



HAL
open science

Les scriptae de l'espace francoprovençal au Moyen Âge (13e-15e siècles) : l'élaboration d'une norme de chancellerie à Fribourg (Suisse)

Lorraine Fuhrer

► **To cite this version:**

Lorraine Fuhrer. Les scriptae de l'espace francoprovençal au Moyen Âge (13e-15e siècles) : l'élaboration d'une norme de chancellerie à Fribourg (Suisse). Linguistique. Université de Strasbourg, 2020. Français. NNT : 2020STRAC029 . tel-03854714

HAL Id: tel-03854714

<https://theses.hal.science/tel-03854714v1>

Submitted on 16 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE DES HUMANITÉS

UR 1339 LiLPa

THÈSE présentée par :

Lorraine FUHRER

soutenue le : **24 septembre 2020**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Linguistique

**LES SCRIPTAE DE L'ESPACE FRANCOPROVENÇAL
AU MOYEN ÂGE (13^E-15^E SIÈCLES)**

L'élaboration d'une norme de chancellerie à Fribourg (Suisse)

THÈSE dirigée par :

Mme CARLES Hélène

M. MOREROD Jean-Daniel

Professeure des universités, Université de Strasbourg

Professeur, Université de Neuchâtel

RAPPORTEURS :

M. CHAUVEAU Jean-Paul

M. VIDESOTT Paul

Directeur d'études émérite du CNRS, ATILF, Nancy

Professeur, Université de Bolzano

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. GLESSGEN Martin

M. TOCK Benoît-Michel

Professeur, Université de Zurich

Professeur des universités, Université de Strasbourg

À condition que l'on examine à fond et établisse clairement les proportions de ses éléments constitutifs, il est certain [que la scripta para-francoprovençale] contribue, autant que la scripta francoprovençale proprement dite, à élucider la passionnante "question du francoprovençal".

Gossen 1970

Remerciements

De nombreux noms me sont venus à l'esprit lorsqu'il a fallu m'attaquer à l'ultime étape des remerciements. De nombreux noms certes, mais aussi quel style adopter. Des remerciements en bonne et due forme ou des remerciements moins solennels ? J'ai choisi la seconde solution. Cette dernière est pour moi une manière de nous rappeler que la vie est trop courte pour tant de sérieux. Et mes pensées vont ici à une personne qui nous manque, Federica Diémoz.

Avant tout, mille mercis à Hélène Carles, ma directrice de thèse, qui a su montrer un grand intérêt pour un sujet que j'avais développé avant notre rencontre. Un grand merci à vous qui avez toujours été d'une extrême gentillesse, et aussi pour votre apport scientifique et formel très précieux. Un infini merci aussi à Jean-Daniel Morerod, mon directeur de thèse in-extremis, qui a immédiatement accepté de reprendre le flambeau neuchâtelois suite aux aléas de la vie. Un grand merci pour votre soutien et votre indéfectible humour que j'ai eu le bonheur de découvrir voilà plus d'une décennie lors d'un passionnant cours de paléographie médiévale.

Un immense merci aussi à Martin Glessgen pour sa grande expertise et pour la confiance qu'il m'a accordée depuis le premier cours que j'ai suivi avec lui. Je me souviens encore de ce premier cours à Zurich, un peu effrayée par cette grande Université qui me semblait, à l'époque, être à l'autre bout du monde. Lors de celui-ci, j'ai découvert la richesse et le potentiel du genre documentaire qui vous est cher. Et j'espère avoir honoré vos nombreux enseignements. Un grand merci aussi à Jean-Paul Chauveau, Benoît-Michel Tock et Paul Videsott que je connais malheureusement que trop peu mais qui ont accepté de faire partie de mon jury de thèse en apportant à mon travail une expertise essentielle.

Mes remerciements s'adressent aussi à Andres Kristol qui, depuis mon entrée à l'Université de Neuchâtel, a réveillé en moi une passion pour la linguistique historique et m'a ouvert les portes d'un monde dont je ne soupçonnais pas l'existence. C'est toujours avec joie que j'ai reçu et que je reçois tes enseignements qui m'ont permis de réaliser ma thèse. Et c'est à toi que je dois mon intérêt pour la *scripta* fribourgeoise, lorsque tu m'avais proposé, à la fin de mon Bachelor, d'analyser le *Miroir de Souabe*. Depuis ce travail, les mêmes questions ne m'ont pas quittée et je peux aujourd'hui dire que j'ai trouvé certaines réponses.

Je tiens aussi à remercier les Archives de l'État de Fribourg pour leur accueil et leur patience au début de ma thèse, mais aussi lors de mon mémoire, lorsque je me suis noyée dans les fonds anciens conservés dans leurs locaux. Je remercie particulièrement Alexandre Dafflon,

Kathrin Utz-Tremp, Lionel Dorthe et David Blanck avec qui, malheureusement, je n'ai eu que de trop rares occasions d'échanger.

Un grand merci aussi au Glossaire des Patois de la Suisse romande et à tous ses membres qui m'ont vu fureter dans les boîtes de matériaux à la recherche de pépites lexicales enfouies dans des millions de fiches (promis, je les ai remises à leur place). Un grand merci pour leur accueil et aussi, pour ceux avec qui j'ai plus régulièrement échangé, leur aide. En particulier à toi, Christel, qui a toujours su prendre le temps de me conseiller avec justesse et honnêteté.

Merci les collègues, les copines, les copains, les amies, les amis de l'Université de Neuchâtel, de Strasbourg et de Zurich, et les autres rencontrés lors de colloques et congrès. Avec chacune et chacun d'entre vous, j'ai partagé des connaissances, des idées, des repas, des apéros et surtout des rires ! Merci particulièrement à toi, Maud, pour tes relectures et ton soutien et tous ces échanges et encore pleins d'autres choses, que, par convenance, je ne listerai pas ici. Merci aussi et surtout à mes collègues du Centre de dialectologie pour les nombreux échanges et rires. Je pense en vrac à Julie, à Maude, à Alessandra, à Aurélie, à Elisabeth, à Maguelone, à Pierre et aux autres de passage que j'oublie certainement. Vous avez ajouté, à votre manière, votre petite pierre dans ma thèse et vous avez su faire preuve d'une infini patience envers moi et mes dérangements incessants. Je pense surtout à Maguelone, installée au bureau en face de moi (la pauvre), qui a toujours répondu à mes questions avec compétence, alors que j'aurais pu chercher la réponse dans un livre. Je pense aussi à Maguelone et à Julie assises entre Alessandra et moi, alors que je posais des questions à Alessandra sur le lexique régional médiéval à travers le bureau. J'aurais pu me déplacer vers elle au lieu de briser le silence d'une matinée de travail, mais je n'y suis jamais vraiment arrivée.

Il y a deux personnes que je dois encore remercier et sans qui je ne serais pas là. Merci papa, merci maman, merci à vous deux pour m'avoir toujours soutenu du mieux que vous le pouviez. Je crois que vous n'avez toujours pas compris ce que j'ai fait durant toutes ces années d'études, mais ce n'est pas grave, vous avez toujours été fiers et heureux de me voir faire ce qui me passionne. Un merci aussi à tous mes proches pour qui le monde universitaire est un monde à part (ne leur parlez pas de linguistique historique !) qui ont su accepter mon choix et qui, à aucun moment, ne m'ont demandé « et ta thèse, tu la finis quand ? ». C'est surtout avec humour qu'ils m'ont souvent demandé « mais en fait... ça sert à quoi ce que tu fais ? » et, avec sagesse, ils ont accepté ma simple réponse « à faire ce que j'aime ».

Et enfin toi, qui malgré toi, es un peu devenu linguiste, alors que tu m'apprenais un peu la mécanique. Un merci ne suffira jamais. Des millions de mercis non plus. Mais, sans toi, sans cette possibilité que tu m'as toujours donnée de m'évader, je n'y serais pas arrivée.

Table des matières

Introduction	16
1. L'aire francoprovençale : genèse et développement	19
1.1. Le francoprovençal : une réalité ?	19
1.2. Un espace géographique restreint	19
1.3. Quatre 'grandes' thèses	20
1.4. La romanisation	21
1.5. Une appellation malheureuse	23
1.6. Quel statut ?	24
2. État des lieux	28
2.1. Production textuelle documentaire en domaine francoprovençal	28
2.2. Études sur les langues écrites	39
2.2.1. Généralités	39
2.2.2. Domaine francoprovençal	40
2.3. Études sur la <i>scripta</i> fribourgeoise	44
2.3.1. Paul Meyer	44
2.3.2. Joseph Girardin	46
2.3.3. Jules Jeanjaquet	47
2.3.4. Carl-Theodor Gossen	50
2.3.5. Armand Claude	51
2.3.6. Zygmunt Marzys	53
2.3.7. Mémoires de licence de l'Université de Fribourg dans les années 1980	54
2.3.8. Georges Lüdi	56
2.3.9. Wulf Müller	58
2.3.10. Synthèse	63
3. Contexte historique	65
3.1. Fondation de la ville et souverains successifs	66
3.2. Système politique	67
3.3. Démographie et territoire de la ville	72
3.4. Situation économique	73
3.5. Institutions sociales et religieuses	76
3.6. Situation linguistique	82
4. Description du corpus	97
4.1. Les <i>Documents linguistiques galloromans</i>	97
4.2. Les corpus du domaine francoprovençal	97
4.2.1. Le Dauphiné	98
4.2.2. Le Forez	98
4.2.3. Le Lyonnais	99
4.2.4. L'Ain	99
4.2.5. Genève et Vaud	100
4.2.6. Neuchâtel	100
4.2.7. Fribourg	100
4.3. Description détaillée du corpus fribourgeois	101

4.3.1. Les fonds des AEF.....	102
4.3.1.1. Les chartes de la ville.....	102
4.3.1.2. Les archives de Chancellerie, le pouvoir dans l'exercice de ses fonctions et l'enregistrement des décisions.....	106
4.3.1.3. Les archives « baillivales », dites commissariales.....	107
4.3.1.4. Les archives des couvents et chapitres.....	108
4.3.1.5. Les archives des établissements hospitaliers et des confréries.....	108
4.3.2. Limites géographiques.....	109
4.3.3. Limites chronologiques.....	110
4.3.4. Typologie des documents.....	111
4.3.5. Les documents de gestion interne.....	112
4.3.5.1. Document 13	113
4.3.5.2. Documents 41, 42, 43, 44	113
4.3.5.3. Documents 31, 32, 46	114
4.3.5.4. Document 33	114
4.3.5.5. Document 34	115
4.3.5.6. Document 45	115
4.3.5.7. Document 47	116
4.3.5.8. Document 49	116
4.3.6. Caractères externes des actes et des lettres.....	117
4.3.6.1. Support.....	118
4.3.6.2. Format.....	118
4.3.6.3. Mise en page.....	119
4.3.6.4. Écriture.....	120
4.3.6.5. Sceaux.....	122
4.3.6.5.1. Ville de Fribourg.....	123
4.3.6.5.2. Avoyers de Fribourg.....	124
4.3.6.5.3. Autorité municipale de Fribourg.....	124
4.3.6.5.4. Décanat de Fribourg.....	124
4.3.6.5.5. Curés de Fribourg.....	125
4.3.6.5.6. Autorités externes à Fribourg.....	125
4.3.6.5.7. Cas particuliers de scellement.....	127
4.3.6.5.8. Table récapitulative.....	130
4.3.6.6. Autres modes de validation.....	131
4.3.6.7. Les notaires et secrétaires de la ville mentionnés.....	133
4.3.6.7.1. Henri Nonans de Nigrocastro (<i>ca</i> 1360-1388).....	135
4.3.6.7.2. Pierre Nonans (<i>ca</i> 1389-1394).....	135
4.3.6.7.3. Pierre Cudrefin (1400-1408).....	136
4.3.6.7.4. Petermann Cudrefin (1410-1427).....	136
4.3.6.7.5. Berhart Chaucy (1427-1447).....	137
4.3.6.7.6. Jacques Cudrefin (1447-1464).....	137
4.3.6.7.7. Pierre Faucon (1450-1470).....	138
4.3.6.7.8. Guillaume Gruyères (1477-1483).....	138
4.3.6.7.9. Jacques Lombard.....	139
4.3.6.7.10. Petermann Pavilliard.....	139
4.3.6.7.11. Jacques Mursing.....	140
4.3.6.7.12. Nicolas (ou Claude) Lombard (<i>ca</i> 1490-1500).....	140
4.3.6.7.13. Jacques Rebour.....	140
4.3.6.8. Le scelleur.....	141
4.3.7. Caractères internes des actes et des lettres.....	141
4.3.7.1. Les auteurs.....	141
4.3.7.1.1. Autorités fribourgeoises.....	142
4.3.7.1.2. Seigneuries.....	144
4.3.7.1.3. Autorités municipales autres que Fribourg.....	146
4.3.7.1.4. Bourgeois de Fribourg.....	146
4.3.7.1.5. Résidents de Fribourg.....	147
4.3.7.1.6. Particuliers externes à Fribourg.....	147

4.3.7.1.7. Table récapitulative.....	148
4.3.7.2. Les bénéficiaires.....	150
4.3.7.2.1. Les bénéficiaires des ordonnances.....	150
4.3.7.2.2. Les bénéficiaires des sentences.....	151
4.3.7.2.3. Les bénéficiaires des traités de paix et prolongement de trêve.....	152
4.3.7.2.4. Les bénéficiaires uniques.....	152
4.3.8. Localisations mentionnées dans les actes.....	153
4.3.9. Lieux d'écriture et rédacteurs.....	154
4.3.9.1. Chancellerie de la ville de Fribourg.....	154
4.3.9.2. Rédacteurs isolés.....	162
4.3.10. Table des documents.....	167
5. Analyse linguistique.....	173
5.1. Analyses grapho-phonétiques et morphologiques.....	173
5.1.1. Choix des paramètres.....	173
5.1.2. Principes de recherche dans Phoenix2.....	175
5.1.3. Format de l'analyse.....	175
5.1.3.1. Description.....	175
5.1.3.2. Analyse.....	176
5.1.3.3. Discussion.....	177
5.1.3.4. Comparaison des résultats avec la bibliographie existante.....	177
5.1.3.5. Comparaison des résultats avec les autres corpus des DocLing.....	177
5.1.4. Grille récapitulative des paramètres d'analyse.....	178
5.1.5. Vocalisme.....	179
5.1.5.1. Vocalisme accentué.....	179
§ 1. [a] libre non précédé de palatale.....	179
§ 1.1. Description.....	179
§ 1.2. Analyse.....	180
§ 1.2.1. -ARE.....	180
§ 1.2.1.1. Notations <ar>, <a> et <az>.....	180
§ 1.2.1.2. Notations <eir>, <ei>, <ey> et <eiz>.....	181
§ 1.2.1.3. Notations <er>, <é> et <ez>.....	182
§ 1.2.2. -ATRE.....	183
§ 1.2.2.1. Notations <are>, <aro> et <arre>.....	183
§ 1.2.2.2. Notation <eire>.....	183
§ 1.2.2.3. Notations <ere> et <ero>.....	184
§ 1.2.3. -ATU/-ATE.....	184
§ 1.2.3.1. Notations <a>, <as>, <az> et <ar>.....	184
§ 1.2.3.2. Notations <ei>, <ey>, <eis>, <eiz>, <eys> et <eir>.....	185
§ 1.2.3.3. Notations <é>, <és>, <ez> et <er>.....	186
§ 1.2.4. -ATA(S).....	187
§ 1.2.4.1. Notations <a>, <az>, <ae>, <aes>, <aees>, <aye> et <ayes>.....	188
§ 1.2.4.2. Notation <eir>.....	188
§ 1.2.4.3. Notations <ee>, <ees> et <eez>.....	189
§ 1.2.5. *BLADU (< germ. *blad).....	190
§ 1.2.5.1. Notations <a>, <as> et <az>.....	190
§ 1.2.5.2. Notation <eiz>.....	190
§ 1.2.5.3. Notation <ez>.....	190
§ 1.2.6. NAVIS.....	191
§ 1.2.6.1. Notations <a> et <az>.....	191
§ 1.2.7. TARATRU.....	191
§ 1.2.7.1. Notation <ar>.....	191
§ 1.3. Discussion.....	192
§ 1.4. Hafner (§ 1, 16-22).....	195
§ 1.5. DocLing.....	196
§ 2. [a] suivi de [l].....	197

§ 2.1. Description	197
§ 2.2. Analyse	198
§ 2.2.1. Notations <aul>, <auls>, <aulx>, <aulz>, <au>, <aux> et <auz>	198
§ 2.2.2. Notations <al>, <als>, <alx>, <alz>, <ale>, <ales> et <alle>	200
§ 2.2.3. Notations <el>, <eil>, <els>, <elz>, <ele>, <elle> et <elles>	201
§ 2.2.4. Les formes isolées	202
§ 2.3. Discussion	202
§ 2.3.1. Masculin singulier	205
§ 2.3.2. Masculin pluriel	205
§ 2.3.3. Féminin singulier	206
§ 2.3.4. Féminin pluriel	206
§ 2.3.5. Adverbes	206
§ 2.3.6. Synthèse	207
§ 2.4. Hafner (§ 1, 17-18 ; § 18, 82)	208
§ 3. [a] libre suivi de consonne nasale	209
§ 3.1. Description	209
§ 3.2. Analyse	210
§ 3.2.1. Notation <an>	210
§ 3.2.2. Notations <ain> et <ayn>	211
§ 3.2.3. Notations <ein> et <eyn>	211
§ 3.2.4. Notation <en>	211
§ 3.3. Discussion	212
§ 3.4. Hafner (§ 11, 71)	214
§ 4. [a] libre suivi de consonne nasale et précédé de palatale	215
§ 4.1. Description	215
§ 4.2. Analyse	215
§ 4.2.1. Notation <in>	216
§ 4.2.2. Notations <ien>, <yen> et <iens>	216
§ 4.3. Discussion	217
§ 4.4. Hafner (§ 12, 71-73)	218
§ 5. [e] libre	218
§ 5.1. Description	218
§ 5.2. Analyse	219
§ 5.2.1. Notation <e>	219
§ 5.2.2. Notations <ei> et <ey>	220
§ 5.2.3. Notations <oi> et <oy>	220
§ 5.2.4. Notation <oe>	221
§ 5.2.5. Notation <oei>	222
§ 5.2.6. Notations <ai> et <ay>	222
§ 5.3. Discussion	223
§ 5.4. Hafner (§ 3, 30-36)	226
§ 6. [ɛ] libre	227
§ 6.1. Description	227
§ 6.2. Analyse	228
§ 6.2.1. Notations <ei> et <ey>	228
§ 6.2.2. Notations <ie> et <ye>	229
§ 6.2.3. RĒTRO	229
§ 6.2.3.1. Notations <ar> et <as>	229
§ 6.2.3.2. Notations <ere> et <ery>	229
§ 6.2.3.3. Notations <eire>, <eyre>, <eir> et <eiz>	230
§ 6.2.3.4. Notation <ieir>	230
§ 6.2.3.5. Notations <iere> et <ier>	230
§ 6.3. Discussion	231
§ 6.4. Hafner (§ 2, 22-30)	233
§ 7. [ɛ̃] suivi de consonne nasale	235
§ 7.1. Description	235
§ 7.2. Analyse	235
§ 7.2.1. Notation <in>	236
§ 7.2.2. Notation <en>	236
§ 7.2.3. Notations <ien> et <yen>	236

§ 7.3. Discussion	237
§ 7.4. Hafner (§ 13, 73-75)	238
§ 8. [ɛ] suivi de palatale	239
§ 8.1. Description	239
§ 8.2. Analyse	240
§ 8.2.1. Notations <ei> et <ey>	240
§ 8.2.2. Notation <e>	240
§ 8.2.3. Notations <ie> et <ye>	240
§ 8.2.4. Notations <i> et <y>	241
§ 8.3. Discussion	241
§ 8.4. Hafner (§ 22, 93-100)	242
§ 8.5. DocLing	244
§ 9. [ɛ], [ɛ̃], [e] initial, [ɛ̃] initial entravés par une consonne nasale	245
§ 9.1. Description	245
§ 9.2. Analyse	245
§ 9.2.1. Notations <in> et <im>	246
§ 9.2.2. Notations <ein>, <ain> et <aim>	246
§ 9.2.3. Notations <en> et 	247
§ 9.2.4. Notations <an> et <am>	247
§ 9.2.5. SĪNE	248
§ 9.2.5.1. Notations <in>, <ain> et <ein>	248
§ 9.2.5.2. Notations <an> et <en>	248
§ 9.2.6. ĪNSĪMUL	249
§ 9.2.6.1. Notation <en> suivie de <i(n)>	249
§ 9.2.6.2. Notation <in> suivie de 	249
§ 9.2.6.3. Notations , <en> suivies de <am>, et <en>	249
§ 9.3. Discussion	250
§ 9.4. Hafner (§ 20, 89-91)	253
§ 10. [o] libre	254
§ 10.1. Description	254
§ 10.2. Analyse	254
§ 10.2.1. Notation <o>	254
§ 10.2.2. Notation <ou>	254
§ 10.2.3. Notation <eu>	255
§ 10.3. Discussion	256
§ 10.4. Hafner (§ 6, 52-56)	257
§ 10.5. DocLing	258
§ 11. [ɔ] libre	259
§ 11.1. Description	259
§ 11.2. Analyse	260
§ 11.2.1. Notation <o>	260
§ 11.2.2. Notation <ue>	260
§ 11.2.3. Notation <ou>	261
§ 11.2.4. Notation <u>	261
§ 11.2.5. Notation <eu>	261
§ 11.3. Discussion	262
§ 11.4. Hafner (§ 5, 39-52)	263
§ 11.5. DocLing	264
§ 12. [ɔku]	265
§ 12.1. Description	265
§ 12.2. Analyse	266
§ 12.2.1. Notations <uo>, <uou>, <iou> et <you>	267
§ 12.2.2. Notation <ue>	267
§ 12.2.3. Notations <eu>, <ieu> et <ueu>	267
§ 12.3. Discussion	268
§ 12.4. Hafner (§ 25, 112-114)	270
§ 13. [u] suivi de consonne nasale	271
§ 13.1. Description	271
§ 13.2. Analyse	272
§ 13.2.1. Notations <on> et <om>	272

§ 13.2.2. Notations <un> et <um>	273
§ 13.3. Discussion	273
§ 13.4. Hafner (§ 17, 79-81)	275
§ 13.5. DocLing	276
§ 14. Suffixes -ARIU, -ĒRIU	278
§ 14.1. Description	278
§ 14.2. Analyse	278
§ 14.2.1. Suffixe -ARIU	279
§ 14.2.1.1. Notations <eir>, <eis>, <eiz> et <ey>	279
§ 14.2.1.2. Notations <er>, <é> et <ez>	279
§ 14.2.1.3. Notation <ieir>	280
§ 14.2.1.4. Notations <ier>, <yer>, <ié>, <yé> et <iez>	280
§ 14.2.1.5. Notations <airy> et <aire>	281
§ 14.2.1.6. Répartition des notations de -ARIU	281
§ 14.2.2. Suffixe -ĒRIU	281
§ 14.2.2.1. Notations <eir>, <eiz> et <ey>	281
§ 14.2.2.2. Notation <ier>	282
§ 14.2.2.3. Répartition des notations de -ĒRIU	282
§ 14.2.3. INTĒGRU	282
§ 14.2.4. Emprunts au latin	283
§ 14.2.4.1. Notation <are>	283
§ 14.2.4.2. Notation <ero>	283
§ 14.2.4.3. Notation <iere>	283
§ 14.2.4.4. Notations <iayre> et <iayro>	283
§ 14.2.4.5. Notations <aire>, <ayre>, <airo> et <ayro>	284
§ 14.2.4.6. Notations <oire> et <oyre>	284
§ 14.2.4.7. Répartition des notations des emprunts au latin	284
§ 14.3. Discussion	285
§ 14.4. Hafner (§ 22, 96-99)	288
§ 15. Suffixes -ARIA, -ĒRIA	289
§ 15.1. Description	289
§ 15.2. Analyse	290
§ 15.2.1. Notations <eyri>, <eire> et <eyre>	290
§ 15.2.2. Notations <eri>, <ery>, <erry> et <ere>	291
§ 15.2.3. Notations <ieri>, <ieriy>, <iere> et <yere>	291
§ 15.2.4. PARIA	292
§ 15.2.4.1. Notation <are>	292
§ 15.2.4.2. Notations <aire> et <ayre>	292
§ 15.2.5. PRECARIA	293
§ 15.3. Discussion	293
§ 16. Suffixes -'ATÖR, -'A'TÖRE, -'A'TÖRIU	294
§ 16.1. Description	294
§ 16.2. Analyse	295
§ 16.2.1. Notations <are>, <arre> et <ar>	295
§ 16.2.2. Notations <iere>, <yere>, <ierre> et <yerre>	296
§ 16.2.3. Notations <iour>, <your>, <iou>, <eour> et <our>	296
§ 16.2.4. Notations <eur>, <ieur> et <ieu>	297
§ 16.3. Discussion	297
§ 16.4. Hafner (§ 34, 135-137 ; § 35, 137-146)	299
§ 17. Suffixes -'A'TURA, -'CTURA, -'A'TORIA	302
§ 17.1. Description	302
§ 17.2. Analyse	302
§ 17.2.1. Notations <iry>, <yry>, <iri>, <ire> et <yre>	303
§ 17.2.2. Notations <ery>, <eri> et <ere>	304
§ 17.2.3. Notations <uri> et <ure>	304
§ 17.2.4. Notation <uyra>	305
§ 17.3. Discussion	305
§ 17.4. Hafner (§ 35, 142-146)	306
5.1.5.2. Vocalisme inaccentué	308
§ 18. [a] prétonique libre précédé de consonne palatale	308

§ 18.1. Description	308
§ 18.2. Analyse	308
§ 18.2.1. Notation <a>	309
§ 18.2.2. Notation <i>	309
§ 18.2.3. Notation <e>	309
§ 18.3. Discussion	310
§ 18.4. DocLing	311
§ 19. Maintien des voyelles finales inaccentuées	313
§ 19.1. Description	313
§ 19.2. Analyse	313
§ 19.2.1. Maintien de [a] final	314
§ 19.2.1.1. Notations <a> et <az>	314
§ 19.2.1.2. Notation <e>	314
§ 19.2.2. Maintien de [i] final	315
§ 19.2.2.1. Notation <i>	315
§ 19.2.2.2. Notation <e>	316
§ 19.2.3. Maintien de [o] final	316
§ 19.2.3.1. Notations <o>, <os>, <oz> et <u>	316
§ 19.2.3.2. Notation <e>	317
§ 19.3. Discussion	317
§ 19.4. Hafner (§ 30-34, 126-137)	319
§ 19.5. DocLing	320
§ 20. [a] final précédé de palatale	321
§ 20.1. Description	321
§ 20.2. Analyse	322
§ 20.2.1. Notations <i>, <y> et <gny>	322
§ 20.2.2. Notations <ie> et <ye>	323
§ 20.2.3. Notations <llie>, <lliez>, <lie> et <llye>	323
§ 20.2.4. Notations <gnie> et <gnye>	323
§ 20.2.5. Notations <llies>, <lliez>, <gnies>, <nnyes> et <gnyes>	324
§ 20.2.6. Notations <e> et <ez>	324
§ 20.2.7. Notation <iaz>	325
§ 20.3. Discussion	325
§ 20.4. Hafner (§ 30, 126-130)	327
§ 20.5. DocLing	329
5.1.6. Consonantisme	330
§ 21. [r] non étymologique après consonne dentale à proximité d'un groupe <i>muta cum liquida</i>	330
§ 21.1. Description	330
§ 21.2. Analyse	331
§ 21.2.1. Notations <dr>, <tr> et <fr>	331
§ 21.2.2. Notations <d>, <t> et <f>	331
§ 21.3. Discussion	332
§ 21.4. Hafner (§ 50, 180-181)	333
§ 22. Notation de [ʎ]	334
§ 22.1. Description	334
§ 22.2. Analyse	335
§ 22.2.1. Notations <ɫ> et <ll>	335
§ 22.2.2. Notation <ill>	336
§ 22.2.3. Notations , <lli> et <lly>	336
§ 22.2.4. Notation <illi>	337
§ 22.3. Discussion	337
§ 22.4. DocLing	339
§ 23. Notation de [ɲ]	340
§ 23.1. Description	340
§ 23.2. Analyse	341
§ 23.2.1. Notations <n>, <nn> et <gn>	342
§ 23.2.2. Notation <ign>	343
§ 23.2.3. Notations <ni>, <ny>, <nny>, <gni>, <gny>, <ngni> et <ngny>	343
§ 23.2.4. Notations <yni>, <igni> et <igny>	344

§ 23.3. Discussion.....	344
§ 23.4. DocLing.....	347
§ 24. Digramme <cz>.....	348
§ 24.1. Description.....	348
§ 24.2. Analyse.....	348
§ 24.2.1. <cz> intervocalique.....	350
§ 24.2.2. [l] et [r] suivis de <cz>.....	350
§ 24.2.3. <cz> préconsonantique.....	351
§ 24.2.4. <cz> final.....	351
§ 24.2.5. Notations <c>, <ç>, <sc>, <s>, <ss> et <z>.....	351
§ 24.3. Discussion.....	352
5.1.7. Morphologie.....	355
5.1.7.1. Morphologie : système des déterminants et des pronoms.....	355
§ 25. Articles définis.....	356
§ 25.1. Description.....	356
§ 25.2. Analyse.....	356
§ 25.2.1. Masculin singulier sujet.....	357
§ 25.2.2. Masculin singulier régime.....	357
§ 25.2.3. Masculin pluriel sujet.....	358
§ 25.2.4. Masculin pluriel régime.....	359
§ 25.2.5. Féminin singulier sujet.....	360
§ 25.2.6. Féminin singulier régime.....	360
§ 25.2.7. Féminin pluriel sujet et régime.....	361
§ 25.3. Discussion.....	362
§ 26. Articles contractés.....	364
§ 26.1. Description.....	364
§ 26.2. Analyse.....	364
§ 26.2.1. Articles contractés singuliers issus de à + le.....	365
§ 26.2.2. Articles contractés pluriels issus de à + les.....	366
§ 26.2.3. Articles contractés singuliers issus de de + le.....	366
§ 26.2.4. Articles contractés pluriels issus de de + les.....	367
§ 26.3. Discussion.....	368
§ 26.4. Müller (1997 : 138-139).....	371
§ 27. Adjectif possessif de la P4.....	371
§ 27.1. Description.....	371
§ 27.2. Analyse.....	372
§ 27.2.1. Adjectifs possessifs <i>nostron</i> et <i>nostran</i>	372
§ 27.2.2. Adjectifs possessifs <i>nostrī</i> , <i>nostrō</i> et <i>nostrā</i>	372
§ 27.2.3. Adjectif possessif <i>nostrē</i> et variantes.....	373
§ 27.3. Discussion.....	373
§ 27.4. DocLing.....	375
§ 28. Pronom et adjectif <i>lour</i> (< ILLŌRUM).....	376
§ 28.1. Description.....	376
§ 28.2. Analyse.....	376
§ 28.2.1. Possessif et substantif.....	377
§ 28.2.2. Pronom personnel datif.....	378
§ 28.2.3. Pronom personnel tonique disjoint.....	379
§ 28.2.4. Pronom personnel conjoint 'sujet'.....	379
§ 28.2.5. Pronom personnel réfléchi.....	379
§ 28.3. Discussion.....	380
§ 28.4. Müller (1997 : 137-138).....	384
§ 29. Pronoms et déterminants démonstratifs.....	384
§ 29.1. Description.....	384
§ 29.2. Analyse.....	384
29.2.1. Masculin singulier sujet.....	385
29.2.2. Masculin singulier régime.....	385
29.2.3. Masculin pluriel sujet.....	386
29.2.4. Masculin pluriel régime.....	387
29.2.5. Féminin singulier.....	388
29.2.6. Féminin pluriel.....	388

29.2.7. Neutre.....	389
§ 29.3. Discussion.....	390
§ 29.3.1. Les formes fribourgeoises.....	390
§ 29.3.2. Les formes communes aux domaines francoprovençal et oïlique.....	391
§ 29.3.3. Les formes oïliques orientales.....	392
§ 29.3.4. Les formes oïliques.....	392
§ 29.3.5. Les féminins singuliers dans le domaine francoprovençal.....	393
§ 29.3.6. Maintien de la déclinaison bicasuelle.....	395
§ 29.3.7. Renforcement par <i>i y</i>.....	395
§ 29.4. Müller (1989).....	395
§ 30. Démonstratifs pluriels masculins et féminins.....	396
§ 30.1. Description.....	396
§ 30.2. Analyse.....	396
§ 30.2.1. Formes <i>cellour</i> et variantes.....	397
§ 30.2.2. Formes autres que <i>cellour</i>	397
§ 30.3. Discussion.....	398
§ 30.3.1. Les formes fribourgeoises.....	399
§ 30.3.2. Les formes communes aux domaines francoprovençal et oïlique.....	400
§ 30.3.3. Les formes oïliques orientales.....	401
§ 30.3.4. Les formes oïliques.....	401
§ 31. Démonstratif neutre.....	401
§ 31.1. Description.....	401
§ 31.2. Analyse.....	402
§ 31.2.1. Démonstratifs <i>cen</i> et <i>cent</i>	402
§ 31.2.2. Démonstratif <i>ce</i>	403
§ 31.2.3. Forme élidée.....	403
§ 31.2.4. Formes isolées.....	403
§ 31.3. Discussion.....	404
5.1.7.2. Morphologie verbale.....	407
§ 32. Indicatif imparfait et conditionnel présent.....	407
§ 32.1. Description.....	407
§ 32.2. Analyse.....	408
§ 32.2.1. Désinences <i>-ave</i> , <i>-aves</i> , <i>-ievon</i> et <i>-avant</i>	409
§ 32.2.2. Désinence <i>-et</i>	409
§ 32.2.3. Désinences <i>-eit</i> et <i>-eyt</i>	409
§ 32.2.4. Désinences <i>-oit</i> , <i>-oyt</i> , <i>-oyens</i> , <i>-oient</i> et <i>-oyent</i>	410
§ 32.2.5. Désinences <i>-iens</i> et <i>-ions</i>	411
§ 32.2.6. Désinences <i>-oe</i> , <i>-oens</i> et <i>-oent</i>	411
§ 32.2.7. Désinence <i>-ait</i>	411
§ 32.3. Discussion.....	411
§ 33. Désinences de la P6 des différents temps verbaux.....	415
§ 33.1. Description.....	415
§ 33.2. Analyse.....	415
§ 33.2.1. Désinence <i>-unt</i>	415
§ 33.2.1.1. Indicatif présent.....	416
§ 33.2.1.2. Indicatif passé simple.....	416
§ 33.2.1.3. Indicatif futur.....	416
§ 33.2.2. Désinence <i>-ont</i>	416
§ 33.2.2.1. Indicatif présent et subjonctif présent.....	417
§ 33.2.2.2. Indicatif passé simple.....	417
§ 33.2.2.3. Indicatif futur.....	417
§ 33.2.3. Désinence <i>-ent</i>	418
§ 33.2.3.1. Indicatif présent et subjonctif présent.....	418
§ 33.2.3.2. Indicatif imparfait.....	419
§ 33.2.3.3. Indicatif passé simple.....	419
§ 33.2.3.4. Indicatif futur.....	419
§ 33.2.3.5. Conditionnel présent.....	420
§ 33.2.3.6. Subjonctif imparfait.....	420

§ 33.2.4. Désinence <i>-ant</i>	420
§ 33.2.4.1. Indicatif présent	421
§ 33.2.4.2. Indicatif imparfait	421
§ 33.2.4.3. Indicatif passé simple	421
§ 33.2.4.4. Indicatif futur	421
§ 33.2.4.5. Subjonctif imparfait	422
§ 33.2.5. Désinence <i>-aent</i>	422
§ 33.3. Discussion	422
§ 33.3.1. Indicatif et subjonctif présent	424
§ 33.3.2. Indicatif imparfait	425
§ 33.3.3. Indicatif passé simple	425
§ 33.3.4. Indicatif futur	426
§ 33.3.5. Conditionnel présent	426
§ 33.3.6. Subjonctif imparfait	426
5.2. Lexique des documents fribourgeois	427
5.2.1. Introduction	427
5.2.2. Glossaire	430
5.2.3. Discussion	533
5.2.3.1. Aspects linguistiques	534
5.2.3.1.1. Catégories grammaticales	534
5.2.3.1.2. Étymologies et formations	534
5.2.3.1.3. Diffusion diatopique	539
5.2.3.1.4. Onomasiologie	541
5.2.3.2. Aspects textuels	549
5.2.3.2.1. Répartition des lemmes dans le corpus	549
5.2.3.2.2. Différences lexicales selon le genre textuel	554
5.2.4. Tableaux récapitulatifs	556
5.2.4.1. Index alphabétique	556
5.2.4.2. Lexèmes retenus par documents	559
6. Résultats	564
6.1. Physionomie de la <i>scripta</i> fribourgeoise	565
6.1.1. Entre modèle oral et tradition scripturale : l'élaboration de la <i>scripta</i> fribourgeoise	566
6.1.1.1. Le modèle oral	566
6.1.1.2. L'élaboration scripturale pré-textuelle en contexte latin	568
6.1.1.3. Le modèle latin	570
6.1.1.4. Le modèle des <i>scriptae</i> antérieures et voisines	571
6.1.1.5. Le modèle de la <i>scripta</i> neutralisée	572
6.1.1.6. Le modèle de la variété exemplaire de Paris	573
6.1.2. La nature de la régionalité de la <i>scripta</i> fribourgeoise	576
6.1.2.1. Régionalité fribourgeoise	577
6.1.2.2. Régionalité francoprovençale	578
6.1.2.3. Régionalité oilique	580
6.1.3. Les éléments constitutifs de la <i>scripta</i> fribourgeoise	580
6.1.3.1. Le digramme <ei> notant les issues du latin 'A' (§ 1.)	582
6.1.3.2. Le trigramme <aul> notant les issues du latin 'A' suivi de L (§ 2.)	588
6.1.3.3. Le digramme <ou> notant les issues du latin 'Ō' (§ 10.)	593
6.1.3.4. Le digramme <on> notant les issues du latin 'Ū' suivi de N (§ 13.)	595
6.1.3.5. Le maintien de la déclinaison bicasuelle (§ 25. et § 29.)	597
6.1.3.6. La régularité dans l'emploi des articles contractés (§ 26.)	607
6.1.3.7. L'utilisation récurrente de la préposition <i>in</i> (§ 9.)	610
6.1.3.8. L'utilisation récurrente du démonstratif neutre <i>cen</i> (§ 31.)	612
6.1.4. Les facteurs externes dans l'évolution interne de la <i>scripta</i>	613
6.1.4.1. Facteur diachronique et chronologie	613

6.1.4.2. Les genres textuels.....	615
6.1.4.3. Les lieux d'écriture.....	616
6.1.5. Synthèse.....	618
6.2. La <i>scripta</i> fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman.....	619
6.2.1. La <i>scripta</i> de Fribourg et les <i>scriptae</i> du domaine francoprovençal.....	620
6.2.2. La <i>scripta</i> de Fribourg et les <i>scriptae</i> du domaine oïlique.....	623
6.2.3. La <i>scripta</i> de Fribourg et les <i>scriptae</i> du domaine occitan.....	624
6.2.4. Spécificité fribourgeoise.....	625
Conclusion	626
Liste des abréviations	628
Index étymologique	630
Bibliographie	634

Introduction

Notre travail entend analyser la *scripta* galloromane élaborée par la chancellerie de la ville de Fribourg, en Suisse, entre la fin du 13^e siècle et 1500. Située dans le domaine francoprovençal, sur la frontière linguistique entre les langues romanes et alémaniques, Fribourg se caractérise par une situation linguistique de bilinguisme. Depuis sa fondation en 1157, la ville et ses territoires sont peuplés par des locuteurs d'un dialecte alémanique et d'un dialecte francoprovençal. Durant la période qui nous intéresse, la population de langue romane a toujours été majoritaire, mais dans des proportions fluctuantes dépendant des mouvements migratoires des populations alémaniques. Socialement distincts, les deux groupes linguistiques occupent des espaces séparés dans la ville qui dépendent de leurs activités professionnelles et politiques. La population de langue romane, composée de bourgeois investis dans la politique de la ville, est installée dans son plus ancien quartier : le Bourg. Il apparaît que le rôle social de cette minorité a été déterminant dans le passage au vernaculaire galloroman dans la production textuelle documentaire de la ville.

Concrètement, entre le 12^e et le 15^e siècle, la production documentaire fribourgeoise a été rédigée en trois différentes variétés : le latin, une *scripta* alémanique et une *scripta* galloromane. Bien que les premiers documents pleinement vernaculaires apparaissent à la fin du 13^e siècle, le latin demeure majoritairement la langue de l'écrit jusque vers 1360. Dès cette date et pour des raisons que nous détaillerons, la variété galloromane a été favorisée par les rédacteurs, sans que cela provoque l'abandon du latin ni de l'alémanique : chacune des trois variétés possédant des fonctions diasystématiques spécifiques.

Malgré l'appartenance linguistique au domaine francoprovençal, la *scripta* galloromane retenue et élaborée par les rédacteurs fribourgeois ne peut pas être définie comme pleinement francoprovençale. Nous verrons qu'elle se développe essentiellement sur la base de modèles scripturaux antérieurs, particulièrement celui de la zone oïlique sud-orientale voisine. Cependant, par la présence de graphèmes et lexèmes se référant au dialecte francoprovençal du lieu, la *scripta* fribourgeoise doit aussi être comprise comme une langue écrite élaborée par et pour des locuteurs de langue francoprovençale. En ce sens, la *scripta* galloromane élaborée se place sur un *continuum* se situant entre deux pôles, celui du français et celui du francoprovençal. Nous verrons alors que cette *scripta* reflète une pleine conscience linguistique et un fort sentiment d'identité linguistique s'observant à travers l'élaboration d'une norme de chancellerie.

Par l'analyse des caractéristiques grapho-phonétiques, morphologiques et lexicales les plus symptomatiques de cette production vernaculaire romane, nous entendons décrire les modalités de l'élaboration de cette norme de chancellerie, en mettant en évidence le rôle joué par les grandes familles de secrétaires fribourgeois. Nous montrerons aussi que ses caractéristiques grapho-phonétiques et lexicales sont strictement liées aux paramètres diachronique, diaphasique et diastratique et donc à la date de production de chaque texte, à son genre textuel et à son prestige.

Dépendant d'une tradition d'étude plus que centenaire, notre étude n'est pas inédite. En 1892, Paul Meyer devinait déjà le potentiel de la documentation romane fribourgeoise dans l'étude des langues médiévales. Après lui, ce potentiel a été exploité par de nombreux chercheurs avant nous. Mais, depuis 1990, l'étude de la *scripta* fribourgeoise a stagné et n'a ainsi pas pu bénéficier des avancées récentes en linguistique historique et encore moins des performances technologiques de ces vingt dernières années. Aussi, depuis notre travail de maîtrise (Fuhrer 2013), nous avons développé notre intérêt pour la production documentaire de cette ville en nous consacrant notamment à l'édition électronique d'un corpus de 74 documents, intégrée aux *Documents linguistiques galloromans* (DocLing, accessibles en ligne sous l'adresse <http://www.rose.uzh.ch/docling/>). Ce corpus, que nous avons édité entre l'été 2015 et l'été 2016, a fait l'objet d'améliorations depuis et est entièrement interrogeable grâce à la plateforme Phoenix2. Cette dernière offre des possibilités d'analyses quantitatives qui nous permettront de confirmer, et dépasser, les dernières conclusions relatives à la production documentaire vernaculaire galloromane de la ville de Fribourg. En effet, c'est par l'analyse linguistique de détail de ce corpus que nous espérons pouvoir apporter de nouvelles données à la linguistique historique, à l'étude des langues écrites galloromanes médiévales et particulièrement à la question du francoprovençal.

Mais notre analyse, bien qu'elle soit de type microscopique, ne pouvait raisonnablement pas se limiter aux seuls documents fribourgeois. Selon nous, elle devait aussi se tourner vers le reste de la production documentaire galloromane médiévale et ceci dans le but de mieux comprendre la place de la *scripta* galloromane de Fribourg au sein du réseau scriptologique de ce domaine linguistique. C'est justement grâce à l'intégration du corpus fribourgeois dans les DocLing que cet axe d'analyse est réalisable et, nous le verrons, amplement justifié. Ainsi, en plus d'être basée sur un corpus électronique interrogeable par des outils performants, notre recherche se distingue de celles de nos prédécesseurs par le retour constant, mais aussi prudent, à la production documentaire galloromane en l'augmentant, là où elle est justifiée, d'une analyse comparative indispensable.

Les pages qui suivent ont été pensées en six chapitres. Notre étude s'ouvre par une discussion relative à la genèse et au développement du francoprovençal (chapitre 1), tout en reprenant les débats relatifs au statut de cette langue au Moyen Âge. S'ensuit un aperçu détaillé de la production textuelle documentaire médiévale provenant du domaine francoprovençal dans son intégralité (chapitre 2.1.) et un état de la recherche axé sur l'étude des différentes *scriptae* galloromanes médiévales (chapitre 2.2.). Ce chapitre 2 se termine par une lecture approfondie des publications consacrées à la *scripta* fribourgeoise (chapitre 2.3.), offrant enfin l'opportunité de présenter un bilan actuel de la question. Suite à cette lecture, nous faisons suivre un chapitre entièrement destiné à l'histoire de la ville, de sa fondation jusqu'en 1500, en appuyant notre propos sur des éléments ayant eu un impact sur la production documentaire de la ville (chapitre 3). Ensuite, nous présentons une description détaillée du corpus de Fribourg (chapitre 4.3.) précédée par une description plus synthétique des autres corpus édités dans les DocLing (4.1.) et plus particulièrement des corpus du domaine francoprovençal (4.2.). Ces quatre premiers chapitres sont une introduction nécessaire au cœur de notre travail : l'analyse linguistique (chapitre 5) réalisée avec la plateforme Phoenix2. Pensée en deux étapes, celle-ci comporte l'analyse individuelle de 33 paramètres grapho-phonétiques et morphologiques (chapitre 5.1.) et un glossaire de 107 lexèmes fribourgeois (chapitre 5.2.). Enfin, dans notre dernier chapitre (chapitre 6.), nous avons réuni nos résultats sous deux angles. Dans un premier temps, nous offrons une description de la physionomie de la *scripta* fribourgeoise (chapitre 6.1.) développée en plusieurs axes : ses modèles, la nature de sa régionalité, ses éléments constitutifs et son évolution. Dans un second temps, nous replaçons la *scripta* fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman (chapitre 6.2.).

Tout en nous appuyant sur les théories et méthodologies les plus actuelles, nous souhaitons atteindre une compréhension plus satisfaisante de la situation linguistique fribourgeoise, et surtout de sa production vernaculaire romane. L'ensemble de notre thèse permettra une meilleure compréhension de la physionomie de la *scripta* fribourgeoise, mais aussi, plus en général, des mécanismes d'élaboration d'une langue écrite devant composer avec plusieurs modèles oraux et scripturaux. Nous verrons que l'élaboration de cette *scripta* n'a pu se faire que par des choix conscients, ce qui dénote, selon nous, une certaine conscience linguistique de la part des rédacteurs. En définitive, notre travail permettra, nous l'espérons, de mieux appréhender le statut du francoprovençal de Suisse romande au Moyen Âge en tant que langue minoritaire qui n'a jamais bénéficié d'une mise à l'écrit au même titre que le français.

1. L'aire francoprovençale : genèse et développement

1.1. *Le francoprovençal : une réalité ?*¹

Au-delà des considérations phonétiques, lexicales ou onomastiques, la recherche consacrée à la genèse et au développement du francoprovençal est ponctuée de débats remettant en question sa réalité, puis sa genèse, et ce, dès la création du terme 'franco-provençal' par Ascoli (1878)². Rappelons brièvement ici l'attitude adoptée par Meyer qui demeura très négative envers la proposition d'Ascoli, surtout pour ce qui concerne les limites strictes entre les dialectes, mais aussi le nom choisi pour ce système linguistique ; de même que celle de Gilliéron avançant les mêmes oppositions. Or, malgré ces détracteurs, le domaine francoprovençal a rapidement été reconnu par les écoles allemandes (Suchier 1888), italiennes, mais aussi suisses (Ayer 1878 ; Odin 1886 ; Gauchat 1891). Philipon (1887, 1911) semble avoir accepté cette réalité : ses recherches n'ont cessé de prouver l'existence du francoprovençal. Il en va de même des études de Devaux (1892) consacrées au Dauphiné septentrional. Mais tous deux ont suivi Meyer et ont rejeté l'utilisation du terme 'franco-provençal'.

Bien que l'espace francoprovençal fasse figure de nouveau-né dans la recherche en dialectologie, mais aussi en linguistique historique, de nombreux chercheurs se sont dévoués à l'étude de ce domaine de la Galloromania. Mais, aujourd'hui encore, nos connaissances relatives à ce domaine peuvent parfois paraître approximatives et incomplètes, en raison peut-être de son très haut degré de fragmentation interne justement abordé par Kristol (2016 : 350) en ces termes : « What we call 'Francoprovençal' is not 'a' language but a collection of speech varieties displaying a common linguistic typology yet an extremely high degree of dialect fragmentation ».

1.2. *Un espace géographique restreint*

De l'Italie à la France, en passant bien sûr par la Suisse, ce domaine linguistique s'étend sur un territoire géographique restreint dont la topographie est extrêmement variée et dont l'histoire n'a de cesse de nous rappeler qu'aucune unité politique n'y a jamais été perceptible, à

¹ Au vu de l'importante bibliographie consacrée au sujet, nous ne pouvons échapper aux répétitions ou généralités. Les lignes qui suivent doivent beaucoup au récent article de Kristol (2016), aux considérations de Maffei Boillat (2015 : 45-53), à l'article de Greub/Chambon (2008), à l'article de synthèse de Martin (1990), aux publications de Tuaillon (1967, 1972, 2001, 2007), ainsi qu'aux différents articles des actes du colloque de Neuchâtel (Marzys/Voillat 1971).

² Son article « Schizzi franco-provenzali », de loin fondateur, est paru en 1878, mais il était déjà connu en 1873.

l'exception de la brève période burgonde (Kristol 2016 : 350)³. À travers les siècles, l'aire géographique du domaine francoprovençal n'a cessé de se mouvoir. Alors que la limite avec l'occitan vivaro-alpin semble être demeurée stable (Kristol 2016 : 352), les limites nord-ouest, nord, nord-est et est ont subi plus de fluctuations. Jud (1939), puis Lobeck (1945) émettaient l'hypothèse qu'au Haut Moyen Âge, l'aire francoprovençale s'étendait plus au nord. Ce sera Burger (1971), Taverdet (1971) et surtout Dondaine (1971, 1972) qui parviendront à prouver l'extension septentrionale plus importante du domaine. Cette extension a également pu être observée par Zufferey (2006b) sur la base de textes littéraires, et aussi par Chambon/Müller (2013a/b) qui se sont concentrés sur des questions d'onomastique. Concernant la limite nord-est et est, Kristol (2002, 2004, 2013) est parvenu, grâce à la toponymie, à établir que le proto-francoprovençal s'étendait jusqu'à la rive ouest de la Reuss et la rive sud du Rhin avant la germanisation du 7^e siècle⁴. Actuellement, le domaine francoprovençal s'étend sur une importante partie de la Suisse romande, sur très approximativement le centre de l'est de la France, en Vallée d'Aoste, ainsi que dans les hautes vallées piémontaises, sans oublier deux enclaves italiennes : Faeto et Celle di San Vito (Tuailon 2007 : 24-112 ; Kristol 2016 : 352).

1.3. *Quatre 'grandes' thèses*

Depuis que la recherche reconnaît la réalité linguistique de l'espace francoprovençal, sa genèse et sa formation ont été à l'origine de nombreuses interprétations et débats scientifiques, notamment à travers quatre thèses formulées dès le début du 20^e siècle (Schmitt 1977 ; Martin 1990 : 676-679). La première thèse explorée a été celle de l'influence des frontières diocésaines, particulièrement défendue par Morf (1909). Bien que certaines de ces limites correspondent en partie aux limites du domaine francoprovençal, particulièrement la limite sud, il semble qu'elles soient uniquement un reflet d'anciennes administrations romaines. Et ainsi que le précise Schmitt (1977 : 96) :

les diocèses ne constituent pas le commencement des frontières linguistiques, mais leur existence a largement contribué à la stabilité ethnographique, administrative, politique, et, par là aussi linguistique du domaine.

³ Le 'règne' burgonde qui dura jusqu'en 999 permit à von Wartburg (1941, 1967) d'étayer sa thèse du superstrat burgonde en tant qu'élément constituant de la caractérisation du francoprovençal.

⁴ Les conclusions de Kristol ont par ailleurs été étayées par un article récent de Chambon (2019b) proposant une analyse fine du microtoponyme *Marmons* de la commune de Beinwil dans le canton de Soleure, en Suisse.

Ensuite est apparue la thèse de l'influence du substrat gaulois, qui se serait maintenu jusqu'au 5^e siècle en Helvétie, défendue tout particulièrement par Hubschmied (1938a/b, 1949, 1951). Cette thèse a toutefois très rapidement été abandonnée dès les années 1940 en raison de l'extrême rareté des traces de ce substrat, même si elles ne peuvent être ignorées dans la toponymie suisse (cf. par ex. Kristol 2005a). C'est aussi dans les années 40, que von Wartburg (1941) avancera la thèse du superstrat burgonde, reprise plus tardivement dans son livre sur la fragmentation de la Galloromania (1967). Cette thèse sera réfutée par de nombreux chercheurs, mais surtout par Schüle (1971) dans sa contribution au colloque consacré au francoprovençal tenu à Neuchâtel en 1969. Il démontre l'impossibilité de cette hypothèse à travers une fine analyse des éléments phonétiques, lexicaux et onomastiques sur lesquels von Wartburg s'appuyait. Enfin, c'est finalement la thèse de la romanisation, défendue notamment par Gardette, déjà dans les années 50, qui sera unanimement acceptée. La genèse et la formation du francoprovençal sont le fruit d'une romanisation spécifique de l'espace linguistique concerné.

1.4. La romanisation

Gardette introduit cette hypothèse par une question qui aujourd'hui nous semblerait presque naïve : « le domaine francoprovençal [...] a-t-il connu entre le I^{er} et le V^e siècle une forme particulière de romanisation, a-t-il inventé ou choisi une forme particulière du latin ? » (Gardette 1971a : 1). La qualité de ses recherches lui a permis d'établir que la romanisation de l'espace francoprovençal a avant tout été possible grâce aux voies de communication du Grand-Saint-Bernard et du Petit-Saint-Bernard. Ainsi que le résume Kristol (2016 : 350) :

After an initial period of Romanization emanating from the Roman *Provincia Narbonensis*, Francoprovençal came into being along the corridors of influence created by the Roman highways which connected the Po Plain to the basins of the Rhône and the Rhine, over the major mountain passes of the western Alps (Grand-Saint-Bernard, Petit-Saint-Bernard, Mont-Cenis [...]).

En effet, la romanisation précoce et intense de la Narbonnaise à laquelle Kristol fait allusion résulte sur d'importantes similitudes lexicales et morphologiques entre les langues du domaine occitan et celles du domaine francoprovençal. Ces similitudes sont représentatives d'une continuité de la latinité de la Narbonnaise, comme le prouve le relevé de Schmitt (1977 : 95) de 205 unités lexicales communes à l'occitan et au francoprovençal (cf. aussi Schmitt

1974b⁵ ; Gardette 1960, 1962, 1964a/b). Or, *Lugdunum*, fondée en 43 avant notre ère et capitale des Gaules, devenue un important centre intellectuel et culturel, parvient à s'émanciper et développe son propre latin, « comme si [elle] avait été un centre de romanisation assez indépendant pour faire dans le riche vocabulaire latin un choix différent de celui qu'avaient déjà fait les villes de la Narbonnaise » (Gardette 1962 : 71). Cette émancipation se lit dans un vocabulaire poétique qui « représente [...] 17,5% du vocabulaire francoprovençal spécifique » (Schmitt 1977 : 95). En effet, le francoprovençal regroupe, toujours selon les relevés de Schmitt (1977 : 95), pas moins de 136 unités lexicales qui lui sont spécifiques. Mais, il se profilera tout de même une orientation vers le nord-est puis vers le nord⁶. Cette nouvelle orientation se voit, elle aussi, dans des affinités lexicales (Schmitt 1977 : 95), mais également phonétiques, partagées entre les dialectes oïliques et les dialectes francoprovençaux :

la première palatalisation de C- et G- devant *i, e* (II^e-III^e s.), la première diphtongaison de E et O ouverts (III^e-V^e s.), la sonorisation, suivie de la spirantisation, des occlusives intervocaliques sourdes, ainsi que la deuxième palatalisation de C- et G- devant *a* (IV^e-V^e s.), enfin la deuxième diphtongaison de E et O fermés et la loi de Bartsch affectant A après palatale (première moitié du VI^e s.) (Zufferey 2006b : 466, n. 64).

Le francoprovençal peut ainsi être considéré comme une zone intermédiaire – ou un « carrefour » (Greub/Chambon 2008 : 2503) – entre l'occitan et l'oïlique au sein de laquelle une « caractérisation linguistique » (Kristol 2004 : 25), ou une « individuation » (Greub/Chambon 2008 : 2504), se profile dès la seconde moitié du 6^e siècle (Kristol 2004 ; Greub/Chambon 2008) et se concrétise vers 600 (Chambon 2019b)⁷. Les caractéristiques linguistiques de cet espace se voient dans des phénomènes morphologiques, dans le lexique (cf. notamment Carles 2017 : 183sq.), mais surtout dans trois traits phonétiques que la recherche aime à rappeler (Tuailon 2001 : 12 ; 2007 : 27-53 ; Greub/Chambon 2008 : 2504 ; Maffei Boillat 2015 : 46 ; Kristol 2016 : 353-354) :

- Le traitement de [a] libre diffère s'il est précédé ou non d'une consonne palatale. Non précédé d'une consonne palatale, [a] libre se maintient, tout comme en occitan, à l'exemple du

⁵ Pour une critique récente de la thèse de Schmitt, voir Carles (2017 : 208ss).

⁶ Sur la base des matériaux réunis dans la TGO, ce changement d'orientation a aussi été constaté par Carles (2017 : 185sq., 208-209) qui le formule en ces termes : « le francoprovençal de la première époque occupe donc d'abord une position proche de l'occitan avant de se positionner comme intermédiaire et de s'orienter enfin essentiellement vers le français » (*ib.* : 186).

⁷ Grâce à Chambon (2019a : 321-323) et à son analyse d'un anthroponyme attestant la monophtongaison de la diphtongue latine AU en domaine francoprovençal, on peut dès lors considérer que les domaines francoprovençal et oïlique – partageant ce changement phonétique – se sont différenciés de l'occitan dès la fin du 5^e siècle et plus précisément au moins dès 487, date à laquelle l'anthroponyme est attesté.

substantif latin PRATU > frpr. ['pra], occ. ['prat], fr. [pʁe]⁸. Toutefois, précédé d'une palatale, le francoprovençal, tout comme le français, connaît la loi de Bartsch. Les issues de ce traitement sont alors extrêmement variées en fonction des dialectes, à l'exemple du latin MERCATU > frpr. [mar'tʃie].

- Le maintien du timbre des voyelles finales non accentuées offre au francoprovençal la possibilité d'une accentuation paroxytonique. Le français voit s'effacer le timbre des voyelles finales à partir du 7^e siècle et se dirige vers un oxytonisme généralisé, dont il est le seul représentant au sein de la Romania. Le traitement de [a] final non accentué est ici significatif, puisque, tout comme pour [a] libre, les issues sont différentes en fonction que [a] soit précédé ou non d'une palatale, à l'image du substantif latin PORTA > frpr. ['pɔrta] et, à l'inverse, du substantif latin VACCA > frpr. ['vatsi], tous deux portant l'accent sur la première syllabe et donc représentatifs d'une accentuation paroxytonique.
- Le traitement francoprovençal de Ū se différencie clairement de l'occitan et du français qui connaissent une palatalisation en [y]. En effet le francoprovençal maintient le phonème [u]. Ce traitement se voit particulièrement dans le substantif latin PLŪMA > frpr. ['plɔma], occ. ['plymɔ], fr. [plym].

Enfin, selon Greub/Chambon (2008 : 2504)⁹,

le francoprovençal existe à partir du moment où Lyon ne parvient plus à diffuser les changements qu'elle impulse dans la plus grande partie de la Gaule et en Italie du Nord, et par ce fait même.

1.5. Une appellation malheureuse

Le francoprovençal est donc une réalité, mais qu'en est-il de son nom ? Nous ne reviendrons pas ici sur le malaise ressenti par les chercheurs face aux différents termes attribués à cet ensemble linguistique depuis 1873 (cf. Kristol 2005c), mais le nom qui lui est attribué demeure clairement malheureux et, avouons-le, une création scientifique. Donnant tantôt l'impression d'être un mélange de provençal et de français, cette dénomination semble aussi parfois définir une langue unifiée, ce qui n'est pas une réalité. Dans son bref article, Kristol (2005c) rappelle que nommer une langue, c'est avoir conscience de son existence. C'est dans cet article qu'il évoque le terme utilisé en Suisse occidentale pour nommer la langue écrite des documents non

⁸ Les exemples que nous fournissons sont repris de l'article de Kristol (2016 : 353-355).

⁹ La recherche n'a cessé de démontrer que l'une des caractéristiques les plus saillantes de ce domaine est, entre autres, son importante fragmentation et ses multiples centres de rayonnement : « Francoprovençal has (or had) not one but several leading linguistic (micro-) centers (Lyon, Grenoble, Geneva, Fribourg, Sion, Aosta, etc.), each with very variable domains of influence [...] » (Kristol 2016 : 350).

littéraires galloromans : le ‘rommant’ qui est justement attesté dans un document fribourgeois de 1424¹⁰.

1.6. *Quel statut ?*

Cette question de dénomination laisse entrevoir que le statut de cet ensemble de dialectes demeure un problème pour bon nombre de chercheurs mais aussi de locuteurs. En conséquence de quoi, il est bien difficile pour le chercheur ne serait-ce que de parvenir à appréhender le statut des dialectes de cette aire linguistique au Moyen Âge. Les dialectes semblent avoir uniquement la fonction de langue de communication orale tout en laissant au latin, et plus tard au français dans toute sa variation, la fonction de langue de communication écrite ; ainsi que le précise Kristol (2016 : 350) :

[Francoprovençal] has lived side by side with supraregional written lingua francas : first Latin (until the beginning of the sixteenth century in territories under Savoyard influence, and until the end of the *ancien régime* in the episcopal state of Valais), then French.

Langue reconnue par les dialectologues comme un ensemble de dialectes, plus spécifiquement comme « langue géographiquement variable » (Tuailon 2001 : 12) et représentative d’un haut degré de fragmentation dialectale (Kristol 2016 : 350), le francoprovençal semble pourtant être considéré par la recherche consacrée aux anciens textes comme « une variété régionale subordonnée, au même titre que le normand, le picard ou le wallon » (Marzys 1978 : 201).

Les documents pleinement vernaculaires font leur apparition dans les documents d’archives dès le 13^e siècle (cf. 2.1.). Dans tous les cas, la *scripta* – ou faudrait-il dire les *scriptae* ? – qui s’offre au chercheur est avant tout représentative d’un haut degré de variation. Ces *scriptae* se situent sur un *continuum* entre une importante perméabilité à une norme suprarégionale et la présence d’une importante composante francoprovençale¹¹. Concernant

¹⁰ La question de la dénomination des langues a particulièrement bien été traitée par Rosellini (1969), elle est également abordée dans Marzys (1978).

¹¹ Le paradoxe d’une production textuelle tantôt francoprovençale, tantôt d’intention oïlique a récemment été résolu en ces termes par Greub (2019 : 25) :

Il semble que le français et le francoprovençal fonctionnent, dans certaines conditions, comme des objets séparés et concurrents : lors du choix d’une langue littéraire ou de l’adoption d’une *scripta* administrative. Mais, dans d’autres, comme le choix d’une variante particulière, la délimitation entre les variétés semble s’estomper dans certains cas. Cette contradiction apparente a pour conséquence pratique qu’il n’est pas licite, lorsque l’on parle du Moyen Âge, de manipuler sans précaution des notions telles que "français" ou "francoprovençal", en faisant comme si ces langues, et la séparation entre elles, étaient des faits positifs et non des modèles aidant la pensée.

plus spécifiquement la présence de la composante oïlique, Marzys (1978 : 196) avance que « la *scripta* francoprovençale du Moyen Age est fondamentalement dans la même situation, par rapport à la norme commune qui rayonne de Paris, que les différentes *scriptae* de langue d'oïl ». Cette affirmation reflète parfaitement l'attitude des médiévistes, philologues et scriptologues face aux textes de cette époque. Une nette majorité de ceux qui ont travaillé sur les textes anciens ne voit, jusqu'à présent, dans les *scriptae* de l'espace francoprovençal, rien d'autre que l'équivalent statutaire de n'importe quelle *scripta* du domaine oïlique¹².

Au-delà de la question de la composante oïlique de ces *scriptae*, Marzys (1978 : 197) déclare que « nous ne connaissons, à époque ancienne, aucun témoignage explicite d'une distinction consciente entre francoprovençal et français ». Aussi, les *scriptae* du domaine francoprovençal n'ont jamais permis de prouver de manière convaincante l'existence d'une conscience d'autonomie linguistique. Et, pour reprendre les propos de Greub/Chambon (2008 : 2513),

à considérer l'inscription de l'écrit dans un espace de communication et, probablement, la conscience des locuteurs (on ne possède aucun indice d'une conscience, quelle qu'elle soit, d'une unité spécifique du francoprovençal), le domaine francoprovençal ne forme pas, sociolinguistiquement parlant, un ensemble séparé de l'oïl ; très tôt le français y fonctionnera comme langue-toit.

Absence d'unité linguistique, certes, mais d'autres chercheurs ont cru pouvoir relever un embryon de conscience linguistique, autant dans les documents d'archives que dans la littérature. Déjà dans les années 1960, Gardette (1968b : 88) a eu ce sentiment :

Les habitants de l'ouest du francoprovençal, provinces du Lyonnais et du Forez, semblent avoir eu conscience d'appartenir à une unité linguistique qui s'exprimait dans ce francoprovençal commun qui est la base de nos vieux textes non littéraires. [...] Il y avait donc en domaine francoprovençal la conscience d'une unité linguistique importante, assez forte pour être opposée à l'unité française et à l'unité provençale.

Plus tard, ce sera Müller (1981 : 80) qui attribuera à la *scripta* fribourgeoise un statut de langue écrite identitaire¹³ :

¹² Cette question a notamment été abordée par Carles/Glessgen (2019). Selon eux, il est justifié de considérer que les *scriptae* francoprovençales doivent être analysées par rapport aux *scriptae* oïliques, mais ceci n'entrave en rien la possibilité que les scribes savaient parfaitement distinguer et sélectionner, dans leur production, ce qui ressort de leur langue maternelle et ce qui ressort d'une variété écrite suprarégionale oïlique.

¹³ Mais Müller (1981 : 81) ajoute que les utilisateurs de la *scripta* fribourgeoise avaient aussi « conscience d'appartenir à une communauté plus large, celle qui parlait ou au moins cultivait le français ».

[...] les quelques traits dialectaux de la scripta fribourgeoise ne pouvaient pas simplement passer inaperçus. Si on les avait introduits et maintenus dans le médium écrit, c'était de façon délibérée, parce qu'on avait pleinement conscience d'avoir une personnalité bien à soi et parce qu'on était fier [...].

Enfin, d'un point de vue littéraire, que faire du témoignage d'Aimon de Varennes dans *Florimont* ?

As Fransois wel de tant servir
Que ma langue lor est salvaige ;
Car j'u ai dit en mon langaige
Az muelz que j'u ai seü dire
Sur ma langue la lor empire,
Por ce ne m'en dient anui ;
Mues ainz ma lanque qu l'autrui. *Florimont*, v. 13614-13620

Ce témoignage, repris par Gardette (1968b : 91), puis par Tuailon (2001 : 31-33), mais aussi plus récemment par Maffei Boillat (2015 : 48-49), Berchtold (2018 : 7-8), Carles/Glessgen (2019) et Greub (2019), leur a permis d'avancer que l'auteur « avait conscience des différences linguistiques » (Tuailon 2001 : 32), mais surtout qu'Aimon de Varennes a opéré un choix de langue offrant très probablement à son œuvre un plus grand prestige, en raison du fait que sa langue, un dialecte de l'espace francoprovençal, ne pouvait raisonnablement pas véhiculer la littérature, puisque le francoprovençal n'est qu'une « humble réalité » (Gardette 1968b : 90-91)¹⁴. Avec Marzys (1978 : 202), notons toutefois « le parallélisme frappant » avec les témoignages d'autres auteurs, tel que Conon de Béthune.

Il nous semble pourtant que cette réticence à considérer la possibilité d'une conscience linguistique, en raison de l'absence d'unité linguistique (Greub/Chambon 2008 : 2512-2514) ou de l'absence d'une tradition scripturale reconnue comme francoprovençale et d'une production littéraire, et donc de prestige (Zufferey 2009 : 308)¹⁵ doit être reconsidérée. Nous suivons le point de vue de Carles/Glessgen (2019 : 81) selon lequel les scribes avaient bel et bien conscience de deux systèmes linguistiques distincts et qu'ils étaient aptes à manipuler l'un et l'autre et à élaborer ainsi une langue écrite qui leur était propre.

¹⁴ La tradition littéraire, ou l'absence d'une telle tradition, a récemment été largement abordée par Maffei Boillat (2015). Aussi, pour ces questions, nous ne pouvons que renvoyer notre lecteur à son travail, plus particulièrement aux pages 45 à 61.

¹⁵ Dans son bref article sur les particules affirmatives de la Galloromania, Zufferey (2009 : 308) déclare ouvertement qu'« il n'a existé que deux langues vulgaires dans la production littéraire de la France médiévale : la provençale et la française ».

Surtout, ces *scriptae* ‘para-francoprovençales’ (Gossen 1970) ou ‘francoprovençalisantes’ (Maffei Boillat 2015 : 128-132) sont, avec les textes latins (Vitali 2003, 2007 ; Carles 2017), le seul témoin linguistique de l’espace francoprovençal et le seul moyen que nous ayons d’appréhender le statut du francoprovençal au Moyen Âge.

2. État des lieux

2.1. Production textuelle documentaire en domaine francoprovençal

Si les textes latins sont légion et les textes français relativement fréquents dès la fin du XIV^e siècle, les textes dialectaux restent, eux, l'exception. Nous n'en avons conservé qu'une trentaine pour le Lyonnais (entre 1225 et 1384), une vingtaine pour la Bresse et le Bugey (entre 1265 et 1466), six pour le Dauphiné (entre 1275 et 1403), six pour le Forez (entre 1289 et 1322), un ou deux pour la Savoie. En Suisse romande, les proportions remontent un peu grâce à l'apport des Archives fribourgeoises, qui contiennent des séries entières à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Mais le Valais, Genève et le Pays de Vaud ne nous ont livré en tout qu'une trentaine de documents.

Malgré cette affirmation de Marguerat (1971 : 151-152)¹⁶, la production textuelle documentaire vernaculaire en domaine francoprovençal demeure peu connue dans son étendue chronologique et géographique ainsi que dans ses genres¹⁷. À ce jour, nous remarquons une absence totale d'études relatives à cette question malgré le survol que Gardette en a donné pour le Dauphiné, le Forez et le Lyonnais en 1963 et les indications fournies par Marguerat (1971), Marzys (1978), Gonon (1985), Vurpas (1995) ou encore Zufferey (1997). Ainsi, à défaut de pouvoir mener un dépouillement exhaustif des différents lieux d'archives, nous présenterons cette production textuelle en nous basant sur les éditions existantes et à venir. Celles-ci ne fournissent qu'un aperçu de la masse textuelle documentaire existante en domaine francoprovençal, mais elles nous donnent accès à une étendue géographique importante.

Nous nous focaliserons sur la production textuelle documentaire d'un point de vue chronologique et géographique, tout en nous concentrant sur les différents genres textuels représentés. Ce sera à travers les territoires politiques actuels que nous discuterons la production textuelle documentaire, tout en gardant à l'esprit que ces frontières ne coïncident pas avec les frontières de l'époque. En réalité, cette approche est la meilleure pour deux raisons. La première est assez simple et trouve son explication dans le fait que les lieux d'archives sont organisés de manière nationale et les éditions ont suivi cette même voie¹⁸. Les archives possèdent des

¹⁶ Marguerat reprend ces chiffres au sein des travaux de Devaux (1892), Bruchet (1906), Meyer (1909), Hafner (1955) et Gardette (1968b), mais aussi de sa propre thèse sur les documents de la Suisse romande (1968) sur laquelle nous n'avons pas réussi à mettre la main.

¹⁷ Nous intégrons dans les genres textuels de la production documentaire : les chartes, les documents de comptabilité, les documents législatifs ou encore les testaments. La littérature ne sera pas abordée, à ce sujet nous renvoyons à la thèse de Maffei Boillat (2015 : 53sq.).

¹⁸ À ce sujet, voir l'introduction de Trotter au *Manuel de la philologie de l'édition* (2015) dans laquelle, en page 7, il mentionne l'importance des différentes « traditions nationales ».

documents de provenance très variée, à l'image des Archives de l'État de Neuchâtel qui détiennent une quantité importante de documents franc-comtois, à savoir des « archives patrimoniales reçues plus tard par les Neuchâtel ou les seigneurs de Valangin, en même temps qu'ils obtenaient, par héritage ou inféodation, telle ou telle seigneurie »¹⁹. La seconde raison de ce choix s'explique par le fait que les éditions de corpus existantes se consacrent à une région après l'autre sans réattribuer les documents aux lieux auxquels ils appartiennent ; c'est notamment le cas pour les documents de la Suisse romande.

Pour la France, nous nous concentrerons sur les documents produits dans le Lyonnais, le Forez, l'Ain et le Dauphiné ; pour la Suisse, les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Jura et une infime partie de Berne ; et pour l'Italie, la Vallée d'Aoste et le Piémont. Bien entendu, il ne faut pas oublier la présence toujours très importante du latin et ce jusqu'à très tardivement dans tout le domaine. Notons plus particulièrement l'emploi quasi exclusif du latin en Savoie, en Haute-Savoie, au Valais et en Italie, alors que les autres régions montrent une utilisation plus équilibrée des deux langues.

Le domaine connaît plusieurs types d'éditions : celles des historiens publiant des cartulaires (Guigue 1876), des registres consulaires (Guigue 1882 ; Guigue 1926) ou autres documents à valeur historique (*Sources du droit Suisse, Monuments d'histoire suisse* et *Recueil diplomatique*). Ces éditions sont composées de très nombreux textes indépendamment de la langue dans laquelle ils sont rédigés. Nous y trouvons quelques documents en langue vernaculaire qui demandent, pour la plupart, à être réédités en vue d'une analyse linguistique²⁰. Ensuite, certains linguistes se sont consacrés à des éditions ponctuelles, à l'exemple de quelques éditions de comptes (Durdilly 1966) ou de documents divers remarquables par leur richesse linguistique (Aebischer 1950). Enfin, certains de ces textes ont été intégrés à des corpus d'envergure variable. En effet, c'est grâce à l'entreprise de Meyer dans les années 1890 que l'édition des plus anciens documents linguistiques occitans et francoprovençaux a vu le jour (Meyer 1909). Par la suite, dès la seconde moitié du 20^e siècle, des entreprises d'éditions tant françaises que suisses ont été mises en place (Gonon 1974 ; Durdilly 1975 ; Schüle/Scheurer/Marzys 2002 ; Scheurer/Morerod à paraître).

Au sein du territoire français, le premier corpus à paraître est celui des documents de l'Ain édités par Philippon²¹ dans le volume publié en 1909 par Meyer. Ce petit corpus contient

¹⁹ Introduction au deuxième volume des *Documents linguistiques de la Suisse romande* (Scheurer/Morerod à paraître).

²⁰ En effet, les éditions des historiens n'indiquent que rarement les abréviations et ne possèdent pas de glossaire.

²¹ Signalons les recueils de 1854-1885 éditant et présentant des documents de Dombes par Valentin-Smith et Guigue.

l'édition de vingt documents ordonnés d'après les arrondissements : l'arrondissement de Bourg (huit documents), de Trévoux (neuf documents), de Nantua (deux documents) et enfin de Gex (un document)²². Ils s'échelonnent entre le 9 septembre 1265 et 1465-1466. Au sein de ces quelques documents apparaît une petite variété de genres. Les chartes sont au nombre de sept et se placent entre 1271 et 1358. Nous y trouvons aussi deux lettres de 1265 et 1337 ; la lettre de 1265 n'est pas éditée à partir de l'original, qui a été perdu, mais elle a été restituée à partir d'une édition insuffisante. Notons la présence de deux comptes datés de 1365 et de 1465-1466 et d'une limitation de terres de 1356²³. Finalement, l'ensemble le plus important et le plus homogène de ce corpus est constitué de huit terriers compris entre 1275 et 1341. Ainsi que nous l'avons mentionné précédemment, à côté de l'édition de corpus plus ou moins étendus apparaissent de manière ponctuelle quelques éditions. Nous pouvons signaler l'édition de qualité par Philipon (1887) de cinq terriers bressans repris dans le volume de 1909 ; l'édition du compte du prévôt de Juis de 1365 par Devaux (1890), elle aussi reprise dans le volume de 1909 ; les travaux de Duraffour (1925) et Morel (1921-1927) sur les comptes de Châtillon-les-Dombes ; l'article de Lescuyer-Mondésert sur les comptes de Loyes et Vilars (1983) ; ou encore les recherches plus récentes de Fréchet (2004) sur les mêmes comptes que Lescuyer-Mondésert. Plus généralement, les documents de l'Ain ont été répertoriés par Lescuyer-Mondésert afin de les intégrer au projet des *Documents linguistiques de la France* (cf. Vurpas 1995 : 391).

Après l'Ain, le Forez a également bénéficié de plusieurs éditions, malgré une très petite quantité de documents en langue vernaculaire²⁴. Dans l'édition de 1974 publiée par Gonon dans le cadre des *Plus anciens documents linguistiques de la France, série francoprovençale* (sous la direction de Gardette et Monfrin), se trouvent 62 documents principalement retenus sur le critère d'une *scripta* francoprovençale²⁵. Dans l'introduction au volume, les auteurs soulignent que 1500 documents antérieurs au 14^e ont fait l'objet d'une édition de la part d'historiens (Guichard et al. 1933-1980)²⁶. C'est en effet sur cette base que la sélection des 62 actes s'est opérée : huit pour la période antérieure à 1300²⁷ et 54 pour les deux siècles suivants, soit une fourchette chronologique comprise entre 1260 et 1498. Les genres représentés sont variés, néanmoins la majorité concerne des documents de comptabilité²⁸. Les chartes sont au nombre

²² Quelques documents de Gex ont été édités sous l'impulsion du projet des plus anciens documents de la Suisse romande par Gavillet (2011).

²³ Ici aussi le document a été restitué à partir d'une transcription antérieure car l'original a été perdu.

²⁴ À ce sujet, voir Gardette 1963c.

²⁵ Les textes jugés « en français » (Gonon 1974 : xv) n'ont pas été retenus. Toutefois, certains documents en latin ont été publiés.

²⁶ Nous reprenons ici le propos de l'introduction de l'édition des documents linguistiques du Forez.

²⁷ Ces huit documents ont été édités par Gardette (1968b).

²⁸ Gonon publie, au début de l'ouvrage, une liste des documents organisés d'après les différents genres.

de six (1270-1395), dont une charte de franchises en occitan en deux exemplaires et deux confirmations de cette dernière, une reconnaissance de fief et un contrat. Le corpus comprend ensuite un testament (1288), une liste de vassaux (*ca* 1260), quatre inventaires (1301-1388), un fragment de mémoriaux (1349-1352), un extrait de minutes notariales (1478-1481), deux terriers (*ca* 1290), treize registres audienciers bilingues (1358-1495) qui ont bénéficié d'une étude complète par Gonon (1960a) ; 34 comptes ou registres de comptes (1314-1498). Lorsque Gardette (1971b) revient sur les différentes publications des textes foréziens²⁹, il mentionne l'édition de quatre textes par Philipon (1893) qui seront partiellement repris dans le volume de 1974, les éditions de textes majoritairement rédigés en latin, dont certains inventaires édités par Perroy (1937) également repris dans le volume de 1974, les testaments étudiés par Boyer (1964), et plus particulièrement les testaments publiés par la Fondation Georges Guichard (1951), sur lesquels se basera Gonon pour établir un glossaire (1955, 1964-1965) et mener plusieurs études (1960b, 1961), ou encore *Le compte de la réparation du donjon et de la construction de la chambre des comptes de Montbrison* par Fournial/Gonon (1967). Mentionnons aussi la publication d'Alverny (1912) sur les comptes forestiers de Cervière (1391-1408) ; Gonon publie en 1973-1974a le *Journal des dépenses du voyage à Paris des enfants du comte Jean Ier de Forez, Jean et Reynaud* ; le texte sera repris dans le volume de 1974³⁰ ; finalement, Fournial (1964) s'attarde sur les mémoriaux de la chambre des comptes de Forez.

Le Lyonnais, quant à lui, connaît une production textuelle plus importante qui a été éditée en grande partie³¹. Tout d'abord, tout comme pour le Forez, notons l'édition de Durdilly (1975) dans la collection des *Plus anciens documents linguistiques de la France, série francoprovençale* sous la direction de Monfrin et de Gardette. Cette édition regroupe 49 documents répartis entre les dates limites de 1225 (copié en 1375) et 1425. À côté de cette édition, Durdilly (1975 : XXIII-IL) a établi un inventaire détaillé des documents en ancien lyonnais des 13^e et 14^e siècles mentionnant notamment les textes édités. Les documents édités représentent plusieurs genres malgré l'absence de chartes³². Nous y trouvons quatre documents concernant des particuliers : un livre de raison (1316-1344), un fragment d'un livre de comptes (1320-1324) et deux testaments (1361 et fin 14^e siècle) ; six pièces administratives : un rôle d'arrérages (1342), un règlement fiscal (1351-1352), un procès-verbal (1355), deux

²⁹ Dans cet article, il fournit aussi un aperçu du compte de la réparation du donjon de Montbrison (*cf.* Fournial/Gonon 1967).

³⁰ Horiot édite à nouveau ce texte en 2006.

³¹ À ce sujet, voir Gardette 1963c.

³² Nous nous appuyons ici sur la liste des documents fournie par Durdilly (1975 : LI-LVI).

conventions (1359) et une estimation de biens (1387) ; sept terriers (premier quart du 13^e siècle-1425) ; quinze tarifs de péages, leydes, livres de recettes (1225-1401) ; et dix-sept documents de comptabilité (1343-1394). Le Lyonnais connaît de surcroît de nombreuses éditions ponctuelles, dont certaines ont été reprises dans le volume précédemment évoqué : Vachez (1877, ²1879), Guigue (1882a/b, 1885, 1886, 1906), Philipon (1883a/b, 1885, 1905), Gardette (1963c), Durdilly (1964, 1966), Gonon (1968), Poncet (1969), Salmon (1969) et Bériet (1969) ; mentionnons aussi les quelques textes publiés par Philipon dans sa phonétique lyonnaise de 1884, qui sont en partie repris dans le volume de 1975. Nous avons relevé quelques documents qui ne sont pas édités dans ce volume : le *Compte rendu aux religieuses de Saint-Martin-le-Paul par Pierre de la Bête*, un texte latin, publié par Guigue (1875), ainsi que quelques documents du *Cartulaire municipal de la ville de Lyon* (Guigue 1876) ; les *Fragments du Grand livre d'un drapier de Lyon* par Guigue/Meyer en 1906³³ ; le *livre du vaillant des habitants de Lyon* par Philipon/Perrat (1927) ; par Perrat/Gardette (1961), un tarif de péage de Belleville qui a été repris par Gardette (1963c) ; un inventaire latin contenant du lexique francoprovençal par Gonon (1966) ; Durdilly se consacre en 1981 à la publication de cinq textes comptables du 15^e siècle (1429 à 1476) ; enfin, en 1990, Horiot/Du Pouget publient les comptes du péage de Belleville accompagnés d'une étude linguistique et d'un glossaire.

Pour le Dauphiné, Gardette (1963a/c) mentionne l'*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, thèse de 1892 de Devaux, dans laquelle il publie cinq textes : un testament dont l'original est perdu (1275) ; les comptes consulaires de Grenoble réédités en 1912 qui couvrent les années 1338-1340 ; les usages du mistral des comtes de Vienne (1276) ; un leyde de Vienne (copie de 1403) ; les comptes consulaires de Vienne (1389). Mentionnons encore un petit texte publié en 1885 par Roman/Meyer et enfin les publications de Royer (1923 ; Royer/Thomas 1929), dont la *Somme du code de Justinien* (13^e siècle).

Pour la Suisse romande, l'initiative en 1980 de Schüle a permis la création d'un projet analogue à celui des *Plus anciens documents linguistiques de la France, série francoprovençale* sous la direction de Monfrin et de Gardette. Alors que trois volumes étaient prévus, seul le volume pour le Jura et Berne est paru en 2002³⁴. Certes, les documents publiés dans ce volume sont d'un intérêt considérable pour l'histoire de la langue, mais ils s'inscrivent en dehors du domaine francoprovençal, car la majorité des documents sont oïliques ; seuls trois proviennent du Jura bernois. Cette édition regroupe 299 documents s'échelonnant entre le 30 avril 1244 et

³³ A noter que des fragments du même texte ont été publiés par Durdilly (1964) et dans le volume de 1975 (n° 47).

³⁴ À ce sujet, voir l'avant-propos du volume.

1395³⁵ et est accompagnée d'un glossaire et d'un index onomastique complets. L'introduction, quant à elle, fournit des informations essentielles concernant l'apparition et la diffusion des actes en langue vernaculaire dans les différents territoires concernés³⁶. Étant donné que le volume regroupe des documents émanant de régions différentes, on peut noter que l'émergence des actes en français ne se produit pas au même moment³⁷. Le corpus des documents du Jura et de Berne comporte un nombre considérable de chartes (1244-1395), à savoir 292 qui correspondent à plusieurs types, soit : 211 ventes, treize donations, onze reconnaissances et quelques autres documents isolés. Les documents de gestion sont très rares, seul un compte de 1339-1340 est édité, ainsi que deux rôles de *ca* 1330-1335, deux rentiers de 1350 et une liste de créances 1336. Ils contiennent aussi des franchises (1373-1395).

Le corpus neuchâtelois quant à lui sera publié prochainement avec un glossaire et un index onomastique³⁸. Il est composé de 182 documents, dont de nombreuses copies s'étendant de 1238 à la fin du 14^e siècle. Ce corpus est constitué à 70% de documents francs-comtois. Ainsi la langue doit être analysée en prenant en considération cet aspect. Les 182 documents sont pour l'essentiel, tout comme pour le volume Jura et Berne, des chartes (1238-1379), nous y trouvons uniquement sept rentiers et reconnaissances (1318-1372). Contrairement au volume Jura et Berne, les chartes sont plus variées, malgré la présence de 61 reconnaissances de fief et de dettes ; nous y trouvons des donations, des promesses, des ventes, des quittances, etc.

Toujours dans le cadre du projet d'édition des documents linguistiques de la Suisse romande, certains documents trouvés dans les archives vaudoises, genevoises et deux documents valaisans ont été publiés par Gavillet (2011). Cette publication regroupe 76 documents se plaçant entre 1247 et 1406. Celle-ci est composée de cinq comptes (1280-1401), un censier (1320), un extrait de coutumes (1350), deux lettres (1339 et 1349), le reste étant des chartes composées de donations, ventes, promesses, etc. (1247-1406). Ce petit corpus, contrairement aux volumes Jura et Berne et Neuchâtel ne dispose pas de glossaire ni d'index onomastique.

Le projet des documents linguistiques de la Suisse romande a également eu son pendant fribourgeois. Durant les années 1980, de nombreux documents des Archives de l'État de Fribourg ont été transcrits sur fiches sous la direction de Nicolas Morard par quelques étudiants, dont Catherine Agustoni et Nicolas Barras qui ont tous deux réalisé un mémoire de licence

³⁵ Les documents sont numérotés jusqu'à 298, le nombre de 299 s'explique par le document 87bis.

³⁶ À savoir, les diocèses de Bâle, de Besançon et de Lausanne.

³⁷ À ce sujet, voir Rebetez (1999).

³⁸ Scheurer/Morerod (à paraître).

portant sur les comptes des trésoriers (cf. *infra*) et Ammann-Doubliez qui a réalisé l'édition de la *Première collection des lois* (Ammann-Doubliez 2009). À notre connaissance, ces transcriptions dactylographiées sur fiches sont en dépôt dans plusieurs institutions, dont les Archives de l'État de Fribourg et le Glossaire des patois de la Suisse romande³⁹. L'utilisation de ces transcriptions afin de réaliser des analyses linguistiques demeure inenvisageable. En réalité, l'état inachevé de cette édition et le fait que le projet a été mis en veille pour de multiples raisons, nous a contraint à élaborer un nouveau corpus qui est composé de 74 documents compris entre 1293 et 1496⁴⁰. L'étendue du corpus jusqu'à la fin du 15^e est due au fait que la ville de Fribourg a opté pour l'usage très tardif du vernaculaire (1360). Cette documentation est très peu étendue aux chartes, qui sont au nombre de 59 (1293-1496), dont vingt ordonnances et quatorze sentences⁴¹. En réalité, la ville de Fribourg connaît une très forte production textuelle en vernaculaire au sein de collections de lois, comptes, livres de dettes, etc. Les archives possèdent deux collections de lois, dont une a été entièrement éditée par Ammann-Doubliez (2009) ; composée entre 1363 et 1466, elle regroupe 647 items – en majorité des ordonnances – étendus sur 178 folios dont une très grande partie est en langue romane – moins de 40 items sont rédigés en latin et en allemand⁴². Au sein des Affaires de la ville série A, nous trouvons trente-trois comptes, livre de cens, livres de dettes non édités rassemblant environ 3400 feuilles manuscrites en vernaculaire s'étendant entre 1387 et 1494⁴³. De plus, l'administration fribourgeoise use de la langue vernaculaire romane dans sa production textuelle pour de nombreux autres documents, tout particulièrement dans les comptes de la trésorerie de la ville rédigés en langue romane entre 1401 et 1481 ou encore dans le *Rotbuch* (1376). Pour des raisons de temps, nous ne pouvions pas réaliser l'édition de cette importante masse textuelle. Par conséquent, le corpus comporte six documents de comptabilité produits en territoire fribourgeois et quelques extraits de deux livres de dettes (1385-1434) : les dépenses pour la libération d'un prisonnier (1362-1363), l'étalon et le compte du trésorier du second semestre

³⁹ La présence des fiches dans les matériaux du Glossaire des patois de la Suisse romande s'explique par le fait que le projet d'édition des documents linguistiques de la Suisse romande a été initié par Ernest Schüle qui était alors le rédacteur en chef du glossaire.

⁴⁰ Certains des documents sélectionnés peuvent donc être les mêmes que ceux qui avaient été transcrits dans le cadre de ce projet. Bien que ces transcriptions n'aient jamais donné lieu à une édition papier, leur valeur est certaine. En effet, elles peuvent être utilisées à des fins de vérification lors de la relecture de nos propres transcriptions.

⁴¹ Ce chiffre ne prend pas en compte quelques documents bilingues. Il est le résultat du dépouillement de quelques fonds des Archives de l'État de Fribourg jusqu'aux environs de 1480 : les Diplômes, les Traités et Contrats, les Affaires de la ville séries A, B et C, les Affaires ecclésiastiques, les chartes de la Confrérie du Saint-Esprit et de la léproserie de Bourguillon.

⁴² Le latin est utilisé jusqu'en 1379 et l'allemand apparaît en 1425.

⁴³ Moins de dix documents sont plurilingues.

de l'année 1403, les comptes de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg des années 1415-1416 et 1420-1421, le compte de l'abbaye d'Hauterive de 1411. Encore pour Fribourg, évoquons aussi le *Miroir de Souabe*, texte législatif d'origine germanique connu et utilisé à Fribourg ; Peterman Cudrefin, secrétaire de la ville en possédait une traduction française éditée par Matile (1843).

En outre, pour estimer la production textuelle suisse publiée, les différentes éditions établies par les chartistes et les historiens sont très utiles. Toutefois, elles ne donnent accès qu'à une sélection de documents établie à des fins historiographiques dont certains ont été réédités dans les volumes des *Documents linguistiques de la Suisse romande*. Ces éditions sont malheureusement inutilisables à des fins linguistiques. Dans ce contexte, rappelons les nombreux volumes publiés par les *Sources du droit suisse* (cf. par ex. Ammann-Doubliez 2009 ; également disponible en ligne <<https://www.ssrq-sds-fds.ch>>), le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* (Werro/Berchtold/Gremaud 1839-1877), le *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne* (Gingins-La-Sarra/Forel 1846), les *Chartes communales du Pays de Vaud* (Forel 1872), les *Chartes inédites relatives à la ville et au diocèse de Genève* (Mallet 1862⁴⁴), les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* (Matile 1844-1848) et les *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* (Trouillat/Vautrey 1852-1867).

Au niveau éditorial, la Suisse romande ne connaît pas les mêmes publications ponctuelles que la France. Certains chercheurs se sont consacrés à des documents, mais de manière moins systématique, à l'exemple de la *Chrestomathie franco-provençale* d'Aebischer (1950) ; de la thèse de Marguerat consacrée aux documents linguistiques de la Suisse romande (1968) ; des études scriptologiques de Gossen (1964, 1966, 1970) ; de l'article de Vitale Brovarone éditant huit copies de documents de la région genevoise se trouvant dans un manuscrit des Archives de l'État de Turin (2004)⁴⁵ ; des deux articles de Marzys pour le Jura (1994, Marzys/Scheurer 1997) ; ou encore des recueils publiés par Gauthier pour Neuchâtel (1880, 1900)⁴⁶. Fribourg est le seul canton qui connaît une publication plus systématique des documents non-littéraires, dont Hafner fournit une liste détaillée (1955 : XX-XXII) ; à ce titre mentionnons les éditions de Blavignac (1858), Lehr (1880), Zimmerli (1891-1899), Buomberger (1900), Jeanjaquet (1905), Aebischer (1928b), Vevey/Bonfils (1941). Évoquons également les éditions de Claude (1972), Barras (1980), Rohrbasser (1981), Wyssa (1981), Agustoni (1982), Müller (1982), Chastonay (1988), Magnin (1989) et Ammann-Doubliez/Müller (2003).

⁴⁴ Les documents de ce corpus ont été étudiés par Gossen (1970) et font partie du corpus édité par Gavillet (2011).

⁴⁵ Ces huit documents n'ont pas été intégrés à l'édition de Gavillet (2011).

⁴⁶ De très rares documents apparaissent dans des éditions d'historiens, notamment la plus ancienne charte conservée dans le Jura (Rais 1968) ; ou encore quelques documents neuchâtelois dans les recherches de de Tribolet (1982, 1990) ou dans le recueil de Vieillard (1884).

Enfin, en ce qui concerne la partie italienne du domaine francoprovençal, nous ne connaissons pas à ce jour de documents de la pratique en langue vernaculaire. D'après Vurpas (1995 : 391) « le latin fut maintenu comme langue écrite jusqu'au XVI^e siècle ». Ajoutons que les propos de Gasca Queirazza (2004 : 87) sont, à ce titre, également significatifs :

La consuetudine secolare di redigere in latino gli strumenti giuridici ha ritardato nella Valle d'Aosta la documentazione scritta dell'uso linguistico volgare. Tuttavia una ricerca minuta può tentare di [reperire] almeno alcune tracce.

Toutefois, ces documents latins contiennent des éléments vernaculaires fragmentaires lexicaux et onomastiques précieux et pourtant trop rarement exploités (Milloz 2002 ; Cura Curà/Diémoz/Milani 2004 ; Vitali 2007). Dans ce contexte, évoquons ici les *Comptes de l'Hospice du Grand Saint-Bernard* par Quaglia/Theurillat/Schüle (1973-1975) ; les publications de Zanolli dont le *Cartulaire de Saint-Ours* paru en 1975 et deux procès de l'Inquisition (1983) ; ou encore l'édition de Costa (1987) consacrée à un manuscrit latin-français contenant des éléments francoprovençaux⁴⁷. Enfin, la langue vernaculaire a eu une petite place au sein d'un genre très spécifique, celui des recettaires (Fontanella 1995, Capaccioni/Smets 2007, Farina 2015).

Finalement, la partie du territoire francoprovençal administrée par la maison de Savoie fait figure d'exception au sein de ce domaine. En effet, toujours selon Vurpas (1995), qui reprend Perret (1979), la langue écrite vernaculaire fait son apparition au 14^e siècle, mais les rédacteurs ont opté pour « la langue du roi de France » (Vurpas 1995 : 391) et non pas pour une variété francoprovençale. Ce phénomène n'empêche pas pour autant la présence de traits francoprovençaux et, ainsi que le précise Perret (1985 : 32), « il n'est possible de discerner l'usage de termes dialectaux que par des insertions fortuites dans les chartes médiévales latines ou française »⁴⁸. Par conséquent, les documents produits par la maison de Savoie n'ont pas été pris en compte par la recherche sur la production vernaculaire documentaire du domaine francoprovençal, puisqu'ils sont qualifiés comme étant 'français'. Toutefois, il serait très intéressant de réaliser une analyse linguistique de détail sur un corpus documentaire émanant

⁴⁷ Voir aussi son article plus récent de 2017.

⁴⁸ Ajoutons tout de même les quelques publications concernant la production vernaculaire de Savoie, parfois accompagnées d'extraits, de Bruchet (1906), Scully/Casanova (1985), Mombello (1991), Guilleré/Gaulin (1992), Cornagliotti (2004) et en dernier lieu Gaulin (2018).

de la maison de Savoie, afin de savoir en quelle mesure le francoprovençal peut apparaître dans la *scripta* de cette documentation⁴⁹.

Pour conclure, remarquons, tout d'abord, la présence importante des documents de comptabilité⁵⁰. Les chartes sont quant à elles sous-représentées par les corpus émanant du territoire français alors qu'elles sont fort nombreuses dans les archives suisses romandes, tout en étant de type varié. Mentionnons aussi la *Somme du code* dauphinoise, un texte strictement législatif ou encore le *Miroir de Souabe*, traduction en langue romane d'un texte législatif en usage à Fribourg. Très rares sont les testaments et ce dans tout le domaine. D'un point de vue chronologique, les premiers textes vernaculaires apparaissent à partir de la seconde moitié du 13^e siècle mais demeurent rares, alors que le 14^e siècle est plus largement représenté dans toutes les régions.

Enfin, nous souhaitons reprendre ici une remarque de Marguerat (1971 : 152) :

Les langues qui se sont imposées à l'usage des scribes dans l'ensemble du domaine francoprovençal sont le français et surtout le latin. Jusqu'à la fin du XIV^e siècle, ce dernier jouit d'un quasi-monopole : il s'emploie aussi bien dans les actes privés que dans les actes publics ou les documents administratifs. A partir de cette date, une différenciation se produit : dans les actes privés, l'usage du latin se maintient intégralement ; dans les deux autres catégories diplomatiques, il est concurrencé par celui du français, qui finit par prévaloir en Beaujolais, en Forez et en Lyonnais. Quant au dialecte, il n'est attesté que dans des documents de nature diplomatique mal définie, des documents d'ordre administratif surtout, tels que terriers, censiers, comptes et tarifs de péages.

Les propos de Marguerat confirment alors pleinement les conclusions auxquelles nous avons abouti. La production textuelle du genre documentaire en domaine francoprovençal se voit surtout dans les documents de gestion (comptes, terriers, etc.) et très peu dans les actes publics ou privés. L'auteur avance clairement que « si le dialecte est exclu des actes publics, il l'est également de la masse des actes privés, indéfectiblement attachés à la tradition latine » (1971 : 154). Cette affirmation est clairement confirmée par nos relevés et Marguerat l'explique par un recours à des questions « d'ordre juridique et diplomatique » (1971 : 154). Aussi, le

⁴⁹ Signalons que le corpus de Fribourg comporte quelques documents en lien avec la maison de Savoie, la branche vaudoise, qui présentent une *scripta* dont le marquage diatopique est faible. Nous trouvons une mention, dans le document **1**, de Louis I^{er} de Savoie, seigneur de Vaud, frère d'Amédée V de Savoie (cf. e-DHS s.v. *Louis I^{er} de Savoie*) et, dans le document **12**, de Catherine de Savoie, dame de Vaud, petite fille de Louis I^{er} de Savoie (cf. e-DHS s.v. *Catherine de Savoie*). Il semblerait que la branche vaudoise de la maison de Savoie ait été administrée selon les habitudes de la maison de Savoie, ce qui expliquerait cette *scripta* neutralisée.

⁵⁰ À l'image des comptes de la réparation du donjon et de la construction de la chambre des comptes de Montrbrison ; ou encore les comptes d'une institution laïque – l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg – ou religieuse – les comptes de l'abbaye d'Hauterive dans le canton de Fribourg.

choix de la langue « dépend bien plutôt des usages juridiques et diplomatiques en vigueur dans la région et surtout dans le milieu dont [les chartes] émanent » (1971 : 155)⁵¹.

L'écrit vernaculaire du domaine francoprovençal se révèle tout compte fait assez riche, mais une dernière remarque s'impose. Des choix éditoriaux a découlé la création de corpus de nature très différente. Alors que les éditions de documents suisses retiennent en principe tous types de textes en langue vernaculaire indépendamment de la nature de la *scripta*, les éditions françaises sont une sélection de documents d'archives qualifiés de 'dialectaux'. Par conséquent, pour ce qui concerne la documentation française, les premières éditions à visée linguistique dépendent de la volonté de publier des documents dont la composante principale est le francoprovençal. Certes, la composante francoprovençale est plus faible dans la documentation de la Suisse romande, ou de la Savoie, mais il semblerait qu'il existe aussi des documents produits en Lyonnais ou en Forez où elle est tout aussi faible⁵². Or, cette attitude laisse entrevoir une approche très particulière de la documentation médiévale à laquelle nous avons accès. D'une certaine manière, elle entrave la recherche actuelle, dans la mesure où des documents d'archives comportant moins de particularismes du francoprovençal n'ont pas été intégrés aux éditions actuellement disponibles, alors que nous estimons leur valeur linguistique comme étant hautement significative. Il était question, à l'origine, d'éditer des textes composés dans un francoprovençal le plus 'pur', mais la recherche récente (cf. notamment Carles/Glessgen 2019) a démontré que les *scriptae* en usage dans le domaine francoprovençal renferment une coprésence de deux systèmes linguistiques, celui du français et celui du francoprovençal. Or, ainsi que l'a justement avancé Gossen (1970 : 348) au sujet de ce qu'il a nommé la *scripta* para-francoprovençale de Suisse romande,

À condition que l'on examine à fond et établisse clairement les proportions de ses éléments constitutifs, il est certain qu'elle contribue, autant que la *scripta* francoprovençale proprement dite, à élucider la passionnante "question du francoprovençal".

⁵¹ L'utilisation de la langue vernaculaire dépend aussi du droit en vigueur dans le domaine francoprovençal. Dans ce domaine, qui ne connaît d'ailleurs aucune unité politique, le droit en vigueur est tant écrit que coutumier (Marguerat 1971 : 155-156). Le droit écrit et donc romain s'installe dans toutes les parties du domaine, sauf en Forez, au val d'Aoste et en Suisse romande qui maintiennent la coutume. Aussi, le droit romain transporte avec lui la tradition scripturale du latin.

⁵² Il serait intéressant de savoir si ces documents sont des documents de gestion à usage interne (par ex. comptes), comme ceux où l'on observe une composante francoprovençale plus importante, ou s'il s'agit de documents à usage externe (par ex. charte). Dans ce dernier cas, la plus importante présence de la composante francoprovençale en France ne s'expliquerait plus par une tendance plus forte de mise à l'écrit de la langue locale dans cette partie du domaine, mais plutôt par le genre textuel.

Selon nous, le fait de vouloir absolument accéder au francoprovençal écrit le plus ‘pur’ est à l’origine de l’idée selon laquelle c’est uniquement en France francoprovençale, et plus particulièrement en Lyonnais, que le francoprovençal a bénéficié d’une mise à l’écrit. Ceci a également mis sous silence une des particularités les plus intéressantes de l’élaboration scripturale du francoprovençal, à savoir la capacité des scribes à sélectionner, au sein de plusieurs modèles, les graphies qui répondaient le mieux à leurs besoins communicatifs.

2.2. Études sur les langues écrites

2.2.1. Généralités

Depuis Remacle (1948 : 24) et la création du terme de *scripta* désignant « la langue vulgaire écrite au moyen âge », la scriptologie en tant que méthode s’est appliquée à de nombreux documents médiévaux tout en s’élaborant toujours davantage. Les études ont été particulièrement consacrées aux premiers témoignages des langues vernaculaires en contexte documentaire et aux particularités de la *scripta* en question. On note par ailleurs une concentration particulière sur la langue d’oïl.

Les travaux de Remacle (1948), Monfrin (1962), Gossen (1951, 1957, 1963a/b/c, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968a/b, 1970, 1976, 1979), Goebel (1970, 1972, 1975a, 1975b, 1976, 1979 ; Goebel/Wüest 2001), Rosetti (1975), Dees (1980, 1984, 1985, 1987), Kristol (1989, 1990-1991, 1994, 1998, 2000), Lusignan (1986, 2003a/b, 2004a/b, 2005, 2011, 2012), Pfister (1993, 2001, 2003), Glessgen (2000, 2001, 2003, 2004, 2006, 2007, 2008, 2010a/b, 2012a, 2015, 2017 ; Glessgen/Lebsanft 1997 ; Glessgen/Kopp 2005 ; Stein/Glessgen 2005), Körner-Overbeck (Körner 2001 ; Overbeck 2003 ; Holtus/Overbeck/Völker 2003a/b, 2005 ; Overbeck/Völker 2007), Völker (2000, 2001, 2003, 2004, 2005, 2007 ; Holtus/Overbeck/Völker 2003a/b, 2005 ; Overbeck/Völker 2007), Brunner (2009), Peersman (2009, 2012), Kihäi (2010, 2011, 2013), Grübl (2013, 2014, 2015), Videsott (2010a/b, 2013a/b, 2015a/b), le colloque de Strasbourg sur les anciens textes romans non littéraires (Straka 1963) avec des contributions de Gardette, Gossen et Baldinger, ou encore le colloque de Trève dédié aux *scriptae* (Gärtner et al. 2001) et enfin les articles consacrés aux *scriptae* dans le *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (Holtus/Metzeltin/Schmitt 1995) mettent en valeur les méthodes de travail à appliquer lors de l’analyse de la documentation écrite médiévale.

Ces études mettent définitivement un terme au mythe nationaliste d’une standardisation déjà médiévale de l’écrit français (Dees 1985 ; Grübl 2013, 2014 ; Glessgen 2017) ; elles établissent au contraire que les langues écrites du Moyen Âge témoignent d’une riche variation

et d'une identité dues à des facteurs de date, d'auteur, de rédacteur et aussi de lieu d'écriture. Völker (2000, 2001, 2003) a démontré que la scriptologie s'est trop longuement focalisée sur la variation diatopique ; il met en avant l'importance d'autres facteurs dans la variation de la langue, notamment celui du rédacteur. Tout en offrant un aperçu global des phénomènes observés au sein des langues romanes au moment de leur apparition dans les documents vernaculaires, Lusignan (2003b : 471) conçoit les *scriptae* comme un « processus évolutif de mise en forme de la langue vernaculaire ». De même, en 2011, il souligne la forte variété du français écrit du Moyen Âge en exposant les différentes caractéristiques des *scriptae* oïliques. Glessgen (2001, 2008) et Kihai (2010, 2011, 2013) étudient l'écrit documentaire lorrain et champenois en se basant sur des méthodes diplomatiques et scriptologiques pour parvenir à définir les lieux d'écriture des documents analysés, facteur jusqu'alors méconnu qui s'avère pourtant déterminant pour comprendre la nature variable d'une *scripta* dans une région donnée. Évoquons aussi les récentes publications de Videsott concernant la langue écrite de la chancellerie royale capétienne (2010 à 2015), précédées par les recherches de Lusignan (2003a, 2004a).

L'étude de la langue écrite médiévale s'est affinée grâce aux avancées informatiques de ces dernières décennies : le système à élaboration de données TUSTEP (Holtus/Overbeck/Völker 2003a/b, 2005 ; Völker 2004 ; Overbeck/Völker 2007) ou encore la continuation de l'édition des *Documents linguistiques galloromans* à l'aide du logiciel Phoenix2 (Glessgen 2000, 2003, 2007, 2010a, 2015 ; Glessgen/Kopp 2005 ; Stein/Glessgen 2005) offrent un apport considérable à la recherche. L'insertion de corpus linguistiques dans des bases de données informatisées fournit à l'étude des langues écrites du Moyen Âge de nouvelles possibilités d'analyse qui ont fait l'objet d'une section complète au 24^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Schøsler et al. 2007).

2.2.2. *Domaine francoprovençal*

Ces nombreuses études concernent principalement la langue écrite en territoire oïlique, mais elles nous permettent de cerner des questions qui n'ont, pour l'heure, pas encore été posées dans la recherche sur la situation linguistique du domaine francoprovençal, tout en nous donnant accès à un cadre théorique et méthodologique ayant fait ses preuves au vu des résultats atteints par ces chercheurs – notamment les récents travaux de Videsott et Gröbl.

Notre approche prendra naturellement appui sur les nombreuses études romanistes d'envergure qui portent déjà sur l'écrit documentaire du domaine francoprovençal. Rappelons tout d'abord les travaux fondateurs relatifs à l'histoire et au développement du domaine

francoprovençal : les recherches de Stimm (1952, 1955, 1966, 1970, 1973, 1974, 1979), Hafner (1955), Borodine (1958), Hasselrot (1934-1935, 1938-1939, 1966, 1974), Gardette (1974), Schmitt (1971, 1974a/b, 1977), Chambon/Greub (2000, 2008), Greub (2004), Taverdet (2008), Kristol (*passim*), l'article de synthèse de Martin (1990) ou encore les actes du colloque de Neuchâtel (1971) et ceux du Centre d'études francoprovençales (2004)⁵³. Plus spécifiquement et d'un point de vue historique, Marguerat, en plus d'avoir travaillé sur les documents linguistiques de la Suisse romande (1968), a réalisé un excellent article sur les pratiques juridiques et linguistiques du domaine francoprovençal dans les *Actes du Colloque de dialectologie francoprovençale* (Marzys/Voillat 1971). Concernant plus particulièrement la scriptologie, évoquons les articles de Horiot (1971, 1972) consacrés à la morphologie de l'ancien francoprovençal ; l'article de Marzys (1978) qui prouve que la langue écrite des documents non-littéraires du Moyen Âge et celle des documents littéraires du domaine francoprovençal ne répondent pas aux mêmes enjeux sociolinguistiques ; enfin l'aperçu de Vurpas relatif aux *scriptae* du domaine francoprovençal dans le *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (1995) comportant une riche bibliographie⁵⁴.

À côté de ces considérations d'ordre général, nos connaissances actuelles de la langue écrite du domaine francoprovençal reposent sur les études d'un nombre très restreint de chercheurs qui fondent leurs observations sur les éditions jointes à leurs publications⁵⁵. En réalité, si la recherche sur la langue de l'écrit documentaire du domaine francoprovençal voit le jour dès le début du 20^e siècle, elle n'a pas connu le même essor au début du 21^e siècle que les travaux sur la langue d'oïl (à ce sujet voir Carles/Glessgen 2019). Par conséquent, on ne connaît, mis à part la récente publication de Carles/Glessgen, aucune étude systématique basée sur les avancées technologiques de la dernière décennie. Il faut également prendre en considération le fait que les recherches sur le francoprovençal se placent pour la plupart dans un cadre national, ce qui restreint la portée et l'impact des études sur une langue dont le territoire se partage entre trois pays voisins. Pour rendre compte de manière adéquate l'état de la recherche, nous présentons ici les travaux disponibles en fonction des trois pays.

⁵³ Au sujet des frontières linguistiques, rappelons les travaux d'Escoffier (1953, 1958).

⁵⁴ Nous ne reviendrons pas ici sur les recherches basées sur les textes littéraires, mais nous pouvons tout de même mentionner les importants travaux de Stimm (1955, 1966, 1974), les travaux de Zufferey (2004, 2006a/b, 2007a/b), l'ouvrage de Martin/Rixte (2010), et la thèse de Maffei Boillat (2015).

⁵⁵ Nous ne reviendrons pas ici sur les différentes éditions actuellement disponibles. Néanmoins, celles-ci sont d'un apport considérable pour la recherche sur la langue écrite des documents qu'elles proposent, car les auteurs proposent très souvent des considérations d'ordre linguistique à travers un aperçu global ou encore une analyse plus détaillée.

Concernant la partie française du domaine francoprovençal, signalons la thèse de Devaux (1892) consacrée aux documents dauphinois, les importants travaux de Philippon recouvrant tout le domaine en territoire français (1883 à 1927, tout particulièrement 1884, 1887, 1893, 1901, 1910, 1914) ou encore les recherches de Duraffour (1925, 1932, 1940, 1944). La recherche sur l'ancienne langue du domaine francoprovençal ne serait pas aussi avancée sans les études remarquables de Gardette (*passim*) et tout particulièrement celles consacrées au francoprovençal écrit en Lyonnais et en Forez (1968a/b/c, 1972). Gonon a réalisé de très nombreuses éditions qui l'ont menée vers des études lexicologiques et lexicographiques (Gonon *passim*) : elle a notamment étudié la langue des registres audienciers (1960a) et des testaments (1955, 1960b, 1961, 1963, 1964-1965, 1973) ; de plus, en 1985, elle livre une synthèse sur la question des usages linguistiques en Lyonnais et en Forez. En 1972, Durdilly publie un article s'interrogeant sur le fait de savoir si la langue écrite à Lyon est dialectale ; et, en 1974b, elle réalise un bref article sur les textes dialectaux du 14^e siècle de la région lyonnaise⁵⁶. Mentionnons aussi l'étude de la phonétique et des graphies du Lyonnais et du Forez des 13^e au 15^e siècles de Salmon (1978)⁵⁷. Finalement, en ce qui concerne le francoprovençal écrit dans l'Ain, les recherches de Lescuyer-Mondésert (1978, 1979a/b, 1988-1989) sont d'un apport considérable pour cette région très peu étudiée en dehors des remarques que Philippon joint à l'édition des documents linguistiques (1909)⁵⁸ et de la brève publication de Vurpas axée sur le lexique (2004).

En ce qui concerne la Suisse romande, mentionnons tout d'abord les travaux de Gossen. Nous lui devons la première analyse du phénomène de la *scripta* para-francoprovençale des documents de la région de Gex (1970) ; déjà dans son ouvrage de 1967, un chapitre est consacré aux *scriptae* jurassienne et neuchâteloise⁵⁹. Toujours concernant la Suisse romande, Zufferey (1997 : 393) présente une synthèse consacrée aux « usages linguistiques de l'espace romand médiéval » et proposant une riche bibliographie. Kristol s'interroge sur le témoignage des toponymes (2003, 2004), sur les discours linguistiques (2005c) et sur le passage au français (2005a)⁶⁰. Finalement, Vitali (2003, 2007) se concentre sur les témoignages vernaculaires au sein de l'écrit documentaire latin de Suisse romande. Le seul canton à avoir bénéficié d'études

⁵⁶ Durdilly a par ailleurs proposé deux articles axés sur des questions de lexicologie (1970, 1974a).

⁵⁷ Salmon a également publié de nombreux articles consacrés au lexique de l'ancien francoprovençal (1974, 1976, 1976-1977, 1977a/b/c, 1984, 1989).

⁵⁸ Voir également l'article du même auteur paru dans la *Revue des patois* de 1887 consacré au dialecte bressan des 13^e et 14^e siècles.

⁵⁹ Voir aussi son article paru dans la *Vox Romanica* de 1964.

⁶⁰ Sur la francisation du domaine, voir les études de Rosellini (1969, 1970).

complètes est celui de Fribourg⁶¹. La première est de la main de Meyer (1892) et la seconde de Girardin (1900) qui se focalise sur le vocalisme fribourgeois. La même année, Marchot (1900) consacre une note au consonantisme fribourgeois. À leur suite, Jeanjaquet (1905) publie une analyse linguistique de quelques documents fribourgeois. D'autres études ponctuelles ont également été consacrées aux particularités de la *scripta* fribourgeoise : Föllmi (1968) étudie la présence du francoprovençal dans les comptes de la construction de l'église Saint-Nicolas entre 1470 et 1490 ; Claude (1972) a produit une analyse linguistique du *Rotbuch* ; six mémoires de licence de l'Université de Fribourg se penchent sur les *Compte des trésoriers* du 15^e siècle : Barras (1980), Rohrbasser (1981), Wyssa (1981), Agustoni (1982), Chastonay (1988) et Magnin (1989). Mais c'est surtout à Müller (1981, 1982, 1985a/b, 1988, 1989, 1990, 1995, 1997, 2001, 2002) que la recherche doit de nombreuses études sur le sujet. Il faut encore mentionner les recherches relatives à la problématique du plurilinguisme fribourgeois dans le contexte du passage de l'administration fribourgeoise à l'allemand durant la seconde moitié du 15^e siècle (Schnetzler 1979-1980 ; Boschung 1985-1986). Lüdi (1985, 1989a/b) a quant à lui été le premier à étudier de plus près le plurilinguisme et la polyglossie à Fribourg aux 14^e et 15^e siècles.

Finalement, en ce qui concerne la partie italienne du domaine francoprovençal, les études s'appuient sur les sources latines en raison du fait que les documents de la pratique n'ont jamais été pleinement écrits en langue vernaculaire au Moyen Âge (Vurpas 1995). Dans ce contexte, plusieurs études peuvent être évoquées : les articles de 2004 parus dans les *Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales de Saint-Nicolas*, notamment ceux de Patria/Telmon, de Gasca Queirazza, et de Cura Curà/Diémoz/Milani revenant sur l'étude que Ernest Schüle avait entamée sur les *Computa Sancti Ursi* en vue de l'établissement d'un glossaire⁶² ; ou encore l'article de Fontanella (1984) se penchant sur un manuscrit contenant deux poésies teintées de traits francoprovençaux et des comptes ; et enfin le glossaire de Milloz (2002) réalisé à partir de minutaires valdôtains. En outre, la langue vernaculaire est parvenue à entrer dans un genre très particulier, celui des recettaires. À ce titre, nous pouvons mentionner les recherches de Fontanella (1995) ou plus

⁶¹ Signalons tout de même les travaux de Ahokas (1959, 1965) pour la ville de Genève ; l'article de Vitale Brovarone (2004) concernant la langue de huit documents relatifs à la région genevoise copiés dans un manuscrit conservé aux Archives de l'État de Turin ; la thèse de Hallauer (1920) pour le Jura bernois ; les recherches de Marzys sur les documents jurassiens (1994 et Marzys/Scheurer 1997) ; l'article de Maffei Boillat (2016) s'attardant sur un censier vaudois.

⁶² Voir également Schüle (1978) pour une analyse de ces comptes.

récemment le mémoire de Master de Farina (2015 ; sous la direction de Brovarone) relatives à un recettaire du 15^e siècle écrit en langue vernaculaire.

En définitive, nous ne pouvons que constater la richesse actuelle des différentes études consacrées à la langue de l'écrit documentaire en domaine francoprovençal. Sa phonétique est très bien connue grâce au travail de Hafner (1955), ses graphies sont elles aussi relativement bien étudiées dans l'ensemble du domaine (Vurpas 1995), ainsi que sa morphologie (Hasselrot 1938-1938, 1966 ; Horiot 1971, 1972 ; Müller 1990, 1997). Toutefois, ainsi que nous l'avons précédemment évoqué, le domaine francoprovençal ne connaît aucune étude systématique prenant en considération l'intégralité du domaine, à l'exception bien entendu du travail de Hafner, daté et malgré tout très ciblé⁶³. En effet, chacune de ces études est consacrée à de petits corpus propres à une région et ne fournit pas de vue d'ensemble basée sur un corpus plus important tant par la quantité de documents que par leur étendue chronologique. Certes, le Lyonnais, le Forez et Fribourg sont à un stade avancé de la recherche, mais aucun des documents de ces régions connaît une analyse quantitative de détail à partir de logiciels performants qui eux seuls permettent de dépasser la contingence d'un corpus donné tout en plaçant les interrogations dans une perspective sociolinguistique adéquate.

2.3. *Études sur la scripta fribourgeoise*

Plus haut, nous avons rapidement mentionné les études relatives à la *scripta* fribourgeoise. Nous souhaitons ici les reprendre en détail afin d'exposer les différents aspects actuellement abordés par la recherche⁶⁴.

2.3.1. *Paul Meyer*

Meyer (1892) a été le premier à relever les particularités de la *scripta* fribourgeoise dans un petit article relatif à un conflit ayant opposé la ville de Romans à Pierre Cudrefin⁶⁵ et à l'avoyer de Fribourg. Sur la base de deux documents, il relève quelques caractéristiques phonétiques et lexicales de la *scripta* fribourgeoise. En effet, nous trouvons dans cet article deux documents produits par des rédacteurs fribourgeois. Le premier est une lettre de Pierre Cudrefin, le second

⁶³ C'est seulement dans le récent article de Carles/Glessgen que l'on peut percevoir les possibilités d'analyses interprétatives qu'offre l'exploitation systématique de cette documentation francoprovençale qui peut désormais être réalisée par l'intermédiaire d'outils informatiques performants.

⁶⁴ Nous ne mentionnerons pas ici les différentes éditions qui ne proposent pas d'analyse linguistique (par ex. Aebischer 1950, Ammann-Doubliez 2009) ou les études consacrées au contact entre la langue romane et la langue alémanique (par ex. Zimmerli 1891-1899, Büchi 1896, Schnetzer 1979-1980, Boschung 1985-1986).

⁶⁵ Pierre Cudrefin est le fils de Pierre Cudrefin et le neveu de Petermann Cudrefin, tous deux secrétaires de la ville de Fribourg.

une lettre de l'avoyer de Fribourg ; toutes deux adressées aux syndics de Romans. La lecture que Meyer fait de la lettre du 3 novembre 1425 de Pierre Cudrefin, fils du secrétaire Pierre Cudrefin et neveu de Petermann Cudrefin, le mène vers le constat suivant (Meyer 1892 : 40) :

Cette pièce est autographe et présente quelques formes de langage assez intéressantes. Cudrifin s'efforce d'écrire en français, mais il ne réussit pas à se dépouiller entièrement de son parler naturel.

Ici, il est certain que Meyer considère que la langue de Pierre Cudrefin n'est pas le français, mais que son « parler naturel » apparaît dans la lettre car il n'est pas parvenu à s'en séparer. Pour ce qui est de la lettre de l'avoyer de Fribourg adressée aux syndics du Roman et datée du 3 juillet 1431, Meyer l'introduit ainsi (Meyer 1892 : 45) :

Voici ceste [sic] lettre qui m'a paru intéressante, non pas seulement par son contenu, mais encore par les caractères linguistiques qu'on peut y relever.

Si l'on observe dans le détail cette lettre émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, on y constate des caractéristiques de la *scripta* fribourgeoise que l'on retrouve dans les documents de même type émis durant la même période (1430). Toutefois, bien que Meyer laisse une place aux caractéristiques linguistiques de ces deux documents, il reste très avare en commentaires. Chacune de ses remarques est formulée en note de bas de page et c'est seulement dans une note additionnelle qu'il fournit plus d'informations (Meyer 1892 : 48) :

J'ajoute ici quelques remarques linguistiques sur la lettre de Cudrifin et sur celle de l'avoué de Fribourg, comme complément des notes que j'ai jointes à ces deux documents. Il y a entre ces deux lettres d'assez notables différences de langage. C'est que ni l'une ni l'autre ne représente exactement l'idiome fribourgeois. Cudrifin et l'avoué visent à écrire en français. C'est l'avoué qui approche le plus près du but, bien qu'il ait fait usage de formes et de locutions du crû, [...] Cudrifin est peu lettré ; sa phrase est embarrassée, et il n'a guère de notions orthographiques puisqu'il écrit, par exemple, *m'e nesesity* pour « m'est nécessaire », *sin* pour *saint*. Du reste, sa langue habituelle devait être assez mélangée. Au moment où sa lettre a été écrite, il avait habité Romans et Genève : les idiomes locaux qu'il entendait parler et le français impur dont on se servait autour de lui devaient se mêler, sous sa plume, en des proportions variables. Nous avons, pour l'étude du langage fribourgeois au XV^e siècle, quelques documents beaucoup plus sûrs, notamment des comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, de Fribourg, compris entre les années 1470 et 1491. Ces comptes, pleins de termes techniques, rares par conséquent, et de formes locales, n'ont point été jusqu'à présent utilisés comme ils méritaient de l'être. Il existe d'autres documents fribourgeois en roman, d'une date plus ancienne, mais ils sont plus imprégnés de

français que les comptes de Saint-Nicolas de Fribourg, lesquels pourtant ne sont pas d'un langage très pur.

Il est certain que Meyer est parvenu à relever les caractéristiques les plus saillantes de ces deux lettres, caractéristiques que l'on retrouve dans toute la documentation fribourgeoise⁶⁶. Il semble par ailleurs qu'il ait parfaitement intégré le fait que ces deux lettres doivent être considérées en lien étroit avec le français. Il est vrai qu'aucune de ces deux lettres ne « représente exactement l'idiome fribourgeois ». Et il est tout à fait probable que « Cudrifin et l'avoué visent à écrire en français ». Meyer a tout de suite compris que les rédacteurs fribourgeois faisaient un choix, mais il n'avait pas les outils nécessaires pour en comprendre la nature. Quoiqu'il en soit, il est certain que les propos de Meyer relatifs aux « notions orthographiques » ou au « français impur » sont dépassés, mais sa vision de la *scripta* de ces deux lettres demeure probante.

2.3.2. Joseph Girardin⁶⁷

En lisant les premières lignes de l'étude de Girardin (1900), nous découvrons que pour mener son étude, il se base sur l'édition d'une partie des comptes de la construction de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg, dont parlait Meyer (Blavignac 1858)⁶⁸. Il annonce clairement (199) que l'objectif de son étude est « de rechercher, en utilisant les documents publiés par Blavignac, l'état du vocalisme dans le dialecte fribourgeois tel qu'il était parlé au XV^e siècle ». Déjà dans cette étude, Girardin, reprenant le constat de Meyer (1896), avance (200-201) que

la langue des comptes est un mélange de français et d'idiome fribourgeois. Le scribe visant à écrire en français, mais il restait toujours plus ou moins en deçà du but et n'y réussissait pas complètement. Étant donné le caractère de cette étude, les comptes les plus intéressants sont ceux qui s'éloignent le plus du français, ceux qui contiennent le plus de formes et de mots patois.

⁶⁶ Dans les comptes de la fabrique de Saint-Nicolas, il constate le maintien de [a] libre sous les formes *amenar*, *concordar*, etc. Mais dans les deux lettres qu'il édite, [a] libre n'est pas maintenu, ce qu'il considère être l'effet de « l'influence du français » (49 n. 2). Il observe d'ailleurs les particularités de la diphtongaison de [e] dans *borgeis*, *feire*, etc. qui contrairement au traitement de [a] est rendu par <ei> et non par <oi>.

⁶⁷ L'étude de Girardin (1900) est annexée de quelques remarques formulées par Marchot (1900) sur la question du consonantisme et selon les mêmes méthodes.

⁶⁸ Dans l'introduction de son édition, Blavignac (1858 : VII) fait référence à la langue des comptes en ces termes :

À un point de vue philologique plus général, les documents que nous publions nous paraissent offrir un véritable intérêt, écrits tantôt par des clercs, tantôt par des commerçants, ils nous représentent une bonne expression moyenne du français parlé à Fribourg au quinzième siècle ; nous y verrons cette langue dans sa juxta-position avec l'allemand, car on sait qu'aujourd'hui encore la ligne de démarcation entre l'allemand et le français divise la ville de Fribourg en deux parties distinctes ; quelques germanismes dans la prononciation écrite, tels que l'usage du tréma si fréquent dans le neuvième document, seront expliqués par cette circonstance, et, tout bien considéré, on verra que le français fribourgeois de cette époque n'était pas de beaucoup inférieur à celui des diverses contrées de la France employé par des contemporains pour la rédaction de documents analogues aux nôtres.

À cet égard le neuvième compte est le plus remarquable de tous : l'orthographe bizarre qu'il présente dénote une plume peu habituée à écrire le français ; de même, les termes dialectaux dont il fourmille font pressentir une grande ignorance du parler littéraire.

Nous voyons ici que Girardin a tout de suite cerné le caractère mixte de la *scripta* fribourgeoise, bien que ce caractère soit expliqué par une volonté du scribe d'écrire en français et que celui-ci échoue. Cet échec fait pourtant l'aubaine du chercheur, puisque c'est justement dans les parties les moins françaises que le patois est, selon lui, attesté. Tout comme Meyer, cette étude est à remettre dans le contexte de son époque. Elle développe une analyse du vocalisme dans le but de reconstituer l'oralité du 15^e siècle, toujours en se basant sur les données dialectales modernes. Les relevés effectués par Girardin demeurent toutefois intéressants, puisqu'ils permettent de voir qu'encore à la fin du 15^e siècle, les documents de comptabilité pouvaient être rédigés dans une *scripta* francoprovençalaisante. Meyer y avait relevé le maintien de [a] libre et la notation <ei> pour la diphtongaison de [e] libre, Girardin y relève de nombreuses autres caractéristiques que nous ferons également paraître dans nos analyses.

2.3.3. Jules Jeanjaquet

La position de Jeanjaquet (1905) concernant la *scripta* fribourgeoise est extrêmement délicate à cerner. Personnellement, nous considérons que les propos de son article doivent être considérés comme avant-gardistes, malgré certains aspects discutables. Très clairement, Jeanjaquet regrettait que les archives de Suisse romande ne soient pas en possession d'une plus importante quantité de documents anciens donnant accès aux dialectes de la région (1905 : 271) :

Si, grâce à l'originalité et à la variété infinie de ses patois, la Suisse française offre au dialectologue un terrain d'exploration d'une richesse peu commune, elle compte en revanche parmi les régions les plus pauvres en documents permettant de fixer l'état de la langue indigène au moyen âge et de reconstruire les phases principales de son développement. Les chartes et autres documents historiques ne font assurément pas défaut, ils abondent même à partir du XIII^e siècle, mais l'idiome de pays en est à peu près complètement absent. Tout est latin ou français.

Son attitude reflète ici le fait que de nombreux chercheurs désiraient avoir accès à des textes écrits pleinement dialectaux et refusaient de considérer la part dialectale dans les autres documents produits en Suisse romande. Or, Jeanjaquet était persuadé que les locuteurs avaient bien conscience que leur langue était différente du français (1905 : 272) :

le roman de la Suisse se différenciail à tel point de la langue d'outre-Jura qu'il devait nécessairement être senti comme un idiome distinct. Tandis que, dans le Nord de la France, les scribes de province pouvaient ne pas avoir une conscience bien nette du caractère régional de leur parler, ou tout au moins ne pas y attacher d'importance, il était impossible que ceux qui prenaient la plume dans notre pays ne se rendissent pas compte que leur langue parlée ne correspondait pas à celle qu'ils connaissaient par les documents écrits.

Sur ces points, nous ne pouvons guère le contredire. D'ailleurs, c'est sur « l'influence des modèles étrangers » (1905 : 272) et « l'absence de tout centre intellectuel » (1905 : 272) que Jeanjaquet, de manière très perspicace, continue son argumentaire. Sans aucun doute, la Suisse romande n'a pas été politiquement unifiée pour la période qui nous intéresse et les dialectes francoprovençaux se sont diversifiés. Aussi, selon Jeanjaquet, que nous suivons dans cette idée (1905 : 272) :

le document écrit est resté pendant des siècles fidèle à la tradition latine ou a subi de bonne heure l'influence assimilatrice du français, suivant les conditions spéciales et les préférences de chaque chancellerie.

Mais, il conclue que « le parler local n'apparaît dans les actes que dans la mesure où le laisser aller des scribes ou leur connaissance insuffisante du français lui permettent de s'infiltrer » (1905 : 272). À nouveau, le chercheur émet l'hypothèse selon laquelle le scribe aurait été incapable d'écrire dans la langue cible, dans ce cas le français, hypothèse que nous avons déjà relevée chez Meyer et chez Girardin. Mais Jeanjaquet avait conscience que le secrétaire de la ville de Fribourg avait eu une haute formation, aussi il est légitime de se demander s'il croyait vraiment en leur incapacité (1905 : 274) :

Les fonctions de chancelier, qui comptaient parmi les plus importantes de la cité, n'étaient confiées qu'à des personnages d'une culture étendue, généralement à des jurisconsultes, que leurs études et leurs relations mettaient en mesure de connaître le français et de le pratiquer avec plus ou moins d'aisance.

Pour illustrer son propos, Jeanjaquet a recours au cas de Fribourg qu'il introduit ainsi (1905 : 272) :

Jouissant d'une autonomie communale à peu près complète, sans prince résident ni aristocratie d'origine étrangère, organisée et administrée uniquement par des bourgeois, cette ville offrait un milieu des plus favorables pour l'emploi officiel du dialecte indigène. Nous voyons néanmoins que le latin y reste la langue des actes et ordonnances relatifs à l'organisation municipale jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

Jeanjaquet avait atteint une compréhension très satisfaisante de la situation fribourgeoise qui se rapproche très fortement des méthodologies et des théories actuelles en scriptologie. Comme de nombreux autres chercheurs, Jeanjaquet a constaté le passage, en 1360, à la langue vernaculaire romane dans la production documentaire fribourgeoise. Il considère de manière justifiée que la langue écrite de cette documentation ne correspond pas à la langue parlée à Fribourg (1905 : 274) :

On reconnaît à première vue que les secrétaires qui les ont rédigés ne reproduisent pas l'idiome local, [...] mais qu'ils s'appliquent à imiter les formes de la langue écrite, dont ils avaient connaissance essentiellement par des documents de chancellerie.

Nous l'avons vu, Jeanjaquet suppose que la langue cible du scribe est le français, mais il est certain que sa réflexion ne s'est pas arrêtée là. En effet, à la différence de ses prédécesseurs, il s'est posé la question de savoir de quel français il s'agissait. Il considère ainsi que le français cible des secrétaires « pouvait difficilement être du pur français de Paris » (1905 : 274), car « les rapports directs avec la capitale étaient rares et c'est bien plutôt les habitudes linguistiques des régions voisines de la Suisse qui devaient servir de modèle pour les secrétaires fribourgeois » (1905 : 274). Il avait ainsi compris que la *scripta* fribourgeoise n'est pas un reflet de la langue locale, mais qu'elle n'est pas non plus du français de Paris, mais au contraire qu'il s'agit d'une langue écrite contenant des « des particularités dialectales qui caractérisent la langue écrite des provinces de l'Est de la France, de la Bourgogne en particulier » (1905 : 274). Il avait ainsi pleinement conscience du caractère hybride de la production vernaculaire romane de Fribourg (1905 : 274-275) :

dans une ville comme Fribourg, l'influence du dialecte local était trop forte et trop peu combattue pour que la langue des pièces officielles pût s'y soustraire complètement. En fait, le parler indigène y apparaît ou s'y devine à chaque instant, et il résulte des diverses tendances en jeu un produit hybride, où les formes franco-bourguignonnes alternent ou se combinent avec le patois local.

Il considère que chaque secrétaire « a aussi des habitudes de langage ou de graphie qui lui sont propres » (1905 : 275) et « qu'il s'était formé à Fribourg une langue de chancellerie » (1905 : 275). Aussi, bien que Jeanjaquet explique la présence de caractéristiques francoprovençales par un « laisser aller des scribes » (1905 : 272), il reconnaît pleinement leur haut niveau de formation et leur capacité à générer des habitudes et ainsi à créer une langue de

chancellerie. Par ailleurs, le fait qu'il soit le premier à considérer, dans l'étude de la *scripta* de Fribourg, l'influence qu'ont pu avoir les différentes variétés écrites romanes auxquelles avaient accès les scribes démontre que Jeanjaquet avait déjà bien cerné le cas fribourgeois. Dans ce sens, nous estimons qu'une grande partie des propos de son article doit être considérée comme avant-gardiste.

Dans ce contexte, Jeanjaquet joint à son article l'édition de deux documents : un document de 1319, le plus ancien dont la rédaction incombe assurément à la ville, il s'agit du document 4 du corpus de Fribourg, et un document de 1414. Il les accompagne d'une analyse linguistique conventionnelle : une analyse du vocalisme accentué, du vocalisme inaccentué, du consonantisme, de la morphologie, puis de quelques formes lexicales. Toute au long de son analyse, il n'a de cesse de démontrer ce caractère hybride de la *scripta* fribourgeoise en opposant constamment les formes qu'il considère comme dialectales et celles qu'il considère comme des emprunts aux *scriptae* françaises, à l'image du traitement de [a] libre qu'il commente ainsi (1905 : 282-283) :

a libre est rendu tantôt par *a* et tantôt par *ei*. Le premier traitement est celui du parler local, tandis que le second est emprunté aux dialectes français de l'Est et correspondait probablement à la prononciation du français à Fribourg. Le mélange de ces deux traitements est un des traits caractéristiques des documents fribourgeois au XIV^{me} et au XV^{me} siècle.

2.3.4. Carl-Theodor Gossen

Dans son article, Gossen (1970) s'est attelé à l'analyse non pas de documents fribourgeois, mais de cinq actes de la seigneurie de Gex compris entre 1284 et 1310. D'emblée, c'est avec assurance qu'il annonce (1970 : 326) que « le lecteur remarquera tout de suite les deux types de *scripta* ; alors que I est rédigé dans une *scripta* nettement francoprovençale, les quatre autres chartes offrent une *scripta* de type "bourguignon" plus ou moins teintée de francoprovençal ». Effectivement, à la lecture des actes, ce constat est manifeste. Concernant la *scripta* fribourgeoise, l'intérêt de cet article se situe dans les conclusions formulées par son auteur. Alors qu'il formule un bref inventaire des textes en *scripta* francoprovençale produits au sein de ce domaine, il signale (1970 : 346) qu'

à partir de 1360 environ, une *scripta* locale s'affirme à Fribourg, et les documents sont nombreux ; elle offre pourtant, au dire de M. Marguerat – et Jules Jeanjaquet l'avait relevé en 1905 – "un mélange de traits locaux et empruntés. Les formes bourguignonnes y alternent et s'y combinent avec les formes francoprovençales de telle manière qu'on ne sait si la base est le

francoprovençal ou le bourguignon". Et M. Hafner (p. 2) constate d'une façon générale que souvent les textes n'offrent pas le type francoprovençal pur, "sondern einheimische Mundart mit mehr oder minder starkem Einschlag französischer (burg.) Elemente".

Gossen a clairement établi que le chercheur est face à une *scripta* qui se caractérise par un haut degré de mixité au sein de laquelle il est nécessaire de dégager les proportions des différents faits linguistiques. Ses analyses des documents de Gex et du Jura (1964) lui ont permis de conclure son article dans ces termes :

Dès qu'on abandonna le latin dans la rédaction des actes, on se trouva placé devant l'alternative, soit d'essayer de fixer par écrit le parler local ou régional [...] soit d'adopter le modèle d'une *scripta* qui existait déjà, donc la "bourguignonne". Les scribes firent l'un et, avant tout, l'autre. La *scripta* résultant du choix de la seconde possibilité est cependant tout aussi "francoprovençale" que la première ; linguistiquement parlant, elle l'est, bien entendu, à un degré inférieur, parfois très faible. C'est pourquoi nous proposons de la nommer "para-francoprovençale" (*para* dans son acception grecque de 'à côté de'). (Gossen 1970 : 347-348)

Depuis, les conclusions de Gossen ont été reprises dans la recherche sur la *scripta* fribourgeoise (Claude, Barras, Marzys ou encore Müller), mais également plus récemment au sein de la recherche sur le domaine francoprovençal en son entier, plus particulièrement chez Maffei Boillat (2015 : 128sq.).

2.3.5. Armand Claude

En 1972, Claude réalise l'édition partielle de l'un des plus anciens registres en langue romane de Fribourg, le *Rotbuch*⁶⁹. Son édition, accompagnée d'une remise en contexte historique et linguistique, lui permet de réaliser une analyse linguistique de détail selon la méthode et la classification de Hafner (1955). La force de cette étude réside dans le fait qu'à aucun moment son auteur ne cherche à illustrer le dialecte du lieu. En effet, son travail prend appui sur les travaux de Gossen (1967) et intègre ainsi, pour la première fois dans la recherche sur la *scripta* fribourgeoise, une perspective scriptologique⁷⁰. En considérant les influences du latin, des dialectes du domaine oïlique oriental (Bourgogne et Franche-Comté) et du dialecte alémanique,

⁶⁹ Le *Rotbuch* est le premier registre de la série des *Livres rouges* (1377-1798) conservée aux AEF. À l'origine, il a été considéré comme le premier volume des comptes des trésoriers, mais en réalité son contenu en diffère. Il contient surtout « des quittances officielles délivrées aux différents officiers percepteurs des taxes » (Guide AEF 2009 : 24).

⁷⁰ Tout en reprenant les conclusions exprimées par Jeanjaquet (1905) qui, nous l'avons vu, avait déjà commencé à défricher le terrain, bien que son étude ne pût pas encore s'appuyer sur les avancées de la scriptologie.

il décrit (1972 : 35) la *scripta* élaborée comme une langue écrite mixte dont la langue cible est le français :

Alle diese Einflüsse, verbunden mit dem Willen der Schreiber, die ihnen aus andern Quellen bekannte französische Schriftsprache wiederzugeben, ergaben eine Mischsprache ganz eigener Prägung und mit einer bei dem Mangel an einigenden Faktoren erstaunlichen Einheitlichkeit.

Grâce à son étude, il parvient ainsi à déterminer (1972 : 96) que la *scripta* du *Rotbuch* est un produit hybride de formes francoprovençales et françaises, tout en soulignant que ces dernières sont majoritaires :

Kaum einer dieser frprov. Lautzüge ist jedoch konsequent durchgeführt ; wir treffen immer daneben wieder auch die rein fr. Formen an. Diese sind bald häufiger, meistens aber geltener als die entsprechenden frprov. Erscheinungen.

Ses analyses et ses observations le mènent vers quatre constats qui sont d'une valeur considérable, bien que ceux-ci doivent toutefois être replacés dans leur époque. Tout d'abord, il considère (1972 : 98) que la *scripta* à laquelle il a été confrontée est une langue artificielle qui ne correspond aucunement au dialecte du lieu, du fait qu'elle mélange plusieurs formes d'influences diverses :

Die Scripta ist eine Kunstsprache ohne direkte Beziehung zum in Freiburg gesprochenen Dialekt. Das geht einerseits aus der Mischung verschiedenster Einflüsse hervor, andererseits aber vor allem daraus, dass gewisse lautliche Merkmale, in denen sich der eine beeinflussende Sprachraum vom andern klar unterscheidet, in beiden Formen dicht nebeneinander und bunt durcheinander gewürfelt vorkommen.

Ce constat est formulé dans le sens où une telle variation dans les graphies n'est possible que lorsqu'il est question d'une langue écrite : « Derart klar unterschieden Doppel- und Dreifachformen sind offensichtlich nur möglich, wenn es sich nicht um eine gesprochene, sondern nur um eine geschriebene Sprache handelt » (Claude 1972 : 99). Ensuite, il considère (1972 : 99), à juste titre, que cette langue artificielle se caractérise par la présence de francoprovençalismes, mais aussi de traits bourguignons et franc-comtois et dans une plus petite mesure de traits alémaniques :

Diese Kunstsprache entnimmt die sie charakterisierenden Merkmale lautlicher und morphologischer Art in erster Linie der frprov. Dialektzone, in zweiter Linie dem ostfr. Raum (Bourgogne und Franche-Comté), in letzter Linie den angrenzenden alemannischen Gebieten.

Ces différentes composantes permettent aux scribes fribourgeois d'élaborer une *scripta* reflétant une unité étonnante : « Alle diese Einflüsse äusserten sich schon sehr rasch in einer formalisierten Sprache mit einer erstaunlichen inneren Einheitlichkeit » (Claude 1972 : 99). Selon lui, la *scripta* de la chancellerie fribourgeoise a pour base commune le français, mais la part de francoprovençalismes y est aussi importante. Aussi, il propose (1972 : 100) de la considérer comme une *scripta* franco-francoprovençale comportant des traits bourguignons et alémaniques :

Im Formen- und Satzbau hat die Freiburger Kanzleisprache ohne Zweifel eine gemeinfr., das heisst pariserische Grundlage. Dagegen halten sich, auf das Ganze gesehen, in jenen Lautmerkmalen, in denen sich Fr. und Frprov. überhaupt unterscheiden, die fr. und die. fprov. Formen ungefähr die Wange, sodass, was den Lautstand betrifft, korrekterweise von einer eindeutigen französisch-frankoprovenzalischen Mischsprache mit burgundischem Einschlag und alemannischen Spuren gesprochen werden muss.

Enfin, le fait que Fribourg soit situé sur la frontière linguistique lui permettait de s'attendre à une plus grande part de traits alémaniques, mais il s'est très vite rendu compte (1972 : 101) que l'allemand apparaît dans sa source uniquement dans les noms de lieux et de personnes et qu'en réalité l'influence alémanique est moindre :

Die sprachliche Grenzstellung Freiburgs und seine politische Abhängigkeit von einer deutschen Haus würde eigentlich, wie wir schon vermerkt haben, einen weitaus grösseren alemannischen Einfluss erwarten lassen.

L'étude de Claude est la première à considérer que la *scripta* fribourgeoise ne correspond en rien à la langue parlée. Elle est considérée comme une langue artificielle élaborée selon plusieurs modèles. Ses conclusions ont été possibles grâce aux recherches de Gossen qui étaient encore récentes. En définitive, bien que l'analyse de Claude se limite à une seule source, qui plus est d'un type très particulier, et que ses conclusions sont tributaires d'une scriptologie encore jeune, elle constitue un tournant dans la recherche sur la *scripta* fribourgeoise.

2.3.6. Zygmunt Marzys

Bien que les conclusions de Marzys (1978) ne portent pas spécifiquement sur la documentation fribourgeoise, c'est sur la base des recherches de Gossen (cf. *supra*), qu'il avance (1978 : 199), lui aussi, que la *scripta* a une nature composite :

Dans la plupart de ces régions, le latin a largement prédominé, en tant que langue de chancellerie, jusqu'à la fin du XIV^e siècle et au-delà ; et lorsque les scribes se sont avisés, de façon plus ou moins sporadique, de rédiger leurs documents en langue vulgaire, ils ont recouru non au dialecte, mais à une *scripta* d'oïl plus ou moins mêlée de formes francoprovençales. Seuls Fribourg et Neuchâtel ont élaboré une véritable *scripta* locale ; mais celle de Fribourg est "un produit hybride, où les formes franco-bourguignonnes alternent ou se combinent avec le patois local" ; et celle de Neuchâtel est en fait une *scripta* d'oïl, où des éléments franc-comtois ou bourguignons dominant largement les éléments francoprovençaux.

Marzys a développé (1978 : 200) l'idée que les *scriptae* du domaine francoprovençal n'étaient pas soit francoprovençales soit oïliques, mais qu'elles fluctuaient constamment sur un *continuum* :

Dans l'ensemble, et quelles que soient les différences locales, on se trouve, dès le XIV^e siècle en tout cas, en présence de toute une gamme de documents où les proportions de francoprovençal et de langue d'oïl varient à l'infini. Texte "français" et textes "dialectaux" n'appartiennent pas à deux langues distinctes, mais à un *continuum* où la limite entre dialecte et langue standard se trouve pratiquement effacée.

2.3.7. Mémoires de licence de l'Université de Fribourg dans les années 1980

L'intérêt pour la *scripta* fribourgeoise se révèle particulièrement fort au sein de la chaire de philologie romane de l'université de Fribourg durant les années 1980. Cet engouement fait suite au mémoire de Föllmi (1968) consacré à un relevé des francoprovençalismes dans les comptes de la fabrique de Saint-Nicolas (1470-1490)⁷¹. L'analyse de cette documentation lui permet de conclure qu'à partir de 1470, « la question d'une *scripta* franco-provençale n'entre plus en jeu. La prépondérance de la langue française s'est manifestée à Fribourg comme ailleurs dans la région du franco-provençal » (1968 : 91). Mais, ainsi que l'avait perçu Meyer (cf. *supra*), ces comptes contiennent de nombreuses formes francoprovençales malgré leur date tardive et se révèlent, surtout pour le lexique, d'une richesse surprenante.

Quelques années plus tard, Barras (1980) reprend le flambeau dans son mémoire de licence consacré à l'édition partielle du compte des trésoriers de 1414⁷². En se basant sur les études les plus pertinentes (notamment celles de Jeanjaquet, Hafner, Gossen, Marguerat, Marzys), il

⁷¹ Sur la base des manuscrits, mais aussi à l'aide de l'édition de Blavignac (1868).

⁷² Son édition comprend aussi l'étalon du compte. La comparaison des deux versions lui permet de constater que le rédacteur ne modifie pas ses choix scripturaux en réalisant la mise au net. Ce constat s'observe aussi dans la comparaison des documents 33 et 34 qui sont l'étalon et le propre du compte de 1403.

formule quelques interprétations innovantes relatives à la nature de la *scripta* de cette documentation. En effet, il est le premier à s'exprimer sur l'identité du rédacteur des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg. En consultant plusieurs comptes, il est parvenu à déterminer que le rédacteur des comptes était le secrétaire de la ville (Barras 1980 : 9sq.). Cette découverte lui a permis d'affirmer (1980 : 154-155) que « le caractère plus ou moins francoprovençal d'une *scripta*, à Fribourg en tout cas, n'est pas dû simplement aux connaissances, à la culture plus ou moins étendues du rédacteur, en l'occurrence du secrétaire, mais est dû, surtout à ses propres préférences et habitudes linguistiques ». Il décrit (1980 : 148) la *scripta* fribourgeoise en se basant sur les interprétations de Jeanjaquet (1905) et Gossen (1970) comme « une *scripta* extrêmement composite, mélange de formes françaises et francoprovençales, avec influence bourguignonne et comportant des traces alémaniques ».

Suite à Barras, cinq autres étudiants ont proposé l'édition de certains comptes des trésoriers selon la même structure⁷³. Wyssa (1981) s'est attelé au compte du premier semestre 1439. Son travail ajoute une composante essentielle au travail de Barras ; lui aussi signale (1981 : 12) que la rédaction du compte incombe au secrétaire, mais, il ajoute que celui-ci a des clercs à sa disposition : « une chose est d'emblée certaine : la rédaction de l'estallon est, le plus souvent, le fait de deux, voire trois personnes différentes, des clercs travaillant à la chancellerie sous les ordres de ou des secrétaire(s) officiellement nommé(s) ». Par la suite, Rohrbasser (1981) et Agustoni (1982) réalisent respectivement l'édition des comptes du premier semestre 1458 et du premier semestre 1476. Enfin, Chastonay (1988) et Magnin (1989) réalisent les derniers mémoires de licence des années 1980 de l'université de Fribourg ; ils sont respectivement consacrés aux comptes du premier semestre 1461 et du second semestre 1448. Alors que les mémoires de Barras, Wyssa, Rohrbasser, Agustoni et Magnin offrent surtout des glossaires et des relevés morphologiques précieux, le travail de Chastonay est accompagné d'une analyse phonétique détaillée.

En synthèse, ces six mémoires de licence de l'université de Fribourg illustrent l'engouement pour la *scripta* fribourgeoise qui a débuté dans les années 80, sous l'impulsion de chercheurs tels que Hafner, Gardette ou Gossen. La richesse de ces travaux réside dans les données lexicales, mais aussi morphologiques et grapho-phonétiques réunies. Pour notre propre recherche, ces données sont d'un apport considérable lorsqu'il sera question de déterminer dans quelle mesure les choix scripturaux des rédacteurs peuvent fluctuer en fonction de la distance

⁷³ Chaque mémoire comporte une présentation du contexte historique de la ville au moment de l'établissement du compte, des informations sur le trésorier et le rédacteur, un index onomastique, un glossaire et enfin des relevés morphologiques. Concernant les considérations scriptologiques, ils renvoient au travail de Barras.

communicative du document. En effet, le fait que ces mémoires recouvrent la totalité du 15^e siècle nous permettra des comparaisons directes avec les autres documents du corpus fribourgeois édités dans le cadre de notre thèse.

Signalons encore que la série des Comptes des Trésoriers a fait l'objet d'un projet de publication par Gérard-Zai. Son article de 2016, qui est le dernier article paru consacré à la *scripta* fribourgeoise, met en avant les apports historiques et linguistiques de cette importante série. Du point de vue qui nous intéresse, Gérard-Zai, guidée par ses prédécesseurs, décrit (79) la *scripta* fribourgeoise comme une langue écrite composite dont le modèle est la *scripta* bourguignonne :

Au moment où les chanceliers, avoyers et trésoriers fribourgeois ont abandonné le latin dans la rédaction des actes et documents, ils ne possèdent pas de véritables modèles : soit ils tentent de fixer par écrit le parler local ou régional, soit ils adoptent les formes d'une *scripta* qui existait déjà, le modèle bourguignon par exemple.

Nous la rejoignons dans sa conclusion (79) lorsqu'elle avance très justement que « comme dans l'ensemble du domaine roman, nul texte fribourgeois du Moyen Age n'offre une "langue pure", il s'agit le plus souvent d'une *scripta* hybride, extrêmement composite ». En raison de sa regrettable disparition, les recherches de Gérard-Zai sur la série des Comptes des Trésoriers n'ont pas abouti⁷⁴.

2.3.8. Georges Lüdi

Dans ses recherches sur la polyglossie fribourgeoise, Lüdi (1985, 1989a/b) aborde la *scripta* vernaculaire romane dans l'optique des rapports de force entre les différentes langues en usage à Fribourg. D'emblée, il avance que la ville de Fribourg fait usage de cinq variétés : trois pour l'écrit (latin, français, allemand) et deux pour l'oral (dialecte francoprovençal et dialecte alémanique). Bien que son schéma représente une distance linguistique nette entre les variétés de l'écrit et de l'oral, il a conscience que les manifestations orales et écrites de ces variétés reflètent « l'existence de *multiples formes hybrides* » (Lüdi 1989b : 261). Lüdi se réfère donc au caractère hybride de la *scripta* romane qu'il considère comme « une *scripta* française

⁷⁴ Signalons la thèse de doctorat de Damiano Robbiani (2019) qui fait suite à l'impulsion des recherches de Gérard-Zai et des mémoires de licence de l'Université de Fribourg. Cette thèse présente une analyse approfondie de cette importante série comptable sous l'angle de l'histoire. Nous y trouvons notamment des informations relatives au processus de rédaction de ces comptes.

entremêlée d'éléments francoprovençaux » (Lüdi 1989b : 257)⁷⁵. Tout en faisant référence à Barras (1980, 148), à Gossen (1967) et à Marzys (1978), il avance que

devant l'alternative d'essayer de fixer par écrit le parler local ou d'adopter un modèle existant de *scripta* [...], les scribes fribourgeois choisissent le compromis : une *scripta* foncièrement française (bourguignonne), mais avec de fortes traces d'une identité régionale [...].

Il ajoute (1989 : 268) que « les textes fribourgeois manifestent l'établissement de normes locales [...] par un processus de focalisation de certains traits francoprovençaux caractéristiques ». Ainsi, il est parvenu à déterminer que les scribes fribourgeois ont élaboré une norme qui dépend fortement du type de document. En effet, le plus ou moins fort contrôle sur la *scripta* en fonction du type de document s'explique par leur usage interne ou externe, dans le sens où une missive portera moins de francoprovençalismes qu'un document de comptabilité. Dans ce sens, il signale (1989 : 265) que « la *scripta* française est nettement plus influencée par le substrat francoprovençal dans certains types de textes (p.ex. livres des comptes, ordonnances) que dans d'autres (procès-verbaux) ». Mais, pour expliquer ce phénomène, il a recours à l'argument du faible degré de compétence des scribes :

le taux de mélange entre français et francoprovençal est vraisemblablement dû, entre autres raisons, au degré de scolarisation du scribe ; il baisse au fur et à mesure que le siècle avance. (Lüdi 1989b : 266)

Il est possible que la présence plus marquée de francoprovençalismes dans les livres de compte que dans d'autres documents soit due à une maîtrise moins bonne de la *scripta* française par les préposés aux finances de la ville. (Lüdi 1989b : 267)

Bien que Lüdi a parfaitement intégré le fait que les scribes étaient tout à fait capables d'adapter leurs choix scripturaux en fonction des caractéristiques externes des documents, particulièrement en fonction du bénéficiaire et de la portée, il apporte selon nous trop d'importance à cette incompétence des scribes. Grâce aux différents mémoires de l'Université de Fribourg Lüdi aurait dû comprendre que les comptes semestriels des trésoriers de la ville étaient rédigés par le secrétaire de la ville, ou l'un de ses employés qui étaient tous des

⁷⁵ Dans ce contexte, il considère (1989 : 261) que les manifestations écrites en langue romane représentent un *continuum* (en faisant référence à Marzys 1978) :

de nombreuses formes intermédiaires entre latin et roman et toute une gradation de "mélanges" entre le français et le francoprovençal indiquent une grande perméabilité entre les différentes variétés issues du latin. A l'image de situations créoles, on est tenté de parler d'un continuum ou mieux de deux continua formant un vaste espace variationnel.

professionnels de l'écrit. Ces mêmes individus étaient également ceux qui rédigeaient les documents à usage externe.

2.3.9. Wulf Müller

Müller est l'auteur de nombreux articles sur la *scripta* fribourgeoise. Ceux-ci sont consacrés à des questions de morphologie, de phonétique, de lexique et de sociolinguistique historique.

Les publications de Müller expriment, dès le départ, le refus de voir dans la production documentaire vernaculaire fribourgeoise une quelconque incapacité des scribes, argument qui avait notamment été invoquée par Jeanjaquet et repris par Lüdi. En effet, c'est dans le premier article qu'il consacre à la *scripta* fribourgeoise que cette opinion est clairement avancée⁷⁶ :

On s'évertue à nous dire que, si nous avons la chance de tomber sur des éléments locaux, c'est qu'ils s'y sont glissés uniquement par la négligence du scribe. Mais en même temps, on nous parle de tradition graphique locale, notion en contradiction flagrante avec l'image traditionnelle d'un scribe qui se serait laissé entraîner par son parler habituel. (Müller 1981 : 79)

Par ailleurs, tout au long de ses articles, la question de l'élaboration d'une *scripta* de chancellerie est largement abordée. Cette élaboration se constate selon lui dans une morphologie récurrente et régionale :

Jusqu'ici les dialectologues ont considéré les textes fribourgeois surtout comme réservoir de sons et de mots patois, sans du reste les exploiter à fond. La morphologie n'a pas suffisamment retenu l'attention des chercheurs [...]. Nous avons pourtant l'impression que c'est avant tout la morphologie qui confère à la *scripta* fribourgeoise sa physionomie propre. (Müller 1989 : 222)⁷⁷

Ainsi, Müller étudie surtout les particularités morphologiques de la *scripta* fribourgeoise dans le but de démontrer que la chancellerie de Fribourg a élaboré une *scripta* de la même manière que d'autres régions romanes situées dans l'Empire germanique :

⁷⁶ Opinion qui se constate d'ailleurs dans d'autres articles :

C'est ici qu'il faut se demander pourquoi ce texte affiche des traits locaux. Parce que les gens de cette région perdue au fond des bois n'avaient que des connaissances approximatives du français de Paris ? J'en doute quelque peu, cela pour plusieurs raisons. [...] Il me semble hasardeux [...] d'attribuer les francoprovençalismes de notre chartre uniquement à l'ignorance du français de France. (Müller 1982 : 862-863)

Ebensowenig ist es vorstellbar, daß diese Oligarchie nie zentralfranzösische Texte zu Gesicht bekam und aus purer Unwissenheit dialektale Züge einarbeiten ließ. (Müller 2001 : 252)

⁷⁷ Dans la même idée :

Pour nous, ce n'est pas uniquement et essentiellement le lexique, champ de prédilection de dialectologues, qui confère à cette langue sa teinture régionale, mais bien davantage les traits récurrents de sa morphologie. (Müller 1997 : 132)

Les régions de langue romane qui composaient au moyen âge les franges occidentales du Saint-Empire germanique ont mené une vie linguistique et politique fortement autonome, comparable en ceci aux autres provinces de l'Empire. La région de Liège, la ville de Metz, l'actuel département des Vosges, la Franche-Comté avec comme satellite l'Ajoie aujourd'hui helvétique, le comté de Neuchâtel – toutes ces entités ont été parfaitement capables d'élaborer des *scriptae* plus ou moins homogènes et caractérisées par des traditions de chancellerie qui leur sont propres. (Müller 1995 : 131)⁷⁸

Cette élaboration aurait par ailleurs permis à la chancellerie de Fribourg une production textuelle, dont « la langue [...] est à ce point élaborée qu'elle peut servir à formuler des textes juridiques aussi compliqués que la constitution de 1387 [...] » (Müller 1996 : 340-341).

Müller aborde aussi, bien que plus rarement, la question de la composante oïlique dans la *scripta* fribourgeoise et des influences des modèles externes dans la production textuelle de la ville. En effet, dans ses analyses de détail, il met l'accent sur les formes régionales. Toutefois, nous pouvons voir qu'il a pleinement conscience de cette composante et de l'influence qu'ont pu avoir les autres *scriptae* dans la production vernaculaire fribourgeoise, en proposant notamment d'ouvrir l'analyse à des comparaisons avec le Doubs et le Jura :

On a souvent prétendu que les *scriptas* bourguignonne et franc-comtoise ont servi de modèle à la langue de la chancellerie de Fribourg. Une telle hypothèse pourrait se révéler juste en fin de compte, mais on ne l'a pas encore démontrée en détail. Voilà déjà une première question qu'un nouveau travail sur l'afrb. pourra contribuer à tirer au clair. Les volumes de documents linguistiques consacrés au département du Doubs et au Jura, en cours d'élaboration, constitueront de très utiles corpus de comparaison. (Müller 1981 : 79)

Il a par ailleurs pleinement cerné le fait que la *scripta* fribourgeoise n'a pas pu s'élaborer sans l'appui d'autres *scriptae*, bien que ses composantes soient nombreuses :

Il sera bon d'envisager la *scripta* comme création autonome, non arbitraire, disparate il est vrai, mais qui a délibérément puisé dans les sources qui étaient à sa disposition : l'ancien français classique, les *scriptas* de l'Est et aussi la langue parlée locale. Cela forme pour finir un ensemble assez homogène tout au long du XIV^e siècle – et même bien au-delà – sans exclure les tâtonnements du début ni, surtout, un certain degré de variation. (Müller 1989 : 223)

⁷⁸ Plus récemment :

On aura compris à quel degré les ordonnances municipales sont remplies d'éléments locaux. La chancellerie de la ville a effectivement réussi à se forger une langue administrative très particulière, qui se distingue nettement des autres *scriptas* galloromanes. (Ammann-Doubliez/Müller 2003 : 51)

Müller a donc intégré à ses réflexions la composante oïlique et l'influence des *scriptae* voisines sur la *scripta* fribourgeoise. Concernant les éléments oïliques, il considère qu'ils sont entrés dans la *scripta* car le système écrit fribourgeois ne parvenait plus à résister à cette influence externe :

Après avoir attribué à l'élément considéré sa place à l'intérieur de la *scripta* fribourgeoise, on pourra le comparer avec son homologue en français central et oriental, car c'est de là que nous arrivent en général les innovations. On mesurera ainsi le degré de résistance qu'offre le système écrit de Fribourg à la pénétration d'influences venant du dehors. Au meilleur des cas on fixera dans le temps l'introduction ou la disparition d'un trait donné et on définira son décalage temporel par rapport au français de France. (Müller 1989 : 222)

Au-delà de la question de l'élaboration d'une norme de chancellerie et de la composante et de l'influence oïlique, Müller a vu dans la *scripta* fribourgeoise la présence d'une forte conscience linguistique :

Ceci nous amène au problème – crucial, selon nous – de la conscience linguistique des utilisateurs de la *scripta*. Par utilisateurs, il ne faut pas seulement entendre le personnel de la chancellerie, mais surtout l'avoyer, le grand sautier, le bourgmaitre, le conseil des XXIV, etc., bref le gouvernement de la ville, identique grosso modo au patriciat régnant. Or, leur formation intellectuelle et leurs expériences (voyages en France, voyageurs français à Fribourg) les rendaient certainement capables de voir les différences entre le français de Paris (ou de Bourgogne) et le francoprovençal de Suisse. Il ne leur était pas difficile, probablement, de constater qu'il s'agissait là de deux variétés parfaitement distinctes. D'ailleurs, la situation traditionnelle de bilinguisme à Fribourg ne pouvait avoir pour effet général que de renforcer la perception des phénomènes linguistiques.

Pareillement, les quelques traits dialectaux de la *scripta* fribourgeoise ne pouvaient pas simplement passer inaperçus. Si on les avait introduits et maintenus dans le médium écrit, c'était de façon délibérée, parce qu'on avait pleinement conscience d'avoir une personnalité bien à soi et parce qu'on en était fier, fierté justifiée par la richesse et la quasi-indépendance de la ville. En même temps, on ne poussait pas très loin ce particularisme de langue car on avait aussi conscience d'appartenir à une communauté plus large, celle qui parlait ou au moins cultivait le français. (Müller 1981 : 80-81)⁷⁹

⁷⁹ Encore ailleurs, il revient sur la conscience linguistique ou la volonté de la ville de démontrer son identité :

Y aurait-il eu, à cette époque déjà, un début de sentiment d'autarcie linguistique et, si oui, sur quoi se baserait-il ? On pourrait invoquer l'importance de la ville de Fribourg et la conviction d'avoir une destinée différente de celle du royaume de France. (Müller 1982 : 862-863)

In einer mittelgroßen, autonomen Bürgerstadt ohne Bischof galt es, mühsam den Zusammenhalt der Bewohner zu fördern und die örtlichen Werte zum Zweck der Identitätsfindung zu nutzen. (Müller 2001 : 252)

Müller a consacré de nombreuses années à l'étude de la *scripta* fribourgeoise, avec des très nombreuses publications qui l'ont surtout mené à analyser, dans le détail, des éléments concernant la morphologie, rendant ses publications sur ce sujet extrêmement riches. C'est dans son article de synthèse sur la langue en Suisse romande (1996) que sont présentées ses conclusions concernant la *scripta* fribourgeoise⁸⁰. Selon lui, « il paraît clair que les règles conventionnelles présidaient au choix du type de langue utilisé par celui qui écrivait (ou qui donnait l'ordre d'écrire) » (Müller 1996 : 333). Ici, il met en avant la responsabilité du rédacteur et donc du lieu d'écriture⁸¹, tout en étant conscient du rôle que peuvent jouer les *scriptae* voisines :

Quelle que soit l'explication de ces phénomènes, force est de constater que le [sic] ville de Fribourg continuera certaines tendances « savoyardes » sans qu'on puisse être certain, cependant, de la direction dans laquelle s'est exercée l'influence. (Müller 1996 : 339)

Mais surtout, dans cet article, il établit une chronologie quant à l'effacement de la composante régionale dans la *scripta* fribourgeoise :

La composante régionale de la *scripta* fribourgeoises persistera pendant tout le reste du 14^e siècle et ne commencera à s'affaiblir qu'à partir de 1440/50, mais sera relativement stable jusqu'en 1490 dans les comptes de construction de St-Nicolas, voire jusque vers 1525 dans ceux de l'abbaye d'Hauterive. (Müller 1996 : 340)

Müller fournit toutefois peu de commentaires concernant cette chronologie. Le corpus qu'il a étudié dans le détail se limite au 14^e siècle, aussi la date 1440/50 mérite d'être confirmée. Par ailleurs, il est regrettable qu'il ne commente pas plus le fait que les documents de gestion maintiennent plus longtemps la composante locale, au contraire des autres types de documents : il mentionne ici uniquement le fait que la composante régionale est plus stable dans la comptabilité de la période ultérieure à 1450. Toutefois, il avait pleinement conscience, tout comme Lüdi, que le genre textuel est un paramètre essentiel dans les choix scripturaux, puisque selon lui, « le degré d'ouverture aux réalités locales dépendait alors entièrement du genre

⁸⁰ Les mêmes conclusions s'observent dans les articles qu'il a publiés par la suite.

⁸¹ La responsabilité du rédacteur et du lieu d'écriture transparaît aussi dans l'extrait suivant, où Müller considère que l'insertion de particularités fribourgeoises dans la production textuelle de la ville n'a pas pu se réaliser à l'insu du pouvoir urbain et qu'il s'agirait d'un choix conscient et volontaire :

Et ist nicht vorstellbar, daß die sehr einheitlichen Graphien und die wohl schon damals nicht mehr ganz die gesprochene Sprache repräsentierende Morphologie der Freiburger Skripta ganz von allein entstanden, ohne den geringsten Willensakt der städtischen Oligarchie. (Müller 2001 : 252)

adopté » (Müller 1996 : 333). Enfin, ses recherches sur Fribourg et ses connaissances de la langue écrite en Suisse romande au Moyen Âge lui ont surtout permis de reprendre le concept de *continuum* qui avait été proposé par Marzys et repris par Lüdi. Selon lui, il s'agit d'un continuum dont les pôles sont un français neutralisé et un français comportant des caractéristiques du francoprovençal :

La langue écrite romande présente, au moyen âge, un continuum de formes diverses. A l'une des extrémités se trouve un français fortement teinté de traits francoprovençaux, à l'autre un français central avec quelques éléments locaux. (Müller 1996 : 338)

Au-delà des considérations linguistiques qu'il a formulées, la question des sources fribourgeoises auxquelles il a eu accès mérite d'être commentée. En réalité, nous ne trouvons que peu d'informations concernant ses sources. Seuls certains passages de ses articles nous donnent accès à quelques éléments d'information :

Nos propres transcriptions comprennent la très grande majorité des documents originaux du XIV^e siècle (1363-1400), sans négliger la "pré-histoire" qui, pour nous, va de 1293 à 1349. (Müller 1989 : 222)

Un subside du Fonds national nous a permis de constituer un fichier morphologique d'ancien fribourgeois, basé exclusivement sur les originaux conservés aux Archives de l'Etat de Fribourg. (Müller 1990 : 13)

Il s'agit en principe de la totalité des documents originaux fribourgeois rédigés en français entre 1293 et 1400, dont la partie la plus importante est constituée par la Première Collection des Lois. L'inventaire complet de ce corpus sera publié dans l'introduction de l'ouvrage à paraître. (Müller 1990 : 13, n. 1)

L'auteur fait ici référence à deux choses. Premièrement à la *Première Collection des Lois*, registre de lois qui a été publié en 2009 dans la collection des Sources du droit Suisse par Ammann-Doubliez. Ensuite, il fait référence à un « ouvrage à paraître ». En réalité, il s'agit ici du volume dédié à Fribourg de la collection des *Plus anciens documents linguistiques de la Suisse romande*. Ce volume n'a malheureusement jamais vu le jour, malgré l'état avancé des transcriptions. Par conséquent, l'introduction de cet ouvrage n'ayant jamais été rédigée, nous ne pouvons pas avoir accès cet « inventaire ». Nous ne pouvons que deviner de quels documents il s'agit à l'aide des extraits cités. Aussi, dans les études du Müller, seule la date des documents est connue, ce qui ne permet pas de cerner dans quelle mesure la *scripta* varie en fonction de la typologie des documents.

2.3.10. Synthèse

Il est manifeste que la recherche consacrée à la *scripta* fribourgeoise connaît un développement considérable depuis plus d'un siècle. Au départ, elle a tenté de relever, au sein de cette documentation, les apparitions du francoprovençal le plus 'pur' afin d'accéder à l'idiome fribourgeois de la période médiévale (Meyer, Girardin). Mais très rapidement – déjà chez Jeanjaquet – la *scripta* fribourgeoise a été décrite comme une *scripta* composite formée d'éléments oïliques, bourguignons et francoprovençaux dans des proportions variables (Gossen, Müller). Cette nouvelle approche évoque évidemment le fait qu'une *scripta* n'est pas une langue parlée, mais qu'elle est une langue se limitant à l'écrit, en distinguant ainsi le code phonique du code graphique.

Plus récemment, sont parus des articles non spécialement axés sur Fribourg, mais qui mentionnent la *scripta* de cette ville et ses particularités. Chez Greub (2019) et Carles/Glessgen (2019), nous pouvons lire que la *scripta* fribourgeoise est potentiellement plus francoprovençalisante que les autres *scriptae* de la Suisse romande francoprovençale :

[...] la *scripta* fribourgeoise, qui se trouve au fond de la Galloromania, sur la frontière avec le monde germanique, connaît une influence extérieure plus faible et elle pourra donc être plus unanimement francoprovençalisante. (Greub 2019 : 18)

Ajoutons enfin que le paramètre géographique n'est pas mathématiquement déterminant en cela puisque la ville la plus excentrée, Fribourg, a développé la forme la plus marquée du point de vue francoprovençal. (Carles/Glessgen 2019 : 145)

Tout en s'inscrivant dans les logiques de la scripturalité suisse et de son dialogue avec les *scriptae* oïliques sud-orientales, Fribourg est le lieu d'écriture se rapprochant le plus de la physionomie de la *scripta* francoprovençalisante de France. (Carles/Glessgen 2019 : 148)

Nous percevons ici encore une fois le potentiel de la *scripta* fribourgeoise dans la passionnante question du francoprovençal. Nous verrons toutefois, à travers nos analyses linguistiques, que la part francoprovençalisante de la *scripta* fribourgeoise se définit en fonction du genre textuel.

En effet, la recherche s'est surtout développée sur deux types de genres textuels définis : d'un côté l'analyse des actes (Jeanjaquet, Müller), de l'autre celle de la comptabilité (les mémoires de maîtrise). En réalité, seul Lüdi a tenté de réunir les différents types de documents afin de déterminer sur quels critères les choix scripturaux des rédacteurs fribourgeois se basaient, mais surtout dans le triangle latin, français, allemand. Ainsi que nous avons pu le voir, il constate que la *scripta* des documents rédigés en langue romane varie selon qu'il s'agit d'un

document à usage externe ou interne. Bien que ce constat soit pleinement juste, malheureusement, Lüdi l'explique par la supposée incompétence des scribes tant combattue par Müller. Or nous savons depuis Barras que les rédacteurs des documents de comptabilité (particulièrement les comptes des trésoriers) étaient les mêmes secrétaires que ceux qui ont produit des documents dont la *scripta* est radicalement différente, à l'image de Petermann Cudrefin dont la production est si variée.

Bien que le concept de *continuum* apparaisse chez Marzys, sa nature n'a pas encore été suffisamment bien décrite. Aussi, notre analyse permettra de démontrer la variabilité de la production écrite romane fribourgeoise qui se développe grâce aux compétences des scribes. Il est certain que ces derniers avaient à leur disposition tout un panel de formes leur permettant de développer différentes *scriptae* s'élaborant selon la visée communicative et les besoins de chaque type de document en fonction de leur date et de leur lieu de production, mais aussi en fonction de leur auteur et de leur bénéficiaire.

3. Contexte historique

Aborder l'arrière-plan politique, économique et social de la ville de Fribourg dès sa fondation jusqu'à 1500, nous permettra de mieux cerner son impact sur la situation linguistique et la production documentaire galloromane de la ville⁸². C'est grâce à une solide tradition de recherche que nous avons pu élaborer les lignes qui suivent. L'histoire générale de la ville, mais aussi du canton, a notamment été abordée dans Ruffieux (1981), volume comprenant plusieurs articles consacrés à la période médiévale. Dans Castella (1996), nous pouvons trouver une histoire de Fribourg dès sa fondation jusqu'en 1502 rédigée dans l'optique de l'entrée de Fribourg dans la Confédération. C'est tout récemment que Utz Tresp (2018) a réalisé un volume récapitulant toutes les connaissances acquises durant de nombreuses décennies sur la période médiévale fribourgeoise. L'histoire du droit et de l'organisation politique de la ville a d'abord été présentée par de Vevey (1939), dont les conclusions ont été reprises par Poudret (1998). Ce dernier, en plus d'offrir un meilleur accès au système politique et juridique fribourgeois, présente une vue d'ensemble de tous les aspects de la coutume et du droit écrit en Suisse romande. Dupraz (1957) offre une excellente première approche du cadre politique et juridique de la ville. Ladner (1981) complète cette étude en fournissant des informations plus précises sur la succession des souverains de la ville. Les questions faisant référence à l'organisation de la chancellerie fribourgeoise et des archives fribourgeoises apparaissent chez Rück (1967, 1984), chez Ammann-Doubliez (2001, 2009) et chez Utz Tresp (2011, 2012a/b). Une étude de Heinemann (1895) pose les premiers jalons de l'histoire de l'école fribourgeoise, reprise par Morard (1987) sur certains points de détails primordiaux. Plusieurs études ont été consacrées à la situation économique prospère de la ville : Ammann (1942-1957, 1957), Tresp (1981) et Morard (1981, 1985, 2002-2003). Castella/Kern (1916), Aebischer (1926b, 1927, 1928a)⁸³ et Dollinger (1965) abordent l'importance du commerce fribourgeois avec Genève, l'Italie et Strasbourg. Suite à Buomberger (1900), Portmann (1986) met en place une étude remarquable consacrée à la population fribourgeoise. Enfin, Utz Tresp s'intéresse aux notaires fribourgeois en offrant de nombreuses ouvertures aux historiens et aux linguistes. Ses

⁸² Pour cette remise en contexte, nous avons bénéficié de l'aide du volume 1 de l'*Histoire du Canton Fribourg* (Ruffieux 1981), ainsi que de l'article *Fribourg (commune)* du e-DHS et enfin du très récent livre de Utz Tresp (2018) consacré à l'histoire médiévale de la ville.

⁸³ Par ailleurs, de nombreuses autres publications d'Aebischer dénotent un intérêt certain pour la région fribourgeoise. À côté de ces trois publications, il propose, en 1929, un article sur les règlements de police des 14^e et 15^e siècles, en 1926a, un article relatif à la situation linguistique de la vallée de La Roche et enfin deux publications (1923, 1976) consacrées à l'anthroponymie et la toponymie fribourgeoises.

publications permettent de mieux connaître les individus qui sont responsables de la production documentaire de la ville (Utz Tremp 2011, 2012a/b ; Ammann-Doubliez/Utz Tremp 2004).

3.1. *Fondation de la ville et souverains successifs*

L'arrière-plan politique, économique et social que nous exposons *infra* distingue la ville de Fribourg et ses territoires des autres centres urbains de la Suisse romande médiévale. Fribourg se particularise surtout par une puissante indépendance dont les racines se placent au sein des privilèges accordés aux bourgeois et résidents de la ville par Berthold IV, son fondateur⁸⁴.

C'est en 1156 que le duc Berthold IV de Zähringen s'est vu contraint de céder une partie de la Bourgogne aux Hohenstaufen en perdant ainsi de nombreux territoires ; il détient dès lors la Bourgogne transjurane ainsi que les évêchés de Genève, Lausanne et Sion⁸⁵. Aussi, afin de fortifier son territoire, le duc Berthold IV de Zähringen entreprend la fondation de plusieurs villes, parmi elles se trouvait Fribourg⁸⁶. C'est ainsi en 1157⁸⁷ que le duc Berthold IV de Zähringen fonde la ville de Fribourg, sur un territoire vierge appartenant à l'abbaye de Payerne et aux seigneurs de Villars⁸⁸. Cette nouvelle fondation lui permet d'affermir et d'étendre son pouvoir entre le Jura et les Alpes.

L'emplacement géographique qu'il choisit pour cette nouvelle ville était des plus judicieux. Ce choix s'explique par deux raisons (Castella 1922 : 51-52) : la ville se situe au bord de la Sarine, voie de communication importante, mais aussi rempart naturel ; la ville se situe par ailleurs sur la jonction des voies de communication entre Morat, Avenches, Payerne, Lausanne et la future Berne, fondée en 1191. L'emplacement choisi par Berthold IV s'est donc révélé extrêmement favorable au développement de la ville et de cette région, à tel point que les quatre plus importantes maisons qui ont façonné la Suisse médiévale ont, tour à tour, été en possession

⁸⁴ Dès sa fondation, la ville reçoit des franchises, la plus ancienne version qui nous soit parvenue est datée de 1249 (Handfeste).

⁸⁵ Berthold IV perd une partie de la Bourgogne après le mariage en 1156 de Frédéric I^{er} de Hohenstaufen (Barberousse) avec Béatrice I^{ère} de Bourgogne (fille du comte Renaud III de Bourgogne).

⁸⁶ Les Zähringen ont largement appliqué la politique de fondation de villes neuves au cours de la seconde moitié du 12^e siècle. En effet, cette période s'illustre par la fondation de nombreuses villes comme instrument de politique territoriale (Dupraz 1957), à l'instar de Berne, fondée en 1191 par Berthold V de Zähringen, fils de Berthold IV (Utz Tremp 2018).

⁸⁷ Ainsi que le rappelle Utz Tremp (2018 : 8) « il n'existe pas d'acte de fondation. Depuis un siècle seulement, on est sûr que la fondation eut lieu en 1157 [...] ». La date de fondation est connue grâce à de Zürich et à son ouvrage consacré aux origines de Fribourg publié en 1924.

⁸⁸ Mis à part quelques tombes et objets isolés, aucune trace de civilisation n'a pu être attestée sur le territoire de la ville médiévale avant sa fondation (e-DHS s.v. *Fribourg commune*). Et ainsi que le disait déjà Castella (1922 : 51) : « c'est un fait certain que Fribourg est une "ville neuve", artificielle, fondée de toutes pièces par Berchtold IV ».

de cette ville : les Zähringen (1157-1218), les Kibourg (1218-1277), les Habsbourg (1277-1452) et les Savoie (1452-1477).

Les Zähringen maintiendront leur pouvoir sur la ville jusqu'en 1218, année de la mort de Berthold V et de la disparition de cette maison. Une importante partie des territoires de cette maison incombera à Ulrich III de Kibourg, époux d'Anne de Zähringen, fille de Berthold IV et sœur de Berthold V. Ulrich III de Kibourg envisageait une alliance avec la Savoie, notamment grâce au mariage de son fils Hartmann IV avec Marguerite de Savoie. Mais en 1277, la ville sera sous le pouvoir des Habsbourg et non des Savoie. En effet, en 1263, après la mort de Hartmann V, neveu de Hartmann IV décédé en 1264, Fribourg se place sous le protectorat du comte Rodolphe de Habsbourg qui est tuteur d'Anne de Kibourg, fille de Hartmann V. En 1277, Anne vend Fribourg à Albert, Hartmann et Rodolphe, les trois fils de Rodolphe de Habsbourg. Ainsi débute la souveraineté des Habsbourg sur Fribourg. Les 175 années de domination habsbourgeoise seront marquées par de nombreux conflits mettant fréquemment Fribourg dans des situations difficiles. Particulièrement entre 1447 et 1448, années durant lesquelles Fribourg doit mener un combat solitaire contre Berne et la Savoie. Ce combat qui a abouti à la paix de Morat (1448) fera chuter la ville dans un important déficit financier générant le mécontentement des bourgeois et résidents de ses terres ; ceux-ci ont été forcés de payer de nombreuses taxes destinées à payer la somme de 40 000 florins d'indemnité à la Savoie. Pour sortir de cette difficulté, Fribourg se soumet à la Savoie en 1452, cette dernière la libérant ainsi de ses dettes de guerre⁸⁹. Après les Guerres de Bourgogne, Fribourg s'extrait de l'allégeance à la Savoie et devient, en 1477, une ville de l'Empire ; c'est en 1478 qu'elle reçoit le statut de ville libre de l'Empire. Enfin, Fribourg entre dans la Confédération helvétique en 1481 mais avec des privilèges restreints par rapports aux autres Confédérés.

3.2. Système politique

La ville de Fribourg a donc connu la domination de quatre très importantes maisons qui ont formé le territoire que deviendra la Suisse. Mais Fribourg a surtout réussi à se munir d'une forte indépendance par rapport à son seigneur. En effet, alors que la seconde moitié du 14^e siècle se caractérise par d'importants conflits entre l'Empire germanique et les premiers cantons suisses, Fribourg gagne en indépendance par rapport à l'Empire qui se désintéresse de plus en plus de

⁸⁹ La soumission à la Savoie ne s'est pas faite sans difficultés. Les habitants de Fribourg et de ses territoires étaient divisés en deux groupes : ceux qui étaient partisans de la Savoie et ceux qui souhaitaient rester sous le pouvoir des Habsbourg. Ce n'est qu'après de nombreux conflits et actions en justice que la ville passera sous domination savoyarde (pour un résumé voir Utz Tremp 2018 : 16-20).

cette région. La ville de Fribourg s'émancipe ainsi de ses seigneurs autrichiens et oriente ses échanges vers ses voisins de l'ouest, particulièrement Lausanne et Genève. Par ailleurs, selon Castella (1996 : 32) :

la fin de la féodalité, l'éloignement et le désintéressement des suzerains autrichiens après leurs défaites contre les Suisses, poussent les bourgeois de Fribourg à se doter d'institutions politiques et administratives autonomes, axées sur la préservation de leur entité vis-à-vis de leurs voisins.

Politiquement, Fribourg dépend donc d'un seigneur absent dont l'autorité s'exerce à travers l'avoyer qui est nommé par les bourgeois de la ville (Dupraz 1957 ; Marguerat 1971). Au niveau constitutionnel, la ville de Fribourg voit

autour de la communauté des intérêts et des buts se [cristalliser] progressivement les éléments constitutifs de la personnalité juridique de la ville, dont les organes représentatifs gardent au moyen âge la marque de la personnalité de ceux qui en remplissent la fonction. (Dupraz 1957 : 94-95)

Ce centre urbain jouit donc d'une solide indépendance s'exerçant au niveau politique, mais aussi administratif. Ainsi que l'avance Dupraz (1957 : 129), le souverain de la ville n'est pas son seigneur lointain, mais bien la ville de Fribourg elle-même : « en termes de science politique, la forme d'État [...] était celle d'un État seigneurial en voie de formation et d'accomplissement, dont les souverains étaient une ville, la ville de Fribourg ». Les questions politiques et administratives étaient alors gérées par l'avoyer, les conseillers et la communauté des bourgeois. C'est à travers l'importante promulgation d'ordonnances municipales et de sentences que le pouvoir de cet « État seigneurial » (Dupraz 1957 : 129) peut être observé.

Concrètement, le gouvernement de Fribourg se divise en plusieurs entités. Tout d'abord l'avoyer⁹⁰ qui est l'intercesseur entre le seigneur et la ville. Il est originellement nommé par les bourgeois et confirmé par le seigneur⁹¹. Ses devoirs envers la ville se lisent dans le *Livre des serments*⁹² :

⁹⁰ Dans le corpus de Fribourg, nous découvrons 41 mentions de l'avoyer comme auteur du document. Ces 41 mentions correspondent à au moins quatorze avoyers différents pour la période 1293-1490 (cf. 4.3.7.1.1. *infra*).

⁹¹ Le premier article de la Handfeste stipule que l'avoyer et le curé sont élus par les bourgeois. C'est entre 1289 et 1308 que les bourgeois perdent ce privilège lors de la confirmation des franchises de la ville par Rodolphe et Albert, fils de Rodolphe de Habsbourg.

⁹² Conservé aux AEF sous la cote Affaires de la ville A 139, nous n'avons pas retenu ce document pour le corpus de Fribourg, malgré son intérêt historique et linguistique. Nous détenons toutefois une reproduction photographique qui nous a permis d'en transcrire quelques passages.

Primo monseigneur l'avoyé doit jurar d'estre feal et loyal à la ville et de estre justisierre *communaul* ou povre *commant* ou riche. Et tottes les *lettres* qui à luy seront *presentaes* tramises à la ville que cellour il monstrera *per* devant lo *consel* et ne devra traire furs bandeire ne *pernon* s'il n'est de la voluntey dou *consel* et exercir son office bien et leaulmant et de gardar la borgesie de *nostres* comborgeis de Berna et de noz.

Memento à monseigneur l'avoyé de faire à jurar cellour qui tirent les mallies deis pater de tirier bien et leaulmant. (AEF, Affaires de la ville A 139, 24)

La ville est également gouvernée par trois conseils. (1) Le conseil des Vingt-quatre ou Petit conseil, mentionné pour la première fois en 1245. Ces membres sont originellement élus par la communauté des bourgeois et ensuite par le conseil des Soixante. (2) Le conseil des Deux-cents mentionné pour la première fois en 1334. Ce conseil a été instauré dans le but de réduire l'assemblée. Dans le corpus de Fribourg, nous trouvons une mention isolée du conseil des Cents en 1319 (4) qui agit aux côtés de l'avoyer, du Petit conseil et de la commune de Fribourg. Il semblerait que ce conseil soit le prédécesseur du conseil des Deux-cents. (3) Le conseil des Soixante mentionné en 1347 qui est élu par les trois bannerets de la ville, à raison de 20 hommes par bannière. Le conseil des Soixante, accompagné des trois bannerets a été institué dans le but d'élire les 24 conseillers, les Deux-cents et le trésorier. Le *Livre des serments* contient un paragraphe sur les devoirs du Petit conseil et du conseil des Soixante :

Item doivent jurar ly *consel* et LX^{ta} ou cor de l'esglise deis *Freres* minour à *nostre* treschiere seignorie d'Autariche maintenir son droit et d'estre feaul et leaul à la ditte seignorie et à la ville. Et quant l'on les *commanderaz* de venir en *consel* que cen *lour* feront sain tout agait. Et de tenir secroit cen qui seraz *commandaz* de tenir secroit et de *consellier* selonc cen que chascun s'entendra tout le plus *prophetable* de la ville et dou pais et cen ne laisseront *pour* amour ne por timour *pour* don ne *pour* promesse forque ung chascun selonc cen que luy semblera estre le plus raisonnable et propheitable. Et auxi que ly *conselliour* *congniestront* pour povre et pour riche chascun selonc cen que luy sembleraz estre dreit et raison. Auxi doit jurer ly *consel* de faire les paroles eis gens bien et leaulment et auxi de tenir la borgesie de *nostres* comborgeis de Berna et de noz. Et de tenir cen qui sera le plus. (AEF, Affaires de la ville A 139, 26)

La communauté des bourgeois intervient aussi dans la promulgation de lois et est considérée comme un office à part entière de la ville, ainsi que nous le voyons dans le *Livre des serments* :

Item ly *commun* doit jurar le jour de la saint Johan de faire fort monseigneur l'avoyé et les autres officiers en exercent lour offices tantesfoi que lour en seroent requiruz per ung chascun deis officiers et auxi de tenir et d'accomplir le *contenuz* deis *lettres* que on liet le jour de la saint Johan et de la comborgesie de *nostres* *comborgeis* de Berna, sain tout agait. Et estre obedissant eis

commandemant de monseigneur l'avoyé ou de son lueftenant. (AEF, Affaires de la ville A 139, 25)

Selon Dupraz (1957 : 97) « l'assemblée de la commune est l'organe électif [...] ; c'est aussi elle qui reçoit en bourgeoisie, délibère et vote sur tous les objets que lui soumettent l'avoyer et les conseils ». Cette assemblée est peu à peu réduite par « manque d'intérêt » (Dupraz 1957 : 97), mais surtout « ne peuvent, à partir d'un certain moment, prendre part aux assemblées électorales notamment, que ceux qui sont invités à y assister par les bannerets » (Dupraz 1957 : 97).

Trois quartiers de la ville (Bourg, Auge, Hôpital), puis quatre (Neuveville), sont constitués en bannières⁹³. Chacune d'elle est sous le commandement d'un banneret. Les obligations des bannerets étaient en premier lieu militaires. Concrètement, « ils sont les chefs militaires des trois quartiers qui constituent trois secteurs de fortification » (Dupraz 1957 : 108). Plus tard, précisément en 1347, ils auront des fonctions civiles, dont celle de nommer le conseil des Soixante. La charge de banneret s'observe aussi dans le *Livre des serments* :

Item ly quatre banderet doivent jurar de menar lour office bien et leulmant et foy et feaulta à la ville. Et de tirier les mallies bien et leulmant et de tenir secreit tout quant *que* à lour seraz *commandé* de tenir secreit. Et de non traire la bandeire sain la voluntey de monseigneur l'avoyé et dou conseil. Et quant lour seront requiruz de faire seurtaz que cen lour feront ou firont à faire. Et quant lour sarant aucomme chose de quoy maul, damage ou charge porroit venir à la ville que cen lour notiffieront à monseigneur l'avoyé et ou conseil sain tout agait, et lay hont lour sauront descort de mettre en accort *per* lour poeir. Et de faire fort monseigneur l'avoyé et les autres officiers à *exercir* lour office. (AEF, Affaires de la ville A 139, 24-25)

Les droits et devoirs des bannerets sont décrits dans la Constitution de la ville ou Lettre des bannerets que nous connaissons en de nombreux exemplaires dont dix sont édités dans le corpus de Fribourg (25 1387 ; 26 1389 ; 27, 28, 29 1392 ; 30 1392 ; 35, 36, 37, 38 1404)⁹⁴.

Pour résumer ces quelques considérations, reprenons ici le guide des AEF (Guide AEF 2009 : 11⁹⁵) qui synthétise parfaitement la situation politique de la ville de Fribourg :

⁹³ Ainsi que le précise Utz Tremp (2018 : 72) :

La décision fut donc prise le 14 décembre 1406 de séparer la Neuveville du quartier des Hôpitaux et d'en faire un quartier à part entière, avec son propre banneret, dont l'existence est toutefois déjà mentionnée dans la "Lettre des Bannerets" de 1404.

Cette décision est par ailleurs enregistrée dans le *Première collection des lois* (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 152, 116).

⁹⁴ Ce document a été édité et décrit par Utz-Tremp (2005).

⁹⁵ Édité par Morard/Foerster en 1986, consulté dans sa version PDF de 2009.

Fribourg ne fut pas seulement une « commune » affirmant son autonomie face à un suzerain – lointain, d’ailleurs – qui lui avait concédé d’importants privilèges. Très tôt, presque du même coup, la ville développa son caractère d’état souverain, imposant son ordre et sa volonté à des citoyens coopérants – bourgeois et habitants – ainsi qu’à des sujets soumis, des paysans des « Anciennes Terres ». Fribourg fut à ce titre, comme les autres villes de Suisse – et comme les villes italiennes –, une « seigneurie » (ainsi se nomme-t-elle) faisant peser son autorité sur un « district », futur « canton », dépassant largement les limites ou « termes » d’une simple banlieue.

C’est au XVe siècle qu’on verra se fixer l’ossature d’un système gouvernemental destiné à perdurer jusqu’en 1798 dans ses lignes apparentes. Marqué naturellement par la confusion des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, il n’en respecte pas moins les règles d’une complexité croissante et d’une relative spécialisation. Dans la pratique des affaires, on découvre d’abord l’omniprésence d’un organe collégial, mais centralisateur – le Petit Conseil, fort de vingt-quatre membres, y compris son avoyer –, tout à la fois législateur, juge, administrateur, stratège, tuteur moral et spirituel, assisté, dans l’exercice de ses fonctions, par un Trésorier plus quelques grands officiers, tels que bourgmestre, sautiers, sans parler des Bannerets et Secrets, ces derniers (vingt-huit au total) vite promus à un rôle déterminant bien que plus discret – parce que peu distinct –, contrôlant en fait l’affectation à tous les postes de la magistrature et des offices, tenant par là-même les rênes du pouvoir bien en main.

Concernant le droit en vigueur à Fribourg et dans ses territoires, celui-ci s’appuie, selon Ammann-Doubliez (2001 : 19) sur la charte de franchises de la ville de Fribourg (*Handfeste*) accordée et confirmée par les différents seigneurs de la ville ; les lois promulguées par les autorités de la ville et dans une moindre mesure le droit coutumier⁹⁶. Toutefois, le droit de la ville repose surtout sur les lois promulguées par les autorités. En réalité, la ville détient un vrai pouvoir législatif dès la fin du 13^e siècle et émet ainsi des ordonnances et statuts sur divers sujets⁹⁷. Selon Ammann-Doubliez (2001 : 24), la ville de Fribourg a la possibilité de légiférer

en raison de l’éloignement de son seigneur, et par le devoir incombant aux autorités d’une bonne ville de pourvoir au bon ordre et à la paix, pour le profit de la ville et de chacun, pour le bien et l’honneur de toute la communauté, thèmes récurrents dans l’exposé des ordonnances.

⁹⁶ Le droit coutumier de Fribourg peut se référer aux anciennes lois promulguées par les autorités de la ville et ainsi au droit écrit (Ammann-Doubliez 2001 : 25).

⁹⁷ À ce sujet Poudret (1998 : 26) signale qu’« on [...] peut considérer que la ville de Fribourg, puis ses environs immédiats sont régis principalement par le droit urbain de la *Handfeste* et des ordonnances, pour le surplus par la coutume ».

Cette aptitude à légiférer se cristallise dans la création de la *Première collection des lois* qui « symbolise [...] la capacité de la ville à édifier peu à peu un ensemble de normes dans des domaines étendus » (Ammann-Doubliez 2001 : 28)⁹⁸.

3.3. Démographie et territoire de la ville

Si l'on considère l'aspect démographique, la population de Fribourg a augmenté de manière surprenante entre le 13^e siècle et le milieu du 15^e siècle. La recherche (Portmann 1986 ; Utz Tremp 2018 : 73sq.) a pu déterminer qu'à la fin du 13^e siècle, la ville comptait *ca* 1000 habitants et entre 4000 et 5000 en 1378 ; en 1450, la population est toujours de 5000 habitants. Comme ailleurs, les habitants de la ville et des territoires de Fribourg se divisaient en deux groupes socialement distincts : les bourgeois et les résidents. Les proportions de bourgeois et de non-bourgeois au milieu du 15^e siècle sont évaluées à 40% de bourgeois contre 60% de résidents (Utz Tremp 2018 : 74). On a pu démontrer que le nombre de bourgeois était plus élevé dans le quartier du Bourg que dans les trois autres quartiers, et plus particulièrement celui de la Neuveville. Aussi, il est certain que les différents quartiers représentaient des classes sociales distinctes. Par ailleurs, les livres des bourgeois⁹⁹ attestent d'une plus en plus forte immigration vers 1380 en provenance de nombreuses régions : sud de l'Allemagne, Alsace, nord du Jura, cantons confédérés, et plus rarement de Bourgogne et de Savoie (Utz Tremp 2018 : 77). Aussi la migration au tournant du 14^e siècle est en hausse et les migrants sont majoritairement germanophones. Leur venue s'explique par le développement de la production de cuir et de drap¹⁰⁰.

La croissance démographique de la ville est notamment illustrée par l'extension des remparts¹⁰¹ et la création de nouveaux quartiers. Originellement, la ville de Fribourg est composée du quartier du Bourg qui consiste en deux rues parallèles. Le Bourg sera très rapidement rejoint vers le milieu du 13^e siècle par les quartiers de l'Hôpital (vers 1224) à l'ouest et de l'Auge (en 1253) à l'est en descendant au bord de la Sarine. Au cours des deux siècles suivants, la ville s'est développée en de nombreux autres quartiers, dont la Neuveville¹⁰², les

⁹⁸ Concernant la *Première collection des lois* et ses divers aspects, nous renvoyons à son édition réalisée par Ammann-Doubliez en 2009 et à son article de 2001 qui, en plus de présenter cet ouvrage, fournit de riches informations relatives à la promulgation des lois à Fribourg.

⁹⁹ Les autorités fribourgeoises ont tenu pour le 14^e et le 15^e siècle deux livres de bourgeois. Le premier a été réalisé entre 1340 et 1416 dans des cahiers en papier et contient 2100 inscriptions. Le second, réalisé sur parchemin par Petermann Cudrefin dès 1416 reprend 588 bourgeois du premier livre et en ajoute 119 en 1417 (Utz Tremp 2018 : 73).

¹⁰⁰ Mais, la classe dirigeante, composée de bourgeois majoritairement domiciliés dans le quartier du Bourg, est longtemps demeurée de langue romane.

¹⁰¹ Entre 1397 et 1404, la ville a été entourée d'une importante enceinte encore partiellement existante aujourd'hui.

¹⁰² Le quartier de la Neuveville a officiellement été créé en 1406 afin de diminuer la taille de quartier de l'Hôpital.

Planches ou encore les Places. Nous l'avons vu, les quartiers du Bourg, de l'Auge, de l'Hôpital et de la Neuveville sont constitués en bannières et détiennent ainsi des droits urbains.

Le territoire de la ville de Fribourg au 15^e siècle s'étend bien au-delà de ses fortifications avec un domaine composé des quartiers de la ville et des Anciennes Terres formant environ 325km² (de Zürich 1942 ; Boschung 1982-1983 ; Ammann-Doubliez 2001 : 22 ; e-DHS s.v. *Anciennes Terres*). Les Anciennes Terres étaient sous le pouvoir de la ville par l'intermédiaire d'un bailli. Au nombre de 27 à la fin de l'Ancien régime (1798), elles étaient réparties dès 1406 entre les quatre bannières de la ville. Leur nombre a fluctué entre 1442 et 1798 en passant de 21 en 1445 à 27 en 1798¹⁰³. La bannière de l'Auge, à l'est de la ville, comptait six paroisses en 1445 et leur composition restera la même jusqu'à la fin de l'Ancien régime (1798) : Düdingen, Tafers, Bösingen, Wünnewil, Heitenried, Überstorf. La bannière du Bourg, au sud de la ville, comptait huit paroisses en 1720 ; elle en comptait seulement cinq en 1445 : Marly, Épendes, Arconciel, Treyvaux, Dirlaret/Rechthalten. En 1485, Planfayon s'ajoute à cette bannière, qui sera constituée en baillage en 1486. En 1630, est ajoutée Chevrières/Giffers séparée de Marly. En 1644-45 s'ajoute Praroman qui dépendait de la paroisse d'Épendes. En 1720, Plasselb qui était dans la paroisse de Planfayon. La bannière de l'Hôpital, au nord de la ville, comptait six paroisses. En 1445, elle en comptait cinq : Belfaux, Barberêche, Courtion, Cressier, Cormondes/Gurmels. En 1552 apparaît la paroisse de Villarepos. La bannière de la Neuveville, à l'ouest de la ville, comptait sept paroisses. Elle en comptait cinq en 1445 : Givisiez, Villars-sur-Glâne, Matran, Autigny, Farvagny qui sera ensuite rattaché au bailliage de Pont. En 1485 s'ajoutent trois paroisses : Ecuwillens, Onnens, Prez.

3.4. Situation économique

La recherche a démontré que malgré la taille moyenne de la ville, Fribourg a joui d'une situation économique solide au sein de l'Europe médiévale (Ammann 1942-1957 ; Morard 1981, 1985, 2002-2003, 2007 ; Utz Tremp 2018). Lorsque Berthold IV fonde Fribourg, il octroie à ses futurs bourgeois de nombreux privilèges à travers une charte de franchises facilitant ainsi le développement de la ville¹⁰⁴. Les bourgeois disposent de leur fortune et peuvent ainsi

¹⁰³ De Zürich (1942 : 30-31) signale 21 paroisses entre 1442 et 1452 ; 24 entre 1452 et 1475 ; 25 entre 1475 et 1486 ; 23 entre 1486 et 1552 ; 24 entre 1552-1630 ; 25 entre 1630 et 1644 ; 26 entre 1644 et 1720 ; 27 entre 1720 et 1798.

¹⁰⁴ Il est en effet probable que lors de la fondation de la ville, le duc Berthold IV de Zähringen ait émis une charte octroyant des libertés et franchises, mais nous ne connaissons pas cet acte. Les franchises de la ville de Fribourg sont connues par un document de 1249, la *Handfeste*, promulguée par les Kibourg. Selon Utz Tremp (2018 : 10), « le duc accorda à Fribourg des franchises identiques ou semblables à celles que son père Conrad avait consenties en 1120 à la ville de Fribourg-en-Brigsau ».

développer relativement librement leur artisanat et leur commerce. L'essor économique de la ville est par conséquent le fait de certains hommes qui, à travers un judicieux mélange de commerce, d'artisanat et d'industrie parviennent à instaurer une situation économique solide. Aussi, la richesse de la ville repose sur sa bourgeoisie, et ainsi que le rappelle Dupraz (1957 : 127) : « si les particuliers étaient riches, plus riches que dans beaucoup de villes, la ville et seigneurie de Fribourg était pauvre ». L'importance de la bourgeoisie de Fribourg est décrite par Castella (1996 : 13) dans ces mots :

Le duc donne aux citoyens un statut d'hommes libres, alors que ceux des pays environnants restent soumis au droit domanial. Cette liberté engendre l'initiative personnelle et l'unité bourgeoise. Une noblesse naît de la Bourgeoisie citadine et finit par se substituer au XIV^e siècle à la noblesse féodale déclinante. Détenant le pouvoir économique, la Bourgeoisie s'empare du pouvoir politique et s'enferme progressivement au XVII^e siècle dans un pouvoir oligarchique qu'elle tient bien en main jusqu'à la révolution helvétique de 1798.

Dans son récent ouvrage, Utz Tresp (2018 : 55sq.) mentionne justement quelques-uns de ces bourgeois : les marchands Ulric Cristan et Heinrich Meinder dans le commerce du cuir¹⁰⁵, la famille de teinturiers Ferwer, les forgerons de la famille Gambach et la société de négoce Praroman & Bonvisin.

Comme ailleurs, à l'origine, l'économie fribourgeoise tourne autour de la production des besoins de base : boucherie, boulangerie, maçonnerie, etc. Or, c'est entre la fin du 14^e et le début du 15^e siècle que l'on peut observer un important essor économique grâce aux secteurs de la métallurgie, de la tannerie et de la draperie. Au milieu du 14^e siècle, la tannerie prédomine, mais c'est surtout l'industrie textile¹⁰⁶, plus spécifiquement la draperie, qui se développera à partir de la seconde moitié du 14^e siècle.

Le domaine de la métallurgie est surtout représenté par des activités de finition sur des pièces provenant de Haute-Souabe. Les faux produites étaient vendues aux foires de Genève et étaient ainsi exportées à l'ouest dans toute la Suisse occidentale, en Bourgogne et dans le Piémont.

La production de cuir en ville de Fribourg s'est développée au cours du 14^e siècle. Les tanneurs, établis dans les quartiers de l'Auge et de la Neuveville¹⁰⁷ se fournissaient en peaux brutes chez les éleveurs et bouchers de la région, mais aussi plus loin à l'ouest, notamment à

¹⁰⁵ Au sujet de ces deux marchands, voir Morard (1985 : 129sq.).

¹⁰⁶ Il semblerait que l'on puisse parler d'industrie car ce secteur connaissait une importante division du travail.

¹⁰⁷ Selon Utz Tresp (2018 : 81), au début du 15^e siècle, 80% des tanneurs étaient domiciliés dans ces deux quartiers.

Romont, à Lausanne, en Savoie et dans le Dauphiné¹⁰⁸. La production de cuirs était vendue aux foires de Zuzach et était ainsi diffusée en Suisse alémanique, en Souabe, dans la région du haut Rhin (Strasbourg et Bâle) ou encore à Milan à travers, dans ce cas, les foires de Genève.

À la fin du 14^e siècle et au début du 15^e siècle, l'essor économique de la ville est surtout dû au développement de la draperie, bien que celle-ci ait commencé à se développer au début du 14^e siècle. Les élevages d'ovins fournissaient les peaux aux tanneurs, mais ils fournissaient aussi la laine aux tisserands et foyeurs. À la fin du 14^e siècle, les tisserands ont commencé à se fournir en laine à l'étranger, afin de produire des draps de meilleure qualité ; il semblerait que la laine fribourgeoise n'était pas assez fine. La laine provenait alors de Flandre (et par là d'Angleterre), de Bourgogne et de Provence. Les draps préparés par différents corps de métier (tisserands, foyeurs et teinturiers) étaient vendus à travers toute l'Europe par l'intermédiaire des foires de Zuzach et de Genève, tout comme les cuirs. C'est surtout les foires de Genève¹⁰⁹ qui ont permis à la production de draps de se diffuser à travers la Suisse occidentale, la Bourgogne, le Piémont et la Savoie. Les foires du Zuzach, quant à elles, ont ouvert la production fribourgeoise vers le haut Rhin, la Suisse alémanique et la haute Souabe¹¹⁰.

Malgré le développement important de ces trois secteurs et l'essor économique que la ville a connu au tournant du 15^e siècle, Fribourg n'a jamais été une place commerçante, en raison surtout de l'absence de foires. Mais la documentation atteste la forte présence de marchands étrangers en ville de Fribourg¹¹¹. Ils pouvaient simplement être de passage, mais ils pouvaient aussi vendre les matières premières dont la ville avait besoin ou encore acheter des pièces produites en ville. Mais, il y a aussi des marchands fribourgeois qui se déplaçaient pour acheter des matières premières ou pour vendre la production, notamment la société Praroman & Bonvisin fondée en 1380.

En bref, la ville de Fribourg faisait partie intégrante du commerce d'importation et d'exportation européen. Elle se fournissait en matière première tant en terre alémanique que

¹⁰⁸ À ce sujet, nous reprenons Morard (1985 : 127-128) :

Si les bouchers et éleveurs de la région proprement fribourgeoise assuraient 43% des livraisons en revanche, plus de la moitié de celles-ci, soit 57%, provenait de la région de Romont et de Lausanne, c'est-à-dire du Pays de Vaud et, en complément – on est autorisé à le croire – de régions plus méridionales encore, telles que Savoie, Bresse, Bugey, Viennois et Dauphiné.

¹⁰⁹ Fribourg possédait d'ailleurs une halle aux draps à Genève (Utz Tremp 2018 : 59). Sur le rôle des foires de Genève voir Bergier 1963.

¹¹⁰ La ville de Fribourg connaît toutefois une récession dans l'exportation de sa production dans la seconde moitié du 15^e siècle. La première crise se constate entre 1435 et 1443 avec une diminution de moitié des ventes. Puis vers 1464, la récession est due à l'interdiction imposée aux sujets du roi de France de se rendre à Genève, les obligeant ainsi à fréquenter les foires de Lyon (Utz Tremp 2018 : 58-59).

¹¹¹ La présence de marchands strasbourgeois a notamment été relevée et étudiée par Dollinger (1965). Morard (1985) en mentionne également pour le milieu du 14^e siècle.

romane où elle vendait sa production en participant activement aux foires de Genève et Zurzach. Ainsi, Fribourg était une ville active, dont les échanges commerciaux lui ont offert une ouverture vers toute l'Europe médiévale.

3.5. *Institutions sociales et religieuses*

Nous l'avons vu, la position géographique de la ville l'a isolée des centres de pouvoir, ce qui lui a permis de se développer de manière autonome. Ce développement a stimulé la création d'institution sociales et religieuses. En effet, la richesse des bourgeois se reflète dans la fondation d'institutions sociales (l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg et la Confrérie du Saint-Esprit), mais aussi religieuses (l'église Saint-Nicolas ou les nombreux monastères situés sur le territoire de la ville).

Surtout, l'indépendance et le pouvoir de la communauté de la ville de Fribourg s'observent dans la fondation, en 1248, de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg. Selon Niquille (1957 : 231) :

à mesure que Fribourg se développait, les établissements de Saint-Jean et du Saint-Bernard parurent de plus en plus insuffisants aux bourgeois de la ville qui mirent leur point d'honneur à fonder un hôpital, qui fût bien à eux et ne dépendît plus d'une maison religieuse étrangère au pays.

Cette institution était destinée à aider tous ceux qui étaient dans le besoin : malades, infirmes, vieillards, orphelins, etc. Mais toujours à l'exception des lépreux qui étaient logés dans des institutions spécialisée, notamment à l'hospice de Bourguillon dès 1252 et à l'hospice de Villars-les-Joncs vers 1260¹¹². L'hôpital de Notre-Dame de Fribourg a été édifié à quelques dizaines de mètres à l'ouest de l'église de Notre-Dame de Fribourg et dépendait des magistrats de la ville, mais surtout du recteur de l'hôpital, qui comme tous les autres officiers de la ville était élu à la Saint-Jean d'été, le 24 juin. D'ailleurs, l'office du recteur a aussi sa place dans le *Livre des serments* de 1428 :

Item ly maistre de l'Ospitaul doit jurar de menar son office bien et leulment et de rendre bon *compte* à *messeignours* deis recehues et delivrances que il feraz à cause de son office. Auxi de ballie et aministrey eis povres cen qu'est acoustumey de lour aministray sain tout agit. Et auxi de faire à *deservir* les messes acoustumees et les bien fait et les contey sain tout agit. Et que il ne recevra nul en l'Ospitaul mais que selong le *contenuz* de la lettre *que* il haz de ce fait, se tant

¹¹² L'hospice de Bourguillon sera, dès le 15^e siècle, la seule institution qui recevra les lépreux de la ville.

non fust que il en heust *commandemant* de monseignour l'avoyé et de messeignours. Et de faire bonne diligence de la recouvra. (AEF, Affaires de la ville A 139, 29)

En d'autres mots et pour reprendre Niquille (1957 : 231) :

Le recteur surveillait la tenue du domaine, veillait à l'entretien des bâtiments, percevait les cens dus par les tenanciers et les débiteurs de l'hôpital, plaçait et gérait l'argent disponible. Dans la maison, il commandait aux domestiques et employés, procédait à la réception des malades et des prébendaires et veillait à ce qu'ils fussent pourvus du nécessaire ; il réglait les dépenses journalières, distribuait des secours aux indigents externes et rendait compte de son activité, à la fin de chaque année, à une délégation des magistrats de la ville.

Par ailleurs, les nombreuses fondations ecclésiastiques présentes dans le territoire de Fribourg et dans ses abords illustrent l'attrait des religieux pour cette ville à l'économie florissante et située sur un carrefour culturel. C'est au 13^e siècle que les Augustins, soutenus par les Velga, l'une des plus importantes familles fribourgeoises, établissent un monastère au quartier de l'Auge. Fribourg connaît aussi l'établissement, en 1262, du monastère de la Maigrauge, un couvent féminin rattaché aux Cisterciens. En 1256 est fondé le couvent des Cordeliers qui deviendra un centre culturel d'importance majeure dans lequel se trouve une bibliothèque qui est le dépôt des documents produits par les bourgeois au cours du 14^e siècle et jusqu'en 1433.

La petite ville médiévale de Fribourg a su trouver sa place dans les courants intellectuels et artistiques de son époque, et ce malgré l'absence de production littéraire latine ou romane significative¹¹³. Dans cette optique, il semblerait que les autorités de la ville aient très précocement ressenti le besoin de contrôler l'éducation de base de ses bourgeois à travers la création et la gestion d'une école municipale¹¹⁴. Or, la présence d'écoles urbaines nous confronte à la question de la langue d'enseignement et de la langue enseignée.

¹¹³ Voir en dernier lieu le catalogue publié dans le cadre de l'exposition du Musée d'Art et d'Histoire Fribourg : *Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300* (Gasser 2019).

¹¹⁴ Heinemann (1895) voit sous la mention d'un certain *Haymo, magister friburgi*, le premier maître d'école dans un document de 1181, ce qui a permis à la recherche d'avancer que la ville de Fribourg, à côté de la ville de Berne, a été une des premières à posséder une école municipale, ainsi que nous le découvrons dans l'article *Instruction publique* du e-DHS : « L'essor des villes au XIII^e s. amena la fondation de collèges et d'écoles latines municipales (Ecole secondaire supérieure), comme à Fribourg en 1181, à Berne en 1240 ou à Schaffhouse en 1253 [...] ». Cependant, ainsi que le précise Morard (1987 : 84sq.), le substantif *magister*, tout comme le substantif *scolasticus* que l'on trouve dans la *Handfeste* de 1249, peut être polysémique et ne correspond pas forcément au statut de maître d'école. Il peut, dans les deux cas, s'agir de professionnels de l'écriture, sans pour autant exclure qu'ils aient dispensé un enseignement en ville. En réalité, la première attestation sûre du maître d'école sous la mention de *magister Uldricus rector scholarum dicti Friburgi* se trouve dans une charte du 14 mars 1307 n. st. (cf. Morard 1987 : 89-90) et ce n'est qu'à partir de cette date qu'on peut assurément invoquer la présence d'une école municipale à Fribourg.

Grâce à Heinemman (1895), nous disposons des premiers jalons de l'histoire de l'école de Fribourg. Bien que cette publication soit datée et discutable en bien des points, elle nous permet d'avoir accès aux sources témoignant de la présence d'écoles urbaines à Fribourg. En effet, l'existence d'une école municipale est attestée par la mention d'un *scolasticum* dans la Handfeste (1249). Cette mention, complétée par de nombreux autres cas de ce type, a rapidement permis de conclure que c'est au sein d'une école municipale que la ville de Fribourg offrait une éducation de base à une partie de sa population. Selon Zwick (1957 : 360)

cette école était une institution bourgeoise telle qu'il commençait à s'en fonder au nord des Alpes, nettement différente des écoles monacales ou épiscopales et échappant donc à la juridiction ecclésiastique.

L'absence d'abbaye ou de chapitre cathédral ou collégial où l'enseignement aurait pu être dispensé a permis à la ville de créer une école municipale sur laquelle elle a exercé un important contrôle, ainsi que le prouvent les deux ordonnances de 1426 que nous avons reprises dans la *Première collection des lois*¹¹⁵.

Item, le XV jour de febreir, l'an quel dessus, est ordinaz per conseil et LX concordablement que dixorevant nul ne doit apprendre a afan quel que cen soit in autre maison, la palette, ses sat salme ne part ne autre livre de grammaire ne de logique forque en la grant escole, ensi a entendre que plusours aprenniont enfan per lo mode quel dessus pour solaire autre part que en l'escole, ly quel chouse faire non se doit. Sauva en ceste ordinance de apprendre tant soulemant a lierre et a escrire sainplemant. Et doit monseignour le advoié deffendre per la peine de l'ordinance que nul ne tiegnie tel escoles forque en la grant escole. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 326, 250)

Est ordinaz per conseil et LX lo jour quel desus, c'est a savoir lo XIII jor d'ost, l'an mil III^e et XXV, pour lo fait de plusours qui apprenniont permye ville a lierre et escrire les enfan, que nul non les apprennie a lierre ne a escrire jusque a tant que cellour enfan haent appris en la grant escola la palette, les sept psalmes, les pars et les caton et puis après de cen pourront apprendre a lierre et escrire enqui hont lour pleirra, ensi que lour non apprenniont nul autre livre de grantmayre ne de logique forque lierre et escrire tant soulemant. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 335, 259)

Ces deux ordonnances permettent de constater que l'enseignement dispensé au sein de l'école municipale regroupait la « palette » (= abécédaire), les sept psaumes, la grammaire, la logique, « les pars » (= Donat) et les « Caton ». Soit un enseignement exclusivement latin.

¹¹⁵ Les extraits qui suivent sont repris de la récente édition du registre réalisée par Ammann-Doubliez (2009). Nous allégeons nos extraits en supprimant l'apparat critique de l'édition.

Mais, le contenu de ces ordonnances permet aussi de constater la présence d'écoles privées au sein desquelles il était très ardemment défendu d'enseigner ces différentes disciplines aux enfants. D'un point de vue politique, ces deux ordonnances reflètent ce que Morard (1987 : 98) décrit comme

une tendance profonde de la société fribourgeoise médiévale [...] visant à regrouper sous un strict contrôle officiel, toutes les activités sociales : encadrement unique des corps de métiers, un seul hôpital, une seule grande confrérie, une seule paroisse, une seule école...

Dans ces écoles privées qui n'étaient toutefois pas proscrites, il était permis d'apprendre « a lierre et a escripre sainplemant » ce que Zwick (1957 : 375) interprète comme un enseignement différent qui permettait aux bourgeois et à leurs enfants d'acquérir les connaissances nécessaires à leurs occupations professionnelles¹¹⁶ :

Les termes des deux ordonnances laissent entendre en outre qu'à côté de la "grant ecole" il existait une ou des écoles privées dont le programme d'études était différent. Il s'était ouvert en effet chez les cordeliers, à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle une école française ; elle fut bientôt suivie d'une autre dans le voisinage des augustins. De telles écoles durent devenir rapidement populaires, car les bourgeois voulaient aussi pour leurs enfants un enseignement répondant aux besoins immédiats, pratiques d'artisans et de commerçants. Cependant elles furent seulement tolérées par le conseil qui, vraisemblablement inquiet du succès qu'elles remportaient au détriment de l'école officielle, imposa la fréquentation préalable de l'école latine à tous ceux qui voulaient suivre d'autres classes : il fallait donc avoir fait son latin avant d'apprendre à lire et écrire dans sa langue maternelle !

Ces ordonnances nous informent sur le fait que la part de la population fribourgeoise qui bénéficiait d'un enseignement recevait avant tout un enseignement latin contrôlé par la ville. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture était toutefois permis au sein des écoles privées, à conditions que les enfants aient d'abord suivi l'enseignement de l'école municipale. Aussi, il semblerait que l'apprentissage de la langue écrite romane soit passé par un autre canal et selon Niquille, Zwick et Morard, ce canal a peut-être justement été ces écoles privées. Dans ce sens, il faut se demander ce que signifie exactement la mention « a lierre et a escripre sainplemant ». Il pourrait s'agir ici de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture sur la base de textes latins

¹¹⁶ Dans la même idée Niquille, citée dans Morard (1987 : 96) avance que :

les instituts privés [...] offraient dans des cours, durant un an ou deux, des leçons de calcul pratique, de lecture et d'écriture dans la langue maternelle, française ou allemande. Ces écoles, plus proches des réalités chères à un peuple d'artisans et de commerçants, étaient fréquentées par des enfants, des adolescents et des hommes d'âge mûr. Désireux d'acquérir rapidement les éléments d'instruction qu'ils jugeaient utiles à l'exercice de leur métier.

qui a permis à une part de la population d'étendre ses compétences à l'utilisation de la langue vernaculaire. En accord avec Morard (1987 : 96), nous estimons que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture a obligatoirement dû se faire en latin. Les connaissances ainsi obtenues ont pu découler sur l'acquisition des compétences nécessaires pour l'utilisation d'une *scripta* romane dont la maîtrise devait être bien plus complexe :

la "scripta" fribourgeoise, en cette fin du XIV^e siècle, est encore si mobile, si incertaine, dans sa "corpulence" franco-provençale plus ou moins vêtue de langue d'oïl, qu'on peut se demander comment un élève aurait pu apprendre à lire et à écrire dans sa langue maternelle sans passer d'abord par l'apprentissage, même rudimentaire, du latin. (Morard 1987 : 96)

Aussi, les enseignements dispensés en latin au sein de l'école municipale reflètent le prestige qui est accordé à cette langue mais également l'importance que la ville accordait à sa maîtrise, probablement par tradition. Cette importance transparaît dans le maintien tardif du latin dans une part importante de la production documentaire de la ville, principalement dans les actes notariés relatifs aux transactions réalisées entre les bourgeois. L'acquisition des compétences dans la lecture et l'écriture de la langue romane apparaît comme étant un stade plus avancé dans l'apprentissage des lettres.

Une partie de la population fribourgeoise pouvait donc bénéficier d'un enseignement dispensé par l'école municipale, ou avant les ordonnances émises par les autorités de la ville, par des écoles privées. Par ces ordonnances, les autorités de la ville ont sécurisé l'office du maître d'école et ont exercé un contrôle sur les disciplines enseignées tout en perpétuant la tradition latine. Le maintien du latin dans de nombreux actes privés et dans les registres de notaires trouverait ainsi une explication¹¹⁷. Le latin est resté longtemps accessible à la part de la population qui a accédé à l'école municipale et probablement même aux écoles privées et les notaires instrumentant les actes les concernant pouvaient entériner l'usage du latin sans risquer de minimiser la charge pragmatique des actes émis. Quant à l'usage de la langue vernaculaire dans la gestion interne des affaires de la ville, il semble réellement qu'il faille considérer que les autorités aient voulu asseoir leur indépendance par rapport à la tradition latine et donc ecclésiastique.

¹¹⁷ À ce sujet, voir Poudret (1998 : 252) qui précise :

Si les actes notariés fribourgeois, contrairement aux registres et ordonnances du Conseil, sont généralement rédigés en latin jusqu'au début du XVI^e siècle, une ordonnance de 1424 autorise les notaires, si les parties le requièrent, à "faire lettres en teif et en rommant", c'est-à-dire dans l'une des langues vulgaires.

Dans un autre axe d'analyse, l'apprentissage de l'instrumentation des actes ne semble pas être passé par l'école municipale ou par les écoles privées ou encore par une formation universitaire à l'étranger. Au contraire, il semblerait que les professionnels de l'écrit aient pu, durant leur période d'exercice, dispenser l'enseignement nécessaire à l'instrumentation. En d'autres termes pour reprendre Morard (1987 : 88) :

c'est de par leur position officieuse ou officielle de "chancelier" avant la lettre, de secrétaire de ville (*Ratschreiber*) et de "notaire" instrumentant aussi pour le compte de tiers, qu'ils seront appelés en même temps à instruire et former, dans une perspective d'abord étroitement professionnelle, quelques disciples aux tâches devenues nombreuses et exigeantes, de par leur rationalité, d'une administration municipale en plein développement.

Aussi, on peut raisonnablement postuler que les tâches des scribes municipaux, ou des autres professionnels de l'écrit, se transmettaient au sein même des bureaux des secrétaires et notaires. Cette précision permet à nouveau de constater que les compétences intellectuelles des bourgeois, des notaires et des secrétaires de la ville se sont développées grâce à un apprentissage dispensé au sein même de la ville. Le savoir détenu par les très rares clercs ayant fréquenté les universités ou les écoles ecclésiastiques a été transmis à leurs successeurs. Une ordonnance de 1413 de la *Première collection des lois* reflète d'ailleurs l'importance qui était accordée à la transmission des savoirs au sein des différents offices de la ville, dont voici un extrait :

[...] que l'on changast et mohast auconne foi les officieur, a celle fin que autre novel officieur poissant apprendre et que lour poissant avoir instruction et insegniement deis officieur qui seroent muhez et qui auroent estei en office, et quar ly novel officieur miés se poent informer por exercir lour office per l'enstruction deis ancian officieur quant lour sont in vie que quant cillour ancian officieur sont deffalliet lour estent en l'office (cf. Ammann-Doubiez 2009 : n° 246, 191)

Ce mode de transmission a très certainement permis l'élaboration de ce que la recherche a nommé la *scripta* fribourgeoise.

Ici, la ville de Fribourg s'illustre à nouveau par une indépendance et une autonomie très forte. Nous pouvons donc postuler qu'un enseignement plutôt avancé était dispensé à Fribourg. Cet enseignement se déroulait probablement sur plusieurs niveaux. Tout d'abord au sein de l'école municipale et des écoles privées, mais également au sein des bureaux des notaires et secrétaires. Pour citer une dernière fois Morard (1987 : 89) :

on retrouve ici, à moindre échelle, la manifestation d'un phénomène déjà observé dans l'antiquité tardive, en Italie, où l'institution du notariat, dans les villes, s'accompagnait d'écoles de droit et d'administration, pour les besoins propres de son recrutement. Berne et Fribourg se devaient d'être ouvertes à ce style laïc de l'école à ses débuts, du fait qu'elles étaient privées de tout chapitre cathédral ou collégial, de toute abbaye capable d'assumer un enseignement.

Quelle est la place des langues vernaculaires dans ce contexte ? Il est certain que l'enseignement se faisait à partir de la documentation latine. On apprenait à lire et à écrire le latin. Mais la présence des langues vernaculaires dans l'école municipale de Fribourg est un fait avéré, ainsi que le prouve un document de 1453 concernant la nomination des maîtres d'école Jean Dazu et Antoine Barbarati (cité à partir de Ammann-Doubliez 2009 : 453) : « Auxi lour doivent tenir ung maistre alamant a lour mission comment est acoustumé. ». En effet, cette mention laisse entendre que les langues vernaculaires avaient leur place au sein de l'école municipale. Dans ce sens, il est tout à fait imaginable de considérer que l'enseignement du latin se faisait en langue vernaculaire. Mais, nous ne pourrions toutefois jamais répondre à la question de savoir si la lecture et l'écriture de la langue vernaculaire étaient enseignées au sein des écoles privées ou si elles étaient limitées aux professionnels de l'écrit.

3.6. Situation linguistique

La fondation de la ville de Fribourg sur un terrain vraisemblablement vierge a permis de créer une nouvelle communauté formée d'individus en provenance des différents territoires des Zähringen. Il semblerait que les premiers habitants établis dans cette nouvelle ville n'étaient pas tous de la même langue : certains étaient de langue germanique, d'autres de langue romane. Aussi, cette nouvelle ville connaît depuis ses origines une situation linguistique de bilinguisme : un dialecte francoprovençal et un dialecte alémanique, avec, au 12^e siècle, deux tiers de locuteurs de langue romane (Lüdi 1985, 1989a/b). Pour reprendre Tremp (1997 : 51) :

c'est à l'emplacement d'un lieu de passage facile de la Sarine que les Zähringen fondèrent Fribourg (sans doute en 1157). Ce point de jonction entre domaines alémaniques et romands constitua un intéressant microcosme historico-linguistique. La ville fut bilingue dès sa fondation, puisque noblesse et peuple étaient originaires des deux côtés de la rivière.

Grâce à l'étude de Boschung (1985-1986), relative à la présence des deux langues à Fribourg, nous détenons des informations primordiales quant aux rapports de force entre

alémanique et roman. Malgré une méthodologie discutable¹¹⁸, son étude reste précieuse car elle permet de comprendre que la ville de Fribourg et ses territoires sont effectivement bilingues au Moyen Âge et dans des proportions changeantes au fil des siècles¹¹⁹. C'est vers 1300 que la population romane a augmenté, mais la part de la population germanophone semble être demeurée très importante :

Um 1300 herum war das Verhältnis zwischen den Habsburgern und ihrer Saanestadt zeitweilig so gespannt, daß die Herzöge den Bürgern während einiger Jahre die freie Wahl des Schultheißen und des Stadtpfarrers entzogen. Für den gleichen Zeitabschnitt nimmt man ein starkes Anwachsen der welschen Bevölkerung als Grundlage für die Erhebung des Französischen zur Amtssprache an. Doch auch für diese Zeit lassen sich Deutschsprachige in beträchtlicher Anzahl nachweisen. (Boschung 1985-1986 : 117)

Selon Boschung, au 13^e siècle, la population romane est plus nombreuse qu'aux 14^e et 15^e siècles, durant lesquels la population germanophone augmente, déjà en raison de l'essor économique de la ville¹²⁰ et ensuite en raison du rapprochement avec les premiers cantons suisses qui étaient tous germanophones (cf. aussi Lüdi 1989b : 263).

Au-delà de la question de la présence des deux langues, il semblerait que la répartition des deux groupes linguistiques se soit faite en fonction des quartiers de la ville. Ainsi, dans la seconde moitié du 14^e siècle, la majorité des germanophones résidaient dans le quartier de l'Auge, quartier où se sont développées la tannerie et la draperie. Quant aux locuteurs romans, ils résidaient surtout dans les hauteurs de la ville, dans les quartiers du Bourg et de l'Hôpital où l'artisanat était moins développé et où résidait la petite noblesse¹²¹. Aussi, les deux groupes

¹¹⁸ Afin de parvenir à déterminer le nombre de locuteurs de chaque langue, l'auteur s'est basé sur les noms inscrits dans les documents de gestion interne de la ville, tout en étant conscient de leurs limites (Boschung 1985-1986 : 114-115) :

Unsere wichtigsten Anhaltspunkte sind die Tauf- und Familiennamen, doch auch sie sind nicht völlig zuverlässig. [...] Auch muß man wohl annehmen, daß schon damals, wie heute, ein Tauf- und Familienname nicht in jedem Fall Aufschluß über die Muttersprache des Namensträgers gab.

¹¹⁹ Il est certain qu'il ne faut pas considérer la plus ou moins forte présence de l'une des deux langues en fonction du seigneur dont dépend Fribourg, mais plutôt en fonction du fonctionnement interne de la ville, ainsi que le signale très justement Tremp (1997 : 11) :

La prédominance de l'une ou de l'autre langue au sein de la ville ne dépend pas des relations fluctuantes entre les autorités fribourgeoises (les Kybourg, après 1218, les Habsbourg entre 1277 et 1452), Berne, la Savoie et le pays de Vaud. En revanche, les activités artisanales, industrielles (cuir, drap) et commerciales de la ville et de son arrière-pays se révélèrent déterminantes.

¹²⁰ L'immigration au 15^e siècle se chiffre à 53% de migrants germanophones venant de régions lointaines (Utz Tremp 2018 : 91).

¹²¹ Le quartier de la Neuveville était aussi de langue romane, mais ses habitants étaient surtout des nouveaux venus en provenance des campagnes ; ils ne détenaient pas le statut de bourgeois.

linguistiques se distinguent par leurs activités mais également par leur statut social et ont permis à la ville de se développer économiquement et politiquement. Les tanneurs et tisserands germanophones ont fait la richesse de la ville aux 14^e et 15^e siècles et la petite noblesse, majoritairement de langue romane, a permis à la ville son émancipation politique.

Dans ce contexte, comment considérer la production textuelle de la ville ? Bien entendu, elle s'est d'abord réalisée en latin puis, à la fin du 13^e siècle, les vernaculaires germaniques et romans apparaissent dans la production documentaire fribourgeoise¹²². Il est à noter qu'à Fribourg, la rédaction d'acte en langue vernaculaire s'est tout d'abord réalisée dans la promulgation d'actes diplomatiques, tels que des traités de paix avec des puissances externes. Les premiers documents produits en langue romane concernent, ainsi que nous le verrons, des affaires en lien avec la Savoie et les régions avoisinantes de Suisse romande. Quant aux premiers documents en langue germanique, ils concernent des affaires en lien avec les souverains de la ville ou avec les premiers Confédérés, tout particulièrement avec Berne¹²³. Alors que les autorités avaient accès aux deux langues vernaculaires et que la population de la ville et de ses territoires était bilingue, c'est la variété écrite romane qui s'est imposée dans la production vernaculaire de la ville. Selon Boschung (1986-1985 : 127), le français a commencé à devenir langue officielle autour de 1300, mais pas forcément en raison de la supériorité numérique de la population romane :

Um 1300 herum errang Französisch das Übergewicht, man weiß nicht, ob allein wegen der zahlenmäßigen Überlegenheit oder ob wegen höherer sozialer Geltung und größerer politischer Macht jener, die es sprachen.

Ainsi que nous l'avons vu, à Fribourg, les hommes détenant le pouvoir sont installés dans le quartier du Bourg. Et, nous avons vu que ce quartier est majoritairement habité par des locuteurs de langue romane. Par ailleurs, malgré la forte présence de germanophones dans la ville et les territoires fribourgeois, c'est vers la Suisse occidentale que les aspects économiques et culturels étaient tournés, notamment à travers les foires de Genève et les institutions

¹²² Lüdi (1989b : 264), résume cette multiplicité de langues parlées et écrites en ces termes :

on peut supposer qu'une importante partie de la population était bilingue alémanique-francoprovençal, que le latin était l'apanage d'une petite minorité sachant lire et écrire, et que cette même minorité disposait en général aussi d'une compétence scripturale en français et/ou en allemand.

¹²³ Afin de déterminer la part de l'usage des deux langues avant 1360, nous avons fait un relevé des documents vernaculaires publiés dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*. Dans celui-ci, nous trouvons six documents en langue romane (doc. 1, 2, 3, 4, 8, 11 et 12) datés entre 1293 et 1349 et pas moins de 21 documents en langue germanique compris entre 1295 et 1361.

religieuses d’Hauterive ou de Payerne (Boschung 1985-1986 : 129). En outre, Fribourg a été une ville connaissant une forte immigration en provenance de toutes les régions. Mais les activités de ces nouveaux arrivants étaient distinctes. Alors que les Lombards et les ministres savoyards ont eu une influence économique et politique sur la ville, les migrants germanophones se sont surtout destinés à l’industrie. Mais surtout, la responsabilité de l’écrit était donnée à des clercs jurés provenant de la cour de l’évêché de Lausanne, ainsi que le précise très justement Boschung (1985-1986 : 129) :

Dazu kam ausschlaggebend die Tatsache, daß das Urkundenwesen geschworenen Schreibern und Notaren anvertraut war, die am Hofe des Bischofs von Lausanne ausgebildet und geprüft worden waren, also vor allem der lateinischen und französischen Sprache mächtig waren.

Pour récapituler, le choix pour la langue romane dans la production écrite peut donc s’expliquer par quatre facteurs :

- l’élite fribourgeoise, établie dans le quartier du Bourg, est de langue romane.
- L’économie se développe surtout vers la Suisse romande autour des foires de Genève, mais aussi à travers l’utilisation de la monnaie de Lausanne.
- L’élite de la ville a des liens privilégiés avec des institutions religieuses établies en zone romane, plus particulièrement Hauterive et Payerne.
- Les clercs jurés responsables de la production écrite fribourgeoise provenaient de la cour de l’évêché de Lausanne.

Malgré la présence ponctuelle de documents en langue romane avant 1360, c’est surtout à partir de cette date que la variété galloromane commence à être utilisée plus fréquemment par les rédacteurs des documents (Marguerat 1971 ; Müller 1981 ; Lüdi 1989b ; Ammann-Doubliez 2001, 2009). Mais, l’utilisation de cette variété n’engendre pas l’abandon du latin et de l’alémanique. En réalité, il semblerait que les secrétaires et les notaires soient parvenus à instaurer un savant mélange des différentes langues écrites. Chacune d’entre elles s’est vue attribuer des fonctions qui lui étaient propres, le latin est par exemple resté la langue de rédaction des testaments et des registres de notaires (Lüdi 1989b). Cette situation se lit par ailleurs dans quelques décisions enregistrées dans la *Première collection des lois*¹²⁴. Le premier

¹²⁴ Au-delà de la question des rapports de force entre alémanique et roman, la dénomination des deux langues dans ces extraits mérite un bref commentaire. Pour Marzys (1978 : 198), dans l’item de 1424, *rommant* « désigne évidemment la *scripta* fribourgeoise traditionnelle et non le dialecte », mais dans le premier extrait *rommant* désigne très probablement le dialecte francoprovençal. Aussi, à Fribourg, le terme *rommant* se réfère aux deux médiums, le code graphique et le code phonique.

témoignage (daté du 11 juin 1409) que nous proposons est une interdiction adressée aux jeunes fribourgeois et concerne vraisemblablement les langues parlées :

Por les enfans *qui* fasoent partie le jor de la *Saint Johant* disant alaman *contre* roman
Remembrance *que* lo XI^{me} jour dou moix de juing, l'an de *grace* corant mil III^e et IX, nos ly
advoyé, *consel*, LX^{ta} et II^c de Fribor, *per* magnere dehue ou son de la cloche amasseiz ensemble
in *nostre grant* justise, pour eschuwir peril et escandele qui porroent sordre in *nostre* ville,
havons ordineiz et ordinons *per* ces *presentes que* dix or en avant ly enfantz *grant* ou pitty ne
fazent la vellye de la *Saint Johant* ne autre jour *partye* en disant alaman *contre* roman ou autres
parties *queles* qui les soent, emportent baton, *tenczome* ou *combattent* en *quelque* magnere *que*
ce soit. Et qui firoit le *contrayre*, tantes foys *quant*es foys il lo firoit, est in chisu ou ban de X s.
sens marcy et doit payer celx bans et peynes ly pere ou le mere por lo fis. Et se aulcon vallet y
estoit qui ne heust pere ou mere, cil doit estre destenuz *jusque* a tant qu'i hayt fiancé lo ban. Et
telx bans et peynes doit recovreir ly *burgermeister per* clamme ou *per* notesce coment les autres
eygnions. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 160, 122)

Il est difficile de savoir en quoi consistaient exactement ces jeux, mais il semblerait qu'il s'agisse bien de simulacres de combat, puisque la suite de l'ordonnance stipule qu'il est interdit aux enfants de combattre de quelque manière que ce soit. Est-ce que ces jeux entre enfants témoignent de conflits réels entre les deux entités linguistiques ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Ailleurs, c'est la question du choix de langue dans la production textuelle qui est abordée. Deux documents de l'année 1422, concernant l'office de secrétaire de Petemann Cudrefin, témoignent du fait que ce secrétaire ne produisait pas de documents en langue alémanique et qu'il n'avait pas le droit d'intervenir sur ces documents. Le premier extrait (daté du 24 mars 1422) contient les clauses suivantes :

Item, hont ordinaz *que* je *Peterman Cudrifin*, por orendroit secretoire, doi registra ou livre deis borgeis, qui est de parchimin, les recogniessance qui faront a la ville les recevent fey de la ville et doi *percevre* por ma peine por une chasconne registration II s. los. de ceste monnee telle quelle de la quelle XXIII vallient ung florin d'Alamagnie et XXXII valliont ung escut.

Item, hont voluz *que* *Johannes Ronoz* ou *Albi* facze sor le seel de *monseigniour* l'avoie Hensli Velga les *lettres* in tief *comment* les fey lour sont *presta*, chasconne *lettre* por III s., deis quels *monseigniour* l'avoie en *perceve* por son seel por chascon seel XII d. et per tant a *Johannes* remandra tant soulemant por chasconne II s.

Et por memoire je *Peterman* proteste dix que lour hont cen voluz et hont desmembra cen qui appertigniet a mon office, attenduz que qui fat la *prothocalation* qui doit faire la cesseire, que cil *Johannes* doit segnié tottes les *lettres* que il firaz et de cillour *lettre* je non m'en doive et non en suiz entenuz de me intromettre ne de corrigié ou esmendar, maix qui en haz la charge et lo profiet, si les porvees se il vout, si non vout, se lo laisseit. Quar a moy plus en cellour non apertient d'avoir peine et porsoing a eschuir les piril dou temps a venir et me semble ou regar

de tot cillour qui se cogniessont en l'art et en la dignitaz de noterie et deis membre qui cen descendont, qui me aventes volunteei, quar qui fat *prothocole* doit faire la cesseire et la grossacion. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 310, 240)

En date du 25 juin 1422, les tâches de Petermann Cudrefin sont précisées suite à son élection qui a eu lieu à la Saint-Jean. À nouveau, nous constatons qu'il n'est pas responsable de la rédaction des documents en langue alémanique :

Quomodo intromittere me non debeo super litteris theutonicis dictandis per Johannem nec de quacumque causa in theutonico nisi sigillare prout infra declaratur

Je Peterman Cudrifin, lo lendeman de feste *nativitei* Sain Johan, en l'an mil CCCC et XXII, *ou* peilo de la justise, estent Hensli Velga advoyé, suiz reconfirmaz por estre secretoire por cestui anz a venir et m'ont deschargié en la *presence* de consel, LX et II^c que je *non* ayt rien a faire et non deivoz en *auconne* forme havei charge *dou* fait dou tief, de quelle cause que cen soit, forque Johannes Albi qui doit haveir *dou* tot totte la charge ; et non suiz entenuz de lei corrigié *lettre*, doitier *ou* me intromettre in *auconne* forme en son fait ; et doive selaz tot les mandemant qu'i firaz in tief, les quels *monseigniour* l'avoïé me tramettra por selar *per* ung soutier *ou* que il de sa *persona* me *commandera* de selaz et non pas autremant, quar ensi m'a estei divisei en la *presence* deis dit consel, LX et II^c. Et ensi je suiz deschargié *dou* tot en tot *dou* tief et de tot lo fait *dou* dit Johannes et me doivoz tant soulemant intromettre *dou* roman et *dou* latin et lierre en consel ensi coment ait acustumei, se il avient de necessitei, *lettres* *ou* autres causes ou ordinance in tief, ma de doitier in tief soit a Johannes *ou* por quel fait de ville que cen soit je non me doit et non suiz entenuz de me intromettre. Et de tottes les *lettres* in tief que Johannes firaz *ou* doiteraz, ly advoïé et ly consel hont la charge de les oïr, enmendeir et corrigié sain moy et puis après de le me envoyer *per* I soutier por les selar, ensi *com* desus, et ensi suiz deschargié de tot lo tief et de Johannes. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 311, 241)

Enfin, le dernier extrait (daté du 10 février 1424) que nous proposons témoigne du fait que le choix de langue des documents dépend de celui qui en demande la rédaction au notaire, mais que le notaire n'est toutefois pas obligé de respecter cette volonté :

Pour les notaires et por les *lettres* *per* leur devoir a faire

Ou jour, en l'an et *per* les quel dessus est ordinaz *que* ensi coment aucons disoent que bon sereit de faire *lettres* en teif et en *rommant*, *que* veiremant cil qui ensi les voudront avoir poent preyer eis notayres de leur ensi faire, et se cil les veulent faire et a leur plait, faire lo porront mais tottes foy, considerez que l'on non doit nul *contraindre* de ovreir outre sa *volunteei*, hont ordiney que se a leur 'non' plait de les ensi, que leur *non* seront entenuz de le faire et que l'on non le pout pas *contraindre* a les ensi faire. (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 324, 249)

Alors que la nature du premier extrait concerne d'hypothétiques conflits entre les deux entités linguistiques, les trois autres extraits témoignent de l'importance qu'acquiert l'allemand dans la production vernaculaire de la ville dès le début du 15^e siècle. L'usage de la langue

alémanique dans cette production reflète très certainement l'augmentation de la population germanophone.

Concernant plus spécifiquement l'office de secrétaire, nous découvrons ici que le secrétaire ne travaillait pas seul, mais qu'il avait à sa disposition des clercs, dont certains étaient apparemment plus aptes que lui (dans ce cas Petermann Cudrefin) à rédiger des documents en langue alémanique. Par ailleurs, pour ce qui concerne la seconde moitié du 15^e siècle, la recherche a constaté que de nombreux pères ont envoyé leur fils à Vienne ou à Berne afin qu'ils apprennent l'allemand et ce dans le but d'acquérir les compétences nécessaires à la rédaction de document en langue alémanique¹²⁵. Ainsi, nous percevons l'attitude de la ville concernant les deux langues vernaculaires en usage tout au long du 15^e siècle. Cet usage des deux langues (toujours accompagnées du latin), avec toutefois une nette préférence pour la variété romane dès 1360, s'est maintenu jusqu'à 1481, lorsque Fribourg fait son entrée dans la Confédération et choisit la variété germanique pour sa production documentaire (Schnetzer 1979-1980 ; Boschung 1985-1986 ; Lüdi 1985, 1989a/b)¹²⁶.

Constater la première utilisation d'une langue écrite vernaculaire dans la production documentaire d'une ville est finalement chose facile, surtout lorsque les archives du lieu sont aussi bien fournies et classées que celles de Fribourg. Mais, expliquer la raison de cette apparition est une tâche plus complexe. Ainsi que l'avance très justement Brunner (2009 : 32) :

l'émergence de ces nouvelles pratiques fut le fait de certains individus appartenant à des groupes sociaux déterminés. Elle est le résultat d'un choix dont l'historien se doit de déterminer le ou les auteur(s).

Nous le rejoignons pleinement dans le fait que c'est « l'étude de corpus enracinés dans les réalités locales de leur époque » (Brunner 2009 : 33) qui peut fournir des éléments de réponse. Concernant Fribourg, la question de l'apparition de la langue vernaculaire dans la production documentaire doit être abordée en lien avec l'arrière-plan politique, économique et social que nous avons présenté ci-dessus. Il est certain que l'indépendance de la ville par rapport à son souverain a joué un rôle dans le choix de la langue documentaire (Marguerat 1971). Mais, 1360 est une date plutôt tardive pour l'apparition d'une variété écrite romane : pour de nombreuses

¹²⁵ C'est notamment le cas de Petermann Cudrefin qui envoie son fils Jacques à Vienne, Jacques sera lui aussi secrétaire de la ville (cf. document 64) ; ou de Hans Gruyères, neveu de Petermann Cudrefin, qui envoie son fils Jacques à Berne en 1443 ; Hans a d'ailleurs été étudiant à Vienne (Utz Tremp 2011 : 27) ; et de Bernard Faucon qui a été envoyé à Burgdorf en 1454 (Lüdi 1985 : 163).

¹²⁶ Nous verrons plus loin de quelle manière la ville a évincé le secrétaire Guillaume Gruyères afin d'engager un secrétaire germanophone de Bienne lors de son entrée dans la Confédération.

autres zones du domaine galloroman, mais aussi des autres langues romanes, la langue vernaculaire apparaît bien plus tôt¹²⁷.

Avant 1360, les documents rédigés en langue vernaculaire romane sont rares. Notre dépouillement des AEF nous a donné accès à seulement douze documents avant cette date. C'est uniquement dans un cas que la rédaction du document incombe assurément à la ville, le document 4 (1319) qui est connu comme étant le premier document vernaculaire roman produit en ville de Fribourg¹²⁸.

<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>
1	1293	Traité de paix	Louis de Savoie, seigneur de Vaud Le conseil et la commune de Fribourg
2	1293	Traité de paix	Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin, Ulric d'Aarberg, Thierry d'Aarberg L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg
3	1311	Prolongement de trêve	Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud Guillaume Chantonay, chevalier et châtelain de Romont Cuanet de Villa, chevalier Jaquet de Fellens Pierre de Vuisternens, donzel et banneret de Romont Vouchi de Dyssi, chevalier et châtelain d'Yverdon Henri Estalons Jean Furnkarna Bavoans et Perrod Manerot, frères, bourgeois d'Yverdon Pierrot d'Illens, donzel et châtelain de Moudon Jean de Vuillens, donzel Pierre de Vuippens Thorens et Johannet de Gruyère, bourgeois de Moudon
4	1319	Ordonnance	L'avoyer, le conseil, les cents élus et la commune de Fribourg
5	1320	Lettre de sûreté	Ro dit Ucis, de Walperswile
6	1324	Lettre de sûreté	Jaquier de Villa et Jaquier Bienlovaut
7	1326	Lettre de sûreté	Pierre dit Potereil, de Prez
8	1333	Quittance	Girard d'Arberg, seigneur de Valangin
9	1334	Confirmation de franchises	Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg Guillaume, son fils, seigneur d'Illens et d'Arconciel Le châtelain, les nobles, les bourgeois et les résidents d'Arconciel

¹²⁷ Brunner (2009 : 30) parle dans ce cas de « vernacularisation des actes de la pratique ». C'est à lui que nous devons un aperçu du passage aux langues vernaculaires dans la production documentaire pour l'Europe médiévale en son entier.

¹²⁸ L'utilisation d'une variété galloromane dans ce document est envisagée par Müller (1995 : 116) comme une volonté de la ville de s'opposer à l'évêque de Lausanne et de rompre ainsi avec l'évêché en utilisant la langue vernaculaire à la place du latin :

Jedenfalls redigierte man 1319 ein Gesetz bereits in typisch Freiburger Kanzleimamer : Es handelte sich darum, den Einfluß kirchlicher Gerichte zu bekämpfen. Benutzte man das Französische bewußt, um sich vom Latein der Kirche abzusetzen ? War es gar eine gezielte Provokation gegen den Lausanner Bischof ?

10	1338	Mandement	Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel
11	1342	Acquittement	Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud
12	1349	Absolution	Isabelle de Chalon-Arlay et Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, sa fille

Ce constat rend légitime de se demander pourquoi le latin a été maintenu si longtemps à Fribourg. Selon Marguerat (1971 : 154), la problématique est « juridique et diplomatique », puisque tous les aspects d'un acte juridique dépendent « des usages juridiques et diplomatiques en vigueur dans la région et surtout dans le milieu dont [ils] émanent » (Marguerat 1971 : 155). La faible présence de la langue romane dans la production documentaire peut être due à « l'absence de chancelleries urbaines » (Marguerat 1971 : 153) qui jouent un rôle considérable dans l'introduction puis dans l'élaboration de l'écrit vernaculaire. La présence d'une chancellerie urbaine est possible sous deux conditions : « [1°] un certain degré de développement économique et urbain, et [2°] l'autonomie sinon politique, de moins administrative » (Marguerat 1971 : 154). Et nous l'avons vu, la ville de Fribourg réunit ces deux conditions, ce qui lui permettra de développer une chancellerie¹²⁹. Mais la variété romane se limite aux actes publics, ainsi listés par Marguerat (1971 : 160) :

- ordonnances municipales ;
- sentences de tribunal ;
- registres de délibérations, *manuaux* ;
- recueils judiciaires et législatifs ;
- rôles fiscaux ;
- comptes des trésoriers de la ville et de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.

Ces actes publics émanent pour une part importante de la chancellerie de la ville. Celle-ci semble avoir vu le jour aux alentours de 1360, même si le statut de secrétaire n'était pas encore reconnu (Rück 1967). Par ailleurs, la naissance de la chancellerie de la ville va de pair avec la création toujours plus croissante de registres : *Première collection des lois*, *Livres rouges*, *Livres des bourgeois*, etc. Sans aucun doute, ces registres sont tenus par les secrétaires de la chancellerie et leur élaboration « met en évidence l'organisation progressive de la chancellerie urbaine et l'affirmation de l'identité de la ville qui se constitue des archives » (Ammann-Doubliez 2001 : 31). Autre fait remarquable, ces registres, et surtout la *Première collection des*

¹²⁹ En domaine francoprovençal, les chancelleries urbaines sont rares, même si le territoire connaît le développement de centres urbains relativement importants (cf. Marguerat 1971).

lois, sont tenus en langue romane, avec parfois aussi du latin et de l'allemand¹³⁰. Aussi, nous estimons que le rôle joué par la chancellerie et les secrétaires de la ville a été central dans l'apparition puis l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise. Or, ainsi que nous le verrons plus en détail dans la description du corpus fribourgeois, l'office de secrétaire était une activité reconnue et la nomination du notaire juré au poste de secrétaire faisait partie des différentes élections du 24 juin, jour de la Saint-Jean. Surtout, les secrétaires de la ville étaient formés à l'interne (cf. *supra*) et étaient issus des mêmes familles : la famille Nonans a fourni trois secrétaires ; les familles Cudrefin et Gruyères, ayant des liens de parenté, quatre secrétaires ; les Faucon deux secrétaires. Et ceci sans mentionner les notaires provenant des mêmes familles. Par ailleurs, nous sommes d'avis que le premier embryon de chancellerie a vu le jour avec Henri Nonans de Nigrocastro, dont les tâches liées à la ville ont été de plus en plus importantes à partir de 1360.

Bien que l'apparition de la chancellerie de Fribourg semble être l'une des raisons du changement de la langue d'administration, l'abandon du latin aux alentours de 1360 à Fribourg est aussi à mettre en lien avec l'essor économique du 14^e siècle qui génère « d'importantes mutations sociales et politiques » (Marguerat 1971 : 160). C'est aussi l'ascension de la bourgeoisie qui permettra l'abandon du latin en 1360 ; de riches et fortes familles fribourgeoises se placent à la tête de l'administration et les actes sont émis en leur nom. Ainsi, l'abandon du latin au profit d'une langue écrite plus proche de leur langue parlée était la suite logique de cette ascension¹³¹. Quoi qu'il en soit, l'utilisation, vers 1360, d'une autre langue dans l'administration urbaine doit être comprise comme un choix conscient et volontaire instaurant une langue écrite qui « contribue à la construction de la personnalité juridique de la ville et à la prise de conscience de son autonomie » (Ammann-Doubliez 2009 : x).

Enfin et pour conclure ce chapitre, lorsqu'il est question de décrire la situation linguistique de Fribourg, la recherche a eu recours aux concepts de plurilinguisme et de diglossie sur lesquels il nous a semblé opportun de revenir ici.

¹³⁰ La *Première collection des lois* contient quinze textes en latin et 23 en allemand sur les 650 qui la composent (Ammann-Doubliez 2001 : 31). Au vu de l'importante quantité de textes en langue romane, cette collection mériterait une analyse linguistique de détail qui mettrait au jour les usages des secrétaires de la ville sur une longue période. Mais cette collection n'est pas représentative de la totalité de l'écrit fribourgeois, puisqu'elle exclut les sentences, les contrats ou encore les documents de gestion interne.

¹³¹ Gossen (1963b : 22) explique l'apparition de la langue vernaculaire en ces termes :

L'avènement des communes, des centres urbains, ces puissances de premier ordre formées de marchands et d'ouvriers peu lettrés, le développement des relations sociales qui mettaient tous les jours en présence des gens appartenant à des niveaux intellectuels et sociaux différents, bref ; la formation d'un public essentiellement laïque – bourgeois et nobles –, ignorant le latin et se soustrayant de plus en plus à l'emprise de l'Église, voilà les raisons qui amenèrent l'élimination graduelle du latin et son remplacement par l'idiome vulgaire.

Le premier [problème] est la validité et la pertinence des notions importées de la linguistique en histoire, ou qui, en linguistique historique, font l'objet d'un débat : devons-nous nous servir, et comment pouvons-nous nous servir de notions tels que diglossie, *continuum*, bilinguisme, plurilinguisme ? Devons-nous réserver un traitement particulier à la relation entre langues romanes et latin, au nom d'une certaine logique linguistique qui paraît être de sens commun ? La sociolinguistique, discipline née de l'observation du monde contemporain, doit-elle être réaménagée pour servir d'instrument d'analyse aux médiévistes ? Et à partir de quel moment notre importation d'une culture linguistique contemporaine risque-t-elle de fausser notre perception des dynamiques linguistiques médiévales ?

Ces questions pertinentes posées par Grévin (2005 : 468) sont centrales dans l'analyse de la situation linguistique fribourgeoise. Ainsi que nous essaierons de le démontrer, leur application dans la dynamique linguistique fribourgeoise est plus complexe que ce qu'il n'y paraît. Nous avons vu que Lüdi (1989b) décrit la situation linguistique de Fribourg sur la base de cinq variétés : trois pour l'écrit (latin, français, allemand) et deux pour l'oral (dialecte francoprovençal et dialecte alémanique). Présentée ainsi, nous avons le sentiment que de nombreux aspects de la situation linguistique fribourgeoise sont mis sous silence.

Pour ce qui concerne le code phonique (terminologie reprise de Koch 1993 et Koch/Oesterreicher 1985, 2001), nous pouvons assurément parler de 'bilinguisme' alémanique-francoprovençal. Toutefois, si l'on considère la question au niveau de l'individu, il est impossible de déterminer quelle était la part de la population qui était effectivement bilingue – ou multilingue – et il nous est encore plus impossible de juger de leur niveau de compétence. Aussi, l'utilisation du concept de 'bilinguisme' dans la dynamique linguistique fribourgeoise ne peut pas aller plus loin que le constat que la ville était bilingue dès sa fondation, ainsi que la recherche a pu le prouver. Par ailleurs, l'utilisation formelle du latin dans le cadre de la liturgie ne peut pas être considérée sur le même niveau que l'utilisation des deux variétés dialectales vernaculaires, ici il semble nécessaire, dans un premier temps, de se référer au concept de 'diglossie' (cf. *infra*).

Les concepts de bilinguisme et plurilinguisme peuvent aussi se référer à la production documentaire de la ville (= code graphique) dont une description basique aboutit à ce schéma :

Document monolingue	Document bilingue	Document trilingue
Latin	Latin-Galloroman	Latin-Galloroman-Alémanique
Galloroman	Latin-Alémanique	
Alémanique	Galloroman-Alémanique	

Lors de l'élaboration de ce schéma, il a été nécessaire de faire un choix quant à la dénomination des trois variétés écrites, bien que l'utilisation du terme 'latin' soit moins problématique que celle de 'galloroman' et 'alémanique'. Ce premier constat préfigure déjà les difficultés liées à ce concept. Nous avons fait le choix de nommer ces variétés par le terme le plus généralisant en gardant à l'esprit qu'il se réfère uniquement au code graphique. Mais ce schéma met sous silence la variation interne de chaque variété écrite en proposant une vision beaucoup trop binaire de la langue écrite : soit il s'agit de A, soit il s'agit de B, soit il s'agit de C. Il n'y a aucune place aux phénomènes d'hybridation ou d'interférence entre les trois langues et encore moins au phénomène de variation au sein de la même langue. Par conséquent, ce schéma est très utile lorsqu'il est question de se demander quels facteurs influent sur le choix entre les trois variétés dans la production documentaire, mais lorsqu'il est question de se pencher sur la nature de ces variétés, nous ne pouvons pas nous référer aux concepts de 'bilinguisme' ou de 'plurilinguisme'. Aussi, toujours pour reprendre Grévin (2005 : 452) :

Le principal concept linguistique élaboré pour caractériser les situations linguistiques analogues à celle qui semble gouverner les rapports entre latin et langues vulgaires au Moyen Âge est celui de diglossie.

Diffusé depuis les États-Unis sur la base des recherches de Ferguson (1959), le concept de diglossie est un concept dont l'application se révèle très complexe¹³². Dans son acception la plus large il peut se définir ainsi : deux langues en usage dans une même communauté se partagent les fonctions de la communication qui s'articulent autour d'une langue haute et d'une langue basse. La langue haute est la langue apprise par l'enseignement et maîtrisée par une partie de la communauté. Par ailleurs elle est l'apanage de la communication écrite et souvent orale, mais dans un cadre solennel. La langue basse est une langue maternelle qui régit les échanges linguistiques oraux du quotidien. Au premier abord cette définition convient parfaitement pour décrire la situation du bas Moyen Âge car sans aucun effort on considère le latin comme la langue haute et les vernaculaires comme la langue basse.

En réalité, le concept de diglossie présente une vision parfois trop binaire des contacts de langue qui fonctionne plutôt bien si on en reste à la question de la dynamique entre latin et vernaculaires pour le bas Moyen Âge. Chacune des deux langues détient ses propres fonctions et l'on est effectivement en présence d'une langue haute et d'une langue basse. Mais les choses

¹³² Voir Kremnitz (1996, 2004) pour un aperçu des différentes théorisations et applications de ce concept. Sur le concept de diglossie et la question des contacts entre latin et langues romanes, voir aussi les publications de Banniard (1992, 2008), Koch (2008), van Acker (2010), van Uytanghe (2003, 2012) ou encore Wright (2003).

se compliquent lorsqu'on prend en considération le phénomène de la « *vernacularisation* des actes de la pratique » (cf. Brunner 2009 : 30). Les langues vernaculaires sont dès lors aptes à satisfaire un plus large panel communicationnel. Aussi, dès que la langue basse entre dans les domaines de communication de la langue haute, est-ce qu'on peut encore parler de diglossie ?

Concrètement, si l'on considère la situation fribourgeoise avant la production écrite vernaculaire pleine, il y a effectivement une diglossie au sens le plus large du terme. Le latin est la langue haute et les vernaculaires les langues basses. La diglossie fribourgeoise avant l'apparition des textes vernaculaires pleins comprend toutefois trois langues et se définit selon le schéma suivant :

Langue haute	Langue basse
Latin	Dialecte francoprovençal Dialecte alémanique
Communication écrite Communication orale solennelle	Communication orale
Apprentissage par l'enseignement	Langue maternelle

Ainsi, en l'absence de production écrite vernaculaire pleine, les fonctions de chaque langue sont celles communément admises en cas de diglossie. Mais le modèle de la diglossie ne fonctionne plus lorsqu'on s'attaque à la période où l'écrit s'ouvre aux langues vernaculaires. En admettant, tout comme pour le concept de plurilinguisme, la présence de trois variétés dans l'écrit (latin, galloroman, alémanique) de quelle manière pouvons-nous aborder la diglossie ? Dans ce cas Grévin (2005 : 458) propose le concept de « diglossie avancée » pour la période du 12^e-15^e siècle selon ce schéma que nous reprenons de son étude :

Écrit	Oral	Perception par les locuteurs
Latin et vulgaires en complémentarité puis en concurrence.	Majoritairement langues vulgaires (latin réservé à des fonctions particulières).	Distinction entre le latin, norme ultime, le vulgaire en voie de normalisation (beau parler de la cour) et des formes dialectales ressenties comme moins prestigieuses. Premières tensions entre le vulgaire et le latin, qui continue à bénéficier d'une prééminence symbolique forte.

Ce schéma fonctionne au premier abord plutôt bien. En effet, la répartition entre les trois langues dans la documentation écrite fribourgeoise se révèle complémentaire. Chacune des trois langues détient ses fonctions propres au sein de la tradition écrite (cf. Lüdi). Mais ce schéma n'est pas suffisant pour décrire la situation linguistique fribourgeoise au niveau de la production écrite. En effet, ainsi que nous l'avons vu pour le concept de bilinguisme et plurilinguisme, il

est nécessaire de mettre en valeur la nature variable des langues écrites et de ne pas oublier les phénomènes d'hybridation et d'interférence.

Enfin et c'est le point qui nous intéresse le plus, si l'on considère uniquement la variété, ou plutôt les variétés galloromanes orales et écrites, est-ce qu'on peut considérer que leur emploi génère une nouvelle situation diglossique, représentée par ce schéma ?

Écrit	Oral	Perception par les locuteurs
Langue vernaculaire galloromane de prestige.	Langue vernaculaire francoprovençale.	Distinction entre français (?), norme ultime, et le vernaculaire ressenti comme moins prestigieux. Tensions entre le vernaculaire et le français, qui commence à bénéficier d'une prééminence symbolique forte.

Ce schéma nous met face à une diglossie qui pourrait être théorisée de trois manières différentes (cf. Grévin 2005 : 457).

- Présence d'un *continuum* linguistique entre la langue haute et la langue basse. La langue haute est la langue normée qui représente la langue basse (= diglossie intralinguale). Cela suggère l'absence de conscience linguistique par les locuteurs fribourgeois, dans le sens où la langue écrite représente leur langue maternelle, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on analyse la nature de la *scripta* des documents.
- Absence de *continuum* linguistique entre la langue haute et la langue basse, la langue basse ne dérive pas de la langue haute (= diglossie interlinguale). Ce qui peut correspondre à l'usage d'une variété écrite exogène en raison de son prestige, notamment relevé par Brunner (2009 : 35-36).

Il arrive dans quelques cas au Moyen Âge que la variété de vulgaire employée dans les chartes vernaculaires étant une langue étrangère : aux *vernacularisations endogènes*, telle que l'utilisation du français dans le domaine d'oïl, s'ajoute le type complexe des *vernacularisations exogènes*, tel que le recours au français en Angleterre ou dans le comté de Flandre.

- Présence d'un *continuum* linguistique mais rupture de celui-ci avec un fort lien génétique entre les deux langues. Situation qui suggère une prise de conscience linguistique.

Selon nous aucune de ces propositions n'est satisfaisante. En raison de la forte parenté entre francoprovençal et oïlique et de leur lien génétique avec le latin et leur individuation respective, la situation fribourgeoise se place tantôt dans l'une ou l'autre des propositions. Par ailleurs, nous le répétons, le schéma diglossique met entièrement sous silence la variance interne des *scriptae* médiévales. En conclusion, lorsqu'il s'agit de décrire la dynamique linguistique entre la variété écrite et la variété orale, il est, selon nous, plus juste et moins dangereux, de se limiter aux concepts de code graphique et de code phonique en abandonnant les concepts de langue haute et de langue basse en l'absence de toute donnée métalinguistique.

Si l'on considère la production écrite galloromane comme *continuum*, la situation devient plus claire car elle permet de rendre compte de la variation interne de la *scripta*. Aussi, nous proposons le schéma suivant :



Notre schéma se compose deux pôles qui correspondent tous les deux au code graphique : le pôle d'une 'variété régionale' et le pôle d'une 'variété neutralisée'. Ces deux variétés peuvent assurément être considérées comme galloromanes avec le latin comme lien génétique. Toutefois, il est essentiel de bien décrire ces variétés, car elles puisent leurs modèles dans plusieurs sources. Pour la variété régionale nous identifions au moins trois sources : (1) le dialecte francoprovençal du lieu (code phonique), (2) les *scriptae* francoprovençales antérieures et voisines (code graphique) et (3) les *scriptae* oïliques antérieures et voisines (code graphique). Nous avons classé ces trois modèles du plus proche au plus éloigné de la réalité dialectale fribourgeoise. Pour ce qui concerne la variété neutralisée nous identifions trois paramètres qui ont permis son élaboration : (1) le poids du latin comme système graphique stable sur lequel s'est élaboré l'écrit vernaculaire, (2) la neutralisation intrinsèque due à des phénomènes de copie et (3) la diffusion d'une *scripta* exemplaire en provenance de Paris. Ces paramètres ont été classés en fonction de leur importance dans l'élaboration de cette variété neutralisée, (1) étant selon nous le plus important. Dans ce schéma, la part de l'oral est double. Elle est de forte proximité lorsque le scribe opte pour une notation qui provient assurément du modèle oral (dialecte du lieu), ces notations sont de loin les plus rares. Ensuite, elle est perceptible plus en amont dans les notations sélectionnées par les *scriptae* régionales qui se sont peu à peu neutralisées.

4. Description du corpus

4.1. Les Documents linguistiques galloromans

Sous l'impulsion de Paul Meyer au début des années 1890 (Meyer 1909), le genre documentaire est intégré à la recherche en linguistique historique à travers de nombreuses éditions et travaux plus ou moins consistants (cf. 2.2. *supra*). Il va sans dire que la recherche récente (voir notamment Glessgen *passim* ; Gröbl 2014 ; Videsott *passim* ; Völker 2003) a rendu au genre documentaire ses lettres de noblesse à travers des publications légitimant leur utilisation en linguistique historique.

Depuis les débuts plus que centenaires de la publication des plus anciens documents linguistiques de la France, la recherche consacrée aux textes documentaires jouit d'une solide tradition d'étude et connaît une avancée récente en ce qui concerne le territoire oïlique du domaine galloroman (cf. 2.2. *supra*). Toutefois, nous ne pouvons que déplorer le manque d'études récentes consacrées au territoire qui nous intéresse, le domaine francoprovençal, et plus particulièrement la Suisse romande. Néanmoins, l'intégration des corpus francoprovençaux dans les *Documents linguistiques galloromans* (DocLing), édition électronique dirigée par Glessgen, nous donne dès maintenant accès à une base textuelle numérique réunissant une importante masse documentaire recouvrant une large zone de ce domaine. Rapidement les DocLing comportent 26 corpus recouvrant une importante partie de la Galloromania et contiennent *ca* 4200 documents dont la fourchette chronologique est comprise entre les 13^e et 15^e siècles. Étant donné que les DocLing sont évolutifs et que le projet est toujours en activité, des corpus s'ajoutent petit-à-petit à la base et offrent des perspectives d'analyses comparatives de plus en plus intéressantes¹³³. C'est avec le logiciel Phoenix2 permettant l'interrogation graphématique, morphologique et lexicale des nombreux corpus disponibles dans les DocLing que notre analyse a notamment été réalisée¹³⁴.

4.2. Les corpus du domaine francoprovençal

Les DocLing comprennent huit corpus provenant du domaine francoprovençal, dont nous proposons ici une très brève description. Ces corpus ont été intégrés dans la base de données

¹³³ Pour une description détaillée des DocLing, de leur genèse et de leur évolution, nous renvoyons aux publications de Glessgen et aux informations fournies sur les différentes pages du site <<http://www.rose.uzh.ch/docling>>.

¹³⁴ Pour une démonstration des possibilités offertes par Phoenix2, voir l'analyse du traitement de [a] qui a été réalisée par Carles/Glessgen (2019).

sous la direction de Martin Glessgen et de H el ene Carles. Tous,   l'exception de Fribourg, ont  t   labor s   partir d' ditions papier publi es ou en pr paration¹³⁵. Nous pr sentons ici les corpus selon un ordre g ographique arbitraire, en commen ant pas la France francoproven ale (Dauphin , Forez, Lyonnais, Ain) et en terminant par la Suisse romande (Gen ve, Vaud, Neuch tel, Fribourg). Dans un second temps, nous aborderons plus en d tail la composition du corpus de Fribourg. Nous excluons de cette liste les documents du Jura et de Berne qui sont r dig s dans une *scripta* o ilique en raison du rattachement du Jura au domaine o ilique.

4.2.1. Le Dauphin 

Le sud du domaine comprenant la r gion du Dauphin  est repr sent  par deux types de documents dans les DocLing. Tout d'abord, la base contient *La Somme du code* qui est un texte l gislatif du d but du 13  si cle dont l' dition  lectronique a  t  r alis e sur la base de l' dition papier de Royer/Thomas (1929). Ce texte d'une importance capitale pour l'histoire du droit, mais aussi pour l'histoire de la langue, est une adaptation francoproven ale d'une traduction latine d'un original qui est lui occitan. Cette particularit  g n re une langue  crite qui correspond dans une certaine mesure au dialecte de la r gion de Grenoble, mais elle se caract rise  galement par une tr s forte homog nit , ainsi que nous le verrons au fil de nos analyses.

Le Dauphin  est  galement repr sent  par deux comptes consulaires de Grenoble dont l' dition  lectronique est bas e sur l' dition papier de Devaux/Ronjat (1912). Dat s entre 1338 et 1340, la *scripta* de ces comptes est diff rente de celle de la *Somme du code*. Ceci s'explique par trois facteurs : les comptes sont plus r cents, le genre textuel est extr mement diff rent et il ne s'agit pas d'une traduction.

4.2.2. Le Forez

Les DocLing comportent l' dition  lectronique des documents linguistiques du Forez bas e sur l' dition papier r alis e par Gonon (1974). Le corpus comporte 69 documents compris entre 1260 et 1498, dont une certaine partie contient une part importante de latin. Il se compose de plusieurs genres : cinq chartes, un testament, une liste de vassaux, quatre inventaires, un fragment de m moriaux, un extrait de minutes notariales, deux terriers, treize registres audienciers bilingues et 41 comptes ou registres de comptes.

¹³⁵ Aussi, pour une description d taill e de ces corpus, nous pouvons renvoyer aux introductions de ces  ditions.

Nos analyses linguistiques ont démontré que ce corpus proposait une *scripta* tantôt francoprovençale, tantôt française. Après quelques recherches d'ordre historique, nous savons que le Forez est passé entre les mains du royaume de France en 1368 (à ce sujet voir Mattéoni 2012), ce qui a vraisemblablement bouleversé les habitudes rédactionnelles de cette région.

4.2.3. *Le Lyonnais*

La région lyonnaise est représentée par un très important corpus dont l'édition papier a été réalisée par Durdilly (1975). Ce corpus, contenant 97 documents compris entre 1225 et 1425, est de loin le plus important pour le domaine français de par sa fourchette chronologique large et sa forte variété de genres. Il se compose d'un livre de raison, de deux testaments, de sept pièces administratives, de sept terriers, de 18 tarifs de péages, leydes, livres de recettes et de 62 documents de comptabilité.

La *scripta* de ces documents qui proviennent de la ville de Lyon ou de la région lyonnaise se révèle nettement plus francoprovençale que celle de la Suisse romande, ce qui selon nous est dû au fait que les documents sont des documents à usage interne de faible distance communicative. Mais cette particularité découle aussi du fait que le corpus est composé d'un choix de documents opéré par l'éditrice expliqué de la manière qui suit :

Parmi tant de textes susceptibles de retenir notre attention, il nous a fallu faire un choix. Nous l'avons fait en fonction de l'intérêt du document, de la qualité du dialecte et de l'abondance du vocabulaire qu'ils nous offraient. (Durdilly 1975 : XVII)

4.2.4. *L'Ain*

La région plus septentrionale qu'est l'Ain est représentée par un petit corpus de 18 documents dont l'édition papier a été réalisée par Philipon (1909). Les documents, compris entre 1271 et 1466, représentent plusieurs genres : sept chartes, une lettre, deux comptes et huit terriers.

Ils s'illustrent par une *scripta* nettement plus composite que celle des autres régions francoprovençales françaises. Ceci est une conséquence de la large étendue géographique que recouvre ce corpus. En effet, l'aire géographique concernée par les 18 documents du corpus de l'Ain se divise en plusieurs territoires : la Bresse, le Bugey, la principauté de Dombes et le pays de Gex. Ce territoire dépendait de l'Empire, mais les seigneurs bénéficiaient d'une certaine indépendance, ce qui a généré une gestion pluricentrique. Aussi, le choix de la langue et les particularités de la *scripta* sont alors entièrement influencés par cette absence d'unité politique.

4.2.5. Genève et Vaud

Dans le cadre de la publication des documents linguistiques suisses romands, Bernadette Gavillet a produit un document PDF disponible en ligne contenant des documents conservés dans les archives genevoises et vaudoises et couvrant une zone géographique importante. L'édition électronique des DocLing est basée sur cette édition et comporte 72 documents produits entre 1247 et 1406 qui contiennent 60 chartes, six lettres, cinq comptes et un censier.

La *scripta* est, nous le verrons, très peu francoprovençaliste, et se rapproche dans une certaine mesure de celle qui est attestée à Fribourg et à Neuchâtel. Par ailleurs, étant donné sa couverture géographique large, il est impossible d'y déceler des normes rédactionnelles similaires à celle de Lyon ou à celle de Fribourg.

4.2.6. Neuchâtel

Le corpus de Neuchâtel, dont l'édition papier est en préparation, a été intégré dans les DocLing. Ce corpus est le plus complexe du domaine francoprovençal suisse romand, car il comprend une foule de documents qui sont non pas suisses romands, mais franc-comtois et produits par l'officialité de Besançon¹³⁶. Il contient actuellement 219 documents compris entre 1238 et la fin du 14^e siècle qui sont surtout des chartes accompagnées parfois de leur vidimus. En effet, le corpus réunit 175 chartes et seulement sept rentiers et reconnaissances.

Rapidement, la *scripta* de ce corpus doit être analysée en fonction de la provenance des documents. Dans ce sens, les documents produits par l'officialité de Besançon doivent être considérés comme oïliques, alors que les documents produits en Suisse romande, dans la région neuchâteloise, sont potentiellement francoprovençalistes. Par ailleurs, l'état avancé de l'édition papier, à laquelle nous avons été associée, nous a permis d'avoir accès aux index onomastiques et au glossaire que nous avons en partie réalisé.

4.2.7. Fribourg

Enfin, les DocLing comportent l'édition électronique du corpus de Fribourg que nous avons réalisée au début de notre thèse et sur laquelle nous sommes intervenue tout au long de notre travail afin d'y apporter les corrections et précisions nécessaires. Ce corpus comporte 74 documents compris entre 1293 et 1496, dont 59 chartes, deux lettres, six comptes et sept extraits de livres de dettes.

¹³⁶ Dans le cadre du projet des DocLing, il est prévu de remédier à ce problème en créant deux corpus distincts.

4.3. Description détaillée du corpus fribourgeois

Dans notre mémoire de maîtrise (Fuhrer 2013), nous avons formulé quelques considérations sur le besoin de réaliser une édition des documents linguistiques de Fribourg. En effet, malgré le travail de transcription qui avait été mené dans les années 1980 dans le cadre des documents linguistiques de la Suisse romande, nous avons décidé de retourner aux originaux afin de réaliser une édition répondant à d'autres choix éditoriaux et la même décision a été prise pour la réalisation du corpus électronique sur lequel se basent nos recherches. Selon nous, l'utilisation de ces transcriptions sur fiches dans l'optique de réaliser des analyses linguistiques était inenvisageable. En effet, entreprendre la reprise du projet de 1980 aurait nécessité plusieurs tâches complexes : 1) la numérisation puis la saisie de chaque fiche dans un format <xml> ; 2) la mise à jour des critères d'édition pour les faire correspondre à ceux des DocLing ; 3) le contrôle des transcriptions à partir des originaux qui auraient dû être photographiés. L'état inachevé de ce projet, son accès difficile et le retour aux originaux nous paraissant plus sûr, plus efficace et moins chronophage, nous ont conforté dans notre volonté de réaliser un nouveau corpus de documents fribourgeois. La sélection des documents a ainsi reposé sur plusieurs étapes.

Dans un premier temps, nous avons repris les seize documents que nous avons sélectionnés dans notre mémoire de maîtrise. Le fait d'avoir décidé d'intégrer le corpus fribourgeois dans la base des DocLing nous a contraint à retourner vers les photographies fournies par les Archives de l'État de Fribourg (AEF) afin d'adapter nos anciennes transcriptions aux critères d'édition des DocLing. Ce qui nous a toutefois permis de réaliser certaines corrections.

Dans un second temps, nous nous sommes à nouveau rendue aux AEF afin de consulter leurs nombreux inventaires qui précisent, dans de nombreux cas, la langue dans laquelle le document a été rédigé¹³⁷. Ensuite, la composition du corpus dépend également des éditions antérieures de documents fribourgeois. Ici, grâce au *Recueil diplomatique*, aux articles de Jeanjaquet et de Müller ou encore aux éditions des SDS, nous avons pu compléter notre liste de quelques documents ; c'est notamment le cas du document 1. Enfin, nous souhaitions également contrôler que nous avons retenu les documents les plus importants en consultant, avec l'autorisation des AEF, les classeurs contenant les transcriptions des années 1980. Cette consultation nous a permis de constater l'efficacité de notre méthode de dépouillement, car peu

¹³⁷ Certains de ces inventaires fournissent l'indication de la langue du document, d'autres non. Aussi, pour certaines séries, il nous a été nécessaire de procéder à un dépouillement systématique des documents produits avant 1500.

de documents nous avaient échappé. Seuls les documents **24**, **50**, **54** et **56** ont ainsi pu être ajoutés.

4.3.1. Les fonds des AEF

Les documents composant le corpus de Fribourg proviennent tous des fonds des AEF, aussi avant de décrire dans le détail les caractéristiques du corpus, il nous a semblé nécessaire de replacer les documents au sein du classement des AEF. Le plan d'archivage des AEF se divise en deux grandes parties : les archives de l'ancien régime (1157-1798) et les archives de l'époque contemporaine. Les archives de l'ancien régime, qui nous intéressent particulièrement, forment cinq sections dont nous reprenons les intitulés présents dans le Guide des AEF ; chacune d'entre elle est représentée par au moins un document du corpus fribourgeois :

- les chartes de la ville (Guide AEF 2009 : 6-10).
- Les archives de Chancellerie, le pouvoir dans l'exercice de ses fonctions et l'enregistrement des décisions (Guide AEF 2009 : 10-33).
- Les archives « baillivales », dites commissariales (Guide AEF 2009 : 34-44).
- Les archives des couvents et chapitres (Guide AEF 2009 : 44-52).
- Les archives des établissements hospitaliers et des confréries (Guide AEF 2009 : 52-55).

4.3.1.1. Les chartes de la ville

La première section nous a fourni de nombreux documents issus de plusieurs fonds. Ceux-ci « ont été rassemblés à posteriori ou par "prélèvements", et classés, selon des critères relevant plus ou moins de l'ordre juridique et institutionnel » (Guide AEF 2009 : 6). Toujours selon le guide des AEF (2009 : 6) :

les traits communs, propres à l'ensemble de ces documents, de caractère interne d'abord – établissement de rapports de droit entre parties, ou de subordination entre gouvernants et administrés –, mais externe aussi, et nullement négligeables – l'uniformité du support matériel, soit l'écriture manuscrite sur parchemin, moins souvent sur papier –, expliquent que les archivistes du siècle passé les aient réunis en un groupe bien à part.

Cette première section se divise en quatre séries, parmi lesquelles nous avons retenu quelques documents : les Diplômes¹³⁸ ; les Traités et Contrats, les Affaires de la ville et les Affaires ecclésiastiques.

La série Traités et Contrats (TC *infra*) est décrite ainsi dans le guide des AEF (2009 : 8) :

Ces 407 pièces [...], s'échelonnant du milieu du XIIIe au début du XVIIIe, se font plus nombreuses aux XIVe et XVIe siècles. Elle [sic] représentent pour l'essentiel des traités d'alliance ou de combourgeoisie, des conventions diverses passées par Fribourg avec d'autres villes de Suisse ou souverainetés étrangères.

À noter que ce fonds renferme également des actes privés, mettant en rapport des bourgeois ou habitants de Fribourg avec des ressortissants non seulement de l'étranger, mais aussi, quelquefois, de la ville elle-même.

Douze documents proviennent de cette série, à laquelle nous avons pu accéder grâce à un inventaire intégrant la langue du document¹³⁹ :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
TC 142	2	1293	Traité de paix
TC 269	3	1311	Prolongement de trêve
TC 373	5	1320	Lettre de sûreté
TC 370	6	1324	Lettre de sûreté
TC 372	7	1326	Lettre de sûreté
TC 143	8	1333	Quittance
TC 153	9	1334	Franchises
TC 180	11	1342	Acquittement
TC 184	12	1349	Absolution
TC 154a	59	1451	Confirmation
TC 79e	62	1454	Compromis
TC 79d	63	1455	Compromis

¹³⁸ Malgré leur importance pour l'histoire de la ville, aucun document de cette série de 74 titres n'a été intégré au corpus. Selon l'inventaire, seul deux titres sont en langue romane et il s'agit de deux inventaires de diplômes et d'actes. La série des Diplômes est ainsi décrite par le guide des AEF (2009 : 8) :

Les Diplômes sont les actes par lesquels les rois ou empereurs germaniques, les suzerains de la ville aussi (Kybourg, Habsbourg, Savoie) ont concédé des franchises et privilèges à la communauté de ses bourgeois et habitants. Ils datent principalement des années 1263 à 1450 et, pour une moins grande part, du XVIe siècle également. L'inventaire – 74 titres – figure dans le répertoire *Rm I* (p. 125-135) de la salle de lecture des Archives.

¹³⁹ Dans notre tableau, nous classons les documents par ordre chronologique, *idem* pour les tableaux qui suivent.

La deuxième série est celle des Affaires de la ville ou « Stadtsachen » (SS *infra*) que le guide des AEF décrit ainsi (2009 : 8) :

Cette importante série se répartit en trois *sous-séries* A, B, C comptant respectivement 584, 425 et 913 articles, compris entre la fin du XIII^e siècle (1270 et 1299) et 1849, 1856 et 1864. Un *inventaire* en fut dressé pour les groupes A et B, en 1853 et 1856 (*Rm 2*) ; les documents du *groupe C* ont été analysés et recensés sur fiches, voici quelques décennies (*Ru 20*). Elle réunit des pièces d'origine tant privée que publique mais dont la caractéristique, néanmoins, est de se rapporter exclusivement à la gestion des affaires *internes* de la ville (et, dans une moindre mesure, aux "Anciennes Terres" ou district de la capitale) soit, avant tout, à *l'administration des finances, à la constitution du domaine public et à la police municipale*.

Cette série se compose donc de trois sous-séries parmi lesquelles nous avons découvert de nombreux documents en langue romane ; ce sont ces trois sous-séries qui ont le plus nourri le corpus fribourgeois, avec 45 documents. Pour la série A, nous avons utilisé l'inventaire papier qui fournit l'indication de la langue du document. L'inventaire papier de la série B et l'inventaire sur fiches de la série C ne fournissent pas toujours l'indication de la langue, aussi nous avons effectué un dépouillement systématique de ces deux séries en nous concentrant sur les documents produits avant 1500.

La série A est représentée par 34 documents dans le corpus. Ces documents représentent surtout des ordonnances, dont les différents exemplaires de la Lettre des bannerets ; deux d'entre eux concernent les finances publiques et sont des registres de dettes ou de créances (SS A 553 et SS A 554) :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
SS A 19	10	1338	Mandement (lettre)
SS A 588	14	1363	Ordonnance
SS A 57	15	1363	Ordonnance
SS A 58	16	1363	Ordonnance
SS A 111	17	1365	Ordonnance
SS A 75	19	1370	Ordonnance
SS A 77	20	1371	Contrat
SS A 79	21	1379	Ordonnance
SS A 589	25	1387	Ordonnance
SS A 78	26	1389	Ordonnance (vidimus)
SS A 119a	27	1392	Ordonnance – identique à 28 et 29
SS A 119b	28	1392	Ordonnance – identique à 27 et 29
SS A 120	29	1392	Ordonnance – identique à 27 et 28

SS A 587	30	1392	Ordonnance
SS A 554	31, 32	1399-1401	Dettes et ventes (document de gestion interne)
SS A 591	35	1404	Ordonnance – identique à 36, 37 et 38
SS A 137a	36	1404	Ordonnance – identique à 35, 37 et 38
SS A 137b	37	1404	Ordonnance – identique à 35, 36 et 38
SS A 593a	38	1404	Ordonnance – identique à 35, 36 et 37
SS A 592	39	1407	Ordonnance – identique à 40
SS A 593b	40	1407	Ordonnance – identique à 39
SS A 553	41, 42, 43, 44, 46	1408-1412	Promesse, dettes, convention (document de gestion interne)
SS A 148	48	1418	Sentence
SS A 163	52	1425	Cession
SS A 252	64	1458	Institution
SS A 167	70	1479	Ordonnance – copie d’une ordonnance de 1424 copiée en 1451
SS A 301	72	1490	Sentence
SS A 311	73	1495	Reconnaissance de dette
SS A 314	74	1496	Location

La série B est représentée uniquement par quatre documents qui sont des promesses et une sentence :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
SS B 12	18	1369	Promesse
SS B 35	61	1454	Promesse
SS B 40	66	1462	Promesse
SS B 41	67	1464	Sentence

La série C est représentée quant à elle par sept documents, dont quatre sentences et un compte de dépenses :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
SS C 80	13	1362-1363	Compte de dépenses
SS C 749	51	1421	Sentence – identique à 50
SS C 750	53	1426	Quittance
SS C 843	57	1437	Sentence
SS C 844	60	1454	Sentence
SS C 99	65	1462	Mandement
SS C 686	71	1481	Sentence

La troisième série de la section des chartes de la ville correspond aux Affaires ecclésiastiques ou « Geistliche Sachen » (GS *infra*), décrites ainsi par le guide des AEF (2009 : 10) :

Cette série fort importante de plus de 2000 articles (*inventaires Rm 2 et Ru 21/22*) s'étend de la fin du XIII^e siècle jusqu'en 1899 (par exception, ici, bien au-delà de la fin de l'Ancien Régime). À part deux ou trois copies postérieures, le XIII^e siècle n'y est représenté en fait que par un seul acte, de 1264, par lequel le général de l'ordre des frères prêcheurs admet les membres de la confrérie du Saint-Esprit de Fribourg à la participation de toutes les prières et bonnes œuvres de l'ordre.

Les inventaires de cette série ne fournissant pas la langue des documents, nous avons réalisé un dépouillement systématique des pièces produites avant 1500 qui la composent. Ce dépouillement nous a permis d'ajouter trois documents, dont le premier document en langue romane (4) émanant de la ville de Fribourg et concernant une affaire interne à la ville¹⁴⁰ :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
GS 2	4	1319	Ordonnance
GS 38	68	1464	Convention
GS 2087	69	1467	Sentence

4.3.1.2. *Les archives de Chancellerie, le pouvoir dans l'exercice de ses fonctions et l'enregistrement des décisions*

C'est dans cette grande section que l'autonomie de la ville transparaît le plus. C'est également dans cette section que la quantité de documents en langue romane se fait la plus importante entre le milieu du 14^e siècle et la fin du 15^e siècle. Cette section est longuement abordée par le guide des AEF (2009 : 11), mais retenons surtout les lignes suivantes :

Alors que la première section de nos Archives représente les « produits », avant tout, de cette activité gouvernementale, tels qu'ils tendaient à rendre manifestes aux yeux des administrés et des sujets sa volonté explicitée sous la forme de l'écrit définitif – d'où les « chartes » –, la deuxième représente : 1^o l'enregistrement, jour par jour, des décisions discutées, élaborées puis arrêtées, des différents pouvoirs dans leur exercice ; 2^o la mémorisation, l'inventaire, des

¹⁴⁰ Ce document concerne la ville de Fribourg et la paroisse de Saint-Nicolas et s'intègre dans les relations relatives au patronat de la ville sur cette paroisse.

différents éléments matériels ou humains qui soutiennent leur action : fortune, patrimoine, recettes, dépenses, effectifs, participants, ayants-droit, législation, coutumes, etc.

C'est dans cette optique que la grande série des comptes des trésoriers prend place. En effet, cette deuxième grande section des AEF nous a surtout fourni les deux versions du compte du trésoriers du second semestre de 1403¹⁴¹. Cette grande section nous a également fourni une pièce issue des affaires étrangères dans la série des *Papiers de Savoie* qui n'est autre que le premier document du corpus et la plus ancienne pièce en langue romane que nous ayons trouvée dans les fonds des AEF.

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
Affaires de Savoie 1	1	1293	Traité de paix
CT 3bis	33	1403	Étalon du compte du trésorier
CT 3	34	1403	Compte du trésorier

4.3.1.3. Les archives « baillivales », dites commissariales

Cette section est représentée par la série des *Anciennes Terres* (AT *infra*) qui reflète l'expansion territoriale de la ville de Fribourg, ainsi que le précise le guide des AEF (2009 : 34) :

Fribourg, ville autonome, n'eut pas seulement à s'organiser et à s'administrer. Véritable cité-état, elle acquit rapidement la responsabilité d'un territoire qui n'a cessé de s'augmenter jusqu'en 1555. Aux "Anciennes Terres" ou vingt-quatre paroisses entourant la ville et où les bourgeois plongeaient les racines de leur patrimoine foncier et allodial, s'ajoutent petit à petit, dès 1475, par voie d'achat, d'engagement ou de conquête, des baronnies, toutes, peu ou prou, vassales de la Savoie qui furent dès lors érigées en "bailliages".

Les Anciennes Terres était un bailliage dont la gestion incombait pleinement à la ville. Ce fonds, que nous avons dépouillé sur la base des répertoires disponibles aux AEF, nous a permis d'ajouter deux documents :

¹⁴¹ Concernant la série des Comptes des Trésorier, le guide des AEF (2009 : 23) nous dit qu'

avant 1483, chaque volume, ou presque, était doublé – ou, à défaut, représenté – par un "étalon" ou rédaction au brouillon du compte semestriel (n° bis, 139 vol.). Ce doublet est un auxiliaire précieux (les "étalons" de 1477 à 1483 – n°s 150-161 – comblent ainsi une lacune de la série générale), du point de vue linguistique, également, en raison de nombreuses expressions dialectales (franco-provençal) qu'il renferme et qu'on ne retrouvera pas toujours dans l'expédition définitive rédigée en "scripta" officielle.

Cette remarque du guide des AEF nous a intrigué et nous a poussé à proposer l'édition de l'étalon et du propre du même compte afin de constater, ou non, ce passage à la *scripta* officielle. Cette comparaison avait d'ailleurs été réalisée par Barras (1980) qui avait conclu que la mise au net ne n'engendrait pas de différences remarquables.

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
AT 17	23	1379	Mise à disposition
AT 107	55	1428	Sentence

4.3.1.4. Les archives des couvents et chapitres

La présence aux AEF de la grande section des archives relatives aux couvents et aux chapitres s'explique par le fait que ces institutions religieuses ont été, petit-à-petit, annexées à la ville de Fribourg. Cette section regroupe des chartes et des comptes, parmi lesquels figurent les quatre documents du corpus provenant de l'abbaye d'Hauterive et du couvent de la Maigrauge¹⁴² :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
Hauterive Z 1	45	1411-1412	Compte de l'abbaye d'Hauterive
Maigrauge IV/7	24	1380	Acquittement
Maigrauge VI/11	56	1435	Sentence
Maigrauge VI/15	58	1437	Sentence

4.3.1.5. Les archives des établissements hospitaliers et des confréries

Cette série comprend les fonds de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg, de la Confrérie du Saint-Esprit et de la léproserie de Bourguillon. C'est uniquement dans le fonds de l'hôpital de Notre-Dame que nous avons trouvé des documents en langue romane. Celui-ci nous a fourni trois actes et deux livres de comptes qui ont été rédigés en langue romane entre 1411 et 1494 :

<i>Cote</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
HB 412	22	1378	Sentence
HB 1415-1416	47	1415-1416	Compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg
HB 1420-1421	49	1420-1421	Compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg
HB 1421	50	1421	Sentence – Identique à 51
HB 1426	54	1426	Sentence

¹⁴² Contrairement aux documents extraits des Anciennes Terres, les quatre documents de ces deux couvents ne concernent pas spécifiquement la ville de Fribourg. Le compte de l'abbaye d'Hauterive est un document de gestion interne à l'abbaye. Le document **24** concernant la Maigrauge a été produit par Isabelle, comtesse de Neuchâtel, et ne concerne pas directement la ville de Fribourg. Pour les sentences (doc. **56** et **58**), la ville de Fribourg est uniquement impliquée, par l'intermédiaire de l'avoyer, comme juge dans une affaire opposant le couvent de la Maigrauge à un particulier résident à Chevrières, en territoire fribourgeois. Ces documents nous permettront une comparaison directe entre la *scripta* en usage au sein de la chancellerie et les autres *scriptae* présentes en territoire fribourgeois.

Le corpus fribourgeois contient des pièces provenant de nombreux fonds des AEF, mais dans presque tous les cas, les documents concernent la ville de Fribourg, bien que leur rédaction n'incombe pas toujours à la chancellerie¹⁴³. Ce constat nous permet de reprendre deux passages du guide des AEF (2009 : 6 et 11) qui, selon nous, décrivent parfaitement la composition du corpus, qui couvre tous les aspects de la production textuelle relative à la ville de Fribourg :

Fribourg étant une ville "neuve", de fondation, les bourgeois appelés à la peupler et, plus tard, attirés par elle, reçurent d'abord divers privilèges ou franchises de leur suzerain direct, puis d'autres souverains temporels et spirituels. Au fur et à mesure que s'affirmait l'autonomie de cette nouvelle communauté et que s'étendait la complexité des relations avec son entourage, elle eut à passer toutes sortes de contrats, les uns d'ordre privé, les autres d'ordre public, simples actes notariés dans un cas, véritables traités dans l'autre. Elle eut à gouverner et administrer aussi : décréter, proclamer, taxer, enregistrer, saisir, arrêter.

Au niveau de la Chancellerie d'État – car il y en a une, marquée dès les années 1360 par les noms de secrétaires tels que Nonans, Cudrefin, Calige, puis Gurnel, Techtermann après 1500 –, le système en marche se traduit donc par la formation de grandes séries de registres qui demeurent aujourd'hui la source quasiment inépuisable de toute l'histoire politique, administrative, sociale de la République fribourgeoise.

Le corpus fribourgeois contient quasi exclusivement des documents en lien avec Fribourg et il s'agit tant de documents reflétant « la complexité des relations [de la ville] avec son entourage » que de documents reflétant le fait que la ville « eut à gouverner et administrer » à travers « de grandes séries de registres ». Il se compose ainsi de 74 documents et extraits de documents conservés aux AEF au sein de ces divers fonds¹⁴⁴. Ils forment un ensemble textuel extrêmement composite qui se veut représentatif de l'écrit documentaire fribourgeois galloroman du Moyen-Âge de son apparition à son remplacement par la variété alémanique à la fin du 15^e siècle.

4.3.2. Limites géographiques

Les documents composant le corpus fribourgeois ont été produits sur une zone géographique plutôt restreinte. Une importante majorité des documents a été produite en ville de Fribourg et dans ses alentours (61 des 74). Nous comptabilisons 59 documents rédigés en ville, surtout par

¹⁴³ Seuls les documents **24** et **45** ne concernent pas la ville : le document **24** est une affaire concernant le monastère de la Maigrauge et le document **45** est un compte de l'abbaye d'Hauterive.

¹⁴⁴ La totalité du corpus compte environ 140 000 mots. Les chartes et lettres en compte *ca* 70 000 et les documents de la pratique *ca* 70 000.

la chancellerie. Dans la périphérie de la ville, se sont l'abbaye d'Hauterive et la seigneurie d'Illens et d'Arconciel qui sont concernées. Enfin, plus éloignés, le pays de Vaud est représenté par six documents, la ville de Neuchâtel par deux documents et la seigneurie de Valangin par deux documents.

4.3.3. *Limites chronologiques*

La fourchette chronologique recouverte par le corpus de Fribourg est de deux siècles (1293-1496). Elle débute par le tout premier document en langue romane conservé aux AEF, soit un document de janvier 1293 (n. st.). Mais les actes en langue romane de la fin du 13^e siècle et du début du 14^e siècle sont rares et ne sont probablement pas rédigés en ville de Fribourg. En effet, jusqu'en 1360, décennie à partir de laquelle la ville commence à faire un usage plus régulier de la variété galloroman, seuls douze documents sont connus. De ces douze documents, seule la rédaction du document **4** peut être attribuée à la ville.

Découlant de ce fait, il a été nécessaire d'étendre la sélection au-delà de 1360, puisqu'un seul document ne pouvait raisonnablement pas nous permettre de décrire l'usage de la langue écrite vernaculaire galloromane en ville de Fribourg. Alors, nous avons éloigné la limite chronologique jusqu'en 1400. Mais seuls 20 documents ont pu être ajoutés au corpus¹⁴⁵.

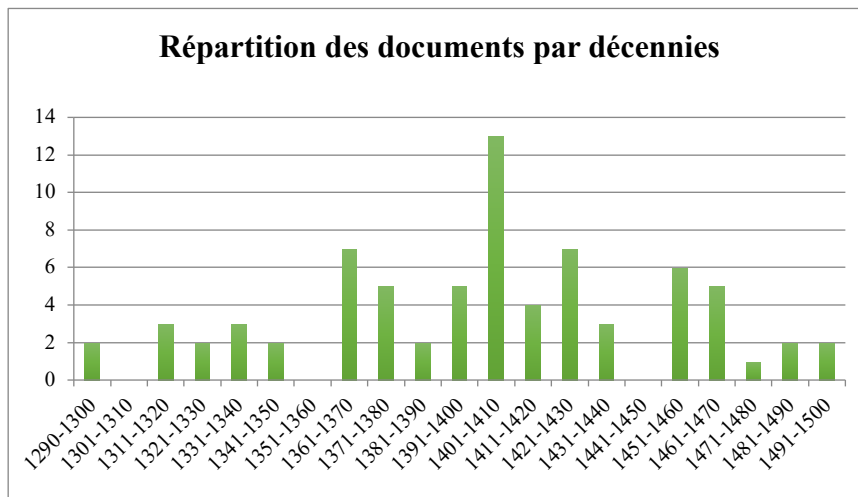
En réalité, c'est dans le premier quart du 15^e siècle que la production vernaculaire romane fribourgeoise prend son essor. C'est en effet cette période qui est la plus représentative de l'écrit documentaire fribourgeois. Nous avons alors complété le corpus par 24 documents situés entre 1401 et 1430, dont cinq très importants documents de comptabilité (**33**, **34**, **45**, **47** et **49**).

Finalement, rappelons que Fribourg a officiellement renoncé à l'usage de la langue écrite galloromane à l'entrée de la ville et de ses territoires dans la Confédération helvétique en 1481. Ceci, nous permet de cibler la fin d'une tradition écrite qui selon nous mérite aussi de recevoir une analyse linguistique afin d'observer l'état de la langue écrite galloromane à Fribourg avant le passage à une variété écrite de l'allemand. De ce fait, nous avons augmenté le corpus de 19 documents produits après 1430¹⁴⁶.

¹⁴⁵ Nous aurions pu intégrer un certain nombre d'extraits du *Rotbuch*, livre de comptabilité fribourgeoise dont les premières pages sont de la main de Henri Nonans, mais nous estimons que ce livre mériterait une édition à part entière, du même type que celle réalisée pour la *Première collection des lois* (Ammann-Doubliez 2009) ; par ailleurs, certains extraits de cette pièce ont fait l'objet d'une édition et d'une étude linguistique (Claude 1972).

¹⁴⁶ Dans le corpus, cette période ne contient aucun document de gestion, mais les AEF contiennent une foule de ce type de documents, avec la série des Comptes des Trésoriers, de la fabrique de Saint-Nicolas ou encore des comptes de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg. Ajoutons également les importants volumes de législation que sont les *Collections des lois* (Ammann-Doubliez 2009).

En résumé, le corpus de Fribourg contient peu de documents antérieurs à 1350 pour la simple raison que les archives n'en possèdent pas ; une importante quantité de documents choisis parmi tant d'autres pour la période 1360-1430 qui selon nous est une période charnière ; et finalement quelques documents ultérieurs à 1430 nous permettant de démontrer un alignement progressif sur une *scripta* de type français.



4.3.4. Typologie des documents

Trois grands types de documents sont représentés par le corpus de Fribourg : les actes comme « objets stricts de la diplomatie » (ENC 2001 : 19) ; « "les documents d'archives" élaborés dans une optique de gestion » (ENC 2001 : 21) et la correspondance. Alors que l'acte se présente comme l'original du produit d'un long procédé de la demande à la promulgation, le document d'archives (document de gestion *infra*) est en évolution constante à travers des remaniements et des corrections dus à plusieurs mains et réalisés sur plusieurs années. Ainsi, l'analyse et le traitement des caractères externes et internes non linguistiques de ces deux types de documents ne répondent pas à la même méthodologie. Par conséquent, dans notre travail, nous nous efforcerons de toujours faire la différence entre ces deux types de sources documentaires.

En chiffres, le corpus contient 59 actes, treize documents de gestion et deux lettres, typologiquement répartis comme suit :

Actes 1293-1496			
Ordonnances municipales	20 documents	4, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 70	1319-1479

Sentences	14 documents	22, 48, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 67, 69, 71, 72	1378-1490
Lettres de sûreté	3 documents	5, 6, 7	1320-1326
Promesses	3 documents	18, 61, 66	1369-1462
Traités de paix	2 documents	1, 2	1293
Quittances	2 documents	8, 53	1333-1426
Acquittements	2 documents	11, 24	1342-1380
Compromis	2 documents	62, 63	1454-1455
Prolongement de trêve	1 document	3	1311
Confirmation de franchises	1 document	9	1334
Absolution	1 document	12	1349
Contrat	1 document	20	1371
Mise à disposition	1 document	23	1379
Cession	1 document	52	1425
Confirmation	1 document	59	1451
Institution	1 document	64	1458
Convention	1 document	68	1464
Reconnaissance de dette	1 document	73	1495
Location	1 document	74	1496
<i>Documents de gestion (1362-1420)</i>			
Promesses	3 documents	41, 42, 43	1408
Dettes	2 documents	31, 46	1399-1412
Compte de dépenses	1 document	13	1362-1363
Vente	1 document	32	1401
Brouillon du compte du trésorier	1 document	33	1403
Compte du trésorier	1 document	34	1403
Convention	1 document	44	1409
Compte de l'abbaye d'Hauterive	1 document	45	1411
Compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	2 documents	47, 49	1415-1420
<i>Lettres (1338 et 1462)</i>			
Mandements	2 documents	10, 65	1338-1462

4.3.5. Les documents de gestion interne¹⁴⁷

Avant d'entrer dans une description détaillée des 59 actes et des deux lettres du corpus de Fribourg, nous présenterons ci-dessous une description synthétique des treize documents de gestion.

¹⁴⁷ Nous reprenons ici les informations fournies par les inventaires des AEF.

4.3.5.1. Document 13

Ce compte de dépense (1360) est un document relatant les dépenses occasionnées pour la libération d'un prisonnier fribourgeois.

<i>13 – Affaires de la ville C 80</i>	
Type	6 feuilles de papier cousues les unes aux autres sur la largeur.
Dates limites	1362, 8 septembre à 1363, 23 avril.
Contenu	Compte de dépenses pour la libération de Perrot des Prumiers.
Format	Non renseigné.
Support	Original sur papier, l'écriture court perpendiculairement aux pontuseaux.
Mise en page	Marge étroite à gauche. Les sommes de chaque item sont inscrites dans la marge à droite qui est séparée par une ligne verticale tracée à la mine. Les lignes sont irrégulières et n'ont pas été préalablement tracées.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Inconnu.
Rédacteur	Chancellerie de la ville de Fribourg.

4.3.5.2. Documents 41, 42, 43, 44

La pièce des AEF Affaires de la ville A 553 est un livre composé de 218 feuilles au sein duquel nous avons sélectionné quatre documents.

<i>41, 42, 43, 44 – Affaires de la ville A 553</i>	
Type	Livre de 218 feuilles.
Dates limites	1385-1408.
Contenu	Livre de dettes de la ville de Fribourg pour la deuxième moitié de l'an 1385 jusqu'en 1408.
Format	30.5 cm × 22.5 cm.
Support	Original sur papier.
Mise en page	Marge régulière et large à gauche. Absence de justification. Les lignes sont régulières. Chaque item est distinctement séparé des autres par une ligne horizontale ou un espace important.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Document 41 : Jean Trompetta et Ansel Bonpain. Document 42 : Nicod de Sales, Pierro, fils de Nicod, et Jean Maulgarny. Document 43 : Willy de Balterswil. Document 44 : L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg et Perrod Churlin.
Rédacteur	Chancellerie de la ville de Fribourg, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Extraits	Document 41 : copie d'une promesse (page 173).
	Document 42 : copie d'une promesse (page 174).
	Document 43 : copie d'une promesse, entièrement annulée (pages 174-175).
	Document 44 : copie d'une convention (page 176).

4.3.5.3. Documents 31, 32, 46

Cette pièce est similaire à Affaires de la ville A 553. Il s'agit d'un livre composé de 160 feuilles au sein duquel nous avons sélectionné trois documents.

31, 32, 46 – Affaires de la ville A 554	
Type	Livre de 160 feuilles.
Dates limites	1399, 20 juin à 1434.
Contenu	Livre de dettes envers la ville de Fribourg à partir du 20 juin 1399 jusque vers 1434. Contient aussi une liste des officiers de la ville pour l'année 1427.
Format	30.1 cm × 23 cm.
Support	Original sur papier, chemise en parchemin.
Mise en page	Marge régulière et large à gauche. Absence de justification, présence d'un cadre. Les lignes sont régulières. Chaque item est distinctement séparé des autres par une ligne horizontale ou un espace important.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman, latin.
Auteur	Document 31 : inconnu. Document 32 : L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg. Document 46 : inconnu.
Rédacteur	Chancellerie de la ville de Fribourg, Pierre Cudrefin et Petermann Cudrefin, secrétaires.
Extraits	Document 31 : Extraits de dettes (folios 1ro à 5ro). Document 32 : Copie d'une vente (folios 7ro à 8vo). Document 46 : Extraits de dettes (folios 22vo à 23vo).

4.3.5.4. Document 33

Il s'agit ici du brouillon du compte du trésorier de la ville du second semestre de l'année 1403.

33 – Compte des trésoriers 3 bis	
Type	Livre de 94 pages.
Dates limites	1403, 15 juin à 1404, 31 janvier n. st.
Contenu	Étalon du compte semestriel du trésorier de la ville de Fribourg.
Format	Non renseigné.

Support	Original sur papier entièrement cancellé, portant un filigrane de fleur, cinq pétales, sans tige (cf. Briquet n ^{os} 6351 à 6356).
Mise en page	Chaque page est préparée par l'intégration d'un cadre tracé à la mine. Les lignes sont irrégulières. Les sommes des items sont inscrites dans la marge à droite du cadre. Les titres des sections et les sommes de celles-ci sont centrés.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman
Auteur	Jaquet Bonvisin, trésorier
Rédacteur	Chancellerie de la ville de Fribourg, Pierre Cudrefin, secrétaire.

4.3.5.5. Document 34

Il s'agit ici de la mise au net du compte du trésorier de la ville du second semestre de l'année 1403. Cette mise au net contient une trentaine de pages en plus.

<i>34 – Compte des trésoriers 3</i>	
Type	Livre de 125 pages.
Dates limites	1403, 15 juin à 1404, 31 janvier n. st.
Contenu	Compte semestriel du trésorier de la ville de Fribourg.
Format	Non renseigné.
Support	Original sur papier.
Mise en page	Chaque page est préparée par l'intégration d'un cadre tracé à la mine. Les lignes sont irrégulières. Les sommes des items sont inscrites dans la marge à droite du cadre. Les titres des sections et les sommes de celles-ci sont centrés.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Jaquet Bonvisin, trésorier.
Rédacteur	Chancellerie de la ville de Fribourg, Pierre Cudrefin, secrétaire.

4.3.5.6. Document 45

Ce compte provient de l'abbaye d'Hauterive située à moins de 10km de Fribourg et sa rédaction ne dépend pas des habitudes rédactionnelles de la ville.

<i>45 – Hauterive Z1</i>	
Type	Livre de 56 pages.
Dates limites	1411, 11 juin à 1412.
Contenu	Recettes et dépenses de l'abbaye cistercienne d'Hauterive.
Format	Non renseigné.

Support	Original sur papier dont les premières pages manquent et les dernières sont déchirées. L'écriture court parallèlement aux pontuseaux.
Mise en page	Chaque page est préparée par l'intégration d'un cadre tracé à la mine. Les lignes sont régulières. Les sommes des items sont inscrites dans la marge à droite du cadre. Les titres des sections et les sommes de celles-ci sont centrés.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Les sommes sont perçues et délivrées par Jacob d'Englisberg.
Rédacteur	Abbaye cistercienne d'Hauterive. L'abbaye a payé un clerc pour l'écriture du compte : « Item ou cler <i>qui</i> <i>escri</i> sit lo compte pour son loyer et pour papey : XLIII s. » (45, 248).

4.3.5.7. Document 47

La gestion des comptes de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg était entre les mains du recteur de l'hôpital et leur rédaction n'incombait pas à la chancellerie de la ville. Les avoir intégrés dans le corpus permettra de réaliser des comparaisons directes entre la *scripta* de la chancellerie de la ville et celle d'une autre institution pour le même genre textuel.

47 – Hôpital de Notre-Dame de Fribourg 1415-1416

Type	Livre de 202 pages.
Dates limites	1415-1416.
Contenu	Recettes et dépenses de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.
Format	Non renseigné.
Support	Original sur papier mutilé et restauré, portant un filigrane de main aux quatre doigts serrés, avec le pouce écarté et manchette festonnée à quatre languettes (cf. Briquet n ^{os} 11108 à 11115).
Mise en page	Chaque page est préparée par l'intégration d'un cadre tracé à la mine. Les lignes sont régulières. Les sommes des items sont inscrites dans la marge à droite du cadre. Les titres des sections et les sommes de celles-ci sont centrés.
Écriture	Gothique documentaire cursive.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.
Rédacteur	Hôpital de Notre-Dame de Fribourg.

4.3.5.8. Document 49

Bien que légèrement plus tardif que le précédent, ce document de comptabilité a également été rédigé au sien de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg. Sa mise en page et son écriture reflètent un certain soin porté à sa rédaction.

49 – Hôpital de Notre-Dame de Fribourg 1420-1421

Type	Livre de 47 folios.
Dates limites	1420-1421.
Contenu	Recettes et dépenses de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.
Format	Non renseigné.
Support	Original sur papier, portant un filigrane de chien entier, avec collier à grelot (cf. Briquet n ^{os} 3613 à 3620 et n ^{os} 3631).
Mise en page	Chaque page est préparée par l'intégration d'un cadre tracé à la mine. Les lignes sont régulières. Les sommes des items sont inscrites dans la marge à droite du cadre. La marge de gauche contient les détails concernant les sommes perçues. Les titres des sections et les sommes de celles-ci sont centrés.
Écriture	Gothique documentaire.
Langue	Vernaculaire galloroman.
Auteur	Recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.
Rédacteur	Hôpital de Notre-Dame de Fribourg.

4.3.6. Caractères externes des actes et des lettres¹⁴⁸

Les actes répondent aux besoins des hommes qui en sont responsables. Leur élaboration varie selon « les périodes, les régions, les auteurs, les traditions et les matières traitées » (Guyotjeannin/Pycke/Tock ³2006 : 223), mais surtout selon les hommes à l'origine de leur promulgation. Il en découle une mixité qui se matérialise à travers leurs caractéristiques externes et internes, qu'elles soient linguistiques ou non.

À ce jour, la diplomatique médiévale est parvenue à déterminer avec exactitude quels sont les composants externes qui caractérisent les actes, mais surtout que ces composants connaissent une variation spatio-temporelle, tout en variant aussi en fonction de leur portée communicative et par là de leur prestige. Ainsi, un ensemble de caractéristiques externes donné correspondra de manière relativement certaine à un même lieu de rédaction. Dans ce sens, l'analyse de ces caractéristiques permet d'établir avec plus ou moins de certitude le lieu d'écriture des documents concernés. Par conséquent, abordé un important corpus sous l'angle de la diplomatique nécessite une connaissance approfondie des caractéristiques externes des actes qui le composent. Soit des « éléments de forme étrangers au texte même de l'acte » (Guyotjeannin/Pycke/Tock ³2006 : 63), c'est-à-dire le support, le format, la mise en page et l'écriture.

¹⁴⁸ Ce chapitre n'aurait pas pu être développé sans l'aide précieuse du manuel de diplomatique médiévale de Guyotjeannin/Pycke/Tock (³2006).

Aussi, nous proposons ci-dessous une description détaillée des 59 actes du corpus de Fribourg qui abordera des questions de support, de format, de mise en page, d'écriture et de mode de validation¹⁴⁹. Enfin, cette analyse nous permettra de révéler les habitudes de la chancellerie de Fribourg, qui est le principal lieu d'écriture concerné par notre recherche¹⁵⁰.

4.3.6.1. Support

Alors que les documents de gestion que nous avons rapidement décrits précédemment sont exclusivement rédigés sur papier, les actes et les lettres sont principalement rédigés sur parchemin. Seuls quelques rares actes et une lettre sont rédigés sur papier. Pour citer une remarque du manuel de diplomatique médiévale, ceci démontre que

[...] les mentalités restent attachées à l'idée de perpétuité, d'authenticité qui émane du parchemin. Le succès du papier dans la diplomatique restera donc restreint, sauf pour la confection de copies, ou pour dresser des actes non scellés, comme les documents administratifs, ou auxquels un petit sceau était plaqué, comme les lettres closes. (Guyotjeannin/Pycke/Tock³2006 : 64)

En chiffres précis, nous avons comptabilisé 58 documents sur parchemin, soit 57 actes (1293-1496) et une lettre (**10** 1338), et seize documents sur papier, soit les treize documents de gestion (1361-1421), deux actes (**69** 1467 et **71** 1481) et une lettre (**65** 1462). Ce qui prouve que le parchemin est tributaire de cette 'authenticité' puisque le papier n'est utilisé que pour deux actes, qui plus est, tardifs. Mais, rappelons que ces chiffres ne décrivent rien de plus que le corpus de Fribourg et n'ont en aucun cas la prétention de décrire les fonds d'archives fribourgeois qui mériteraient une analyse diplomatique détaillée que nous ne pouvons raisonnablement pas réaliser dans le cadre de notre recherche.

4.3.6.2. Format

Nous entendons préciser si les 59 actes sont du type *carta transversa* ou du type *carta non transversa*, soit si l'écriture est respectivement parallèle au côté le plus court ou au côté le plus long du parchemin. À nouveau, les chiffres donnés ici ne représentent que le corpus de Fribourg et nous permettent uniquement d'envisager des rapprochements afin d'attribuer les actes à des rédacteurs non connus suite à l'examen des caractères internes. Ils nous permettent aussi de déceler un usage propre à la chancellerie fribourgeoise, même si un tel usage devrait être évalué

¹⁴⁹ Cette description a bénéficié des analyses diplomatiques qui ont notamment été faites dans le cadre de la réalisation des inventaires des AEF ou d'éditions antérieures.

¹⁵⁰ Pour la question des lieux d'écriture dans la recherche en scriptologie, voir Glessgen 2008.

sur une étude plus approfondie comprenant aussi des documents en latin et en allemand. Le corpus fribourgeois est ici très composite. En effet, sur les 59 actes, 26 sont du type *carta transversa* (1293-1481) et 33 (1319-1496) du type *carta non transversa* ; les deux lettres sont de type *carta non transversa*. Les deux types connaissent une répartition chronologique conjointe puisqu'ils apparaissent de manière tout à fait régulièrement tout au long de la période couverte. Par ailleurs, il ne semblerait pas que la chancellerie fribourgeoise ait une préférence pour l'un ou l'autre type.

4.3.6.3. *Mise en page*

Dans les lignes qui suivent nous aborderons la mise en page des actes et des lettres du corpus fribourgeois, en excluant les documents de gestion. Il sera question pour nous de définir leurs marges, leur justification et enfin l'aspect de leurs lignes et interlignes.

Pour ce qui concerne les marges, une nette majorité des documents présente des marges larges et de taille identique (5, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 18, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 48, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 68, 70). Dans d'autres cas, l'ampleur du texte a nécessité de réduire légèrement les marges, même si leur taille reste plutôt importante et de taille identique (17, 19, 21, 22, 54). Plus rares sont les cas de marges identiques et très étroites (1, 4, 6, 20). Les marges irrégulières sont l'exception : dans cinq cas elles sont larges en haut et en bas et étroites à gauche et à droite (2, 3, 24, 25, 67, 71) ; dans trois cas, c'est l'inverse (16, 50, 51) ; dans quatre cas elles sont uniquement étroites à droite (10, 65, 69, 72) ; dans deux cas elles sont larges en bas et à gauche et étroites en haut et à droite (73, 74).

Nous avons pu constater que les documents présentaient un effort de justification à droite très marqué, même si parfois les lignes ont tendance à légèrement déborder (45 documents). Nous avons toutefois dégagé seize documents présentant une absence de justification ou une justification plus lâche (3, 15, 18, 22, 24, 48, 50, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 65, 67 et 72). Enfin, dans les cas où la marge à droite est très étroite, la justification semble être une nécessité (1, 4, 6, 10, 20, 65, 67, 69, 71, 73, 74).

Les interlignes des documents sont principalement étroits et très réguliers (49 documents). Dans quelques cas, le parchemin s'est révélé trop petit, ce qui a obligé le scribe à écraser les dernières lignes ; ce cas de figure se produit dans cinq documents (9, 16, 20, 23, 37). Dans cinq documents, nous avons observé un interligne légèrement plus espacé (3, 6, 12, 22, 68). Enfin, c'est seulement dans le document 1 que l'interligne est très irrégulier.

La régularité et l'étroitesse des interlignes semble aller de pair avec la présence d'un cadre et de lignes tracés à la mine. En effet, l'absence de ce procédé dans le document 1 semble avoir

généralisé son irrégularité. Toutefois, les lignes et les cadres peuvent avoir été estompés avec les siècles et ne plus être visibles. En effet, nous n'avons pas observé de lignes tracées à la mine dans les documents **2, 5, 6, 10, 11, 15, 20, 24, 55, 59, 65, 66, 69, 70** et **72**, mais leur régularité est remarquable. Seuls les documents **1, 8** et **22** semblent avoir échappé à ce procédé, en raison de leurs interlignes et de leurs lignes irréguliers. Les autres documents possèdent soit des lignes tracées (onze documents), soit des lignes et un cadre tracés (32 documents).

En synthèse, les marges sont généralement larges, la justification à droite est de rigueur, les interlignes et lignes sont réguliers et le parchemin a généralement été préparé par l'intégration d'un cadre et de lignes tracés à la mine. Ceci dénote l'importance et le prestige de cette documentation et le soin qui est apporté à son élaboration. Enfin, nous verrons que la mise en page des actes nous a permis de faire des recoupements et de les attribuer à des rédacteurs précis.

4.3.6.4. *Écriture*¹⁵¹

L'analyse de l'écriture de la documentation sélectionnée, y compris les documents de gestion, a nécessité un effort considérable dans la mesure où les documents couvrent une large période et que les mains sont très nombreuses. Pour généraliser, les écritures de la majorité des documents appartient à l'ensemble des gothiques documentaires (Smith 2004).

Dans le détail, à partir du document **55**, les écritures présentent un changement radical. Les documents précédents présentent des écritures gothiques cursives variables, mais dans tous les cas, on observe des lettres bouclées, ainsi que des hastes et des hampes effilées et courbées, qu'il s'agisse des actes ou des documents de gestion. Ces écritures reflètent pleinement la gothique documentaire cursive du 13^e et du 14^e siècle, qui se maintient dans la documentation fribourgeoise jusqu'à la première moitié du 15^e siècle. Mais, dès le document **55**, à l'exception toutefois de quelques documents isolés (**59, 61, 62, 67**), les scribes ont opté pour une écriture moins ornée et moins cursive : les hastes et les hampes sont plus droites et perdent leur aspect effilé et courbé. Alors que les documents émis sous Berhart Chaucy contiennent encore quelques ornements, cette nouvelle écriture, illustrée par les documents **60** et **64**, est définitivement adoptée par Pierre Faucon.

Si l'on considère les différentes écritures dans le détail, nous pouvons effectuer quelques regroupements, surtout en ce qui concerne les documents émanant de la chancellerie de la ville

¹⁵¹ Afin de décrire les écritures, nous avons eu recours à Parisse (2006) et Derolez (2012). Par ailleurs, les écritures de la chancellerie de Fribourg (1450-1550) ont été analysées sous l'angle de la paléographie par Valsecchi (2000-2001).

de Fribourg. Ainsi que nous le détaillerons plus loin, l'office de secrétaire a été occupé par des notaires qui, lorsqu'il est question de la mise en page et de l'écriture, suivent des normes bien établies et conservent une tradition. Aussi, une importante partie du corpus peut être attribuée à la période d'exercice de chaque secrétaire ou notaire, ainsi que le montre notre tableau :

<i>Documents</i>	<i>Secrétaire – Notaire</i>	<i>Écriture</i>
14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25 [13]	Henri Nonans de Nigrocastro	Gothique documentaire cursive avec des hastes et des hampes très bouclées et effilées.
26, 27, 28, 29, 30	Pierre Nonans	Gothique documentaire cursive très similaire à celle réalisée sous l'office de Henri Nonans de Nigrocastro.
35, 36, 37, 38, 39, 40 [31, 32, 33, 34, 41, 42, 43, 44]	Pierre Cudrefin	Gothique documentaire cursive similaire à la précédente, mais quelques différences notables. Les documents 31, 32, 33, 34, 41, 42, 43 et 44 sont des documents de gestion, aussi l'écriture est plus cursive que dans les ordonnances.
48, 50, 51, 52, 53, 54 [46]	Petermann Cudrefin	Gothique documentaire cursive similaire à la précédente, mais quelques différences notables.
55, 56, 57, 58	Berhart Chaucy	Écriture très différente de la précédente, penchant fortement à droite.
60, 63, 64, 65¹⁵² 61, 62	Pierre Faucon	Deux sous-groupes, avec deux écritures variables, mais présentant des similitudes qui nous permettent de la rattacher au même secrétaire, avec une possibilité de sous-traitance.
66, 69	Jacques Lombard (notaire)	Écriture similaire, mais variable en raison du support différent (papier et parchemin). L'initiale est identique.
67	Jacques Cudrefin	Écriture très différente de la précédente. Elle s'approche plus de celle produite sous l'office de Petermann Cudrefin, ce qui prouve que Jacques a été formé par son père Petermann.
70	Guillaume Gruyères	Seul document du corpus émis sous ce secrétaire. L'écriture est très différente de toutes les autres.
73, 74	Jacques Rebour	Ces deux documents sont assurément de la même main : l'écriture et la mise en page sont identiques.

¹⁵² Le document **65** est une lettre de 1462 rédigée au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg sous l'office partagé des secrétaire Jacques Cudrefin et de Pierre Faucon. En raison du fait qu'il s'agit de correspondance, l'écriture de cette lettre est très différente de l'écriture des autres documents produits par la chancellerie à cette période. Elle est nettement plus cursive, mais l'aspect de ses hastes et de ses hampes nous pousse à attribuer cette lettre à Pierre Faucon et non à Jacques Cudrefin qui propose une écriture très différente dans le document **67**.

Les documents **1, 2, 3, 8, 10, 11, 18** et **24** ont été rédigés dans des écritures isolées ne permettant aucun regroupement entre elles. Cette mixité d'écriture est notamment due au fait que ces huit documents proviennent de lieux d'écriture différents et externes à Fribourg.

Pour ce qui est des documents **4, 5, 6** et **7**, ils affichent de fortes similitudes dans leur écriture gothique documentaire cursive. Alors que nous sommes persuadée que le document **4** a été rédigé en ville de Fribourg, la provenance des documents **5, 6** et **7** est plus problématique à déterminer, mais pourrait également être Fribourg.

Le document **12** porte une écriture très similaire aux documents émis par Henri Nonans de Nigrocastro, mais étant donné qu'il date de 1349, il est impossible de l'attribuer à ce notaire. Par contre, l'écriture est proche de celle du document **9**, pourrait-on y voir la main de Pierre Nonans, prédécesseur et formateur de Henri ?

Le document **59**, émis au nom de François I^{er}, comte de Gruyère, porte le paraphe de Berhart Chaucy, mais l'écriture est différente des documents dont il est assurément responsable (**55, 56, 57, 58**) ; ceci nous laisse penser qu'il a peut-être sous-traité.

Les documents **68, 71** et **72** sont des documents tardifs rédigés dans trois écritures très différentes qui sont à rattacher aux notaires mandatés par les auteurs : Petermann Pavilliard, Jacques Mursing et Nicolas (ou Claude) Lombard.

Enfin, alors que nous avons pu attribuer assurément les documents de gestion **13, 31, 32, 33, 34, 41, 42, 43, 44** et **46** à Henri Nonans de Nigrocastro, à Pierre et à Petermann Cudrefin par comparaison des écritures et par la mention de leur nom dans certains des documents, les documents **45, 47** et **49** sont plus problématiques. Les trois sont rédigés dans une gothique documentaire cursive, le document **45** demeure toutefois isolé, alors que **47** et **49** montrent des similitudes qui sont dues au fait que ces deux documents proviennent de la même institution – **49** est toutefois d'une écriture moins cursive.

4.3.6.5. Sceaux¹⁵³

Le moyen de validation préféré est le sceau sur double queue. En effet, des 59 actes, 48 (1293-1496) sont scellés sur double queue de parchemin, seuls neuf (**5, 7, 8, 11, 18, 20, 23, 24** et **48, 1320-1418**) portent une simple queue et deux (**69** 1467 et **71** 1481) portent des sceaux plaqués sur papier. Concernant les deux lettres, celle de 1338 (**10**) est scellée sur simple queue alors que la lettre de 1462 (**65**) ne porte pas de sceau. Sur les neuf actes scellés sur simple queue, ils nous

¹⁵³ Nous ne mentionnerons nullement ici les documents de gestion réunis dans le corpus de Fribourg. En effet, la validation des documents est exclusivement réservée aux actes, même si dans certains extraits des documents de gestion nous trouvons des mentions hors teneur annonçant le secrétaire responsable de leur rédaction (cf. *infra*).

semblent intéressant de constater que seuls deux proviennent probablement de la chancellerie de Fribourg et qu'ils ne sont pas des ordonnances, il s'agit des documents **20** (1371) et **48** (1418).

Bien entendu, chaque document scellé par un sceau ne porte pas toujours un seul sceau, mais plusieurs, toujours en fonction des usages mais aussi des différentes autorités concernées. Ainsi, nous comptabilisons 94 sceaux apposés aux 59 actes et à la lettre de 1338. De ces actes, 44 sont scellés d'un seul sceau, huit de deux sceaux, deux de trois sceaux, trois de quatre sceaux, un de cinq sceaux et un de sept sceaux, dont nous faisons suivre une liste détaillée.

4.3.6.5.1. Ville de Fribourg

Le sceau et le contresceau de la ville de Fribourg sont apposés à 33 actes, soit plus de la moitié. La ville est unique sigillaire de 23 actes : elle appose son sceau aux 20 ordonnances municipales émises en son nom (**4, 14 à 17, 19, 21, 25 à 30, 35 à 40 et 70** 1319 et 1479) ; à une quittance de 1426 (**53**) émise en son nom, à une institution de 1458 (**64**) émise en son nom ; et à une sentence de 1378 (**22**) à la requête des auteurs. Elle appose son contresceau à une reconnaissance de dette de 1495 (**73**) et à une location de 1496 (**74**), dans les deux cas à la requête des auteurs.

Les huit actes restants portent aussi les sceaux d'autres autorités :

<i>Sceau de la ville de Fribourg</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Ville de Fribourg	Louis de Savoie	1	1293
Ville de Fribourg	Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne Jean I ^{er} de Chalon-Arlay	2	1293
Ville de Fribourg	Ville de Fribourg Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud Catherine de Savoie	12	1349
Ville de Fribourg	Curé de Fribourg	20	1371
Ville de Fribourg	Abbesse de la Maigrauge Couvent de la Maigrauge	52	1425
Ville de Fribourg	Antoine de Saliceto Louis, coseigneur d'Estavayer Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne	62	1454
Ville de Fribourg	Antoine de Saliceto Bertrand de Duens, bailli de Vaud Rudolf von Ringoltingen, avoyer de Berne	63	1455
Ville de Fribourg	Décanat de Fribourg Curé de Fribourg	68	1454

4.3.6.5.2. Avoyers de Fribourg

Ainsi que nous le précisons plus loin, les avoyers sont les auteurs uniques de dix sentences et à celles-ci sont toujours joints leurs sceaux (**48, 50, 51, 55, 57, 60, 67, 69, 71 et 72** :1418-1490). De plus, la sentence de 1435 (**56**) émise par Berhart Chaucy, secrétaire de la ville, au nom de Jacques Lombard, avoyer, porte, elle aussi, le sceau de l'avoyer. Enfin, le même avoyer scelle de son unique sceau une sentence de 1426 (**54**) émise en son nom et au nom du conseil. Il semble que l'avoyer soit entièrement responsable de la rédaction, de l'émission et de la validation des sentences. Il détient de ce fait le pouvoir exécutif. En synthèse, les douze actes portent les sceaux des huit avoyers suivant :

<i>Sceaux des avoyers de Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Petermann Velga, simple queue	48	1418
Hensli Velga, double queue	50, 51, 55	1421-1428
Jacques Lombard, double queue	54, 56	1426-1435
Wilhelm Velga père, double queue	57	1437
Jean Gambach, double queue et plaqué sur papier	60, 69	1454-1481
Jean de Praroman, double queue	67	1464
Petermann de Faucigny, plaqué sur papier	71	1481
Wilhelm Velga fils, double queue	72	1490

4.3.6.5.3. Autorité municipale de Fribourg

Cas particulier, Jacob d'Englisberg, juge de Fribourg, émet en son nom et scelle une sentence concernant le couvent de la Maigrauge en 1437 (**58**), sur double queue.

4.3.6.5.4. Décanat de Fribourg

Le décanat de Fribourg, en la personne de son doyen, appose quatre fois son sceau, dont une fois comme unique sigillaire à la requête de l'auteur en 1462 (**66**). Les trois autres documents sont scellés de son sceau et du sceau d'autres autorités et ce toujours à la requête des auteurs :

<i>Sceau du décanat de Fribourg</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Décanat de Fribourg	Abbé d'Humilimont Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Fribourg	9	1334

Décanat de Fribourg	Cour de Lausanne	23	1379
Décanat de Fribourg	Curé de Fribourg Ville de Fribourg	68	1464

4.3.6.5.5. Curés de Fribourg

Deux actes sont scellés par les curés de Fribourg. En 1371 (**20**), Jean de Guin scelle, sur simple queue, un contrat émis par la ville à la requête des bénéficiaires et portant aussi le sceau de la ville. En 1464 (**68**), le curé de Fribourg scelle une convention entre la ville et la paroisse de Saint-Nicolas au nom de la paroisse, cette convention porte aussi le sceau de la ville et du doyen de Fribourg.

4.3.6.5.6. Autorités externes à Fribourg

Malgré la prépondérance des différentes autorités de la ville de Fribourg dans l'apposition des 94 sceaux du corpus, nous trouvons encore 43 sceaux apposés par des autorités externes à Fribourg.

Dans cinq cas, il s'agit d'autorités ecclésiastiques et jamais comme unique sigillaire :

<i>Sceaux d'autorités ecclésiastiques</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne À la requête des auteurs	Ville de Fribourg Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Jean I ^{er} de Chalon-Arlay	2	1293
Abbé d'Humilimont À la requête des auteurs	Décanat de Fribourg Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Fribourg	9	1334
Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Fribourg À la requête des auteurs.	Décanat de Fribourg Abbé d'Humilimont	9	1334
Abbesse de la Maigrauge	Ville de Fribourg Couvent de la Maigrauge	52	1425
Couvent de la Maigrauge	Ville de Fribourg Abbesse de la Maigrauge	52	1425

Dans sept cas, ce sont des autorités laïques externes à Fribourg qui scellent les actes, parfois accompagnée d'autres sceaux et à la requête des auteurs :

<i>Sceaux d'autorités laïques</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Commune de Laupen	Henri de Fendingen	5	1320
Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel		10	1338

Cour de Lausanne	Décanat de Fribourg	23	1379
Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne	Antoine de Saliceto Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne Louis, coseigneur d'Estavayer Ville de Fribourg (uniquement dans 62)	61, 62	1454
Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne	Antoine de Saliceto Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne Louis, coseigneur d'Estavayer Ville de Fribourg (uniquement dans 62)	61, 62	1454
Bertrand de Duens, bailli de Vaud	Antoine de Saliceto Ville de Fribourg Rudolf von Ringoltingen, avoyer de Berne.	63	1455
Rudolf von Ringoltingen, avoyer de Berne	Antoine de Saliceto Ville de Fribourg Bertrand de Duens, bailli de Vaud	63	1455

Lorsque l'auteur unique d'un document appartient à la noblesse, il est unique sigillaire de l'acte qu'il émet, c'est le cas pour quatre actes :

<i>Sceaux de nobles</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Gérard de Neuchâtel-Valangin	8	1333
Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud	11	1342
Isabelle, comtesse de Neuchâtel	24	1380
François I ^{er} de Gruyère	59	1451

Les nobles sont aussi sigillaires de contrats dont ils sont auteurs aux côtés d'un second auteur, dans ces quatre cas, plusieurs sceaux apparaissent ; le plus souvent ceux des deux auteurs parfois accompagnés du sceau d'autorités conciliatrices :

<i>Sceaux de nobles</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Louis I ^{er} de Vaud	Ville de Fribourg	1	1293
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	Ville de Fribourg Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne Jean I ^{er} de Chalon-Arlay	2	1293
Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, sa fille	Ville de Fribourg	12	1349

Ajoutons sept sceaux de nobles, chevaliers, donzels et bourgeois qui sont apposés à la requête des auteurs, et jamais comme unique sigillaire :

<i>Sceaux d'autres autorités</i>	<i>Autres sceaux</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jean I ^{er} de Chalon-Arly	Ville de Fribourg Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne	2	1293
Henri de Fendingen	Commune de Laupen	5	1320
Pierre de Châtel	Guillaume de Villard	6	1324
Guillaume de Villard	Pierre de Châtel	6	1324
Guillarmet de Châtillon	Guillaume Girard	7	1326
Guillaume Girard	Guillarmet de Châtillon	7	1326
Louis, coseigneur d'Estavayer	Antoine de Saliceto Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne Ville de Fribourg (uniquement dans 62)	61, 62	1454

4.3.6.5.7. Cas particuliers de scellement

Le cas des trois actes concernant l'affaire 'Antoine de Saliceto'¹⁵⁴ est particulier dans la mesure où Antoine de Saliceto n'est pas noble mais qu'il possède quand même un sceau. Ici, Antoine de Saliceto appose son sceau au trois documents concernés (**61**, **62** et **63**). Dans **62**, il demande à d'autres autorités d'apposer le leur : celui de Louis, coseigneur d'Estavayer, celui de Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne et celui de Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne. Ces sceaux sont accompagnés du sceau de la ville de Fribourg. Les mêmes sceaux ont été apposés à **61**, à l'exception du sceau de la ville de Fribourg. Pour le document **63**, ce sont les sceaux de Bertrand de Duens, chevalier, sire de la Val d'Isère, bailli de Vaud et de Rudolf von Ringoltingen, sire de Landshut, avoyer de Berne qui ont été apposés. Ces sceaux sont aussi accompagnés du sceau de la ville de Fribourg. Alors que la ville appose aussi son sceau aux deux actes dont elle est aussi l'auteur (**62** et **63**), il est explicitement dit que les sceaux supplémentaires sont apposés à la requête d'Antoine et non de la ville, ainsi que le prouvent les deux *corroboratio* suivantes :

¹⁵⁴ Concernant Antoine Saliceto et les nombreuses querelles qui le concernent voir e-DHS s.v. *Antoine Saliceto*. Il a surtout été un des chefs du parti savoyard lors des conflits qui opposèrent Fribourg à la Savoie, notamment durant la guerre de 1447-1448. Antoine Saliceto a été fait prisonnier par Fribourg à Avenches, puis délivré en 1452. Il sera à nouveau fait prisonnier à Morat et décapité en 1460. Les documents du corpus le concernant (**61**, **62**, **63**) font état de ses méfaits et des sentences qu'il a encourues. Les AEF possèdent, sous la cote Traités et contrats 79f, un cahier de 21 pages rédigées en langue romane qui semble être un travail préparatoire à la création des compromis de 1454 et 1455 (doc. **62** et **63**).

En tesmoignage des-dictes choses, nous les Fribourgeois et Anthonin du Salixet, parties sur-dictes, avons mis noz sealz en cez presentes. Et avec ce, je, le-dit Anthonin, ensemble nous Katherine, sa femme, Loy, Anthonye, Jaquete et Katherine, ses enfans, avons prié et requis les noubles et sages Loys, *conseigneur* d'Estavayé, Caspar Zem Stein et Nicklaus de Scharnachtal, *conselliers* et *ambasseurs* de la ville de Berne, ez choses sur-dictes prié et requis de voloir appendre leur propre seal au nom et d'appart nous tous en ces presentes en veray tesmoing et fermeté de toutes les choses sur-dictes, laquel chose nous les sur-nommez Loys d'Estavayé, Caspar Zem Stein et Nicklaus de Scharnachtal, à la instant priere et requeste des-dits Anthonin, Katherine et leur enfans confessons avoir fait sans prejudice touteffoys de nous et de noz hoiers. (62, 18)

En veray tesmoing et fermeté de toutes lez chosez dictes, nous, l'avoyé, conseil et communauté de Fribourg d'appart nous et les noustres sus-dits, le seal de noustre communauté, et je, le-dit Anthoyne tant d'apart moy *commant messeigneur femme* et enfans et à leur requeste, mon propre seal avons fait pendre en cez presentes. Et pour plus grand seurté tant je, le-dit Anthoyne, quant nous Katherine, sa femme, Loys, Anthaine, Jaquete et Katherine, leurs enfans, havons prié et instammant requis lez noublez et spectable *messeigneurs* Bertrand de Duens, chevalier, sire de La Vaul d'Isere à-present baillif de Vuaud, et Rudolff de Ringoltingen, sire de Lantzhut, advoyé de Berne, que pour et d'appart nous en veray tesmoing et fermeté dez chouses sus-dictes leur plaisist de voloir pendre leurs proprez sealz avec le mien du-dit Anthoyne en cez presentez ; laquel chouse nous, les-dits seigneurs de La Vaul d'Isre et de Lantzhut, confessons avoir fait par la priere du-dit Anthoyne, sa femme et enfans sus-dits touteffoys sans prejudice de nous et de noz biens. (63, 20)

Dans le document 18 (1369), Guillaume de Grandson émet un acte en son nom et comme intermédiaire. Il s'agit du seul cas où l'auteur de l'acte n'est pas disposant de celui-ci. Cet acte est scellé du sceau de Guillaume et de celui d'Aymon de Bossonens.

À traiter à part, la configuration du mode de scellement de l'acte de 1311 (3) est plus complexe. Cet acte, un prolongement de trêve, a été émis aux noms de quinze personnes dont voici l'extrait de l'*intitulatio* :

Nos, Johans, sires de Mont, chevaliers, balliz de Waut, de part noble baron et possant mon sire Lois de Savoie, sire de Waut, Guillaumes Chanthonay, chevaliers, chastellains de Rommont, Cuanes de Villa, chevaliers, Jaquet de Fellens, Pierres de Wistarnens, doncez et baneret, *borgeois* de Rommont, ..Wouchis de Dyssi, chevaliers, chastellains d'Yverdon, Henri Estalons, Johans Funkarna, Bavoans et Perrouz, freres Cuanerot, *borgeois* d'Yverdon, Perrot d'Yllens, doncez, chastellains de Maudon, Johans de Willens, doncez, Pieres de Wippens, Thorens et Johanet de Gruiere, *borgeois* de Maudon [...]. (3, 1)

Voici la liste des quinze auteurs en fonction de leur provenance :

Provenance	Auteurs
Vaud	Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud, au nom de Louis II de Vaud

Romont	Guillaume Chantonay, chevalier et châtelain de Romont
	Cuanet de Villa, chevalier, bourgeois de Romont
	Jaquet de Fellens, bourgeois de Romont
	Pierre de Vuisternens, donzel et banneret, bourgeois de Romont
Yverdon	Wouchi de Dyssi, chevalier et châtelain d'Yverdon
	Henri Estalons, bourgeois d'Yverdon
	Jean Furnkarna, bourgeois d'Yverdon
	Bavoans et Perrod Manerot, bourgeois d'Yverdon
Moudon	Pierrot d'Illens, donzel et châtelain de Moudon
	Jean de Vuillens, donzel, bourgeois de Moudon
	Pierre de Vuippens, bourgeois de Moudon
	Thorens et Johannet de Gruyère, bourgeois de Moudon

Cet acte n'est toutefois pas scellé de quinze sceaux, mais de sept, ainsi que le prouvent les fentes pratiquées au bas de l'acte. Voici la liste de ces sceaux reprise de l'inventaire des Archives de l'État de Fribourg :

Sceaux du document 3

Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud, au nom de Louis II de Vaud

Guillaume Chantonay, chevalier et châtelain de Romont

Wouchi de Dyssi, chevalier et châtelain d'Yverdon

Pierrot d'Illens, donzel et châtelain de Moudon

Girard, curé de Romont

Renaud, curé d'Yverdon

Michel, curé de Siens et vicaire de Moudon

Nous avons donc le sceau du bailli auteur de l'acte, trois sceaux des trois châtelains auteurs de l'acte et trois sceaux de trois curés. Voici ce que contient la *corroboratio* :

Et en tesmoniage de toutes les choses devandites et à la fermeté de celles, nos, li dit balliz et chastellains *nostres propres* seez havons mis en cest *presantz lettres* ; et nos li ditz Cuanes, chevaliers, Jaquet de Fellens, Pieres de Wistarnens, doncez et baneret, le seel de dont Girar *nostre curé* de Rommont ; et nos Henri Estalons, Johans Funkarna, Bavoans et Perrouz, frerez Cuanerot le seel de dont Renaut *nostre curé* d'Yverdon ; et nos Johans de Willens, doncez, Pieres de Wippens, Thorens et Johanet de Gruiere le seel de dont Michié curé de Siens et à-present vicare de Maudon avons fait pandre à *nostre proieres* et de *part* nos en cest *presant escript* en tesmoniage des choses desus dites ; et nos li devant-ditz curez et vicaires es proieres et à la *requeste* des devant-ditz es quez il *partient nostres* sees havons mis en pandanz en ceste *presante lettre* en tesmoniage de verité. (3, 8)

Cette corroboration montre que les bourgeois de chaque ville ont fait une requête aux curés de leur ville afin qu'ils apposent leurs sceaux. Ce n'est en aucun cas le bailli ou les châtelains qui ont eu besoin de faire cette requête.

Pour conclure, notons que la ville de Fribourg n'a recours qu'une seule fois à des tiers pour sceller un acte : l'évêque de Lausanne et Jean I^{er} de Chalon-Arly en 1293 (doc. 2). Cette requête est rendue légitime par le besoin d'avoir l'appui de deux autorités conciliatrices dans la promulgation d'une paix. Mais, la ville de Fribourg n'a pas besoin de l'appui de tiers dans la promulgation de ses ordonnances et de ses sentences. Ce qui reflète très clairement son indépendance. Le mode de scellement des documents 62 et 63 concernant l'affaire Antoine Saliceto en est la preuve. Dans ce cas, la ville appose bien son sceau aux deux actes. Ces actes portent d'autres sceaux, mais ceux-ci ont été apposés à la requête d'Antoine et de sa famille et non à la requête de la ville.

4.3.6.5.8. Table récapitulative

Nous présentons ici un inventaire des différentes autorités apposant leurs sceaux aux documents.

<i>Autorités fribourgeoises</i>		
Ville de Fribourg	1, 2, 4, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 52, 53, 62, 63, 64, 68, 70, 73, 74	1293-1496
Avoyer de Fribourg	48, 50, 51, 54, 55, 56, 57, 60, 67, 69, 71, 72	1418-1490
Juge de Fribourg	58	1437
Décanat de Fribourg	9, 23, 66, 68	1334-1464
Curés de Fribourg	20, 68	1371-1464
<i>Autorités ecclésiastiques</i>		
Évêque de Lausanne	2	1293
Girard, curé de Romont	3	1311
Renaud, curé d'Yverdon	3	1311
Michel, curé de Siens et vicaire de Moudon	3	1311
Abbé d'Humilimont	9	1334
Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem	9	1334
Abbesse de la Maigrauge	52	1425
Couvent de la Maigrauge	52	1425
<i>Autorités communales externes</i>		
Jean, seigneur de Mont, bailli de Vaud	3	1311
Guillaume Chantonay, châtelain de Romont	3	1311

Wouchi de Dyssi, châtelain d'Yverdon	3	1311
Pierrot d'Illens, châtelain de Moudon	3	1311
Commune de Laupen	5	1320
Maire de Neuchâtel	10	1320
Cour de Lausanne	23	1379
Conseillers et ambassadeurs de Berne	4× 61, 62	1454
Avoyer de Berne	63	1455
Bailli de Vaud	63	1455
<i>Seigneurs et nobles</i>		
Louis I ^{er} de Vaud	1	1293
Jean I ^{er} de Chalon-Arlay	2	1293
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293
Gérard de Neuchâtel-Valangin	8	1333
Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud	11, 12	1342-1349
Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines	12	1349
Guillaume de Grandson, seigneur d'Aubonne	18	1369
Aymon d'Oron, seigneur de Bossonens	18	1369
Isabelle, comtesse de Neuchâtel	24	1380
François I ^{er} de Gruyère	59	1451
Louis, coseigneur d'Estavayer	61, 62	1454
Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg	61, 62, 63	1454-1455
<i>Particuliers</i>		
Henri de Fendingen, bourgeois de Laupen	5	1320
Pierre de Châtel	6	1324
Guillaume de Villard	6	1324
Guillarmet de Châtillon	7	1326
Guillaume Girard	7	1326

4.3.6.6. *Autres modes de validation*

Le corpus de Fribourg comporte aussi quelques paraphes annoncés comme ‘signets manuels’¹⁵⁵. En effet, dans la *corroboratio*, l’acte précise qu’un individu tiers a signé de son paraphe le document à la requête des parties concernées, généralement sous ce type de formule :

Et en tesmoigniaige et ferme force deis chouses sus-dictes, nous les-dit conseillieurs, ly quels ceste presente prononciation per la puissance sus-dicte à nous donner per la maniere dessus-

¹⁵⁵ Il est plus juste de parler de paraphe que de seing manuel car les nombreux cas où les notaires usent de ce type de mention hors teneur, l’initiale de leur prénom et leur nom sont clairement lisibles. Aussi, ces mentions hors teneur son plus proches d’une signature moderne que d’un seing manuel.

dicte, confessons havoïr faicte, auxi nous les-dit Jacob d'Englisperg, Johan Bichon et Gillian, son filz, havons proÿé le-dit nouble homme monseignour Wilhelm Velga, chevallier advoyé de Fribourg, de mettre son seel en cez presentes ; auxi havons requis Berhart Chauce, secretaire de la dicte ville de Fribourg, de seignier cez presentes de son seigniet manuel acoustumé. Et nous les-dit advoyé et secretaire, c'est-assavoir, je, le dit advoyé, mon seel et je, le-dit Berhart, mon seignyet manuel à-la requeste deis-dit Jacob de Englisperg, Johan Bichon et Gillian, son filz, et per la voluntey deis-dit conseillieurs, havons mis en cez presentes qui sont doublees ensi que le-dit Jacob de Englisperg ou nom quel dessus en haz ung et les-dit Johan Bichon et Gillian, son fil, en hont ung aultre. (57, 28)

Le corpus comporte huit paraphes annoncés de cette manière entre 1425 et 1464. Il s'agit des paraphes de quatre notaires/secrétaires en exercice en ville de Fribourg¹⁵⁶ :

<i>Paraphes de secrétaires et notaires</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Petermann Cudrefin	52, 53	1425-1426
Petermann Cudrefin et Berhart Chaucy	54 ¹⁵⁷	1426
Berhart Chaucy	57, 59	1437-1451
Pierre Faucon	64	1458
Petermann Pavilliard	68	1464

Ajoutons que dans neuf documents (1454-1496), nous voyons apparaitre neuf paraphes non annoncés dans la *corroboratio*, dans chaque cas, le document porte au moins un sceau :

<i>Paraphes de secrétaires et notaires</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Pierre Faucon	60	1454
Jacques Lombard	66	1462
Jacques Cudrefin	67	1464
Jacques Lombard	69	1467
Guillaume Gruyères	70	1479
Jacques Mursing	71	1481
Nicolas (ou Claude) Lombard	72	1490
Jacques Rebour	73	1495
Jacques Rebour	74	1496

¹⁵⁶ La présence du paraphe du notaire ne justifie pas l'absence d'un sceau, puisque chacun de ces documents porte au moins un sceau.

¹⁵⁷ Le document **54** porte le paraphe de Petermann Cudrefin et celui de Berhart Chaucy. Dans cette sentence, Petermann est qualifié de secrétaire et Berhart de notaire :

[...] auxi per la voluntey et *commandemant* de tout les desus nommeys, Peterman Cudrifin, secretaire notoire de la dicte ville de Fribor, et auxi Berhart Chaucy, notoyre jurey de la dicte ville de Fribor, hont mis lour seignyet manuel à cé presentes *por* plus grant force et *coroboration* deis choses sus-dictes [...]. (54, 52)

Ailleurs, nous trouvons seize autres types de mentions qui ne semblent pas fonctionnées comme moyen de validation, mais qui nous permettent de savoir qui était responsable de la mise à l’écrit de l’acte :

<i>Mentions hors teneur de secrétaires</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Henri Nonans de Nigrocastro Sous la formule : <i>Ita est Henri de Nigrocastro</i>	17	1365
Henri Nonans de Nigrocastro Sous la formule : <i>Ita est Henri Nonans de Nigrocastro</i>	19, 20, 21, 22, 23	1370-1379
Pierre Nonans Sous la formule : <i>Ita est Pierre Nonans</i>	26, 27, 28, 29, 30	1389-1392
Pierre Cudrefin Sous la formule : <i>P. Cudrefin</i>	35, 36, 37, 38, 39	1404

Que ces mentions soient des modes de validation ou uniquement des mentions hors teneur, il est certain qu’elles nous fournissent des indications précieuses relatives aux responsables de la rédaction du document. Dans tous les cas il s’agit de secrétaires de la ville de Fribourg.

4.3.6.7. *Les notaires et secrétaires de la ville mentionnés*¹⁵⁸

Ceci nous permet de rebondir sur la fonction de secrétaire de la chancellerie de la ville¹⁵⁹. Le *Livre des serments* de 1428, rappelle les différentes fonctions du secrétaire :

Item ly secretaire doit jurar foy et feaulta à la ville de Fribor et de menar son office bien et leulmant. Et de non selar nulles lettres sain commandemant de monseigneur l’avoyé sain tout agait. Et de tenir secret cen qui seraz commanda de tenoir secret. Et chascun despachie ou plus brief que faire se porra sain agait. Et de venir en conseil quant à luy seraz commandaz. Et quant il seraz requiruz deis banderet d’aler avec lour de faire son devoir sain tout agait. Et que se il viet delivrar ou tresoreir chouse qui ne fust de delivrar, que cen il notiffiera à monseigneur l’avoyé.

Auxi que autres lettres que les mandemant il ne seleraz dou dit seel sain le conseil de monseigneur l’avoyé et de mes seignours dou conseil ou d’une partie de cellour per outreance de monseigneur l’avoyé et de lour.¹⁶⁰ (AEF, Affaires de la ville A 139, 26)

¹⁵⁸ Les informations biographiques relatives aux secrétaires et notaires que nous avons réunies ci-dessous sont extraites de Meyer (1892), Büchi (1903-1907), de Zürich (1918-1919), Rück (1967), Ammann-Doubliez/Utz Tremp (2004), Utz Tremp (2011), Dorthe/Utz Tremp (2016).

¹⁵⁹ Rappelons que la chancellerie de la ville semble avoir vu le jour vers 1360, bien que le premier secrétaire nommé comme tel apparait en 1383.

¹⁶⁰ Le second paragraphe est un ajout d’une autre main.

Notons aussi que, de manière tout-à-fait significative, la fonction de secrétaire semble se transmettre de père en fils, ainsi que le précisait déjà Rück (1967 : 247) :

So wie im 15. Jhdt. das Stadtschreiberamt oft in der Hand eines Mitgliedes der Familien Cudrefin oder Faucon (Falk) gelegen hat, so waren es im 14. Jhdt. die Familien Nonans, die in *Petrus Nonans* (1337-vor 1366), *Heinricus Nonans de Nigro Castro* (1364-1387), *Petrus Nonans* (1367-1405) und *Wilhelm Nonans* (1408-1410) eine Dynastie von Stadtschreibern hervorbrachten, obschon die genannten Personen nicht - wie bisher angenommen wurde - aus derselben Familie stammten.

Rück nous permet de confirmer les noms des différents secrétaires que nous trouvons dans le corpus. Le relevé de ces noms peut aussi être appuyé par l'article de de Zürich (1918) faisant une liste des secrétaires de la ville pour le 15^e siècle ou encore par Ammann-Doubliez/Utz Treppe (2004) et Utz Treppe (2011) qui nous fournissent des indications précieuses relatives à la famille Cudrefin. En bref, nous trouvons dans le corpus de Fribourg la mention de treize secrétaires et notaires, dont voici la liste détaillée suivie par quelques considérations biographiques¹⁶¹.

<i>Secrétaires de la ville</i> ¹⁶²	
Henri Nonans de Nigrocastro (<i>ca</i> 1360-1388) ¹⁶³	(13) ¹⁶⁴ , 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25
Pierre Nonans (<i>ca</i> 1389-1394)	26, 27, 28, 29, 30
Pierre Cudrefin (1400-1408)	31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44
Petermann Cudrefin (1410-1427)	46, (48), (50), (51), 52, 53, 54
Berhart Chaucy (1427-1447)	54 (notaire), 55, 56, 57, 58, 59 (notaire)
Jacques Cudrefin (1447-1464)	67
Pierre Faucon (1450-1470)	60, 61, 62, 63, 64, 65
Guillaume Gruyères (1477-1483)	70
<i>Notaires jurés de la ville</i>	
Jacques Lombard	66, 69
Petermann Pavilliard	68
Jacques Mursing	71
Nicolas (ou Claude) Lombard	72
Jacques Rebour	73, 74

¹⁶¹ Aucun secrétaire n'a été attribué aux documents 1 à 12, 18 et 24, 45, 47 et 49.

¹⁶² Dans ce tableau paraissent uniquement les documents que nous estimons avoir été produits en ville de Fribourg et probablement au sein de la chancellerie.

¹⁶³ Période de leur activité au poste de secrétaire.

¹⁶⁴ Nous utilisons la parenthèse lorsque nous ne sommes pas certaine de notre attribution du document au secrétaire concerné.

4.3.6.7.1. Henri Nonans de Nigrocastro (ca 1360-1388)¹⁶⁵

Le premier notaire que nous découvrons est Henri Nonans de Nigrocastro qui reçoit le statut de bourgeois en 1364, avec une maison située dans le quartier du Bourg, qui appartenait au notaire Pierre Nonans, son formateur¹⁶⁶. Mais ils n'ont aucun lien de parenté. En réalité, à la reprise de l'étude de son formateur, Henri a changé son nom : ses premières apparitions s'observent sous la mention *Henri de Nigrocastro* à laquelle, en 1370, il a ajouté *Nonans*¹⁶⁷. Henri Nonans de Nigrocastro a été au service du décanat de Fribourg et a officié en tant que clerc juré de la cour de Lausanne. Selon Dorthe/Utz Tresp (2016 : xxiii), « il semble prématuré de vouloir en faire un secrétaire de la ville », puisqu'il est surtout nommé clerc juré de la ville et non secrétaire¹⁶⁸. Malgré l'absence du titre de secrétaire, qui n'existait pas encore, il semblerait que le début de ses fonctions en tant que clerc juré de la ville ait scellé la naissance de la chancellerie de la ville de Fribourg et peut-être aussi le passage à la langue vernaculaire galloromane¹⁶⁹. Dans le corpus, Henri Nonans de Nigrocastro est assurément responsable d'au moins sept actes compris entre 1365 et 1387 (**17, 19, 20, 21, 22, 23 et 25**). Nous pensons qu'il pourrait aussi être responsable de la rédaction des documents **14, 15 et 16** (1363), qui montrent une importante similitude dans leurs caractéristiques externes. Et, de manière un peu moins sûre, du compte de dépenses de 1362 et 1363 pour la libération d'un prisonnier (**13**).

4.3.6.7.2. Pierre Nonans (ca 1389-1394)¹⁷⁰

Pierre Nonans, fils de Humbert Nonans, est originaire de Morat où il œuvrait comme notaire depuis 1367, puis comme secrétaire jusqu'en 1382. Il reçoit le statut de bourgeois de Fribourg en 1373 et possède une maison dans le quartier de l'Hôpital. Il succède probablement à Heinrich Kummer. Les dates de son activité ne sont pas bien connues. Pierre Nonans est mentionné à cinq occasions dans le corpus entre 1389-1392 (**26, 27, 28, 29 et 30**).

¹⁶⁵ Voir Rück (1967 : 249) et Dorthe/Utz Tresp (2016 : xix-xxv).

¹⁶⁶ Concernant Pierre Nonans et ses activités, voir Dorthe/Utz Tresp (2016).

¹⁶⁷ Ensembles, ils ont rédigé le *Registrum Lombardorum*, le plus ancien registre notarié conservé aux AEF ; il a récemment fait l'objet d'une publication par Dorthe/Utz Tresp (2016), avec des indications biographiques précieuses relatives à Pierre Nonans et à Henri Nonans de Nigrocastro.

¹⁶⁸ Le premier secrétaire de la ville nommé comme tel est un certain Heinrich Kummer sous la mention *scriptor ville Friburgi* en 1383.

¹⁶⁹ Henri Nonans de Nigrocastro débute réellement son activité en 1360, avant cette date, son statut semble s'être limité à celui d'apprenti et d'aide auprès de Pierre Nonans.

¹⁷⁰ À son sujet voir Rück (1967 : 252-253). Son frère Wilhelm Nonans était secrétaire entre 1408-1410 ; nous n'avons aucune mention de lui dans le corpus de Fribourg (les documents produits en 1408 et 1409 sont assurément attribuables à Pierre Cudrefin).

4.3.6.7.3. Pierre Cudrefin (1400-1408)¹⁷¹

Fils de Johannes Cudrefin¹⁷² et frère de Petermann Cudrefin (cf. *infra*). Il reçoit le statut de bourgeois le 2 juin 1396 (sa présence à Fribourg est déjà attestée en 1388). Avec son nouveau statut de bourgeois, il acquiert une maison dans le quartier du Bourg en 1403. Il a été secrétaire de la chancellerie de la ville entre 1400 et 1408 tout en exerçant une activité de notaire dès 1396. Bien qu'il ait eu deux fils, Pierre et Hensli, aucun d'eux n'a été notaire ou secrétaire : Pierre était horloger et canonnier¹⁷³, Hensli armurier et marchand d'armes. Nous trouvons des mentions de ce secrétaire dans six ordonnances promulguées entre 1404 et 1407 (**35, 36, 37, 38 et 39**). Nous lui attribuons le document **40** qui est un exemplaire original identique au document **39**. En plus de ces ordonnances, par la présence de son nom au bas de certains paragraphes, Pierre Cudrefin est responsable de l'écriture des premières pages d'un livre de dettes, dont nous proposons des extraits dans les documents **31 et 32** (1399-1401). De manière moins certaine, nous pensons pouvoir lui céder la responsabilité de la rédaction d'un autre livre de dette, dont nous proposons quatre extraits dans les documents **41, 42, 43 et 44** (1408-1409). Ajoutons également le compte des trésoriers de 1403 (**33, 34**) où nous trouvons la mention : « Item à Pierre Cudrifin pour lo compte dou borseiz de dimie ant : IIII lbr. » (**34, 660**).

4.3.6.7.4. Petermann Cudrefin (1410-1427)¹⁷⁴

Fils de Johannes de Cudrefin, notaire, frère de Pierre Cudrefin (cf. *supra*), marié à Agnes Thome. Il obtient le statut de bourgeois en 1414, alors qu'il est mentionné pour la première fois à Fribourg en 1396. Il possède une maison dans le quartier du Bourg dès 1409 et son testament atteste d'une autre petite maison. Petermann Cudrefin est connu pour être un rédacteur de nombreux documents : il a écrit dans les livres des bourgeois ; il est l'auteur ou le propriétaire d'une traduction en langue romane du *Miroir de Souabe*¹⁷⁵ ; enfin, il a écrit *Le roman de vrai amour*¹⁷⁶. Malgré l'importance que la recherche accorde à ce secrétaire, nous avons uniquement

¹⁷¹ Au sujet de la famille Cudrefin, et plus particulièrement Pierre, voir Utz Tresp (2011) et aussi e-DHS s.v. *Pierre Cudrefin*.

¹⁷² Selon Ammann-Doubliez/Utz Tresp (2004 : 7-8), la famille Cudrefin est originaire de la commune de Cudrefin (canton Vaud, district Broye-Vully). Le fait que le père soit mentionné sous la formule *Johannes de Cudrefin* et les fils *Pierre* et *Petermann Cudrefin* serait un signe que *Cudrefin* est devenu un nom de famille : « Was beim Vater noc hein Herkunftsname war, von Cudrefin [...], ist beim Sohn zu einem Familien namen geworden ».

¹⁷³ Pierre Cudrefin a été un horloger en activité à Romans (France) et un canonnier au service de la royauté française. Nous savons, grâce à Meyer (1892), qu'un conflit a éclaté entre la ville de Romans et lui, auquel la ville de Fribourg a été mêlée. Ce conflit a donné lieu à la rédaction de quelques documents, dont Meyer (1892) propose l'édition partielle.

¹⁷⁴ Concernant Petermann Cudrefin, nous renvoyons à Ammann-Doubliez/Utz Tresp (2004), Utz Tresp (2011). Aussi dans e-DHS s.v. *Petermann Cudrefin*.

¹⁷⁵ Matile l'a édité en 1843.

¹⁷⁶ Une édition de ce texte a été réalisée par Bates (1958).

pu relever trois mentions de lui en tant que secrétaire dans les documents **52**, **53** et **54** (1425-1426). Nous pouvons, de manière certaine, lui attribuer la rédaction des extraits de dettes que nous faisons figurer dans le document **46**, par la présence de la mention « celle vision est faite per moi Peterman Cudrefin et l'ai ci escript per memoire por lo profiet de la villa. » (**46**, 4). Le document **48** (1418), dont la ville est, selon nous, responsable, est situé dans la période d'exercice de Petermann Cudrefin, mais ses caractéristiques externes nous empêchent de lui en attribuer assurément la responsabilité, ne serait-ce que par le mode de validation qui est un sceau sur simple queue. Il en va de même pour les deux exemplaires de la même sentence que nous trouvons dans les documents **50** et **51** (1421), dont la chancellerie de la ville semble être responsable mais qui s'éloignent du document **52** pour lequel nous sommes certaine que Petermann Cudrefin est responsable. C'est par nos analyses linguistiques que nous espérons parvenir à prouver l'attribution de ces documents à Petermann Cudrefin.

4.3.6.7.5. *Berhart Chaucy (1427-1447)*¹⁷⁷

En 1427, après 17 ans de service, suivis en 1428 par son entrée dans le conseil des 24, Petermann Cudrefin est remplacé par Berhart Chaucy (Utz Tremp 2011 : 24). Avant d'obtenir ce poste, Berhart Chaucy officiait comme notaire, comme nous pouvons le constater dans le document **54** (1426) qui porte les paraphes de Petermann et de Berhart. Nous lui attribuons la rédaction des sentences émises par l'avoyer de la ville entre 1428 et 1437 (**55**, **56**, **57** et **58**). La présence de son paraphe au bas du document **59** (1451) nous permet également de lui en attribuer la rédaction, mais ce document a été émis au nom de François I^{er}, comte de Gruyère et seigneur d'Aubonne. Berhart Chaucy agit ici comme notaire et non comme secrétaire de la ville de Fribourg, ainsi que nous le constatons dans cet extrait : « Et en plus grand corboracion deis chouses sus-dictes, nos, le-dit conte de Gruyere havons requis cé presentes estre seignies dou seigniet manuel de Berhart Chauce, notoyre » (**59**, 15).

4.3.6.7.6. *Jacques Cudrefin (1447-1464)*¹⁷⁸

Berhart Chaucy est remplacé par Jacques Cudrefin, fils de Petermann Cudrefin. Son père l'a envoyé à l'université de Vienne en 1427, dans le but qu'il apprenne l'allemand¹⁷⁹. Il a reçu son

¹⁷⁷ Voir Utz Tremp (2011 : 25) et l'édition de l'un de ses registres notariés par Godel (2000).

¹⁷⁸ Au sujet de Jacques Cudrefin, voir surtout de Zürich (1919), Ammann-Doubliez/Utz Tremp (2004) et Utz Tremp (2011).

¹⁷⁹ Il n'est pas rare de rencontrer ce genre de cas de figure durant la seconde moitié du 15^e siècle. La croissance de la population germanique et les contacts avec les premiers confédérés nécessitaient une bonne connaissance de l'allemand.

statut de bourgeois en 1443, à la mort de son père. Il est nommé secrétaire en 1447¹⁸⁰. De lui, nous conservons un témoignage de la détention de six conseillers de la ville à Fribourg-en-Brigsau durant les années 1449 et 1450¹⁸¹ ; cette détention fait suite à une sentence souveraine de Albert VI d'Autriche relative aux bouleversements que la ville a connu après la paix de Morat (1448). Entre 1450 et 1452, son poste de secrétaire a été repris par Pierre Faucon et tous deux le partageront entre 1452-1460. Il semble toutefois avoir été seul à ce poste entre 1460 et 1464, date à laquelle il a dû abandonner sa tâche après avoir contracté la lèpre et s'être tristement pendu. En raison de la présence de son paraphe en bas du parchemin, nous pouvons lui attribuer le document **67** (1464).

4.3.6.7.7. Pierre Faucon (1450-1470)¹⁸²

En 1450, Jacques Cudrefin a donc été remplacé par Pierre Faucon, mais durant la période 1452-1460, ils ont tous les deux occupé la fonction de secrétaire de la ville. Il semblerait qu'à la mort de Jacques Cudrefin, il a repris le poste jusqu'en 1470, date à laquelle il sera remplacé par son fils Bérard. Nous pouvons assurément lui attribuer les documents **60** (1454) et **64** (1458) grâce à la présence de son paraphe. La comparaison des caractéristiques externes des documents **61** (1454), **62** (1454), **63** (1455) et **65** (1462) avec les documents **60** et **64** nous permet également de lui attribuer ces trois autres documents.

4.3.6.7.8. Guillaume Gruyères (1477-1483)¹⁸³

Il était le fils de Jean Gruyères, lui-même notaire et chroniqueur, mais contrairement à lui, son nom n'a pas été relevé par Büchi (1907) dans les registres de l'université de Vienne. La famille Gruyères est parente avec les Cudrefin, aussi à la mort de Jacques Cudrefin, Guillaume Gruyères a été nommé tuteur de ses enfants. En outre, Guillaume a été formé par Jacques Cudrefin. Il reprendra l'étude de son père en 1464, année durant laquelle il a reçu son statut de bourgeois. Guillaume Gruyères sera nommé secrétaire de la ville en 1477, en remplacement de Bérard Faucon (fils de Pierre Faucon), affecté par la lèpre ; il y restera jusqu'en 1483. Selon de Zürich (1919 : 142-143) : « l'effacement de Guillaume Gruyères était dû à sa connaissance

¹⁸⁰ Le document **64** (1458), apparemment rédigé par Pierre Faucon, concerne par ailleurs sa nomination perpétuelle au poste de secrétaire.

¹⁸¹ La détention des six conseillers fait suite à la sentence souveraine d'Albert VI d'Autriche. Celui-ci craignait que les autorités fribourgeoises s'opposent à lui après la période de crise induite par la paix de Morat (1448), puisqu'en 1449, certains Fribourgeois ont constitué un parti qui cherchait l'aide de la Savoie.

¹⁸² Voir Ammann-Doubliez/Utz Tremp (2004) et Utz Tremp (2011).

¹⁸³ À son sujet, voir de Zürich (1919).

insuffisante de la langue allemande : elle devait du reste lui faire perdre sa place »¹⁸⁴. Les années durant lesquelles il a officié comme secrétaire ont été marquées par l'émancipation par rapport à la Savoie et par l'entrée dans la Confédération. Aussi, Guillaume Gruyères est responsable de nombreux documents d'importance pour la ville. Mais, dans le corpus de Fribourg, son nom ne s'observe que dans le document **70** (1479).

4.3.6.7.9. Jacques Lombard

À ne pas confondre avec l'avoyer Jacques Lombard, cet homme officie comme notaire juré du décanat de Fribourg dans le document **66** (1462) qu'il scelle à la requête de son auteur, ainsi que le montre la *corroboratio* :

En tesmoignage et fermeté des-quelz choses, nous le doyen de Fribourg ez prieres des-dits Jehan Curtiman et de ses fiances auxi dez tesmoigniages cy après nommez à nous faictes et feablemant rapporteez par Jaques Lombard, nostre notaire juré, au-quel havons commis noz offices et ly adjottons pleine foy et creance, le seal de nostre deyné havons fait pendre à cez presentes. (**66**, 14)

Il s'agit ici d'un des rares cas où le notaire n'a aucun lien avec les autorités de la ville, et qui agit à la requête d'une autre institution, le décanat. Ce qui n'est pas le cas du second document où son nom apparaît et qui est une sentence émise au nom de l'avoyer de Fribourg (**69**, 1467).

4.3.6.7.10. Petermann Pavilliard

C'est dans le document **68** (1464) que paraît le paraphe de Petermann Pavilliard annoncé comme tel dans la *corroboratio* :

Les-queulx auxi du commandement de nous les-dits Fribourgeois et doens de Fribourg et à la requeste deis-dits messeigneurs le curé et chappalleins sont signees du signet manuel de discret homme Peterman Pavilliard, bachelier en decret, nostre juré, en plus grande corroboracion et fermeté de toutes lez choses sus-dictes. (**68**, 12)

¹⁸⁴ Le remplacement de Guillaume Gruyères en 1483 par un secrétaire plus compétant en allemand et originaire de Bienne, un certain Humbert Göuffi, a été effectué de manière très particulière par les autorités de la ville, ainsi que nous l'apprend de Zürich (1919 : 145) :

craignant le ressentiment de ses concitoyens qui, à l'assemblée de la S^t-Jean, n'auraient sans doute pas confirmé ce choix, le Conseil s'avisa d'un subterfuge. Il supprima purement et simplement le poste officiel de Chancelier que l'Assemblée n'eut donc pas à repourvoir.

Le poste de secrétaire de la ville réapparaîtra officiellement en 1489.

Il semble avoir uniquement eu le statut de notaire dans ce document, même si le document est émis au nom de l'avoyer, du Petit conseil et des Soixante. Étant donné que le document concerne des autorités religieuses, il est possible que sa rédaction ait incombé à la cure de la paroisse de Saint-Nicolas et non à la ville. Aussi, ce n'est pas Pierre Faucon ou Jacques Cudrefin qui ont rédigé ce document, mais un notaire de la ville.

4.3.6.7.11. *Jacques Mursing*

Jacques Mursing n'est pas mentionné comme secrétaire de la ville par la recherche. Toutefois, il a été notaire puisqu'il a laissé des registres pour les années 1459 à 1508, ainsi que nous l'apprend l'inventaire en ligne des AEF¹⁸⁵. Malgré le fait que le document 71 (1481), au bas duquel apparaît son nom, soit une sentence émise par l'avoyer, il semblerait que pour cette sentence, l'avoyer n'ait pas requis l'aide de la chancellerie, ainsi que nous avons aussi pu le constater avec les notaires Petermann Pavilliard (68) et Jacques Lombard (69).

4.3.6.7.12. *Nicolas (ou Claude) Lombard (ca 1490-1500)*

Le document 72 (1490) porte le paraphe d'un notaire dont le nom de famille est Lombard, mais dont l'initiale du prénom demeure difficile à identifier. Les inventaires en ligne des AEF font mention, pour la même période, d'un certain Nicolas Lombard ayant le statut de notaire en activité entre 1490 et 1514. D'un autre côté, selon de Zürich (1918 : 107), un certain Claude Lombard aurait été secrétaire de la ville entre 1492 et 1500. En conséquent, il est impossible de trancher entre ces deux hommes.

4.3.6.7.13. *Jacques Rebour*

Nous n'avons trouvé aucune mention de ce personnage aux cours de nos lectures, à l'exception de quelques cas dans l'inventaire en ligne des AEF dans des documents produits entre 1492 et 1506 où il semble officier comme notaire, aussi il a certainement été un notaire juré de la ville. Il est mentionné dans les deux derniers documents du corpus de Fribourg (73 1495, 74 1496) qui ont été émis aux noms de deux particuliers qui ont eu recours à la ville qui agit par l'intermédiaire de ce notaire. Jacques Rebour apparaît dans la *corroboratio* des deux documents qui affichent un formulaire pratiquement identique :

En tesmogniage des-quelles choses, nous ly advoyé, consel et *communité* de la ville de Friburg, le contreseel de nostre dicte *communité*, aux prieres et requestes du-dit debteur, par la relacion

¹⁸⁵ <http://www2.fr.ch/aef_query/suchinfo.aspx>, consulté le 24 juin 2020.

de Jacob Rebour, nostre juré, à nous sus les choses sus-dictes dehuement faite en ces *presentes lettres*, avons fait mettre. (73, 11)

En tesmognyage des-quelles choses, nous, ly advoyé, conseil et communauté du-dit Fribourg, le contreseel de nostre dicte communauté, eis prieres et requestes des parties et tesmoins dessus nommés, par la relacion de Jacob Rebour, nostre juré, ad nous sus les choses sus-dictes dehuement faite en ces *presentes lettres* avons fait mettre. (74, 17)

4.3.6.8. *Le scelleur*

Nous trouvons aussi la mention hors teneur de Jacques Lombard dans les documents 14, 15 et 17 (1363-1365). Dans chaque cas, le nom est inscrit d'une autre main et d'une encre plus foncée au-dessus de la fente à travers laquelle passe la languette du sceau. Alors qu'il avait d'abord été considéré comme le premier secrétaire officiel de la ville par Berchtold (1841-1852), Rück (1967 : 240-243) lui attribue une toute autre fonction, celle de *Sigillifer* ; fonction qu'il aurait occupée entre 1363-1368. Aussi, comme le dit clairement Rück (1967 : 241), « das Amt des Briefbesiegler in der ganzen freiburgischen Geschichte [war] nie mit dem des Stadtschreibers identisch ». Par conséquent, la présence de son nom au bas de l'acte n'est pas relative à une fonction de secrétaire ou de notaire, mais à la fonction de scelleur. Cette fonction n'est pas inhabituelle puisque nous la rencontrons tout au long de la documentation fribourgeoise, tout en faisant partie des différents offices du *Livre des serments* de 1428 :

Item ly selarre deis *lettres* doit jurar de gardeir lo seel bien et leaulmant et de rendre compte deis seel. Auxi que il ne seleraz deis seel de la ville nulle *lettres* qui ne seront seignies de main de notoire jurey de la dicte ville et que il cognessie son nom et son seigniet. Excepta cen que messegnours feront à selaz.¹⁸⁶ (AEF, Affaires de la ville A 139, 27)

4.3.7. *Caractères internes des actes et des lettres*

Au-delà des caractéristiques externes que nous avons dégagées ci-dessus, l'analyse d'un corpus composé d'actes exige de mieux appréhender leurs caractéristiques internes. Nous entendons ici la question des protagonistes : auteurs et bénéficiaires.

4.3.7.1. *Les auteurs*

Par auteur, nous entendons le sens diplomatique, à savoir l'autorité au nom de laquelle l'acte est émis. Dans le corpus de Fribourg, les auteurs sont peu nombreux. Tout d'abord, nous nous

¹⁸⁶ La dernière phrase est un ajout d'une autre main.

concentrerons sur les autorités fribourgeoises (avoyers, conseils, commune) pour ensuite présenter les auteurs particuliers (comtes, seigneurs, bourgeois, etc.).

4.3.7.1.1. *Autorités fribourgeoises*¹⁸⁷

Parmi les auteurs, les autorités fribourgeoises sont celles qui sont le plus représentées dans le corpus, avec 45 documents. Elles correspondent à huit instances :

- L’avoyer de Fribourg. Il est auteur de 42 documents et peut agir seul ou accompagné des autres autorités.
- Le Petit conseil. Il est auteur de 32 documents et est toujours accompagné par la commune. Il n’agit jamais seul, puisqu’il est fréquemment co-auteur avec les autres conseils de la ville. Parmi les 32 mentions du Petit conseil comme auteur entre 1293 et 1464, il n’apparaît qu’une seule fois sans l’avoyer (**1** 1293).
- Le conseil des Soixante. Il est auteur de dix documents, mais n’apparaît jamais seul.
- Le conseil des Cents. Il n’est mentionné que dans le document **4** (1319) aux côtés de l’avoyer, du Petit conseil et de la commune de Fribourg.
- Le conseil des Deux-cents. Il est auteur de onze documents et n’agit jamais seul.
- La commune de Fribourg. Elle est auteur de 29 documents et n’agit jamais seule et surtout, elle semble indissociable du Petit conseil. En effet, sur les 32 mentions du Petit conseil comme auteur, la commune est dans les 29 cas également auteur du document. L’absence de la commune comme auteur s’explique par le fait que le contenu de l’acte concerne uniquement une affaire traitée entre les autorités de la ville et des particuliers.
- Le secrétaire de la chancellerie de Fribourg en la personne de Berhart Chaucy dans le document **56** (1435), agissant au nom de l’avoyer, Jacques Lombard.
- Le juge de la ville de Fribourg en la personne de Jacob d’Englisberg dans le document **58** (1437).

Nous avons constaté que ces autorités agissent généralement ensembles selon huit compositions :

- Avoyer, Petit conseil, Commune : **14, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 30, 32, 53, 64** et **65** (1363-1462).
- Avoyer, Petit conseil, 60, 200, Commune : **17, 35, 36, 37, 38, 39** et **40** (1365-1407).
- Avoyer : **48, 50, 51, 55, 57, 60, 67, 69, 71** et **72** (1418-1490).
- Avoyer, Petit conseil, 200, Commune : **27, 28** et **29** (1392).
- Avoyer, Petit conseil, 60 : **52** et **68** (1425-1464).
- Avoyer, Petit conseil, 60, 200 : **70** (1479).
- Avoyer, Petit conseil, 100 : **4** (1319).
- Avoyer et conseil réduit : **54** (1426).

¹⁸⁷ En dehors de ces actes émis par une ou plusieurs autorités municipales de la ville de Fribourg, certains traités avec la ville ou d’autres documents que nous avons sélectionnés sont émis au nom d’auteurs qui ne font pas partie des autorités fribourgeoises.

Les autorités de la ville peuvent aussi être auteurs aux côtés de personnalités externes, lorsqu'il est question de traités de paix, de convention ou de compromis :

<i>Auteurs</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>	<i>Type</i>
Louis I ^{er} de Vaud Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg	1	1293	Traité de paix
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Ulrich de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Thierry Thierry de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Ulrich Conrad d'Avenches, avoyer de Fribourg Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg	2	1293	Traité de paix
Jacques Lombard, avoyer de Fribourg Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg Perrod Churlin	44	1409	Convention
Jean Gambach, avoyer de Fribourg Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg Antoine de Saliceto	62	1454	Compromis
Jean Gambach, avoyer de Fribourg Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg Antoine de Saliceto Louis de Saliceto	63	1455	Compromis

L'autorité municipale responsable de la majorité des documents est l'avoyer de Fribourg avec un total de 42 mentions comme auteur entre 1293 et 1490. Ce chiffre met immédiatement en avant son importance dans les différentes actions de la ville et ses importantes responsabilités. Ce n'est que dans le document **1** (1293) que l'avoyer n'apparaît pas alors que le Petit conseil et la Commune sont mentionnés comme auteurs ; cette exception nous semble bien particulière. Par ailleurs, parmi les 42 mentions, celle du document **54** est la plus particulière, puisqu'il agit non pas seul, mais accompagné de 17 conseillers de la ville, sous cette formule :

Nos, Jaquet Lombar, advoié de Fribor, et ly conselliour dou dit Fribor cy après escript, c'est à-savoir : Rolet de Wippenss, Hensli Velga, Jacob d'Englisperg, Piere Richoz, Williz Mossuz, Johan Bracza, Jacob de Praroman, Hensli Zerlinden, Cuanod Jota, Rolet Mossuz, Johan d'Avrye, Peterman Malchi, Heintzman de Praroman, Jacob Reiff, Ueli Buocher, Johan Bugniet et Ottonin Egueys [...]. (**54**, 2)

Sur les 42 mentions de l'avoyer comme auteur, nous pouvons extraire dix noms expressément mentionnés dans quinze documents ; les autres noms ont été attribués grâce aux

listes existantes, ce qui nous a permis de relever quatorze avoyers entre 1293 et 1490 comme auteurs des documents du corpus¹⁸⁸ :

Avoyers de Fribourg

Conrad d'Avenches, non mentionné, est probablement l'avoyer concerné par l'acte de 1293 (2) ; avoyer entre 1293-1304 (e-DHS s.v. *Conrad d'Avenches*).

Jean de Maggenberg, non mentionné, est probablement l'avoyer concerné par l'acte de 1319 (4) ; avoyer entre 1319-1323, 1326, 1333-1339 (e-DHS s.v. *Johann Ier de Maggenberg*).

Jean Velga est nommé quatre fois entre 1363 et 1365 (14 à 17) ; avoyer entre 1356-1368 (de Zürich 1918 : 101). Pourrait être l'avoyer des documents 19 (1370) et 20 (1371) (de Zürich 1927 : 77).

Jean de Vuippens, non mentionné, est probablement l'avoyer concerné par un acte de 1387 (25), un de 1389 (26) et éventuellement quatre actes de 1392 (27 à 30) ; avoyer entre 1372-1373, 1379-1384, 1387-1392 (e-DHS s.v. *Jean de Vuippens*). Pourrait être l'avoyer du document 21 (1374) (de Zürich 1927 : 78).

Hensli de Duens, non mentionné, est probablement l'avoyer concerné par l'acte de 1401 (32) ; avoyer entre 1398-1403 (de Zürich 1927 : 81).

Petermann Velga est nommé une fois en 1418 (48) ; avoyer entre 1411-1413 et 1416-1418 (de Zürich 1918 : 101).

Hensli Velga est nommé deux fois en 1421 (50 et 51) et une fois en 1428 (55) ; avoyer entre 1421-1424, 1427-1429 et 1432-1433 (de Zürich 1918 : 101).

Jacques Lombard est nommé une fois en 1426 (54) ; avoyer entre 1403-1411, 1413-1416, 1418-1421, 1424-1427, 1429-1432 et 1433-1436 (de Zürich 1918 : 101 ; e-DHS s.v. *Jacques Lombard*). Ce qui nous permet d'avancer qu'il est aussi l'avoyer concerné par quatre actes de 1404 (35 à 38), deux de 1407 (39 et 40), un de 1409 (44), éventuellement un de 1424 (70), un de 1425 (52) et un de 1426 (53).

Wilhelm Velga (père) est nommé une fois en 1437 (57) ; avoyer entre 1436-1439, 1442-1445 et 1446-1449 (de Zürich 1918 : 101).

Jean Gambach est nommée une fois en 1454 (60) et une fois en 1467 (69) ; avoyer entre 1453-1456, 1460-1462 et 1465-1468 (de Zürich 1918 : 101). Ce qui nous permet d'avancer qu'il est aussi l'avoyer concerné par un acte de 1454 (62) et un acte de 1455 (63).

Rodolphe de Vuippens, non mentionné, est probablement l'avoyer concerné par l'acte de 1458 (64) ; avoyer entre 1456-1460 et 1471-1474 (de Zürich 1918 : 101).

Jean de Praroman est nommé une fois en 1464 (67) ; avoyer entre 1462-1465 et 1468-1471 (de Zürich 1918 : 101). Ce qui nous permet d'avancer qu'il est aussi l'avoyer concerné par un autre acte de 1464 (68).

Petermann de Faucigny est nommé une fois en 1481 (71) ; avoyer entre 1478-1479, 1480-1483, 1486-1489, 1492-1495 et 1498-1501 (de Zürich 1918 : 102).

Wilhelm Velga (fils) est nommé une fois en 1490 (72) ; avoyer entre 1489-1492 et 1495-1498 (de Zürich 1918 : 102).

4.3.7.1.2. Seigneuries

Trois actes (1, 11, 12) sont émis au nom d'identités appartenant à la maison de Vaud. Seul l'acte de 1342 (11) porte la responsabilité d'un seul auteur. Le traité de paix de 1293 (1) réunit le

¹⁸⁸ Les listes des avoyers établies par de Zürich (1918, 1927) nous ont permis d'établir notre inventaire. Les données ont été recoupées avec celles que nous avons trouvées dans le e-DHS.

seigneur de Vaud et le Petit conseil et la Commune de Fribourg. L'acte de 1349 (**12**) est émis au nom de la dame de Vaud et de sa fille.

<i>Seigneurie de Vaud</i>	<i>Autres auteurs</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Louis I ^{er} de Vaud	Petit conseil de Fribourg Commune de Fribourg	1	1293
Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, femme de Louis II de Vaud	Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, fille d'Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, et de Louis II de Vaud (dans 12)	11, 12	1342-1349
Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, fille d'Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, et de Louis II de Vaud	Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, femme de Louis II de Vaud	12	1349

La seigneurie de Valangin est auteur de deux actes, à travers quatre individus. Dans le cas du document **2**, les auteurs émettent le traité de paix aux côtés de l'avoyer, du Petit conseil et de la Commune de Fribourg. Dans le cas du document **8**, Gérard de Neuchâtel-Valangin est unique auteur et émet une quittance dont Fribourg est bénéficiaire.

<i>Seigneurie de Valangin</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293
Ulrich de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Thierry	2	1293
Thierry de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Ulrich	2	1293
Gérard de Neuchâtel-Valangin, fils de Jean	8	1333

Un seul acte provient du comté de Neuchâtel à travers sa comtesse, Isabelle. Cet acte est présent aux Archives de l'État de Fribourg puisque le bénéficiaire n'est autre que le couvent de la Maigrauge.

<i>Comté de Neuchâtel</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Isabelle, comtesse de Neuchâtel	24	1380

La seigneurie d'Arconciel n'apparaît que dans un seul document en la personne de la dame et du fils de l'ancien seigneur, dans une confirmation de franchises.

<i>Seigneurie d'Arconciel</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg, seigneur d'Illens et d'Arconciel	9	1334
Guillaume, fils de Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg, seigneur d'Illens et d'Arconciel	9	1334

Les nobles d'Arconciel	9	1334
------------------------	----------	------

D'autres seigneurs apparaissent comme auteurs d'actes plus isolés.

Seigneurs isolés

Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, Cudrefin, Grandcour, Bellerive et Aubonne, dans le document **18** (1369), au nom d'un particulier.

François I^{er} de Gruyère, comte de Gruyère, dans le document **59** (1451).

4.3.7.1.3. Autorités municipales autres que Fribourg

La présence d'autres autorités municipales émettant des documents en leurs noms s'explique par le fait que dans les trois documents qui suivent, Fribourg est, d'une quelconque manière, concernée par le contenu de l'acte : dans le cas des documents **3** et **10**, Fribourg est bénéficiaire de l'acte ; et dans le cas du document **9** elle joue un rôle dans les clauses des franchises des habitants de la seigneurie d'Arconciel.

<i>Autorités municipales autres que Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud	3	1311
Le châtelain de Romont, Guillaume Chantonay, chevalier	3	1311
Le châtelain d'Yverdon, Wouchi de Dyssi, chevalier	3	1311
Le châtelain de Moudon, Pierrot d'Illens, donzel	3	1311
Le châtelain d'Arconciel	9	1334
Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel	10	1338

4.3.7.1.4. Bourgeois de Fribourg

Six documents sont émis au nom de bourgeois de Fribourg.

<i>Bourgeois de Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Richard Peldevel, bourgeois, maître de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	22	1378
Nicod de Vuippens, bourgeois	23	1378
Perrod Churlin, bourgeois	44	1409
Antoine de Saliceto, bourgeois	61, 62, 63	1454-1455
Louis de Saliceto, fils d'Antoine	63	1455

4.3.7.1.5. Résidents de Fribourg

Les résidents de Fribourg, n'ayant pas le statut de bourgeois, peuvent également apparaître comme auteurs des actes.

<i>Résidents de Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jaquier de Villa, résident de Fribourg	6	1324
Jaquier Bienlovaut, résident de Fribourg	22	1378
Jean de Prez	22	1378
Pierre Corpataux	22	1378
Jean, fils de Jean, châtelain d'Avenches	22	1378
Jaquet Bonvisin	22	1378
Jean Trompetta, maçon de Fribourg	41	1408
Ansel Bonpain, maçon de Fribourg	41	1408
Nicod de Sales, maçon de Fribourg	42	1408
Pierro, fils de Nicod, maçon de Fribourg	42	1408
Jean Maulgarny, maçon de Fribourg	42	1408
Willy de Balterswil, charpentier de Fribourg	43	1408
Jean Curtiman, résident de Fribourg	66	1462
Francesa, femme de Mermet Tacunet, résidente de Fribourg	74	1496

4.3.7.1.6. Particuliers externes à Fribourg

Nous trouvons également plusieurs auteurs qui sont des particuliers, bourgeois ou résidents provenant d'autres localités : ils apparaissent surtout dans le document **3**.

<i>Particuliers externes à Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Cuanet de Villa, chevalier, bourgeois de Romont	3	1311
Jaquet de Fellens, bourgeois de Romont	3	1311
Pierre de Vuisternens, donzel, banneret et bourgeois de Romont	3	1311
Henri Estalons, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Jean Furnkarna, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Bavoans, frère de Cuanerot, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Jean de Vuillens, donzel, bourgeois de Moudon	3	1311
Pierre de Vuippens, bourgeois de Moudon	3	1311
Thorens de Gruyère, bourgeois de Moudon	3	1311
Johannet de Gruyère, bourgeois de Moudon	3	1311
Ro dit Ucis de Walperswil	5	1320

Pierre dit Potereil de Prez	7	1326
Les bourgeois d'Arconciel	9	1334
Les résidents d'Arconciel	9	1334
Guillaume Gindro de Léchelles	73	1495

4.3.7.1.7. Table récapitulative¹⁸⁹

<i>Autorités fribourgeoises</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Avoyer de Fribourg	2, 4, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 60, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72	1293-1490
Petit conseil	1, 2, 4, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 52, 53, 62, 63, 64, 65, 68, 70	1293-1479
Conseil des 60	17, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 52, 68, 70	1365-1479
Conseil des 100	4	1319
Conseil des 200	17, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 70	1365-1479
Commune de Fribourg	1, 2, 4, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 53, 62, 63, 64, 65	1293-1462
Conseil de Fribourg réduit de 17	54	1426
Jacob d'Englisberg, juge de Fribourg	58	1437
Berhart Chaucy, secrétaire de Fribourg	56	1435
<i>Autorités communales externes</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jean, seigneur de Mont, bailli de Vaud	3	1311
Guillaume Chantonay, châtelain de Romont	3	1311
Wouchi de Dyssi, châtelain d'Yverdon	3	1311
Pierrot d'Illens, châtelain de Moudon	3	1311
Le châtelain d'Arconciel	9	1334
Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel	10	1319
<i>Seigneurs et nobles</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Louis I ^{er} de Vaud	1	1293
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293

¹⁸⁹ Les documents 13, 31, 33, 34, 45, 46, 47, 49 n'ont pas d'auteurs à proprement parler puisqu'il s'agit de document de gestion interne.

Ulrich de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293
Thierry de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293
Gérard de Neuchâtel-Valangin, fils de Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	8	1333
Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg, seigneur d'Illens et d'Arconciel	9	1334
Guillaume, fils de Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg, seigneur d'Illens et d'Arconciel	9	1334
Les nobles d'Arconciel	9	1334
Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, femme de Louis II de Vaud	11, 12	1342-1349
Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, fille d'Isabelle de Chalon-Arlay	12	1349
Guillaume de Grandson, seigneur d'Aubonne	18	1369
Isabelle, comtesse de Neuchâtel	24	1380
François I ^{er} de Gruyère	59	1451
<i>Bourgeois de Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Richard Peldevel, bourgeois de Fribourg, maître de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	22	1378
Nicod de Vuippens, bourgeois de Fribourg	23	1379
Perrod Churlin, bourgeois de Fribourg	44	1409
Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg	61, 62, 63	1454-1455
Louis de Saliceto, bourgeois de Fribourg	63	1455
<i>Résidents de Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jaquier de Villa, résident de Fribourg	6	1324
Jaquier Bienlovaut, résident de Fribourg	6	1324
Jean de Prez	22	1378
Pierre Corpataux	22	1378
Jean, fils de Jean, châtelain d'Avenches	22	1378
Jaquet Bonvisin	22	1378
Jean Trompetta, maçon de Fribourg	41	1408
Ansel Bonpain, maçon Fribourg	41	1408
Nicod de Sales, maçon de Fribourg	42	1408
Pierro, fils de Nicolet, maçon de Fribourg	42	1408
Jean Maulgarny, maçon de Fribourg	42	1408
Willy de Balterswil, charpentier de Fribourg	43	1408
Jean Curtiman, résident de Fribourg	66	1462
Francesa, femme de Mermet Tacunet, résidente de Fribourg	74	1496
<i>Particuliers externes à Fribourg</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Cuanet de Villa, chevalier, bourgeois de Romont	3	1311

Jaquet de Fellens, bourgeois de Romont	3	1311
Pierre de Vuisternens, donzel, banneret et bourgeois de Romont	3	1311
Henri Estalons, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Jean Furnkarna, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Bavoans, frère de Cuanerot, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Perrod Manerot, frère de Cuanerot, bourgeois d'Yverdon	3	1311
Jean de Vuillens, donzel, bourgeois de Moudon	3	1311
Pierre de Vuippens, bourgeois de Moudon	3	1311
Thorens de Gruyère, bourgeois de Moudon	3	1311
Johannet de Gruyère, bourgeois de Moudon	3	1311
Ro dit Ucis de Walperswil	5	1320
Pierre dit Potereil de Prez	7	1326
Les bourgeois d'Arconciel	9	1334
Les résidents d'Arconciel	9	1334
Guillaume Gindro de Léchelles	73	1495

4.3.7.2. *Les bénéficiaires*

Souvent, il a été difficile de déterminer le ou les bénéficiaires des actes. En effet, nous ne sommes pas face à des ventes, donations, hommages liges, etc. Le corpus de Fribourg comprend d'autres types de documents qui demandent une réflexion très différente. La première difficulté a été de déterminer qui pouvaient être les bénéficiaires des 20 ordonnances émises par les autorités fribourgeoises. Ensuite, est-ce que les bénéficiaires d'une sentence sont les deux parties concernées ou uniquement la partie gagnante ? Ou encore, dans un contrat ou un traité de paix, est-ce que les deux parties ne sont pas toutes deux bénéficiaires de l'acte ? Aussi, au lieu de présenter une liste de tous les bénéficiaires, nous avons préféré opter pour une présentation de ceux-ci en fonction tout d'abord de la typologie des documents.

4.3.7.2.1. *Les bénéficiaires des ordonnances*

À qui s'adressent l'avoyer, les conseils et la commune de Fribourg dans leurs ordonnances municipales ? Rares sont les ordonnances édictant une loi s'adressant spécifiquement à quelqu'un. En effet, seule l'ordonnance de 1319 (4) montre ce cas de figure. Elle s'adresse explicitement aux curés et vicaires des églises ressortissant de la ville de Fribourg : « [...] c'est à-savoir que se aucuns encuraz ou vicairos residenz ou pertinenz en la segnory et en la jerudicion de nos et de nostre vile [...] » (4, 4). Une ordonnance de 1363 (14) semble aussi s'adresser uniquement aux maîtres des moulins de la ville. Mais en réalité, elle légifère sur le

fonctionnement des moulins de la ville et certaines clauses concernent la totalité des bourgeois et résidents de la ville de Fribourg et de ses territoires. Finalement, les 18 ordonnances restantes s'adressent, semble-t-il, à tous les individus, bourgeois ou résidents, seigneurs ou ecclésiastiques, établis dans la ville de Fribourg et dans ses territoires. Aussi, ils sont bénéficiaires des ordonnances **15 à 17, 19, 21, 25 à 30, 35 à 40 et 70** situées entre 1363 et 1479.

4.3.7.2.2. Les bénéficiaires des sentences

Dans le cas des sentences, nous avons classé sous bénéficiaires toutes les parties concernées par le contenu du texte. En effet, même si une partie est presque toujours gagnante, il nous a semblé plus juste de considérer les deux parties comme bénéficiaires de l'acte et non uniquement la partie bénéficiaire de la décision juridique. Aussi, parmi les quatorze sentences, nous trouvons 31 bénéficiaires que nous présentons par ordre croissant des documents.

<i>Bénéficiaires des sentences</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Jean de Pré	22	1378
Pierre Corpataux	22	1378
Jean, fils de Jean, châtelain d'Avenches	22	1378
Jaquet Bonvisin	22	1378
Richard Peldevel, bourgeois de Fribourg, maître de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	22	1378
Jean de Praroman, fils de feu Jean de Praroman	48	1418
Rolet de Vuippens, fils de feu Nicod de Vuippens	48	1418
Willy Mossu, recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	50, 51	1421
Les « gannyour » de Nonans	50, 51	1421
Heintzli Bonvisin, conseiller de Fribourg	54	1426
Jaquet de Bulle, bourgeois de Fribourg	54	1426
Jaquet Cachat, aubergier de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	55	1428
Jean, fils de Jaquet Cachat, aubergier de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	55	1428
Pierre d'Affry, abbé du monastère d'Hauterive	55	1428
Le monastère d'Hauterive	55	1428
Jean Basset, au nom du monastère de la Maigrauge	56, 58	1435-1437
Pierre de Vuippens	56	1435
Le couvent de la Maigrauge	56	1435
Jean Bichon	57	1437
Otto de Saliceto	57	1437
Pierre de Vuippens	58	1437
Rod de Vuippens	60	1454

Hentzli Bracza	60	1454
Mathey de la Lea	67	1464
Nicod Adam, banneret de la Neuveville	67	1464
Jean Janvier, au nom de Pierre Schneider, curé de Fribourg	69	1467
Pierre Ramu	69	1467
Henrieta, femme de Nicod Michie	71	1481
Jean Crede, au nom de Else, femme de Ülrich Schmid	71	1481
Glauco du Mont, au nom de Briboz de Grolley	72	1490

4.3.7.2.3. Les bénéficiaires des traités de paix et prolongement de trêve

Le corpus contient aussi quelques actes dans lesquels les deux parties sont auteurs mais aussi bénéficiaires de l'acte. Ce cas de figure apparaît dans sept actes ; dans tous les cas, la ville est l'une des deux parties concernées par l'acte, d'où la présence de ceux-ci aux AEF.

<i>Communes</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Fribourg ¹⁹⁰	1, 2, 3, 20, 62, 63, 69	1293-1467
<i>Seigneurs</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Louis I ^{er} de Vaud	1	1293
Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin	2	1293
Ulrich de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Thierry	2	1293
Thierry de Neuchâtel-Valangin, frère de Jean et de Ulrich	2	1293
Aymon de Montagny, fils de Guillaume I ^{er} de Montagny	3	1311
<i>Institutions ecclésiastiques</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
La paroisse de Saint-Nicolas	69	1467
<i>Bourgeois</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Antoine de Saliceto	62, 63	1454-1455
Louis, fils d'Antoine de Saliceto	63	1455
Jean et Claus frères charpentiers de Bienne	20	1371

4.3.7.2.4. Les bénéficiaires uniques

Dans de très nombreux cas, l'acte ne connaît qu'un seul bénéficiaire. Il est intéressant de constater que dans les cas où Fribourg est bénéficiaire, et que la ville n'est pas auteur de l'acte,

¹⁹⁰ Lorsque la ville de Fribourg est bénéficiaire, l'acte peut mentionner explicitement certaines autorités de la ville. Par exemple, le conseil et la commune dans le document **1**, ou encore l'avoyer, le conseil et la commune dans le document **2**. Nous allégeons ces précisions par la simple mention *Fribourg* en y intégrant implicitement toutes ses autorités.

seul un acte porte aussi le sceau de Fribourg, à savoir le document **12**. Il sera alors essentiel de déterminer si les onze actes dont la ville est unique bénéficiaire émanent aussi de la ville de Fribourg ou si le lieu d'écriture diffère.

<i>Communes</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Fribourg	5, 6, 7, 8, 11, 12, 18, 23, 59, 61, 66	1320-1462
Arconciel (le châtelain, les nobles, les bourgeois et les résidents d'Arconciel)	9	1334
<i>Institutions ecclésiastiques</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Abbesse et/ou couvent de la Maigrauge	24, 52	1467
<i>Particuliers</i>	<i>Doc.</i>	<i>Date</i>
Le châtelain de Gruyère	65	1462
Jean de Maggenberg, avoyer de Fribourg	10	1338
Jacques Cudrefin, secrétaire de la ville de Fribourg	64	1458
Pierre Morsel, conseiller, trésorier et bourgeois de Fribourg	53	1426
Jean Respy	73	1495
Jean Tacunet	74	1496

4.3.8. Localisations mentionnées dans les actes

Le lieu de promulgation de l'acte est parfois mentionné par l'indication *faites et données* précédant toujours les informations de datation. Cette indication se trouve dans treize documents. Fribourg est mentionnée ainsi dans onze cas : cinq ordonnances (**25, 35, 36, 37** et **40**), deux promesses (**61** et **66**), deux compromis (**62** et **63**), une reconnaissance de dettes (**73**) et une location (**74**). Laupen est mentionnée une fois dans le document **5** (1320). Nous lisons dans le document **3** (1311) un mot qui pourrait être Bonacles et se référer à un nom de lieu, mais nous n'en avons trouvé aucune mention ailleurs.

En outre, le lieu de promulgation de l'acte est parfois clair. En effet, dans de nombreuses ordonnances municipales, il est clairement dit que les auteurs sont réunis dans un endroit spécifique de la ville sans aucune précision de cet endroit par une tournure du type : « Nos, li ..advoyez, li ..consed et la *communitèi* de Fribor amasseiz insemble » (**19**, 1-2). C'est le cas de 14 ordonnances : **19, 21, 25 à 30** et **35 à 40**. La nomination perpétuelle du secrétaire de la ville (**64**) porte aussi cette mention. Plus spécifiquement, la maison de justice de Fribourg est mentionnée dans une ordonnance (**70**), une cession (**52**), une quittance (**53**) et une sentence (**54**), sous cette formule : « Nos ly advoyé, consel et sexante de la ville de Fribor, in l'eveschié de Lausarne, ensemble congrega, ou son de la cloche, *per* magniere dehue et acustumee, in la

maison de la justise de Fribor [...] » (52, 1). Nous trouvons aussi la mention du *peilo* de la maison de justice de Fribourg dans les sentences 48, 50 et 51, sous la formule : « Je, Hensly Velga, donzel, advoyé de Fribor, fay à-savoir à tout ceaulx qui verront ou horront cé presentes que moy lo dit advoié tenant la justise deis cas atrait ou peilo de la maison de la justise de Fribor [...] » (51, 1-3). La mention de la maison du conseil de Fribourg prend place dans les sentences 56, 57, 58, 60, 67 et 71 sous la formule : « Je, Wilhelm Velga, chevalier, advoyé de Fribourg, fay assavoir à tout ceaulx qui verront ou horront ces presentes quoy moy le-dit advoyé tenant la justise pour certainnes causes en la mayson dou conseil de Fribourg » (57, 1-2).

4.3.9. *Lieux d'écriture et rédacteurs*

Les similitudes des paramètres externes et internes d'un groupe de documents supposent une cohérence dans les choix opérés par leurs rédacteurs. Ces choix peuvent être dus à plusieurs facteurs et semblent entièrement dépasser l'individualité du scribe et être ainsi entièrement caractéristiques d'un 'lieu d'écriture'. Développée par Glessgen (2008), cette notion est centrale dans l'interprétation et la compréhension du réseau scriptologique galloroman de l'époque médiévale. Aussi, dans les lignes qui suivent, nous proposons de regrouper les 74 documents du corpus de Fribourg en fonction de leur lieu d'écriture.

Les rédacteurs des documents du corpus fribourgeois sont volontairement peu nombreux puisque notre étude veut avant tout être une description de l'écrit documentaire fribourgeois. Ainsi, le rédacteur principal du corpus de Fribourg est la chancellerie de la ville à travers des ordonnances, des sentences ou encore des documents de gestion interne. Nous avons ajouté au corpus quelques documents émanant de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg et de l'abbaye cistercienne d'Hauterive. Toutefois, il demeure 23 documents pour lesquels les rédacteurs sont difficiles à déterminer en raison du fait qu'il nous a été impossible de les connecter aux mêmes lieux d'écriture à l'aide de leurs caractéristiques non linguistiques. Pour la plupart, il s'agit de documents isolés émis par des auteurs distincts que nous pensons avoir été écrits en dehors du territoire fribourgeois et dont la ville de Fribourg est bénéficiaire. Toutefois, il n'est pas exclu que la ville de Fribourg soit, dans une certaine mesure, responsable de la rédaction de ces documents puisqu'étant bénéficiaire, elle a eu un rôle à jouer dans leur contenu.

4.3.9.1. *Chancellerie de la ville de Fribourg*

De manière automatique nous avons attribué à la chancellerie de la ville toutes les ordonnances municipales, soit 19 ordonnances situées entre 1319 et 1407 puis une actualisation datant de 1479 d'une ancienne ordonnance de 1424 copiée en 1451.

Ordonnances rédigées par la chancellerie de la ville de Fribourg

Document **4** (1319), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des cent élus et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue.

Document **14** (1363), ordonnance émise au nom de Jean Velga¹⁹¹, avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue.

Document **15** (1363), ordonnance émise au nom de Jean Velga, avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue.

Document **16** (1363), ordonnance émise au nom de Jean Velga, avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue.

Document **17** (1365), ordonnance émise au nom de Jean Velga, avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Henri Nonans, secrétaire¹⁹².

Document **19** (1370), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Henri Nonans, secrétaire.

Document **21** (1374), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Henri Nonans, secrétaire.

Document **25** (1387), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville de Fribourg sur double queue.

Document **26** (1389), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Nonans, secrétaire.

Document **27** (1392), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Nonans, secrétaire.

Document **28** (1392), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Nonans, secrétaire.

Document **29** (1392), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Nonans, secrétaire.

Document **30** (1392), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Nonans, secrétaire.

Document **35** (1404), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **36** (1404), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **37** (1404), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **38** (1404), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **39** (1407), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **40** (1407), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante, des Deux-cents et de la commune de Fribourg, scellée du sceau de la ville sur double queue.

¹⁹¹ Nous précisons ici sous quel nom l'ordonnance a été émise. Dans le cas où l'avoyer n'est pas nommé, nous ne donnons pas l'information. Celle-ci se trouve *supra*.

¹⁹² Tout comme pour la question de l'avoyer, nous précisons uniquement le nom du secrétaire dans les cas où il est mentionné par une mention hors teneur. Dans le cas où le secrétaire n'est pas nommé, nous ne donnons pas l'information ; celle-ci se trouve *supra*.

Document **70** (actualisation de 1479 d'un acte de 1424 copié en 1451), ordonnance émise au nom de l'avoyer, du conseil, des Soixante et des ceux-cent de Fribourg, scellée du sceau de la ville et d'un sceau inconnu sur double queue, Guillaume Gruyères, secrétaire¹⁹³.

Ces ordonnances sont similaires dans leur support (le parchemin) et leur mode de validation (le sceau de la ville sur double queue). Toutefois, l'ancienneté de l'ordonnance de 1319 ne permet pas de la lier par ses autres caractéristiques externes aux ordonnances plus tardives. La mise en page montre des marges plus étroites et des lignes tracées, et l'écriture est clairement différente. En outre, à la première lecture, nous constatons que la langue est aussi très différente. Les 18 ordonnances suivantes situées entre 1363 et 1407 présentent une similarité frappante dans leurs caractéristiques externes. Elles se caractérisent par une écriture relativement similaire, une mise en page portant des marges larges et des lignes préalablement tracées et une initiale sobrement ornée. Ensuite, au sein de cet ensemble, trois blocs se profilent et semblent correspondre à des habitudes propres au secrétaire responsable de leur rédaction.

Un bloc composé de six ordonnances de la période 1363-1374 (**14, 15, 16, 17, 18, 21**) dont trois portent une mention hors teneur annonçant le secrétaire Henri Nonans. Ces six ordonnances montrent une similitude frappante dans leur mise en page et dans leur écriture. Le seul caractère externe variant est le format de la charte.

Un bloc composé de six ordonnances de la période 1387-1392 (**25, 26, 27, 28, 29, 30**), dont trois exemplaires du même document (**27, 28, 29**) et dont cinq portent une mention hors teneur annonçant le secrétaire Pierre Nonans. Ces six ordonnances se distinguent des six précédentes par une écriture légèrement différente portant des angles plus marqués. Mis à part le document **25**, les cinq autres ordonnances sont d'une apparence externe identique donnant l'impression que nous avons affaire à cinq exemplaires du même acte. L'ordonnance **25** se place à part car elle contient un texte beaucoup plus important en taille et a demandé un parchemin plus grand, dont le format est une *carta transversa* avec des marges plus étroites à gauche et à droite qu'en haut et en bas. Ce document reste similaire aux cinq autres par la présence d'un cadre et de lignes préalablement tracés. Néanmoins, nos analyses linguistiques penchent en faveur d'une

¹⁹³ Ammann-Doubliez (2009 : n° 251, 328) édite cette ordonnance dans sa version de 1424 avec l'ajout de 1451. Elle note :

Expédition datant du 18 mars 1430 (a. st.), avec la confirmation du 19 mrs [sic] 1451, AEF, Augustins, G 18, (document aimablement signalé par K. Utz Tresp). Expédition datant du 11 juin 1479, avec une adjonction de cette date, AEF, Affaires de la ville, A 167.

La présence de cette version dans la *Première collection des lois* nous permettra une comparaison entre les deux versions, afin de déterminer si les caractéristiques linguistiques du document **70** doivent être imputées aux versions antérieures de l'ordonnance.

attribution à Henri Nonans et non à Pierre Nonans. Les similitudes dans les caractères externes sont dues au fait que Henri Nonans a probablement formé Pierre Nonans.

Un bloc composé de six ordonnances de la période 1404-1407 (**35, 36, 37, 38, 39, 40**), dont quatre exemplaires du même document et deux exemplaires du même document. Il est donc important de signaler que le contenu textuel de ce bloc est peu varié, puisque seul deux textes le composent. Ce bloc porte, sur cinq ordonnances, la mention hors teneur annonçant le secrétaire Pierre Cudrefin. Ces six ordonnances se différencient du bloc précédent par le format des chartes qui sont des *carta transversa* mais aussi par une écriture quelque peu différente présentant des hastes et des hampes plus effilées et plus bouclées ; l'écriture penche légèrement plus sur la droite. Les documents **39** et **40**, qui ont été édictés comme annexes liées par le sceau aux ordonnances de 1404, ont le même contenu textuel mais sont extrêmement différents dans leur format. Toutefois, ils nous semblent être de la même main, seules les hastes des <n> finaux diffèrent par leur direction, celles de **39** allant vers la droite, celles de **40** vers la gauche.

Finalement, le document **70** est à mettre à part puisqu'il s'agit d'une actualisation d'une copie extrêmement tardive. Il présente un état de langue ancien dans les parties copiées, et une *scripta* plus représentative de la fin du 15^e siècle dans les parties actualisées.

Un autre important ensemble qui compose le corpus fribourgeois est celui de sentences émises au nom des avoyers (onze documents) ou de leur lieutenant (deux documents). Soit treize sentences réparties entre 1418 et 1490 qui affichent des caractéristiques externes qui diffèrent de celles des ordonnances. Cette différence peut être due au seul paramètre chronologique. En effet, la dernière ordonnance est de 1407 et la première sentence de 1418, créant ainsi un trou de dix ans. Ainsi, il nous est difficile d'attribuer aux ordonnances et aux sentences des caractères externes communs puisque nous ne pouvons pas établir de comparaison avec des documents de la même époque.

Sentences rédigées par la chancellerie de la ville de Fribourg

Document **48** (1418), sentence émise au nom de Velga, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur simple queue.

Document **50** (1421), sentence émise au nom de Henri Velga, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue.

Document **51** (1421), sentence émise au nom de Henri Velga, avoyer de Fribourg, scellé du sceau de l'avoyer sur double queue.

Document **54** (1426), sentence émise au nom de Jacques Lombard, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue, paraphes de Petermann Cudrefin et Berhart Chaucy.

Document **55** (1428), sentence émise au nom de Hensli Velga, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue.

Document **56** (1435), sentence émise au nom de Berhart Chaucy, secrétaire de la ville de Fribourg, lieutenant de Jacques Lombard, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue.

Document **57** (1437), sentence émise au nom de Guillaume Velga, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue, paraphe de Berhart Chaucy.

Document **58** (1437), sentence émise au nom de Jacob d'Englisberg, juge de Fribourg, scellée du sceau de Jacob d'Englisberg sur double queue.

Document **60** (1454), sentence émise au nom de Jean Gambach, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue, paraphe de Pierre Faucon.

Document **67** (1464), sentence émise au nom de Jean de Praroman, avoyer de Fribourg, scellée du sceau de l'avoyer sur double queue, paraphe de Jacques Cudrefin.

Document **69** (1467), sentence émise au nom de Jean Gambach, avoyer de Fribourg, scellée du sceau plaqué de l'avoyer sur papier, paraphe de Jacques Lombard.

Document **71** (1481), sentence émise au nom de Petermann de Faucigny, avoyer de Fribourg, scellée du sceau plaqué de l'avoyer sur papier, paraphe de Jacques Mursing.

Document **72** (1490), sentence émise au nom de Guillaume Velga, avoyer de Fribourg, scellé du sceau de l'avoyer sur double queue, paraphe de Nicolas (ou Claude) Lombard.

Les sentences comportent des similitudes non pas dans leurs caractéristiques externes, mais dans leurs caractéristiques internes non linguistiques. En effet, l'auteur de ces sentences est dans onze cas l'avoyer, dans un cas son lieutenant (**56**) et dans un cas le juge de la ville (**58**). Le mode de scellement est identique, le sceau de l'avoyer sur double queue de parchemin, mis à part pour trois documents, le premier qui est scellé une simple queue (**48**) et les deux documents en papier qui contiennent un sceau plaqué (**69** et **71**). Enfin, dans la moitié des cas, la sentence porte le paraphe du secrétaire/notaire responsable de la rédaction de l'acte (**54**, **57**, **60**, **67**, **69**, **71** et **72**). De plus, ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, dix de ces sentences mentionnent explicitement que l'action juridique s'est déroulée dans la maison de la justice de Fribourg. Il est intéressant de constater que deux d'entre elles font référence à un lieu particulier sans donner aucune précision, à travers ces formules : « [...] tenant la justise lueft [...] » (**55**, 3) et « [...] tenant la justice [...] en la presence de gens sages et discrettes conselliers au-dit lieu [...] » (**69**, 3-5). Enfin, le document **72** ne porte quant à lui aucune précision de lieu. Sans aucun doute, les similitudes des caractères internes nous permettent d'attribuer ces treize sentences à la chancellerie de la ville.

Nous avons donc pu attribuer à la ville de Fribourg, et donc à sa chancellerie, l'écriture de 20 ordonnances et de treize sentences. Que faire des 26 actes restants, sans compter les documents de gestion et les lettres ? Parmi ceux-ci, les caractères externes de quatre actes et de la lettre de 1462 nous permettent de les attribuer de manière relativement certaine à la chancellerie fribourgeoise.

Le document **20** (1371) est un contrat émis au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellé du sceau de la ville sur simple queue, dont le responsable est Henri Nonans. Malgré un mode de scellement sur simple queue avec une attache parisienne qui diffère de l'ordonnance **19**, nous pouvons attribuer ce contrat à la chancellerie de la ville, notamment par l'examen de ses caractères externes qui le rapprochent très fortement de cette ordonnance. La justification est stricte, l'écriture est identique, avec notamment le même type d'initiale ornée, l'usage de la ponctuation est similaire, sans oublier la mention hors teneur annonçant Henri Nonans, à cette époque secrétaire de la ville. Le contenu de l'acte nous permet aussi de l'attribuer à la ville puisqu'il s'agit d'un contrat entre la ville et deux charpentiers de Bienne, qui sont désormais responsables de la construction et du bon maintien des canalisations de Fribourg. Le seul élément qui diffère est la présence d'un second sceau, à savoir celui du curé de Fribourg, Jean de Guin scellant le document à la requête des deux frères charpentiers. La présence de ce second sceau peut expliquer le fait que cet acte soit scellé sur simple queue et réponde ainsi à une habitude d'un autre scelleur.

Le document **22** (1378) est une sentence émise sous plusieurs noms, scellée du sceau de la ville sur double queue, dont le responsable est Henri Nonans. De même que pour le document **20**, cette sentence contient les mêmes caractères externes que l'ordonnance **19**. Le mode de validation, les marges, l'écriture et l'usage de la ponctuation sont similaires, sans oublier la mention hors teneur annonçant Henri Nonans, secrétaire de la ville.

Le document **53** (1426) est un acquittement émis au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, scellé du sceau de la ville sur double queue, dont le responsable est Petermann Cudrefin. Cet acquittement peut être attribué à la ville par des marges relativement importantes, des lignes droites et préalablement tracées, mais surtout par la même écriture que la sentence **54**, attribuée à la ville. De plus, la maison de justice de Fribourg est clairement mentionnée comme le lieu où l'acte a été promulgué.

Le document **64** (1458) est une institution émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, jadis scellé de sceau de la ville sur double queue, dont le responsable est Pierre Faucon. Cet acte de nomination du secrétaire de la ville a été écrit de la même main que le document **60**, une sentence que nous avons attribuée à la chancellerie. En outre, les marges sont tout autant importantes et la justification présente les mêmes irrégularités à droite. Mais, ce qui nous permet d'attribuer avec certitude ce document à la chancellerie est son contenu stipulant que la ville nomme son futur secrétaire.

Le document **65** (1462) est une lettre émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, sans sceau. Le simple fait que la chancellerie est responsable de

l'écriture des documents émanant de l'autorité fribourgeoise, nous permet de lui attribuer cette lettre.

En résumé, 37 actes et une lettre des 74 documents réunis émanent très probablement de la chancellerie de la ville ou du moins d'une autorité municipale fribourgeoise. Ajoutons à ce compte, dix documents de gestion :

Documents de gestion rédigés par la chancellerie de la ville de Fribourg

Document **13** (1362), compte de dépenses pour la libération de Perrod des Pruniers.

Document **31** (1399), dettes dues à la ville, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **32** (1401), copie d'une vente émise au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **33** (1403), étalon du compte du trésorier de la ville, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **34** (1403), propre du compte du trésorier de la ville, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **41** (1408), promesse inscrite dans un livre de la pratique, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **42** (1408), promesse inscrite dans un livre de la pratique, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **43** (1408), promesse inscrite dans un livre de la pratique, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **44** (1408), copie d'une convention inscrite dans un livre, Pierre Cudrefin, secrétaire.

Document **46** (1412), dettes dues à la ville, Petermann Cudrefin, secrétaire.

Des doutes demeurent pour l'attribution à la ville de Fribourg de la rédaction de certains documents. C'est notamment le cas du document **52** qui date de la même année et porte le même paragraphe que **53**, celui de Petermann Cudrefin. Pour le document **53**, le parchemin est plus clair et il s'agit d'une *carta transversa*, mais la mise en page et l'écriture sont identiques. Ici, en raison du fait que le couvent de la Maigrauge soit bénéficiaire de l'acte, ses caractéristiques externes sont différentes de celles des documents généralement produits par Petermann Cudrefin, secrétaire de la ville. Toutefois, nous pensons pouvoir attribuer à Fribourg la rédaction de ce document, car sa promulgation a eu lieu dans la maison de justice de la ville : « Nos ly advoyé, consel et sexante de la ville de Fribor, in l'eveschié de Lausanne, ensemble congrega, ou son de la cloche, per magniere dehue et acustumee, in la maison de la justise de Fribor [...] » (**52**, 1). Par ailleurs, une version plus brève de cet accord est présente dans la *Première collection des lois* (cf. Ammann-Doubliez 2009 : n° 342, 264) où se trouve en marge une addition de Petermann Cudrefin : « Levate sunt et dupplicate grossate per Petermannum Cudrifin, secretarium, sub sigillo communitatis Friburgi et sub sigillo domine abbatisse et sigillo conventus dicte Macreaugie ».

Trois actes plus tardifs présentent des caractéristiques externes et internes similaires donnant le sentiment que Fribourg pourrait être responsable de leur rédaction :

Document **61** (1454), émis au nom d'Antoine de Saliceto dont Fribourg est bénéficiaire.

Document **62** (1454), émis au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg et d'Antoine de Saliceto.

Document **63** (1455), émis au nom de l'avoyer, du conseil et de la commune de Fribourg, d'Antoine de Saliceto et Louis de Saliceto, son fils.

Le mode de validation est identique par plusieurs sceaux sur double queue de parchemin. Les marges relativement importantes, au contraire de l'interligne. La justification à droite est peu stricte. Les lignes sont très droites. Les espaces entre les mots sont bien marqués mais étroits. L'écriture des deux premiers est similaire au document **60**, une sentence que nous avons attribuée à la chancellerie, ainsi qu'au document **64**. De plus, pour les trois documents, le lieu de promulgation est clairement Fribourg par les mentions : « Faictez et donnez en la-dicte ville de Fribourg [...] » (**61**, 24), « Faites et donnees en la-dicte ville de Fribourg [...] » (**62**, 19) et « Donnees et faictez au-dit Fribourg [...] » (**63**, 21).

Le document **68** (1464), une convention émise au nom de l'avoyer, du conseil et des Soixante de la ville de Fribourg et scellée de trois sceaux sur double queue, est d'une attribution difficile. En effet, ses caractéristiques externes ne permettent aucune comparaison avec d'autres documents puisqu'aucun montre les mêmes aspects. Toutefois, son contenu nous pousse à attribuer la rédaction de cet acte à la chancellerie de Fribourg. Effectivement, l'acte concerne une convention entre la ville et la paroisse de Saint-Nicolas, dont le bénéficiaire semble être la ville. Cet acte demande toutefois une analyse plus poussée et l'examen de la langue nous permettra éventuellement de confirmer ou infirmer cette impression.

Enfin, nous ressentons aussi quelque doute à attribuer à la ville de Fribourg la rédaction des deux documents les plus tardifs du corpus. Ces deux documents sont similaires dans leurs caractéristiques externes et proviennent de la même main ; ils contiennent par ailleurs des éléments nous permettant de les lier à la ville de Fribourg. Le document **73** (1495) est une reconnaissance de dettes émise au nom d'un particulier, portant le contresceau de la ville de Fribourg et le paraphe de Jacques Rebour. Son lieu de promulgation est Fribourg, ainsi que nous l'apprend la mention suivante : « Qui sont donnees et faites ou dit Friburg » (**73**, 12). Le document **74** (1496) est une location émise au nom d'un particulier, portant le contresceau de la ville de Fribourg et le paraphe de Jacques Rebour. Le lieu de promulgation est également Fribourg : « Donné et fait ou dit Fribourg » (**74**, 18).

En bref, si nous ajoutons ces six documents à la liste de ceux que nous attribuons à la ville, nous atteignons un total de 55 documents des 74 composant le corpus, soit nettement plus de la moitié.

4.3.9.2. Rédacteurs isolés

Il nous reste donc 19 documents à attribuer sur la base de leurs caractéristiques externes et internes non linguistiques. Nous commencerons par les documents les plus évidents à regrouper et les plus proches de la ville de Fribourg.

Tout d'abord, nous pouvons attribuer sans hésitation les trois derniers documents de gestion restant à des lieux de rédaction précis, soit l'abbaye cistercienne d'Hauterive située à environ 5 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Fribourg et à l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg, situé en ville de Fribourg :

Documents de gestion interne rédigés par des institutions ecclésiastiques fribourgeoises

Document **45** (1410-1411), compte de l'abbaye d'Hauterive.

Document **47** (1415-1416), compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.

Document **49** (1420-1421), compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg.

Concernant l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg, nous pouvons attribuer la rédaction des comptes au secrétaire de l'hôpital dont l'existence est attestée depuis 1420 (cf. Niquille 1921 : 305sq.). Alors que nous ignorons le nom du secrétaire du compte de 1415-1416, le secrétaire du compte de 1420-1421 est un certain Rod qui selon Niquille est un ecclésiastique. Dans notre compte, on apprend qu'il reçoit 8 livres pour son salaire : « *Primo* pour lo solayre domp Rod : VIII lbr. » (**49**, 598). On apprend également qu'il recevait l'aide d'un certain Uelly Manot : « Item à Uelly Manot pour aydier à fayre le conte, les levres de l'ospitaul : lx s. » (**49**, 599).

Dans **47**, c'est un certain Piero Burard qui aide à la tenue du compte : « Item à Piero Burtard pour aydier à escrire les levro des censes et dou conte : XL s. » (**47**, 131), mais nous n'avons pas trouvé le nom du secrétaire responsable de la tenue du compte.

Le document **66**, émis au nom de Jean Curtiman, est une promesse dont Fribourg est bénéficiaire. Elle a été scellée et porte le sceau du doyen de Fribourg. L'acte porte le nom de Jacques Lombard, notaire de la ville. Nous estimons que cette promesse n'a probablement pas été rédigée à la chancellerie de Fribourg mais que le lieu de rédaction doit être l'étude du notaire. Ceci est confirmé par la présence du paraphe d'un notaire fribourgeois, le sceau du doyen et finalement le contenu, qui concerne un méfait accompli par un résident de la ville.

Ensuite, le corpus comprend trois lettres de sûreté antérieures à 1360, linguistiquement très marquées et chronologiquement rapprochées.

Les trois lettres de sûreté

Document 5 (1320), émis au nom d'un particulier dont Fribourg est bénéficiaire, promulguée à Laupen et portant deux sceaux sur simple queue, dont celui de la commune de Laupen.

Document 6 (1324), émis au nom de deux particuliers dont Fribourg est bénéficiaire, portant deux sceaux sur double queue de parchemin et enfin le lieu de promulgation n'est pas spécifié.

Document 7 (1326), émis au nom d'un particulier dont Fribourg est bénéficiaire, portant deux sceaux sur simple queue et enfin le lieu de promulgation n'est pas spécifié.

Ces trois lettres de sûreté pourraient être rapprochées au même lieu de rédaction grâce à des similitudes dans leurs caractéristiques : le format de ces trois actes est du type *carta non transversa* ; les lignes sont droites ; l'écriture est similaire ; une seule majuscule, l'initiale sans ornement ; la langue est similaire. Seuls deux paramètres diffèrent : le mode de validation et la mise en page. Alors que l'acte 6 a été scellé de deux sceaux sur double queue de parchemin, les deux autres actes sont scellés de deux sceaux sur simple queue avec une attache parisienne. De plus, le document 6 affiche des espaces plus importants entre les lignes et les mots et les marges sont plus étroites. Mais, ces trois actes forment un ensemble qui peut éventuellement être attribué au même lieu de rédaction. Toutefois, il est difficile pour nous de rapprocher ces actes à un lieu de rédaction connu. Pour ce faire, il faudrait les comparer à d'autres documents latins de la même époque que nous n'avons pas intégrés au corpus fribourgeois. Le seul acte vernaculaire qui est chronologiquement proche est le document 4 ; et, après une rapide comparaison des trois documents avec celui-ci, qui est selon nous rédigé par la ville de Fribourg, nous observons trop de différences. En effet, aucun paramètre externe ne permet de rapprocher ces quatre documents, à l'exception peut-être de 4 et 6 où l'écriture et les marges sont semblables. Remarquons enfin que le contenu des trois actes concerne le même type d'affaire. Il est dans les trois cas question d'individus ayant agi contre la ville qui promettent de ne plus entrer dans son territoire, au risque d'être pendus. Aussi, nous estimons que la ville a joué un rôle important dans sa rédaction, mais nous ne parvenons pas à déterminer si elle peut être l'autorité de rédaction.

Deux actes peuvent très probablement être attribués au même lieu d'écriture, tous deux ayant été émis au nom d'Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud, femme de Louis II de Vaud en faveur de la ville de Fribourg :

Seigneurie de Vaud

Document **11** (1342), émis au nom d'Isabelle de Chalon-Arley, dame de Vaud, scellé de son sceau sur simple queue.

Document **12** (1349), émis au nom d'Isabelle de Chalon-Arley, dame de Vaud, et Catherine de Savoie, sa fille, scellé du sceau d'Isabelle de Chalon-Arley, du sceau de Catherine de Savoie et du sceau de la ville de Fribourg, tous trois sur double queue.

Ces deux actes présentent, mis à part le mode de validation, des caractères externes similaires : les marges sont importantes, les lignes droites, l'écriture est très proche et la ponctuation légère. Toutefois, un doute demeure et seule l'analyse linguistique nous permettra éventuellement un rapprochement définitif. En effet, le rôle joué par les autorités fribourgeoises dans la rédaction de l'acte de 1349 et l'apposition du sceau de la ville, qui n'est pas présent dans l'acte de 1342, peut être à l'origine des différences dans les caractéristiques externes du document. Par ailleurs, l'écriture du document **12** est très proche de celle du document **14**.

Pour les dix documents restants, leur hétérogénéité, tant dans les paramètres externes qu'internes, nous empêche de les attribuer à des lieux d'écriture précis.

Le document **1** (1293) qui est émis au nom de Louis I^{er} de Vaud, d'une part, et le conseil et la commune de Fribourg, d'autre part. Il est scellé du sceau de Louis de Savoie et du sceau de la ville, tous deux sur double queue de parchemin. Cet acte est du type *carta transversa*, ses marges sont étroites et l'interligne est très irrégulier. Les lignes n'ont pas été préalablement tracées et par conséquent, elles ne sont pas droites. Les mots sont bien séparés. Le parchemin est très clair.

Le document **2** (1293) qui est émis au nom de Jean I^{er} de Neuchâtel-Valangin, seigneur de Valangin, Ulrich de Neuchâtel-Valangin et Thierry de Neuchâtel-Valangin, ses frères, d'une part, et l'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg, d'autre part. Il est scellé du sceau de Jean I^{er} de Neuchâtel-Valangin, du sceau de la ville, du sceau de Guillaume, évêque de Lausanne, et du sceau de Jean I^{er} de Chalon-Arley, tous quatre sur double queue de parchemin¹⁹⁴. Cet acte est du type *carta transversa*, proposant des marges et un interligne étroits, à l'exception des marges supérieure et inférieure. Les lignes n'ont pas été préalablement tracées, mais elles sont droites. Les espaces entre les mots sont minces.

Le document **3** (1311) est un prolongement de trêve émis au nom de treize personnes, dont Fribourg et Aymon, seigneur de Montagny sont bénéficiaires. Le lieu de promulgation de l'acte pourrait être Bonacles (non identifié), l'acte est scellé de sept sceaux sur double queue (cf.

¹⁹⁴ Cet acte a été restauré, les fentes des attaches des sceaux ont été comblées au moment de la restauration, ce qui donne l'impression que l'acte ne porte qu'un seul sceau, celui de Jean I^{er} de Neuchâtel-Valangin.

supra). Cet acte ne peut aucunement être rattaché à Fribourg comme lieu de rédaction. La ville est uniquement bénéficiaire de son contenu. L'examen de la langue nous a permis de confirmer cet état de fait.

Le document **8** (1333) est une quittance émise au nom et sous le sceau de Gérard de Neuchâtel-Valangin, seigneur de Valangin, dont la ville de Fribourg est bénéficiaire. Le mode de scellement est la simple queue. L'écriture est, quant à elle, extrêmement éloignée des différentes écritures que nous avons rencontrées dans les actes provenant de lieux proches de Fribourg ou dans des actes de date proche. En fait, seul le document **10**, une lettre du maire de Neuchâtel, se rapproche, dans ses caractéristiques externes, de ce document, sans pour autant être similaire. Nous pourrions envisager un rapprochement de ces deux actes, puisque l'un des deux est du seigneur de Valangin, l'autre du maire de Neuchâtel.

Le document **9** (1334) est une confirmation de franchises émise au nom de Jeannette et de Guillaume, seigneur d'Illens et d'Arconciel, son fils, et le châtelain, les nobles, les bourgeois et les résidents d'Arconciel. Elle est scellée de quatre sceaux sur double queue. L'absence de document similaire par la forme et par le contenu au sein du corpus fribourgeois empêche tout recoupement ; seule l'écriture se rapproche des documents **13** et **14**. Il est certain qu'il sera un élément important dans l'analyse linguistique puisqu'il provient de manière certaine de la région fribourgeoise. En effet, Arconciel est une commune située à *ca* 8 km à vol d'oiseau au sud-ouest de Fribourg et à 2 km au sud-est de l'abbaye d'Hauterive.

Le document **10** (1338) est une lettre émise par de Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel dont Jean de Monmacon, avoyer de Fribourg est bénéficiaire. Cette lettre s'éloigne de tous les autres documents du corpus par des caractéristiques externes distinctes qui empêchent toute comparaison. Toutefois, ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, elle peut être mise en lien avec le document **8**. En effet, ces deux pièces présentent des caractéristiques similaires sans pour autant être identiques.

Le document **18** (1369) est une promesse émise au nom de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix et d'Aubonne. Elle est scellée de deux sceaux sur simple queue. Tout dans cet acte l'éloigne de la ville de Fribourg. L'écriture est très différente des actes fribourgeois de la même période, elle se montre plus arrondie et porte des hampes beaucoup plus longues ; les lignes ne sont pas aussi droites, même si elles ont été préalablement tracées ; les marges sont plus importantes ; le mode de scellement est la simple queue alors que les documents fribourgeois de cette période préfèrent la double queue. En outre, il s'agit du seul document du corpus dont l'auteur agit au nom d'un particulier à sa requête.

Le document **23** (1379) est une mise à disposition émise par Nicod de Vuippens, dont Fribourg est bénéficiaire. Elle est scellée de deux sceaux sur simple queue. Tout dans le format et la mise en page de cet acte l'éloigne de la chancellerie fribourgeoise, mise à part le fait qu'il porte une mention hors teneur annonçant Henri Nonans comme notaire. Une comparaison entre les actes portant la même mention hors teneur met en avant une écriture identique. Nous sommes persuadée que cet acte a été rédigé par la main de Henri Nonans, mais la chancellerie fribourgeoise n'est probablement pas responsable de sa rédaction. Henri Nonans semble avoir agi ici comme notaire et non comme secrétaire. Au niveau linguistique, cet acte peut être considéré comme fribourgeois.

Le document **24** (1380) est un acquittement émis au nom de Isabelle, comtesse de Neuchâtel, scellé sur simple queue, dont le couvent de la Maigrange est bénéficiaire. Tout dans cet acte l'isole des autres pièces du corpus. En effet, la mise en page, le format, l'écriture ou encore le mode de scellement sont différents. Cet acte devrait clairement figurer au sein du corpus neuchâtelois. Par ailleurs, il s'agit du seul acte du corpus où la ville de Fribourg n'est pas directement concernée.

Le document **59** (1451) est une confirmation émise au nom de François, comte de Gruyère et d'Aubonne, scellée sur double queue, dont Fribourg est bénéficiaire. Cette confirmation porte le paraphe de Berhart Chaucy, à la requête de François. Ses caractéristiques internes et externes ne nous permettent pas de rapprochement avec d'autres actes de la même période. Nous supposons que sa rédaction a été entre les mains de Berhart Chaucy agissant ainsi en tant que notaire.

Nous verrons que ces documents seront d'un apport certain dans la comparaison avec les documents assurément émis par la ville de Fribourg. D'un point de vue linguistique, nous montrerons que leur *scripta* est souvent très différente de celle élaborée par la chancellerie de la ville. En effet, seuls les documents **9** et **23** de ce dernier ensemble montrent une *scripta* similaire à celle de la chancellerie de Fribourg.

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
1	1293/01/17 n. st.	Traité de paix Original	Louis I ^{er} de Vaud Le conseil et la commune de Fribourg			Louis Ier de Vaud Ville de Fribourg
2	1293/04/23	Traité de paix Original	Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Ulric de Neuchâtel-Valangin Thierry de Neuchâtel-Valangin Conrad d'Avanches, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg			Jean I ^{er} de Neuchâtel-Valangin Ville de Fribourg Guillaume de Champvent, évêque de Lausanne Jean I ^{er} de Chalon-Arlay
3	1311/04/04	Prolongement de trêve Original	Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud Guillaume Chantonay, chevalier et châtelain de Romont Cuanet de Villa, chevalier, bourgeois de Romont Jaquet de Fellens, bourgeois de Romont Pierre de Vuisternens, donzel, banneret et bourgeois de Romont Vouchi de Dyssi, chevalier et châtelain d'Yverdon Henri Estalons, bourgeois d'Yverdon Jean Furnkarna, bourgeois d'Yverdon Bavoans, frère de Cuanerot, bourgeois d'Yverdon Pierrot d'Illens, donzel et châtelain de Moudon Jean de Vuillens, donzel, bourgeois de Moudon Pierre de Vuippens, bourgeois de Moudon Thorens de Gruyère, bourgeois de Moudon Johannet de Gruyère, bourgeois de Moudon			Jean, seigneur de Mont, chevalier et bailli de Vaud Guillaume Chantonay, chevalier et châtelain de Romont Wouchi de Dyssi, chevalier et châtelain d'Yverdon Pierrot d'Illens, donzel et châtelain de Moudon Girard, curé de Romont Renaud, curé d'Yverdon Michel, curé de Siens et vicaire de Moudon
4	1319/08	Ordonnance Original	Jean de Maggenberg, avoyer, le conseil, les cents élus et la commune de Fribourg	Ville de Fribourg		Ville de Fribourg
5	1320/09/20	Lettre de sûreté Original	Ro dit Ucis, de Walperswile	Ville de Fribourg ?		Commune de Laupen Henri de Fendingen
6	1324/07	Lettre de sûreté Original	Jaquier de Villa, résident de Fribourg Jaquier Bienlovaut, résident de Fribourg	Ville de Fribourg ?		Pierre de Châtel Guillaume de Villars
7	1326/03 n. st.	Lettre de sûreté Original	Pierre dit Potereil, de Prez	Ville de Fribourg ?		Guillarmet de Châtillon Guillaume Girard
8	1333/08/15	Quittance Original	Gérard de Neuchâtel-Valangin			Gérard de Neuchâtel-Valangin
9	1334/11/28	Franchises Original	Jeanette, femme de feu Jean d'Englisberg Guillaume, son fils, seigneur d'Illens et d'Arconciel Le châtelain, les nobles, les bourgeois et les résidents d'Arconciel		*Pierre Nonans ?	Abbé d'Humilimont Doyen de Fribourg Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Fribourg
/10/	1338/09/07	Mandement Original	Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel			Othon de Vaumarcus, maire de Neuchâtel
11	1342/08/18	Acquittement Original	Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud			Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
12	1349/12/07	Absolution Original	Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, sa fille	Chancellerie de Fribourg ?	*Pierre Nonans ?	Isabelle de Chalon-Arlay, dame de Vaud Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guines, sa fille Ville de Fribourg
{13}	1362/09/08 à 1363/04/23	Compte de dépenses Original		Chancellerie de Fribourg	*Henri Nonans de Nigrocastro ?	
14	1363/12/31	Ordonnance Original	Jean Velga, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Henri Nonans de Nigrocastro	Ville de Fribourg
15	1363/12/31	Ordonnance Original	Jean Velga, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Henri Nonans de Nigrocastro	Ville de Fribourg
16	1363/12/31	Ordonnance Original	Jean Velga, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Henri Nonans de Nigrocastro	Ville de Fribourg
17	1365/03/15 n. st.	Ordonnance Original	Jean Velga, avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Henri [Nonans] de Nigrocastro [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
18	1369/12/16	Promesse Original	Guillaume de Grandson			Guillaume de Grandson Aymon de Bossonens
19	1370/06/15	Ordonnance Original	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Henri [Nonans] de Nigrocastro [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
20	1371/05	Contrat Original	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Henri Nonans de Nigrocastro [mention hors teneur]	Ville de Fribourg Jean de Guin, curé de Fribourg
21	1374/08/06	Ordonnance Original	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Henri Nonans de Nigrocastro [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
22	1378/08	Sentence Original	Jean de Pré, résident de Fribourg Pierre Corpatoux, résident de Fribourg Jean, fils de Jean, châtelain d'Avenches, résident de Fribourg Jaquet Bonvisin, résident de Fribourg Richard Peldevel, bourgeois de Fribourg, maître de l'hôpital de Notre Dame de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Henri Nonans de Nigrocastro [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
23	1379/03/13 n. st.	Mise à disposition Original	Nicod de Vuippens, bourgeois de Fribourg		Henri Nonans de Nigrocastro [mention hors teneur]	Cour de Lausanne Doyen de Fribourg

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
24	1380/10/08	Acquittement Original	Isabelle, comtesse de Neuchâtel			Isabelle, comtesse de Neuchâtel
25	1387/04/20	Ordonnance Original	Jean de Vuippens, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Henri Nonans de Nigrocastro	Ville de Fribourg
26	1389/07/25	Ordonnance Copie de la Lettre des bannerets du 1363/06/24	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Nonans [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
27	1392/05	Ordonnance Exemplaire original	Jean de Vuippens, avoyer, le conseil, les deux dents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Nonans [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
28	1392/05	Ordonnance Exemplaire original	Jean de Vuippens, avoyer, le conseil, les deux dents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Nonans [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
29	1392/05	Ordonnance Exemplaire original	Jean de Vuippens, avoyer, le conseil, les deux dents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Nonans [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
30	1392/12/17	Ordonnance Copie de la Lettre des bannerets du 1363/06/24	Jean de Vuippens, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Nonans [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
{31}	1399/06/20 à 1400/06/15	Dettes Copie		Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [paraphe]	
{32}	1401/08	Vente Copie	Hensli de Duens, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{33}	1403/06 à 1404/01 n. st.	Compte du trésorier Étalon	Jaquet Bonvisin, trésorier de la ville de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{34}	1403/06 à 1404/01 n. st.	Compte du trésorier Propre	Jaquet Bonvisin, trésorier de la ville de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
35	1404/06/24	Ordonnance Exemplaire original	Jacques Lombard, avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
36	1404/06/24	Ordonnance Exemplaire original	Jacques Lombard, avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
37	1404/06/24	Ordonnance Exemplaire original	Jacques Lombard, avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
38	1404/06/24	Ordonnance Exemplaire original	Jacques Lombard, avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [mention hors teneur]	Ville de Fribourg

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
39	1407/04/29	Ordonnance Exemplaire original	L'avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Cudrefin [mention hors teneur]	Ville de Fribourg
40	1407/04/29	Ordonnance Exemplaire original	L'avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	Ville de Fribourg
{41}	1408/05/25	Promesse Copie	Jean Trompetta, résident de Fribourg Ansel Bonpain, résident de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{42}	1408/06/06	Promesse Copie	Nicod de Sales, résident de Fribourg Pierro, son fils, résident de Fribourg Jean Maulgarny, résident de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{43}	1408/06/15	Promesse Copie	Willy de Balterswil, résident de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{44}	1409/01/29 n. st.	Convention Copie	Jacques Lombard, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg Perrod Churlin, bourgeois de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Cudrefin	
{45}	1411/06/11 à 1412	Compte de l'abbaye d'Hauterive Original	Jacob d'Englisberg	Abbaye d'Hauterive		
{46}	1412/02/10 n. st. à 1412/07/13	Dettes Original		Chancellerie de Fribourg	Peterman Cudrefin	
{47}	1415-1416	Compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg Original	Recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	Hôpital de Notre-Dame		
48	1418/02/05 n. st.	Sentence Original	Peterman Velga, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Peterman Cudrefin	Peterman Velga, avoyer de Fribourg
{49}	1420-1421	Compte de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg Original	Ruof Kubler, recteur de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg	Hôpital de Notre-Dame		
50	1421/11/21	Sentence Exemplaire original	Hensli Velga, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Peterman Cudrefin	Hensli Velga, avoyer de Fribourg
51	1421/11/21	Sentence Exemplaire original	Hensli Velga, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Peterman Cudrefin	Hensli Velga, avoyer de Fribourg
52	1425/12/31	Cession Original	L'avoyer, le conseil et les soixante de Fribourg	Chancellerie de Fribourg ?	Peterman Cudrefin [paraphe]	Ville de Fribourg Abbesse de la Maigrage Couvent de la Maigrage

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
53	1426/07/25	Quittance Original	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Peterman Cudrefin [paraphe]	Ville de Fribourg
54	1426/10/04	Sentence Original	Jacques Lombard, avoyer de Fribourg, et les conseillers de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Peterman Cudrefin Berhart Chaucy [paraphe]	Jacques Lombard, avoyer de Fribourg
55	1428/07/26	Sentence Original	Hensli Velga, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Berhart Chaucy	Hensli Velga, avoyer de Fribourg
56	1435/11/28	Sentence Original	Berhart Chaucy, secrétaire de la ville de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Berhart Chaucy	Jacques Lombard, avoyer de Fribourg
57	1437/05/06	Sentence Original	Wilhem Velga, père, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Berhart Chaucy [paraphe]	Wilhem Velga, père, avoyer de Fribourg
58	1437/08/01	Sentence Original	Jacob d'Englisberg, juge de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Berhart Chaucy	Jacob d'Englisberg, juge de Fribourg
59	1451/04/30	Confirmation Original	François I ^{er} de Gruyère		Berhart Chaucy [paraphe]	François I ^{er} de Gruyère
60	1454/04/08 [1454/03/27]	Sentence Original	Jean Gambach, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Faucon [paraphe]	Jean Gambach, avoyer de Fribourg
61	1454/06/18	Promesse Original	Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg	Chancellerie de Fribourg ?	*Pierre Faucon	Antoine de Saliceto Louis, coseigneur d'Estavayer Caspar zem Stein, conseiller et ambassadeur de Berne Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne
62	1454/06/18	Compromis Original	Jean Gambach, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg	Chancellerie de Fribourg ?	*Pierre Faucon	Ville de Fribourg Antoine de Saliceto Louis, coseigneur d'Estavayer Caspar zem Stein, conseiller et amabassadeur de Berne Nicolas de Scharnachtal, conseiller et ambassadeur de Berne
63	1455/02/28 n. st.	Compromis Original	Jean Gambach, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg Antoine de Saliceto, bourgeois de Fribourg Louis de Saliceto, fils d'Antoine de Saliceto	Chancellerie de Fribourg ?	*Pierre Faucon	Ville de Fribourg Antoine de Saliceto Bertrand de Duens, bailli de Vaud Rudolf von Ringoltingen, sire de Landshut, avoyer de Berne
64	1458/05/15	Institution Original	Rodolphe de Vuippens, avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Pierre Faucon [paraphe]	Ville de Fribourg
/65/	1462/08/26	Mandement Original	L'avoyer, le conseil et la commune de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	*Pierre Faucon	

<i>Doc.</i>	<i>Dates</i>	<i>Type</i>	<i>Auteur</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>Notaire – Secrétaire</i>	<i>Sceaux</i>
66	1462/02/16	Promesse Original	Jean Curtiman, résident de Fribourg	Ville de Fribourg	Jacques Lombard [paraphe]	Doyen de Fribourg
67	1464/03/09	Sentence Original	Jean de Praroman, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Jacques Cudrefin [paraphe]	Jean de Praroman, avoyer de Fribourg
68	1464/06/01	Convention Original	Jean de Praroman, avoyer, le conseil et les soixante de Fribourg	Chancellerie de Fribourg ?	Peterman Pavilliard [paraphe]	Ville de Fribourg Curé de Fribourg Doyen de Fribourg
69	1467/11/05	Sentence Original	Jean Gambach, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Jacques Lombard [paraphe]	Jean Gambach, avoyer de Fribourg
70	1479/06/11	Ordonnance Ajournement d'une ordonnance du 1424/11/17 ajournée le 1451/03/19 n. st.	L'avoyer, le conseil, les soixante, les deux cents de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Guillaume Gruyères [paraphe]	Ville de Fribourg
71	1481/03/27	Sentence Original	Petermann de Faucigny, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Jacques Mursing [paraphe]	Petermann de Faucigny, avoyer de Fribourg
72	1490/07/23	Sentence Original	Wilhelm Velga, fils, avoyer de Fribourg	Chancellerie de Fribourg	Nicolas (ou Claude) Lombard [paraphe]	Wilhelm Velga, fils, avoyer de Fribourg
73	1495/06/22	Reconnaissance de dette Original	Guillaume Gindro de Léchelles	Ville de Fribourg	Jacques Rebour [paraphe]	Contresceau de la ville de Fribourg
74	1496/06/04	Location Original	Francesa, femme de Mermet Tacunet, résidente de Fribourg	Ville de Fribourg	Jacques Rebour [paraphe]	Contresceau de la ville de Fribourg

5. Analyse linguistique

L'analyse linguistique que nous avons menée a pour objectif de décrire en profondeur la *scripta* fribourgeoise dans le but d'atteindre une meilleure compréhension de l'élaboration scripturale à Fribourg au Moyen Âge. Cette analyse sera développée sur deux axes et se focalisera principalement sur les caractéristiques les plus diatopiquement marquées de cette *scripta*. Dans un premier temps, nous examinerons les particularités scriptologiques du corpus de Fribourg qui concernent la grapho-phonétique et la morphologie selon la méthodologie présentée *infra* (cf. 5.1.). Dans un second temps nous établirons un glossaire de diatopismes lexicaux que nous avons relevés dans le corpus (cf. 5.2.).

5.1. Analyses grapho-phonétiques et morphologiques

5.1.1. Choix des paramètres

Nous avons sélectionné un certain nombre de paramètres grapho-phonétiques et morphologiques considérés par la recherche comme caractéristiques du domaine francoprovençal au Moyen Âge, et plus particulièrement de Fribourg. Cette sélection repose sur plusieurs publications présentées selon leur date de parution ci-dessous¹⁹⁵ :

- (1) l'essai sur la langue du Dauphiné de Devaux (1892).
- (2) Les travaux de Philippon : sa phonétique lyonnaise (1884), son article sur les dialectes bressans au Moyen Âge (1887), son article consacré aux parlers du Forez (1893) et ses analyses linguistiques des *Documents linguistiques du département de l'Ain* (1909).
- (3) L'article de Jeanjaquet (1905) sur des documents fribourgeois.
- (4) Le livre de Hafner (1955) qui se concentre sur les particularités phonétiques de tout le domaine francoprovençal au Moyen Âge.
- (5) L'article de Gossen consacré à la *scripta* jurassienne (1964), celui consacré à la *scripta* para-francoprovençale (1970) et dans une moindre mesure son livre sur les *scriptae* françaises (1967).
- (6) L'article de synthèse de Vurpas (1995) qui donne un aperçu global des différentes graphies adoptées en domaine francoprovençal.
- (7) La très récente thèse de Maffei Boillat (2015) consacré à un texte littéraire lyonnais dont l'analyse de la langue a été précieuse.

¹⁹⁵ Dans une logique contrastive galloromane, nous nous sommes aussi appuyée sur les différents manuels de phonétique historique du français, notamment Fouché (¹1966, ²1969), De La Chaussée (³1989), Bourciez (1989) et Pierret (²1994). Pour ce qui concerne le domaine occitan, nous avons eu recours à Anglade (1921), Grafström (1958), Carles (2011a) et Olivieri/Sauzet (2016). Au fil de nos analyses, nous renverrons à des études et articles plus ponctuels.

Pour les questions de morphologie, nous avons eu également recours à d'autres publications.

- (1) La morphologie lyonnaise de Philippon (1901).
- (2) Les deux articles de Horiot concernant la morphologie pronominale (1971, 1972).
- (3) Les nombreux articles de Müller (1981-2002) consacrés aux documents fribourgeois.

Suite à la lecture de ces études, nous avons déterminé une première liste de paramètres qu'il nous a fallu ensuite réduire, en suivant trois critères. Dans un premier temps, il s'agissait, bien entendu, d'opter pour des paramètres qui, de manière relativement certaine, apparaissent dans le corpus de Fribourg. Certaines particularités relevées par Philippon ou par Maffei Boillat dans les textes lyonnais n'étaient pas attestées, ou que très rarement, dans le corpus de Fribourg¹⁹⁶. Mener une analyse détaillée sur un particularisme francoprovençal non ou très rarement attesté dans le corpus de Fribourg était, selon nous, peu rentable. Mais la faible fréquence de ce type de particularismes doit être considérée comme un élément de réponse à la question de la nature de la *scripta* du corpus de Fribourg. Ensuite, pour chaque paramètre, il était essentiel que le traitement constaté dans le corpus de Fribourg se différencie du traitement généralement attesté en domaine oïlique. Aussi, dans les cas où le traitement phonétique d'un phonème est similaire dans les deux domaines ou trop délicat à différencier, nous avons renoncé à son analyse. Ce critère de sélection était essentiel afin de dégager des conclusions probantes quant aux aspects les plus diatopiquement marqués de la *scripta* fribourgeoise¹⁹⁷. Enfin, le paramètre devait absolument être repérable dans le corpus à l'aide des fonctions d'interrogation disponibles dans Phoenix2 (cf. *infra*). En effet, il a fallu, avant de réaliser les analyses, réfléchir au rendement de chaque paramètre afin de pouvoir réunir suffisamment de formes pertinentes pour l'analyse¹⁹⁸.

¹⁹⁶ Par exemple Maffei Boillat (2015 : 17 et 85) relève les cas où l'assimilation du groupe secondaire [m'n] se fait en faveur de la dentale [n] dans FEMĪNA > *fenna*. Bien que cette caractéristique soit attestée dans le corpus de Fribourg, nous avons renoncé à son analyse détaillée, car nous avons relevé seulement dix occurrences du digramme <nn> dans les formes *donna* (< DOMĪNA) et *sennar* (< SEMĪNARE) dans les documents 34, 45, 47, 54 et 56 contre 208 occurrences du graphème <m> dans les issues de DOMĪNA et FEMĪNA (ajoutons 9 occ. de <mn> et 1 occ. de <min>).

¹⁹⁷ Bien que nous l'ayons dans un premier temps traité, nous avons finalement renoncé à présenter dans le détail le traitement de [a] précédé de palatale illustrant l'effet de Bartsch qui se constate en domaine francoprovençal et oïlique. En effet, dans le corpus de Fribourg, le traitement de [a] précédé de palatale est reflété par des issues similaires à celles du domaine oïlique et ne se caractérise pas par un traitement francoprovençal, au contraire des corpus de la partie française du domaine qui comportent des issues de types *chargia* (pal. + 'ATA) ainsi que l'ont montré Carles/Glessgen (2019).

¹⁹⁸ Par exemple, la recherche a déterminé (Jeanjaquet 1905 : 287) que la *scripta* fribourgeoise faisait un usage massif du graphème <i> en position prétonique non seulement lorsqu'il est précédé de [k] et [g] (cf. § 21.), mais aussi en remplacement de <e> dans des formes *didant* concurrencées par *dedant* par exemple. Pour relever cette caractéristique, il aurait fallu faire une recherche de toutes les occurrences des graphèmes <i> et <y> dans la totalité du corpus.

5.1.2. Principes de recherche dans Phoenix2

Ainsi que nous le verrons, nos analyses ont surtout porté sur différents types de notations en fonction de chaque paramètre. Par exemple, si l'on considère un cas de figure plutôt simple tel que [ʉ] suivi de consonne nasale (cf. § 13.), il a été question de déterminer, dans un premier temps, quelles étaient les notations possibles de cette combinaison : soit <un>, <um>, <on> et <om>. Les notations déterminées, il s'agissait ensuite de les rechercher uniquement dans le corpus de Fribourg et de relever les formes présentant le traitement de [ʉ] suivi de consonne nasale. Dans un second temps et afin de compléter nos relevés par d'éventuelles notations que nous n'aurions pas détectées, nous avons mené une recherche des différentes formes de chaque étymon concerné. Cette deuxième étape nous a permis de compléter les notations les plus fréquentes par des notations très isolées et plutôt inattendues, c'est notamment le cas des différentes notations de [ʎ] ou [ɲ] (cf. § 22. et 23.).

5.1.3. Format de l'analyse

Nos paramètres d'analyse suivent en principe la structure suivante (divisée en cinq parties), dont nous fournirons, ci-dessous, une description accompagnée d'exemples¹⁹⁹.

5.1.3.1. Description

Dans le volet 'description' nous distinguons deux niveaux d'information :

- un tableau synthétique signalant les caractéristiques grapho-phonétiques et morphologiques²⁰⁰ du paramètre étudié en domaines francoprovençal, oïlique et occitan²⁰¹ accompagné d'exemples attestés dans les DocLing, par exemple pour le § 5. consacré au traitement [e] libre :

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[e] libre > [eɪ]	SAPERE > <i>saveir</i>
Oïl.	[e] libre > [eɪ] > [oɪ] > [we] > [wɛ]	SAPERE > <i>savoir</i>
Occ.	Maintien de [e] libre	SAPERE > <i>saber</i>

- Un rapide descriptif rédigé des changements attestés en domaines francoprovençal, oïlique, puis occitan.

¹⁹⁹ Bien que notre présentation des résultats se veuille très rigoureuse, certaines analyses présenteront des écarts par rapport à ce modèle.

²⁰⁰ Concernant la morphologie, les tableaux descriptifs sont légèrement différents et dans certains cas, nous avons renoncé à en intégrer.

²⁰¹ Dans certains cas nous avons été contrainte de préciser les régions : Frpr., Frib., est oïl., etc.

5.1.3.2. Analyse

Le volet ‘analyse’ est quant à lui composé de trois parties :

- un relevé des différentes notations recherchées dans le corpus, par exemple pour le § 3. :

La recherche des occurrences réactives à ce paramètre se concentre sur les quatre types de notations suivants :

- les notations francoprovençales de type <an> marquant l’absence de diphtongaison de [a] non précédé de palatale ;
 - les notations oïliques de type <ain> qui reflètent la diphtongaison de [a] ;
 - les notations oïliques de type <ein> qui reflètent la diphtongaison de [a] ;
 - la notation <en> qui se relève dans des cas isolés (cf. *infra*).
- Une phrase de synthèse permettant un accès rapide à l’inventaire, du type, par exemple pour le § 1. :

Ces trois notations francoprovençales regroupent 251 occurrences comprises entre 1319 et 1437 dans 21 documents.

- Un relevé le plus exhaustif possible des formes correspondant au paramètre étudié en fonction des différentes notations relevées. Ce relevé contient tant les continuateurs directs des étymons latins que les dérivés romans. Plus rarement, nous y avons intégré des emprunts. Parfois, nous avons été contrainte d’exclure certaines formes dont l’étymologie était incertaine. Enfin, dans certains cas, il a été nécessaire de traiter des étymons de manière isolée. Ce relevé se présente sous la forme de tableaux regroupant trois niveaux d’information :

- dans la première colonne paraissent les types de notations, ou dans certains cas les notations qui se réfèrent à un seul type étymologique.
- Dans la seconde colonne paraissent les formes et leur nombre d’occurrences classées par ordre alphabétique.
- Dans la dernière ligne, paraissent les documents dans lesquels les formes relevées ont été observées, ainsi que le nombre d’occurrences par document.

Par exemple dans le § 11. :

<ou>	1× <i>alou</i> , 1× <i>bouf</i> , 1× <i>bous</i> , 5× <i>bouz</i> , 2× <i>emoure</i> , 1× <i>emouvent</i> , 1× <i>esmouvont</i> , 1× <i>inmoure</i> , 1× <i>inmouvent</i> , 1× <i>joudi</i> , 2× <i>joudy</i> , 1× <i>joune</i> , 5× <i>moubles</i> , 2× <i>moula</i> , 2× <i>moule</i> , 2× <i>moules</i> , 1× <i>mouvent</i> , 1× <i>mout</i> , 1× <i>nou</i> , 6× <i>nouf</i> , 1× <i>noufes</i> , 7× <i>nouff</i> , 6× <i>nouva</i> , 3× <i>nouvaz</i> , 10× <i>nouves</i> , 3× <i>ous</i> , 3× <i>ouvra</i> , 1× <i>ouvraz</i> , 7× <i>ouvre</i> , 1× <i>ouvrent</i> , 1× <i>ouvrer</i> , 2× <i>ouvres</i> , 5× <i>pouble</i> , 1× <i>poust</i> , 40× <i>pout</i> , 3× <i>prouve</i> , 1× <i>prouves</i> , 4× <i>rouwes</i> , 4× <i>voulent</i> , 2× <i>voulont</i> , 2× <i>vout</i> , 1× <i>wout</i>
------	--

FÖRIS	1× <i>deffour</i> , 1× <i>deffours</i> , 2× <i>fours</i>
Doc.	1 (2 occ.), 3 (1 occ.), 4 (1 occ.), 14 (8 occ.), 17 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (2 occ.), 21 (9 occ.), 24 (1 occ.), 25 (7 occ.), 26 (2 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 30 (2 occ.), 32 (5 occ.), 33 (4 occ.), 34 (5 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (4 occ.), 40 (3 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (3 occ.), 44 (2 occ.), 45 (3 occ.), 46 (1 occ.), 47 (36 occ.), 48 (1 occ.), 49 (8 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 55 (1 occ.), 58 (2 occ.), 70 (4 occ.), 72 (1 occ.)

5.1.3.3. Discussion

Dans le volet ‘discussion’ nous proposons quatre niveaux d’analyse :

- un tableau récapitulant la totalité des occurrences relevées en fonction des différentes notations.
- Un récapitulatif textuel de la répartition de celles-ci.
- Une discussion axée sur la valeur phonétique de chaque notation.
- Des conclusions quant à la répartition des notations dans le corpus.

5.1.3.4. Comparaison des résultats avec la bibliographie existante

Dans la mesure du possible les résultats de nos analyses grapho-phonétiques seront comparés avec les conclusions de Hafner. Pour l’analyse morphologique, nous reviendrons sur les travaux de Müller. Cette comparaison nous permettra de mettre en relief les points communs, mais surtout les apports de notre analyse. Par exemple, nous verrons que le travail de Hafner, bien qu’il demeure d’une grande importance, doit être lu avec précaution dans la mesure où il ne prend pas en compte les paramètres externes non linguistiques, notamment celui du lieu d’écriture. Par ailleurs, son travail ne bénéficie pas des avancées dans le domaine de la scriptologie, domaine qui en était à ses débuts lors de sa publication. Pour ce qui concerne les publications de Müller, nous verrons qu’il est important de considérer la production vernaculaire fribourgeoise non seulement du 14^e siècle, mais aussi de la fin du 15^e siècle.

5.1.3.5. Comparaison des résultats avec les autres corpus des DocLing

Enfin, dans certains cas, nous proposons une comparaison avec les autres corpus des DocLing sur la base des balisages graphématiques réalisés dans le cadre du projet FNS auquel nous avons été associée. Cette comparaison, par échantillonnage, offre à notre analyse un ancrage solide au sein de l’importante documentation médiévale actuellement disponible grâce aux DocLing. Dans cette partie, nous nous efforcerons de définir la place de la production vernaculaire fribourgeoise au sein des choix scripturaux galloromans. Rappelons toutefois le fort décalage

chronologique entre les corpus oïliques et les corpus francoprovençaux, particulièrement le corpus de Fribourg. Ce décalage chronologique empêche toute comparaison directe, mais permet de rendre compte de l'expansion des différentes notations neutralisées et des aspects les plus diatopiquement marqués de la *scripta* fribourgeoise.

5.1.4. Grille récapitulative des paramètres d'analyse

Vocalisme accentué	
§ 1	[a] libre non précédé de palatale
§ 2	[a] suivi de [l]
§ 3	[a] libre suivi de consonne nasale
§ 4	[a] libre suivi de consonne nasale et précédé de palatale
§ 5	[e] libre
§ 6	[ɛ] libre
§ 7	[ɛ] suivi de consonne nasale
§ 8	[ɛ] suivi de palatale
§ 9	[e], [ɛ], [e] initial, [ɛ] initial entravés par une consonne nasale
§ 10	[o] libre
§ 11	[ɔ] libre
§ 12	[ɔku]
§ 13	[u] suivi de consonne nasale
§ 14	Suffixes -ARIU, -ĒRIU
§ 15	Suffixes -ARIA, -ĒRIA
§ 16	Suffixes -ATÖR, -A'TÖRE, -A'TÖRIU
§ 17	Suffixes -A'TURA, -'CTURA, -A'TORIA
Vocalisme inaccentué	
§ 18	[a] prétonique libre précédé de consonne palatale
§ 19	Maintien des voyelles finales inaccentuées
§ 20	[a] final précédé de palatale
Consonantisme	
§ 21	[r] non étymologique après consonne dentale à proximité d'un groupe <i>muta cum liquida</i>
§ 22	Notation de [ʌ]
§ 23	Notation de [ɲ]
§ 24	Digramme <cz>
Morphologie : système des déterminants et des pronoms	
§ 25	Articles définis
§ 26	Articles contractés
§ 27	Adjectif possessif de la P4
§ 28	Pronom et adjectif <i>lour</i> (< ILLÖRUM)

§ 29	Pronoms et déterminants démonstratifs
§ 30	Démonstratifs pluriels masculins et féminins
§ 31	Démonstratif neutre
<i>Morphologie verbale</i>	
§ 32	Indicatif imparfait et conditionnel présent
§ 33	Désinences de la P6 des différents temps verbaux

5.1.5. Vocalisme

Le vocalisme de l'ancien francoprovençal possède de nombreuses caractéristiques qui lui sont propres mais aussi parfois des caractéristiques qu'il partage avec l'ancien français et d'autres avec l'ancien occitan. Ici, bien que nous reprenions les études qui ont été menées par de nombreux chercheurs, seul le livre de Hafner expose de manière globale les caractéristiques les plus probantes pour tout le domaine. En effet, les autres publications se focalisent sur un corpus chronologiquement restreint et analysent de manière très détaillée la langue des textes qui le composent²⁰².

5.1.5.1. Vocalisme accentué

Pour l'analyse du vocalisme accentué, nous avons défini une liste de 17 paramètres qui concernent les voyelles [a], [e], [ɛ], [o], [ɔ] et [u] dans différentes conditions : libres, après ou devant palatale, devant consonne nasale, etc. Nous y avons ajouté l'analyse des suffixes -ARIU, -ĒRIU, -ARIA, -ĒRIA, -'ATŌR, -A'TŌRE, -A'TŌRIU, -A'TURA, -'CTURA et -A'TORIA.

§ 1. [a] libre non précédé de palatale

§ 1.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	Maintien de [a] libre non précédé de palatale	PRATU > <i>pra</i>
Oïl.	Diphtongaison de [a] libre non précédé de palatale	PRATU > <i>pre</i>
Occ.	Maintien de [a] libre non précédé de palatale	PRATU > <i>pra</i>

Ainsi que l'avait démontré Ascoli (1878), le francoprovençal maintient [a] libre non précédé de palatale (Hafner 1955 : 16-22). Le domaine oïlique connaît une diphtongaison spontanée de [a] libre dans cette condition (De La Chaussée ³1989 : 108-109 ; Bourciez 1989 : 55-57 ;

²⁰² Signalons toutefois que, bien qu'elle soit consacrée au lyonnais, la publication de Maffei Boillat (2015) a été une aide primordiale pour notre travail.

Pierret²1994 : 192-194). L'occitan maintient ['a] libre qu'il soit précédé ou non par une palatale (Anglade 1921 : 46).

§ 1.2. Analyse

Notre analyse du maintien de ['a] libre non précédé de palatale a été réalisée à partir des désinences verbales et étymons en -ARE, -ATRE, -ATU/-ATE, -ATA(S) et d'une petite série de formes isolées (*BLADU, NAVIS, TARATRU). Le corpus de Fribourg contiendra au moins l'un des trois types de notations suivants, voire les trois :

- les notations francoprovençales de type <a> attestant du maintien de ['a] libre non précédé de palatale ;
- les notations oïliques orientales de type <ei> ;
- les notations oïliques neutralisées de type <e> attestant la diphtongaison spontanée de ['a] libre non précédé de palatale.

§ 1.2.1. -ARE

La désinence verbale -ARE se relève sous les trois types de notations : les notations francoprovençales <ar>, <a> et <az> ; les notations oïliques orientales <eir>, <ei>, <ey> et <eiz> ; les notations oïliques neutralisées <er>, <é> et <ez>.

§ 1.2.1.1. Notations <ar>, <a> et <az>

Ces trois notations francoprovençales regroupent 261 occurrences comprises entre 1319 et 1437 dans 21 documents.

- La notation <ar> est celle qui est attendue en francoprovençal.
- La notation <a> reflète l'amuïssement de [r] final. Signalons qu'elle se limite à quatre documents (1415-1421) : **45** (8 occ.), **49** (12 occ.), **50** (2 occ.) et **51** (1 occ.). Ce sont des documents dont la *scripta* est francoprovençalisante. Les documents **45** et **49** sont des documents de comptabilité, alors que **50** et **51** sont deux versions de la même sentence.
- La notation <az> reflète aussi l'amuïssement de [r] final. Cette notation est restreinte aux documents **33** (1 occ.), **45** (6 occ.), **51** (1 occ.), **53** (1 occ.) et **54** (6 occ.) situés entre 1403 et 1426, c'est donc une notation plutôt tardive²⁰³.

²⁰³ La présence <z> en position finale pose un problème de paléographie. En effet, les *ductus* des lettres <r> et <z> peuvent être légèrement similaires dans cette position. Bien entendu, nous nous sommes efforcée de rendre la consonne finale de la manière la plus sûre en comparant les *ductus* des <r> et des <z> aux autres occurrences de ces consonnes dans le document concerné.

⟨ar⟩	1× <i>abandonar</i> , 2× <i>achitar</i> , 3× <i>alar</i> , 1× <i>allar</i> , 1× <i>altars</i> , 2× <i>amassar</i> , 3× <i>amenar</i> , 1× <i>amministrar</i> , 1× <i>assettar</i> , 1× <i>ceilar</i> , 5× <i>celar</i> , 1× <i>chastar</i> , 1× <i>chastrar</i> , 2× <i>comandar</i> , 1× <i>cusinar</i> , 1× <i>delivrar</i> , 1× <i>denar</i> , 1× <i>doblar</i> , 2× <i>donar</i> , 1× <i>donnar</i> , 1× <i>droblar</i> , 1× <i>enformar</i> , 1× <i>escarrar</i> , 2× <i>eschoudar</i> , 2× <i>escopar</i> , 4× <i>esdarbonar</i> , 1× <i>essertar</i> , 3× <i>femar</i> , 11× <i>fenar</i> , 1× <i>fennar</i> , 2× <i>fermar</i> , 6× <i>ferrar</i> , 1× <i>fondar</i> , 1× <i>fossarar</i> , 1× <i>fossorar</i> , 2× <i>gardar</i> , 1× <i>gissar</i> , 4× <i>gruar</i> , 1× <i>inquiatar</i> , 15× <i>jurar</i> , 3× <i>lavar</i> , 6× <i>levar</i> , 4× <i>meliorar</i> , 6× <i>mellierar</i> , 51× <i>melliorar</i> , 2× <i>mellorar</i> , 4× <i>menar</i> , 1× <i>minar</i> , 4× <i>misurar</i> , 1× <i>molar</i> , 1× <i>newar</i> , 3× <i>observar</i> , 2× <i>ostar</i> , 11× <i>outar</i> , 1× <i>outars</i> , 1× <i>passar</i> , 4× <i>passonar</i> , 1× <i>plantar</i> , 1× <i>prestar</i> , 1× <i>puar</i> ²⁰⁴ , 1× <i>rachitar</i> , 2× <i>raportar</i> , 1× <i>recetar</i> , 1× <i>recovrar</i> , 2× <i>retornar</i> , 2× <i>sarclar</i> , 2× <i>schengar</i> , 1× <i>sennar</i> , 2× <i>taconar</i> , 4× <i>tacunar</i> , 1× <i>terrar</i> , 1× <i>transportar</i> , 1× <i>turbar</i> , 1× <i>visitar</i>
⟨a⟩	1× <i>delivra</i> , 1× <i>esboriona</i> , 1× <i>esdarbona</i> , 1× <i>esserta</i> , 5× <i>ferra</i> , 3× <i>fossara</i> , 1× <i>fossora</i> , 1× <i>meliora</i> , 4× <i>melliora</i> , 3× <i>newa</i> , 1× <i>passona</i> , 1× <i>porta</i>
⟨az⟩	4× <i>fenaz</i> , 1× <i>invocaz</i> , 1× <i>levaz</i> , 1× <i>maysonaz</i> , 2× <i>misuraz</i> , 1× <i>observaz</i> , 1× <i>ordunaz</i> , 1× <i>passonaz</i> , 2× <i>preservaz</i> , 1× <i>quittaz</i>
Doc.	4 (10 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 20 (1 occ.), 21 (15 occ.), 33 (48 occ.), 34 (41 occ.), 44 (1 occ.), 45 (25 occ.), 46 (1 occ.), 47 (64 occ.), 49 (23 occ.), 50 (6 occ.), 51 (6 occ.), 52 (1 occ.), 53 (3 occ.), 54 (9 occ.), 55 (1 occ.), 56 (1 occ.), 58 (2 occ.), 68 (1 occ.)

§ 1.2.1.2. Notations ⟨eir⟩, ⟨ei⟩, ⟨ey⟩ et ⟨eiz⟩

Ces quatre notations oïliques orientales regroupent 491 occurrences comprises entre 1362 et 1479 dans 45 documents.

- La notation ⟨eir⟩ est la notation attendue dans les *scriptae* oïliques orientales.
- La notation ⟨ei⟩ reflète l’amuïssement de [r] final.
- La notation ⟨ey⟩ reflète aussi l’amuïssement de [r] final, mais l’insertion de ⟨y⟩ est plus tardive, puisqu’il apparaît seulement dès 1415 (doc. **45**).
- La notation ⟨eiz⟩ reflète aussi l’amuïssement de [r] final, mais l’ajout de ⟨z⟩ est singulier. Il correspond selon nous à une habitude graphique des scribes fribourgeois pour noter les participes passé (cf. *infra*) qui, suite à l’amuïssement de [r], peuvent contaminer les infinitifs.

⟨eir⟩	3× <i>accepteir</i> , 4× <i>accordeir</i> , 11× <i>achiteir</i> , 2× <i>acordeir</i> , 3× <i>administreib</i> , 3× <i>alegueir</i> , 3× <i>aleir</i> , 1× <i>allegeir</i> , 18× <i>alleir</i> , 5× <i>amasseir</i> , 1× <i>ameneir</i> , 4× <i>amineir</i> , 1× <i>aministreib</i> , 2× <i>amonesteir</i> , 22× <i>amyneir</i> , 2× <i>annexeir</i> , 1× <i>apporteir</i> , 1× <i>appoteir</i> , 1× <i>aproposeir</i> , 1× <i>assetteir</i> , 1× <i>buteir</i> , 3× <i>chavoneir</i> , 1× <i>clameir</i> , 17× <i>comandeir</i> , 11× <i>commandeir</i> , 2× <i>contenteir</i> , 1× <i>costeir</i> , 1× <i>croseir</i> , 1× <i>delivreir</i> , 4× <i>demandeir</i> , 3× <i>demoreir</i> , 1× <i>deneir</i> , 3× <i>desmandeir</i> , 4× <i>deviseir</i> , 1× <i>doubleir</i> , 15× <i>doneir</i> , 2× <i>donneir</i> , 3× <i>enmineir</i> , 1× <i>eschappeir</i> , 2× <i>escoveir</i> , 3× <i>esmendeir</i> , 1× <i>esproveir</i> , 1× <i>esquarreir</i> , 2× <i>esteir</i> , 2× <i>estrineir</i> , 2× <i>exchappeir</i> , 4× <i>exciteir</i> , 1× <i>fermeir</i> , 1× <i>ferreir</i> , 1× <i>fossoreir</i> , 20× <i>gardeir</i> , 1× <i>giteir</i> , 2× <i>gouverneir</i> , 1× <i>inmineir</i> , 11× <i>intreir</i> , 62× <i>jureir</i> , 2× <i>laveir</i> , 4× <i>leveir</i> , 3× <i>limiteir</i> , 1× <i>maisonneir</i> , 1× <i>meneir</i> , 1× <i>mesureir</i> , 9× <i>mineir</i> , 1× <i>misureir</i> , 1× <i>mondeir</i> , 1× <i>monstreir</i> , 1× <i>mureir</i> , 2× <i>myneir</i> , 2× <i>observeir</i> , 2× <i>ordineir</i> , 2× <i>ordoneir</i> , 1× <i>osteir</i> , 22× <i>parleir</i> ²⁰⁵ , 1× <i>partreib</i> , 1× <i>passreib</i> , 4× <i>pastureir</i> , 22× <i>porteir</i> , 4× <i>presteir</i> , 3× <i>proveir</i> , 1× <i>ramyneir</i> , 3× <i>rapaleir</i> , 6× <i>rappalleir</i> , 1× <i>recouvreir</i> , 16× <i>recoveir</i> , 12× <i>regardeir</i> , 1× <i>remueir</i> , 4× <i>renovalleir</i> , 1× <i>repaleir</i> , 1× <i>resostaleir</i> , 9× <i>retorneir</i> , 2× <i>seilleir</i> , 1× <i>seleir</i> , 1× <i>souneir</i> , 2× <i>torneir</i> , 1× <i>transporteir</i> , 6× <i>troveir</i> , 5× <i>visateir</i>
-------	--

²⁰⁴ Ajoutons une occurrence de *puard* où ⟨r⟩ est non étymologique.

²⁰⁵ Aussi le verbe substantivé.

⟨ei⟩	1× <i>acordei</i> , 1× <i>apposei</i> , 1× <i>donnei</i>
⟨ey⟩	1× <i>acordey</i> , 1× <i>cancelley</i> , 2× <i>desmandey</i> , 2× <i>doney</i> , 1× <i>gardey</i> , 1× <i>gettey</i> , 1× <i>gravey</i> , 3× <i>jurey</i> , 6× <i>parley</i> , 1× <i>portey</i> , 1× <i>rachitey</i> , 1× <i>rapaley</i> , 1× <i>rapalley</i> , 1× <i>rappaley</i> , 1× <i>recouvrey</i> , 1× <i>regardey</i> , 1× <i>transpassey</i>
⟨eiz⟩	1× <i>accepteiz</i> , 3× <i>amasseiz</i> , 1× <i>apporteiz</i> , 1× <i>arresteiz</i> , 2× <i>confermeiz</i> , 3× <i>jureiz</i> , 2× <i>proveiz</i> , 2× <i>recovreiz</i> , 1× <i>reovreiz</i> , 1× <i>trippleiz</i>
Doc.	13 (2 occ.), 14 (10 occ.), 16 (2 occ.), 17 (1 occ.), 19 (3 occ.), 20 (15 occ.), 21 (20 occ.), 22 (8 occ.), 23 (2 occ.), 25 (43 occ.), 26 (3 occ.), 27 (12 occ.), 28 (13 occ.), 29 (13 occ.), 30 (4 occ.), 31 (4 occ.), 32 (5 occ.), 33 (26 occ.), 34 (30 occ.), 35 (25 occ.), 36 (25 occ.), 37 (25 occ.), 38 (26 occ.), 39 (11 occ.), 40 (11 occ.), 41 (2 occ.), 42 (1 occ.), 43 (5 occ.), 44 (3 occ.), 45 (8 occ.), 46 (2 occ.), 47 (65 occ.), 48 (18 occ.), 49 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (4 occ.), 54 (8 occ.), 55 (6 occ.), 56 (5 occ.), 57 (2 occ.), 58 (15 occ.), 62 (1 occ.), 70 (1 occ.)

§ 1.2.1.3. Notations ⟨er⟩, ⟨é⟩ et ⟨ez⟩

Ces trois notations oïliques regroupent 205 occurrences comprises entre 1293 et 1490 dans 36 documents. Ce sont des notations qui répondent à une francisation de la graphie.

- La notation ⟨er⟩ est celle qui est attendue pour noter les infinitifs.
- La notation ⟨é⟩ est due à l’amuïssement de [r] final.
- La notation ⟨ez⟩ dans les documents **18**, **25** et **67** note aussi cet amuïssement. Ici l’insertion de ⟨z⟩ correspond à une habitude graphique pour noter les participes passés, qui, suite à l’amuïssement de [r], peuvent contaminer les infinitifs.

⟨er⟩	8× <i>achiter</i> , 2× <i>acorder</i> , 1× <i>administrer</i> , 1× <i>adonner</i> , 5× <i>aler</i> , 1× <i>aliener</i> , 1× <i>aller</i> , 1× <i>amasser</i> , 2× <i>aminer</i> , 1× <i>amonester</i> , 1× <i>annuller</i> , 1× <i>appeller</i> , 1× <i>aulter</i> , 3× <i>auter</i> , 1× <i>cesser</i> , 9× <i>charer</i> , 1× <i>citer</i> , 1× <i>clamer</i> , 2× <i>clammer</i> , 1× <i>collacioner</i> , 1× <i>commander</i> , 1× <i>confermer</i> , 4× <i>contenter</i> , 9× <i>delivrer</i> , 4× <i>demander</i> , 1× <i>demonstrer</i> , 1× <i>deporter</i> , 6× <i>desmander</i> , 2× <i>desmorer</i> , 1× <i>desmourer</i> , 6× <i>doner</i> , 12× <i>donner</i> , 3× <i>escoper</i> , 2× <i>estriner</i> , 17× <i>garder</i> , 1× <i>graver</i> , 1× <i>inquieter</i> , 6× <i>jurer</i> , 1× <i>lever</i> , 2× <i>mener</i> , 4× <i>miner</i> , 1× <i>molester</i> , 1× <i>monstrer</i> , 3× <i>nommer</i> , 12× <i>observer</i> , 1× <i>obtemperer</i> , 1× <i>occuper</i> , 1× <i>opposer</i> , 1× <i>oster</i> , 1× <i>ouvrier</i> , 8× <i>parler</i> ²⁰⁶ , 1× <i>passer</i> , 2× <i>porter</i> , 1× <i>poser</i> , 1× <i>procurer</i> , 1× <i>proposer</i> , 1× <i>prouver</i> , 2× <i>quereler</i> , 2× <i>rachiter</i> , 1× <i>racompter</i> , 1× <i>raporter</i> , 1× <i>reciter</i> , 1× <i>recouvrer</i> , 7× <i>recoverer</i> , 1× <i>reminer</i> , 1× <i>remuer</i> , 2× <i>revoquer</i> , 1× <i>seeler</i> , 3× <i>transporter</i> , 1× <i>trouver</i> , 1× <i>trover</i> , 2× <i>user</i> , 4× <i>visiter</i>
⟨é⟩	2× <i>achité</i> , 1× <i>osté</i> , 1× <i>porté</i> , 1× <i>rachité</i> , 1× <i>recovré</i>
⟨ez⟩	1× <i>observez</i> , 1× <i>recovrez</i>
Doc.	1 (6 occ.), 2 (5 occ.), 4 (3 occ.), 8 (2 occ.), 9 (15 occ.), 10 (1 occ.), 12 (3 occ.), 14 (2 occ.), 18 (5 occ.), 24 (1 occ.), 25 (1 occ.), 27 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 35 (1 occ.), 47 (5 occ.), 48 (1 occ.), 49 (44 occ.), 51 (1 occ.), 54 (6 occ.), 55 (2 occ.), 56 (7 occ.), 57 (10 occ.), 60 (4 occ.), 61 (13 occ.), 62 (10 occ.), 63 (16 occ.), 64 (1 occ.), 65 (1 occ.), 66 (2 occ.), 67 (13 occ.), 68 (6 occ.), 69 (1 occ.), 70 (5 occ.), 71 (2 occ.), 72 (7 occ.)

Les trois types de notations se répartissent ainsi :

²⁰⁶ Verbe substantivé.

Suffixe	⟨ar⟩	⟨eir⟩	⟨er⟩	Total
-ARE	261 ~27%	491 ~51%	205 ~22%	957

La notation oïlique orientale est la plus fréquente (491/957, ~51%). Les deux autres notations apparaissent à une fréquence équivalente, même si la notation francoprovençale est un peu plus représentée (261/957, ~27%) que la notation oïlique (205/957, ~22%).

§ 1.2.2. -ATRE

Bien qu'elles soient moins fréquentes, les issues de -ATRE s'observent dans trois étymons et également sous les trois types de notations : les notations francoprovençales ⟨are⟩, ⟨aro⟩ et ⟨arre⟩ ; la notation oïlique orientale ⟨eir⟩ ; la notation oïlique ⟨ere⟩ et dans une moindre mesure ⟨ero⟩.

§ 1.2.2.1. Notations ⟨are⟩, ⟨aro⟩ et ⟨arre⟩

Ces trois notations francoprovençales regroupent 17 occurrences comprises entre 1334 et 1403 dans cinq documents.

- La notation ⟨are⟩ est celle qui est attendue en francoprovençal.
- La notation ⟨aro⟩ s'explique par un alignement sur les lexèmes attestant du maintien des voyelles finales inaccentuées en francoprovençal (cf. § 19. ; cf. *infra* ⟨ero⟩).
- La notation ⟨arre⟩ dans *marre* (< MATER) résulte d'un phénomène d'assimilation régressive de [t] suivi de [r].

⟨are⟩	2× <i>frare</i> , 2× <i>frares</i>
⟨aro⟩	12× <i>fraros</i>
⟨arre⟩	1× <i>marre</i>
Doc.	9 (1 occ.), 20 (13 occ.), 21 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.)

§ 1.2.2.2. Notation ⟨eire⟩

Cette notation oïlique orientale très isolée regroupe quatre occurrences placées en 1403 dans deux documents.

⟨eir⟩	4× <i>freire</i>
Doc.	33 (2 occ.), 34 (2 occ.)

§ 1.2.2.3. Notations <ere> et <ero>

Ces deux notations oïliques regroupent 74 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 24 documents. Au niveau graphique ces deux notations sont à distinguer.

- La notation <ere> est celle qui est attendue dans les *scriptae* oïliques.
- La notation <ero> est de type mixte, puisque <e> est emprunté aux *scriptae* oïliques, mais <o> est francoprovençal, puisqu'il correspond au traitement des voyelles finales inaccentuées (cf. § 19. ; cf. *supra* <aro>).

<ere>	18× <i>frere</i> , 14× <i>freres</i> , 1× <i>frerez</i> , 5× <i>mere</i> , 29× <i>pere</i> , 3× <i>peres</i>
<ero>	4× <i>freros</i>
Doc.	1 (3 occ.), 2 (13 occ.), 3 (3 occ.), 20 (4 occ.), 22 (1 occ.), 23 (2 occ.), 31 (1 occ.), 32 (1 occ.), 45 (2 occ.), 47 (2 occ.), 48 (15 occ.), 49 (3 occ.), 54 (4 occ.), 55 (3 occ.), 57 (1 occ.), 60 (3 occ.), 61 (3 occ.), 62 (1 occ.), 63 (2 occ.), 66 (2 occ.), 67 (1 occ.), 69 (2 occ.), 70 (1 occ.), 74 (1 occ.)

Les trois types de notations répondent à la répartition suivante :

Suffixe	<are>	<eire>	<ere>	Total
-ATRE	17 ~18%	4 ~4%	74 ~78%	95

La notation oïlique est la plus fréquente (74/95, ~78%). Elle est suivie par la notation francoprovençale (17/95, ~18%). Enfin, la notation oïlique orientale est plus rare (4/95, ~4%).

§ 1.2.3. -ATU/-ATE

Le traitement de -ATU/-ATE se relève sous de très nombreuses notations : les notations francoprovençales <a>, <as>, <az> et <ar> ; les notations oïliques orientales <ei>, <ey>, <eis>, <eiz>, <eys>, <eir> et <eirs> ; les notations oïliques <é>, <és>, <ez> et <er>. Dans nos relevés, figurent tant des formes du participe passé (par ex. *accorda*), que des substantifs masculins (par ex. *praz*) et des substantifs féminins (par ex. *necessitaz*).

§ 1.2.3.1. Notations <a>, <as>, <az> et <ar>

Ces quatre notations francoprovençales regroupent 146 occurrences comprises entre 1319 et 1434 dans 21 documents.

- La notation <a> rend le traitement francoprovençal. C'est une notation pleinement conséquente par rapport à l'oralité de la région concernée.

- La notation <as> comprend soit un <s> de cas sujet dans « de cen que il seroit remas » (25, 16), soit un <s> de pluriel dans « por harens qui estoient remas » (49, 206). Dans les occurrences de *pras*, <s> correspond tant au singulier sujet qu’au pluriel régime.
- La notation <az> peut être expliquée de plusieurs manières en fonction de la valeur de <z>. Celui-ci peut être une marque du cas sujet, notamment dans la formule « cil qui seroit citaz » (4, 4) ou il peut être une marque du pluriel, par exemple dans la formule « le raport des-dits ordunaz » (53, 5).
- La notation <ar> reflète une contamination de l’infinitif, suite à l’amuissement de [r] final.

<a>	2× <i>accorda</i> , 2× <i>achita</i> , 1× <i>acorda</i> , 1× <i>aporta</i> , 1× <i>aresta</i> , 1× <i>avissa</i> , 1× <i>awisa</i> , 2× <i>cheneva</i> , 5× <i>cita</i> , 2× <i>communita</i> , 2× <i>congrega</i> , 2× <i>conta</i> , 1× <i>conventa</i> , 1× <i>cunta</i> , 5× <i>delivra</i> , 3× <i>dona</i> , 1× <i>encura</i> , 1× <i>esdarbona</i> , 1× <i>espusa</i> , 5× <i>excepta</i> , 1× <i>finna</i> , 2× <i>invoca</i> , 1× <i>jura</i> , 3× <i>ordina</i> , 5× <i>pra</i> , 1× <i>quita</i> , 1× <i>reparma</i> , 4× <i>resparma</i> , 1× <i>revoca</i> , 1× <i>trapassa</i> , 1× <i>trova</i> , 1× <i>usa</i>
<as>	14× <i>pras</i> , 4× <i>remas</i> , 2× <i>reputas</i> , 1× <i>restas</i>
<az>	5× <i>acustumaz</i> , 1× <i>chavonaz</i> , 6× <i>citaz</i> , 1× <i>communitaz</i> , 2× <i>condempnaz</i> , 4× <i>consideraz</i> , 1× <i>contaz</i> , 2× <i>convocaz</i> , 5× <i>delivraz</i> , 2× <i>encuraz</i> , 3× <i>exceptaz</i> , 1× <i>fenaz</i> , 1× <i>intraz</i> , 2× <i>invocaz</i> , 1× <i>enaz</i> , 1× <i>eynaz</i> , 1× <i>necessitaz</i> , 2× <i>observaz</i> , 1× <i>ordinaz</i> , 2× <i>ordunaz</i> , 2× <i>passaz</i> , 1× <i>porgittaz</i> , 10× <i>praz</i>
<ar>	1× <i>gitar</i> , 1× <i>murar</i> , 1× <i>portar</i> , 2× <i>remuar</i> , 1× <i>sennar</i>
Doc.	4 (25 occ.), 5 (4 occ.), 7 (2 occ.), 9 (1 occ.), 13 (4 occ.), 21 (1 occ.), 22 (1 occ.), 25 (2 occ.), 33 (4 occ.), 34 (3 occ.), 45 (15 occ.), 46 (11 occ.), 47 (23 occ.), 49 (14 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 52 (1 occ.), 53 (3 occ.), 54 (16 occ.), 55 (5 occ.), 56 (1 occ.)

§ 1.2.3.2. Notations <ei>, <ey>, <eis>, <eiz>, <eys> et <eir>

Ces six notations regroupent 734 occurrences comprises entre 1320 et 1496 dans 49 documents. Elles sont des notations de provenance oïlique orientale et ne correspondent pas au traitement phonétique du francoprovençal, ces notations reflètent un choix graphique emprunté aux *scriptae* oïliques orientales pour noter les participes passés.

- La notation <ei> est celle qui est attendue dans les issues de -ATU/-ATE dans les *scriptae* oïliques orientales.
- La notation <ey> a la même valeur ; l’utilisation de <y> est très répandue à Fribourg entre 1363 et 1496.
- La notation <eis> contient un <s> de cas sujet dans « per nostres seiremant doneis » (39 et 40, 8) et un <s> de pluriel pour les autres formes.
- La notation <eiz> est très fréquente, le <z> sert à marquer le pluriel, mais surtout à noter l’issue oïlique [e] des suffixes -ATU/-ATE.
- La notation <eys> se limite aux documents 53 et 54 et est extrêmement rare. L’utilisation de <y> semble être réservée à la finale absolue.
- La notation <eir> reflète une contamination de l’infinitif suite à l’amuissement de [r] final (cf. *supra* <ar>).

<ei>	1× <i>achitei</i> , 1× <i>aporteit</i> , 12× <i>communitai</i> , 1× <i>considerai</i> , 1× <i>donei</i> , 2× <i>estei</i> , 2× <i>exceptei</i> , 1× <i>leautai</i> , 1× <i>monstrei</i> , 2× <i>Nativitei</i> , 1× <i>passei</i> , 1× <i>prestei</i> , 1× <i>proposei</i> , 1× <i>trovei</i> , 8× <i>voluntei</i>
------	---

⟨ey⟩	18× <i>abey</i> , 1× <i>absentey</i> , 1× <i>acceptey</i> , 1× <i>accordey</i> , 2× <i>acordey</i> , 2× <i>acoustumey</i> , 14× <i>acustumey</i> , 2× <i>advoey</i> , 1× <i>affermeey</i> , 2× <i>amey</i> , 4× <i>amistey</i> , 5× <i>appaley</i> , 1× <i>appalley</i> , 2× <i>avisey</i> , 1× <i>avoey</i> , 2× <i>commandey</i> , 37× <i>communitey</i> , 1× <i>communytey</i> , 1× <i>confermeey</i> , 1× <i>considerey</i> , 1× <i>contremandey</i> , 1× <i>curey</i> , 1× <i>deliverey</i> , 7× <i>delivrey</i> , 1× <i>demorey</i> , 10× <i>desmandey</i> , 4× <i>devisey</i> , 1× <i>dobley</i> , 12× <i>doney</i> , 18× <i>donney</i> , 8× <i>estey</i> , 1× <i>exceptey</i> , 1× <i>fermey</i> , 1× <i>firmithey</i> , 2× <i>gittey</i> , 4× <i>jurey</i> , 2× <i>mandey</i> , 1× <i>meney</i> , 2× <i>narrey</i> , 1× <i>neccessitey</i> , 3× <i>nommey</i> , 1× <i>opposey</i> , 3× <i>ordiney</i> , 26× <i>ordoney</i> , 1× <i>ordonney</i> , 18× <i>passey</i> , 5× <i>prestey</i> , 3× <i>proposey</i> , 3× <i>provey</i> , 1× <i>quantitey</i> , 3× <i>quittey</i> , 1× <i>rachitey</i> , 1× <i>recouvrey</i> , 1× <i>seley</i> , 1× <i>susnommey</i> , 2× <i>torney</i> , 1× <i>tranquillitey</i> , 2× <i>transportey</i> , 1× <i>trovey</i> , 19× <i>voluntey</i>
⟨eis⟩	1× <i>amasseis</i> , 1× <i>aviseis</i> , 2× <i>doneis</i> , 1× <i>nomeis</i> , 6× <i>nommeis</i> , 1× <i>priveis</i>
⟨eiz⟩	2× <i>accustumeiz</i> , 6× <i>achiteiz</i> , 1× <i>acordeiz</i> , 13× <i>acustumeiz</i> , 1× <i>adnulleiz</i> , 1× <i>ainneiz</i> , 1× <i>amaseiz</i> , 16× <i>amasseiz</i> , 1× <i>ameneiz</i> , 1× <i>amonesteiz</i> , 1× <i>ancianneteiz</i> , 1× <i>ascutumeiz</i> , 1× <i>clameiz</i> , 13× <i>comandeiz</i> , 1× <i>comdampneiz</i> , 38× <i>communitreiz</i> , 5× <i>compteiz</i> , 22× <i>condampneiz</i> , 1× <i>considereiz</i> , 4× <i>convoqueiz</i> , 1× <i>cummunitreiz</i> , 5× <i>cumunitreiz</i> , 3× <i>delivreiz</i> , 1× <i>demoreiz</i> , 4× <i>devisreiz</i> , 20× <i>doneiz</i> , 10× <i>encureiz</i> , 1× <i>esteiz</i> , 1× <i>excepeiz</i> , 8× <i>exceptreiz</i> , 6× <i>giteiz</i> , 2× <i>intreiz</i> , 5× <i>jureiz</i> , 4× <i>leveiz</i> , 1× <i>magnifesteiz</i> , 4× <i>manifesteiz</i> , 1× <i>misureiz</i> , 12× <i>Nativiteiz</i> , 10× <i>neccessiteiz</i> , 2× <i>nomeiz</i> , 4× <i>nommeiz</i> , 3× <i>observeiz</i> , 3× <i>ordeneiz</i> , 8× <i>ordoneiz</i> , 2× <i>orduneiz</i> , 23× <i>passeiz</i> , 3× <i>presteiz</i> , 4× <i>priveiz</i> , 7× <i>proveiz</i> , 1× <i>provisreiz</i> , 1× <i>quantiteiz</i> , 4× <i>quiteiz</i> , 6× <i>recovreiz</i> , 5× <i>renovalleiz</i> , 3× <i>renovelleiz</i> , 1× <i>repalleiz</i> , 4× <i>retorneiz</i> , 2× <i>revoqueiz</i> , 1× <i>segurteiz</i> , 2× <i>troveiz</i> , 7× <i>veriteiz</i> , 15× <i>volunteiz</i>
⟨eys⟩	7× <i>nommeys</i> , 1× <i>orduneys</i>
⟨eir⟩	1× <i>achiteir</i> , 1× <i>acordeir</i> , 11× <i>amyneir</i> , 2× <i>apporteir</i> , 1× <i>comandeir</i> , 12× <i>delivreir</i> , 1× <i>desmandeir</i> , 4× <i>doneir</i> , 7× <i>encureir</i> , 2× <i>esmendeir</i> , 3× <i>mineir</i> , 1× <i>mureir</i> , 1× <i>ordoneir</i> , 3× <i>presteir</i> , 1× <i>ramyneir</i> , 3× <i>recovreir</i> , 10× <i>troveir</i>
Doc.	5 (2 occ.), 14 (11 occ.), 15 (4 occ.), 16 (5 occ.), 17 (7 occ.), 18 (3 occ.), 19 (14 occ.), 20 (9 occ.), 21 (31 occ.), 22 (6 occ.), 23 (11 occ.), 25 (40 occ.), 26 (3 occ.), 27 (11 occ.), 28 (11 occ.), 29 (12 occ.), 30 (4 occ.), 31 (12 occ.), 32 (17 occ.), 33 (22 occ.), 34 (27 occ.), 35 (46 occ.), 36 (47 occ.), 37 (46 occ.), 38 (46 occ.), 39 (14 occ.), 40 (14 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (2 occ.), 44 (1 occ.), 45 (27 occ.), 46 (3 occ.), 47 (37 occ.), 48 (21 occ.), 49 (1 occ.), 50 (8 occ.), 51 (7 occ.), 52 (10 occ.), 53 (17 occ.), 54 (46 occ.), 55 (22 occ.), 56 (10 occ.), 57 (17 occ.), 58 (12 occ.), 59 (7 occ.), 61 (1 occ.), 70 (6 occ.), 74 (2 occ.)

§ 1.2.3.3. Notations ⟨é⟩, ⟨és⟩, ⟨ez⟩ et ⟨er⟩

Ces quatre notations regroupent 686 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 58 documents. Elles sont des notations oïliques qui ne correspondent pas au traitement francoprovençal.

- La notation ⟨é⟩ est celle attendue dans les *scriptae* oïliques pour noter les issues de -ATU/-ATE.
- Idem pour la notation ⟨és⟩ où ⟨s⟩ peut marquer soit le cas sujet masculin singulier soit le pluriel. Elle est moins fréquente que ⟨ez⟩ qui suit, mais elle est attestée sur une longue période (1333-1496).
- Dans la notation ⟨ez⟩, ⟨z⟩ après ⟨e⟩ sert à noter le phonème [e] dans les *scriptae* oïliques. Ici aussi ⟨z⟩ peut à nouveau marquer le cas sujet masculin singulier ou le pluriel.
- La notation ⟨er⟩ reflète une contamination des participes passés par les infinitifs qui ont connu l’amuïssement de [r] final (cf. *supra* ⟨ar⟩).

«é»	3× <i>abbé</i> , 41× <i>achité</i> , 2× <i>acordé</i> , 1× <i>acoustumé</i> , 2× <i>acquité</i> , 1× <i>acquitté</i> , 6× <i>acustumé</i> , 1× <i>admerité</i> , 1× <i>advisé</i> , 1× <i>aggravé</i> , 2× <i>amé</i> , 1× <i>aminé</i> , 2× <i>ancianneté</i> , 1× <i>aporté</i> , 3× <i>appellé</i> , 1× <i>attesté</i> , 8× <i>auctorité</i> , 8× <i>autorité</i> , 1× <i>autturité</i> , 1× <i>avisé</i> , 2× <i>benignité</i> , 1× <i>cassé</i> , 1× <i>clammé</i> , 3× <i>commandé</i> , 1× <i>communaulté</i> , 12× <i>communaté</i> , 1× <i>communeté</i> , 28× <i>communité</i> , 1× <i>compté</i> , 7× <i>comunité</i> , 1× <i>condicioné</i> , 1× <i>confirmé</i> , 2× <i>consideré</i> , 7× <i>constitué</i> , 29× <i>conté</i> , 1× <i>conventé</i> , 1× <i>convoqué</i> , 1× <i>costé</i> , 28× <i>curé</i> , 1× <i>debilité</i> , 42× <i>delivré</i> , 1× <i>demonstré</i> , 1× <i>demoré</i> , 1× <i>deputé</i> , 1× <i>desclairé</i> , 1× <i>descleré</i> , 2× <i>devisé</i> , 1× <i>difficulté</i> , 11× <i>doné</i> , 21× <i>donné</i> , 2× <i>doublé</i> , 1× <i>empronté</i> , 7× <i>encuré</i> , 1× <i>enformé</i> , 1× <i>equité</i> , 22× <i>esté</i> , 5× <i>excepté</i> , 2× <i>fermé</i> , 8× <i>fermeté</i> , 1× <i>gasté</i> , 1× <i>guerdonné</i> , 1× <i>honoré</i> , 1× <i>inquieté</i> , 1× <i>irrité</i> , 10× <i>juré</i> , 1× <i>legalité</i> , 1× <i>levé</i> , 1× <i>libéré</i> , 3× <i>liberté</i> , 2× <i>loyalté</i> , 1× <i>mentioné</i> , 2× <i>miné</i> , 1× <i>misuré</i> , 1× <i>molesté</i> , 1× <i>monstré</i> , 1× <i>musuré</i> , 22× <i>Nativité</i> , 4× <i>neccessité</i> , 2× <i>observé</i> , 6× <i>ordonné</i> , 1× <i>ovré</i> , 1× <i>parlé</i> , 14× <i>passé</i> , 1× <i>paternité</i> , 1× <i>perpetueté</i> , 1× <i>perpetuyté</i> , 1× <i>porparlé</i> , 1× <i>presté</i> , 1× <i>privé</i> , 1× <i>prouvé</i> , 1× <i>quantité</i> , 1× <i>quité</i> , 1× <i>reachité</i> , 2× <i>recovré</i> , 2× <i>redoupté</i> , 1× <i>restitué</i> , 1× <i>retorné</i> , 1× <i>roboré</i> , 1× <i>salé</i> , 5× <i>seurté</i> , 1× <i>solempnité</i> , 3× <i>temporalité</i> , 1× <i>tourné</i> , 4× <i>trouvé</i> , 3× <i>trové</i> , 5× <i>verité</i> , 19× <i>volenté</i> , 13× <i>volunté</i>
«és»	25× <i>abbés</i> , 2× <i>abés</i> , 1× <i>acertés</i> , 4× <i>achités</i> , 1× <i>amés</i> , 1× <i>anullés</i> , 1× <i>appellés</i> , 1× <i>armés</i> , 1× <i>cassés</i> , 1× <i>convoqués</i> , 1× <i>curés</i> , 1× <i>desclerrés</i> , 1× <i>dignités</i> , 1× <i>mentionés</i> , 1× <i>només</i> , 5× <i>nommés</i> , 3× <i>passés</i> , 1× <i>prés</i> , 1× <i>propriétés</i> , 3× <i>redouptés</i>
«ez»	1× <i>acceptez</i> , 6× <i>acordez</i> , 6× <i>acustumez</i> , 3× <i>advisez</i> , 1× <i>ajostez</i> , 1× <i>alez</i> , 2× <i>amassez</i> , 2× <i>amez</i> , 1× <i>appelez</i> , 14× <i>armez</i> , 1× <i>autoritez</i> , 2× <i>avisez</i> , 1× <i>barrez</i> , 6× <i>commandez</i> , 2× <i>cummunitiez</i> , 1× <i>comptez</i> , 3× <i>condampnez</i> , 2× <i>confermez</i> , 2× <i>considerez</i> , 5× <i>convoquez</i> , 1× <i>curez</i> , 1× <i>degravez</i> , 1× <i>delivrez</i> , 1× <i>desclairez</i> , 3× <i>desposez</i> , 4× <i>donez</i> , 4× <i>donnez</i> , 6× <i>estez</i> , 2× <i>exceptez</i> , 1× <i>expressez</i> , 1× <i>fermetez</i> , 4× <i>jurez</i> , 1× <i>mentionez</i> , 1× <i>Nativitez</i> , 10× <i>nommez</i> , 1× <i>ordinez</i> , 1× <i>ordonez</i> , 3× <i>ostez</i> , 1× <i>passiez</i> , 2× <i>perpetrez</i> , 1× <i>prez</i> , 1× <i>prouvez</i> , 2× <i>provez</i> , 1× <i>quantitez</i> , 1× <i>quitez</i> , 1× <i>remonstrez</i> , 3× <i>repalez</i> , 1× <i>sedez</i> , 1× <i>seelez</i> , 1× <i>tranquillitez</i> , 2× <i>trovez</i>
«er»	1× <i>arrester</i> , 1× <i>desclerer</i> , 2× <i>donner</i> , 1× <i>recouvrer</i>
Doc.	1 (21 occ.), 2 (25 occ.), 3 (7 occ.), 4 (1 occ.), 6 (1 occ.), 8 (3 occ.), 9 (9 occ.), 11 (1 occ.), 12 (7 occ.), 13 (2 occ.), 14 (1 occ.), 15 (3 occ.), 16 (2 occ.), 17 (2 occ.), 18 (9 occ.), 20 (1 occ.), 21 (3 occ.), 23 (3 occ.), 24 (4 occ.), 25 (6 occ.), 26 (10 occ.), 27 (18 occ.), 28 (18 occ.), 29 (18 occ.), 30 (10 occ.), 31 (1 occ.), 32 (2 occ.), 33 (4 occ.), 34 (1 occ.), 42 (1 occ.), 45 (22 occ.), 47 (129 occ.), 48 (3 occ.), 49 (43 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (2 occ.), 54 (16 occ.), 55 (1 occ.), 56 (2 occ.), 57 (4 occ.), 58 (8 occ.), 59 (3 occ.), 60 (13 occ.), 61 (33 occ.), 62 (22 occ.), 63 (41 occ.), 64 (15 occ.), 65 (7 occ.), 66 (29 occ.), 67 (7 occ.), 68 (34 occ.), 69 (3 occ.), 70 (24 occ.), 71 (4 occ.), 72 (13 occ.), 73 (3 occ.), 74 (9 occ.)

L'analyse des formes issues des suffixes -ATU/-ATE montre la répartition suivante :

Suffixes	«a»	«ei»	«é»	Total
-ATU/-ATE	146 ~9%	734 ~47%	686 ~44%	1566

La notation la plus fréquente est «ei» (734/1566, ~47%), elle correspond au traitement oïlique oriental. Suit de près la notation oïlique (686/1566, ~44%). Enfin, la notation francoprovençale est très rare (146/1566, ~9%).

§ 1.2.4. -ATA(S)

Les issues de -ATA(S) se relèvent sous de très nombreuses notations : les notations francoprovençales «a», «az», «ae», «aes», «aees», «aye» et «ayes» ; la notation oïlique orientale «eir» ; les notations oïliques «ee», «ees» et «eez».

§ 1.2.4.1. Notations <a>, <az>, <ae>, <aes>, <aees>, <aye> et <ayes>

Ces sept notations francoprovençales regroupent 223 occurrences comprises entre 1334 et 1479 dans 21 documents.

- La notation <a> est celle qui est attendue pour le traitement francoprovençal ; elle note le singulier.
- Idem pour la notation <az>, mais la valeur de <z> est principalement celle du pluriel, à l'exception de trois formes *jornaz* au singulier.
- La notation <ae> note le féminin singulier.
- La notation <aes> note le féminin pluriel.
- La notation <aees> est mixte, puisque <ee> est de provenance oïlique et <a> est francoprovençal.
- La notation <aye> se distingue par l'insertion d'un <y> qui correspond à un phénomène de dissimilation de [aa] vers [ae] puis vers [a_i] (Hafner 1955 : 21 ; cf. aussi Hasselrot 1937 : 50-54) :

Mit dem Einschub eines hiatustilgenden -y- im Plural *-aes > -ayes weicht das betreffende Gebiet jedoch in charakteristischer Weise vom Südbezirk ab : afreib. *chavalayes, jornayes, corvayes* ; *aminayes, assetayes, chavonaes* (= -ayes) [...]. Schwieriger ist die Beurteilung von -aye im Sing. des Partizips. Die einzige lautliche Erklärung von -ATA > -aye bestände in der Annahme, daß -ATA auf der Stufe -áa zu -áe dissimilierte, woraus sich analog dem Plural -aye entwickelte [...].

- Idem pour la notation <ayes> qui correspond au pluriel.

<a>	42× <i>jorna</i> , 7× <i>chavala</i> , 5× <i>chavalla</i> , 1× <i>chavella</i> , 1× <i>clavalla</i> , 1× <i>charra</i> , 1× <i>navra</i>
<az>	1× <i>charaz</i> , 1× <i>charraz</i> , 4× <i>jornaz</i> , 2× <i>navraz</i>
<ae>	3× <i>achitae</i> , 2× <i>adjostae</i> , 3× <i>contae</i> , 1× <i>donnae</i> , 16× <i>jornae</i>
<aes>	1× <i>achitae</i> , 2× <i>acustumaes</i> , 2× <i>annullaes</i> , 1× <i>charaes</i> , 1× <i>charraes</i> , 2× <i>comptaes</i> , 1× <i>contaes</i> , 4× <i>corvaes</i> , 1× <i>delivraes</i> , 1× <i>donnaes</i> , 1× <i>exceptaes</i> , 94× <i>jornaes</i> , 1× <i>libertaes</i> , 2× <i>misuraes</i> , 1× <i>observaes</i> , 2× <i>reputaes</i>
<aees>	2× <i>jornaees</i>
<aye>	1× <i>achitaye</i> , 5× <i>armaye</i> , 2× <i>jornaye</i> , 1× <i>sedaye</i>
<ayes>	1× <i>assertayes</i> , 2× <i>jornayes</i> , 1× <i>libertayes</i>
Doc.	9 (3 occ.), 13 (1 occ.), 20 (3 occ.), 21 (9 occ.), 25 (1 occ.), 33 (3 occ.), 34 (2 occ.), 35 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 45 (9 occ.), 46 (4 occ.), 47 (95 occ.), 49 (67 occ.), 50 (6 occ.), 51 (8 occ.), 53 (1 occ.), 54 (3 occ.), 55 (3 occ.), 56 (1 occ.), 70 (1 occ.)

§ 1.2.4.2. Notation <eir>

Cette notation oïlique orientale regroupe une seule occurrence du substantif *entreir* (< INTRATA) dans le document **20** de 1371. Elle reflète certainement une contamination de l'infinif (cf. *supra* <eir>).

⟨eir⟩	1× <i>entreir</i>
Doc.	20 (1 occ.)

§ 1.2.4.3. Notations ⟨ee⟩, ⟨ees⟩ et ⟨eez⟩

Ces trois notations regroupent 1587 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 66 documents. Elles se réfèrent au traitement oïlique pour les formes du singulier ; elles sont par conséquent des notations d'emprunt.

- La notation ⟨ee⟩ est celle qui est attendue dans les *scriptae* oïliques pour le féminin singulier. En effet, en français, la diphtongaison de [ʼa] et l'amuïssement de [a] final dans les issues de -ATA abouti à [eə], auquel sera attribué le digramme ⟨ee⟩.
- La notation ⟨ees⟩ reflète le féminin pluriel et s'explique par un changement phonétique commun aux domaines francoprovençal et oïlique : ATAS > [eə], avec amuïssement de [s] final.
- La notation ⟨eez⟩ note le pluriel. Ainsi que nous l'avons vu ⟨z⟩ est très utilisé comme morphème du pluriel. Cette notation est tardive, puisque nous la constatons dès 1454.

⟨ee⟩	12× <i>achitee</i> , 3× <i>acordee</i> , 1× <i>acostumee</i> , 1× <i>acostumee</i> , 8× <i>acustumee</i> , 1× <i>advisee</i> , 1× <i>affirmee</i> , 2× <i>alleguee</i> , 1× <i>amee</i> , 1× <i>appallee</i> , 1× <i>appellee</i> , 1× <i>baratee</i> , 1× <i>comportee</i> , 1× <i>comptee</i> , 1× <i>condempnee</i> , 35× <i>contee</i> , 3× <i>delivree</i> , 1× <i>descleree</i> , 1× <i>desmandee</i> , 1× <i>devisée</i> , 1× <i>doblee</i> , 12× <i>donee</i> , 24× <i>donnee</i> , 1× <i>doublee</i> , 1× <i>esmendee</i> , 4× <i>estee</i> , 8× <i>exceptee</i> , 7× <i>fermee</i> , 1× <i>gettee</i> , 239× <i>jornee</i> , 4× <i>journee</i> , 6× <i>levee</i> , 1× <i>mentionee</i> , 1× <i>monstree</i> , 2× <i>narree</i> , 2× <i>notee</i> , 1× <i>notulee</i> , 1× <i>occupee</i> , 3× <i>ordinee</i> , 15× <i>passee</i> , 1× <i>porgitee</i> , 1× <i>porparlee</i> , 1× <i>proferee</i> , 3× <i>proposee</i> , 1× <i>rappalee</i> , 1× <i>recommandee</i> , 8× <i>registree</i> , 1× <i>renommee</i> , 1× <i>reservee</i> , 2× <i>seelee</i> , 2× <i>selee</i> , 1× <i>sellee</i> , 5× <i>spontanee</i> , 1× <i>subastee</i> , 1× <i>tornee</i> , 2× <i>triplee</i> , 1× <i>triplee</i> , 1× <i>voluntée</i>
⟨ees⟩	7× <i>achitees</i> , 1× <i>acordees</i> , 1× <i>acostumees</i> , 3× <i>acustumees</i> , 2× <i>annexees</i> , 3× <i>annullees</i> , 1× <i>apportees</i> , 1× <i>augmentees</i> , 2× <i>avisees</i> , 2× <i>barrees</i> , 1× <i>cassees</i> , 5× <i>comptees</i> , 1× <i>contees</i> , 2× <i>cultivees</i> , 4× <i>delivrees</i> , 2× <i>desclerees</i> , 6× <i>doblees</i> , 5× <i>donees</i> , 10× <i>donnees</i> , 4× <i>doublees</i> , 1× <i>estees</i> , 2× <i>examinees</i> , 1× <i>exceptees</i> , 10× <i>intrees</i> , 972× <i>jornees</i> , 8× <i>journees</i> , 13× <i>levees</i> , 1× <i>mentionees</i> , 1× <i>neecessitees</i> , 2× <i>nomees</i> , 2× <i>ordenees</i> , 1× <i>ordonees</i> , 1× <i>parlees</i> , 1× <i>perpetrees</i> , 2× <i>posees</i> , 3× <i>prestees</i> , 1× <i>privees</i> , 2× <i>procidees</i> , 4× <i>quadruplees</i> , 1× <i>quittees</i> , 7× <i>rapalees</i> , 1× <i>rappallees</i> , 4× <i>repalees</i> , 7× <i>reppallees</i> , 2× <i>reputees</i> , 2× <i>reservees</i> , 1× <i>seellees</i> , 1× <i>selees</i> , 3× <i>triplees</i>
⟨eez⟩	2× <i>acustumeez</i> , 1× <i>annulleez</i> , 1× <i>aviseez</i> , 2× <i>barreez</i> , 1× <i>casseez</i> , 4× <i>donneez</i> , 1× <i>doubleez</i> , 1× <i>emaneez</i> , 2× <i>esleveez</i> , 2× <i>esteez</i> , 2× <i>mentioneez</i> , 1× <i>narreez</i> , 1× <i>observeez</i> , 1× <i>rapporteez</i>
Doc.	1 (4 occ.), 2 (2 occ.), 3 (6 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (6 occ.), 10 (2 occ.), 11 (1 occ.), 12 (4 occ.), 13 (2 occ.), 14 (2 occ.), 16 (1 occ.), 17 (3 occ.), 18 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (3 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 24 (4 occ.), 25 (8 occ.), 26 (4 occ.), 27 (8 occ.), 28 (8 occ.), 29 (8 occ.), 30 (3 occ.), 31 (5 occ.), 32 (5 occ.), 33 (636 occ.), 34 (596 occ.), 35 (11 occ.), 36 (12 occ.), 37 (11 occ.), 38 (11 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 43 (1 occ.), 46 (3 occ.), 47 (52 occ.), 48 (1 occ.), 49 (1 occ.), 50 (8 occ.), 51 (7 occ.), 52 (9 occ.), 53 (2 occ.), 54 (14 occ.), 55 (6 occ.), 56 (8 occ.), 57 (7 occ.), 58 (3 occ.), 59 (4 occ.), 60 (10 occ.), 61 (11 occ.), 62 (12 occ.), 63 (5 occ.), 64 (3 occ.), 66 (7 occ.), 67 (6 occ.), 68 (5 occ.), 69 (1 occ.), 70 (11 occ.), 71 (1 occ.), 72 (5 occ.), 73 (1 occ.), 74 (6 occ.)

L'analyse des suffixes -ATA(S) nous donne accès aux chiffres suivants :

<i>Suffixe</i>	⟨a⟩	⟨ei⟩	⟨ee⟩	<i>Total</i>
-ATA(S)	223 ~12.32%	1 ~0.05%	1587 ~87.63%	1811

Une nette majorité de formes porte une notation oïlique (1587/1811, ~87.63%), mais la notation francoprovençale est quand-même représentée (223/1811, ~12.32%). La notation oïlique orientale ⟨eir⟩ est clairement isolée (1/1811, ~0.05%).

§ 1.2.5. *BLADU (< germ. *blad)

Ce substantif connaît les trois types de notations : les notations francoprovençales ⟨a⟩, ⟨as⟩ et ⟨az⟩ ; la notation oïlique orientale ⟨eiz⟩ ; la notation oïlique neutralisée ⟨ez⟩.

§ 1.2.5.1. Notations ⟨a⟩, ⟨as⟩ et ⟨az⟩

Ces trois notations francoprovençales regroupent 48 occurrences comprises entre 1411 et 1496 dans cinq documents. Concernant les caractéristiques graphiques des trois notations, nous renvoyons à -ATU/-ATE ci-dessus.

⟨a⟩	11× <i>bla</i>
⟨as⟩	2× <i>blas</i>
⟨az⟩	35× <i>blaz</i>
Doc.	45 (15 occ.), 47 (22 occ.), 49 (9 occ.), 54 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 1.2.5.2. Notation ⟨eiz⟩

Cette notation oïlique orientale regroupe deux occurrences de 1387 et 1411 relevées dans deux documents. Concernant ses caractéristiques graphiques, nous renvoyons à -ATU/-ATE ci-dessus.

⟨eiz⟩	2× <i>bleiz</i>
Doc.	25 (1 occ.), 45 (1 occ.)

§ 1.2.5.3. Notation ⟨ez⟩

Cette notation oïlique regroupe deux occurrences placées en 1411 et 1420 dans deux documents. Pour ses caractéristiques graphiques, nous renvoyons à -ATU/-ATE ci-dessus.

<ez>	2× <i>blez</i>
Doc.	45 (1 occ.), 49 (1 occ.)

Les différentes formes issues de *BLADU nous donnent accès à la répartition suivante :

Étymon	<a>	<eiz>	<ez>	Total
*BLADU	48 ~92%	2 ~4%	2 ~4%	52

Dans le cas de *BLADU, la notation francoprovençale est la plus fréquente (48/52, ~92%), alors que les notations oïliques orientales et oïliques neutralisées sont nettement plus rares (2/52, ~4%).

§ 1.2.6. NAVIS

Ce substantif connaît uniquement la notation francoprovençale. Nous y ajoutons le substantif *nava* “charge portée par un navire”, dérivé de NAVIS suivi du suffixe -ATA (> *NAVATA).

§ 1.2.6.1. Notations <a> et <az>

Ces deux notations francoprovençales regroupent quatre occurrences placées en 1403 et 1420 dans trois documents. Concernant les spécificités graphiques de ces notations, nous renvoyons à -ATU/-ATE ci-dessus.

<a>	1× <i>nava</i>
<az>	2× <i>naz</i> , 1× <i>navaz</i>
Doc.	33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 47 (2 occ.)

§ 1.2.7. TARATRU

Ce substantif connaît uniquement la notation francoprovençale.

§ 1.2.7.1. Notation <ar>

Cette notation francoprovençale regroupe trois occurrences placées en 1403 et 1411 dans trois documents.

<ar>	1× <i>teraroz</i> , 2× <i>theraro</i>
------	---------------------------------------

Doc. | 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 45 (1 occ.)

§ 1.3. Discussion

Pour récapituler, nos relevés du maintien de [ʼa] libre non précédé de palatale ou de [i~j] attestent la répartition suivante :

Étymons	⟨a⟩	⟨ei⟩	⟨e⟩	Total
-ARE	261 ~27%	491 ~51%	205 ~22%	957
-ATRE	17 ~18%	4 ~4%	74 ~78%	95
-ATU/-ATE	146 ~9%	734 ~47%	686 ~44%	1566
-ATA(S)	223 ~12.32%	1 ~0.05%	1587 ~87.63%	1811
*BLADU	48 ~92%	2 ~4%	2 ~4%	52
NAVIS	4 100%			4
TARATRU	3 100%			3
<i>Total</i>	702 ~15.6%	1232 ~27.5%	2554 ~56.9%	4488

Notre analyse a porté sur un grand nombre de formes (4488), dont une majorité correspond au traitement oïlique sous la notation ⟨e⟩ (2554/4488, ~56.9%), majoritairement représentée par le féminin singulier et pluriel issu de -ATA(S) (1587/2554). Suit la notation oïlique orientale (1232/4488, ~27.5%), majoritairement représentée par les issues de -ARE et -ATU/-ATE (1225/1232). Enfin, la notation ⟨a⟩ qui reflète le traitement francoprovençal est plus rare (702/4488, ~15.6%).

- La notation ⟨a⟩ sous ses variantes ⟨a⟩, ⟨ae⟩, ⟨aes⟩, ⟨aees⟩, ⟨aye⟩, ⟨ayes⟩, ⟨ar⟩, ⟨are⟩, ⟨arre⟩, ⟨aro⟩, ⟨as⟩ et ⟨az⟩ apparaît 702 fois dans 30 documents (1319-1496). Elle représente assurément le traitement francoprovençal de [ʼa] libre non précédé de palatale.

Doc. : 4 (35 occ.), 5 (5 occ.), 7 (3 occ.), 9 (5 occ.), 13 (5 occ.), 20 (17 occ.), 21 (26 occ.), 22 (1 occ.), 25 (3 occ.), 33 (58 occ.), 34 (46 occ.), 35 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 44 (1 occ.), 45 (65 occ.), 46 (16 occ.), 47 (206 occ.), 49 (113 occ.), 50 (17 occ.), 51 (19 occ.), 52 (2 occ.), 53 (7 occ.), 54 (29 occ.), 55 (9 occ.), 56 (3 occ.), 58 (2 occ.), 68 (1 occ.), 70 (1 occ.), 74 (1 occ.)

- La notation ⟨ei⟩ sous ses variantes ⟨eir⟩, ⟨eire⟩, ⟨ei⟩, ⟨eis⟩, ⟨eiz⟩, ⟨ey⟩ et ⟨eys⟩ se relève à 1232 reprises dans 51 documents (1320-1496). Cette notation ne connaît pas d'équivalent dialectal, puisqu'elle est un emprunt aux *scriptae* de l'est du domaine

oïlique. Elle ne concerne qu'exceptionnellement, et par contamination, les formes issues de -ATA(S). Elle est également très rare dans les issues de -ATRE (4 occ.).

Doc. : **5** (2 occ.), **13** (2 occ.), **14** (21 occ.), **15** (4 occ.), **16** (7 occ.), **17** (8 occ.), **18** (3 occ.), **19** (17 occ.), **20** (25 occ.), **21** (51 occ.), **22** (14 occ.), **23** (13 occ.), **25** (84 occ.), **26** (6 occ.), **27** (23 occ.), **28** (24 occ.), **29** (25 occ.), **30** (8 occ.), **31** (16 occ.), **32** (22 occ.), **33** (50 occ.), **34** (59 occ.), **35** (71 occ.), **36** (72 occ.), **37** (71 occ.), **38** (72 occ.), **39** (25 occ.), **40** (25 occ.), **41** (3 occ.), **42** (2 occ.), **43** (7 occ.), **44** (4 occ.), **45** (36 occ.), **46** (5 occ.), **47** (102 occ.), **48** (39 occ.), **49** (2 occ.), **50** (10 occ.), **51** (9 occ.), **52** (11 occ.), **53** (21 occ.), **54** (54 occ.), **55** (28 occ.), **56** (15 occ.), **57** (19 occ.), **58** (27 occ.), **59** (7 occ.), **61** (1 occ.), **62** (1 occ.), **70** (7 occ.), **74** (2 occ.)

- La notation <e> sous ses variantes <é>, <és>, <ez>, <er>, <ere>, <ee>, <ees> et <eez> est attestée par 2554 occurrences dans 71 documents (1293-1493). À l'exception des issues de -ATAS, elle correspond à une graphie neutralisée de type oïlique. Une nette majorité des occurrences correspond aux issues de -ATA(S) (1587 occ.).

Doc. : **1** (34 occ.), **2** (45 occ.), **3** (16 occ.), **4** (4 occ.), **5** (1 occ.), **6** (2 occ.), **8** (6 occ.), **9** (30 occ.), **10** (3 occ.), **11** (2 occ.), **12** (14 occ.), **13** (4 occ.), **14** (5 occ.), **15** (3 occ.), **16** (3 occ.), **17** (5 occ.), **18** (15 occ.), **19** (2 occ.), **20** (6 occ.), **21** (6 occ.), **22** (2 occ.), **23** (6 occ.), **24** (9 occ.), **25** (15 occ.), **26** (14 occ.), **27** (27 occ.), **28** (26 occ.), **29** (26 occ.), **30** (13 occ.), **31** (7 occ.), **32** (8 occ.), **33** (641 occ.), **34** (598 occ.), **35** (12 occ.), **36** (12 occ.), **37** (11 occ.), **38** (11 occ.), **39** (1 occ.), **40** (1 occ.), **42** (1 occ.), **43** (1 occ.), **45** (25 occ.), **46** (3 occ.), **47** (188 occ.), **48** (20 occ.), **49** (92 occ.), **50** (9 occ.), **51** (9 occ.), **52** (11 occ.), **53** (2 occ.), **54** (40 occ.), **55** (12 occ.), **56** (17 occ.), **57** (22 occ.), **58** (11 occ.), **59** (7 occ.), **60** (30 occ.), **61** (60 occ.), **62** (45 occ.), **63** (64 occ.), **64** (19 occ.), **65** (8 occ.), **66** (40 occ.), **67** (27 occ.), **68** (45 occ.), **69** (7 occ.), **70** (40 occ.), **71** (7 occ.), **72** (25 occ.), **73** (4 occ.), **74** (16 occ.)

Cette analyse nous permet de constater que le corpus de Fribourg comporte une importante part de graphies francoprovençalisantes, même si celles-ci sont toujours minoritaires par rapport aux notations oïliques. Selon nous, la présence de notations francoprovençales s'explique par plusieurs phénomènes.

- Par la nature textuelle des documents concernés, puisqu'une nette majorité des occurrences se trouve dans les documents de comptabilité **13**, **33**, **34**, **45**, **46**, **47** et **49** (510/702).
- Par un choix de *scripta* incombant à un rédacteur très peu influencé par la *scripta* que l'on trouve dans les ordonnances municipales et les sentences. Ce cas concerne essentiellement sept documents : **4** (35 occ.), **5** (5 occ.), **7** (3 occ.), **20** (17 occ.), **21** (26 occ.), **50** (17 occ.), **51** (19 occ.), **54** (29 occ.). Les documents **4**, **5** et **7** sont à considérer à part, puisqu'ils se placent en dehors de la tradition écrite vernaculaire de la ville qui débute réellement en 1364. Le document **20** est une convention entre

la ville et des charpentiers rédigée par la chancellerie de la ville ; le document **21** est une ordonnance municipale dont la langue est étonnamment marquée, contrairement aux autres ordonnances ; les documents **50**, **51** et **54** sont des sentences plus tardives, mais leur *scripta* est très francoprovençalisante en raison éventuellement de leur contenu qui règle des querelles entre particuliers. Les documents **20**, **50**, **51** et **54** se particularisent par le fait qu'ils concernent surtout des particuliers et des réalités locales, ce qui pourrait expliquer la présence plus importante de la composante francoprovençale.

- De manière plus ponctuelle, par un changement de registre illustré par le document **21** (26 occ.) qui est comme nous venons de le préciser un document émanant de la chancellerie et émis sous la responsabilité du secrétaire Henri Nonans. Ce changement de registre permet clairement au scribe d'utiliser des graphies francoprovençalisantes²⁰⁷ :

Premieremant, li quez borgeis ou residenz de Fribor qui *per* corrotz diroyt ai autre borgeis ou resident tu es mauhvays ou fiz de putan ou fiz de ega ou d'autre beste ou diroyt à l'autre va fottre ta marre ou li queiz qui *per* reprovege diroyt à l'autre ta feme est putan ou ribauda est *condampnez* chascone foyz por XII s. los ; et se cil ou quel un dit teiz reproveges dit à-l'autre tu menz, est por nyon bant. (**21**, 6)

- Enfin les dernières occurrences se trouvent dans des documents dont la *scripta* est francisante. Ces quelques cas paraissent comme des résurgences du francoprovençal au sein d'une *scripta* très fortement influencée par les *scriptae* oïliques.

Concernant les 1232 occurrences de la notation <ei>, celle-ci a très clairement été importée de la zone oïlique orientale et ne correspond, en aucun cas, à la réalité phonétique du francoprovençal, puisque le phonème fribourgeois issu de [a] libre est [a]. La graphie <ei> issue de [a] libre est une graphie fortement utilisée par la chancellerie de la ville de Fribourg dans ses ordonnances municipales et ses sentences. Mais la comptabilité porte aussi beaucoup de notations <ei>, même si <a> semble être préférée (310 <ei> contre 510 <a>). Les secrétaires se sont visiblement appropriés, aux alentours de 1360, cette graphie afin de l'intégrer à la rédaction de leurs documents législatifs.

²⁰⁷ Ce changement de registre reflète le passage d'une *scripta* d'influence oïlique, illustrée notamment par la troisième personne du singulier du conditionnel présent *diroyt*, vers une *scripta* francoprovençalisante, illustrée par les injures, puisque *putan*, *ega*, *marre* et *ribauda* représentent une *scripta* francoprovençale.

Enfin la notation <e> est surtout présente dans les formes issues de -ATA(S) (1587/2554), mais les issues de -ARE, -ATU/-ATE, -ATRE et des trois lemmes analysés contiennent tout de même fréquemment la notation oïlique neutralisée. Si l'on exclut les issues de -ATA(S), cette notation est plus fréquente que <ei> avant 1363, puisque nous relevons quatre occurrences de <ei> contre 131 <e>. Mais, elle se fait plus rare entre 1363 et 1418 avec 1013 <ei> contre 320 <e>. Elle réapparaît aux alentours de 1420 de manière très fréquente, puisque nous relevons 214 <ei> contre 516 <e>. Aussi <e> est utilisée avant l'adoption de <ei>, puis réapparaît à une période plus tardive, celle de la francisation de la *scripta*.

Pour illustrer ce phénomène, revenons rapidement sur la répartition des 142 occurrences du substantif *communauté* (< COMMUNITATE). Tout d'abord, trois portent une graphie <a> dans le document 4 (1319) qui est composé, comme nous l'avons vu, dans une *scripta* hautement francoprovençalaisante. Ensuite, 94 portent une graphie <ei> dans de très nombreuses ordonnances municipales. Enfin 51 portent une graphie <e>, dont 18 se placent dans les documents 1 et 2 qui ne proviennent pas de la ville et qui sont rédigés dans une *scripta* très peu marquée, et 20 entre 1420 et 1496, qui attestent l'intégration à Fribourg d'une *scripta* française. Les treize occurrences restantes se placent, pour dix d'entre elles, dans des ordonnances comportant aussi des graphies <ei> (25, 26, 28, 29 et 30) et trois dans des documents isolés du reste du corpus qui ne proviennent pas de la chancellerie de la ville (8 et 12).

En définitive, alors que les documents de faible distance communicative conservent une *scripta* francoprovençalaisante que nous trouvons aussi dans le document 4 (1319), l'analyse de la *scripta* des ordonnances municipales reflète l'utilisation de notations oïliques orientales. Cette habitude graphique, apparaissant dès 1360, remplace non seulement une *scripta* francoprovençalaisante (celle du document 4), mais renonce aussi à une *scripta* de type oïlique neutralisée qui était connue par des documents isolés (1, 2 et 3). Ensuite, la notation <ei> sera remplacée, dès 1420, par la notation française <e> et donc par une *scripta* française.

§ 1.4. Hafner (§ 1, 16-22)

Dans son analyse de [ʼa] libre non précédé de palatale, Hafner relève à Fribourg les mêmes formes que nous : des infinitifs portant <ar>, les lexèmes *frare*, *marre* et *parre* et quelques formes isolées dans les issues de -ARE, -ATRE et -ATU²⁰⁸. Dans sa troisième remarque, il inventorie les issues des suffixes -ATA(S), d'abord dans les territoires francoprovençaux de France, puis de Suisse romande. À Fribourg, il note le même type de formes que nous : *chavala*,

²⁰⁸ Il relève aussi les notations <aul> que nous analysons plus loin (§ 2.).

charra, navaz, armaye, etc. Le fait de relever séparément les formes des territoires francoprovençaux de France et de Suisse romande lui permet de constater que le traitement de -ATA(S) est différent en Suisse romande. C'est surtout dans l'insertion de ⟨y⟩ dans les notations ⟨ayes⟩ que les formes de Suisse romande se distinguent de celle du reste du domaine²⁰⁹.

Au niveau chronologique, Hafner (18-19) avance que la diphtongaison de [ʼa] en français est plus tardive que la diphtongaison de [ɛ] et [ɔ], mais aussi de [e] et de [o], puisque les diphtongaisons de ces voyelles sont connues en francoprovençal, contrairement à la diphtongaison de [ʼa] libre. Ce constat lui permet de faire remonter la diphtongaison de [ʼa] aux alentours de 700.

Tout comme Hafner, notre analyse du maintien de [ʼa] libre nous a permis de relever des éléments de nature francoprovençale dans le corpus de Fribourg, même s'ils demeurent plutôt rares et restreints aux documents de faible distance communicative. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons vu, Hafner remarque lui aussi l'insertion de ⟨y⟩ dans les issues de -ATA(S) ; cette insertion différencie selon lui le nord et le sud du domaine francoprovençal. Toutefois, Hafner ne relève pas les phénomènes de contamination entre les formes de l'infinitif et du participe consécutives de l'amuïssement de [r] final dans les issues de -ARE. Ce phénomène récurrent nous a permis de constater que la ville adopte les graphèmes ⟨es⟩ et ⟨ez⟩ notant [e] en français, alors qu'ils ne correspondent pas à la réalité dialectale de Fribourg. De plus, l'analyse de nos documents permet une vision comparative entre l'utilisation de trois types de notations. En effet, Hafner se focalise sur les notations francoprovençales et ne prend pas en considération l'influence des *scriptae* oïliques. En cela son analyse est entièrement phonologique alors que la nôtre est pleinement scriptologique. Ajoutons également que d'avoir étendu notre corpus à la seconde moitié du 15^e siècle permet de voir l'insertion progressive de la *scripta* française dans les normes de rédaction fribourgeoises à travers la notation ⟨e⟩.

§ 1.5. *DocLing*

Pour ce qui concerne les issues de [ʼa] libre non précédé de palatale dans les *DocLing*, nous ne pouvons que renvoyer à l'article de Carles/Glessgen (2019 : 106-132). Celui-ci fournit des données empiriques relatives aux différentes notations concernées dans chaque corpus des *DocLing*.

Si l'on compare le corpus de Fribourg avec les autres corpus des *DocLing*, par le biais de nos analyses et celle réalisée par Carles/Glessgen, nous pouvons retenir quelques constats. La

²⁰⁹ Cette issue est bien connue dans les dialectes francoprovençaux de Suisse romande (cf. *supra* ⟨aye⟩ pour l'explication de cette notation).

notation <a> est un particularisme du francoprovençal qui s’observe uniquement au sein de ce domaine et peut être considéré comme équivalent à [a]. C’est dans les documents de la France francoprovençale que cette notation est majoritairement attestée et d’un usage plus systématique (Carles/Glessgen 2019 : 123). En Suisse romande, elle est plus rare, avec une fréquence plus forte à Fribourg, fréquence qui semble être due à sa prépondérance dans les documents de comptabilité.

Le digramme <ei>, en provenance du domaine oïlique sud-oriental, est nettement plus fréquent en Suisse romande qu’en France francoprovençale (Carles/Glessgen 2019 : 127-129). L’utilisation de cette graphie à Fribourg nous a permis de prouver l’élaboration d’une norme de chancellerie à partir de 1360 non sur la base d’une *scripta* francoprovençale ou d’une *scripta* exemplaire de Paris, mais bien sur la base d’une *scripta* oïlique sud-orientale.

La graphie <e> est présente dans presque tous les corpus francoprovençaux, mais toutefois minoritaire à l’ouest du domaine et presque absente en Dauphiné. Elle illustre la toujours plus importante influence de la *scripta* exemplaire en domaine francoprovençal, qui atteint, dès le milieu du 14^e siècle, le Forez et le Lyonnais, sans pour autant réussir à s’y établir, puisque <a> est encore très présent en Lyonnais jusqu’à la fin du 14^e siècle. Toutefois, la *scripta* oïlique n’a pas encore atteint l’extrême sud du domaine dans la première moitié du 14^e siècle, puisque le rédacteur des comptes consulaires de Grenoble ne l’utilise pas²¹⁰. Nous l’avons vu, à Fribourg, <e> ne remplace pas <a>, mais <ei> dans le second quart du 15^e siècle.

§ 2. [’a] suivi de [l]

§ 2.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frib.	[’al] > [’au] > [’o]	CABALLU > <i>chivaul</i>
Frpr.	Maintien de [’al]	CABALLU > <i>cheval</i>
Oïl.	[’al] > [’el] ou [’al]	CABALLU > <i>cheval</i>
Occ.	Maintien de [’al]	CABALLU > <i>caval</i>

Le domaine francoprovençal maintient donc [’a] à condition qu’il ne soit pas précédé de palatale (cf. § 1.) ; cette caractéristique se constate également dans les cas où [’a] est suivi de [l]. Mais ainsi que le note très justement Hafner (1955 : 17-18), en Suisse romande, suite à la vocalisation

²¹⁰ Pour mieux appréhender le début de l’utilisation de graphies oïliques en Dauphiné, il faudrait mener une analyse sur d’autres documents de cette région, puisque les comptes consulaires de Grenoble représentent un type de document de faible distance communicative s’illustrant par une tendance à user plus volontiers de graphies francoprovençalissantes.

de [l], [ʼal] aboutit à [ʼau] qui se réduit, plus tardivement, à [ʼo]. Le même changement se produit, lorsque [ʼa] est entravé, notamment dans le cas de CABALLU > [tʃiʁvaʁl] > [tʃiʁvo]²¹¹ (Hafner 1955 : 82). En domaine oïlique, [ʼa] libre connaît une diphtongaison spontanée, mais dans le cas qui nous intéresse, nous observons tantôt un aboutissement [al] tantôt [ɛl]. Cette différence de traitement est due à des phénomènes de réfection sur le latin engendrant de nombreux doublets tel que *personal* et *personel* (Fouché ²1969 : 226 ; Bourciez 1989 : 56). Ajoutons qu'en domaine oïlique, lorsque [ʼa] est entravé par [l], ce dernier se vocalise, ce qui génère une diphtongue [au] qui se monophthongue en [o] en moyen français, ou au plus tard au 16^e siècle (Bourciez 1989 : 58 ; Pierret ²1994 : 200). Le domaine occitan maintient [ʼa] dans tous les cas (Olivieri/Sauzet 2016 : 321).

§ 2.2. Analyse

Notre analyse du passage de [ʼal] à [ʼau] a été réalisée à partir de trois types de notations :

- les notations fribourgeoises de type <aul> reflétant le changement qui nous intéresse, ainsi que la notation <au> attestant l'amuïssement de [l] ;
- les notations de type <al> qui reflètent tant le maintien de [ʼa] mais aussi l'usage savant observé en domaine oïlique ;
- les notations oïliques de type <el> reflétant la diphtongaison de [ʼa].

Cette analyse a demandé un soin particulier dans la mesure où le traitement de [ʼal] dans le corpus fribourgeois nous mène vers un certain nombre de difficultés. Tout d'abord, puisque l'issue [ʼau] peut s'observer dans le traitement de [ʼa] libre suivi et/ou entravé par [l], nous n'avons pas opéré de distinction entre les deux cas ; par conséquent des formes comme *avaul* (< VALLIS), *chivaul* (< CABALLU) côtoient, dans nos relevés, des formes *chesaul* (< CASALIS), *saul* (< SALE). Ensuite, le traitement que l'on observe à Fribourg mène vers des homonymies avec les formes du pluriel, aussi, dans ces cas, il a fallu faire une distinction entre les singuliers et les pluriels portant des notations de type <aul>. De même, la présence de notations de type <aul> pour les féminins singuliers et pluriels nous a contraint à relever et à distinguer les cas relevant du féminin. Enfin, nous présentons séparément les occurrences des adverbes.

§ 2.2.1. Notations <aul>, <auls>, <aulx>, <aulz>, <au>, <aux> et <auz>

Ces sept notations regroupent 472 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 52 documents.

²¹¹ Concernant le traitement de [a] initial précédé de [k], voir § 18.

- La notation <aul> relevée à 398 reprises est la plus fréquente. Elle correspond à 285 masculins singuliers, 50 masculins pluriels, 33 féminins singuliers, sept féminins pluriels et 24 adverbes.
- La notation <auls> relevée à 40 reprises correspond à sept masculins singuliers, 32 masculins pluriels et un féminin pluriel. La présence de formes du masculin singulier avec une finale <s> laisse supposer que ce <s> n'a plus de réalité phonique, mais uniquement une qualité de morphème du pluriel.
- La notation <aulx> relevée à neuf reprises correspond à quatre masculins singuliers et cinq masculins pluriels (pour les formes du singulier voir *supra* <auls>).
- La notation <aulz> relevée à six reprises correspond à un masculin singulier, trois masculins pluriels et deux féminins pluriels (pour les formes du singulier voir *supra* <auls>).
- La notation <au> relevée à trois reprises correspond à un masculin pluriel et à deux adverbes. L'absence de <l> laisse supposer que celui-ci s'est amuït pour les formes du pluriel.
- La notation <aux> relevée à cinq reprises correspond uniquement à des formes du masculin pluriel. Cette notation atteste l'amuïssement de [l] et comporte un morphème {x} du pluriel.
- La notation <auz> relevée à dix reprises correspond à quatre masculins singuliers et six masculins pluriels. Concernant le pluriel, cette notation comporte les mêmes caractéristiques que <aux> ci-dessus. Pour ce qui est de la forme du singulier, il semblerait que la présence de <z> reflète l'amuïssement de <l>.

<aul>	m.sg. : 3× <i>avaul</i> , 1× <i>chavaul</i> , 6× <i>chesaul</i> , 1× <i>chessaul</i> , 34× <i>chevail</i> , 8× <i>chinaul</i> , 3× <i>communaul</i> , 1× <i>continuaul</i> , 1× <i>contravaul</i> , 3× <i>contrevaul</i> , 1× <i>cumminaul</i> , 3× <i>cummunaul</i> , 1× <i>cumunaul</i> , 2× <i>destraul</i> , 7× <i>especiaul</i> , 70× <i>espitaul</i> , 5× <i>финаул</i> , 40× <i>hospitaul</i> , 5× <i>hostaul</i> , 6× <i>leaul</i> , 3× <i>maul</i> , 4× <i>memoriaul</i> , 6× <i>mestraul</i> , 55× <i>ospitaul</i> , 2× <i>ostaul</i> , 2× <i>paul</i> , 1× <i>pricipaul</i> , 4× <i>principaul</i> , 1× <i>quintaul</i> , 4× <i>reaul</i> , 1× <i>restaul</i> , 2× <i>ruaul</i> , 1× <i>symoraul</i>
	m.pl. : 3× <i>censaul</i> , 3× <i>censsaul</i> , 5× <i>chevail</i> , 1× <i>chinaul</i> , 2× <i>chivaul</i> , 1× <i>cumunaul</i> , 20× <i>hospitaul</i> , 1× <i>mestraul</i> , 2× <i>principaul</i> , 10× <i>quintaul</i>
	f.sg. : 1× <i>censaul</i> , 3× <i>cur Saul</i> , 2× <i>especiaul</i> , 3× <i>perpetuaul</i> , 24× <i>saul</i>
	f.pl. : 6× <i>censaul</i> , 1× <i>perpetuaul</i>
	adv. : 2× <i>communaulant</i> , 2× <i>cummunaulmant</i> , 1× <i>especiaulmant</i> , 1× <i>generaulment</i> , 14× <i>leaulmant</i> , 2× <i>leaulment</i> , 2× <i>perpetuaulmant</i>
<auls>	m.sg. : 1× <i>espitauls</i> , 6× <i>principauls</i>
	m.pl. : 20× <i>censauls</i> , 11× <i>hospitauls</i> , 1× <i>perpetuauls</i>
	f.pl. : 1× <i>censauls</i>
<aulx>	m.sg. : 4× <i>chevaux</i>
	m.pl. : 1× <i>chesaux</i> , 4× <i>chevaux</i>
<aulz>	m.sg. : 1× <i>memoriaulz</i>
	m.pl. : 3× <i>memoriaulz</i>
	f.pl. : 1× <i>censaulz</i> , 1× <i>testimoniaulz</i>
<au>	m.pl. : 1× <i>charrau</i>
	adv. : 1× <i>communaument</i> , 1× <i>liberaument</i>
<aux>	m.pl. : 2× <i>chevaux</i> , 1× <i>chivaux</i> , 1× <i>maux</i> , 1× <i>mestraux</i>
<auz>	m.sg. : 1× <i>avauz</i> , 1× <i>chesauz</i> , 1× <i>quintauz</i> , 1× <i>sauz</i>

	m.pl. : 2× <i>chevauz</i> , 1× <i>leauz</i> , 2× <i>principauz</i> , 1× <i>quintauz</i>
Doc.	1 (2 occ.), 2 (1 occ.), 3 (1 occ.), 4 (2 occ.), 9 (1 occ.), 12 (2 occ.), 14 (1 occ.), 17 (2 occ.), 18 (3 occ.), 19 (4 occ.), 20 (1 occ.), 21 (4 occ.), 22 (12 occ.), 23 (2 occ.), 24 (4 occ.), 25 (11 occ.), 26 (1 occ.), 27 (5 occ.), 28 (5 occ.), 29 (5 occ.), 30 (2 occ.), 31 (5 occ.), 32 (5 occ.), 33 (43 occ.), 34 (43 occ.), 35 (5 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 39 (3 occ.), 40 (2 occ.), 43 (1 occ.), 44 (2 occ.), 45 (17 occ.), 46 (2 occ.), 47 (82 occ.), 48 (7 occ.), 49 (66 occ.), 50 (26 occ.), 51 (23 occ.), 52 (1 occ.), 53 (3 occ.), 54 (23 occ.), 55 (3 occ.), 56 (1 occ.), 57 (4 occ.), 58 (8 occ.), 59 (3 occ.), 62 (1 occ.), 65 (2 occ.), 66 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 2.2.2. Notations <al>, <als>, <alx>, <alz>, <ale>, <ales> et <alle>

Ces sept notations regroupent 127 occurrences comprises entre 1387 et 1496 dans 31 documents. Puisque l'utilisation des notations de type <aul> (cf. *supra*) ne concerne pas uniquement des formes du masculin singulier, nous inventorions également les formes du masculin pluriel et du féminin singulier et pluriel comportant une notation de type <al>.

- La notation <al> relevée à 99 reprises correspond à 53 masculins singuliers, six masculins pluriels, sept féminins singuliers, quatre féminins pluriels et 29 adverbess.
- La notation <als> relevée à cinq reprises correspond à un masculin singulier et à quatre masculins pluriels.
- La notation <alx> se relève pour trois masculins pluriels.
- La notation <alz> se relève pour un masculin pluriel.
- La notation <ale> se relève pour seize féminins singuliers.
- La notation <ales> se relève pour deux féminins pluriels.
- La notation <alle> se relève pour un féminin singulier.

<al>	m.sg. : 7× <i>chival</i> , 1× <i>communal</i> , 1× <i>emperial</i> , 9× <i>especial</i> , 1× <i>espiritual</i> , 1× <i>expecial</i> , 9× <i>general</i> , 3× <i>leal</i> , 1× <i>loyal</i> , 8× <i>mal</i> , 9× <i>memorial</i> , 1× <i>ospital</i> , 1× <i>quintal</i> , 1× <i>real</i>
	m.pl. : 1× <i>censal</i> , 1× <i>cheval</i> , 1× <i>chival</i> , 1× <i>hospital</i> , 1× <i>memorial</i> , 1× <i>quintal</i>
	f.sg. : 1× <i>censal</i> , 1× <i>chinal</i> , 3× <i>perpetual</i> , 2× <i>special</i>
	f.pl. : 1× <i>perpetual</i> , 3× <i>testimonial</i>
	adv. : 1× <i>corperalmant</i> , 3× <i>corporalmant</i> , 1× <i>egalment</i> , 2× <i>especialmant</i> , 2× <i>generalmant</i> , 1× <i>generalment</i> , 1× <i>lealmant</i> , 1× <i>lealment</i> , 1× <i>liberalment</i> , 1× <i>loyalmant</i> , 2× <i>loyalment</i> , 1× <i>pacificalmant</i> , 1× <i>pacificalment</i> , 1× <i>perpetualmant</i> , 1× <i>personalement</i> , 5× <i>specialmant</i> , 4× <i>specialment</i>
<als>	m.sg. : 1× <i>principals</i>
	m.pl. : 1× <i>egals</i> , 1× <i>hospitals</i> , 1× <i>memorials</i> , 1× <i>perpetuals</i>
<alx>	m.pl. : 2× <i>memorialx</i> , 1× <i>momorialx</i>
<alz>	m.pl. : 1× <i>memorialz</i>
<ale>	f.sg. : 1× <i>effectuale</i> , 1× <i>egale</i> , 4× <i>generale</i> , 4× <i>liberale</i> , 1× <i>loyale</i> , 2× <i>perrochiale</i> , 1× <i>principale</i> , 2× <i>speciale</i>
<ales>	f.pl. : 1× <i>imperiales</i> , 1× <i>testimoniales</i>
<alle>	f.sg. : 1× <i>corporalle</i>

Doc.	25 (3 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 35 (3 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 40 (1 occ.), 46 (3 occ.), 47 (3 occ.), 48 (1 occ.), 49 (9 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 53 (3 occ.), 54 (2 occ.), 55 (2 occ.), 56 (8 occ.), 57 (2 occ.), 59 (2 occ.), 60 (7 occ.), 61 (7 occ.), 62 (10 occ.), 63 (18 occ.), 64 (5 occ.), 66 (9 occ.), 67 (7 occ.), 68 (4 occ.), 70 (4 occ.), 72 (1 occ.), 74 (1 occ.)
------	--

§ 2.2.3. Notations <el>, <eil>, <els>, <elz>, <ele>, <elle> et <elles>

Ces sept notations regroupent 226 occurrences comprises entre 1334 et 1496 dans 48 documents. Tout comme pour <al> qui précède, nous relevons tant les masculins que les féminins.

- La notation <el> relevée à 187 reprises correspond à 100 masculins singuliers, un féminin singulier et 86 adverb.
- La notation <eil> relevée à six reprises correspond à cinq masculins singuliers et à un masculin pluriel. Le digramme <ei> est par ailleurs symptomatique de la *scripta* fribourgeoise.
- La notation <els> se relève à six reprises pour le masculin pluriel ; ici <s> est morphème du pluriel.
- La notation <elz> se relève à deux reprises pour le masculin pluriel ; ici aussi <z> est morphème du pluriel.
- La notation <ele> se relève à neuf reprises pour le féminin singulier.
- La notation <elle> se relève à quatorze reprises pour le féminin singulier.
- La notation <elles> se relève à deux reprises pour le féminin pluriel ; <s> est morphème du pluriel.

<el>	m.sg. : 7× <i>communel</i> , 2× <i>corporel</i> , 31× <i>hostel</i> , 41× <i>ostel</i> , 12× <i>manuel</i> , 6× <i>perpetuel</i> , 1× <i>temporel</i>
	f.sg. : 1× <i>annuel</i>
	adv. : 1× <i>anuelmant</i> , 11× <i>communelmant</i> , 1× <i>comunelmant</i> , 4× <i>continuelmant</i> , 1× <i>corperelmant</i> , 1× <i>corporellement</i> , 6× <i>corporelmant</i> , 1× <i>corporelment</i> , 1× <i>manuelmant</i> , 1× <i>manuelment</i> , 3× <i>perpetuellement</i> , 43× <i>perpetuelmant</i> , 2× <i>perpetuelment</i> , 1× <i>personnellement</i> , 4× <i>personnelmant</i> , 3× <i>personnement</i> , 1× <i>personnelement</i> , 1× <i>personnelmant</i>
<eil>	m.sg. : 1× <i>hosteil</i> , 4× <i>osteil</i>
	m.pl. : 1× <i>hosteil</i>
<els>	m.pl. : 1× <i>hostels</i> , 4× <i>perpetuels</i> , 1× <i>temporels</i>
<elz>	m.pl. : 2× <i>perpetuelz</i>
<ele>	f.sg. : 1× <i>continuele</i> , 1× <i>perpetuele</i> , 6× <i>spirituele</i> , 1× <i>temporele</i>
<elle>	f.sg. : 3× <i>annuelle</i> , 1× <i>emperielle</i> , 5× <i>perpetuelle</i> , 1× <i>spirituelle</i> , 4× <i>temporelle</i>
<elles>	f.pl. : 1× <i>annuelles</i> , 1× <i>universelles</i>
Doc.	9 (1 occ.), 11 (1 occ.), 18 (3 occ.), 21 (5 occ.), 24 (1 occ.), 25 (6 occ.), 26 (3 occ.), 27 (7 occ.), 28 (7 occ.), 29 (7 occ.), 30 (2 occ.), 31 (1 occ.), 32 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 35 (8 occ.), 36 (8 occ.), 37 (8 occ.), 38 (8 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 45 (2 occ.), 47 (19 occ.), 48 (6 occ.), 49 (26 occ.), 50 (1 occ.), 51 (2 occ.), 52 (10 occ.), 53 (5 occ.), 54 (20 occ.), 55 (2 occ.), 56 (3 occ.), 57 (4 occ.), 58 (3 occ.), 59 (4 occ.), 60 (4 occ.), 61 (7 occ.), 62 (2 occ.), 63 (1 occ.), 64 (3 occ.), 66 (2 occ.), 67 (1 occ.), 68 (7 occ.), 69 (1 occ.), 70 (4 occ.), 72 (1 occ.), 74 (4 occ.)

§ 2.2.4. Les formes isolées

En dehors des 825 formes retenues ci-dessus, il nous a semblé utile de signaler quelques cas complémentaires qui portent également la notation <aul>. Ces cas se réfèrent au traitement de [ʰal] lorsqu'il est entravé, mais aussi au traitement de [al] prétonique, pour des dérivés et pour des formes où <aul> est non étymologique. Ce bref inventaire de 203 formes comprises entre 1319 et 1496 montre que la *scripta* fribourgeoise use de manière très régulière de la notation <aul>. Dans de nombreux, la présence de [l] ne semble pas être une réalité phonétique. La notation <aul> notant [o] paraît donc être une notation d'une forte vitalité durant toute la tradition vernaculaire fribourgeoise, au point où elle peut s'observer dans des lieux incongrus, par exemple *communaulté* < COMMUNITATE.

<aul>	[ʰal] entravé : 1× <i>aulna</i> , 4× <i>aulnes</i> , 1× <i>chaulz</i> , 1× <i>faul</i> , 1× <i>fauls</i> , 2× <i>faulx</i> , 2× <i>hault</i> , 3× <i>saul</i> , 1× <i>saulva</i> ----- [al] prétonique : 3× <i>aulcon</i> , 3× <i>aulcone</i> , 11× <i>aulconne</i> , 1× <i>aulconnemant</i> , 2× <i>aulconnement</i> , 3× <i>aulconnes</i> , 3× <i>aulconnez</i> , 22× <i>aulcons</i> , 2× <i>aulcun</i> , 1× <i>aulcunement</i> , 1× <i>aulcung</i> , 1× <i>aulcuns</i> , 12× <i>aulmoune</i> , 1× <i>aulter</i> , 46× <i>aultre</i> , 1× <i>aultremant</i> , 5× <i>aultrement</i> , 40× <i>aultres</i> , 2× <i>aultrez</i> , 2× <i>aultruy</i> , 3× <i>vauletz</i> , 4× <i>vauletz</i> ----- Dérivés : 7× <i>deffault</i> , 3× <i>grosaultier</i> , 1× <i>maulfaytes</i> , 2× <i>maulvaise</i> , 1× <i>maulvays</i> ----- <aul> non étymologique : 1× <i>communaulté</i> , 1× <i>maulencurie</i> , 1× <i>solempnaulmant</i> , 1× <i>solempnaulment</i>
Doc.	4 (2 occ.), 9 (1 occ.), 13 (1 occ.), 14 (6 occ.), 19 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (1 occ.), 33 (2 occ.), 34 (1 occ.), 36 (1 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 44 (1 occ.), 45 (2 occ.), 46 (1 occ.), 47 (3 occ.), 49 (20 occ.), 53 (2 occ.), 56 (7 occ.), 57 (12 occ.), 58 (11 occ.), 59 (4 occ.), 60 (19 occ.), 61 (11 occ.), 62 (6 occ.), 63 (13 occ.), 64 (7 occ.), 65 (2 occ.), 66 (6 occ.), 67 (6 occ.), 68 (7 occ.), 69 (2 occ.), 70 (19 occ.), 71 (1 occ.), 72 (4 occ.), 73 (1 occ.), 74 (10 occ.)

§ 2.3. Discussion

Les trois types de notations se répartissent ainsi²¹² :

Cat.	<au(l)>	+{s}	<al>	+{s}	+ {e(s)}	<el>	+{s}	+ {e(s)}	Total
<i>m.sg.</i>	285	16	53	1		105			460
<i>m.pl.</i>	51	51	6	8		1	8		125
<i>f.sg.</i>	33		7		17	1		23	81

²¹² Nous ne faisons pas figurer dans ce tableau les formes isolées (§ 2.2.4.) que nous avons inventoriées à titre indicatif.

<i>f.pl.</i>	7	3	4		2			2	18
<i>adv.</i>	26		29			86			141
<i>Total</i>	402	70	99	9	19	193	8	25	825
<i>Total</i>	472 ~57.2%		127 ~15.4%			226 ~27.4%			825

La notation reflétant le traitement fribourgeois est la plus fréquente (472/825, ~57.2%). Les notations de type <al> et <el> sont quant à elles régulièrement attestées bien que minoritaires (<el> : 226/825, ~27.4% ; <al> : 127/825, ~15.4%).

- Le traitement fribourgeois sous la notation de type <aul> s’observe donc très fréquemment dans le corpus avec 472 occurrences comprises dans 52 documents (1293-1496).

Pour le masculin singulier (301 occ.), la notation <aul> est nettement préférée (285 occ.), bien que l’utilisation des notations <auls> (7 occ.), <aulx> (4 occ.), <aulz> (1 occ.) et <auz> (4 occ.) soit sporadiquement attestée. Ainsi que nous l’avons vu, ces notations sont des graphies inverses qui découlent de l’amuïssement de [s] final dans les formes du masculin pluriel.

Pour le masculin pluriel (102 occ.), la notation de type <aul> est majoritaire (50 occ.), mais elle est très fréquemment accompagnée d’un morphème de pluriel {s} (32 occ. <auls>), {x} (5 occ. <aulx>) ou {z} (3 occ. <aulz>) ; le masculin pluriel est aussi représenté par des formes où <l>, suite à sa vocalisation, n’apparaît plus (1 occ. <au>, 5 occ. <aux>, 6 occ. <auz>) ; dans la notation <au>, nous observons l’absence de [l], mais aussi l’amuïssement de [s].

Pour le féminin singulier (33 occ.) et pluriel (10 occ.), il est étonnant de constater la présence des notations <aul> (33 occ. sing, 7 occ. pl.), <auls> (1 occ. pl.) et <aulz> (2 occ. pl.). En réalité, ces 42 occurrences sont à relativiser : 24 concernent le lexème *saul* (< SALE) qui est féminin à Fribourg ; douze concernent les lexèmes *censaul* et *cursaul* qui semblent être invariables ; les quatre occurrences de *perpetuaul* peuvent être considérés comme des masculins ou des féminins ; les deux occurrences de *especiaul* se trouvent dans le syntagme *grace especiaul* et sont clairement des féminins ; enfin, pour *testimoniaulz*, il semble s’agir d’une graphie inverse provenant du masculin pluriel.

Enfin, les adverbes (26 occ.) sont représentés par la notation <aul> suite à leur formation sur le masculin singulier.

- La notation de type <al> est représentée par 127 formes comprises dans 31 documents (1387-1496). La présence de <al> dans les masculins singuliers et pluriels ne correspond pas au traitement fribourgeois, toutefois, il est intéressant de constater la très forte fréquence de cette notation pour ces deux catégories.

Concernant le masculin singulier (54 occ.), nous observons surtout la notation <al> (53 occ.) et seulement une occurrence de <als>. Si l'on observe cette notation au niveau chronologique, on constate que sa présence se fait plus forte à partir de 1412 ; elle peut donc être considérée comme une notation plutôt tardive.

Les formes du masculin pluriel (14 occ.) sont être des graphies inverses provenant du masculin singulier. Par ailleurs, toutes les occurrences de la notation <al> pour le masculin singulier et pluriel se trouvent dans des lexèmes où le français a maintenu [al], ce qui nous laisse supposer que cette notation est une graphie française.

Le féminin singulier (24 occ.) et pluriel (6 occ.) portent tant des notations <ale> (17 occ. sg.) et <ales> (2 occ. pl.) que des notations <al> (7 occ. sg., 4 occ. pl.) ; cette dernière illustre l'amuïssement de la voyelle finale. Dans les 24 cas du féminin singulier, ces notations ne correspondent pas au traitement fribourgeois, puisque [a] final est censé être maintenu. Toutefois, les formes du pluriel peuvent correspondre à un traitement fribourgeois, puisque 'ALAS > [aləs].

Enfin les adverbes (29 occ.) contiennent fréquemment la notation <al> entre 1415 et 1496 (seulement 6 occ. entre 1387 et 1404).

- La notation de type <el> (226 occ.) se constate également pour toutes les catégories. Il convient de traiter à part le cas des formes issues de HÖSPĪTALE dans la mesure où il semblerait que, pour ce lexème, la notation préférée soit <el> (31 occ. *hostel*, 41 occ. *ostel*, 1 occ. *hostels*), côtoyée par son équivalent <eil> (2 occ. *hosteil*, 4 occ. *osteil*) ; la notation <aul> apparaît sporadiquement (5 occ. *hostaul*, 2 occ. *ostaul*). Il semblerait que, bien que <aul> soit attesté pour ce lexème, celui-ci connaisse plutôt une phonie de type [ostejl], relayée par les graphies *osteil* du singulier, mais aussi *hosteil* du pluriel, plutôt que [ostaül]. Si l'on exclue les cas de ce lexème, la notation <el> se limite à 147 occurrences.

Le masculin singulier (28 occ.) s'observe uniquement sous la notation <el> dans des formes se situant entre 1389 et 1479. Ici, il faut savoir que les attestations les plus anciennes (1389-1392) se constatent uniquement sous sept occurrences du lexème *communel* qui n'a pas maintenu cette notation en français. Alors que les 21 occurrences restantes (1418-1479) connaissent [ɛl] en français. Dans tous les cas, à

l'exception de *hostel*, la présence de <el> pour le masculin singulier représente une contamination graphique du français.

Le masculin pluriel (7 occ.) est attesté par les notations <els> (5 occ.) et <elz> (2 occ.) qui comportent un morphème {s} ou {z} du pluriel ; elles se constatent entre 1420 et 1464 dans les formes *perpetuels*, *perpetuelz* et *temporels* qui sont des emprunts tardifs au latin et dont la forme est ici française.

Quant au féminin singulier (24 occ.), attesté par les notations <elle> (14 occ.), <ele> (9 occ.) et <el> (1 occ.), comprises entre 1380 et 1496, il semble qu'il faille les considérer comme des contaminations graphiques du français, puisqu'en aucun cas [a] accentué et [a] final n'auraient pu subir un tel changement. Par ailleurs, les 24 cas retenus renvoient tous à des formes pour lesquelles le français connaît [ɛl], ce qui n'est pas le cas pour la notation de type <al> (cf. *supra*).

Le féminin pluriel (2 occ.) est très rare et se constate à une date très tardive (1464 et 1498) sous les formes *anuelles* et *universelles* qui peuvent être considérées comme françaises, puisque [a] n'est pas maintenu.

Enfin, les adverbes (86 occ.) se montrent ici particuliers puisque c'est sous la notation <el> qu'ils sont surtout attestés, et ce entre 1334 et 1496. Il semblerait alors que les adverbes soient plus fréquemment traités par les scribes avec une notation que l'on considère française, puisque dans ce traitement, [a] s'est diphtongué pour aboutir à [ɛ].

§ 2.3.1. Masculin singulier

Le masculin singulier (460 occ.) est attesté par les trois types de notations. Les notations <aul> (278 occ.), <auls> (7 occ.), <aulx> (4 occ.), <aulz> (1 occ.) et <auz> (4 occ.) reflètent le traitement fribourgeois de [al]. Ce traitement crée des homonymies avec les formes du masculin pluriel, ce qui génère des graphies inverses. Les notations <al> (53 occ.) et <als> (1 occ.) sont des notations françaises. Il en va de même pour la notation <el> (28 occ.). Ainsi que nous l'avons vu les formes *hostaul* (5 occ.), *ostaul* (2 occ.), *hostel* (31 occ.), *ostel* (41 occ.), *hosteil* (1 occ.) et *osteil* (4 occ.) doivent être considérées indépendamment de ce changement.

§ 2.3.2. Masculin pluriel

Le masculin pluriel (125 occ.) est également attesté par les trois types de notations. Les notations <aul> (50 occ.), <auls> (32 occ.), <aulx> (5 occ.), <aulz> (3 occ.), <au> (1 occ.), <aux> (5

occ.) et <auz> (6 occ.) rendent le phénomène de vocalisation de ['al] lorsqu'il se trouve dans une forme du pluriel. Ainsi que nous l'avons vu, le traitement similaire du singulier et du pluriel génère des homonymes qui expliquent la présence, par un phénomène de graphies inverses, de la notation <aul> pour le masculin pluriel et de la notation <auls> pour le masculin singulier. Les notations <al> (6 occ.), <als> (4 occ.), <alx> (3 occ.) et <alz> (1 occ.) ne semblent pas correspondre au changement phonétique fribourgeois. Les notations <els> (5 occ.) et <elz> (2 occ.) sont selon nous des notations qui reflètent des emprunts tardifs au latin et attestant la diphtongaison de ['a] ; elles sont par conséquent françaises. Les notations <eil> dans *hosteil* (1 occ.) et <els> dans *hostels* (1 occ.) sont à considérées séparément (cf. *supra*).

§ 2.3.3. Féminin singulier

Le féminin singulier (81 occ.) se constate aussi sous les trois types de notations. La notation <aul> (33 occ.) correspond à 24 occurrences de *saul* (< SALE), à quatre formes invariables en genre (*censaul* et *cur Saul*) et à cinq formes qui semblent être des analogies formées à partir du masculin singulier (*especi Saul* et *perpetu Saul*). Les notations <el> (1 occ.), <ele> (9 occ.) et <elle> (14 occ.) sont des notations françaises. Les notations <al> (7 occ.), <ale> (16 occ.) et <alle> (1 occ.) sont mixtes puisqu'elles maintiennent ['a] mais reflètent l'amuïssement de [a] final.

§ 2.3.4. Féminin pluriel

Le féminin pluriel (18 occ.) comprend aussi les trois notations. Les notations <aul> (7 occ.), <auls> (1 occ.) et <aulz> (2 occ.) relèvent d'analogies sans lendemain sur la base des formes du masculin (*perpetu Saul* et *testimoniaulz*) ou correspondent à des lexèmes invariables en genre (*censaul*, *censauls* et *censaulz*). La notation <elles> (2 occ.) est pleinement française, puisque ['a] s'est diphtongué. Par ailleurs, elle apparaît dans des documents récents (1464 et 1496). Selon nous, ce sont les six notations <al> (4 occ.) et <ales> (2 occ.) qui sont les plus francoprovençalisantes, puisque ['a] est maintenu et -AS amuït ; <al> reflète ici l'amuïssement de [əs] final.

§ 2.3.5. Adverbes

Les adverbes (141 occ.) sont eux-aussi attestés par les trois notations. La notation correspondant au traitement fribourgeois des masculins singulier <aul> (26 occ.), la notation maintenant ['a] (29 occ.), mais surtout la notation française <el> (86 occ.). Selon nous, les adverbes connaissent plus facilement une contamination graphique du français.

§ 2.3.6. Synthèse

Pour conclure, le traitement fribourgeois [ʼal] > [ʼaul] > [ʼo] est avéré pour les formes du masculin singulier et pour les adverbes. Ce traitement génère d'importantes homonymies avec les masculins pluriels (par ailleurs communs aux domaines francoprovençal et oïlique). Il semblerait que parfois, les féminins singuliers et pluriels aient aussi été touchés par ce changement spécifique suite à des phénomènes d'analogie. La très forte fréquence de la notation <aul> trouve une explication dans deux phénomènes. Tout d'abord, nous avons pu régulièrement observer cette notation au-delà des formes du masculin singulier et dans des cas où elle est non étymologique ; aussi elle fait partie intégrante de la *scripta* fribourgeoise. Ensuite, elle s'explique par le fait que les *scriptae* du domaine oïlique oriental en usent de manière très régulière. En effet, notre relevé des continuateurs de l'adjectif latin LEGALIS dans les DocLing nous a permis d'observer 651 occ. de *leal* et var. contre 166 occurrences de *leaul* et var., cette dernière étant attestée dans de nombreux corpus oïliques orientaux selon la répartition suivante²¹³ :

<i>Corpus</i>	<i>leal</i> et var.	<i>leaul</i> et var.	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>			
Douai	82		82
Chartes Royales	11		11
Marne	31	4	35
Meuse	11	10	21
Meurthe-et-Moselle	6	4	10
Vosges	7	10	17
Haute-Marne	26	28	54
Nièvre	6	1	7
Côte-d'Or	15	9	24
Haute-Saône	14	12	26
Jura	6	6	12
Saône-et-Loire	1	4	5
Jura/Berne	410	44	454
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>			
Neuchâtel	13	26	39
Vaud/Genève	2	2	4
Fribourg	4	6	10
Ain	1		1
Lyonnais	5		5
<i>Total</i>	651	166	817

²¹³ En domaine oïlique oriental, la notation <aul> s'observe particulièrement bien dans les issues de la vocalisation de [b] devant [l].

Aussi, bien qu'elle soit diatopiquement marquée, cette dernière n'est probablement pas ressentie comme marquée par les scribes fribourgeois. Ceci explique sa présence non seulement tout au long du corpus, mais aussi dans tous les types de documents qui le composent.

Selon nous, la notation de type <al> peut être considérée, pour les masculins, comme découlant d'une contamination graphique du français que l'on observe dès 1404 mais qui s'installe de manière plus fréquente à partir de 1412. Les formes du féminin singulier semblent maintenir le ['a] ainsi que le ferait le francoprovençal, mais la voyelle finale n'est pas exprimée, aussi les notations de ce type ne peuvent être considérées comme francoprovençales. Le cas du féminin pluriel est plus sûr : nous estimons que les notations de type <ales> peuvent être considérées comme francoprovençales. Concernant les adverbes, il semblerait que la notation <al> ne soit pas celle qui correspond au traitement fribourgeois, puisque <aul> est aussi attesté (cf. *supra*).

Enfin, la notation <el>, dans tous les cas où elle apparaît, ne correspond aucunement au traitement francoprovençal et encore moins au traitement fribourgeois. Elle doit être interprétée comme française.

§ 2.4. *Hafner* (§ 1, 17-18 ; § 18, 82)

Hafner traite ce changement dans deux paragraphes : le paragraphe destiné au traitement de ['a] libre et celui consacré au traitement de ['a] entravé. Ainsi qu'il le laisse entendre (82), ses deux analyses se recoupent lorsqu'il s'agit de prendre en considération les formes relevées en Suisse romande : « Doch bewirkt das in Auslat getrente (offenbar stark velare) *t* (< -LL-) im 13. Jh. im Hauptteil der frprov. Westschweiz den aus §1 Anm.1 bekannten Wandel von *-al* zu *-aul* [...] ». En effet, dans les deux cas, il observe que ['a] suivi de [l] aboutit à ['aʊl]. Aussi, il relève, à Fribourg, des formes similaires aux nôtres : *chesaul*, *chinal*, *destraul*, *hostaul*, *maul*, *saul* pour ['a] libre (17) et *avaul* et *chivaul* pour ['a] entravé (82).

Il explique (18) ce changement suisse romand par le caractère vélaire de [l] :

Im Hauptteil der frprov. Westschweiz, das Genferische ausgenommen, erfahren diese Verhältnisse schon in alter Zeit für *a* in *sal*, *ostal* eine wichtige Veränderung. Es bewirkt hier der velare Charakter des ausl. *l* vor dessen Schwund den Wandel von *-al* zu *-aul* [...].

Il considère (82) que ce changement est effectif et qu'il correspond pleinement à la réalité dialectale fribourgeoise :

Da -ALE, -ALU > *-aul* und -ALLE, -ALLU > *-aul* dialektgeographisch zusammengehen und jenes unzweifelhaft einen regulären Lautwandel darstellt, besteht kein Grund, an der rein phonetischen Natur des Übergangs von *val* zu afreib. *awaadt. vaul* zu zweifeln.

Il reconnaît (18) que cette issue n'est pas propre à la Suisse romande, mais qu'elle s'observe aussi en Franche-Comté, ce qui est confirmé par nos relevés dans les DocLing :

Für diesen Übergang besteht Übereinstimmung mit den ostfrz. Mdaa. : afrcomt. *chasaul, espiciaul, leaul* [...], abern. *chesaul* [...], aburg. *saül* [...], *chetaul* [...], *maul* [...].

Par ailleurs, au niveau phonique, il exclue (18) une action analogique qui aurait pu être générée par l'accusatif pluriel, dans la mesure où [a] n'a pas diphtongué à l'est du domaine oïlique en raison de l'entrave jouée par [ɥ] :

Das es sich bei -ALE > ostfrz. *-aul* unzweifelhaft um eine rein phonetische Entwicklung handelt – velares *t* verhindert hier den Wandel von Á[> e –, liegt kein Grund vor, die westschweiz. Formen auf *-aul* im Vokalismus als vom Akk. Plur. beeinflusst aufzufassen.

Enfin, comme nous, il relève (18) des notations identiques pour le singulier et le pluriel suite à l'amuïssement de [l] et [s] en position finale :

Durch den Schwund des ausl. *-l* und *-s* (< *-z*) wurde bei den Wörtern auf *-aul* der Unterschied zwischen Sing. und Plur. (*chinaul* : *chinauz*) frühzeitig aufgehoben ; daher afreib. auch Schreibungen mit *-aul* statt *-auz* und umgekehrt [...].

§ 3. [a] libre suivi de consonne nasale

§ 3.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[a] libre + nasale > [ã̃n] palatale + [a] libre + nasale > [(j)ã̃n]	MANU > <i>man</i> *ANTIANU > <i>ancian</i>
Oïl.	[a] libre + nasale > [aĩ̃n] > [ẽĩ̃n] > [ẽ̃n] palatale + [a] libre + nasale > [(j)ẽ̃n]	MANU > <i>main</i> *ANTIANU > <i>ancien</i>
Occ.	[a] libre + nasale > [an]	MANU > <i>man</i>

L'absence de diphtongaison de [a] libre (cf. § 1.), y compris devant nasale, distingue le francoprovençal des parlers des domaines oïlique et occitan. En domaine francoprovençal, [a] libre suivi d'une consonne nasale ne connaît donc que la nasalisation et aboutit à [ã̃n]

(Hafner 1955 : 71). Dans le domaine oïlique, il y a diphtongaison puis nasalisation de [a] libre suivi de consonne nasale (Fouché²1969 : 357-358 ; De La Chaussée³1989 : 135-138 ; Bourciez 1989 : 63-64 ; Pierret²1994 : 194). L'occitan ne connaît ni la diphtongaison de [a] ni la nasalisation des voyelles (Anglade 1921 : 46, 183sq.).

§ 3.2. Analyse

La recherche des occurrences réactives à ce paramètre se concentre sur les quatre types de notations suivants :

- les notations francoprovençales de type <an> marquant l'absence de diphtongaison de [a] non précédé de palatale ;
- les notations oïliques de type <ain> qui reflètent la diphtongaison de [a] ;
- les notations oïliques de type <ein> qui reflètent la diphtongaison de [a] ;
- la notation <en> qui se relève dans des cas isolés (cf. *infra*).

Ce paramètre doit être considéré en lien avec le suivant, puisque, de manière tout à fait spécifique, il semblerait que la précession d'une palatale n'ait pas toujours conditionné la diphtongaison de [a] libre aboutissant à [jɛ̃n] qui se réduit par la suite à [ɛ̃n] (cf. MATERIAMEN > [marɛ̃]). En effet, ainsi que le note le GPSR (1, 392a s.v. *ancien*) : « -anus n'a pas été traité en SR comme après palatale, tandis qu'il l'est en fr. ». En français, lorsque [an] est précédé de palatale, cette combinaison aboutit à [jɛ̃n] suite à l'effet de Bartsch. Bien que le francoprovençal connaisse aussi l'effet de Bartsch, celui-ci ne s'applique pas toujours à cette combinaison ; ce qui est spécifiquement le cas dans les issues de *ANTIANU et de MEDIANU. Aussi, cette spécificité nous a contrainte à intégrer ici les issues de ces deux étymons, ainsi que celles de *PROPEANUS. Dans nos relevés, nous opérons toutefois une distinction entre les différents cas.

§ 3.2.1. Notation <an>

Cette notation francoprovençale regroupe 113 occurrences comprises entre 1349 et 1496 dans 36 documents.

<an>	2× <i>capitan</i> , 1× <i>certannes</i> , 10× <i>chappellan</i> , 1× <i>chappellans</i> , 1× <i>chastallan</i> , 1× <i>chastelanie</i> , 1× <i>chastelans</i> , 1× <i>chastelanz</i> , 1× <i>chastellan</i> , 1× <i>cheppellan</i> , 1× <i>cheppellans</i> , 2× <i>escrivant</i> , 2× <i>fontanes</i> , 1× <i>grana</i> , 2× <i>lana</i> , 3× <i>lanna</i> , 1× <i>man</i> , 6× <i>pan</i> , 1× <i>pang</i> , 1× <i>pans</i> , 2× <i>putan</i> , 1× <i>roman</i> , 1× <i>sacristan</i> , 1× <i>semannes</i> , 1× <i>socristan</i>
pal. + <an>	8× <i>mean</i> , 2× <i>means</i> , 1× <i>meant</i> , 1× <i>prochane</i> , 1× <i>prochanement</i> , 2× <i>prochanne</i>
pal. + <ian>	13× <i>ancian</i> , 1× <i>ancianemant</i> , 2× <i>ancianna</i> , 8× <i>ancianne</i> , 8× <i>ancianemant</i> , 8× <i>anciannes</i> , 2× <i>ancianneté</i> , 1× <i>ancianneteiz</i> , 1× <i>anciannez</i> , 3× <i>ancians</i> , 2× <i>ancyanemant</i> , 1× <i>anczians</i> , 1× <i>moyan</i> , 1× <i>moyant</i>

Doc.	12 (1 occ.), 20 (2 occ.), 21 (2 occ.), 22 (2 occ.), 24 (1 occ.), 25 (2 occ), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 33 (10 occ.), 34 (5 occ.), 35 (2 occ.), 36 (5 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (21 occ.), 48 (1 occ.), 49 (6 occ.), 50 (4 occ.), 51 (4 occ.), 54 (17 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.), 58 (2 occ.), 59 (2 occ.), 60 (3 occ.), 68 (1 occ.), 70 (1 occ.), 71 (1 occ.), 72 (3 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)
------	--

§ 3.2.2. Notations <ain> et <ayn>

Ces deux notations de type oïlique regroupent 277 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 48 documents. L'utilisation de <i> et <y> ne répond à aucune particularité, puisque <i> et <y> connaissent une valeur équivalente, bien que <y> soit nettement moins fréquent.

<ain>	11× <i>certain</i> , 2× <i>certaines</i> , 5× <i>certainnes</i> , 10× <i>certain</i> s, 9× <i>chapelains</i> , 1× <i>chapellains</i> , 1× <i>chappelains</i> , 6× <i>chappellain</i> , 7× <i>chappellains</i> , 9× <i>chastalain</i> , 6× <i>chastalains</i> , 1× <i>chastelains</i> , 4× <i>chastellain</i> , 5× <i>chastellains</i> , 1× <i>germain</i> , 2× <i>laindemain</i> , 10× <i>lendemain</i> , 81× <i>main</i> , 19× <i>mains</i> , 33× <i>pain</i> , 1× <i>ronnain</i> , 1× <i>soverains</i>
pal. + <ain>	23× <i>prochain</i> , 15× <i>prochaine</i> , 3× <i>prochainemant</i> , 4× <i>prochainement</i> , 2× <i>prochainnemant</i> , 2× <i>prochayne</i>
pal. + <iain>	1× <i>ancyain</i>
<ayn>	1× <i>mayns</i> , 1× <i>symaynes</i>
Doc.	2 (2 occ.), 3 (14 occ.), 9 (15 occ.), 10 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (1 occ), 14 (1 occ.), 17 (1 occ.), 20 (2 occ.), 21 (8 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 25 (13 occ.), 27 (6 occ.), 28 (6 occ.), 29 (6 occ.), 31 (3 occ.), 33 (39 occ.), 34 (23 occ.), 35 (8 occ.), 36 (5 occ.), 37 (8 occ.), 38 (8 occ.), 44 (1 occ.), 45 (7 occ.), 46 (3 occ.), 47 (2 occ.), 48 (3 occ.), 49 (26 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 54 (11 occ.), 55 (1 occ.), 56 (3 occ.), 57 (6 occ.), 58 (4 occ.), 59 (1 occ.), 60 (6 occ.), 63 (3 occ.), 64 (1 occ.), 65 (1 occ.), 66 (5 occ.), 67 (2 occ.), 68 (9 occ.), 69 (1 occ.), 71 (2 occ.), 73 (2 occ.), 74 (1 occ)

§ 3.2.3. Notations <ein> et <eyn>

Ces deux notations de type oïlique regroupent 299 occurrences comprises entre 1403 et 1464 dans trois documents. Signalons tout de suite qu'elles se limitent à 298 occurrences de *semeina* et *semeynes*. L'utilisation de <i> et <y> est indistincte, bien que <i> soit largement préféré.

<ein>	1× <i>chappalleins</i> , 297× <i>semeina</i>
<eyn>	1× <i>semeynes</i>
Doc.	33 (133 occ.), 34 (165 occ.), 68 (1 occ.)

§ 3.2.4. Notation <en>

Cette notation regroupe 46 occurrences comprises entre 1293 et 1479 dans neuf documents. Elles concernent surtout le lexème *semenna* et des cas où [an] est précédé de palatale.

<en>	7× <i>semena</i> , 23× <i>semenna</i> , 3× <i>semenne</i>
pal. + <en>	1× <i>prochenes</i>
pal. + <ien>	1× <i>anciennemant</i> , 1× <i>anciennes</i> , 1× <i>ancienez</i> , 1× <i>ancziens</i> , 6× <i>moyen</i> , 1× <i>moyennateurs</i> , 1× <i>moyens</i>
Doc.	1 (1 occ.), 22 (1 occ.), 25 (3 occ.), 33 (28 occ.), 34 (2 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (6 occ.), 70 (2 occ.)

§ 3.3. Discussion

Notre analyse nous a mené à la répartition suivante :

<an>	<ain>	<ein>	<en>	Total
113 ~15.4%	277 ~37.7%	299 ~40.7%	46 ~6.2%	735

Les notations oïliques <ain> et <ein> sont les plus fréquentes (277/735, ~37.7% ; 299/735, ~40.7%). Suit la notation francoprovençale <an> (113/735, ~15.4%). Enfin la notation <en> est moins représentée (46/735, ~6.2%).

- La notation <an> sous sa variante <an> se relève dans 113 cas dans 36 documents (1349-1496). Cette notation, bien que minoritaire, note assurément le traitement francoprovençal, soit un phonème de type [ã(n)]. Les issues de l'étymon LANA pour lequel nous avons des formes *lanna*, ne semblent pas connaître la dénasalisation de la voyelle, ainsi que pourrait l'indiquer la présence de la double consonne (Hafner 1955 : 71)²¹⁴.
- La notation <ain> sous ses variantes <ain> et <ayn> a été relevée à 277 reprises dans 48 documents (1293-1496). Ici, et au vu des résultats que nous avons obtenus, cette notation illustre un phénomène purement graphique et non phonique : l'influence de la *scripta* oïlique sur les choix graphiques des scribes du corpus de Fribourg.
- La notation <ein> sous ses variantes <ein> et <eyn> a été relevée à 299 reprises dans trois documents (1403-1464). Elle se limite à 298 occurrences de *semeine* et *semeyne* dans les documents **33** et **34** (1403) et à une occurrence isolée de *chappalleins* dans le document **68** (1464). Pour ce qui est des occurrences *semeine* et *semeyne*, <ei> et <ey> sont à rapprocher ici des 32 occurrences de <en> dans le même

²¹⁴ Par ailleurs, les cartes 592 (fontaine), 744 (laine) et 1214 (la semaine) de l'ALF attestent des formes avec [ãn].

étymon (cf. *infra*) ; <ei> et <ey> se réfèrent ici à la forte fréquence de ces deux graphies dans la *scripta* fribourgeoise dans le traitement de [ʼa] (cf. § 1.).

- La notation <en> a été relevée à 46 reprises dans neuf documents (1293-1479). Cette graphie a essentiellement été relevée dans des formes qui connaîtront par la suite une dénasalisation de la voyelle, comme *prochenes* (1 occ.) et *semenna* et variantes (33 occ.) ou dans des formes où [ʼa] est précédé de palatale, comme *anciennement* (1 occ.), *anciennes* (1 occ.), *anciennes* (1 occ.), *ancziens* (1 occ.), *moyen(s)* (7 occ.), *moyennateurs* (1 occ.). Ici, les formes portant <ien> et <yen> sont pleinement françaises, car elles illustrent la diphtongaison conditionnée de [ʼa] précédé de palatale qui ne se produit pas dans les issues de *ANTIANU et de MEDIANU en francoprovençal (cf. *supra* les formes *ancian* et *mean*²¹⁵).

Le corpus de Fribourg comporte donc 735 formes réactives, dont 113 portent une notation francoprovençale de type <an>, 576 une notation oïlique de type <ain> ou <ein> et 46 une notation <en>. Des 299 occurrences de la notation oïlique de type <ein>, 298 apparaissent dans les issues de SEPTIMANA sous les formes *semeina* (297 occ.) et *semeyna* (1 occ.) et uniquement dans les documents **33** et **34**. Ce constat rend le cas des issues de SEPTIMANA singulier, puisqu'il ne répond, semble-t-il, pas au même traitement que les autres étymons. En effet des 333 occurrences de cet étymon, 297 portent <ein>, un <eyn>, 33 <en>, un <ayn> et un <an>. Cette répartition laisse entendre une phonie de type [ɛn] et non [ãn] ou [ɛ̃n] à Fribourg. Mais après consultation des données dialectales du FEW et de l'ALF, nous savons que les dialectes suisses romands connaissent bien [ãn] (FEW 11, 482a s.v. SĚPTĪMANA ; ALF, 1214, *la semaine*). Nous considérons alors que les notations de types <ein> et <eyn> représentent une notation sans correspondance dialectale qui est propre au rédacteur des documents **33** et **34**.

Concernant plus spécifiquement les notations francoprovençales, leur répartition s'explique par les mêmes phénomènes que ceux décrits dans l'analyse du maintien de [ʼa] non précédé de palatale (cf. § 1.).

- La présence de <an> est conditionnée par la nature textuelle des documents concernés, puisque une importante part des occurrences se trouve dans les documents de comptabilité **33**, **34**, **45**, **47** et **49** (43/113 occ.).

²¹⁵ Nous relevons en effet 50 formes issues de l'adjectif *ANTIANU portant une graphie de type <ian> et treize formes issues de MEDIANU portant une graphie de type <ian>.

- La présence de ⟨an⟩ se constate dans des ordonnances et sentences qui ne sont pas rédigées selon les mêmes habitudes scripturales que les autres ordonnances et sentences composant le corpus ; ce cas concerne essentiellement cinq documents : **20, 21, 50, 51, 54** (29/113 occ.).
- Enfin, les dernières occurrences de ⟨an⟩ se trouvent dans des documents dont la *scripta* est francisante (41/113) et apparaissent comme des résurgences du francoprovençal ; mais ces 41 occurrences sont déséquilibrées par la surreprésentation de l’adjectif *ANTIANU et dérivés (31 occ.).

Par ailleurs, la répartition de la notation francoprovençale semble ne pas être déterminée par le facteur diachronique. En effet, la graphie oïlique ne supplante pas la graphie francoprovençale à un moment défini de la tradition écrite vernaculaire fribourgeoise. Les deux graphies apparaissent tout au long du corpus dans une fourchette chronologique située entre 1349 à 1496 pour la graphie francoprovençale et entre 1293 à 1496 pour la graphie oïlique. Aussi, dès le début de la tradition écrite vernaculaire fribourgeoise, la *scripta* oïlique se révèle déjà très fréquente, mais ne parvient pas totalement à prendre le dessus.

§ 3.4. Hafner (§ 11, 71)

Hafner mentionne (71) assez brièvement les issues de [ʼa] libre suivi de consonne nasale. Il constate très simplement (71) que [ʼa] suivi de nasale ne subit aucun changement : « Wie vor Oral bewahrt das Frprov. A[auch vor Nasal unverändert ». Ajoutons que c’est à lui que nous devons l’explication de la présence de la double consonne : « die Nasalierung des Vokals erhellt aus der bisweiligen Doppelschreibung des *n* [...] ». Comme nous, il relève le maintien de [ʼa] à Fribourg dans les formes *lana*, *fontana*, *man*, etc.

Toutefois, Hafner ne mentionne pas l’absence de diphtongaison conditionnée de [ʼa] précédé de palatale dans les issues de *ANTIANU et MEDIANU. Cependant, il relève (71) dans son paragraphe 12, les différentes issues de MEDIANU (*mein*) qui ont bien subi l’effet de Bartsch. Dans ce paragraphe, aucune mention n’est faite des formes *mean*, *moyan*, etc. que nous relevons. Pourtant le traitement de ces formes semble très spécifique.

Enfin, encore une fois, ajoutons que le fait que notre analyse prenne en compte toutes les notations et non seulement les notations francoprovençales, apporte des informations primordiales quant à l’usage des notations de provenance oïlique qui ne sont aucunement mentionnées par Hafner.

§ 4. [ʼa] libre suivi de consonne nasale et précédé de palatale

§ 4.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	palatale + [ʼa] libre + nasale > [jen] > [ʼɛ̃n]	DECANU > <i>din</i>
Oïl.	palatale + [ʼa] libre + nasale > [jen] > [ʼjɛ̃n]	DECANU > <i>doien</i>
Occ.	palatale + [ʼa] libre + nasale > [a]	DECANU > <i>dega</i>

La diphtongaison conditionnée de [ʼa] libre précédé de palatale est commune aux domaines francoprovençal et oïlique (effet de Bartsch). Elle se produit aussi lorsque [ʼa] précède une consonne nasale. En francoprovençal, cette combinaison aboutie à [ɛ̃n] suite à une réduction de la diphtongue qui se produit au 10^e siècle (Hafner 1955 : 71-73)²¹⁶. Le domaine oïlique ne connaît pas cette réduction et connaît généralement [ʼjɛ̃n] (Bourciez 1989 : 64 ; Pierret ²1994 : 209-210). En domaine occitan, [ʼa] libre ne connaît ni la diphtongaison spontanée, ni l'effet de Bartsch, ni la nasalisation de ses voyelles (Anglade 1921 : 46, 48 183sq.).

Toutefois, en francoprovençal, [ʼan] précédé de palatale ne subit pas forcément l'effet de Bartsch, notamment dans les issues de *ANTIANU et de MEDIANU, ainsi que nous l'avons vu dans l'analyse qui précède (cf. § 3.). Le suffixe -ANUM qui produit [ʼjɛ̃n] en français, peut aboutir à [jãn] en francoprovençal, d'où des formes *fezecians* (< PHYSICANU) (docForez 14). Le même cas de figure se produit dans les issues de la désinence de l'imparfait -Ē'BAMUS (cf. *infra*), ainsi que le précise Zufferey (2006b : 451) :

Quant aux deux premières personnes du pluriel, elles ne connaissent pas une extension analogique de la diphtongue *ei* (> *i*) avec effet de Bartsch sur le A subséquent comme en afr., car à la 1^{re} pers. du pl. [éi-'amo(s)] aurait abouti à *[éi·ièn] > *[éi·in] et peut-être +[i·in] > *[in], ce qui aurait entraîné une confusion avec la 1^{re} pers. du sg. Plus simplement, elles offrent le développement attendu en afrpr. pour un E en hiatus qui se ferme en *i* et un A tonique qui ne se diphtongue pas [...].

§ 4.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives à ce changement, nous nous sommes concentrée sur la recherche de deux types de notations²¹⁷ :

²¹⁶ Notre analyse se concentre sur les formes avec [ʼa], mais notons que [ʼɛ] suivi de consonne nasale présente la même réduction de diphtongue (cf. § 7.).

²¹⁷ Le nombre de lexèmes réactifs à ce phénomène est très réduit (DECANU, LIGAMEN, MATERIAMEN et *PHYSICANU et le dérivé *altarien*). Pour ce qui concerne DECANU, nous avons aussi relevé les formes *deyna* (1 occ. 9), *deyné* (1

- la notation francoprovençale de type <in> ([ɛ̃n]) qui entérine la réduction de la diphtongue [ʼje] ;
- les notations de type oïlique <ien> ([jɛ̃n]) qui conservent la diphtongue.

Dans le prolongement de Zufferey (cf. *supra*), nous avons également réuni les formes de la P4 de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent. Elles subissent, en français, l'effet de Bartsch selon le schéma suivant²¹⁸ :

- Amuïssement de la consonne intervocalique [b] : [ɛ'amo(s)]
- Fermeture de la voyelle inaccentuée en hiatus : [ɛ] > [j], [j'amo(s)]
- Diphtongaison conditionnée de la voyelle accentuée précédée de [j] : [ʼa] > [ʼje], [ʼjemo(s)]
- Amuïssement de la voyelle finale inaccentuée : [ʼjem(s)]
- Nasalisation de la diphtongue : [ʼje] > [ʼjɛ̃n], [ʼjɛ̃n(s)]
- Ouverture du 2^e élément de la diphtongue : [ʼjɛ̃n(s)]

§ 4.2.1. Notation <in>

Cette notation francoprovençale regroupe 25 occurrences comprises dans sept documents situés entre 1403 et 1421.

<in>	2× <i>dein</i> , 3× <i>din</i> , 1× <i>ling</i> , 19× <i>marrin</i>
Doc.	33 (4 occ.), 34 (4 occ.), 43 (4 occ.), 45 (8 occ.), 47 (3 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.)

§ 4.2.2. Notations <ien>, <yen> et <iens>

Ces trois notations oïliques regroupent 16 occurrences dans sept documents compris entre 1334 et 1464.

<ien>	3× <i>altariens</i> , 4× <i>fisiciens</i>
<yen>	1× <i>doyen</i> , 1× <i>dyen</i>
P4 <iens>	1× <i>demandiens</i> , 1× <i>descordessiens</i> , 1× <i>ehusiens</i> , 1× <i>estoyens</i> , 1× <i>requeriers</i> , 1× <i>volissiens</i> , 1× <i>voudriens</i>

occ. **66**), *doené* (1 occ. **68**) et *doens* (2 occ. **68**) que nous n'avons pas fait figurer dans nos relevés. Alors que *deyna*, *deyné* et *doené* sont des dérivés de *dein* (GPSR 5, 925a s.v. *doyenné*), le cas de *doens* pourrait être interprété comme une variante des formes de type *doyen* et donc une variante oïlique.

²¹⁸ Le corpus de Fribourg ne porte aucune occurrence du morphème désinentiel francoprovençal de la P4 {iam}, mais uniquement les morphèmes désinentiels oïliques {iens} et {ions} (ce dernier se développant par analogie aux autres morphèmes désinentiels de la P4).

Doc. | 9 (4 occ.), 20 (3 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 49 (1 occ.), 66 (1 occ.), 68 (3 occ.)

§ 4.3. Discussion

La répartition suivante peut être dégagée :

Formes	<in>	<ien>	Total
<i>Autres</i>	25 ~74%	9 ~26%	34
<i>Dés. P4</i>		7 100%	7
<i>Total</i>	25 ~61%	16 ~39%	41

Même si nous avons un nombre réduit de formes, nous constatons que la notation francoprovençale <in> est un peu plus fréquente (25/41, ~61%) que la notation oïlique (16/41, ~39%).

- La notation <in> se relève à 25 reprises dans sept documents (1403-1421). Elle note assurément le traitement francoprovençal. Toutefois, cette notation ne se constate que dans les issues de trois étymons : DECANU, LIGAMEN et MATERIAMEN.
- La notation <ien> sous ses variantes <ien>, <yen> et <iens> est attestée par 16 occurrences dans sept documents (1334-1464). Il s’agit très vraisemblablement d’une contamination graphique oïlique.

L’analyse de ce changement phonétique, nous permet de constater que la *scripta* en usage à Fribourg est déjà à un état bien avancé de francisation dès le début de la tradition écrite vernaculaire. En effet, des 41 formes analysées, 16 portent, dès 1334, une graphie oïlique de type <ien>.

Les 25 notations francoprovençales s’expliquent par un phénomène assez simple : 19 occurrences de <in> concernent le substantif *marrin* (MATERIAMEN²¹⁹), cinq *dein* et *din* (DECANU) et une forme isolée *ling* (LIGAMEN) ; elles s’observent dans des documents de comptabilité situés entre 1403 et 1415 (33, 34, 45 et 47) et dans deux versions de la même sentence de 1421 (50 et 51), dont la *scripta* se montre très francoprovençalisante. Par

²¹⁹ Dans le corpus des DocLing, nous relevons, à l’exception des 19 occurrences fribourgeoise, 31 occurrences de formes issues de MATERIAMEN. La répartition entre la notation francoprovençale et la notation oïlique est flagrante : les corpus francoprovençaux portent <in> (2 occ.), <en> (4 occ.), <eyn> (2 occ.) et <ain> (2 occ.) qui reflètent le traitement francoprovençal, alors que les corpus oïliques portent exclusivement <ien> (21 occ.).

conséquent, la graphie francoprovençalaisante apparaît de manière tout à fait isolée dans des documents de faible distance communicative tout en se limitant à trois étymons.

§ 4.4. *Hafner* (§ 12, 71-73)

Dans son analyse du traitement de [ʼa] suivi de consonne nasale et précédé de palatale, Hafner relève à Fribourg les formes *marrin* et *lin*, ainsi que la forme *chin* (< CANE) qui n'est pas attestée dans le corpus de Fribourg. Hafner considère (72) que ce changement est hautement caractéristique du domaine francoprovençal : « Der gemeinfrprov. Wandel von nachpalatalem A[vor Nasal zu *i* ist ein charakteristischer Lautzug dieser Mundartzone ».

Il explique (72) qu'il date du 10^e siècle, par le fait que [i] n'est pas le résultat direct de [ʼa] suivi de consonne nasale et précédé de palatale, mais qu'il s'agit d'une réduction à [i] de la diphtongue [je] issue de l'effet de Bartsch :

Was die Erklärung der Veränderung (*chin* statt **chien*) angeht, so liegt auf der Hand, daß *i* nicht das direkte Ergebnis von Pal. + A[vor Nasal darstellt, sondern aus einem früheren Diphthong **ie* reduziert sein muß.

Hafner ne mentionne pas les formes portant <ian>, comme *ancian* ; il semblerait qu'il n'ait tout simplement pas été en mesure de relever ce phénomène pour des raisons de documentation. Enfin, comme toujours, Hafner ne laisse aucune place aux notations exogènes pour la simple raison que son étude est entièrement consacrée à la phonétique francoprovençale. C'est en cela, mais aussi par la découverte de forme portant <ian>, que notre analyse se distingue de celle qu'il propose.

§ 5. [ʼe] libre

§ 5.1. *Description*

<i>Langue</i>	<i>Description</i>	<i>Exemple</i>
Frpr.	[ʼe] libre > [ʼej]	SAPERE > <i>saveir</i>
Oil.	[ʼe] libre > [ʼej] > [ʼoi] > [ʼwe] > [ʼwɛ]	SAPERE > <i>savoir</i>
Occ.	Absence de diphtongaison spontanée de [ʼe] libre	SAPERE > <i>saber</i>

Le francoprovençal partage avec le domaine d'oïl la première différenciation de la diphtongaison de [ʼe] libre qui ne se poursuit pas ultérieurement. Aussi, le produit de la diphtongaison de [ʼe] libre est [ʼej] (Hafner 1955 : 30-36). Le français quant à lui connaîtra la deuxième différenciation en [ʼoi], puis se dirigera vers [ʼwɛ] (Fouché ²1969 : 270-272 ; De La

Chaussée ³1989 : 107 ; Bourciez 1989 : 71-74 ; Pierret ²1994 : 190). L'occitan ne connaît pas de diphtongaison spontanée (Anglade 1921 : 52 ; Bourciez 1989 : 72).

§ 5.2. Analyse

Notre recherche a porté sur la présence de six types de notations :

- la notation <e> qui semble correspondre à une notation reflétant la diphtongue [eɪ], bien qu'elle puisse dans d'autres cas éventuellement noter une monophthongaison de [eɪ] (cf. *monee infra*) ;
- les notations francoprovençales de type <ei> attestant la première différenciation de [e] libre ;
- les notations oïliques de type <oi> consécutives de la deuxième différenciation en ['oi] ;
- les notations oïliques de type <oe> notant de manière transparente l'issue oïlique [we~wɛ] ;
- les notations hybrides de type <oei> qui semblent combiner <oe> et <ei> ;
- les notations oïliques de types <ai> dans les désinences de la P3.

Notre recherche s'est aussi concentrée sur les désinences de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent portant l'un de ces quatre types de notation. La recherche des formes de l'imparfait peut se révéler très complexe, puisque nos documents peuvent répondre à plusieurs paradigmes, en fonction des désinences que nous avons rassemblées dans le tableau ci-dessous (Hafner 1955 : 35 ; Zufferey 2006b : 450-451).

Personne	1 ^{ère} conj.	frpr. I	2 ^e conj.	frpr. II	oïl.	occ.
P1	- ¹ ABAM	-avo	- ¹ EBAM	-in, -im	-oie, -ois -eis, -ais	-ia
P2	- ¹ ABAS	-aves	- ¹ EBAS	-ies	-oi(e)s, -eis, -ais	-ias
P3	- ¹ ABAT	-ave(t)	- ¹ EBAT	-ie, -it, -et, -eit	-oit, -eit, -ait	-ia
P4	- ¹ ABAMUS	-avam	- ¹ EBAMUS	-iam, -ian	-iens, -ions	-iam
P5	- ¹ ABATIS	-avas	- ¹ EBATIS	-ias	-iez	-iatz
P6	- ¹ ABANT	-avant	- ¹ EBANT	-iant, -eiant	-oient	-ian

Notre analyse des désinences de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent (cf. § 32.) nous a montré qu'il comporte presque uniquement des formes dont les désinences sont de type *-et*, *-eit*, *-oit*, *-ait* (cf. § 32.). Or, ces désinences sont oïliques, à l'exception éventuellement de *-et*.

§ 5.2.1. Notation <e>

Cette notation regroupe 140 occurrences, dont six désinences de la P3, situées entre 1311 et 1496 dans 29 documents.

⟨e⟩	1× <i>acressons</i> , 1× <i>acreste</i> , 1× <i>acrestre</i> , 1× <i>borgesi</i> , 3× <i>borgesie</i> , 1× <i>bourgesie</i> , 1× <i>cressier</i> , 4× <i>dege</i> , 12× <i>degent</i> , 25× <i>devent</i> , 2× <i>devo</i> , 2× <i>fere</i> , 1× <i>fery</i> , 5× <i>hers</i> , 8× <i>metie</i> , 8× <i>metyé</i> , 1× <i>monea</i> , 6× <i>monee</i> , 4× <i>monnee</i> , 1× <i>outreen</i> , 4× <i>outreons</i> , 2× <i>pelo</i> , 1× <i>peloz</i> , 13× <i>pesson</i> , 1× <i>pessons</i> , 1× <i>tela</i> , 5× <i>tele</i> , 3× <i>teles</i> , 1× <i>tresoent</i> , 2× <i>thela</i> , 2× <i>thesa</i> , 11× <i>tres</i>
P3 ⟨et⟩	2× <i>païet</i> , 4× <i>payet</i>
Doc.	3 (1 occ.), 4 (3 occ.), 9 (4 occ.), 13 (1 occ.), 14 (1 occ.), 21 (1 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (19 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 33 (8 occ.), 34 (7 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 41 (3 occ.), 45 (2 occ.), 47 (25 occ.), 48 (15 occ.), 49 (4 occ.), 53 (1 occ.), 54 (14 occ.), 57 (8 occ.), 60 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 5.2.2. Notations ⟨ei⟩ et ⟨ey⟩

Ces deux notations regroupent 373 occurrences, dont 73 désinences de la P3, situées entre 1319 et 1496 dans 51 documents. L’usage de ⟨i⟩ ou ⟨y⟩ est indistinct, mais ⟨i⟩ est plus utilisé que ⟨y⟩.

⟨ei⟩	1× <i>assaveir</i> , 8× <i>aveir</i> , 1× <i>baleix</i> , 1× <i>beneit</i> , 1× <i>beneite</i> , 61× <i>borgeis</i> , 9× <i>borgeix</i> , 4× <i>borgeiz</i> , 18× <i>bourgeis</i> , 2× <i>comborgeis</i> , 2× <i>commoveir</i> , 2× <i>conmoveir</i> , 1× <i>conreiz</i> , 1× <i>deivent</i> , 3× <i>deivont</i> , 12× <i>deveir</i> , 1× <i>empleies</i> , 6× <i>feire</i> , 23× <i>heirs</i> , 7× <i>losineis</i> , 4× <i>meis</i> , 1× <i>meiz</i> , 10× <i>neir</i> , 1× <i>outreïé</i> , 1× <i>outreier</i> , 1× <i>outreïés</i> , 1× <i>peile</i> , 6× <i>peilo</i> , 1× <i>peiloz</i> , 6× <i>peis</i> , 1× <i>peix</i> , 2× <i>pueir</i> , 3× <i>seit</i> , 3× <i>teif</i> , 1× <i>teisa</i> , 7× <i>teit</i> , 1× <i>theila</i> , 5× <i>theisa</i> , 3× <i>theise</i> , 14× <i>theises</i> , 2× <i>treis</i> , 2× <i>veis</i> , 1× <i>voudeis</i>
⟨ey⟩	1× <i>beneyta</i> , 8× <i>conrey</i> , 2× <i>conreys</i> , 1× <i>deyt</i> , 1× <i>deyvo</i> , 15× <i>deyvent</i> , 1× <i>emplyer</i> , 1× <i>emplyés</i> , 1× <i>fey</i> , 1× <i>implyer</i> , 1× <i>losaneys</i> , 2× <i>losanneys</i> , 4× <i>meys</i> , 1× <i>meytie</i> , 1× <i>meytiez</i> , 1× <i>netteyé</i> , 3× <i>outreyé</i> , 6× <i>outreyons</i> , 1× <i>peys</i> , 2× <i>teyles</i> , 1× <i>teyses</i> , 3× <i>teyt</i> , 1× <i>theyla</i>
P3 ⟨eit⟩	1× <i>affermeit</i> , 1× <i>assallieit</i> , 1× <i>aveit</i> , 1× <i>aveneit</i> , 1× <i>cogniesseit</i> , 3× <i>delivreit</i> , 1× <i>demoreit</i> , 1× <i>derogueit</i> , 2× <i>desmandeit</i> , 9× <i>deveit</i> , 1× <i>donneit</i> , 2× <i>dureit</i> , 1× <i>entendeit</i> , 5× <i>esteit</i> , 1× <i>fareit</i> , 2× <i>fereit</i> , 1× <i>giseit</i> , 15× <i>haveit</i> , 1× <i>offriseit</i> , 1× <i>poeit</i> , 1× <i>porreit</i> , 1× <i>porteit</i> , 1× <i>requireit</i> , 1× <i>saveit</i> , 1× <i>sereit</i> , 2× <i>tignieit</i> , 1× <i>vignieit</i> , 1× <i>voleist</i> , 1× <i>voleit</i>
P3 ⟨eyt⟩	1× <i>aleguyet</i> , 1× <i>apporteyt</i> , 1× <i>butereyt</i> , 1× <i>buttereyt</i> , 1× <i>deffalleyt</i> , 1× <i>fareyt</i> , 1× <i>repaleyt</i> , 1× <i>saveyt</i> , 3× <i>souneyt</i> , 1× <i>torneyt</i>
Doc.	4 (3 occ.), 5 (2 occ.), 6 (1 occ.), 7 (6 occ.), 9 (15 occ.), 13 (4 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (4 occ.), 17 (7 occ.), 18 (4 occ.), 19 (5 occ.), 20 (7 occ.), 21 (17 occ.), 22 (4 occ.), 23 (4 occ.), 25 (16 occ.), 26 (4 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (2 occ.), 31 (4 occ.), 32 (14 occ.), 33 (29 occ.), 34 (26 occ.), 35 (8 occ.), 36 (7 occ.), 37 (6 occ.), 38 (8 occ.), 39 (7 occ.), 40 (7 occ.), 41 (2 occ.), 44 (1 occ.), 45 (7 occ.), 46 (11 occ.), 47 (31 occ.), 48 (19 occ.), 49 (5 occ.), 50 (4 occ.), 51 (3 occ.), 52 (1 occ.), 53 (4 occ.), 54 (36 occ.), 55 (6 occ.), 56 (1 occ.), 57 (2 occ.), 58 (1 occ.), 59 (2 occ.), 70 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 5.2.3. Notations ⟨oi⟩ et ⟨oy⟩

Ces deux notations regroupent 2024 occurrences, dont 567 désinences de la P3, une de la P4 et 43 de la P6, placées dans tous les documents du corpus. Ici aussi, ⟨i⟩ et ⟨y⟩ sont indistincts.

⟨oi⟩	1× <i>aporvoir</i> , 45× <i>assavoir</i> , 43× <i>avoir</i> , 1× <i>balois</i> , 1× <i>benoit</i> , 2× <i>benoite</i> , 1× <i>boire</i> , 1× <i>boit</i> , 5× <i>bourgeois</i> , 3× <i>borgois</i> , 1× <i>borjois</i> , 2× <i>bourgeois</i> , 2× <i>bourgois</i> , 1× <i>bourgoisie</i> , 2× <i>combourgois</i> , 1× <i>croire</i> , 1× <i>croirons</i> , 1× <i>destroit</i> , 31× <i>devoir</i> , 1× <i>distroit</i> , 1× <i>doibge</i> , 1× <i>doibje</i> , 2× <i>doivent</i> , 1×
------	---

	<i>doige, 3× doigent, 1× doije, 144× doit, 5× doivent, 14× doivont, 2× drois, 121× droit, 1× droits, 3× droiz, 1× endroit, 3× foi, 6× fois, 5× foit, 2× foix, 2× foiz, 1× groisant, 32× avoir, 35× hoirs, 13× mois, 41× moix, 1× moiz, 1× noit, 6× orendroit, 1× outroie, 2× outroier, 1× outroïés, 1× persoit, 1× pois, 2× poix, 1× pooir, 4× porvoir, 4× pouvoir, 1× povoir, 1× remanoir, 159× savoir, 1× scavoir, 2× soient, 206× soit, 1× tornois, 27× trois, 7× valoir, 3× veoir, 1× voiront, 5× voloir, 2× vouloir</i>
⟨oy⟩	<i>3× autrefoy, 1× autrefoys, 1× avoy, 1× avoyr, 1× benoyte, 2× borgeoy, 1× bourgeoy, 7× bourgoy, 1× bourgoys, 1× boyre, 1× corroy, 1× doyce, 1× doygent, 53× doyt, 2× doyyent, 1× doyyont, 1× droy, 2× droys, 8× droyt, 1× employer, 50× foy, 1× foye, 50× foy, 1× foyt, 1× monnoye, 2× monoya, 51× moys, 1× moytie, 2× moytié, 1× moytye, 2× moyx, 1× netoyer, 2× outroyant, 4× outroyé, 1× outroyee, 2× outroyer, 2× outroyés, 6× outroyé, 1× outroyer, 2× outroyés, 1× outroyons, 7× poys, 1× quantesfoy, 1× roy, 1× savoyr, 21× soyent, 1× soyons, 33× soyt, 1× tantesfoy, 1× toyles, 42× troys, 3× utroye</i>
P3 ⟨oi⟩	<i>1× acorderoit, 1× advenoit, 1× adventeroit, 2× affermoit, 1× aisoit, 1× alteroit, 1× amasseroit, 2× apparissoit, 2× appartenoit, 1× appartignoit, 2× attendroit, 1× augmentoit, 16× auroit, 1× avendrait, 2× avenoit, 2× aventeroit, 27× avoit, 2× cessoit, 2× commanderoit, 3× comparistroit, 1× condefrendissoit, 8× confioit, 1× constoit, 6× contenoit, 1× coustoit, 1× deffalloit, 1× deffudroit, 2× delivroit, 1× demandoit, 4× denroit, 1× desmandoit, 1× desmorroit, 4× despartiroit, 44× devoit, 1× diminuait, 6× diroit, 18× disoit, 1× doibvoit, 3× donroit, 1× empaschoit, 1× entendoit, 1× estimoit, 93× estoit, 4× estroit, 1× façoit, 1× fadroit, 4× faroit, 1× fascoit, 5× fasoit, 2× feroit, 1× fesoit, 1× fioit, 11× firoit, 8× haurroit, 25× havoit, 7× intreroit, 3× introit, 4× laissoit, 2× leveroit, 4× mettroit, 2× monstroit, 2× occupoit, 1× plairoit, 1× pooit, 11× porroit, 1× pouvoit, 1× poveroit, 1× pretendroit, 2× preyerroit, 7× promettrait, 1× remandroit, 3× requeroit, 2× requerroit, 1× respondroit, 1× reveleroit, 1× sarroit, 37× seroit, 9× siroit, 1× soloit, 3× sonoit, 1× sorecorroit, 3× sorevindroit, 1× souffressoit, 1× talliaroit, 1× tenoit, 1× travalleroit, 4× travallieroit, 2× trouveroit, 3× troveroit, 4× venoit, 4× voloit, 7× vouldroit, 2× vouldroit, 3× vouloit, 1× vouroit</i>
P3 ⟨oy⟩	<i>1× apportoyt, 1× arocheroyt, 7× auroyt, 3× avoyt, 1× battroyt, 1× contrediroyt, 1× contrefiroyt, 2× deffoudroyt, 1× demoreroyt, 1× desireroyt, 8× diroyt, 1× duroyt, 1× estoy, 6× estoyt, 5× estroyt, 1× faroyt, 1× fasoyt, 1× ferroyt, 9× firoyt, 3× intreroyt, 1× introyt, 1× moudroyt, 2× navreroyt, 1× neweroyt, 4× porroyt, 1× portoyt, 1× possideroyt, 2× presseroyt, 1× remandroyt, 1× resostaleroyt, 2× ryveroyt, 1× savoyt, 4× siroyt, 1× traioyt, 1× troveroyt, 1× turberoyt, 1× verroyt, 1× vinoyt, 3× vouldroyt</i>
P4 ⟨oy⟩	<i>1× estoyens</i>
P6 ⟨oi⟩	<i>1× avoient, 1× demamdoient, 1× devoient, 1× disoient, 20× estoient, 2× haurroient, 1× havoient, 4× porroient</i>
P6 ⟨oy⟩	<i>1× auroyent, 2× estoyent, 1× havoyent, 1× porroyent, 1× recovroyent, 2× seroyent, 1× treroyent, 1× vendroyent, 1× vinoyent, 1× vouroyent</i>
Doc.	1 (21 occ.), 2 (19 occ.), 3 (9 occ.), 4 (35 occ.), 5 (4 occ.), 6 (3 occ), 7 (2 occ.), 8 (12 occ.), 9 (38 occ.), 10 (1 occ.), 11 (2 occ.), 12 (11 occ.), 13 (12 occ.), 14 (42 occ.), 15 (7 occ.), 16 (7 occ.), 17 (18 occ.), 18 (10 occ.), 19 (35 occ.), 20 (33 occ.), 21 (116 occ.), 22 (18 occ.), 23 (19 occ.), 24 (12 occ.), 25 (87 occ.), 26 (33 occ.), 27 (46 occ.), 28 (46 occ.), 29 (46 occ.), 30 (37 occ.), 31 (28 occ.), 32 (25 occ.), 33 (11 occ.), 34 (18 occ.), 35 (44 occ.), 36 (45 occ.), 37 (45 occ.), 38 (45 occ.), 39 (31 occ.), 40 (32 occ.), 41 (3 occ.), 42 (8 occ), 43 (11 occ.), 44 (10 occ.), 45 (30 occ.), 46 (7 occ.), 47 (48 occ.), 48 (47 occ.), 49 (37 occ.), 50 (21 occ.), 51 (22 occ.), 52 (13 occ.), 53 (11 occ.), 54 (62 occ.), 55 (41 occ.), 56 (29 occ.), 57 (53 occ), 58 (59 occ.), 59 (16 occ.), 60 (58 occ.), 61 (25 occ.), 62 (23 occ.), 63 (31 occ.), 64 (16 occ.), 65 (6 occ.), 66 (18 occ.), 67 (67 occ.), 68 (16 occ.), 69 (19 occ.), 70 (32 occ.), 71 (11 occ.), 72 (26 occ.), 73 (12 occ.), 74 (31 occ.)

§ 5.2.4. Notation ⟨oe⟩

Cette notation regroupe 291 occurrences, dont quatre désinences de la P1, quatre de la P4 et 265 de la P6, comprises entre 1311 et 1490 dans 44 documents.

<oe>	8× <i>doevent</i> , 2× <i>monoe</i> , 1× <i>outroe</i> , 1× <i>persoe</i> , 1× <i>poer</i> , 3× <i>savoer</i> , 2× <i>soe</i>
P1 <oe>	2× <i>avoe</i> , 1× <i>firoe</i> , 1× <i>porroe</i>
P4 <oe>	4× <i>soens</i>
P6 <oe>	1× <i>affermoent</i> , 1× <i>auroent</i> , 2× <i>avindroent</i> , 5× <i>avoent</i> , 2× <i>costeroent</i> , 2× <i>desirroent</i> , 1× <i>desmandoent</i> , 12× <i>devoent</i> , 2× <i>devroent</i> , 1× <i>diminueroent</i> , 4× <i>disoent</i> , 1× <i>esoent</i> , 19× <i>estoent</i> , 1× <i>feroent</i> , 2× <i>fesoent</i> , 1× <i>hauroent</i> , 12× <i>havoent</i> , 1× <i>mandoent</i> , 1× <i>mettroent</i> , 3× <i>paeroent</i> , 1× <i>paieroent</i> , 1× <i>perdoent</i> , 1× <i>pohoent</i> , 11× <i>porroent</i> , 2× <i>pourroent</i> , 1× <i>scaroent</i> , 9× <i>seroent</i> , 2× <i>siroent</i> , 144× <i>soent</i> , 1× <i>soloent</i> , 1× <i>tindroent</i> , 1× <i>traisoent</i> , 1× <i>tresoent</i> , 2× <i>troveroent</i> , 1× <i>vendoent</i> , 1× <i>vendroent</i> , 2× <i>venoent</i> , 6× <i>voloent</i> , 1× <i>vouldroent</i> , 1× <i>woudroent</i>
Doc.	3 (3 occ.), 4 (1 occ.), 5 (3 occ.), 7 (2 occ.), 9 (1 occ.), 25 (18 occ.), 26 (6 occ.), 27 (10 occ.), 28 (10 occ.), 29 (10 occ.), 30 (6 occ.), 31 (1 occ.), 32 (6 occ.), 33 (3 occ.), 34 (5 occ.), 35 (19 occ.), 36 (19 occ.), 37 (19 occ.), 38 (19 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 48 (2 occ.), 50 (11 occ.), 51 (12 occ.), 53 (5 occ.), 54 (14 occ.), 55 (1 occ.), 56 (3 occ.), 57 (20 occ.), 58 (8 occ.), 59 (6 occ.), 60 (3 occ.), 61 (5 occ.), 62 (3 occ.), 63 (7 occ.), 66 (3 occ.), 67 (5 occ.), 68 (6 occ.), 69 (1 occ.), 70 (7 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.)

§ 5.2.5. Notation <oei>

Cette notation regroupe six occurrences situées en 1426 et 1454 dans deux documents.

<oei>	6× <i>hoeirs</i>
Doc.	54 (5 occ.), 62 (1 occ.).

§ 5.2.6. Notations <ai> et <ay>

Cette notation regroupe 56 occurrences, dont 52 désinences de la P3, situées entre 1311 et 1415 dans quatorze documents. Contrairement aux notations <ei> et <oi>, l'utilisation de <y> est très rare.

<ai>	1× <i>porvair</i> , 1× <i>sait</i>
<ay>	2× <i>fay</i> ²²⁰
P3 <ai>	4× <i>apportait</i> , 1× <i>avindrait</i> , 1× <i>chevauchait</i> , 1× <i>dirait</i> , 5× <i>ferait</i> , 8× <i>firait</i> , 4× <i>fuirrait</i> , 1× <i>intrait</i> , 1× <i>jurait</i> , 1× <i>laissait</i> , 1× <i>prengnait</i> , 2× <i>recovrait</i> , 1× <i>reffusait</i> , 3× <i>refusait</i> , 3× <i>solait</i> , 7× <i>voudrait</i> , 5× <i>vourait</i> , 2× <i>vudrait</i> , 1× <i>woudrait</i>
Doc.	3 (1 occ.), 4 (1 occ.), 25 (7 occ.), 32 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 35 (10 occ.), 36 (9 occ.), 37 (9 occ.), 38 (9 occ.), 39 (2 occ.), 40 (1 occ.), 43 (1 occ.), 47 (2 occ.)

²²⁰ L'utilisation de <ay> dans les deux formes *fay* (< VĪCES) peut s'expliquer par une contamination graphique du traitement de [e] en hiatus secondaire avec [a] : *fayes* (< FĒTAS), *mayaz* (< MĒTA) ou encore *ray* (< *RĪCA).

§ 5.3. Discussion

Nos relevés nous ont mené vers la répartition suivante, en distinguant les désinences verbales des autres formes.

Formes	⟨e⟩	⟨ei⟩	⟨oi⟩	⟨oe⟩	⟨oei⟩	⟨ai⟩	Total
<i>Autres</i>	134 ~7.2%	300 ~16%	1412 ~75.3%	18 ~1%	6 ~0.3%	4 ~0.2%	1874
<i>Dés.</i>	6 ~0.6%	73 ~7.2%	612 ~60.3%	273 ~26.8%		52 ~5.1%	1016
<i>Total</i>	140 ~4.9%	373 ~12.9%	2024 ~70.1%	291 ~10%	6 ~0.2%	56 ~1.9%	2890

La très nette majorité correspond à la notation oïlique d'emprunt ⟨oi⟩ (2024/2890, ~70.1%). Suit la notation francoprovençale ⟨ei⟩ (373/2890, ~12.9%). Mais la seconde notation oïlique ⟨oe⟩ atteint une fréquence comparable (291/2890, 10%), bien que la majorité des occurrences concernent des désinences (273/291). Enfin les trois notations restantes sont plus isolées : ⟨e⟩ est la plus fréquente (140/2890, ~4.9%) devant ⟨ai⟩ (56/2890, ~1.9%) et enfin ⟨oei⟩ (6/2890, ~0.2%).

- La notation ⟨e⟩ se relève à 140 (~4.9%) reprises dans 29 documents (1311-1496). Elle est d'un usage limité, puisqu'elle correspond à seulement treize étymons et à six formes de la P3 de l'indicatif imparfait du verbe PACARE. Cette notation semble être une notation pour [e̞] puisque la diphtongaison de [e] est effective en domaine francoprovençal septentrional. Elle pourrait également être considérée comme notant la monophthongaison de [e̞] dans les formes plus tardives : *monee*, *monnee*, *payet* (1426-1495). En outre, il est significatif de noter que l'utilisation de ⟨e⟩ est très fréquente avant une liquide [l] et [r] (23 occ.), ou les sifflantes sourde et sonore [s] et [z] (47 occ.).
- La notation ⟨ei⟩ sous ses variantes ⟨ei⟩ et ⟨ey⟩ se relève dans 373 (~12.9%) cas au sein de 51 documents (1319-1496). Elle est un peu plus fréquente et correspond au traitement francoprovençal de [e] libre, soit la première différenciation vers [e̞]. Par ailleurs, 73 occurrences correspondent à la désinence de la P3 issue de -'ĒBAT.
- La notation ⟨oi⟩ sous ses variantes ⟨oi⟩ et ⟨oy⟩ comptabilise la majorité des formes analysées, soit 2024 (~70.1%) dans tous les documents du corpus (1293-1496). Elle comprend 567 P3 (< -'ĒBAT), une P4 (< -Ē'BAMUS) et 43 P6 (< -'ĒBANT). Elle résulte

clairement d'un phénomène de francisation graphique car le francoprovençal ne connaît pas la différenciation de [e_i] vers [o_i].

- La notation <oe> se relève à 291 (~10%) reprises dans 44 documents (1311-1490). Ces 291 occurrences comprennent de nombreuses formes issues des désinences verbales de l'imparfait : quatre P1 (< -'EBAM), quatre P4 (< -'EBAMUS) et pas moins de 265 P6 (< -'EBANT) Sa présence à Fribourg s'explique aussi par l'influence de l'oïlique. Cette notation est sans lendemain malgré la cohérence et la transparence de sa formation, puisqu'elle note de manière parfaitement conséquente l'issue oïlique [we~we] de la diphtongaison de [e] libre.
- La notation <oei> se relève dans seulement six (~0.2%) cas dans les documents **54** (1426) et **62** (1454). Elle est extrêmement limitée, puisqu'elle correspond à six formes *hoeirs*. Elle semble être une francisation partielle de lexèmes pour lesquels l'évolution de la diphtongue se serait interrompue à [e_i]. En effet, <i> note ici la qualité finale de la diphtongue francoprovençale, tout comme dans la graphie <ei> ; alors que <oe> est une notation oïlique (cf. *supra*). Nous avons le sentiment d'une influence oïlique dans l'utilisation de cette graphie. Toutefois, la différence de prononciation appelait l'insertion d'un <i> pouvant représenter [e_i].
- La notation <ai> sous ses variantes <ai> et <ay> se relève à 56 (~1.9%) reprises dans quatorze documents (1311-1415). Elle concerne 52 occurrences de la P3 (< -'EBAT). Nous estimons que cette notation peut correspondre soit à un phénomène de graphie inverse dans les formes *porvair* (< PROVIDERE), soit à une monophthongaison de [e_i] vers [ɛ] dans les désinences de la P3 sous la notation <ait> (Fouché ²1969 : 273-275 ; Pierret ²1994 : 190-191).

Dans le cas des désinences de la P3, *-ait* ne correspond pas au traitement francoprovençal, mais est un emprunt aux *scriptae* oïliques. Aussi, nous avons cherché à savoir depuis quand la désinence *-ait* est utilisée dans le corpus des DocLing et surtout où. Des 99 formes relevées, une nette majorité se trouve dans les corpus orientaux de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges²²¹ :

<i>Corpus</i>	<i>-ait</i>	<i>Date</i>
Chartes Royales	3	1292-1297
Marne	3	1256-1259
Meuse	9	1244-1270

²²¹ Les trois premières occurrences de *-ait* se trouvent dans le corpus des Vosges sous les formes *plairait* et *trouverait* (ChV0146 1223).

Meurthe-et-Moselle	31	1250-1264
Vosges	15	1223-1250
Haute-Marne	1	1254
Côte-d'Or	6	1256-1263
Haute-Saône	2	1279
Jura	2	1281-1292
Saône-et-Loire	3	1270-1307
Jura/Berne	5	1315-1373
Corpus frpr.	19	1251-1425
<i>Total</i>	99	1223-1425

L'on constate que les corpus les plus éloignés de l'est du domaine oïlique attestent la désinence plus tardivement : seulement 1279 pour la Haute-Saône, 1281 pour le Jura, 1292 pour les Chartes royales et 1315 pour le corpus du Jura/Berne. Enfin, les corpus francoprovençaux, y compris Neuchâtel, contiennent aussi ces désinences, mais surtout au 14^e siècle, puisque nous relevons trois occurrences avant 1300 et une après 1400. Il semble alors que la désinence *-ait*, attestant la monophthongaison de [wε] vers [ε], soit un phénomène que le français doit à l'est du domaine oïlique, vu l'importante quantité de formes relevées dans les corpus de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse.

Les documents du corpus de Fribourg s'illustrent par une nette préférence pour la graphie <oi> avec environ 70% des formes relevées, et ceci indépendamment du critère chronologique, puisque <oi> apparaît tout au long du corpus. L'utilisation de la graphie <oi> est ici due à l'influence de la *scripta* oïlique neutralisée et ne représente aucunement une issue phonétique francoprovençale. Le corpus de Fribourg ne comporte que peu de notations francoprovençales (372 <ei>, 140 <e> et 6 <oei>), mais celles-ci se rencontrent dans un lexique plutôt riche, puisque 29 étymons sont concernés.

L'utilisation de la notation francoprovençale <ei> ne dépend pas de la typologie des documents, puisque tous les types de documents composant notre corpus contiennent cette notation. Cette caractéristique est en lien direct avec les habitudes scripturales de l'est du domaine oïlique. En réalité l'usage de la notation <ei> pour rendre la diphtongaison de [e] libre ne se limite pas au domaine francoprovençal, ainsi que le prouve l'échantillon de graphies que nous avons relevé dans les corpus oïliques des DocLing : *assaveir* (6 occ. Saône-et-Loire et Marne), *saveir* (6 occ. Saône-et-Loire, Jura et Côte-d'Or), *borgeis* (4 occ. Jura, Haute-Saône). Par ailleurs, la preuve que <ei> est une notation conjointe aux *scriptae* francoprovençales et

oïliques se trouve dans les désinences relevées. Ainsi que nous l'avons vu, *-eit* est conjoint aux domaines francoprovençal et oïlique. Selon nous, alors que la notation <ei> est probablement ressentie comme marquée à l'est du domaine oïlique, elle semble être ressentie comme non marquée à Fribourg ; elle peut côtoyer <oi> sans aucune répartition significative entre elles deux.

§ 5.4. *Hafner* (§ 3, 30-36)

Dans son analyse du traitement de [e] libre, Hafner distingue les territoires francoprovençaux de France et de Suisse romande. Toutefois, sous sa remarque 2, il annonce (33) clairement que Fribourg connaît le même traitement que le reste du domaine, en précisant que la notation de la diphtongue n'est pas fixe, en raison d'une prononciation affaiblie :

Im A freib. herrscht als Entsprechung von E[das allgemein frprov. *ei* ; doch ist die diphtongische Schreibung, ähnlich wie im Afor., nicht streng durchgeführt. Es ist also auch hier mit einem nicht sehr ausgeprägten Diphtong zu rechnen.

Son inventaire de formes contient les notations <ei>, <ey>, mais aussi <e>. Ses relevés lui permettent de constater que la diphtongaison a bien eu lieu dans la région fribourgeoise, mais que les notations <e> demeurent particulières.

Hafner relève sous sa remarque 3 (33), le traitement de [e] lorsqu'il se trouve en hiatus secondaire avec [a], notamment dans les issues de FĒTA, MĒTA et MONĒTA. Dans nos relevés, nous avons intégré les issues de MONĒTA, mais pas celles de FĒTA et MĒTA, puisque le traitement graphique de -ĒTA n'y est pas similaire :

MONĒTA – 16 occ., cinq notations :

- <ea> *monea* (1 occ. 49)
- <ee> *monee* (6 occ. 13, 54, 57, 73) ; *monnee* (4 occ. 54)
- <oya> *monoya* (2 occ. 33, 34)
- <oye> *monnoye* (1 occ. 54)
- <oe> *monoe* (2 occ. 34)

FĒTA – 6 occ., trois notations :

- <aies> *faies* (3 occ. 47)
- <ayes> *fayes* (2 occ. 45 et 47)
- <eies> *feies* (1 occ. 47)

MĒTA – 1 occ., une notation :

- <ayaz> *mayaz* (1 occ. 45)

*RĪCA – 6 occ., trois notations :

- <ay> *ray* (4 occ. 33, 34, 49)

⟨aye⟩ *raye* (1 occ. 34)
 ⟨ayes⟩ *rayes* (1 occ. 47)

Ces quatre lexèmes sont attestés par des notations très divergentes pour rendre -'ĒTA et dans une moindre mesure -'ĪCA. Le plus significatif est l'absence de graphème notant [j] dans les issues de MONĒTA. Toutefois, dans la forme *monea*, la notation ⟨e⟩, ainsi que nous l'avons vu, peut être considérée comme équivalent à [eĭ], soit au traitement francoprovençal ; la présence de ⟨a⟩ en position finale est aussi une caractéristique du francoprovençal. Il semble alors que *monea* soit une forme pleinement francoprovençale. Ce qui n'est pas le cas des formes *monee*, *monnee*, *monnoye* et *monoe*. Enfin, *monoya* est mixte, puisque [e] présente une notation oïlique, mais qu'elle porte un ⟨a⟩ final qui peut être considéré comme francoprovençalisant. Hafner explique le traitement de ces formes en Suisse romande ainsi :

Die frprov. Westschweiz rechnet im Hiatus mit einer weitverbreiteten Sondererscheinung, indem die Entwicklung von FETA im Afreib. über *ey* hinaus bis *ay* geht, und zwar bevor *ei* (in *deyt, fey* usw.) in gewissen Mdaa. allgemein zu *ai* wurde : afreib. *faya, maya, saya*, doch *monea*.

Bien que Hafner relève tout comme nous les notations ⟨ei⟩, ⟨ey⟩, mais aussi ⟨e⟩, il ne mentionne aucunement la présence de notations de provenance oïlique ⟨oi⟩. Ceci découle à nouveau du fait que son étude est phonologique et par conséquent concentrée sur les notations francoprovençalisantes. Aussi, notre analyse prend en considération ses hypothèses quant à la présence de la notation ⟨e⟩ et au traitement de [e] en hiatus secondaire, mais notre utilisation de Hafner pour ce paramètre ne peut pas aller plus loin, puisque nous nous consacrons à toutes les notations du traitement de [e] libre et pas seulement aux notations francoprovençalisantes. En effet, nos relevés cherchent à établir la répartition des notations endogènes et exogènes dans la production vernaculaire fribourgeoise. Ainsi, notre analyse permet de mieux comprendre les préférences graphiques des scribes fribourgeois, mais aussi de mieux cerner les raisons de la présence des différentes notations.

§ 6. [e] libre

§ 6.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[e] libre > [eĭ] [e] libre + [r] > [rje]	MĒTĒRE > <i>meire</i> PĒTRA > <i>pierra</i>
Oïl.	[e] libre > [je]	PĒTRA > <i>pierre</i>

Occ.	Absence de diphtongaison spontanée de ['ɛ] libre	PĒTRA > <i>peira</i>
------	--	----------------------

En Suisse romande, la diphtongaison de ['ɛ] libre peut aboutir à ['je], mais aussi à ['ej] en fonction de la présence ou de l'absence de [r] après ['ɛ] ; si ['ɛ] précède [r] > ['je], si ['ɛ] ne précède par [r] > ['ej] (Hafner 1955 : 22-30). Dans le reste du domaine francoprovençal, la diphtongaison de ['ɛ] libre aboutit à ['je] même si ['ɛ] n'est pas suivi par [r]. Par contre, une ouverture à ['ja] en finale absolue se constate dans une importante zone du domaine (Hafner 1955 : 22-30 ; Maffei Boillat 2015 : 73-74). En domaine oïlique, la diphtongaison de ['ɛ] libre aboutit dans tous les cas à ['je] (Bourciez 1989 : 65-66 ; Pierret²1994 : 189). Quant au domaine occitan, il ne connaît pas la diphtongaison spontanée de ['ɛ] libre, celle-ci ne peut qu'être conditionnée par une palatale (Anglade 1921 : 63).

§ 6.2. Analyse

Afin de mener cette analyse, nous avons réalisé une recherche de trois types de notations :

- la notation <e> qui peut tant refléter une diphtongaison vers ['ej] que ['je]²²² ;
- les notations de type <ei> qui reflètent la diphtongaison spécifique à la Suisse romande lorsque ['ɛ] n'est pas suivi par [r], soit ['ej] ;
- les notations de type <ie> qui reflètent le traitement francoprovençal de ['ɛ] suivi par [r], mais aussi le traitement français, soit ['je].

Notre analyse ne prendra pas en compte le traitement de -ĚRIU et -ĚRIA, ceux-ci seront abordés en lien avec les suffixes -ARIU et -ARIA (cf. § 14. et § 15.). Nous présenterons séparément les formes issues de RĚTRO.

§ 6.2.1. Notations <ei> et <ey>

Ces deux notations regroupent sept occurrences comprises dans quatre documents situés entre 1371 et 1420. L'usage de <i> et de <y> est indistinct.

<ei>	3× <i>veiz</i>
<ey>	4× <i>meyre</i>
Doc.	20 (1 occ.), 45 (2 occ.), 47 (3 occ.), 49 (1 occ.)

²²² Maffei Boillat (2015 : 74) postule, tout comme Hafner (1955 : 25-26), en faveur du fait que <e> peut tout à fait noter une diphtongue : « la graphie simple *e* notant souvent le produit de E ouvert tonique dans les textes francoprovençaux [...] représentait en réalité un phonème diphtongal plus ou moins marqué ».

§ 6.2.2. Notations <ie> et <y>

Ces deux notations regroupent 80 occurrences comprises dans 19 documents situés entre 1362 et 1490. L'usage de <i> et de <y> est à nouveau indistinct.

<ie>	3× <i>affiert</i> , 1× <i>inquiere</i> , 1× <i>pié</i> , 8× <i>piera</i> , 1× <i>pieraz</i> , 2× <i>piere</i> , 35× <i>pierra</i> , 5× <i>piere</i> , 11× <i>piez</i> , 1× <i>requier</i> , 1× <i>requierent</i> , 6× <i>requiert</i>
<y>	1× <i>yere</i> , 4× <i>yert</i>
Doc.	13 (1 occ.), 20 (2 occ.), 21 (3 occ.), 24 (1 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 33 (29 occ.), 34 (27 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 46 (1 occ.), 49 (1 occ.), 54 (2 occ.), 55 (1 occ.), 59 (2 occ.), 60 (2 occ.), 70 (1 occ.), 71 (2 occ.), 72 (1 occ.)

§ 6.2.3. RĚTRO

Les issues de RĚTRO sont attestées sous cinq types de notations : les notations <ar> et <as> ; les notations <ere> et <ery> ; les notations <eire>, <eyre>, <eir> et <eiz> ; la notation <ieir> ; les notations <iere> et <ier>.

§ 6.2.3.1. Notations <ar> et <as>

Ces deux notations réunissent quatre occurrences situées entre 1374 et 1425 dans trois documents.

- La notation <ar> est composée d'un <a> qui semble s'être développé par analogie avec des formes portant <ar> final, par exemple celles issues de -'ARE.
- La notation <as> s'illustre par le passage de <r> à <s> qui s'explique par un phénomène de graphie inverse par contamination des formes de l'adverbe temporel (cf. *infra*).

<ar>	2× <i>derrar</i>
<as>	1× <i>arras</i> , 1× <i>derras</i>
Doc.	21 (1 occ.), 31 (1 occ.), 52 (2 occ.)

§ 6.2.3.2. Notations <ere> et <ery>

Ces deux notations regroupent huit occurrences situées entre 1319 et 1411 dans cinq documents.

- La notation <ere> se caractérise par l'absence de <i>, mais note tout de même un élément diphthongué. La forme *derrere* est un féminin.
- La notation <ery> est celle qui est attendue pour le féminin.

⟨ere⟩	1× <i>areres</i> , 1× <i>derrere</i> , 4× <i>rere</i> , 1× <i>reres</i>
⟨ery⟩	1× <i>derrery</i>
Doc.	4 (1 occ.), 26 (2 occ.), 30 (2 occ.), 43 (1 occ.), 45 (2 occ.)

§ 6.2.3.3. Notations ⟨eire⟩, ⟨eyre⟩, ⟨eir⟩ et ⟨eiz⟩

Ces quatre notations regroupent treize occurrences situées entre 1319 et 1426 dans six documents.

- Les notations ⟨eire⟩ et ⟨eyre⟩ sont celles qui sont attendues ; ⟨i⟩ et ⟨y⟩ ne se distinguent pas.
- La notation ⟨eir⟩ ne contient pas de ⟨e⟩ final, mais [r] ne semble pas s’être amuï, puisque les notations portant un ⟨e⟩ final sont plus fréquentes.
- La notation ⟨eiz⟩ est particulière dans la mesure où ⟨z⟩ remplace ⟨r⟩. Il pourrait s’agir d’une graphie inverse par contamination des formes de l’adverbe temporel *dernier* dont le [r] s’est amuï (cf. *infra* ⟨ier⟩ pour *dernier*).

⟨eire⟩	1× <i>areires</i> , 4× <i>reire</i>
⟨eyre⟩	3× <i>reyre</i>
⟨eir⟩	4× <i>derreir</i>
⟨eiz⟩	1× <i>derreiz</i>
Doc.	4 (1 occ.), 19 (2 occ.), 21 (1 occ.), 33 (3 occ.), 34 (2 occ.), 54 (4 occ.)

§ 6.2.3.4. Notation ⟨ieir⟩

Cette notation regroupe une seule occurrence dans le document **34** (1403). L’absence de ⟨e⟩ final ne postule pas en faveur de l’amuïssement de [r], puisque les formes de cet adverbe spatial connaissent majoritairement des notations portant un ⟨e⟩ final.

⟨ieir⟩	1× <i>derieir</i>
Doc.	34 (1 occ.)

§ 6.2.3.5. Notations ⟨iere⟩ et ⟨ier⟩

Ces deux notations regroupent 42 occurrences situées entre 1334 et 1464 dans 22 documents.

- La notation ⟨iere⟩ est celle qui est attendue.

- La notation <ier> a une valeur double en fonction qu’il s’agisse de l’adverbe temporel ou spatial. En effet, les adverbes spatiaux *arier*, *derrier* (3 occ.) sont à différencier des adverbes temporels *derier*, *dernier* et *derrier* (7 occ.) pour lesquels [r] s’est amuït. Aussi la présence de <r> correspond dans quatre cas au maintien de [r] final et dans douze cas à son amuïssement.

<iere>	6× <i>arieres</i> , 3× <i>arriere</i> , 1× <i>dernieremant</i> , 1× <i>dernierement</i> , 6× <i>derriere</i> , 4× <i>derrieremant</i> , 1× <i>derrierement</i> , 4× <i>riere</i>
<ier>	1× <i>arier</i> , 3× <i>derier</i> , 2× <i>dernier</i> , 10× <i>derrier</i>
Doc.	9 (6 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (3 occ.), 31 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 46 (1 occ.), 47 (2 occ.), 52 (1 occ.), 54 (7 occ.), 57 (3 occ.), 59 (1 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 65 (1 occ.), 66 (2 occ.), 68 (1 occ.)

Les cinq types de notations représentant les issues de RĒTRO se répartissent ainsi :

<ar>	<ere>	<eire>	<ieir>	<iere>	Total
4 ~5.8%	8 ~11.8%	13 ~19.1%	1 ~1.5%	42 ~61.8%	68

La notation non marquée <iere> est la plus présente (42/68, ~61.8%). Suit la notation <eire> (13/68, ~19.1%). Enfin les notations <ere> (8/68, ~11.8%), <ar> (4/68, ~5.8%) et <ieir> (1/68, ~1.5%) sont plus rares.

§ 6.3. Discussion

Nous pouvons observer la répartition suivante :

Formes	<e>	<ei>	<ie>	Autres	Total
Autres		7	80		87
RĒTRO	8	13	42	5	68
Total	8 ~5.2%	20 ~12.9%	122 ~78.7%	5 ~3.2%	155

C’est à travers 155 formes que le traitement de [’e] libre a pu être analysé. La nette majorité d’entre elles correspond au traitement commun aux domaines francoprovençal et oïlique sous les notations <ie> et <ye> (122/155, ~78.7%), alors que <ei> et <ey> sont représentées par 20/155 occurrences (~12.9%). La notation <e> est très rare et se constate uniquement dans les issues de RĒTRO (8/155, ~5.2%). Enfin les autres notations (5/155, ~3.2%) concernent elles aussi uniquement RĒTRO : <ar> est attesté trois fois et <ieir> une fois.

- La notation <e> est uniquement attestée par huit occurrences dans cinq documents (1319-1415) ; elle se limite aux issues de RĚTRO. Il est difficile de savoir si <e> note [ej] ou [je], mais nous penchons plus volontiers pour [ej] puisque la notation <ei> se relève aussi dans le document 4.

Doc. : 4 (1 occ.), 26 (2 occ.), 30 (2 occ.), 43 (1 occ.), 45 (2 occ.)

- La notation <ei> sous ses variantes <ei> et <ey> est représentée par 20 occurrences dans dix documents (1319-1426) ; elles concernent les issues de RĚTRO, mais aussi de deux autres étymons : MĚTĚRE et VĚTUS. Nous estimons que <ei> représente un stade de type [ej] dans ces trois types.

Doc. : 4 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (1 occ.), 33 (3 occ.), 34 (2 occ.), 45 (2 occ.), 47 (3 occ.), 49 (1 occ.), 54 (4 occ.)

- La notation <ie> sous ses variantes <ie> et <ye> comptabilise 122 occurrences dans 35 documents (1334-1490). Cette notation est donc fortement représentée. Elle correspond au traitement francoprovençal lorsque [ʔ] est suivi de [r] (FĚRIT, QUAERIT), mais il faut la considérer comme une notation oïlique dans le cas de RĚTRO.

Doc. : 9 (6 occ.), 13 (1 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 20 (2 occ.), 21 (3 occ.), 24 (2 occ.), 25 (3 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 31 (1 occ.), 33 (30 occ.), 34 (29 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 46 (2 occ.), 47 (2 occ.), 49 (1 occ.), 52 (1 occ.), 54 (9 occ.), 55 (1 occ.), 57 (3 occ.), 59 (3 occ.), 60 (2 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 65 (1 occ.), 66 (2 occ.), 68 (1 occ.), 70 (1 occ.), 71 (2 occ.), 72 (1 occ.)

- Les autres notations, limitées aux issues de RĚTRO, sont bien plus rares. La notation <ar> se constate à quatre reprises dans les documents 21, 31 et 52. La présence de <a> au côté de <e> est étonnante. La notation <ieir> du document 34 est une notation hybride qui utilise tant le <i> de la notation <ie> que de celui de la notation <ei>. Elle note en aucun cas une triptongue.

L'analyse des issues de [ʔ] libre nous permet surtout de constater que le corpus de Fribourg use de manière très fréquente de la notation <ie> ; celle-ci est commune aux *scriptae* oïliques orientales et aux *scriptae* francoprovençales, lorsque [ʔ] libre est suivi de [r]. Toutefois, la particularité du corpus de Fribourg réside dans le fait que la notation de type <ei> est tout compte

fait attestée dans les documents les plus francoprovençalisants 4, 19, 20, 21, 33, 34, 45, 47 et 49 mais aussi dans une certaine mesure 54. L'apparition de la notation <ei> dans ces documents qui attestent généralement des notations reflétant des changements phonétiques francoprovençaux, postule en faveur d'une phonie de type [ej] pour les lexèmes concernés, soit MĚTĚRE, RĚTRO et VĚTUS.

§ 6.4. Hafner (§ 2, 22-30)

Dans son analyse de ['ɛ] libre, Hafner aborde séparément les documents du sud et du nord du domaine. Il observe un double traitement de ['ɛ] libre au sud du domaine, soit ['je], soit ['ja] en position finale. Concernant le nord, il relève, à Fribourg, les mêmes deux notations que nous avons rencontrées, soit <ei> et <ie>. Selon lui (28), ces deux notations découlent d'un double traitement de la voyelle tonique en fonction de son entourage consonantique :

1. Ě[erscheint im Afreib., außer wenn es vor R steht, im allgemeinen als *ei* : *leyvra, leivont, reire, meil, meyre, veiz, Bey, meyjoz* ; seltener als *ie* : *pie, siet, Estievent, ciel, pierra*. Für PETRU findet sich neben dem gewöhnlichen *Pierro* auch noch *Peirro, Peyro*.
2. Ě[vor R ergibt *ie*, daher afreib. *fiert, fieront, yert, requiert, -ier, quieront, (Mala)mullier*.

En effet, la présence de [r] joue un rôle certain dans le traitement de ['ɛ] libre en domaine suisse romand et dans une partie de la Savoie (Schüle 1971 : 27-32 ; Tuaiillon 2007 : 154-156). Ceci permet à Hafner de considérer (29) que les formes fribourgeoises qui comportent la combinaison ['ɛ] libre suivi de [r] et qui comportent <ie> doivent être considérée comme des influences du français :

Die von der Regel abweichenden Fälle mit *ie* verraten daher wohl nordfrz. Einfluß oder wären allenfalls als Überreste von Doppelformen zu verstehen, die vor der burgundischen Variante die Oberhand behielten.

Mais le traitement de ['ɛ] libre non suivi de [r], demeure un cas délicat à expliquer. Hafner a recours à la thèse burgonde qui avait été proposée par Hubschmied (1938 : 154) et fermement reprise par von Wartburg (1967 : 93-94). Nous ne voulons pas revenir ici sur cette question, mais rapidement von Wartburg présente les choses ainsi :

[...] entre le lac de Genève et celui de Neuchâtel, le canton de Fribourg et le Bas-Valais inclus, ainsi que dans la partie orientale de la rive savoyarde du lac de Genève, le vocalisme a connu une modification singulière. Ici, les voyelles *ě* et *ǒ* ont évolué autrement que partout ailleurs dans la Romania. À moins d'être suivies d'un *r*, elles ont été traitées comme si elles avaient eu

aux V^e et VI^e siècles le timbres des *ĩ* et *ũ* (c'est-à-dire *e* et *o*). [...] Ce traitement correspond exactement aux lois phonétiques gotiques et burgondes selon lesquelles *e* et *o* se ferment, sauf devant *r*, en *i* et *u*. Les Burgondes prononçaient donc les mots romans conformément à leurs habitudes articulatoires, et, là où ils étaient en nombre suffisant, c'est-à-dire sur le territoire de leurs premiers établissements, ils communiquèrent aussi ces habitudes aux populations romanes.

Hafner a bien conscience (30) que la thèse burgonde n'explique pas tout, notamment pourquoi Ě] ne se comporte pas comme Ĩ :

Es sei hinzugefügt, daß durch diese Interpretation der westchweiz. Vokalverhältnisse nicht alle Schwierigkeiten gelöst werden. So bleibt namentlich unerklärt, weshalb nich auch Ě in gedeckter Silbe wie kurzes Ĩ behandelt wurde.

Toutefois, Hafner n'est pas certain que cette observation permette de rejeter l'hypothèse de la thèse burgonde et ajoute (30) qu'il est difficile de ne voir qu'une coïncidence dans le fait que les territoires les plus habités par les populations burgondes aient connu un traitement phonétique similaire aux lois phonétiques burgondes :

Das Auftreten der Sonderentwicklung von Ě[(und ö[) auf dem von den Burgundern am stärksten durchsetzten Gebiet und die merkwürdige Übereinstimmung mit entsprechenden got.-burg. Lautgesetzen sind jedenfalls so auffällig, daß es schwerfällt, darin nur einen bloßen Zufall zu sehen.

Mais cette thèse burgonde doit être rejetée, ainsi que l'a prouvé Schüle (1971 : 27-32). La première objection qu'il expose précise (28) que les Burgondes ont bien connu les phonèmes [ɛ] et [ɔ] dans de nombreuses combinaisons. Et que « dans l'évolution des *e* et *o* gothiques (et burgondes ?), aucune distinction n'est faite entre syllabes ouvertes et syllabes fermées ». Sa deuxième objection repose sur le fait que [ɛ] libre s'est effectivement diphtongué en [je], en s'appuyant (29) notamment sur le fait que suivi de nasale, [ɛ] et [e] libres ont « produit des diphtongues distinctes dans les premiers siècles de l'évolution romane ». Sa troisième objection signale (30-31) que le double traitement de [ɛ] libre en fonction de la présence de [r] s'observe aussi « dans le Valais épiscopal, aux patois fort conservateurs et pour lesquels une influence burgonde ne peut être invoquée ». Pour aboutir au fait que

l'évolution particulière des voyelles devant *r* est un fait de phonétique générale : cette tendance, qui se manifeste dans différentes régions et à différentes époques, est un cas typique des évolutions phonétiques conditionnées par leur entourage, plus fréquentes en francoprovençal qu'en français.

En réalité, [’ej] est un développement secondaire de la diphtongue primitive [’je], mais ce développement ne s’est pas réalisé au contact d’un [r]. En bref, les objections formulées par Schüle sont convaincantes et la thèse Burgonde a définitivement été repoussée, ainsi que nous pouvons le constater dans Tuailon (2007 : 154-156) :

Ernest Schüle a eu le mérite de montrer que la confusion moderne des résultats ne reposait pas sur une confusion primitive des timbres. Pour [o] et [ɔ], le français moderne aussi présente les mêmes résultats, mais les graphies médiévales, les rimes et les assonances nous apprennent que la confusion ne remonte pas à une époque antérieure à la diphtongaison. Pour les patois qui n’ont pas de textes médiévaux, la démonstration demande quelque habileté. (154)

Pour revenir au cas fribourgeois, les graphies recueillies présentent effectivement le double traitement de [’ɛ] libre en fonction de la présence de [r], à l’exception de PĒDE pour lequel seule la notation <ie> est attestée.

§ 7. [’ɛ] suivi de consonne nasale

§ 7.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[’ɛ] libre + nasale > [’ɛ̃n]	TĒNET > <i>tint</i>
Oïl.	[’ɛ] libre + nasale > [’jɛ̃n]	TĒNET > <i>tient</i>
Occ.	[’ɛ] libre + nasale > [’ɛn]	TĒNET > <i>teng</i>

La diphtongaison spontanée de [’ɛ] libre est commune aux domaines francoprovençal et oïlique. Toutefois, on observe en francoprovençal une réduction de [’iɛ̃] à [’i] lorsque [’iɛ̃] précède une consonne nasale, aussi la diphtongue suivie de consonne nasale aboutit à [’ɛ̃n] (Hafner 1955 : 73-75). Le domaine oïlique ne connaît pas cette réduction et aboutit à [’jɛ̃n] (De La Chaussée³1989 : 132-139 ; Bourciez 1989 : 70-71 ; Pierret²1994 : 209-210). La diphtongaison spontanée de [’ɛ] libre en occitan n’est pas connue, elle ne peut qu’être conditionnée (cf. *supra*). Par ailleurs, l’occitan ne connaît pas la nasalisation de ses voyelles (cf. *supra*).

§ 7.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives à ce changement, nous nous sommes concentrée sur une recherche de trois types de notations²²³ :

²²³ Nous devons constater que le nombre de lexèmes touchés par ce phénomène est bien faible : BĒNE, MĒUM, RĒM, TĒNĒRE (ind. prés. P1, P3, P6), VĒNĒRE (ind. prés. P3).

- les notations francoprovençales de type <in> attestant la réduction de [’iɛ] à [’i] ;
- les notations de type <en>, puisque la *scripta* fribourgeoise peut utiliser la notation <en> pour le phonème [ɛ̃n] (cf. § 9.) ;
- les notations oïliques de type <ien> reflétant la diphthongaison de [’ɛ] libre suivi de consonne nasale.

§ 7.2.1. Notation <in>

Cette notation regroupe huit occurrences de *bins* dans le document 4 de 1319.

<in>	8× <i>bins</i>
Doc.	4 (8 occ.)

§ 7.2.2. Notation <en>

Cette notation regroupe quatre occurrences du substantif *benvenue* dans les documents 33 et 34 de 1403.

<en>	4× <i>benvenue</i>
Doc.	33 (2 occ.), 34 (2 occ.)

§ 7.2.3. Notations <ien> et <yen>

Ces deux notations regroupent 231 occurrences comprises dans 60 documents situés entre 1293 et 1496. L’utilisation de <i> ou <y> est indistincte, mais <y> est plus rare.

<ien>	4× <i>apartient</i> , 1× <i>apertient</i> , 7× <i>appartient</i> , 82× <i>bien</i> , 1× <i>bienfaytours</i> , 1× <i>bieni</i> , 62× <i>biens</i> , 1× <i>bienvuellians</i> , 1× <i>bienz</i> , 27× <i>contient</i> , 1× <i>mien</i> , 4× <i>miens</i> , 1× <i>partient</i> , 2× <i>rien</i> , 3× <i>riens</i> , 2× <i>rient</i> , 2× <i>tien</i> , 18× <i>tient</i> , 7× <i>vient</i>
<yen>	2× <i>byen</i> , 1× <i>contyent</i> , 1× <i>myens</i>
Doc.	1 (3 occ.), 2 (1 occ.), 3 (1 occ.), 4 (1 occ.), 5 (3 occ.), 6 (1 occ.), 8 (3 occ.), 9 (2 occ.), 10 (1 occ.), 11 (1 occ.), 12 (1 occ.), 14 (3 occ.), 17 (5 occ.), 18 (3 occ.), 19 (2 occ.), 20 (3 occ.), 21 (5 occ.), 23 (3 occ.), 25 (5 occ.), 26 (3 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (3 occ.), 31 (3 occ.), 32 (5 occ.), 33 (2 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 42 (1 occ.), 43 (4 occ.), 46 (1 occ.), 47 (14 occ.), 48 (2 occ.), 49 (1 occ.), 50 (4 occ.), 51 (4 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (7 occ.), 55 (1 occ.), 56 (6 occ.), 57 (7 occ.), 58 (3 occ.), 59 (1 occ.), 60 (5 occ.), 61 (12 occ.), 62 (6 occ.), 63 (11 occ.), 64 (4 occ.), 65 (3 occ.), 66 (10 occ.), 67 (2 occ.), 68 (7 occ.), 70 (4 occ.), 71 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (8 occ.)

Nous n'intégrons pas les formes du futur des verbes *venir* et *tenir* et leur dérivés, mais nous devons signaler la présence des trois notations <in>, <en> et <ien> :

<in>	1× <i>avindrait</i> , 3× <i>avindrient</i> , 2× <i>avindroent</i> , 1× <i>contindrai</i> , 3× <i>sorevindroit</i> , 5× <i>vindra</i> , 1× <i>vindre</i> , 7× <i>vindrent</i> , 1× <i>vindri</i>
<en>	1× <i>avendrient</i> , 1× <i>avendroit</i> , 1× <i>tendra</i> , 1× <i>tendrent</i> , 1× <i>tendront</i> , 1× <i>vendra</i> , 1× <i>vendraz</i> , 1× <i>venront</i> , 1× <i>venrrons</i>
<ien>	2× <i>appartiendront</i> , 1× <i>appertiendra</i> , 1× <i>appertiendront</i> , 1× <i>tiendront</i>

De même, nous n'intégrons pas les formes des possessifs toniques de type *sien* formés par alignement sur *mien*, mais signalons leur présence.

<ien>	2× <i>sien</i> , 1× <i>sienne</i> , 22× <i>siens</i>
<yen>	17× <i>syens</i>

§ 7.3. Discussion

La répartition des trois types de notation est la suivante :

<in>	<en>	<ien>	Total
8 ~3.3%	4 ~1.6%	231 ~95.1%	243

Des 243 formes réactives, la majorité correspond à la notation <ien> (231/243, ~95.1%). La notation francoprovençale <in> est plus rare et se relève uniquement dans la forme *bins* (8/243, ~3.3%). Enfin, la notation <en> se relève dans la forme *benvenue* (4/243, ~1.6%).

- La notation <in> sous sa variante <in> se relève donc seulement à huit reprises dans la forme *bins* dans le document **4** (1319). Elle note assurément le traitement francoprovençal, soit une réduction de [iɛ] vers [i] aboutissant à [ɛ̃n].
- La notation <en> est plus rare avec seulement quatre occurrences du substantif féminin *benvenue* dans les documents **33** et **34** (1403). Nous estimons que <en> peut être une notation pour [ɛ̃n].
- La notation <ien> sous ses variantes <ien> et <yen> est attestée par 231 occurrences dans 60 documents (1293-1464). Selon nous, il s'agit d'une notation non marquée ne reflétant pas le traitement francoprovençal.

L'analyse des issues de [ʔ] suivi de consonne nasale nous permet de constater que la *scripta* fribourgeoise use plus volontiers d'une notation neutralisée de type <ien>. Mais les quelques occurrences des notations <in> et <en> semblent prouver que la réduction à [ɛ̃n] est effective. Les deux notations francoprovençalisantes apparaissent de manière tout à fait isolée dans trois documents dont la *scripta* est francoprovençalisante (4, 33 et 34).

§ 7.4. Hafner (§ 13, 73-75)

Dans son analyse de [ʔ] suivi de consonne nasale, Hafner relève également les formes *bins* à Fribourg attestant la diphtongaison de [ʔ]. Il recense, en domaine français, la notation <en> dans des formes *ben*, qu'il considère comme des formes non accentuées et qui par conséquent, ne connaissent pas la diphtongaison de [ʔ] (75). Nous pourrions éventuellement rattacher à ce phénomène les quatre formes *benvenue* du corpus de Fribourg, et supposer que ce composé est formé avec une forme non accentuée de BĚNE. Par ailleurs, il constate, comme nous, que les documents fribourgeois usent plus volontiers de <ien> dans les formes verbales issues de TĚNĚRE et VĚNĚRE. Il voit dans ces formes une analogie sur les formes de la P3 et de la P6 (74) :

Wenn hier im frprov. Nordbereich statt *tint, vint* afreib. *tient, vient* auftritt, so ist darin eine Angleichung an die 1. Sing. und 3. Plur. mit *ñ* und lautgesetzlichem *ie* zu sehen ; vgl. afreib. *viegniont* VENIUNT (§22 Anm. 2) und, mit *ie* > i, Dompierre *viñu* < **viegno* VENIO, *viñõ* < *viegniont*.

En effet, dans le corpus de Fribourg, les formes portant une notation <iegn> sont fréquentes, nous en relevons 41 occurrences : *viegnye* (< VĚNEAT), *tiegne* (< TĚNEAT) *tiengniont* (< TĚNEANT), etc. Toutefois, nous ne pensons pas que la présence de la notation <ien> dans les formes de l'indicatif présent soit uniquement due à une analogie. En effet, nous pouvons aussi expliquer ces formes par un phénomène de francisation de la *scripta*.

L'argumentation de Hafner est bien menée. Selon lui, la réduction à [i] se fait en deux étapes selon qu'il s'agisse du traitement de [a] ou de [ʔ]. En outre, la différence de traitement dans les formes *tient* et *vient* est due à une analogie avec le subjonctif présent. Mais, son hypothèse est, selon nous, discutable. Hafner s'est retrouvé face à des formes *tient* et *vient* qu'il considère comme francoprovençales et qu'il explique finalement d'une manière plutôt satisfaisante. Toutefois, il n'envisage pas la possibilité de l'influence des *scriptae* oïliques. Le fait que Hafner ne fasse aucun cas des formes non francoprovençales tout au long de son travail lui empêche de voir dans les formes *tient* et *vient* un probable phénomène de francisation

graphique. Par conséquent, l'analyse de [ʔ] suivi de consonne nasale que nous avons menée nous permet, contrairement à Hafner, de constater que la *scripta* en usage à Fribourg dépend d'une *scripta* externe déjà bien installée à la fin du 13^e siècle.

Enfin, Hafner (74) affirme que la réduction de [ʔ] qui aboutit à [ʔn] est un phénomène qui se produit après 1400 et qui ne concorde pas avec le même changement que subit [a] suivi de consonne nasale et précédé de palatale (daté au 10^e s.), bien que les attestations dialectales présentent la même issue :

Wenn VENIT und TENET in den heutigen freib. und waadt. Mundarten im Vokal mit CANE und VINU übereinstimmen (vgl. z.B. Dompierre *vě, tě* und *bě* BENE, *tsě* CANE, *vě* VINU [...]), so datiert dieser Zusammenfall aus der Zeit nach 1400. Vgl. afreib. *tin* für *tient* bei Blav. 151, 152 (1487/88). Der Wandel von CANE > *chin* ist vorhistorisch, die Reduktion von freib. *tient* > *tin* dagegen ein relativ junger Vorgang.

Néanmoins, dans le corpus de Fribourg, nous avons relevé des formes *bin* datant de 1319. Aussi, la chronologie de Hafner doit être revue, sans que cela affecte l'hypothèse convaincante que la réduction touchant la diphtongue [ʔ] (< [ʔ]) se soit produite après celle touchant [a].

§ 8. [ʔ] suivi de palatale

§ 8.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[ʔ] + palatale > [ʔj] > [ʔj] > [ej]	ECCLĒSIA > <i>egleisi</i>
	[ʔ] + palatale > [ʔj] > [ʔj] > [je]	ECCLĒSIA > <i>egliesi</i>
Oïl.	[ʔ] + palatale > [ʔj] > [ʔj] > [i]	ECCLĒSIA > <i>eglise</i>
Occ.	[ʔ] + palatale > [ʔj] > [ʔ]	ECCLĒSIA > <i>elesia</i>

La diphtongaison conditionnée de [ʔ] suivi de palatale aboutit à la triptongue [ʔj] commune aux domaines francoprovençal et oïlique. En domaine francoprovençal, la triptongue connaît une réduction à [ej] ou à [je] (Hafner 1955 : 93-100). En domaine oïlique, la triptongue [ʔj] se réduit généralement à [i] suite à l'assimilation de [e] (De La Chaussée ³1989 : 114-115 et 124 ; Bourciez 1989 : 69-70 ; Pierret ²1994 : 195)²²⁴. L'occitan peut connaître la diphtongaison conditionnée de [ʔ] suivi de palatale qui aboutit à [jʔ], mais aboutit généralement à [ʔ] (Anglade 1921 : 63 ; Oliviéri/Sauzet 2016 : 323).

²²⁴ Ainsi que le prouve notre relevé dans les DocLing (cf. *infra*), en domaine oïlique oriental, la triptongue semble s'être réduite en [ej] pour ensuite se monophthongue en [e].

§ 8.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives à ce changement, nous nous sommes concentrée sur une recherche de quatre types de notations :

- les notations de type <ei> attestant d'une réduction de [iẽi] vers [ej] ;
- la notation de type <e> qui semble refléter la monophthongaison de [ej] ;
- les notations francoprovençales de type <ie> illustrant la réduction de [iẽi] vers ['je] ;
- les notations oïliques de type <i> qui notent la réduction de [iẽi] vers [i].

§ 8.2.1. Notations <ei> et <ey>

Ces deux notations regroupent 25 occurrences comprises dans neuf documents situés entre 1319 et 1408. L'usage de <y> est à relever, même s'il est rare (2/25) ; il se constate en 1319 (4) et en 1371 (20).

<ei>	2× <i>egleisi</i> , 2× <i>igleisi</i> , 1× <i>profeitable</i> , 17× <i>profeitables</i> , 1× <i>ygleises</i>
<ey>	1× <i>deyx</i> , 1× <i>profeytables</i>
Doc.	4 (6 occ.), 20 (1 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (3 occ.), 38 (4 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.)

§ 8.2.2. Notation <e>

La notation <e> regroupe six occurrences situées entre 1319 et 1409 dans six documents.

<e>	1× <i>iglesi</i> , 1× <i>profetable</i> , 3× <i>profetables</i> , 1× <i>profetablo</i>
Doc.	4 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 37 (1 occ.), 44 (1 occ.)

§ 8.2.3. Notations <ie> et <ye>

Ces deux notations regroupent 372 occurrences comprises dans 33 documents situés entre 1319 et 1479. Tout comme pour les notations <ei> et <ey>, l'usage de <y> est plutôt rare (19/372) ; il est attesté en 1378 (22), 1411 (45) et 1426 (54).

<ie>	13× <i>dieme</i> , 1× <i>diemes</i> , 8× <i>diemo</i> , 28× <i>diemoz</i> , 2× <i>diex</i> , 132× <i>dimie</i> , 7× <i>dimiez</i> , 30× <i>egliese</i> , 1× <i>ellié</i> , 5× <i>elliez</i> , 24× <i>eslierre</i> , 1× <i>eslierrrent</i> , 1× <i>esliesons</i> , 26× <i>esliet</i> , 1× <i>esliettes</i> , 30× <i>esliez</i> , 1× <i>igliese</i> , 2× <i>lie</i> , 1× <i>lierre</i> , 5× <i>liese</i> , 2× <i>liesse</i> , 2× <i>liet</i> , 4× <i>liete</i> , 1× <i>lietes</i> , 5× <i>mie</i> , 3× <i>parmie</i> , 2× <i>perliesent</i> , 2× <i>perliet</i> , 1× <i>perlietes</i> , 1× <i>permie</i> , 1× <i>prie</i> , 2× <i>pries</i> , 2× <i>profiet</i> , 1× <i>serieses</i> , 6× <i>tiestre</i>
------	--

⟨ye⟩	4× <i>dimye</i> , 2× <i>dyemo</i> , 12× <i>dyemoz</i> , 1× <i>eslyet</i>
Doc.	4 (1 occ.), 6 (2 occ.), 9 (5 occ.), 14 (1 occ.), 19 (2 occ.), 21 (3 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 25 (2 occ.), 26 (1 occ.), 27 (15 occ.), 28 (15 occ.), 29 (15 occ.), 30 (1 occ.), 31 (1 occ.), 33 (43 occ.), 34 (40 occ.), 35 (19 occ.), 36 (16 occ.), 37 (16 occ.), 38 (16 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 45 (40 occ.), 46 (1 occ.), 47 (44 occ.), 48 (1 occ.), 49 (28 occ.), 54 (32 occ.), 56 (1 occ.), 58 (2 occ.), 68 (1 occ.), 70 (2 occ.)

§ 8.2.4. Notations ⟨i⟩ et ⟨y⟩

Ces deux notations regroupent 108 occurrences comprises dans 36 documents situés entre 1319 et 1496. À nouveau, l'utilisation de ⟨y⟩ en 1415 (**49**) et 1420 (**49**) est très rare (2/110).

⟨i⟩	5× <i>dix</i> , 12× <i>eglise</i> , 1× <i>ellisist</i> , 1× <i>eslira</i> , 6× <i>eslire</i> , 6× <i>eslirre</i> , 3× <i>eslirrent</i> , 3× <i>eslisist</i> , 30× <i>eslit</i> , 2× <i>perlit</i> , 1× <i>perlite</i> , 2× <i>proffit</i> , 16× <i>profit</i> , 1× <i>profitablez</i> , 1× <i>serises</i> , 16× <i>pris</i>
⟨y⟩	2× <i>my</i>
Doc.	4 (1 occ.), 14 (2 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (1 occ.), 21 (2 occ.), 25 (18 occ.), 26 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 35 (5 occ.), 36 (8 occ.), 37 (8 occ.), 38 (8 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 47 (1 occ.), 49 (2 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 54 (7 occ.), 57 (1 occ.), 60 (1 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 64 (1 occ.), 67 (1 occ.), 68 (12 occ.), 69 (2 occ.), 70 (6 occ.), 74 (1 occ.)

§ 8.3. Discussion

Nous observons la répartition suivante :

⟨ei⟩	⟨e⟩	⟨ie⟩	⟨i⟩	Total
25 ~4.9%	6 ~1.2%	372 ~72.8%	108 ~21.1%	511

Pas moins de 511 formes sont réactives à ce changement. La majorité correspond à la notation francoprovençale ⟨ie⟩ (372/511, ~72.8%). La notation oïlique ⟨i⟩ est plus rare, mais tout de même bien attestée (108/511, ~21.1%). Enfin les deux autres notations sont très rares : ⟨ei⟩ est plus fréquente (25/511, ~4.9%) que ⟨e⟩ (9/511, ~1.2%).

- La notation ⟨ei⟩ sous ses variantes ⟨ei⟩ et ⟨ey⟩ se relève donc seulement à 25 reprises dans neuf documents (1319-1408). Elle se limite cependant à trois étymons sous les formes *egleisi* et variantes, *profeitable* et variantes et le nombre *deyx*. Ce sont des notations plutôt tardives qui se trouvent dans des documents dont la *scripta* n'est pas spécialement marquée, à l'exception des six occurrences du document **4** qui lui est francoprovençalisant. Elles peuvent être considérées comme des notations de

provenance oïliques orientales, puisque <ei> est très fréquemment utilisé dans cette zone du domaine oïlique (cf. *infra*).

- La notation <e> est nettement plus rare avec seulement six occurrences dans six documents (1319-1409). Elle se relève uniquement dans une forme *iglese* et cinq formes *profetable* et variantes. Rappelons que ces deux étymons portent également la notation <ei>. Aussi, il est légitime de penser que <ei> et <e> ont une valeur équivalente. Selon nous, il s’agit aussi d’une influence oïlique orientale (cf. *infra*).
- La notation <ie> sous ses variantes <ie> et <ye> est attestée par 372 occurrences dans 33 documents (1319-1479). Elle est la notation la plus fréquente. Elle correspond au traitement francoprovençal, soit une réduction de la triphthongue vers [’je]. Toutefois ce traitement ne semble pas être exclusif à la Suisse romande, ce qui permet d’expliquer la forte fréquence de cette notation (cf. *infra*).
- La notation <i> sous ses variantes <i> et <y> se relève dans 108 cas au sein de 36 documents (1319-1496). Elle est une notation résultant de la contamination graphique du français.

L’analyse des issues de [’ɛ] suivi de palatale nous permet de constater une majorité de notations marquées : <ie> (372 occ.), <ei> (25 occ.) et <e> (6 occ.). Ce cas de figure est plutôt rare, puisqu’il se rencontre principalement dans les cas où la notation francoprovençale correspond à une graphie conjointe aux *scriptae* francoprovençales et oïliques orientales, à l’instar de la notation <ou> issue de la diphtongaison de [’o] libre (cf. § 10.) et de la notation <ei> issue de la diphtongaison de [’e] libre (cf. § 5.).

§ 8.4. Hafner (§ 22, 93-100)²²⁵

Dans son analyse de [’ɛ] suivi de palatale, Hafner a tenté d’expliquer la très forte variation dans le traitement de cette voyelle dans ces conditions. À cette fin, il aborde séparément les formes francoprovençales de France et de Suisse romande.

Les relevés que Hafner effectue dans la documentation provenant du territoire français l’obligent à recourir à des considérations graphiques afin de mieux cerner le traitement de [’ɛ] suivi de palatale en domaine francoprovençal. Dans sa première remarque, il déclare (95) que le traitement de palatale précédé par [’ɛ] doit être considéré en même temps que celui de [’ɛ]

²²⁵ Dans ses notes 1, 2 (96-97) et 1 (98), Hafner relève les issues des suffixes -ARIU et -ĒRIU que nous analysons dans le § 14.

non suivi de palatale. Hafner est convaincu que <e> note ainsi une diphtongue et que <ei> peut noter une triphthongue :

Die Bewertung der Belege mit ɛ vor Palatal hat die bei der Entwicklung von ɛ in freier Silbe gemachte Feststellung zu berücksichtigen : der auf der zweiten Komponente betonte Diphthong *jé* wird in der Regel durch einfaches *e* wiedergeben. Der Diphthong war schon längst vorhanden, ehe eine graphische Bezeichnung fand. Die Schreibung *ei* kann demgemäß für eine in Wirklichkeit triphthongische Verbindung stehen.

Cette hypothèse lui permet d'expliquer le fait que des notations <ei>, <ie> et <e> se côtoient dans de nombreuses régions, particulièrement en France. Toutefois, Hafner considère (97) que la Suisse romande se montre moins particulière : le traitement de [ɛ] suivi de palatale y est plus clair, et la triphthongue se réduit assurément à [je] :

In den frprov. Westschweizer Mdaa. liegen die Verhältnisse klarer als im Südgebiet. Es zeigt sich hier in der Stellung vor Palatal von Anfang an Eintreten des Diphthongs, bzw. Reduktion des Triphthongs zu *ie*.

En effet, à Fribourg, il relève surtout la notation de type <ie> ; ce n'est que dans les formes *egleisi* et *seix* et variantes qu'il note l'utilisation de <ei>. Par ailleurs, il précise (98) que <ei> est rare et qu'elle apparaît aux côtés de <ie>. Il considère qu'elle représente une autre réduction de la triphthongue :

Angesichts des hohen Alters von *ie* < **iei* (vgl. Bieri 1180) ist das nur in einem einzigen Text und zudem neben *ellie* *EXLECTI vorkommende afreib. *egleisi* als eine andere Reduktionsform der Frühstufe **eglieisi* aufzufassen [...].

Comme nous, Hafner a été confronté à un important polymorphisme. Cette spécificité a généré d'importantes difficultés dans l'explication des formes qu'il a relevées. Il ne parvient pas à expliquer la forme fribourgeoise *egleisi* autrement que par un phénomène isolé, alors que nous parvenons, grâce à l'analyse du corpus des DocLing, à comprendre qu'il s'agit très probablement d'une notation de provenance oïlique orientale. Par ailleurs, l'usage de <ie>, notation qu'il considère comme francoprovençale et non oïlique, n'est de loin pas limité au domaine francoprovençal. Enfin, l'absence de toute prise en compte de la notation <i> est à rapprocher du fait que Hafner ne retient pas, dans son étude, les notations qu'il ne considère

pas comme francoprovençales²²⁶. En effet, <i> n'est pas une notation reflétant le traitement du francoprovençal, mais relever son utilisation nous permet d'observer que les scribes de la région fribourgeoise connaissaient parfaitement la notation française du traitement de [ʔ] suivi de palatale, bien qu'ils aient préféré utiliser une autre notation.

§ 8.5. DocLing

Nous nous sommes tournée vers les corpus oïliques des DocLing, afin de déterminer si les notations <ie>, <ei> et <e> sont conjointes aux domaines francoprovençal et oïlique oriental. Si l'on s'arrête sur les issues des étymons ECCLĒSIA, DĒCEM, DĒCIMU et PROFĒCTUS, nous obtenons la répartition suivante :

<i>Corpus</i>	<ie>	<ei>	<e>	<i>Total</i>
Marne		23		23
Meuse	3	77	6	86
Meurthe-et-Moselle		28	9	37
Vosges	8	22	42	72
Haute-Marne	3	81	19	103
Haute-Saône	1	42	8	51
Jura	9	5	19	33
Saône-et-Loire	21		2	23
Jura/Berne	96	131	31	258
<i>Total</i>	141	409	136	686

<i>Par étymon</i>	<ie>	<ei>	<e>	<i>Total</i>
ECCLĒSIA	59	65	6	130
DĒCEM	119	n.c.	37	156
DĒCIMU	149	62	91	302
PROFĒCTUS	82	9	7	98
<i>Total</i>	409	136	141	686

La notation <ei> est bien plus fréquente (409/686), elle se relève dans huit corpus entre 1223 et 1350. La notation <e> reflétant selon nous une réduction [ej] est aussi bien attestée (136/686), sans compter les issues de DĒCEM ; elle s'observe dans huit corpus entre 1240 et 1350. Enfin,

²²⁶ Pourtant, dans sa note 1 (93), il prend en considération que la réduction à [i] se limite à une partie restreinte du domaine oïlique et que l'est représente une issue [ej] :

Die Entwicklung *iei* > *i* umfaßt nur ein kleineres Gebiet. Außer im Zentralfranz. begegnet sie im Pikardischen, Champagnischen und Ostnormannischen, während in den ostfrz. Mdaa. *ei*, in den südlichen und westlichen *ie*, *e*, *ei* erscheint [...].

la notation <ie> est moins fréquente (141/686) ; elle se relève dans sept corpus entre 1257 et 1359.

Notre échantillon nous permet de constater que le domaine oïlique voisin connaît les mêmes notations que le corpus de Fribourg, surtout la notation <ei>. Aussi, nous sommes tentée de rapprocher les quelques 25 occurrences de <ei> et les six de <e> aux habitudes des *scriptae* oïliques orientales voisines et non à une spécificité francoprovençale. De la même manière, la notation <ie> n'est pas propre au domaine francoprovençal, puisque <ie> se trouve très attesté dans les corpus du Jura/Berne et de la Saône-et-Loire. Cependant, alors que <ei> et <e> ne notent pas le traitement francoprovençal de Fribourg, <ie> le reflète. Du fait de la forte utilisation de <ei>, <e> et <ie> en territoire oïlique voisin, les rédacteurs fribourgeois ne considèrent pas ces notations comme marquées.

§ 9. [ʼe], [ʼɛ], [e] initial, [ɛ] initial entravés par une consonne nasale

§ 9.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[ʼe], [ʼɛ], [e] initial, [ɛ] initial entravés par une nasale > [ɛ̃n]	INTRARE > <i>intrar</i>
Oïl.	[ʼe], [ʼɛ], [e] initial, [ɛ] initial entravés par une nasale > [ɛ̃n] > [ã̃n]	INTRARE > <i>entrer</i>
Occ.	Absence de nasalisation de la voyelle	INTRARE > <i>entrar</i>

Le traitement de [ʼe], [ʼɛ] et de [e], [ɛ] initial entravés par une consonne nasale aboutit en francoprovençal à [ɛ̃n] (Hafner 1955 : 89-92 ; Maffei Boillat 2015 : 81). Le domaine oïlique connaît un traitement divergent de [ʼe], [ʼɛ] et de [e], [ɛ] initial entravés par une consonne nasale ; en position entravée, ces quatre voyelles aboutissent aussi à [ɛ̃n], mais ce phonème s'ouvre à la fin du 11^e siècle à [ã̃n] (Pierret ²1994 : 207-208). L'occitan ne connaît pas la nasalisation des voyelles (cf. *supra*).

§ 9.2. Analyse

Nous avons axé notre relevé sur quatre types de notations :

- les notations fribourgeoises de type <in> reflétant le maintien de [ɛ̃n] ;
- les notations de types <ein> et <ain> reflétant probablement aussi le maintien de [ɛ̃n] ;
- la notation <en> qui peut tant noter [ɛ̃n] que [ã̃n]²²⁷ ;
- la notation oïlique <an> notant l'ouverture de [ɛ̃n] vers [ã̃n].

²²⁷ En effet, le digramme <en> est celui que Hafner relève le plus pour le domaine francoprovençal. Mais la présence de <en> ne signifie pas forcément une influence des *scriptae* françaises.

Étant donné que nous sommes face à une combinaison très fréquente, notre relevé s’est surtout focalisé sur les notations de type <in>, <ein> et <ain> qui notent de manière quasi univoque un changement phonétique régional et qui semblent être constitutives de la *scripta* fribourgeoise (cf. *infra*). Puisque <en> peut aussi noter le traitement francoprovençal et que sa présence n’est pas significative dans la discussion relative à l’influence des *scriptae* oïliques à Fribourg, nous avons uniquement inventorié les notations de type <en> et <an> dans les lexèmes portant <in>, <ein> et <ain>. Enfin, nous présentons séparément les différentes notations issues de SĪNE et de ĪNSĪMUL.

§ 9.2.1. Notations <in> et <im>

Ces deux notations regroupent 925 occurrences comprises entre 1319 et 1496 dans 50 documents. La notation <im> se limite à des cas pour lesquels, la nasale précède la bilabiale sourde [p].

<in>	1× <i>cingles</i> , 2× <i>dedin</i> , 1× <i>depin</i> , 17× <i>despin</i> , 1× <i>despins</i> , 670× <i>in</i> , 2× <i>inchesus</i> , 9× <i>inchesuz</i> , 1× <i>inchief</i> , 24× <i>inчисuz</i> , 4× <i>inclos</i> , 2× <i>incontre</i> , 1× <i>incorre</i> , 1× <i>incoru</i> , 1× <i>incorue</i> , 2× <i>incoruz</i> , 1× <i>infraindre</i> , 1× <i>infraintes</i> , 3× <i>infrinctes</i> , 2× <i>infrindre</i> , 8× <i>infrintes</i> , 1× <i>inmineir</i> , 1× <i>inmouurre</i> , 1× <i>inmouvent</i> , 1× <i>inquerir</i> , 1× <i>inqueru</i> , 3× <i>inqui</i> , 1× <i>inquiere</i> , 2× <i>inquirir</i> , 1× <i>inquy</i> , 2× <i>inseguent</i> , 2× <i>insoretout</i> , 1× <i>intendre</i> , 1× <i>intentes</i> , 1× <i>intenuue</i> , 1× <i>intenuuez</i> , 33× <i>intenuuz</i> , 1× <i>interprist</i> , 6× <i>intier</i> , 2× <i>intiere</i> , 1× <i>intieres</i> , 6× <i>intiers</i> , 1× <i>intirremant</i> , 1× <i>intrait</i> , 1× <i>intraz</i> , 49× <i>intre</i> , 10× <i>intrees</i> , 11× <i>intreir</i> , 2× <i>intreiz</i> , 7× <i>intreroit</i> , 3× <i>intreroyt</i> , 1× <i>intres</i> , 1× <i>intro</i> , 3× <i>introit</i> , 1× <i>introyt</i> , 4× <i>invide</i> , 1× <i>invirou</i> , 4× <i>invistes</i> , 1× <i>trinchier</i>
<im>	1× <i>imployer</i>
Doc.	4 (1 occ.), 6 (2 occ.), 7 (1 occ.), 9 (2 occ.), 13 (3 occ.), 14 (8 occ.), 15 (2 occ.), 16 (4 occ.), 17 (3 occ.), 19 (21 occ.), 20 (9 occ.), 21 (34 occ.), 22 (20 occ.), 23 (6 occ.), 25 (117 occ.), 26 (19 occ.), 27 (27 occ.), 28 (28 occ.), 29 (27 occ.), 30 (19 occ.), 31 (13 occ.), 32 (12 occ.), 33 (60 occ.), 34 (57 occ.), 35 (61 occ.), 36 (62 occ.), 37 (62 occ.), 38 (62 occ.), 39 (19 occ.), 40 (19 occ.), 41 (1 occ.), 42 (3 occ.), 43 (4 occ.), 44 (4 occ.), 45 (33 occ.), 46 (19 occ.), 47 (8 occ.), 48 (12 occ.), 49 (37 occ.), 52 (10 occ.), 53 (1 occ.), 54 (2 occ.), 55 (1 occ.), 58 (1 occ.), 63 (1 occ.), 67 (4 occ.), 70 (1 occ.), 71 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 9.2.2. Notations <ein>, <ain> et <aim>

Ces trois notations regroupent 25 occurrences comprises dans quatre documents situés entre 1319 et 1420.

- La notation <ein> reflète la diphtongaison de [e] > [ei].
- Les notations <ain> et <aim> proviennent des *scriptae* du domaine oïlique, puisque <ain> note originellement la diphtongaison et la nasalisation de [a] (cf. MANU > *main*). Ici <aim> est aussi utilisé avant la consonne bilabiale sourde [p].

⟨ein⟩	3× <i>avein</i> , 1× <i>einquy</i> , 1× <i>facein</i> , 1× <i>prometein</i> , 1× <i>volein</i>
⟨ain⟩	2× <i>despains</i> , 2× <i>laïndemain</i> , 1× <i>tainps</i>
⟨aim⟩	13× <i>taimps</i>
Doc.	4 (6 occ.), 14 (1 occ.), 33 (2 occ.), 49 (16 occ.)

§ 9.2.3. Notations ⟨en⟩ et ⟨em⟩

Ces deux notations regroupent 1339 occurrences comprises entre 1293 et 1464 dans 71 documents. L'utilisation de ⟨m⟩ se fait en position intervocalique ou lorsque la nasale précède [p].

⟨en⟩	1× <i>ayen</i> , 1× <i>dedens</i> , 10× <i>dedent</i> , 1× <i>dedenz</i> , 1× <i>dixorenavant</i> , 100× <i>despens</i> , 890× <i>en</i> , 1× <i>enbnenaz</i> , 2× <i>enchesuz</i> , 5× <i>enchié</i> , 2× <i>enchief</i> , 1× <i>enclo</i> , 2× <i>enclos</i> , 1× <i>encloses</i> , 2× <i>encloz</i> , 1× <i>encluses</i> , 35× <i>encontre</i> , 7× <i>encontres</i> , 2× <i>encuntres</i> , 1× <i>enformar</i> , 1× <i>enformé</i> , 2× <i>enfrintes</i> , 3× <i>enmineir</i> , 33× <i>enqui</i> , 1× <i>enquirir</i> , 3× <i>enquis</i> , 1× <i>enquiz</i> , 2× <i>enquy</i> , 4× <i>ensegant</i> , 2× <i>ensequant</i> , 3× <i>ensequent</i> , 1× <i>ensuivant</i> , 2× <i>entendre</i> , 6× <i>entenu</i> , 1× <i>entendue</i> , 3× <i>entenus</i> , 22× <i>entenuz</i> , 4× <i>entier</i> , 1× <i>entiere</i> , 5× <i>entieremant</i> , 1× <i>entiers</i> , 36× <i>entre</i> , 1× <i>entreir</i> , 1× <i>entreprise</i> , 1× <i>entrieri</i> , 1× <i>entrerons</i> , 25× <i>environ</i> , 1× <i>facens</i> , 10× <i>lendemain</i> , 1× <i>outreen</i> , 1× <i>ten</i> , 4× <i>tens</i> , 1× <i>trenchier</i>
⟨em⟩	1× <i>em</i> , 1× <i>emaneez</i> , 2× <i>emoure</i> , 1× <i>emouvent</i> , 1× <i>empleies</i> , 1× <i>employer</i> , 1× <i>employés</i> , 1× <i>employer</i> , 2× <i>longtemps</i> , 1× <i>lontemps</i> , 77× <i>temps</i>
Doc.	1 (21 occ.), 2 (32 occ.), 3 (17 occ.), 4 (35 occ.), 5 (7 occ.), 6 (7 occ.), 7 (2 occ.), 8 (5 occ.), 9 (26 occ.), 10 (2 occ.), 11 (3 occ.), 12 (10 occ.), 14 (20 occ.), 15 (1 occ.), 17 (23 occ.), 18 (9 occ.), 19 (8 occ.), 20 (12 occ.), 21 (15 occ.), 22 (2 occ.), 23 (9 occ.), 24 (11 occ.), 25 (27 occ.), 26 (6 occ.), 27 (4 occ.), 28 (3 occ.), 29 (4 occ.), 30 (5 occ.), 31 (7 occ.), 32 (4 occ.), 33 (29 occ.), 34 (27 occ.), 35 (7 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 39 (4 occ.), 40 (3 occ.), 41 (2 occ.), 42 (2 occ.), 44 (2 occ.), 45 (24 occ.), 46 (6 occ.), 47 (137 occ.), 48 (11 occ.), 49 (24 occ.), 50 (28 occ.), 51 (28 occ.), 52 (6 occ.), 53 (18 occ.), 54 (93 occ.), 55 (38 occ.), 56 (36 occ.), 57 (47 occ.), 58 (26 occ.), 59 (16 occ.), 60 (33 occ.), 61 (55 occ.), 62 (29 occ.), 63 (52 occ.), 64 (17 occ.), 65 (7 occ.), 66 (20 occ.), 67 (13 occ.), 68 (32 occ.), 69 (12 occ.), 70 (41 occ.), 71 (13 occ.), 72 (16 occ.), 73 (8 occ.), 74 (22 occ.)

§ 9.2.4. Notations ⟨an⟩ et ⟨am⟩

Cette notation regroupe 34 occurrences comprises dans 17 documents situés entre 1293 et 1464. Cette notation est de provenance oïlique, puisque ⟨a⟩ reflète l'ouverture de [ẽn] à [ãn].

⟨an⟩	1× <i>antieremant</i> , 2× <i>antre</i> , 1× <i>antreprisses</i> , 1× <i>antres</i> , 1× <i>dedans</i> , 17× <i>dedant</i> , 1× <i>dedantz</i> , 9× <i>didant</i> , 1× <i>tans</i>
Doc.	1 (4 occ.), 3 (2 occ.), 14 (2 occ.), 21 (2 occ.), 26 (2 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 30 (3 occ.), 44 (1 occ.), 45 (1 occ.), 50 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 59 (1 occ.), 67 (1 occ.)

§ 9.2.5. SĪNE

Ici, nous traiterons séparément les issues de SĪNE. En effet, nous avons constaté que le corpus de Fribourg montre une nette préférence pour la notation de type <ain>. Cette notation qui semble provenir du système graphique oïlique²²⁸ semble toutefois se référer à un phonème de type [ɛ̃n] et donc au traitement fribourgeois. Par ailleurs, les notations de type <in> et <ein> confirment que cet étymon connaît un changement vers [sɛ̃n]. Pour ce lexème nous relevons les mêmes types de notations que précédemment :

- les notations francoprovençales <in>, <ain> et <ein> ;
- les notations non marquées <an> et <en>.

§ 9.2.5.1. Notations <in>, <ain> et <ein>

Ces trois notations regroupent 143 occurrences comprises dans 28 documents situés entre 1363 et 1458.

<in>	14× <i>sin</i> , 1× <i>sins</i>
<ain>	55× <i>sain</i> , 38× <i>sains</i> , 1× <i>saint</i>
<ein>	34× <i>seins</i>
Doc.	14 (3 occ.), 19 (9 occ.), 20 (4 occ.), 21 (12 occ.), 22 (5 occ.), 23 (1 occ.), 25 (18 occ.), 32 (7 occ.), 33 (1 occ.), 35 (8 occ.), 36 (8 occ.), 37 (8 occ.), 38 (8 occ.), 39 (8 occ.), 40 (8 occ.), 41 (3 occ.), 42 (2 occ.), 43 (11 occ.), 49 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (6 occ.), 55 (1 occ.), 58 (2 occ.), 59 (1 occ.), 64 (1 occ.)

§ 9.2.5.2. Notations <an> et <en>

Ces deux notations regroupent 97 occurrences comprises dans 29 documents situés entre 1293 et 1496.

<an>	1× <i>san</i> , 45× <i>sans</i> , 5× <i>sanz</i>
<en>	45× <i>sens</i> , 1× <i>sentz</i>
Doc.	2 (4 occ.), 3 (1 occ.), 9 (2 occ.), 14 (9 occ.), 16 (1 occ.), 17 (4 occ.), 18 (1 occ.), 24 (1 occ.), 26 (9 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (9 occ.), 53 (1 occ.), 56 (1 occ.), 57 (2 occ.), 58 (3 occ.), 60 (3 occ.), 61 (6 occ.), 62 (5 occ.), 63 (7 occ.), 64 (2 occ.), 66 (4 occ.), 67 (1 occ.), 68 (1 occ.), 69 (3 occ.), 70 (6 occ.), 72 (1 occ.), 74 (1 occ.)

²²⁸ En effet, en domaine oïlique <ain> note le traitement de [ʼa] suivi de consonne nasale.

§ 9.2.6. ĪNSĪMUL

Puisque les deux [e] (< ĩ) de ĪNSĪMUL répondent au changement qui nous intéresse ici²²⁹, le cas est à considérer séparément ; en effet, comment classer les formes de types *ensinblo* ? Puisque ce lexème contient deux syllabes susceptibles de porter tous les types de notations que nous avons relevés, nous avons opté pour un relevé séparé.

§ 9.2.6.1. Notation <en> suivie de <i(n)>

La combinaison <en> suivie de <i(n)> regroupe deux occurrences comprises dans deux documents situés en 1324 et 1326. L'absence de <n> dans *ensiblo* s'explique probablement par un oubli du scribe de noter le tilde d'abréviation.

<en + in>	1× <i>ensiblo</i> , 1× <i>ensinblo</i>
Doc.	6 (1 occ.), 7 (1 occ.)

§ 9.2.6.2. Notation <in> suivie de

La combinaison <in> suivie de regroupe quatorze occurrences comprises dans sept documents situés entre 1370 et 1392.

<in + en>	14× <i>insemble</i>
Doc.	19 (1 occ.), 21 (2 occ.), 26 (1 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (1 occ.)

§ 9.2.6.3. Notations , <en> suivies de <am>, et <en>

Les combinaisons , <en> suivies de <am>, et <en> regroupent 75 occurrences comprises dans 32 documents situés entre 1319 et 1496.

<em + em>	1× <i>emsemble</i>
<en + am>	1× <i>ensambles</i>
<en + em>	68× <i>ensemble</i> , 1× <i>ensembles</i> , 1× <i>enxemble</i>
<en + en>	3× <i>enseoble</i>
Doc.	4 (2 occ.), 8 (1 occ.), 9 (1 occ.), 12 (3 occ.), 24 (1 occ.), 25 (2 occ.), 32 (2 occ.), 35 (5 occ.), 36 (5 occ.), 37 (5 occ.), 38 (5 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 48 (6 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1

²²⁹ L'initiale et la voyelle accentuée sont entravées, aussi les deux voyelles suivies de [n] aboutissent à [ɛ̃n] qui ne s'ouvre pas à [ã̃n] en francoprovençal.

occ.), **53** (1 occ.), **54** (2 occ.), **56** (1 occ.), **57** (2 occ.), **59** (2 occ.), **60** (1 occ.), **61** (3 occ.), **62** (5 occ.), **63** (4 occ.), **64** (1 occ.), **70** (4 occ.), **71** (1 occ.), **72** (1 occ.), **73** (1 occ.), **74** (1 occ.)

§ 9.3. Discussion

Notre analyse aboutit à la répartition suivante²³⁰ :

Formes	⟨in⟩	⟨ein⟩	⟨ain⟩	⟨en⟩	⟨an⟩	Total
<i>Autres</i>	925	7	18	1339	34	2323
SĪNE	15	34	94	46	51	240
<i>Total</i>	940	41	112	1385	85	2563
<i>Total</i>	1093 ~42.7%			1385 ~54%	85 ~3.3%	2563

Une légère majorité correspond à la notation non marquée ⟨en⟩ (1385/2563, ~54%). Suivent les notations diatopiquement marquées ⟨in⟩, ⟨ain⟩ et ⟨ein⟩ (1093/2563, ~42.7%). Enfin, la notation ⟨an⟩ est extrêmement rare (85/2563, ~3.3%).

- Les trois notations diatopiquement marquées ⟨in⟩, ⟨ain⟩ et ⟨ein⟩ apparaissent donc à 1093 reprises dans 54 documents (1319-1496).

La notation ⟨in⟩ sous ses variantes ⟨in⟩ et ⟨im⟩ est la plus fréquente (940 occ.) ; elle est une notation univoque pour [ɛ̃n].

La notation ⟨ein⟩ est la plus rare (41 occ.) et se relève surtout dans les issues de SĪNE (34 occ.) et dans la désinence de l'indicatif présent de la P4 (*avein, facein, prometein, volein*). Elle note selon nous le traitement francoprovençal [ɛ̃n]. La présence du digramme ⟨ei⟩ s'explique par le fait que [e] s'est tout d'abord diphtongué avant de s'être nasalisé.

La notation ⟨ain⟩ sous ses variantes ⟨ain⟩ et ⟨aim⟩ se relève dans 112 cas et surtout dans les issues de SĪNE (94 occ.). L'utilisation de ⟨ain⟩ pour noter [ɛ̃n] semble univoque en français, mais pas en francoprovençal. En effet, le trigramme ⟨ain⟩ est originellement utilisé dans les lexèmes portant un [a] qui se diphtongue puis se nasalise, le francoprovençal ne connaît pas la diphtongaison de [a] (cf. MANU > fr. *main* mais frpr. *man* ; cf. § 3.). Les scribes ont utilisé une graphie issue du traitement

²³⁰ Dans ce tableau, ne paraissent pas les relevés relatifs à ĪNSĪMUL.

oïlique de [a] suivi d'une consonne nasale pour noter le traitement francoprovençal de la nasalisation de [e] et [ɛ].

Doc. : **4** (7 occ.), **6** (2 occ.), **7** (1 occ.), **9** (2 occ.), **13** (3 occ.), **14** (12 occ.), **15** (2 occ.), **16** (4 occ.), **17** (3 occ.), **19** (30 occ.), **20** (13 occ.), **21** (46 occ.), **22** (25 occ.), **23** (7 occ.), **25** (135 occ.), **26** (19 occ.), **27** (27 occ.), **28** (28 occ.), **29** (27 occ.), **30** (19 occ.), **31** (13 occ.), **32** (19 occ.), **33** (63 occ.), **34** (57 occ.), **35** (69 occ.), **36** (70 occ.), **37** (70 occ.), **38** (70 occ.), **39** (27 occ.), **40** (27 occ.), **41** (4 occ.), **42** (5 occ.), **43** (15 occ.), **44** (4 occ.), **45** (33 occ.), **46** (19 occ.), **47** (8 occ.), **48** (12 occ.), **49** (54 occ.), **50** (2 occ.), **51** (2 occ.), **52** (11 occ.), **53** (3 occ.), **54** (8 occ.), **55** (2 occ.), **58** (3 occ.), **59** (1 occ.), **63** (1 occ.), **64** (1 occ.), **67** (4 occ.), **70** (1 occ.), **71** (1 occ.), **73** (1 occ.), **74** (1 occ.)

- La notation <en> est la plus fréquente (1385 occ.) ; elle s'observe entre 1293 et 1496 dans tous les documents du corpus sauf **13** et **43**. Ainsi que nous l'avons précédemment mentionné, elle ne peut pas être considérée comme une notation oïlique. Elle est une notation neutralisée dans le sens où elle est utilisée tant en domaine francoprovençal qu'en domaine oïlique pour noter tout d'abord [ɛ̃n]. Par la suite <en> a gardé une valeur [ɛ̃n] en domaine francoprovençal et a pris une valeur [ã̃n] en domaine oïlique.

Doc. : **1** (21 occ.), **2** (32 occ.), **3** (18 occ.), **4** (35 occ.), **5** (7 occ.), **6** (7 occ.), **7** (2 occ.), **8** (5 occ.), **9** (28 occ.), **10** (2 occ.), **11** (3 occ.), **12** (10 occ.), **14** (29 occ.), **15** (1 occ.), **16** (1 occ.), **17** (27 occ.), **18** (9 occ.), **19** (8 occ.), **20** (12 occ.), **21** (15 occ.), **22** (2 occ.), **23** (9 occ.), **24** (12 occ.), **25** (27 occ.), **26** (15 occ.), **27** (7 occ.), **28** (6 occ.), **29** (7 occ.), **30** (14 occ.), **31** (7 occ.), **32** (4 occ.), **33** (29 occ.), **34** (27 occ.), **35** (7 occ.), **36** (6 occ.), **37** (6 occ.), **38** (6 occ.), **39** (4 occ.), **40** (3 occ.), **41** (2 occ.), **42** (3 occ.), **44** (2 occ.), **45** (24 occ.), **46** (5 occ.), **47** (137 occ.), **48** (11 occ.), **49** (24 occ.), **50** (28 occ.), **51** (28 occ.), **52** (6 occ.), **53** (18 occ.), **54** (93 occ.), **55** (38 occ.), **56** (36 occ.), **57** (47 occ.), **58** (26 occ.), **59** (16 occ.), **60** (33 occ.), **61** (55 occ.), **62** (29 occ.), **63** (52 occ.), **64** (18 occ.), **65** (7 occ.), **66** (20 occ.), **67** (13 occ.), **68** (32 occ.), **69** (12 occ.), **70** (41 occ.), **71** (13 occ.), **72** (16 occ.), **73** (8 occ.), **74** (22 occ.)

- La notation <an> est la plus rare (85 occ.), même si elle se constate dans 33 documents (1293-1496). Elle est pleinement oïlique, puisqu'elle note de manière transparente l'ouverture à [ã̃n] qui se constate dans ce domaine. Par ailleurs elle s'observe surtout dans les formes *dedans* et *var.* (28 occ.) et dans les formes *sans* et *var.* (51 occ.) qui présentent ici des graphies françaises.

Doc. : **1** (4 occ.), **2** (4 occ.), **3** (2 occ.), **14** (2 occ.), **18** (1 occ.), **21** (2 occ.), **26** (2 occ.), **27** (2 occ.), **28** (2 occ.), **29** (2 occ.), **30** (3 occ.), **44** (1 occ.), **45** (1 occ.), **50** (1 occ.), **52** (1 occ.), **53** (2 occ.), **54** (6 occ.), **56** (1 occ.), **57** (2 occ.), **58** (3 occ.), **59** (1 occ.), **60** (3 occ.), **61** (6 occ.), **62** (5 occ.), **63** (7 occ.), **64** (1 occ.), **66** (4 occ.), **67** (2 occ.), **68** (1 occ.), **69** (3 occ.), **70** (6 occ.), **72** (1 occ.), **74** (1 occ.)

Le corpus de Fribourg a été analysé sur la base de 2563 formes. Une minorité reflète l'utilisation des notations <in>, <ein> et <ain> (1093/2563, ~42.7%) qui sont côtoyées par la notation neutre <en> (1385/2563, ~54%). La notation <an> est ici très rare puisqu'elle se relève uniquement dans 85 cas (~3.3%). Au niveau chronologique, elles apparaissent de manière concomitante : <in>, <ein> et <ain> entre 1319 et 1496, <en> entre 1293 et 1496 et <an> entre 1293 et 1496, mais leur répartition tout au long de la période recouverte est inégale. La notation <in> est plus présente entre 1370 (**19**) et 1420 (**49**) avec 961 <in>, <ein> et <ain> contre 417 <en>. Avant 1370 nous relevons 36 <in>, <ein> et <ain> et 237 <en> et après 1420, nous relevons 42 <in>, <ein> et <ain> et pas moins de 707 <en>. Aussi, il semblerait que la présence des notations marquées ne dépend pas de la typologie des documents, mais plutôt de l'année de leur rédaction. Au niveau typologique, la répartition des notations est donc moins intéressante, bien que les documents de comptabilité, sauf **47** (8 vs 137), préfèrent <in>, <ein> et <ain> à <en> (207 vs 104).

Les chiffres de cette analyse reposent surtout sur les issues de ĩN. La préposition et le pronom se relèvent à 1561 reprises : 670 occurrences de *in*, 890 de *en* et une de *em*. Le choix s'est nettement porté sur la notation *in* à partir du document **13** (1362) et jusqu'au document **52** (1425). Les quelques documents de cette période portant *en* plutôt que *in* ont, selon nous, été rédigés en dehors de la tradition de la chancellerie de la ville.

Si l'on observe dans le détail le cas des issues de ĩNSĪMUL, nous pouvons constater le poids que peuvent avoir les secrétaires sur les choix scripturaux de la chancellerie. Pour ce lexème, les trois types de combinaisons ne se côtoient jamais au sein du même document. La combinaison <en> suivie de <i(n)> ne se constate que dans les documents **6** et **7** qui sont particulièrement francoprovençalais. La combinaison <in> suivie de ne s'observe que dans quatorze documents qui ne comportent pas d'autres combinaisons. Les combinaisons , <en> suivies de <am>, et <en> sont les plus fréquentes et les moins marquées ; elles sont attestées entre 1319 et 1496 dans une importante partie des documents. La présence de la combinaison <in> suivie de dans les documents **19**, **21** et **26** à **30** s'explique par le fait que les secrétaires responsables de leur rédaction sont Henri et Pierre Nonans dont les choix scripturaux leur sont spécifiques (cf. § 27.).

Enfin, pour ce qui est du cas des issues de SĪNE, il nous a semblé particulièrement significatif que les notations <in>, <ain> et <ein> reflétant [ɛ̃n] sont plus fréquentes que les notations <an> et <en> (143 vs 97). Mais la présence majoritaire des notations diatopiquement marquées ne s'explique pas par des habitudes propres aux secrétaires de la ville. Toutefois, il est certain qu'à partir du document **56** (1435), la notation non marquée prend le dessus, puisque les notations <in>, <ain> et <ein> ne se constatent que quatre fois après 1428 (**55**).

§ 9.4. Hafner (§ 20, 89-91)

L'analyse que réalise Hafner pour le traitement de [e] et [ɛ] devant nasale se consacre tout d'abord à un inventaire des formes des documents produits au sud du domaine (en territoire français). Son inventaire atteste surtout de notations <en>, et parfois de notations <ein>. La présence de <ein>, surtout dans le Lyonnais, lui permet de supposer (90) un développement secondaire propre au francoprovençal :

Die Entwicklung von gedecktem Ę und Ě, Ī vor Nasal kann nur so weit interessieren, als in der Weiterbildung des ältesten Resultates *ĕ* (< ĘN + Kons., ĘN + Kons.) Besonderheiten auftreten. Die Belege sind daher in der Hauptsache dem Alyon. entnommen, wo sich die sekundäre Veränderung von *ĕ* + Kons. am besten verfolgen läßt.

Il considère (90) que <ei> possède une réalité phonétique, qui est particulièrement bien relayée par les données des dialectes modernes de Suisse romande :

Der Gedanke, daß *ei* in den genannten Beispielen nicht nur graphische Bedeutung hat, sondern einer phonetischen Realität entspricht, wird dadurch wahrscheinlich gemacht, daß noch in den heutigen Westschweizer Mdaa. vielfach ganz Ähnliches festzustellen ist [...]

Concernant plus spécifiquement le cas de Fribourg, il avance (91) la possibilité que le traitement de [e] et [ɛ] devant nasale ait pu être double en fonction de l'entourage consonantique :

Man könnte nun geneigt sein, die sonderbare Doppelbehandlung, die die freib. Mdaa. in der Entwicklung von EN, EM + Kons. zeigen, indem hier *ĕ*, gleichgültig ob aus Ę oder Ě, je nach der Natur der Folgekonsonanz, bald als *ĕ* (*ĕĩ*), bald als *ã* erscheint, in gleicher Weise als Auswirkung dieser Neigung zur diphtongischen Weiterentwicklung zu erklären, die hier nicht nur auf *tens* > *teins*, *vendros* > *veindros* beschränkt geblieben wäre.

Für das Afreib. ist es jedenfalls kennzeichnend, daß sich schon um 1400 zwei phonetisch deutlich geschiedene Ergebnisse aus ĘN, ĘN + Kons. erkennen lassen. Während für freib. *ã an* oder *en* steht, wird für heutiges *ĕ*, *ĕĩ*, *in* oder *en* geschrieben.

L'idée que Fribourg connaisse deux réalités phonétiques est appuyée par ses relevés qui comportent tant des notations <in>, <ein>, <en> et <an> ; il s'agit par ailleurs des mêmes notations que nous avons nous-même inventoriées. Mais, ne faudrait-il pas voir dans l'utilisation de ces quatre notations non pas une spécificité phonétique, mais plus simplement l'utilisation de graphies francoprovençales et françaises ?

§ 10. [ʼo] libre

§ 10.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[ʼo] libre > [ou̲] > [u]	SENIOREM > <i>segnour</i>
Oïl.	[ʼo] libre > [ou̲] > [eu̲] > [ø]	SENIOREM > <i>seigneur</i>
Occ.	Absence de diphtongaison spontanée de [ʼo] libre	SENIOREM > <i>senor</i>

En domaine francoprovençal, la diphtongaison spontanée de [ʼo] libre aboutit à [ou̲] puis se réduit à [u] (Hafner 1955 : 52-56). En domaine oïlique, [ʼo] libre diphtongue aussi en [ou̲], se différencie nouvellement en [eu̲] puis se monophthongue, au 13^e siècle, en [ø] (De La Chaussée ³1989 : 107 ; Bourciez 1989 : 88-90 ; Pierret ²1994 : 191). L'occitan ne connaît pas la diphtongaison spontanée de [ʼo] libre (Anglade 1921 : 77).

§ 10.2. Analyse

Afin de mener à bien cette analyse, nous avons recherché trois types de notations²³¹ :

- la notation <o> ;
- la notation <ou> qui reflète la première différenciation de [ʼo] libre ;
- la notation <eu> reflétant le traitement oïlique.

§ 10.2.1. Notation <o>

Cette notation regroupe 21 occurrences dans quinze documents situés entre 1293 et 1454. Elle concerne quasi exclusivement les continuateurs et dérivés de SENIOREM.

<o>	2× <i>lors</i> , 3× <i>presumptuosemant</i> , 7× <i>segniorie</i> , 1× <i>segnorie</i> , 1× <i>segnory</i> , 1× <i>seignior</i> , 3× <i>seignorie</i> , 2× <i>seignor</i> , 2× <i>seignorie</i> , 1× <i>senorage</i>
Doc.	1 (1 occ.), 2 (2 occ.), 4 (1 occ.), 24 (1 occ.), 32 (5 occ.), 33 (1 occ.), 35 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 54 (1 occ.), 56 (2 occ.), 61 (1 occ.), 63 (1 occ.)

§ 10.2.2. Notation <ou>

Cette notation regroupe 1349 occurrences entre 1293 et 1496 comprises dans tous les documents du corpus sauf **44**, **63**, **64**, **66**, **68**, **71** et **73**.

²³¹ Cette recherche nous a surtout permis de relever les issues des suffixes -OR, -A'TOR, -OSA et -OSUS.

⟨ou⟩	<p>1× <i>abbergioux</i>, 1× <i>achitiours</i>, 10× <i>actour</i>, 1× <i>actours</i>, 2× <i>albergioux</i>, 20× <i>amour</i>, 3× <i>aydiour</i>, 6× <i>aydiours</i>, 2× <i>battiour</i>, 1× <i>bienfaytours</i>, 1× <i>bornaliours</i>, 40× <i>cellour</i>, 24× <i>cellours</i>, 2× <i>celour</i>, 13× <i>celours</i>, 6× <i>cestour</i>, 11× <i>cillour</i>, 1× <i>citiour</i>, 1× <i>citour</i>, 8× <i>cityour</i>, 1× <i>collour</i>, 1× <i>conseilliours</i>, 17× <i>conselliour</i>, 3× <i>conselliours</i>, 1× <i>consellour</i>, 1× <i>covertour</i>, 1× <i>covertouz</i>, 8× <i>cryours</i>, 2× <i>damajouses</i>, 1× <i>debdour</i>, 2× <i>debtour</i>, 1× <i>dedours</i>, 2× <i>deffensiour</i>, 9× <i>depdour</i>, 1× <i>depdours</i>, 1× <i>deshonour</i>, 1× <i>doua</i>, 2× <i>dous</i>, 1× <i>doux</i>, 1× <i>emperieur</i>, 1× <i>faucheur</i>, 1× <i>feneours</i>, 1× <i>feniours</i>, 2× <i>flour</i>, 1× <i>flours</i>, 1× <i>foucheour</i>, 1× <i>fravallousament</i>, 1× <i>fravallouement</i>, 5× <i>gagniour</i>, 1× <i>gagniours</i>, 2× <i>gagnyours</i>, 1× <i>gaigniours</i>, 4× <i>gangniour</i>, 5× <i>gangniours</i>, 1× <i>ganiours</i>, 23× <i>gannyour</i>, 1× <i>gannyours</i>, 1× <i>governyours</i>, 2× <i>gracieusemant</i>, 3× <i>honnour</i>, 4× <i>honnourables</i>, 9× <i>honour</i>, 1× <i>injurieuses</i>, 1× <i>injurousa</i>, 1× <i>justisiour</i>, 2× <i>justisiours</i>, 3× <i>lou</i>, 472× <i>lour</i>, 29× <i>lours</i>, 1× <i>maisoniours</i>, 1× <i>melliour</i>, 4× <i>melliours</i>, 1× <i>mellour</i>, 2× <i>messegnour</i>, 13× <i>messegnours</i>, 3× <i>messegnyour</i>, 5× <i>messegnyour</i>, 3× <i>messeignour</i>, 1× <i>messeignours</i>, 1× <i>messionours</i>, 3× <i>messours</i>, 12× <i>minour</i>, 2× <i>misiriours</i>, 2× <i>monsegniour</i>, 64× <i>monsegnour</i>, 1× <i>monseignour</i>, 33× <i>monssegniour</i>, 11× <i>monssegnour</i>, 1× <i>mossegnour</i>, 3× <i>nevou</i>, 27× <i>officiours</i>, 1× <i>onnoir</i>, 4× <i>onour</i>, 1× <i>outrajousemant</i>, 1× <i>paviours</i>, 1× <i>perciour</i>, 1× <i>perciours</i>, 1× <i>plisours</i>, 5× <i>pluisours</i>, 5× <i>pluissours</i>, 6× <i>pluissours</i>, 5× <i>plushour</i>, 2× <i>plushours</i>, 2× <i>plusiours</i>, 2× <i>plusour</i>, 33× <i>plusours</i>, 2× <i>plussour</i>, 5× <i>plussours</i>, 1× <i>ponderouse</i>, 6× <i>predecessours</i>, 1× <i>predecessous</i>, 1× <i>predicessours</i>, 1× <i>presumptuosemant</i>, 23× <i>priour</i>, 4× <i>priours</i>, 1× <i>procurour</i>, 1× <i>protectour</i>, 1× <i>recevoir</i>, 19× <i>rectour</i>, 4× <i>religiours</i>, 8× <i>religieuses</i>, 1× <i>religioux</i>, 1× <i>rigoroux</i>, 10× <i>rimour</i>, 15× <i>rumour</i>, 10× <i>segniour</i> [aussi <i>Segniour</i>], 6× <i>segniours</i>, 24× <i>segnour</i> [aussi <i>Segnour</i>], 5× <i>segnours</i>, 3× <i>segnyour</i> [aussi <i>Segnyour</i>], 1× <i>segnyours</i>, 3× <i>Seigniour</i>, 8× <i>seigniourie</i>, 1× <i>seigniours</i>, 11× <i>seignour</i> [aussi <i>Seignour</i>], 2× <i>serour</i>, 1× <i>serours</i>, 3× <i>setours</i>, 1× <i>signour</i>, 2× <i>soul</i>, 14× <i>soulemant</i>, 10× <i>successour</i>, 21× <i>successours</i>, 1× <i>sucessours</i>, 1× <i>suscessours</i>, 2× <i>taschiour</i>, 31× <i>tenour</i>, 1× <i>terriour</i>, 2× <i>tondiours</i>, 1× <i>traytour</i>, 4× <i>tuour</i>, 14× <i>valour</i>, 5× <i>vigour</i></p>
Doc.	<p>1 (6 occ.), 2 (32 occ.), 3 (22 occ.), 4 (16 occ.), 5 (3 occ.), 6 (1 occ.), 7 (3 occ.), 8 (7 occ.), 9 (19 occ.), 10 (4 occ.), 11 (9 occ.), 12 (13 occ.), 13 (14 occ.), 14 (7 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (9 occ.), 18 (10 occ.), 19 (5 occ.), 20 (17 occ.), 21 (10 occ.), 22 (22 occ.), 23 (2 occ.), 24 (23 occ.), 25 (58 occ.), 26 (7 occ.), 27 (8 occ.), 28 (8 occ.), 29 (8 occ.), 30 (7 occ.), 31 (11 occ.), 32 (23 occ.), 33 (36 occ.), 34 (39 occ.), 35 (27 occ.), 36 (29 occ.), 37 (28 occ.), 38 (28 occ.), 39 (14 occ.), 40 (14 occ.), 41 (8 occ.), 42 (8 occ.), 43 (1 occ.), 45 (51 occ.), 46 (8 occ.), 47 (55 occ.), 48 (56 occ.), 49 (32 occ.), 50 (79 occ.), 51 (80 occ.), 52 (41 occ.), 53 (6 occ.), 54 (81 occ.), 55 (35 occ.), 56 (32 occ.), 57 (56 occ.), 58 (39 occ.), 59 (15 occ.), 60 (5 occ.), 61 (5 occ.), 62 (7 occ.), 65 (2 occ.), 67 (1 occ.), 69 (3 occ.), 70 (35 occ.), 72 (6 occ.), 74 (1 occ.)</p>

§ 10.2.3. Notation ⟨eu⟩

Cette notation regroupe 333 occurrences comprises dans 25 documents situés entre 1342 et 1496.

⟨eu⟩	<p>1× <i>acheteur</i>, 22× <i>acteur</i>, 2× <i>affetieux</i>, 5× <i>ambasseurs</i>, 1× <i>ameur</i>, 1× <i>bienfiteurs</i>, 2× <i>chartroseau</i>, 1× <i>conseigneur</i>, 5× <i>conseigneur</i>, 1× <i>conseileur</i>, 1× <i>conseilleurs</i>, 4× <i>conseillieur</i>, 24× <i>conseillieurs</i>, 1× <i>conselleurs</i>, 1× <i>consellieur</i>, 1× <i>couverteux</i>, 1× <i>coverteux</i>, 3× <i>crenceur</i>, 1× <i>curateur</i>, 2× <i>debteur</i>, 24× <i>deffenseur</i>, 11× <i>deux</i>, 1× <i>empereur</i>, 1× <i>empeur</i>, 4× <i>faveur</i>, 1× <i>fleur</i>, 1× <i>fravailleusement</i>, 1× <i>fravailleusement</i>, 1× <i>gaignieurs</i>, 1× <i>glorieuse</i>, 3× <i>gouverneur</i>, 1× <i>gracieulx</i>, 2× <i>honneur</i>, 40× <i>leur</i>, 29× <i>leurs</i>, 1× <i>meillieur</i>, 3× <i>messeignieur</i>, 2× <i>messeignieurs</i>, 10× <i>messeignieur</i>, 4× <i>messeignieurs</i>, 1× <i>mineur</i>, 1× <i>monseignieur</i>, 1× <i>monseignieur</i>, 1× <i>moyennateurs</i>, 1× <i>onneur</i>, 7× <i>pluseurs</i>, 1× <i>plusieurs</i>, 2× <i>pluseurs</i>, 1× <i>pondereuse</i>, 1× <i>porcureur</i>, 1× <i>porteur</i>, 1× <i>pourteur</i>, 5× <i>predecesseurs</i>, 5× <i>procurateur</i>, 4× <i>procurateurs</i>, 18× <i>religieuses</i>, 1× <i>Saulveur</i>, 3× <i>segneur</i> [aussi <i>Segneur</i>], 6× <i>segnieur</i> [aussi <i>Segnieur</i>], 6× <i>seigneur</i>, 1× <i>seigneurie</i>, 9× <i>seigneurs</i>, 5× <i>seigneurs</i>, 1× <i>serviteur</i>, 4× <i>seulement</i>, 13× <i>successeurs</i>, 3× <i>teneur</i>, 1× <i>tondeur</i>, 1× <i>tueur</i>, 1× <i>vendeurs</i>, 2× <i>vigneur</i>, 3× <i>vigneur</i></p>
------	--

Doc. | **11** (5 occ.), **35** (1 occ.), **47** (1 occ.), **48** (2 occ.), **49** (6 occ.), **55** (7 occ.), **56** (15 occ.), **57** (14 occ.), **58** (27 occ.), **59** (16 occ.), **60** (16 occ.), **61** (22 occ.), **62** (16 occ.), **63** (33 occ.), **64** (2 occ.), **65** (3 occ.), **66** (26 occ.), **67** (35 occ.), **68** (26 occ.), **69** (8 occ.), **70** (8 occ.), **71** (7 occ.), **72** (18 occ.), **73** (8 occ.), **74** (10 occ.)

§ 10.3. Discussion

Nous pouvons observer la répartition suivante :

⟨o⟩	⟨ou⟩	⟨eu⟩	Total
21 ~1.2%	1349 ~79.3%	332 ~19.5%	1702

C'est à travers 1702 formes que le traitement de [ʰo] libre est attesté dans le corpus de Fribourg. La majorité d'entre elles correspond au traitement francoprovençal sous la notation ⟨ou⟩ (1349/1702, ~79.3%). La notation ⟨eu⟩ est aussi attestée, mais elle est minoritaire (332/1702, ~19.5%). Enfin, la notation ⟨o⟩ est très rare (21/1702, ~1.2%).

- La notation ⟨o⟩ est attestée par 21 occurrences comprises dans quinze documents (1293-1454). Elle comprend 17 dérivés de SENIOREM (14 *segnorie* et variantes ; 1 *senorage*), ainsi que trois occurrences de *seignor* et variantes. Son usage est donc très limité et circonscrit à un type étymologique qui se prête particulièrement bien à une latinisation.
- La notation ⟨ou⟩ comptabilise 1349 occurrences (1293-1496) qui prennent place dans presque tous les documents du corpus. Cette notation est donc fortement représentée. Elle correspond au traitement francoprovençal, mais elle ne se limite pas au domaine francoprovençal, puisque le domaine oïlique oriental l'atteste très fréquemment (cf. *infra*). Elle n'apparaît pas dans les documents **44**, **63**, **64**, **66**, **68**, **71** et **73** du corpus, ce qui s'explique surtout par la chronologie, puisque dès le milieu du 15^e siècle, ⟨eu⟩ remplace ⟨ou⟩.
- La notation ⟨eu⟩ se relève à 332 reprises dans 25 documents (1342-1496), avec une plus forte fréquence à partir de 1415 (326/333 occ.). Cette notation correspond à la graphie adoptée par le français. Aussi ces 332 occurrences illustrent l'usage, dès la première moitié du 15^e siècle, d'une graphie normalisée qui ne reflète aucun lien avec l'oralité dialectale du lieu. Ajoutons que cette notation ne remplace pas

définitivement la notation diatopiquement marquée de type <ou>, puisque cette dernière est encore attestée en 1496 (cf. *supra*).

Le traitement de ce paramètre met en évidence l'utilisation majoritaire d'une graphie en cohérence avec l'oralité francoprovençale. On peut expliquer ce cas de figure par le fait que la graphie <ou> correspond aussi à la première différenciation de [o] libre en domaine oïlique (cf. nos relevés *infra*). Les scribes fribourgeois avaient à leur disposition un digramme existant dans les *scriptae* oïliques, ce qui leur a permis de générer une correspondance graphie/phonie.

La particularité du corpus de Fribourg réside dans le fait que jusqu'à la toute fin du 15^e siècle, cette notation <ou> peut encore être utilisée. En effet, bien que la notation <eu> apparaisse déjà dans le document 11 (1342)²³², elle devient plus fréquente uniquement à partir du début du 15^e siècle avec le document 47 (1415)²³³. Ici, soulignons le caractère extrêmement conservateur de la *scripta* fribourgeoise.

§ 10.4. Hafner (§ 6, 52-56)

Dans son analyse de [o] libre, Hafner relève, à Fribourg, les deux notations marquées que nous relevons, soit <o> et <ou>. Selon lui, ces deux notations ont la même valeur et se côtoient dans la documentation. Il remarque (55) que la notation <ou> issue de la diphtongaison de [o] est plus fréquente que la notation <ei> issue quant à elle de la diphtongaison [e] : « im Afreib. weist die Diphtongierung von O[größere Intensität als diejenige von E[auf ». Cela se vérifie dans la comparaison de nos analyses des issues de [e] et [o] :

Voyelle	Frpr.	Oil.	Autres	Total
'e[<ei> 377 ~13%	<oi> 2370 ~82%	145 ~5%	2892
'o[<ou> 1349 ~75%	<eu> 333 ~18%	126 ~7%	1808

Enfin, contrairement à Hafner, notre analyse nous permet de comparer, sur une base quantitative solide, les rapports de force entre les notations diatopiquement marquées et les notations non marquées.

²³² La présence de cinq notations <eu> dans un document de 1342, alors que <ou> est majoritaire à cette période s'explique par le fait que ce document provient de la seigneurie de Vaud qui use d'une *scripta* nettement plus francisante que celle de la ville de Fribourg. Dans cet acte, Fribourg est uniquement bénéficiaire et ne semble pas être responsable de la rédaction du document. Les données réunies lors de notre analyse diplomatique et paléographique le confirment (cf. 4.3.).

²³³ Le document 35 (1404) porte une notation <eu> dans le syntagme *Nostre Segnieur*.

§ 10.5. DocLing

Afin de déterminer la répartition des trois notations <o>, <ou> et <eu> en domaines francoprovençal et oïlique, nous avons mené une recherche des différentes occurrences des issues de HONOREM, MELIOREM et VALOREM dans les corpus suivant des DocLing :

<i>Corpus</i>	<o>	<ou>	<eu>	Autres	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>					
Douai			20		20
Chartes Royales	1	3	14		18
Marne	10	3	10		23
Meuse	2	1			3
Meurthe-et-Moselle	4	2			6
Vosges			1		1
Haute-Marne	10	2	1		13
Nièvre	1	3	3	1 <ue>	8
Côte-d'Or	13	1			14
Haute-Saône		3			3
Jura	1	5			6
Saône-et-Loire	2	10	1	2 <oi>	15
Jura/Berne	2	15			17
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>					
Neuchâtel	1	20			21
Vaud/Genève		13	2		15
Fribourg		38	4		42
Ain		4			4
Lyonnais	2	19	1	5 <u>	27
Forez	2		2		4
<i>Codi</i>	6			4 <u> 1 <e>	11
<i>Total</i>	57	142	59	13	271

Rapidement, nous pouvons constater que les trois notations sont utilisées dans presque tous les corpus, mais chacun d'entre eux montre des tendances différentes. En domaine francoprovençal, la notation <o> est surtout attestée dans la *Somme du code*, document ancien et conservateur, et le corpus du Forez. Ailleurs, c'est la notation <ou> qui est nettement majoritaire (Lyonnais, Ain, Fribourg, Vaud/Genève, Neuchâtel). Dans les corpus du Forez, du Lyonnais, de Fribourg et de Vaud/Genève, les quelques occurrences de la notation <eu> sont plus tardives et correspondent à des notations françaises.

Pour ce qui est du sud-est du domaine oïlique, les corpus de Neuchâtel, du Jura/Berne, de la Haute-Saône et du Jura (également de la Saône-et-Loire et de la Nièvre) montrent aussi une préférence pour <ou>, bien que <o> y soit sporadiquement attesté. La notation <o> est d'ailleurs

préférée dans les corpus de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle, à côté de <ou> qui est plus rare, et avec une seule occurrence de <eu> dans la Haute-Marne. Dans les chartes royales et dans le corpus de Douai, <eu> est largement préféré. Enfin, les corpus des Vosges et de la Marne ne montrent aucune préférence pour <o> et <eu>.

Ceci nous permet de rebondir sur le fait que <eu> est très rare en dehors des corpus francoprovençaux. Ce qui s'explique par le fait que les corpus oïliques sont plus anciens. En l'absence de documentation plus récente, il nous est donc impossible de fournir une chronologie plus précise de l'expansion de <eu>²³⁴. Quoiqu'il en soit la notation <eu> apparaît nettement comme provenant de Douai et elle sera adoptée par la chancellerie royale. Aussi, l'utilisation de cette notation à Fribourg au 15^e siècle témoigne clairement de l'extension de la *scripta* exemplaire qui s'est développée au sein de la chancellerie royale.

§ 11. [ʷ] libre

§ 11.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frib. (SR)	[ʷ] libre > [uɔ̃] > [u] [ʷ] libre > [uẽ] > [u]	MÖLA > <i>moula</i> NÖVU > <i>nou</i>
Sud Frpr.	[ʷ] libre + [a] ou [e] final > [uɔ̃] > [o] [ʷ] libre + [o] ou [u] final > [uẽ] > [we]	MÖLA > <i>mola</i> NÖVU > <i>nue</i>
Oil.	[ʷ] libre > [uɔ̃] > [uẽ] > [ø]	NÖVU > <i>nuef - neuf</i>
Occ.	Absence de diphtongaison spontanée de [ʷ]	NÖVU > <i>nou</i>

En francoprovençal, la diphtongaison spontanée de [ʷ] libre aboutit à [uɔ̃] ou à [uẽ] en fonction de la voyelle finale qui suit (Hafner 1955 : 39-52). À Fribourg, on constate dans tous les cas une réduction à [u]. Ainsi, on observe que la diphtongaison de [ʷ] libre connaît la même issue que celle de [ʷ] libre, puisqu'en Suisse romande « dans toute la partie centrale du territoire, l'*o* ouvert tonique libre a abouti au même résultat que l'*o* fermé dans les mêmes conditions [...] » (GPSR 2, 448b s.v. *bæuf*)²³⁵. En domaine oïlique, [ʷ] libre diphtongue aussi en [uẽ], puis [yẽ] qui s'affaiblit au 13^e siècle en [ø] (De La Chaussée³ 1989 : 107 ; Bourciez 1989 : 83-84 ; Pierret

²³⁴ Dans ces trois lexèmes, la graphie <eu> apparaît dans cet ordre : Douai 1204, Marne 1245, Haute-Marne 1269, Vosges 1269, Chartes royales 1282, Vaud/Genève 1296, Saône-et-Loire 1307, Nièvre 1319, Lyonnais 1355, Forez 1389, Fribourg 1458. Ceci nous permet d'émettre l'hypothèse que <eu> s'est développée en Picardie pour ensuite s'étendre au centre du domaine oïlique et ainsi atteindre la chancellerie royale, puis la Champagne. En domaine francoprovençal, la notation <eu> aurait atteint le centre du domaine pour ensuite s'étendre à l'est en direction de Fribourg. L'absence de <eu> dans les corpus du sud-est du domaine oïlique est ici due à la date des documents.

²³⁵ Rappelons que le traitement de la diphtongaison spontanée de [ʷ] libre a été au cœur de la discussion relative à l'influence burgonde sur le développement des phonèmes [ɛ] et [ɔ] en Suisse romande (cf. § 6.).

²1994 : 189-190). L'occitan ne connaît pas la diphtongaison spontanée de [ɔ] libre, elle ne peut qu'être conditionnée (Anglade 1921 : 72).

§ 11.2. Analyse

Afin de mener cette analyse, nous avons réalisé une recherche de cinq types de notations :

- la notation latinisante ⟨o⟩ ;
- la notation commune au francoprovençal et à l'oïlique ⟨ue⟩ illustrant la différenciation de [uɔ] à [uɛ] ;
- la notation diatopiquement marquée de type ⟨ou⟩ attestant la réduction de la diphtongue vers [u] ;
- la notation ⟨u⟩ attestant la réduction de la diphtongue vers [u] ;
- la notation française ⟨eu⟩ qui illustre l'affaiblissement de [yɛ] vers [ø].

Ceci nous a permis de relever le changement qui nous intéresse dans *ca* 24 étymons. Parmi ceux-ci paraissent les continuateurs des verbes MÖLÈRE, MÖVERE, ÖPÈRARI, PÖSSE/PÖTERE et *VÖLÈRE pour lesquels certaines formes conjuguées sont réactives. Dans nos relevés nous présentons les issues de FÖRIS séparément en raison du fait que les notations de cet étymon se répartissent différemment²³⁶.

§ 11.2.1. Notation ⟨o⟩

Cette notation regroupe 64 occurrences comprises dans 26 documents situés entre 1293 et 1496.

⟨o⟩	1× <i>consors</i> , 2× <i>immobles</i> , 1× <i>jovenoz</i> , 3× <i>mobles</i> , 3× <i>molent</i> , 1× <i>mollies</i> , 1× <i>ovre</i> , 1× <i>ovré</i> , 1× <i>poant</i> , 1× <i>poeit</i> , 5× <i>poent</i> , 3× <i>pohent</i> , 1× <i>pohoent</i> , 2× <i>pount</i> , 1× <i>prove</i> , 1× <i>volant</i>
FÖRIS	8× <i>forque</i> , 3× <i>fors</i> , 24× <i>forsque</i> , 1× <i>forsquez</i>
Doc.	2 (1 occ.), 14 (3 occ.), 16 (1 occ.), 22 (1 occ.), 25 (8 occ.), 32 (2 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 45 (2 occ.), 47 (2 occ.), 48 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 54 (5 occ.), 55 (3 occ.), 56 (2 occ.), 57 (3 occ.), 58 (1 occ.), 61 (1 occ.), 66 (1 occ.), 70 (2 occ.), 73 (2 occ.), 74 (2 occ.)

§ 11.2.2. Notation ⟨ue⟩

La notation ⟨ue⟩ regroupe onze occurrences situées entre 1293 et 1420 dans huit documents.

²³⁶ Pour le cas de FÖRIS, Hafner relève aussi plus fréquemment des formes avec ⟨u⟩. Il explique (47) cette particularité par le fait que FÖRIS est une préposition inaccentuée et que [ɔ] n'a donc pas connu de diphtongaison : « Dazu kommen noch afreib. *furs*, *defurs* (< FORIS, DE-), deren *u* sich aus der Tonlosigkeit des Wortes in präpositionaler Funktion erklärt [...] ». Ce qui n'exclue pas le fait que la notation ⟨u⟩ se réfère à un phonème de type [u] qui est attesté par les formes *deffour* que nous avons relevées.

⟨ue⟩	1× <i>buef</i> , 1× <i>bues</i> , 1× <i>nuef</i> , 2× <i>puet</i> , 1× <i>pueyt</i> , 4× <i>rues</i>
FÖRIS	1× <i>fuer</i>
Doc.	1 (2 occ.), 2 (1 occ.), 18 (1 occ.), 22 (1 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 47 (1 occ.), 49 (1 occ.)

§ 11.2.3. Notation ⟨ou⟩

Cette notation regroupe 150 occurrences comprises dans 41 documents situés entre 1293 et 1490.

⟨ou⟩	1× <i>alou</i> , 1× <i>bouf</i> , 1× <i>bous</i> , 5× <i>bouz</i> , 2× <i>emoure</i> , 1× <i>emouvent</i> , 1× <i>esmouvont</i> , 1× <i>inmoure</i> , 1× <i>inmouvent</i> , 1× <i>joudi</i> , 2× <i>joudy</i> , 1× <i>joune</i> , 5× <i>moubles</i> , 2× <i>moula</i> , 2× <i>moule</i> , 2× <i>moules</i> , 1× <i>mouvent</i> , 1× <i>mout</i> , 1× <i>nou</i> , 6× <i>nouf</i> , 1× <i>noufes</i> , 7× <i>nouff</i> , 6× <i>nouva</i> , 3× <i>nouvaz</i> , 10× <i>nouves</i> , 3× <i>ous</i> , 3× <i>ouvra</i> , 1× <i>ouvraz</i> , 7× <i>ouvre</i> , 1× <i>ouvrent</i> , 1× <i>ouvrer</i> , 2× <i>ouvres</i> , 5× <i>pouble</i> , 1× <i>poust</i> , 40× <i>pout</i> , 3× <i>prouve</i> , 1× <i>prouves</i> , 4× <i>rouwes</i> , 4× <i>voulent</i> , 2× <i>voulont</i> , 2× <i>vout</i> , 1× <i>wout</i>
FÖRIS	1× <i>deffour</i> , 1× <i>deffours</i> , 2× <i>fours</i>
Doc.	1 (2 occ.), 3 (1 occ.), 4 (1 occ.), 14 (8 occ.), 17 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (2 occ.), 21 (9 occ.), 24 (1 occ.), 25 (7 occ.), 26 (2 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 30 (2 occ.), 32 (5 occ.), 33 (4 occ.), 34 (5 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (4 occ.), 40 (3 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (3 occ.), 44 (2 occ.), 45 (3 occ.), 46 (1 occ.), 47 (36 occ.), 48 (1 occ.), 49 (8 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 55 (1 occ.), 58 (2 occ.), 70 (4 occ.), 72 (1 occ.)

§ 11.2.4. Notation ⟨u⟩

Cette notation regroupe 118 occurrences comprises dans 28 documents situés entre 1319 et 1479.

⟨u⟩	2× <i>june</i>
FÖRIS	8× <i>deffurs</i> , 3× <i>defurs</i> , 21× <i>fur</i> , 84× <i>furs</i>
Doc.	4 (2 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 19 (5 occ.), 21 (17 occ.), 23 (1 occ.), 25 (6 occ.), 26 (5 occ.), 27 (5 occ.), 28 (5 occ.), 29 (5 occ.), 30 (5 occ.), 32 (1 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 35 (9 occ.), 36 (9 occ.), 37 (9 occ.), 38 (9 occ.), 39 (3 occ.), 40 (4 occ.), 47 (2 occ.), 49 (3 occ.), 53 (1 occ.), 54 (3 occ.), 57 (1 occ.), 70 (1 occ.)

§ 11.2.5. Notation ⟨eu⟩

La notation ⟨eu⟩ regroupe 44 occurrences comprises dans 19 documents situés entre 1420 et 1496.

⟨eu⟩	1× <i>euvres</i> , 3× <i>eux</i> , 3× <i>jeudi</i> , 1× <i>jeune</i> , 7× <i>meubles</i> , 4× <i>meublez</i> , 1× <i>meult</i> , 6× <i>neuf</i> , 1× <i>peuble</i> , 2× <i>peu</i> , 5× <i>peut</i> , 3× <i>peulent</i> , 4× <i>peult</i> , 1× <i>preuves</i> , 1× <i>veulent</i> , 1× <i>veult</i>
Doc.	49 (8 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.), 58 (1 occ.), 59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 61 (4 occ.), 62 (1 occ.), 63 (8 occ.), 64 (1 occ.), 65 (1 occ.), 66 (3 occ.), 67 (3 occ.), 68 (1 occ.), 69 (1 occ.), 70 (3 occ.), 72 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (2 occ.)

§ 11.3. Discussion

Nous observons la répartition suivante :

Formes	⟨o⟩	⟨ue⟩	⟨ou⟩	⟨u⟩	⟨eu⟩	Total
Autres	28	10	142	2	44	230
FÖRIS	36	1	4	116		157
<i>Total</i>	64 ~16.5%	11 ~2.8%	150 ~38.8%	118 ~30.5%	44 ~11.4%	387

C'est à travers 387 formes que le traitement de [ʊ] libre a été relevé dans le corpus de Fribourg. La majorité d'entre elles correspond au traitement fribourgeois sous les notations ⟨ou⟩ (150/387, ~38.8%) et ⟨u⟩ (118/387, ~30.5%). La notation ⟨o⟩ est tout de même bien représentée (64/387, ~16.5%) ; il en va de même pour la notation française ⟨eu⟩ (44/387, ~11.4%). Enfin, la notation ⟨ue⟩ est attestée par onze occurrences (~2.8%).

- La notation ⟨o⟩ se relève à 64 reprises dans 26 documents (1293-1496). Nous estimons qu'il s'agit d'une notation latinisante et non d'une notation se référant à la réduction de la diphtongue [uɔ] vers [o] comme attesté au sud du domaine francoprovençal (Hafner 1955 : 42). En effet, dialectalement une réduction à [u] est plus probable au vu de l'importante quantité de notations ⟨ou⟩ et ⟨u⟩ que nous avons relevées.
- La notation ⟨ue⟩ se relève dans onze cas au sein de huit documents (1293-1420). Elle reflète une notation plus ancienne concordant avec le stade [uɛ] de la diphtongaison de [ʊ] libre, qui ne correspond plus à la réalité orale de Fribourg : nous l'avons vu, dialectalement une réduction à [u] est plus probable. Par ailleurs, nous verrons que cette notation est conjointe au domaine oïlique et francoprovençal, car dans les deux domaines [ʊ] libre diphtongue vers [uɛ] qui sera longuement noté ⟨ue⟩.

- La notation <ou> se relève à 150 reprises dans 41 documents (1292-1490). Elle est la notation la plus fréquente et rend de manière plutôt transparente le phonème [u]. Elle demeure toutefois rare dans les issues de FÖRIS (seulement 4 occ.).
- La notation <u> se relève à 118 reprises dans 28 documents (1319-1479). Elle concerne 116 issues de FÖRIS et deux issues de JÖVENIS. Aussi ce graphème est bien moins fréquent et se limite quasi exclusivement à un seul lexème. Hafner suppose une absence de diphtongaison de [ʊ] dans FÖRIS car selon lui il s’agit d’une préposition inaccentuée. Ce qui finalement ne produit pas de différence, car dans les deux cas le résultat est [u].
- La notation <eu> se relève à 41 reprises dans 19 documents (1420-1496). Cette notation correspond à la graphie adoptée par le français dont l’influence est plus forte à partir de 1420 à Fribourg. Aussi ces 41 occurrences illustrent l’usage, dès 1420, d’une graphie normalisée qui ne possède aucun lien avec la réalité orale du lieu. Cette notation ne remplace pas complètement la notation régionale de type <ou>, puisque cette dernière est encore attestée en 1490.

En définitive, le traitement de [ʊ] libre est représenté par les notations marquées <ou> et <u> qui se réfèrent au traitement fribourgeois de cette voyelle. La notation exogène <eu> est moins présente et plus tardive : elle apparaît seulement en 1420. Aussi, la *scripta* fribourgeoise se montre très régulière dans la notation de l’issue de [ʊ] libre, malgré les quelques occurrences des notations isolées <o> et <ue>. Ici, il semble qu’il faille considérer <o> comme une notation latinisante et <ue> comme une notation conservatrice conjointe au domaine oïlique.

§ 11.4. Hafner (§ 5 : 39-52)

Hafner accorde de nombreuses pages au traitement de [ʊ] libre dans le domaine francoprovençal. Comme ailleurs, il opère dès le départ, à raison, une distinction entre le territoire français et le territoire suisse. En territoire français, il constate un double traitement de [ʊ] libre qui aboutit tantôt à [ʊ̥], tantôt à [ʊ̯] (> [o]) qui est conditionné par la voyelle finale inaccentuée (42) :

Wollte man aus den verzeichneten Beispielen eine Regel ableiten, so könnte man sagen, daß 1. *ue* auftritt, wenn in Auslaut -U oder -O stand, das auf Grund des Auslautgesetzes fiel, 2. im allgemeinen jedoch *o*, wenn der Auslautvokal -E, -A oder nicht verstummendes -U, -O ist : (1) *fuer, suer, Sibue, nue, ues* : (2) *defor, bo, jos, pot, nova, ovra*.

Concernant plus spécifiquement le cas de la Suisse romande, et en particulier de Fribourg, il inventorie, tout comme nous, de très nombreuses occurrences de <ou> qui montrent que la monophthongaison des diphtongues issues de [ʊ] et de [o] libres aboutit au même résultat :

Das gemeinsame Resultat könnte sehr wohl auf späterer zusammenlaufender Monophthongierung von im Afrprov. noch getrennten Ergebnissen beruhen (*ue, ou* > *ö* ; *uo, ue, ou* > *u*). (45)

Sa documentation lui permet de constater (47) que le traitement de [ʊ] libre en Suisse romande peut différer en fonction de son entourage consonantique, surtout si la voyelle est suivie de [r] ; ce qui est relayé par les données du GPSR (4, 145a s.v. *cœur*). Toutefois, dans notre corpus, seules les issues de CÖRIU montrent un traitement particulier sous la notation <uo> : en effet, des seize formes issues de CÖRIU, nous relevons dix formes *cuor* dans le document 47, trois formes *cuer* et trois formes *cuir* dans le document 49²³⁷.

En définitive, l'analyse de Hafner révèle surtout les difficultés à comprendre le traitement de [ʊ] libre en domaine francoprovençal qui transparait à travers une multitude de graphies. Il tente d'expliquer la présence de chacune d'entre elle par des changements phonétiques complexes, ce qui lui permet de déterminer que le traitement de [ʊ] libre diffère au sein même du domaine. Selon nous, les explications qu'il fournit sont pour la plupart probantes, mais son analyse gagne à être replacée dans une logique contrastive. Ce n'est qu'à une seule reprise (43-44), lorsqu'il signale que les notations <uo> et <o> se côtoient, notamment dans le département de l'Ain, qu'il aborde le cas du français : « Die Normalform des Diphthongs ist *uo*, nicht *ue*, das sich nur ganz sporadisch findet und, wo es nicht zum nordfrz. Einschlag des Textes gehört, eine spätere Abwandlung von *ue* darstellt ».

§ 11.5. DocLing

Afin de déterminer la répartition des différentes notations en domaines francoprovençal et oïlique, nous avons mené une recherche des différentes occurrences des issues de MÖBILIS et ÖPERA dans les DocLing :

Corpus	<o>	<ou>	<u>	<ue>	<eu>	<oe>	Autres	Total
<i>Corpus du domaine oïlique</i>								
Douai				5	4	21	3 <e> 1 <oue>	34

²³⁷ La forme *cuir* est française puisqu'en français [rj] se palatalise en [ʁ] (Pierret ²1994 : 161) : dans CÖRIU, ce changement génère une triphthongue de coalescence [uej] qui se réduit à [yɪ] puis à [ʏ] (Pierret ²1994 : 196).

Chartes Royales				17	20	2		39
Marne	3		2	39	2		1 <oue>	47
Meuse	2	1		5		1		9
Meurthe-et-Moselle	5			5	1			11
Vosges	8	4	1	3	5			21
Haute-Marne	10	1		14	3			28
Nièvre					16			16
Côte-d'Or	34	6		8	2			50
Haute-Saône	19	13		3				35
Jura	9	7			2			18
Saône-et-Loire	20	2		2	11			35
Jura/Berne	11	400		5	1	10		427
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>								
Neuchâtel	34	56	1	2	118			211
Vaud/Genève	5	18			3			26
Fribourg	6	18			12			36
Lyonnais	147							147
<i>Codi</i>	15							15
<i>Total</i>	328	526	4	108	200	34	5	1205

La notation <o> (328 occ.) est très fréquemment attestée tant en domaine francoprovençal qu'en domaine oïlique, à l'exception du corpus des chartes royales, de Douai et de la Nièvre. La notation <ou> (526 occ.) est surtout fréquente au sud-est du domaine oïlique et en Suisse romande. La notation <ue> (108 occ.) est extrêmement fréquente en domaine oïlique et absente du domaine francoprovençal, mais elle est y attestée dans d'autres lexèmes. La notation <oe> (34 occ.) est majoritaire dans le corpus de Douai. Enfin, la notation <eu> (200 occ.) est surtout représentée par le corpus des chartes royales et par le corpus de la Nièvre. En domaine francoprovençal, cette notation est tardive. Il semblerait que <eu> pour noter l'issue de la diphtongaison de [ʷ] libre s'est développé plus tardivement que dans le traitement de [ʷ] libre. En effet, la notation <ue> semble avoir été la notation normalisée en usage dans tout le domaine oïlique diffusée par la chancellerie royale.

§ 12. [ʷku]²³⁸

§ 12.1. Description

Langue	Description	Exemple
Fribourg	[ʷku] > [*ʷou] > [ʷo]	FÖCU > <i>fu</i>
Frpr.	[ʷku] > [*ʷou] > [*ʷeu] > [ʷe]	FÖCU > <i>fue</i>
Oïl.	[ʷku] > [*ʷou] > [*ʷeu] > [ʷou] > [(j)øw] > [(j)ø]	FÖCU > <i>feu</i>

²³⁸ Voir aussi Bossone/Fuhrer (à paraître).

Dans les types FÖCU et LÖCU, l'amuïssement de [k] intervocalique, ultérieur à la diphtongaison spontanée de [ɔ] libre vers [uɔ], conduit, par coalescence, à la formation d'une triphthongue [*'uɔ̯] commune aux domaines francoprovençal et oïlique²³⁹. En domaine francoprovençal, la réduction de la triphthongue [*'uɔ̯] aboutit généralement à [uɛ̃], attesté par la forme *lue* dans le *Codi* (Hafner 1955 : 112-114). Cependant, Gossen (1964 : 348) relève une graphie *fu* à l'est du domaine suisse romand ; aussi mentionnée par Hafner (1955 : 114), elle semble être une réduction tout à fait particulière de la triphthongue [*'uɔ̯] vers [uɔ] propre à une zone restreinte de la Suisse romande, comprenant Fribourg. En domaine oïlique, la réduction de [*'uɔ̯] aboutit généralement à [(j)ø] avec dissimilation partielle ou totale de [u] triphthongal dans LÖCU (par ex. *lieu*) et à [ø] avec absorption de [u] par la fricative labio-dentale sourde [f] dans FÖCU (par ex. *feu*) (Fouché ²1969 : 334-335 ; De La Chaussée ³1989 : 125 ; Bourciez 1989 : 86 ; Pierret ²1994 : 190). L'occitan quant à lui ne connaît qu'une diphtongaison conditionnée par la palatale qui par ailleurs se maintient (par ex. *fuoc*) (Anglade 1921 : 72 ; Grafström 1958 : 75 et 79).

§ 12.2. Analyse

Dans le corpus de Fribourg, ce paramètre se voit donc dans le changement phonétique de FÖCU et LÖCU, aussi notre recherche a porté sur ces deux étymons et nous a donné accès à trois types de notations :

- les notations fribourgeoises de type <uo> qui se réfèrent au changement particulier de la triphthongue [*'uɔ̯] vers [uɔ]²⁴⁰ ;
- la notation <ue> qui est conjointe aux domaines francoprovençal et oïlique ; elle note la réduction de la triphthongue [*'ueɥ] vers [uɛ̃]²⁴¹ ;
- les notations oïliques de type <eu> qui correspondent au passage à [ø].

²³⁹ Il s'agit en effet d'une triphthongue par coalescence découlant de l'amuïssement de la vélaire intervocalique [k] qui selon Pierret (²1994 : 171) s'est amuïe après le « passage de *u* final à *o* » et avant « la diphtongaison de [ɔ] ».

²⁴⁰ Les dialectes modernes du canton de Fribourg connaissent une réduction de la diphtongue vers [y] (FEW 5, 391b s.v. LÖCUS atteste à Dompierre une forme *yü*.) ; ici, la forme de Dompierre *yü* attestée dans FEW 5, 392a s.v. LÖCUS reflète l'antériorisation de [u] vers [y]. Par ailleurs, dans le commentaire de l'article *feu*, le GPSR (7, 350a) signale explicitement que « dans une partie de la SR, notamment dans Vd et F, la diphtongue [-ue] s'est réduite et a abouti à -*u*. » (363). Contrairement au GPSR, nous croyons que la diphtongue à la base de cette réduction n'est pas [uɛ̃], mais bien [uɔ] qui est passée à [wu] attesté par la notation *luou*. Le type LÖCU semble connaître une dissimilation partielle, comme en français, attestée par les graphies univoques *liou* notant [lju]. Quant à FÖCU on constate une absorption de [w] aboutissant ainsi à [fu], notamment attesté par une forme ancienne *fu* d'origine vaudoise (GPSR 5, 350a s.v. *feu*).

²⁴¹ Fouché explique dans sa neuvième remarque sur l'évolution de la diphtongue [uɔ] que « en Wallonie orientale et dans l'Est où la palatalisation de [u] est très tardive et où on a eu *ue* jusqu'au XIII^e-XIV^e siècle, l'accent s'est aussi maintenu sur *u*. La palatalisation survenant on a eu alors *üe* comme dans le Nord. Qu'il soit ancien ou récent cet *üe* s'est réduit à [ü] bref ou long [...] » (Fouché ²1969 : 295).

§ 12.2.1. Notations <uo>, <uou>, <iou> et <you>

Ces quatre notations regroupent 29 occurrences comprises entre 1320 et 1415 dans dix documents.

- La notation <uo> reflète le changement phonétique spécifique à Fribourg.
- La notation <uou> est équivalente à <uo> et rend ainsi le traitement spécifique de la triphthongue aboutissant à [‘uɔ̃].
- Les notations <iou you> illustrent très probablement une solution graphique notant de manière univoque la dissimilation partielle de l’élément initial, soit un phonème [ju].

<uo>	2× <i>fuo</i> , 23× <i>fuo</i> <i>z</i>
<uou>	1× <i>luou</i>
<iou you>	1× <i>liouf</i> , 2× <i>lyouz</i>
Doc.	5 (1 occ.), 21 (2 occ.), 24 (2 occ.), 33 (3 occ.), 34 (4 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 47 (1 occ.)

§ 12.2.2. Notation <ue>

Cette notation regroupe 70 occurrences comprises entre 1293 et 1464 dans 32 documents. Elle correspond à la réduction de la triphthongue vers [‘uẽ].

<ue>	6× <i>fue</i> , 9× <i>lue</i> , 3× <i>luec</i> , 45× <i>luef</i> , 1× <i>lueff</i> , 7× <i>luefs</i> , 1× <i>lueft</i> , 1× <i>lueftenans</i> , 4× <i>lueftenant</i> , 2× <i>lueftenants</i>
Doc.	1 (1 occ.), 9 (3 occ.), 12 (1 occ.), 13 (4 occ.), 14 (3 occ.), 17 (4 occ.), 20 (1 occ.), 21 (5 occ.), 22 (3 occ.), 25 (3 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 47 (2 occ.), 49 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (2 occ.), 55 (4 occ.), 56 (6 occ.), 57 (3 occ.), 58 (4 occ.), 59 (1 occ.), 68 (4 occ.)

§ 12.2.3. Notations <eu>, <ieu> et <ueu>

Ces trois notations oïliques regroupent 34 occurrences dans quinze documents situés entre 1369 et 1496. La différence entre ces deux notations se fait en fonction de la présence ou de l’absence d’une voyelle avant <eu>. Dans <ieu>, <i> découle de la dissimilation partielle de [u] triphthongal (cf. *supra*) ; dans <ueu>, il est probable qu’il s’agisse d’une graphie mixte (cf. *infra*).

<eu>	1× <i>leu</i> , 2× <i>leuz</i>
<ieu>	18× <i>lieu</i> , 9× <i>lieuf</i> , 1× <i>lieufs</i>

⟨ueu⟩	3× <i>lueuf</i>
Doc.	18 (2 occ.), 44 (1 occ.), 49 (1 occ.), 55 (3 occ.), 60 (4 occ.), 61 (6 occ.), 62 (1 occ.), 63 (1 occ.), 64 (1 occ.), 65 (1 occ.), 66 (4 occ.), 67 (4 occ.), 69 (2 occ.), 71 (2 occ.), 74 (1 occ.)

§ 12.3. Discussion

Nos relevés des issues des deux lexèmes nous ont mené vers la répartition suivante :

⟨uo⟩	⟨uou⟩	⟨iou⟩	⟨ue⟩	⟨eu⟩	⟨ieu⟩	⟨ueu⟩	Total
25 ~17.6%	1 ~0.7%	3 ~2.1%	79 ~55.7%	3 ~2.1%	28 ~19.7%	3 ~2.1%	142
29 ~20.4%			79 ~55.7%	34 ~23.9%			142

La notation la plus répandue est ⟨ue⟩ (79/142, ~55.7%). Elle est suivie par les notations francoprovençales de types ⟨uo⟩ et variantes (29/142, ~20.4%). Mais les notations oïliques, plus tardives, sont aussi fréquentes (34/142, ~23.9%). Les issues de [ʷku], ainsi que l'illustre notre tableau, connaissent un nombre important de notations, dont la réalisation phonétique est délicate à déterminer²⁴². En effet, est-ce que toutes ces notations reflètent toujours des phonies différentes, mais surtout lesquelles ?

- Le premier groupe réunit plusieurs notations qui se réfèrent au traitement francoprovençal fribourgeois. Ce groupe comprend 29 occurrences dans onze documents (1320-1455). Ce traitement se constate par ailleurs dans des anciennes attestations de Fribourg et de la région vaudoise au Moyen Âge (FEW 3, 651b s.v. FÖCUS atteste des formes awald. *fuoc*). Selon nous il correspond à un phonème [ʷuɔ]. Parmi ces 29 formes, la notation ⟨uo⟩ est la plus fréquente avec 25 issues de FÖCU. Elles se placent dans une ordonnance (**21**), les deux versions du compte des trésorier (**33**, **34**) et les quatre exemplaires de 1404 de la Lettre des bannerets (**35**, **36**, **37**, **38**). Le trigramme ⟨uou⟩ est plus rare, puisqu'il a été relevé dans une issue de LÖCU dans le document **5** (1320), dont la *scripta* est nettement francoprovençalisante. Les trigrammes ⟨iou⟩ et ⟨you⟩ se relèvent dans trois occurrences dans les documents **24** (1380) et **45** (1415). Francoprovençalisants et rédigés plus tard que les documents portant la notation ⟨uou⟩, ils illustrent très probablement une solution graphique

²⁴² Il faut également prendre en considération le fait que l'écriture parfois très cursive des scribes, principalement dans les documents de comptabilité, et la similitude des ductus de ⟨e⟩ et ⟨o⟩ peuvent mener à des confusions lors de la transcription de ces deux graphèmes.

notant de manière univoque la dissimilation partielle de l'élément initial, soit un phonème [ju].

- La notation <ue> est la plus répandue avec 79 occurrences dans 32 documents (1293-1464). Elle correspond à la réduction de la diphtongue [ʰuə] à [ʰuɛ]. Cette notation ne correspond toutefois pas à la réalité dialectale de Fribourg, mais elle représente très probablement une graphie conservatrice ou française pour les issues de [ʰoku].
- Le dernier ensemble regroupe les notations d'importation oïlique <eu>, <ieu> et <ueu> (34 occ.) qui se placent de façon significative dans quinze documents tardifs situés entre 1369 et 1496.

Ici, le digramme <eu> reflète nettement l'influence des *scriptae* oïliques ; il apparaît à trois reprises dans le corpus de Fribourg dans les documents **18** et **49**. Au vu des résultats obtenus, nous sommes à-même de dire que cette notation ne se réfère pas à la réalité phonétique de la région.

Le trigramme <ieu> est la seconde graphie francisante du corpus. Celle-ci est révélatrice de l'influence croissante de l'écrit français. Cette notation est attestée par 28 occurrences datant du 15^e siècle (1409-1496).

Le trigramme <ueu> est présent à trois reprises dans le document **55** (1428). Il est côtoyé par de nombreuses graphies françaises <eu> qui remplacent, dès le milieu du 15^e siècle les graphies <ou> (cf. § 10. et 11.). Dans ce trigramme, la présence de <u> initial peut s'expliquer par une analogie avec les notations francoprovençales de type *luou*.

Au-delà du changement phonétique, il semble significatif que les notations les plus diatopiquement marquées ne s'observent pas uniquement dans des documents rédigés dans une *scripta* francoprovençalisante. Les documents **5**, **21**, **33**, **34**, **47** sont bien francoprovençalisants, au contraire des documents **24**, **35**, **36**, **37** et **38**. La présence d'une notation diatopiquement marquée dans les documents les plus francoprovençalisants est compréhensible, mais elle l'est moins dans les six autres documents. En réalité, le document **24** n'a probablement pas été produit à Fribourg ; il s'agit d'un acte émis au nom de la comtesse de Neuchâtel. Aussi il ne répond pas aux mêmes normes rédactionnelles que les documents émis par la ville. Pour ce qui est des documents **35**, **36**, **37** et **38** ; il s'agit de quatre exemplaires de la Lettre des bannerets, aussi les seize occurrences *fuo*z que nous y trouvons doivent être considérées ensemble et donc comme seulement quatre occurrences. Ici, *fuo*z est bien francoprovençalisant, mais cette forme demeure peu attestée.

En réalité, la notation la plus fréquente demeure <ue> ; elle correspond à l'issue francoprovençale mais aussi oïlique orientale. Son utilisation dans le corpus de Fribourg correspond ainsi à un usage neutralisé.

Enfin, les 28 notations <ieu>, les trois notations <eu> et les trois notations <ueu> illustrent l'influence de l'écrit français et se situent entre 1369 et 1496, dont deux attestations de <eu> dans **18** (1369)²⁴³ et une seule attestation de <eu> en 1420, toutes les attestations de <ieu> sont situées entre 1454 et 1496. Il semblerait que la notation <ieu> soit un développement plus tardif, qui n'a atteint la *scripta* en vigueur à Fribourg que dans la seconde moitié du 15^e siècle. Cette nouvelle notation atteste l'état fortement avancé de la standardisation du français lorsqu'elle s'imposera à Fribourg dès le milieu du 15^e siècle. À nouveau, Fribourg apparaît ainsi nettement comme une zone de conservation de graphies régionales.

§ 12.4. Hafner (§ 25, 112-114)

Le traitement de [ʷ] devant consonne vélaire bénéficie d'un paragraphe détaillé dans l'ouvrage de Hafner. Ici et comme ailleurs, il relève séparément les attestations du sud du domaine et de la Suisse romande. Ceci lui permet surtout de mettre en avant le changement phonétique de [ʷku] spécifique à la Suisse romande. En effet, avant de présenter son inventaire de formes suisses romandes, il signale (113) que le traitement de types tel que BÖVE n'est pas similaire à celui de LÖCU et FÖCU dans cette zone du domaine.

Dans son inventaire, nous observons les mêmes notations que celles que nous avons relevées : *luof*, *luoff*, *luo*, *lue*, *luef*, *fuo*, *fuo(z)*, mais aussi *lu* et quelques issues de JÖCU qui n'est pas attesté dans notre corpus. Suite à son relevé, il constate (113) que dans les documents fribourgeois les notations <uo> sont fréquemment côtoyées par les notations <ue>, mais surtout dans les issues de LÖCU et non dans celles de FÖCU²⁴⁴. Par ailleurs, les quelques notations <ue> qu'il observe dans les issues de FÖCU prennent place, selon lui, dans des documents dont la *scripta* est francisante :

Im Afreib. findet sich häufiges *lue*, *luef* neben seltenerem *luo*, *luof*; FOCU hingegen, für das die Belege ebensou reichlich wie *fue* LOCU fließen, tritt fast ausschließlich in der Form *fuo*, *fuo(z)* auf. Das einzige Beispiel mit *-ue* (*fue*), das uns begegnet ist, steht zudem in einem sehr stark französisierenden Text.

²⁴³ La présence de cette forme dans **18** nous permet de confirmer que ce document n'a pas été rédigé à Fribourg.

²⁴⁴ Nos relevés mènent vers le même constat avec 25 formes *fuo(z)* et six formes *fue*.

De manière générale, Hafner ne relève que les notations qu’il considère comme francoprovençale. Mais dans ce cas de figure, il constate (114) que les notations de type <ue> ne sont pas indigènes et qu’elles proviennent des composantes franc-comtoise et bourguignonne : « [...] sind di Formen auf *-ue* wohl als nicht einheimisch zu betrachten und der frcomt.-burg. Komponente der Texte zuzuschreiben ».

Au niveau phonétique, il explique (114) le traitement de [’ɔku] à Fribourg par une diphtongaison conditionnée : « Die Tatsache, daß ō in *-OCU* afreib. und awaadt. nicht, wie normal, *ou* ergibt, weist darauf hin, daß wir es hier mit bedingter Diphthongierung zu tun haben ». Cette hypothèse lui permet de rapprocher le traitement de [’ɔku] en Suisse romande du traitement généralement répandu en domaine occitan.

En bref, l’analyse qu’il fournit est très complète et concorde avec celle que nous avons réalisée. Tout comme nous, Hafner relève des notations de type <uo> qui sont propres à la Suisse romande ; mais surtout, il fait référence à la possibilité qu’un texte utilise une notation oïlique. En cela, son analyse gagne en pertinence et lui permet de mieux comprendre les raisons de la présence des deux notations. Mais Hafner ne relève que les notations <ue> qui sont oïliques orientales et ne mentionne aucunement les notations de type <eu>.

§ 13. [’u] suivi de consonne nasale

§ 13.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[’u] + nasale > [’ün] [’u] + nasale > [’ün] > [’ön]	*ALICUNU > <i>alcun</i> *ALICUNU > <i>aulcon</i>
Oil.	[’u] + nasale > [’ÿn]	*ALICUNU > <i>aucun</i>
Occ.	[’u] + nasale > [’yn]	*ALICUNU > <i>alcun</i>

En ancien francoprovençal, le traitement de [’u] (< ’Ū) suivi d’une consonne nasale aboutit soit à [’ün], soit à [’ön] (Hafner 1955 : 80-81). Ce changement s’explique par l’absence de palatalisation de [’u] (en [y]) en domaine francoprovençal (à ce sujet, voir notamment von Wartburg 1950 : 37sq. ; Hafner 1955 : 56-58 ; Tuailon 1968 ; Maffei Boillat 2015 : 80-90 ; Kristol 2016 : 354). Bien qu’une partie du domaine oïlique semble également connaître l’issue [’ön] (Gossen 1967 : 298 et 331-333), le traitement aboutit généralement à [’ÿn] dans ce domaine, puisque Ū > [u] se palatalise auparavant en [y] autour du 8^e siècle ; la nasalisation de [y] intervient vers le 14^e siècle (Fouché ²1969 : 362-364 ; Bourciez 1989 : 96-97 ; Pierret

²1994 : 208). L'occitan connaît quant à lui l'antériorisation de [u] vers [y] mais ignore généralement la nasalisation des voyelles (Oliviéri/Sauzet 2016 : 322).

§ 13.2. Analyse

Les issues de [u] suivi de consonne nasale ont pu être relevées en fonction de deux types de notations :

- les notations de type <on> reflétant le traitement francoprovençal²⁴⁵ ;
- les notations de type <un> qui peuvent être interprétées soit comme latinisantes soit comme françaises puisque elles peuvent refléter indirectement la palatalisation de [u].

§ 13.2.1. Notations <on> et <om>

Ces deux notations regroupent 489 occurrences comprises dans 57 documents situés entre 1293 et 1479. La valeur de <n> et <m> est indistincte.

<on>	3× <i>aucon</i> , 16× <i>aucone</i> , 3× <i>auconemant</i> , 5× <i>aucones</i> , 10× <i>auconne</i> , 1× <i>auconnes</i> , 19× <i>aucons</i> , 3× <i>aulcon</i> , 3× <i>aulcone</i> , 11× <i>aulconne</i> , 1× <i>aulconnemant</i> , 2× <i>aulconnement</i> , 3× <i>aulconnes</i> , 3× <i>aulconnez</i> , 22× <i>aulcons</i> , 74× <i>chascon</i> , 20× <i>chascone</i> , 1× <i>chascones</i> , 12× <i>chasconne</i> , 1× <i>chasconnes</i> , 154× <i>chescon</i> , 29× <i>chescone</i> , 1× <i>chescones</i> , 4× <i>chesconne</i> , 1× <i>chescons</i> , 1× <i>common</i> , 2× <i>cumon</i> , 10× <i>londy</i> ²⁴⁶ , 37× <i>nyon</i> ²⁴⁷ , 7× <i>nyons</i> , 7× <i>rancone</i> , 1× <i>ranconnes</i>
<om>	1× <i>commom</i> , 1× <i>comom</i>
Doc.	1 (1 occ.), 4 (4 occ.), 8 (2 occ.), 9 (4 occ.), 13 (1 occ.), 14 (9 occ.), 16 (1 occ.), 17 (2 occ.), 19 (13 occ.), 20 (11 occ.), 21 (17 occ.), 22 (2 occ.), 23 (2 occ.), 24 (2 occ.), 25 (45 occ.), 26 (13 occ.), 27 (18 occ.), 28 (18 occ.), 29 (18 occ.), 30 (14 occ.), 31 (5 occ.), 32 (7 occ.), 33 (3 occ.), 34 (3 occ.), 35 (26 occ.), 36 (27 occ.), 37 (28 occ.), 38 (27 occ.), 39 (6 occ.), 40 (6 occ.), 42 (2 occ.), 43 (1 occ.), 45 (1 occ.), 46 (3 occ.), 47 (15 occ.), 48 (2 occ.), 49 (5 occ.), 50 (8 occ.), 51 (8 occ.), 53 (3 occ.), 54 (28 occ.), 55 (1 occ.), 56 (2 occ.), 57 (8 occ.), 58 (2 occ.), 59 (3 occ.), 60 (6 occ.), 61 (6 occ.), 62 (4 occ.), 63 (3 occ.), 64 (1 occ.), 65 (2 occ.), 66 (2 occ.), 67 (1 occ.), 68 (1 occ.), 69 (1 occ.), 70 (15 occ.)
art.ind. <i>on</i>	18× <i>on</i> , 2× <i>one</i>
	9 (2 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (1 occ.), 34 (1 occ.), 36 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (5 occ.)

²⁴⁵ Le GPSR et le FEW attestent le phonème [ʔn] à Fribourg dans les types lexicaux que nous avons inventoriés (GPSR 2, 106a s.v. *aucun* ; GPSR 3, 252a s.v. *chacun* ; GPSR 4, 198a s.v. *commun* ; FEW 24, 322b s.v. ALIQUIS ; FEW 2, 482a s.v. CATA ; FEW 5, 450b s.v. LUNA ; FEW 7, 81a s.v. NEC UNUS).

²⁴⁶ Le premier jour de la semaine connaît plusieurs types de formation dans la Galloromania : (1) l'aboutissement actuellement connu en français avec la postposition de la particule latine DIES > *lundi*, puis (2) l'aboutissement inverse avec l'antéposition de la particule latine DIES > *dilun*, et enfin (3) l'aboutissement sans la particule latine DIES > *luns* (ce dernier traitement est présent en domaines francoprovençal et occitan). Le corpus de Fribourg ne propose que la première issue (cf. notamment TLFi s.v. *lundi* ; aussi Tuailon 1994).

²⁴⁷ Outre la question de l'issue de [u] suivi d'une consonne nasale dans l'étymon NĒC ŪNU, celui-ci présente une autre évolution à prendre en compte : le traitement de [k] intervocalique aboutissant à [g] dans la forme *nigon*, alors que le corpus de Fribourg montre un amuïssement de l'intervocalique dans les formes *nyon*.

§ 13.2.2. Notations <un> et <um>

Ces deux notations regroupent 635 occurrences comprises dans 66 documents situés entre 1293 et 1496. La valeur de <n> et <m> est à nouveau indistincte.

<un>	2× <i>aucun</i> , 2× <i>aucunes</i> , 4× <i>aucuns</i> , 2× <i>aulcun</i> , 1× <i>aucunement</i> , 1× <i>aulcung</i> , 1× <i>aulcuns</i> , 3× <i>chascun</i> , 6× <i>chascune</i> , 2× <i>chascunes</i> , 2× <i>chascuns</i> , 9× <i>chescun</i> , 1× <i>chescune</i> , 2× <i>chescunes</i> , 1× <i>chescung</i> , 3× <i>chescuns</i> , 3× <i>commune</i> , 4× <i>comun</i> , 1× <i>lundi</i> , 1× <i>lundy</i> , 3× <i>niun</i> , 1× <i>nuns</i>
<um>	11× <i>chascum</i> , 1× <i>commum</i> , 1× <i>comum</i>
Doc.	1 (2 occ.), 4 (3 occ.), 5 (3 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 33 (2 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 38 (1 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 49 (11 occ.), 54 (2 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.), 60 (1 occ.), 61 (7 occ.), 63 (7 occ.), 64 (1 occ.), 66 (3 occ.), 68 (4 occ.), 71 (1 occ.), 72 (3 occ.), 73 (3 occ.), 74 (6 occ.)
art.ind. <i>un</i>	86× <i>un</i> ²⁴⁸ , 60× <i>una</i> , 218× <i>une</i> , 4× <i>unes</i> , 193× <i>ung</i> ²⁴⁹ , 4× <i>uns</i>
art.ind. <i>um</i>	1× <i>um</i> , 1× <i>hum</i>
Doc.	1 (9 occ.), 2 (2 occ.), 3 (2 occ.), 4 (3 occ.), 9 (1 occ.), 10 (1 occ.), 12 (1 occ.), 13 (4 occ.), 14 (7 occ.), 18 (1 occ.), 19 (7 occ.), 20 (4 occ.), 21 (3 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 25 (28 occ.), 26 (4 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (5 occ.), 31 (3 occ.), 32 (4 occ.), 33 (28 occ.), 34 (26 occ.), 35 (7 occ.), 36 (6 occ.), 37 (7 occ.), 38 (7 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 44 (4 occ.), 45 (45 occ.), 46 (5 occ.), 47 (112 occ.), 48 (2 occ.), 49 (77 occ.), 50 (10 occ.), 51 (10 occ.), 53 (1 occ.), 54 (23 occ.), 55 (3 occ.), 56 (8 occ.), 57 (6 occ.), 58 (3 occ.), 59 (4 occ.), 60 (7 occ.), 61 (9 occ.), 62 (7 occ.), 63 (11 occ.), 65 (1 occ.), 66 (3 occ.), 67 (3 occ.), 68 (8 occ.), 69 (2 occ.), 70 (6 occ.), 71 (1 occ.), 72 (6 occ.), 74 (2 occ.)

§ 13.3. Discussion

Notre analyse de [ʷ] suivi de consonne nasale aboutit à la répartition suivante :

Formes	<on>	<om>	<un>	<um>	Total
<i>Autres</i>	467	2	55	13	537
<i>art. ind.</i>	20		565	2	587
<i>Total</i>	489 ~43%		635 ~57%		1124

Notre inventaire du traitement de [ʷ] suivi de consonne nasale repose sur un relevé important de formes (1124), dont la majorité connaît la notation <un> (635/1124, ~57%). La notation francoprovençale <on> est un peu moins fréquente (489/1124, ~43%). Mais cette répartition est faussée par les chiffres concernant l'article indéfini, puisque on en a relevé 567 occurrences correspondant à la notation <un>, contre seulement 20 correspondant à la notation <on>.

²⁴⁸ Signalons également 40 occurrences de *un* comme pronom sujet que nous n'avons pas retenues ici. La présence de *un* pour le pronom sujet *on* prouve que ces deux digraphes étaient confondus et correspondaient vraisemblablement à [ʷn].

²⁴⁹ Signalons également quatorze occurrences de *ung* comme pronom sujet.

- La notation <on> se relève donc dans 489 cas au sein de 57 documents (1293-1479). Elle note assurément le traitement francoprovençal [ʔõn].

Doc. : **1** (1 occ.), **4** (4 occ.), **8** (2 occ.), **9** (6 occ.), **13** (1 occ.), **14** (9 occ.), **16** (1 occ.), **17** (2 occ.), **19** (13 occ.), **20** (11 occ.), **21** (17 occ.), **22** (2 occ.), **23** (2 occ.), **24** (2 occ.), **25** (45 occ.), **26** (13 occ.), **27** (21 occ.), **28** (21 occ.), **29** (21 occ.), **30** (15 occ.), **31** (5 occ.), **32** (7 occ.), **33** (3 occ.), **34** (4 occ.), **35** (26 occ.), **36** (28 occ.), **37** (28 occ.), **38** (27 occ.), **39** (6 occ.), **40** (6 occ.), **42** (2 occ.), **43** (1 occ.), **45** (2 occ.), **46** (3 occ.), **47** (20 occ.), **48** (2 occ.), **49** (5 occ.), **50** (8 occ.), **51** (8 occ.), **53** (3 occ.), **54** (28 occ.), **55** (1 occ.), **56** (2 occ.), **57** (8 occ.), **58** (2 occ.), **59** (3 occ.), **60** (6 occ.), **61** (6 occ.), **62** (4 occ.), **63** (3 occ.), **64** (1 occ.), **65** (2 occ.), **66** (2 occ.), **67** (1 occ.), **68** (1 occ.), **69** (1 occ.), **70** (15 occ.)

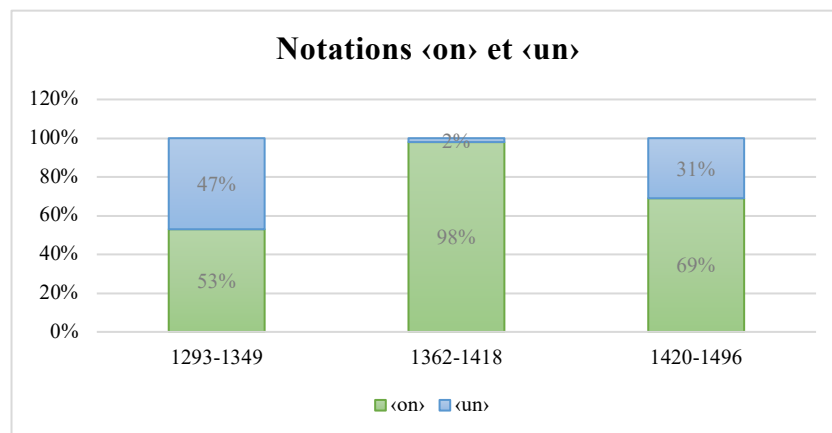
- La notation <un> se relève à 635 reprises dans 66 documents (1293-1496). À Fribourg, cette notation ne reflète pas la réalité dialectale, puisque [ʔu] suivi de consonne nasale aboutit à [ʔõn]. Nous l’avons vu, cette notation est surtout représentée par l’article indéfini avec 567 occurrences.

Doc. : **1** (11 occ.), **2** (2 occ.), **3** (2 occ.), **4** (6 occ.), **5** (3 occ.), **6** (1 occ.), **7** (1 occ.), **9** (1 occ.), **10** (1 occ.), **12** (1 occ.), **13** (4 occ.), **14** (7 occ.), **18** (1 occ.), **19** (7 occ.), **20** (4 occ.), **21** (3 occ.), **22** (1 occ.), **23** (1 occ.), **25** (28 occ.), **26** (4 occ.), **27** (4 occ.), **28** (4 occ.), **29** (4 occ.), **30** (5 occ.), **31** (3 occ.), **32** (4 occ.), **33** (30 occ.), **34** (26 occ.), **35** (8 occ.), **36** (7 occ.), **37** (7 occ.), **38** (8 occ.), **39** (2 occ.), **40** (2 occ.), **41** (1 occ.), **43** (1 occ.), **44** (4 occ.), **45** (45 occ.), **46** (5 occ.), **47** (112 occ.), **48** (2 occ.), **49** (88 occ.), **50** (10 occ.), **51** (10 occ.), **53** (1 occ.), **54** (25 occ.), **55** (3 occ.), **56** (9 occ.), **57** (7 occ.), **58** (3 occ.), **59** (4 occ.), **60** (8 occ.), **61** (16 occ.), **62** (7 occ.), **63** (18 occ.), **64** (1 occ.), **65** (1 occ.), **66** (6 occ.), **67** (3 occ.), **68** (12 occ.), **69** (2 occ.), **70** (6 occ.), **71** (2 occ.), **72** (9 occ.), **73** (3 occ.), **74** (8 occ.)

À Fribourg, la notation <on> est donc nettement préférée à <un> (469 <on> vs 68 <un>), malgré la prépondérance de <un> dans les formes de l’article indéfini. Ceci permet de constater que l’article indéfini connaît une tradition de l’écrit distincte du reste du lexique. Cela résulte de sa grande présence dans les textes. Par ailleurs, la grammaticalisation de cet article de même que son origine étymologique évidente tendent visiblement à réduire sa variation graphique. Soit par influence latinisante, soit francisante, ce qui reste difficile à trancher. Mais, puisque l’article indéfini se constate sous la notation <un> depuis 1293 et même dans les documents **5**, **6** et **7** qui sont francoprovençalisants, on peut postuler en faveur d’une influence latinisante. Quant à l’issue francoprovençale <on>, elle est mise à l’écrit pour tout ce qui ne concerne pas l’article indéfini. En effet, <on> se relève tout au long du corpus et ne se limite pas à un type de document. Il s’agit donc d’une notation constitutive de la *scripta* fribourgeoise dont la présence dans le corpus de Fribourg semble être concomitante au début de la production vernaculaire de la

chancellerie en 1360, puisque 476 occurrences (~97% des notations <on om>) se placent après cette date.

En effet, dans le corpus de Fribourg, sans prendre en considération les issues de l'article indéfini, les notations qui nous intéressent se répartissent en fonction de trois périodes. La première période est celle de 1293-1349 (doc. **1** à **12**) qui se place avant le début de la tradition vernaculaire galloromane fribourgeoise. Durant cette période, nous constatons une utilisation équivalente des notations <on> (11 occ.) et <un> (10 occ.)²⁵⁰. Ensuite, la période 1362-1418 (doc. **13** à **48**) est celle de la stabilisation de la *scripta* fribourgeoise. Durant cette période nous observons une nette majorité de notations <on> avec 348 occurrences contre seulement sept de <un>²⁵¹. Enfin, entre 1420-1496 (doc. **49** à **74**) qui est la période de l'influence de l'écrit français en territoire fribourgeois, la notation <on> est représentée par 110 occurrences contre 51 de <un>, soit une nette augmentation de notations francisantes. Dans cette période, nous trouvons quatre documents qui font exception en se montrant plus conservateurs : **50**, **51**, **54** et **70**. Dans **50** et **51**, nous trouvons seize notations <on> exclusives, dans **54**, 28 occurrences de <on> contre deux de <un> et dans **70**, quinze notations <on> exclusives.



§ 13.4. Hafner (§ 17, 79-81)

Dans son analyse de [ʷ] suivi de consonne nasale, Hafner observe dès le départ deux issues : [ũ] et [õ]. Ici, il n'opère cependant pas de distinction préalable entre les différentes régions du domaine ; il inventorie successivement les formes du territoire français puis du territoire suisse.

²⁵⁰ La présence de la notation <un> dans les documents **4**, **5**, **6** et **7** qui sont les documents les plus francoprovençalisants et les plus anciens de notre corpus pourrait s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une notation latinisante reflétant le stade non nasalisé de [ʷ].

²⁵¹ Ici, <un> se constate dans six formes *comun* (**35**, **36**, **39**, **40**), *commum* (**33**) et *comum* (**38**) et une forme *lundy* (**33**).

Il indique (80) que le passage à [õn] est effectif au sud du domaine (territoire français) aux alentours de 1200, en raison du fait que la notation <un> peut être utilisée comme graphie inverse pour -ÖNE :

Die Materialien sind, was den Südbezirk betrifft, auf das Gebiet und die Texte beschränkt, wo der Wandel -ÜNU > -õn um 1200 als abgeschlossen gelten kann. Die Mehrzahl der häufigen Belege mit *-un* ist weggelassen. Daß der Ausgang hier als *-õn* zu nehmen ist, zeigt sich darin, daß sich für -ÖNE statt *-on* oft die umgekehrte Schreibweise *-un* findet.

Toutefois, il considère que ce qu'il se produit en Suisse romande diffère. En effet, Hafner constate (80) que le passage à [õn] en territoire français est uniquement possible en syllabe fermée, puisqu'il relève des formes *chascon*, mais jamais *chascone*, uniquement *chascuna* : « es erhellt aus den Beispielen, daß \bar{u} vor silbenschließendem Nasal \bar{o} ergibt, vor zwischensilbigem *n, m* dagegen in der Regel als *u* (\bar{u}) erhalten bleibt ». Mais en Suisse romande, le passage à [õn] est possible dans les deux cas, puisqu'il relève (81) *chascon*, mais aussi *plommes* : « für das Afreib. und das frprov. Nordgebiet im allgemeinen ist nun bedeutsam, daß die Stellung vor zwischensilbigem Nasal den Wandel zu \bar{o} in der Regel nicht verhindert ».

Si l'on compare ses résultats avec les nôtres, nous constatons qu'ils sont similaires. Fribourg connaît l'issue [õn] tant en syllabe ouverte que fermée. Toutefois, l'analyse de Hafner ne lui permet pas de comparer l'usage de <on> et celui de <un> en raison du fait qu'il se consacre uniquement aux notations francoprovençales. Par conséquent, notre analyse ajoute un élément important. En effet, nous sommes parvenue à déterminer que l'usage de la notation diatopiquement marquée était très fréquent en comparaison aux notations <un>, qui sont finalement plutôt rares. Ceci fournit des informations quant aux choix scripturaux de la chancellerie de Fribourg, mais aussi des lieux d'écritures voisins²⁵².

§ 13.5. DocLing

Le balisage du traitement de [u] suivi de nasale dans les DocLing a été lui aussi significatif²⁵³. Parmi les 6058 formes qui ont été référencées, 4975 portent <un um> et 1053 <on om>. Lorsqu'on observe la distribution géo-linguistique des deux types de notations, nous constatons que <on om> se développe dans une zone limitée du domaine. Attestée entre 1204 (Douai) et 1479

²⁵² Voir aussi Fuhrer à paraître.

²⁵³ Le balisage a porté sur *aucun, chacun, commun* et *lundi*. Parmi les formes balisées, 33 ont été classées dans la catégorie 'varia' ; elles concernent le domaine oïlique.

(Fribourg) dans quinze corpus, elle est plus particulièrement représentée par les corpus de Fribourg, du Lyonnais, de Vaud/Genève, du Jura et de Neuchâtel.

<i>Corpus</i>	<i><un></i>	<i><on></i>	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>			
Douai	382 [99%]	1 [1%]	383
Marne	292 [99%]	2 [1%]	294
Meuse	235 [99%]	1 [1%]	236
Meurthe-et-Moselle	264 [97%]	10 [3%]	274
Vosges	161 [93%]	13 [7%]	174
Haute-Marne	275 [96%]	11 [4%]	286
Côte-d'Or	239 [94%]	17 [6%]	256
Haute-Saône	130 [94%]	9 [6%]	139
Jura	41 [50%]	40 [50%]	81
Saône-et-Loire	143 [95%]	8 [5%]	151
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>			
Neuchâtel	222 [73%]	81 [27%]	303
Vaud/Genève	80 [48%]	86 [52%]	166
Ain	21 [92%]	2 [8%]	23
Lyonnais	279 [45%]	354 [55%]	633
<i>Total</i>	2832	1103	3935

Bien qu'attestée dans les corpus oïliques orientaux, la notation <on om> y est plutôt rare (moins de 10% des occurrences dans les corpus des Vosges, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle) ou insignifiante (moins de 1% dans les corpus de la Meuse, de la Marne et de Douai²⁵⁴). Elle est toutefois plus fréquente à mesure que l'on s'approche du domaine francoprovençal (27%-55% dans les corpus de Neuchâtel, du Jura, de Vaud/Genève et du Lyonnais, mais seulement 8% dans le corpus de l'Ain). Ce n'est qu'à Fribourg que la notation <on om> est majoritaire.

Les données des DocLing confirment le constat de Gossen (cf. *supra*) : l'issue [ʔn] est effectivement un traitement attesté dans une zone restreinte du domaine oïlique, mais dont l'usage est très limité puisque le pourcentage ne dépasse pas 10%. Il s'agit donc d'une évolution phonétique conjointe aux domaines francoprovençal et oïlique. Le fait que la notation <on om> soit majoritaire uniquement dans le corpus de Fribourg peut s'expliquer par la chronologie : ce corpus est le seul qui s'étende jusqu'à la fin du 15^e siècle et les occurrences de <on om> y sont comprises entre 1293 et 1479. Par ailleurs, dans les autres corpus où <on om> est fréquemment attestée, la répartition chronologique de la notation est aussi significative : Jura 1255-1296,

²⁵⁴ La présence de <on> dans le corpus de Douai (1204), de la Marne (1 occ. de 1240) et de la Meuse (1239) s'explique pas la présence d'un 9 tironien qui a été transcrit par *con* et qui aurait pu être transcrit par *cun*.

Neuchâtel 1283-1372, Vaud/Genève 1289-1401, Lyonnais 1326-1361. Bien qu'antérieurement attestée dans les autres corpus oïliques, il semblerait que cette notation se soit développée à partir de la seconde moitié du 13^e siècle, qu'elle soit plus fréquente seulement dès la fin du 13^e siècle et le début du 14^e siècle pour ensuite s'imposer dans le Lyonnais tout au long du 14^e siècle et à Fribourg encore jusqu'au milieu du 15^e siècle. Ici, il serait intéressant de consulter des sources plus tardives du domaine oïlique sud-oriental (Jura et Haute-Saône) afin de voir si la notation <on om> y est attestée au 14^e siècle, voire au 15^e siècle, ou si la notation neutralisée <un> s'est finalement imposée.

§ 14. Suffixes -ARIU, -ĒRIU

§ 14.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	-ARIU, -ĒRIU > [ejr] palatale + -ARIU, -ĒRIU > [jer]	CABALLARIU > <i>chevaleir</i> CONSILIARIU > <i>consellier</i>
Oïl.	-ARIU, -ĒRIU > [jer]	CABALLARIU > <i>chevalier</i>
Occ.	-ARIU, -ĒRIU > [eïr]	CABALLARIU > <i>cavaler</i>

En domaine francoprovençal, le traitement des suffixes -ARIU et -ĒRIU aboutit à deux issues : [jer] ou [ejr] en fonction de la présence ou de l'absence d'une palatale précédant le suffixe (Hafner 1955 : 96-98 ; Maffei Boillat 2015 : 84). En domaine oïlique, ces suffixes aboutissent à [jer] (Fouché ²1969 : 411-415 ; De La Chaussée ³1989 : 122 ; Bourciez 1989 : 60-61 et 69 ; Pierret ²1994 : 196). Le domaine occitan connaît un changement de -ARIU et -ĒRIU vers [eïr] (Carles 2011a : 505-506).

§ 14.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives à ce changement, notre analyse a été réalisée à partir de quatre types de notations dans les issues des suffixes -ARIU et -ĒRIU :

- les notations de type <eir> qui reflètent le traitement francoprovençal ;
- les notations de type <er> qui reflètent le traitement francoprovençal ;
- les notations de type <ier> qui reflètent le traitement commun au domaine francoprovençal et oïlique ;
- les notations de type <aire> qui doivent être considérées en lien avec les emprunts tardifs au latin.

Par ailleurs, puisque le suffixe -ARIU sert généralement à nommer des noms d'agents, nous retenons les anthroponymes dans nos relevés²⁵⁵. À titre comparatif, nous relevons, dans un second temps, les issues de INTĒGRU et les emprunts latins formés avec le suffixe -ARIU (NOTARIU, SALARIU, VICARIU, etc.).

§ 14.2.1. Suffixe -ARIU

Le suffixe -ARIU se relève sous quatre types de notations : les notations <eir>, <eis>, <eiz> et <ey> ; les notations <er>, <é> et <ez> ; la notation <ieir> ; les notations <ier>, <yer>, <ié>, <yé> et <iez> ; les notations <airy> et <aire> dans les lexèmes qui ne sont pas des emprunts au latin.

§ 14.2.1.1. Notations <eir>, <eis>, <eiz> et <ey>

Ces quatre notations regroupent 372 occurrences dans 21 documents situés entre 1362 et 1496.

- La notation <eir> est celle qui est attendue.
- Les notations <eis>, <eiz> et <ey> attestent l'amuïssement de [r] final.

<eir>	11× <i>barbeir</i> , 1× <i>boraleir</i> , 31× <i>borseir</i> , 1× <i>chamalleir</i> , 2× <i>Chandeleir</i> , 3× <i>chandelleir</i> [aussi <i>Chandelleir</i>], 1× <i>chansaleir</i> , 1× <i>chansaleir</i> , 1× <i>chartreir</i> , 1× <i>Chavaleir</i> , 1× <i>Chavalleir</i> , 1× <i>cheneir</i> , 12× <i>chevaleir</i> [aussi <i>Chevaleir</i>], 1× <i>chevaleirs</i> , 7× <i>choudereir</i> [aussi <i>Choudereir</i>], 1× <i>Cordaleir</i> , 1× <i>Cordalleir</i> , 5× <i>cordalleirs</i> [aussi <i>Cordalleirs</i>], 23× <i>cordeir</i> [aussi <i>Cordeir</i>], 5× <i>Cordeleir</i> , 1× <i>cordelleirs</i> , 6× <i>cosandeir</i> [aussi <i>Cosandeir</i>], 16× <i>cossandeir</i> [aussi <i>Cossandeir</i>], 2× <i>cusineir</i> , 6× <i>escoffeir</i> [aussi <i>Escoffeir</i>], 5× <i>Escualeir</i> , 7× <i>femeir</i> , 6× <i>forneir</i> [aussi <i>Forneir</i>], 12× <i>greneir</i> , 9× <i>manovreir</i> , 1× <i>masaleir</i> , 3× <i>masaleirs</i> , 2× <i>menestreirs</i> , 1× <i>minestreir</i> , 4× <i>minestreirs</i> , 16× <i>mougneir</i> [aussi <i>Mougneir</i>], 5× <i>mouneir</i> , 3× <i>ovreirs</i> , 1× <i>paneir</i> , 4× <i>pereir</i> [aussi <i>Pereir</i>], 59× <i>perreir</i> [aussi <i>Perreir</i>], 17× <i>porteir</i> [aussi <i>Porteir</i>], 1× <i>prevendeirs</i> , 3× <i>salleir</i> [aussi <i>Salleir</i>], 12× <i>sesteir</i> , 1× <i>sexteir</i> , 1× <i>tentureir</i> , 14× <i>tresoreir</i> , 4× <i>vendeir</i> [aussi <i>Vendeir</i>]
<eis>	5× <i>borseis</i> , 2× <i>manovreis</i> , 1× <i>pasqueis</i>
<eiz>	2× <i>borseiz</i> , 2× <i>chevaleiz</i> , 4× <i>fosseiz</i> , 4× <i>marugleiz</i> [aussi <i>Marugleiz</i>], 1× <i>menestreiz</i> , 2× <i>perreiz</i> , 1× <i>unguelteiz</i>
<ey>	1× <i>barbey</i> , 10× <i>borsey</i> , 1× <i>chevrey</i> , 1× <i>femey</i> , 1× <i>fevrey</i> , 1× <i>pirey</i> , 1× <i>pomey</i>
Doc.	13 (3 occ.), 14 (2 occ.), 16 (1 occ.), 17 (2 occ.), 20 (3 occ.), 22 (3 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 31 (18 occ.), 32 (3 occ.), 33 (76 occ.), 34 (77 occ.), 37 (1 occ.), 41 (1 occ.), 45 (47 occ.), 46 (13 occ.), 47 (87 occ.), 49 (28 occ.), 55 (2 occ.), 74 (2 occ.)

§ 14.2.1.2. Notations <er>, <é> et <ez>

Ces trois notations regroupent 303 occurrences situées entre 1293 et 1420 dans huit documents.

- La notation <er> est celle qui est attendue.

²⁵⁵ Dans le cas où la forme est attestée comme nom commun et comme nom propre, nous ajoutons une mention du type [aussi *Choudereir*].

- Les notations <é> et <ez> attestent l’amuïssement de [r] final.

<er>	1× <i>cusiner</i> 1× <i>femer</i> , 2× <i>Fevrer</i> , 2× <i>Forner</i> , 1× <i>grossouter</i> , 5× <i>januer</i> , 1× <i>januers</i> , 3× <i>juaner</i> , 255× <i>manovrer</i> , 2× <i>Mougner</i> , 1× <i>ovrers</i> , 4× <i>porter</i> [aussi <i>Porter</i>], 1× <i>potter</i> , 3× <i>sester</i> , 8× <i>sexter</i>
<é>	1× <i>borralé</i> , 1× <i>chamalé</i> , 1× <i>cordé</i> , 1× <i>cordés</i> , 2× <i>Escofé</i> , 1× <i>forosté</i> , 1× <i>manovré</i> , 1× <i>souné</i> , 1× <i>tenturé</i>
<ez>	1× <i>manovrez</i> , 1× <i>Maruglez</i> , 1× <i>Masalez</i>
Doc.	1 (1 occ.), 28 (1 occ.), 31 (1 occ.), 33 (133 occ.), 34 (125 occ.), 45 (7 occ.), 47 (9 occ.), 49 (26 occ.)

§ 14.2.1.3. Notation <ieir>

Cette notation se relève uniquement dans une forme *officieir* dans le document **27** (1392). Cette notation est celle qui est attendue lorsque -ARIU est précédé par une palatale.

pal. <ieir>	1× <i>officieir</i>
Doc.	27 (1 occ.)

§ 14.2.1.4. Notations <ier>, <yer>, <ié>, <yé> et <iez>

Ces cinq notations regroupent 447 occurrences situées entre 1293 et 1496 dans 54 documents. Ici, nous ferons la distinction entre les cas où <ier> est précédé ou non d’une palatale.

- La notation <ier> est celle qui est attendue.
- La notation <yer> est identique à <ier>, puisque <i> et <y> ne se distinguent pas.
- Les notations <ié>, <yé> et <iez> attestent l’amuïssement de [r] final.

<ier>	1× <i>arbelestier</i> , 2× <i>arbelestiers</i> , 5× <i>arbellestier</i> , 8× <i>arbellestiers</i> , 1× <i>bachelier</i> , 1× <i>bachellier</i> , 1× <i>barbier</i> , 3× <i>borsier</i> , 1× <i>boursier</i> , 16× <i>chevalier</i> , 8× <i>chevaliers</i> , 8× <i>chevallier</i> , 3× <i>cordelliers</i> [aussi <i>Cordelliers</i>], 1× <i>deniers</i> , 1× <i>femier</i> , 3× <i>fevrier</i> , 1× <i>forestiers</i> , 3× <i>grosaultier</i> , 15× <i>grosouthier</i> , 6× <i>grosoutier</i> , 3× <i>grossautier</i> , 7× <i>grossouthier</i> , 5× <i>grossoutier</i> , 15× <i>juanier</i> , 1× <i>masalier</i> , 3× <i>ovriers</i> , 6× <i>particulier</i> , 1× <i>particulieremant</i> , 2× <i>particuliers</i> , 1× <i>portiers</i> , 20× <i>premier</i> , 13× <i>premieremant</i> , 3× <i>premierement</i> , 1× <i>primieremant</i> , 1× <i>prisoniers</i> , 1× <i>prisonnier</i> , 1× <i>prisunier</i> , 1× <i>prisuniers</i> , 1× <i>prisunniers</i> , 77× <i>prumier</i> [aussi <i>Prumier</i>], 9× <i>prumieremant</i> , 1× <i>prumierimant</i> , 16× <i>prumiers</i> [aussi <i>Prumiers</i>], 19× <i>southier</i> , 2× <i>southiers</i> , 4× <i>soutier</i> , 1× <i>soutiers</i> , 9× <i>tresorier</i> , 6× <i>voluntier</i>
pal. + <ier>	4× <i>archiers</i> , 3× <i>clochier</i> , 1× <i>conseillier</i> , 2× <i>conseillers</i> , 3× <i>consellier</i> , 9× <i>conselliers</i> , 1× <i>justiciers</i> , 2× <i>justisier</i> , 1× <i>mercier</i> , 1× <i>mesagier</i> , 12× <i>messagie</i> , 3× <i>messagier</i> , 8× <i>millier</i> , 1× <i>missillier</i> , 1× <i>mussiliers</i> , 5× <i>mussillier</i> [aussi <i>Mussillier</i>], 1× <i>mussilliers</i> , 1× <i>mussliers</i> , 2× <i>officier</i> , 5× <i>officiers</i> , 11× <i>pasquier</i> , 8× <i>pasquiers</i> , 1× <i>pillicier</i> , 1× <i>vergiers</i>
<yer>	1× <i>prumyer</i> , 2× <i>prumyeremant</i> , 1× <i>prumyerement</i>
pal. + <ié>	1× <i>acié</i> , 1× <i>bergié</i> , 14× <i>clochié</i> , 11× <i>grangié</i> [aussi <i>Grangié</i>], 2× <i>mercié</i> , 2× <i>mussillié</i> , 1× <i>porchié</i>
pal. + <yé>	1× <i>acyé</i> , 1× <i>mercyé</i>

pal. + <iez>	1× <i>clochiez</i> , 2× <i>messagiez</i> , 1× <i>pasquiez</i>
Doc.	1 (1 occ.), 3 (7 occ.), 9 (3 occ.), 13 (13 occ.), 14 (2 occ.), 15 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (3 occ.), 21 (2 occ.), 22 (10 occ.), 23 (1 occ.), 25 (15 occ.), 26 (3 occ.), 27 (3 occ.), 28 (2 occ.), 29 (4 occ.), 30 (3 occ.), 31 (1 occ.), 33 (77 occ.), 34 (103 occ.), 35 (11 occ.), 36 (11 occ.), 37 (10 occ.), 38 (11 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (24 occ.), 46 (1 occ.), 47 (21 occ.), 48 (6 occ.), 49 (9 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (2 occ.), 53 (9 occ.), 54 (3 occ.), 56 (1 occ.), 57 (3 occ.), 58 (3 occ.), 59 (2 occ.), 60 (9 occ.), 61 (5 occ.), 62 (4 occ.), 63 (10 occ.), 64 (1 occ.), 66 (5 occ.), 67 (2 occ.), 68 (4 occ.), 69 (2 occ.), 70 (3 occ.), 71 (1 occ.), 72 (8 occ.), 74 (2 occ.)

§ 14.2.1.5. Notations <airy> et <aire>

Ces deux notations regroupent deux occurrences dans les documents **43** (1408) et **60** (1454).

<airy>	1× <i>particulairymant</i>
<aire>	1× <i>singulairement</i>
Doc.	43 (1 occ.), 60 (1 occ.)

§ 14.2.1.6. Répartition des notations de -ARIU

Les quatre types de notations se répartissent ainsi :

Suffixe	<eir>	<er>	<ieir>	<ier>	<aire>	Total
-ARIU	372 ~33%	303 ~27%	1 ~0.1%	447 ~39.7%	2 ~0.2%	1125

La notation non marquée <ier> est la plus fréquente (447/1125, ~39.7%). Les deux notations <eir> et <er> apparaissent à une fréquence équivalente, même si la notation <eir> est un peu plus représentée (372/1125, ~33%) que la notation <er> (303/1125, ~27%). Enfin les notations <aire> (2/1125, ~0.2%) et <ieir> (1/1125, ~0.1%) sont très rares.

§ 14.2.2. Suffixe -ĚRIU

Le suffixe -ĚRIU se relève sous deux types de notations : les notations <eir>, <eiz> et <ey> ; la notation <ier>.

§ 14.2.2.1. Notations <eir>, <eiz> et <ey>

Ces trois notations regroupent sept occurrences comprises entre 1403 et 1429 dans quatre documents. Concernant les spécificités graphiques des notations, nous renvoyons aux notations de type <eir> relevées ci-dessus sous le suffixe -ARIU.

⟨eir⟩	1× <i>monasteire</i> , 1× <i>pappeir</i>
⟨eiz⟩	1× <i>papeiz</i> , 1× <i>pappeiz</i>
⟨ey⟩	3× <i>papey</i>
Doc.	34 (2 occ.), 45 (3 occ.), 47 (1 occ.), 55 (1 occ.)

§ 14.2.2.2. Notation ⟨ier⟩

Ces deux notations regroupent 70 occurrences comprises entre 1338 et 1479 dans 17 documents. Concernant les spécificités graphiques de ces deux notations, nous renvoyons aux notations de type ⟨ier⟩ relevées sous le suffixe -ARIU.

⟨ier⟩	3× <i>dementier</i> , 12× <i>mestier</i> , 37× <i>mistier</i> , 8× <i>mistiers</i> , 6× <i>monastiere</i> , 1× <i>scimytiere</i> , 1× <i>seimitiere</i> , 2× <i>simistiere</i>
Doc.	10 (1 occ.), 16 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 33 (2 occ.), 34 (2 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 47 (5 occ.), 49 (3 occ.), 52 (3 occ.), 56 (2 occ.), 58 (1 occ.), 70 (43 occ.)

§ 14.2.2.3. Répartition des notations de -ĒRIU

Les deux types de notations se répartissent ainsi :

Suffixe	⟨eir⟩	⟨ier⟩	Total
-ĒRIU	7 ~9%	70 ~91%	77

La notation non marquée ⟨ier⟩ est la plus fréquente (70/77, ~91%). La notation ⟨eir⟩ est très rare (7/77, ~9%).

§ 14.2.3. INTĒGRU

Les issues de INTĒGRU ne s'observent que sous la notation ⟨ier⟩ que nous relevons à 23 reprises dans seize documents compris entre 1293 et 1426²⁵⁶.

⟨ier⟩	1× <i>antieremant</i> , 4× <i>entier</i> , 5× <i>entieremant</i> , 1× <i>entiers</i> , 6× <i>intier</i> , 6× <i>intiers</i>
Doc.	1 (2 occ.), 8 (1 occ.), 14 (1 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (2 occ.), 21 (1 occ.), 25 (2 occ.), 26 (2 occ.), 30 (2 occ.), 31 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 53 (2 occ.)

²⁵⁶ Ajoutons les formes du féminin *entiere* (1 occ. **47**), *intiere* (2 occ. **14**, **20**), *intieres* (1 occ. **20**) et de l'adverbe *intirremant* (1 occ. **70**) que nous n'avons pas inventoriées dans notre relevé.

§ 14.2.4. Emprunts au latin

Les emprunts au latin de lexèmes portant le suffixe -ARIU sont fréquents. Ils se relèvent sous six types de notations : la notation <are> ; la notation <ero> ; la notation <iere> ; les notations <iayre> et <iayro> ; les notations <aire>, <ayre>, <airo> et <ayro> ; les notations <oire> et <oyre>.

§ 14.2.4.1. Notation <are>

Cette notation regroupe trois occurrences dans trois documents situés entre 1311 et 1428.

<are>	1× <i>neccessare</i> , 1× <i>singulare</i> , 1× <i>vicare</i>
Doc.	3 (1 occ.), 41 (1 occ.), 55 (1 occ.),

§ 14.2.4.2. Notation <ero>

Cette notation regroupe une occurrence dans le document **5** de 1320. La présence de <o> reflète le maintien de la voyelle finale atone.

<ero>	1× <i>contrero</i>
Doc.	5 (1 occ.)

§ 14.2.4.3. Notation <iere>

Cette notation regroupe trois occurrences dans les documents **33** et **34** de 1403.

<iere>	3× <i>salliere</i>
Doc.	33 (1 occ.), 34 (2 occ.)

§ 14.2.4.4. Notations <iayre> et <iayro>

Ces deux notations regroupent huit occurrences dans le document **47** (1415). Elles correspondent toutes à l'étymon SALARIU.

<iayre>	2× <i>salliyre</i>
<iayro>	6× <i>salliyro</i>
Doc.	47 (8 occ.)

§ 14.2.4.5. Notations <aire>, <ayre>, <airo> et <ayro>

Ces quatre notations regroupent 126 occurrences situées entre 1311 et 1490 dans 47 documents.

- Les notations <aire> et <ayre> sont celles qui sont attendues.
- Les notations <airo> et <ayro> portent un <o> final se référant peut-être au maintien des voyelle finales atones en francoprovençal.

<aire>	1× <i>aitaire</i> ²⁵⁷ , 1× <i>aniversaire</i> , 4× <i>anniversaire</i> , 1× <i>aytaire</i> , 41× <i>contraire</i> , 2× <i>eitaire</i> , 4× <i>neccessaire</i> , 4× <i>necessaire</i> , 3× <i>necessaires</i> , 3× <i>notaire</i> , 1× <i>prothonotaire</i> , 1× <i>salaire</i> , 13× <i>secretaire</i> , 12× <i>solaire</i> , 1× <i>vicaire</i> , 1× <i>vicaires</i>
<ayre>	1× <i>aniversayre</i> , 2× <i>anniversayres</i> , 1× <i>anyversayre</i> , 1× <i>apoticayre</i> , 4× <i>conrayre</i> , 1× <i>enconrayre</i> , 1× <i>faugzayre</i> , 1× <i>inventayrez</i> , 1× <i>notayre</i> , 1× <i>secretayre</i> , 10× <i>solayre</i>
<airo>	1× <i>neccessairo</i> , 2× <i>neccessairoz</i> , 1× <i>vicairo</i> , 1× <i>vicairos</i>
<ayro>	1× <i>mortuayro</i> , 1× <i>neccessayros</i> , 1× <i>vicayro</i> , 1× <i>vicayros</i>
Doc.	3 (1 occ.), 4 (2 occ.), 9 (2 occ.), 13 (1 occ.), 14 (7 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 20 (2 occ.), 21 (2 occ.), 24 (1 occ.), 25 (6 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 33 (3 occ.), 34 (3 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 41 (1 occ.), 43 (3 occ.), 44 (2 occ.), 45 (2 occ.), 46 (5 occ.), 47 (11 occ.), 49 (13 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (4 occ.), 56 (1 occ.), 57 (2 occ.), 58 (2 occ.), 59 (1 occ.), 60 (1 occ.), 61 (4 occ.), 62 (5 occ.), 63 (2 occ.), 64 (4 occ.), 66 (3 occ.), 68 (1 occ.), 70 (4 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.)

§ 14.2.4.6. Notations <oire> et <oyre>

Ces deux notations regroupent trois occurrences en 1426 et 1451 dans les documents **54** et **59**.

Elles concernent uniquement l'étymon NOTARIU.

<oire>	1× <i>notoire</i>
<oyre>	2× <i>notoyre</i>
Doc.	54 (2 occ.), 59 (1 occ.)

§ 14.2.4.7. Répartition des notations des emprunts au latin

La répartition des notations dans les emprunts au latin est la suivante :

<are>	<ero>	<iere>	<iaire>	<aire>	<oire>	Total
3 ~2.1%	1 ~0.7%	3 ~2.1%	8 ~5.5%	126 ~87.5%	3 ~2.1%	144

²⁵⁷ FEW 24, 164b s.v. ADJUTORIUM « aide, secours ». Dans sa note 3), l'article du FEW précise : « das suffix nach den gelehrten vertretern von -ARIUS umgebildet ».

La notation non marquée <aire> est la plus fréquente (126/144, ~87.5%). Les autres notations sont extrêmement isolées.

§ 14.3. Discussion

Notre analyse nous a mené vers la répartition suivante :

<i>Suffixes</i>	<eir>	<er>	<ieir>	<ier>	<aire>	<i>Total</i>
-ARIU	372 ~33%	303 ~27%	1 ~0.1%	447 ~39.7%	2 ~0.2%	1125
-ËRIU	7 ~9%			70 ~91%		77
INTÉGRU				23 100%		23
<i>Total</i>	379 ~31%	303 ~24.7%	1 ~0.1%	540 ~44.1%	2 ~0.1%	1225

Notre analyse a porté sur 1225 formes, dont la majorité correspond à la notation <ier> (540/1225, ~44.1%). Les notations <eir> (379/1225, ~31%) et <er> (303/1225, ~24.7%) sont bien représentées. Les deux dernières notations sont des cas isolés : la notation <aire> est attestée seulement deux fois et la notation <ieir> une fois.

- La notation <eir> sous ses variantes <er>, <eis>, <eiz> et <ey> se relève à 379 reprises dans 21 documents (1362-1496). Elle concerne tant les issues de -ARIU que de -ËRIU, tout en étant nettement plus fréquente dans les issues de -ARIU (372 occ.).

Doc. : **13** (3 occ.), **14** (2 occ.), **16** (1 occ.), **17** (2 occ.), **20** (3 occ.), **22** (3 occ.), **27** (1 occ.), **28** (1 occ.), **29** (1 occ.), **31** (18 occ.), **32** (3 occ.), **33** (76 occ.), **34** (79 occ.), **37** (1 occ.), **41** (1 occ.), **45** (50 occ.), **46** (13 occ.), **47** (88 occ.), **49** (28 occ.), **55** (3 occ.), **74** (2 occ.)

- La notation <er> sous ses variantes <er>, <é>, <ez> est attestée par 303 occurrences dans huit documents (1293-1420). Elle concerne uniquement les issues de -ARIU. Concernant les emprunts, cette notation se relève dans la forme *contrero* (**5**) qui connaît majoritairement une notation latine de type <aire> (45 occ.).

Doc. : **1** (1 occ.), **28** (1 occ.), **31** (1 occ.), **33** (133 occ.), **34** (125 occ.), **45** (7 occ.), **47** (9 occ.), **49** (26 occ.)

- La notation <ieir> sous sa variante <ieir> se relève dans un seul cas : le substantif *officieir* dans le document **27** (1392). Elle est une notation extrêmement rare qui ne semble pas se référer à une triphongue, mais plutôt à une notation mixte. La présence de <i> correspond aux notations de type <ier> (cf. *infra*), alors que la

présence de <ei> semble se référer à l'usage du digramme <ei> dans les notations de type <eir> (cf. *supra*).

- La notation <ier> sous ses variantes <ier>, <yer>, <ié>, <yé>, <iez> se relève à 540 reprises dans 59 documents (1293-1496). Elle se trouve par ailleurs dans trois occurrences de l'emprunt *salliere* (< SALARIU) dans les documents **33** et **34** de 1403. Elle est la notation la plus fréquente et semble représenter un usage non marqué.

Doc. : **1** (3 occ.), **3** (7 occ.), **8** (1 occ.), **9** (3 occ.), **10** (1 occ.), **13** (13 occ.), **14** (3 occ.), **15** (1 occ.), **16** (1 occ.), **17** (1 occ.), **18** (2 occ.), **19** (5 occ.), **20** (2 occ.), **21** (3 occ.), **22** (10 occ.), **23** (1 occ.), **25** (17 occ.), **26** (5 occ.), **27** (4 occ.), **28** (3 occ.), **29** (5 occ.), **30** (5 occ.), **31** (3 occ.), **33** (79 occ.), **34** (105 occ.), **35** (12 occ.), **36** (13 occ.), **37** (11 occ.), **38** (12 occ.), **39** (2 occ.), **40** (2 occ.), **43** (1 occ.), **45** (24 occ.), **46** (1 occ.), **47** (26 occ.), **48** (6 occ.), **49** (12 occ.), **50** (3 occ.), **51** (3 occ.), **52** (5 occ.), **53** (12 occ.), **54** (3 occ.), **56** (3 occ.), **57** (3 occ.), **58** (4 occ.), **59** (2 occ.), **60** (9 occ.), **61** (5 occ.), **62** (4 occ.), **63** (10 occ.), **64** (1 occ.), **66** (5 occ.), **67** (2 occ.), **68** (4 occ.), **69** (2 occ.), **70** (46 occ.), **71** (1 occ.), **72** (8 occ.), **74** (2 occ.)

- La notation <aire> sous ses variantes <airy>, <aire> se relève à deux reprises dans les documents **43** (1408) et **60** (1454). Dans les deux cas qui nous intéressent, cette notation peut éventuellement nous permettre de postuler que l'issue dialectale de -ARIU n'est pas [jer], mais [er], puisque <ai> note [ε]. Toutefois, l'utilisation de <air> postule surtout en faveur d'une notation analogique provenant des notations <aire> que l'on trouve dans les emprunts au latin. En effet, notre analyse du suffixe -ARIU dans les emprunts nous donne accès à 126 notations <aire>, soit *ca* 87.5% des formes savantes relevées (126/144 occ.).

Dans les emprunts au latin, les six notations relevées ont d'autres valeurs.

- La notation <are> relevée dans seulement trois cas dans les documents **3** (1311), **41** et **55** 1428 semble correspondre à une notation latinisante.
- La notation <ero> relevée dans une occurrence de *contrero* dans le document **5** (1320) est elle aussi isolée. Elle confirme la valeur [ε] des lexèmes savants.
- La notation <iere> est attestée par trois occurrences du mot *salliere* dans les documents **33** et **34** (1403). Le graphème <i> est selon nous une solution graphique pour noter la consonne palatale [ʎ] et non la voyelle (cf. § 22.).
- La notation <aire> sous ses variantes <aire>, <ayre>, <airo> et <ayro> se relève à 126 reprises dans 47 documents (1311-1490). Elle est la notation non marquée et correspond au traitement phonétique de ces emprunts savants.

- La notation ⟨iayre⟩, ⟨iayro⟩ se relève dans huit occurrences du mot *salliayre* dans le document 47. Ici aussi, la présence de ⟨i⟩ doit être rattachée à la notation de [ʌ] et non la voyelle (cf. § 22.).
- La notation ⟨oire⟩ se relève à trois reprises dans le lexème *notoire* dans les documents 54 et 59. C’est une notation bien particulière que nous ne sommes pas parvenue à comprendre, s’agirait-il d’une erreur à partir de l’adjectif *notoire* (< NOTORIUS) ?

Si l’on considère nos relevés en fonction de l’absence ou de la présence de ⟨i⟩ devant ⟨e⟩ et de la présence d’une palatale, nous atteignons les chiffres suivants :

Suffixes	⟨e⟩	⟨ie⟩	pal. + ⟨ie⟩	⟨aire⟩	Total
-ARIU	675 ~60%	322 ~28.6%	126 ~11.2%	2 ~0.2%	1125
-ĒRIU	7 ~9%	70 ~91%			77
INTĒGRU		23 100%			23
Total	682 ~55.7%	415 ~33.9%	126 ~10.3%	2 ~0.1%	1225

Ici, nous voyons que la préférence va pour les notations sans ⟨i⟩ (682/1225, ~55.7%). Mais la notation avec ⟨i⟩ non précédé de palatale n’est pas beaucoup plus rare (415/1225, ~33.9%) ; alors que la notation ⟨ie⟩ précédé de palatale est nettement moins fréquente (126/1225, ~10.3%). Enfin la notation ⟨aire⟩ est isolée. Ce rapide constat est toutefois à relativiser en fonction des suffixes et de la présence d’une palatale. Les notations portant ⟨i⟩ sont plus fréquentes lorsqu’il s’agit du suffixe -ĒRIU (70/77, ~91%). Seules les issues de -ARIU présentent une préférence pour l’absence de ⟨i⟩ (675/1125, ~60%).

Concernant plus spécifiquement le suffixe -ARIU, deux choses sont à noter. Tout d’abord, il est significatif que lorsque le suffixe -ARIU est précédé par une palatale, la présence de ⟨i⟩ est exclusive, sauf dans l’anthroponyme *Mougneir*, *Mougner*, également attesté sous la forme *mouneir*. Ensuite, les 322 occurrences de ⟨ie⟩ non précédé de palatale s’expliquent par l’influence des *scriptae* oïliques et ne reflètent en aucun cas un traitement double du suffixe -ARIU.

Pour ce qui est des occurrences de -ĒRIU, les sept notations de type ⟨e⟩ s’observent surtout dans les formes *papeiz*, *papey*, *pappeir* et *pappeiz* dont l’étymologie est incertaine et dans une forme *monasteire* qui est ici française. Aussi, les issues de -ĒRIU mènent dans tous les cas à [je].

Le lexème INTĚGRU se comporte de la même manière. Ceci indique que la voyelle tonique [ʼɛ] suivi de [r] connaît effectivement une diphtongaison vers [ʼiɛ̃] (> [je]) à Fribourg (cf. § 6.).

§ 14.4. Hafner (§ 22, 96-99)

Hafner aborde le cas des suffixes -ARIU et -ĚRIU surtout dans deux notes relatives au paragraphe 22 qui est consacré au traitement de [ʼɛ] suivi de palatale, puisque selon lui (96), le traitement de ces suffixes ne peut qu'être compris si l'on considère la diphtongaison de [ʼɛ] suivi de palatale dans le détail :

Ferner ist auch die Entwicklung von -ARIU, -ĚRIU (und INTĚGRU) am besten verständlich, wenn man mit vorhistorischer Diphthongierung rechnet.

Au sud du domaine, il constate une notation primitive <er>, puis une notation <ier>. Dans les deux cas, cette notation se réfèrent à la diphtongaison de [ʼɛ] (< Ě) vers [je]. Mais, il ajoute (96), que le cas de -ARIU est plus complexe et qu'il dépend de l'action jouée par [r] :

Vor tautosyllabischem *r* ging das palatale Element wie im Prov. verloren, sei es, daß die schwere Lautgruppe *-ieir zu -ier erleichtert wurde, sei es, daß der Diphthong das mouillierte -r hinderte, sein palatales Element an die vorangehende Silbe abzugeben. Dies scheint uns die Erklärung für die Tatsache, daß weder das Afrprov. noch das Aprov. die Variante -ieir < -ARIU kennen.

Dans la note 2 de la page 96, il signale que la notation <ier> se renforce au cours du 14^e siècle. Selon lui, la présence de <ier>, même après palatale, avant le 14^e siècle prouve que la diphtongaison vers [je] a bien eu lieu :

Auf den Wert -er = -jér deutet der Umstand, daß sich sporadisch neben -er von Anbeginn an, besonders nach Palatal, auch Beispiele mit voller diphthongischer Schreibung finden.

Concernant le nord du domaine, et donc Fribourg, le cas des suffixes est traité dans la note 1 de la page 98. Hafner y avance que le suffixe -ĚRIU et le lexème INTĚGRU et ses dérivés répondent au traitement attendu, soit une diphtongaison de Ě vers [je] :

Was die Suffixe -ERIU, -ARIU und INTEGRU betrifft, so erscheinen -ERIU und INTEGRU, wie normal zu erwarten ist, in der Form -ier, intier : mostier [...].

Ce qui est confirmé par nos relevés. Mais, il observe (98), tout comme nous, que le suffixe -ARIU ne se comporte pas de la même manière. Le traitement du suffixe en Suisse romande se

fait nettement en fonction du fait qu'il soit précédé ou non par une palatale : « das Suffix -ARIU jedoch ergibt, je nachdem Palatal oder Nichtpalatal vorausgeht, *-ier*, *-ieri* oder *-eir*, *-eiri* [...] ». L'explication de ce double traitement génère quelques difficultés. Selon lui (99), on ne peut pas supposer une réduction distincte de la triphongue vers [ej] et [je], en raison du fait que, quelque soit la nature de la consonne qui précède, **iei* se réduit à [je] dans le cas de -ĒRIU.

Da **iei* normalerweise ohne Rücksicht auf die Natur des vorangehenden Kons. zu *ie* reduziert wird und -ERIU, wie erwartet, *-ier* ergibt, erscheint uns die Erklärung des doppelten Resultats durch verschiedene Reduktion des Triphthongs sehr zweifelhaft.

Il considère (99) que le traitement double de -ARIU, en fonction de la présence d'une palatale doit être considéré en lien avec le traitement de ['ɛ] libre qui agit, en Suisse romande, comme ['e] libre (cf. § 6.) :

Die Tatsache, daß das Gebiet mit zwifacher Behandlung von -ARIU dasselbe ist, das Ē[wie E[entwickelt, könnte die Vermutung nahelegen, daß die Entwicklung von -ARIU > *-eir* mit dem noch nicht völlig abgeklärten Sonderverhalten von Ē in freier Silbe zusammenhänge.

Mais cette hypothèse est à considérer avec beaucoup de prudence. Schüle a démontré que [ej] (< ['ɛ]) est un développement secondaire à [je] (< ['ɛ]), faudrait-il ici supposer que, quelque soit la précession de -ARIU, le premier stade de la diphtongue était [je] qui s'est par la suite développé en [ej] ?

Outre ces questions relatives au développement des suffixes, c'est surtout à travers le relevé détaillé de toutes les formes que notre analyse se différencie de celle de Hafner. Elle apporte à ses conclusions la composante toujours plus importante de notations oïliques, notamment dans les issues de -ARIU non précédé de palatale.

§ 15. Suffixes -ARIA, -ĒRIA

§ 15.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	-ARIA, -ĒRIA > [ejri] palatale + -ARIA, -ĒRIA > [jeri]	<i>char</i> + -ARIA > <i>charrerry</i> <i>gag</i> + -ARIA > <i>gagiery</i>
Oïl.	-ARIA, -ĒRIA > [jerə]	<i>char</i> + -ARIA > <i>charriere</i>
Occ.	-ARIA, -ĒRIA > [eïra]	<i>char</i> + -ARIA > <i>carreira</i>

En domaine francoprovençal, le traitement des suffixes -ARIA et -ĒRIA aboutit à deux possibilités : [jeri] ou [ejri] en fonction de la précession d'une palatale (Hafner 1955 : 96-98 ; Maffei Boillat 2015 : 84). En domaine oïlique, ces suffixes aboutissent à [jerə] (Fouché ²1969 : 411-415 ; De La Chaussée ³1989 : 122-123, 184 ; Bourciez 1989 : 60-61 et 69 ; Pierret ²1994 : 196). Le domaine occitan connaît un changement des suffixes féminins vers [ejra] indépendamment de la présence d'une palatale (Carles 2011a : 505-506).

§ 15.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives à ce changement, notre analyse a été réalisée à partir de trois types de notations, qui ne prennent pas en compte, dans l'immédiat, la voyelle finale :

- les notations de type <eir> reflétant le traitement francoprovençal de -ARIA et -ĒRIA non précédés de palatale ;
- les notation de type <er> reflétant le traitement francoprovençal de -ARIA et -ĒRIA précédés ou non de palatale ;
- les notation de type <ier> reflétant le traitement francoprovençal, lorsque les suffixes sont précédés d'une palatale, ou oïlique dans les deux conditions.

Par ailleurs, nous relevons séparément les issues de PARIA et de PRECARIA qui sont susceptibles de montrer le même changement. Les formes que nous aborderons ici méritent une remarque complémentaire ; en plus de se répartir entre ces trois types de notations, elles connaissent aussi une variation entre l'absence ou la présence de <i> final. En domaine francoprovençal, [a] final précédé de palatale > [i] ; mais [as] final précédé de palatale > [əs]. Aussi, ainsi que nous le verrons, les notations de types <eyri> pour le singulier sont pleinement fribourgeoises, alors que les notations du singulier <eyre> portent un <e> final de provenance française ou se développent par analogie au pluriel. Enfin, les notations de types <eires> pour le pluriel sont à considérer comme francoprovençales²⁵⁸.

§ 15.2.1. Notations <eyri>, <eire> et <eyre>

Ces trois notations regroupent 30 occurrences situées entre 1319 et 1403 dans six documents.

- La notation <eyri> correspond au traitement francoprovençal.
- La notation <eire> porte un <e> final qui ne correspond pas au traitement francoprovençal, mais au traitement oïlique, lorsqu'il s'agit d'un singulier. Dans les formes du pluriel, la finale <es> est celle qui est attendue.

²⁵⁸ Le traitement de [a] final précédé de palatale est abordé en détail dans le § 20.

- La notation <eyre> est équivalente à <eire>, puisque <i> et <y> ont la même valeur ; toutefois elle est plus rare.

<eyri>	1× <i>maladeyri</i> , 2× <i>maneyri</i>
<eire>	1× <i>bandeires</i> , 1× <i>drobleire</i> , 2× <i>maneire</i> , 13× <i>perreire</i> , 6× <i>perreires</i>
<eyre>	1× <i>charreyre</i> , 3× <i>maneyre</i>
Doc.	4 (2 occ.), 19 (2 occ.), 21 (4 occ.), 22 (1 occ.), 33 (9 occ.), 34 (12 occ.)

§ 15.2.2. Notations <eri>, <ery>, <erry> et <ere>

Ces quatre notations regroupent 49 occurrences situées entre 1293 et 1496 dans 21 documents.

- Les notations <eri> et <ery> sont celles qui sont attendues, <y> et <i> ont la même valeur, mais <ery> est plus fréquente.
- La notation <erry> connaît un dédoublement de <r>.
- La notation <ere> est particulière dans la mesure où le <i> final notant le traitement du francoprovençal est remplacé par un <e> de provenance oïlique dans les formes du singulier. Elle est la notation la plus fréquente.

<eri>	2× <i>maneri</i>
<ery>	1× <i>altery</i> , 3× <i>chenevery</i> , 3× <i>perrery</i>
pal. <ery>	1× <i>jayery</i>
<erry>	1× <i>charrerry</i> , 2× <i>droblerry</i>
<ere>	8× <i>bandere</i> , 2× <i>censerres</i> , 1× <i>choudere</i> , 2× <i>magnere</i> , 14× <i>manere</i> , 3× <i>menere</i> , 2× <i>perrere</i> , 1× <i>perreres</i>
pal. <ere>	3× <i>jayerere</i>
Doc.	1 (3 occ.), 4 (1 occ.), 7 (2 occ.), 26 (2 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (2 occ.), 32 (1 occ.), 33 (9 occ.), 34 (2 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 42 (1 occ.), 47 (2 occ.), 49 (3 occ.), 54 (2 occ.), 70 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 15.2.3. Notatio <ieri>, <iery>, <iere> et <yere>

Ces quatre notations regroupent 228 occurrences situées entre 1293 et 1481 dans 49 documents.

- Les notations <ieri> et <iery> sont celles qui sont attendues. L'utilisation de <i> ou de <y> ne fait aucune différence.
- Les notations <iere> et <yere> sont toutes deux des notations portant un <e> final de provenance oïlique lorsqu'il s'agit de singuliers.

<ieri>	1× <i>manieri</i>
--------	-------------------

⟨iery⟩	1× <i>chariery</i> , 5× <i>siviery</i>
pal. ⟨iery⟩	1× <i>gagiery</i> , 2× <i>mussilliery</i>
⟨iere⟩	10× <i>bandiere</i> , 3× <i>bandieres</i> , 1× <i>censierez</i> , 2× <i>chariere</i> , 76× <i>magniere</i> , 2× <i>magnieres</i> , 21× <i>maniere</i> , 1× <i>manieres</i> , 2× <i>matiere</i> , 2× <i>matieres</i> , 1× <i>meniere</i> , 1× <i>premiere</i> , 84× <i>prumiere</i> , 1× <i>riviere</i> , 3× <i>siviere</i> , 1× <i>tenementierez</i>
pal. ⟨iere⟩	3× <i>engagiere</i>
⟨yere⟩	3× <i>manyere</i> , 1× <i>manyeres</i>
Doc.	1 (1 occ.), 4 (1 occ.), 5 (1 occ.), 9 (4 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 14 (4 occ.), 17 (3 occ.), 20 (1 occ.), 21 (5 occ.), 22 (2 occ.), 23 (3 occ.), 25 (18 occ.), 31 (1 occ.), 32 (1 occ.), 33 (43 occ.), 34 (46 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (1 occ.), 43 (2 occ.), 44 (2 occ.), 46 (1 occ.), 47 (6 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (5 occ.), 54 (5 occ.), 55 (4 occ.), 56 (2 occ.), 57 (7 occ.), 58 (3 occ.), 59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 61 (7 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 64 (2 occ.), 66 (1 occ.), 67 (1 occ.), 68 (4 occ.), 70 (3 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.)

§ 15.2.4. PARIA

Afin de nous assurer de relever toutes les possibilités dans les formations à partir de ces suffixes, nous relevons aussi les formes issues de PARIA. Elles donnent accès à deux ensembles de notations : la notation francoprovençale ⟨are⟩ et les notations neutralisées ⟨aire⟩ et ⟨ayre⟩. L'analyse de PARIA nous permet de constater que le passage à [(j)er] est bien exclusif au suffixe (De La Chaussée ³1989 : 122). Aussi, nous n'intégrons pas les occurrences à notre tableau général. Ici, la notation ⟨are⟩ atteste du maintien de [ʼa] typique du francoprovençal, alors que la notation ⟨aire⟩ est de provenance oïlique.

§ 15.2.4.1. Notation ⟨are⟩

Cette notation se relève sous une seule occurrence dans le document **49** (1420).

⟨are⟩	1× <i>pares</i>
Doc.	49 (1 occ.)

§ 15.2.4.2. Notations ⟨aire⟩ et ⟨ayre⟩

Ces deux notations regroupent onze occurrences dans cinq documents situés entre 1293 et 1426. La présence de ⟨i⟩ ou de ⟨y⟩ est indistincte.

⟨aire⟩	4× <i>paire</i> , 3× <i>paires</i>
⟨ayre⟩	3× <i>payre</i> , 1× <i>payres</i>
Doc.	1 (1 occ.), 45 (2 occ.), 47 (6 occ.), 49 (1 occ.), 54 (1 occ.)

§ 15.2.5. PRECARIA

Les issues du latin PRECARIA ne présentent que des notations portant ⟨i⟩ ou ⟨y⟩ en raison du passage de [k] intervocalique à [y]. Nous relevons 29 occurrences de ce lexème dans 23 documents situés entre 1311 et 1496. Tout comme PARIA, nous n'intégrons pas nos relevés au tableau général.

⟨iere⟩	6× <i>priere</i> , 4× <i>prieres</i> , 2× <i>prierez</i> , 5× <i>proieres</i>
⟨yere⟩	1× <i>preyere</i> , 3× <i>proyere</i> , 4× <i>proyeres</i> , 1× <i>pryere</i>
⟨ire⟩	2× <i>proire</i>
⟨yre⟩	1× <i>proyre</i>
Doc.	3 (2 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (1 occ.), 22 (1 occ.), 32 (2 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 42 (1 occ.), 48 (2 occ.), 54 (1 occ.), 61 (1 occ.), 62 (1 occ.), 63 (1 occ.), 66 (3 occ.), 68 (2 occ.), 70 (1 occ.), 72 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 15.3. Discussion

Notre analyse nous a mené vers la répartition suivante :

⟨eir⟩	⟨er⟩	pal. + ⟨er⟩	⟨ier⟩	pal. + ⟨ier⟩	Total
30 ~9.8%	45 ~14.7%	4 ~1.3%	222 ~72.3%	6 ~1.9%	307
30 ~9.8%	49 ~16%		228 ~74.2%		307

Notre analyse a porté sur 307 formes, dont la majorité correspond à la notation ⟨ier⟩ (228/307, ~74.2%). Les notations ⟨er⟩ (49/307, ~16%) et ⟨eir⟩ (30/307, ~9.8%) sont plus rares.

- La notation ⟨eir⟩ sous ses variantes ⟨eyri⟩, ⟨eire⟩, ⟨eyre⟩ se relève à 30 reprises dans six documents (1319-1403). Cette notation n'apparaît pas dans les issues de PARIA et de PRECARIA.

Doc. : **4** (2 occ.), **19** (2 occ.), **21** (4 occ.), **22** (1 occ.), **33** (9 occ.), **34** (12 occ.)

- La notation ⟨er⟩ sous ses variantes ⟨eri⟩, ⟨ery⟩, ⟨erry⟩ et ⟨ere⟩ est attestée par 49 occurrences dans 21 documents (1293-1496).

Doc. : 1 (3 occ.), 4 (1 occ.), 7 (2 occ.), 26 (2 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (2 occ.), 32 (1 occ.), 33 (9 occ.), 34 (2 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 42 (1 occ.), 47 (2 occ.), 49 (3 occ.), 54 (2 occ.), 70 (1 occ.), 74 (1 occ.)

- La notation <ier> sous ses variantes <ieri>, <iery>, <iere>, <yere> se relève à 228 reprises dans 49 documents (1293-1481). Elle se trouve par ailleurs dans 26 occurrences de PRECARIA. Elle est la notation la plus fréquente et semble représenter un usage non marqué.

Doc. : 1 (1 occ.), 4 (1 occ.), 5 (1 occ.), 9 (4 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 14 (4 occ.), 17 (3 occ.), 20 (1 occ.), 21 (5 occ.), 22 (2 occ.), 23 (3 occ.), 25 (18 occ.), 31 (1 occ.), 32 (1 occ.), 33 (43 occ.), 34 (46 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (1 occ.), 43 (2 occ.), 44 (2 occ.), 46 (1 occ.), 47 (6 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (5 occ.), 54 (5 occ.), 55 (4 occ.), 56 (2 occ.), 57 (7 occ.), 58 (3 occ.), 59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 61 (7 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 64 (2 occ.), 66 (1 occ.), 67 (1 occ.), 68 (4 occ.), 70 (3 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.)

La préférence va pour les notations de type <ier>, indépendamment de la présence d'une palatale (<ier> 223/307 et pal. + <ier> 6/307). Mais, la notation <eir> n'est jamais précédée d'une palatale, et la notation <er> n'en atteste que quatre occurrences dans les formes *jayery* et *jayere* qui sont un dérivé roman de **jaie* (< CAVEA) et où <y> peut être rattaché à **jaie*. Il semblerait alors que la présence de notations de type <eir> dépendent effectivement de la présence d'une palatale. Toutefois, il est certain qu'un alignement sur la notation de type <ier> s'est effectué au vu de sa forte présence.

§ 16. Suffixes -'ATŌR, -A'TŌRE, -A'TŌRIU

§ 16.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frib.	'-ATŌR > [arə] palatale + '-ATŌR > [jerə] (palatale +) -A'TŌRE, -A'TŌRIU > [aour] > [eour] > [jour] > [jur]	-are (<i>governare</i>) -iere (<i>justisiere</i>) -iour (<i>achitiours</i>)
Frpr.	(palatale +) '-ATŌR > [(j)arə] (palatale +) -A'TŌRE, -A'TŌRIU > [aour ~ eour] > [our]	-are (<i>governare</i>) -our (<i>governour</i>)
Oïl.	(palatale +) '-ATŌR > [erə] (palatale +) -A'TŌRE, -A'TŌRIU > [eur] > [øur] > [ør]	-ere (<i>comanderes</i>) -eur (<i>acheteur</i>)
Occ.	(palatale +) '-ATŌR > [ajrə] (palatale +) -A'TŌRE, -A'TŌRIU > [adorə]	-aire (<i>commandaire</i>) -ador (<i>governador</i>)

En domaine francoprovençal, le traitement des suffixes -'ATŌR et -A'TŌRE/-A'TŌRIU aboutit à deux résultats : -'ATŌR > [arə] et -A'TŌRE, -A'TŌRIU > [(a)our ~ (e)our]. En Suisse romande, le nominatif -'ATŌR aboutit aussi à [arə], mais lorsqu'il est précédé de palatale l'issue est [jerə] ;

les suffixes -A'TÖRE/-A'TÖRIU aboutissent, quant à eux, à [jour] > [jur], suite à la fermeture de [e] vers [j] en position de hiatus (Hafner 1955 :135-137, 140-142). En domaine oïlique, -'ATÖR se développe vers [(j)erə] suite à la diphtongaison de 'A²⁵⁹ précédé ou non de palatale, et -A'TÖRE/-A'TÖRIU suit le développement [eur] > [øur] > [ør] (Fouché ²1969 : 483-485 ; De La Chaussée ³1989 : 109-110 ; Pierret ²1994 : 216). Le domaine occitan connaît un changement très différent de ces suffixes. Dans le cas de -'ATÖR, l'issue est [ajrə] (Anglade 1921 : 374) ; et puisque la consonne intervocalique est maintenue et qu'aucune diphtongaison ne se produit, le traitement de -A'TÖRE/-A'TÖRIU aboutit à [adorə] (Anglade 1921 : 373-375 ; Carles 2011a : 409-411).

§ 16.2. Analyse

Afin de relever les formes réactives au traitement de ces suffixes, notre analyse a été réalisée à partir de quatre types de notations :

- les notations de type <are> reflétant le maintien de [a] dans le suffixe -'ATÖR non précédé de palatale ;
- les notations de type <iere> reflétant le diphtongaison conditionnée de [a] dans le suffixe -'ATÖR précédé de palatale ;
- les notations de type <iour> reflétant le traitement fribourgeois des suffixes -A'TÖRE/-A'TÖRIU ;
- les notations de type <eur> reflétant le traitement oïlique des suffixes -A'TÖRE/-A'TÖRIU.

§ 16.2.1. Notations <are>, <arre> et <ar>

Ces trois notations regroupent 27 occurrences comprises entre 1378 et 1496 dans neuf documents.

- La notation <are> est celle qui est attendue.
- La notation <arre> se distingue par le dédoublement de <r>.
- La notation <ar> se distingue par l'absence de <e> final, indiquant l'amuïssement de la voyelle finale, ce qui peut créer des confusions avec les infinitifs issus de -'ARE.

<are>	1× <i>arsonare</i> , 2× <i>comandare</i> , 1× <i>governare</i> , 1× <i>paviare</i> , 6× <i>porcurare</i>
<arre>	1× <i>comandarre</i> , 1× <i>desfensarre</i> , 1× <i>governarre</i> , 1× <i>questalarre</i> , 3× <i>recoilliarre</i> , 1× <i>seellarre</i> , 5× <i>tuarre</i> , 1× <i>ungueltarre</i>
<ar>	2× <i>Bulliar</i>

²⁵⁹ Les formes du cas sujet formées à partir de -'ATÖR n'ont pas survécu en français, en raison de fait que le cas régime a largement pris le dessus (Löfstedt 1987).

Doc.	22 (2 occ.), 33 (4 occ.), 34 (7 occ.), 46 (3 occ.), 47 (3 occ.), 49 (1 occ.), 54 (5 occ.), 55 (1 occ.), 74 (1 occ.)
------	--

§ 16.2.2. Notations <iere>, <yere>, <ierre> et <yerre>

Ces quatre notations regroupent 44 occurrences comprises entre 1293 et 1479 dans 17 documents.

- Les notations <iere> et <yere> sont celles qui sont attendues ; <i> et <y> ne se différencient pas.
- Les notations <ierre> et <yerre> se distinguent par la présence de la double consonne <r>.

<iere>	1× <i>arneschiere</i> , 1× <i>especierye</i> , 1× <i>fromagiere</i> , 3× <i>gangnyere</i> , 1× <i>justisiere</i> , 2× <i>patissiere</i> , 1× <i>rebaysiere</i> , 1× <i>reliere</i> , 4× <i>relliere</i> , 1× <i>vanangiere</i>
<yere>	1× <i>amoyere</i> , 1× <i>gangnyere</i> , 1× <i>gannyere</i>
<ierre>	1× <i>affetierre</i> , 3× <i>arneschierre</i> , 2× <i>justisierre</i> , 11× <i>justissierre</i> , 2× <i>pastissierre</i> , 1× <i>relierre</i> , 1× <i>taillierre</i>
<yerre>	2× <i>foucheyerre</i> , 1× <i>foucheyerres</i> , 1× <i>murtrissyerre</i>
Doc.	1 (1 occ.), 18 (1 occ.), 21 (1 occ.), 31 (2 occ.), 33 (7 occ.), 34 (5 occ.), 45 (2 occ.), 47 (10 occ.), 49 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 55 (1 occ.), 56 (3 occ.), 58 (4 occ.), 60 (1 occ.), 65 (2 occ.), 70 (1 occ.)

§ 16.2.3. Notations <iour>, <your>, <iou>, <our> et <our>

Ces cinq notations regroupent 149 occurrences comprises entre 1311 et 1496 dans 39 documents.

- Les notations <iour> et <your> sont celles qui sont attendues ; <i> et <y> ne se distinguent pas.
- La notation <iou> atteste l’amuïssement de [r] final.
- La notation <our> porte un <e> illustrant l’affaiblissement de [a] prétonique.
- La notation <our> reflète l’amuïssement de [a] prétonique.

<iour>	1× <i>achitiours</i> , 3× <i>aydiour</i> , 6× <i>aydiours</i> , 2× <i>battiour</i> , 1× <i>bornaliours</i> , 1× <i>citiour</i> , 1× <i>conseilliours</i> , 17× <i>conselliour</i> , 3× <i>conselliours</i> , 2× <i>deffensiour</i> , 1× <i>emperieur</i> , 1× <i>feniours</i> , 5× <i>gagnieur</i> , 1× <i>gagniours</i> , 1× <i>gaigniours</i> , 4× <i>gangniour</i> , 5× <i>gangniours</i> , 1× <i>ganiours</i> , 1× <i>justisiour</i> , 2× <i>justisiours</i> , 2× <i>misiriours</i> , 27× <i>officiours</i> , 1× <i>paviours</i> , 2× <i>taschiour</i>
<your>	8× <i>cityour</i> , 8× <i>cryours</i> , 2× <i>gagnyours</i> , 23× <i>gannyour</i> , 1× <i>gannyours</i> , 1× <i>governyour</i> , 1× <i>officyours</i>
<iou>	1× <i>abbergioux</i> , 2× <i>albergioux</i>
<our>	1× <i>faucheour</i> , 1× <i>feneours</i> , 1× <i>foucheour</i>
<our>	1× <i>citour</i> , 1× <i>consellour</i> , 1× <i>procurour</i> , 1× <i>recevour</i> , 4× <i>tuour</i>

Doc.	3 (6 occ.), 4 (13 occ.), 5 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (1 occ.), 22 (2 occ.), 24 (3 occ.), 25 (12 occ.), 26 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (2 occ.), 34 (3 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (6 occ.), 40 (6 occ.), 41 (1 occ.), 42 (2 occ.), 45 (1 occ.), 47 (7 occ.), 48 (5 occ.), 49 (5 occ.), 50 (18 occ.), 51 (19 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 55 (4 occ.), 56 (1 occ.), 58 (1 occ.), 59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 70 (2 occ.), 74 (1 occ.)
------	---

§ 16.2.4. Notations <eur>, <ieur> et <ieu>

Ces trois notations regroupent 83 occurrences comprises entre 1420 et 1495 dans 18 documents.

- La notation <eur> est celle qui est attendue.
- La notation <ieur> se constate uniquement lorsque la finale est précédée par [ʌ] ou [ɲ].
- La notation <ieu> atteste l’amuïssement de [r] final.

<eur>	1× <i>acheteur</i> , 5× <i>ambassadeurs</i> , 1× <i>conseilleur</i> , 1× <i>conseilleurs</i> , 1× <i>conselleurs</i> , 24× <i>deffenseur</i> , 1× <i>empereur</i> , 1× <i>empeur</i> , 3× <i>gouverneur</i> , 1× <i>porcureur</i> , 1× <i>porteur</i> , 1× <i>porteur</i> , 5× <i>procureur</i> , 4× <i>procureurs</i> , 1× <i>tueur</i>
<ieur>	4× <i>conseillieur</i> , 24× <i>conseillieurs</i> , 1× <i>consellieur</i> , 1× <i>gaignieurs</i>
<ieu>	2× <i>affetieux</i>
Doc.	49 (3 occ.), 55 (5 occ.), 56 (6 occ.), 57 (14 occ.), 58 (12 occ.), 59 (2 occ.), 60 (2 occ.), 61 (1 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 65 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (18 occ.), 68 (7 occ.), 69 (4 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.), 73 (1 occ.)

§ 16.3. Discussion

Notre analyse nous a mené vers la répartition suivante :

-A'TÖR <are>	pal. + -A'TÖR <iere>	-A'TÖRE -A'TÖRIU <iour>	-A'TÖRE -A'TÖRIU <eur>	Total
27 ~8.9%	44 ~14.5%	149 ~49.2%	83 ~27.4%	303
71 ~23.4%		232 ~76.6%		303

Notre inventaire comptabilise 303 formes, dont la majorité correspond à la notation <iour> (149/303, ~49.2%). La notation <eur> est également bien représentée (83/303, ~27.4%). Les notations issues de -A'TÖR sont plus rares ; <iere> est la plus fréquente (44/303, ~14.5%) devant <are> (27/303, ~8.9%).

- La notation <are> sous ses variantes <are>, <arre> et <ar> se relève à 27 reprises dans neuf documents (1378-1496). Cette notation reflète le traitement francoprovençal

du suffixe nominatif -'ATÖR, soit l'absence de diphtongaison de [a] et l'amuïssement de [o]. Les formes *bulliar* et *recoilliarre* présentent un ⟨i⟩ qui se réfère très probablement à la notation de [ʎ]. La forme *paviare* quant à elle, comporte un ⟨i⟩ probablement analogique aux formes qui contiennent ⟨iere⟩.

Doc. : **22** (2 occ.), **33** (4 occ.), **34** (7 occ.), **46** (3 occ.), **47** (3 occ.), **49** (1 occ.), **54** (5 occ.), **55** (1 occ.), **74** (1 occ.)

- La notation ⟨iere⟩ sous ses variantes ⟨iere⟩, ⟨yere⟩, ⟨ierre⟩ et ⟨yerre⟩ est attestée par 44 occurrences dans 17 documents (1293-1479). Elle reflète uniquement le traitement fribourgeois du suffixe nominatif -'ATÖR précédé de palatale, soit [jerə].

Doc. : **1** (1 occ.), **18** (1 occ.), **21** (1 occ.), **31** (2 occ.), **33** (7 occ.), **34** (5 occ.), **45** (2 occ.), **47** (10 occ.), **49** (1 occ.), **50** (1 occ.), **51** (1 occ.), **55** (1 occ.), **56** (3 occ.), **58** (4 occ.), **60** (1 occ.), **65** (2 occ.), **70** (1 occ.)

- La notation ⟨iour⟩ sous ses variantes ⟨iour⟩, ⟨your⟩, ⟨iou⟩, ⟨eour⟩ et ⟨our⟩ est attestée par 149 dans 39 documents (1331-1496). Ici, il faut considérer ces notations en trois groupes.

Le premier groupe réunit les notations ⟨iour⟩, ⟨your⟩ et ⟨iou⟩ que nous rencontrons à 138 reprises. Ces trois notations correspondent au traitement fribourgeois, soit une fermeture de la voyelle prétonique [a] suivant le développement [aou̯r] > [eou̯r] > [jou̯r] > [jur].

Le deuxième groupe comprend la notation ⟨eour⟩ attestée uniquement par trois formes *faucheour*, *feneours*, *foucheour*. Cette notation reflète peut-être le stade intermédiaire [eou̯r] et doit alors être considérée comme un phénomène de maintien graphique, puisque sans aucun doute, [eou̯r] s'est fermé et réduit à [jur].

Enfin, le troisième groupe concerne huit occurrences de la notation ⟨our⟩.

Doc. : **3** (6 occ.), **4** (13 occ.), **5** (1 occ.), **19** (1 occ.), **20** (1 occ.), **22** (2 occ.), **24** (3 occ.), **25** (12 occ.), **26** (1 occ.), **27** (1 occ.), **28** (1 occ.), **29** (1 occ.), **30** (1 occ.), **32** (3 occ.), **33** (2 occ.), **34** (3 occ.), **35** (2 occ.), **36** (2 occ.), **37** (2 occ.), **38** (2 occ.), **39** (6 occ.), **40** (6 occ.), **41** (1 occ.), **42** (2 occ.), **45** (1 occ.), **47** (7 occ.), **48** (5 occ.), **49** (5 occ.), **50** (18 occ.), **51** (19 occ.), **53** (1 occ.), **54** (6 occ.), **55** (4 occ.), **56** (1 occ.), **58** (1 occ.), **59** (1 occ.), **60** (2 occ.), **70** (2 occ.), **74** (1 occ.)

- La notation ⟨eur⟩ sous ses variantes ⟨eur⟩, ⟨ieur⟩ et ⟨ieu⟩ se relève à 83 reprises dans 18 documents (1420-1495). Dans tous les cas, cette notation doit être considérée comme française et reflète ainsi un phénomène de contamination graphique.

Doc. : **49** (3 occ.), **55** (5 occ.), **56** (6 occ.), **57** (14 occ.), **58** (12 occ.), **59** (2 occ.), **60** (2 occ.), **61** (1 occ.), **62** (1 occ.), **63** (3 occ.), **65** (1 occ.), **66** (1 occ.), **67** (18 occ.), **68** (7 occ.), **69** (4 occ.), **71** (1 occ.), **72** (1 occ.), **73** (1 occ.)

Dans le corpus de Fribourg, nous pouvons observer que le traitement de ces suffixes diffère du traitement généralement attesté au sud du domaine francoprovençal. Le rôle joué par la palatale dans les issues du suffixe -'ATŌR est ici particulièrement remarquable. Par ailleurs, le traitement représenté par les suffixes -'TŌRE/-'TŌRIU est tout autant significatif, puisque la fermeture en [j] de la voyelle prétonique [a] semble être restreinte à la Suisse romande. Ici, il faut surtout prendre en considération que ce sont les traitements fribourgeois qui sont les plus représentés dans notre relevé : 27 <are>, 44 <iere> et 138 <iour> vs 8 <our> et 83 <eur>. Les 83 notations <eur> s'observent d'ailleurs uniquement à partir de 1420 et indiquent ainsi le passage à une *scripta* française.

Ajoutons encore qu'un autre phénomène qu'il faut considérer concerne le fait que le nominatif -'ATŌR est plus fréquemment utilisé au cas régime. En effet, <are> n'est que trois fois sujet et <iere> uniquement sept fois. Aussi, l'utilisation de <are> et <iere> ne se limite clairement pas au cas sujet. Le même constat peut être formulé pour <iour>. À ce sujet et selon Burger (1966 : 12) :

lors de la perte de la déclinaison à deux cas, vers les XIV^e et XV^e siècles dans Vaud et Fribourg, l'ancien nominatif *-arre* s'est maintenu à côté de *-eur* < -atore comme suffixe indépendant. Il a même gagné du terrain : en effet jusqu'au XVI^e siècle, *-ator* se manifestait sous la double forme *-ier(r)e*, *-ar(r)e*, suivant que le radical verbal se terminait par une palatale ou non.

Enfin, si l'on considère les trois notations fribourgeoises <are>, <iere> et <iour>, aucune d'entre elle n'est préférée en fonction du type de document. Les documents les plus francoprovençalisants (**33**, **34**, **45**, **47**, **49**) ne montrent aucune préférence pour l'une des trois notations mais attestent les trois de manière indistincte. Ici, il apparaît que les scribes pouvaient librement choisir entre les trois notations <are>, <iere> et <iour> qui reflètent chacune le traitement fribourgeois.

§ 16.4. *Hafner* (§ 34, 135-137 ; § 35, 137-146)

Hafner traite ces suffixes dans le cadre de l'analyse de -ER et -OR final (135-137) et de [a] prétonique (137-146, surtout 140-142). Le suffixe nominatif -'ATŌR est donc abordé dans le

cadre du traitement de -ER et -OR en position final, alors que les suffixes -A'TÖRE/-A'TÖRIU sont abordés dans celui de [a] prétonique.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le suffixe nominatif -'ATÖR, il explique (136), qu'en domaine francoprovençal, [o] de -'ATOR n'est pas maintenu, car le groupe [tor] ne connaît pas la métathèse vers [tro] :

Daß der Auslautvokal von IMPERATOR und PASTOR nicht wie in QUATT(U)OR frprov. *quatro* (133) als -o erhalten bleibt, erklärt sich dadurch, daß die Wörter vom Typus PASTOR keine Metathesis -TOR > -TRO erfuhren, sondern die normal zu erwartende Entwicklung durchmachten.

Selon lui (136), la voyelle finale s'affaiblit et deviendra alors une voyelle de soutien [ə] : « Im Zuge des Verstummens der Auslautvokale wurde PASTOR zu **paster*, **pastr*, das dann seinerseits einen Stützvokal entwickelte, der naturgemäß wie in MATER, FABER, NOSTER, *e* ist ».

Concernant plus spécifiquement Fribourg, qui connaît le même traitement de la voyelle finale, c'est au niveau de [a] qu'une différence se produit. En effet, Hafner précise (136) qu'au sud du domaine, le traitement de -'ATÖR ne dépend pas de la précession d'une palatale, alors que la palatale joue un rôle à Fribourg :

Zum Unterschied von der Südzone, welche die nach Nichtpalatal entstandene Variante des Suffixes verallgemeinert hat (vgl. PL *mengare*, *gaignare*, alyon. *troliares*, *albergiares*, avienn. *peschare*, agrn. *alberjare*) [...], setzt das Afreib. in beiden Fällen die lautgesetzliche Entsprechung fort.

Hafner constate (137) que les formes nominatives issues de -'ATÖR remplaceront les formes issues de -A'TÖRE/-A'TÖRIU :

Doch werden die regulären Akkusativformen auf *-iour*, pl. *-iours*, sowie die entsprechenden Nominativformen im Plural im 15. Jh. und schon früher häufig zugunsten der Nominativform auf *-arre* oder *-ierre* aufgegeben [...].

Pour le cas des suffixes -A'TÖRE/-A'TÖRIU, Hafner inventorie (140) sans distinction préalable les formes du sud et du nord du domaine. Il constate (141) que l'extrême sud du domaine peut maintenir [a] jusqu'au 14^e-15^e siècle en attestant ainsi une forme dissyllabique de type [aou̯r], alors que le nord représente plus volontiers une issue monosyllabique de type [ou̯r] après avoir connu un affaiblissement de [a] et [e] :

Die Form *Init* bewahrtem *a* findet sich noch in PL und wird vom frprov. Südrand bis ins 14./15. Jh. hinein gehalten : agren. *terraor* 1302, altsüdyon. *Muraor* 1255, *Aberaors* 1290, afor. Pasaour 1420. Nördlich davon ist die Weiterbildung von getrenntsilbigem *-aour* zum einsilbigen Ausgang, wie adomb. *Colour* 1271 zeigt, um 1300 bereits vollzogen.

Il ajoute (141) que le développement de ces suffixes est double. Tout d'abord, [aour] présente un affaiblissement de [a] vers [e] qui s'amuît, mais [e] peut aussi se fermer vers [i] et aboutir ainsi à [jour] :

Es sind hier zwei Entwicklungsformen festzustellen, 1. *-our*, das aus *-aour* mit Schwächung von *a > e*, welches hierauf schwand, hervorgegangen ist, und 2. *-iour* ; in welchem *e < a* im Hiatus zu *i* wurde.

Le premier développement se constate en Lyonnais où Hafner observe majoritairement des notations <(e)our> ; <e> est, ainsi que nous l'avons vu, purement graphique. Le second développement, sous les notations <iour>, se constate surtout en Suisse romande avec quelques cas isolés dans l'Ain. En effet, il précise (142) que la Suisse romande connaît ce développement spécifique qui veut que [a] s'affaiblisse en [e] qui ensuite se ferme vers [j], lorsqu'il est en position de hiatus, d'où [jour] > [jur] :

Gemäß der oben p. 139 festgestellten Abschwächung von contrafinalen *A > e* in der Suisse romande ist für westschw. *-iour* < -ATORE, -TORIU wohl die Entwicklungsreihe **-eour > *-eour > -iour* anzusetzen : awaadt. afreib. *ovriour* ; afreib. *revendiour, folliour* ; agenf. awaadt. *batiour* ; awall. *laviour, colyour*.

En définitive, l'analyse de Hafner lui permet de constater une importante variation graphique dans la notation de ces suffixes en domaine francoprovençal. Concernant plus spécifiquement Fribourg, il observe, comme nous, les notations <iere> et <iour> qui représentent des changements suisses romands. Toutefois, nous ne pouvons suivre ses conclusions quant au fait que <are> et <iere> issus du nominatif remplacent les formes <iour> de l'accusatif. Il est vrai que <are> et <iere> s'observent très fréquemment au cas régime, mais elles ne remplacent pas pour autant <iour> qui est extrêmement fréquent. Nous expliquons ce phénomène par le fait que le système bicasuel n'est plus de rigueur dans les substantifs et que les scribes avaient un choix libre entre les graphies de type <are>, <iere> et <iour>. Enfin, comme ailleurs, l'analyse de Hafner exclue la composante oïlique, qui nous permet ici d'observer des phénomènes de contamination graphique dès 1420.

§ 17. Suffixes -A'TURA, -'CTURA, -A'TORIA

§ 17.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frib.	-A'TURA, -'CTURA > [iri] -A'TORIA > [eri~ejri]	FERRATURA > <i>ferire</i> *CAPTIATORIA > <i>chaciere</i>
Frpr.	-A'TURA, -'CTURA, -A'TORIA > [aura ~ oura ~ eura]	FERRATURA > <i>ferroura</i>
Oïl.	-A'TURA, -'CTURA, -A'TORIA > [urə]	VECTURA > <i>voiture</i>
Occ.	-A'TURA, -A'TORIA > [adura] -'CTURA > [tura]	FERRATURA > <i>ferradura</i> *PINCTURA > <i>pinctura</i>

En francoprovençal, le traitement des suffixes -A'TURA, -'CTURA et -A'TORIA se différencie fortement entre le sud du domaine et une partie de la Suisse romande, comprenant Fribourg (Hafner 1955 : 142-146 ; voir aussi Hasselrot 1937 : 84 et 99). Ainsi que l'a démontré Hafner, le traitement de ces suffixes est très complexe à Fribourg, dans une partie du canton de Vaud et dans le bas Valais. Alors que -A'TURA aboutit à [iri], -A'TORIA peut aboutir à [eri~ejri]. De plus, l'issue [iri] est aussi représentée par les continueurs du suffixe -'CTURA (Hafner 1955 : 144-146). Nous verrons que le traitement complexe de ces suffixes a mené à un phénomène de permutation entre les différentes notations de ces trois suffixes, dans le sens où «eri» est utilisée pour les issues de -A'TURA et -'CTURA²⁶⁰. En domaine oïlique, ces suffixes aboutissent à [urə] (Pierret ²1992 : 216). En domaine occitan, la consonne intervocalique est maintenue, aussi ces suffixes aboutissent généralement à [adura] et [tura] (Anglade 1921 : 375-376 ; Carles 2011a : 409-411 et 483-484).

§ 17.2. Analyse

Afin de relever les formes reflétant le traitement de ces suffixes, notre analyse a été réalisée à partir de trois types de notations²⁶¹ :

- Les notations de type «ir» qui reflètent le traitement suisse romand de -A'TURA et -'CTURA.
- Les notations de type «er» qui reflètent le traitement suisse romand de -A'TORIA.
- Les notations de types «ur» qui reflètent assurément le traitement oïlique.

²⁶⁰ Ajoutons que la présence de «i y» en position finale reflète le traitement de [a] final précédé de palatale (cf. § 20.).

²⁶¹ Dans nos relevés, nous opérons une distinction en fonction des suffixes, mais aussi de la voyelle finale, car nous avons pu observer l'usage conjoint de «i» ou de «e» final.

Cette recherche nous a mené vers les issues de seulement huit lexèmes²⁶² :

-A'TURA :

FERRATURA > *ferire* et variantes

LIGATURA (ou *LIGATORIAS) > *lires* et variantes

*SCOPATURA > *escovire*

-A'TORIA :

*CAPTIATORIA > *chaciery*

*LAVATORIA > *lavire*

*MANDUCATORIA > *myngeres*

-'CTURA :

CINCTURA > *centuyra*

VECTURA > *veitire* et variantes

§ 17.2.1. Notations <iry>, <yry>, <iri>, <ire> et <yre>

Ces cinq notations regroupent 48 occurrences dans sept documents compris entre 1387 et 1420.

Elles se relèvent uniquement dans les suffixes -A'TURA et -'CTURA.

- La notation <iry> reflète le traitement fribourgeois du suffixe -A'TURA.
- La notation <yry> est équivalente à la notation <iry>, puisqu'il n'existe pas de différence entre l'utilisation de <i> ou <y>.
- La notation <iri> reflète le traitement fribourgeois du suffixe -'CTURA. Cette notation est équivalente aux trigrammes <iry> et <yry>.
- La notation <ire> comporte un <e> final au lieu de <i>, ce qui pourrait s'expliquer de deux manières : un alignement sur le traitement oïlique de [-a] final ; ou, puisqu'il s'agit dans deux cas du pluriel LIGATURAS, [a] final suivi de [s] s'affaiblit vers [əs], au contraire de [a] en finale absolue qui aboutit ici à [i], car il est précédé de [r].
- La notation <yre> dans les quatre formes *lyres* peut s'expliquer de la même manière.
- La notation <ire> porte elle aussi un <e> final qui doit être compris comme un emprunt au système oïlique, car nous sommes face à des singuliers.

<iry> -A'TURA	2× <i>ferriry</i> , 1× <i>liry</i>
<yry> -A'TURA	1× <i>lyry</i>
<iri> -'CTURA	1× <i>veitiriez</i> , 3× <i>vetirie</i> , 1× <i>vetiriez</i>
<ire> -A'TURA	1× <i>escovire</i> , 1× <i>ferire</i> , 18× <i>ferrire</i> , 1× <i>ferrirez</i> , 1× <i>lavire</i> , 2× <i>lires</i>
<yre>	4× <i>lyres</i>

²⁶² Concernant les formes latines, nous avons repris celles proposées dans l'analyse de ces suffixes par Hafner.

-A'TURA	
⟨ire⟩ -'CTURA	10× <i>veitire</i> , 1× <i>veytire</i>
Doc.	25 (2 occ.), 33 (20 occ.), 34 (20 occ.), 43 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (1 occ.), 49 (3 occ.)

§ 17.2.2. Notations ⟨ery⟩, ⟨eri⟩ et ⟨ere⟩

Ces trois notations regroupent 21 occurrences comprises entre 1403 et 1420 dans cinq documents.

- La notation ⟨ery⟩ dans la forme *chacierey* reflète bien le traitement du suffixe -A'TORIA à Fribourg.
- La notation ⟨eri⟩ dans les issues de VECTURA semble être due à un phénomène de permutation qui permet l'emploi de ⟨eri⟩ issu de -A'TORIA.
- La notation ⟨ere⟩ dans la forme *myngeres* porte un ⟨e⟩ final en raison du fait que [as] > [əs] en domaine francoprovençal.
- La notation ⟨ere⟩ dans les formes *veitere* et *veteres* reflète aussi un phénomène de permutation, et la présence de ⟨e⟩ final peut s'expliquer par une influence oïlique dans le cas du singulier *veitere* ou par le fait que [as] > [əs] en domaine francoprovençal dans le cas de *veteres* pluriel.
- La notation ⟨ere⟩ dans *lieres* s'explique de la même manière, le ⟨i⟩ doit être rattaché au [i] initial de LIGATURA.

⟨ery⟩ -A'TORIA	1× <i>chacierey</i>
⟨eri⟩ -'CTURA	1× <i>veiterie</i> , 6× <i>veteri</i> , 1× <i>veteriez</i>
⟨ere⟩ -A'TORIA	1× <i>myngeres</i>
⟨ere⟩ -'CTURA	1× <i>veitere</i> , 1× <i>veteres</i>
⟨ere⟩ -A'TURA	9× <i>lieres</i>
Doc.	33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 47 (17 occ.), 49 (1 occ.)

§ 17.2.3. Notations ⟨uri⟩ et ⟨ure⟩

Ces deux notations regroupent quatre occurrences comprises dans le document **47** (1415). Elles concernent uniquement les issues du suffixe -'CTURA. La présence de ⟨u⟩ reflète l'utilisation d'une notation non marquée. Mais dans *veturi*, la présence de ⟨i⟩ final est à considérer comme pleinement francoprovençale : la notation ⟨uri⟩ est ici mixte.

⟨uri⟩ -l'CTURA	3× <i>veturi</i>
⟨ure⟩ -l'CTURA	1× <i>vetures</i>
Doc.	47 (4 occ.)

§ 17.2.4. Notation ⟨uyra⟩

Cette notation se relève à une seule reprise dans la forme *centuyra* dans le document 45 (1411). Il s'agit d'une notation complètement isolée qui pourrait éventuellement refléter le stade précédent la réduction de [wi] vers [i] (cf. *infra*).

⟨uyr⟩ -l'CTURA	1× <i>centuyra</i>
Doc.	45 (1 occ.)

§ 17.3. Discussion

Notre analyse nous a mené vers la répartition suivante :

Suffixes	⟨ir⟩	⟨er⟩	⟨ur⟩	⟨uyr⟩	Total
-A'TURA	32	9			41
-A'TORIA		2			2
-l'CTURA	16	10	4	1	31
<i>Total</i>	48 ~64.9%	21 ~28.4%	4 ~5.4%	1 ~1.3%	74

Notre analyse a porté sur seulement 74 formes, dont la majorité correspond à la notation ⟨ir⟩ (48/74, ~64.9%). La notation ⟨er⟩ (21/74, ~28.4%) est plus rare, mais tout de même bien représentée. Les notations ⟨ur⟩ (4/74, ~5.4%) et ⟨uyra⟩ (1/74, ~1.3%) sont quant à elles totalement isolées.

- La notation ⟨ir⟩ sous ses variantes ⟨iri⟩, ⟨iry⟩, ⟨yry⟩, ⟨ire⟩ et ⟨yre⟩ se relève à 48 reprises dans sept documents (1387-1420). Elle est la notation la plus fréquente et reflète le traitement spécifique de Fribourg de -A'TURA et -l'CTURA, soit [iri]. Nous avons vu que la présence de ⟨e⟩ final au lieu de ⟨i⟩ peut s'expliquer par deux phénomènes. Dans le cas des singuliers, il semblerait que l'utilisation de ⟨e⟩ soit un

- emprunt au système oïlique où [a] final s'affaiblit vers [ə]. Dans le cas des pluriels, il faut considérer la présence de <e> comme francoprovençale, car [as] final > [əs]²⁶³.
- La notation <er> sous ses variantes <eri>, <ery> et <ere> est attestée par 21 occurrences dans cinq documents (1403-1420). Elle est spécifique à Fribourg dans les issues du suffixe -A'TORIA. Sa présence dans les deux autres suffixes s'explique par un phénomène de permutation. La présence de <e> final au lieu de <i> s'explique comme ci-dessus.
 - La notation <ur> sous ses variantes <uri> et <ure> se relève à quatre dans le document **47** (1415). Le traitement du suffixe -'CTURA est ici oïlique ; ce digramme est donc une notation d'emprunt. Par contre, la présence de <i> final dans <uri> est francoprovençale.
 - La notation <uyra> dans la forme *centuyra* est totalement isolée. Il semblerait qu'il faille la considérer comme une notation reflétant le stade [wi] de -'CTURA avant sa réduction à [i].

Le traitement de ces suffixes dans le corpus de Fribourg représente l'un des rares cas où nous inventorions une majorité de notations relevant d'un changement phonétique francoprovençal. Cette particularité est surtout due au fait que les huit lexèmes concernés apparaissent dans des documents de faible distance communicative (**33**, **34**, **43**, **45**, **47** et **49**) ou dont la *scripta* est plus fortement marquée (**25**). Nous observons par ailleurs des phénomènes de permutation dans les suffixes -A'TURA et -'CTURA qui portent tantôt <ir>, tantôt <er> probablement par l'influence des issues de -A'TORIA qui reflètent l'usage exclusif de <er>²⁶⁴. Enfin, malgré la présence nettement majoritaire de notations reflétant un traitement francoprovençal, le système graphique oïlique n'est jamais bien loin, puisque [i] final n'est pas systématiquement rendu par <i>, mais il est fréquemment rendu par <e> dans les singuliers.

§ 17.4. Hafner (§ 35, 142-146)

Dans ses pages 140 à 146 Hafner inventorie les différentes formes issues des suffixes -A'TURA et -A'TORIA en précisant (142) que leur traitement connaît une importante diversité. Par conséquent, il présente tout d'abord un relevé des formes du sud du domaine, sans classement préalable où nous trouvons des notations <aura>, <eures>, <eora>, <eori>, <oura>, <oure>, <ouri>,

²⁶³ Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'utilisation de <e> dans les singuliers puisse être influencée par le pluriel et non par les *scriptae* oïliques.

²⁶⁴ La présence de <eri> pourrait aussi être influencée par les issues des suffixes -ARIA et -ĒRIA (cf. § 15.).

«oures», etc. Alors qu'il parvient à expliquer les formes du sud du domaine, Hafner constate (144) que les choses se compliquent en domaine suisse romand :

In der frprov. Westschweiz liegen die Dinge eher noch verwickelter. Eine abschließende Klärung aller Schwierigkeiten muß späterer Untersuchung überlassen bleiben ; auch können nicht alle Fragen angeschnitten werden.

Le traitement de ces suffixes en Suisse romande doit être considéré en fonction du changement de [a] contrefinal en hiatus qui aboutit à [i], aussi, -A'TURA > [*-iura] et -A'TORIA > [*iōiri].

Man behalte mit Rücksicht auf Anm. 1 und 2 im Auge, daß der nordfrprov. Wandel von contrafinalen A (im Hiatus) > i hier Ausgangsformen entstehen läßt, die von den für das Südgebiet anzusetzenden Frühstufen verschieden sind. Es ist nördlich der *ferramenta/ferrementa*-Grenze seit etwa 1100 mit *-iura < -ATURA bzw. *-iōiri < -ATORIA zu rechnen. Die auf dem Großteil von Freiburg, Waadt und Unterwallis gültige Entsprechung von -ATURA ist nun -iri, wobei die Entwicklung die Phasen *-iura > *-iura > -iura > -iri durchlaufen hat.

Il considère que «iri» est une réduction de «iuri» (cf. *centuyra*), puisque les sources fribourgeoises attestent régulièrement d'une réduction de «ui» à «i» pour laquelle il fournit les exemples *condit* (= *conduit*), *pertis* (= *pertuys*).

Il constate (145) que «iri» peut aussi provenir de -CTURA dans des formes *veitiry* (< VECTURA) ou encore *pentiry* (< PINCTURA). Selon lui (145), ce traitement est géographiquement très limité, puisqu'ailleurs en Suisse romande, seule la notation de type «ur» est attestée :

Es muß sich bei dieser Loslösung eines i aus dem Nexus -CT- um eine regional sehr eng begrenzte Erscheinung handeln, vgl. agenf. *teintura* [...] *vittura* [...], *vitura* [...].

Plus loin, Hafner considère le cas du suffixe -A'TORIA qui se comporte encore différemment :

Wesentlich anders als in der Südzone gestaltet sich auch auf einem Gebiet, das ungefähr Waadt, Freiburg und Unterwallis umfaßt, die Entwicklung von -ATORIA.

Ce suffixe est attesté dans Hafner par les formes *chaciry* (< *CAPTIATORIA), *myngeres* (< *MANDUCATORIA) que nous trouvons aussi dans notre corpus, ainsi que par une petite poignée de formes.

En définitive, c'est à Hafner que nous devons le développement de cette analyse en fonction du traitement des trois suffixes qu'il a tenté de décrire au mieux. Toutefois, nous regrettons l'absence de considération relatives à la présence de <e> final au lieu de <i>, bien qu'il relève de formes portant <ire>.

5.1.5.2. Vocalisme inaccentué

Le vocalisme inaccentué du francoprovençal se singularise surtout par le traitement des voyelles finales ; en particulier le cas de [a] final précédé de palatale (cf. § 20.) qui se distingue du traitement de [a] final non précédé de palatale (cf. § 19.)²⁶⁵.

§ 18. [a] prétonique libre précédé de consonne palatale

§ 18.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	consonne palatale + [a] libre prétonique > [a] consonne palatale + [a] libre prétonique > [e] > [ə] / [i]	CABALLU > <i>chaval</i> CABALLU > <i>cheval, chival</i>
Est oïl.	consonne palatale + [a] libre prétonique > [e] > [ə] / [i]	CABALLU > <i>chival</i>
Oïl.	consonne palatale + [a] libre prétonique > [e] > [ə]	CABALLU > <i>cheval</i>
Occ.	consonne palatale + [a] libre prétonique > [a]	CABALLU > <i>caval</i>

Le francoprovençal atteste un changement de [a] libre prétonique précédé de palatale vers [e] qui peut soit se maintenir, se fermer en [i] ou s'affaiblir en [ə] (Maffei Boillat 2015 : 69). Le domaine oïlique représente généralement un affaiblissement de [a] libre prétonique vers [ə] lorsqu'il est précédé par une consonne palatale (Fouché ²1969 : 448 ; De La Chaussée ³1989 : 89 ; Bourciez 1989 : 103 ; Pierret ²1994 : 214). Mais les *scriptae* de l'est peuvent connaître la même issue que le francoprovençal, soit [i] (Taverdet 1995 : 376). L'occitan quant à lui maintient généralement [a] libre prétonique, mais un passage à [e] ou [i] n'est cependant pas exclu lorsque [a] libre est précédé de palatale (Anglade 1921 : 96).

§ 18.2. Analyse

Pour cette analyse, il a surtout été question de relever les formes contenant les consonnes palatales [k], [g] et [j] qui ont abouti à [ʃ] et [ʒ] en menant une recherche restreinte aux groupes

²⁶⁵ Bien que notre analyse du vocalisme inaccentué concerne uniquement trois paramètres, notre paramètre 9 (cf. § 9.) concerne également des voyelles inaccentuées.

⟨ch⟩, ⟨g⟩ et ⟨j⟩ suivis des voyelles ⟨a⟩, ⟨e⟩, ⟨i⟩ et ⟨y⟩. Ce qui nous a donné accès à trois types de notations :

- la notation ⟨a⟩ reflétant le maintien de [a] prétonique ;
- la notation ⟨i⟩ conjointe aux *scriptae* francoprovençales et oïliques orientales attestant la fermeture de [e] vers [i] ;
- la notation oïlique ⟨e⟩ consécutive de l'affaiblissement de [a] prétonique.

§ 18.2.1. Notation ⟨a⟩

Cette notation regroupe 23 occurrences comprises entre 1334 et 1426 dans neuf documents. Il faut ajouter ici une occurrence de *clavalla* (47) semblant être une erreur du scribe pour *chavalla*

⟨a⟩	7× <i>chavala</i> , 5× <i>chavalla</i> , 1× <i>chavauchier</i> , 1× <i>chavaul</i> , 1× <i>chavella</i> , 2× <i>chavon</i> , 1× <i>chavonaz</i> , 3× <i>chavoneir</i> , 1× <i>chavoucharont</i> , 1× <i>chavouchiront</i>
Doc.	9 (1 occ.), 33 (3 occ.), 34 (2 occ.), 41 (1 occ.), 44 (1 occ.), 45 (2 occ.), 46 (1 occ.), 47 (11 occ.), 53 (1 occ.)

§ 18.2.2. Notation ⟨i⟩

Cette notation regroupe 192 occurrences comprises entre 1293 et 1464 dans 28 documents.

⟨i⟩	1× <i>achisar</i> , 1× <i>achisuz</i> , 2× <i>achita</i> , 3× <i>achitae</i> , 1× <i>achitaes</i> , 2× <i>achitar</i> , 1× <i>achitat</i> , 1× <i>achitaye</i> , 43× <i>achité</i> , 13× <i>achitee</i> , 7× <i>achitees</i> , 1× <i>achitei</i> , 12× <i>achiteir</i> , 6× <i>achiteiz</i> , 8× <i>achiter</i> , 4× <i>achités</i> , 1× <i>achitiours</i> , 23× <i>chimein</i> , 3× <i>chimen</i> , 8× <i>chimin</i> , 1× <i>chinal</i> , 1× <i>chinaul</i> , 1× <i>chisue</i> , 1× <i>chisues</i> , 8× <i>chival</i> , 10× <i>chivaul</i> , 1× <i>chivaux</i> , 1× <i>eschiveste</i> , 1× <i>chivilles</i> , 2× <i>chivillie</i> , 1× <i>chivillies</i> , 1× <i>chivron</i> , 1× <i>gitar</i> , 1× <i>giteir</i> , 6× <i>giteiz</i> , 2× <i>giteront</i> , 2× <i>gittey</i> , 1× <i>porgitee</i> , 1× <i>porgittant</i> , 1× <i>porgittaz</i> , 1× <i>rachitar</i> , 1× <i>rachité</i> , 2× <i>rachiter</i> , 2× <i>rachitey</i> , 1× <i>reachité</i>
Doc.	1 (1 occ.), 13 (2 occ.), 22 (5 occ.), 23 (1 occ.), 25 (2 occ.), 31 (1 occ.), 32 (1 occ.), 33 (18 occ.), 34 (16 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 42 (2 occ.), 45 (4 occ.), 46 (2 occ.), 47 (81 occ.), 48 (2 occ.), 49 (30 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (7 occ.), 57 (5 occ.), 67 (2 occ.)

§ 18.2.3. Notation ⟨e⟩

Cette notation regroupe 170 occurrences dans 46 documents situés entre 1293 et 1496.

⟨e⟩	1× <i>achetast</i> , 1× <i>acheteur</i> , 3× <i>chemin</i> , 2× <i>cheneva</i> , 3× <i>chenevery</i> , 1× <i>chenevoz</i> , 1× <i>chesalet</i> , 1× <i>chesallet</i> , 6× <i>chesaul</i> , 1× <i>chesaulx</i> , 1× <i>chesauz</i> , 1× <i>chessaul</i> , 1× <i>chesue</i> , 1× <i>cheval</i> , 6× <i>chevaleir</i> , 1× <i>chevaleirs</i> , 2× <i>chevaleiz</i> , 6× <i>chevalet</i> , 16× <i>chevalier</i> , 8× <i>chevaliers</i> , 8× <i>chevallier</i> , 1× <i>chevaucha</i> , 1× <i>chevauchait</i> , 1× <i>chevauchera</i> , 3× <i>chevaucherent</i> , 2× <i>chevaucheront</i> , 9× <i>chevauchie</i> , 9× <i>chevauchier</i> , 1× <i>chevauchiez</i> , 39× <i>chevaul</i> , 8× <i>chevaulx</i> , 2× <i>chevaux</i> , 2× <i>chevauz</i> ,
-----	--

	1× <i>cheveste</i> , 2× <i>chevestroz</i> , 1× <i>chevon</i> , 1× <i>chevoucha</i> , 2× <i>chevron</i> , 1× <i>chevrans</i> , 2× <i>inchesus</i> , 9× <i>inchesuz</i> , 1× <i>gettee</i> , 1× <i>gettey</i>
Doc.	1 (1 occ.), 2 (2 occ.), 3 (7 occ.), 9 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (2 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (2 occ.), 20 (1 occ.), 22 (2 occ.), 25 (12 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 31 (1 occ.), 33 (21 occ.), 34 (24 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 40 (1 occ.), 43 (6 occ.), 45 (5 occ.), 46 (2 occ.), 47 (6 occ.), 48 (6 occ.), 49 (5 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 54 (7 occ.), 57 (3 occ.), 58 (1 occ.), 59 (3 occ.), 60 (2 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (2 occ.), 65 (2 occ.), 67 (1 occ.), 69 (1 occ.), 71 (1 occ.), 72 (3 occ.), 74 (2 occ.)

§ 18.3. Discussion

Notre analyse nous donne accès à la répartition suivante :

<a>	<i>	<e>	Total
23 ~6%	192 ~49.9%	170 ~44.1%	385

Ce paramètre a mené à l'analyse d'une petite quantité de formes (385), dont une légère majorité correspond à la notation diatopiquement marquée <i> (192/385, ~49.9%). Suit la notation neutralisée <e> (170/385, ~44.1%). Enfin, la notation reflétant le maintien de [a] prétonique est plus rare (23/385, ~6%).

- La notation <a> se relève à 23 reprises dans neuf documents (1334-1426). Elle reflète peut-être le maintien de [a] précédé par [k] et suivi des consonnes occlusives bilabiales sourde [p] et de la sonore [b] dans les formes relevées : *chavala* et variantes (< CABALLATA), *chavon*, *chavonaz*, *chavoneir* (< CAPUT), *chavaul* (< CABALLU), *chavauchier* et formes conjuguées (< CABALLICARE).
- La notation <i> se relève à 192 reprises dans 28 documents (1293-1464). Elle note de manière univoque la fermeture de [e] vers [i]. Le passage de [e] à [i] est bien attesté en Suisse romande (GPSR 3, 535a s.v. *cheville*).
- La notation <e> se relève à 170 reprises dans 46 documents (1293-1496). Bien que légèrement minoritaire par rapport à <i>, cette notation neutralisée est quand-même fréquente.

Le corpus de Fribourg a été analysé sur la base de 385 formes. Une petite majorité reflète l'usage de la notation régionale <i> (192/385, ~49.9%) qui est côtoyée par de fréquentes occurrences de <e> (170/385, ~44.1%). La notation <a> est ici très intéressante puisqu'elle se

relève dans des formes isolées de CABALLU et dérivés et dans des lexèmes dont la diffusion diatopique est limitée (voir notamment le substantif *chavala* dans notre glossaire).

Au niveau chronologique, les trois notations se superposent : <a> apparaît entre 1334 et 1426, <i> entre 1293 et 1464 et <e> entre 1293 et 1496. L'utilisation de <e> à la place de <i> dès 1464 est remarquable dans la mesure où ce changement signale le passage définitif à une *scripta* française.

Au niveau typologique, la répartition des notations est plus intéressante. La notation <a> se place dans des documents de faible distance communicative et rédigés dans une *scripta* hautement francoprovençalisante. Par ailleurs, des neuf documents concernés, sept sont des registres de comptabilité (33, 34, 41, 44, 45, 46 et 47). La notation <i> se trouve dans 28 documents de tous genres, mais est très fréquente dans les documents les plus marqués : 33 (18 occ.), 34 (16 occ.), 45 (4 occ.), 47 (81 occ.), 49 (30 occ.). Ailleurs, elle apparaît de manière sporadique et est toujours côtoyée par <e>, sauf dans 23, 32, 39, 42, 52, 53. En réalité, malgré le fait qu'elle soit majoritaire, la prépondérance de <i> est surtout due aux 145 occurrences de 33, 34, 47 et 49. Enfin la notation <e> se trouve dans de très nombreux documents, dont les documents de faible distance communicative. Ceci nous rappelle qu'une notation oïlique aura toujours sa place dans un texte dont la *scripta* se révèle, en d'autres points, francoprovençale.

Enfin, en raison du fait que <i> et <e> se côtoient dans tous types de documents et dans des fourchettes chronologiques similaires, nous estimons que ces deux notations n'étaient pas forcément ressenties comme marquées, au contraire de <a> qui apparaît plus rarement et se limite aux documents les plus francoprovençalisants.

§ 18.4. DocLing

Dans les DocLing, nous avons mené une recherche des notations <ch> et <g> initial suivis de <a> ou de <i y>. Celle-ci a mené vers une quinzaine de lexèmes, dont de nombreux dérivés de CABALLU. En voici un tableau récapitulatif.

<i>Corpus</i>	<a>	<i>	<e>	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>				
Meuse		3 ~5%	54 ~95%	57
Meurthe-et-Moselle		9 ~8%	104 ~92%	113
Vosges		12 ~14%	75 ~86%	87
Haute-Marne		13 ~7%	171 ~93%	184
Côte-d'Or		4 ~4%	101 ~96%	105
Jura		2 ~29%	5 ~71%	7
Jura/Berne		26 ~10%	232 ~90%	258

<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>				
Neuchâtel		3 ~14%	19 ~86%	22
Vaud/Genève	1 ~1%	23 ~28%	58 ~71%	82
Ain	22 ~18%	78 ~65%	20 ~17%	120
Lyonnais	30 ~12.6%	152 ~63.6%	57 ~23.8%	239
Forez	51 ~39.6%	63 ~48.8%	15 ~11.6%	129
Grenoble	13 100%			13
<i>Codi</i>	22 100%			22
<i>Total</i>	139	388	911	1438

Avant tout, notons l'absence des notations <a> ou <i> dans les corpus de Douai, des Chartes Royales, de la Marne, de la Haute-Saône et de la Saône-et-Loire, où <e> est exclusif.

La notation <a> est uniquement attestée en domaine francoprovençal, tout en étant exclusive dans les comptes consulaires de Grenoble et dans le *Codi*. Elle est également bien représentée par les documents du corpus du Forez (*ca* 39.6% des occ.). Proche du domaine occitan, ces deux zones attestent du maintien de [a] dans leurs dialectes modernes (cf. ALF, 269, *cheval*). La présence de <a> dans les autres corpus semble correspondre à une notation latinisante, bien qu'elle soit légèrement plus fréquente en France francoprovençale qu'en Suisse romande, ce qui pourrait indiquer la présence d'habitudes rédactionnelles partagées par tout le domaine.

La notation <i> s'observe surtout dans les corpus francoprovençaux de France (plus de 60%), et moins fréquemment dans les corpus de Suisse romande (entre *ca* 14% et 28%); rappelons qu'elle a été observée dans environ 50% des cas dans le corpus de Fribourg. Néanmoins, elle ne se limite pas au domaine francoprovençal. Bien que rare, nous l'avons observée dans de nombreux corpus, et principalement dans le corpus du Jura (*ca* 29%), des Vosges (*ca* 14%) et du Jura/Berne (*ca* 10%). La présence de cette notation dans une importante zone oïlique orientale nous pousse à supposer que ce traitement de [a] libre prétonique précédé par une consonne palatale n'est pas exclusif au francoprovençal, ainsi que l'avait déjà remarqué Taverdet (1995). Par conséquent, la notation <i> ne peut pas être considérée comme pleinement francoprovençale. Au niveau phonique, au vu des données réunis dans l'ALF, le GPSR et le FEW, le graphème <i> correspond bien à [i].

La notation <e> semble être très précoce en domaine francoprovençal, puisque tous les corpus, à l'exception de la *Somme du code* et des comptes consulaires de Grenoble, la connaissent depuis la fin du 13^e siècle. Si l'on suppose que [i] est le résultat d'une fermeture de [e], la présence conjointe de <e> et de <i> pourrait relever d'un changement phonétique en cours. Mais <e> doit aussi être considérée comme la notation neutralisée qui correspond au changement [a] > [e] > [ə] du français.

En définitive, nous pouvons dire que le sud et l'ouest du domaine francoprovençal maintiennent généralement [a] dans cette condition. Une partie du domaine francoprovençal et l'entier du domaine oïlique connaissent un changement de [a] vers [e] attesté par la notation <e>. Cet [e] connaît ensuite un affaiblissement vers [ə] (graphie <e>) dans une importante partie du domaine oïlique et une fermeture vers [i] en domaine francoprovençal et à l'est du domaine oïlique.

§ 19. Maintien des voyelles finales inaccentuées

§ 19.1. Description

Langue	Description	Exemples
Frpr.	Maintien du timbre des voyelles finales	PORTA > <i>porta</i> NOSTRI > <i>nostrī</i> DĒCIMU > <i>diemo</i>
Oïl.	Amuïssement des voyelles finales	PORTA > <i>porte</i> NOSTRI > <i>nostrē</i> DĒCIMU > <i>dieme</i>
Occ.	Amuïssement des voyelles finales, à l'exception de [a]	PORTA > <i>porta</i> NOSTRI > <i>nostrē</i> DĒCIMU > <i>deime</i>

Une des plus importantes particularités du domaine francoprovençal est le maintien du timbre des voyelles finales inaccentuées (Hafner 1955 : 126-137), à l'exception notamment de [a] lorsqu'il est précédé par une palatale ou suivi de [s] ou [t] (cf. § 20.). Le domaine d'oïl, quant à lui, se caractérise par un amuïssement systématique des voyelles finales ; seule la voyelle [a] s'affaiblit en [ə] vers le 7^e siècle, puis s'amuït plus tardivement au 17^e siècle (Bourciez 1989 : 33-36 ; Pierret ²1994 : 217-218). L'occitan maintient uniquement [a] final ou [e] comme voyelle d'appui (Anglade 1921 : 123-125 ; Carles 2011a : 471-479).

§ 19.2. Analyse

Pour des raisons contingentes (liées à la difficulté d'identification de ce paramètre dans notre corpus), notre analyse se concentrera surtout sur les occurrences pour lesquelles une voyelle finale autre que <e> est présente. Par conséquent nous avons relevé les notations suivantes :

- les notations <a> montrant le maintien de [a] final ;
- les notations <i> montrant le maintien de [i] final ;
- les notations <o> et <u> montrant le maintien de [o] final.

Pour chaque voyelle, nous présenterons un relevé de notations montrant l'absence de la voyelle finale dans les lexèmes concernés par son maintien. Nous présenterons nos résultats en trois étapes : le maintien de [a], de [i] et de [o].

§ 19.2.1. Maintien de [a] final

§ 19.2.1.1. Notations <a> et <az>

Le maintien de [a] s'observe sous les notations <a> et <az>. Nous en relevons 1412 occurrences comprises entre 1319 et 1479 dans 35 documents.

- La notation <a> est celle qui est attendue.
- La notation <az> s'observe uniquement pour le singulier ; ici <z> ne représente nullement un marquage flexionnel, il est purement graphique et est utilisé comme marqueur de la finale inaccentuée (cf. *infra*).

<a>	2× <i>ancianna</i> , 1× <i>arbellesta</i> , 1× <i>aulna</i> , 8× <i>aumona</i> , 1× <i>aumouna</i> , 2× <i>auna</i> , 1× <i>autra</i> , 70× <i>avena</i> , 4× <i>avenna</i> , 2× <i>balla</i> , 3× <i>beguina</i> , 1× <i>beguyna</i> , 4× <i>benesta</i> , 1× <i>beneyta</i> , 1× <i>bona</i> , 1× <i>canala</i> , 2× <i>causa</i> , 17× <i>censa</i> , 1× <i>centuyra</i> , 1× <i>ceta</i> , 1× <i>chambra</i> , 1× <i>chapala</i> , 3× <i>chappala</i> , 1× <i>chappela</i> , 7× <i>chappella</i> , 1× <i>chareta</i> , 23× <i>charreta</i> , 22× <i>charretta</i> , 1× <i>cheinna</i> , 2× <i>cheneva</i> , 1× <i>chievra</i> , 7× <i>chiosa</i> , 1× <i>chosa</i> , 2× <i>cista</i> , 1× <i>colonda</i> , 1× <i>colunda</i> , 4× <i>composta</i> , 16× <i>coppa</i> , 2× <i>corda</i> , 2× <i>costa</i> , 1× <i>cusina</i> , 1× <i>data</i> , 1× <i>decima</i> , 4× <i>doczana</i> , 2× <i>donczala</i> , 5× <i>donczalla</i> , 11× <i>donna</i> , 1× <i>doua</i> , 13× <i>dozanna</i> , 1× <i>ega</i> , 1× <i>enquesta</i> , 1× <i>erba</i> , 1× <i>esmanda</i> , 10× <i>espelta</i> , 7× <i>espeta</i> , 1× <i>farina</i> , 1× <i>fauta</i> , 4× <i>fema</i> , 3× <i>femma</i> , 9× <i>femna</i> , 2× <i>forma</i> , 1× <i>gabela</i> , 13× <i>garda</i> , 1× <i>grana</i> , 1× <i>grosa</i> , 3× <i>grossa</i> , 3× <i>guerra</i> , 1× <i>hala</i> , 1× <i>injurousa</i> , 2× <i>lana</i> , 3× <i>lanna</i> , 2× <i>letra</i> , 12× <i>lettra</i> , 1× <i>limita</i> , 1× <i>malada</i> , 1× <i>marchianda</i> , 2× <i>marenda</i> , 1× <i>messa</i> , 1× <i>morta</i> , 3× <i>mostarda</i> , 2× <i>moula</i> , 1× <i>Nostra</i> , 6× <i>nouva</i> , 1× <i>novela</i> , 1× <i>nula</i> , 4× <i>nulla</i> , 1× <i>offeranda</i> , 1× <i>oliva</i> , 3× <i>ouvra</i> , 1× <i>overta</i> , 1× <i>paroula</i> , 1× <i>peina</i> , 2× <i>persona</i> , 3× <i>peyna</i> , 1× <i>peynna</i> , 8× <i>piera</i> , 35× <i>pierra</i> , 50× <i>porta</i> , 3× <i>porteta</i> , 1× <i>poyna</i> , 1× <i>presa</i> , 1× <i>presenta</i> , 7× <i>prevenda</i> , 1× <i>quaranta</i> , 11× <i>quarta</i> , 1× <i>querela</i> , 40× <i>questa</i> , 2× <i>requesta</i> , 2× <i>responsa</i> , 1× <i>ribauda</i> , 4× <i>roba</i> , 1× <i>ronda</i> , 3× <i>ruetta</i> , 1× <i>saucza</i> , 1× <i>saulva</i> , 1× <i>sauva</i> , 2× <i>saveyna</i> , 18× <i>secunda</i> , 6× <i>sela</i> , 297× <i>semeina</i> , 7× <i>semena</i> , 23× <i>semenna</i> , 1× <i>sessanta</i> , 3× <i>seyla</i> , 1× <i>silla</i> , 2× <i>soma</i> , 292× <i>somma</i> , 46× <i>somna</i> , 2× <i>suma</i> , 3× <i>summa</i> , 1× <i>tabla</i> , 1× <i>teisa</i> , 1× <i>tela</i> , 5× <i>terra</i> , 3× <i>testa</i> , 1× <i>theila</i> , 5× <i>theisa</i> , 2× <i>thela</i> , 2× <i>thesa</i> , 2× <i>thessa</i> , 1× <i>theyla</i> , 2× <i>tota</i> , 9× <i>totta</i> , 1× <i>touta</i> , 1× <i>trenta</i> , 4× <i>tyna</i> , 61× <i>una</i> , 8× <i>vila</i> , 20× <i>villa</i>
<az>	1× <i>avenaz</i> , 1× <i>cheinnaz</i> , 2× <i>coppaz</i> , 1× <i>dozanaz</i> , 1× <i>eguaz</i> , 1× <i>halaz</i> , 3× <i>nouvaz</i> , 1× <i>ouvraz</i> , 1× <i>pieraz</i> , 1× <i>rivaz</i> , 2× <i>robaz</i> , 2× <i>savinnaz</i> , 2× <i>tinaz</i>
Doc.	4 (10 occ.), 5 (9 occ.), 6 (11 occ.), 7 (4 occ.), 13 (2 occ.), 14 (6 occ.), 18 (1 occ.), 19 (7 occ.), 20 (3 occ.), 21 (9 occ.), 23 (4 occ.), 31 (11 occ.), 33 (289 occ.), 34 (343 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 38 (1 occ.), 41 (4 occ.), 42 (3 occ.), 43 (3 occ.), 44 (2 occ.), 45 (169 occ.), 46 (4 occ.), 47 (346 occ.), 48 (2 occ.), 49 (138 occ.), 50 (2 occ.), 51 (4 occ.), 53 (4 occ.), 54 (13 occ.), 55 (1 occ.), 56 (2 occ.), 58 (1 occ.), 59 (1 occ.), 70 (1 occ.)

§ 19.2.1.2. Notation <e>

Pour la notation oïlique <e>, nous nous sommes concentrée sur les lexèmes pour lesquels nous avons trouvé la notation <a> ; dans notre relevé nous ne faisons pas figurer les occurrences du

féminin singulier de *autre* et de *nostre*²⁶⁶. Par ailleurs, la présence de ⟨e⟩ final se rapporte dans de rares cas à des formes du pluriel pour lesquelles [s] s'est amuït ; nous ne les intégrons pas à notre relevé, puisqu'en francoprovençal -AS > [ə(s)]. Notre inventaire comptabilise 2026 occurrences de ⟨e⟩ dans les lexèmes concernés par ⟨a⟩ ; elles sont présentes dans tous les documents du corpus sauf **5**, **6** et **7**.

⟨e⟩	1× <i>ale</i> , 8× <i>ancianne</i> , 2× <i>arbeleste</i> , 1× <i>arbelleste</i> , 12× <i>aulmoune</i> , 3× <i>aumone</i> , 5× <i>avene</i> , 1× <i>avoynne</i> , 1× <i>balle</i> , 1× <i>beneite</i> , 2× <i>benoite</i> , 1× <i>benoyte</i> , 35× <i>bone</i> , 56× <i>bonne</i> , 95× <i>cause</i> , 32× <i>cense</i> , 73× <i>ceste</i> , 27× <i>chapele</i> , 1× <i>chappelle</i> , 7× <i>chappale</i> , 2× <i>chappalle</i> , 12× <i>chappele</i> , 5× <i>chappelle</i> , 2× <i>chievre</i> , 53× <i>chose</i> , 19× <i>chouse</i> , 1× <i>ciste</i> , 2× <i>colonde</i> , 1× <i>cope</i> , 1× <i>coppe</i> , 1× <i>corde</i> , 5× <i>coste</i> , 1× <i>cotte</i> , 67× <i>dame</i> , 21× <i>damme</i> , 7× <i>date</i> , 1× <i>egue</i> , 2× <i>emende</i> , 1× <i>esmende</i> , 5× <i>farine</i> , 26× <i>feme</i> , 1× <i>femine</i> , 39× <i>femme</i> , 3× <i>femme</i> , 25× <i>forme</i> , 2× <i>garde</i> , 1× <i>grayse</i> , 2× <i>grosse</i> , 9× <i>guerre</i> , 2× <i>latre</i> , 9× <i>letre</i> , 119× <i>lettre</i> , 1× <i>limite</i> , 1× <i>marchiande</i> , 4× <i>morte</i> , 2× <i>moule</i> , 4× <i>novelle</i> , 24× <i>nulle</i> , 1× <i>offerande</i> , 1× <i>ouverte</i> , 7× <i>ouvre</i> , 1× <i>overte</i> , 1× <i>ovre</i> , 15× <i>parole</i> , 1× <i>parolle</i> , 7× <i>peine</i> , 14× <i>pene</i> , 54× <i>persone</i> , 4× <i>personne</i> , 2× <i>peyne</i> , 2× <i>piere</i> , 2× <i>piere</i> , 4× <i>poine</i> , 22× <i>porte</i> , 3× <i>poynne</i> , 2× <i>presante</i> , 24× <i>presente</i> , 4× <i>prinse</i> , 1× <i>prise</i> , 3× <i>quarante</i> , 56× <i>quarte</i> , 1× <i>querele</i> , 5× <i>queste</i> , 34× <i>requeste</i> , 5× <i>robe</i> , 1× <i>salve</i> , 1× <i>sauve</i> , 2× <i>seconde</i> , 86× <i>secunde</i> , 3× <i>semmene</i> , 36× <i>sexante</i> , 1× <i>soixante</i> , 17× <i>somme</i> , 2× <i>summe</i> , 2× <i>table</i> , 5× <i>tele</i> , 5× <i>terre</i> , 5× <i>teste</i> , 22× <i>tote</i> , 23× <i>totte</i> , 11× <i>toute</i> , 2× <i>toutte</i> , 1× <i>trante</i> , 5× <i>trente</i> , 2× <i>tyne</i> , 217× <i>une</i> , 90× <i>vile</i> , 365× <i>ville</i>
Doc.	1 (16 occ.), 2 (12 occ.), 3 (12 occ.), 4 (8 occ.), 8 (5 occ.), 9 (9 occ.), 10 (3 occ.), 11 (6 occ.), 12 (11 occ.), 13 (4 occ.), 14 (40 occ.), 15 (11 occ.), 16 (10 occ.), 17 (24 occ.), 18 (9 occ.), 19 (29 occ.), 20 (21 occ.), 21 (55 occ.), 22 (18 occ.), 23 (24 occ.), 24 (6 occ.), 25 (111 occ.), 26 (45 occ.), 27 (37 occ.), 28 (36 occ.), 29 (37 occ.), 30 (47 occ.), 31 (23 occ.), 32 (22 occ.), 33 (93 occ.), 34 (106 occ.), 35 (39 occ.), 36 (38 occ.), 37 (39 occ.), 38 (37 occ.), 39 (31 occ.), 40 (31 occ.), 41 (7 occ.), 42 (4 occ.), 43 (17 occ.), 44 (8 occ.), 45 (8 occ.), 46 (39 occ.), 47 (107 occ.), 48 (30 occ.), 49 (113 occ.), 50 (25 occ.), 51 (23 occ.), 52 (17 occ.), 53 (18 occ.), 54 (89 occ.), 55 (18 occ.), 56 (25 occ.), 57 (37 occ.), 58 (16 occ.), 59 (11 occ.), 60 (41 occ.), 61 (29 occ.), 62 (29 occ.), 63 (39 occ.), 64 (12 occ.), 65 (6 occ.), 66 (16 occ.), 67 (13 occ.), 68 (21 occ.), 69 (11 occ.), 70 (52 occ.), 71 (10 occ.), 72 (9 occ.), 73 (6 occ.), 74 (13 occ.)

§ 19.2.2. Maintien de [i] final

§ 19.2.2.1. Notation ⟨i⟩

Le maintien de [i] final ne se constate que dans douze occurrences de *nostrī* dans trois exemplaires de la même ordonnance de 1392. De ces douze occurrences, trois sont des masculins singuliers sujets et neuf des masculins pluriels sujets. Il semblerait que la présence de ⟨i⟩ dans ces possessifs sujets ne soit pas anodine, ainsi que nous le verrons plus loin.

⟨i⟩	12× <i>nostrī</i>
Doc.	27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.)

²⁶⁶ La présence d'une notation reflétant le maintien de la voyelle finale dans ces deux unités lexicales s'élève à seulement deux occurrences, alors que la présence de la notation ⟨e⟩ s'observe dans plusieurs centaines de cas.

§ 19.2.2.2. Notation ⟨e⟩

Pour les formes avec ⟨e⟩, nous relevons 68 occurrences de *nostre* (39 sg. et 15 pl.). Le masculin singulier et pluriel sujet est aussi attesté avec un ⟨s⟩ dans quatorze cas (8 sg. et 6 pl.). Ces 68 occurrences prennent place entre 1293 et 1479 dans 19 documents.

⟨e(s)⟩	54× <i>nostre</i> , 14× <i>nostres</i>
Doc.	2 (1 occ.), 3 (2 occ.), 4 (2 occ.), 10 (1 occ.), 12 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (2 occ.), 21 (6 occ.), 25 (10 occ.), 26 (1 occ.), 30 (2 occ.), 35 (8 occ.), 36 (8 occ.), 37 (8 occ.), 38 (8 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 65 (2 occ.), 70 (2 occ.)

§ 19.2.3. Maintien de [o] final

§ 19.2.3.1. Notations ⟨o⟩, ⟨os⟩, ⟨oz⟩ et ⟨u⟩

Le maintien de [o] s'observe sous les notations ⟨o⟩, ⟨os⟩, ⟨oz⟩ et ⟨u⟩. Ces quatre notations regroupent 358 occurrences situées entre 1319 et 1428 dans 35 documents.

- La notation ⟨o⟩ est celle qui est attendue.
- La notation ⟨os⟩ porte soit un ⟨s⟩ de cas sujet ou un ⟨s⟩ de pluriel.
- La notation ⟨oz⟩ porte un ⟨z⟩ qui peut correspondre au cas sujet, au pluriel mais qui peut aussi être purement graphique, ainsi que nous l'avons évoqué précédemment pour le maintien de [a].
- La notation ⟨u⟩ est isolée, faudrait-il la considérer comme latinisante ?

⟨o⟩	1× <i>aylo</i> , 2× <i>cerclo</i> , 29× <i>chagno</i> , 2× <i>chano</i> , 1× <i>contrero</i> , 8× <i>diemo</i> , 2× <i>dyemo</i> , 62× <i>encello</i> , 1× <i>ensiblo</i> , 1× <i>ensinblo</i> , 1× <i>eschieso</i> , 8× <i>fustenno</i> , 6× <i>fusteno</i> , 1× <i>gingebro</i> , 1× <i>levro</i> , 1× <i>maistro</i> , 22× <i>malado</i> , 1× <i>meimo</i> , 9× <i>modo</i> , 1× <i>mono</i> , 1× <i>mortuayro</i> , 1× <i>mouno</i> , 1× <i>neccessairo</i> , 2× <i>nostro</i> , 5× <i>olio</i> , 1× <i>ollio</i> , 1× <i>onclo</i> , 6× <i>peilo</i> , 2× <i>pelo</i> , 1× <i>profetablo</i> , 1× <i>pupero</i> , 1× <i>quatro</i> , 1× <i>rollo</i> , 1× <i>rolo</i> , 6× <i>salliyro</i> , 2× <i>sucro</i> , 1× <i>tarro</i> , 1× <i>tascho</i> , 1× <i>termeyno</i> , 2× <i>theraro</i> , 1× <i>tierdo</i> , 1× <i>titulo</i> , 1× <i>vicairo</i> , 1× <i>vicayro</i>
⟨o⟩ P1	2× <i>devo</i> , 1× <i>deyvo</i> , 1× <i>estrinso</i> , 1× <i>feiso</i> , 4× <i>prometo</i> , 2× <i>prometto</i>
⟨os⟩	2× <i>articlos</i> , 1× <i>avangielos</i> , 2× <i>croyos</i> , 12× <i>fraros</i> , 4× <i>freros</i> , 1× <i>masclos</i> , 1× <i>meistros</i> , 1× <i>mestros</i> , 7× <i>moenos</i> , 2× <i>moistros</i> , 1× <i>neccessayros</i> , 1× <i>pendablos</i> , 6× <i>termenos</i> , 27× <i>termeynos</i> , 4× <i>terminos</i> , 1× <i>vicairos</i> , 1× <i>vicayros</i>
⟨oz⟩	2× <i>autroz</i> , 1× <i>ayloz</i> , 2× <i>buroz</i> , 1× <i>burroz</i> , 1× <i>chagnoz</i> , 1× <i>chenevoz</i> , 2× <i>chevestroz</i> , 28× <i>diemoz</i> , 2× <i>drobloz</i> , 12× <i>dyemoz</i> , 1× <i>estrabloz</i> , 1× <i>jovenoz</i> , 1× <i>levroz</i> , 2× <i>macloz</i> , 2× <i>maladoz</i> , 1× <i>muenoz</i> , 2× <i>neccessairoz</i> , 1× <i>ollioz</i> , 1× <i>peiloz</i> , 1× <i>peloz</i> , 1× <i>povroz</i> , 2× <i>taschoz</i> , 1× <i>teraroz</i>
⟨u⟩	2× <i>chagnu</i>
Doc.	4 (6 occ.), 5 (6 occ.), 6 (2 occ.), 7 (2 occ.), 8 (1 occ.), 9 (2 occ.), 14 (5 occ.), 16 (1 occ.), 19 (6 occ.), 20 (19 occ.), 21 (21 occ.), 22 (1 occ.), 23 (5 occ.), 26 (5 occ.), 27 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (2 occ.), 31 (1 occ.), 33 (55 occ.), 34 (48 occ.), 35 (4 occ.), 37 (2 occ.), 38 (3 occ.), 42 (1 occ.), 43 (2 occ.), 44 (3 occ.), 45 (46 occ.), 47 (78 occ.), 48 (1 occ.), 49 (4 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (20 occ.), 55 (1 occ.)

§ 19.2.3.2. Notation <e>

Pour l'analyse des formes avec <e>, nous ne comptabilisons pas *nostre*, *mesme* et *autre* dont la proportion n'est pas pleinement significative pour notre interrogation²⁶⁷ ; par ailleurs aucune recherche des formes verbales de la P1 n'a été menée. Ici, contrairement au traitement de [a], nous intégrons les formes du pluriel, puisque [o] final inaccentué se maintient devant {s} de flexion. Notre relevé nous mène à un total de 580 occurrences comprises dans 68 documents situés entre 1293 et 1496.

<e>	6× <i>article</i> , 2× <i>bure</i> , 41× <i>contraire</i> , 4× <i>contrayre</i> , 13× <i>dieme</i> , 9× <i>doble</i> , 6× <i>double</i> , 1× <i>emsemble</i> , 1× <i>encontrayre</i> , 68× <i>ensemble</i> , 3× <i>enseble</i> , 1× <i>enemble</i> , 1× <i>eschiece</i> , 3× <i>evangile</i> , 1× <i>evangielle</i> , 2× <i>frare</i> , 4× <i>freire</i> , 18× <i>frere</i> , 3× <i>gingibre</i> , 14× <i>insemble</i> , 2× <i>leivre</i> , 2× <i>levre</i> , 2× <i>lievre</i> , 10× <i>livre</i> , 32× <i>maistre</i> , 6× <i>malade</i> , 34× <i>meistre</i> , 2× <i>mestre</i> , 23× <i>mode</i> , 4× <i>neccessaire</i> , 1× <i>neccessare</i> , 4× <i>neccessaire</i> , 2× <i>oncle</i> , 4× <i>oyle</i> , 1× <i>peile</i> , 2× <i>povre</i> , 1× <i>profefitable</i> , 1× <i>profetable</i> , 63× <i>quatre</i> , 1× <i>salaire</i> , 2× <i>salliyre</i> , 3× <i>salliere</i> , 12× <i>solaire</i> , 10× <i>solayre</i> , 7× <i>tasche</i> , 1× <i>tierde</i> , 1× <i>titule</i> , 1× <i>uncle</i> , 1× <i>vicaire</i> , 1× <i>vicare</i>
<es>	10× <i>articles</i> , 1× <i>diemes</i> , 1× <i>doubles</i> , 1× <i>ensambles</i> , 1× <i>ensembles</i> , 4× <i>evangieles</i> , 2× <i>euvangiles</i> , 1× <i>evangeles</i> , 5× <i>evangielles</i> , 1× <i>ewangieles</i> , 1× <i>ewangiles</i> , 2× <i>frares</i> , 14× <i>freres</i> , 1× <i>levres</i> , 10× <i>maistres</i> , 5× <i>malades</i> , 2× <i>meistres</i> , 1× <i>moystres</i> , 3× <i>neccessaires</i> , 1× <i>pendables</i> , 1× <i>pouvres</i> , 1× <i>povres</i> , 17× <i>profefitables</i> , 3× <i>profetables</i> , 1× <i>profeytables</i> , 4× <i>quatres</i> , 26× <i>termenes</i> , 1× <i>termeynes</i> , 14× <i>termines</i> , 1× <i>termoynes</i> , 1× <i>vicaire</i>
<ez>	1× <i>articlez</i> , 1× <i>frerez</i> , 3× <i>maistrez</i> , 1× <i>profitablez</i>
Doc.	1 (4 occ.), 2 (12 occ.), 3 (5 occ.), 4 (3 occ.), 5 (2 occ.), 6 (1 occ.), 8 (2 occ.), 9 (7 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 14 (8 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 18 (2 occ.), 19 (1 occ.), 20 (3 occ.), 21 (7 occ.), 22 (1 occ.), 24 (2 occ.), 25 (28 occ.), 26 (2 occ.), 27 (11 occ.), 28 (12 occ.), 29 (11 occ.), 30 (5 occ.), 31 (4 occ.), 32 (3 occ.), 33 (31 occ.), 34 (27 occ.), 35 (20 occ.), 36 (24 occ.), 37 (22 occ.), 38 (21 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (4 occ.), 42 (2 occ.), 43 (3 occ.), 45 (7 occ.), 46 (6 occ.), 47 (10 occ.), 48 (13 occ.), 49 (54 occ.), 50 (7 occ.), 51 (7 occ.), 52 (2 occ.), 53 (3 occ.), 54 (25 occ.), 55 (3 occ.), 56 (4 occ.), 57 (9 occ.), 58 (4 occ.), 59 (5 occ.), 60 (7 occ.), 61 (13 occ.), 62 (16 occ.), 63 (15 occ.), 64 (4 occ.), 65 (1 occ.), 66 (7 occ.), 67 (2 occ.), 68 (9 occ.), 69 (1 occ.), 70 (30 occ.), 71 (4 occ.), 72 (3 occ.), 73 (2 occ.), 74 (5 occ.)

§ 19.3. Discussion

Voyelle	<a>, <i>, <o>	<e>	Total
[-a]	1412 ~41%	2026 ~59%	3438
[-i]	12 ~15%	68 ~85%	80
[-o]	358 ~38%	580 ~62%	938
Total	1782 ~40%	2674 ~60%	4456

²⁶⁷ La présence d'une notation reflétant le maintien de la voyelle finale dans ces trois unités lexicales s'élève à seulement cinq occurrences, alors que la présence de la notation <e> s'observe dans plusieurs centaines de cas.

Le maintien de la voyelle finale est fréquemment attesté (1782/4456, ~40%) : [a] est fréquent (1412/1782), devant [o] (358/1782) puis [i] qui est très rare et se restreint à *nostrī* (12/1782).

Les notations <a> et <o> sont parfois non-étymologiques : *fraros* (< FRATRES), *peilo* (< PĒNSĪLIS), *seyła* (< SECALE), etc. Ces cas se réfèrent à un phénomène d'analogie découlant sur le fait que tous les féminins portent [a]²⁶⁸ et tous les masculins [o].

Il est par ailleurs significatif que les notations <az>, <os> et <oz> ne connaissent pas la même valeur. Alors que pour <os> et <oz>, {s} et {z} peuvent être des morphèmes de désinence du masculin singulier sujet et du masculin pluriel régime, dans <az>, <z> n'a pas de valeur morphologique²⁶⁹. L'utilisation du graphème <z> en position finale précédé par une voyelle est un phénomène bien connu en francoprovençal. Dans de nombreux cas, <z> indique le fait que la voyelle finale est inaccentuée, permettant ainsi au francoprovençal de conserver des paroxytons, ainsi que le précisent Tuaille et Vurpas :

Ce -z final a été un signe graphique, qui indiquait que la voyelle finale était inaccentuée et que l'accent tonique devait remonter d'une syllabe. (Tuaille 1977 : 122)

Ce graphème Z, marque de l'atone finale, fréquent encore aujourd'hui dans les graphies des toponymes, est le cas le plus original de la graphie du francoprovençal au Moyen Âge. Il existe dans une grande partie du domaine francoprovençal, notamment en Nord-Dauphiné, Savoie, Valais savoyard, le premier exemple se trouvant dans un texte latin de 1170 : *in colle de Fenestraz* (au Col de Fenêtre). (Vurpas 1995 : 401)

Avec la notation <i>, nous pouvons constater que cette voyelle se maintient pour le cas sujet dans *nostrī*, ainsi que l'a également constaté Maffei Boillat (2015 : 82). Elle considère que l'amuïssement de [i] dans la morphologie nominale s'explique par le fait que cette dernière est « plus novatrice » (Maffei Boillat 2015 : 82). Mais, selon nous, la présence de [i] dans *nostrī* est à considérer comme un fait grammatical permettant de distinguer le cas sujet du cas régime (cf. *infra* Hasselrot et Hafner) ; les cas où *nostrī* est attesté par le singulier sujet semble correspondre à un phénomène d'alignement sur le pluriel sujet (cf. § 27.).

En bref, les 1782 occurrences du maintien de la voyelle finale se constatent donc dans 45 documents situés entre 1319 et 1479 :

²⁶⁸ À l'exception toujours des cas où [a] final est précédé de palatale ou suivi de [s] ou [t].

²⁶⁹ Des 69 occurrences de <oz>, 41 correspondent au masculin singulier régime, treize au masculin pluriel régime, douze au masculin singulier sujet, une au masculin pluriel sujet et deux sont des adjectifs du masculin singulier. Dans <os>, la consonne note le masculin singulier sujet et le masculin pluriel régime. Enfin <az> est uniquement utilisé pour le singulier.

Doc. : **4** (16 occ.), **5** (15 occ.), **6** (13 occ.), **7** (6 occ.), **8** (1 occ.), **9** (2 occ.), **13** (2 occ.), **14** (11 occ.), **16** (1 occ.), **18** (1 occ.), **19** (13 occ.), **20** (22 occ.), **21** (30 occ.), **22** (1 occ.), **23** (9 occ.), **26** (5 occ.), **27** (5 occ.), **28** (4 occ.), **29** (5 occ.), **30** (2 occ.), **31** (12 occ.), **33** (344 occ.), **34** (391 occ.), **35** (5 occ.), **36** (1 occ.), **37** (2 occ.), **38** (4 occ.), **41** (4 occ.), **42** (4 occ.), **43** (5 occ.), **44** (5 occ.), **45** (215 occ.), **46** (4 occ.), **47** (424 occ.), **48** (3 occ.), **49** (142 occ.), **50** (3 occ.), **51** (5 occ.), **53** (5 occ.), **54** (33 occ.), **55** (2 occ.), **56** (2 occ.), **58** (1 occ.), **59** (1 occ.), **70** (1 occ.)

La majorité des cas s'observe dans les documents de gestion (1516/1782 occ.) qui se montrent toujours nettement plus francoprovençalisants. Ensuite, un nombre important de cas s'observe dans des documents dont la *scripta* est diatopiquement marquée (181/1782) : **4** (16 occ.), **5** (15 occ.), **6** (13 occ.), **7** (6 occ.), **13** (2 occ.), **14** (11 occ.), **19** (13 occ.), **20** (22 occ.), **21** (30 occ.), **31** (12 occ.), **50** (3 occ.), **51** (5 occ.), **54** (33 occ.). Enfin, les 85 occurrences restantes se relèvent de manière sporadique dans les 27 autres documents. Elles sont des résurgences du francoprovençal au sein d'une *scripta* de type oïlique.

§ 19.4. Hafner (§ 30-34, 126-137)

Hafner réalise une analyse des voyelles finales en cinq étapes. Il se focalise tout d'abord sur le traitement de [a] final, principalement lorsque celui-ci est précédé d'une palatale. Il consacre ensuite un cours paragraphe aux paroxytons connaissant un amuïssement de la voyelle finale (MURU > *mur*). Ses paragraphes 32 et 33 s'arrêtent sur la présence des notations <o> et <i> comme voyelle d'appui. Enfin, le cinquième paragraphe concerne les suffixes -ER et -OR latins que nous avons abordés dans l'analyse du suffixe -'ATÖR.

Concernant le traitement de [a], Hafner ne fournit que peu d'informations pour les cas où [a] n'est ni précédé de palatale ni suivi par [s] ou [t], il constate simplement que [a] se maintient dans les autres cas. Aussi, notre discussion se concentrera surtout sur une lecture des paragraphes 32 et 33 qui fournissent des informations relatives au statut des voyelles finales en appui dans des paroxytons pour le paragraphe 32 (FABRU > *favro*) et dans des proparoxytons dont une voyelle s'est syncopée dans le paragraphe 33 (ALTERU > *autro*). Dans les deux cas, Hafner constate (132 et 134) que la voyelle finale est tantôt notée par <o> et par <e> :

In der frprov. Mudartzone bleibt unbetontes -Û, -O, une -E der Auslautsilbe nach Stützvokal fordernder Gruppe als -o, bzw. -e erhalten : *maistro, membro, favro* [...] aber *mare*, agren. *pare, frare*, afreib. *parre*.²⁷⁰

²⁷⁰ Au paragraphe 33 il formule (134) un renvoi au paragraphe 32 : « Wegen der Erhaltung von auslautendem -U, -O, -E als -o, bsw. -e sei auf §32 Anm. verwiesen [...] ».

Hafner remarque (134) aussi que l'utilisation de <o> n'est pas toujours étymologique, en raison d'un phénomène d'alignement de la troisième déclinaison latine sur la première, ce qui explique la présence des formes *fraros* (< FRATRES), *peilo* (< PĒNSĪLIS)²⁷¹ :

Von besonderer Wichtigkeit ist, daß die mask. und fem. Substantiva, die im Lateinischen im Akk. auf -EM ausgehen und den Auslautvokal aus lautlichen Gründen bewahren (Typ PIPERE, LEPORE), ihre Flexion, je nach ihrem Geschlecht, den von NUMERU, MEMBRU und TERRA, VACCA gebotenen Deklinationstypen angepaßt haben.

Il aborde séparément le cas de [i] final en reprenant une note de Hasselrot, qui, comme nous, semble considérer *nostrī* comme un développement grammatical :

Il n'est rien moins que certain que -i final persiste en franco-provençal. Il est vrai que *alteri* et *nostrī* donnent *altri*, *nostrī*, mais ce sont aussi les seuls exemples, et encore viennent-ils d'une analogie avec *li*, article masculin pluriel, et *mi* mei. (Hasselrot 1938-1939 : 74, n. 4)

À ce sujet, Hafner avance (132) :

[...] *nostrī*, *vostri*, *autri*, deren Akkusativ auf -os ausgeht (*nostrōs*, *vostros*, *autros*), sind den Vorbild der Nominativformen Plur. Mask. *mi*, *ti*, *si*, deren Akkusativ *mos*, *tos*, *sos* lautet, sowie dem bestimmten Artikel (Nom.Pl.Mask. *li* : Akk. *los*) angepaßt worden.

Aussi, bien que [i] soit maintenu, dans le cas de *nostrī* et *autri*²⁷², il l'est pour des raisons grammaticales et non phonétiques. Il semblait nécessaire de maintenir la distinction entre cas sujet et cas régime.

§ 19.5. DocLing

Par échantillonnage, nous avons constaté que le maintien du timbre de la voyelle finale en domaine francoprovençal est extrêmement bien attesté dans les corpus des DocLing, mais sa répartition est nettement inégale. Par conséquent, quelques constats s'imposent.

²⁷¹ Aussi signalé par Maffei Boillat (2015 : 82) :

Il est à noter que les substantifs masculins et féminins issus de la troisième déclinaison latine (accusatif en -EM) et conservant une voyelle posttonique adoptent fréquemment, pour celle-ci, le timbre *o* au masculin et le timbre *a* au féminin, sans justification étymologique mais par analogie avec les types dominant *TEMPLU* et *TERRA* [...].

²⁷² Nous relevons bien des formes *autri* (7 occ.) et *autry* (2 occ.) dans le corpus de Fribourg ; elles proviennent de *ALTERIU et non de *ALTERI et ne sont par conséquent pas des cas sujets.

Concernant le maintien de [a] final, nous pouvons immédiatement observer qu’il est attesté dans tous les corpus, et particulièrement dans les étymons TERRA, UNA et VILLA. Toutefois, le maintien de [a] final semble exclusif au domaine francoprovençal, puisque les rares occurrences relevées en domaine oïlique proviennent de documents émanant du domaine francoprovençal.

Le maintien de [i] final est très rare dans tous les corpus. Bien qu’il ne soit concurrencé par aucune autre forme dans la *Somme du code*, les comptes consulaires de Grenoble et le corpus du Lyonnais ; il est toutefois en concurrence avec des formes sans <i> dans les corpus du Forez, de l’Ain, de Fribourg et de Vaud/Genève. Le graphème <i> joue surtout le rôle du morphème du cas sujet masculin singulier (Fribourg et Vaud/Genève) et/ou pluriel (dans tous les corpus où <i> est attesté), sans pour autant se restreindre à cette catégorie, puisqu’il apparaît aussi, mais rarement, au féminin pluriel.

Enfin, la graphie <o> attestant du maintien de [o] est extrêmement présente dans les corpus, et aussi en Suisse romande.

Nous pouvons affirmer que le maintien du timbre des voyelles finales inaccentuées est un élément caractéristique des *scriptae* francoprovençales. Toutefois, sa fréquence est nettement plus importante dans la partie française du domaine, ce qui incombe en partie à la composition même des corpus. Nous pouvons donc constater que les voyelles finales sont maintenues dans tous les corpus, malgré la toujours plus forte pression des *scriptae* oïliques. En effet, dans les corpus du Forez, du Lyonnais et de l’Ain, la présence de la voyelle est toujours concurrencée par son absence, mais jamais pleinement. Même en Suisse romande, malgré les chiffres qui montrent clairement que les rédacteurs des documents renonçaient à la voyelle finale, celle-ci reste très longuement attestée, puisque nous la trouvons encore à Fribourg en 1451. Nous supposons qu’une analyse de ce critère sur des documents plus récents du domaine en son entier ou des documents lyonnais jugés ‘français’ par les éditeurs, attesteraient encore du maintien des voyelles finales, au moins sous les graphies <a> et <o>, jusqu’au milieu du 15^e siècle. Mais cette analyse reste à faire.

§ 20. [a] final précédé de palatale

§ 20.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	Palatale + [a] final > [i]	ECCLĚSIA > <i>egleisi</i>
Oïl.	Palatale + [a] final > [ə] > amuïssement	ECCLĚSIA > <i>eglise</i>
Occ.	Palatale + [a] final > [a]	ECCLĚSIA > <i>eclisia</i>

Le domaine francoprovençal se caractérise par une extension plus importante de la loi de Bartsch s’appliquant à [a] final précédé de palatale, selon le changement palatale + [a] > [i] ; ce changement ne s’applique qu’aux formes du singulier²⁷³ (Hafner 1995 : 126-130)²⁷⁴. En domaine oïlique, on observe l’affaiblissement de [a] final en [ə] vers le 7^e siècle, puis son amuïssement qui se produit plus tardivement au 17^e siècle (Fouché ²1969 : 500-501 ; De La Chaussée ³1989 : 88-89 ; Bourciez 1989 : 33-34 ; Pierret ²1994 : 217). Le domaine occitan quant à lui ne répond pas à la loi de Bartsch et maintient toujours [a] final qu’elle que soit sa précession (Carles 2011a : 471-479).

§ 20.2. Analyse

L’analyse de ce paramètre a été réalisée sur la base de trois types de notations, en distinguant toujours les cas où la notation est précédée des palatales [ʎ] et [ɲ]²⁷⁵ :

- les notations francoprovençales de type <i> et variantes attestant la palatalisation de [a] final précédé de palatale ;
- les notations de type <ie> et variantes, en présentant séparément les notations de type <llie> et <gnie> qui se réfèrent éventuellement à la notation des palatales [ʎ] et [ɲ] ;
- les notations oïliques de type <e> attestant l’affaiblissement de [a] final lorsqu’il est précédé de palatale.

§ 20.2.1. Notations <i>, <y> et <gny>

Ces trois notations regroupent 100 occurrences situées entre 1319 et 1496 dans 17 documents.

- Les notations <i> et <y> sont celles qui sont attendues, <y> est nettement plus fréquente.
- La notation <gny> est le seul cas où [ɲ] n’est pas suivi de <ie>.

²⁷³ En effet, en domaine francoprovençal, le traitement de palatale + [-as] > [əs].

²⁷⁴ Le changement palatale + [a] > [i] est aussi constaté lorsque [a] est contrefinal (Hafner 1955 : 146-148 ; Maffei Boillat 2015 : 69) ; ce traitement s’observe dans le corpus de Fribourg dans les formes *marchiant* (< *MERCATANTE), *marchianda* (< *MERCATANTA) et le dérivé *marchiandies*. Dans les autres corpus du domaine francoprovençal, on observe les formes *sariment*, *sayriment*, *seirimen* et variantes (< SACRAMENTU).

²⁷⁵ La présence de formes *fillie* (< FILIA) ou encore *montagnie* (< *MONTANEA) nous a contraint à différencier les notations en fonction de la présence de [ʎ] et [ɲ]. En effet, la présence du graphème <i> (parfois <y>) peut se référer au traitement de palatale + [a] final, mais peut également être considéré comme faisant partie de la notation des palatales [ʎ] et [ɲ] sous les trigrammes <lli> et <gni>. Aussi, l’analyse de ce paramètre nous a contraint à réaliser une analyse détaillée des notations des palatales [ʎ] et [ɲ] dans le corpus de Fribourg, afin de déterminer si <i> et <y> dans les formes portant [ʎ] et [ɲ] se réfèrent au traitement de palatale + [a] final ou à la notation des palatales [ʎ] et [ɲ] sous les trigrammes <lli> et <gni> (cf. § 22. et § 23.).

⟨i⟩	4× <i>bechi</i> , 1× <i>bossi</i> , 1× <i>chargi</i> , 4× <i>ciri</i> ²⁷⁶ , 2× <i>clochi</i> , 2× <i>egleisi</i> , 2× <i>graci</i> , 1× <i>grangi</i> , 2× <i>igleisi</i> , 1× <i>iglesi</i> , 1× <i>maladeyri</i> , 2× <i>maneri</i> , 2× <i>maneyri</i> , 1× <i>manieri</i> , 1× <i>plasci</i> , 1× <i>rochi</i> , 6× <i>veteri</i> , 3× <i>veturi</i>
⟨y⟩	1× <i>agy</i> , 1× <i>altery</i> , 1× <i>bechy</i> , 1× <i>chaciery</i> , 1× <i>chariery</i> , 1× <i>charrerry</i> , 3× <i>chenevery</i> , 1× <i>ciry</i> , 4× <i>clochy</i> , 1× <i>derrery</i> , 2× <i>droblerry</i> , 1× <i>ersy</i> , 2× <i>fenery</i> , 2× <i>ferriry</i> , 1× <i>fery</i> , 1× <i>gagiery</i> , 1× <i>grangy</i> , 4× <i>gressy</i> , 1× <i>jayery</i> , 1× <i>licency</i> , 1× <i>liry</i> , 5× <i>logy</i> , 1× <i>lyry</i> , 1× <i>maliscy</i> , 2× <i>missilliery</i> , 3× <i>perrery</i> , 1× <i>piecy</i> , 1× <i>sarclerry</i> , 1× <i>sarclery</i> , 5× <i>siviery</i> , 5× <i>vachy</i>
⟨gny⟩	6× <i>choutagny</i>
Doc.	4 (7 occ.), 5 (2 occ.), 7 (3 occ.), 21 (5 occ.), 22 (3 occ.), 31 (1 occ.), 33 (21 occ.), 34 (10 occ.), 40 (1 occ.), 42 (2 occ.), 43 (1 occ.), 45 (14 occ.), 47 (20 occ.), 49 (4 occ.), 53 (1 occ.), 54 (4 occ.), 74 (1 occ.)

§ 20.2.2. Notations ⟨ie⟩ et ⟨ye⟩

Ces deux notations regroupent cinq occurrences situées entre 1404 et 1420 dans cinq documents. Les notations ⟨ie⟩ et ⟨ye⟩ se différencient de ⟨i⟩ et ⟨y⟩ par la présence de ⟨e⟩ final non étymologique.

⟨ie⟩	3× <i>escarimochie</i> , 1× <i>escarmochie</i>
⟨ye⟩	1× <i>agye</i>
Doc.	35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 49 (1 occ.)

§ 20.2.3. Notations ⟨llie⟩, ⟨lliez⟩, ⟨lie⟩ et ⟨llye⟩

Ces quatre notations regroupent 80 occurrences situées entre 1320 et 1426 dans 18 documents. Ici, la présence de ⟨i⟩ peut être rattacher à la notation de la palatale [ʎ].

⟨llie⟩	2× <i>chivillie</i> , 6× <i>fillie</i> , 1× <i>sarallie</i> , 9× <i>sarrallie</i> , 1× <i>veillie</i> , 49× <i>vellie</i> , 1× <i>vitallie</i> , 3× <i>vittallie</i>
⟨lliez⟩	1× <i>velliez</i>
⟨lie⟩	1× <i>filie</i> , 2× <i>sarralie</i> , 1× <i>vittalie</i>
⟨llye⟩	1× <i>fermellye</i> , 1× <i>pallye</i> , 1× <i>vellye</i>
Doc.	5 (1 occ.), 12 (1 occ.), 14 (1 occ.), 26 (1 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (1 occ.), 33 (27 occ.), 34 (11 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 45 (4 occ.), 47 (11 occ.), 49 (1 occ.), 54 (1 occ.)

§ 20.2.4. Notations ⟨gnie⟩ et ⟨gnye⟩

Ces deux notations regroupent 84 occurrences situées entre 1403 et 1420 dans cinq documents. Il faut considérer la présence de ⟨i⟩ ou ⟨y⟩ en fonction de la notation de [ɲ].

²⁷⁶ Concernant l'action palatalisante de [r], voir l'article *cire* dans GPSR 4, 74a.

⟨gnie⟩	11× <i>choutagnie</i> , 9× <i>montagnie</i> , 28× <i>vignie</i>
⟨gnye⟩	3× <i>choutagnye</i> , 15× <i>montagnye</i> , 1× <i>motagnye</i> , 17× <i>vignye</i>
Doc.	33 (6 occ.), 34 (8 occ.), 45 (18 occ.), 47 (34 occ.), 49 (18 occ.)

§ 20.2.5. Notations ⟨llies⟩, ⟨lliez⟩, ⟨gnies⟩, ⟨nnyes⟩ et ⟨gnyes⟩

À titre illustratif, notons également les 39 formes du pluriel portant une notation de type ⟨ies⟩ qui se constatent uniquement dans des cas comportant les palatales [ʎ] et [ɲ]. Il est certain ici, que la présence de ⟨i⟩ et ⟨y⟩ se réfère à la notation de la palatale et non au traitement de palatale + [as] final²⁷⁷. Ces notations se placent entre 1401 et 1454 dans treize documents²⁷⁸.

⟨llies⟩	1× <i>chivillies</i> , 1× <i>daillies</i> , 4× <i>dallies</i> , 3× <i>fillies</i> , 4× <i>mallies</i> , 5× <i>mellies</i> , 6× <i>sarrallies</i>
⟨lliez⟩	1× <i>filliez</i> , 1× <i>palliez</i>
⟨gnies⟩	3× <i>vignies</i>
⟨nnyes⟩	1× <i>dannyes</i>
⟨gnyes⟩	2× <i>montagnyes</i> , 7× <i>vignyes</i>
Doc.	32 (3 occ.), 33 (5 occ.), 34 (4 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 45 (11 occ.), 47 (3 occ.), 49 (1 occ.), 55 (5 occ.), 61 (3 occ.), 62 (1 occ.)

§ 20.2.6. Notations ⟨e⟩ et ⟨ez⟩

Ces deux notations regroupent 811 occurrences situées entre 1293 et 1496 dans 67 documents. Nous ne relevons pas les notations ⟨es⟩ et ⟨ez⟩ du pluriel en raison du fait que les féminins pluriels ne connaissent pas le même changement phonétique que les singuliers (Maffei Boillat 2015 : 70, note 28).

⟨e⟩	4× <i>arche</i> , 8× <i>bandere</i> , 10× <i>bandiere</i> , 1× <i>beche</i> , 19× <i>beste</i> , 10× <i>charge</i> , 2× <i>chariere</i> , 1× <i>charreyre</i> , 1× <i>choudere</i> , 16× <i>cire</i> , 10× <i>cloche</i> , 3× <i>cyre</i> , 1× <i>derrere</i> , 6× <i>derriere</i> , 1× <i>drobleire</i> , 30× <i>egliese</i> , 12× <i>eglise</i> , 3× <i>engagiere</i> , 1× <i>entiere</i> , 6× <i>feire</i> , 2× <i>ferre</i> , 1× <i>ferire</i> , 18× <i>ferrire</i> , 24× <i>force</i> , 8× <i>fortalisce</i> , 3× <i>franche</i> , 1× <i>frerire</i> , 4× <i>fresche</i> , 2× <i>goge</i> , 45× <i>grace</i> , 1× <i>grainge</i> , 27× <i>grange</i> , 1× <i>grauce</i> , 1× <i>grayse</i> , 1× <i>igliese</i> , 2× <i>intiere</i> , 4× <i>invide</i> , 3× <i>jayere</i> , 22× <i>justice</i> , 71× <i>justise</i> , 1× <i>justisse</i> , 4× <i>loge</i> , 2× <i>magnere</i> , 76× <i>magniere</i> , 4× <i>malisce</i> , 2× <i>maneire</i> , 14× <i>manere</i> , 3× <i>maneyre</i> , 21× <i>maniere</i> , 3× <i>manyere</i> , 2× <i>matiere</i> , 3× <i>menere</i> , 1× <i>meniere</i> , 2× <i>notece</i> , 6× <i>notesce</i> , 1× <i>once</i> , 3× <i>oreloge</i> , 2× <i>palanche</i> , 1× <i>perche</i> , 13× <i>perreire</i> , 2× <i>perrere</i> , 1× <i>perroche</i> , 2× <i>piche</i> , 2× <i>piece</i> , 12× <i>place</i> , 1× <i>premiere</i> , 1× <i>preyere</i> , 6× <i>priere</i> , 2× <i>proire</i> , 3× <i>proyere</i> , 1× <i>proyre</i> , 84× <i>prumiere</i> , 1×
-----	--

²⁷⁷ Étant donné qu'en domaine francoprovençal le traitement de palatale + [-as] n'aboutit pas à [i], nous ne faisons pas figurer ces 39 formes dans notre tableau récapitulatif.

²⁷⁸ Relevons toutefois quatorze formes avec absence de ⟨i⟩ ou ⟨y⟩ : *chivilles*, *dailles*, *fermales*, *filles*, *pales*, *palles*, *vignes*.

	<i>pryere</i> , 1× <i>riviere</i> , 1× <i>roche</i> , 3× <i>siviere</i> , 1× <i>tache</i> , 7× <i>tasche</i> , 104× <i>tierce</i> , 2× <i>torche</i> , 4× <i>vache</i> , 1× <i>veitere</i> , 10× <i>veiture</i> , 1× <i>veytire</i>
⟨ez⟩	1× <i>ferrirez</i>
⟨gne⟩	3× <i>montagne</i>
⟨lle⟩	1× <i>velle</i> , 1× <i>vitaille</i> , 1× <i>voille</i>
Doc.	1 (4 occ.), 2 (4 occ.), 3 (1 occ.), 4 (9 occ.), 9 (5 occ.), 10 (1 occ.), 12 (4 occ.), 13 (1 occ.), 14 (8 occ.), 15 (1 occ.), 17 (3 occ.), 18 (2 occ.), 19 (5 occ.), 20 (2 occ.), 21 (22 occ.), 22 (3 occ.), 23 (12 occ.), 24 (1 occ.), 25 (31 occ.), 26 (4 occ.), 27 (8 occ.), 28 (8 occ.), 29 (8 occ.), 30 (4 occ.), 31 (2 occ.), 32 (5 occ.), 33 (132 occ.), 34 (134 occ.), 35 (18 occ.), 36 (18 occ.), 37 (18 occ.), 38 (18 occ.), 39 (10 occ.), 40 (9 occ.), 41 (4 occ.), 42 (5 occ.), 43 (6 occ.), 44 (2 occ.), 45 (5 occ.), 46 (1 occ.), 47 (61 occ.), 48 (6 occ.), 49 (25 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 52 (7 occ.), 53 (12 occ.), 54 (25 occ.), 55 (7 occ.), 56 (10 occ.), 57 (12 occ.), 58 (11 occ.), 59 (4 occ.), 60 (6 occ.), 61 (10 occ.), 62 (5 occ.), 63 (8 occ.), 64 (3 occ.), 66 (3 occ.), 67 (4 occ.), 68 (16 occ.), 69 (4 occ.), 70 (13 occ.), 71 (4 occ.), 72 (3 occ.), 73 (1 occ.), 74 (3 occ.)

§ 20.2.7. Notation ⟨iaz⟩

La notation ⟨iaz⟩ est un cas isolé qui se limite à la forme *ciriaz* (< CERA) ; nous ne la faisons pas figurer dans le tableau récapitulatif. Elle apparaît dans le document **45** (1415). Nous l’expliquons par une contamination des formes attestant du maintien de [a] final non précédé de palatale.

⟨iaz⟩	1× <i>ciriaz</i>
Doc.	45 (1 occ.)

§ 20.3. Discussion

Si l’on considère les trois types de notations en fonction de la présence ou de l’absence de [ʎ] et [ɲ], elles se répartissent ainsi :

Condition	⟨i⟩	⟨ie⟩	⟨e⟩	Total
Sans [ʎ] et [ɲ]	94	5	805	904
Avec [ʎ]		80	3	83
Avec [ɲ]	6	84	3	93
Total	100 ~9.3%	169 ~15.6%	811 ~75.1%	1080

Notre analyse a porté sur 1080 formes, dont la majorité correspond à la notation non marquée ⟨e⟩ (811/1080, ~75.1%). La notation ⟨ie⟩ est moins représentée (169/1080, ~15.6%). Enfin, la notation francoprovençale ⟨i⟩ est encore moins fréquente (100/1080, ~9.3%).

- La notation <i> sous ses variantes <i>, <y> et <gny> est attestée par 100 occurrences dans 17 documents (1319-1496)²⁷⁹. Elle représente le traitement francoprovençal de [a] final précédé par une palatale, soit [i]. Il est singulier de noter la rareté de [ɲ] + <y> (6/100).
- La notation <ie> sous ses variantes <ie>, <ye>, <llie>, <lliez>, <lie>, <llye>, <gnie>, et <gnye> est attestée par 169 occurrences dans 18 documents (1320-1426). La présence de <i> dans cette notation doit être considérée en fonction de la présence des palatales [ʎ] et [ɲ], puisque, ainsi que le montrent nos relevés, la présence de <ie> est nettement plus fréquente lorsque le lexème comporte [ʎ] (80/169) et [ɲ] (84/169).
- La notation <e> sous ses variantes <e> et <ez> est attestée par 811 occurrences dans 67 documents (1293-1496). Elle est, sans aucun doute, une notation oïlique. Tout comme pour la notation <i>, cette notation est très rare dans les lexèmes comportant les palatales [ʎ] (3/811) et [ɲ] (3/811).

Dans notre tableau récapitulatif, nous avons opéré une distinction entre l'absence ou la présence de [ʎ] et [ɲ], afin de démontrer que les trois types de notations semblent se différencier en fonction de la présence de ces deux palatales avant la voyelle finale. Nous l'avons vu, le corpus de Fribourg atteste plus volontiers les notations de type <ie> lorsque le lexème comporte ces deux palatales. Aussi, il est difficile de déterminer si, dans ces cas, <i> et <y> se réfèrent à la notation des palatales [ʎ] et [ɲ] ou au traitement de palatale + [a] final > [i]²⁸⁰.

Si l'on exclue la notation <ie>, bien que le corpus de Fribourg comporte une majorité de notations assurément oïliques (811/1080, ~75.1%), l'utilisation de formes francoprovençales se relève sporadiquement (100/1080, ~9.3%). Nous pouvons conclure que la présence de la notation francoprovençale dans le corpus de Fribourg répond à trois critères :

- elle se place très majoritairement dans des documents de faible distance communicative, avec 69 occurrences dans **33**, **34**, **45**, **47** et **49** qui sont des documents de comptabilité.

²⁷⁹ Identifiée dans un second temps, nous pouvons ajouter la forme *cuchyt* (< *CRŪSCA) du document **45** qui représente également une palatalisation de [a] final précédé de palatale. La présence de <t> final non étymologique nous a empêché de la détecter lors de notre recherche dans Phoenix2.

²⁸⁰ Par ailleurs, les 39 cas de notations de type <ies> pour le pluriel se constatent toujours lorsque la voyelle finale est précédée de ces deux palatales. Nous l'avons vu, la notation <es> est très rare avec seulement quatorze occurrences.

- elle se trouve aussi en petite quantité dans des documents dont la *scripta* est francoprovençalisante : **4, 5, 7, 21, 22, 54** avec 24 occurrences.
- L’utilisation de la notation francoprovençale ne dépend pas seulement du fait que le document soit plus ou moins francoprovençalisant. Elle semble être utilisée pour un lexique propre aux domaines mécanique, agricole et viticole, dont certains sont des francoprovençalismes :
 - afrb. *altery* sf. “partie de char” < ARTĒRIA, FEW 25, 368b s.v. ARTERIA (voir aussi cette entrée dans notre lexique)
 - afrb. *bechi* sf. “machine à hisser les matériaux d’une construction, grue” < *BECCA, FEW 1, 309b s.v. BECCUS (voir aussi cette entrée dans notre lexique)
 - afrpr. *bossi* sf. “sorte de cuve, tonneau servant généralement au transport du vin” < *BÜTTIA, FEW 1, 658b s.v. *BÜTTIA (voir aussi cette entrée dans notre lexique)
 - *liry* sf. “corde ; lien” < *LIGATURA, FEW 22/2, 95a s.v. *corde*²⁸¹
 - *siviery* sf. “brancard servant au transport des marchandises” < *CIBARIA, FEW 2, 661a s.v. *CIBARIA

§ 20.4. Hafner (§ 30, 126-130)

Dans son traitement de [a] final, Hafner opère une distinction entre [a] final en position libre et en position entravée par [s], [t] et [nt], mais aussi entre [a] final libre précédé ou non de palatale. L’analyse de ces différentes compositions lui permet de dégager la chronologie du développement de [a] final. C’est le développement de palatale suivi de [as] qui est le plus ancien. Par ailleurs, il suppose (128) que le français a également dû connaître une période où [a] n’était pas encore amuït, ce qui peut éventuellement être observé dans les articles définis *la* et *les*.

Die älteste, vielleicht noch vorfränkische und der Einwirkung des vorausgehenden Palatals vorausliegende Veränderung wandelt -A vor -S und -T zu *e*. Dies wird auch bewiesen durch altes -*es* im Bündnerromanischen und durch -*e* (< -AS) in Oberitalien (apiem. *femena*, pl. *femene*). Es gilt daher ohne Rücksicht auf die Natur des vorausgehenden Kons. afrprov. *terres, vignes, enfes ; rendes, rende ; tignes, tigne*. Was das Nordfrz. betrifft, so ist nicht ausgeschlossen, daß dem einheitlichen -*e*, -*a* von *terre, terres ; rendes, rende* ein Zeit vorausgegangen ist, in der direkt ausl. -A noch bewahrt blieb, -AS, -AT aber wie im Frprov. schon zu -*es*, -*et* reduziert war. Ein Reflex dieses Zustandes ist vielleicht in afrz. *la* (= ILLA) gegenüber *les* (= ILLAS) zu sehen.

²⁸¹ Dans un premier temps, le substantif féminin *liry* a été retenu dans notre glossaire, en raison du fait qu’il était uniquement enregistré par FEW dans les inconnus. Mais après avoir consulté les matériaux non publiés du GPSR, nous avons constaté que *liry* correspond en réalité au français *liure* (< *LIGATURA), mais avec une graphie francoprovençale reflétant le traitement très spécifique du suffixe -A’TURA (cf. § 17.). Aussi, cette forme devrait plutôt être dans FEW 5, 320b s.v. LIGARE.

Il continue (128) avec le second développement que connaît [a] final, soit sa palatalisation vers [i] lorsqu'il est précédé par une palatale, le cas qui nous intéresse particulièrement ici. Ce développement est, selon lui, concomitant avec la diphtongaison conditionnée de [a] libre qui se produit au 6^e siècle :

Jünger als der Wandel von -AS, -AT > -es, -et ist die Palatalisierung von direkt auslautendem -A nach Pal. zu -i, die die fem. Substantiva auf -A im Sing. in zwei Gruppen scheidet : *terra, porta / vigni, filli*. Es liegt nahe, den Wandel von -A > -i auch chronologisch mit der Palatalisierung von haupttonigem Á[, die gemäß §9 Anm. 1 im 6. Jh. stattgefunden hat, in Beziehung zu setzen, zumal für beide die gleichen Palatalisierungsbedingungen gelten ; vgl. insbesondere afrprov. *tirier, virier : tiri, viri* 2. imp.

La palatalisation de [a] final crée donc deux séries de féminins en francoprovençal, les féminins pour lesquels [a] s'est maintenu et les féminins pour lesquels [a] s'est palatalisé ; ces deux séries sont propres au francoprovençal.

Hafner note aussi (129) l'extension de la palatalisation de [a] final libre lorsque [a] est précédé de [r], ainsi que nous l'avons relevé dans les formes *ciri* et variantes. Son analyse des suffixes -ĪA et -ARIA lui permet d'avancer que [i] résulte d'une réduction de [ii], ainsi que le précise aussi Maffei Boillat (2015 : 70) pour la forme *maladi* (< MALE HABĪTU + -ĪA) : « pour expliquer cette forme, il suffit de rappeler que le suffixe savant d'origine grec -ĪA était articulé [íya] dans la prononciation populaire, d'où la palatalisation du -A final en *i*, puis la fusion de cette voyelle avec la tonique ».

Concernant plus spécifiquement Fribourg, il relève dans ses matériaux des attestations du traitement francoprovençal dans quelques lexèmes (*filly, vachi, vignyi*, etc.) et aussi dans les issues de -ĪRA (*Miribel*), -ĒRA (*ciri*) et -ĪA (*confrari*)²⁸². Concernant les pluriels, il note la forme *vaches*, mais aussi la forme *vignyes*. Ses relevés confirment donc les nôtres. Toutefois, l'analyse de Hafner ne comporte aucune remarque sur les notations <ie> ou les notations <ies> pour les pluriels, bien qu'il relève la forme *vignyes* à Fribourg. Il en va de même pour les notations <e>. Cette lacune correspond selon nous à l'absence de toute considération scriptologique dans son étude. En effet, Hafner ne relève que les formes qui correspondent au traitement francoprovençal sans prendre en considération l'influence des *scriptae* oïliques à Fribourg.

²⁸² Nous n'avons pas pris en compte les issues de -ĪA, puisque le français connaît un aboutissement dont la notation graphique se distingue du francoprovençal uniquement par la présence d'un <e> final. Par exemple, dans le corpus de Fribourg la forme *confrari* est côtoyée par la forme *confrarie*. Selon nous, il est impossible d'atteindre des conclusions probantes sur la base de la présence ou de l'absence de ce <e> dans des lexèmes connaissant une finale francoprovençale [i] et oïlique [iə].

Aussi, notre étude permet de démontrer que la ville de Fribourg utilise des notations pleinement francoprovençales, mais aussi des notations nettement oïliques (*arche, loge, vache*, etc.). Cette différence de traitement des matériaux permet de rappeler que les attestations d'un tel corpus sont avant tout significatives pour l'analyse des choix scripturaux, et pas uniquement pour l'analyse du dialecte du lieu.

§ 20.5. DocLing

Afin de mieux cerner les notations de type <ie>, nous avons mené une recherche des issues des FILIA et VĪNEA dans les DocLing ; ces derniers présentent une répartition des trois notations des plus surprenante²⁸³ :

<i>Corpus</i>	<i>filli vigni</i>	<i>fillie vignie</i>	<i>fille vigne</i>	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>				
Douai			91 1	92
Chartes Royales			50 -	50
Marne			21 102	123
Meuse			19 27	46
Meurthe-et-Moselle			14 22	36
Vosges			7 7	14
Haute-Marne			22 44	66
Nièvre			3 5	8
Côte-d'Or		- 3	30 60	93
Haute-Saône			26 42	68
Jura			12 98	110
Saône-et-Loire			23 35	58
Jura/Berne			100 2	102
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>				
Neuchâtel	1 12	19 252	131 89	504
Vaud/Genève	1 -	1 -	8 66	76
Fribourg		6 45		51
Ain	35 68		- 2	105
Lyonnais	49 403			452
Forez	2 20		2 6	30
Grenoble	4 1			5
<i>Codi</i>	11 5			16
<i>Total</i>	612	326	1167	2105

Ce relevé montre qu'en domaine francoprovençal, il est certain que le changement palatale + [a] final > [i] s'est produit dans les issues de FILIA et VĪNEA, puisque la notation <i> se constate

²⁸³ Dans ce tableau, nous excluons les graphies isolées, y paraissent uniquement les formes *filli, filly, vigni, vigny* ; *fillie, fillye, vignie, vignye* ; *fille, vigne*.

exclusivement dans les corpus francoprovençaux. Pour ces deux lexèmes, les notations de type <ie> s’observent quasi exclusivement dans les corpus de Neuchâtel (uniquement dans des documents produits en domaine francoprovençal) et de Fribourg. Concernant les corpus oïliques, ils reflètent l’usage quasi exclusif de notations de type *fille* et *vigne* notant le traitement oïlique de palatale + [a] final. Si l’on considère l’aspect phonétique du problème, il est certain que le domaine francoprovençal a connu la palatalisation de [a] final précédé de palatale et ce même dans les cas où [ʎ] et [ɲ] précède la finale²⁸⁴. Si l’on considère l’aspect graphique, la notation <i> est à considérer comme pleinement francoprovençale, même lorsqu’elle est précédée de [ʎ] et [ɲ]. Mais dans cette même condition, la notation <ie> ne peut pas être assurément attribuée au traitement francoprovençal de [a] final précédé de palatale ; elle doit peut-être se comprendre comme appartenant à la graphie des phonèmes [ʎ] et [ɲ] en Suisse romande (Fribourg et Neuchâtel). Aussi, dans les 169 notations de type <ie> précédé de [ʎ] et [ɲ] du corpus de Fribourg, [a] final précédé de palatale serait rendu par <e> et devrait donc être considérée comme une notation oïlique²⁸⁵.

5.1.6. Consonantisme

Souvent moins abordé par la recherche, nous avons sélectionné quatre paramètres se référant au consonantisme de l’ancien francoprovençal. Un fait référence à une particularité phonétique (cf. § 21.) et trois à des particularités graphiques (§ 22., 23. et 24.). Alors que les paramètres 21 et 24 sont connus (notamment Vurpas 1995), les paramètres 22 et 23 n’ont, à notre connaissance, jamais été abordés par la recherche consacrée au francoprovençal.

§ 21. [r] non étymologique après consonne dentale à proximité d’un groupe muta cum liquida

§ 21.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[r] non étymologique après consonne dentale à proximité d’un groupe <i>muta cum liquida</i>	DŪPLARE > <i>droblar</i>
Oïl. / Occ.	Absence d’insertion de [r]	DŪPLARE > <i>doubler</i> DŪPLARE > <i>doblar</i>

²⁸⁴ Hafner relève d’ailleurs des formes *filly* et *vignyi* à Fribourg (cf. *infra*).

²⁸⁵ Les formes *agye*, *escarimochie* et *escarmochie* sont dès lors encore plus complexes à expliquer.

L'ancien francoprovençal connaît la présence (non obligatoire) de [r] après les consonnes dentales [t] et [d] à proximité d'un groupe *muta cum liquida*. Hafner (1955 : 180-181) considère qu'il s'agit d'une 'épenthèse' ancienne et propre au domaine francoprovençal (cf. aussi Maffei Boillat 2015 : 86, où [r] est dit 'adventice').

§ 21.2. Analyse

Afin de mener à bien cette analyse, nous avons effectué une recherche de deux types de notations :

- les notations <dr>, <tr> et <fr> montrant l'insertion de [r] ;
- les notations <d>, <f> et <t> ne portant pas [r] dans les lexèmes concernés par la présence de [r]²⁸⁶.

§ 21.2.1. Notations <dr>, <tr> et <fr>

Ces trois notations regroupent treize occurrences comprises dans cinq documents situés entre 1319 et 1420. Le nombre de lexèmes concernés s'élève à dix :

- le verbe à l'infinitif *droblar* (< DŮPLARE) ;
- le participe passé *estrabli* (< STABILĪRE) ;
- les substantifs *estrabloz* (< STABULU), *frerire* (< FERRATURA), *trables* (< TABULA), *trablar* (< dér. TABULA), *trabliar* (< id.) ;
- les adjectifs *drobleire* (< dér. DŮPLU), *droblerry* (< id.) et *drobloz* (< id.).

<dr>	1× <i>droblar</i> , 1× <i>drobleire</i> , 2× <i>droblerry</i> , 2× <i>drobloz</i>
<tr>	1× <i>estrabli</i> , 1× <i>estrabloz</i> , 2× <i>trablar</i> , 1× <i>trables</i> , 1× <i>trabliar</i>
<fr>	1× <i>frerire</i>
Doc.	4 (1 occ.), 33 (4 occ.), 34 (4 occ.), 45 (3 occ.), 49 (1 occ.)

§ 21.2.2. Notations <d>, <t> et <f>

Dans les formes concernées précédemment, nous relevons ces trois notations à 68 reprises dans 25 documents situés entre 1293 et 1496.

<d>	1× <i>doblar</i> , 9× <i>doble</i> , 1× <i>doblee</i> , 6× <i>dobles</i> , 1× <i>dobleir</i> , 1× <i>dobley</i> , 6× <i>double</i> , 2× <i>doublé</i> , 1× <i>doublee</i> , 4× <i>doublees</i> , 1× <i>doubleez</i> , 1× <i>doubles</i>
-----	---

²⁸⁶ Nous avons procédé ainsi afin de réduire le nombre d'occurrences non significatives.

<t>	1× <i>establessons</i> , 2× <i>establi</i> , 1× <i>establi</i> , 1× <i>establissons</i> , 3× <i>establiz</i> , 1× <i>estably</i> , 1× <i>tabla</i> , 2× <i>table</i>
<f>	1× <i>ferire</i> , 18× <i>ferrire</i> , 1× <i>ferrirez</i> , 2× <i>ferriry</i>
Doc.	2 (1 occ.), 12 (1 occ.), 17 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (11 occ.), 34 (10 occ.), 43 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (2 occ.), 48 (1 occ.), 49 (2 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (4 occ.), 54 (3 occ.), 56 (3 occ.), 57 (3 occ.), 60 (2 occ.), 62 (2 occ.), 63 (2 occ.), 67 (1 occ.), 68 (4 occ.), 74 (1 occ.)

§ 21.3. Discussion

Nous constatons la répartition suivante :

<r>	<->	Total
13 ~16%	68 ~84%	81

Le nombre de formes réactives est relativement peu élevé, soit un total de 81 occurrences. Néanmoins, il est frappant de noter que l'insertion de [r] n'en concerne qu'un nombre très réduit (16% vs 84%). L'absence de [r] résulte très vraisemblablement de l'influence des *scriptae* oïliques qui ne connaissent pas ce phénomène dans ce contexte²⁸⁷. Tout porte à croire que la présence de <r> devant la dentale est conséquente de l'oral francoprovençal au Moyen Âge.

- Pour le groupe <dr>, la présence de [r] trouve un écho dans les issues dialectales modernes de DÜPLARE (FEW 3, 183a s.v. DÜPLARE : Blon. *droḅlā*, Vionn. *droḅḍa*) et de DÜPLU (ALF, 420, *double* : **50** *dròbl*, **60** *dròbyu*).
- De même pour le groupe <tr>, on peut se reporter aux issues de TABULA dans les dialectes modernes où l'on observe également [r] (ALF, 451, *écurie*, *étable*, *toit* : **50** *ètràḅlyu*, **60** *èsrāḅbyu* ; 1273 : **50** *tràḅly*, **60** *tràḅly* ; voir aussi GPSR 6, 770b s.v. *étable* : *ètrāḅlyo*).
- Le groupe <fr>, relevé à une reprise dans notre corpus, est quant à lui assez problématique. Ce groupe est attesté dans Maffei Boillat (2015 : 86), où elle signale que « ce phénomène d'insertion semble [...] s'observer occasionnellement dans les *Miracles*, par exemple après la fricative labio-dentale *f* dans la forme *fraudra* du v. *faillir* < lv. *FALLĪRE pour lc. FALLĒRE ». Nous le trouvons aussi dans les DocLing, où nous avons pu relever deux notations <fr> dans le document **180** du corpus de

²⁸⁷ La présence de [r] s'observe encore en 1420 (doc. 49), ce qui signifie que l'influence des *scriptae* oïliques n'est pas encore absolue à cette date.

Neuchâtel : *fravre* (< FABER) et *frevrez* (< FEBRUARIUS)²⁸⁸. Selon nous, la présence du groupe consonantique [fr] dans ces trois cas ne reflète pas le même phénomène que l'on peut constater dans les issues de DŪPLARE ou de TABULA. Ici, il faut plutôt considérer que la présence de [r] découle d'une anticipation, plus spécifiquement d'une anticipation du morphème {r} du futur dans le cas de *fraudra*. Ceci nous mène à croire que la forme *frerire* (< FERRATURA) du corpus de Fribourg représente elle aussi une anticipation. Par ailleurs, une recherche dans l'index du FEW des lexèmes commençant par <fr> provenant de mots latins dont l'initiale est <fa fe> nous a permis de constater que le groupe [fr] issu de [f] à proximité d'un groupe *muta cum liquida* est uniquement attesté par mdauph. *frēbūlo* (FEW 3, 345a s.v. FABULA). En réalité, la nette majorité des formes concerne des phénomènes de métathèse ou d'anticipation : onze formes issues de FALŪPA, huit formes issues de FERICULA, quatre formes issues de FERRARIUS, trois formes issues de FEBRUARIUS et trois formes issues de FERRUM.

La présence des groupes consonantiques <dr>, <fr> et <tr> est donc attestée par treize occurrences comprises dans cinq documents (1319-1420). La présence de [r] se relève presque exclusivement dans des documents de comptabilité (33, 34, 45, 49), à l'exception du document 4 qui fait souvent figure d'exception. Ceci nous permet d'affirmer que la rédaction des comptes des trésoriers rattachés à la chancellerie de la ville (doc. 33 et 34) suit les mêmes choix que celle des comptes de l'abbaye d'Hauterive (doc. 45) et des comptes de l'hôpital de Notre-Dame (doc. 49)²⁸⁹. Aussi, ces trois 'institutions', bien qu'administrativement distinctes, se rejoignent dans leurs choix rédactionnels.

§ 21.4. Hafner (§ 50, 180-181)

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, selon Hafner (181), la présence de [r] est ancienne et francoprovençale :

Der Zutritt eines parasitischen *r* nach Dental in Wörtern vom Typus TAB(U)LA, DUPLU ist ein für das Afrprov. charakteristischer Lautzug. Die nahezu gemeingültige Verbreitung der *r*-Epenthese sowie das frühe Auftreten der Belege (cf. *Estrablin* 12. Jh.) lassen auf einen alten noch vorhistorischen Vorgang schließen.

²⁸⁸ Dans l'article FEBRUARIUS (FEW 3, 441b), nous relevons les formes apik. *frev(r)ier* et achamp. *freviez*.

²⁸⁹ Nos analyses du vocalisme, du consonantisme et de la morphologie nous ont démontré que tous les documents de comptabilité qui composent le corpus de Fribourg présentent les mêmes caractéristiques ; chacun d'entre eux use plus fréquemment de notations diatopiquement marquées que les autres documents du corpus.

Il explique ce phénomène par une anticipation du groupe *muta cum liquida* par assimilation du type *templo* > **ttemplo* qui aurait par la suite connu un rhotacisme par dissimilation **ttemplo* > *tremplo*.

Die Erscheinung ist am besten verständlich, wenn man annimmt, daß *trabla, droblo, tremplo* usw. aus den vielleicht nur in der Intention vorhandene Vorstufen **ttabla, *dloblo, *ttemplo* hervorgingen, deren assimilatorisch vorausgenommenes *l* in den ungeläufigen Gruppen *tl* und *dl* gegen die usuellen Lautfolgen *-blo, -bla, -mplo* zu *r* dissimilierte.

Si l'on suit cette hypothèse, il ne s'agirait pas d'une épenthèse mais d'un phénomène plus complexe. L'hypothèse de Hafner est renforcée par la présence systématique, dans ses relevés (mais aussi dans les nôtres), des groupes *muta cum liquida*.

Concernant plus spécifiquement son inventaire, il relève à Fribourg (181) quelques cas concernés par [r] dans des formes similaires aux nôtres : *trabla, drobloz, drobla, estrablo, estrabli*, etc.

Hafner (181) semble avoir connu des difficultés à expliquer la coprésence de formes avec ou sans <r> : « ob in den folgenden Beispielen ohne Epenthese, die aus Texten und Gebiet mit gut belegtem *r*-Zutritt stammen, bloße Schreibung zu sehen ist, läßt sich schwer sagen ». Cette difficulté semble découler du fait qu'il ne prenne pas en considération l'influence que peuvent avoir les *scriptae* oïliques. Par-là, notre très brève analyse apporte cet élément complémentaire et rappelle qu'un document produit en domaine francoprovençal suisse romand au Moyen Âge ne peut pas être analysé sans une prise en considération totale de toutes les notations qu'il atteste pour un changement phonétique donné.

§ 22. Notation de [ʎ]

§ 22.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[l] + [j] > [ʎ]	FILIAS > <i>fillies</i>
Oïl.	[l] + [j] > [ʎ]	FILIAS > <i>filles</i>
Occ.	[l] + [j] > [ʎ]	FILIAS > <i>filhas</i>

Le domaine galloroman se caractérise par le traitement commun de [l] + [j] qui aboutit à [ʎ] (Anglade 1921 : 181-182 ; Fouché ²1966 : 918 ; Bourciez 1989 : 189 ; De La Chaussée ³1989 : 72 ; Pierret ²1994 : 160).

§ 22.2. Analyse

Nous avons mené une recherche de quatre types de notations pouvant se référer à [ʎ] (en portant une attention particulière aux étymons en [a] final dont le traitement peut interférer avec la notation de la palatale²⁹⁰) :

- les notations <l> et <ll> ;
- la notation <ill> ;
- les notations , <lli> et <lly> ;
- la notation <illi>.

§ 22.2.1. Notations <l> et <ll>

Ces deux notations regroupent 126 occurrences comprises entre 1293 et 1454 dans 31 documents. Elles correspondent à huit conditions :

- 2 occurrences de la notation <l> non précédée ni suivie de [i] ;
- 3 occurrences de la notation <l> non précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 1 occurrence de la notation <l> précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 14 occurrences de la notation <ll> non précédée ni suivie de [i] ;
- 4 occurrences de la notation <ll> précédée de [i] ;
- 13 occurrences de la notation <ll> précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 86 occurrences de la notation <ll> non précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 3 occurrences de la notation <ll> non précédée de [i] et suivie de <ye> < [-a].

<l> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>fermales</i> , 1× <i>parale</i>
<l> non préc. de [i] + <ie> < [-a]	2× <i>sarralie</i> , 1× <i>vittalie</i>
<l> préc. de [i] + <ie> < [-a]	1× <i>filie</i>
<ll> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>conselleurs</i> , 1× <i>consellour</i> , 1× <i>deffalleyt</i> , 1× <i>deffalloit</i> , 1× <i>fravallousament</i> , 1× <i>fravallouement</i> , 1× <i>mellour</i> , 2× <i>palles</i> , 1× <i>salleyte</i> , 1× <i>travaller</i> , 1× <i>travalleroit</i> , 1× <i>velle</i> , 1× <i>vielle</i>
<ll> préc. de [i]	1× <i>apparilles</i> , 1× <i>chivilles</i> , 2× <i>filles</i>

²⁹⁰ En effet, dans notre analyse du traitement de [a] final précédé de palatale nous avons vu que les continuateurs des étymons CLAVICULA, FILIA, VIGILIA connaissent des graphies du type *chivillie*, *fillie* ou encore *vellie*. Ces graphies posent la question de savoir si <i> final se réfère au traitement de palatale + [a] final ou à la notation de la palatale [ʎ].

⟨ll⟩ préc. de [i] + ⟨ie⟩ < [-a]	2× <i>chivillie</i> , 1× <i>chivillies</i> , 6× <i>fillie</i> , 3× <i>fillies</i> , 1× <i>filliez</i>
⟨ll⟩ non préc. de [i] + ⟨ie⟩ < [-a]	4× <i>dallies</i> , 2× <i>fravallie</i> , 4× <i>mallies</i> , 5× <i>mellies</i> , 1× <i>palliez</i> , 1× <i>sarallie</i> , 9× <i>sarrallie</i> , 6× <i>sarrallies</i> , 49× <i>vellie</i> , 1× <i>velliez</i> , 1× <i>vitallie</i> , 3× <i>vittallie</i>
⟨ll⟩ non préc. de [i] + de ⟨ye⟩ < [-a]	1× <i>fermellye</i> , 1× <i>pallye</i> , 1× <i>vellye</i>
Doc.	1 (2 occ.), 12 (1 occ.) 14 (3 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (1 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 25 (1 occ.), 26 (1 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (31 occ.), 34 (15 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 45 (5 occ.), 47 (12 occ.), 49 (6 occ.), 53 (1 occ.), 54 (1 occ.), 56 (1 occ.), 55 (7 occ.), 60 (1 occ.), 61 (3 occ.), 62 (2 occ.)

§ 22.2.2. Notation ⟨ill⟩

Cette notation regroupe treize occurrences comprises entre 1320 et 1454 dans sept documents. Elles correspondent à deux conditions :

- 7 occurrences de la notation ⟨ill⟩ non précédée ni suivie de [i] ;
- 6 occurrences de la notation ⟨ill⟩ non précédée de [i] et suivie de ⟨ie⟩ < [-a].

⟨ill⟩ non préc. ni suivi de [i]	1× <i>conseilleurs</i> , 1× <i>cuillant</i> , 2× <i>dailles</i> , 1× <i>fravailleusement</i> , 1× <i>voille</i> , 1× <i>vitaille</i>
⟨ill⟩ non préc. de [i] + ⟨ie⟩ < [-a]	1× <i>dailles</i> , 4× <i>fravaille</i> , 1× <i>veillie</i>
Doc.	5 (1 occ.), 10 (1 occ.), 49 (2 occ.), 55 (4 occ.), 56 (1 occ.), 58 (3 occ.), 60 (1 occ.)

§ 22.2.3. Notations ⟨li⟩, ⟨lli⟩ et ⟨lly⟩

Ces trois notations regroupent 137 occurrences comprises entre 1324 et 1490 dans 39 documents. Elles correspondent à quatre conditions :

- 4 occurrences de la notation ⟨li⟩ non précédée ni suivie de [i] ;
- 129 occurrences de la notation ⟨lli⟩ non précédée ni suivie de [i] ;
- 2 occurrences de la notation ⟨lly⟩ non précédée ni suivie de [i] ;
- 2 occurrences de la notation ⟨lli⟩ précédée de [i].

⟨li⟩ non préc.	2× <i>apparelié</i> , 1× <i>apparelier</i> , 1× <i>juliet</i>
-------------------	---

ni suivi de [i]	
⟨lli⟩ non préc. ni suivi de [i]	3× <i>appareillié</i> , 1× <i>assallieit</i> , 1× <i>ballies</i> , 2× <i>bollions</i> , 3× <i>consellier</i> , 9× <i>conselliers</i> , 1× <i>consellieur</i> , 17× <i>conselliour</i> , 3× <i>conselliours</i> , 8× <i>deffalliant</i> , 1× <i>destallier</i> , 1× <i>julli</i> , 1× <i>jullié</i> , 40× <i>julliet</i> , 1× <i>malliet</i> , 1× <i>melliour</i> , 4× <i>melliours</i> , 1× <i>reculliete</i> , 1× <i>recullietes</i> , 1× <i>sallietes</i> , 4× <i>sellion</i> , 2× <i>tallia</i> , 1× <i>talliarent</i> , 1× <i>talliaroit</i> , 10× <i>tallié</i> , 1× <i>talliemant</i> , 2× <i>tallier</i> , 1× <i>travallié</i> , 3× <i>travallier</i> , 4× <i>travallieroit</i>
⟨lly⟩ non préc. ni suivi de [i]	2× <i>jullyet</i>
⟨lli⟩ préc. de [i]	2× <i>descupillier</i>
Doc.	6 (1 occ.), 20 (1 occ.), 25 (2 occ.), 26 (1 occ.), 32 (1 occ.), 33 (27 occ.), 34 (18 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (2 occ.), 42 (1 occ.), 43 (3 occ.), 45 (1 occ.), 46 (2 occ.), 47 (10 occ.), 48 (7 occ.), 49 (5 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 53 (2 occ.), 54 (6 occ.), 55 (7 occ.), 56 (1 occ.), 60 (10 occ.), 61 (1 occ.), 62 (1 occ.), 66 (1 occ.), 69 (1 occ.), 72 (1 occ.)

§ 22.2.4. Notation ⟨illi⟩

Cette notation regroupe 48 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans treize documents. Elle correspond uniquement à la condition ‘non précédé ni suivi de [i]’.

⟨illi⟩ non préc. ni suivi de [i]	1× <i>apparoilliez</i> , 1× <i>conseillier</i> , 2× <i>conseillers</i> , 4× <i>conseillieur</i> , 24× <i>conseilleurs</i> , 1× <i>conseilliours</i> , 1× <i>fravaillieusement</i> , 1× <i>meillieur</i> , 1× <i>pareilliemant</i> , 1× <i>pareilliemment</i> , 3× <i>recoilliarre</i> , 3× <i>recoillietes</i> , 1× <i>taillié</i> , 1× <i>taillierre</i> , 1× <i>traillier</i> , 2× <i>travaillier</i>
Doc.	1 (1 occ.), 10 (1 occ.), 46 (6 occ.), 55 (4 occ.), 56 (5 occ.), 57 (14 occ.), 58 (8 occ.), 62 (1 occ.), 67 (4 occ.), 68 (1 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.), 74 (1 occ.)

§ 22.3. Discussion

Notre relevé nous a conduit aux regroupements suivants :

Condition	⟨l⟩	⟨ll⟩	⟨ill⟩	⟨li⟩	⟨lli⟩	⟨illi⟩	Total
<i>non préc. ni suivi de [i]</i>	2	14	7	4	131	48	206
<i>préc. de [i]</i>		4			2		6
<i>préc. de [i] et suivi de ⟨ie⟩ < [-a]</i>	1	13					14
<i>non préc. de [i] et suivi de ⟨ie⟩ < [-a]</i>	3	89	6				98
Total	6	119	13	4	133	48	324
Total	126 ~38.9%	13 ~4%	137 ~42.3%	48 ~14.8%			324

La notation de type <lli> (137/324, ~42.3%) est légèrement la plus fréquente. Suit la notation <ll> qui est aussi régulièrement attestée (126/324, ~38.9%). Enfin, les notations <illi> (48/324, ~14.8%) et <ill> (13/324, ~4%) sont beaucoup plus rares.

- La notation <ll> sous ses variantes <l> et <ll> se relève dans 126 cas dans 31 documents (1293-1454). Cette notation doit absolument être considérée en fonction de son entourage. En effet, nous avons dû distinguer huit conditions :
 - (1) La notation <l> non précédée ni suivie de [i] qui est très peu représentée (2 occ.).
 - (2) La notation <l> suivie de <ie> issu du traitement de [-a] qui est très peu représentée (3 occ.).
 - (3) La notation <l> précédée de [i] et suivie de <ie> issu du traitement de [-a] qui se limite à une occurrence de la forme *filie*.
 - (4) La notation <ll> non précédée ni suivie de [i] un peu plus fréquente (14 occ.).
 - (5) La notation <ll> précédée de [i] plutôt rare (4 occ.).
 - (6) La notation <ll> non précédée de [i] et suivie de <ie> issu du traitement de [-a] très fréquente (86 occ.).
 - (7) La notation <ll> non précédée de [i] et suivie de <ye> issu du traitement de [-a] plutôt rare (3 occ.), mais elle doit être considérée comme équivalente à celle qui précède.
 - (8) La notation <ll> précédée de [i] et suivie de <ie> issu du traitement de [-a] un peu plus fréquente (13 occ.).

En bref, cette première catégorie est surtout représentée par la notation <ll> suivie de <ie ye> issu du traitement de [-a] avec 102 occurrences (cf. *infra*).

- La notation <ill> sous sa variante <ill> se relève dans treize cas dans sept documents (1320-1454). Cette notation qui doit vraisemblablement être considérée comme oïlique (cf. *infra*), se relève essentiellement dans des documents dont la *scripta* est faiblement marquée et surtout dans des documents produits après 1420. Toutefois, notons les six occurrences de cette notation suivie de <ie> issu de [-a] dans les formes *daillies*, *fravaillie* et *veillie* qui doivent être considérées en fonction du traitement [a] final précédé de palatal.
- La notation <lli> sous ses variantes , <lli> et <lly> se relève dans 137 cas dans 39 documents (1324-1490). Elle est la notation majoritaire et semble se référer au traitement graphique francoprovençal de [ʎ] (cf. *infra*).
- La notation <illi> sous sa variante <illi> se relève dans 48 cas dans treize documents (1293-1496), mais elle est surtout utilisée entre 1412 et 1496 avec 46 occurrences. Plus difficile à interpréter, cette notation est plus fréquente que <ill> que nous

considérons comme oïlique. Faut-il l'interpréter comme une notation mixte réunissant la notation francoprovençale <lli> et la notation oïlique <ill> ?

Si l'on considère ces notations en fonction du traitement de [a] final précédé de palatale, on constate que le corpus de Fribourg préfère les notations de type <ll> + <ie> (102 occ.) dans des formes telles que *fillie*, *sarallie*, *vellie* et ce indépendamment du fait qu'il s'agisse de singulier ou de pluriel, puisque nous relevons aussi des formes *mallies*, *fillies*, etc. Aussi, l'élément <i> ne peut définitivement pas assurément témoigner du traitement phonétique de palatale + [a] final > [i].

§ 22.4. DocLing

Bien que l'entier du domaine galloroman connaît la palatalisation de [l] vers [ʎ] lorsque [l] précède [j] et malgré nos recherches, nous avons trouvé aucune mention relative au traitement graphique de ce changement dans les différentes publications que nous avons consultées. Aussi, afin de déterminer si la graphie <lli>, majoritaire dans le corpus de Fribourg, doit être considérée comme diatopiquement marquée, nous avons effectué un relevé de cinq étymons (et leurs dérivés) susceptibles d'illustrer le traitement de [ʎ] dans les DocLing : CONSILIARIU, MELIOREM, TALIARE, *TRIPALIARE et VIGILIA. Dans les corpus consultés, cette recherche nous a mené vers quatre types de notations :

<i>Corpus</i>	type <ill>	type <lli>	type <illi>	type <ll>	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>					
Douai	2	2		19	23
Chartes Royales	22		1		23
Marne	13		4	6	23
Meuse	9		6		15
Meurthe-et-Moselle	12		3	1	16
Vosges	9			5	14
Haute-Marne	12		1	2	15
Nièvre	3		1	1	5
Côte-d'Or	29		1	2	32
Haute-Saône	16				16
Jura	5	6 ²⁹¹			11
Saône-et-Loire	38		11		49
Jura/Berne	7				7
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>					

²⁹¹ Quatre des six occurrences proviennent de documents rédigés à Lyon.

Neuchâtel	36	22 ²⁹²	3 ²⁹³	1	62
Vaud/Genève	10	26 ²⁹⁴	1	1	38
Fribourg	4	114	39	5	162
Ain	3	57 ²⁹⁵	1		61
Lyonnais	67	325 ²⁹⁶	84 ²⁹⁷	11	487
Forez ²⁹⁸	5	88 ²⁹⁹		10	103
Grenoble	1			1	2
<i>Codi</i>	1 ³⁰⁰			20 ³⁰¹	21
<i>Total</i>	304	640	156	85	1185

Selon nous, ce relevé postule en faveur du fait que l'usage de la notation de type <lli> pour noter [ʎ] se limiterait au domaine francoprovençal. Si ce constat est correct, la fréquence de <lli> dans le corpus de Fribourg s'inscrit dans une logique scriptologique typique du domaine francoprovençal³⁰².

Les corpus francoprovençaux se caractérisent également par rapport au domaine d'oïl par une sous-utilisation de notations de type <ill>. Ces dernières doivent alors être considérées comme oïliques au sein des documents produits en domaine francoprovençal.

Pour ce qui est des deux autres types de notations, leur répartition ne suggère pas un caractère plus ou moins marqué. Néanmoins, les corpus du Lyonnais et de Fribourg font un usage plus important des notations de type <illi> que tous les autres corpus.

§ 23. Notation de [ɲ]

§ 23.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	[n] + [j] > [ɲ] [ɲn] > [ɲ]	SENIOREM > <i>segniour</i>
Oïl.	[n] + [j] > [ɲ]	SENIOREM > <i>seigneur</i>

²⁹² Uniquement dans des documents produits à Neuchâtel.

²⁹³ Dont 1× *tailliz*.

²⁹⁴ Dont 2× *velli*.

²⁹⁵ Dont 27× *talli*.

²⁹⁶ Dont 66× *talli*, 6× *tally*, 13× *velli*, 7× *veli*, 1× *velly* et 1× *velit*.

²⁹⁷ Dont 11× *tailli*.

²⁹⁸ Le corpus du Forez comporte également 1× *talhes* (1388) et 1× *tailhier* (1399), que nous n'avons pas intégrés à notre relevé.

²⁹⁹ Dont 84× *talli* et 2× *veli*.

³⁰⁰ Nous ne sommes pas sûre de l'attribution de la forme *taile* à TALIARE.

³⁰¹ *Idem* pour les dix formes *tale*, *taler* et *talet*.

³⁰² Signalons tout de même que des 632 occurrences de la notation <lli> dans les corpus francoprovençaux, 183 correspondent à des formes de type *talli* (< TALIA) et 26 à des formes de type *velli* (< VIGILIA). Ici, on peut considérer que la notation de la palatale se fait par <ll> et que <i> reflète le traitement francoprovençal de [a] final précédé de palatale, contrairement à ce qui se présente dans les notations de type <llie> pour les formes *vellie* (< VIGILIA).

	[ɲn] > [ɲ]	
Occ.	[n] + [j] > [ɲ] [ɲn] > [ɲ]	SENIOREM > <i>senhor</i>

L'entier du domaine galloroman se caractérise par le changement [n] + [j] > [ɲ] et [ɲn] > [ɲ] (Anglade 1921 : 181-182 ; Fouché ²1966 : 919 ; Bourciez 1989 : 196 ; De La Chaussée ³1989 : 72 ; Pierret ²1994 : 160).

§ 23.2. Analyse

Contrairement au traitement graphique de [ʎ] que nous avons abordé dans le paramètre qui précède, notre relevé a souvent reflété les difficultés rencontrées par les scribes pour noter [ɲ]. Cette difficulté a par ailleurs déjà été constatée par la recherche :

La consonne [ɲ] a été rendue par des graphies diverses : *gn* (**agneau**), *ign* (**oignon**, **encoignure**, **Jodoigne**), *ngn* (**Luingne**), etc. Parfois ces graphies ont été mal interprétées et il en est résulté une altération de la prononciation traditionnelle. (Pierret ²1994, 160)

Dans l'écriture du moyen âge, le son *ɲ* était rendu par des graphies diverses, quelques-unes assez compliquées : *gn*, *ign*, *ngn*, *ingn*. (Bourciez 1989 : 196)

Et selon Duval (2009 : 85), [ɲ] est noté par *-n-*, *-gn-*, *-ign-*, *-igni-*, *-ing-* ou *-ig*³⁰³. Toutefois, nous n'avons trouvé aucune remarque quant à la notation de [ɲ] à Fribourg ou en domaine francoprovençal. Notre analyse a donc porté sur ces différentes notations, ainsi que sur quelques autres cas qui n'ont pas été relevés par la recherche sur le domaine francoprovençal et oïlique (en distinguant les étymons portant palatale + [-a], dont le traitement peut interférer avec la notation de la palatale³⁰⁴³⁰⁵ :

- les notations <n>, <nn> et <gn> ;
- la notation <ign> ;
- les notations <ni>, <ny>, <nny>, <gni>, <gny>, <ngni> et <ngny> ;
- les notations <yni>, <igni> et <igny>.

³⁰³ De son côté, Carles (2011a : 456-457) relève sept notations pour [ɲ] : <n>, <nn>, <ni>, <in>, <gn>, <nni>, <gni>, <ni>.

³⁰⁴ Dans notre analyse du traitement [a] final précédé de palatale (cf. § 20.), nous avons signalé que les continuateurs des étymons MONTANEA, VĪNEA connaissaient des graphies de type *montagnie* et *vignie*. Dans ce type de graphies, il se pose la question de déterminer si <i> final se réfère à la notation de la palatale [ɲ] ou au traitement de [a] final précédé de palatale.

³⁰⁵ Les différentes formes sont réunies en fonction de la présence et de l'absence des graphèmes <i> ou <y> avant ou après <(g)n> sans opérer de distinction préalable entre <n> et <gn>.

§ 23.2.1. Notations <n>, <nn> et <gn>

Ces trois notations regroupent 297 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 48 documents. Elles correspondent à neuf sous-types :

- 3 occurrences de la notation <n> non précédée ni suivie de [i] ;
- 1 occurrence de la notation <n> précédée de [i] ;
- 1 occurrence de la notation <nn> non précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 129 occurrences de la notation <gn> non précédée ni suivie de [i] ;
- 49 occurrences de la notation <gn> précédée de [i] ;
- 9 occurrences de la notation <gn> suivie de [i] ;
- 3 occurrences de la notation <gn> précédée et suivie de [i] ;
- 55 occurrences de la notation <gn> précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a] ;
- 47 occurrences de la notation <gn> non précédée de [i] et suivie de <ie> < [-a].

<n> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>senorage</i> , 2× <i>testmonage</i>
<n> préc. de [i]	1× <i>linement</i>
<nn> non préc. de [i] + <ie> < [-a]	1× <i>dannyes</i>
<gn> non préc. ni suivi de [i]	2× <i>messegnour</i> , 13× <i>messegnours</i> , 64× <i>monsegnour</i> , 11× <i>monssegnour</i> , 3× <i>montagne</i> , 1× <i>mossegnour</i> , 3× <i>seigneur</i> , 1× <i>segnorie</i> , 1× <i>segnory</i> , 24× <i>segnour</i> , 5× <i>segnours</i> , 1× <i>tesmognage</i>
<gn> préc. de [i]	1× <i>asigney</i> , 2× <i>assignaz</i> , 2× <i>assigné</i> , 2× <i>assignee</i> , 1× <i>assigneir</i> , 1× <i>condigne</i> , 1× <i>designacion</i> , 1× <i>designaes</i> , 1× <i>designaz</i> , 4× <i>designee</i> , 5× <i>designreiz</i> , 1× <i>designés</i> , 1× <i>designez</i> , 4× <i>digne</i> , 4× <i>dignes</i> , 1× <i>dignez</i> , 1× <i>resignasse</i> , 4× <i>resigneiz</i> , 1× <i>signees</i> , 1× <i>signés</i> , 3× <i>signet</i> , 1× <i>signour</i> , 5× <i>vignes</i> , 1× <i>vignolans</i>
<gn> suivi de [i]	6× <i>choutagny</i> , 3× <i>compagnie</i>
<gn> préc. et suivi de [i]	2× <i>benignité</i> , 1× <i>dignités</i>
<gn> préc. de [i] + <ie> < [-a]	28× <i>vignie</i> , 3× <i>vignies</i> , 17× <i>vignye</i> , 7× <i>vignyes</i>
<gn> non préc. de [i] + <ie> < [-a]	1× <i>alognie</i> , 11× <i>choutagnie</i> , 3× <i>choutagnye</i> , 1× <i>dagnies</i> , 9× <i>montagnie</i> , 15× <i>montagnye</i> , 2× <i>montagnyes</i> , 1× <i>motagnye</i> , 1× <i>porlognie</i> , 1× <i>segnie</i> , 2× <i>segnies</i>
Doc.	1 (3 occ.), 3 (10 occ.), 4 (1 occ.), 9 (10 occ.), 10 (4 occ.), 12 (2 occ.), 13 (7 occ.), 14 (5 occ.), 17 (1 occ.), 18 (6 occ.), 20 (1 occ.), 21 (2 occ.), 23 (1 occ.), 24 (9 occ.), 25 (2 occ.), 33 (12 occ.), 34 (13 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 45 (53 occ.), 46 (3 occ.), 47 (44 occ.), 48 (15 occ.), 49 (27 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 55 (14 occ.), 56 (1 occ.), 58 (3 occ.), 60 (2 occ.), 61 (4 occ.), 62 (1 occ.), 63 (2 occ.), 64 (1 occ.), 65 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (2 occ.), 68 (4 occ.), 69 (2 occ.), 70 (2 occ.), 71 (3 occ.), 72 (6 occ.), 73 (1 occ.), 74 (3 occ.)

§ 23.2.2. Notation <ign>

Cette notation regroupe 63 occurrences comprises entre 1293 et 1462 dans onze documents. Elles correspondent à deux sous-types :

- 62 occurrences du trigramme <ign> non précédé ni suivi de [i] ;
- 1 occurrence du trigramme <ign> non précédé de [i] et suivi de <ie> < [-a].

<ign> non préc. ni suivi de [i]	5× <i>conseigneur</i> , 10× <i>messeigneur</i> , 4× <i>messeigneurs</i> , 3× <i>messeignour</i> , 1× <i>messeignours</i> , 1× <i>monseigneur</i> , 1× <i>monseignour</i> , 6× <i>seigneur</i> , 1× <i>seigneurie</i> , 9× <i>seigneurs</i> , 2× <i>seignor</i> , 2× <i>seignorie</i> , 11× <i>seignour</i> , 4× <i>tesmoignage</i> , 2× <i>tesmoignaige</i>
<ign> non préc. de [i] + <ie> < [-a]	1× <i>seignies</i>
Doc.	2 (15 occ.), 54 (1 occ.), 55 (1 occ.), 56 (1 occ.), 57 (2 occ.), 59 (3 occ.), 60 (8 occ.), 61 (8 occ.), 62 (6 occ.), 63 (10 occ.), 66 (8 occ.)

§ 23.2.3. Notations <ni>, <ny>, <nny>, <gni>, <gny>, <ngni> et <ngny>

Ces sept notations regroupent 275 occurrences comprises entre 1311 et 1496 dans 51 documents. Elles correspondent à quatre sous-types :

- 34 occurrences des notations <ni>, <ny> et <nny> non précédées ni suivies de [i] ;
- 222 occurrences des notations <gni> et <gny> non précédées ni suivies de [i] ;
- 6 occurrences de la notation <gni> précédée de [i] ;
- 13 occurrences des notations <ngni> et <ngny> non précédées ni suivies de [i].

<ni> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>ganiours</i> , 1× <i>gannyere</i> , 23× <i>gannyour</i> , 1× <i>gannyours</i> , 3× <i>temoniage</i> , 1× <i>tegmomyage</i> , 3× <i>tesmoniage</i> , 1× <i>tesmomyage</i>
<gni> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>accompagnion</i> , 1× <i>acompania</i> , 1× <i>acompagniez</i> , 1× <i>bagniez</i> , 1× <i>bagniolet</i> , 1× <i>bagnyolet</i> , 1× <i>bessogniera</i> , 42× <i>compagnion</i> , 41× <i>compagnions</i> , 3× <i>compagnyon</i> , 1× <i>compagnyons</i> , 5× <i>gagniou</i> , 1× <i>gagniours</i> , 2× <i>gagnyours</i> , 1× <i>lognions</i> , 1× <i>lognyast</i> , 3× <i>messegnyour</i> , 5× <i>messegnyours</i> , 1× <i>monseigneur</i> , 2× <i>monseignour</i> , 33× <i>monsseignour</i> , 2× <i>segniet</i> , 6× <i>segnieur</i> , 7× <i>segniorie</i> , 10× <i>segniour</i> , 6× <i>segniours</i> , 1× <i>segnyer</i> , 3× <i>segnyour</i> , 1× <i>segnyours</i> , 13× <i>tesmogniage</i> , 4× <i>tesmogniages</i> , 1× <i>tesmognias</i> , 18× <i>tesmognyage</i> , 1× <i>tesmognyages</i> , 1× <i>tesmognye</i>
<gni> préc. de [i]	1× <i>adsigniant</i> , 5× <i>vigniolan</i>
<ngni> non préc. ni suivi de [i]	3× <i>gangniere</i> , 4× <i>gangniour</i> , 5× <i>gangniours</i> , 1× <i>gangnyere</i>

Doc.	3 (4 occ.), 4 (1 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (1 occ.), 11 (8 occ.), 12 (1 occ.), 13 (2 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (1 occ.), 21 (8 occ.), 22 (5 occ.), 24 (1 occ.), 25 (6 occ.), 26 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (1 occ.), 31 (2 occ.), 32 (9 occ.), 33 (65 occ.), 34 (62 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 44 (1 occ.), 45 (2 occ.), 47 (15 occ.), 48 (3 occ.), 49 (6 occ.), 50 (12 occ.), 51 (13 occ.), 52 (2 occ.), 53 (3 occ.), 54 (2 occ.), 55 (3 occ.), 59 (7 occ.), 67 (1 occ.), 70 (1 occ.), 72 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)
------	---

§ 23.2.4. Notations <yni>, <igni> et <igny>

Ces trois notations regroupent 51 occurrences comprises entre 1320 et 1481 dans 19 documents.

Elles correspondent à deux sous-types :

- 1 occurrence de la notation <yni> non précédée ni suivie de [i] ;
- 50 occurrences des notations <igni> et <igny> non précédées ni suivies de [i].

<yni> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>tesmoyniage</i>
<igni> non préc. ni suivi de [i]	1× <i>gaigneurs</i> , 1× <i>gaigniours</i> , 3× <i>messeigneur</i> , 2× <i>messeigneurs</i> , 2× <i>seignié</i> , 2× <i>seignier</i> , 5× <i>seigniet</i> , 1× <i>seigneur</i> , 5× <i>seigneurs</i> , 1× <i>seignior</i> , 3× <i>seigniorie</i> , 3× <i>Seigniour</i> , 8× <i>seigniourie</i> , 1× <i>seigniours</i> , 2× <i>seignyet</i> , 4× <i>tesmoigniage</i> , 1× <i>tesmoigniages</i> , 3× <i>tesmoigniaige</i> , 1× <i>tesmoigniaiges</i> , 1× <i>testmoigniage</i>
Doc.	5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 14 (1 occ.), 33 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (2 occ.), 56 (5 occ.), 57 (5 occ.), 58 (10 occ.), 59 (1 occ.), 61 (3 occ.), 62 (2 occ.), 64 (2 occ.), 66 (2 occ.), 68 (10 occ.), 70 (1 occ.), 71 (1 occ.)

§ 23.3. Discussion

Notre relevé nous a conduit aux regroupements suivants :

Condition	<n>	<gn>	<ign>	<ni>	<gni>	<yni>	<igni>	Total
<i>non préc. ni suivi de [i]</i>	3	129	62	34	235 ³⁰⁶	1	50	514
<i>préc. de [i]</i>	1	49			6			56
<i>suivi de [i]</i>		9						9
<i>préc. et suivi de [i]</i>		3						3
<i>préc. de [i] et suivi de <ie> <[-a]</i>		55						55
<i>non préc. de [i] et suivi de <ie> <[-a]</i>	1	47	1					49
Total	5 ~0.7%	292 ~42.5%	63 ~9.2%	34 ~5%	241 ~35.2%	1 ~0.1%	50 ~7.3%	686

³⁰⁶ Dont treize occurrences de <ngni> et <ngny>.

<i>Total</i>	297 ~43.2%	63 ~9.2%	275 ~40.1%	51 ~7.5%	686
--------------	---------------	-------------	---------------	-------------	-----

Les notations de type <(g)n> (297/686, ~43.2%) et <(g)ni> (275/686, ~40.1%) sont les plus fréquentes. Suivent les notations <ign> (63/686, ~9.2%) et <i(g)ni> (51/686, ~7.5%). Il est par ailleurs significatif de constater que l'absence de <g> est extrêmement rare : <ni> (34/686, ~5%) est ici plus fréquente que <n> (5/686, ~0.7%) ou <yni> (1/686, ~0.1%). Aussi, dans la discussion ci-dessous, nous décrivons leur usage indépendamment des autres notations.

- La notation <(g)n> sous ses variantes <n>, <nn> et <gn> se relève à 297 reprises dans 48 documents (1293-1496). Elle est une des notations les plus fréquente, mais doit absolument être considérée en fonction des différentes conditions. Non précédé ni suivi de [i] est la condition la plus fréquente avec trois occurrences de <n> et 129 de <gn>. Toutefois, elle se limite à 123 occurrences de *segnour* et variantes, trois de *tesmognage* et variantes et trois de *montagne*. Suivent de nombreuses occurrences reflétant le traitement de [-a] précédé de palatale : dans 55 cas, [i] précède <gn> mais uniquement dans le substantif *vignie* et variantes, dans 47 cas <gn> n'est pas précédé de [i] (*choutagnie*, *montagnie*, *segnie*) et enfin nous avons relevé les formes *dagnies* et *dannyes* qui reflète aussi le traitement de [-a] précédé de palatale. Ajoutons 49 occurrences de <gn> et une de <n> précédé de [i] relevées surtout dans des issues de SIGNARE et dérivés (*asigney*, *designee*, *signet*, etc.). Plus rares, nous avons relevé neuf occurrences de <gn> suivi de [i] dans les formes *choutagny* et *compagnie* ; et enfin trois occurrences de <gn> précédé et suivi de [i] dans *benignité* et *dignités*.
- La notation <ign> sous sa variante <ign> se relève à 63 reprises dans onze documents (1293-1462). Elle est toutefois plus fréquente entre 1426 et 1464, ce qui reflète probablement l'usage d'une graphie française normalisée à partir du premier quart du 15^e siècle³⁰⁷. Par ailleurs, elle concerne exclusivement le substantif *seigneur* et variantes (56 occ.) et le substantif *tesmoignage* et variantes (6 occ.). Signalons enfin que cette notation reflète une fois le traitement de [-a] précédé de palatale dans la forme *seignies*, participe passé féminin pluriel du verbe *signer*.
- La notation <gni> sous ses variantes <ni>, <ny>, <nny>, <gni>, <gny>, <ngni> et <ngny> se relève à 275 reprises dans 51 documents (1311-1496). Elle correspond surtout à la

³⁰⁷ Elle est sinon attestée à quinze reprises dans le document 2. Ce qui témoigne de la singularité de la *scripta* de ce document.

condition <gni> non précédé ni suivi de [i] (269 occ.), bien que nous ayons relevé six occurrences de <gni> précédé de [i] (*adsigniant, vigniolan*). Contrairement à <gn> qui est tout aussi fréquente, la notation <gni> ne se limite pas au seul substantif *seigniour*. Ce constat nous permet de postuler que cette notation représente une habitude plus fortement ancrée dans la *scripta* fribourgeoise. Les 34 occurrences de <ni>, <ny> et <nny> se limitent toutefois au substantif *gannyour* et variantes (26 occ.) et dans de plus rares cas au substantif *tesmoniage* et variantes (8 occ.). Il en va de même des treize occurrences de <ngni> et <ngny> qui se relèvent uniquement pour le substantif *gangniour* et variantes.

- La notation <igni> sous ses variantes <yni>, <igni> et <igny> se relève à 51 reprises dans 19 documents (1320-1481). Tout comme <ign> elle se fait plus fréquente à partir de 1426. Elle correspond exclusivement à la condition <igni> non précédé ni suivi de [i] et est fortement représentée par les substantifs *seigneur* et variantes (27 occ.) et *tesmoignage* et variantes (11 occ.). La notation <yni> est totalement isolée et se constate uniquement dans le document **14** (1363) dans la forme *tesmoyniage*.

Rapidement, nous pouvons constater que les scribes utilisent <n> non couplé à <g> uniquement dans 40 occurrences. Ces dernières se limitent à des formes isolées dans les documents les plus anciens (**1, 3, 5, 7**), mais surtout au substantif *gannyour* et variantes (26 occ.) dans les documents **33, 45, 47, 50, 51** qui s'illustrent par une *scripta* très marquée, et au substantif *tesmoniage* et variantes (11 occ.). Les trois dernières formes sont *linement* (**49**), *dannyes* (**33**) et *senorage* (**1**).

La répartition des différentes notations est fortement influencée par le critère chronologique et est faussée par l'usage de notations moins marquées pour les substantifs *seigneur* et *tesmoignage*. En effet, les notations <ign> et <igni> sont plus fréquentes à partir de 1420 et concernent surtout ces deux substantifs.

Concernant le traitement de [-a] précédé de palatale, il est significatif de constater que dans *ca* 93% des cas, le scribe a recours à la notation <gnie> (102 occ.) indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un singulier ou d'un pluriel³⁰⁸. Ce constat ne nous permet pas de dire si <i> note la palatale ou le traitement de [a] final précédé de palatale. Plus rarement nous avons relevé des cas où <i> n'est pas suivi de <e> dans *choutagny* (9 occ.). Le cas de *compagnie* (3 occ.) est à

³⁰⁸ Ajoutons aussi *dannyes* (1 occ.) et *seignies* (1 occ.) qui reflètent aussi l'usage de <ie> final.

considérer à part. Signalons aussi les formes *montagne* (3 occ.) et *vignes* (5 occ.) qui sont françaises contrairement à *montagnye* et *vignie(s)*.

§ 23.4. DocLing

Nous avons vu que le domaine galloroman en son entier connaît la palatalisation vers [ɲ]. Or, nous avons trouvé aucune information relative à la répartition des différentes notations de la palatale au sein de ce domaine. Aussi, afin de déterminer le potentiel caractère diatopique des notations, nous avons effectué un relevé du substantif *témoignage* dans la totalité des DocLing. Cette recherche nous a mené vers les mêmes quatre types de notations que nous avons relevés dans le corpus de Fribourg : <gn>, <ign>, <gni> et <igni> sans prendre en compte l'absence ou la présence de <g>.

<i>Corpus</i>	type <gn>	type <ign>	type <gni>	type <igni>	<i>Total</i>
<i>Corpus du domaine oïlique</i>					
Douai	2	16			18
Chartes Royales	4	6			10
Marne	17	98			115
Meuse	100	73	2		175
Meurthe-et-Moselle	88	133	1		222
Vosges	27	84			111
Haute-Marne	27	147			174
Nièvre	4	6	1		11
Côte-d'Or	11	143	1		156
Haute-Saône	12	113			125
Jura	15	70	6	4	95
Saône-et-Loire	1	56			57
Jura/Berne	4	283		1	288
<i>Corpus du domaine francoprovençal</i>					
Neuchâtel	16	161	8	9	193
Vaud/Genève	6	25	13	3	47
Fribourg	3	6	45	11	65
Ain			1		1
<i>Total</i>	337	1420	78	28	1863

Bien que le type <ign> soit nettement majoritaire (1420 occ.), nous relevons également de nombreuses occurrences de <gn> (337 occ.). Avec surprise, nous avons constaté que le troisième

type, à savoir <gni> se constate quasi-exclusivement en domaine francoprovençal³⁰⁹. Enfin, le type <igni> semble également être un développement régional se limitant à la suisse romande.

§ 24. Digramme <cz>

§ 24.1. Description

Langue	Description	Exemple
Frpr.	Présence de <cz>	ECCE HÖC > <i>czo</i>
Oïl.	Absence de <cz>	ECCE HÖC > <i>ce</i>
Occ.	Absence de <cz>	ECCE HÖC > <i>co</i>

Les *scriptae* francoprovençales font usage du digramme <cz> en position initiale³¹⁰ et intervocalique³¹¹. Nous ne connaissons aucune étude relative à la répartition de ce digramme dans le domaine galloroman. Aussi, l'analyse que nous mènerons cherchera non pas à décrire son usage uniquement à Fribourg, mais aussi à relever son existence dans la totalité des DocLing.

§ 24.2. Analyse

Notre recherche a porté sur la présence du digramme <cz>³¹² dans tous les documents actuellement disponibles dans le corpus des DocLing ; elle se focalise ensuite sur le corpus de Fribourg. Signalons tout de suite qu'en dehors du domaine francoprovençal, le digramme <cz> a été relevé dans de rares cas : *avec* (Vosges **146**), *fancz* (Meuse **195**), *sandicz*, *scindicz*, *sindicz* (AlpHPr **33**), *porcz* (AlpHPr **64**), *ataffecz* (AlpM **21**), *facz* (HAlp **1**), *boscz* (chOccAnc **150**), *calczas*, *czabatas* (chOccAnc **94**), *czo* (chOccAnc **472**), *dicz* (chOccAnc **486**), *predicz* (chOccAnc **233**), *sancz* (chOccAnc **254**)³¹³. Ainsi que nous le verrons, ces quelques formes ne sont pas similaires à l'usage francoprovençal de ce digramme (cf. *infra*). Le digramme <cz> est donc surtout représenté par le domaine francoprovençal (à l'exception de la *Somme du code*) ;

³⁰⁹ L'absence d'occurrences du substantif dans les autres corpus francoprovençaux (Lyonnais, Forez, Grenoble, Codi) semble être liée au fait que ces corpus ne contiennent aucune charte, ce qui prouverait que ce substantif soit limité à un type de genre textuel.

³¹⁰ En position initiale, <cz> s'observe surtout dans les formes du démonstratif neutre *czo* (ECCE HÖC) et exclusivement au sud du domaine francoprovençal, en territoire français.

³¹¹ En position intervocalique, <cz> est plus fréquent en Suisse romande, bien qu'il soit aussi très fréquent dans le corpus du Lyonnais.

³¹² La similitude de ductus entre <c> et <t> peut mener à des problèmes de lecture.

³¹³ Le corpus chOccAnc est celui qui contient le plus le digramme <cz>. En plus de ces noms communs, nous le relevons dans certains noms propres *Aimericz*, *Amicz*, *Austorcz*, *Brunencz*, *Manczans*, *Rabastengcz*.

il y est très fréquent avec quelques 1423 occurrences³¹⁴. Le tableau qui suit présente le nombre d'occurrences du digramme <cz> dans chaque corpus du domaine francoprovençal où il a été relevé.

<i>Corpus</i>	<i>Occ.</i>	<i>Dates</i>	<i>Documents et nombre d'occurrences</i>
Grenoble ³¹⁵	65 ³¹⁶	1338-1339	1 (26 occ.), 2 (39 occ.)
Forez ³¹⁷	263 ³¹⁸	1260-1410	5 (4 occ.), 7 (235 occ.), 17 (1 occ.), 18 (9 occ.), 28 (9 occ.), 32c (3 occ.), 33 (1 occ.), 43 (1 occ.)
Lyonnais ³¹⁹	486	1250-1398	2 (9 occ.), 3 (3 occ.), 4 (1 occ.), 5 (7 occ.), 10 (9 occ.), 11 (6 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 14 (1 occ.), 15 (3 occ.), 16 (14 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (4 occ.), 23a (42 occ.), 23b (25 occ.), 24 (37 occ.), 25 (18 occ.), 26 (10 occ.), 27 (11 occ.), 28 (1 occ.), 29a (8 occ.), 29b (7 occ.), 30 (21 occ.), 31 (6 occ.), 32 (18 occ.), 33 (9 occ.), 34 (79 occ.), 35 (27 occ.), 36 (1 occ.), 37 (6 occ.), 38a (3 occ.), 38c (2 occ.), 38d (1 occ.), 38e (1 occ.), 38g (3 occ.), 38j (1 occ.), 39a (1 occ.), 39d (7 occ.), 39f (1 occ.), 39g (2 occ.), 39j (4 occ.), 40a (3 occ.), 40b (5 occ.), 40c (9 occ.), 40d (2 occ.), 40e (5 occ.), 40f (2 occ.), 40g (1 occ.), 40h (1 occ.), 41b (4 occ.), 42b (1 occ.), 43a (4 occ.), 43c (3 occ.), 44a (2 occ.), 45g (1 occ.), 45i (1 occ.), 47 (20 occ.), 48 (7 occ.)
Ain	94	1285-1365	4 (3 occ.), 6 (44 occ.), 7 (12 occ.), 12 (2 occ.), 13 (1 occ.), 14 (16 occ.), 16 (13 occ.), 17 (3 occ.)
Vaud/Genève ³²⁰	49	1300-1401	18 (2 occ.), 41 (8 occ.), 53 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (1 occ.), 66 (14 occ.), 68 (1 occ.), 70 (20 occ.)
Fribourg	283	1334-1479	9 (2 occ.), 11 (3 occ.), 12 (1 occ.), 13 (3 occ.), 14 (2 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (3 occ.), 21 (1 occ.), 22 (6 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (3 occ.), 31 (2 occ.), 32 (7 occ.), 33 (30 occ.), 34 (30 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (5 occ.), 40 (5 occ.), 42 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (17 occ.), 47 (53 occ.), 48 (3 occ.), 49 (42 occ.), 50 (3 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (14 occ.), 55 (1 occ.), 57 (1 occ.), 58 (1 occ.), 60 (6 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (2 occ.), 66 (1 occ.), 69 (1 occ.), 70 (3 occ.)
Neuchâtel ³²¹	181	1237-1379	30a (10 occ.), 145 (1 occ.), 156 (2 occ.), 160 (1 occ.), 163 (1 occ.), 170 (1 occ.), 171 (1 occ.), 173 (3 occ.), 175 (1 occ.), 177 (39 occ.),

³¹⁴ Nous excluons 62 occurrences pour lesquelles le digramme <cz> ne semble pas avoir la même valeur que celle qui nous intéresse ici.

³¹⁵ Ce corpus contient aussi les formes *bancz* (2 occ.) et *bruecz* (3 occ.) où <cz> final pourrait aussi noter l'affriquée [ts] et deux formes *Bornolencz* pour laquelle la valeur de <cz> est plus complexe à déterminer.

³¹⁶ Des 65 occurrences, 40 correspondent au démonstratif neutre *czo*, deux à l'adverbe *cza(y)* et 23 sont des anthroponymes.

³¹⁷ Des 310 occurrences de <cz> dans ce corpus, 47 répondent à une autre explication : 38 d'entre elles portent un <z> de pluriel ou adverbial *bancz* (3 occ.), *becz* (5 occ.), *dicz* (12 occ.), *endicz* (1 occ.), *lacz* (1 occ.), *picz* (14 occ.), *piczs* (1 occ.), *vercz* (1 occ.) ; cinq d'entre elles sont des formes romanes latinisées *advanczatorium*, *chauczonibus*, *dreczatorio*, *emboczors* et *peliczono* ; enfin la présence de <cz> dans les quatre formes *Bourcz*, *encomacecz*, *Helissencz* et *Licz* est plus complexe à identifier.

³¹⁸ Des 263 occurrences retenues, 234 correspondent au démonstratif neutre *czo* qui se trouvent uniquement dans le document 7 et trois à *cze* dans le document 32c.

³¹⁹ Aussi une occurrence de *publicz* où <z> est un morphème du pluriel.

³²⁰ Également la forme *curicz* où <cz> n'a pas la même valeur.

³²¹ <cz> apparaît également en position finale dans cinq occurrences de *cincz* (<QUINQUE) et dans une occurrence de *laicz* (<LACUS).

			178 (3 occ.), 179 (36 occ.), 180 (48 occ.), 181 (16 occ.), 182 (18 occ.)
Jura/Berne	2 ³²²	1262-1373	3a (1 occ.), 298 (1 occ.)

Afin de cerner au mieux les 283 occurrences de <cz> dans le corpus de Fribourg, une distinction des occurrences en fonction de la position du digramme dans les lexèmes a été réalisée. Nous avons également opté pour une séparation entre les noms communs et les noms propres. Ci-dessous nous présentons un relevé de cinq types de notations :

- la notation <cz> en position intervocalique dans des noms communs et des noms propres ;
- la notation <cz> précédée de [l] ou [r] dans des noms communs et des noms propres ;
- la notation <cz> en position préconsonantique uniquement dans des noms propres ;
- la notation <cz> en position finale uniquement dans des noms propres ;
- les notations <c>, <ç>, <sc>, <s>, <ss> et <z> dans les noms communs proposant la notation <cz>.

§ 24.2.1. <cz> intervocalique

En position intervocalique, <cz> se relève à 234 reprises dans 45 documents situés entre 1342 et 1479.

<i>n. com.</i>	1× <i>anczians</i> , 1× <i>ancziens</i> , 4× <i>comenczemant</i> , 1× <i>comenczie</i> , 1× <i>comenczié</i> , 1× <i>commenczent</i> , 2× <i>contrefaczant</i> , 1× <i>danczont</i> , 4× <i>doczana</i> , 3× <i>doczanes</i> , 2× <i>donczala</i> , 5× <i>donczalla</i> , 1× <i>donczalles</i> , 5× <i>donczel</i> , 1× <i>encza</i> , 2× <i>enczai</i> , 7× <i>enczay</i> , 5× <i>faczant</i> , 1× <i>facze</i> , 6× <i>faczent</i> , 16× <i>faczon</i> , 25× <i>faczons</i> , 24× <i>maczon</i> , 1× <i>maczons</i> , 12× <i>pronunczons</i> , 2× <i>reinczon</i> , 2× <i>renczon</i> , 5× <i>renunczant</i> , 1× <i>renunczent</i> , 1× <i>saucza</i> , 2× <i>tenczon</i>
<i>n. prop.</i>	3× <i>Besenczon</i> , 11× <i>Bracza</i> , 1× <i>Brecziller</i> , 1× <i>Cuenczi</i> , 2× <i>Cuenczo</i> , 3× <i>Cuenczy</i> , 1× <i>Cuonczy</i> , 6× <i>Cuonczo</i> , 2× <i>Franczoys</i> , 2× <i>Ganczo</i> , 1× <i>Goeczy</i> , 1× <i>Heinczi</i> , 2× <i>Heinczo</i> , 1× <i>Henczez</i> , 6× <i>Henczi</i> , 2× <i>Henczich</i> , 1× <i>Henczily</i> , 6× <i>Hencziman</i> , 5× <i>Henczimant</i> , 2× <i>Hencziz</i> , 5× <i>Henczo</i> , 4× <i>Henczy</i> , 1× <i>Koniczo</i> , 2× <i>Kuonczy</i> , 1× <i>Luczerro</i> , 7× <i>Muczo</i> , 3× <i>Munczo</i> , 1× <i>Muocz</i> , 1× <i>Oeczenwil</i> , 1× <i>Pleczer</i> , 2× <i>Tieczy</i> , 2× <i>Viczignina</i>
Doc.	11 (3 occ.), 12 (1 occ.), 13 (3 occ.), 14 (2 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (3 occ.), 21 (1 occ.), 22 (6 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (3 occ.), 31 (2 occ.), 32 (7 occ.), 33 (28 occ.), 34 (28 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 42 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (3 occ.), 47 (40 occ.), 48 (3 occ.), 49 (32 occ.), 50 (3 occ.), 51 (2 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (14 occ.), 55 (1 occ.), 57 (1 occ.), 58 (1 occ.), 60 (6 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (2 occ.), 66 (1 occ.), 69 (1 occ.), 70 (3 occ.)

§ 24.2.2. [l] et [r] suivis de <cz>

Cette combinaison réunit 45 occurrences entre 1334 et 1420 dans huit documents.

³²² Dans les formes *Luczelans* et *tenczons*.

<i>n. com.</i>	27× <i>garczon</i> , 1× <i>garczons</i> , 6× <i>marczy</i> , 4× <i>parczalles</i>
<i>n. prop.</i>	1× <i>Berczy</i> , 4× <i>Holczach</i> , 2× <i>Merczo</i>
Doc.	9 (2 occ.), 33 (2 occ.), 34 (4 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 45 (13 occ.), 47 (15 occ.), 49 (3 occ.)

§ 24.2.3. <cz> préconsonantique

En position préconsonantique, <cz> se relève uniquement à trois reprises dans les documents **33** (1403) et **49** (1420).

<i>n. prop.</i>	1× <i>Bluomenczwil</i> , 1× <i>Tenczly</i> , 1× <i>Umbreczswendy</i>
Doc.	33 (1 occ.), 49 (2 occ.)

§ 24.2.4. <cz> final

En position finale, <cz> se relève dans cinq noms propres dans le document **49** (1420).

<i>n. prop.</i>	1× <i>Cuoncz</i> , 3× <i>Plercz</i> , 1× <i>Uocz</i>
Doc.	49 (5 occ.)

§ 24.2.5. Notations <c>, <ç>, <sc>, <s>, <ss> et <z>

Afin d'estimer les proportions dans lesquelles le digramme <cz> s'observe dans le corpus de Fribourg, nous présentons ici un relevé des occurrences où une autre notation que <cz> est utilisée dans les noms communs présentant le digramme <cz>. Nous avons pu observer 324 occurrences d'autres notations que <cz> comprises entre 1293 et 1496 dans 62 documents.

<c>, <ç>	2× <i>acomencier</i> , 13× <i>ancian</i> , 1× <i>ancianemant</i> , 2× <i>ancianna</i> , 8× <i>ancianne</i> , 8× <i>anciannemant</i> , 8× <i>anciannes</i> , 2× <i>ancianneté</i> , 1× <i>ancianneteiz</i> , 1× <i>anciannez</i> , 3× <i>ancians</i> , 1× <i>anciennemant</i> , 1× <i>anciennes</i> , 1× <i>anciennetz</i> , 1× <i>ancyain</i> , 2× <i>ancyanemant</i> , 1× <i>comenciaz</i> , 1× <i>comencié</i> , 1× <i>comencier</i> , 4× <i>commencier</i> , 7× <i>doncez</i> , 7× <i>face</i> , 1× <i>facein</i> , 1× <i>facens</i> , 5× <i>facent</i> , 1× <i>facez</i> , 1× <i>façoit</i> , 2× <i>façons</i> , 2× <i>marczy</i> , 28× <i>marcy</i> , 7× <i>mercy</i> , 2× <i>parçalles</i> , 12× <i>parcelles</i> , 1× <i>prononcé</i> , 1× <i>pronuncees</i> , 1× <i>pronuncera</i> , 1× <i>pronuncerons</i> , 2× <i>pronunceront</i> , 10× <i>pronuncié</i> , 5× <i>pronuncier</i> , 5× <i>pronuncies</i>
<sc>	1× <i>fascoit</i>
<s>	2× <i>donseil</i> , 1× <i>faisant</i> , 2× <i>fasant</i> , 5× <i>fasent</i> , 5× <i>fasoit</i> , 12× <i>fasons</i> , 1× <i>fasont</i> , 1× <i>fasonz</i> , 1× <i>fasoyt</i> , 1× <i>feiso</i> , 2× <i>fesant</i> , 2× <i>fesoent</i> , 1× <i>fesoit</i> , 4× <i>fesons</i> , 1× <i>garson</i> , 2× <i>renunsant</i>
<ss>	3× <i>fasse</i> , 6× <i>fassent</i> , 1× <i>fassont</i> , 2× <i>fissant</i> , 1× <i>fisse</i>
<z>	2× <i>donzalat</i> , 17× <i>donzel</i> , 3× <i>donzels</i> , 1× <i>donzelz</i> , 1× <i>dozanaz</i> , 1× <i>dozanes</i> , 13× <i>dozanna</i> , 1× <i>dozannannes</i> , 7× <i>dozanne</i> , 57× <i>dozannes</i>

Doc. | 1 (2 occ.), 2 (2 occ.), 3 (8 occ.), 4 (4 occ.), 5 (2 occ.), 6 (3 occ.), 9 (1 occ.), 11 (1 occ.), 13 (2 occ.), 16 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (5 occ.), 20 (1 occ.), 21 (5 occ.), 22 (5 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (10 occ.), 26 (6 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (6 occ.), 31 (1 occ.), 33 (36 occ.), 34 (39 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (14 occ.), 47 (16 occ.), 48 (6 occ.), 49 (10 occ.), 50 (9 occ.), 51 (10 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (18 occ.), 55 (4 occ.), 56 (3 occ.), 57 (11 occ.), 58 (5 occ.), 59 (1 occ.), 60 (6 occ.), 61 (3 occ.), 62 (4 occ.), 63 (3 occ.), 64 (1 occ.), 66 (2 occ.), 68 (2 occ.), 69 (1 occ.), 70 (4 occ.), 71 (1 occ.), 72 (5 occ.), 73 (2 occ.), 74 (2 occ.)

§ 24.3. Discussion

En considérant uniquement les noms communs, notre relevé nous a mené vers la répartition suivante.

<i><cz> intervocalique</i>	[l r] + <i><cz></i>	<i><c></i> , <i><ç></i>	<i><sc></i>	<i><s></i>	<i><ss></i>	<i><z></i>	<i>Total</i>
145	38	164	1	43	13	103	507
183 ~36%		324 ~64%					507

C'est à travers 507 formes de noms communs que nous pouvons analyser la présence du digramme *<cz>*. La majorité d'entre elles correspond à d'autres notations (324/507, ~64%) : 164 occurrences de *<c>* et *<ç>*, 103 occurrences de *<z>*, 43 de *<s>*, treize occurrences de *<ss>* et une occurrence de *<sc>*. Le digramme *<cz>* est quant à lui attesté par 183 formes (~36%) ; il s'observe surtout en position intervocalique (145/183), bien que nous puissions le voir précédé par [l] ou [r] (38/183).

- Le digramme *<cz>* s'observe à 287 reprises, avec 183 occurrences dans des noms communs et 104 dans des anthroponymes et toponymes au sein de 46 documents (1334-1479). Nous estimons que dans le corpus de Fribourg, la valeur phonétique du digramme *<cz>* est double. Généralement *<cz>* correspond au phonème [(t)s] en position intervocalique ou précédé de [l] ou [r]. Mais *<cz>* représente peut-être aussi un phonème [(d)z] illustré par des formes telles que *doczana* et *donczel* ; celles-ci s'observent surtout sous la notation *<z>*, ainsi que le résume le tableau suivant :

<i>Étymons</i>	<i><cz></i>	<i><c></i>	<i><s></i>	<i><z></i>	<i>Total</i>
DUODECIM + ANUM	7			80	87
*DOMNICÉLLUS	13	7	2	23	45
<i>Total</i>	20	7	2	103	132

Cette analyse s'est compliquée lorsqu'il a été question de déterminer si <cz> notait les affriquées [ts] et [dz] ou leur forme réduite [s] et [z]. En français, la réduction des affriquées est datée par la recherche au début du 13^e siècle (Pierret ²1994 : 159). Mais, pour le francoprovençal, nous n'avons trouvé aucune information à ce sujet. Philippon (1884 : 562) avance que « *c* spirant devant *a, o, u* est rendu indifféremment par *c, cz* ou *s* » et ailleurs il ajoute (Philippon 1909 : 119) que « [...] *c* spirant est noté par *cz* devant *a, o* et *u* [...] et rarement devant *e* [...] ». Pour Vurpas (1995 : 400) <cz> est une graphie qui note [s]. Mais selon nous, le digramme <cz> pourrait être considéré comme une solution graphique notant les affriquées [ts] et [dz] qui ne se sont pas réduites à [s] et [z] en domaine francoprovençal. En effet, les formes que nous relevons à Fribourg proviennent surtout d'étymons présentant des cas de palatalisations de [tj] postconsonantique (par ex. *anczian* < *ANTIANU, *comenczié* < COMINITIATU, *tenczon* < TENTIO, etc.) ou de [kj] (par ex. *faczons* < FACIMUS, *donczel* < *DOMNICĒLLUS, *maczon* < germ. *MAKKJO, etc.)³²³. Seule la forme *saucza* (< SALSA) ne s'explique pas par une palatalisation.

- Pour ce qui est des quatre autres notations que nous avons relevées dans les noms communs contenant le digramme <cz>, elles doivent être considérées séparément. La notation <c>, parfois éditée <ç>, est attestée par 163 occurrences ; elle note vraisemblablement [s].

La notation <sc> ne se constate qu'une seule fois dans la forme de la P3 de l'indicatif imparfait du verbe *faire* sous la graphie *fascoit*. Cette notation note aussi le phonème [s].

La notation <s> est un peu moins fréquente avec 43 occurrences. Sa valeur peut tant être [s] que [z]. En effet, dans des formes telles que *garson* et *renunsant* la valeur [s] est plus probable que dans les différentes formes conjuguées du verbe *faire* qui sont plus complexes à analyser : *faisant* (1 occ.), *fasant* (2 occ.), *fasent* (5 occ.), *fasoit* (5 occ.), *fasons* (12 occ.), *fasont* (1 occ.), *fasonz* (1 occ.), *fasoyt* (1 occ.), *feiso* (1 occ.), *fesant* (2 occ.), *fesoent* (2 occ.), *fesoit* (1 occ.), *fesons* (4 occ.). Mais pour ce qui est des deux occurrences de *donseil*, il est certain que <s> note [z].

La notation <ss>, notant [s], est attestée par treize occurrences ; elles concernent toutes des formes du verbe *faire* : *fasse* (3 occ.), *fassent* (6 occ.), *fassont* (1 occ.), *fissant* (2 occ.), *fisse* (1 occ.).

³²³ Dans sa brève note relative au consonantisme fribourgeois, Marchot (1900 : 249) propose de considérer <cz> comme notant [ts] ou [dz].

La notation <z> est fréquente avec 103 occurrences, mais elle ne concerne que deux formes : le substantif *donzel* et variantes (23 occ.) et le substantif *dozanne* et variantes (80 occ.). Dans les deux cas le phonème doit être [z].

En bref, ces quatre notations se constatent entre 1293 et 1496 dans 62 documents.

Si l'on récapitule, les formes proposant ce digramme sont plutôt fréquentes dans le corpus de Fribourg, bien que les scribes ne renoncent pas à l'usage de notations de type <c>, <s>, <ss> et <z> dans les formes concernées par <cz>. La présence de <cz> ne dépend en aucun cas du type ou de la date du document, puisque <cz> côtoie les autres notations dans de nombreux documents indépendamment de leur date et que les documents les plus francoprovençalisant ne montrent pas une préférence pour <cz>, à l'exception de **47** qui comporte 45 notations <cz> contre seize autres notations. Dans les noms communs, l'usage de <cz> se limite à la position intervocalique (146 occ.) où lorsque la syllabe qui précède se termine par [l] ou [r] (38 occ.). Dans les noms propres, l'usage de <cz> semble être plus libre, puisque nous relevons 84 cas en position intervocalique, sept cas où <cz> est précédé de [l] ou [r], cinq occurrences de <cz> en position finale et trois en position préconsonantique. Si l'on considère les noms propres, nous pouvons constater qu'une partie d'entre eux est très probablement d'origine germanique. Aussi, la valeur de <cz> est, dans ces cas, bien plus délicate à déterminer puisque malgré le fait que le document soit rédigé en langue romane, la graphie de ces noms doit être considérée comme allemande.

Enfin, concernant le domaine francoprovençal en son entier, nous pouvons observer une utilisation distincte du digramme en fonction des corpus. Cette utilisation semble suivre trois tendances.

- L'extrême sud et le sud-ouest ne l'utilisent que très sporadiquement, au vu des chiffres dégagés pour les comptes consulaires de Grenoble et les documents du Forez ; et aussi en raison de l'absence de cette graphie dans la *Somme du code*. Cette répartition laisse entendre que la diffusion de <cz> s'est faite par le centre ou par l'est du domaine.
- Les comptes consulaires de Grenoble et les corpus du Forez, du Lyonnais et de l'Ain ne représentent pas moins de 96% de l'utilisation du digramme en position initiale, soit 640 cas. En effet, nous avons découvert seulement 27 occurrences de <cz> initial en Suisse romande (26 occurrences dans le corpus de Neuchâtel dans le toponyme *Czon* et l'adverbe *cza(i)* et une dans le corpus de Vaud/Genève). De plus, de ces 640 occurrences, 536 se réfèrent aux démonstratifs neutres *czo* et *cze*. Aussi, le sud usera

plus volontiers du digramme en position initiale pour un nombre très restreint de types lexicaux.

- La Suisse romande se distingue du reste du domaine par une utilisation de ce digramme pour noter le phonème [(d)z], notamment dans le substantif *donczel* issu de *DOMNICĒLLUS³²⁴ et dans le substantif *doczana* (DUODECIM + ANUM).

De manière générale, le domaine francoprovençal en entier semble se rejoindre dans le fait que ce digramme connaît une fréquence importante plutôt tardive, ce qui pourrait d'ailleurs expliquer son absence de la *Somme du code* et sa rareté dans les comptes consulaires de Grenoble. En effet, la majorité des occurrences se placent après 1350. Toutefois, les attestations plus anciennes se trouvent dans la région lyonnaise (dès 1250), aussi la diffusion de <cz> semble s'être effectuée à partir du centre du domaine francoprovençal, mais où l'usage se limite à l'initiale. Ensuite, la Suisse romande attestera du digramme, mais plus volontiers en position intervocalique. Enfin, le digramme aura une longue vie à Fribourg, puisqu'il sera utilisé jusqu'en 1479. En bref, l'extrême rareté de ce digramme en domaines oïlique et occitan nous permet sans risque de dire que la présence de <cz> initial ou intervocalique est un critère définitoire pour les documents rédigés en domaine francoprovençal.

5.1.7. Morphologie

Contrairement aux questions relatives au phonétisme, la morphologie de l'ancien francoprovençal n'a pas bénéficié du même intérêt. Pourtant, elle se caractérise en bien des aspects, ainsi que l'a prouvé le récent travail de Maffei Boillat (2015). Par chance, la morphologie fribourgeoise a largement été étudiée par Müller au sein de trois articles publiés en 1989, 1990 et 1997. Aussi, il a été plutôt aisé de déterminer les différents paramètres sur lesquels repose notre analyse.

5.1.7.1. Morphologie : système des déterminants et des pronoms

Ainsi que l'a prouvé Müller dans ses articles, il est tout à fait pertinent, voire obligatoire, de réaliser une analyse du système des déterminants et des pronoms lorsqu'il s'agit de décrire les habitudes scripturales fribourgeoises. En effet, les caractéristiques morphologiques de la *scripta* fribourgeoise sont nombreuses et permettent de dégager des résultats extrêmement intéressants.

³²⁴ Le cas de la première personne du pluriel du verbe *faire* pour lequel nous avons 33 occurrences de *faczons* (<FACIMUS) pourrait aussi laisser penser à un phonème [z]. Mais en réalité, ce verbe est majoritairement noté avec <c> dans les mêmes corpus, aussi nous estimons que ce <cz> note dans ce cas un phonème [s].

Notre analyse comporte sept paramètres reposant surtout sur les études de Müller. Elle rend compte de deux phénomènes caractéristiques de la *scripta* fribourgeoise : le maintien de la déclinaison bicasuelle et l'élaboration d'une norme de chancellerie incombant aux différentes familles de secrétaires.

§ 25. Articles définis

§ 25.1. Description³²⁵

Cat.	Étymons	Frpr.	Oil.
<i>m.sg.s</i>	ILLI	li	li
<i>m.sg.r.</i>	ILLU	lo, le	lo, le
<i>m.pl.s</i>	ILLI	li	li
<i>m.pl.r.</i>	ILLOS	los, les	les
<i>f.sg.s.</i>	ILLA	li	la
<i>f.sg.r.</i>	ILLA	la	la
<i>f.pl.s.</i>	ILLAS	les	les
<i>f.pl.r.</i>	ILLAS	les	les

Dans la *scripta* fribourgeoise, on observe un important polymorphisme dans le système des articles définis. La majorité des formes ne reflète aucun marquage diatopique, mais certaines se montrent plus particulières. C'est notamment le cas du masculin singulier régime sous les notations *lo* et *lu* ou encore l'utilisation du féminin singulier sujet *li*. Par ailleurs, le système des articles définis nous permet d'observer un maintien de la déclinaison bicasuelle particulièrement tardif.

§ 25.2. Analyse

Malgré l'énorme difficulté à traiter ce paramètre morphologique, en raison surtout de l'importante quantité d'occurrences, l'analyse a pu être réalisée relativement simplement à partir des six types d'articles suivants :

- l'article de type *li* correspondant au masculin singulier et pluriel sujet, mais aussi au féminin singulier sujet ;
- l'article de type *lo* correspondant au masculin singulier régime ;

³²⁵ Le système des articles définis dans les langues galloromanes présente un important polymorphisme ; aussi exposer de manière exhaustive les différentes formes dans chaque domaine linguistique est, dans le cadre de ce travail, impossible. Par conséquent, nous ne fournirons qu'un tableau présentant les formes les plus fréquentes afin de les comparer avec celles que nous relevons dans le corpus de Fribourg.

- l'article *le* du masculin singulier régime ;
- l'article *la* du féminin singulier sujet et régime ;
- l'article élidé *l'* du masculin et du féminin singulier ;
- l'article *les* du masculin et féminin pluriels.

§ 25.2.1. Masculin singulier sujet

L'article masculin singulier sujet est attesté par 817 occurrences correspondant à cinq notations :

- *li* est majoritaire avec 317 occurrences dans 39 documents (1293-1479).
- *ly* est une variante équivalente à *li* qui est fréquemment attestée avec 247 occurrences dans 37 documents (1371-1496).
- *le* est attestée par 177 occurrences dans 25 documents (1311-1496). Mais, l'utilisation de *le*, originellement cas régime, se fait plus fréquente à partir de 1420 (doc. 49).
- *lo* est une notation régionalement marquée attestée à 50 reprises dans sept documents (1399-1428). Tout comme *le* elle correspond originellement au masculin singulier régime.
- *l'* est attestée par 26 occurrences dans dix documents (1415-1467). L'utilisation de la forme élidée est par conséquent rare pour noter le masculin singulier sujet.

317× <i>li</i>	1 (8 occ.), 2 (16 occ.), 3 (4 occ.), 4 (11 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (13 occ.), 12 (3 occ.), 13 (16 occ.), 14 (9 occ.), 15 (3 occ.), 16 (5 occ.), 17 (5 occ.), 18 (6 occ.), 19 (10 occ.), 20 (5 occ.), 21 (40 occ.), 22 (3 occ.), 23 (5 occ.), 25 (38 occ.), 26 (6 occ.), 27 (6 occ.), 29 (4 occ.), 30 (4 occ.), 31 (17 occ.), 32 (1 occ.), 33 (3 occ.), 35 (4 occ.), 36 (1 occ.), 37 (8 occ.), 38 (5 occ.), 44 (5 occ.), 45 (5 occ.), 46 (14 occ.), 47 (7 occ.), 48 (21 occ.), 55 (2 occ.), 57 (1 occ.), 70 (1 occ.)
247× <i>ly</i>	20 (1 occ.), 21 (5 occ.), 25 (1 occ.), 26 (2 occ.), 27 (7 occ.), 28 (13 occ.), 29 (9 occ.), 30 (4 occ.), 31 (5 occ.), 32 (4 occ.), 33 (3 occ.), 34 (7 occ.), 35 (16 occ.), 36 (19 occ.), 37 (12 occ.), 38 (15 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 42 (1 occ.), 43 (4 occ.), 44 (1 occ.), 45 (6 occ.), 46 (2 occ.), 47 (29 occ.), 48 (5 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (2 occ.), 53 (2 occ.), 54 (31 occ.), 55 (10 occ.), 56 (6 occ.), 57 (4 occ.), 58 (3 occ.), 70 (4 occ.), 73 (1 occ.), 74 (1 occ.)
177× <i>le</i>	3 (1 occ.), 24 (1 occ.), 45 (1 occ.), 49 (11 occ.), 52 (2 occ.), 55 (1 occ.), 56 (9 occ.), 57 (21 occ.), 58 (22 occ.), 59 (5 occ.), 60 (14 occ.), 61 (8 occ.), 62 (10 occ.), 63 (8 occ.), 64 (7 occ.), 65 (3 occ.), 66 (3 occ.), 67 (20 occ.), 68 (5 occ.), 69 (5 occ.), 70 (3 occ.), 71 (5 occ.), 72 (6 occ.), 73 (1 occ.), 74 (5 occ.)
50× <i>lo</i>	31 (1 occ.), 45 (13 occ.), 47 (29 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 54 (1 occ.), 55 (2 occ.)
26× <i>l'</i>	47 (4 occ.), 55 (7 occ.), 58 (2 occ.), 62 (1 occ.), 63 (2 occ.), 64 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (4 occ.), 68 (1 occ.), 69 (3 occ.)

§ 25.2.2. Masculin singulier régime

L'article masculin singulier régime est attesté par 2325 occurrences correspondant à six notations :

- *le* est très fréquente avec 640 occurrences dans 64 documents (1293-1496).

- *lo* est encore plus fréquente avec 915 occurrences dans 42 documents (1293-1479).
- *loz* est une variante de *lo*, où «z» ne possède aucune valeur phonétique. Elle n'est attestée que six fois dans deux documents (1369 et 1403).
- *lu* attestée par 50 occurrences est une variante diatopiquement marquée ; elle se relève seulement entre 1320 et 1403 dans des documents dont la *scripta* est francoprovençalaisante.
- *l'* est très fréquente avec 713 occurrences dans 73 documents (1293-1496).
- *li* est utilisée une fois de manière agrammaticale dans le document 1 (1293).

640× <i>le</i>	1 (2 occ.), 2 (9 occ.), 3 (9 occ.), 8 (3 occ.), 9 (13 occ.), 10 (1 occ.), 11 (3 occ.), 12 (3 occ.), 13 (20 occ.), 14 (7 occ.), 15 (3 occ.), 16 (3 occ.), 17 (7 occ.), 18 (5 occ.), 19 (7 occ.), 20 (1 occ.), 21 (1 occ.), 24 (5 occ.), 25 (8 occ.), 26 (12 occ.), 27 (12 occ.), 28 (10 occ.), 29 (12 occ.), 30 (10 occ.), 33 (23 occ.), 34 (3 occ.), 35 (4 occ.), 36 (1 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 41 (1 occ.), 43 (3 occ.), 45 (8 occ.), 46 (3 occ.), 47 (26 occ.), 48 (15 occ.), 49 (108 occ.), 50 (10 occ.), 51 (11 occ.), 52 (9 occ.), 53 (4 occ.), 54 (17 occ.), 55 (6 occ.), 56 (8 occ.), 57 (21 occ.), 58 (10 occ.), 59 (9 occ.), 60 (12 occ.), 61 (12 occ.), 62 (10 occ.), 63 (17 occ.), 64 (8 occ.), 65 (4 occ.), 66 (9 occ.), 67 (16 occ.), 68 (20 occ.), 69 (6 occ.), 70 (11 occ.), 71 (8 occ.), 72 (9 occ.), 73 (3 occ.), 74 (15 occ.)
915× <i>lo</i>	1 (8 occ.), 3 (2 occ.), 4 (10 occ.), 9 (7 occ.), 13 (31 occ.), 14 (9 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (29 occ.), 27 (5 occ.), 28 (7 occ.), 29 (5 occ.), 30 (2 occ.), 31 (12 occ.), 32 (14 occ.), 33 (179 occ.), 34 (124 occ.), 35 (33 occ.), 36 (36 occ.), 37 (34 occ.), 38 (34 occ.), 39 (6 occ.), 40 (6 occ.), 41 (4 occ.), 42 (7 occ.), 43 (6 occ.), 44 (3 occ.), 45 (63 occ.), 46 (11 occ.), 47 (156 occ.), 48 (11 occ.), 49 (2 occ.), 50 (2 occ.), 51 (1 occ.), 52 (2 occ.), 53 (9 occ.), 54 (37 occ.), 55 (2 occ.), 56 (1 occ.), 70 (1 occ.)
6× <i>loz</i>	18 (5 occ.), 33 (1 occ.)
50× <i>lu</i>	5 (4 occ.), 6 (3 occ.), 7 (2 occ.), 19 (3 occ.), 20 (2 occ.), 21 (17 occ.), 22 (9 occ.), 23 (6 occ.), 25 (1 occ.), 33 (3 occ.)
713× <i>l'</i>	1 (4 occ.), 2 (6 occ.), 3 (4 occ.), 4 (5 occ.), 5 (2 occ.), 6 (2 occ.), 7 (1 occ.), 8 (2 occ.), 9 (9 occ.), 10 (1 occ.), 11 (1 occ.), 12 (1 occ.), 13 (4 occ.), 14 (2 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (3 occ.), 18 (3 occ.), 19 (1 occ.), 20 (4 occ.), 21 (26 occ.), 22 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (9 occ.), 26 (3 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (3 occ.), 31 (18 occ.), 32 (4 occ.), 33 (56 occ.), 34 (64 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (2 occ.), 42 (1 occ.), 43 (2 occ.), 44 (2 occ.), 45 (56 occ.), 46 (10 occ.), 47 (122 occ.), 48 (6 occ.), 49 (117 occ.), 50 (10 occ.), 51 (10 occ.), 52 (2 occ.), 53 (1 occ.), 54 (5 occ.), 55 (17 occ.), 56 (4 occ.), 57 (5 occ.), 58 (4 occ.), 59 (5 occ.), 60 (3 occ.), 61 (3 occ.), 62 (1 occ.), 63 (4 occ.), 64 (3 occ.), 65 (2 occ.), 66 (4 occ.), 67 (7 occ.), 68 (10 occ.), 69 (1 occ.), 70 (6 occ.), 71 (2 occ.), 72 (2 occ.), 73 (2 occ.), 74 (6 occ.)
1× <i>li</i>	1 (1 occ.)

§ 25.2.3. Masculin pluriel sujet

L'article masculin pluriel sujet est attesté par 339 occurrences correspondant aux cinq notations suivantes :

- *li* est attestée par 124 occurrences dans 33 documents (1293-1428).
- *ly*, variante équivalente à *li*, est aussi fréquente avec 107 occurrences dans 27 documents (1329-1479).

- *les* est aussi fréquemment attestée, bien qu'il s'agisse d'une forme du cas régime ; nous la relevons 102 fois dans 30 documents (1334-1496), avec une plus forte fréquence après 1411 (doc. 45).
- *lez* est équivalente à *les* ; elle est attesté par seulement cinq occurrences dans trois documents (1455-1479).
- *lé* relevée dans le document 52 (1425) reflète l'amuïssement de [-s]. L'intégration de l'accent aigu a été nécessaire pour la différencier des formes du singulier.

124× <i>li</i>	1 (4 occ.), 2 (1 occ.), 3 (6 occ.), 4 (3 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (17 occ.), 11 (1 occ.), 12 (4 occ.), 14 (2 occ.), 17 (5 occ.), 18 (3 occ.), 19 (4 occ.), 20 (10 occ.), 21 (1 occ.), 22 (4 occ.), 23 (1 occ.), 25 (16 occ.), 26 (4 occ.), 27 (7 occ.), 28 (2 occ.), 29 (5 occ.), 30 (3 occ.), 32 (3 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 35 (1 occ.), 37 (5 occ.), 38 (4 occ.), 46 (1 occ.), 49 (1 occ.), 54 (1 occ.), 55 (1 occ.)
107× <i>ly</i>	27 (2 occ.), 28 (7 occ.), 29 (4 occ.), 30 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.), 35 (9 occ.), 36 (10 occ.), 37 (5 occ.), 38 (6 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 42 (2 occ.), 45 (1 occ.), 47 (12 occ.), 48 (1 occ.), 50 (11 occ.), 51 (11 occ.), 52 (1 occ.), 53 (3 occ.), 54 (8 occ.), 55 (2 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.), 70 (1 occ.)
102× <i>les</i>	9 (2 occ.), 32 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (2 occ.), 38 (1 occ.), 45 (4 occ.), 48 (2 occ.), 49 (3 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (2 occ.), 53 (2 occ.), 54 (4 occ.), 55 (3 occ.), 57 (15 occ.), 58 (5 occ.), 59 (4 occ.), 60 (1 occ.), 61 (7 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 66 (4 occ.), 68 (9 occ.), 70 (8 occ.), 71 (1 occ.), 72 (3 occ.), 74 (2 occ.)
5× <i>lez</i>	63 (2 occ.), 68 (1 occ.), 70 (2 occ.)
1× <i>lé</i>	52 (1 occ.)

§ 25.2.4. Masculin pluriel régime

L'article masculin pluriel régime est attesté par 749 occurrences correspondant à deux notations :

- *les* se relève à 724 reprises dans 67 documents (1293-1496).
- *lez* est une variante équivalente à *les* mais elle est seulement attestée à 21 reprises dans sept documents (1403-1479).
- *lé* relevée à quatre reprises dans les documents 3, 47, 49 et 62 (1311-1454) reflète l'amuïssement de [-s].

724× <i>les</i>	1 (6 occ.), 2 (4 occ.), 3 (2 occ.), 4 (3 occ.), 5 (2 occ.), 6 (4 occ.), 7 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (14 occ.), 10 (1 occ.), 11 (4 occ.), 12 (2 occ.), 13 (19 occ.), 14 (6 occ.), 16 (1 occ.), 17 (7 occ.), 18 (2 occ.), 19 (14 occ.), 20 (19 occ.), 21 (11 occ.), 22 (7 occ.), 23 (1 occ.), 24 (5 occ.), 25 (33 occ.), 26 (13 occ.), 27 (6 occ.), 28 (6 occ.), 29 (6 occ.), 30 (13 occ.), 31 (3 occ.), 32 (7 occ.), 33 (46 occ.), 34 (45 occ.), 35 (15 occ.), 36 (16 occ.), 37 (16 occ.), 38 (16 occ.), 39 (5 occ.), 40 (5 occ.), 41 (1 occ.), 43 (3 occ.), 45 (31 occ.), 46 (7 occ.), 47 (103 occ.), 48 (13 occ.), 49 (45 occ.), 50 (6 occ.), 51 (6 occ.), 52 (1 occ.), 53 (9 occ.), 54 (19 occ.), 55 (1 occ.), 56 (5 occ.), 57 (13 occ.), 58 (3 occ.), 59 (9 occ.), 60 (3 occ.), 61 (11 occ.), 62 (11 occ.), 63 (7 occ.), 64 (4 occ.), 66 (1 occ.), 68 (5 occ.), 70 (8 occ.), 71 (1 occ.), 72 (4 occ.), 74 (7 occ.)
21× <i>lez</i>	33 (1 occ.), 61 (1 occ.), 63 (8 occ.), 66 (2 occ.), 67 (2 occ.), 68 (3 occ.), 70 (4 occ.)
4× <i>lé</i>	3 (1 occ), 47 (1 occ.), 49 (1 occ.), 62 (1 occ.)

§ 25.2.5. Féminin singulier sujet

L'article féminin singulier sujet est attesté par 248 occurrences correspondant à cinq notations :

- *li* est représentée par 49 formes dans 19 documents (1293-1412).
- *ly* est une forme équivalente à *li* ; elle s'observe à 54 reprises dans 19 documents (1403-1437).
- *la* est la forme la plus fréquente avec 133 occurrences dans 44 documents. (1293-1496)
- *l'* est attestée sporadiquement avec seulement onze occurrences dans cinq documents (1293-1481).
- *le* est utilisé de manière fautive dans le document **52** (1425).

49× <i>li</i>	1 (5 occ.), 4 (3 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 7 (1 occ.), 14 (7 occ.), 17 (5 occ.), 20 (4 occ.), 21 (4 occ.), 22 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (4 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 31 (1 occ.), 33 (1 occ.), 44 (3 occ.), 46 (4 occ.)
54× <i>ly</i>	33 (1 occ.), 34 (3 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 41 (3 occ.), 42 (2 occ.), 43 (3 occ.), 45 (1 occ.), 46 (1 occ.), 48 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (3 occ.), 54 (5 occ.), 56 (7 occ.), 57 (8 occ.), 58 (6 occ.)
133× <i>la</i>	1 (2 occ.), 2 (2 occ.), 3 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (2 occ.), 12 (2 occ.), 14 (1 occ.), 15 (2 occ.), 16 (2 occ.), 19 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (4 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (1 occ.), 26 (2 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 30 (2 occ.), 33 (1 occ.), 35 (2 occ.), 36 (1 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 45 (2 occ.), 47 (40 occ.), 48 (4 occ.), 54 (3 occ.), 59 (1 occ.), 60 (8 occ.), 61 (2 occ.), 62 (5 occ.), 63 (2 occ.), 64 (2 occ.), 65 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (2 occ.), 68 (1 occ.), 69 (1 occ.), 71 (4 occ.), 72 (2 occ.), 74 (2 occ.)
11× <i>l'</i>	1 (1 occ.), 47 (2 occ.), 48 (3 occ.), 62 (1 occ.), 71 (4 occ.)
1× <i>le</i>	52 (1 occ.)

§ 25.2.6. Féminin singulier régime

L'article féminin singulier régime est attesté par 2657 occurrences correspondant à cinq notations :

- *la* est la plus fréquente avec 2367 occurrences comprises dans 73 documents (1293-1496).
- *laz* est attestée par trois occurrences dans les documents **56** et **57** (1435 et 1437). L'utilisation de <z> ne reflète aucune réalité phonétique, ainsi que nous l'avons vu pour la forme *loz* du masculin singulier régime.
- *l'* est attestée à 279 reprises dans 60 documents (1293-1496).
- *le* est utilisée de manière probablement fautive dans sept cas au sein de quatre documents (1415-1479).
- *lo* reflète aussi une utilisation fautive dans l'occurrence du document **47** (1415).

2367× <i>la</i>	1 (11 occ.), 2 (21 occ.), 3 (27 occ.), 4 (12 occ.), 5 (5 occ.), 6 (5 occ.), 7 (2 occ.), 8 (1 occ.), 9 (22 occ.), 10 (3 occ.), 11 (4 occ.), 12 (7 occ.), 13 (8 occ.), 14 (16 occ.), 16 (5 occ.), 17 (17 occ.), 18 (9 occ.), 19 (24 occ.), 20 (6 occ.), 21 (39 occ.), 22 (10 occ.), 23 (22 occ.), 24 (6 occ.), 25 (54 occ.), 26 (26 occ.), 27 (32 occ.), 28 (33 occ.), 29 (32 occ.), 30 (26 occ.), 31 (56 occ.), 32 (23 occ.), 33 (202 occ.), 34 (169 occ.), 35 (25 occ.), 36 (25 occ.), 37 (26 occ.), 38 (25 occ.), 39 (12 occ.), 40 (11 occ.), 41 (9 occ.), 42 (9 occ.), 43 (15 occ.), 44 (6 occ.), 45 (75 occ.), 46 (36 occ.), 47 (301 occ.), 48 (47 occ.), 49 (162 occ.), 50 (21 occ.), 51 (21 occ.), 52 (20 occ.), 53 (19 occ.), 54 (83 occ.), 55 (18 occ.), 56 (35 occ.), 57 (32 occ.), 58 (33 occ.), 59 (5 occ.), 60 (53 occ.), 61 (20 occ.), 62 (22 occ.), 63 (33 occ.), 64 (14 occ.), 65 (4 occ.), 66 (17 occ.), 67 (28 occ.), 68 (46 occ.), 69 (19 occ.), 70 (47 occ.), 71 (24 occ.), 72 (12 occ.), 73 (5 occ.), 74 (17 occ.)
3× <i>laz</i>	56 (2 occ.), 57 (1 occ.)
279× <i>l'</i>	1 (4 occ.), 2 (1 occ.), 3 (1 occ.), 4 (7 occ.), 5 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (1 occ.), 12 (1 occ.), 14 (1 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 20 (1 occ.), 21 (2 occ.), 22 (4 occ.), 23 (1 occ.), 24 (2 occ.), 25 (5 occ.), 27 (7 occ.), 28 (6 occ.), 29 (7 occ.), 31 (2 occ.), 32 (2 occ.), 33 (32 occ.), 34 (26 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (2 occ.), 45 (8 occ.), 46 (1 occ.), 47 (17 occ.), 48 (6 occ.), 49 (19 occ.), 50 (4 occ.), 51 (4 occ.), 52 (2 occ.), 53 (2 occ.), 54 (13 occ.), 55 (3 occ.), 56 (1 occ.), 57 (7 occ.), 58 (3 occ.), 59 (3 occ.), 60 (3 occ.), 61 (3 occ.), 62 (5 occ.), 63 (5 occ.), 64 (1 occ.), 66 (3 occ.), 68 (6 occ.), 69 (1 occ.), 70 (2 occ.), 72 (3 occ.), 73 (2 occ.), 74 (5 occ.)
7× <i>le</i>	47 (2 occ.), 49 (3 occ.), 52 (1 occ.), 70 (1 occ.)
1× <i>lo</i>	47 (1 occ.)

§ 25.2.7. Féminin pluriel sujet et régime

L'article féminin pluriel sujet et régime est attesté par 665 occurrences correspondant à quatre notations :

- *les* est la plus fréquente avec 636 occurrences comprises dans 62 documents (1293-1496).
- *lez* n'est attestée que 19 fois dans cinq documents (1455-1479). L'utilisation de <z> pour noter le pluriel représente, ici aussi, un usage de la seconde moitié du 15^e siècle.
- *lé* est attestée à huit reprises dans les documents **12**, **47**, **49** et **67**. Cette forme reflète l'amuïssement de [s] final.
- *ly* est un usage fautif que l'on observe deux fois dans les documents **50** et **51** (1421).

636× <i>les</i>	1 (13 occ.), 2 (4 occ.), 3 (2 occ.), 4 (3 occ.), 6 (1 occ.), 9 (10 occ.), 12 (6 occ.), 13 (5 occ.), 14 (3 occ.), 17 (4 occ.), 18 (3 occ.), 19 (6 occ.), 20 (21 occ.), 21 (7 occ.), 22 (9 occ.), 23 (6 occ.), 24 (2 occ.), 25 (14 occ.), 26 (7 occ.), 27 (11 occ.), 28 (11 occ.), 29 (11 occ.), 30 (7 occ.), 31 (5 occ.), 32 (8 occ.), 33 (45 occ.), 34 (49 occ.), 35 (10 occ.), 36 (10 occ.), 37 (9 occ.), 38 (10 occ.), 39 (9 occ.), 40 (9 occ.), 41 (1 occ.), 43 (3 occ.), 44 (1 occ.), 45 (26 occ.), 46 (5 occ.), 47 (55 occ.), 48 (7 occ.), 49 (22 occ.), 50 (10 occ.), 51 (10 occ.), 52 (6 occ.), 53 (4 occ.), 54 (34 occ.), 55 (3 occ.), 56 (12 occ.), 57 (14 occ.), 58 (20 occ.), 59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 61 (12 occ.), 62 (11 occ.), 63 (6 occ.), 64 (4 occ.), 67 (4 occ.), 68 (1 occ.), 70 (10 occ.), 72 (11 occ.), 73 (3 occ.), 74 (8 occ.),
19× <i>lez</i>	63 (9 occ.), 66 (1 occ.), 67 (2 occ.), 68 (4 occ.), 70 (3 occ.)
8× <i>lé</i>	12 (1 occ.), 47 (4 occ.), 49 (1 occ.), 67 (2 occ.)
2× <i>ly</i> suj.	50 (1 occ.), 51 (1 occ.)

§ 25.3. Discussion

Nos relevés nous donnent accès à la répartition suivante :

Cat.	<i>li</i>	<i>ly</i>	<i>le</i>	<i>lo</i> ³²⁶	<i>lu</i>	<i>la</i> ³²⁷	<i>l'</i>	<i>lé</i>	<i>les</i>	<i>lez</i>	Total
<i>m.sg.s</i>	317	247	177	50			26				817
<i>m.sg.r.</i>	1		640	921	50		713				2325
<i>m.pl.s.</i>	124	107						1	102	5	339
<i>m.pl.r.</i>								4	724	21	749
<i>f.sg.s.</i>	49	54	1			133	11				248
<i>f.sg.r.</i>			7	1		2370	279				2657
<i>f.pl.</i>		2						8	636	19	665
Total	491	410	825	972	50	2503	1029	13	1462	45	7800

Au total, 7800 formes ont été inventoriées, elles correspondent à douze notations qui comprennent toutes les catégories : *li*, *ly*, *le*, *lo*, *loz*, *lu*, *la*, *laz*, *l'*, *lé*, *les* et *lez*.

Le relevé de l'article masculin singulier sujet nous a donné accès à 817 formes. Une nette majorité correspond aux formes *li* et *ly* qui sont attendues pour le cas sujet (564/817). La principale différence entre ces deux formes réside dans le fait que *ly* est attestée plus tardivement que *li* – 1311 pour *ly* et 1293 pour *li*. Il est surprenant de constater que la forme du cas sujet soit encore attestée en 1496 dans le dernier document de notre corpus. Mais elle se fait plus rare à partir de 1437 et le document **58**, avec seulement sept occurrences après ce document. Ces deux formes sont côtoyées par *le* et *lo* qui appartiennent originellement au cas régime ; ici *le* (177 occ.) est plus fréquente que *lo* (50 occ.). Cette différence s'explique par la plus forte présence de *le* à partir de 1420 avec 174 occurrences entre 1420 et 1496 et seulement trois occurrences avant 1420. La forme *lo* est, quant à elle, attestée par 53 occurrences avant 1420 et sept après 1420. Ceci nous permet de constater que les formes *li* et *ly* ont d'abord été remplacées par la forme du cas régime *lo*, puis *lo* a été remplacée par *le*. Enfin, il est significatif de relever la très faible fréquence de la forme élidée (26 occ.). Son apparition en 1415 concorde d'ailleurs avec le début de l'utilisation de *le* et *lo* pour le cas sujet.

Nous avons relevé 2325 formes de l'article masculin singulier régime. La spécificité de cette catégorie réside principalement dans l'usage de formes diatopiquement marquées (*lo*, *loz* et *lu*) et de formes non marquées. Alors que *lo* est fréquemment attestée à l'est du domaine oïlique, *loz* et *lu* y sont plus rares. Dans le corpus de Fribourg, ces dernières se limitent par ailleurs à

³²⁶ Aussi *loz*.

³²⁷ Aussi *laz*.

des documents plus francoprovençalisants (5, 6, 7, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25 et 33). Au niveau de la chronologie, il semble que *le* ait commencé à dominer les deux autres formes à partir de 1420 ; *lo* est uniquement attestée par 57 occurrences dès cette date avec 37 occurrences dans le document 54.

Les 339 occurrences de l'article défini masculin pluriel sujet nous permettent de constater que l'utilisation des formes héréditaires *li* et *ly* a été très fréquente jusqu'en 1421 (doc. 50 et 51), puisque nous en relevons seulement 19 occurrences après cette date. C'est à ce moment que la forme *les* du cas régime prend le dessus ; d'ailleurs *les* n'est attestée que 26 fois (sur 107 occ.) entre 1334 et 1421.

Notre relevé de 749 occurrences de l'article défini masculin pluriel régime nous permet uniquement de constater que l'utilisation de <z> pour le pluriel est attestée dès 1403 dans le document 33. Mais cet usage est peu fréquent.

L'article féminin singulier sujet est représenté par 248 formes. Elles se répartissent en deux ensembles : les formes *li* et *ly* (103 occ.) et la forme *la* (133 occ.). Ce relevé nous permet de constater que la *scripta* fribourgeoise utilise très volontiers l'article défini féminin singulier sujet *li*. Philipon (1901 : 218) explique cette forme par « le développement d'une palatale qui a changé l'*a* en *e*, d'où *lje*, bientôt réduit à *li* ». Le passage de la notation *li* à *ly* se constate de manière flagrante à partir du document 33 (1403), *li* n'est attestée que huit fois dans trois documents à partir de 1403 jusqu'en 1412 ; *ly* est maintenue jusqu'en 1437. Aussi, les formes diatopiquement marquées *li* et *ly* sont fréquentes jusqu'en 1437 (58), tout comme *li* et *ly* du masculin singulier sujet (cf. *supra*). Mais contrairement à ce dernier, *li* et *ly* ne seront plus attestées pour le féminin singulier sujet après 1437. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons vu pour le masculin singulier sujet, *li* ne s'élide que rarement devant voyelle et surtout à partir de 1415 (47) – seul le document 1 (1293) comporte une forme élidée avant cette date.

Avec ses 2657 occurrences, le féminin singulier régime est la catégorie la plus représentée du corpus. Mais sa seule particularité réside dans les trois occurrences de *laz* qui semblent indiquer l'utilisation d'un <z> final pleinement graphique ; cet usage se constate aussi dans de nombreuses formes du corpus dont la finale est <a> ou <o> (cf. § 19.).

Avec 665 occurrences, l'article féminin pluriel reflète un usage régulier des formes attendues. Tout comme pour le masculin pluriel régime, la seule particularité se situe dans l'utilisation de la forme *lez* au courant de la seconde moitié du 15^e siècle.

L'analyse des différents articles définis du corpus de Fribourg peut être synthétisée selon deux axes : l'utilisation de formes diatopiquement marquées et le maintien de la déclinaison bicasuelle. Les formes diatopiquement marquées sont *lo*, *loz* et *lu* du masculin singulier régime

et *li* et *ly* du féminin singulier sujet. Bien que ces formes ne se limitent pas au domaine francoprovençal, le corpus de Fribourg se singularise par leur utilisation fréquente jusqu'au milieu du 15^e siècle. Cette observation reste cependant à relativiser, puisque l'utilisation de formes diatopiquement marquées n'est pas quantifiable à l'aide du corpus des DocLing pour cette même période, en raison du fait que seul le corpus de Fribourg contient de nombreux documents du 15^e siècle.

Cette analyse permet aussi d'observer le maintien du système bicasuel jusque dans le premier quart du 15^e siècle. Le système est maintenu pour le masculin singulier sujet à l'aide des formes *li* et *ly* opposées aux formes *lo*, *loz* et *le*. Les formes du cas sujet se relèvent jusqu'en 1496, même si elles se font plus rares à partir de 1437. Le système bicasuel s'observe aussi pour le féminin singulier sujet avec les formes *li* et *ly* contre *la*. Ici, le remplacement de *li* et *ly* par *la* se fait soudainement entre les documents **58** et **59**, soit entre 1437 et 1451. Cette période semble alors être déterminante pour la perte du système bicasuel, mais uniquement des formes du singulier. En effet, le système bicasuel se constate bien entendu pour le masculin pluriel sujet, mais *li* et *ly* seront remplacés par *les* plus précocement : aux alentours de 1421 avec les documents **50** et **51** ; *li* masculin pluriel sujet sera tout de même utilisé jusqu'en 1479 dans le document **70**.

§ 26. Articles contractés

§ 26.1. Description

Langue	Description
Frib.	à + le > <i>ou</i> à + les > <i>eis</i> de + le > <i>dou</i> de + les > <i>deis</i>

On distingue dans la *scripta* fribourgeoise une certaine logique de système dans la distribution et la forme des articles contractés (Müller 1997 : 139). Les particularités tiennent moins à leurs formes (attestées ailleurs en domaine francoprovençal ainsi qu'en domaine d'oïl) qu'à la rigueur de leur utilisation dans la *scripta* fribourgeoise.

§ 26.2. Analyse

Notre analyse a porté sur quatre formations d'articles contractés :

- la contraction de la préposition *à* et de l'article défini masculin singulier *le* donnant lieu aux notations régionales de type *ou* et à la formation oïlique *au*.
- au pluriel, la contraction de la préposition *à* et de l'article défini masculin pluriel *les* conduisant à *eis*³²⁸ (régionalement marqué) et à *aux* (non marqué).
- la contraction de la préposition *de* et de l'article défini masculin singulier *le* aboutissant à *dou*³²⁹ (régionalement marqué) et à *du* (non marqué).
- au pluriel, la contraction de la préposition *de* et de l'article défini masculin pluriel *les* donnant lieu aux formes de type *deis*³³⁰ (régionalement marqué) et aux formes de type *des* (non marqué).

§ 26.2.1. Articles contractés singuliers issus de *à* + *le*

L'article contracté singulier issu de *à* + *le* est attesté par 969 occurrences correspondant à quatre notations :

- *ou* est majoritaire avec 873 occurrences dans 58 documents (1293-1496)³³¹.
- *ouz* est une variante équivalente à *ou* qui est attestée par seulement six occurrences dans les documents **18** (1369) et **24** (1389). La variante avec <z> représente peut-être une manière de distinguer *ouz* du pronom *on*.
- *o* est une notation équivalente à *ou* qui se relève uniquement dans le document **34** qui comporte 116 *ou* et seulement un *au*.
- *au* est une notation oïlique attestée par 89 occurrences dans 18 documents (1333-1496).

873× <i>ou</i>	1 (2 occ.), 2 (2 occ.), 4 (7 occ.), 5 (1 occ.), 6 (3 occ.), 7 (2 occ.), 9 (7 occ.), 11 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (4 occ.), 14 (6 occ.), 17 (4 occ.), 20 (2 occ.), 21 (8 occ.), 22 (4 occ.), 23 (3 occ.), 25 (30 occ.), 26 (1 occ.), 27 (11 occ.), 28 (11 occ.), 29 (11 occ.), 30 (2 occ.), 31 (8 occ.), 32 (2 occ.), 33 (114 occ.), 34 (116 occ.), 35 (13 occ.), 36 (13 occ.), 37 (13 occ.), 38 (13 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (8 occ.), 44 (1 occ.), 45 (59 occ.), 46 (12 occ.), 47 (117 occ.), 48 (8 occ.), 49 (43 occ.), 50 (18 occ.), 51 (17 occ.), 52 (3 occ.), 53 (8 occ.), 54 (46 occ.), 55 (16 occ.), 56 (17 occ.), 57 (24 occ.), 58 (24 occ.), 59 (3 occ.), 60 (1 occ.), 67 (2 occ.), 69 (1 occ.), 70 (12 occ.), 71 (3 occ.), 73 (4 occ.), 74 (2 occ.)
6× <i>ouz</i>	18 (2 occ.), 24 (4 occ.)
1× <i>o</i>	34 (1 occ.)
89× <i>au</i>	8 (1 occ.), 18 (1 occ.), 24 (1 occ.), 34 (1 occ.), 49 (4 occ.), 60 (15 occ.), 61 (9 occ.), 62 (10 occ.), 63 (12 occ.), 64 (4 occ.), 65 (2 occ.), 66 (5 occ.), 67 (3 occ.), 68 (5 occ.), 69 (6 occ.), 70 (7 occ.), 72 (2 occ.), 74 (1 occ.)

³²⁸ Nous relevons *ca* 100 occurrences de *eis* et *eys* dans le corpus complet des DocLing. Ces deux formes sont restreintes à la Suisse romande : Neuchâtel (59 occ.) et Vaud/Genève (41 occ.).

³²⁹ Sans avoir cherché toutes les variantes graphiques possibles, une rapide recherche de la forme *dou* dans les autres corpus des DocLing nous a permis d'en découvrir pas moins de 8020 occurrences.

³³⁰ La forme *deis* est attestée 49 fois dans trois autres corpus des DocLing : Neuchâtel (12 occ.), Vaud/Genève (36 occ.) et Marne (1 occ.).

³³¹ L'utilisation de *ou* pour l'article contracté génère des graphies inverses dans l'expression de la conjonction *ou* ; nous relevons six utilisations de la forme *au* pour cette conjonction dans les documents **4** (1 occ.), **14** (1 occ.), **20** (2 occ.) et **21** (2 occ.).

§ 26.2.2. *Articles contractés pluriels issus de à + les*

L'article contracté pluriel issu de *à + le* est attesté par 404 occurrences correspondant à six notations³³² :

- *eis* est majoritaire avec 338 occurrences dans 43 documents (1334-1496).
- *eiz* est une variante équivalente à *eis* qui est attestée par quatorze occurrences dans les documents **7** (1326) et **49** (1420). L'utilisation de <z> pour noter le pluriel est fréquente dans le corpus fribourgeois.
- *eys* est une notation équivalente à *eis* qui se relève uniquement à deux reprises dans les documents **4** (1319) et **54** (1426). L'usage de <y> ou de <i> est indistinct.
- *es* est une notation attestée par 24 occurrences dans onze documents (1293-1464). L'absence de <i> est à noter.
- *ez* équivaut à *es* et est attestée à dix reprises dans cinq documents situés entre 1454 et 1464.
- *aux* est une notation oïlique non marquée que nous relevons à seize reprises dans sept documents (1420-1495).

338× <i>eis</i>	9 (4 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (6 occ.), 22 (1 occ.), 24 (4 occ.), 25 (5 occ.), 26 (2 occ.), 27 (6 occ.), 28 (6 occ.), 29 (6 occ.), 30 (2 occ.), 31 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (44 occ.), 34 (46 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 42 (1 occ.), 44 (5 occ.), 45 (13 occ.), 47 (53 occ.), 48 (7 occ.), 49 (11 occ.), 50 (9 occ.), 51 (10 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (22 occ.), 55 (2 occ.), 56 (6 occ.), 57 (6 occ.), 58 (11 occ.), 59 (1 occ.), 68 (5 occ.), 70 (1 occ.), 71 (1 occ.), 74 (5 occ.)
14× <i>eiz</i>	7 (2 occ.), 49 (12 occ.)
2× <i>eys</i>	4 (1 occ.), 54 (1 occ.)
24× <i>es</i>	1 (1 occ.), 2 (2 occ.), 3 (4 occ.), 9 (1 occ.), 61 (3 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 64 (1 occ.), 66 (4 occ.), 67 (1 occ.), 68 (1 occ.)
10× <i>ez</i>	61 (2 occ.), 62 (1 occ.), 66 (3 occ.), 67 (1 occ.), 68 (3 occ.)
16× <i>aux</i>	49 (2 occ.), 61 (4 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 66 (1 occ.), 68 (2 occ.), 73 (1 occ.)

§ 26.2.3. *Articles contractés singuliers issus de de + le*

L'article contracté singulier issu de *de + le* est attesté par 785 occurrences correspondant à cinq notations :

- *dou* est majoritaire avec 611 occurrences dans 55 documents (1293-1479).
- *douz* est une variante équivalente à *dou* qui est attestée par six occurrences dans quatre documents (1369-1403). L'utilisation de <z> est ici purement graphique.

³³² Signalons la présence de la forme *as* dans le document **1**, que nous ne faisons pas figurer dans notre relevé, dans « exceptez ces **as** quez nos sumes jurez » (**1**, 8). Elle est une forme totalement isolée à côté d'une forme *es* qui a la même valeur dans « nos, li consoil et li communauté de Fribor, devons la dite treve à conte de Savoie et **es** siens » (**1**, 12).

- *dout* est une notation équivalente à *dou* relevée une seule fois dans le document **54** (1426). La présence de <t> en position finale est clairement graphique mais demeure difficile à expliquer.
- *do* est une notation équivalente à *dou* relevée une fois dans le document **33** (1403).
- *du* est une forme oïlique non marquée que nous relevons à 166 reprises dans 21 documents (1374-1496).

611× <i>dou</i>	1 (1 occ.), 2 (4 occ.), 3 (2 occ.), 4 (8 occ.), 5 (2 occ.), 8 (1 occ.), 9 (18 occ.), 10 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (6 occ.), 14 (5 occ.), 15 (1 occ.), 17 (2 occ.), 18 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (3 occ.), 21 (12 occ.), 22 (3 occ.), 23 (6 occ.), 25 (18 occ.), 26 (2 occ.), 27 (6 occ.), 28 (7 occ.), 29 (7 occ.), 30 (4 occ.), 31 (12 occ.), 32 (4 occ.), 33 (34 occ.), 34 (36 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 41 (2 occ.), 42 (2 occ.), 43 (1 occ.), 44 (3 occ.), 45 (43 occ.), 46 (6 occ.), 47 (81 occ.), 48 (27 occ.), 49 (32 occ.), 50 (13 occ.), 51 (13 occ.), 52 (9 occ.), 53 (9 occ.), 54 (56 occ.), 55 (10 occ.), 56 (17 occ.), 57 (25 occ.), 58 (12 occ.), 59 (3 occ.), 70 (7 occ.)
6× <i>douz</i>	18 (2 occ.), 24 (2 occ.), 33 (1 occ.), 34 (1 occ.)
1× <i>dout</i>	54 (1 occ.)
1× <i>do</i>	33 (1 occ.)
166× <i>du</i>	21 (1 occ.), 27 (1 occ.), 30 (1 occ.), 49 (36 occ.), 55 (1 occ.), 59 (6 occ.), 60 (5 occ.), 61 (15 occ.), 62 (12 occ.), 63 (16 occ.), 64 (3 occ.), 65 (2 occ.), 66 (8 occ.), 67 (8 occ.), 68 (12 occ.), 69 (8 occ.), 70 (8 occ.), 71 (3 occ.), 72 (8 occ.), 73 (3 occ.), 74 (9 occ.)

§ 26.2.4. Articles contractés pluriels issus de *de + les*

L'article contracté pluriel issu de *de + les* est attesté par 841 occurrences correspondant à six notations :

- *deis* est majoritaire avec 659 occurrences dans 47 documents (1334-1496).
- *deiz* est une variante équivalente à *deis* ; cette forme est attestée par 35 occurrences dans les documents **7** (1326) et **49** (1420). L'utilisation de <x>, <z> ou <s> est indistincte.
- *deix* est équivalente à *deis* ; nous la relevons seize fois dans quatre documents (1387-1404). L'utilisation de <x>, <z> ou <s> est indistincte.
- *deys* est une notation équivalente à *deis* relevée neuf fois dans les documents **4** (1319) et **21** (1374). L'utilisation de <y> ou de <i> est indistincte.
- *des* est une forme oïlique non marquée que nous relevons à 91 reprises dans 27 documents (1293-1496).
- *dez* équivaut à *des* et est attestée par 31 occurrences dans neuf documents (1454-1479).

659× <i>deis</i>	9 (3 occ.), 12 (4 occ.), 13 (13 occ.), 14 (7 occ.), 16 (3 occ.), 17 (2 occ.), 19 (3 occ.), 20 (9 occ.), 21 (19 occ.), 22 (9 occ.), 25 (25 occ.), 26 (6 occ.), 27 (19 occ.), 28 (19 occ.), 29 (19 occ.), 30 (7 occ.), 31 (11 occ.), 32 (7 occ.), 33 (54 occ.), 34 (50 occ.), 35 (15 occ.), 36 (18 occ.), 37 (15 occ.), 38 (13 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 41 (3 occ.), 42 (1 occ.), 43 (5 occ.), 44 (1 occ.), 45 (41 occ.), 46 (13 occ.), 47 (74 occ.), 48 (19 occ.), 49 (15 occ.), 50 (12 occ.), 51 (12 occ.), 52 (2 occ.), 53 (7 occ.), 54 (26 occ.), 55 (12 occ.), 56 (10 occ.), 57 (16 occ.), 58 (21 occ.), 59 (1 occ.), 68 (4 occ.), 70 (10 occ.)
35× <i>deiz</i>	7 (1 occ.), 49 (34 occ.)

16× <i>deix</i>	25 (5 occ.), 35 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (5 occ.)
9× <i>deys</i>	4 (7 occ.), 21 (2 occ.)
91× <i>des</i>	1 (6 occ.), 2 (11 occ.), 3 (3 occ.), 8 (2 occ.), 9 (3 occ.), 10 (1 occ.), 13 (1 occ.), 21 (1 occ.), 34 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (3 occ.), 53 (1 occ.), 55 (3 occ.), 57 (1 occ.), 59 (6 occ.), 60 (9 occ.), 61 (3 occ.), 62 (7 occ.), 63 (5 occ.), 64 (1 occ.), 66 (4 occ.), 67 (9 occ.), 68 (3 occ.), 70 (1 occ.), 72 (1 occ.), 73 (1 occ.), 74 (3 occ.)
31× <i>dez</i>	60 (1 occ.), 61 (2 occ.), 62 (1 occ.), 63 (4 occ.), 66 (5 occ.), 67 (2 occ.), 68 (11 occ.), 69 (1 occ.), 70 (4 occ.)

§ 26.3. Discussion

Nos relevés nous ont mené vers la répartition suivante :

<i>ou</i>	<i>eis</i>	<i>dou</i>	<i>deis</i>	<i>au</i>	<i>aux</i>	<i>du</i>	<i>des</i>	<i>es</i>	Total
880	354	619	719	89	16	166	122	34	2999
2572 ~86%				393 ~13%			34 ~1%	2999	

Les notations marquées *ou*, *eis*, *dou*, *deis* sont nettement majoritaires (2572/2999, ~86%), par rapport aux notations non marquées (393/2999, ~13%). La forme *es* doit être considérée séparément et est nettement plus rare (34/2999, ~1%).

- Les 2572 occurrences des quatre types de notations diatopiquement marquées se relèvent dans 67 documents (1293-1496). Au niveau des graphies, on peut constater que ce sont ces notations qui connaissent le polymorphisme le plus important, puisque que nous relevons pour ces quatre types, non moins de quatorze notations différentes.

Doc. : **1** (3 occ.), **2** (6 occ.), **3** (2 occ.), **4** (23 occ.), **5** (3 occ.), **6** (3 occ.), **7** (5 occ.), **8** (1 occ.), **9** (32 occ.), **10** (1 occ.), **11** (1 occ.), **12** (11 occ.), **13** (24 occ.), **14** (18 occ.), **15** (1 occ.), **16** (3 occ.), **17** (8 occ.), **18** (5 occ.), **19** (7 occ.), **20** (20 occ.), **21** (41 occ.), **22** (17 occ.), **23** (9 occ.), **24** (10 occ.), **25** (83 occ.), **26** (11 occ.), **27** (42 occ.), **28** (43 occ.), **29** (43 occ.), **30** (15 occ.), **31** (32 occ.), **32** (16 occ.), **33** (248 occ.), **34** (250 occ.), **35** (41 occ.), **36** (41 occ.), **37** (41 occ.), **38** (41 occ.), **39** (12 occ.), **40** (12 occ.), **41** (6 occ.), **42** (5 occ.), **43** (14 occ.), **44** (10 occ.), **45** (156 occ.), **46** (31 occ.), **47** (325 occ.), **48** (61 occ.), **49** (147 occ.), **50** (52 occ.), **51** (52 occ.), **52** (15 occ.), **53** (26 occ.), **54** (152 occ.), **55** (40 occ.), **56** (50 occ.), **57** (71 occ.), **58** (68 occ.), **59** (8 occ.), **60** (1 occ.), **67** (2 occ.), **68** (9 occ.), **69** (1 occ.), **70** (30 occ.), **71** (4 occ.), **73** (4 occ.), **74** (7 occ.)

- Les notations oïliques correspondent aussi aux quatre types ; elles sont nettement moins fréquentes (393/2999, ~13%). Leur fréquence est nettement plus forte au-delà

de 1420 (doc. **49**), puisque nous relevons uniquement 40 occurrences avant cette date.

Doc. : **1** (6 occ.), **2** (11 occ.), **3** (3 occ.), **8** (3 occ.), **9** (3 occ.), **10** (1 occ.), **13** (1 occ.), **18** (1 occ.), **21** (2 occ.), **24** (1 occ.), **27** (1 occ.), **30** (1 occ.), **34** (2 occ.), **45** (1 occ.), **47** (3 occ.), **49** (42 occ.), **53** (1 occ.), **55** (4 occ.), **57** (1 occ.), **59** (12 occ.), **60** (30 occ.), **61** (33 occ.), **62** (32 occ.), **63** (41 occ.), **64** (8 occ.), **65** (4 occ.), **66** (23 occ.), **67** (22 occ.), **68** (33 occ.), **69** (15 occ.), **70** (20 occ.), **71** (3 occ.), **72** (11 occ.), **73** (5 occ.), **74** (13 occ.)

- Il semble qu'il faille considérer séparément les 34 formes de type *es* et *ez* qui apparaissent, pour la plupart, dans des documents tardifs qui contiennent rarement, ou pas du tout, des formes diatopiquement marquées. Les documents **61**, **62**, **63**, **64**, **66** ne comportent que les formes *es* et *ez*. En outre, nous relevons 137 formes de type oïliques dans ces cinq documents. Ici les formes *es* ne peuvent que difficilement être considérées comme régionales. Les documents **1**, **2**, **3**, **67**, **68** comportent 22 formes diatopiquement marquées, mais aussi 75 formes oïliques. Ici aussi, les formes *es* ne sont pas forcément régionales. Le document **9** se comporte de manière différente, puisque nous y observons 32 formes régionales contre seulement trois formes oïliques et une forme *es*. La forme *es* doit être considérée comme équivalente à *eis*, puisque ce même document comporte quatre *eis*.

Doc. : **1** (1 occ.), **2** (2 occ.), **3** (4 occ.), **9** (1 occ.), **61** (5 occ.), **62** (3 occ.), **63** (4 occ.), **64** (1 occ.), **66** (7 occ.), **67** (2 occ.), **68** (4 occ.)

En détail, notre relevé nous donne accès à 969 occurrences des formes issues de *à + le*. Nous observons une nette préférence pour la forme *ou* sous ses variantes *ou*, *ouz* et *o* ; elle se relève à 880 reprises (~91%) dans 60 documents (1293-1496). Cette forme n'est que très peu concurrencée par *au* (89 occ., ~9%). Ces dernières sont plus fréquentes à partir de 1420 (doc. **49**) ; seules quatre occurrences se relèvent avant cette date. Nous pouvons alors affirmer que dès 1420, les scribes fribourgeois commencent à abandonner une norme bien établie dans leur production vernaculaire sans pour autant la faire totalement disparaître, puisque le dernier document du corpus comporte encore des formes *ou*.

Les 785 issues de *de + le* reflètent aussi une préférence pour les formes avec marquage diatopique *dou*, *douz*, *dout* et *do* (619/785, ~79%). Ces occurrences se placent entre 1293 et 1479 (doc. **70**) dans 56 documents. La forme oïlique *du* est plus rare (166/785, ~21%) ; elle se concentre aussi entre 1420 et 1496, avec seulement trois occurrences entre 1374 et 1392 dans les documents **21**, **27** et **30**. Toutefois, contrairement aux formes de type *ou*, les formes *dou* ne

sont plus attestées après 1479. Aussi, les scribes semblent avoir plus facilement abandonner *dou* que *ou*.

Les pluriels issus de *à + les* sont attestés par 404 occurrences. La nette majorité d'entre elles sont régionalement marquées avec 354 formes *eis*, *eiz* et *eyz* (~87.6%). Elles se concentrent dans 45 documents (1319-1496). Les formes *es* et *ez* sont sporadiquement attestées dans des documents plus récents (34/404, ~8%). Enfin, les formes non marquées de type *aux* sont nettement plus rares (16/404, ~4%) et se constatent uniquement entre 1420 et 1495. Ici aussi, les scribes utilisent une forme régionalement marquée de manière si régulière qu'on peut en dégager une norme rédactionnelle.

Les formes du pluriel issues de *de + les* se relèvent à 841 reprises et la préférence va aussi pour les formes régionalement marquées *deis*, *deiz*, *deix* et *deys* (719/841, ~85%). Elles s'observent dans 49 documents (1319-1479). Tout comme les formes équivalentes du singulier, elles ne sont plus attestées après 1479. Les formes non marquées *des* et *dez* sont ici aussi nettement plus rares (122/841, ~15%) ; mais elles se constatent quand-même entre 1293 et 1496, avec toutefois seulement 30 occurrences avant 1415 (doc. 47). Bien que la forme régionalement marquée soit très utilisée, il semble que *des* a été intégrée très rapidement dans les normes rédactionnelles fribourgeoises.

A contrario, les formes *ou* et *eis* ont été plus difficilement remplacées par les formes *au* et *aux*, puisqu'elles se relèvent encore en 1496, ce qui n'est pas le cas des formes des deux autres séries. Cette différence est difficile à cerner, mais il est possible que la plus grande proximité graphique entre *dou* – *du* et entre *deis* – *des* que celle entre *ou* – *au* et *eis* – *aux* ait permis un remplacement plus précoce de *dou* et *deis* par *du* et *des*.

Force est de constater que les scribes fribourgeois font preuve d'une discipline remarquable quant à l'usage des formes avec marquage diatopique. Avant 1420 (doc. 49), le choix se porte presque toujours sur celles-ci. En réalité, les 40 occurrences de formes non marquées dans quinze documents antérieurs à 1420 s'expliquent de trois manières :

- les documents **1, 2, 3, 8, 10, 18, 24** n'ont pas été produits à Fribourg. Par conséquent, ils ne représentent pas les mêmes normes rédactionnelles.
- Les documents **13, 34, 45** et **47** sont des documents de comptabilité dont la *scripta* est moins rigoureuse.
- Les documents **9, 21, 27** et **30** sont bien des ordonnances produites à Fribourg, mais les occurrences de formes non marquées y sont rares (7 occ.) par rapport aux autres (130 occ.).

§ 26.4. Müller (1997 : 138-139)³³³

Müller considère (138) que les formes *ou*, *dou*, *eis* et *deis* sont « des habitudes graphiques très persistantes derrière lesquelles pourraient très bien se cacher parfois des prononciations locales ». Comme nous, il constate que ces quatre formes sont nettement majoritaires par rapport aux formes non marquées. Bien qu'il ne discute pas ce phénomène, ses relevés montrent aussi que les formes *ou* et *eis* sont moins fréquemment côtoyées par les formes non marquées que les formes *dou* et *deis* : il ne repère aucune forme non marquée pour *à + le* et *à + les*, alors qu'il relève trois formes *du* en 1374 et 1387 et une forme *des* en 1376.

Notre analyse des articles contractés rejoint les conclusions de Müller (139) dans la mesure où nous considérons aussi que « le respect de la norme adoptée est tout à fait remarquable ». Toutefois, le fait que son étude soit restreinte au 14^e siècle lui empêche de dater le début du changement de norme que nous pouvons précisément situer vers 1420, bien que les formes avec marquage diatopique ne disparaissent pas définitivement à cette date.

§ 27. Adjectif possessif de la P4

§ 27.1. Description

L'adjectif possessif de la P4 *nostron* (< NOSTRŪ × MĒUM) est une des caractéristiques grapho-morphologiques les plus saillantes de l'ancien francoprovençal, bien que cette forme soit absente d'une importante zone du domaine : Valais, Val d'Aoste, nord vaudois, Neuchâtel et Jura français (Kristol 2016 : 359). L'origine de cette forme a été traitée par Hasselrot dans deux articles fondateurs (1938-1939, 1966), dans lesquels il explique *nostron* par une analogie avec le possessif de la première personne du singulier *mon* :

[...] je trouve très naturelle une influence de *mon* sur le représentant tonique de *meum* à son étape *meo*, et à une époque où l'on ne faisait pas encore une distinction rigoureuse entre les séries atones et toniques des possessifs. (Hasselrot 1938-1939 : 66)

De la même manière, la forme du possessif de la P5 *vostron*, également francoprovençale, est analogique à la forme du possessif de la deuxième personne du singulier *ton*.

³³³ Horiot (1972) relève plusieurs formes d'articles contractés dans les documents de la partie française du domaine francoprovençal (Lyonnais, Forez, Dauphiné, Ain), mais sa recherche ne propose aucune analyse détaillée de leur répartition.

§ 27.2. Analyse

La recherche de ce possessif n'a posé aucun problème particulier, puisqu'il a essentiellement été question de relever quatre types de formes :

- la forme francoprovençale *nostron* ;
- les formes francoprovençales *nostri*, *nostro* et *nostra* ;
- la forme non marquée *nostre* ;
- la forme non marquée *nos*.

Nous avons renoncé à la recherche du possessif de la deuxième personne du pluriel, vu que la forme *vostron* n'a pas été observée dans le corpus de Fribourg.

§ 27.2.1. Adjectifs Possessifs *nostron* et *nostran*

Ces deux formes de l'adjectif possessif se relèvent à 40 reprises dans douze documents compris entre 1362 et 1392. Cet adjectif possessif est uniquement utilisé pour le cas régime masculin singulier.

<i>c.r.m.sg.</i>	39× <i>nostron</i> , 1× <i>nostran</i>
Doc.	13 (5 occ.), 14 (3 occ.), 16 (2 occ.), 17 (4 occ.), 19 (3 occ.), 20 (2 occ.), 21 (9 occ.), 26 (3 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 30 (3 occ.)

§ 27.2.2. Adjectifs possessifs *nostri*, *nostro* et *nostra*

Les trois formes *nostri*, *nostro* et *nostra* regroupent quinze occurrences dans cinq documents compris entre 1319 et 1403. Ces trois formes se différencient par la voyelle finale, qui illustre, dans chaque cas, son maintien.

<i>c.s.m.sg.</i>	3× <i>nostri</i>
<i>c.s.m.pl.</i>	9× <i>nostri</i>
<i>c.r.m.sg.</i>	2× <i>nostro</i>
<i>f.sg.</i>	1× <i>nostra</i> ³³⁴
Doc.	4 (2 occ.), 27 (4 occ.), 28 (4 occ.), 29 (4 occ.), 33 (1 occ.)

³³⁴ Dans *Nostra Dame*.

§ 27.2.3. Adjectif possessif nostre et variantes

Cette catégorie regroupe 815 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 58 documents. Les formes correspondent aux variantes *nostre*, *nostres*, *nostrez*, *noustre*, *noustrès*, *nous*, *nos* et *noz*.

<i>c.s.m.sg.</i>	39× <i>nostre</i> , 8× <i>nostres</i>
<i>c.s.m.pl.</i>	15× <i>nostre</i> , 6× <i>nostres</i>
<i>c.r.m.sg.</i>	131× <i>nostre</i> , 5× <i>nostres</i> , 2× <i>noustre</i>
<i>c.r.m.pl.</i>	10× <i>nos</i> , 1× <i>nostre</i> , 109× <i>nostres</i> , 3× <i>nous</i> , 26× <i>noz</i>
<i>f.sg.</i>	421× <i>nostre</i> , 4× <i>noustre</i>
<i>f.pl.</i>	1× <i>nos</i> , 11× <i>nostres</i> ³³⁵ , 1× <i>noz</i>
<i>subst.sg.</i>	1× <i>nostre</i>
<i>subst.pl.</i>	19× <i>nostres</i> , 1× <i>nostrez</i> , 1× <i>noustrès</i>
Doc.	1 (8 occ.), 2 (17 occ.), 3 (13 occ.), 4 (23 occ.), 5 (1 occ.), 6 (2 occ.), 7 (1 occ.), 9 (13 occ.), 10 (2 occ.), 11 (4 occ.), 12 (14 occ.), 13 (2 occ.) 14 (9 occ.), 15 (2 occ.), 16 (4 occ.), 17 (17 occ.), 19 (19 occ.), 20 (13 occ.), 21 (19 occ.), 22 (3 occ.), 24 (11 occ.), 25 (80 occ.), 26 (20 occ.), 27 (23 occ.), 28 (23 occ.), 29 (23 occ.), 30 (20 occ.), 32 (21 occ.), 33 (3 occ.), 34 (2 occ.), 35 (41 occ.), 36 (42 occ.), 37 (40 occ.), 38 (41 occ.), 39 (15 occ.), 40 (16 occ.), 47 (24 occ.), 48 (1 occ.), 49 (16 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (12 occ.), 53 (8 occ.), 54 (11 occ.), 55 (1 occ.), 57 (4 occ.), 59 (9 occ.), 61 (16 occ.), 62 (16 occ.), 63 (11 occ.), 64 (10 occ.), 65 (5 occ.), 66 (7 occ.), 68 (18 occ.), 70 (30 occ.), 72 (1 occ.), 73 (3 occ.), 74 (3 occ.)

§ 27.3. Discussion

L'analyse du possessif de la P4 nous a mené vers la répartition suivante :

<i>Cat.</i>	<i>nostrì</i>	<i>nostron</i>	<i>nostro</i>	<i>nostre</i>	<i>nostra</i>	<i>nostres</i>	<i>nos</i>	<i>Total</i>
<i>m.sg.s.</i>	3			39		8		50
<i>m.sg.r.</i>		40	2	134		5		181
<i>m.pl.s.</i>	9			15		6		30
<i>m.pl.r.</i>				1		130	39	170
<i>f.sg.</i>				425	1			426
<i>f.pl.</i>						11	2	13
<i>Total</i>	12	40	2	614	1	160	41	870

Le corpus de Fribourg comporte 870 occurrences qui correspondent à sept formes. Les plus représentées sont les formes non marquées *nostre* (614/870) et *nostres* (160/870). La forme non

³³⁵ L'utilisation de *nostres* pour le féminin pluriel est à considérer comme francoprovençalisante puisque le traitement de [-as] dans NOSTRAS aboutit à [əs] (cf. § 19.).

marquée *nos* est relativement fréquente (41/870). Il en va de même pour la forme francoprovençale *nostron* (40/870). Enfin les formes avec maintien de la voyelle finale *nostri*, *nostro* et *nostra* sont rares.

- Les formes francoprovençales *nostron* et *nostran* sont représentées par 40 occurrences (1362-1392).
- Les douze occurrences de *nostri* (< NOSTRI), correspondant au masculin singulier et pluriel sujet, se relèvent dans les documents **27**, **28** et **29**. Cette forme s’illustre par le maintien de la voyelle finale [i] caractéristique du francoprovençal.
- Notons aussi le maintien de la voyelle finale [o] dans la forme du masculin singulier *nostro* (< NOSTRÛ) du document **4**, à nouveau il s’agit d’une caractéristique du francoprovençal.
- Remarquons également le maintien du [a] final dans la forme *nostra* dans le document **33**.
- Les formes *nostre*, *noustre*, *nostres*, *noustrés*, *nostrez*, *nos*, *nous* et *noz* ne sont pas marquées et sont extrêmement présentes dans le corpus (617 occ.). Parmi elles, nous devons signaler huit occurrences de *noustre(s)* illustrant un traitement graphique particulier de [o] entravé. Les trois formes *nous* reflètent le même phénomène.

Remarquons tout de suite que des 872 occurrences, seules 55 sont potentiellement francoprovençales : *nostron* (40 occ.), *nostri* (12 occ.), *nostro* (2 occ.), *nostra* (1 occ.). Ces formes prennent place dans une toute petite poignée de documents : les 40 formes *nostron* se trouvent dans douze documents compris entre 1362 et 1392 : **13**, **14**, **16**, **17**, **19**, **20**, **21**, **26**, **27**, **28**, **29** et **30** ; les douze formes *nostri* se trouvent dans les documents **27**, **28** et **29** (1392) qui sont trois exemplaires de la même ordonnance ; les deux formes *nostro* se trouvent dans le document **4** (1319) ; la forme *nostra* se trouve dans le document de comptabilité **33** (1403).

Concernant plus spécifiquement les 40 formes *nostron*, seules cinq prennent place dans de la comptabilité (doc. **13**). En dehors de ces cinq formes, deux occurrences se trouvent dans un contrat entre la ville et deux charpentiers (**20**). Les 33 formes restantes se trouvent dans des ordonnances de la ville qui semblent avoir été émises par deux secrétaires différents : Henri et Pierre Nonans. Nous estimons que l’utilisation de *nostron* à Fribourg est pleinement due à ces deux secrétaires. Il s’agit donc d’un usage que nous pouvons attribuer à Henri et Pierre Nonans.

Notre analyse diplomatique a par ailleurs permis de constater que les documents **13** et **20** ont aussi été produits par ces deux secrétaires, ce qui y explique la présence de la forme *nostron*.

Dans les documents portant les formes *nostron*, les notations non marquées sont donc également fréquentes. Lorsque l'on regarde dans le détail, on observe que *nostron* est bien masculin singulier régime, mais surtout qu'aucune autre forme n'est utilisée pour cette catégorie dans ces documents. Le masculin sujet singulier et pluriel est soit *nostr(e)s*, soit *nostr(i)*, jamais *nostron*. En effet, c'est dans les documents **27**, **28** et **29** que l'on constate les douze formes *nostr(i)*. Elles servent à noter le cas sujet masculin ou pluriel. Cette observation nous a permis de dégager le paradigme suivant :

<i>Cat.</i>	<i>Sujet</i>	<i>Régime</i>
<i>m.sg.</i>	<i>nostr(e) / nostr(es) / nostr(i)</i>	<i>nostron</i>
<i>m.pl.</i>	<i>nostr(e) / nostr(i)</i>	<i>nostr(es)</i>
<i>f.sg.</i>		<i>nostr(e)</i>
<i>f.pl.</i>		<i>nostr(es)</i>

Ceci nous permet d'observer que les différentes formes du possessif se répartissent en fonction de leur catégorie grammaticale. Aussi les secrétaires responsables de la rédaction de ces documents opèrent en fonction d'une norme grammaticale établie.

Pour ce qui est des formes *nostro* et *nostra*, il est significatif de les constater dans des documents dont la *scripta* est très marquée (**4** et **33**). Dans ces documents, elles doivent alors être lues comme des notations francoprovençales.

À côté de ces formes francoprovençales, nous avons relevé 815 formes sans marquage diatopique et ce tout au long du corpus. Aussi, dès le début de la tradition écrite vernaculaire fribourgeoise, l'usage de ce type de formes se fait déjà bien ressentir.

§ 27.4. *DocLing*

Dans les *DocLing*, nous avons uniquement mené une recherche des occurrences de la forme francoprovençale de type *nostron*. Celle-ci s'observe dans cinq corpus francoprovençaux : Fribourg (40 occ.) Ain (2 occ.), Lyonnais (16 occ.), Forez (2 occ.), Grenoble (5 occ.). Cette forme, autrefois analysée par Hasselrot, est, tout compte fait, plutôt rare. Son absence dans la *Somme du code* est remarquable si on la compare avec les résultats obtenus pour les comptes consulaires de Grenoble. En effet, ces deux documents se comportent généralement de manière similaire dans le traitement des paramètres phonétiques, mais aussi morphologiques. Ce qui

n'est pas le cas ici. Aussi, nous pensons pouvoir avancer que la propagation de cette forme analogique ne s'est pas faite par le sud, mais probablement par le nord du domaine francoprovençal, puisque sa première attestation est celle du document 2 de l'Ain. Dans cette idée, pour reprendre Hasselrot (1938/39 : 76-77) :

[...] au moment où l'action analogique de l'adjectif possessif de la première personne sur celui de la quatrième commença de se manifester (il semble que ce soit vers la fin du XIII^e siècle), les trois langues gallo-romanes possédaient *mon*, mais le franco-provençal seul, et en son entier, *nostro*. De *nostre* à *nostron* il y avait un grand pas ; l'analogie ne pouvait prévaloir. Mais pour que *nostro* prît la terminaison de *mon*, l'addition d'une *n* suffisait, et souvent, l'analogie finissait par imposer cette addition.

Nos relevés ne font que confirmer ce constat. Alors que les formes *nostro* existent dans tout le domaine, *nostron* apparaît uniquement à la fin du 13^e siècle dans l'Ain. Cette forme se diffuse ensuite en Lyonnais dès le premier quart du 14^e, où elle connaîtra une belle vitalité jusqu'en 1386 et dans le deuxième quart du 14^e siècle en Dauphiné. Concernant la Suisse romande, *nostron* est représentée uniquement par Fribourg, dont la présence correspond à la dernière étape de diffusion située dans le troisième quart du 14^e siècle. L'absence d'une telle forme dans l'ensemble des documents oïliques des DocLing, mais aussi dans Vaud/Genève et Neuchâtel, est aussi révélatrice d'un développement francoprovençal.

§ 28. *Pronom et adjectif* lour (< *ILLŌRUM*)

§ 28.1. *Description*

Selon Müller (1997 : 137-138), *lour*, très rarement *leur*, remplit de nombreuses fonctions au sein de la *scripta* fribourgeoise. Il peut tout d'abord être un possessif et pronom personnel datif comme le français *leur*. Mais il peut aussi être un pronom tonique équivalant à *eux*, caractéristique que l'on observe ailleurs dans le domaine galloroman (Zinc ³2000 : 96). En outre, toujours selon Müller, *lour* peut aussi être pronom personnel conjoint à valeur 'sujet' et pronom personnel réfléchi.

§ 28.2. *Analyse*

L'analyse des attributions des issues de *ILLŌRUM* sous les formes *lour(s)* et *leur(s)* a donc porté sur ces cinq catégories :

- les issues de ILLŌRUM comme possessif de tous les genres et nombres et son emploi substantivé ;
- les issues de ILLŌRUM comme pronom personnel datif ;
- les issues de ILLŌRUM comme pronom personnel tonique disjoint ;
- les issues de ILLŌRUM comme pronom personnel conjoint ‘sujet’ ;
- les issues de ILLŌRUM comme pronom personnel réfléchi.

§ 28.2.1. Possessif et substantif

Les issues de ILLŌRUM comme possessif et substantif se relèvent à 292 reprises dans 57 documents compris entre 1293 et 1496 sous cinq formes :

- *lour* est attestée par 222 occurrences dans 49 documents (1293-1479) ; *lour* est une forme régionalement marquée très répandue dans les *scriptae* de l’est du domaine oïlique. La notation <ou> illustre l’absence de différenciation de [ou] vers [eu] dans le diptongaison de [ʰo]³³⁶ (cf. § 10.).
- *lou* est attestée par trois occurrences dans les documents **3** et **25**. L’absence de <r> nous semble bien particulière ; il est peu probable que [r] se soit amuït.
- *lours* est attestée par 19 occurrences dans huit documents (1380-1454) ; l’utilisation de <s> est uniquement graphique et correspond au morphème {s} du pluriel.
- *leur* est attestée par 21 occurrences dans huit documents (1342-1496) ; il s’agit d’une notation oïlique non marquée reflétant le passage de [ou] à [eu] puis [ø].
- *leurs* est attestée par 27 occurrences dans dix documents (1342-1496) ; l’utilisation de <s> est ici aussi graphique et correspond au morphème {s} du pluriel.

222× *lour*

77× *lour* m.sg.

1 (1 occ.), **2** (1 occ.), **3** (1 occ.), **13** (4 occ.), **14** (2 occ.), **20** (3 occ.), **21** (1 occ.), **25** (3 occ.), **32** (3 occ.), **35** (3 occ.), **36** (3 occ.), **37** (3 occ.), **38** (3 occ.), **41** (2 occ.), **45** (1 occ.), **47** (3 occ.), **49** (3 occ.), **50** (4 occ.), **51** (4 occ.), **52** (4 occ.), **54** (6 occ.), **55** (4 occ.), **56** (1 occ.), **57** (4 occ.), **58** (7 occ.), **62** (1 occ.), **70** (2 occ.)

39× *lour* m.pl.

2 (2 occ.), **4** (1 occ.), **5** (1 occ.), **8** (1 occ.), **9** (1 occ.), **12** (2 occ.), **17** (1 occ.), **20** (1 occ.), **21** (1 occ.), **22** (3 occ.), **24** (1 occ.), **31** (1 occ.), **32** (1 occ.), **35** (1 occ.), **36** (1 occ.), **37** (1 occ.), **38** (1 occ.), **42** (1 occ.), **45** (1 occ.), **47** (1 occ.), **49** (1 occ.), **50** (4 occ.), **51** (4 occ.), **52** (1 occ.), **53** (1 occ.), **59** (2 occ.), **62** (1 occ.), **70** (1 occ.)

76× *lour* f.sg.

8 (2 occ.), **9** (1 occ.), **12** (1 occ.), **20** (2 occ.), **21** (1 occ.), **23** (1 occ.), **25** (9 occ.), **27** (1 occ.), **28** (1 occ.), **29** (1 occ.), **32** (1 occ.), **33** (3 occ.), **34** (3 occ.), **35** (2 occ.), **36** (2 occ.), **37** (2 occ.), **38** (2 occ.), **39** (1 occ.), **40** (1 occ.), **41** (1 occ.), **42** (2 occ.), **45** (1 occ.), **47** (1 occ.), **50** (2 occ.), **51** (2 occ.), **52** (6 occ.), **54** (9 occ.), **56** (2 occ.), **57** (1 occ.), **58** (5 occ.), **59** (1 occ.), **61** (2 occ.), **62** (1 occ.), **70** (3 occ.)

27× *lour* f.pl.

1 (1 occ.), **2** (1 occ.), **3** (2 occ.), **7** (2 occ.), **9** (2 occ.), **20** (3 occ.), **22** (4 occ.), **23** (1 occ.), **32** (1 occ.), **33** (1 occ.), **40** (1 occ.), **41** (1 occ.), **52** (1 occ.), **54** (1 occ.), **59** (4 occ.), **70** (1 occ.)

³³⁶ Il en va de même pour toutes les occurrences de *lour* inventoriées dans les autres catégories.

	2× <i>lour</i> subst.sg. 1 (1 occ.), 2 (1 occ.)
	1× <i>lour</i> subst.pl. 57 (1 occ.)
3× <i>lou</i>	1× <i>lou</i> m.sg. 25 (1 occ.)
	2× <i>lou</i> m.pl. 3 (2 occ.)
19× <i>lours</i>	5× <i>lours</i> m.pl. 24 (2 occ.), 47 (1 occ.), 59 (1 occ.), 61 (1 occ.)
	6× <i>lours</i> f.pl. 24 (4 occ.), 39 (1 occ.), 59 (1 occ.)
	8× <i>lours</i> subst.pl. 32 (1 occ.), 54 (5 occ.), 57 (2 occ.)
21× <i>leur</i>	7× <i>leur</i> m.sg. 61 (3 occ.), 62 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (1 occ.), 74 (1 occ.)
	13× <i>leur</i> f.sg. 11 (1 occ.), 61 (2 occ.), 62 (2 occ.), 63 (2 occ.), 66 (2 occ.), 67 (2 occ.), 71 (1 occ.), 74 (1 occ.)
	1× <i>leur</i> m.pl. 61 (1 occ.)
27× <i>leurs</i>	15× <i>leurs</i> m.pl. 11 (2 occ.), 61 (1 occ.), 63 (5 occ.), 66 (2 occ.), 67 (1 occ.), 68 (2 occ.), 72 (1 occ.), 74 (1 occ.)
	10× <i>leurs</i> f.pl. 61 (2 occ.), 62 (1 occ.), 63 (2 occ.), 66 (3 occ.), 67 (1 occ.), 70 (1 occ.)
	2× <i>leurs</i> subst.pl. 62 (1 occ.), 63 (1 occ.)

§ 28.2.2. *Pronom personnel datif*

Les issues de ILLÖRUM comme pronom personnel datif s’observent dans 65 cas au sein de 27 documents compris entre 1293 et 1490 sous trois formes :

- *lour* est la plus fréquente avec 51 occurrences dans 21 documents (1293-1479).
- *lours* est équivalente à *lour* mais se relève que dans deux cas dans les documents **8** (1333) et **24** (1380).
- *leur* est attestée par douze occurrences dans six documents (1454-1490).

51× <i>lour</i>	2 (8 occ.), 3 (1 occ.), 12 (2 occ.), 20 (2 occ.), 24 (2 occ.), 25 (3 occ.), 33 (1 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 48 (1 occ.), 50 (6 occ.), 51 (6 occ.), 52 (2 occ.), 54 (2 occ.), 56 (5 occ.), 57 (3 occ.), 58 (2 occ.), 60 (1 occ.), 70 (1 occ.)
2× <i>lours</i>	8 (1 occ.), 24 (1 occ.)
12× <i>leur</i>	60 (1 occ.), 63 (3 occ.), 66 (2 occ.), 68 (3 occ.), 71 (1 occ.), 72 (2 occ.)

§ 28.2.3. *Pronom personnel tonique disjoint*

Les issues de ILLŌRUM comme pronom personnel disjoint se constatent dans 119 cas au sein de 41 documents compris entre 1293 et 1481 sous quatre formes :

- *lour* est la plus fréquente avec 108 occurrences dans 36 documents (1293-1479).
- *lours* se constate seulement à huit reprises dans quatre documents (1333-1392).
- *leur* se relève une seule fois dans le document **71** (1481).
- *leurs* se relève à deux reprises dans les documents **11** (1342) et **61** (1454).

108× <i>lour</i>	2 (5 occ.), 3 (2 occ.), 8 (2 occ.), 12 (3 occ.), 13 (1 occ.), 17 (2 occ.), 19 (2 occ.), 20 (2 occ.), 21 (1 occ.), 22 (2 occ.), 25 (4 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (1 occ.), 32 (2 occ.), 35 (4 occ.), 36 (4 occ.), 37 (4 occ.), 38 (4 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 42 (2 occ.), 47 (1 occ.), 48 (1 occ.), 50 (6 occ.), 51 (6 occ.), 52 (4 occ.), 54 (9 occ.), 56 (5 occ.), 57 (12 occ.), 58 (4 occ.), 59 (2 occ.), 60 (1 occ.), 70 (3 occ.)
8× <i>lours</i>	8 (1 occ.), 24 (4 occ.), 26 (2 occ.), 30 (1 occ.)
1× <i>leur</i>	71 (1 occ.)
2× <i>leurs</i>	11 (1 occ.), 61 (1 occ.)

§ 28.2.4. *Pronom personnel conjoint ‘sujet’*

Les issues de ILLŌRUM en tant que pronom personnel conjoint ‘sujet’ s’observent à 92 reprises dans quinze documents compris entre 1380 et 1481 sous deux formes :

- *lour* se relève à 88 reprises dans douze documents (1380-1479).
- *leur* se relève uniquement à quatre reprises dans trois documents (1454 et 1481).

88× <i>lour</i>	24 (1 occ.), 49 (1 occ.), 50 (21 occ.), 51 (21 occ.), 52 (2 occ.), 54 (1 occ.), 55 (8 occ.), 56 (5 occ.), 57 (15 occ.), 58 (3 occ.), 59 (2 occ.), 70 (8 occ.)
4× <i>leur</i>	60 (1 occ.), 62 (1 occ.), 71 (2 occ.)

§ 28.2.5. *Pronom personnel réfléchi*

Les issues de ILLŌRUM en tant que pronom personnel réfléchi s’observent à cinq reprises dans cinq documents compris entre 1334 et 1481 sous deux formes :

- *lour* se relève à trois reprises dans trois documents (1334-1437).
- *leur* se relève à deux reprises dans deux documents (1454 et 1437).

3× <i>lour</i>	9 (1 occ.), 56 (1 occ.), 58 (1 occ.)
2× <i>leur</i>	60 (1 occ.), 71 (1 occ.)

§ 28.3. Discussion

Notre relevé nous a donné accès à la répartition suivante :

Catégorie	<i>lour / lou</i>	<i>lours</i>	<i>leur</i>	<i>leurs</i>	Total
<i>possessif</i>	225	19	21	27	291
<i>datif</i>	51	2	12		65
<i>tonique disj.</i>	108	8	1	2	119
<i>sujet conj.</i>	88		4		92
<i>réfléchi</i>	3		2		5
<i>Total</i>	475	29	40	29	573

L'analyse nous a révélé 573 issues de ILLŌRUM dans cinq usages. Les usages les plus représentés sont l'emploi comme possessif et substantif (291/573) et l'emploi comme pronom personnel tonique disjoint (119/573). L'emploi comme pronom personnel conjoint 'sujet' est également fréquent (98/573). L'emploi comme pronom datif est quant à lui plus rare (65/573). Enfin, l'emploi comme pronom personnel réfléchi est très rare (5/573).

- Les 291 emplois comme possessif et substantif nous donnent accès à cinq formes, mais surtout à toutes les catégories grammaticales.

Les 225 formes *lour* et *lou* représentent 78 masculins singuliers, 41 masculins pluriels, 76 féminins singuliers, 27 féminins pluriels, deux substantifs singuliers et un substantif pluriel. Les 19 formes *lours* concernent cinq masculins pluriels, six féminins pluriels et huit substantifs pluriels. Les 21 formes *leur* concernent sept masculins singuliers, treize féminins singuliers et un masculin pluriel. Les 27 formes *leurs* concernent quinze masculins pluriels, dix féminins pluriels et deux substantifs pluriels.

Pour cette catégorie, nous pouvons observer que l'utilisation du morphème du pluriel {s} se limite exclusivement aux formes du pluriel ; alors que l'absence de {s} s'observe tant pour le singulier (175 occ.) que le pluriel (68 occ.), mais avec une majorité de singuliers. Ce constat postule en faveur de l'absence de réalité phonique de <s>.

- Les 65 emplois comme pronom personnel datif nous donnent accès à trois formes : *lour* (51 occ.) est plus fréquente que *lours* (2 occ.) et *leur* (12 occ.). La présence de <s> est ici très rare.
- Les 119 emplois comme pronom personnel tonique disjoint concernent les quatre formes, toutefois *lour* est nettement la plus représentée (108 occ.). La présence de <s> tant sous les notations *lours* (8 occ.) que *leurs* (2 occ.) est ici aussi très rare. De plus, il semble significatif que l'utilisation de la forme *leur(s)*, qui n'est pas régionalement marquée, soit nettement moins fréquente que dans les deux catégories qui précèdent.
- Les 92 emplois comme pronom personnel conjoint 'sujet' concernent deux formes. Ici aussi la forme *lour* (88 occ.) est clairement majoritaire par rapport à *leur* (4 occ.). Dans cette catégorie, nous ne relevons aucun emploi de <s>. L'emploi de *lour* que nous considérons comme pronom personnel conjoint 'sujet' se relève dans des formations de ce type :

[...] et *per* tant *per* *lour* affirment que à-*lour* doit appartenir ly pittite Oge qui est derrar la Sarene devant *lour* closon, la quelle pittite oge *lour* desmandavant. (52, 3)³³⁷

Et après quant les paroles *per* les parties devoir *aproposeir* seroent encluses lor estoent prest de en pronuncier *per* vertuz de la puissance à *lour* *comment* dessus outroyé, car *lour* desirroent auxi que bonne paix et concorde soent entre les-dictes parties. (57, 9)

En outroyant pour nous et *nostres* successeurs que les-ditz de Fribourg et *lour* comborgeis et successeurs à chevaux et à pié ensemble *lour* marcheandises et biens passant et repassant tantes-fois quantes-fois à *lour* et ung-chascon de *lour* plairra le-dit pont ensi coment *lour* hont acoustumey franchemant sains aulconne desmande *per* nous ou *nostres* successeurs ou officiers devoir à faire. (59, 10)

Dans ce cas de figure, Müller (1997 : 138) considère que « le sens de *lour* tonique a dû finir par s'affaiblir quelque peu car, au 15^e siècle, il a été antéposé aux verbes, en guise de pronom personnel conjoint ».

- Les cinq emplois comme pronom personnel réfléchi concernent les formes *lour* et *leur*. L'absence de <s> est aussi à noter. Cet emploi est si particulier que nous estimons nécessaire de citer les passages concernés qui présentent par ailleurs une formulation identique :

³³⁷ Dans cet extrait, nous observons d'ailleurs trois usages de *lour* : le possessif dans *lour* *closon* ; le pronom personnel tonique disjoint dans *per* *lour* *affirment* et à-*lour* *devoit appartenir* ; enfin le pronom personnel conjoint 'sujet' dans *lour* *desmandavant*.

[...] auxi les-dictes religieuses et lour dit advoyé devoent *promettre* de lour *contenteir* de tel droit *comment* à lour sera cognehuz et adjugié en ceste cause [...]. (56, 11)

[...] il fust entenuz de respondre ou-dit domp Johan Basset ou nom quel dessus, cil domp Johan auxi le-dit monseigneur l'advoyé, *comment* lour gouverneur, devoent *promettre* de lour *contenteir* de tel droit *comment* à-lour sera cogneuz et adjugié en la dicte cause ou nom quel dessus [...]. (58, 10)

Aprés de ce que les-dictes ambes parties heurent promis de leur *contenter* de tel droit et cognoissance *comme* leur seroit fait en la-dicte justice [...]. (61, 8)

Ensi *promisrent* ambes parties de leur *contenter* de tel droit *comment* pour cestuy fait en la-dite justice leur *sera* fait [...]. (71, 7).

Aprés *que* je, li dit sires d'Illens et d'Arconcie devo et sui tenuz doner licence *per* ma lettre uverte à sel pendant eis dit nobles, borgeis et residanz d'Arconcie de lour allier avoyque les diz Friborgeis *encontenant* qu'il feront la dicte alleance saul mon droit *cum* ja li dit chastel d'Arconcie soit alliez eis dit Friborgeis. (9, 14)

Cette analyse permet aussi de constater l'utilisation des notations régionales de type *lour* et des notations non marquées de type *leur*. Les formes régionalement marquées *lour*, *lou* et *lours* sont nettement majoritaires (501/573). Elles s'observent entre 1293 et 1479. La très forte fréquence de *lour* s'explique par le fait que de nombreuses *scriptae* oïliques orientales aient maintenu cette notation très tardivement ; elle s'observe jusqu'en 1379 dans le corpus de Neuchâtel, 1374 dans celui du Jura/Berne, 1331 dans celui de la Saône-et-Loire, 1299 dans celui de la Haute-Saône et 1296 dans celui du Jura. Il semble alors que l'utilisation prolongée d'une notation régionalement marquée dans les *scriptae* voisines ait permis le maintien tardif de ces notations à Fribourg. Comme nous l'avons vu ailleurs, les territoires voisins jouent ainsi le rôle de 'bouclier' contre les notations oïliques neutralisées. Mais ces notations oïliques sont quand-même bien attestées avec 69 occurrences entre 1342 et 1496. Parmi les documents contenant *leur*, quatre contiennent aussi *lour* (60 2× *lour* vs 3× *leur* ; 61 3× *lour* vs 10× *leur* ; 62 3× *lour* vs 6× *leur* ; 70 19× *lour* vs 1× *leur*). Dans les documents 60, 61 et 62 *leur* est majoritaire, mais dans le document 70 *lour* est majoritaire. Ceci s'explique par le fait que le document 70 est une copie augmentée d'un document plus ancien ; dans ce document, le scribe maintient les notations régionales de la version qui précède. Les documents 11, 63, 66, 67, 68, 71, 72 et 74 ne comportent que la notation *leur*. Le cas du document 11 (1342) est spécifique dans la mesure où il est le seul document antérieur à 1454 à porter une notation non régionale. Cette observation nous permet d'affirmer que ce document n'a pas pu être rédigé au sein d'un des lieux d'écriture de Fribourg et de ses environs. Les autres documents contenant uniquement *leur* l'attestent

surtout dans les mêmes usages que le français, soit dans un emploi de possessif ou de pronom personnel datif. Seul le document **71** comporte les cinq usages. Par conséquent, nous pouvons affirmer que dès le document **63** (1455), la langue écrite fribourgeoise correspond à un français normalisé.

La répartition des notations diatopiquement marquées et non marquées semble aussi se faire en fonction de l'usage morphologique des formes. Nous avons pu constater que les usages spécifiques à Fribourg, soit *lour* comme pronom personnel tonique disjoint, pronom personnel conjoint 'sujet' et pronom personnel réfléchi, concernent très majoritairement des formes de type *lour* (207/216). Ceci laisse supposer qu'une forme sans marquage diatopique ne pouvait pas être utilisée pour un usage morphologique local. Toutefois, ce constat peut aussi être mis en corrélation avec l'abandon des usages spécifiques à Fribourg, puisque le remplacement de *lour* par *leur* est concomitant au remplacement de *lour* tonique disjoint par *eux* de provenance oïlique. En effet nous avons observé 22 occurrences de *eux* et variantes entre 1451 et 1490 dans huit documents.

2× <i>eux</i>	61 (1 occ.), 62 (1 occ.)
4× <i>eulz</i>	63 (3 occ.), 66 (1 occ.)
18× <i>eulx</i>	59 (1 occ.), 60 (2 occ.), 61 (7 occ.), 62 (2 occ.), 63 (1 occ.), 68 (2 occ.), 72 (1 occ.)

Aussi, l'usage de *leur* pour le pronom tonique disjoint n'est pas possible dans la mesure où c'est *eux* qui a remplacé *lour* en emploi tonique disjoint. Par ailleurs, *eulx* s'observe comme pronom conjoint 'sujet' dans deux cas :

[...] pour lez *grands* desplaisirs que eulx ont heu de telx vexations et molestes [...]. (**61**, 4)

[...] à iceulx lueftenants *seront* une-foys l'annee par le procureur de la-dicte clergie confery dons gratuites scelun que eulx l'auront admerité *au service* de l'eglise au regard et à la discrecion deis-dits noz *seigneurs* advoyé et conseil de Fribourg. (**68**, 10)

En définitive, notre analyse des issues de ILLÖRUM nous a donné accès à une multitude d'emplois, les mêmes qu'avait observés Müller. Toutefois, ces emplois ne sont pas forcément propres à la *scripta* fribourgeoise, puisque la recherche a depuis longtemps établi que *lour* pouvait connaître un usage prédicatif (Zinc ³2000 : 94). Nous n'avons pas pu vérifier l'usage de *lour* comme pronom personnel conjoint 'sujet' ou pronom personnel réfléchi dans les DocLing, mais nous supposons que cet usage ne se limite pas à Fribourg.

§ 28.4. Müller (1997 : 137-138)

Müller relève donc les mêmes usages que nous, mais une différence majeure est à noter entre son analyse et la nôtre. Le corpus sur lequel repose son travail ne va que rarement au-delà du 14^e siècle, aussi il est impossible pour lui de relever les changements survenus dans les normes rédactionnelles au cours du 15^e siècle. Par conséquent, notre analyse ne fait que confirmer la sienne pour ce qui est des documents antérieurs à 1400, mais elle la complète et l'approfondit pour ce qui est du 15^e siècle. Pour ce siècle, Müller observe une forme tonique *eulz* en 1475 et une forme conjointe *lour* en 1425. Ces deux formes ne suffisent pas à décrire ce qu'il se produit au 15^e siècle. C'est grâce à notre corpus que l'on peut observer le remplacement progressif de *lour* par *leur* et par *eux* à partir de 1451-1454 (docs. **59**, **60** et **61**). Ce remplacement atteste une phase de standardisation de la langue écrite à Fribourg.

§ 29. Pronoms et déterminants démonstratifs

§ 29.1. Description³³⁸

Afin de mieux comprendre la constitution de la *scripta* fribourgeoise, il nous a semblé essentiel de décrire le système des pronoms et déterminants démonstratifs que nous pouvons observer dans le corpus. L'expression du démonstratif dans la *scripta* fribourgeoise se particularise par plusieurs aspects :

- un important polymorphisme dans les différentes formes de chaque catégorie grammaticale ;
- l'utilisation de formes francoprovençales ;
- le maintien tardif de la déclinaison bicasuelle.

Relativement à la bibliographie, c'est à Müller que nous devons plusieurs études relatives aux démonstratifs dans la production vernaculaire fribourgeoise (Müller 1989, 1990, 1997). Ses recherches nous ont surtout permis de classer de manière sûre les formes relevées, puisqu'il inventorie des formes similaires aux nôtres.

§ 29.2. Analyse

Afin de relever toutes les formes du démonstratif, notre recherche a porté sur deux types de formes :

³³⁸ Nous avons renoncé à l'intégration d'un tableau récapitulatif des formes propres à chaque domaine linguistique de la Galloromania en raison de la trop importante variation qu'on y constate.

- les formes dont l’initiale est <c>³³⁹ ;
- les formes dont l’initiale présente un renforcement par <i> ou <y>.

Notre relevé a ensuite été classé selon sept catégories : le masculin singulier sujet et régime, le masculin pluriel sujet et régime, le féminin singulier, le féminin pluriel et le neutre. Pour chaque catégorie, nous séparons les formes en fonction de leur appartenance à la série ILLE et à la série ISTE. Nous distinguerons l’usage des formes comme pronom ou déterminant. Enfin, elles seront présentées par regroupement graphique, afin de dégager leur éventuel marquage diatopique.

§ 29.2.1. Masculin singulier sujet

Le masculin singulier sujet est attesté par 137 formes comprises dans 33 documents situés entre 1319 et 1464. Ces formes correspondent à deux types :

- la forme *cil* issue de ECCE ILLI qui se constate comme pronom (81 occ.) et déterminant (46 occ.).
- Les formes *cis* et *cy* issues de ECCE ISTI ; les dix occurrences correspondent uniquement au déterminant.

ILLI pr.	81× <i>cil</i>
ILLI dét.	46× <i>cil</i>
ISTI dét.	1× <i>cis</i> , 9× <i>cy</i>
Doc.	4 (2 occ.), 9 (2 occ.), 14 (1 occ.), 15 (1 occ.), 17 (3 occ.), 19 (2 occ.), 21 (13 occ.), 22 (1 occ.), 25 (6 occ.), 26 (2 occ.), 27 (7 occ.), 28 (7 occ.), 29 (7 occ.), 30 (2 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (2 occ.), 53 (1 occ.), 54 (17 occ.), 55 (3 occ.), 56 (1 occ.), 57 (13 occ.), 58 (9 occ.), 60 (2 occ.), 62 (1 occ.), 63 (1 occ.), 68 (1 occ.)

§ 29.2.2. Masculin singulier régime

Le masculin singulier régime est attesté par 372 formes comprises dans 58 documents situés entre 1293 et 1496. Ces formes correspondent à cinq types :

- les formes issues de ECCE ILLE attestées par trois variantes et exclusivement comme déterminant.
- Les formes issues de la série ECCE ILLIU attestées par dix variantes ; des 260 occurrences, 100 correspondent à un usage pronominal.

³³⁹ L’initiale <s> a été observée dans une forme *silla* dans le document **33**.

- Les formes issues de ECCE ISTE attestées par cinq variantes et exclusivement comme déterminant.
- Les formes issues de ECCE ISTIU attestées par trois variantes ; une seule des dix correspond à un usage pronominal.
- L'utilisation de la forme *ce* pour le déterminant masculin singulier.

ILLE dét.	28× <i>cel</i> 4× <i>ceil</i> 1× <i>cei</i>
ILLIU dét.	88× <i>cellui</i> , 5× <i>celluiz</i> , 50× <i>celluy</i> , 1× <i>celui</i> , 12× <i>celuy</i> 1× <i>dycelluy</i> , 2× <i>icelluy</i> , 1× <i>ycellui</i>
ILLIU pr.	38× <i>cellui</i> , 1× <i>celluiz</i> , 55× <i>celluy</i> , 1× <i>celui</i> 3× <i>icelluy</i> 2× <i>celluir</i>
ISTE dét.	3× <i>cest</i> 1× <i>cist</i> , 5× <i>cit</i> 1× <i>ci</i> , 27× <i>cy</i>
ISTIU dét.	2× <i>cestui</i> , 2× <i>cestuit</i> , 5× <i>cestuy</i>
ISTIU. pr.	1× <i>cestui</i>
<i>ce</i> dét.	32× <i>ce</i>
Doc.	1 (1 occ.), 3 (2 occ.), 4 (5 occ.), 5 (1 occ.), 9 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (1 occ.), 14 (2 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (5 occ.), 18 (1 occ.), 19 (3 occ.), 20 (2 occ.), 21 (11 occ.), 22 (2 occ.), 25 (18 occ.), 26 (2 occ.), 27 (2 occ.), 28 (2 occ.), 29 (2 occ.), 30 (2 occ.), 31 (4 occ.), 32 (1 occ.), 33 (15 occ.), 34 (15 occ.), 35 (16 occ.), 36 (16 occ.), 37 (16 occ.), 38 (16 occ.), 40 (1 occ.), 43 (3 occ.), 45 (10 occ.), 46 (12 occ.), 47 (41 occ.), 48 (8 occ.), 49 (47 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (4 occ.), 53 (6 occ.), 54 (22 occ.), 55 (5 occ.), 56 (2 occ.), 57 (6 occ.), 58 (5 occ.), 59 (3 occ.), 60 (4 occ.), 62 (1 occ.), 63 (1 occ.), 64 (3 occ.), 65 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (3 occ.), 70 (3 occ.), 71 (3 occ.), 72 (2 occ.), 74 (1 occ.)

§ 29.2.3. Masculin pluriel sujet

Le masculin pluriel sujet est attesté par 56 formes comprises dans 21 documents situés entre 1293 et 1437. Elles correspondent à quatre types :

- la forme *cil* issue de ECCE ILLI ; elle correspond tant au pronom (37 occ.) qu'au déterminant (12 occ.).
- la forme *cels* issue de ECCE ILLE comme déterminant.
- La forme *cis* issue de ECCE ISTE qui se réfère à un déterminant.
- Les formes issues de *ECCE ILLŌRUM attestées par deux variantes pour le déterminant.

ILLI dét.	12× <i>cil</i>
ILLI pr.	37× <i>cil</i>
ILLE dét.	1× <i>cels</i>
ISTI dét.	1× <i>cis</i>

ILLŌRUM dét.	4× <i>cellour</i> 1× <i>cellours</i>
Doc.	1 (3 occ.), 9 (1 occ.), 12 (1 occ.), 13 (1 occ.), 19 (2 occ.), 21 (2 occ.), 22 (2 occ.), 25 (3 occ.), 26 (2 occ.), 30 (3 occ.), 32 (1 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (6 occ.), 38 (6 occ.), 40 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 54 (4 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.)

§ 29.2.4. Masculin pluriel régime

Le masculin pluriel régime est attesté par 172 formes comprises dans 52 documents situés entre 1293 et 1490. Elles représentent quatre types :

- les formes issues de ECCE ILLOS attestées par huit variantes ; elles correspondent tant au pronom (67 occ.) qu’au déterminant (11 occ.).
- Les formes issues de ECCE ISTOS attestées par six variantes ; tout comme les précédentes elles sont tant des pronoms (3 occ.) que des déterminants (2 occ.).
- Les formes de type *ces* peuvent tant provenir de ECCE ILLOS que de ECCE ISTOS, puisque dans les deux cas, la finale [l] ou [st] s’est amuïe ; onze sont des déterminants et 19 des pronoms.
- Les formes issues de *ECCE ILLŌRUM et la forme analogique *cestour* attestées par six variantes ; 50 sont des pronoms et neuf sont des déterminants.

ILLOS dét.	6× <i>ceaux</i> 4× <i>ceux</i> 1× <i>iceulx</i>
ILLOS pr.	1× <i>ças</i> , 10× <i>ceaulx</i> , 3× <i>ceaus</i> , 32× <i>ceaux</i> 9× <i>ceulx</i> , 1× <i>ceux</i> 10× <i>iceulx</i> , 1× <i>yceulx</i>
ISTOS dét.	1× <i>cit</i> , 1× <i>cys</i>
ISTOS pr.	3× <i>cest</i>
<i>ces</i> dét.	3× <i>ceis</i> 8× <i>ces</i>
<i>ces</i> pr.	11× <i>ceis</i> , 2× <i>ceiz</i> 6× <i>ces</i>
ILLŌRUM dét.	2× <i>cellour</i> , 3× <i>cellours</i> , 1× <i>cillour</i> 3× <i>cestour</i>
ILLŌRUM pr.	14× <i>cellour</i> , 14× <i>cellours</i> , 2× <i>celour</i> , 13× <i>celours</i> , 7× <i>cillour</i>
Doc.	1 (7 occ.), 2 (1 occ.), 3 (2 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (1 occ.), 12 (2 occ.), 13 (2 occ.), 14 (1 occ.), 17 (2 occ.), 19 (2 occ.), 21 (3 occ.), 22 (2 occ.), 23 (4 occ.), 24 (2 occ.), 25 (16 occ.), 26 (2 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 30 (1 occ.), 31 (1 occ.), 33 (16 occ.), 34 (13 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 45 (13 occ.), 46 (1 occ.), 47 (1 occ.), 49 (4 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 52 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (10 occ.), 55 (3 occ.), 56 (2 occ.), 57 (2 occ.), 58 (1 occ.), 59 (3 occ.), 61 (4 occ.), 62 (5 occ.), 63 (1 occ.), 64 (2 occ.), 66 (1 occ.), 68 (2 occ.), 70 (3 occ.), 72 (1 occ.)

§ 29.2.5. Féminin singulier

Le démonstratif féminin singulier est attesté par 173 formes comprises dans 51 documents situés entre 1293 et 1496. Elles correspondent à trois types :

- la forme francoprovençale du cas sujet *cilly* attestée à trois reprises dans le document **21** (1374), dont deux déterminants et un pronom.
- Les formes issues de ECCE ILLA qui connaissent quatre variantes ; 68 sont des déterminants et 26 des pronoms.
- Les formes issues de ECCE ISTA qui connaissent trois variantes, dont trois variantes potentiellement francoprovençales : *cista*, *ciste* et *cite* ; 75 sont des déterminants et seulement une un pronom.

ILLA dét.	2× <i>cilly</i>
ILLA pr.	1× <i>cilly</i>
ILLA dét.	10× <i>cele</i> , 53× <i>celle</i> 5× <i>icelle</i>
ILLA pr.	2× <i>cele</i> , 21× <i>celle</i> 3× <i>icelle</i>
ISTA dét.	71× <i>ceste</i> 2× <i>cista</i> 1× <i>ciste</i> , 1× <i>cite</i>
ISTA pr.	1× <i>ceste</i>
Doc.	1 (1 occ.), 3 (4 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 9 (2 occ.), 12 (1 occ.), 13 (2 occ.), 14 (4 occ.), 15 (2 occ.), 16 (1 occ.), 17 (2 occ.), 19 (3 occ.), 20 (1 occ.), 21 (8 occ.), 23 (2 occ.), 25 (8 occ.), 26 (5 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 30 (5 occ.), 32 (3 occ.), 33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 35 (7 occ.), 36 (7 occ.), 37 (7 occ.), 38 (7 occ.), 39 (3 occ.), 40 (3 occ.), 45 (3 occ.), 46 (3 occ.), 47 (2 occ.), 49 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (5 occ.), 54 (26 occ.), 55 (5 occ.), 56 (5 occ.), 57 (4 occ.), 58 (1 occ.), 59 (2 occ.), 60 (3 occ.), 61 (2 occ.), 62 (3 occ.), 63 (1 occ.), 68 (1 occ.), 70 (4 occ.), 71 (2 occ.), 73 (1 occ.), 74 (2 occ.)

§ 29.2.6. Féminin pluriel

Le démonstratif féminin pluriel est attesté par 218 formes situées entre 1293 et 1496 dans 60 documents. Elles correspondent à quatre types :

- les issues de ECCE ILLAS qui connaissent huit variantes ; elles correspondent à 28 pronoms et à huit déterminants.
- Les issues de ECCE ISTAS qui connaissent six variantes ; 35 sont des déterminants et une un pronom.
- Les formes de type *ces* peuvent tant provenir de ECCE ILLOS que de ECCE ISTOS, puisque dans les deux cas, la finale [l] ou [st] s'est amuïe ; toutes sont des déterminants.
- Les formes francoprovençales issues de *ECCE ILLŌRUM sous quatre variantes, dont 18 déterminants et quatorze pronoms.

ILLAS dét.	4× <i>celles</i> 1× <i>icelles</i> , 1× <i>icellez</i> , 1× <i>ycelles</i> , 1× <i>ycellez</i>
ILLAS pr.	1× <i>celes</i> , 15× <i>celles</i> 1× <i>icelles</i> , 3× <i>icellez</i> , 6× <i>yceles</i> , 2× <i>ycelles</i>
ISTAS dét.	4× <i>cest</i> , 1× <i>ceste</i> , 26× <i>cestes</i> , 2× <i>cestez</i> 1× <i>cistes</i> , 1× <i>cites</i>
ISTAS pr.	1× <i>cestes</i>
<i>ces</i> dét.	25× <i>cé</i> , 4× <i>ceis</i> , 60× <i>ces</i> , 25× <i>cez</i>
ILLŌRUM dét.	12× <i>cellour</i> , 3× <i>cillour</i> 3× <i>cestour</i>
ILLŌRUM pr.	8× <i>cellour</i> , 6× <i>cellours</i>
Doc.	1 (2 occ.), 2 (9 occ.), 3 (3 occ.), 4 (1 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 8 (2 occ.), 9 (1 occ.), 11 (1 occ.), 12 (3 occ.), 14 (3 occ.), 16 (1 occ.), 18 (2 occ.), 19 (3 occ.), 20 (1 occ.), 21 (1 occ.), 22 (1 occ.), 23 (1 occ.), 24 (2 occ.), 25 (3 occ.), 26 (3 occ.), 27 (5 occ.), 28 (5 occ.), 29 (5 occ.), 30 (3 occ.), 32 (2 occ.), 35 (7 occ.), 36 (7 occ.), 37 (7 occ.), 38 (7 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 42 (1 occ.), 45 (1 occ.), 46 (2 occ.), 49 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (5 occ.), 53 (5 occ.), 54 (24 occ.), 55 (2 occ.), 56 (5 occ.), 57 (12 occ.), 58 (4 occ.), 59 (4 occ.), 60 (1 occ.), 61 (6 occ.), 62 (3 occ.), 63 (7 occ.), 64 (2 occ.), 66 (6 occ.), 67 (2 occ.), 68 (2 occ.), 69 (1 occ.), 70 (8 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.), 73 (2 occ.), 74 (5 occ.)

§ 29.2.7. Neutre

Le démonstratif neutre est attesté par 457 occurrences comprises dans 69 documents situés entre 1293 et 1496. Ainsi que nous le décrirons plus spécifiquement dans l'analyse détaillée de cette catégorie (cf. § 31.), il se présente sous sept notations que l'on peut réunir en quatre ensembles :

- les formes *cen* et *cent* qui sont francoprovençales.
- La forme oïlique *ce*.
- La forme élidée *c'* (dans tous les cas elle se place avant la P3 de l'indicatif présent du verbe *être*).
- Les formes isolées *cest*, *cie* et *ço*.

neutre	118× <i>c'</i> , 163× <i>ce</i> , 155× <i>cen</i> , 18× <i>cent</i> , 1× <i>cest</i> , 1× <i>cie</i> , 1× <i>ço</i>
Doc.	1 (5 occ.), 2 (5 occ.), 3 (4 occ.), 4 (5 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (8 occ.), 10 (1 occ.), 12 (6 occ.), 13 (2 occ.), 14 (4 occ.), 17 (8 occ.), 18 (2 occ.), 19 (2 occ.), 20 (8 occ.), 21 (22 occ.), 22 (9 occ.), 25 (23 occ.), 26 (2 occ.), 27 (8 occ.), 28 (8 occ.), 29 (8 occ.), 30 (2 occ.), 31 (4 occ.), 32 (9 occ.), 33 (4 occ.), 34 (4 occ.), 35 (17 occ.), 36 (16 occ.), 37 (17 occ.), 38 (17 occ.), 39 (4 occ.), 40 (4 occ.), 41 (1 occ.), 42 (1 occ.), 43 (1 occ.), 44 (1 occ.), 45 (2 occ.), 46 (5 occ.), 47 (10 occ.), 48 (8 occ.), 49 (2 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 52 (3 occ.), 53 (3 occ.), 54 (16 occ.), 55 (12 occ.), 56 (11 occ.), 57 (28 occ.), 58 (21 occ.), 59 (3 occ.), 60 (14 occ.), 61 (6 occ.), 62 (6 occ.), 63 (6 occ.), 64 (1 occ.), 65 (3 occ.), 66 (5 occ.), 67 (9 occ.), 68 (3 occ.), 69 (5 occ.), 70 (5 occ.), 71 (5 occ.), 72 (4 occ.), 73 (1 occ.), 74 (5 occ.)

§ 29.3. Discussion

Si l'on considère nos relevés en fonction du caractère diatopique des formes (cf. *infra* pour le détail), nous obtenons les chiffres suivants :

Catégories	frpr.	frpr. et oil	oil. orientales	oïliques	Total
<i>m.sg.s</i>		137			137
<i>m.sg.r.</i>	7	333		32	372
<i>m.pl.s.</i>	5	51			56
<i>m.pl.r.</i>	75	5	52	40	172
<i>f.sg.</i>	7			166	173
<i>f.pl.</i>	37	72		109	218
<i>neutre</i>	173	121		163	457
<i>Total</i>	304	719	52	510	1585

Des 1585 formes analysées, 719 sont communes aux deux domaines, 510 sont vraisemblablement oïliques, 304 sont francoprovençales et 52 sont oïliques orientales. Notre analyse nous a révélé 69 variantes graphiques du démonstratif. Cette pluralité rend nécessaire d'en décrire chaque spécificité afin de rendre compte de la part de régionalité dans l'expression du démonstratif. Ainsi que le montre notre tableau, les formes peuvent être classées en fonction de quatre ensembles :

- les formes fribourgeoises et donc francoprovençales ;
- les formes communes aux domaines francoprovençal et oïlique ;
- les formes oïliques orientales ;
- les formes oïliques.

§ 29.3.1. Les formes fribourgeoises

Les 304 cas analysés correspondent à deux types de formes. Le premier ensemble réunit *celluir* (2 occ.), *ceil* (4 occ.), *cei* (1 occ.), *ceis* (18 occ.), *ceiz* (2 occ.), *ciste* (1 occ.), *cistes* (1 occ.), *cite* (1 occ.) et *cites* (1 occ.). Elles correspondent selon nous à des phénomènes graphiques qui ne trouvent pas de correspondant dialectal. Le second ensemble réunit quatre types de formes : *cilly* (3 occ.), *cista* (2 occ.), *cellour* (96 occ.) et *cen* (173 occ.). En raison de leur forte fréquence, nous aborderons les formes *cellour* et *cen* dans les deux analyses qui suivent. Toutefois, nous ne consacrerons pas d'analyse de détail aux formes *cilly* et *cista* en raison du fait qu'elles sont

trop rares dans le corpus de Fribourg pour qu'une analyse distincte soit concluante³⁴⁰. Nous nous permettrons alors une parenthèse afin de décrire leur emploi dans le reste du domaine francoprovençal (cf. § 29.3.5).

Les formes *cei* (1 occ.) et *ceil* (4 occ.) du masculin singulier régime sont issues de ECCE ILLE, la présence du digramme <ei> est à rapprocher de son usage récurrent dans la tradition écrite fribourgeoise (cf. § 1. § 6. et § 26.). Les formes du masculin et du féminin pluriel *ceis* (18 occ.) et *ceiz* (2 occ.) s'expliquent également par cette caractéristique.

Le féminin singulier et pluriel est attesté par des formes pour lesquelles <e> initial est remplacé par <i> sous les notations *cilly* (3 occ.), *cista* (2 occ.), *ciste* (1 occ.), *cistes* (1 occ.), *cite* (1 occ.) et *cites* (1 occ.)³⁴¹. De ces formes, *cilly* et *cista* sont les plus caractéristiques du traitement francoprovençal. La forme *cista* présente le maintien de [-a], contrairement à *ciste* et *cite* qui portent un <e> final. Aussi repérée, et bien plus fréquemment que nous, par Müller (1989 : 227 ; 1997 : 136-137), il faut, selon lui, considérer *cilly* comme une « réfection analogique à partir de *celui* et du pronom personnel tonique *lie* "elle", qui est le correspondant féminin de *lui* » (Müller 1997 : 136). Pour Horiot (1972 : 67), la présence de *-i* s'explique par un phénomène de palatalisation de LL permettant à ILLA nominatif singulier d'aboutir à ILLI ; explication qui nous semble plus convaincante que celle de Müller.

Les formes du masculin pluriel sujet et régime et du féminin pluriel *cellour* (40 occ.), *cellours* (24 occ.), *celour* (2 occ.), *celours* (13 occ.), *cillour* (11 occ.) sont symptomatiques de la *scripta* fribourgeoise (cf. § 30.). La forme *cestour* (6 occ.) est analogique à *cellour*. Les deux formes du masculin singulier régime tonique *celluir* semblent également être un développement issu d'une analogie avec *cellour*.

Bien qu'elles soient symptomatiques de la *scripta* fribourgeoise, les formes du démonstratif neutre *cen* (155 occ.) et *cent* (18 occ.) sont également présentes en domaine oilique oriental ; nous en fournissons une analyse détaillée plus loin (cf. § 31.).

§ 29.3.2. Les formes communes aux domaines francoprovençal et oilique

Les 176 formes *cil* correspondent au cas sujet masculin singulier et pluriel et sont communes aux deux domaines.

³⁴⁰ Ajoutons la forme *silla* dans le document 33, pour laquelle nous avons préalablement proposé une transcription fautive *filla*.

³⁴¹ L'utilisation du graphème <i> où <e> est attendu est extrêmement fréquente à Fribourg ; outre le cas des démonstratifs, on trouve cette particularité dans *chimin*, *chival*, *didant*, etc. (cf. § 18.).

Nous relevons les cas de *ci* (2 occ.), *cie*³⁴² (1 occ.), *cis* (2 occ.), *cist* (1 occ.), *cit* (6 occ.) *cy* (36 occ.) et *cys* (1 occ.). Il s'agit de formes du masculin singulier sujet (*cis*, *cy*) et régime (*ci*, *cist*, *cit*, *cy*), du masculin pluriel sujet (*cis*) et régime (*cit*, *cys*) et du neutre (*cie*). Ces formes sont communes aux deux domaines.

Les formes *cel* (28 occ.) et *cels* (1 occ.) sont communes aux deux domaines. Ici, il est significatif de constater que 28 occurrences de *cel* représentent le cas régime masculin singulier. La forme *cels* du masculin pluriel sujet est l'une des rares formes attestant d'un usage du cas régime pour le cas sujet (cf. *infra*).

Les formes du féminin pluriel *celes* (1 occ.), *celles* (19 occ.), *icelles* (2 occ.), *icellez* (4 occ.), *yceles* (6 occ.), *ycelles* (3 occ.) et *ycellez* (1 occ.) sont communes aux deux domaines, puisqu'en francoprovençal [a] final suivi de [s] s'amuït et est ainsi similaire au traitement oïlique. Il en va de même pour les formes du féminin pluriel *ceste* (1 occ.) avec amuïssement de [s] final, *cestes* (27 occ.) et *cestez* (2 occ.).

La forme *cest* (11 occ.) du masculin singulier régime, masculin pluriel régime, féminin pluriel et du neutre est également commune aux deux domaines. Dans le cas du féminin pluriel, il est significatif de constater cette forme sans <es> final qui atteste l'amuïssement de [es] final.

Les formes du cas régime indirect du masculin singulier *cellui* (126 occ.), *celluiz* (6 occ.), *celluy* (105 occ.), *celui* (2 occ.), *celuy* (12 occ.), *dycelluy* (1 occ.), *icelluy* (5 occ.), *ycellui* (1 occ.) sont très fréquentes (258 occ.). Il en va de même pour les formes *cestui* (3 occ.), *cestuit* (2 occ.) avec <t> non étymologique et *cestuy* (5 occ.). Ces deux ensembles sont représentés par le domaine galloroman en son entier.

La forme neutre *ço* commune aux domaines francoprovençal et oïlique est abordée plus en détail dans l'analyse consacrée au démonstratif neutre (cf. § 31.). La forme élidée du neutre (118 occ.) est commune aux deux domaines linguistiques.

§ 29.3.3. Les formes oïliques orientales

Les formes du masculin pluriel *ças* (1 occ.), *ceaulx* (10 occ.), *ceaus* (3 occ.) et *ceaux* (38 occ.) sont oïliques orientales (cf. § 30.).

§ 29.3.4. Les formes oïliques

Les formes du féminin singulier *cele* (12 occ.), *celle* (74 occ.) et *icelle* (8 occ.) présentent une contamination graphique des *scriptae* oïliques, puisqu'en francoprovençal, [a] final se

³⁴² Faudrait-il lire *cio* ?

maintient ou aboutit à [i] par palatalisation. Le francoprovençal attendrait des formes de types *cela* attestées dans d'autres corpus (cf. relevé *infra* § 29.3.5.) ou éventuellement *cilly*. Il en va de même pour les 72 formes *ceste* du féminin singulier.

Les formes du masculin pluriel *ceulx* (9 occ.), *ceux* (5 occ.), *iceulx* (11 occ.) et *yceulx* (1 occ.) sont oïliques, nous les aborderons en détail dans l'analyse des démonstratifs pluriels (cf. § 30.).

Les formes *ces* (74 occ.), *cez* (25 occ.) et *cé* (25 occ.) correspondant au masculin et au féminin pluriel issues soit de ECCE ILLOS ou de ECCE ISTOS. L'ouest du domaine francoprovençal atteste des formes de types *celos* et *cestos* non relevés dans le corpus de Fribourg ; ce qui laisserait supposer que *ces* n'est pas autochtone.

La forme *ce* (195 occ.) est oïlique lorsqu'elle note le neutre (163 occ.) et le masculin singulier régime (32 occ.). Nous abordons en détail sa répartition dans l'analyse détaillée du démonstratif neutre (cf. § 31.).

§ 29.3.5. Les féminins singuliers dans le domaine francoprovençal

Dans son étude sur la morphologie de l'ancien francoprovençal et plus particulièrement des démonstratifs, Horiot (1972 : 65) affirme que « le féminin singulier se séparait également des deux autres langues gallo-romanes en ce qu'il opposait le cas sujet au cas régime à l'aide des finales *-i* et *-a* ». En effet, le sud du domaine francoprovençal se caractérise par une tendance à distinguer les formes féminines des pronoms et déterminants démonstratifs en usant de deux voyelles finales distinctes pour chaque cas : *-i* final pour le cas sujet et *-a* final pour le cas régime. Ainsi, les déterminants et pronoms démonstratifs du féminin singulier sujet issus de ECCE ILLE mais aussi de ECCE ISTE sont attestés par des formes telles que *cilli*, *cisti*. Alors que les déterminants et pronoms démonstratifs du féminin singulier régime sont attestés, quant à eux, par des formes telles que *cella*, *ceta* et *cista*.

Dans les DocLing, en domaine francoprovençal, le démonstratif cas sujet avec une finale *-i* s'observe dans 137 cas³⁴³ :

Corpus	-i
Somme du code	133
Fribourg	3
Lyonnais	1

³⁴³ Nous avons pu relever 17 formes avec une finale *-i* mais avec une utilisation au cas régime, ce qui nous semble bien surprenant. Six d'entre elles se trouvent dans les documents de la Côte-d'Or, deux dans le corpus de Neuchâtel, sept dans quatre documents du Lyonnais et deux dans le corpus de l'Ain.

Le démonstratif cas régime avec une finale *-a* a été relevé quant à lui à 353 reprises :

<i>Corpus</i>	<i>-a</i>
<i>Somme du code</i>	175
Lyonnais	128
Grenoble	21
Ain	15
Forez	7
Neuchâtel	5
Fribourg	2

Avec ses quelques 308 occurrences, la *Somme du code* se révèle particulièrement homogène. Le texte reflète une répartition très grammaticale de ses formes avec 133 cas sujet portant une finale en *-i* et 175 cas régime portant une finale en *-a*. Nous avons uniquement relevé un usage agrammatical d'une forme *cista* dans la phrase : « Tota cista raisons qui est dita desore non est per meint de XXX anz ». La distinction entre cas sujet et cas régime à l'aide de la voyelle finale est finalement très peu représentée en domaine francoprovençal, puisque seule la *Somme du code* est à même d'illustrer ce phénomène.

Si l'on regarde en détail les occurrences de *-i* pour le cas sujet que Horiot observe dans son étude, nous pouvons affirmer que seule la littérature – Marguerite d'Oingt et les Légendes en prose – usent plus régulièrement de cette distinction. En effet, dans les sources documentaires, ses chiffres prouvent, tout comme les nôtres, que *-i* est plus rare et ne se limite pas au cas régime. Ce phénomène peut être expliqué par deux hypothèses. La plus évidente serait celle de la perte du système bicasuel conduisant à l'utilisation agrammaticale de *-i* pour le cas régime et au remplacement de *-i* par *-a* ou *-e* dès le début du 14^e siècle. La seconde hypothèse que nous envisageons se dirige vers une utilisation du *-i* à date plus ancienne et exclusivement dans la littérature du domaine francoprovençal. Dans cette littérature la distinction entre cas sujet et cas régime par la présence de *-i* et de *-a* est réelle, mais sa régularité peut s'expliquer par une volonté d'homogénéisation de la *scripta* littéraire en élaborant un usage grammatical rigide des démonstratifs féminins analogue aux articles définis féminins. Aussi, nous estimons que dans les sources documentaires, cette distinction ne s'opère pas de manière systématique et que les formes portant *-i* représentent un phénomène de maintien propre à la *scripta* littéraire. Ce qui génère une *scripta* documentaire extrêmement différente de la *scripta* littéraire au sein du domaine.

§ 29.3.6. *Maintien de la déclinaison bicasuelle*

Le maintien de la déclinaison dans le corpus de Fribourg est bien attesté par les démonstratifs masculins. Le masculin singulier sujet est attesté par pas moins de 137 formes correspondant au cas sujet. Nous n'avons relevé aucune occurrence de l'utilisation d'un cas régime pour le cas sujet masculin singulier. Il est également à noter que l'utilisation du cas sujet se constate de manière fréquente jusqu'en 1464.

Le cas du masculin pluriel sujet est moins régulier. Des 56 occurrences, 50 correspondent à des formes du cas sujet, mais six sont des formes du cas régime. Pour le pluriel, la dernière attestation de *cil* date de 1426. Les attestations plus tardives correspondent aux formes *cellour* et *cellours*.

Enfin, toujours concernant le cas sujet, il est tout à fait remarquable de relever les trois formes du féminin singulier *cilly* dans le document **21** (1374) qui correspondent à des formes francoprovençales du cas sujet féminin singulier (cf. *supra*).

§ 29.3.7. *Renforcement par <i y>*

Enfin, remarque annexe, il est fréquent de constater des formes avec adjonction d'un <i> à l'initiale (43 occ.). Nous l'observons pour le masculin singulier régime (7 occ.), le masculin pluriel régime (12 occ.), le féminin singulier (8 occ.) et le féminin pluriel (16 occ.). Ce renforcement est attesté pour la première fois en 1392 au féminin pluriel puis sera à nouveau attesté régulièrement entre 1426 et 1496. Cet <i> est considéré comme nouvel élément de renforcement par Buridant (2000 : 125) :

Toutes les formes communes ou régionalement marquées connaissent des formes à nouveaux renforcement en *-i*, qui semblent provenir de l'adverbe *i* par extension analogique à partir de l'adverbe *ici* [...].

§ 29.4. *Müller (1989)*

Dans son article Müller introduit (1989 : 223) son inventaire par une remarque pertinente :

Il sera bon d'envisager la scripta comme création autonome, non arbitraire, disparate il est vrai, mais qui a délibérément puisé dans les sources qui étaient à sa disposition : l'ancien français classique, les scriptas de l'Est et aussi la langue parlée locale. Cela forme pour finir un ensemble assez homogène tout au long du XIV^e – et même bien au-delà – sans exclure les tâtonnements du début ni, surtout, un certain degré de variation.

Nous voyons que lui aussi constate des formes oïliques, oïliques orientales et francoprovençales et surtout que ces différentes formes mènent vers un paradigme plutôt homogène, malgré l'importante quantité de variantes attestées.

Ses relevés pour le 14^e siècle le dirigent, comme nous, vers le constat du maintien de la déclinaison bicasuelle attestée par de nombreuses occurrences de *cil* pour le masculin singulier et pluriel sujet. Il observe un seul usage agrammatical avec une forme *cel* pour le masculin singulier sujet. Notre analyse permet surtout de démontrer que le maintien du système bicasuel se prolonge au-delà de 1400, puisque *cil* est encore attesté en 1464.

Il relève, comme nous, les variantes de type *ceaux* qu'il considère comme étrangères au domaine et provenant de « la Bourgogne au sens large du terme » (226). Toutefois, son corpus ne comporte pas les formes du masculin pluriel régime de type *ceux* que nous relevons dans le document 49 de 1420 (une forme aussi en 1293 dans un document externe à la chancellerie). Il semblerait que la forme française ait été introduite dans un second temps, alors que la forme oïlique orientale a été adoptée dès 1311.

§ 30. *Démonstratifs pluriels masculins et féminins*

§ 30.1. *Description*³⁴⁴

Ainsi que nous l'avons vu dans l'analyse qui précède, le corpus de Fribourg atteste une forme particulière du démonstratif pluriel, la forme *cellour*. Selon Müller (1997 : 135 ; cf. aussi 1989 et 1990), ce démonstratif serait un dialectalisme autochtone utilisé de manière très régulière dès 1349 et jusqu'à 1480. Müller précise que le démonstratif est utilisé dans le pays de Vaud depuis le début du 14^e siècle (1326), à Neuchâtel dès 1353, à La Neuveville dès 1373 et à Estavayer-le-Lac dès 1350. Il apparaît pour la première fois à Fribourg en 1349. Les domaines oïlique et occitan ne connaissent pas cette forme³⁴⁵.

§ 30.2. *Analyse*

Notre analyse du démonstratif pluriel repose sur un relevé de deux types de formes³⁴⁶ :

³⁴⁴ Nous avons renoncé à l'intégration d'un tableau récapitulatif des formes propres à chaque domaine linguistique de la Galloromania en raison de la trop importante variation qu'on y constate.

³⁴⁵ Nous relevons dans le corpus des DocLing, à l'exception de celui de Fribourg, dix occurrences de *cellour* et variantes et uniquement en Suisse romande dans des documents dont la *scripta* est francoprovençalaisante : Vaud/Genève (70 7 occ., 48 1 occ.), Neuchâtel (142 1 occ.) et Jura/Berne (298 1 occ.). Il s'agit bien d'un régionalisme francoprovençal restreint à la Suisse romande.

³⁴⁶ Nous reprenons en partie nos tableaux de l'analyse qui précède.

- les formes francoprovençales de type *cellour* et les formes francoprovençales analogiques de type *cestour* ;
- les formes des pronoms et adjectifs démonstratifs pluriels autres que *cellour* et *cestour*.

§ 30.2.1. Formes *cellour* et variantes

Ces formes regroupent 96 formes comprises entre 1349 et 1479 dans 25 documents.

<i>Dét.m.s</i>	4× <i>cellour</i> 1× <i>cellours</i>
<i>Pron.m.r.</i>	14× <i>cellour</i> , 14× <i>cellours</i> , 2× <i>celour</i> , 13× <i>celours</i> , 7× <i>cillour</i>
<i>Dét.m.r</i>	2× <i>cellour</i> , 3× <i>cellours</i> , 1× <i>cillour</i> 3× <i>cestour</i>
<i>Pron.f.</i>	8× <i>cellour</i> , 6× <i>cellours</i>
<i>Dét.f.</i>	12× <i>cellour</i> , 3× <i>cillour</i> 3× <i>cestour</i>
Doc.	12 (2 occ.), 19 (1 occ.), 25 (11 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 33 (2 occ.), 34 (3 occ.), 35 (2 occ.), 36 (2 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 45 (14 occ.), 46 (3 occ.), 47 (1 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (29 occ.), 55 (2 occ.), 56 (2 occ.), 57 (1 occ.), 70 (4 occ.)

§ 30.2.2. Formes autres que *cellour*

Notre inventaire regroupe 350 formes comprises entre 1294 et 1496 dans 63 documents. Nous opérons une distinction entre le cas sujet et le cas régime du masculin et entre les issues de ECCE ILLOS/ILLAS et ECCE ISTOS/ISTAS. Ces formes comprennent de nombreux types de formations décrits en détail dans notre discussion.

<i>Pron.m.s.</i>	ECCE ILLE : 37× <i>cil</i> ECCE ISTE : 1× <i>cis</i>
<i>Dét.m.s.</i>	ECCE ILLE : 1× <i>cels</i> , 12× <i>cil</i>
<i>Pron.m.r.</i>	ECCE ILLOS : 1× <i>ças</i> , 10× <i>ceaulx</i> , 3× <i>ceaus</i> , 32× <i>ceaux</i> , 9× <i>ceulx</i> , 1× <i>ceux</i> , 10× <i>iceulx</i> , 1× <i>yceulx</i> ECCE ISTOS : 11× <i>ceis</i> , 2× <i>ceiz</i> , 6× <i>ces</i> , 3× <i>cest</i>
<i>Dét.m.r.</i>	ECCE ILLOS : 6× <i>ceaux</i> , 4× <i>ceux</i> , 1× <i>iceulx</i> ECCE ISTOS : 3× <i>ceis</i> , 8× <i>ces</i> , 1× <i>cit</i> , 1× <i>cys</i>
<i>Pron.f.</i>	ECCE ILLAS : 1× <i>celes</i> , 15× <i>celles</i> , 1× <i>icelles</i> , 3× <i>icellez</i> , 6× <i>yceles</i> , 2× <i>ycelles</i> ECCE ISTAS : 1× <i>cestes</i>
<i>Dét.f.</i>	ECCE ILLAS : 4× <i>celles</i> , 1× <i>icelles</i> , 1× <i>icellez</i> , 1× <i>ycelles</i> , 1× <i>ycellez</i> ECCE ISTAS : 25× <i>cé</i> , 4× <i>ceis</i> , 60× <i>ces</i> , 4× <i>cest</i> , 1× <i>ceste</i> , 26× <i>cestes</i> , 2× <i>cestez</i> , 25× <i>cez</i> , 1× <i>cistes</i> , 1× <i>cites</i>
Doc.	1 (12 occ.), 2 (10 occ.), 3 (5 occ.), 4 (1 occ.), 5 (2 occ.), 7 (2 occ.), 8 (2 occ.), 9 (3 occ.), 11 (1 occ.), 12 (4 occ.), 13 (3 occ.), 14 (4 occ.), 16 (1 occ.), 17 (2 occ.), 18 (2 occ.), 19 (6 occ.), 20 (1 occ.), 21 (6 occ.), 22 (5 occ.), 23 (5 occ.), 24 (4 occ.), 25 (11 occ.), 26 (6 occ.), 27 (8 occ.), 28 (8 occ.), 29 (8 occ.), 30 (6 occ.), 31 (1 occ.), 32 (3 occ.), 33 (14 occ.), 34 (10 occ.), 35 (13 occ.), 36

(13 occ.), **37** (13 occ.), **38** (13 occ.), **39** (4 occ.), **40** (5 occ.), **42** (1 occ.), **49** (5 occ.), **50** (6 occ.), **51** (6 occ.), **52** (5 occ.), **53** (4 occ.), **54** (9 occ.), **55** (3 occ.), **56** (6 occ.), **57** (14 occ.), **58** (5 occ.), **59** (7 occ.), **60** (1 occ.), **61** (10 occ.), **62** (8 occ.), **63** (8 occ.), **64** (4 occ.), **66** (7 occ.), **67** (2 occ.), **68** (4 occ.), **69** (1 occ.), **70** (7 occ.), **71** (1 occ.), **72** (2 occ.), **73** (2 occ.), **74** (5 occ.)

§ 30.3. Discussion

Notre analyse des formes du démonstratif pluriel masculin et féminin nous donne accès à la répartition suivante :

Catégories	<i>cellour</i>	Autres	Total
<i>Pron.m.pl.s.</i>		38 100%	38
<i>Dét.m.pl.s.</i>	5 ~28%	13 ~72%	18
<i>Pron.m.pl.r.</i>	50 ~36%	89 ~64%	139
<i>Dét.m.pl.r.</i>	9 ~27%	24 ~73%	33
<i>Pron.f.pl.</i>	14 ~33%	29 ~67%	43
<i>Dét.f.pl.</i>	18 ~11%	157 ~89%	175
<i>Total</i>	96 ~22%	350 ~78%	446

Nous avons relevé 446 formes du démonstratif pluriel masculin et féminin. De ces formes, une nette majorité correspond à une autre formation que *cellour* (350/446, ~78%). Ces dernières sont seulement attestées à 96 reprises (~22%).

Le paradigme des démonstratifs pluriels se particularise par l'utilisation très fréquente de la forme francoprovençale *cellour* pour le masculin et le féminin ; et plus rarement de formes dont la graphie présente des caractéristiques graphiques constitutives de la *scripta* fribourgeoise (cf. *supra cistes* et *ceis*). Mais, malgré la forte fréquence de formes avec marquage diatopique, l'utilisation des formes oïliques orientales et oïliques s'observe dès le début de la tradition écrite vernaculaire de la ville. Aussi, l'expression du démonstratif pluriel se caractérise par une utilisation importante de formes francoprovençalisantes et une utilisation tout autant importante de formes oïliques. Afin de mieux comprendre ces différentes formes, nous aborderons chacune d'entre elle :

- les formes fribourgeoises ;
- les formes communes aux domaines francoprovençal et oïlique ;
- les formes oïliques orientales ;
- les formes oïliques.

§ 30.3.1. Les formes fribourgeoises

Les 90 formes fribourgeoises *cellour* (40 occ.), *cellours* (24 occ.), *celour* (2 occ.), *celours* (13 occ.), *cillour* (11 occ.) se rencontrent dans 25 documents (1349-1479). Elles concernent tant les pronoms que les déterminants. Elles sont fréquemment utilisées pour le féminin (29 occ.), alors que leur formation se fait à partir de *ECCE ILLŌRUM (GPSR 3, 184a s.v. *celour*). Notons aussi les cinq occurrences de *cellour* et *cellours* comme cas sujet ; elles se relèvent dans les documents **54** (1426), **56** (1435) et **57** (1437) qui font partie des premiers documents à attester de la perte du système à deux cas.

Ce démonstratif francoprovençal correspond à trois types de notations pour lesquelles nous pouvons constater 37 cas avec ajout du morphème du pluriel {s} :

- les quinze formes *celour* et *celours* portant un seul ⟨l⟩ ;
- les 64 formes *cellour* et *cellours* portant deux ⟨l⟩ ;
- les onze formes *cillour* portant un ⟨i⟩ prétonique et deux ⟨l⟩ ; cette caractéristique pourrait refléter l'utilisation importante de ⟨i⟩ au lieu de ⟨e⟩ dans de nombreuses formes fréquemment attestées dans la *scripta* fribourgeoise ou d'une analogie avec *cil* du masculin sujet.

La forme *cestour* (6 occ.) est elle aussi restreinte au domaine francoprovençal suisse romand. Elle ne peut que s'expliquer par une analogie à *cellour*. Elle s'observe pour le masculin et le féminin mais uniquement comme déterminant.

Ces deux démonstratifs ne sont pas uniquement une particularité graphique, mais bien une réalité dialectale relevée par le GPSR (3, 184a s.v. *celour*). Bien qu'il soit régional, ce démonstratif, ainsi que *cestour*, ne se limite pas aux documents de faible distance communicative ou rédigés dans une *scripta* hautement francoprovençalisante. En effet, le démonstratif apparaît dans tous les genres de documents à partir du milieu du 14^e siècle (1349) et jusqu'à la fin du 15^e siècle (1479). À ce sujet, Müller (1990 : 17) constate que : « contrairement à ce qu'on pourrait penser, *cellour* n'apparaît pas dans les livres administratifs à usage interne, mais uniquement dans le registre solennel des lois [...] ». Mais, ce démonstratif n'est jamais plus fréquent que les autres types de formation, sauf dans les documents **25**, **45**, **46**, **47** et **54** qui contiennent une majorité de *cellour* (58 occ. vs 20 occ.) – les documents **45**, **46** et **47** ne contiennent d'ailleurs aucune autre forme. Enfin, en général, lorsqu'une forme avec un fort marquage diatopique est fréquemment utilisée, cette dernière se constate aussi dans les *scriptae* du domaine oïlique oriental. Ici, la forme régionale est fréquemment attestée, mais elle est pleinement francoprovençale. Par conséquent, nous sommes face ici à l'utilisation très fréquente d'une forme régionale francoprovençale, ce qui est un cas de figure très rare.

En dehors du type *cellour*, nous pouvons considérer deux types de formes comme spécifiques de la *scripta* fribourgeoise. Tout d'abord, les formes du féminin *cistes* (1 occ.) et *cites* (1 occ.) dans la mesure où elles présentent une utilisation de <i> pour <e> qui se constate fréquemment dans la *scripta* fribourgeoise (cf. supra *cillour* et § 18.). Ensuite, les formes *ceis* (18 occ.) et *ceiz* (2 occ.) qui reflètent l'utilisation fréquente du digramme <ei> pour noter [e] ainsi qu'on peut le constater dans les articles contractés *eis* et *deis* (cf. § 26.). Comme nous le verrons plus loin pour *ces*, les formes *ceis* et *ceiz* peuvent être des pronoms et des déterminants ; mais elles ont une valeur de pronoms uniquement pour le masculin (13 occ.).

§ 30.3.2. Les formes communes aux domaines francoprovençal et oïlique

Les cas sujets masculins pluriels *cil* (49 occ.) et *cis* (1 occ.) sont respectivement issus de ECCE ILLI et ECCE ISTI. La forme *cis* se caractérise par l'amuïssement de la consonne finale <t>. Le <s> pourrait éventuellement se référer au morphème {s} du pluriel. Ces deux cas attestent surtout le maintien de la déclinaison ainsi que nous l'avons vu dans l'analyse qui précède (cf. § 29.).

La forme *cels* se réfère également au cas sujet. Ici, il s'agit de l'un des rares usages agrammaticaux que nous avons pu observer dans le corpus. Tout comme *cis*, il semble que <s> final doit être considéré comme morphème du pluriel.

Les formes *cit* (1 occ.) et *cys* (1 occ.) du masculin régime sont issues de la série ISTE. Ce sont des formes également attestées dans le domaine oïlique où le groupe consonantique [st] semble s'être amuï.

La forme *cest* (3 occ.) du masculin est particulière car elle correspond à la forme pronominale française *ceux*. Les trois occurrences se limitent d'ailleurs au document 1 dans l'extrait suivant : « [...] exceptez ces as quez nos sumes jurez, ce est à-savoir cest de Berno, cest d'Avanche et cest de Nouchastel [...]. » (1, 8). Nous voyons dans cette phrase que *cest* a une valeur équivalente à la forme *ces* qui précède. Il semblerait alors qu'il s'agisse d'une issue de ISTE correspondant à *ces*.

Le féminin pluriel ne se différencie pas du domaine oïlique, puisque [as] final > [əs] en francoprovençal (cf. § 19.). Aussi, les formes du féminin *celes* (1 occ.), *celles* (19 occ.), *icelles* (2 occ.), *icellez* (4 occ.), *yceles* (6 occ.), *ycelles* (3 occ.) et *ycellez* (1 occ.) sont régulièrement attestées, mais ne présentent aucun marquage diatopique. Les formes *cest* (4 occ.), *ceste* (1 occ.), *cestes* (27 occ.) et *cestez* (2 occ.) issues de ISTAS répondent à la même explication ; par ailleurs *cest* atteste également de l'absence de réalisation phonique de <es> en position finale ; dans la même idée, *ceste* ne porte pas le morphème {s} du pluriel, mais uniquement le morphème {e} du féminin.

§ 30.3.3. *Les formes oïliques orientales*

Les formes du masculin *ças* (1 occ.), *ceaulx* (10 occ.), *ceaus* (3 occ.) et *ceaux* (38 occ.) sont fréquentes et apparaissent dès 1293 dans le document **1** (*ças*) et le document **3** de 1311 (*ceaus*) ; elles sont régulièrement attestées jusqu'en 1437. La présence de la variante *ceaus* dans les corpus oïliques des DocLing postule en faveur d'une provenance oïlique³⁴⁷. Cette forme reflète l'ouverture de la diphtongue [e̥] – [e] suivi de [u] issu de la vocalisation de [l] – vers [e̥] puis [eau] (Fouché ²1969 : 304).

§ 30.3.4. *Les formes oïliques*

Les formes *ceulx* (9 occ.), *ceux* (5 occ.), *iceulx* (11 occ.), *yceulx* (1 occ.) sont attestées seulement à partir de 1420. Il s'agit de formes françaises exprimant le démonstratif masculin qui sont utilisées à une date récente et reflètent ainsi un nouveau choix. En effet, avant cette date, la forme non francoprovençale la plus utilisée pour le masculin régime était *ceaux* (cf. *supra*).

Enfin, les formes *cé* (25 occ.), *ces* (74 occ.) et *cez* (25 occ.) correspondent tant au masculin qu'au féminin. Elles ne possèdent aucune caractéristique du francoprovençal. Toutefois, nous pouvons constater que la consonne finale s'est amuïe, puisque le féminin pluriel est attesté par 25 occurrences de *cé* qui doivent vraisemblablement être lues [se] d'où notre choix d'ajouter l'accent aigu sur «e». Alors que pour le masculin, *ces* peut avoir une valeur de pronom (6 occ.), il est toujours déterminant pour le féminin (cf. *supra* les formes *ceis* et *ceiz* qui montrent le même phénomène).

§ 31. *Démonstratif neutre*

§ 31.1. *Description*

<i>Langue</i>	<i>Description</i>
Frib.	*ECCE INDE > <i>cen</i> ECCE HÖC > <i>ço, ce</i>
Frpr.	ECCE HÖC > <i>ço</i>
Oïl.	ECCE HÖC > <i>ce</i> ECCE HÖC > <i>ço</i>
Occ.	HÖC > <i>o</i> ECCE HÖC > <i>ço</i>

³⁴⁷ Nous avons relevé 472 occurrences de la forme *ceaus* et variantes dans tous les corpus oïliques des DocLing : Meurthe-et-Moselle (161 occ.), Haute-Marne (87 occ.), Vosges (65 occ.), Marne (61 occ.), Saône-et-Loire (38 occ.), Meuse (36 occ.), Côte-d'Or (37 occ.), Douai (14 occ.), Chartes royales (13 occ.), Haute-Saône (9 occ.), Jura (8 occ.), Nièvre (3 occ.), Neuchâtel (3 occ.) et Jura/Berne (1 occ.). Fouché (²1969 : 304) relève des formes similaires dans de nombreuses régions oïliques (par ex. : Picardie, Wallonie, Lorraine, Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, etc.).

Les pronoms démonstratifs neutres de la Galloromania issus de ECCE HÖC sont des mots grammaticaux qui connaissent une importante variation graphique selon les aires étudiées. En effet, bien que le domaine d'oïl tend à privilégier *ce* et le domaine francoprovençal *ço*, les variantes dans les deux aires linguistiques sont légion. L'occitan quant à lui connaît plus fréquemment le type *o*, bien que *ço* est aussi présent.

Dans le corpus de Fribourg, le démonstratif neutre connaît deux types de formation. Tout d'abord une formation qui repose sur un étymon avec renforcement du présentatif qui explique la présence de la sifflante initiale : ECCE HÖC (De La Chaussée 1977 : 84-85 ; Zinc³2000 : 73-83). La seconde formation présente aussi ce renforcement mais est issue de *ECCE INDE (Kristol 2016 : 361 ; cf. aussi Martin 1976). Aussi, les documents du corpus fribourgeois attestent une coprésence de ces deux formations : *ço*, *çen* (partagées avec le domaine d'oïl) et *ce* d'origine oïlique.

§ 31.2. Analyse

Malgré la variation importante et l'homonymie avec le démonstratif masculin *ce*, nous n'avons pas rencontré de problème particulier lors de la recherche dans le corpus. Nous avons identifié quatre types de formes :

- les formes francoprovençales de type *cen* ;
- les formes oïliques *ce* ;
- la forme élidée *c'* ;
- les formes isolées.

Nous rappelons, à titre indicatif, l'usage de la forme *ce* pour les adjectifs démonstratifs masculins singuliers et féminins pluriels que nous avons relevés dans l'analyse générale du démonstratif (cf. § 29.).

§ 31.2.1. Démonstratifs *cen* et *cent*

La forme *cen* et sa variante *cent* s'observent à 173 reprises entre 1319 et 1479 dans 29 documents. Le <t> final dans *cent* est non étymologique.

155× <i>cen</i>	4 (2 occ.), 25 (12 occ.), 31 (1 occ.), 32 (5 occ.), 33 (4 occ.), 34 (3 occ.), 35 (11 occ.), 36 (10 occ.), 37 (11 occ.), 38 (11 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 42 (1 occ.), 46 (5 occ.), 50 (4 occ.), 51 (4 occ.), 52 (2 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 55 (7 occ.), 56 (9 occ.), 57 (20 occ.), 58 (16 occ.), 59 (2 occ.), 70 (4 occ.)
-----------------	---

18× *cent* | **4** (1 occ.), **20** (1 occ.), **21** (2 occ.), **47** (9 occ.), **48** (5 occ.)

§ 31.2.2. *Démonstratif ce*

La forme *ce* s'observe à 163 reprises entre 1293 et 1496 dans 45 documents. Ci-dessous, nous référençons aussi les formes du masculin singulier et du féminin pluriel.

163× <i>ce</i> neutre	1 (4 occ.), 2 (3 occ.), 3 (2 occ.), 7 (1 occ.), 9 (3 occ.), 10 (1 occ.), 12 (4 occ.), 13 (2 occ.), 14 (4 occ.), 17 (7 occ.), 18 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (4 occ.), 21 (20 occ.), 22 (4 occ.), 25 (7 occ.), 26 (2 occ.), 27 (5 occ.), 28 (5 occ.), 29 (5 occ.), 30 (2 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 48 (2 occ.), 49 (2 occ.), 59 (1 occ.), 60 (9 occ.), 61 (5 occ.), 62 (6 occ.), 63 (6 occ.), 64 (1 occ.), 65 (3 occ.), 66 (3 occ.), 67 (6 occ.), 68 (1 occ.), 69 (4 occ.), 71 (3 occ.), 72 (4 occ.), 74 (3 occ.)
32× <i>ce</i> m.sg.	13 (1 occ.), 15 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (3 occ.), 37 (1 occ.), 47 (3 occ.), 48 (1 occ.), 53 (1 occ.), 54 (4 occ.), 55 (2 occ.), 56 (2 occ.), 57 (2 occ.), 58 (4 occ.), 59 (1 occ.), 60 (3 occ.), 70 (2 occ.)
25× <i>cé</i> f.pl.	24 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 52 (4 occ.), 53 (4 occ.), 54 (5 occ.), 55 (2 occ.), 56 (3 occ.), 57 (1 occ.), 59 (1 occ.)

§ 31.2.3. *Forme élidée*

La forme élidée apparaît dans 118 cas entre 1293 et 1496 dans 45 documents. Toutes les occurrences de la forme élidée s'observent devant la P3 de l'indicatif présent du verbe être³⁴⁸.

118× <i>c'est</i>	2 (2 occ.), 3 (2 occ.), 4 (2 occ.), 8 (1 occ.), 9 (5 occ.), 12 (2 occ.), 17 (1 occ.), 18 (1 occ.), 20 (3 occ.), 22 (5 occ.), 25 (4 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 31 (3 occ.), 32 (4 occ.), 34 (1 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 44 (1 occ.), 45 (2 occ.), 48 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (10 occ.), 55 (5 occ.), 56 (2 occ.), 57 (8 occ.), 58 (5 occ.), 60 (5 occ.), 61 (1 occ.), 66 (2 occ.), 67 (3 occ.), 68 (2 occ.), 69 (1 occ.), 70 (1 occ.), 71 (2 occ.), 73 (1 occ.), 74 (2 occ.)
-------------------	--

§ 31.2.4. *Formes isolées*

Le démonstratif neutre apparaît à trois reprises sous les formes isolées *ço* (**1** 1293), *cest* (**47** 1415) et *cie* (**5** 1320).

1× <i>ço</i>	1 (1 occ.)
1× <i>cest</i>	47 (1 occ.)

³⁴⁸ Nous relevons par ailleurs sept occurrences de *cen est* et *cen estoit*, cinq de *ce est* et une de *ço est*. Aussi, la forme élidée est nettement préférée devant cette forme conjuguée du verbe être.

1× *cie* | 5 (1 occ.)

§ 31.3. Discussion

Notre relevé nous a donné accès à la répartition suivante :

<i>cen</i>	<i>ce</i>	<i>c'est</i>	Formes isolées	Total
173 ~37.8%	163 ~35.7%	118 ~25.8%	3 ~0.7%	457

L'analyse nous a donné accès à 457 formes du démonstratif neutre. La majorité correspond à la forme *cen* (173/457, ~37.8%). Mais les formes *ce* (163/457, ~35.7%) et la forme élidée *c'* sont également fréquentes (118/457, ~25.8%).

- Le type *cen* relevé à 173 reprises dans 29 documents (1319-1479) est la forme la plus fréquente, tout en n'étant pas clairement majoritaire (173/457, ~37.8%). Ce type n'est pas exclusif au domaine francoprovençal³⁴⁹, puisque *cen* apparaît comme assez caractéristique du domaine oïlique oriental et non du domaine francoprovençal. L'analyse de ce paramètre laisserait donc entrevoir que la chancellerie de Fribourg s'oriente nettement vers les choix scripturaux oïliques orientaux. Encore mal comprise, Philipon (1901 : 234) explique cette forme avec beaucoup de prudence :

Le lyonnais, comme d'ailleurs le bugesien, le bressan et le vaudois, avait un autre pronom neutre : *cen*, dont l'origine n'est pas claire et qui prenait parfois au nominatif un s de flexion [...]. *Cen* s'expliquerait-il par *ecce-hunc* avec changement de genre ?

Pope (²1952 : 827) relève également ce type en Normandie, elle explique la nasalisation de *cen* par la présence d'une consonne nasale dans le mot qui suit : « [...] in Normandy a nasalised form **tsën** *cen* developed before words beginning with a nasal [...] ». La dernière explication que nous connaissons provient de Kristol (2016 : 361) qui propose un type latin *ECCE INDE.

³⁴⁹ La variante *cen* a été relevée en zone oïlique dans les DocLing : Côte-d'Or (16 occ.), Jura/Berne (2 occ.), Haute-Marne (50 occ.), Vosges (12 occ.), Meuse (8 occ.), Meurthe-et-Moselle (2 occ.). Dans ces corpus, *cen* peut être une erreur de transcription pour *ceu*.

- La forme oïlique *ce* a été relevée à 163 reprises dans 45 documents (1293-1496). Ce type illustre de manière conséquente le changement phonétique oïlique avec amuïssement de la voyelle finale atone, soit [sə].
- La forme élidée se relève à 118 reprises dans 45 documents (1293-1496). Elle se limite à des occurrences de *c'est*.
- Les trois formes isolées correspondent à trois types. La forme *ço* est attestée par une occurrence dans le document **1** (1293). Selon nous, la présence de la forme *ço* dans ce document prouve que sa rédaction n'incombe pas à la ville de Fribourg. Cette forme n'est pas propre au francoprovençal, puisque nous la rencontrons à 80 reprises en domaine oïlique : Neuchâtel (3 occ.), Haute-Saône (25 occ.), Côte-d'Or (16 occ.), Jura/Berne (8 occ.), Haute-Marne (2 occ.), Vosges (1 occ.), Douai (25 occ.). La forme *cest* semble être un usage agrammatical ; elle est habituellement utilisée pour le masculin singulier régime (3 occ.). La forme *cie* semble être francoprovençale, puisqu'elle apparaît dans un document fortement francoprovençalisant (**5**). Par ailleurs, elles se constatent aussi pour le masculin singulier et pluriel.

Notre analyse des 457 formes du pronom démonstratif neutre à Fribourg nous a surtout donné accès à deux formes : *cen* et *ce*. Leur utilisation se fait dans des proportions équivalentes (~37.8% *cen* vs ~35.7% *ce*). C'est dans la répartition de ces deux formes que l'aspect le plus intéressant de cette analyse s'observe.

Le type *ce* apparaît déjà dans le premier document (1293) et est attesté par 88 occurrences jusqu'en 1392 (doc. **30**). Ces dernières sont concurrencées par 18 occurrences de *cen* dans les documents **4** (3 occ.), **20** (1 occ.), **21** (1 occ.) et **25** (12 occ.) ; alors que **4** ne porte aucune forme *ce*, **20** en contient quatre, **21** en contient 20 et **25** seulement sept.

Dès le document **31** (1399), une série presque ininterrompue de formes *cen* apparaît jusqu'au document **59** (1451)³⁵⁰. Nous savons que dès le document **31**, les Cudrefin sont nommés à la tête de la chancellerie. Aussi, nos chiffres nous laissent entrevoir que Pierre, puis Peterman Cudrefin, ont introduit dans la chancellerie de la ville l'utilisation exclusive du démonstratif *cen*. Cette analyse atteste clairement un changement de norme de chancellerie qui correspond à un nouvel usage propre à deux secrétaires³⁵¹. Mais *ce* apparaît quand-même 21

³⁵⁰ Le type *cen* se trouve aussi dans le document **70** qui est une copie de 1479 d'un document de 1424 qui avait déjà été copié en 1451.

³⁵¹ Ce même constat a pu être formulé pour les deux secrétaires précédents, Henri et Pierre Nonans, dans le cadre de l'analyse de l'adjectif possessif de la P4 (cf. § 27.).

fois dans les documents **35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 48, 49** et **59** ; dans **41, 43** et **49**, la forme *cen* n'apparaît pas, mais on ne peut pas en dire autant des autres documents. En effet, dans **35, 36, 37, 38** qui sont, ainsi que nous l'avons déjà précisé, quatre exemplaires de la même ordonnance, nous trouvons douze occurrences de *ce*, mais uniquement dans trois phrases identiques ; et ces mêmes documents comportent 43 occurrences de *cen*. Ces quatre documents reprennent assurément le contenu des exemplaires plus anciens de la Lettre des bannerets, soit les documents **27, 28** et **29**, dont le secrétaire, Pierre Nonans, était responsable. Les documents **27, 28** et **29** contiennent *ce* dans des phrases étonnamment similaires à celles où paraissent les douze occurrences de *ce* dans les documents **35, 36, 37** et **38** :

<p>Et cil qui fira le contraire, si ce pout estre provez per II homes ydonnees, on teil doit estre incontenant ostenz et desposez de son office et per V anz continuelmant seganz ne doit havoir office de nostre ville. (27, 1)</p>	<p>Et quel qui prometroit ou denroit servis ou loyer pour avoir office de nostre ville et ce se pout troveir, cil est inchisuz ou bant de XXX s. et doit jureir I moix furs de la ville et deis termenes. (35, 16)</p>
--	--

Nous pensons que la *scripta* des nouvelles versions de la Lettre des bannerets (doc. **35** à **38**) a nettement été influencée par celle des anciennes versions (doc. **27** à **29**). Le cas de **39** et **40** est sensiblement similaire, puisqu'il s'agit de deux exemplaires de la même ordonnance qui portent deux occurrences de *ce*, face à trois occurrences de *cen*. Mais ici, nous n'avons pas pu trouver un document plus ancien qui aurait pu générer la présence de ces formes. Enfin les documents **48** et **59** portent des formes *cen* et *ce* sans aucune distinction, bien que *cen* demeure majoritaire : **48** contient une occurrence de *ce* contre cinq de *cen* ; **59** contient une occurrence de *ce* et deux de *cen*.

En définitive, les formes *cen* et *ce* se côtoient dans la production écrite vernaculaire fribourgeoise. Mais leur répartition dans le corpus est due à un facteur bien précis. En effet, le fait que *cen* soit majoritaire au changement de secrétaire permet d'affirmer que sont utilisation est le fait d'une norme propre à un individu.

Un autre phénomène tout à fait remarquable a été observé dans les documents **34, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58** et **70**. Ces onze documents situés entre 1403 et 1437 (1479 pour la copie **70**) attestent bien les deux formes, mais *ce* n'y est jamais démonstratif neutre, alors qu'on y observe 76 occurrences de *cen*. L'usage de *ce* est limité à 20 occurrences de l'adjectif démonstratif masculin singulier et à 23 de l'adjectif démonstratif féminin pluriel. Ici, nous avons l'impression d'être face à un usage morphologique propre à la ville de Fribourg qui se maintient jusqu'au moins 1437.

Enfin, dès le document **60** (1454), seul *ce* est présent³⁵². La présence exclusive de *ce* dès cette date reflète le résultat de la toujours plus importante ampleur que prendra le français à Fribourg. Dès lors, nous pouvons dire que la langue écrite est presque entièrement exempte de toutes traces morpho-graphématiques avec marquage diatopique, qu'elles soient francoprovençales ou oïliques.

5.1.7.2. Morphologie verbale

Alors que le système des déterminants et des pronoms a été le sujet de quelques études de synthèse tant pour la partie française que pour la partie suisse du territoire francoprovençal (cf. notamment Philippon 1884 ; Horiot 1971, 1972 ; Müller 1997 ; Maffei Boillat 2015), la morphologie verbale a connu beaucoup moins de succès. Les recherches de Devaux (1892) et de Philippon (1887, 1893, 1901, 1909) sont les seules à présenter des éléments de morphologie verbale extraits de documents non-littéraires. L'ancienneté de ces publications, toutefois d'excellente qualité, nous a contraint à nous appuyer sur les recherches récentes de Zufferey (2006b) et de Maffei Boillat (2015), bien que celles-ci soient consacrées à des documents littéraires. Malgré nos efforts, notre analyse ne repose que sur deux paramètres de morphologie verbale, même si la recherche a relevé de nombreuses caractéristiques du francoprovençal pour cette question (cf. en dernier lieu Maffei Boillat 2015 : 91-101). En réalité, le corpus de Fribourg ne se prête pas à une analyse de ce type. En effet, lorsqu'il a été question de définir les paramètres de morphologie verbale, nous avons dès le départ été confrontée au fait que ce corpus se révèle très francisant en la matière. Seules les désinences de l'indicatif imparfait et du conditionnel présent (cf. 32. *infra*) et les désinences de la P6 (cf. 33. *infra*) présentaient quelques formes intéressantes nous permettant d'aborder des éléments francoprovençaux.

§ 32. Indicatif imparfait et conditionnel présent

§ 32.1. Description

	<i>1^{ère} conj.</i>	<i>frpr. I</i>	<i>2^e conj.</i>	<i>frpr. II</i>	<i>oïl.</i>	<i>occ.</i> ³⁵³
P1	- ¹ ABAM	-avo	- ¹ EBAM	-in, -im	-oie, -ois -eis, -ais	-ia
P2	- ¹ ABAS	-aves	- ¹ EBAS	-ies	-oi(e)s, -eis, -ais	-ias

³⁵² À l'exception des quatre occurrences de *cen* dans **70** qui prennent place dans la partie copiée du document. Le scribe semble alors avoir maintenu une forme du démonstratif neutre plus ancienne de manière tout à fait consciente, probablement dans le but de restituer fidèlement l'ordonnance originale.

³⁵³ Le domaine occitan ne connaît pas la diphtongaison de [e]. Dans ce domaine, la présence de [i] dans les désinences provient d'une fermeture de [e].

P3	- ¹ ABAT	- <i>ave(t)</i>	- ¹ ĒBAT	- <i>ie, -it, -et, -eit</i>	- <i>oit, -eit, -ait</i>	- <i>ia</i>
P4	- ¹ A ¹ BAMUS	- <i>avam</i>	- ¹ Ē ¹ BAMUS	- <i>iam, -ian</i>	- <i>iens, -ions</i>	- <i>iam</i>
P5	- ¹ A ¹ BATIS	- <i>avas</i>	- ¹ Ē ¹ BATIS	- <i>ias</i>	- <i>iez</i>	- <i>iatz</i>
P6	- ¹ ABANT	- <i>avant</i>	- ¹ ĒBANT	- <i>iant, -eiant</i>	- <i>oient</i>	- <i>ian</i>

La formation de l'indicatif imparfait en francoprovençal se caractérise par la présence de deux séries qui sont propres à ce domaine.

La première série comprend les continuateurs de la 1^{ère} conjugaison latine, avec maintien de la consonne intervocalique et de [a]. Ici, la P1 s'illustre par la présence d'un <o> final provenant de l'indicatif présent. Ceci est dû au fait que le francoprovençal conserve la désinence -o de la P1 de l'indicatif présent et l'utilise, par analogie, aux P1 des autres modes et temps (Philipon 1901 : 266 ; Maffei Boillat 2015 : 93).

La seconde série correspond à la 2^{ème} conjugaison latine et concerne l'entier du domaine galloroman. Dans cette série, les désinences du francoprovençal font preuve d'un important polymorphisme en fonction des produits des changements phonétiques. Relevons par exemple qu'à la P1, on constate le maintien du [m] désinentiel : HABEBAM > *avin* (Maffei Boillat 2015 : 94). Quant à la P3, les désinences sont multiples : -*ie, -it, -et, -eit*. Enfin, les P4 et P5 attestent, quant à elles, le maintien de [a] et la fermeture à [i] de [e] en hiatus en aboutissant aux désinences -*iam* (< -¹Ē¹BAMUS) et -*ias* (< -¹Ē¹BATIS) (Zufferey 2006b : 41 ; Maffei Boillat 2015 : 94).

Dans la seconde série, le domaine oïlique connaît également la diphtongaison de [e] qui continuera son évolution vers [we]. À l'est du domaine, [we] se réduit en [ε], ce qui mène à la création des désinences -*ait*. Les P4 et P5 du domaine oïlique connaissent par ailleurs un changement résultant de l'effet de Bartsch, selon le schéma suivant :

- Amuïssement de la consonne intervocalique : [ε'amo(s)]
- Fermeture de la voyelle inaccentuée en hiatus : [ε] > [j], [j'amo(s)]
- Diphtongaison de la voyelle tonique précédée de [j] : [a] > [je], [j'jemo(s)]
- Amuïssement de la voyelle finale : [j'em(s)]
- Nasalisation de la voyelle : [je] > [jĕn], [jĕn(s)]
- Ouverture de la voyelle : [jĕn(s)]

§ 32.2. Analyse

Le francoprovençal connaît donc deux paradigmes pour l'indicatif imparfait et s'illustre ainsi par un fort polymorphisme. Réaliser l'analyse de ce temps a demandé un effort considérable

afin de relever les différentes désinences présentes dans le corpus de Fribourg. Rapidement, notre analyse a porté sur les désinences suivantes :

- les désinences francoprovençales issues de la 1^{ère} conjugaison latine sous les notations de type <ave> ;
- les désinences francoprovençales issues de la 2^{ème} conjugaison latine attestant la réduction de [’ej] vers [e], sous la notation <et> ;
- les désinences de provenance oïlique orientale de type *-eit* ;
- les désinences oïliques de type *-oit* ;
- les désinences oïliques de type *-oe* ;
- les désinences oïliques de type *-ait*.

§ 32.2.1. Désinences *-ave*, *-aves*, *-ievon* et *-avant*

Ces quatre désinences regroupent dix occurrences des P3, P4 et P6 comprises entre 1319 et 1437 dans neuf documents.

P3 <i>-ave</i>	1× <i>covintave</i> , 1× <i>citave</i> , 1× <i>turbave</i>
P4 <i>-aves</i>	1× <i>gajaves</i>
P4 <i>-ievon</i>	1× <i>tochievon</i>
P6 <i>-avant</i>	1× <i>acceptavant</i> , 1× <i>desmandavant</i> , 2× <i>paievant</i> , 1× <i>pastauvant</i>
Doc.	4 (2 occ.), 6 (1 occ.), 13 (1 occ.), 22 (1 occ.), 45 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (1 occ.), 58 (1 occ.)

§ 32.2.2. Désinence *-et*

Cette désinence regroupe six occurrences de la P3 comprises entre 1363 et 1437 dans trois documents.

<i>-et</i>	2× <i>paiet</i> , 4× <i>payet</i>
Doc.	14 (1 occ.), 54 (2 occ.), 57 (3 occ.)

§ 32.2.3. Désinences *-eit* et *-eyt*

Ces deux désinences regroupent 73 occurrences de la P3 comprises entre 1326 et 1437 dans 22 documents.

P3 -eit	1× <i>affermeit</i> , 1× <i>assallieit</i> , 1× <i>aveit</i> , 1× <i>aveneit</i> , 1× <i>cogniesseit</i> , 3× <i>delivreit</i> , 1× <i>demoreit</i> , 1× <i>derogueit</i> , 2× <i>desmandeit</i> , 9× <i>deveit</i> , 1× <i>donneit</i> , 2× <i>dureit</i> , 1× <i>entendeit</i> , 5× <i>esteit</i> , 1× <i>fareit</i> , 2× <i>ferreit</i> , 1× <i>giseit</i> , 15× <i>haveit</i> , 1× <i>offriseit</i> , 1× <i>poeit</i> , 1× <i>porreit</i> , 1× <i>porteit</i> , 1× <i>requireit</i> , 1× <i>saveit</i> , 1× <i>sereit</i> , 2× <i>tignieit</i> , 1× <i>vigneit</i> , 1× <i>voleist</i> , 1× <i>voleit</i>
P3 -eyt	1× <i>aleguyt</i> , 1× <i>apporteyt</i> , 1× <i>butereyt</i> , 1× <i>buttereyt</i> , 1× <i>deffalleyt</i> , 1× <i>fareyt</i> , 1× <i>repaleyt</i> , 1× <i>saveyt</i> , 3× <i>souneyt</i> , 1× <i>torneyt</i>
Doc.	7 (1 occ.), 13 (1 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (2 occ.), 20 (1 occ.), 21 (6 occ.), 22 (1 occ.), 25 (1 occ.), 26 (2 occ.), 33 (1 occ.), 45 (3 occ.), 46 (2 occ.), 47 (3 occ.), 48 (2 occ.), 50 (2 occ.), 51 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (32 occ.), 55 (5 occ.), 57 (2 occ.)

§ 32.2.4. Désinences -oit, -oyt, -oyens, -oient et -oyent

Ces cinq désinences regroupent 610 occurrences des P3, P4 et P6 comprises entre 1293 et 1496 dans 67 documents.

P3 -oit	1× <i>acorderoit</i> , 1× <i>advenoit</i> , 1× <i>adventeroit</i> , 2× <i>affermeoit</i> , 1× <i>aisoit</i> , 1× <i>alteroit</i> , 1× <i>amasseroit</i> , 2× <i>apparisoit</i> , 2× <i>appartenoit</i> , 1× <i>appartignoit</i> , 2× <i>attendroit</i> , 1× <i>augmentoit</i> , 16× <i>auroit</i> , 1× <i>avendrait</i> , 2× <i>avenoit</i> , 2× <i>aventeroit</i> , 27× <i>avoit</i> , 2× <i>cessoit</i> , 2× <i>commanderoit</i> , 3× <i>comparistroit</i> , 1× <i>condefrendissoit</i> , 8× <i>confioit</i> , 1× <i>constoit</i> , 6× <i>contenoit</i> , 1× <i>coustoit</i> , 1× <i>deffalloit</i> , 1× <i>deffudroit</i> , 2× <i>delivroit</i> , 1× <i>demandoit</i> , 4× <i>denroit</i> , 1× <i>desmandoit</i> , 1× <i>desmoroit</i> , 4× <i>despartiroit</i> , 44× <i>devoit</i> , 1× <i>diminuoit</i> , 6× <i>diroit</i> , 18× <i>disoit</i> , 1× <i>doibvoit</i> , 3× <i>donroit</i> , 1× <i>empaschoit</i> , 1× <i>entendoit</i> , 1× <i>estimoit</i> , 93× <i>estoit</i> , 4× <i>estroit</i> , 1× <i>façoit</i> , 1× <i>fadroit</i> , 4× <i>faroit</i> , 1× <i>fascoit</i> , 5× <i>fasoit</i> , 2× <i>feroit</i> , 1× <i>fesoit</i> , 1× <i>fioit</i> , 11× <i>firoit</i> , 8× <i>hauroit</i> , 25× <i>havoit</i> , 7× <i>intreroit</i> , 3× <i>introit</i> , 4× <i>laissoit</i> , 2× <i>leveroit</i> , 4× <i>mettroit</i> , 2× <i>monstroit</i> , 2× <i>occupoit</i> , 1× <i>plairoit</i> , 1× <i>pooit</i> , 11× <i>porroit</i> , 1× <i>pouvoit</i> , 1× <i>povoit</i> , 1× <i>pretendrait</i> , 2× <i>preyeroit</i> , 7× <i>promettrait</i> , 1× <i>remandroit</i> , 3× <i>requeroit</i> , 2× <i>requerroit</i> , 1× <i>respondrait</i> , 1× <i>reveleroit</i> , 1× <i>saroit</i> , 37× <i>seroit</i> , 9× <i>siroit</i> , 1× <i>soloit</i> , 3× <i>sonoit</i> , 1× <i>sorecoroit</i> , 3× <i>sorevindroit</i> , 1× <i>souffressoit</i> , 1× <i>talliaroit</i> , 1× <i>tenoit</i> , 1× <i>travalleroit</i> , 4× <i>travallieroit</i> , 2× <i>trouveroit</i> , 3× <i>troveroit</i> , 4× <i>venoit</i> , 4× <i>voloit</i> , 7× <i>voudroit</i> , 2× <i>vouldroit</i> , 3× <i>vouloit</i> , 1× <i>vouroit</i>
P3 -oyt	1× <i>apportoyt</i> , 1× <i>arocheroyt</i> , 7× <i>auroyt</i> , 3× <i>avoyt</i> , 1× <i>battroyt</i> , 1× <i>contrediroyt</i> , 1× <i>contrefiroyt</i> , 2× <i>deffoudroyt</i> , 1× <i>demoreroyt</i> , 1× <i>desireroyt</i> , 8× <i>diroyt</i> , 1× <i>duroyt</i> , 1× <i>estoyt</i> , 6× <i>estoyt</i> , 5× <i>estroyt</i> , 1× <i>faroyt</i> , 1× <i>fasoyt</i> , 9× <i>firoyt</i> , 1× <i>firroyt</i> , 3× <i>intreroyt</i> , 1× <i>introyt</i> , 1× <i>moudroyt</i> , 2× <i>navreroyt</i> , 1× <i>neweroyt</i> , 4× <i>porroyt</i> , 1× <i>portoyt</i> , 1× <i>possideroyt</i> , 2× <i>presseroyt</i> , 1× <i>remandroyt</i> , 1× <i>resostaleroyt</i> , 2× <i>ryveroyt</i> , 1× <i>savoyt</i> , 4× <i>siroyt</i> , 1× <i>traioyt</i> , 1× <i>troveroyt</i> , 1× <i>turberoyt</i> , 1× <i>verroyt</i> , 1× <i>vinoyt</i> , 3× <i>voudroyt</i>
P4 -oyens	1× <i>estoyens</i>
P6 -oient	1× <i>avoient</i> , 1× <i>demamdoient</i> , 1× <i>devoient</i> , 1× <i>disoient</i> , 20× <i>estoient</i> , 2× <i>hauroient</i> , 1× <i>havoient</i> , 4× <i>porroient</i>
P6 -oyent	1× <i>auroyent</i> , 2× <i>estoyent</i> , 1× <i>havoyent</i> , 1× <i>porroyent</i> , 1× <i>recovroyent</i> , 2× <i>seroyent</i> , 1× <i>treroyent</i> , 1× <i>vendroyent</i> , 1× <i>vinoyent</i> , 1× <i>vouroyent</i>
Doc.	1 (3 occ.), 2 (8 occ.), 3 (1 occ.), 4 (11 occ.), 5 (1 occ.), 6 (1 occ.), 8 (1 occ.), 9 (2 occ.), 12 (5 occ.), 13 (7 occ.), 14 (17 occ.), 15 (1 occ.), 16 (1 occ.), 17 (4 occ.), 18 (1 occ.), 19 (6 occ.), 20 (5 occ.), 21 (44 occ.), 22 (1 occ.), 23 (2 occ.), 24 (3 occ.), 25 (25 occ.), 26 (7 occ.), 27 (12 occ.), 28 (12 occ.), 29 (12 occ.), 30 (8 occ.), 31 (1 occ.), 32 (5 occ.), 33 (2 occ.), 34 (4 occ.), 35 (11 occ.), 36 (12 occ.), 37 (11 occ.), 38 (12 occ.), 39 (15 occ.), 40 (16 occ.), 43 (3 occ.), 44 (2 occ.), 45 (15 occ.), 47 (19 occ.), 48 (21 occ.), 49 (18 occ.), 50 (7 occ.), 51 (8 occ.), 52 (3 occ.), 53 (1 occ.), 54 (9 occ.), 55 (21 occ.), 56 (9 occ.), 57 (24 occ.), 58 (40 occ.), 59 (1 occ.), 60 (31 occ.), 61 (1 occ.), 62 (3 occ.), 63 (1 occ.), 64 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (44 occ.), 68 (4 occ.), 69 (12 occ.), 70 (5 occ.), 71 (3 occ.), 72 (8 occ.), 73 (2 occ.), 74 (3 occ.)

§ 32.2.5. Désinences *-iens et -ions*

Ces deux désinences regroupent quatorze occurrences dans trois documents (1293-1371).

P4 <i>-iens</i>	1× <i>demandiens</i> , 1× <i>descordessiens</i> , 1× <i>ehusiens</i> , 1× <i>requeriers</i> , 1× <i>volissiens</i> , 1× <i>voudriens</i>
P4 <i>-ions</i>	5× <i>havions</i> , 1× <i>poions</i> , 2× <i>tenions</i>
Doc.	2 (8 occ.), 9 (3 occ.), 20 (3 occ.)

§ 32.2.6. Désinences *-oe, -oens et -oent*

Ces trois désinences regroupent 129 occurrences des P1, P4 et P6 comprises dans 39 documents (1319-1490).

P1 <i>-oe</i>	2× <i>avoë</i> , 1× <i>firoë</i> , 1× <i>porroë</i>
P4 <i>-oens</i>	4× <i>soens</i>
P6 <i>-oent</i>	1× <i>affermoent</i> , 1× <i>auroent</i> , 2× <i>avindroent</i> , 5× <i>avoent</i> , 2× <i>costeroent</i> , 2× <i>desirroent</i> , 1× <i>desmandoent</i> , 12× <i>devoent</i> , 2× <i>devroent</i> , 1× <i>diminuoent</i> , 4× <i>disoent</i> , 1× <i>esoent</i> , 19× <i>estoent</i> , 1× <i>feroent</i> , 2× <i>fesoent</i> , 1× <i>hauroent</i> , 12× <i>havoent</i> , 1× <i>mandoent</i> , 1× <i>mettroent</i> , 3× <i>paeroent</i> , 1× <i>paieroent</i> , 1× <i>perdoent</i> , 1× <i>pohoent</i> , 11× <i>porroent</i> , 2× <i>pourroent</i> , 1× <i>scaroent</i> , 9× <i>seroent</i> , 2× <i>siroent</i> , 1× <i>soloent</i> , 1× <i>tindroent</i> , 1× <i>traisoent</i> , 1× <i>tresoent</i> , 2× <i>troveroent</i> , 1× <i>vendoent</i> , 1× <i>vendroent</i> , 2× <i>venoent</i> , 6× <i>voloent</i> , 1× <i>vouldroent</i> , 1× <i>woudroent</i>
Doc.	4 (1 occ.), 5 (1 occ.), 7 (1 occ.), 25 (7 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 31 (1 occ.), 32 (4 occ.), 33 (3 occ.), 34 (3 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 39 (2 occ.), 40 (2 occ.), 41 (1 occ.), 43 (1 occ.), 48 (2 occ.), 50 (10 occ.), 51 (11 occ.), 53 (4 occ.), 54 (8 occ.), 55 (1 occ.), 56 (3 occ.), 57 (18 occ.), 58 (8 occ.), 59 (5 occ.), 60 (2 occ.), 61 (1 occ.), 62 (2 occ.), 63 (4 occ.), 66 (2 occ.), 67 (5 occ.), 68 (4 occ.), 69 (1 occ.), 70 (3 occ.), 71 (1 occ.), 72 (1 occ.)

§ 32.2.7. Désinence *-ait*

Cette désinence regroupe 52 occurrences de la P3 comprises entre 1319 et 1407 dans onze documents.

P3 <i>-ait</i>	4× <i>apportait</i> , 1× <i>avindrait</i> , 1× <i>chevauchait</i> , 1× <i>dirait</i> , 5× <i>ferait</i> , 8× <i>firait</i> , 4× <i>fuirrait</i> , 1× <i>intrait</i> , 1× <i>jurait</i> , 1× <i>laissait</i> , 1× <i>prengnait</i> , 2× <i>recovrait</i> , 1× <i>reffusait</i> , 3× <i>refusait</i> , 3× <i>solait</i> , 7× <i>voudrait</i> , 5× <i>vourait</i> , 2× <i>vudrait</i> , 1× <i>woudrait</i>
Doc.	4 (1 occ.), 25 (7 occ.), 32 (1 occ.), 33 (1 occ.), 34 (2 occ.), 35 (10 occ.), 36 (9 occ.), 37 (9 occ.), 38 (9 occ.), 39 (2 occ.), 40 (1 occ.)

§ 32.3. Discussion

Notre analyse nous a donné accès à la répartition suivante :

	<i>-ave</i> <i>-aves / -ievon</i> <i>-avant</i>	<i>-et</i>	<i>-eit</i>	<i>-oit</i> <i>-oyens</i> <i>-iens /-ions</i> <i>-oient</i>	<i>-oe</i> <i>-oens</i> <i>-oent</i>	<i>-ait</i>	<i>Total</i>
P1					4		4
P3	3	6	73	566		52	700
P4	2			15	4		21
P6	5			43	121		169
<i>Total</i>	10	6	73	624	129	52	894

La préférence va clairement pour les désinences oïliques de type *-oit*, *-oyens*, *-iens*, *-ions*, *-oient* (624/894). Suivent les désinences également oïliques *-oe*, *-oens*, *-oent* (129/894). Ensuite, la désinence oïlique orientale *-eit* est fréquemment attestée (73/894), il en va de même pour la désinence française *-ait* (52/894). Les désinences francoprovençales *-ave*, *-aves*, *-ievon*, *-avant* sont très rares (10/894). Ce qui est aussi le cas de la désinence *-et* (6/894).

La P1 est uniquement représentée par quatre formes sous la désinence *-oe*. Il s'agit d'une désinence du domaine oïlique attestant du changement [eɪ] > [we]. Ici, l'utilisation de cette désinence correspond par conséquent à une contamination graphique, puisque le francoprovençal connaît les désinences *-avo* et *-in* pour la P1.

La P3 est la personne la plus fréquente dans le corpus avec 700 occurrences ; à l'exception de <oe>, toutes les notations sont concernées. La désinence oïlique *-oit* est la plus fréquente (566/700) ; elle se constate tout au long du corpus et dans tous les types de documents. Suit la désinence oïlique orientale *-eit* (73/700) qui prend place dans 22 documents de tous genres. La désinence française *-ait* vient après (52/700) ; elle se trouve dans onze documents, qu'ils soient rédigés dans une *scripta* francoprovençalisante ou non – le document 4 en contient étonnamment une. La désinence *-et* est attestée par seulement six formes *païet* et *payet*, il semble qu'il s'agit d'une notation reflétant une réduction de la diphtongue vers [et~ɛt]. Enfin la désinence *-ave*, pleinement francoprovençale, se relève trois fois dans les documents 4 et 13 ; le document 4 contient les désinences *-oit* (11 occ.) et *-ait* (1 occ.), le document 13 les désinences *-oit* (6 occ.) et *-eit* (1 occ.).

La P4 est attestée à 21 reprises sous six désinences. Les désinences oïliques sont les plus représentées : *-ions* (8 occ.) et *-iens* (6 occ.). Les quatre désinences également oïliques *-oens* (*soens*) sont bien particulières, ainsi que la désinence *-oyens* (*estoyens*). Il est intéressant de constater que la désinence *-ions* apparaît uniquement dans le document 2 (1293). Enfin, les désinences francoprovençales *-aves* et *-ievon* dans les documents 6 et 45 sont singulières,

puisque la P4 est normalement *-avam*. La désinence *-aves* représente peut-être un phénomène d'analogie ; la désinence *-ievon* est mixte, puisque la présence du digramme <on> s'explique très probablement par une contamination graphique de l'oïlique et que le digramme <iev> est francoprovençal.

La P6 est attestée par 169 occurrences correspondant à trois désinences. La plus représentée est la désinence oïlique *-oent* (121/169) rendant de manière univoque le changement français de [ej] en [we]. La seconde est la désinence oïlique *-oient* (43/169) qui ne correspond pas au traitement francoprovençal, tout comme *-oent*. Enfin, la désinence francoprovençale *-avant* se relève dans cinq cas.

- Les dix désinences francoprovençales se constatent pour les P3, P4 et P6 dans neuf documents (1319-1437). Alors que les P3 et P6 sont attestées par des issues francoprovençales sous les notations *-ave* (< -'ABAT) et *-avant* (< -'ABANT), la P4 reflète l'usage de notations bien singulières qui ne correspondent pas au traitement attendu de -A'BAMUS ou -Ē'BAMUS. Quoiqu'il en soit, ces huit notations s'observent dans des documents rédigés dans une *scripta* plutôt francoprovençalisante (**4, 6, 13, 22, 45, 50, 51, 52 et 58**).
- Les six désinences *-et* se relèvent dans trois documents (1367-1437) et uniquement pour les formes *paiet* et *payet* (< PACABAT). Cette désinence peut soit correspondre à un traitement francoprovençal et donc une réduction de [ejt] vers [et], soit à un traitement oïlique équivalent à ce qu'il se produit pour la désinence *-ait* (cf. *infra*).
- Les 73 désinences oïliques orientales ne concernent que la P3 et s'observent dans 22 documents (1326-1437). La désinence *-eit* est donc plutôt rare. Son utilisation ne dépend pas de la typologie des documents ou de leur datation. Par conséquent, nous estimons qu'elle n'est pas une notation marquée. Par ailleurs, au niveau du changement phonétique, la notation *-eit* atteste la première différenciation de la diphtongaison de [e] et cette différenciation est commune aux domaines francoprovençal et oïlique. Aussi, l'usage de *-eit* à Fribourg peut aussi s'expliquer par une plus grande proximité avec la réalité dialectale du lieu.
- Les 805 notations de provenance oïlique concernent les P1, P3, P4 et P6. Elles sont de loin les plus nombreuses. Elles ne correspondent absolument pas au traitement francoprovençal de l'imparfait et sont donc des notations d'emprunt. Dans ces 805 notations, quatre groupes se dégagent.

- (1) Les désinences *-oit*, *-oyens*, *-oient* sont les plus fréquentes avec 610 occurrences dans 67 documents (1293-1496).
- (2) Les désinences de la P4 *-iens* et *-ions* attestées par quatorze occurrences s'observent dans quatre documents (1293-1371).
- (3) Les désinences *-oe*, *-oens* et *-oent* sont aussi oïliques puisqu'elles notent le passage de [eɪ] à [we]. Elles se relèvent dans 129 cas, mais surtout pour la P6 (121 occ.).
- (4) La désinence *-ait* est attestée uniquement pour la P3 à 52 reprises dans onze documents (1319-1407). Elle atteste selon nous de la réduction de [we] à [ɛ] qui semble s'être développée à l'est du domaine oïlique au vu des relevés que nous avons effectués dans les autres corpus des DocLing. En effet, des 99 formes relevées, une nette majorité se trouve dans des corpus orientaux :

<i>Corpus</i>	<i>-ait</i>	<i>Date</i>
Chartes Royales	3	1292-1297
Marne	3	1256-1259
Meuse	9	1244-1270
Meurthe-et-Moselle	31	1250-1264
Vosges	15	1223-1250
Haute-Marne	1	1254
Côte-d'Or	6	1256-1263
Haute-Saône	2	1279
Jura	2	1281-1292
Saône-et-Loire	3	1270-1307
Jura/Berne	5	1315-1373
Corpus frpr.	19	1251-1425
<i>Total</i>	99	1223-1425

Le corpus de Fribourg comporte donc une nette majorité de désinences relevant des systèmes graphiques oïlique et oïlique oriental. La désinence oïlique est nettement préférée, mais il semble que ces deux ensembles de désinences soient utilisés de manière équivalente. Par ailleurs, elles ne sont pas ressenties comme diatopiquement marquées puisque tant la série *-oit* que la série *-eit* ne se répartissent pas en fonction des types de documents ou de la chronologie.

Pour ce qui est des désinences pleinement francoprovençales, elles se limitent à des documents de faible distance communicative et/ou rédigés dans une *scripta* francoprovençalisante. Selon nous, l'importante différence de traitement entre les dialectes francoprovençaux et les dialectes oïliques ne pouvaient pas passer inaperçue. Aussi, les scribes semblent avoir refusé d'intégrer des formes verbales fortement marquées dans leur production vernaculaire.

§ 33. Désinences de la P6 des différents temps verbaux

§ 33.1. Description

En domaine francoprovençal, les issues des désinences latines -ANT, -ENT et -UNT témoignent de plusieurs phénomènes : (1) le maintien de la voyelle finale attesté par la désinence *-e/iront* à l'indicatif passé simple ; (2) le déplacement de l'accent tonique sur la désinence attesté par les désinences du subjonctif imparfait *-issant*, (3) des phénomènes d'alignements dus à la généralisation de la désinence *-ent*. Ces différents aspects aboutissent à des permutations incessantes entre *-unt*, *-ont*, *-ent* et *-ant*, ainsi que l'a remarqué Maffei Boillat (2015 : 100).

§ 33.2. Analyse

Afin de déterminer l'ampleur de ces permutations, notre analyse a porté sur cinq notations de la désinence de la P6³⁵⁴ :

- les notations de type *-unt* ;
- les notations de type *-ont*³⁵⁵ ;
- les notations de type *-ent* ;
- les notations de type *-ant* ;
- les notations de type *-aent*.

Ci-dessous, nous avons classé nos relevés en fonction tout d'abord des cinq types de notations, puis en fonction des modes et temps concernés par celles-ci. Nous avons réuni les occurrences du présent de l'indicatif et du subjonctif, à l'exception des formes qui peuvent assurément être attribuées au subjonctif présent, comme les formes des verbes *avoir* (*hayent*), *être* (*soent*) et *pouvoir* (*puissent*).

§ 33.2.1. Désinence *-unt*

Cette désinence regroupe 57 occurrences de la P6 comprises entre 1293 et 1420 dans 19 documents. Elles concernent trois temps de l'indicatif :

- 43 occurrences de l'indicatif présent ;

³⁵⁴ Pour chacune d'entre elles, nous nous sommes efforcée de relever les notations sans <t> final (<un>, <on>, etc.) ou avec <s> ou <z> finals (<uns>, <ons>, etc.) attestant l'amuïssement de [-t].

³⁵⁵ Le ductus de <o> est très similaire à celui de <e> dans la production documentaire fribourgeoise. Aussi, malgré les efforts fournis lors de la transcription, dans de nombreux cas, il aurait été possible de lire <e> au lieu de <o> et inversement. Il est donc nécessaire de prendre en considération cette particularité dans l'analyse des désinences de la P6.

- deux occurrences de l’indicatif passé simple ;
- douze occurrences de l’indicatif futur.

§ 33.2.1.1. Indicatif présent

Avec 43 occurrences de cette désinence comprises entre 1293 et 1415, l’indicatif présent est surtout représenté par le verbe *être* sous la forme *sunt*.

Ind. prés.	2× <i>pount</i> , 41× <i>sunt</i>
Doc.	1 (1 occ.), 9 (1 occ.), 14 (3 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 22 (2 occ.), 25 (1 occ.), 26 (2 occ.), 28 (1 occ.), 30 (2 occ.), 31 (2 occ.), 35 (3 occ.), 36 (3 occ.), 37 (3 occ.), 38 (3 occ.), 47 (13 occ.)

§ 33.2.1.2. Indicatif passé simple

L’utilisation de cette désinence pour l’indicatif passé simple est très rare, puisque nous relevons seulement deux occurrences dans des documents de comptabilité de 1403 et 1415.

Ind. passé	1× <i>fuerunt</i> , 1× <i>recehurunt</i>
Doc.	33 (1 occ.), 47 (1 occ.)

§ 33.2.1.3. Indicatif futur

La désinence *-unt* pour l’indicatif futur est attestée à douze reprises dans six documents (1293-1404). Mais les neuf occurrences des documents **35**, **36**, **37** et **38** sont les mêmes puisqu’il s’agit de quatre exemplaires de la même ordonnance. Signalons également la forme *verun* sans <ʁ> final dans le document **5**, reflétant son amuïssement.

Ind. fut.	1× <i>orrunt</i> , 1× <i>orunt</i> , 4× <i>porterunt</i> , 5× <i>serunt</i> , 1× <i>verun</i>
Doc.	1 (1 occ.), 5 (2 occ.), 35 (2 occ.), 36 (3 occ.), 37 (2 occ.), 38 (2 occ.)

§ 33.2.2. Désinence *-ont*

Cette désinence regroupe 558 occurrences de la P6 comprises entre 1293 et 1496 dans 62 documents. Elles concernent trois temps de l’indicatif et le subjonctif présent :

- 361 occurrences de l’indicatif et du subjonctif présent ;

- quinze occurrences de l'indicatif passé simple ;
- 182 occurrences de l'indicatif futur.

§ 33.2.2.1. Indicatif présent et subjonctif présent

Les 361 occurrences de l'indicatif présent et du subjonctif présent comprises dans 48 documents (1293-1496) doivent être considérées en deux ensembles : (1) les formes où *-ont* est une désinence francoprovençale et (2) les formes des verbes *avoir*, *faire* et *être* pour lesquelles l'usage de *-ont* ne porte pas de marquage diatopique. Les premières réunissent 83 occurrences, les secondes 278. Ce sont ces 83 occurrences qui sont les plus intéressantes du point de vue de l'usage de graphies francoprovençalisantes. Signalons ici l'absence de <t> final dans les formes *om* et *soremonton* reflétant ici aussi son amuïssement.

Ind. prés. Subj. prés.	1× <i>aiont</i> , 2× <i>appartiegniont</i> , 1× <i>assommont</i> , 6× <i>contiegniont</i> , 1× <i>costont</i> , 1× <i>danczont</i> , 3× <i>deivont</i> , 1× <i>desmandont</i> , 3× <i>devont</i> , 15× <i>deyvont</i> , 2× <i>diont</i> , 2× <i>doievont</i> , 14× <i>doivont</i> , 1× <i>doyvont</i> , 1× <i>esmouvont</i> , 1× <i>fasont</i> , 1× <i>fassont</i> , 1× <i>giesont</i> , 1× <i>havont</i> , 3× <i>prenyont</i> , 1× <i>promatont</i> , 1× <i>remaigniont</i> , 1× <i>remettont</i> , 1× <i>requerront</i> , 1× <i>restont</i> , 1× <i>soremonton</i> , 1× <i>soremontont</i> , 7× <i>tiegniont</i> , 6× <i>valliont</i> , 2× <i>voulont</i>
Doc.	1 (5 occ.), 9 (1 occ.), 11 (1 occ.), 14 (2 occ.), 16 (1 occ.), 17 (1 occ.), 19 (1 occ.), 20 (8 occ.), 21 (5 occ.), 22 (2 occ.), 30 (1 occ.), 32 (1 occ.), 46 (2 occ.), 47 (18 occ.), 49 (5 occ.), 50 (5 occ.), 51 (5 occ.), 52 (1 occ.), 54 (4 occ.), 55 (2 occ.), 56 (7 occ.), 57 (4 occ.), 60 (1 occ.)
Ind. prés.	11× <i>font</i> , 110× <i>hont</i> , 1× <i>om</i> , 70× <i>ont</i> , 86× <i>sont</i>
Doc.	1 (3 occ.), 8 (1 occ.), 9 (4 occ.), 12 (7 occ.), 17 (1 occ.), 18 (2 occ.), 19 (5 occ.), 20 (2 occ.), 21 (4 occ.), 22 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (1 occ.), 26 (4 occ.), 30 (4 occ.), 31 (4 occ.), 34 (1 occ.), 41 (2 occ.), 42 (2 occ.), 45 (18 occ.), 46 (10 occ.), 47 (39 occ.), 48 (12 occ.), 49 (15 occ.), 50 (14 occ.), 51 (14 occ.), 52 (4 occ.), 54 (7 occ.), 55 (17 occ.), 56 (10 occ.), 57 (17 occ.), 58 (11 occ.), 59 (2 occ.), 60 (1 occ.), 61 (5 occ.), 62 (6 occ.), 63 (1 occ.), 64 (2 occ.), 66 (2 occ.), 68 (5 occ.), 70 (4 occ.), 71 (2 occ.), 72 (7 occ.), 73 (1 occ.), 74 (3 occ.)

§ 33.2.2.2. Indicatif passé simple

L'indicatif passé simple est attesté par quinze occurrences dans sept documents (1362-1464).

Ind. passé	1× <i>alaront</i> , 2× <i>aportaront</i> , 1× <i>chavoucharont</i> , 1× <i>chavouchiront</i> , 1× <i>cogneuront</i> , 3× <i>compariront</i> , 2× <i>furont</i> , 1× <i>menaront</i> , 2× <i>portaront</i> , 1× <i>vannaront</i>
Doc.	13 (1 occ.), 24 (1 occ.), 45 (9 occ.), 55 (1 occ.), 56 (1 occ.), 57 (1 occ.), 58 (1 occ.)

§ 33.2.2.3. Indicatif futur

Sans surprise, la désinence *-ont* est extrêmement fréquente pour l'indicatif futur avec 182 occurrences comprises entre 1293 et 1496 dans 42 documents.

Ind. fut.	1× <i>acorderont</i> , 2× <i>appartiendront</i> , 1× <i>appercevront</i> , 1× <i>appertiendront</i> , 1× <i>attendront</i> , 5× <i>auront</i> , 2× <i>chevaucheront</i> , 1× <i>consegront</i> , 1× <i>desclayreront</i> , 1× <i>desclereront</i> , 25× <i>devront</i> , 2× <i>diront</i> , 1× <i>donront</i> , 3× <i>feront</i> , 1× <i>firon</i> , 1× <i>fuiront</i> , 2× <i>giteront</i> , 3× <i>hauront</i> , 9× <i>horront</i> , 1× <i>incesteront</i> , 1× <i>laiseront</i> , 1× <i>leveront</i> , 1× <i>limiteront</i> , 1× <i>loeront</i> , 1× <i>lorront</i> , 1× <i>mantignyeront</i> , 1× <i>mettront</i> , 1× <i>occiront</i> , 1× <i>ordenaront</i> , 1× <i>ordonneront</i> , 2× <i>orront</i> , 1× <i>partiront</i> , 15× <i>porront</i> , 1× <i>pouront</i> , 2× <i>pretendront</i> , 2× <i>pronunceront</i> , 2× <i>ratiffieront</i> , 1× <i>recovreront</i> , 1× <i>rendront</i> , 1× <i>sembleront</i> , 50× <i>seront</i> , 6× <i>siront</i> , 1× <i>tendront</i> , 1× <i>tiendront</i> , 1× <i>torneront</i> , 5× <i>troveront</i> , 1× <i>venront</i> , 1× <i>veront</i> , 13× <i>verront</i> , 1× <i>voiront</i>
Doc.	1 (4 occ.), 2 (1 occ.), 7 (1 occ.), 9 (1 occ.), 10 (1 occ.), 13 (1 occ.), 14 (2 occ.), 19 (1 occ.), 20 (3 occ.), 22 (8 occ.), 23 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (28 occ.), 27 (3 occ.), 28 (3 occ.), 29 (3 occ.), 35 (6 occ.), 36 (6 occ.), 37 (8 occ.), 38 (7 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 48 (1 occ.), 50 (9 occ.), 51 (9 occ.), 52 (4 occ.), 54 (11 occ.), 55 (2 occ.), 56 (2 occ.), 57 (6 occ.), 58 (2 occ.), 59 (2 occ.), 60 (1 occ.), 61 (5 occ.), 62 (7 occ.), 63 (6 occ.), 66 (1 occ.), 68 (8 occ.), 70 (10 occ.), 72 (1 occ.), 74 (3 occ.)

§ 33.2.3. Désinence -ent

Cette désinence regroupe 676 occurrences de la P6 comprises entre 1293 et 1496 dans 65 documents. Elles concernent les modes et les temps suivant :

- 166 occurrences de l’indicatif présent et 224 du subjonctif présent ;
- 105 occurrences de l’indicatif imparfait ;
- 79 occurrences de l’indicatif passé simple ;
- 23 occurrences de l’indicatif futur ;
- 67 occurrences du conditionnel présent ;
- douze occurrences du subjonctif imparfait.

§ 33.2.3.1. Indicatif présent et subjonctif présent

Avec 390 occurrences, l’utilisation de la désinence *-ent* pour le présent de l’indicatif et du subjonctif est la plus fréquente dans notre corpus ; elle se trouve dans 53 documents compris entre 1293 et 1496.

Ind. prés. Subj. prés.	1× <i>apertienent</i> , 4× <i>aviegnient</i> , 9× <i>comparaessent</i> , 3× <i>comparissent</i> , 1× <i>consegrent</i> , 3× <i>contiegnient</i> , 2× <i>contignient</i> , 1× <i>deffendent</i> , 12× <i>degent</i> , 1× <i>deivent</i> , 1× <i>desmorent</i> , 4× <i>despartent</i> , 23× <i>devent</i> , 8× <i>doevent</i> , 3× <i>doigent</i> , 5× <i>doivent</i> , 1× <i>donnent</i> , 1× <i>doygent</i> , 2× <i>doyvent</i> , 1× <i>emouvent</i> , 3× <i>enseguent</i> , 1× <i>eslierrent</i> , 3× <i>eslirrent</i> , 1× <i>hent</i> , 1× <i>inmouvent</i> , 8× <i>jurient</i> , 1× <i>mantiegnent</i> , 1× <i>metent</i> , 1× <i>mettent</i> , 4× <i>mettrent</i> , 1× <i>mouvent</i> , 1× <i>obligent</i> , 1× <i>paient</i> , 1× <i>parsent</i> , 2× <i>partent</i> , 2× <i>payent</i> , 2× <i>percevent</i> , 2× <i>perliesent</i> , 3× <i>peulent</i> , 5× <i>poent</i> , 3× <i>pohent</i> , 1× <i>portent</i> , 4× <i>pregnient</i> , 2× <i>recouvrent</i> , 1× <i>remagnent</i> , 1× <i>remettent</i> , 1× <i>requierent</i> , 2× <i>restent</i> , 1× <i>savent</i> , 1× <i>seguent</i> , 2× <i>sewent</i> , 1× <i>seywent</i> , 1× <i>sisent</i> , 1× <i>tiegnent</i> , 2× <i>valent</i> , 1× <i>veulent</i> , 1× <i>viegnient</i> , 6× <i>viegnient</i> , 4× <i>voulent</i>
Doc.	2 (1 occ.), 4 (2 occ.), 9 (1 occ.), 19 (3 occ.), 21 (1 occ.), 24 (4 occ.), 25 (12 occ.), 26 (4 occ.), 27 (10 occ.), 28 (10 occ.), 29 (10 occ.), 30 (3 occ.), 31 (3 occ.), 32 (1 occ.), 34 (2 occ.), 35 (10 occ.), 36 (10 occ.), 37 (10 occ.), 38 (10 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (3 occ.), 42 (1 occ.), 45 (2 occ.),

	48 (6 occ.), 49 (6 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 54 (3 occ.), 55 (6 occ.), 56 (3 occ.), 57 (3 occ.), 58 (1 occ.), 59 (1 occ.), 60 (1 occ.), 61 (3 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 66 (1 occ.), 68 (2 occ.), 70 (4 occ.), 74 (3 occ.)
Subj. prés.	2× <i>aent</i> , 3× <i>allient</i> , 9× <i>ayent</i> , 2× <i>facent</i> , 6× <i>faczent</i> , 10× <i>haent</i> , 2× <i>haient</i> , 2× <i>hayent</i> , 20× <i>puissent</i> , 1× <i>sachent</i> , 144× <i>soent</i> , 2× <i>soient</i> , 21× <i>soyent</i>
Doc.	7 (2 occ.), 12 (1 occ.), 14 (2 occ.), 16 (1 occ.), 18 (1 occ.), 19 (5 occ.), 20 (1 occ.), 21 (3 occ.), 23 (2 occ.), 24 (2 occ.), 25 (20 occ.), 26 (6 occ.), 27 (12 occ.), 28 (12 occ.), 29 (12 occ.), 30 (6 occ.), 32 (3 occ.), 35 (20 occ.), 36 (20 occ.), 37 (20 occ.), 38 (20 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 46 (1 occ.), 50 (3 occ.), 51 (3 occ.), 52 (1 occ.), 53 (2 occ.), 54 (8 occ.), 55 (1 occ.), 57 (2 occ.), 59 (1 occ.), 60 (1 occ.), 61 (8 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 66 (1 occ.), 68 (2 occ.), 70 (7 occ.), 73 (1 occ.), 74 (5 occ.)

§ 33.2.3.2. *Indicatif imparfait*

L'indicatif imparfait est représenté par 105 occurrences de la notation *-ent* dans 33 documents (1293-1481) ; elle se manifeste sous les désinences *-oent*, *-oient* et *-oyent*.

Ind. imp.	1× <i>affermoent</i> , 5× <i>avoent</i> , 1× <i>avoient</i> , 1× <i>demamdoient</i> , 2× <i>desirroent</i> , 1× <i>desmandoent</i> , 12× <i>devoent</i> , 1× <i>devoient</i> , 4× <i>disoent</i> , 1× <i>disoient</i> , 1× <i>esoent</i> , 19× <i>estoent</i> , 20× <i>estoient</i> , 2× <i>estoyent</i> , 2× <i>fesoent</i> , 12× <i>havoent</i> , 1× <i>havoient</i> , 1× <i>havoyent</i> , 1× <i>mandoent</i> , 1× <i>perdoent</i> , 1× <i>pohoent</i> , 1× <i>recovroyent</i> , 1× <i>soloent</i> , 1× <i>traisoent</i> , 1× <i>tresoent</i> , 1× <i>treroent</i> , 1× <i>vendoent</i> , 2× <i>venoent</i> , 1× <i>vinoyent</i> , 6× <i>voloent</i>
Doc.	2 (3 occ.), 8 (1 occ.), 13 (1 occ.), 19 (1 occ.), 24 (2 occ.), 25 (1 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 32 (2 occ.), 33 (3 occ.), 34 (3 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 43 (1 occ.), 45 (1 occ.), 47 (1 occ.), 48 (2 occ.), 49 (17 occ.), 50 (6 occ.), 51 (6 occ.), 54 (6 occ.), 55 (3 occ.), 56 (2 occ.), 57 (15 occ.), 58 (7 occ.), 59 (5 occ.), 60 (2 occ.), 63 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (5 occ.), 68 (1 occ.), 69 (1 occ.), 71 (1 occ.)

§ 33.2.3.3. *Indicatif passé simple*

L'indicatif passé simple est représenté par 79 occurrences dans 20 documents (1293-1490).

Ind. passé	2× <i>acceptarent</i> , 7× <i>allarent</i> , 1× <i>amassarent</i> , 1× <i>aminarent</i> , 2× <i>comandarent</i> , 9× <i>comparirent</i> , 8× <i>despendirent</i> , 1× <i>ehurent</i> , 1× <i>firent</i> , 1× <i>fisirent</i> , 1× <i>fuerent</i> , 4× <i>fuirent</i> , 15× <i>furent</i> , 1× <i>fuyrent</i> , 2× <i>heurent</i> , 1× <i>hurent</i> , 2× <i>jurarent</i> , 2× <i>parsirent</i> , 4× <i>partirent</i> , 1× <i>produisirent</i> , 1× <i>promisirent</i> , 3× <i>rekehurent</i> , 2× <i>remagnirent</i> , 1× <i>remirent</i> , 1× <i>respondirent</i> , 1× <i>revelarent</i> , 1× <i>soubmirent</i> , 1× <i>submirent</i> , 1× <i>talliarent</i> , 1× <i>tramirent</i>
Doc.	2 (2 occ.), 13 (18 occ.), 33 (12 occ.), 34 (14 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 45 (3 occ.), 48 (3 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 55 (2 occ.), 58 (3 occ.), 60 (6 occ.), 67 (4 occ.), 69 (1 occ.), 70 (1 occ.), 71 (3 occ.), 72 (1 occ.)

§ 33.2.3.4. *Indicatif futur*

La désinence *-ent* est utilisée pour l'indicatif futur dans 23 cas dans onze documents compris entre 1331 et 1404.

Ind. fut.	3× <i>chevaucherent</i> , 1× <i>consantirent</i> , 5× <i>devrent</i> , 1× <i>estarent</i> , 1× <i>garderent</i> , 1× <i>horrent</i> , 1× <i>orent</i> , 1× <i>tendrent</i> , 2× <i>verrent</i> , 7× <i>vindrent</i>
Doc.	3 (3 occ.), 7 (1 occ.), 9 (1 occ.), 21 (2 occ.), 23 (2 occ.), 26 (1 occ.), 30 (1 occ.), 35 (4 occ.), 36 (3 occ.), 37 (2 occ.), 38 (3 occ.)

§ 33.2.3.5. Conditionnel présent

Le conditionnel présent est attesté par 67 occurrences de la finale *-ent* entre 1293 et 1496 dans 33 documents ; elle se manifeste sous 59 désinences *-roent*, *-roient*, *-royent* et sous huit désinences *-rent*, *-rient* et *-riens*.

Con. prés. <i>-roent</i>	1× <i>auroent</i> , 1× <i>auroyent</i> , 2× <i>avindroent</i> , 2× <i>costeroent</i> , 2× <i>devroent</i> , 1× <i>diminueroent</i> , 1× <i>feroent</i> , 1× <i>hauroent</i> , 2× <i>hauroient</i> , 1× <i>mettroent</i> , 3× <i>paeroent</i> , 1× <i>paieroent</i> , 1× <i>paioent</i> , 11× <i>porroent</i> , 4× <i>porroient</i> , 1× <i>porroyent</i> , 2× <i>pourroent</i> , 1× <i>scaroent</i> , 9× <i>seroent</i> , 2× <i>seroyent</i> , 2× <i>siroent</i> , 2× <i>troveroent</i> , 1× <i>tindroent</i> , 1× <i>vendroent</i> , 1× <i>vendroyent</i> , 1× <i>vouldroent</i> , 1× <i>vouroyent</i> , 1× <i>woudroent</i>
	2 (1 occ.), 4 (1 occ.), 12 (1 occ.), 24 (1 occ.), 25 (6 occ.), 31 (1 occ.), 32 (4 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.), 39 (1 occ.), 40 (1 occ.), 41 (1 occ.), 50 (4 occ.), 51 (5 occ.), 53 (4 occ.), 54 (3 occ.), 56 (1 occ.), 57 (3 occ.), 58 (1 occ.), 62 (1 occ.), 63 (3 occ.), 66 (1 occ.), 68 (3 occ.), 70 (3 occ.), 72 (1 occ.), 73 (2 occ.), 74 (2 occ.)
<i>-rient</i>	1× <i>avendrient</i> , 3× <i>avindrient</i> , 1× <i>porriens</i> , 3× <i>voudrent</i>
Doc.	22 (1 occ.), 27 (1 occ.), 28 (1 occ.), 29 (1 occ.), 35 (1 occ.), 36 (1 occ.), 37 (1 occ.), 38 (1 occ.)

§ 33.2.3.6. Subjonctif imparfait

Le subjonctif imparfait est attesté par douze occurrences des désinences *-(s)sent* et *-(s)sient* entre 1362 et 1464 dans sept documents.

Subj. imp.	2× <i>dehussent</i> , 1× <i>deusent</i> , 1× <i>fussent</i> , 1× <i>instituissent</i> , 1× <i>pehussent</i> , 1× <i>restituissent</i>
<i>-ient</i>	2× <i>fussient</i> , 1× <i>heussient</i> , 1× <i>volissient</i> , 1× <i>vosisient</i>
Doc.	13 (1 occ.), 25 (3 occ.), 60 (2 occ.), 63 (2 occ.), 64 (1 occ.), 66 (1 occ.), 67 (2 occ.)

§ 33.2.4. Désinence *-ant*

Cette désinence regroupe 61 occurrences de la P6 comprises entre 1293 et 1464 dans 22 documents. Elles concernent les modes et les temps suivant :

- trois occurrences de l'indicatif présent ;
- six occurrences de l'indicatif imparfait ;

- une occurrence de l’indicatif passé simple ;
- 17 occurrences de l’indicatif futur ;
- deux occurrences du conditionnel présent ;
- 32 occurrences du subjonctif imparfait.

§ 33.2.4.1. *Indicatif présent*

L’indicatif présent est représenté par trois occurrences de la désinence *-ant* dans trois documents compris entre 1403 et 1428.

Ind. prés.	1× <i>amassant</i> , 1× <i>paiant</i> , 1× <i>poant</i>
Doc.	33 (1 occ.), 51 (1 occ.), 55 (1 occ.)

§ 33.2.4.2. *Indicatif imparfait*

L’indicatif imparfait est représenté par six occurrences comprises entre 1378 et 1437 dans six documents. Il se manifeste sous les désinences francoprovençales *-avant*, *-evant* et *-auvant* qui sont issues de *-'ABANT* (cf. § 32.).

Ind. imp.	1× <i>acceptavant</i> , 1× <i>desmandavant</i> , 1× <i>havant</i> , 2× <i>paievant</i> , 1× <i>pastauvant</i>
Doc.	22 (1 occ.), 48 (1 occ.), 50 (1 occ.), 51 (1 occ.), 52 (1 occ.), 58 (1 occ.)

§ 33.2.4.3. *Indicatif passé simple*

Nous relevons une seule occurrence de *-ant* pour l’indicatif passé simple dans le document **13** (1362).

Ind. passé	1× <i>furant</i>
Doc.	13 (1 occ.)

§ 33.2.4.4. *Indicatif futur*

L’indicatif futur est représenté par 17 occurrences de *-ant* comprises dans six documents situés entre 1319 et 1426.

Ind. fut.	1× <i>acorderant</i> , 2× <i>aurant</i> , 1× <i>delivererant</i> , 2× <i>estrant</i> , 5× <i>firant</i> , 2× <i>merrant</i> , 1× <i>paerant</i> , 2× <i>porrant</i> , 1× <i>prendrant</i> , 1× <i>segrant</i> , 1× <i>serrant</i>
Doc.	4 (1 occ.), 9 (1 occ.), 17 (4 occ.), 21 (8 occ.), 23 (3 occ.), 54 (2 occ.)

§ 33.2.4.5. Subjonctif imparfait

C'est au subjonctif imparfait que l'utilisation de *-ant* est la plus fréquente avec 33 occurrences de la désinence *-ssant* comprises dans quatorze documents (1293-1464).

Subj. imp.	1× <i>afferissant</i> , 1× <i>assetissant</i> , 1× <i>comparissant</i> , 1× <i>concernissant</i> , 1× <i>confermessant</i> , 1× <i>delivressant</i> , 1× <i>deservissans</i> , 1× <i>donissant</i> , 1× <i>donnissant</i> , 2× <i>fissant</i> , 5× <i>fuissant</i> , 3× <i>fussant</i> , 1× <i>heussan</i> , 1× <i>heussant</i> , 1× <i>levissant</i> , 1× <i>missant</i> , 1× <i>puissant</i> , 1× <i>requirissant</i> , 1× <i>servissant</i> , 1× <i>seussant</i> , 3× <i>venissant</i> , 1× <i>volissant</i> , 2× <i>voulissant</i>
Doc.	1 (2 occ.), 9 (1 occ.), 11 (2 occ.), 13 (5 occ.), 20 (3 occ.), 22 (1 occ.), 50 (2 occ.), 51 (2 occ.), 53 (1 occ.), 54 (6 occ.), 57 (2 occ.), 58 (2 occ.), 60 (1 occ.), 68 (3 occ.)

§ 33.2.5. Désinence *-aent*

Cette désinence regroupe trois occurrences de la P6 comprises dans les documents **54** (1426) et **70** (1479). Elle concerne uniquement le subjonctif présent.

Subj. prés.	1× <i>delivraent</i> , 1× <i>menaent</i> , 1× <i>portaent</i>
Doc.	54 (2 occ.), 70 (1 occ.)

§ 33.3. Discussion

Notre analyse nous a donné accès à la répartition suivante :

Mode	Temps	<i>-unt</i>	<i>-ont</i>	<i>-ent</i>	<i>-ant</i>	<i>-aent</i>	Total
Indicatif	Présent	43	361	166	3		573
	Imparfait			105 <i>-oent</i>	6 <i>-avant</i>		111
	Passé s.	2	15	79	1		97
	Futur	12	182	23	19		236
Conditionnel	Présent			67			67
Subjonctif	Présent			224		3	227
	Imparfait			12	33		45
Total		57	558	676	62	3	1356

La finale *-ent* est la plus fréquente (676/1356) ; elle est suivie par la finale *-ont* (558/1356). Les finales *-ant* (62/1356) et *-unt* (57/1356) sont plus rares. Enfin, *-aent* est une notation isolée (3/1356).

Avant de décrire dans le détail l'usage de ces cinq types de désinences en fonction des différents modes et temps verbaux, revenons sur une description synthétique de chacune d'entre elles.

- La désinence *-unt* est plutôt rare avec 57 occurrences et se limite à l'indicatif présent (43 occ.), à l'indicatif passé simple (2 occ.) et à l'indicatif futur (12 occ.). Elle comprend surtout la forme conjuguée *sunt* (41 occ.). Cette désinence est latinisante dans tous les cas.
- La désinence *-ont* est très fréquente avec 558 occurrences qui correspondent à l'indicatif présent (361 occ.), passé simple (15 occ.) et futur (182 occ.). Les 182 occurrences de l'indicatif futur et les 278 occurrences de formes des verbes *avoir*, *être* et *faire* de l'indicatif présent doivent ici être considérées comme non marquées, au contraire des 83 occurrences de *-ont* pour le présent de l'indicatif et des quinze occurrences de *-ont* pour l'indicatif passé simple. Dans ces 98 cas, *-ont* doit être considérée comme une notation pleinement francoprovençale ; elle illustre le maintien de la voyelle finale de la désinence latine *-UNT*.
- La désinence *-ent* est la plus fréquente avec 676 occurrences et concerne l'indicatif présent (166 occ.), imparfait (105 occ.), passé simple (79 occ.), futur (23 occ.), le conditionnel présent (67 occ.) et le subjonctif présent (224 occ.) et imparfait (12 occ.). La très forte fréquence de *-ent* témoigne d'un phénomène d'alignement des désinences de la P6 sur *-ent*. Cette désinence peut être interprétée de trois manières différentes : (1) elle peut être l'issue de la désinence latine *-ENT* ; (2) elle appartient au système verbal oïlique³⁵⁶ ; (3) elle équivaut à *-ant* et noterait une accentuation oxytonique de type [ãn] (cf. *infra*).
- La désinence *-ant* est un plus rare avec 62 occurrences qui concernent l'indicatif présent (3 occ.), l'indicatif imparfait (6 occ.), l'indicatif passé simple (1 occ.), l'indicatif futur (19 occ.) et le subjonctif imparfait (33 occ.). L'utilisation de *-ant* reflète ici deux phénomènes : (1) une équivalence graphique entre <en> et <an> dans

³⁵⁶ En raison de l'amuissement des voyelles finales, le français propose généralement des désinences de type *-ent*.

les formes du futur³⁵⁷ ; (2) un déplacement de l'accent tonique sur la désinence aboutissant à [ã] dans les formes du subjonctif présent et imparfait (cf. Maffei Boillat 2015 : 93).

Cette analyse des désinences de la P6 nous mène vers trois phénomènes qui peuvent en tout temps se superposer.

- L'usage de désinences avec marquage diatopique et relevant du phonétisme francoprovençal. C'est le cas des notations *-ont* du présent de l'indicatif et du subjonctif, des désinences *-ant* pour le futur et des désinences *-issant* pour le subjonctif imparfait.
- Une nette tendance à faire usage de désinences françaises, particulièrement pour l'indicatif imparfait avec la désinence *-oient*, l'indicatif futur avec la désinence *-ront* et enfin le conditionnel présent avec la désinence *-roient*.
- Une tendance à l'alignement sur la désinence *-ent* qui est nettement majoritaire et utilisée dans tous les modes et temps attestés.

Au-delà de ces trois phénomènes, l'analyse des désinences de la P6 nous permet surtout de démontrer un haut niveau d'interchangeabilité entre elles. Bien que *-ent* soit majoritaire, le système n'est clairement pas fixé.

§ 33.3.1. Indicatif et subjonctif présent

L'indicatif et le subjonctif présents sont attestés par 800 occurrences comprises entre 1293 et 1496. Ils portent cinq types de désinences :

- la désinence *-unt* qui est attestée à 43 reprises (1293-1496). Cette désinence se limite quasi-exclusivement à la forme *sunt*. Nous l'avons vu, elle est latinisante.
- La désinence *-ont* qui est attesté à 361 reprises (1293-1496). Ici, seules les 83 occurrences que nous avons déjà mentionnées attestent du maintien de la voyelle finale de la désinence

³⁵⁷ La distinction entre <en> et <an> est aussi attestée par le participe présent qui porte tantôt *-ant*, tantôt *-ent*. Nous pouvons ici renvoyer à Maffei Boillat (2015 : 94) qui signale que :

l'ancien francoprovençal ne confondant pas [ẽ] et [ã] [...], il possède comme la langue d'oc deux types de participes présents : l'un issu des formes en -ANTE, l'autre prolongeant les participes latins en -ENTE.

Bien que nous n'ayons pas effectué de relevé exhaustif des participes présents, nous avons tout de même constaté que *-ant* est plus fréquent. Par conséquent, dans le corpus de Fribourg, nous observons une généralisation de *-ant* pour le participe présent.

latine -UNT. Bien que Philipon (1901 : 262-263) a constaté une généralisation de *-ont* en Lyonnais³⁵⁸, celle-ci ne se constate pas à Fribourg.

- La désinence *-ent* qui est attestée à 390 reprises (1293-1496). L'utilisation de *-ent* pour le présent de l'indicatif et du subjonctif reflète très probablement un phénomène d'alignement analogique.
- La désinence *-ant* qui est attestée à trois reprises (1403-1428) est plus rare. L'utilisation de cette désinence pour le présent peut être expliquée par le phénomène de permutation entre les différentes désinences relevées.
- La désinence *-aent* qui est attestée à trois reprises (1426-1479). Elle est une désinence isolée qui se limite au subjonctif présent. Selon nous, elle indique le déplacement de l'accent tonique sur la désinence et reflète un phonème de type [ã].

§ 33.3.2. *Indicatif imparfait*

Étant donné que nous avons mené une analyse de détail de l'indicatif imparfait (cf. § 32.), nous aborderons rapidement le cas des désinences de la P6. Pour ce temps, le corpus de Fribourg atteste l'usage de trois types de désinences :

- la désinence *-oent* qui n'est pas diatopiquement marquée. Elle reflète le traitement oïlique de la désinence latine -'EBANT (diphthongaison de [e] vers [we] et amuïssement de [a] final).
- La désinence *-ient* reflète, semble-t-il, un traitement francoprovençal de l'imparfait latin de type -'EBANT.
- Les désinences de type *-avant* sont francoprovençales et proviennent du latin -'ABANT reflétant l'absence de diphthongaison de [a], le maintien de [a] final et le maintien de [v] intervocalique.

§ 33.3.3. *Indicatif passé simple*

L'indicatif passé simple est attesté par 97 occurrences comprises entre 1293 et 1490. Il concerne quatre types de désinences :

- la désinence *-unt* qui est attestée à deux reprises dans deux documents (1403 et 1415). Cette notation est selon nous latinisante.
- La désinence *-ont* qui est attestée à quinze reprises dans sept documents (1362-1437). Elle est la notation qui reflète le traitement phonétique de -ERUNT > [i/erõ] attendu pour le passé simple en francoprovençal.
- La désinence *-ent* qui est attestée à 79 reprises dans 20 documents (1293-1490). Cette désinence majoritaire est le résultat de l'alignement général sur *-ent*.
- La désinence *-ant* qui est attestée une fois dans le document **13** (1362). Elle atteste aussi du phénomène de permutation entre les différentes désinences.

³⁵⁸ Ailleurs, il signale (1901 : 168) que « les 3^{es} pers. du plur. se terminent toutes en *-ont* ».

§ 33.3.4. *Indicatif futur*

L'indicatif futur est attesté par 234 occurrences comprises entre 1293 et 1496. Il porte quatre types de désinences :

- la désinence *-unt* qui est attestée à douze reprises dans sept documents (1293-1496). Cette désinence doit être considérée comme latinisante.
- La désinence *-ont* qui est la plus fréquente avec 182 occurrences dans 42 documents (1293-1496). Cette désinence est celle qui est attendue pour le futur de l'indicatif en domaine oïlique. Aussi, elle doit être interprétée comme un emprunt au système verbal français.
- La désinence *-ent* qui est attestée à 23 reprises dans onze documents (1331-1404). L'utilisation de *-ent* pour le futur est à considérer comme francoprovençale et équivalente à *-ant* ci-dessous.
- La désinence *-ant* qui est attestée à 19 reprises dans six documents (1319-1420). Cette désinence est francoprovençalaisante et se réfère probablement à [ã] ; elle est par ailleurs largement attestée en Lyonnais (Maffei Boillat : 2015 : 95-95).

§ 33.3.5. *Conditionnel présent*

Le conditionnel présent est attesté par 69 occurrences comprises entre 1293 et 1496. Il porte deux types de désinences :

- la désinence de type *-roient* sous les notations *-roient*, *-royent* et *-roent* qui est attestée à 59 reprises. Elle est une désinence normalisée empruntée au français.
- La désinence de type *-rient* sous les notations *-rent*, *-rient*, *-riens* et *-rent* qui est attestée à huit reprises et semble se référer à un traitement francoprovençal.

§ 33.3.6. *Subjonctif imparfait*

Le subjonctif imparfait est attesté par 45 occurrences comprises entre 1293 et 1464. Il porte deux types de désinences :

- la désinence de type *-ssent* sous les notations *-(s)sent* et *-(s)sient* qui est attestée à douze reprises (1362-1464). Ces désinences sont empruntées au français.
- La désinence de type *-ssant* qui est attestée à 33 reprises (1293-1464). Cette désinence s'explique, selon Maffei Boillat (2015 : 93) par un « déplacement de l'accent tonique » qui se manifeste au subjonctif. Elles sont des désinences francoprovençales.

5.2. *Lexique des documents fribourgeois*

5.2.1. *Introduction*

Ce glossaire, réunissant une sélection de lemmes dont le caractère nous a semblé francoprovençal et plus spécifiquement fribourgeois, permettra d'apporter à ce travail une vision supplémentaire de la langue écrite fribourgeoise. Nous espérons aussi qu'il pourra offrir de nouveaux éléments à la lexicographie, malgré le traitement que bénéficie la documentation fribourgeoise dans le FEW (par le biais du Gdf³⁵⁹) et dans le GPSR³⁶⁰.

L'élaboration de notre glossaire a consisté en l'examen de l'intégralité des unités lexicales du corpus de Fribourg dont le sens n'était pas immédiat et transparent, mais aussi dont le sémantisme semblait se limiter à Fribourg (ce qui nous a permis d'intégrer des lemmes que nous considérons comme étant des anciens statalismes fribourgeois). Nous avons ainsi passé en revue, grâce au logiciel Phoenix2, toutes les unités lexicales commençant par <a>, puis par , puis par <c> et ainsi de suite³⁶¹. Après avoir éliminé une première volée d'unités lexicales dont le sens était immédiat et semblant ne posséder aucun marquage diatopique, nous avons, pour celles qui restaient, mené une recherche dans la lexicographie et dans les DocLing afin de déterminer leur distribution géolinguistique dans l'espace galloroman tant au niveau de leur forme que de leur sens à date ancienne et dans les dialectes modernes³⁶².

Cette méthode nous a permis de réaliser un glossaire qui comprend des lemmes dont la diffusion dans l'espace est plus ou moins étendue, mais qui, dans tous les cas, sont attestés en domaine francoprovençal. Dans ce sens, notre glossaire intègre des lemmes que partage le domaine francoprovençal avec les zones oïliques et occitanes voisines : certains lemmes s'observent tant en domaine francoprovençal qu'au sud-est du domaine oïlique – généralement la Franche-Comté –, certains s'observent tant en domaine francoprovençal que dans le nord-est du domaine occitan et plus rarement dans les trois domaines.

Par ailleurs, notre glossaire comprend des lemmes dont la forme et/ou le sens sont rarement attestés à l'époque médiévale et/ou inexistant dans les dialectes modernes. Dans d'autres cas, en dehors de la documentation fribourgeoise, les attestations anciennes sont rares, voire

³⁵⁹ Les modalités de l'intégration du Gdf dans FEW ont notamment été abordées par Chauveau (2003).

³⁶⁰ La problématique liée à la lexicographie consacrée à l'ancien francoprovençal a été abordée et théorisée en profondeur par Berchtold (2018). Nous renvoyons à cette très récente thèse pour tout complément bibliographique et autres questions relatives aux publications dans ce domaine.

³⁶¹ En plus de nous donner accès à l'intégralité des formes de notre corpus, cette démarche nous a également permis de corriger des erreurs de transcription.

³⁶² La méthode que nous avons adoptée est tributaire du projet lexicographique – le *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval* = DRFM – dirigé par Hélène Carles et Martin Glessgen, avec la collaboration de nos collègues et amis Alessandra Bossone et Marco Robecchi.

inexistantes, mais la forme est connue dans les dialectes galloromans. Nous avons jugé pertinent de les maintenir afin de permettre leur intégration dans la lexicographie, tout en les excluant de notre discussion relative à la diffusion diatopique des lemmes retenus dans ce glossaire, car il est difficile de déterminer leur marquage diatopique.

Nous avons ainsi réuni 107 entrées présentées alphabétiquement. Chacune d'entre elles se divise en huit parties.

- (1) L'entrée accompagnée de sa catégorie grammaticale³⁶³ dont la forme a dû être réfléchie. Pour ce qui concerne les verbes, l'entrée correspond à l'infinitif, même si celui n'est pas attesté dans le corpus de Fribourg. Dans ces cas, nous l'avons reconstruit entre crochets droits, par exemple nous proposons un infinitif en <ar> s'il s'agit d'un verbe issu d'un étymon en -'ARE et en <ier> si -'ARE est précédé d'une palatale³⁶⁴. Pour les substantifs uniquement attestés au pluriel mais qui peuvent avoir un emploi singulier³⁶⁵, nous avons reconstruit, également entre crochets droits, une forme du singulier en faisant particulièrement attention aux substantifs féminins pour lesquels nous avons rétabli un <a> final dans les cas où le pluriel était en <es> non précédé de palatale. Certaines formes présentaient l'absence d'un <r> final que nous avons restitué sur la base des attestations enregistrées dans les ouvrages lexicographiques.
- (2) La définition attribuée au lexème. Celle-ci est généralement reprise de la lexicographie et des glossaires existants. Ici, nous nous sommes efforcée de ne pas nous arrêter à une traduction du lexème.
- (3) Les formes relevées dans le corpus de Fribourg classées par ordre alphabétique et en fonction de leur catégorie grammaticale, avec l'indication de la fourchette chronologique, du nombre d'occurrences et des documents dans lesquels elles apparaissent.
- (4) Des exemples extraits du corpus de Fribourg, avec l'indication du document et de la division dans laquelle se trouve la forme, qui est soulignée. Lorsque le lexème est fréquemment attesté, nous fournissons une sélection d'exemples, dont l'attestation la plus ancienne et l'attestation la plus récente afin de démontrer la stabilité sémantique du lexème.

³⁶³ Pour les substantifs qui ont un emploi collectif mais qui se présentent sous une forme du singulier, nous avons fait suivre la mention 'sg.' par la mention 'coll.'.

³⁶⁴ À l'exception du verbe *barrer* "action de séquestrer les biens de quelqu'un" pour lequel nous avons opté pour une désinence <er> en raison de l'absence de formes anciennes portant <ar>, tant dans le sens que nous lui attribuons que dans d'autres sens.

³⁶⁵ Certains substantifs sont exclusivement utilisés au pluriel, aussi nous les avons maintenus dans leur forme du pluriel.

- (5) Les références aux glossaires et index des éditions de documents fribourgeois que nous connaissons et auxquels nous avons eu accès³⁶⁶. Si une ou plusieurs des références ne contient pas le lexème, nous la/les faisons précéder par la mention ‘non attesté’.
- L’édition du *Rotbuch* par Claude 1972 (*Rotbuch (1376-1436) infra*).
 - Les six mémoires de licence de l’Université de Fribourg proposant des éditions, accompagnées de glossaires, des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg classés par ordre chronologique de la rédaction du compte : Barras 1980 (CT1414 *infra*), Rohrbasser 1981 (CT1458 *infra*), Wyssa 1981 (CT1439 *infra*), Agustoni 1982 (CT1476 *infra*), Chastonay 1988 (CT1461 *infra*), Magnin 1989 (CT1448 *infra*).
 - L’édition des comptes des années 1470 à 1490 de la construction du clocher de Saint-Nicolas par Blavignac 1858 (*St-Nicolas (1470-1490) infra*)³⁶⁷.
 - L’édition de la *Première collection des lois* par Ammann-Doubliez 2009 (Coll. des lois *infra*).
- (6) Les attestations du lexème se référant au même sens³⁶⁸ dans les autres corpus des DocLing, en indiquant toujours le nom du corpus et les dates limites, ainsi que le nombre d’occurrences et le nom du document dans lequel l’attestation est relevée. Nous ajoutons systématiquement la mention ‘Non attesté : autres DocLing’ pour signaler l’absence du lexème dans les autres corpus des DocLing. La recherche dans les DocLing recouvre tous les corpus disponibles, y compris les corpus occitans. Par contre, une importante part d’entre eux n’étant pas encore lemmatisée, nous avons effectué une recherche par types et non par lemmes. Aussi, malgré nos efforts pour rechercher toutes les graphies possibles, il est probable que nous ayons manqué des formes.
- (7) Les références à la lexicographie : FEW³⁶⁹, GPSR³⁷⁰, Gdf³⁷¹, GdfC, TL, DFM, DEAF³⁷², DRFM³⁷³, DMF, Rn et Lv. De manière moins exhaustive et sous la mention ‘bibliographie

³⁶⁶ Dans le cadre des publications des sources du droit suisse, deux registres notariés ont été publiés : le registre du notaire Ulrich Manot (Bruckner 1958) et le *Registrum Lombardorum* (Dorthe/Utz Tremp 2016). Ces deux registres sont composés en latin, aussi nous ne faisons pas référence à leurs glossaires.

³⁶⁷ L’index de l’édition de Blavignac auquel nous faisons référence est plutôt rudimentaire et se présente sous forme de liste alphabétique, sans définitions (celles-ci sont données en note de bas de page sous le texte édité) et sans aucun regroupement des formes sous une seule entrée.

³⁶⁸ Notons toutefois que dans certains cas, le lexème peut être attesté ailleurs dans le domaine galloroman, mais la documentation fribourgeoise peut attester une spécialisation sémantique qui n’est pas connue ailleurs. Aussi, nous nous sommes efforcée de toujours mentionner, dans nos commentaires, ce cas de figure en précisant le sens que prend généralement le lexème concerné.

³⁶⁹ Si le FEW ne contient pas le lexème ou le sens que nous inventorions, nous proposons un emplacement sous la mention *FEW.

³⁷⁰ Concernant le GPSR, nous faisons référence aux articles publiés, puis à partir de la lettre H, ou si nécessaire, aux matériaux non publiés sous la mention GPSR mat.

³⁷¹ Nous savons que Godefroy s’est rendu à Fribourg ou qu’il aurait éventuellement eu des contacts avec les archives de Fribourg, ce qui lui a permis de réunir d’importants matériaux fribourgeois (Trotter 2003). La rédaction de certains de nos articles nous a permis de constater que les matériaux fribourgeois du Godefroy ne proviennent pas des originaux, mais qu’ils proviennent d’un dépouillement du *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, dont les volumes ont été publiés entre 1839 et 1877 (cf. *escovire*).

³⁷² En distinguant toujours DEAF et DEAFpré.

³⁷³ Bien qu’il soit en cours de rédaction, nous avons eu accès à la liste des articles de ce dictionnaire rédigé par nos collègues Alessandra Bossone et Marco Robecchi à qui nous adressons nos remerciements.

complémentaire’, nous faisons référence à Pier. et DC. Sous cette rubrique nous mentionnons aussi des études isolées lorsque le lexème y est traité, par exemple pour ce qui concerne Fribourg : Jeanjaquet 1905, Aebischer 1950, Müller 1985a et Ammann/Müller 2003.

- (8) Un commentaire autour du lexème concerné mentionnant son étymon, sa formation, sa diffusion diatopique et tout autre élément que nous avons jugé pertinent.

5.2.2. Glossaire

AGY s.f.

- ◆ “clôture constituée de végétaux délimitant un domaine, haie”

DocFrib [1378-1420, 4 occ., **22, 47, 49**] : sg. *agy* (1 occ. **22**), *agye* (1 occ. **49**) ; pl. *ages* (2 occ. **47, 49**)

[...] ou *Pra Novel* que messe^{gnyour} Johant Richo fit pres de la maladeyri et tot cel pra dix l’agy de dessus qui tent tanque ou ruaul in amont in ver la vile de Nonans. (**22**, 10)

Item pour VIII^{xx}XVI jornaes de manovrez qui ont tallié et apparelié verges, clos et plantar ages et pallices et esdarbonar les *pras* dessusdit, la jorna conté XII d., *somma* : VIII lbr. XVI s. (**47**, 279)

Item ou curé de Juvisye pour agye : VIII s. VI d. (**49**, 456)

Mission por tallier, fayre lens et verges, ages et palises, clorre, femar, berchyé, sarclar les clos, les *champ* de la *grange*. (**49**, 714)

Coll. des lois 515a s.v. *age* : *age* “haie vive” (1422).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

ChNCh [1317-1346, 2 occ., **70,178**] : sg. *agy* (1 occ. **178**) ; pl. *aiges* (1 occ. **70**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 113b s.v. *HAGJA : Afrcomt. *age* “clôture faite d’arbres, d’arbustes ou d’épines qui s’entrelacent, de branches sèches, etc.” (1290), afrb. *age* (15^e s.).

GPSR 1, 135a s.v. *ǣdz(ǣ)* : Anciennes formes non localisées *agie*, (*h*)*age*, *agge*, *aige* (s.d.) “haie vive, servant à délimiter des propriétés, à empêcher le bétail d’y faire des dégâts, bordant des prés ou des champs, longeant des chemins ou défendant l’accès de forêts” (s.d.). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Jura.

Gdf 1, 160c s.v. *agie* : Afrb. *agie*, *ages* “clôture, cloison” (1422).

DMF s.v. *agie* : cf. Gdf.

DMF s.v. *age* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Duraffour 49b s.v. 737.

Pier. 12b s.v. *age*.

Aebischer 1950, 144 s.v. *ages* “haie”.

De l'ancien germanique *HAGIA (cf. GPSR pour une discussion de l'étymologie). Ce terme désigne, de manière générique, une haie composée de végétaux. Selon le GPSR, ce type lexical est connu dans une zone géographique recouvrant l'est de la Galloromania. Il signale sa présence dans les dialectes français du Centre, de la Franche-Comté, mais aussi dans les dialectes méridionaux du Midi et du Poitou (cf. aussi le commentaire du FEW qui reprend GPSR). Les matériaux anciens se limitent pourtant à l'ancien franc-comtois et à la Suisse romande. Notons que les graphies de type *agy* pour le singulier et *ages* pour le pluriel reflètent le traitement phonétique francoprovençal de palatale suivi de [-a] ou de [-as] (cf. § 20.).

[ALBERGIOUR] s.m.

- ◆ “tenancier des biens de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg”

DocFrib [1421-1428, 3 occ., **50, 51, 55**] : sg. *albergioux* (2 occ. **50, 51**), *abbergioux* (1 occ. **55**)

Ensi, après plusour desbat et allegacion d'une part et d'autre heues, les conselliour sus-dit hont consideré que bon sereit que ly desbat sus-dit fuissant acordey *per* amistey consideraz que ly gannyour sus-dit sont albergioux dou dit Hospitaul et bons amis [...]. (**50, 10 – 51 id.**)
[...] Jaquet Cachat de Villar, abbergioux de l'Ospitaul de Nostre Dame Vierge de Fribor et de la grand confrarie dou Saint Esprit de Fribor [...]. (**55, 6**)

Rotbuch (1376-1436) 211 s.v. *abergiour* : *abergiour* “celui qui héberge” (1393).

Coll. des lois 515b s.v. *albergioux* : *albergioux, albergieux* “tenancier de biens abergés” (1441-1443).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 159b s.v. *HARIBERGÔN : Afrb. *albergiour* “tenancier qui a un bail emphytéotique” (1443).

GPSR 1, 48a s.v. *abèrdjao* : Avaud., afrb. et aneuch. *albergioux, albergieux, abergieux* et var. “tenancier de biens « abergés » par bail emphytéotique, paysan censitaire” (s.d.). Dial. : Vaud, Fribourg, Valais, Berne surtout nom de lieux.

Gdf 4, 454a s.v. *herbergeor* : Acception absente.

DMF s.v. *aubergeur* : Acception absente.

Rn 2, 51b s.v. *alberc* : Acception absente.

Lv 1, 79a s.v. *arbergador* : Acception absente.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM et DEAF.

Bibliographie complémentaire :

Devaux 1912, 158 s.v. *alberjare* “aubergiste”.

Vitali 2007, 381b s.v. *albergator* “tenancier” (1223) et s.v. *abergior* “tenancier” (1233).

Dérivé avec un suffixe *-our* (< -A'TÖR) du verbe *auberge*, lui-même du germanique *HARIBERGÔN (cf. GPSR). Ce nom d'agent désigne, par spécialisation, le tenancier des biens de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg. Alors que le dérivé est connu dans l'ensemble du domaine galloroman, l'acception, très spécifique, de "tenanciers des biens de quelqu'un ou d'une institution" ne semble pas être connu en dehors de la Suisse romande. Ailleurs, c'est surtout l'acception de "celui qui héberge" qui domine. Comme l'italien et l'occitan, le francoprovençal a maintenu le [a] initial du germanique *HARIBERGÔN, alors que le français connaît des types avec [e] issus de **heribergôn* (cf. DEAF H 361 s.v. *herbergier* et aussi TGO s.v. *herbergaria*). Nos formes montrent, par ailleurs, un amuïssement de [r] final qui est relayé par les types dialectaux enregistrés par le GPSR.

ALTERY s.f.

◆ "partie de char"

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : sg. *altery* (1 occ. 49)

Item à Johant Maruglez por assis, *altery*, etc. : X s. VI d. (49, 700)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 23, 74a s.v. *autres parties d'un char* : Afrb. *altery* "partie de chariot ?" (1431 = GPSR 1, 315b s.v. *altery*).

FEW 25, 368b s.v. ARTERIA : Afrb. *altery* "partie de chariot ?" (1431 = GPSR 1, 315b s.v. *altery*), *artery* "timon ou flèche du char" (1433 = GPSR 2, 27a s.v. *artrið*), JuraS. *arteri* (1665 = GPSR 2, 27a s.v. *artrið*). Dial. : Plagne, Romont *artrið* "ensemble des pièces d'un char, qui, fixées à la flèche par un bout, s'allongent en forme de bras de chaque côté de celle-ci (elles forment avec l'essieu, sa sellette et ses roues l'arrière-train du char)" (= GPSR 2, 27a s.v. *artrið*).

GPSR 1, 315b s.v. *altery* : Afrb. *altery* "partie de chariot ?" (1431). Aucune donnée dialectale. GPSR 2, 27a s.v. *artrið* : Afrb. *artery* "timon ou flèche (?) du char" (1433), abern. *arteri* "ensemble des deux pièces d'un char, qui, fixées à la flèche par un bout, s'allongent en forme de bras de chaque côté de celle-ci" (1665). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Du latin ARTĒRIA. Précédé par le substantif masculin *assis* signifiant l'essieu, ce type désigne assurément une partie du char dont la nature exacte demeure difficile à déterminer. Pour la période médiévale, il n'est connu que par les sources fribourgeoises, qui sont relayées par des attestations du 17^e siècle dans le Jura bernois (Plagne, Romont). Il apparaît que ce substantif féminin, bien que rare, doit être considéré comme un régionalisme du francoprovençal de Suisse

romande. Initialement enregistrée dans les inconnus du FEW, la forme fribourgeoise *altery* de 1431, désormais antédaturée par celle que nous avons relevée (1425), a été placée dans la refonte du FEW, où l'on rencontre l'ancien fribourgeois *artery* (1433). Phonétiquement, la différence entre *altery* et *artery* s'explique par une dissimilation générant un passage de [r] à [l]. Quant à la finale *-ery*, elle correspond bien au traitement du latin *-ĒRIA* (cf. § 15.).

AMASSIS s.m.

- ◆ “attroupement tumultueux, réunion populaire à caractère séditieux”

DocFrib [1370-1407, 12 occ., **19, 21, 26, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40**] : sg. *amassis* (11 occ. **19, 21, 26, 35, 36, 37, 38, 39, 40**), *amasy* (1 occ. **30**)

Item, se nyon fust dedent la dicte chappale qui volist inmourre nyon cri ou se amassast por faire cri, si tost *quant* li banderetz venront ver luy ou ver cellour et les font taysier et tenir in pays ; et il après de ce font nyon cri ou nyon amassis [...]. (**19, 11**)

Item, li quez qui furs deis mains de *nostron* advoyé ou de *nostron burgermeister* ou de lour luef tenant ou deis messages de la vile et de ceis qu'il merrant avec lour vouldroyt osteir persona qu'il merrant pris ou firant nyon cri de que amassis per mie la vile se fist por cele persone exchappeir ou por punir à force seins conessance il et tuyt cil qui lu segrant sont por la poine ce après escripte. (**21, 27**)

Et il après de ce font nyon cry ou nyon amassis cil qui emouvent cel cry et tuyt cil qui les seywent sunt chas[con] sens marcy pour LX s. laus. et un moys fur de *nostre* ville et les *termenos*. (**26, 11 – 31 id.**)

Item, quelque persone, de quel estat ou de quel condicion que soit, qui firait cry, rimour ou amassis contre les ordenances dessus dictes ou aucones de cellours, per quelque maniere que ce soit, volons et ordenons que cil soit *condampneiz* à totes les foys se il se pout proveiz dehuemant ou bant de C s. los. et per I ant furs de *nostre* ville et *termenes* sain totes marcy. (**35, 19 – 36, 37, 38 id.**)

C'est à-savoir, que quelque persone, de quel estat ou de quelle condicion que elle soit, qui, dix or inavant, *quant* aulcons amassis ordeneemant se fera per l'avoyez ou per les banderetz, soit in justise ou eis Cordelliers ou autre part dident *nostre* ville ou in exercice deffours, faroit aulcons crys ou amassis ou rumour de comun [...]. (**39, 5 – 40 id.**)

Item, ausy quelque persone, quel qui soit, qui furs d'amassis de ville secreitemant ou in apper faroit ou se travailleroit de faire aulcons amassis ou cry de fait ou de parole sin le se hust et volunteiz de l'avoyez ou deis banderetz, cil soit *condampneiz* tantes foys *quant*es foys il lo firoit et il se porra trover. (**39, 6 – 40 id.**)

- ◆ “assemblée bourgeoise se réunissant lors des élections”

DocFrib [1404-1407, 8 occ., **35, 36, 37, 38, 39, 40**] : sg. *amassis* (8 occ. **35, 36, 37, 38, 39, 40**)

Item, se per aventure celle dimenge *nostre* *communitiez* estoit in chevauchiez ou in exercice que la dicte election ne se pe hust acompliz ; en cellui cas ly dit IIII banderet devient faire per lo dit seremant cellui amassis et election la *prochaine* dimenge après de cen qui seront retourneiz in *nostre* ville per lo modo dessus deviseiz seins tot await. (**35, 7 – 36, 37, 38 id.**)

C'est à-savoir, *que* quelque persone, de quel estat ou de quelle condicion que elle soit, qui, dix or inavant, quant aulcons amassis ordeneemant se fera per l'avoyez ou per les banderetz, soit in justise ou eis Cordelliers ou autre part dident *nostre* ville ou in exercice deffours, feroit aulcons crys ou amassis ou rumour de comun [...]. (39, 5 – 40 *id.*)

Item, ausy quelque persone, quel qui soit, qui furs d'amassis de ville secreitemant ou in apper feroit ou se travalleroit de faire aulcons amassis ou cry de fait ou de parole sin le sehost et volunteiz de l'avoyez ou deis banderetz, cil soit condampneiz tantes foys *quant*es foys il lo firoit et il se porra treveir. (39, 6 – 40 *id.*)

Coll. des lois 515b s.v. *amassis* : *amassis* “rassemblement, attroupeement tumultueux” (1388-1450).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/1, 447a s.v. MASSA : Afrb. *amassis* “attroupeement tumultueux, réunion populaire de caractère séditieux” (1374-1449), cf. Gdf et GPSR.

GPSR 1, 328b s.v. *amassis* : Afrb. *amassis* “attroupeement tumultueux, réunion populaire de caractère séditieux” (14^e-15^e s.). Aucune donnée dialectale.

Gdf 1, 250b s.v. *amasseis* : Afrb. *amassis* “en parlant de personnes, rassemblement, soulèvement” (1374-1407).

DMF s.v. *amassis* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Dérivé avec le suffixe -ATĪCIU (cf. GPSR) de *amasser*, lui-même dérivé de *masse* (< lat. MASSA). Bien que la lexicographie enregistre uniquement le sens “attroupeement tumultueux, réunion populaire à caractère séditieux”, ce type lexical désigne aussi l'assemblée communale de la ville de Fribourg. Alors que le verbe *amasser*, duquel dérive le substantif, est connu dans tout le domaine galloroman, *amassis* est uniquement attesté par les anciennes sources fribourgeoises et n'a pas survécu dans les dialectes. En cela, nous le considérons comme statalisme. Du fait qu'il n'apparaît jamais dans les documents de gestion interne, ce type lexical est limité aux ordonnances de la ville contenues dans notre corpus et dans le recueil d'ordonnances qu'est la *Première collection des lois*.

ARNESCHIERE s.m.

- ◆ “fabricant de harnais ou fabricant d'armes”

DocFrib [1403, 4 occ., **33**, **34**] : sg. *arneschiere* (1 occ. **33**), *arneschierre* (3 occ. **33**, **34**)

Item à l'arneschiere : XV s. (**33**, 1365)

Item l'arneschierre : XV s. (**33**, 1403)

Item à l'arneschierre : XV s. (**34**, 1414)

Item à l'arneschierre : XV s. (**34**, 1461)

CT1476 233 s.v. *arnischer* : *arnischer* “armurier”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, Coll. des lois, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 204b s.v. *HERNEST : Mfr. *harnicheur* “roulier” (1402 = Gdf). Ajoute mfr. *harnacheur* “fabricant d’armure” (ca 1590, Cotgr 1611), “ouvrier qui fabrique les harnais” (1573, Rich 1680 - Lar 1922).

GPSR 9, 44b s.v. *harnacheur* : Afrb. *harnissiere*, *arneschier(r)e*, *larnischer* (= CT1476) “fabricant d’armures ou de harnais” (1402-1581). Aucune donnée dialectale.

Gdf 4, 425c s.v. *harnascheur* : *harnicheur* non localisé “fabricant de harnais” (1402). Ajoute une forme *hernekeur* plus tardive (1573).

DMF s.v. *harnacheur* : cf. Gdf mais sous l’acception “voiturier (?)”.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAF, Rn et Lv.

Dérivé avec un suffixe *-ierre* (< palatale + -'ATÖR) du substantif *harnais*, lui-même issu de l’ancien norrois *HERNEST. Le sémantisme de ce type lexical étant impossible à définir sur la base des seules attestations du corpus de Fribourg, il a été nécessaire d’avoir recours aux acceptions proposées par CT1476 et GPSR. Dans ces sources, où le contexte permet de déterminer le sémantisme, nous découvrons que ce nom d’agent désigne le fabricant d’armes ou d’armures. Ce substantif est connu par une forme non localisée de 1402 dans GDF sous l’acception “fabricant de harnais”, que FEW et DMF reprennent sous l’acception “voiturier”. L’acception “fabricant de harnais” est confirmée par des formes plus tardives (1573, 1590 puis Cotgrave) dans Gdf et FEW.

ASSETTAR v.

- ◆ “mettre en place une installation”

DocFrib [1363-1371, 3 occ., **14, 20**] : inf. *assettar* (1 occ. **20**), *assetteir* (1 occ. **14**) ; subj. imp. *assettissant* (1 occ. **20**)

[...] doyvont la tyna environ la moula dessus sus bos assetteir et ayuindre et fermer à la dicte moule dessus assise bien et yuintemant à l’anteste de la dicte moule [...]. (**14, 4**)

C’est à-savoir que li-ditz fraros deyvent impleyer, assettar et percier à-lour missions chascun ant VI^{xx} bornels [...]. (**20, 4**)

Item est à-savoir que se li ditz fraros levissant et assettissant utres les ditz VI^{xx} bornels autres bornels [...]. (**20, 5**)

Coll. des lois 517a s.v. *assetteir* : *assetteir* “placer, poser” (1363).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing (pour les autres sens de ce verbe, cf. DRFM).

FEW 11, 403a s.v. SĒDĒRE : Afrcomt. *aseter*, aneuch. *assetar*, afrb. et avaud. *assitar* “placer, disposer” (1290-15^e s.).

FEW 11, 404b s.v. SĒDĒRE : Afr. *aseter* (Marco Polo = Gdf), afr. (erreur pour afrb.) *asseteir*, avaud. *assetar* “placer, disposer” (1363, 1410).

GPSR 2, 45b s.v. *asəta* : Avaud., afrb., aneuch. et abern. *assetar*, *assetaz* et var. “poser, mettre en place, installer” (depuis 1310). Dial. : Suisse romande.

Gdf 1, 440c s.v. *asseter* : Florimont *aseta*, Marco Polo *asete*, *asseté*, afrb. *asseteir*, *assettei* “asseoir, placer, disposer” (1363-1410).

TL 1, 589 s.v. *asseter* : Uniquement l’acception “asseoir”.

DFM 265b s.v. *asseter* : Marco Polo *asseté* “placer, disposer”.

DRFM s.v. *asseter*.

DMF s.v. *asseter* : Abourg. *asseter* “mettre en place, installer (qqc.)” (1373), afrb. cf. Gdf. Ajoute d’autres acceptions.

Rn 5, 219b s.v. *sezzer* : *assetar*, *asetar* “asseoir, placer” et “assiéger”.

Non enregistré : GdfC, DEAFpré et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Ammann/Müller 2003, 49 s.v. *asseteir* “asseoir, poser, fixer”.

Du protoroman *ASSĒDITARE (cf. GPSR). Ce verbe désigne l’action de mettre en place un objet, une installation. Dans ce sens, ce type lexical est connu à Besançon (1290), en Suisse romande (1310) et en Bourgogne (1373). Son caractère diatopiquement marqué est confirmé par sa présence et son traitement approfondi dans le DRFM. Par contre, le traitement lexicographique de ce verbe dans Gdf est à revoir. Traité sous la seule acception “asseoir, placer, disposer”, les attestations de Marco Polo (aussi dans FEW) ont plutôt le sens, également attesté dans DMF, de “disposer des soldats, assiéger un château”. Quant à l’attestation de Florimont, qui peut être considérée ici comme un francoprovençalisme, elle a plutôt le sens de “asseoir quelqu’un”. Le FEW traite ce verbe en deux lieux différents sous le même étymon, une première fois sous le sens générique de « (sich) setzen » et une seconde fois de « aufstellen, hinlegen ».

AVENERYE s.f.

◆ “redevance en avoine”

DocFrib [1435, 1 occ., 56] : sg. *avenerye* (1 occ. 56)

[...] per la quelle cognoissance ly chapponerye et avenerye torva jorna appartenant eis-dictes dammes [...]. (56, 7)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocLyon [1225, 2 occ., **1**] : sg. *aveneri* (1 occ. **1**) ; pl. *avenaries* (1 occ. **1**)
ChNCh [1330, 3 occ., **152**] : pl. *avoinneries* (3 occ. **152**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 187b s.v. AVENA : frcomt. *avoinerie* “droit féodal sur la récolte de l’avoine” (s.d.).
FEW 25, 1211b s.v. AVĒNA : Romont *avoinerie* “récolte d’avoine ; dîme de l’avoine” (1544).
GPSR 2, b s.v. *aveneriz* : Afrb. *aveneriz*, *aveneriy* et var. “droit féodal sur la récolte de l’avoine” (1350-1422). Aवाद. et afrb. lat. *aveneria*, *avenaria* (1223-1511). Aucune donnée dialectale.
GdfC 8, 260a s.v. *avoinerie* : Uniquement l’acception “champ d’avoine”.
DFM 316a s.v. *aveneril* : Uniquement l’acception “champ d’avoine”.
DMF s.v. *aveinerie* : Uniquement l’acception “champ d’avoine”.
Non enregistré : Gdf, TL, DEAFpré, Rn et Lv.

Dérivé du substantif féminin *avene* avec un suffixe *-erie* (< -ARIA) ou formé à partir du latin AVĒNARIA. Dans la lexicographie, ce type lexical a généralement été enregistré sous le sens “champ d’avoine”, sens également représenté par les occurrences du corpus du Lyonnais. Seuls GPSR et FEW proposent le sens “droit féodal sur la récolte de l’avoine”. Dans ce sens, ce substantif féminin est connu en Suisse romande, notamment par une forme latine *avenaria* (1223) et une attestation de 1330 dans le corpus neuchâtelois, et en Franche-Comté par une attestation non datée.

AVOYER s.m.

- ◆ “première entité politique de la ville, représentant du seigneur”

DocFrib [1293-1496, 322 occ., **2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74**] : sg. *advoyey* (2 occ. **18**), *advoié* (6 occ. **10, 51, 53, 54**), *advoier* (7 occ. **2**), *advoiers* (5 occ. **2**), *advoyé* (142 occ. **13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 44, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74**), *advoyer* (5 occ. **66, 68, 72**), *advoyez* (53 occ. **14, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 36, 37, 38, 39, 40**), *avoey* (1 occ. **18**), *avoié* (4 occ. **8, 46, 54**), *avoy* (6 occ. **33, 34**), *avoyé* (70 occ. **4, 9, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 43, 48, 56, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 68**), *avoyer* (4 occ. **32, 68, 72**), *avoyez* (16 occ. **4, 9, 12, 25, 36, 37, 38, 39, 40**) ; pl. *advoyers* (1 occ. **68**) ; lat. *advocatus* (2 occ. **20, 22**)

[...] nos, li advoiers, li conseil et la *communité* de Friborc [...]. (**2, 1**)

[...] cil qui seroit citaz doit venir ensemble avoyé ver l’avoyé de l’iglesi dou citour [...]. (**4, 4**)

A sage home et porveable, mon-chier signour et amis Jehan de Monmacom, advoié de Fribor [...]. (**10, 1**)

Nous, ly advoyé, ly consed et la *community* de Fribor [...]. (**26, 1**)

En tesmogniage de la quelle chose, je, le-dit advoyé, à-la requeste des-dictes *partiez* et par cognoissance des-ditz conseillieurs, ay fet pendre mon *propre* seel en cez *presentes* doubleez pour lez *partiez* en egale forme. (67, 23)

Je Wilhellm Vellga, chevalier, avoyer de la ville de Fribourg, juge en la matiere ci après mentionnee [...]. (72, 1)

CT1414 98 s.v. *avoie* : *avoie*, *advoie* “avoyer”.

CT1439 103 s.v. *advoye* : *advoye*, *avoie* “avoué ; avoyer”.

CT1448 58 s.v. *avoie* : *avoie*, *advoye* “avoyer, chef d’un gouvernement, premier magistrat ; mandataire officiel représentant les droits et intérêts d’un tiers, tuteur ou procureur d’un particulier”.

CT1458 102 s.v. *avoie* : *avoie*, *advoye*, *avoy* “avoyer”.

CT1461 100 s.v. *auoye* : *auoye* “avoyer”.

CT1476 235 s.v. *avoyer* : *avoyer*, *advoyer* “avoyer”.

Coll. des lois 517b s.v. *avoyer* : *avoyer*, *avoyé*, *advoyé*, *advoié*, *advoier*, *advoye* “chef d’un gouvernement ; tuteur ou procureur d’un particulier ; avoué, protecteur laïque” (1403-1447).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 24, 203a s.v. ADVOCATUS : Afrb. *avoie* “chef d’un gouvernement, premier magistrat” (1319), *advoye* (1363 = Gdf, 1429), *advoyer* (1443).

GPSR 2, 168b s.v. *avoyer* : Avaud., afrb., aneuch. et abern. *a(d)voye*, *advoyez*, *avoy*, *avoyer* et var. “chef d’un gouvernement” (14^e-16^e s.). Ajoute d’autres acceptions. Aucune donnée dialectale.

GdfC 8, 262a s.v. *avoyer* : Afrb. *advoyez* “premier magistrat de certains cantons suisses” (1363).

DMF s.v. *avoyer*₂ : cf. GPSR.

Non enregistré : Gdf, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 31a s.v. *avoyer*.

Du latin ADVOCATUS. Au niveau formel, le type lexical *avoyer*, ou sa forme française *avoué*, sous l’acception “représentant, protecteur de quelqu’un ou d’une institution” est connu à travers le domaine galloroman en son entier (cf. DFM 328a s.v. *avöe*). Il est par ailleurs attesté à plusieurs reprises dans le corpus de Fribourg dans le sens “protecteur d’une église, d’un monastère” – *advoyé* (2 occ. **56**), *advoyer* (4 occ. **68**), *avoiez* (1 occ. **4**), *avoyé* (4 occ. **4**), *avoyez* (1 occ. **4**) – et dans le sens “tuteur” – *advoié* (5 occ. **54**), *advoyé* (7 occ. **54**, **60**, **74**). Dans la documentation fribourgeoise, ce type lexical désigne avant tout la première entité politique de la ville. Il possède un sémantisme propre au système administratif fribourgeois et doit être considéré comme un statalisme. L’importance de l’avoyer dans la Suisse médiévale est illustrée par l’article qui lui est accordé dans le e-DHS (s.v. *avoyer*). Nous y apprenons que l’avoyer est « le représentant du seigneur, en ville comme à la campagne, dans les domaines judiciaire et administratif ». Dans ce sens, en l’absence du seigneur, un avoyer est nommé pour gérer la ville où il prend « la tête de la ville et de l’État ».

AYSES s.f.pl.

- ◆ “ensemble d’outils et d’ustensiles nécessaires à l’accomplissement d’une tâche”

DocFrib [1411, 1 occ., 45] : pl. *ayses* (1 occ. 45)

Item à domp Bolarre *quant* il alat sus la motagnye por delivra les ayses à Jaquet Curtat et por mettre *per* inventayrez pour despens : III s. (45, 376)

CT1476 236 s.v. *ayses* : *ayses* “ensemble des vases, ustensiles etc. nécessaires pour l’accomplissement d’un travail”.

Coll. des lois 515a s.v. *aise* : *aise*, *ayse*, *aysi* “vase, récipient” (1367-1436).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 24, 145b s.v. ADJACENS : Afrb. *aysez* “outils, instruments” (1476), *ayses* “métier du tisserand”, avaud. *ayses* “ustensiles de cave (en bois)” (1587), apr. *aise* “ustensile, outil” (1426 Pans). Dial. : frpr.

GPSR 1, 230a s.v. *aise* : Avaud., agen. et afrb. *ayses*, *aysez* et var. “ensemble des vases, ustensiles, etc., nécessaires pour l’accomplissement d’un travail” (s.d.). Dial. : Vaud, Valais, Genève et Fribourg.

Gdf 1, 196b s.v. *aise*₁ : Acception absente.

Gdf 1, 196c s.v. *aise*₂ : Acception absente.

GdfC 8, 63b s.v. *aise*₁ : Acception absente.

GdfC 8, 63c s.v. *aise*₂ : Acception absente.

TL 1, 256 s.v. *aise* : Acception absente.

DFM 110b s.v. *aise* : Asav. *ayse* “ustensiles de cuisine” (1420). Ajoute d’autres acceptions.

DEAFpré s.v. *aise* : Acception absente.

DMF s.v. *aise* : Acception absente.

Rn 2, 160a s.v. *ayse* : s.m. *ayse* “tonneaux, vaisseaux propres à contenir le vin, l’huile et autres liquides” (1300).

Non enregistré : Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 15a s.v. *aise*.

Du latin ADJACENS, participe présent du verbe ADJACERE (cf. GPSR), *aises* est un substantif féminin exclusivement pluriel. Dans le sens “ensemble d’outils et d’ustensiles nécessaires à l’accomplissement d’une tâche”, ce substantif est uniquement connu en domaine francoprovençal, ainsi que nous l’apprenons dans l’historique de l’article du GPSR :

De même qu’on appelait *aises* ou *aisances* les dégagements et dépendances qui vont avec une maison, on a appliqué par analogie le terme de *aises* (ou *aisements*) à tout l’attirail convenable et nécessaire pour l’exercice d’une activité déterminée, comme celle de faire la cuisine, les travaux de cave ou d’exercer le métier de tisserand, de charpentier. C’est un collectif qui a fini

par désigner des objets isolés de l'ensemble. L'emploi du mot dans ce sens ne dépasse guère les limites du franco-provençal (pour la SR cf. la carte), tandis que les dérivés afr. *aisement* (voir ce mot) et *aisine*, ont pris cette acception sur un territoire beaucoup plus étendu (*FEW*, 31 ss. ; HEBEISEN, *Geschirr*, 21-23, avec carte).

Il est par ailleurs entré dans DFM par une attestation provenant d'un livre de recettes tenu par le cuisinier d'Amédée VIII de Savoie (cf. DEAF*bibl* RecCulChiqS) qui est connu comme étant un texte comportant des francoprovençalismes (Scully/Casanova 1985).

BAGNIOLET s.m.

- ◆ “sorte de baquet peu profond”

DocFrib [1415-1420, 2 occ., **47**, **49**] : sg. *bagniolet* (1 occ. **47**), *bagnyolet* (1 occ. **49**)

Item à Hensli Wirz una tinaz *nouva pour* baigniez les dames d'enfan et *pour* tignie *nouf*, jaletes, *nouves* et *pour* rellier et melliorar eschieso et bagniolet et plusours autres choses de son mestier : XXI s. (**47**, 551)

Primo à Wyo. reliee por fayre et relyé bosses et tines, eschiece, tinye, jaletes, bagnyolet, aultres ovrage de son mestier : XXXV s. VI den. (**49**, 697)

CT1476 236 s.v. *bagniollet* : *bagniollet* “baquet rond ou ovale, peu profond, généralement en bois, parfois muni d'anses”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 225a s.v. BALNEOLUM : Dial. : Marne, Franche-Comté, Suisse romande, Savoie.

GPSR 2, 232b s.v. *banyòlè*₁ : Afrb. *baniol(l)et*, avaud. et abern. *bagn(i)ol(l)et* “baquet rond ou ovale, peu profond, généralt en bois, parfois muni d'anses ; seille basse” (1476, 15^e-18^e s.). Dial. : Suisse romande.

Gdf 1, 550a s.v. *bagnolet* : Nom propre *Baignolet* “baquet peu profond” (inventaire des rois 1438), SR *bagnolet* “baquet peu profond, mais d'assez grande surface” (sans exemple et s.d.).

DMF s.v. *bagnolet* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 33b s.v. *bagnolet*.

Diminutif roman formé avec un suffixe *-et* de *bagnol*, lui-même issu du latin BALNEOLUM “petit bain”. Ce type lexical, dont le sens a été déterminé sur la base du GPSR, est connu en Suisse romande depuis 1415. Seul Gdf et GPSR enregistrent des données anciennes non localisées dans Gdf et limitées à la Suisse romande dans GPSR. Les données dialectales s'étendent à la Marne, à la Franche-Comté et au domaine francoprovençal. Malgré sa rareté, le croisement des

données anciennes et modernes indique une présence en domaine francoprovençal et au sud-est du domaine oïlique.

BANCHET s.m.

- ◆ “partie de char”

DocFrib [1420, 1 occ., **49**] : sg. *banchet* (1 occ. **49**)

Item à Heinrich *chapuis* por chers, rouwes, assis, banchet, entres, cuvit, *perches*, aultre ovrage de son mestier : LXXV s. (**49**, 698)

CT1476 237 s.v. *banchet* : *banchet* “petit banc”.

St-Nicolas (1470-1490) 174 s.v. *banchet* : *banchet* “petit banc, planche servant de siège [sic] à un char” (1472).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 237b s.v. *BANKS

*FEW 15/1, 58b s.v. *BANK-

GPSR 2, 230a s.v. *bantsè* : Avaud., afrb. et aneuch. *banchet* “traverse en bois qui est placée sur le corps de l’essieu et supporte les brancards, le pont ou la caisse du char” (s.d.). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Berne.

Gdf 1, 567b s.v. *banchet* : Uniquement l’acception “petit banc”.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 37b s.v. *banchet*.

Diminutif roman de *banc* (< germ. *BANK-) formé avec un suffixe *-et*. Par la présence de types lexicaux relatifs aux parties du char dans le contexte ou paraît le substantif *banchet*, nous considérons qu’il désigne lui aussi une partie de char, acception confirmée par les autres sources fribourgeoises et GPSR. Au niveau formel, le diminutif *banchet* est attesté dans une importante zone des domaines francoprovençal et oïlique sous l’acception “petit banc”, mais l’acception “partie de char” est vraisemblablement limitée à la Suisse romande.

BANDERET s.m.

- ◆ “officier militaire et civil chargé de conduire les milices en portant leur bannière et de défendre les intérêts de la bourgeoisie”

DocFrib [1370-1464, 270 occ., 13, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 46, 47, 49, 53, 66, 67] : sg. (spor. pl.) *banderet* (209 occ. 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 43, 46, 47, 53, 67), *benderet* (1 occ. 35) ; pl. *banderés* (39 occ. 26, 27, 28, 29, 30, 35, 49), *banderets* (2 occ. 66), *banderetz* (19 occ. 13, 19, 39, 40)

Item Guillemes à Loyes avec nostron advoyé, les secreit et les *bandertz* [...]. (13, 3)
Item, que un ne mette in la dicte chappela le jor de la Saint Johant mais que nostron advoyé et nostres *banderet* avec les autres officours [...]. (19, 16)
[...] avecque lo *banderet* deis Hospitaul, soent esliez III homes ydonees deis Hospitauls ; avecque lo *banderet* dou Bor, II homes ydonees dou Bor ; avecque lo *banderet* de l'Ogy, II homes ydonees de l'Ogy. (29, 6)
Item, volons que de cy fait soent trois *lettres*, deis queles chescon de nostres trois *banderés* haent une *lettre*. (30, 16)
[...] quel qui seraz eslit à office de nostre ville, quel que ly office soit, soit advoyez, conseil, burgermeister, grosouthier, *banderet*, LX^a, II^c, ou autres [...]. (36, 14)
[...] in la *presence* de monssignour l'avoieé, lo burgermeister, item Nico Chenens et les *banderet* [...]. (46, 6)
[...] sachant et *consentemant* de messeigneurs l'advoyer, conseil et *banderets* de la-dicte ville de Fribourg. (66, 10)
[...] Nicod Adam, borgeoy et *banderet* de la Nouvaville [...]. (67, 6)

CT1414 99 s.v. *banderet* : *banderet, bandere* “banneret”.
CT1439 107 s.v. *banderet* : *banderet, baderet* “banneret”.
CT1448 59 s.v. *banderet* : *banderet* “banneret”.
CT1458 103 s.v. *banderet* : *banderet* “banneret”.
CT1461 101 s.v. *banderet* : *banderet, banderets* “banneret”.
CT1476 237 s.v. *banderet* : *banderet, banderes* “banneret”.
St-Nicolas (1470-1490) 174 s.v. *banderet* : *banderés, banderet* sans sens (1471-1487).
Coll. des lois 518a s.v. *banderet* : *banderet, banderé* “banneret” (*passim*).
Non attesté : Rotbuch (1376-1436).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 15/1, 54b s.v. BANDWA : Suisse *banderet* “officier militaire et civil chargé de conduire les milices en portant leur bannière et de défendre les intérêts de la bourgeoisie” (14^e-18^e s.).
GPSR 2, 227b s.v. *banneret* : Anc. SR *banderet* “porte-bannière, sous l'ancien régime. Officier militaire et civil chargé, en temps de guerre, de conduire les milices en portant leur bannière, et, en temps de paix, de défendre les intérêts de la bourgeoisie, qui le nommait à vie, et dont il était devenu, de plus en plus, le représentant autorisé” (depuis 1387). Dial. : Vaud, Valais et Fribourg.
Gdf 1, 568c s.v. *banderet* : Afrb. *banderetz* “banneret” (1370), *Banderet* (Cotgrave 1611), *banderet* (Laurière, *Glossaire du droit françois*, 1704). Suisse romande *banderet* “banneret, celui qui porte la *bandière* ou bannière ; magistrat civil qui, jusqu'à la révolution de 1798, présidait le conseil des villes municipales du pays de Vaud. Ce magistrat, à la fois militaire et civil, s'appelait *bandelier*, dans la prévôté de Moutiers-Grandval.”
DMF s.v. *banderet* : cf. Gdf.
Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 38a s.v. *banderet*.

Dérivé avec un suffixe *-et* de *bandeire* (< germ. BANDWA + -ARIA). À Fribourg, le type lexical *banderet* désigne un officier militaire et doit être considéré comme un statalisme. Ce substantif est toutefois concurrencé par le type lexical *banneret* (formé sur *bannière* < germ. *BAN) qui possède le sens de “porte-bannière” qui attesté plus largement dans le domaine galloroman (cf. DEAFpré s.v. *banerez*). Dans le e-DHS (s.v. *banneret*), on apprend que le *banderet* représentait une des plus hautes charges de l’administration de la ville, aux côtés de l’avoyer et des conseillers. La distinction entre *banderes* “bannière” et *bandérés* “banderet” n’a pas toujours été évidente, aussi, avec beaucoup de prudence, nous avons relevé 39 occurrences de *bandérés* qui pourraient aussi être interprétées comme *banderes* “bannière”.

[BARREMENT] s.m.

- ◆ “séquestration des biens de quelqu’un”

DocFrib [1365, 1 occ., 17] : sg. *barremant* (1 occ. 17)

[...] que nos *considerent* les missions et les despens, les quez li dicte *nostre vile* de Fribor ha sustenuz et incoru sens sa culpe pluissiours foy por rayson de prison, de barremant ou de detencion de *nostres borgeis* ou de *nostres habitenz* de Fribor ou de lour biens et marchiandies [...]. (17, 3)

Coll. des lois 518a s.v. *barreir* : *barrement* “saisie, séquestre” (1365).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 257b s.v. *BARRA

Gdf 1, 584a s.v. *barement* : Franche-Comté *berremanz* “comme barre” (1318).

GdfC 8, 295c s.v. *barrement* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *barement* : Uniquement l’acception “barre ; fait de barrer qc”.

DMF s.v. *barrement* : Uniquement l’acception “fait de barrer (une rue) pour en bloquer le passage”.

Non enregistré : GPSR, TL, DFM, Rn et Lv,

Déverbal de *barrer* (cf. *barrer*) avec un suffixe *-ement*. Ce type lexical désigne l’action de séquestrer les biens de quelqu’un et dérive du verbe *barrer* qui possède le même sens. Si *barrement* est enregistré dans la lexicographie, il ne l’est que rarement dans le sens ici attesté. Dans ce sens, il est uniquement connu en Franche-Comté en 1318 (cf. Gdf) et à Fribourg en 1365. C’est surtout à partir de l’analyse du verbe *barrer* que nous pouvons assurer une diffusion diatopique de ce sens limitée à la Suisse romande et au sud-est du domaine oïlique.

[BARRER] v.

- ◆ “action de séquestrer les biens de quelqu’un”

DocFrib [1365-1454, 5 occ., 17, 62] : part. passé m. pl. *barrez* (1 occ. 17), f. pl. *barrees* (2 occ. 17), *barreez* (2 occ. 62)

[...] c’est à savoir, que se dix cit jor en avant, à nyon de *nostres* borgeis ou resident de Fribor fust barrez, *pris* ou destinuz sie biens ou sa marchiandie, per queque maniere *que* ce fust ou en quel lue ou regions que ce siroyt, que cil à cuy tel biens ou marchiandies estrant prises, barrees ou destinues est tenuz de faire tottes les missions et despens ou autres en lue de luy qui faire lo voudroyt, qui se firant pour *tramettre lettres* ou messages pour la delivrance de ceis biens ou marchiandies. [...] per teil maniere que se li ditz biens ou marchiandies sunt prises, destenues ou barrees pour le fayt de *nostre vile* de Fribor sellon la conessance de *nostron* consed ou de la plus grant partie de lour, que li dicte vile soyt tenue de rendre et remettre les *dictes* missions et despens à celluy qui les aura faytes. (17, 5-6)

Et est *specialment* condicioné que au regard des chers et marcheandises lesquelz instant moy, le-dit *Anthonin*, sont esteez barreez et empascheez à Modon *dernierement* ne se devra faire mencion se elles sont esteez bien ou mal barreez, ains restera à nous lé Frybourgois d’en pouvoir desmander par devant les-dits quatre et moyen noz costes, damaiges, interest et missions que au regard d’iceulx et aultre porsuite par nous faicte contre le-dit *Anthonin* avons suffert et soustenu. (62, 9)

Coll. des lois 518a s.v. *barreir* : *barreir* “se saisir de” (1365-1411).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocVdGe [1401, 1 occ., 70] : part. passé m. sg. *barré* (1 occ. 70)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 257a s.v. *BARRA : Dial. : Vaudioux (France, Jura) *barrer* “saisir, arrêter, faire opposition”.

GPSR 2, 263b s.v. *barrer* : Aneuch. *berrer* “saisir juridiquement” (1336). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Suisse romande.

Gdf 1, 584b s.v. *barer* : Haute-Saône *barrer* “mettre opposition sur” (1429). Ajoute d’autres acceptions.

GdfC 8, 295c s.v. *barrer* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *barrer*₁ : Acception absente.

DMF s.v. *barrer* : Acception absente.

Rn 2, 188a s.v. *barra* : Acception absente.

Non enregistré : TL, DFM et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 41b s.v. *barrer*.

Aebischer 1950, 144 s.v. *barreir* “empêcher la vente”.

Dérivé de *barre* (< *BARRA). Ce verbe désigne l’action de saisir les biens de quelqu’un. Au niveau formel, le verbe *barrer* est connu dans tout le domaine galloroman. Le sens relevé dans

le corpus de Fribourg et les documents fribourgeois est uniquement connu en Suisse romande (depuis 1336 à Neuchâtel) et au sud-est du domaine oïlique (depuis 1429 en Haute-Saône, puis dans les dialectes).

BASTIA s.f.

- ◆ “construction en bois modifiant un cours d’eau, barrage”

DocFrib [1403, 2 occ., **33, 34**] : sg. *bastia* (2 occ. **33, 34**)

Mession por la bastia vert la Saron a derreir chief Johanod Mossuz. (**33**, 426 – **34** *id.*)

CT1448 59 s.v. *bastie* : *bastie, bastia, battia* “digue, barrage, écluse ; fortification ?”.

CT1458 103 s.v. *batye* : *batye* “digue, barrage, écluse”.

CT1461 101 s.v. *bastie* : *bastie, batie* “digue, barrage, écluse”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 278a s.v. *BASTJAN

GPSR 2, 290a s.v. *batya* : Avaud., aval. et afrb. *batia, batya, bastia*, et var., lat. *bastida* “digue, barrage, écluse ; chute d’eau” (14^e-18^e s.). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Vaud, Valais et Fribourg.

DFM 366a s.v. *bastie* : Uniquement l’acception “fortification”.

DMF s.v. *bâtie* : Uniquement les acceptions “fortification” et “petite maison de campagne”.

Enregistré : Gdf, GdfC, TL, DEAFpré, Rn et Lv.

Participe passé féminin substantivé de *batir*, lui-même du germanique *BASTJAN (cf. GPSR). Le type lexical *bastia* désignant à Fribourg une construction en bois modifiant un cours d’eau est surtout attesté dans les langues galloromanes sous l’acception “fortification” (cf. DFM et DMF). Le sens que nous attribuons à ce substantif est confirmé par sa présence dans CT1448, CT1458 et CT1461. Dans cette acception, ce type lexical est uniquement connu en Suisse romande depuis le 14^e siècle.

BECHI s.f.

- ◆ “machine à hisser les matériaux d’une construction, grue”

DocFrib [1403, 6 occ., **33, 34**] : sg. *beche* (1 occ. **33**), *bechi* (4 occ. **33, 34**), *bechy* (1 occ. **33**)

Item à Anthonio por I jornee por minar la bechi : II s. VI d. (33, 337)
Item à Anthonio por I jornee por ostar une beche : II s. VI d. (33, 406)
Item à Petermant Burlafert por le crochet de la bechy et por una siviery : III s. (33, 1121)
Item por mellierar les forses in la bechi dou mur Sibillion : III s. (33, 1130)
Item à Petermant Burlafert por lo crochet de la bechi et por I siviery : III s. (34, 1048)
Item pour melliorar les forses in la bechi dou mur Sibillion : III s. (34, 1068)

CT1414 99 s.v. *beche* : *beche, becchi* “machine à hisser les matériaux d’une construction”.
CT1448 60 s.v. *bechi* : *bechi, bechez, beches* “machine(s) à hisser les matériaux d’une construction”.
St-Nicolas (1470-1490) 174 s.v. *bêche* : *bêche, bèches* “c’est la machine à élever des fardeaux qui, dans l’art de bâtir, porte le nom spécial d’engin” (1470-1483).
Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 309b s.v. BECCUS : Afrb. *beche* “espère de machine” (s.d. = Girardin 1900).
GPSR 2, 367b s.v. *bêts(a)* : Avaud., afrb. et aneuch. *beche, bechi* et var. “machine à hisser les matériaux d’une construction, grue” (14^e-17^e s.). Ajoute d’autres acceptations. Dial. : Suisse romande (sauf Genève).
Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 47a s.v. *bêche*.

Du protoroman *BECCA, forme féminine de BECCUS (cf. GPSR). Désignant de manière générique une grue, on découvre, dans FEW, que le latin BECCUS et ses dérivés peuvent fréquemment se rencontrer dans le lexique technique de la construction :

Sehr häufig werden BECCUS und seine ablt. zur bildung von technologischen ausdrücken verwendet, besonders von werkzeugnamen : Wallon. *bèche* „dent de scie“ [...], St-Pol *bĕk* „accessoire de la faux qui sert à couper le trèfle“ ; afrb. *beche* „espèce de machine“ [...] Bar. *bĕk* „partie de la pioche recourbée en pointe“, Vaudioux *bētse* „l’une des 2 parties d’un arbres bifurqué ; potence qui porte la chaudière à fromage“ [...].

Connu depuis le 14^e siècle à travers des formes anciennes des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel et malgré sa rareté, tout indique, sous l’acception que nous proposons ici, qu’il s’agit d’un régionalisme du francoprovençal de Suisse romande.

BESTOR s.m.

◆ “cloche d’alarme, tocsin”

DocFrib [1370-1404, 12 occ., 19, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38] : sg. *bestor* (11 occ. 19, 21, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 38), *bestoz* (1 occ. 30)

Et que dix ores in-avant un ne *souneyt* plus lu bestor le jor de la saint Johant [...]. (19, 12)
 Item, li quez qui *firroyt* ou bestor ou à-la clochi de *Sainte Croys* por *souneir* lu bestor seins lu comant de *nostron* advoyé et de quatre ou de tant de consed [...]. (21, 28)
 Et que dix ore in avant un ne sonoit l[e] bestor [le] [jour] de la Saint Johan [...]. (26, 12)
 Item, ly waitte sus le clochié ou *autre persone* non doit *firir* ou bestor pour cry, pour rumour, ou pour fue jusque li fue soit fur dou teyt. (27, 13 – 28, 29 *id.*)
 Et que dix or em avant un ne sonoit lo bestoz le jour de la Saint Johan [...]. (30, 12)
 Item, ly waite desus le clochié ne doit *ferir* ou bestor por rimour ne por cry qui aviegnient in *nostrre* ville, excepteiz per fuoz [...]. (35, 18 – 36, 37, 38 *id.*)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 23, 158a s.v. *tocsin* : Afrb. *bestor* “cloche d’alarme, tocsin” (1374-1404 = Gdf), Moutier *bestour* (1652), cf. GPSR.
 FEW 13/2, 436b s.v. TÜRRIIS : Apr. *bestorre* et var. “tour d’angle à demi engagée dans le rempart” (1264-1450).
 GPSR 2, 366a s.v. *bétō* : Afrb. *betor*, *bestor* “cloche d’alarme, tocsin” (14^e-15^e s.). Dial. : Valais et Genève.
 Gdf 1, 638c s.v. *bestor* : Afrb. *bestor* “probablement pour *bateor*, *bator*, battant d’une cloche” (1374-1404).
 DEAFpré s.v. *bestor* : cf. FEW.
 DMF s.v. *bestor* : cf. Gdf.
 Rn 5, 374b s.v. *tor* : *bestor* “tourelle, bastion”.
 Lv 1, 142a s.v. *bestorre* : cf. Rn.
 Non enregistré : GdfC, TL et DFM.

Bibliographie complémentaire :

DC s.v. *bisturris*.
 Duraffour 87a s.v. 1367.

Le FEW propose de le lier à *bestorner*, alors que GPSR ne formule aucun commentaire historique. Nous trouvons toutefois dans FEW 13/2, 436b s.v. TÜRRIIS : « apr. *bestorre* m. „tour d’angle à demi engagée dans le rempart“ (Montpellier 1264), *bestor* (Albi 1360, R 29, 449), *bestore* (BAIpes 1410, MeyerDoc), *bistorre* (1450, Pans), lang. *bestour* M. ». Il s’agit ici d’un composé de BIS et TÜRRIIS notamment attesté dans DC, Rn et Lv et dans docAlpHPr 2 (1411) sous le féminin *bestore*. Il semblerait que le *bestor* fribourgeois soit identique. Toutefois, à Fribourg, ce type lexical désigne le tocsin, la cloche d’alarme. Dans ce sens, il est uniquement attesté dans la documentation fribourgeoise médiévale et dans les dialectes des cantons du Valais et de Genève (cf. FEW et GPSR) et à Hauteluce (cf. Duraffour). Les attestations fribourgeoises proviennent toutes du même document, la Lettre des bannerets, qui a été, à plusieurs reprises, actualisée et copiée. Il semblerait que les rédacteurs des différentes versions de ce texte aient choisi de maintenir cette forme par phénomène de copie.

[BOLLION] s.m.

- ◆ “récipient pour matière liquide ou solide”

DocFrib [1415, 2 occ., 47] : pl. *bollions* (2 occ. 47)

Item ay recehu de Johan Loschard pour v bollions que ly chers de la mayson ly ont amyneir de Lustrie : XLVI s. VIII d. (47, 50)

Item sunt heu ly dos chers à Lustrie et ont amyneir bollions pour cellours de Praroman et pour Johan Loschar ; et ont despendu en alent et en vignient : LI s. (47, 207)

Coll. des lois. 519a s.v. *boillion* : *boillion*, *bolion* “sorte de mesure pour diverses marchandises (peaux, poix)” (1420).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocJu [1243, 7 occ., 1] : sg. *boillon*, *buillon* (6 occ. 1) ; pl. *buillons* (1 occ. 1)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 617a s.v. *BÜLLI- : Mièges *bouillon* “petite seille pour le lait”.

GPSR 2, 480a s.v. *bòlyon*₁ : Aवाद. et afrb. *bollion*, *bollyon* et var. “divers récipients pour liquides” et/ou “récipients pour matières non liquides” (depuis 1450). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg et Berne.

Gdf 1, 699b s.v. *bouillon*₁ : Acception absente.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 71b s.v. *bouillon*₂.

Dérivé avec un suffixe *-on* de frpr. *bollie* (cf. GPSR 2, 477b s.v. *bòly(ə)* “récipient”), dont l’origine n’est pas claire (cf. REW 1193b *BOLIUM et FEW *BÜLLI-). Ce type lexical, désignant un récipient pour matières liquides ou solides, est connu par des sources anciennes vaudoises et fribourgeoises (depuis 1415) et dans les dialectes de Suisse romande. La lexicographie enregistre des formes de type *bouillon* qui dérivent de BULLIRE (cf. FEW 1, 620b s.v. BULLIRE) et qui possèdent un sémantisme différent. Il semblerait toutefois que les formes relevées dans le corpus chJu correspondent au frpr. *bollion* et non au fr. *bouillon*. Dans son article *bouillon*₁ “bouillon de poix ; mesure de muire”, Gdf fournit des formes *bulliun* et *buylliun* provenant respectivement du Jura (1246) et du Doubs (1249) et des formes *bouillon*, *boillon* (16^e s.) provenant de la Franche-Comté et du cours de la Loire (Mantellier, *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*). Malgré une spécialisation sémantique, ces formes correspondent au type lexical francoprovençal *bollion*.

[BORNALIOUR] s.m.

- ◆ “celui qui installe les canalisations d’eau”

DocFrib [1371, 1 occ., **20**] : pl. *bornaliours* (1 occ. **20**)

[...] ainsi *quant* li autres bornaliours les hont acustumey de mineir dedenz nostre vile de Fribor [...]. (**20**, 3)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 566b s.v. *BRUNNA

GPSR 2, 520b s.v. *bòrnalārā* : Avaud. et afrb. *bornelare*, *bornelioux*, *bornelliour* et var. “artisan qui s’occupait du forage des tuyaux en bois et des autres travaux d’établissement ou d’entretien des fontaines ; fontainier” (1365, 1458, 1461). Dial. : Vaud et Fribourg.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFprés, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 66b s.v. *bornelare*.

Pier. 66b s.v. *bornelier*.

Dérivé de *bornel* avec un suffixe *-our* (< -A'TÖR). Ce nom d’agent désigne celui qui fabrique et installe les canalisations d’eau, les *bornel*. Dérivant d’un substantif dont la diffusion diatopique est limitée (cf. *bornel infra*) et uniquement connu par des attestations anciennes (depuis 1365) vaudoises et fribourgeoises et dans les dialectes de Vaud et de Fribourg, ce type lexical doit être considéré comme un régionalisme du francoprovençal. La différence formelle entre le type *bornelarre* du GPSR et le type *bornaliour* s’explique par les deux traitements phonétiques du suffixe -'ATOR/-A'TOR en fonction qu’il s’agit d’un nominatif ou d’un accusatif (cf. § 16.).

BORNEL s.m.

- ◆ “canalisation en bois servant au transport de l’eau”

DocFrib [1371-1467, 61 occ., **20**, **33**, **34**, **45**, **69**] : pl. *bornel* (47 occ. **33**, **34**, **45**, **69**), *bornels* (14 occ. **20**)

[...] les bornels et les aygues deis fontanes acustumees de mineir per bornels, ainsi *quant* li autres bornaliours les hont acustumey de mineir dedenz nostre vile de Fribor [...]. (**20**, 3)

Item est à-savoir que les bornels, les quez li ditz freros leveront deis veiz bornels, il deyvont les bons bornels gardeir pour *nostre* vile et les croyos bornels, les quez *nostre* tresoreir verroyt estre croyos, il devont remanir eis ditz freros. (20, 11)

Item pour l' teraroz *por percié* les bornel : VI s. (45, 415)

Item ou Rey *por charreyé* les bornel in Autariva : XIII s. (45, 416)

Item eis *manovreir* qui hont fait lo *terraul* pour mettre les bornel [...]. (45, 418)

[...] *que* la maison du-*dit* Pierre, en la-*quelle* il fesoit sa *residence*, sise dessusvers du bornel de Saint George estoit obligee à-la cure du-*dit* Fribourg [...]. (69, 7)

CT1414 100 s.v. *bornel* : *bornel* “tuyau en bois pour la canalisation de l’eau des fontaines”.

CT1439 108 s.v. *bornel* : *bornel* “tuyau en bois pour canaliser l’eau des fontaines ou fontaine elle-même”.

CT1448 62 s.v. *bornel* : *bornel* “tuyau en bois pour la canalisation de l’eau des fontaines ; fontaine dans son ensemble ; bassin en bois ou en pierre”.

CT1458 105 s.v. *bornel* : *bornel* “tuyau en bois la canalisation de l’eau des fontaines ; fontaine dans son ensemble”.

CT1461 102 s.v. *bornel* : *bornel*, *bornelz*, *bornelx* “tuyau en bois pour la canalisation de l’eau des fontaines”.

CT1476 239 s.v. *bornel* : *bornel*, *bornelz* “tuyau en bois ou en métal pour la canalisation des fontaines ; par extension, terme général pour tuyau, canal, fontaine”.

St-Nicolas (1470-1490) 175 s.v. *borné* : *borné* “fontaine” (1484-1487).

Coll. des lois 519b s.v. *bornel* : *bornel*, *bornell*, *borneli* “tuyau en bois perforé pour l’adduction d’eau, fontaine” (1372-1465).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436).

DocVdGe [1401, 7 occ., 70] : sg. et pl. *bornel* (7 occ. 70)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 566b s.v. *BRUNNA : Mfr. *bournel* “conduit d’eau” (Clairvaux 1580 = Gdf 1, 707a s.v. *bournel*), Neuchâtel *bornel* “tuyau de fontaine” (14^e s.).

GPSR 2, 529a s.v. *børnī* : Avaud., agen., afrb., aneuch. et abern. *bornel*, *bournel* et var. “tuyau en bois pour la canalisation de l’eau des fontaines” (depuis le 13^e s.). Ajoute d’autres acceptions.

Dial. : Suisse romande.

Gdf 1, 689a s.v. *bornel* : Afrb. *bornel* sans sens (1423).

Gdf 1, 707a s.v. *bournel* : Jura *bournaulx* “conduit d’eau” (Clairvaux 1580).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 66b s.v. *bornel*.

Le FEW suppose un étymon gotique *BRUNNA, le GPSR réfute cette hypothèse et propose un dérivé en *-el* (< -ĒLLUS) de *borna*, issu d’une base prélatine *BÖRNA (cf. REW 1220a s.v. BÖRNA) :

A cause de son sens « fontaine », *børnī* a généralement été rattaché jusqu’ici à une base germanique signifiant « fontaine », soit le gothique *brunna (FEW, I, 566), soit le francique born (REW 1338, 2). Mais nous avons montré sous *børna* 1 et *bornæ* que *brunna, du point de vue phonétique, ne satisfait qu’imparfaitement comme origine de *børna* et que, d’autre part, un mot

patois *bòrnə* « fontaine » (Vd et V), sur lequel le *FEW* fonde ses déductions, est en réalité inexistant.

Désignant une canalisation en bois, ce type lexical est attesté par les sources anciennes de Suisse romande et une attestation plus tardive (1580) à Clairvaux. Selon *FEW*, et aussi *Gdf*, il est connu dans les dialectes du domaine francoprovençal, mais aussi du sud-est du domaine oïlique et du nord-est du domaine occitan. En raison de son absence dans la lexicographie de l'ancien occitan et de l'ancien français, nous supposons que les formes dialectales oïliques et occitanes sont des emprunts au francoprovençal.

BOSSET s.m.

- ◆ “tonneau servant généralement au transport du vin”

DocFrib [1415-1420, 33 occ., **47, 49**] : sg. et pl. *bosset* (33 occ. **47, 49**)

Item por passeir et amyneir ung bosset dou vin de la censa de Nuefchastel tanque à Murat : III s. (**47, 178**)

Primo Johan vanangiere de Tornie ad amyneir dos bosset qui tiegniont environ dos muis et X sesteir de vin [...]. (**47, 746**)

Item eis misiriours qui ont misuré lo bosset dou vin dessudit et auxi dos autroz bosset de vin achité : III s. (**47, 780**)

Item pour dues clavalla de vin pour enolié les bosset : LI s. (**47, 797**)

Mag. por ung bosset : XVIII s. (**49, 770**)

Rotbuch (1376-1436) 212 s.v. *bosset* : *bosset* “Fass” (1388).

CT1448 62 s.v. *bosset* : *bosset* “barriques pour le vin ; tonneaux pour matières solides et denrées diverses”.

CT1476 240 s.v. *bosset* : *bosset* “barrique pour le vin ou tonneau pour matières solides et denrées diverses ; tonneau défoncé à un bout ou coupé en deux parties et utilisé comme récipient”.

St-Nicolas (1470-1490) 175 s.v. *bosset* : *bosset* sans sens (1487).

Coll. des lois 519b s.v. *bosse* : *bosset* “tonneau” (1422-1425).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1458, CT1461.

DocVdGe [1401, 5 occ., **70**] : sg. et pl. *bosset* (5 occ. **70**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 659a s.v. *BÜTTIA : Afrb. *bosset* “tonneau” (s.d.). Dial. : domaine francoprovençal et sud-est du domaine oïlique.

GPSR 2, 540b s.v. *bòsè* : Avaud., afrb. et aneuch. *bosset* “tonneau, barrique pour le vin, de grandeur très variable” (depuis le 14^e s.). Dial. : Suisse romande.

Gdf 1, 691c s.v. *bosset*₂ : Afrb. *bosset* “sorte de tonneau” (1425).

DEAFpré s.v. *bosset* : forme douteuse *baucet* “sorte de tonneau” (*Athis et Prophilius* éd. Hilka 1912) et *bosset* dans *RLaR* 85, 1981, 116 (= *Gdf* 1, 691c).

DMF s.v. *bosset*₂ : cf. Gdf.
Non enregistré : GdfC, TL, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Duraffour 101a s.v. 1569.
Pier. 67b s.v. *bosset*.
Gebhardt 1974, 187 s.v. *bosse*.

Diminutif en *-et* de la forme féminine *bossi* (< *BÜTTIA). Ce type lexical désigne un tonneau servant au transport du vin. Attesté depuis le 14^e siècle, il n'est connu que par des sources médiévales suisses romandes. Du fait qu'il dérive du francoprovençal *bossi* (cf. *bossi infra*) et malgré sa présence dans DEAFpré, tout indique qu'il s'agit d'un francoprovençalisme (cf. aussi Gebhardt qui le considère comme francoprovençalisme). En effet, un contrôle des matériaux du DEAFpré a prouvé qu'il ne s'agissait pas d'un type lexical connu en ancien français : après vérification, il nous semble que le sémantisme "tonneau" ne convient pas dans les vers « Et li chanfreins, li salivier : Et li baucet furent d'or mier » (*Athis et Prophilius* éd. Hilka 1912, vers 6977-6978) ; par ailleurs, la forme *bosset* reprise dans la *RLaR* (Lalande 1981) provient de Gdf 1, 691c et est donc une forme fribourgeoise. À ceci, ajoutons qu'il est connu uniquement dans les dialectes de Suisse romande, de Savoie et de Franche-Comté, où il est un emprunt.

BOSSI s.f.

- ◆ "tonneau servant généralement au transport du vin"

DocFrib [1411-1420, 8 occ., **45, 47, 49**] : sg. *bossi* (1 occ. **47**) ; pl. *bosses* (7 occ. **45, 47, 49**)

Item à Thomy de Elswile *quant* il alat eis Favarges por misuraz les bosses *quant* ung en amenaz lo vin [...]. (**45**, 389)

Item ha delivreir ou relieire de Sainteфорin por relié les bosses sus bon compte : XXII s. (**45**, 405)

La mission *pour* visateir la vignie dessudicte et *pour* charreier fin et passels et relieir et achité bosses et tines. (**47**, 731)

Item à Hensli Wioz lo relieire *pour* VI^c cerclo de bosses et *pour* V font et VI douwes noufes : LVIII s. (**47**, 736)

Primo pour vendengier la vignie dessudicte et *pour* achiteir pain, vin, pesson, chers fresches outre la vittallie que l'on ly ad mineir. Et auxi *pour* relieir bosses et tines et metre cerclo nouff et por despens en allent et en vignient : IIII lbr. IX s. VI d. (**47**, 740)

Item à Uelli de Piris *pour* una tinaz, una bossi et IIII gieles nouves *pour* la dicte vignie : LVII s. (**47**, 795)

Mission *pour* achiter et relyer bosses *pour* fayre et melliora chers. *Primo* à Wyo. relieire por fayre et relyé bosses et tines, eschiece, tinye, jaletes, bagnyolet, aultres ovrage de son mestier : XXXV s. VI den. (**49**, 696-697)

CT1439 109 s.v. *bosses* : *bosses* "grands fûts pour la conservation et le transport du vin ou de matières solides".

CT1448 62 s.v. *bossi* : *bossi*, *bossy* “grand fût pour la conservation et le transport du vin”.
CT1476 240 s.v. *bosse* : *bosse* “grand fût pour la conservation et le transport du vin”.
St-Nicolas (1470-1490) 175 s.v. *bossit* : *bossit* sans sens (1487).
Coll. des lois 519b s.v. *bosse* : *bosse*, *bossi* “tonneau” (1408-1431).
Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1458, CT1461.

DocGren [1339, 302 occ., **2**] : sg. *boci* (242 occ. **2**), *bocia* (28 occ. **2**) ; pl. *boces* (20 occ. **2**), *bocies* (12 occ. **2**)
DocLyon [1375-1390, 19 occ., **8b**, **11**, **12**, **37**, **43b**] : sg. *bossi* (1 occ. **8b**), *bossy* (1 occ. **8b**) ; pl. *bocces* (1 occ. **37**), *boces* (15 occ. **11**, **12**, **43b**) *bosses* (1 occ. **8b**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 1, 658b s.v. *BÜTTIA : Aduaph. *boci* “tonneau” (s.d.), afrb. *bossit* (s.d.), asav. *bosse* (1645).
GPSR 2, 538b s.v. *bòsa* : Avaud., agen., afrb., aneuch. et abern. *bouces*, *bossi*, *boisse*, *bosse* “grand fût pour la conservation et le transport du vin” (depuis 1365). Dial. : Suisse romande.
TL 1, 1012 s.v. *boce*₃ : Formes douteuses.
DEAFpré s.v. *boce*₃ : afor. *bocia* “tonneau” (= Gonon 1973).
DMF s.v. *boce* : Asav. *boce* et var. “tonneau (pour le vinaigre, l’huile...)” (1420), cf. GPSR.
Non enregistré : Gdf, GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Duraffour 101a s.v. 1569.

Pier. 67a s.v. *bosse*.

Gonon 1964-1965, 423a s.v. *bossia*, *bocia* “tonneau” (1420).

Gebhardt 1974, 187 s.v. *bosse*.

Vitali 2007, 401b s.v. *bossa* “tonneau” (1219).

Du protoroman *BÜTTIA, féminin du latin BUTTIS. Synonyme de *bosset*, ce type lexical désigne aussi un tonneau servant au transport du vin. Attesté dans les sources anciennes du domaine francoprovençal – la forme du DEAFpré provient des testaments foréziens (Gonon 1973) –, il survit dans les dialectes francoprovençaux et est également connu dans les dialectes de Franche-Comté et de l’ouest de la France : « *bosse* "tonneau" est attesté ancien et usité surtout dans le domaine fr.-prov. ; il existe plus au nord jusqu’à Chât. Et se retrouve sous la forme *busse* dans l’ouest de la France » (GPSR). Selon Gebhardt, le francoprovençal *bosse* “tonneau de sapin pour le transport du sel” est passé en français au 17^e siècle.

BRISSOULA s.f.

◆ “pièce en bois mobile du char”

DocFrib [1403-1415, 3 occ., **33**, **34**, **47**] : sg. coll. *brissoula* (2 occ. **33**, **34**) ; pl. *brissoules* (1 occ. **47**)

Item pour una chivillie de brissoula : V s. (33, 1128)

Item pour una chivillie de brissoula : V s. (34, 1055)

Item à-Henry Wagner pour XVIII rouwes nouves et por cuvité, assis, ridalles, intrés, brissoules nouves et pour melliorar et faire plusours autres choses de son mestier pour les chers per tot l'an : VI lbr. X s. (47, 548)

St-Nicolas (1470-1490) 175 s.v. brissoules : brissoules sans sens (1471).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 336b s.v. *BERTIARE ?

*FEW 1, 484a s.v. BRACHIOLUM ?

GPSR 2, 769b s.v. brəsāla : Aवाद. et afrb. brissoula et var. “chacune des deux pièces de bois recourbées qui relient l’avant-train du char au timon ou l’arrière-train à la flèche ; chacune des deux pièces de bois qui traversent l’essieu d’un avant-train de charrue ; elles sont munies à leur point de jonction d’une maille ou d’un crochet où l’on suspend le palonnier” (depuis 1403). Dial. : Vaud et Fribourg.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Aebischer 1950, 144 s.v. brissoules “partie mobile de l’avant-train d’un char”.

Origine incertaine, le GPSR propose soit un dérivé du radical de *bercer* avec un suffixe *-ola*, soit de le rapprocher de *brasœla* (< BRACCHIOLA, féminin de BRACHIUM ; cf. FEW 1, 484a s.v. BRACHIOLUM). Dans les deux cas, la voyelle initiale a connu une fermeture vers [i] très fréquente dans les dialectes francoprovençaux de Suisse romande. Ce type lexical désignant une pièce mobile du char est uniquement attesté dans les cantons de Vaud et de Fribourg depuis le début du 15^e siècle. Ceci indique qu’il s’agit d’un régionalisme du francoprovençal de Suisse romande et plus particulièrement des cantons de Vaud et de Fribourg.

BUEISTES s.f.pl.

◆ “engin d’artillerie, pièce de canon”

DocFrib [1403-1415, 18 occ., 33, 34, 47] : pl. bueiste (2 occ. 33, 34), bueistes (14 occ. 33, 34), buetes (2 occ. 47)

Item por achat de VIII bueistes : XVIII lbr. (33, 682 – 34 *id.*)

Item ou meistre deis bueistes qui fust tramis d’à-part Bernoiz : XXII s. (33, 733 – 34 *id.*)

Item à Stos por II rues faites eis bueistes : XIII s. (33, 736 – 34 *id.* bueiste)

Item por III aulnes et dimie de theyla por les palottes de plon faites por les bueistes : II s. X d. (33, 750 – 34 *id.*)

Item à Tochtermant por III jornees por querre l’arbre por les bueistes : X s. VI s. (33, 1089 – 34 *id.*)

Item pour la ferrerez de II bueiste pesant V quintaul et XII libr. : XXV libr. XX d. (33, 1115 – 34 *id. bueistes*)

Item ou meistre qui fait la pierre deis bueistes lo XII^e jor de juanier : X s. (33, 1624)

Prumier ou meistre qui fait les pierre des bueistes : XX s. (34, 1572)

Item ou meistre deis buetes qui a fait les buetes de la ville pour faire dues clochestes por la questa : IX s. III d. (47, 145)

Rotbuch (1376-1436) 212 s.v. *buestes* : *buestes* “boîtes, fusils, canons” (1387).

CT1414 100 s.v. *boeistes* : *boeistes*, *bueste* “pièce d’artillerie”.

CT1439 108 s.v. *boestes* : *boestes*, *boiestes*, *bostes* “boîtes, pièces d’artillerie”.

CT1448 61 s.v. *boesti* : *boesti*, *boeste*, *boety*, *boestes*, *boeistes* “boîte(s) à couvercle, de diverses formes ; boîte(s), engin(s) d’artillerie, pièce(s) de canon en usage au XV^eme siècle”.

CT1476 239 s.v. *boistes* : *boistes*, *boites*, *boeistes*, *boestes*, *boetes*, *boeyto*, *boeisty* “boîtes à couvercle, de diverses formes dont l’emploi est spécifié par un complément déterminatif ; boîtes, engins d’artillerie, pièces de canons”.

Coll. des lois 519a s.v. *boitte* : *boites*, *boestes*, *boiestes* “engin d’artillerie” (1426-1436).

Non attesté : CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 9, 650b s.v. PYXIS : Afrb. *bueiste* “pièce d’artillerie” (15^e s.). Ajoute mfr. *bouete* du canon, *boite* “partie d’un mortier où l’on met la charge” (1384, 1428) et mfr. nfr. *boîte* “petit mortier qu’on charge de poudre et auquel on met ensuite le feu” (depuis Paré et DG).

GPSR 2, 461a s.v. *boîte* : Avaud., aval., afrb. et abern. *boetaz*, *boeti* et var. “engin d’artillerie ; pièce de canon en usage au XV^e s. (anc. F)” (depuis 1406). Dial. : Suisse romande.

GdfC 6, 336b s.v. *boiste* : Acception absente.

TL 1, 1036 s.v. *boiste* : Acception absente.

DFM 421b s.v. *boiste* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *boiste* : Acception absente.

DMF s.v. *boîte* : Acception absente.

Rn 2, 233a s.v. *bois* : Acception absente.

Non enregistré : Gdf et Lv.

Du protoroman *BUXIDA ou *BUXITA (cf. GPSR), formé sur la base du latin PYXIS d’origine grecque. Ce type lexical a été retenu ici car il présente un sens très précis dans les sources fribourgeoises, sens qui semble être connu ailleurs (cf. FEW), mais qui n’a pas été suffisamment traité par la lexicographie. La vitalité et la très forte fréquence du substantif *boîte* dans tout le domaine galloroman a certainement occulté les spécialisations sémantiques de ce type lexical.

CHAPPONERIE s.f.

◆ “redevance en chapons”

DocFrib [1435, 9 occ., 56] : sg. *chapponerie* (3 occ. 56), *chapponerye* (4 occ. 56), *chapponnerie* (1 occ. 56), *chapponerye* (1 occ. 56)

[...] per la quelle cognoissance ly chaponnerye et avenerye torva jorna appartenant eis-dictes dammes ou-dit villaige lour fust cognehue et reservee, comment plus plenement cen est contenuz ou memorial sus cen confaict. (56, 7)

Et oultre cen le-dit Pierre de Wippens per luy ou per son certain messaige haz deffenduz que l'on ne payast laz chaponnerye eis-dictes dammes à la Saint Andrey passee [...]. (56, 8)

[...] nommeement que le-dit Pierre de Wippens porcurast en effaict que les-dictes dammes de la chaponnerie qui-à cause de la dicte deffense non hauroent recehuz [...], car les-dictes religieuses en celle chaponnerye tout jours hont acoustumey de prendre lour partie [...]. (56, 10)

[...] c'est-assavoir que il lour hait fait aulcomme turbacion en chaponnerye que à lour appartiegnye [...]. (56, 15)

Et peut estre que telz chapons il haz deffenduz de non payer eis-dictes dames et non pas aultre chaponnerie [...]. (56, 17)

[...] ly-dit actour per son parleir ou nom quel dessus respondent et diant que ou memorial douquel dessus se fait mencion n'a nulle reservacion forsque contient que lour doivent avoir lour chaponnerye per que dient que toute ly tierce part de toute la chaponnerie dou-dit villaige lour doit appartenir quelle chaponnerie que cen soit. (56, 20)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 267a s.v. CAPO : Mfr. *chaponerie* "poulailler" (*Cent nouvelles nouvelles* 1456-1467 = GdfC avec correction de la forme).

GPSR 3, 344b s.v. *chaponerie* : Avaud., afrb. et aneuch. *chaponnerye* et var., lat. *cap(p)oneria* (Vaud, Val., Frb.) "redevance annuelle d'un ou plusieurs chapons par feu" (1350-1701). Aucune donnée dialectale.

GdfC 9, 45a s.v. *chaponniere* : *chaponniere* "lieu où l'on engraisse les chapons" (*Cent nouvelles nouvelles* 1456-1467).

DFM 553b s.v. *chaponerie* : *chaponnerie* "lieu où l'on élève des chapons" (*Cent nouvelles nouvelles* 1456-1467).

DMF s.v. *chaponnerie* : *chaponnerie* "lieu où l'on élève des chapons" (*Cent nouvelles nouvelles* 1456-1467).

Non enregistré : Gdf, TL, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Vitali 2007, 411a s.v. *caponaria* "redevance en chapon(s)" (1273).

Dérivé de *chapon* (< CAPO) avec un suffixe *-erie* (< -ARIA). Également attesté dans les *Cent nouvelles nouvelles* rédigées dans l'entourage du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, dans la seconde moitié du 15^e siècle, où il désigne de manière générique le poulailler, ce type lexical désigne, dans les sources anciennes de Suisse romande, une redevance en chapons. Ceci indique une spécialisation sémantique suisse romande qui, en raison de la disparition de cette redevance, n'a pas survécu dans les dialectes.

[CHARGIOUR] s.m.

- ◆ "machine servant à charger divers matériaux"

DocFrib [1420, 1 occ., **49**] : sg. *chargiou* (1 occ. **49**)

Item à Jaquet Cachat pour une charrue, ung chargiou, une ersy : X s. (**49**, 702)

St-Nicolas (1470-1490) 175 s.v. *chargeur* : *chargeur*, *chargieur* “engin pour placer sur les chars les pierres de la carrière” (1472-1472).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 2, 418a s.v. CARRICARE

GPSR 3, 367a s.v. *chargeoir* : Aवाद., afrb. et abern. *chargiour*, *chargieur* et var. “instrument ou installation servant à charger des pierres à la carrière” (depuis 1407). Ajoute d’autres acceptations. Dial. : Suisse romande.

Gdf 2, 71a s.v. *chargeor* : Acception absente.

GdfC 9, 48b s.v. *chargeoir* : Acception absente.

GdfC 9, 48b s.v. *chargeor* : Acception absente.

TL 2, 262 s.v. *chargëor* : Acception absente.

DFM 557b s.v. *chargëor* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *chargeor* : Acception absente.

DMF s.v. *chargeur* : Acception absente.

Non enregistré : Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 112a s.v. *chargeoir*.

Dérivé de *charger* avec un suffixe *-iour* (-A'TÖR précédé de palatale). Attesté en domaine galloroman, ce dérivé possède un sémantisme limité à la Suisse romande. Désignant vraisemblablement une machine servant à charger divers matériaux, le GPSR enregistre de très nombreux sens qui se rapprochent de celui que nous avons retenu, notamment : “endroit où l’on charge le bois, les pierres, le foin, etc., sur un véhicule” et “nom de divers outils servant à placer des charges sur un véhicule”.

CHAVALA s.f.

- ◆ “mesure de capacité employée pour les liquides, particulièrement pour le vin”

DocFrib [1403-1415, 14 occ., **33**, **34**, **47**] : sg. *chavala* (7 occ. **33**, **34**, **47**), *chavalla* (6 occ. **47**), *chavella* (1 occ. **47**)

Item à Gonrard barbeir per serchié chavala : XIII s. (**33**, 718 – **34** *id.*)

Item ay achité de France dou Flons de Ruex ung bosset de vin qui tient environ III chavella de vin achité devant l’espitaul, la chavala pour XXVI s. [...]. (**47**, 779)

Item ay achité dou meistre de l'escole de Roumont ung bosset de vin qui tient environ IIII chavala de vin achité devant l'espital, la chavala pour XXXIII s. [...]. (47, 785)

Item ay achité de Johan Brunet de la Tors de Viveis dos bosset de vin qui tiegniont environ VII chavalla et dimie achité devant l'espital, la chavalla pour XXXIII s. [...]. (47, 788)

Rotbuch (1376-1436) 212 s.v. *chavalayes* : *chavalayes* "chevalée, Pferdelast" (1377).

CT1439 111 s.v. *chevalla* : *chevalla* "chevalée, mesure de capacité, surtout pour le vin".

CT1448 69 s.v. *chevalla* : *chevalla* "chevalée, mesure de capacité surtout pour le vin, qui valait 100 pots".

CT1476 247 s.v. *chevalla* : *chevalla* "chevalée, mesure de capacité surtout pour le vin, qui valait 100 pots".

Coll. des lois 522a s.v. *chevala* : *chevala*, *chavalaz*, *chevalla*, *chevella* "chevalée, mesure de liquide" (1392-1439).

Non attesté : CT1414, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 9a s.v. CABALLUS : Asuisse *chevala* "mesure de liquide qui valait 100 pots" (14^e-16^e s.). Savoie *chevalâ* "mesure de 144 l".

GPSR 3, 527a s.v. *chevalée* : Anc. SR *chevallée*, *chevallaye* et var. "mesure de capacité, surtout pour le vin" (1269-1742). Aussi le sens "charge que peut porter un cheval ou un mulet". Aucune donnée dialectale.

Gdf 2, 109c s.v. *chevalée* : Uniquement l'acception "charge d'un cheval".

DFM 582b s.v. *chevalée* : Uniquement l'acception "charge d'un cheval".

DEAFpré s.v. *chevalée* : Uniquement l'acception "charge d'un cheval".

DMF s.v. *chevalée* : Uniquement les acceptions "charge d'un cheval", "mesure équivalent à la charge d'un cheval" et "personne transportée par le cheval".

Non enregistré : GdfC, TL, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

DC 2, 3a s.v. *caballata*.

Pier. 122a s.v. *chevalée*.

Dérivé de CABALLU avec un suffixe -ATA, attesté sous la forme *caballata* (1263) dans Du Cange. Dans les sources anciennes de Suisse romande et de Savoie, ce type lexical désigne une mesure de vin, un tonneau, et non une charge portée par un cheval, acception présente ailleurs dans le domaine galloroman. Ceci indique qu'il s'agit d'un régionalisme sémantique du francoprovençal de Suisse romande et de Savoie.

CHULEA s.f.

◆ "espèce de toile"

DocFrib [1415-1420, 4 occ., 47, 49] : sg. *chulea* (1 occ. 47), *chullea* (1 occ. 49) ; pl. *chullees* (2 occ. 47, 49)

La mission pour achiteir draps et chullees pour les maygnies. (47, 251)

Primo ay delivré à Heintzman Zuricher pour XVIII aunes de teles chulea por les froches de maygnies [...]. (47, 252)

Missio por draps et chullees. (49, 613)

Primo à Goeczy Hornmacher de Berna por II pieces de chullea : XLVIII s. (49, 614)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 17, 631b s.v. ZWILLICH : Afrb. *chulea* “coutil”, *zulea*, *churlea*, *zurlea* (15^e s.), aliég. *zuwillich* “espèce de toile” (1534).

GPSR 4, 54b s.v. *chu(l)lea* : Afrb. *chulee*, *zul(l)ea*, *zullees*, *churlea*, *zurlea* “sorte d’étoffe” (1425-1479). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Emprunt à l’allemand *Zwillich*. Ce type lexical désignant une étoffe est attesté en ancien fribourgeois (depuis 1415), mais aussi en ancien liégeois (1534) sous la forme masculine *zuwillich*. Il s’agit d’un emprunt à l’allemand qui s’est fait indépendamment dans deux zones bilingues du domaine galloroman (cf. *schengar infra* pour le même cas de figure). L’emprunt d’un mot allemand pour le lexique des textiles n’est pas étonnant à Fribourg, puisque les tisserands de la ville étaient majoritairement germanophones ; notons également que les noms des deux personnages à qui la ville a acheté ce type de toile sont germaniques.

CLAME s.f.

◆ “plainte en justice”

DocFrib [1342-1490, 34 occ., **11, 21, 25, 39, 40, 55, 56, 57, 58, 60, 67, 69, 71, 72**] : sg. *clame* (11 occ. **11, 21, 25, 39, 40**), *clamme* (18 occ. **55, 56, 58, 60, 67, 69, 71, 72**), *clanme* (1 occ. **25**) ; pl. *clammes* (4 occ. **57, 72**)

[...] come messe^{gnyours} Johant et Francoys, filz messe^{gnyours} Rol de Orons, sire de Attalens, fussant destinuz en la vile de Fribor sus droit fasant à la clame messe^{gnyours} Piere, conte d’Arberg [...]. (**11, 3**)

Item, avons ordoney por desclayrier au ly manifest est de trayre cutel ou à main armaye sorecorre autre *persone*, ce est dedant *nostre vile* et dedent les *termeynos* de la vile in charreyre publau et furs de closon, et ce doyt segre li burgermeister *quant* il ly vient à notesce per clame ou seins clame ; et s’il avinte furs des *termeynos*, li burgermeister ne lu doyt segre se clame non se fasoyt, se tant n’estoyt que sang y fust fayt, adont ly burgermeister lu seygue, au qu’il soyt fayt à main armaye *quant* il ly vient à notesce. (**21, 12**)

Et totz ces bant et poenes volons et ordenons que *nostre burgermeister*, qui est et por lo temps à venir sera, *perseique* et recovrait per son seiremant coment les autres eygnons soit per clame ou per notece. (**39, 7 – 40 id.**)

Pour verificacion de sa-dicte clamme produisist messire Rod une lettre faisant mencion comme pour le mariage sus-dit et en la magniere que dit est certains biens et par especial la-dicte maison

ly estoent ballies et delivré. Sur quoy desmandast Heintzly Brassa se le-dit messire Rod de sa-dicte clamme vouloit produire aultres lettres que la sur-dicte [...]. (60, 9-10)

Et ont esté oees et de novel perlutes tous les clammes, les-quelles le-dit Glaude Buoboz az produit enver Vuilliemo Mottat [...]. (72, 6)

Et ad-ce leur estre donné journee aujourd'uy et comparuz comme devant est dist ont les-dits messegnours entenduz et de tout en tout oyr les tesmogniages que le-dit acteur az mis en droit ensambles tous leurs actes, clammes et repliques, les-quelles scaroent trop *prolixes* à racompter. (72, 9)

Rotbuch (1376-1436) 228 s.v. *clames* : *clames* sans sens (1406-1412).

Coll. des lois. 522b s.v. *clame* : *clame*, *clamme*, *clamne*, *clama*, *clamma* “plainte” (*passim*).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Codi [11 occ.] : sg. *clama* (10 occ) ; pl. *clames* (1 occ.)

DocVdGe [1339-1346, 4 occ., 43, 48] : pl. *claimes* (2 occ. 48), *clames* (1 occ. 48), *clammes* (1 occ. 43)

ChNCh [1372, 1 occ., 174] : sg. *clamme* (1 occ. 174)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 730a s.v. CLAMARE : Adauph. *clama* (Somme du code), mfr. *clame* (1482), aneuch. et avaud. *clame* (1350) “plainte en justice”.

GPSR 4, 92b s.v. *clame* : Anc. SR *clamme* et var. “plainte, ouverture d’une action judiciaire” (14^e-19^e s.). Aucune donnée dialectale.

Gdf 2, 144b s.v. *clame*₁ : Aneuch. *clames*, *Ordonnances du roi de France* (Aigueperse) *clame* “réclamation en justice” (1330, 1462).

TL 2, 456 s.v. *clame* : Abourg. *clame* “plainte” (fin 13^e).

DFM 612a s.v. *clame* : Abourg. *clame* “plainte” (fin 13^e).

DEAFpré s.v. *clame* : Acception absente.

DMF s.v. *clame* : cf. Gdf.

Lv 1, 256b s.v. *clama* : Clermont-Ferrand *clama* “Klage” (1273).

Non enregistré : GdfC et Rn.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 131a s.v. *clame*.

Vitali 2007, 421a s.v. *clama* “plainte en justice, ouverture d’une action judiciaire” (1228).

Déverbal de *clamer* (< CLAMARE). Ce type lexical désigne une plainte en justice et est connu en français par son équivalent masculin *claim* (cf. DMF s.v. *claim*). Attesté dans la *Somme du code* (début du 13^e siècle), ce substantif féminin est surtout connu en domaine francoprovençal et en Bourgogne, avec aussi une forme de Clermont-Ferrand, à proximité du domaine francoprovençal.

CLAVIN s.m.coll.

- ◆ “clou servant à fixer les bardeaux”

DocFrib [1403-1420, 15 occ., **33, 34, 45, 47, 49**] : sg.coll. *clavin* (14 occ. **33, 34, 45, 47, 49**), *clawin* (1 occ. **47**)

Pour lattes, encello et *clavin*, peiz, cordes, paveiz et gros cloz et lans. (**33**, 541)

Item por III m. de *clavin* : XII s. III d. (**33**, 550)

Missions pour maysonaz et achat de marrin, d'encello et de *clavin*. (**45**, 409)

Premier pour XIII millie de *clavin* : XLII s. (**45**, 410)

Item à ung home de Berna pour XVI millier de *clavin* achité, present Cuano Jota, lo millie conté III s. v d., *somma* : LIII s. VIII d. (**47**, 589)

Item à Piero dou Marrin por encello et *clawin* et pour V jornaes de chappuis pour melliorar et recruvy l'ostel dou dit Piero, ly quel est dimie à-l'espital por lo droit dou dit hospitaal : XXXVII s. VIII d. (**47**, 614)

Item à Uelli Phiertres de Salouro pour XX millier de *clavin*, lo millier conté et vendu III s. II d., *somma* : LXIII s. III d. (**47**, 622)

Item por XL millier de *clavin* : X lbr. (**49**, 655)

Rotbuch (1376-1436) 212 s.v. *clavin* : *clavin* "clou pour fixer les bardeaux" (1385).

CT1414 103 s.v. *clavin* : *clavin* "clou (servant à clouer les bardeaux)".

CT1439 112 s.v. *clavin* : *clavin, clavim, clabin* "clou (servant à clouer les bardeaux)".

CT1448 71 s.v. *clavin* : *clavin, clavim* "clou (servant à clouer les bardeaux)".

CT1458 111 s.v. *clawin* : *clawin, clavin* "clous (servant à clouer les bardeaux)".

CT1461 106 s.v. *clavin* : *clavin* "clous anguleux servant à clouer les bardeaux".

CT1476 248 s.v. *clavins* : *clavins* "clous servant à fixer les bardeaux".

St-Nicolas (1470-1490) 176 s.v. *clavins* : *clavin, clavins* "clous pour fixer les bardeaux" (1470-1489).

Coll. des lois 522b s.v. *clavin* : *clavin* "clou" (1435-1446).

DocGren [1339, 1 occ., **2**] : pl. *clavinsz* (1 occ. **2**)

DocForez [1356-1382, 2 occ., **16, 33**] : sg. lat. *clavem* (2 occ. **16, 33**)

DocLyon [1364-1391, 54 occ., **31, 34, 37, 39g, 39j**] : sg. coll. *clavin* (50 occ. **31, 37**), *clavint* (1 occ. **37**) ; pl. *claveins* (1 occ. **34**), *clavins* (2 occ. **39g, 39j**)

DocAin [1465, 1 occ., **8**] : pl. *clavins* (1 occ. **8**)

DocVdGe [1401, 1 occ., **70**] : sg. coll. *clavin* (1 occ. **70**)

DocJuBe [1339, 3 occ., **168**] : pl. *clavins* (1 occ. **168**), *clavins* (2 occ. **168**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 769b s.v. CLAVUS : Abourg., afrcomt., aneuch., afrb., asav., abress., adomb., alyon. et adauph. *clavin* "clou pour fixer les bardeaux" (14^e-16^e s.).

GPSR 4, 103b s.v. *clavin*₁ : Anc. SR *clavin* et var. "clou servant à fixer les bardeaux" (depuis 1339). Dial. : Suisse romande.

Gdf 2, 150b s.v. *clavin* : Dijon *clavin* sans sens (1478).

TL 2, 470 s.v. *clavin* : cf. Pier. et Bloch 1912.

DEAFpré s.v. *clavin* : afrcomt et afrpr. *clavin* "sorte de clou ?", cf. TL et Salmon 1984.

DRFM s.v. *clavin*.

DMF s.v. *clavin* : afrcomt. *clavin* et var. "bardeau" (1397).

Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 132a s.v. *clavin*.

Philipon 1909, 162 s.v. *clavins* "clous de moyennes grosseur".

Bloch 1912, 175 : frcomt. *clavin*.

Devaux 1912, 164 s.v. *clavinsz* "goupilles servant à fixer les tuiles plates ou les *essandoles*".

Aebischer 1950, 145 s.v. *clavin* "clous dont on se sert en partic. pour fixer les bardeaux".

Salmon 1977b et 1984.

De *CLAVINU, dérivé protoroman en -INU de CLAVUS. Ce type lexical désigne les clous servant à fixer les bardeaux et est utilisé surtout dans un sens collectif (cf. aussi *encello infra*). Attesté par les documents anciens du domaine francoprovençal et du sud-est du domaine oïlique (depuis 1339, cf. DRFM), ce type lexical est plus largement attesté dans les dialectes, tout en recouvrant une zone restreinte à l'est du domaine galloroman, ainsi que le précise le GPSR.

COSANDEIR s.m.

- ◆ “celui qui pratique le métier de tailleur, de couturier”

DocFrib [1403-1411, 5 occ., **33, 34, 45**] : sg. *cosandeir* (3 occ. **45**), *cossandeir* (2 occ. **33, 34**)

Item por lo louz cosandeir por pain et la jayery : III s. (**33**, 742)

Item por lo louz cosandeir por pain in la jayere : III s. (**34**, 656)

Item ou Keser ly cosandeir I muys de messey : XXII s. (**45**, 146)

Item à Goub ly cosandeir por faire deis chasibles, aubes et draps pour curvy les outar et pour melliora autre choses per lo commant de monseigneur l'abbés : XLVII s. III d. (**45**, 289)

Item à Keser cosandeir por la faczon de la roba et dou manteil et por I aulna de tela : VI s. II d. (**45**, 366)

CT1414 105 s.v. *cosandeir* : *cosandeir*, *cossandeir* “tailleur”.

CT1448 76 s.v. *cosander* : *cosander*, *cosandeir* “tailleur, couturier”.

CT1476 253 s.v. *cosandey* : *cosandey*, *cosandeir* “tailleur, couturier”.

St-Nicolas (1470-1490) 176 s.v. *cosandeir* et var. : *cosandeir*, *cosandier*, *cosandey*, *cossandé* “chasublier, marchand ou fabricant de vêtements sacerdotaux” (1470-1489).

Coll. des lois 524b s.v. [*cosandier*] : *cosandeir*, *cosander*, *cossandeir* “tailleur, couturier” (1405-1464).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1458, CT1461.

Anthroponymes [1379-1411, 18 occ.] : *Cosandeir* (3 occ. docFrib **33, 45**), *Cossandeir* (14 occ. docFrib **33, 34**), *Cossander* (1 occ. chNCh **175**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1090a s.v. CONSŪËRE : Afrb. *cosandeir* “tailleur” (depuis 1379), Abress. *cosandier* (1437). Dial. : Neuchâtel, Jorat et Blonay. Ajoute Afr. *cosander* “faire le métier de tailleur” (= Gdf Lex. s.v. *cosander*).

GPSR mat. s.v. *kòzandai* : Afrb. *consandeir* et var. sans sens (depuis 1405). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois (Prêles, Lamboing).

Gdf 2, 322a s.v. *cosandeir*₁ : Afrb. *cosandeir* sans sens (1426).

Gdf 2, 322a s.v. *cosandeir*₂ : Afrb. *cossandeir* sans sens (1405), considéré de manière erronée comme verbe.

DEAFpré s.v. *cosandeir* : *cosander* “faire le métier de tailleur”, cf. FEW.

DMF s.v. *cousandier* : cf. Gdf 2, 322a s.v. *cosandeir*₁ sous l'acception “tailleur”.

Rn 2, 499a s.v. *coser* : *cozender* “couturier” (*Roman de Jaufré*, fin 12^e – début 13^e siècle).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 148b s.v. *cosandier*.

Dérivé avec un suffixe *-eir* (< -ARIU) du participe présent du latin CONSŪĒRE “coudre”. Ce nom d’agent désignant de manière générique le couturier est connu depuis 1379 dans l’entier du domaine francoprovençal, mais en connaissant une faible vitalité dans les dialectes de ce domaine. Le Gdf inventorie deux formes *cosandier* à Fribourg et considère que l’une d’entre elle est un verbe, mais il s’agit bien dans les deux cas du même substantif désignant le “tailleur”. Cette forme est entrée dans FEW (puis dans DEAFpré) sous afr. *cosander* “faire le métier de tailleur” sur la base de Gdf Lex. s.v. *cosander* qui semble être la même forme que Gdf 2, 322a s.v. *cosandier*₂. Le substantif *cozander* a été relevé par Rn dans le roman de Jaufré (12^e siècle), ce qui laisserait supposer sa présence en domaine occitan, mais cette occurrence mériterait une étude plus approfondie axée sur la transmission de ce roman, qui nous est parvenu par huit manuscrits (cf. *Arlima* <<https://www.arlima.net/il/jaufre.html>>, consulté le 27 janvier 2020).

[CRUCHI] s.f.

◆ “nourriture pour le bétail, son”

DocFrib [1411, 1 occ., 45] : sg. *cruchyt* (1 occ. 45)

Item à Schurbran por III coppes de cruchyt por les vels : III s. VI d. (45, 368)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1370b s.v. *CRŪSCA : Dial. fourg. *creutse*, neuch. *cruche*, frb. *kurts*, Blon. *kúrtsə*, Pd’Enh. *kurtsə*, Ollon *kwərtsə*, Vionn. *kwərtsə*, Vd’Ill. *kwərtsə*, bagn. *krutsə*, Orsières *kurts*, Héré. *krusə*, Montana *krusi*, aost. *krütsə*, Hsav. *kriüðə*, Gex *kriüðə* “son”.

GPSR mat. s.v. *kourtsə* : Anc. SR (sauf Jura) *cruchi*, *crusche* et var. “son” (depuis 1210). Dial. : Vaud, Valais, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois (Lamboing).

DMF s.v. *crouche* : Asav. *cruche* “son” (1420).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Aebischer 1950, 145 s.v. *cruchyt* “son”.

D'une base prélatine *CRŪSCA, avec palatalisation de [a] final précédé de palatale. Ce type lexical désignant le son comme aliment pour le bétail est enregistré dans les sources anciennes de Suisse romande (depuis 1210) et de Savoie (cf. DMF où *cruche* provient de DEAF*bibl* RecCulChiqS), à l'exception du Jura. Également connu dans les dialectes de Suisse romande (à l'exception à nouveau du Jura), de Savoie et d'Aoste, tout indique qu'il s'agit d'un régionalisme du francoprovençal dont la vitalité est plus importante dans la zone alpine.

CUAUD s.m.

- ◆ “estomac de veau utilisé pour préparer la présure” ou “présure destinée à la fabrication du fromage”

DocFrib [1411, 1 occ., 45] : sg. *cuaud* (1 occ. 45)

Item à Mermet Bugnyet por III dozannes et *dimie* de cuaud : XXII s. IX d. (45, 367)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 2, 818b s.v. COAGULUM : Aucune donnée ancienne. Dial. : Nord-ouest oïlique (Nantes, Maine), Allier, francoprovençal, occitan sous les acceptions “ventricule du veau, dont on fait la présure ; liquide que l'on emploie pour faire cailler le lait ; estomac de veau dont on se sert pour faire cailler le lait ; etc.”.

GPSR 3, 32b s.v. *cail* : Afrb. *cuaux*, *cuoz*, *cauz* et var. “présure destinée à la fabrication du fromage ; estomac de veau, plus rarement de chevreau, qui sert à préparer la présure” (1411-1731). Vaud (depuis 1687). Dial. : Vaud, Valais et Fribourg.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAF*prés*, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Aebischer 1950, 145 s.v. *cuaul* “peaux servant à faire cailler le lait”.

Du latin COAGULU. Ce type lexical désigne soit l'estomac de veau utilisé pour préparer la présure, soit la présure destinée à la fabrication du fromage. Uniquement attesté dans des sources anciennes fribourgeoises (dès 1411), il est plus largement connu dans les dialectes de la Galloromania, tout en état rare dans le domaine oïlique (uniquement à Nantes et dans le Maine) et plus fréquent en domaine francoprovençal et dans le domaine occitan. En l'absence de données anciennes complémentaires, nous maintenons ce type lexical dans notre glossaire sans le considérer comme diatopiquement marqué.

[CUSSIGNER] v.

- ◆ “garnir l’intérieur d’un collier d’attelage avec un matériau matelassé”

DocFrib [1415, 1 occ., 47] : inf. *cussignié* (1 occ. 47)

Item ou Bron lo boraleir pour cussignié XV borrel, lo borrel *conté* XVIII d., *somma* : XXII s. VI d. (47, 552)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1263b s.v. CÖXA : Nfr. *coussiner*, Hérém. *košiná* “garnir de petits coussins ; v. r. remédier aux défauts de la taille au moyen de petits coussins” (depuis 1863).

GPSR 4, 468b s.v. *coussiner* : Afrb. *cussignie* “garnir de qch. de tendre, rembourrer” (1415). Dial. : Vaud et Valais.

DMF s.v. *coussiner* : Uniquement l’acception “perdre son temps”.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Aebischer 1950, 145 s.v. *cussignie* “faire” sens erroné.

Dérivé de *coussin* (< COXINUS). Ce verbe désigne l’action de rembourrer des colliers d’attelage avec un matériau matelassé. Connu à Fribourg depuis 1415, il semble avoir survécu dans les dialectes des cantons de Vaud et du Valais. En français, *coussiner* est un dérivé moderne désignant l’action de garnir avec des coussins. La spécialisation sémantique des formes fribourgeoises anciennes, relayées par les formes dialectes du GPSR, indique que ce type lexical est limité à la Suisse romande

[CUSSIGNÉ] s.m.

- ◆ “collier d’attelage dont l’intérieur a été garni avec un matériau matelassé”

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : pl. *cussinier* (1 occ. 49).

Item à Mermet Pesay por fayre, *pregnient forray sore dos cussinier*, *melliora borrel* : XXXVIII s. (49, 676)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1263b s.v. CÖXA : Nfr. *coussiner*, Hérém. *košiná* “garnir de petits coussins ; v. r. remédier aux défauts de la taille au moyen de petits coussins” (depuis 1863).

GPSR 4, 468b s.v. *coussiner* : Afrb. *cussignie* “garnir de qch. de tendre, rembourrer” (1415). Dial. : Vaud et Valais.

DMF s.v. *coussiner* : Uniquement l’acception “perdre son temps”.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Aebischer 1950, 145 s.v. *cussignie* “faire” sens erroné.

Participe passé substantivé du verbe *cussigner* (cf. *supra*). Ce type lexical désigne le collier d’attelage qui a été rembourré par un matériau matelassé. Ce participie passé substantivé doit être considéré, tout comme le verbe, comme une formation suisse romande (Fribourg, Vaud et Valais). GPSR 4, 466a s.v. *coussin* relève la forme *cussigney* à Fribourg en 1458 (Compte de l’hôpital de Notre-Dame) dans « une vielie sallez que ly cussigney ly a meliora » qui a ici le sens de “celui qui garni le collier d’attelage”. Dans ce sens, DEAFpré enregistre le substantif masculin apic. *coussinier* qui signifie “matelassier” qui dérive lui aussi de *coussin* avec un suffixe de nom d’agent *-ier* (< -ARIU).

DAILLES s.f.pl.

- ◆ “espèce d’arbre, pin”

DocFrib [1428, 7 occ., **55**] : pl. *dailles* (2 occ. **55**), *daillies* (1 occ. **55**), *dallies* (4 occ. **55**)

[...] et especiaulmant lour hont tallié plusieurs [dallies], les-quels dallies ne sont et non doivent pas estre reputees per bos mort. (**55**, 7)

[...] c’est assavoir de chasconne plante de dailles solung l’ordunance de la ville de Fribor ou solung la custume dou lueuf [...]. (**55**, 9)

Disoit auxi que dailles sont et doivent estre reputaes per bos mort [...]. (**55**, 13)

À cen ly dit monsi l’abey per son parleir repliquent et disant que dallies ne deivent pas estre reputees per bos mort [...]. (**55**, 15)

Et auxi que dallies sont bos mort et non mie bos de ban [...]. (**55**, 17)

[...] et que daillies sont et estre doivent reputaes per bos mort [...]. (**55**, 18)

CT1414 106 s.v. *dallies* : *dallies*, *dalliez* “pins”.

CT1439 115 s.v. *dalies* : *dalies*, *dallies* “pins, bois de pin”.

CT1448 78 s.v. *dailliez* : *dailliez*, *dalliez* “pin”.

CT1458 117 s.v. *dallies* : *dallies*, *daillies* “pins”.

CT1461 109 s.v. *dalies* : *dalies* “pins, bois de pin”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 7b s.v. *DALEA : Aucune donnée ancienne. Dial. : Fourgs (Doubs), Suisse romande et Savoie.

GPSR 5, 5b s.v. *dālyə* : Avaud., aval. et afrb. *dal(l)ie*, *daille* et var. “pin, t. gén. ou désignant spécialt le pin sylvestre” (depuis 1304). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Origine controversée, FEW propose avec prudence *DALEA d’origine germanique (cf. aussi REW 2460c s.v. *DALIA) ; le GPSR signale qu’« aucune des étymologies proposées pour *dālyə* [...] ne tient compte du fait que les var. frprov. de ce mot ne s’accordent pas avec les résultats de -alīa », plus loin il propose de chercher une origine prélatine. Désignant de manière générique le pin, la genèse de ce type lexical francoprovençal est alpine. Il s’est ensuite étendu plus largement sur le territoire, mais pas au-delà de la Savoie, de la Suisse romande et aux Fourgs dans la partie francoprovençale du département du Doubs.

DANNY s.f.

- ◆ “sorte de poutre pour la construction des tours”

DocFrib [1403, 2 occ., **33**, **34**] : pl. *dagnies* (1 occ. **34**), *dannyes* (1 occ. **33**)

Item por II dannyes de tor : VII s. (**33**, 493)

Item pour II dagnies de tor : VII s. (**34**, 413)

St-Nicolas (1470-1490) 177 s.v. *dagnie* et var. : *dagnie*, *daigne*, *daignie* et var. “machine ; partie constituante de la béche [= cf. *bechi*]” (1470).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 13a s.v. *DANIA : Afrb. *dagnie* “espèce de machine” (s.d.).

GPSR 5, 26b s.v. *dānyə* : Avaud., aval., agen., afrb., aneuch. et abern. *dagnie*, *degnie* et var. “désigne une partie de l’engin appelé *besche*, p.-ê. le bras portant de cette grue ou le pilier central” (depuis 1411). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Suisse romande.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Le GPSR avance qu’il s’agit d’un « mot d’origine inconnue, sans doute préromane » mais propose tout comme FEW une base *DANIĀ. Il ajoute que « d’après BLAV., PIER. et FEW, F XV^e s. *dagne* aurait désigné l’ensemble de la grue qui servait à hisser des matériaux de construction [...] ; or ce sens ne ressort guère des textes ». Dans notre cas, il est difficile de dire si ce type lexical désigne la poutre ou la grue en son entier. Attesté depuis 1403 et exclusivement

par des formes anciennes de suisse romande, à l'exception du Jura, il ne survit que dans les dialectes de cette zone et surtout sous d'autres acceptions.

[DEGRAVAR] v.

- ◆ “accorder quelque chose à quelqu'un en compensation d'un préjudice, dédommager”

DocFrib [1319, 1 occ., **4**] : part. passé m. sg. *degravez* (1 occ. **4**)

La *que* chosa se il ne fasoit, li avoyé de l'igleisi, s'il wet, doit doner et delivrer ou cita tant deys bins dou cityour, *que* li citaz soit degravez de ses missions por cel fayt. (**4**, **6**)

CT1458 117 s.v. *degraver* : *degraver* “dédommager, indemniser, payer quelqu'un”.
Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocJuBe [1329, 2 occ., **83**, **86**] : inf. *desgrever* (2 occ. **83**, **86**)

DocAlpHPr [1450, 1 occ. **15**] : part. passé m. sg. *desgravat* (1 occ. **15**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 4, 261a s.v. GRAVARE : Afrb. *dégravé* “déchargé (d'une mission)” (1319 = Gdf).
GPSR 5, 210a s.v. *dégrever* : Aवाद. et afrb. *degraver* et var. “dédommager, indemniser, payer qqn” (depuis 1319). Dial. : Suisse romande.
Gdf 2, 475c s.v. *degrever* : Uniquement l'acception “accabler”.
GdfC 9, 292b s.v. *degrever* : Afrb. *degravez* “décharger” (1319).
TL 2, 1331 s.v. *degrever* : Cf. Gdf.
DFM 862b s.v. *degrever* : Uniquement l'acception “imposer une charge considérable à”.
DEAF G 1363 s.v. *degraver* : Afrb. *degravez*, *degraver* “dédommager d'une charge subie” (1319, 1327).
DRFM s.v. *desgrever*.
DMF s.v. *dégrever* : cf. Gdf.
Non enregistré : Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
DC s.v. *degravare*₁.

Dérivé avec un préfixe privatif *de-* de *gravar* (< latin GRAVARE). Ce verbe désigne l'action de dédommager quelqu'un et non de décharger quelqu'un d'une mission. En effet, les sens de Gdf et FEW sont erronés, probablement en raison de la présence du faux-ami *mission* (cf. FEW 6/2, 173b s.v. MISSIO) qui signifie “frais” et non “tâche occupée par quelqu'un”. Connue dans le Dauphiné depuis 1300 (cf. DC) et en Suisse romande depuis 1319, ce type lexical a probablement été emprunté au francoprovençal dans les zones oïlique et occitane voisines, d'où l'attestation des corpus docJuBe (cf. DRFM) et docAlpHPr.

DESCUPILLIER v.

- ◆ “enlever des décombres, débayer”

DocFrib [1408, 2 occ., 41, 42] : inf. *descupillier* (2 occ. 41, 42)

Et ly dit pavieurs devient descupillier la place devant lour por faire lour ovrage à lour propre mission et despens sain la charge et mission deis hostels et de la ville sain totz await. (41, 5) [...] et d[e] widier et descupillier lo chimen dident la limite sus dicte sain tot await et barat. (42, 4)

CT1448 80 s.v. *descupillier* : *descupillier* “débarrasser une place, débayer, faire place nette, désencombrer”.

CT1458 119 s.v. *descupillier* : *descupillier* “débarrasser une place, débayer, faire place nette, désencombrer”.

CT1476 257 s.v. *descupillier* : *descupillier* “débarrasser, nettoyer”.

St-Nicolas (1470-1490) 177 s.v. *décupillier* : *décupillié* sans sens (1487).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1461, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1555b s.v. CÜPPA : Avaud. *descoppillier* “débarrasser de qch de gênant” (16^e s.), aneuch. *découpiller*, *décupiller* (s.d.). Dial. : Neuchâtel, Berne, Fribourg, Vaud (Ollon).

GPSR 5, 235a s.v. *dèkòpèlyj* : Avaud., agen., afrb., aneuch. et abern. *decopillier*, *descupillier* et var. “débayer, débarrasser une place, un local ; mettre de l’ordre dans un local ; enlever ce qui gêne, ce qui encombre” (depuis 1380). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Origine incertaine selon le GPSR, le FEW le classe sous CÜPPA. Désignant l’action d’enlever des décombres, de débayer, ce verbe est uniquement connu en Suisse romande par des données anciennes (depuis 1380) et modernes qui ne comprennent pas le Jura. Il doit être considéré comme un régionalisme du francoprovençal de Suisse romande.

DIGNAN s.f.

- ◆ “servante qui s’occupe des enfants, nourrice”

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : sg. *dignan* (1 occ. 49)

Item de la dignan deiz enfans : XXI s. (49, 175)

CT1476 262 s.v. *dynan* : *dynan* “sage-femme”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 3, 123a s.v. DOMINA

GPSR 5, 315a s.v. *dénan* : Aवाद., aval. et afrb. *dinan, denan, dignan* et var. “sage-femme ; servant domestique” (depuis 1433-18^e s.). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Selon le GPSR, il s’agit d’un ancien cas régime de *donna* (< DOMĪNA). Ce type lexical désigne la nourrice et n’est connu que par des données anciennes (1420-18^e siècle) dans des documents des cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg. Uniquement enregistré par GPSR, il ne survit pas dans les dialectes francoprovençaux de Suisse romande. Les formes anciennes de Fribourg relevées par le GPSR, provenant aussi des comptes de l’hôpital de Notre-Dame mais pour les années 1433 et 1441, désignent aussi la nourrice ; celle-ci avait la responsabilité des orphelins accueillis par l’hôpital.

[EINON] s.m.

- ◆ “amende, généralement financière”

DocFrib [1363-1407, 40 occ., **14, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40**] : sg. *eynon* (11 occ. **14, 21, 31**) ; pl. *eignions* (5 occ. **25, 34**), *eignons* (1 occ. **33**), *enons* (2 occ. **15, 16**), *eygnons* (9 occ. **27, 28, 29, 35, 36, 37, 38, 39, 40**), *eynons* (12 occ. **19, 20, 21, 26, 30**)

Et por ceil bant, un pout les biens de celluy qui firoyt le contraire prendre au que un les troveroyt, prendre franchimant ou vendre ou occuper por lo devant dit eynon sens *contredit* [...]. (**14, 13**)
Item, avons ordoney que se nyon fist eynon sus celluy ne deyt-on prendre tesmognyage ne prouve de *persone* qui non auroyt puissance de payer eynon, cum bien que un fareyt bant ou eynons contres celluy qui non auroyt puissance de payer eynon ; et ausy cil qui non ha puissance de payer eynon pout incorre eynon. (**21, 15**)

Et totz ces bant et poenes volons et ordenons que *nostre burgermeister* qui est et por lo temps avenir sera perseigue et recovrait *per* son seremant coment les autres eygnons soit *per* clame ou *per* notece. (**40, 7**)

- ◆ “action illégale générant une amende”

DocFrib [1374, 3 occ., **21**] : sg. *eynon* (3 occ. **21**)

Item, avons ordoney que se nyon fist eynon sus celluy ne deyt-on prendre tesmognyage ne prouve de *persone* qui non auroyt puissance de payer eynon, cum bien que un fareyt bant ou

eynons contres celluy qui non auroyt puissance de payer eynon ; et ausy cil qui non ha puissance de payer eynon pout incorre eynon. (21, 15)

Item, li quez qui yert provey de eynon per I soul tesmognyage est por dimie eynon de l'argent [...]. (21, 16)

Item, avons ordoney por cause de ce que *quant* aucons ha fayt eynon il va resconduemant per mie la vile [...]. (21, 23)

Rotbuch (1376-1436) 213 s.v. *eynung* : *eynung* sans sens (1376).

Coll. des lois 529a s.v. *enon* : *enon*, *einon*, *eignions*, *eignyons*, *eygnions*, *eygnons*, *eygnyons*, *eynions*, *eynons*, *eynong*, *eynung*, *eynyons*, *heynon*, *aynons* “amende, peine” (*passim*).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 23, 129a s.v. *amende* : Afrb. *enon*, *einon*, *eygnon*, et var. “amende” (1368-1410 = Gdf).

GPSR 6, 188a s.v. *einon* : Afrb. *einon*, *eynon* et var. “peine, amende ; somme versée comme amende ; qqf. délit passible d'une telle peine” (1347-1433). Aucune donnée dialectale.

Gdf 3, 17b s.v. *einon* : Afrb. *einon* et var. “amende” (1368-1410).

TL 3/1, 23 s.v. *einon* : cf. Gdf.

DEAF E, 71 s.v. *einon* : cf. Gdf et TL. Ajoute une forme allemande *einung* localisée à Strasbourg (1264).

DMF s.v. *einon* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Ammann/Müller 2003, 50 s.v. *eynon* “amende”.

RD 2, 25, n° LXXIV : *enon* (1304), en contexte latin.

Emprunt à l'allemand *Einung* “amende”. Ce type lexical désigne une amende financière ou l'action illégale ayant généré cette amende. Uniquement connu à Fribourg depuis 1347, il ne survit pas dans les dialectes. Dans DEAF E, nous trouvons la forme allemande *einung* et la forme latinisée *einungo* dans un acte latin du 23 février 1264 extrait du premier coutumier municipal de Strasbourg.

ENCELLO s.m.coll.

- ◆ “bardeau dont on couvre les toits et revêt les façades d'une maison”

DocFrib [1403-1420, 62 occ., **33, 34, 45, 47, 49**] : sg.coll. *encello* (62 occ. **33, 34, 45, 47, 49**)

Pour lattes, encello et clavin, peiz, cordes, paveiz et gros cloz et lans. (33, 541)

Item por I m. et dimie d'encello. VI s. (33, 545)

Missions pour maysonaz et achat de marrin, d'encello et de clavin. (45, 409)

Item à Bury Suters de Planfaion pour ung millie et dimie et dos fais d'encello : VIII s. (47, 586)

Item à Piero dou Marrin por encello et clawin et pour v jornaes de chappuis pour melliorar et recruvy l'ostel dou dit Piero, ly quel est dimie à-l'espitaul por lo droit dou dit hospitaual : XXXVII s. VIII d. (47, 614)

Item por encello : VIII lbr. XVIII s. IX d. (49, 656)

CT1414 108 s.v. *encello* : *encello*, *encelle* “bardeau dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”.

CT1439 118 s.v. *encello* : *encello*, *enczello* “bardeau”.

CT1448 86 s.v. *enczello* : *enczello*, *encello*, *encelloz*, *enzello* “bardeau(x) dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”.

CT1458 125 s.v. *encello* : *encello* “bardeau dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”.

CT1461 113 s.v. *encerclo* : *encerclo*, *encello* “bardeaux dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”.

CT1476 264 s.v. *encello* : *encello* “bardeaux dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”.

St-Nicolas (1470-1490) 178 s.v. *encello* et var. : *encello*, *encerclo*, *encercloz*, *encercrud* “bardeau, petite tuile de bois” (1470-1489).

Coll. des lois 528b s.v. *encello* : *encello*, *encelloz* “bardeau” (1408-1446).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 284a s.v. SCANDŮLA : Afrb. et avaud. *encello* “bardeau” (depuis le 15^e s.). Dial. : Suisse romande (Gruyère et Grandson), cf. GPSR.

GPSR 1, 456a s.v. *ansélou* : Avaud., agen., afrb. et aneuch. *encello*, *inselo*, *ancello* et var. “bardeau dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison” (depuis 15^e s.). Dial. : Vaud et Fribourg.

Gdf 1, 282c s.v. *ancelle* : Afrb. *encello* “bardeau” (1408) ; traité de manière erronée comme féminin. Salins *ancelles* “bardeau” (inventaire des ducs de Bourgogne 1492-1549). Riche commentaire sur l’utilisation du terme en Suisse romande.

DMF s.v. *ancelle*₂ : Domaine francoprovençal, Suisse romande, cf. Gdf., maintien de manière erronée le féminin.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 19a s.v. *anselle*.

Aebischer 1950, 145 s.v. *encello* “bardeaux”.

Du protoroman *SCĪNDŮLO, forme masculine du latin SCĪNDŮLA. Cette forme masculine employée dans un sens collectif, dont le correspondant féminin est *ancelle*, désigne le bardeau. Alors que la forme féminine est d’un emploi plus répandu en domaine galloroman, le masculin est uniquement connu en Suisse romande depuis le 15^e siècle (Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel) et survit dans les dialectes des cantons de Vaud et de Fribourg. Le Gdf a cru voir à Fribourg un féminin, ce que reprend le DMF, mais il s’agit bien d’un substantif masculin, ce qui est reflété par la présence de <o> en position finale.

[ENOLIER] v.

- ◆ “remplir un tonneau avec du vin”

DocFrib [1415, 2 occ., 47] : inf. *enolié* (2 occ. 47)

Item pour vin achité pour emplir et enolié les bosset dessus : XX s. VI d. (47, 759)

Item pour dues clavalla de vin pour enolié les bosset : LI s. (47, 797)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 7, 318b s.v. ÖCŪLUS : Dial. : Suisse romande *einoullhi* “remplir un vase de liquide” et Rumilly (Haute-Savoie) *ênoulyi* “remplir jusqu’à la bonde le tonneau dans lequel le vin nouveau a purgé son écume”.

GPSR mat. s.v. *in-noulyi*₂ : Afrb. *inolye*, *ennolie* et var. sans sens (1416-1588). Dial. : Vaud (Bridel et Blonay).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Dérivé avec un préfixe *en-* de **olier*, lui-même formé sur le substantif *æil* (< ÖCŪLU). Le verbe *enolier* désignant l’action de remplir un tonneau avec du vin est uniquement attesté dans les sources anciennes de Fribourg (depuis 1415) et dans les dialectes francoprovençaux de Suisse romande et de Haute-Savoie.

ESCHIESO s.m.

- ◆ “récipient en bois de grande taille, cuve”

DocFrib [1415-1420, 2 occ., 47, 49] : sg. *eschiece* (1 occ. 49), *eschieso* (1 occ. 47)

Item à Hensli Wirz una tinaz *nouva* pour baigniez les dames d’enfan et pour tignie *nouf*, jaletes, *nouves* et pour rellier et melliorar eschieso et baigniolet et plusours autres choses de son mestier : XXI s. (47, 551)

Primo à Wyo. reliee por fayre et relyé bosses et tines, eschiece, tinye, jaletes, baigniolet, aultres ovrage de son mestier : XXXV s. VI den. (49, 697)

Coll. des lois 530a s.v. *eschiese* : *eschiese*, *eschiece* “cuve, grand récipient en bois” (1411-1436).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 286a s.v. SCAPHIUM : Agen. *exchieffoz* “cuvier pour faire couler le linge” (1542). Dial. : Suisse romande et Haute-Savoie.

GPSR 6, 947a s.v. *êtsiso* : Avaud., aval., agen., afrb. et abern. *echisso* et var. “cuve, grand récipient en bois, destiné à de multiples usages” (depuis 1380). Dial. : Vaud, Valais, Genève et Fribourg.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Aebischer 1950, 145 s.v. *eschieso* “cuvier, cuve”.

Du latin SCAPHIU (cf. REW 7654 s.v. SCAPHIUM). Ce type lexical désigne un récipient en bois de grande taille et n'est attesté, à date ancienne, qu'en Suisse romande francoprovençale depuis 1380. Il survit dans les dialectes suisses romand des cantons de Vaud, Valais, Genève et Fribourg, mais aussi en Haute-Savoie, ce qui est confirmé par FEW : « das vorliegende wort ist nur in den Waadtländer Alpen, im Wallis und in Savoien belegt ».

ESCOFFEIR s.m.

- ◆ “celui qui apprête les peaux pour les transformer en cuir, tanneur”

DocFrib [1411, 5 occ., **45**] : sg. *escoffeir* (5 occ. **45**)

Premier de Peter de Tottnow por I pel de vachy et por XV pites pel de vel, les quels estoient à Jaquet l'escoffeir : XX s. (**45**, 45 – les autres occurrences de **45** concernent toujours *Jaquet l'escoffeir*)

- ◆ “fabricant de chaussures, cordonnier”

DocFrib [1415, 1 occ., **47**] : sg. *escoffeir* (1 occ. **47**)

Item à Johan dou Visinain escoffeir pour faire XXXI paire de solar nouff pour lé maygnies, la payre contee v d., somma : XV s. VI d. (**47**, 557)

CT1448 88 s.v. *escoffey* : *escoffey* “cordonnier”.

CT1476 267 s.v. *escoffeir* : *escoffeir* “cordonnier, tanneur”.

St-Nicolas (1470-1490) 177 s.v. *eccoffé* : *eccoffé* “cordonnier” (1487).

Coll. des lois 530a s.v. *escofeir* : *escofeir*, *escoffeir*, *escoffier*, *escoffey*, *escofey* “cordonnier” (1405-1464).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1458, CT1461.

DocGren [1338-1339, 21 occ., **1**, **2**] : sg. *ecofer* (11 occ. **2**), *ecofers* (8 occ. **2**), *escofer* (1 occ. **1**) ; pl. *ecofers* (1 occ. **2**)

DocForez [1314, 1 occ., **13**] : sg. lat. *escoferio* (1 occ. **13**)

DocLyon [1301-1390, 19 occ., **11-47**] : sg. *ecoffert* (1 occ. **47**), *ecofferz* (1 occ. **47**), *ecoffiers* (1 occ. **25**), *ecofery* (2 occ. **24**), *ecoffier* (1 occ. **34**), *escoffer* (2 occ. **24**, **30**) ; pl. *ecofers* (2 occ. **15**) *escofers* (1 occ. **13**), *escoffers* (1 occ. **24**), *escoffiers* (2 occ. **18**), *escofiers* (5 occ. **11**, **13**, **23a**, **23b**)

DocNeuch [1372, 1 occ., **174**] : sg. *eschoffier* (1 occ. **174**)

Anthroponymes [1225-1460, 26 occ.] : *Escofé* (2 occ. docFrib **49**), *Escofer* (8 occ. docForez **6**, docLyon **1, 4**), *Escofers* (9 occ. docForez **5, 6** ; docLyon **1, 5** ; chNCh **179**), *Escofferii* (1 occ. docLyon **5**), *Escoffey* (2 occ. docVdGe **70**), *Escofier* (3 occ. docLyon **24**, docAin **6**, docAlpHPr **60**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 17, 126b s.v. *SKŌH- : Afrb. *escoffair* “pelletier, tanneur” (14^e s.), Vevey *ecoffe* (16^e s.), alyon. *escoffier*, *escoffers* (14^e s.), adauph. *escofer*, *escoffier* (s.d.), sav. *esocoffier* “cordonnier” (16^e s.). Dial. : Savoie, Valais, Vaud et Neuchâtel.

GPSR 6, 211a s.v. *èkòfai* : Avaud., aval., agen., afrb. et aneuch. *escofeir*, *escoffé*, *escofier* et var. “cordonnier” (depuis le 13^e s.). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel.

Lv. 3, 175b s.v. *escofier* : adauph. *escofer*, *escouffers* “Lederbereiter, -händler”.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF et Rn.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 204b s.v. *écofier*.

Devaux 1912, 171 s.v. *ecofers* “écofier, ouvrier en cuir”.

Du germanique *SKŌH- latinisé en *SCOFF- avec un suffixe -ARIU. Ce nom d’agent désignant le tanneur ou le cordonnier est concurrencé par le français *escohier* (< *SKŌH-) “tanneur”. Considéré comme « essentiellement franco-prov. » par le GPSR, ce type lexical est attesté depuis le début du 13^e siècle par des formes anciennes localisées en Forez, en Lyonnais, en Dauphiné (cf. Lv), en Savoie et en Suisse romande, à l’exception du Jura. Il est par ailleurs d’une grande vitalité dans les dialectes francoprovençaux de Suisse romande et de Savoie. Voir aussi dans docForez **22**, le dérivé *escoffons* qui désigne des chaussures et dans docLyon **24**, le dérivé *escofferi* désignant la cordonnerie ou la tannerie.

ESCOVIRE s.f.

- ◆ “déchets qui ont été balayés, balayures”

DocFrib [1387, 1 occ., **25**] : sg. coll. *escovire* (1 occ. **25**)

[...] que il pregnient lo bant de tout ceaux quel qui soyent qui dix or in avant giteront ou mettront lavire, escovire ou qui laiseront gesir femier devant lour maison per tres jors entier ou qui giteront autre putie et maunetiese devant lour maison [...]. (**25**, 7)

Coll. des lois 530a s.v. *escouve* : *escovire*, *eschovire* “balayures” (1416).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 322a s.v. SCŌPARE : Afrb. *escovires* “balayures” (1387). Dial. : liégeois, Bas-Rhin, Ajoie, Blonay, Ollon, Etivaz, Val-d’Illiez, Montana, Haute-Savoie, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Béarn, aussi breton *skupadur*, Côte *scovadura*.

GPSR 6, 234b s.v. *ékòvīrē* : Aवाद. et afrb. *ecovire*, *escovire* et var. “balayures” (depuis 1387). Dial. : Suisse romande (sauf Genève).

Gdf 3, 436b s.v. *escoville* : Afrb. *escovires* “balayure” (1387), Salis *esquevilles* (début 16^e s.). Dial. : Lyonnais *ecuevilles*, *equévilles*, *equivilles* “balayure”, Bourgogne *equéville* et Franche-Comté *esqueville*.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Du protoroman *SCOPATURA, dérivé de SCOPA (*escouve* dans le corpus de Fribourg) avec un suffixe -A'TURA. Ce type lexical désignant les balayures est un singulier employé pour le pluriel (cf. aussi *lavire* dans l'extrait). À date ancienne, il est uniquement attesté à Fribourg (1387) et dans le canton de Vaud (cf. GPSR). Les données dialectales indiquent une présence dans une zone plus étendue : Bas-Rhin, Ajoie, Blonay, Ollon, Etivaz, Val-d’Illiez, Montana, Haute-Savoie, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes ; aussi béarnais, liégeois *hoveûre*, breton *skupadur*, Côte *scovadura*. En raison de l’absence de données anciennes complémentaires et au vu des données dialectales, nous considérons que ce type lexical ne peut être considéré comme un régionalisme du francoprovençal de Suisse romande qu’avec beaucoup de prudence. La forme fribourgeoise *escovires* relevée par la lexicographie sur la base de Gdf est la même que la nôtre et doit être lue *escovire*, le manuscrit ne porte pas de <s> final : l’erreur provient de l’édition du document dans le *Recueil diplomatique* qui a été dépouillé par Godefroy. Les formes avec le suffixe *-ille* relevées par Gdf doivent être rattachées à SCŌPĪLIA (cf. DMF s.v. *écouville*).

ESDARBONAR v.

- ◆ “défaire les taupinières d’un pré et en étendre la terre”

DocFrib [1415-1420, 6 occ., 47, 49] : inf. *esdarbona* (2 occ. 49), *esdarbonar* (4 occ. 47)

La mission pour clore, esdarbonar, ayguier, essertar et melliorar les esclouses dou pras de Mullines [...]. (47, 257)

Item à Wiber de Villaret et ses fils por clore, esdarbonar et ayguier lo pras dessudit : LX s. (47, 259)

La mission pour seier et fenar les clos de la granges et pour femar, esdarbonar, clore, tallié verges et faire palices et pour seier et fenar les recors de la clos dessudit. (47, 272)

Item pour VIII^{xx}XVI jornaes de manovre qui ont tallié et apparelié verges, clos et plantar ages et pallices et esdarbonar les pras dessudit [...]. (47, 279)

Mission por fenar, clorre, esdarbona, ayguia, esserta, meliora lé esclouses dou pra de Molines. (49, 705)

Item pour VII jornaes de manovreis qui ont clos, esdarbona, etc. : VII s. (49, 707)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 14a s.v. *DARBO : Dial. : Suisse romande et Savoie.

GPSR 6, 127b *èdèrbounā* : Aवाद., agen. et afrb. *esdarbonar, esdarbona, esdarbonner* et var. “étaupiner un pré, défaire les taupinières et en étendre la terre” (depuis 1415 Fribourg, 1558 Vaud, 1602 Genève). Dial. : Vaud, Valais et Fribourg (rare Genève et Neuchâtel).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Aebischer 1950, 145 s.v. *esdarbonar* “chasser les taupes”.

Le GPSR présente ce dérivé parasynthétique comme « composé de *dèrbon* » issu du prélatin *DARBŌNE “taupe” attesté en Franche-Comté, en domaine francoprovençal et à l’est du domaine occitan. Désignant l’action de défaire les taupinières dans les champs, ce verbe apparaît être un francoprovençalisme de Suisse romande. Connu depuis 1415 à Fribourg, il survit dans les dialectes suisses romands et en Savoie, tout en étant rare dans les cantons de Genève et de Neuchâtel et absent des cantons de Berne et du Jura.

ESSEWA s.f.

- ◆ “partage du profit qui résulte d’un contrat de bétail mis à cheptel ; part due à l’un des contractants”

DocFrib [1415-1420, 2 occ., **47**, **49**] : sg. *esewa* (1 occ. **47**), *essewa* (1 occ. **49**)

Item ay delivré à Cuono Filling de Curtilpin por l’esewa de dos bouz : X s. (**47**, 837)

Primo à Rolet Pary pour l’essewa d’une vache : III s. (**49**, 388)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 3, 255a s.v. EXAEQUARE

GPSR 6, 722b s.v. *esseve* : Aवाद., aval., afrb. et aneuch. *esceva, esewa, essueya* et var. “partage du profit qui résulte d’un contrat de bétail mis à cheptel ; part due à l’un des contractants” (1272-1766). Ajoute d’autres acceptions. Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Participe passé substantivé de *essevar* “partager, répartir entre plusieurs parties” (< EXAEQUARE). Ce substantif se réfère au partage du profit réalisé sur un contrat de bétail mis à cheptel. Alors que le verbe *essever* est attesté dans toute la Galloromania avec le même sens, le substantif est seulement connu en Suisse romande depuis 1272. Il ne survit toutefois pas dans les dialectes, en raison de la disparition de ce type de contrat.

[FAYA] s.f.

- ◆ “femelle ovine adulte, brebis”

DocFrib [1411-1415, 6 occ., **45, 47**] : pl. *faies* (3 occ. **47**), *fayes* (2 occ. **45, 47**), *feies* (1 occ. **47**)

Item ha mays recehu ly-dit Yacob pour lo loyé deis fayes qui sont ehues in la montagnye les *pericules cy après escriptes*. (**45, 2**)

Item ay recehu de Antheno lo Rossie de Rommont pour achat de lana deis faies de l’espital : XXI lbr. v s. X d. (**47, 28**)

Item à Berchi Banwart de Planfaion pour ung C et dimie de faies que sunt heues en-la montagnie outre les bestes que un ly ad acustumé de *mineir* : XLV s. (**47, 150**)

Item pour VII jornaes de tondiours qui se sunt aydier à tondre les fayes et les chastrons en-la grange, la jornaz contee XVIII d., *somma* : X s. VI d. (**47, 154**)

Item ay delivré pour III jornaes de tondiours qui se sunt aydier à tondre les chastrons et les faies en la grange : III s. VI d. (**47, 226**)

Item ay delivré pour II^c et VII beste tant feies quant chastrons achité à Geneva à-la fere de Pasque : CIII lbr. XIII s. VIII d. (**47, 831**)

Rotbuch (1376-1436) 213 s.v. *fayes* : *fayes* “Mutterschafe” (1379).

Coll. des lois 531b s.v. *faye* : *faye, faya* “brebis” (1426-1451).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocForez [1410, 1 occ., **37**] : pl. *feyes* (1 occ. **37**)

DocLyon [1315-1375, 6 occ., **8b, 15, 16, 17**] : sg. *feya* (2 occ. **8b, 17**) ; pl. *feyes* (4 occ. **15, 16, 17**)

DocAin [1285, 1 occ., **4**] : pl. *feyes* (1 occ. **4**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 486a s.v. FĒTA : Afrb. *faya* “brebis mère” (1400), asav. *fée* (s.d.), abress. et alyon. *feye* (s.d.), adauph. *feia* (s.d.), avaud. *fea* (s.d.) et apr. *fedā* (s.d.). Dial. : Franche-Comté, Doubs, Saône-et-Loire, domaines francoprovençal et occitan.

GPSR 7, 212b s.v. *fāya* : Anc. SR (sauf Berne) *faya, faia, faye* et var. “brebis, mouton femelle” (depuis 1337). Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Gdf 3, 739a s.v. *faye*₁ : Afrb. *fayes* “brebis” (1400). Dial. : Valais *faya* “brebis”.

DMF s.v. *faye* : cf. Gdf.

Rn 3, 298b s.v. *fed* : *fedā, fea* “fède, brebis, ouaille”.

Lv 3, 426b s.v. *fedā* : cf. Rn et ajoute des formes.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM et DEAFpré.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 243a s.v. *faye*.

Philipon 1909, 163 s.v. *feyes* “brebis”.

Gonon 1964-1965, 157 s.v. *fedà* “brebis” (1406-1431).

Médélice 1988-1989.

Berchtold 2018, 111a s.v. *feia*.

Continuateur héréditaire du latin FĒTA (cf. § 5. pour une analyse du changement phonétique de cet étymon). Désignant la brebis, le type lexical *faya* a connu au Moyen-Âge une vitalité importante. Les données des DocLing se limitent au domaine francoprovençal et les données dialectales s’étendent surtout au domaine francoprovençal et dans l’est du domaine occitan (cf. ALF, 173, *brebis* ; Médélice 1989).

FETERLIN s.m.

◆ “fromage frais de chèvre”

DocFrib [1415, 1 occ., **47**] : sg. *feterlin* (1 occ. **47**)

Item por fromage, sisschilling et feterlin fres achité ou marchié devant Nostre Dame [...]. (**47**, 638)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW ø

GPSR 7, 349a s.v. *fetterlin* : Afrb. *fetterlin*, *feterlin* “fromage frais de chèvre” (1415, 1427). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 142a Renvoi *Gl.* : *fetterlin*.

Emprunt à l’allemand *Vätterling* (Idiotikon I, 1132 s.v. *Vätterling*). Désignant vraisemblablement une sorte de fromage de chèvre, ce substantif n’est connu que par des données anciennes fribourgeoises et ne survit pas dans les dialectes. La forme de 1415 enregistrée par le GPSR provient de la *Chrestomathie* d’Aebischer (1950) et est la même que la nôtre. Les comptes de l’hôpital de Notre-Dame, mais aussi le compte de l’abbaye d’Hauterive (notre document **45**), contiennent quelques francoprovençalismes qui se réfèrent à des fromages et à leur fabrication : *cuaud*, *feterlin*, *fichelin*, *fruit*, *serai* et *vacherin*.

[FICHELIN] s.m.

- ◆ “production laitière, fromage”

DocFrib [1411-1415, 3 occ., **45, 47**] : sg. *fissilin* (2 occ. **45**), *sisshilling* (1 occ. **47**)

Item ha venduz à Humbert Gaysi VII dozannes de pitty fissilin et VI dozannes de vacherin, c'es à-savoir la dozanna de fissilin XX s. et la dozanna de vacherin XXXI s. [...]. (**45**, 12)

Item por fromage, sisshilling et feterlin fres achité ou marchié devant Nostre Dame [...]. (**47**, 638)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 3, 579b s.v. FISCELLA

GPSR 7, 397a s.v. *fichelin* : Aवाद., aval. et afrm. *fichelin*, *fissellin*, *fecellin* et var. “sorte de fromage, probabl't sérac” (depuis 1324). Ajoute d'autres acceptions. Dial. : Valais (autres acceptions).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 163b Renvoi *Gl.* : *fischilin*.

À rattacher au latin FISCELLA. Ce type lexical désigne une sorte de fromage et n'est connu depuis 1324 que dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg. Il ne survit que dans le Valais mais sous l'acception “mesure de capacité pour matières sèches”. Comme le GPSR (7, 349a s.v. *fetterlin*), nous considérons que la présence de <s> au lieu de <f> à l'initiale dans *sisshilling* est une « erreur du scribe pour fiss- [...] ». Les comptes de l'hôpital de Notre-Dame, mais aussi le compte de l'abbaye d'Hauterive, contiennent quelques francoprovençalismes qui se réfèrent à des fromages et à leur fabrication : *cuaud*, *feterlin*, *fichelin*, *fruit*, *serai* et *vacherin*.

FOLLIÉSSON s.f.

- ◆ “action d'ôter les feuilles inutiles des ceps de la vigne, épamprer la vigne”

DocFrib [1411, 3 occ., **45**] : sg. *folliesson* (3 occ. **45**)

Premier ou mougneir de Pudedod por la derrere fosseresson et folliesson : XII lb. II s. (**45**, 383)

Item mais ou-dit mougneir por folliesson : VI lb. (**45**, 402)

Item mays ou-dit mougneir por la derrery fosseresson et folliesson : X lb. VI s. (**45**, 404)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 3, 680a s.v. FÖLIUM

GPSR 7, 365b s.v. *feuillaison* : Avaud. et afrb. *folliesson*, *foliesson* “épamprage de la vigne” (1411, 1456, 1461, 1585). Dial. : Vaud et Jura (rare).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 183a Renvoi *Gl.* : *folliesson*.

Dérivé de *feuiller* avec un suffixe *-esson* (< -ATIO). Ce type lexical rare se réfère à l'action d'épamprer la vigne et n'est connu qu'en Suisse romande. Rarement attesté à date ancienne dans les cantons de Vaud (1585) et de Fribourg (1411, 1456, 1461), il est également rare dans les dialectes de Vaud et du Jura, où il pourrait être passé par emprunt.

FOSSERESSON s.f.

- ◆ “action de labourer la vigne avec une houe”

DocFrib [1411, 3 occ., **45**] : sg. *fosseresson* (3 occ. **45**)

Premier ou mougneir de Pudedod pour la derrere fosseresson et folliesson : XII lb. II s. (**45**, 383)

Item mays ou-dit mougneir pour fossera les vignyes la secunde fosseresson : VI lb. (**45**, 401)

Item mays ou-dit mougneir por la derrery fosseresson et folliesson : X lb. VI s. (**45**, 405)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 3, 742b s.v. FOSSORIUM : Poligny *fosseraison* “temps où le vigneron doit pratiquer des fosses dans les vignes”.

GPSR 7, 737a s.v. *fosseraison* : Agen., afrb., aneuch. et abern. *fosseraison*, *foseraison* et var. “action de labourer la vigne ; période où ce travail se fait” (1425-1628). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 213a Renvoi *Gl.* : *fosseraison*.

Dérivé avec un suffixe *-esson* (< -ATIO) de *fossorar* (cf. *fossorar infra*). Désignant l'action de labourer la vigne avec une houe, ce type lexical est rare. Attesté à date ancienne dans les cantons

de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Berne, il n'a pas survécu dans les dialectes de Suisse romande et est connu uniquement par une forme *fosserraison* à Poligny, dans le Jura français. GPSR note toutefois une forme *fossoreyson* en Dauphiné au 14^e siècle

FOSSORAR v.

- ◆ “labourer la vigne avec une houe”

DocFrib [1411-1420, 7 occ., **45, 47, 49**] : inf. *fossarar* (1 occ. **47**), *fosserra* (3 occ. **45**), *fossora* (1 occ. **49**), *fossorar* (1 occ. **47**), *fossoreir* (1 occ. **47**)

Item ou-dit mougneir per la main de son fis pour fosserra les vignyes : VI lb. (**45**, 399)

Item mays ou-dit mougneir por fosserra les vignyes : VI lb. (**45**, 400)

Item mays ou-dit mougneir pour fosserra les vignyes la secunde fosseresson : VI lb. (**45**, 401)

Primo ay delivré pour effollié et fossoreir la vignie dessudicte : XXX s. (**47**, 791)

Item pour puar et fossarar la vignie dessudicte [...]. (**47**, 812)

Item mays pour fossorar la vignie dessudicte : XX s. (**47**, 813)

Item por fossora devant vennenges : XX s. (**49**, 758)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 742b s.v. FOSSORIUM : Abourg., afrcomt. *fossorer* “labourer avec une houe” (13^e s.), afrb. *fossora* (s.d.), adauph. *fossorar* (s.d.).

GPSR 7, 737b s.v. *fossorer* : Avaud., aval., agen., afrb. et aneuch. *fosserra*, *fossorar* et var. “labourer avec un outil à main là où on ne peut utiliser la charrue” (depuis 1371). Dial. : Suisse romande.

Gdf 4, 106a s.v. *fossorer* : Doubs *fousserer* et var. “labourer avec une houe” (1286), Côte-d’Or *fossorer* et var. “labourer avec une houe” (14^e s.). Ajoute des formes des 16^e et 17^e siècles. Dial. : Valais *fosérar*, Bourgogne *fessourer* et var., Bresse *fossorer* “labourer avec une houe”.

TL 3/2, 2174 s.v. *fossorer* : cf. FEW et Gdf.

DFM 1611b s.v. *fossorer* : Sud-est *fossorent* “labourer avec une houe”.

DRFM s.v. *fossorer*.

DMF s.v. *fossorer* : abourg., alyonn. *fessourer* “retourner (la terre) au fossoir”, cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 257a s.v. *fossorer*.

Vitali 2007, 475b s.v. *fossorare* “labourer avec une houe, piocher” (1227).

Berchtold 2018, 213b s.v. *fossorar*.

D’une forme protoromane *FOSSORARE dont la diffusion géolinguistique est limitée à une zone restreinte du domaine galloroman. Ce verbe signifiant l’action de labourer la vigne avec une houe est connu à date ancienne dans le sud-est du domaine oïlique (cf. DRFM) et dans le domaine francoprovençal, particulièrement en Suisse romande. Il survit dans les dialectes du

domaine francoprovençal en son entier, ainsi que dans le Jura français. Ce type lexical remonte à un type protoroman régionalisé.

FRAVAILLEUSEMENT adv.

- ◆ “de manière frauduleuse, illégalement”

DocFrib [1428-1454, 4 occ., **55, 58, 60**] : *fravailleusement* (1 occ. **60**), *fravailleusement* (1 occ. **58**), *fravallousament* (1 occ. **55**), *fravallousemant* (1 occ. **55**)

[...] les-dit pere et filz estoent venuz ou bos de Desaley appartenant ou dit monseigneur l'abey et enqui fravallousemant et outrejouesant, comment en volent destruyre lo dit bos, hont tallié une grant quantitey de bos [...]. (**55**, 7)

[...] fravallousament cellour Cachat, comen dessus est dit, ont tallié ou dit bos [...]. (**55**, 15)

[...] cil Behler à-mains de droit et sain cause fravailleusement et sain la volonté deis-dictes religieuses s'estoit torney et transportey sus ung tenement [...]. (**58**, 7)

[...] le-dit Heintzly fravailleusement et contre droit icelle maison avoit gagié [...]. (**60**, 7)

Coll. des lois 533a s.v. *fravallie* : *fravalousemant* sans sens (1406).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocJuBe [1315, 1 occ., **30**] : *fravelousemant* (1 occ. **30**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 15/2, 171a s.v. FREVEL : Afrb. *fraveusement*, *fravaleusement* “en agissant contre la loi” (s.d.).

GPSR 7, 937b s.v. *fravailleusement* : Avaud., afrb. et ajur. *fravailleusement*, *fravaleusement* et var. “de manière illicite, en commettant un délit” (14^e s.-1528). Aucune donnée dialectale.

Gdf 4, 146a s.v. *frevelousement* : Afrb. *fravalousemant* et *frevelousemant* “d’une manière violente” (1406).

DMF s.v. *freveilleusement* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 228a Renvoi *Gl.* : *fravailleusement*.

Adverbe formé sur *fravaillie* (cf. *fravaillie infra*), emprunté à l’allemand *Frevel*. Cet adverbe se référant à toute action humaine accomplie de manière frauduleuse est uniquement connu par des formes anciennes vaudoises, fribourgeoises et jurassiennes (14^e s.-1528).

FRAVAILLIE s.f.

- ◆ “action illégale, fraude”

DocFrib [1387-1454, 6 occ., **25, 56, 58, 60**] : sg. *fravaillie* (4 occ. **56, 58**), *fravallie* (2 occ. **25, 60**)

[...] li quel soent intenuz sains nulle despance de tenir chescon jors justise dident *nostre* ville, c'est à-savoir la *semenne* une foys de depde et dues foys de *fravallie* [...]. (**25, 27**)

[...] cen lour fust remis ensemble la *fravaillie* [...]. (**56, 10**)

[...] il lour esmendast la *fravaillie* per lui de ce fait commise [...]. (**58, 8**)

[...] le-dit Pierre de Wippens n'avoit rien offenduz eis-dictes religieuses et non lour estoit entenuz à esmendeir aulconne *fravaillie*. (**58, 19**)

[...] le-dit Pierre de Wippens doit esmendeir la *fravaillie* [...]. (**58, 20**)

[...] c'est-assavoir qu'il ostast la main de la dicte maison et la laissast au-dit *messeigneur* Rod paisiblement ensemble qu'il esmendast la *fravallie* sur ce *commise* et ses *coustes*, *damaiges* et *missions* de ce souffert scelun que droit et raison le requerront. (**60, 7**)

Coll. des lois 533a s.v. *fravallie* : *fravallie, fravellie, fravalie, fraveillie* “agitation, tumulte, rixe ; délit” (1398-1453).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 15/2, 171a s.v. FREVEL : Asuisse *fravaille* “délit quelconque” (dès le 14^e s.).

GPSR 7, 937b s.v. *fravalj* : Anc. SR (sauf Genève) *fravaille, fravaillie* et var. “délit, infraction à une loi” (depuis 1259). Dial. : Fribourg.

Gdf 4, 146a s.v. *freveille* : Afrb. *fravaille* “querelle, tumulte, rixe” (1387).

Gdf 4, 146a s.v. *frevelie* : Afrb. *frevelie* et var. “querelle, tumulte, rixe” (1402-1410).

TL 3/2, 2260 s.v. *fravaille* : cf. FEW et Gdf.

DMF s.v. *fravaillie* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Berchtold 2018, 228a Renvoi *Gl.* : *fravall, fravaille*.

Emprunt à l'allemand *frevel*. Ce substantif féminin désignant une action illégale est attesté dans les anciens documents de Suisse romande (depuis 1259), à l'exception du canton de Genève, et survit dans les dialectes de Fribourg. FEW (15/2, 171b) précise : « die entlehnung von 3 ist die folge der gemeinsamen rechtsinstitutionen deutscher und französischer teile der Schweiz ». Ce qui indique que ce type lexical est un emprunt dont la genèse est suisse romande et très probablement fribourgeoise (cf. *siba infra*). Signalons aussi le substantif masculin de l'ancien et moyen français *frefel* “tumulte, agitation” également emprunté à l'allemand *frevel* (cf. FEW).

FRUIT s.m.

- ◆ “production laitière, fromage”

DocFrib [1411, 3 occ., **45**] : sg. *fruit* (3 occ. **45**)

Item ou-dit domp Johan *quant* il alat sus la montagnye pour *partir* lo fruit : V s. (**45**, 343)

Item à II chers por amener lo fruit dix Charmeis à Fribourg : XXII s. VI d. (**45**, 349)

Item hay donney à II garczon qui hont aporteit lo fruit dix la montagnye de Charmeis : XXVIII s. (**45**, 352)

CT1448 94 s.v. *fritty* : *fritty* “fruits”.

Coll. des lois 533a s.v. *frite* : *frite*, *frycte* “fruits ; produits laitiers” (1427-1439).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 825b s.v. FRŪCTUS : Neuch. frb. Waadt *fruit* “fromage” (s.d.). Dial. : Suisse romande, Savoie et Vallée d’Aoste.

GPSR 7, 1079a s.v. *fruit*₁ : Aवाद., afrb. et abern. *fruitz*, *fruz* et var. “produits de l’estivage : beurre, fromage, sérac” (depuis 1344). Dial. : Vaud, Valais et Fribourg.

Gdf 4, 166a s.v. *fruit* : Acception absente.

GdfC 9, 670a s.v. *fruit*₁ : Acception absente.

GdfC 9, 670b s.v. *fruit*₂ : Acception absente.

TL 3/2, 2315 s.v. *fruit* : Acception absente.

DFM 1639b s.v. *fruit* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *fruit* : Acception absente.

DMF s.v. *fruit* : Acception absente.

Rn 3, 402b s.v. *frug* : Acception absente.

Lv 3, 608b s.v. *fruch* : Acception absente.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 266a s.v. *fruit*.

Aebischer 1950, 146 s.v. *fruit* “production laitière, en partic. fromage”.

Berchtold 2018, 244a s.v. *fruit*.

Du latin FRŪCTU. Le type lexical *fruit* est connu dans toute la Galloromania, mais non dans le sens de “production laitière, fromage” qui est restreint aux zones alpines du domaine francoprovençal. Ce substantif est connu depuis le milieu du 14^e siècle dans ce domaine et survit dans les dialectes des cantons de Vaud, Valais et Fribourg, en Savoie et en Vallée d’Aoste, ce qui appui son caractère alpestre. Les comptes de l’hôpital de Notre-Dame, mais aussi le compte de l’abbaye d’Hauterive, contiennent quelques francoprovençalismes qui se réfèrent à des fromages et à leur fabrication : *cuaud*, *feterlin*, *fichelin*, *fruit*, *serai* et *vacherin*.

[GARNIL] adj.

- ◆ “possédé par le diable”

DocFrib [1407, 2 occ., **39**, **40**] : pl. *ganils* (1 occ. **40**), *garnils* (1 occ. **39**)

[...] lo grant peril, destruction de ville et confusion de pouble qui porroent per mantes magnieres sordre per cryours et per gens de nulle cognessance garnils dou dyable, por exciteir et *commoveir* lo pouble à faire contre droit [...]. (39, 3 – 40 *id.* ganils)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 17, 529a s.v. *WARNJAN

GPSR 8, 154b s.v. *garnir* : Afrb. loc. *garnis dou dyable* “possédé du démon” (1407). Dial. : Suisse romande sous d’autres acceptions.

Gdf 4, 217a s.v. *ganil* : Afrb. *ganil* sans sens (1407).

DMF s.v. *ganil* : cf. Gdf sous le sens “gueux, débauché (?)”, *FEW 14, 113 s.v. *WÁDANA- (?).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAF G, Rn et Lv.

Participe passé adjectivé de *garnir* (< germ. *WARNJAN) dans la locution *garnils dou dyable*. Cette locution semble se référer à tout individu qui provoquerait des troubles en raison du fait qu’il est possédé par le démon. En l’absence de données complémentaires, nous ne la considérons pas particulièrement comme fribourgeoise, mais nous l’avons retenue dans notre glossaire car elle reflète le riche sémantisme du verbe *garnir*. Le traitement de cette locution dans la lexicographie est problématique. Alors que Gdf ne fournit pas de sens pour son attestation *ganils* qui provient de la même pièce d’archives que la nôtre (doc. 40), le DMF propose avec précaution le sens “gueux, débauché” et un rapprochement avec les formes inventoriées dans FEW 14, 113a s.v. *WÁDANA-. Ce rapprochement pourrait faire sens pour la forme *ganils*, mais n’explique pas la forme *garnils* pour laquelle un recours au germanique *WARNJAN est plus cohérent. Nous estimons que le sémantisme du verbe *garnir* (< germ. *WARNJAN) peut coïncider avec nos formes ; cette hypothèse est confirmée par le GPSR qui classe cette locution sous le verbe *garnir*. Il faudrait par conséquent lire plutôt *garnils* la forme *ganils* du document 40.

GISSAR v.

◆ “enduire de plâtre”

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : inf. *gissar* (1 occ. 49)

Item à Martin Gissarre pour gissar le larde por gis et pour ces jornaes : L s. (49, 651)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocAlpM [1536, 1 occ., **33**] : ind. imp. P3 *gippet* (1 occ. **33**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 4, 357a s.v. GYPSUM : Aneuch. *giper* “enduire de plâtre” (1428), afrb. *gissar* (1424), apr. *gipar* (s.d.).

GPSR 8, 1028b s.v. *gypser* : Afrb. et aneuch. *gissar*, *gesser* et aneuch., ajura. *gip(p)er*, “plâtrer, enduire de plâtre un mur, un plafond, etc.” (1424-1553). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Suisse romande.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAF G et DMF.

Bibliographie complémentaire :

Gaffiot 729b s.v. *gypso*.

Pier. 281a s.v. *gisser*.

RD 6, 73, n° CCCLXIX : *gyssy* (1405), en contexte latin.

Du latin GYPSARE, lui-même dérivé de GYPSUM. Ce verbe désigne l’action d’enduire de plâtre différents supports. Alors que le substantif *gip* et l’adjectif *gissé* sont inventoriés par la lexicographie de l’ancien et du moyen français (DEAF G, 741-743 s.v. *gip*), le verbe *gissar* n’est attesté que par des formes anciennes de Suisse romande et du domaine occitan. Il survit dans les dialectes du domaine francoprovençal, mais aussi dans du sud-est du domaine oïlique. Les formes fribourgeoises anciennes présentent une simplification du groupe [ps] vers [s], mais ailleurs la préférence va pour un radical en [ps] ou [p] (cf. aneuch. *giper* 1428 aussi dans GPSR 8, 1028b s.v. *gypser*). Dans les dialectes modernes, la préférence pour [s] est attestée par « frcomt. *gysser*, Châten. *djissie*, Montbél. *dgissie*, Bourn. *džĩšĩ*, bern. *dgissie* [...], neuch. *gisser*, [...], Bresse *dišyę* » (FEW) et pour [p] par « havr. *giper*, PtAud. *gyper*, [...] bern. [...] *džipeę*, sav. *gipâ*, Albertv. *gypâ* [...], dauph. *gippá* [...], bdauph. *džipá* [...], daupha. *džipar*, Barc. *gipar*, Aix *gipá* » (FEW). Les formes avec [p] recouvrent ainsi une zone géographique bien plus étendue que les formes portant un radical en [s] : ces dernières se limitent surtout à la Suisse romande et au sud-est du domaine oïlique.

GROSOUTIER s.m.

◆ “fonctionnaire, huissier de justice”

DocFrib [1362-1420, 44 occ., **13, 14, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 49**] : sg. *grosaultier* (3 occ. **13, 14, 19**), *grosouthier* (15 occ. **33, 34, 35, 36, 37, 38**), *grosoutier* (6 occ. **25**), *grossautier* (3 occ. **19, 26**), *grossouter* (1 occ. **28**), *grossouthier* (10 occ. **33, 34**), *grossoutier* (6 occ. **27, 29, 30, 33, 49**)

Item Filo avec lo grosautier à Berna por lo fayt Bruno por sa prison et y furent II jors le XVI jor de novembre : IIII s. (13, 33)

Et de cestes choses sunt à-querre *nostres* advoyez et *nostres burgermoister* per lour seremantz ou li ditz *nostres* advoyez et *nostres grosautier* per lour seremant sens autre prouve [...]. (14, 11)

Item, que li troys banderetz et li grossautier soyent à-la porta et de inqui ne se *parsent* tanques les bones genz soyent intreiz dedent la dicte chappale [...]. (19, 10)

[...] de eslire concordablement intre nos [...] *nostre* advoyez, burgermeister, grosoutier et les tres banderet. (25, 5)

Et *prumier* à I message secroit *tramis* per lo grosouthier : V s. (34, 118)

[...] *nostre* advoyé, burgermeister, ly conseil et ly grosouthier jurient solemnpnaument à mains levees [...]. (37, 13 – 35, 36, 38 *id.*)

[...] Mermet Bauduens, grossoutier [...]. (49, 1)

CT1439 123 s.v. *grosoutier* : *grosoutier* “grand sautier, magistrat”.

CT1448 97 s.v. *grosoutier* : *grosoutier* “grand ou premier sautier”.

CT1458 136 s.v. *grosautier* : *grosautier*, *grosoutier* “grand ou premier sautier”.

CT1461 121 s.v. *grosoutier* : *grosoutier*, *grossoutier* “magistrat, grand ou 1er sautier”.

CT1476 279 s.v. *grosoutier* : *grosoutier* “grand sautier, magistrat”.

St-Nicolas (1470-1490) 180 s.v. *grosoutier* et var. : *grosoutier*, *grossetier* “marchand en gros” sens erroné (1471-1473).

Coll. des lois 535a s.v. *grosautier* : *grosautier*, *grosoutier*, *grossoutier* “chef de l’administration communale” (*passim*).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 12, 51a s.v. SOLIDUS : Afrb. *grosoutier* “magistrat” (1372 = Gdf).

GPSR mat. s.v. *sautier* : Afrb. *grosoutier* et var. “sorte d’huissier” (1356-1474), avaud. *gros psautier*, *grosautier* “*id.*” (1582-1584). Aucune donnée dialectale.

Gdf 4, 367a s.v. *grosoutier* : Afrb. *grosoutier* et var. “magistrat” (1372 et 1404).

DMF s.v. *grosoutier* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAF G, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Ammann/Müller 2003, 51 s.v. *grosautier* “chef de l’administration communale”.

Le substantif *grosoutier* est un composé de *gros* et de *soutier* (< SALTUARIU ; cf. *soutier infra*) ; le FEW le classe de manière erronée sous SOLIDUS, alors que *soutier* est classé sous SALTUARIUS. Se référant à une fonction politique et administrative spécifique au gouvernement fribourgeois, ce type lexical est un statalisme désignant l’huissier de justice. Uniquement attesté à date ancienne, il ne s’observe que dans la documentation fribourgeoise et vaudoise, et plus particulièrement dans les ordonnances de la ville de Fribourg.

GRUAR v.

- ◆ “réduire l’épeautre en gruau”

DocFrib [1415-1420, 4 occ., 47, 49] : inf. *gruar* (4 occ. 47, 49)

Item ou dessudit pour *gruar* et moudre XV muis d'espelta [...]. (47, 683)

Item ou dessudit pour *gruar* et moudre XIX muis d'espleta [...]. (47, 685)

Item mag. por *gruar* III muis, IX copes d'espelta [...]. (49, 728)

Item mag. por *gruar* XXVII muis dimie d'espelta [...]. (49, 730)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 97a s.v. *GRÛT : Afrcomt. *gruer* “fabriquer du gruau” (1274 = Gdf). Dial. : Franche-Comté et domaine francoprovençal.

GPSR 8, 929a s.v. *gruer* : Afrb. *gruar*, *grua* “gruer, monder des grains de céréales” (depuis 1422) ; aval. lat. *gruati* (1333). Dial. : Suisse romande.

Gdf 4, 371a s.v. *gruer*₁ : Dole *gruer* “fabriquer du gruau” (1274).

TL 4, 716 s.v. *grüer* : cf. FEW et Gdf.

DFM 1793a s.v. *grüé* : cf. DMF.

DEAF G, 1505 s.v. *gruer* : Dole *gruer* “réduire en gruau, égruger” (1274), cf. Gdf.

DMF s.v. *gruer* : *gruer* “réduire en poudre, égruger” (*Ordonnances des rois de France* 1460).

Non enregistré : GdfC, Rn et Lv.

De l'ancien francique *GRÛT. Ce verbe désigne l'action de réduire l'épeautre en gruau. Attesté en 1274 en ancien franc-comtois, à Dole, il est surtout fréquent dans l'ancien fribourgeois (depuis 1422). La diffusion géolinguistique ancienne de ce type lexical est confirmée par sa présence dans les dialectes de Franche-Comté et de Suisse romande. Selon FEW, *gruer* existe en français seulement à partir du 18^e siècle. Toutefois, cette information est remise en question par la forme *gruer* relevée par le DMF en 1460 dans les *Ordonnances des rois de France* – une ordonnance de Charles VII destinée aux bourgeois de Vernon, situé au nord-ouest de Paris.

[INVISTA] s.f.

- ◆ “ouverture pratiquée dans un mur, vue, fenêtre, lucarne”

DocFrib [1464, 4 occ., 67] : pl. *invistes* (4 occ. 67)

[...] avecques toutes ses *invistes* fenestres acoustumees [...]. (67, 7)

[...] le-dit deffenseur, à-moins de droit, ly occupoit ses *invistes* de certaines fenestres [...]. (67, 8)

[...] le laisser gaudir de ses *invistes* [...]. (67, 9)

[...] avesques toutes sez *invistes* et fenestres [...]. (67, 15)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 14, 426a s.v. VĪDĚRE

GPSR mat. s.v. *invistes* : Afrb. *invistes* “vue” (1461). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAF I, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Dérivé roman de *vista* (< VĪDĚRE) avec un préfixe *in-*. Ce type lexical se réfère vraisemblablement à une ouverture pratiquée dans la façade d’une maison dans le but de bénéficier d’une vue, similaire à une fenêtre. Le FEW relève « apr. [vista] „ouverture par laquelle on voit, fenêtre, lucarne“ », le mot *viste* “vue” est par ailleurs attesté par TL, Gdf, DFM, DEAFpré et DMF. Ce substantif est uniquement connu par des données fribourgeoises de 1461 et 1464. En effet, mis à part les occurrences du document 67, seul le GPSR atteste ce lexème à Fribourg en 1461 dans un *Manual* du conseil de la ville dans « pour avoir ses invistes et regard sur le dit pont ».

[JALETTA] s.f.

- ◆ “seau en bois, récipient pour liquide”

DocFrib [1403-1420, 7 occ., 33, 34, 47, 49] : pl. *jaleites* (4 occ. 33, 34), *jaletes* (3 occ. 47, 49)

Item à Yanny Bindoz por IIII dozannes de jaleites per la main dou banderet dou Bor : XXIII s. (33, 744)

Item por IIII dozannes de jaleites segnies : II s. (33, 1142)

Item à Yanny Bindo pour IIII dozannes de jaleites per la main dou banderet dou Bor : XXIII s. (34, 658)

Item pour III dozannes de jaleites segnies : II s. (34, 1070)

Item à Hensli Wirz una tinaz *nouva pour* bagniez les dames d’enfan et *pour* tignie nouf, jaletes *nouves* et *pour* rellier et melliorar eschieso et bagniolet et plusours autres choses de son mestier : XXI s. (47, 551)

Primo à Wyo. relieure por fayre et relyé bosses et tines, eschiece, tinye, jaletes, bagniolet, aultres ovrage de son mestier : XXXV s. VI den. (49, 697)

Item à Nicod de Villarsel por jaletes : III s. (49, 701)

CT1414 114 s.v. *jaleite* : *jaleite* “seau en bois”.

St-Nicolas (1470-1490) 180 s.v. *jaleite* et var. : *jaleites*, *jalétes*, *jaleytes* “seau en bois” (1470-1489).

Coll. des lois 537b s.v. *jaleite* : *jaleite*, *jalete*, *jallette* “sébile, seau” (1411-1436).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 4, 35b s.v. GALLĒTA : Afrb. *jalete* “seau en bois, récipient pour liquides” (15° s.).
 GPSR 5, 1042a s.v. *dzałqita* : Afrb. *jaleita* et var. “seau, dont l’usage est souvent difficile à préciser” (depuis 1414). Ajoute d’autres acceptions. Dial. : Vaud (depuis 1684) et Fribourg.
 Gdf 4, 654c s.v. *jollete* : Aube *jollete* “sorte de vase” (1379-1380).
 TL 4, 1548 s.v. *jalete* : cf. FEW.
 DFM 1970b s.v. *jalete* : Abourg. *jallettes* “récipient similaire au *jalete*” (1364).
 DEAF J, 70 s.v. **jalete* : Abourg. *jallettes* “récipient similaire au *jalete*, prob. plus petit” (1364).
 DMF s.v. *jalette* : Abourg. *jallettes* “petit seau, petit baquet” (1364).
 Non enregistré : GdfC, Rn et Lv.

Dérivé de **jale* (< lat. GALLĒTA) avec un suffixe *-etta*. Très rare, ce type lexical désigne un récipient destiné à contenir des matières liquides. Connue par une attestation de 1364 relevée dans les inventaires des ducs de Bourgogne et depuis 1411 dans la documentation fribourgeoise, il survit dans les dialectes des cantons de Vaud et de Fribourg (cf. FEW et GPSR). La forme *jolette* du Gdf, pouvant être lue *jalette* (cf. DMF), provient de l’Aube, ce qui indiquerait que ce type lexical était connu, à date ancienne, dans le sud-est du domaine oïlique et en Suisse romande.

JAYERE s.f.

- ◆ “établissement accueillant des individus privés de leur liberté, prison”

DocFrib [1403, 4 occ., **33**, **34**] : sg. *jayere* (3 occ. **33**, **34**), *jayerie* (1 occ. **33**)

Item por lo louz cossandair por pain in la jayerie : III s. (**34**, 656 – **33 id.**)

Item Ogueis pour faire balla la jayerie : XII s. (**34**, 718 – **33 id.**)

CT1414 114 s.v. *jaiere* : *jaiere*, *jayerie* “prison”.

CT1439 125 s.v. *jayerie* : *jayerie* “prison, cachot”.

CT1448 99 s.v. *jayerie* : *jayerie* “prison ou cachot”.

CT1458 138 s.v. *jayerie* : *jayerie* “prison ou cachot (lieu de détention)”.

CT1461 122 s.v. *jayerie* : *jayerie* “cachot sans porte, où l’on descendait par une corde et qui s’ouvrait par une trappe”.

CT1476 281 s.v. *jayerie* : *jayerie* “geôle, prison, cachot”.

Coll. des lois 537a s.v. *jaiere* : *jayerie*, *jaiere* “prison” (1398-1466).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 2, 552a s.v. CAVEA

GPSR 5, 1039a s.v. *dzaïrə* : Afrb. *jayerie*, *jaiere* et var. “cachot, prison” (1402-1476). Dial. : Vaud “cage à oiseaux”.

Gdf 4, 641b s.v. *jayerie* : Afrb. *jayerie* “geôle, prison” (1402).

DMF s.v. *jayerie* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAF J, Rn et Lv.

Dérivé en *-ery* (< *-ARIA*) de **jaie* (< *CAVEA*). Ce substantif féminin désignant de manière générique la prison est uniquement attesté dans les anciens documents fribourgeois entre 1398 et 1476. Il est toutefois connu dans le canton de Vaud, sous l'acception "cage à oiseau".

JORDIL s.m.

- ◆ "terrain planté d'arbres fruitiers ou de légumes, verger, jardin potager"

DocFrib [1411-1426, 12 occ., **45, 52, 53, 54**] : sg. *jordil* (6 occ. **52, 53, 54**), *jordy* (4 occ. **45**) ; pl. *jordis* (1 occ. **45**), *jordy* (1 occ. **45**)

Item mays dou-dit Moenat pour l'erba dou pitty *jordy* : XXIII s. (**45, 49**)

Item à domp Johan Rey por fenaz et por seyé lo pitty *jordy* : XII s. (**45, 336**)

Item à Henry Charvie por clore les pras et les *jordy* d'Autariva [...]. (**45, 337**)

Item à ung manovreir qui ha netteyé les *jordis* et les pras : III s. (**45, 338**)

Item à III compagnions qui hont fenaz et seyé lo pra de la porta, lo *grant jordy* et lo pitty *jordy* in tache : LXX s. (**45, 339**)

[...] qui est dou long dou mur de lour *jordil* [...] dix lo cornet dou mur de lour *jordil* [...] ou cornet dou mur dou dit *jordil* [...]. (**52, 7**)

[...] totta la place et lo tierde de celle place estent ou Schinberg devant son *jordil* qui fust jadix à Girar Richoz et tout lo pasquier en descendent dix celluy tierdo lo *contrevaul* sus la chariere publau dou Schinberg devant son curtil et sa possession [...]. (**53, 3**)

[...] il tout jour haz retenuz en chascomme vendition et à-luy et eys syens *preservaz* le diemoz de sa grange, de son *jordil*, chenevery et touta sa closon de Piroules, ensi comme celle closon de grangi, chenevery et de *jordil* se pout estendre [...]. (**54, 41**)

CT1414 114 s.v. *jordil* : *jordil, jordi* "jardin potager, verger".

CT1448 99 s.v. *jordil* : *jordil* "jardin".

CT1476 282 s.v. *jordil* : *jordil* "jardin".

Coll. des lois 537b s.v. *jordil* : *jordil, jordix, jordiz, jordy, gerdil, gerdiz* "jardin" (1368-1436).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

DocNeuch [1353, 1 occ., **179**] : sg. *gerdil* (1 occ. **179**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 19b s.v. GARD : Afrb. et avaud. *jordil* "verger ; jardin potager" (depuis 1368) et avaud. *gerdil* (s.d.). Dial. : Fribourg, Vaud, Genève, Savoie.

GPSR mat. s.v. *jordil* : Avaud., agen. et afrb. *gerdile, jordil* et var. "verger" (depuis 1368). Dial. : Vaud, Genève. Fribourg. Nom de lieu et de personne : Suisse romande (sauf Jura et Berne) (depuis 1261).

Gdf 4, 635c s.v. *jardil* : Afrb. *jordil* "jardin" (1422). Nom de lieu *Jordils* (Lausanne).

DMF s.v. *jardil* : cf. FEW et Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAF J, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Gauchat 1924.

Croisement de l'ancien francique GARD et du latin tardif *COHORTĪLE. Ce type lexical désigne de manière générique le verger. À date ancienne (depuis 1368), il est attesté dans la documentation des cantons de Vaud, Genève, Fribourg et de Neuchâtel et est connu comme nom de lieu depuis 1261 en Suisse romande. Il survit dans les dialectes de la Suisse romande francoprovençale et de Savoie, ce qui indique qu'il s'agit d'un régionalisme du francoprovençal.

JOUR s.f.

- ◆ “étendue de terrain recouverte d'arbres, forêt”

DocFrib [1371-1403, 3 occ., **20, 33, 34**] : sg. *jour* (3 occ. **20, 33, 34**)

Item devant li ditz fraros aleir en la jour pour segnyer les bornels tant *quant* il fira besoin à-lour mission [...]. (**20, 6**)

Item *quant* l'on fust regardeir la jour de la villa pour despens et pour loyer deis vallet : IIII libr. XIII s. (**34, 617 – 33 id.**)

CT1414 114 s.v. *jour* : *jour* “forêt”.

St-Nicolas (1470-1490) 180 s.v. *joux* : *joux* “forêt” (1470).

Coll. des lois 537b s.v. *jour* : *jour* “forêt” (1406-1424).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476.

DocVdGe [1356, 1 occ., **53**] : sg. *jour* (1 occ. **53**)

ChNCh [1325-1372, 9 occ., **141, 144, 159, 180, 181**] : sg. *jour* (4 occ. **141, 181**), *juour* (1 occ. **180**), *jouz* (1 occ. **180**), *jours* (1 occ. **181**) ; pl. *jours* (1 occ. **159**), *jouz* (1 occ. **144**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 5, 82b s.v. JÜRIS : Aneuch. *jour* “forêt” (depuis 1297). Dial. : Suisse romande.

GPSR 5, 1049a s.v. *dzao* : Anc. SR *jour, jourx, jouf* et var. “forêt, surtout forêt de montagne composée d'essences résineuses et couvrant une certaine étendue” (depuis 1304). Dial. : Suisse romande.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAF J, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 316b s.v. *joux*.

Vitali 2007, 513a s.v. *iura, iuris* “forêt de montagne, joux” (1235).

De *JÜRIS (*JUROM dans Hafner 1955 : 55) d'origine prélatine selon GPSR. Ce type lexical désignant la forêt est attesté dans la documentation suisse romande depuis 1235 (cf. Vitali). Selon le GPSR, « en dehors du fprov. de SR, il vit dans les régions limitrophes de la France (Hte-Sav., Ain, Jura, Doubs) et au V. d'Aoste » (GPSR 5, 1054a s.v. *dzao*), ce qui indique qu'il s'agit d'un francoprovençalisme qui remonte à un type prélatin régionalisé.

LAN s.m.

- ◆ “pièce de bois, planche ou poutre”

DocFrib [1403-1420, 27 occ., **33, 34, 45, 47, 49**] : sg. *lan* (1 occ. **49**), *lant* (1 occ. **45**) ; pl. *lang* (1 occ. **47**), *lans* (23 occ. **33, 34**), *lens* (1 occ. **49**)

Item por remueir la logy et mettre II lans in la justise por III jornees : VII s. VI d. (**33**, 382)

Item por I chagno et por II lans de peilo : VIII s. (**33**, 531)

Item à Yacqui de Lanthon pour IIII lans de pelo : X s. (**34**, 434)

Item à ung chappuis qui fit ung chant ou greneir et pour I lant : II s. (**45**, 271)

Item à Hanso Stosz de Mackenberg pour XXI lang : XX s. (**47**, 616)

Item à Kuono Minen por raysyé lan : VIII s. VI d. (**49**, 654)

Mission por tallier, fayre lens et verges, ages et palises, clorre, femar, berchyé, sarclar les clos, les champ de la grange. (**49**, 714)

Rotbuch (1376-1436) 214 s.v. *langs* : *langs* “Brett” (1379).

CT1414 115 s.v. *lang* : *lang*, *lan* “planche”.

CT1439 127 s.v. *lang* : *lang*, *lan* “planche”.

CT1448 101 s.v. *lang* : *lang* “planche”.

CT1458 140 s.v. *lang* : *lang*, *lan* “planche”.

CT1461 124 s.v. *lant* : *lant*, *lan*, *lans* “planche d’épaisseur moyenne”.

CT1476 282 s.v. *lans* : *lans*, *lan* “planches”.

St-Nicolas (1470-1490) 180 s.v. *lans* : *lan*, *lans* et var. “pièce de bois de sciage dont l’échantillon et la longueur variaient souvent” (1470-1489).

Coll. des lois 538b s.v. *lan* : *lan*, *lang* “planche ou poutrelle” (1428-1447).

DocVdGe [1401, 2 occ., **70**] : sg. *lan* (2 occ. **70**)

DocJuBe [1339, 4 occ., **168**] : pl. *lahons* (2 occ. **168**), *laons* (2 occ. **168**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 434b s.v. LAØO : Afr. *laon* “planche” (dès 1312 Picardie, Bourgogne et Franche-Comté), aneuch. *laon* (depuis 1367), afrb. *lan* (15^e s.) et asav. *long* (s.d.).

FEW 22/2, 96b s.v. *crochet* : Apic. *laon* “clou à crochet” (1275).

GPSR mat. s.v. *lan*₃ : Anc. SR *lan(s)*, *laon(s)*, *lavon(s)* et var. “planche” (depuis 1346) ; aval. lat. *lanus* (1333-1342). Dial. : Suisse romande.

Gdf 4, 720b s.v. *laon* : Côte-d’Or, Bourgogne, Franche-Comté *lahon*, *leon*, *lavon* et var. “planche, plancher” (dès 1312). Dial. : Doubs et Jura *laon*, *lan* “planche”.

TL 5, 159 s.v. *läon* : cf. FEW 16, 434b s.v. LAØO et Gdf.

DFM 2044b s.v. *laön* : Uniquement l’acception “clou à crochet”.

DEAFpré s.v. *laon* : Uniquement l’acception “clou à crochet”.

DRFM s.v. *läon*.

DMF s.v. *laon* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Gauchat 1907.

Pier. 320b s.v. *lan*.

De l'ancien francique *LADO*. Ce substantif désignant une pièce de bois utilisée dans la construction est connu par des attestations anciennes recouvrant le sud-est du domaine oïlique (cf. DRFM) et le domaine francoprovençal (Suisse romande et Savoie). Il survit dans certains dialectes francoprovençaux (Vallée d'Aoste et Suisse romande), et dans le sud-est du domaine oïlique (Franche-Comté, Bourgogne, sud des Vosges). L'est du domaine oïlique connaît les types *laon* ou *lavon*, alors que le domaine francoprovençal préfère *lan*, ainsi qu'on le constate dans FEW 16, 434b s.v. *LADO* :

Afr. *laon* m. „planche“ (1312-16. jh., besonders pik. bourg. frcomt.), aneuch. *laon* (seit 1367), afrb. *lan* (15h jh. [...]), asav. *long*, [...] St-Nab. *lavon*, Châten. *lavon* [...], fourg. *loon*, [...] neuch. *lan*, Chenit *lã*, Blon. Ollon, Ormons. *lã* [...], bagn. *lan*, [...] aost. *lã* [...].

Les formes relevées dans les DocLing confirment cette observation. FEW 22/2, 96b, DEAFpré et DFM enregistrent uniquement le sens “clou à crochet”, alors que dans les autres ouvrages, le sens “planche” est plus fréquent. Les formes de FEW 22/2, 96b devraient être rattachées à *LADO*.

LESSIE s.f.

◆ “femme dont l'époux est décédé, veuve”

DocFrib [1420, 3 occ., **49**] : sg. *lessie* (3occ. **49**)

De Loysa, lessie de P. Cudrifin et de Piere, son fil : LVIII s. VIII d. (**49**, 49)

Item de la lessie de Claudio Dorer per IIII lbr. *censauls assis sus son hostel per vertu de rachat* : VI^{xx} lbr. (**49**, 329)

Item à la lessie de Ansermet Praromon : IX lbr. VII s. (**49**, 520)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocVdGe [1401, 2 occ., **70**] : sg. *laissia* (1 occ. **70**), *laissiaz* (1 occ. **70**)

ChNCh [1372, 1 occ., **181**] : sg. *laissia* (1 occ. **181**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 5, 221b s.v. LAXĀRE : Avaud. *laissia* “veuve” (1402 = Pier.).

GPSR mat. s.v. *laissée* : Avaud. et afrb. *laissia*, *lessie*, *lexie* et var. “veuve” (1401-1494). Aucune donnée dialectale.

Lv 4, 308b s.v. *laisada* : Arles *laisada* “Wittwe” (1483-1485).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF et Rn.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 508a s.v. *relaissée*.

Du protoroman *LAXATA, participe passé féminin substantivé de *laisser* (< LAXARE). Désignant la veuve, ce type lexical est attesté dans la documentation ancienne de Vaud et Fribourg (depuis 1401) et par des formes plus tardives à Arles (1483-1485). En raison de la présence de nombreuses formes concurrentes, ce substantif ne survit pas dans les dialectes de Suisse romande.

[MASELAR] v.

◆ “tuer des bêtes de boucherie”

DocFrib [1420, 1 occ., **49**] : inf. *masala* (1 occ. **49**)

Item ou dit Nychola por aidier à masala : II s. (**49**, 378)

Coll. des lois 541b s.v. *masaleir*₂ : *masaleir*, *masalar* “abattre (en parlant d’un animal de boucherie)” (1411-1451).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocAlpHPr [1393-1427, 11 occ., **7**, **11**] : inf. *maselhar* (1 occ. **11**), *masellar* (1 occ. **11**) ; cond. prés. P3 *massaleré* (2 occ. **7**), *massellaré* (6 occ. **7**) ; part. prés. *masellans* (1 occ. **7**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/1, 3b s.v. *MACELLARE : Asuisse *maseler* “tuer des bêtes de boucherie” (1400-1659), apr. *maselar* (13^e s. à 1472). Dial. : Suisse romande et Dauphiné.

GPSR mat. s.v. *mazalā* : Aval. et afrb. *meseler*, *masallant* sans sens (1323, 1497). Aucune donnée dialectale.

Gdf 5, 94a s.v. *maiseler* : Afrb. *maselleit* “abattre, en parlant d’un animal de boucherie” (1400). Ajoute d’autres acceptions.

TL 5, 878 s.v. *maiseler* : Uniquement l’acception “blesser, mutiler”.

DFM 2134b s.v. *maiseler* : Uniquement l’acception “blesser, mutiler”.

DEAFpré s.v. *maiseler* : Uniquement l’acception “blesser, mutiler”.

DMF s.v. *maiseler* : cf. Gdf.

Rn 4, 170b s.v. *mazelh* : *mazellar* “tuer, égorger, assommer”.

Non enregistré : GdfC et Lv.

Bibliographie complémentaire :

DC 5, 159c s.v. *macellare*₁.

Gaffiot 933b s.v. *mācello*.

Pier. 354a s.v. *maseler*.

Du latin tardif *MACELLARE* “tuer”, dérivé du latin *MACELLUM*. Sous l’acception “tuer des bêtes de boucherie”, ce verbe est attesté dans la documentation des domaines francoprovençal (depuis 1400) et occitan (depuis le 13^e s.). Néanmoins, les substantifs *masel* et *maselier* qui désignent la boucherie et le boucher s’observent aussi en domaine oïlique oriental (cf. DRFM s.v. *maiselier*). Par ailleurs, le domaine oïlique connaît le verbe *maiseler*, mais uniquement sous l’acception “blesser, mutiler” sans qu’il s’agisse spécifiquement de bêtes de boucherie (cf. DEAFpré, TL, DFM) : « im galloroman. lebt das wort in seiner ursprünglichen bed. nur im süden, heute besonders in der Schweiz [...] und ist im norden seit ältester zeit nur in sekundärer bed. anzutreffen » (FEW 6/1, 4a s.v. **MACELLARE*).

MAUNETIESE s.f.

- ◆ “chose dont on se débarrasse, ordure”

DocFrib [1387, 1 occ., **25**] : sg. *maunetiese* (1 occ. **25**)

Et ausimant ordenons que il pregnient lo bant de tout ceaux quel qui soyent qui dix or in avant giteront ou mettront lavire, escovire ou qui laiseront gesir femier devant lour maison per tres jors entier ou qui giteront autre putie et maunetiese devant lour maison [...]. (**25**, 7)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 7, 148b s.v. *NĪTĪDUS* : Afrb. *maunetiese* f. “ordure” (1387 = Gdf). Dial. : Semonceland *maunétoise* “saleté”, neuch. *maunetisse*, Blon. *mōṇetyisē*, Abond. *mōṇetēžə*, npr. *maunetisso*. GPSR mat. s.v. *maunetesse* : Afrb. *maunetesse*, *maunettesse* “saleté” (1488). Aucune donnée dialectale.

GPSR mat. s.v. *mōnètēžə* : Afrb. *maulneteise* “saleté” (1482). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne.

Gdf 5, 125b s.v. *malnetiese* : Afrb. *maunetiese* “malpropreté” (1387).

DMF s.v. *malnetise* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Dérivé avec un suffixe *-iesse* (< -ITIA) de *maunet* lui-même composé de *mau* (< *MALUS*) et de *net* (< *NĪTĪDUS*). Ce substantif féminin désigne une chose dont on se débarrasse, des ordures. À date ancienne, il est uniquement attesté dans la documentation fribourgeoise (dès 1387). Il est connu dans les dialectes du domaine francoprovençal suisse romand, en Haute-Savoie et en provençal.

[MEIRE] v.

- ◆ “récolter les céréales, moissonner”

DocFrib [1415-1420, 4 occ., 47, 49] : inf. *meyre* (4 occ. 47, 49)

La mission pour faire la questa dou blaz et pour meyre, achiteir, acquerir et moudre blaz. (47, 664)

Primo ay delivré pour XLIII jornaes de messours qui se sunt aydier à meyre blaz, la jorna contee II s., *somma* : III lbr. VIII s. (47, 665)

Item pour LIII jornaes de messoresses qui se sunt aydier à meyre le blaz dessudit, la jorna contee XVI d., *somma* : LXX s. VIII d. (47, 668)

Mission pour meyre bla, seyer avene, poys et pesetes. (49, 716)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/2, 59b s.v. MĚTĚRE : Apr. *medre* “moissonner, couper le blé” (Auvergne s.d.), *meire* (Languedoc 13^e s.). Dial. : Valais, Aoste, Piémont, domaine occitan.

GPSR mat. s.v. *měṛə* : Afrb. *meire*, *mere*, *meyre* et var. “moissonner” (1450-16^e s.). Dial. : Valais.

Rn 4, 214b s.v. *mes* : *medre*, *meire* “moissonner”.

Lv 5, 156a s.v. *medre* : cf. Rn et ajoute des formes.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré et DMF.

Bibliographie complémentaire :

Gaffiot 973b s.v. *měto*₂.

Du latin MĚTĚRE “faire la moisson récolter”. Ce verbe désigne, comme en latin, l’action de moissonner les champs de céréales. Attesté dans le domaine occitan dès le 13^e siècle et à Fribourg en 1415, il survit uniquement dans les dialectes francoprovençaux du Valais, d’Aoste et du domaine occitan.

MESALIE s.f.

- ◆ “maladie infectieuse de l’homme, lèpre”

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : sg. *mesalie* (1 occ. 49)

Item à *Peterman* barbeir pour esseier II malades de mesalie : XX s. (49, 377)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois, St-Nicolas (1470-1490).

DocGren [1339, 1 occ., **2**] : sg. *meselli* (1 occ. **2**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/2, 167a s.v. MĪSĚLLUS : Apr. *mezelia* “lèpre” (1070).

GPSR mat. s.v. *mesalie* : Afrb. *mesalie* “lèpre” (1420-1425) ; avaud. *mesalie* “maladie d’une vache” (1676). Aucune donnée dialectale.

Rn 4, 231a s.v. *mezel* : *mezelia* “lèpre”.

Lv 5, 275a s.v. *mezelia* : cf. Rn et ajoute des formes.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré et DMF.

Bibliographie complémentaire :

Devaux 1912, 185 s.v. *meselli* “lèpre”.

Participe passé substantivé de *meseler* formé lui-même sur le latin MĪSĚLLUS (cf. FEW). Les continuateurs et dérivés du latin MĪSĚLLUS dont le champ sémantique recouvre toutes sortes de maladies animales et humaines, dont la lèpre, sont attestés dans une zone étendue du domaine galloroman, mais le type lexical *mesalie* “lèpre” ne s’observe qu’à date ancienne en domaines occitan (1070) et francoprovençal (Grenoble 1339 et Fribourg 1420).

MESEL s.m.

- ◆ “mélange de céréales de différentes sortes, méteil”

DocFrib [1411-1496, 31 occ., **45, 54, 74**] : sg. *messel* (1 occ. **54**), *messey* (29 occ. **45**) ; adj. sg. *messel* (**74**, 7)

Cy après est contenue la vendicion dou blaz veiz qu’estoit ou greneir dé moenos.

Premier à Perrod Maschirel XVIII coppes de messey pour XLII s. solvit : XXI s.

Item à Hensly Swander III coppes de messey : IX s.

Item à Trompiller IIII coppes de messey : IX s.

Item à Willy Koller IIII coppes de messey : IX s. (**45**, 109-113)

[...] item trois muys et dimye de messel, la coppa à raison de III s. (**54**, 31)

Et fust faite ceste locacion pour le pris de dues coppes de bon et bel froment, dues coppes de bon et bel bla messel et quatre coppes de bonne avoyne tout ad la mesure de Fribourg de cense [...]. (**74**, 7)

CT1448 107 s.v. *messel* : *messel*, *mensel* “méteil, mélange de froment et de seigle”.

St-Nicolas (1470-1490) 182 s.v. *messe* : *messe* “méteil” (1487).

Coll. des lois. 542a s.v. *messel* : *messel* “méteil” (1429-1438).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1458, CT1461, CT1476.

DocJuBe [1310, 1 occ., **15**] : adj. sg. *moisset* (1 occ. **15**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/2, 157b s.v. MĪSCĒLLUS : Achamp. *meissau* (1307), *meissiau* (1368), aifr. *messé* “méteil” (15^e s.). Dial. : Brotte (Haute-Saône) *mōšq*, Gruey (Vosges) *mōšq̇*, Montbéliard *mochot*, neuch. vaud. *messel* (16^e-19^e s.).
 GPSR mat. s.v. *mēsī* : Aval. et aifr. *messelli*, *messelx*, *messel* et var. “méteil” (depuis 1332).
 Dial. : Vaud, Valais, Genève et Fribourg.
 Gdf 5, 221a s.v. *meissiau* : *meissiau* non localisé “méteil” (1368).
 TL 5, 1352 s.v. *meissel* : cf. Thomas 1915.
 DFM 2200a s.v. *meissel* : *meissau* “méteil”, cf. Thomas 1915.
 DEAFpré s.v. *meissel* : *meissau*, *meissiau* “blé méteil” (cf. Thomas 1915 et Jänicke 1967)
 DRFM s.v. *meissel*.
 DMF s.v. *meissiau* : cf. Gdf.
 Non enregistré : GdfC, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 362a s.v. *messel*.
 Thomas 1915, 350 s.v. *meissiau* : Aube *meissau* (1307-1308), Troie *meissiau* (1368).
 Jänicke 1967, 153 s.v. MĪSCĒLLUM : cf. Thomas 1915 et Gdf.
 Vitali 2007, 540b s.v. *messel* “méteil” (1147).

De l’adjectif latin substantivé MĪSCĒLLUS. Ce type lexical désigne un mélange de céréales, constitué généralement de froment et de seigle (cf. DRFM). Ce type est attesté à date ancienne en Champagne (1307, 1368), dans le Jura suisse (1310) et dans les cantons de Vaud et de Fribourg (depuis le milieu du 12^e siècle, cf. Vitali). Il survit dans les dialectes de la Suisse romande francoprovençale, en Haute-Saône, dans les Vosges et à Montbéliard (cf. FEW et Jänicke 1967). La différence de traitement phonétique entre les formes oïliques et francoprovençales s’explique par le traitement divergent de -ĒLLUS qui, en français, aboutit à [jaʊ] suite à la vocalisation de [l] qui se réduit à [jo], d’où la forme achamp. *meissiau*. La forme achamp. *meissau* et les formes dialectales du sud-est du domaine oïlique *mōšq*, *mōšq̇*, *mochot* s’expliquent par un traitement légèrement différent de -ĒLLUS : formation de la triphthongue [eaʊ] qui se réduit à [o]. Dans ces formes, la consonne intervocalique semble avoir connu une palatalisation ; le <t> final dans ajura. *moisset* et dans la forme dialectale de Montbéliard *mochot* est non étymologique et note la finale accentuée. Les formes du domaine francoprovençal reflètent non pas une vocalisation de [l], mais son amuïssement, notamment illustré par les formes fribourgeoises de type *messey* et *messé*.

MESTRALI s.f.

- ◆ “circonscription administrative et financière soumise à l’autorité du *mestraul*”

DocFrib [1415-1420, 11 occ., 47, 49] : sg. *mestrali* (2 occ. 47, 49), *mestraly* (9 occ. 47, 49)

Item *primo* ay delivré à Heny Hug pour sa mussilliery et pour sa mestraly deis bos de Sely et enqui environ : XXX s. (47, 496)

Item à Uelly Uolrichs de Boutils pour la missilliery et la mestrali deis bos Boutils : VIII s. (47, 497)

Item à Ansel deiz Granges pour sa mestrali por l’an XIX : XL s. (49, 628)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/1, 36a s.v. MAGISTER : Asuisse *mestralie* “circonscription soumise à l’autorité d’un *maistral*” (Cossonay = Gdf), adauph. *mistralie* (1367 = Gdf).

GPSR mat. s.v. *métralie* : Afrb. *mistralie*, *mestraly* “charge du métral” (1420-1478) ; aval. lat. *mistralia* (1332). Aucune donnée dialectale.

Gdf 5, 99b s.v. *maistralie* : *mistralies* “circonscription administrative et financière soumise à l’autorité du *maistral*” (*Ordonnances des rois de France* 1367), Cossonay *mestralie* (s.d.).

TL 5, 904 s.v. *maistralie* : cf. Gdf.

DFM 2137a s.v. *maistralie* : *mistralies* “circonscription administrative et financière soumise à l’autorité du *maistral*” (*Ordonnances des rois de France* 1367).

DMF s.v. *maistralie* : adauph. *mistralies* “circonscription administrative dirigée par un *maistral*” (*Ordonnances des rois de France* 1367).

Non enregistré : GdfC, DEAFpré, Rn et Lv.

Dérivé de *mestraul* (< MAGISTER) avec un suffixe *-alie* (< -ALIA). Désignant une circonscription administrative et financière soumise à l’autorité du *mestraul* (cf. *mestraul infra*), ce substantif est attesté dans les documents anciens du Dauphiné (1367) et de la Suisse (1415). Il ne survit pas dans les dialectes en raison de la disparition de cette charge. Dans le FEW, la forme est traitée sous MAGISTER et localisée en domaine francoprovençal sur la base des deux attestations fournies par Gdf : « aschweiz. *mestralie* f. „circonscription soumise à l’autorité d’un *maistral*“ (Cossonay), adauph. *mistralie* (1367 [...]) ». Quant au DFM, il semble avoir manqué le caractère francoprovençal du substantif en raison du fait que l’attestation de 1367 se trouve dans une ordonnance royale, dont voici l’extrait repris dans le DMF :

Nous avons ordonné et mandé que les mistralies de notredit Dauphiné fussent mises et reduites en nostre main et à notre domaine.

Le DMF la considère bien comme dauphinoise, mais il renvoie indûment à FEW 6/1, 43b s.v. MAGISTRALIS au lieu de FEW 6/1, 36a s.v. MAGISTER.

MESTRAUL s.m.

- ◆ “fonctionnaire à la tête d’une circonscription administrative”

DocFrib [1293-1420, 8 occ., **1, 45, 47, 49**] : sg. *mestraul* (7 occ. **1, 45, 47**) ; pl. *mestraux* (1 occ. **49**)

[...] et fours *que* Perrouet lo mestraul de Romont qui estoit jai remis [...]. (**1, 6**)
Item ou mestraul de Nyruo et de Hunens quant ils aportaront les chappons : II s. (**45, 273**)
Item ou mestraul d'Espendes pour una paire du sular : II s. III d. (**45, 280**)
Item ou mestraul d'Autariva qui s'edat à chargié lo marrin por son digna : VIII d. (**45, 426**)
La mission deis mestraul et des mussilliers. (**47, 495**)
Item Jaquet, mestraul d'Arconcie, ad amyneir dos bosset [...]. (**47, 748**)
Item Perro, mestraul d'Arconcie, ad amyneir ung bosset [...]. (**47, 754**)
Mission por mestraux et mussilliers. (**49, 618**)

Coll. des lois 542b s.v. *mestraul* : *mestraul* “métral” (1422).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocGren [1339, 1 occ., **2**] : sg. *metral* (1 occ. **2**)

DocVdGe [1280-1320, 2 occ., **7, 30**] : sg. *mestral* (1 occ. **30**), *mestrau* (1 occ. **7**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 6/1, 36a s.v. MAGISTER : Mfr. *maistral* “sorte d'officier municipal qui exerce ses fonctions au nom d'un seigneur” (Besançon 1311), asuisse *mestral*, *mestrau*, avaud. *mestral*.

GPSR mat. s.v. *metrō₁* : Avaud. et afrb. *mestraul* et var. “métral” (depuis 1440) ; aval. lat. *mistrales* (1210). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel.

Gdf 5, 99a s.v. *maistral₂* : Franche-Comté, Dauphiné, Suisse romande *maistral* et var. “sorte d'officier municipal au moyen âge” (dès 1311).

TL 5, 904 s.v. *maistral* : cf. Gdf.

DFM 2137a s.v. *maistral* : *mistraux* “sorte d'officier municipal” (*Ordonnances des rois de France* 1367).

DEAFpré s.v. *maistral* : Uniquement l'acception “surveillant d'un métier”.

DMF s.v. *maistral* : adauph. *Mistraux*, *mestraulx* “fonctionnaire à la tête d'une circonscription administrative (*maistralie*), chargé surtout de la collecte des redevances” (*Ordonnances des rois de France* 1367), cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 363a s.v. *métral*.

Devaux 1912, 185 s.v. *metral* “mistrat, officier chargé de percevoir les droits fixes et casuels d'une seigneurie”.

Dérivé de *maistre* (< MAGISTER) avec un suffixe *-al*. Ce nom d'agent désigne un fonctionnaire à la tête d'une circonscription administrative (cf. *mestrali supra*). À date ancienne, ce substantif est connu en Franche-Comté (1311), en Suisse romande (1293) et dans la Dauphiné (1367). Il ne survit pas dans les dialectes. La lexicographie consultée, sauf DEAFpré où *maistral* a le sens “surveillant d'un métier”, enregistre le sens que nous attribuons à nos attestations. Le Gdf fournit un commentaire très détaillé relatif aux fonctions du *mestraul* :

Les *mistrales* ou *mestraux*, dont il est souvent fait mention dans les chartes du moyen âge, étaient des officiers subalternes des comtes et seigneurs, chargés de l'office de juges de première instance et d'autres fonctions qui dépendaient de l'administration de la justice. Ils avaient le soin des *causæ minores*, c'est-à-dire de prononcer dans les procès sur des objets d'une certaine valeur ou sur les délits qui appartiennent à la justice inférieure, Ils avaient l'obligation de prélever les redevances du seigneur et de veiller à ses intérêts. Le *mestral* devait ouïr les causes de sa compétence devant sa maison et prononcer sur toutes clames ou plaintes, nonobstant le châtelain d'une autre juridiction. (Hisely, *Histoire du Comté de Gruyère*, Documents de la Suisse romande, IX, 383).

OUVALLE s.f.

- ◆ “événement désastreux pouvant provoquer des dégâts, cataclysme”

DocFrib [1426, 1 occ., **54**] : sg. *ouvalle* (1 occ. **54**)

[...] exceptaz ouvalle, la quelle Dioux expellisse [...]. (**54**, 31)

Coll. des lois 545a s.v. *ouvale* : *ouvale*, *ovale* “calamité, désastre” (1412-1433).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

ChNCh [1327-1356, 2 occ., **146**, **173**] : sg. *ovale* (1 occ. **173**) ; pl. *ovailles* (1 occ. **146**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 21, 9a s.v. *orage* : Bourg. *orvale* “orage qui produit des débordements”.

FEW 21, 12a s.v. *tempête* : Mfr. *orvale* “ouragan, ravage, désastre” (Bourgogne, Franche-Comté, Suisse, Savoie et Lyon 1360-1624).

GPSR mat. s.v. *òvālyə* : Anc. SR (sauf Jura) *ouvalle*, *ovailles*, *ovale* et var. “catastrophe, malheur” (depuis 1323). Dial. : Vaud et Valais (très rare) sous d'autres acceptions.

Gdf 5, 646c s.v. *orvale*₂ : Franche-Comté, Fribourg, Savoie, Lyon *orvalle* et var. “ouragan, ravage, désastre, accident” (dès 1360).

TL 6, 1318 s.v. *orvale*₂ : cf. Gdf.

DEAFpré s.v. *orvale*₂ : cf. TL.

DMF s.v. *orvale*₂ : Sud-est (Doubs, Fribourg, Lyon) *orvale* et var. “orage, tempête” (depuis 1370).

Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 398b s.v. *orvale*.

Dans le FEW, le substantif *ouvalle* est traité dans les inconnus en deux lieux différents. Ce type lexical désigne vraisemblablement un événement désastreux dont l'origine est naturelle (eau, feu, roche, etc.). Attesté à date ancienne (depuis 1360) en Bourgogne, Franche-Comté et dans tout le domaine francoprovençal (depuis 1323), il survit sous de nombreuses formes désignant

toutes sortes de désastres dans les dialectes du nord du domaine francoprovençal, dans le Doubs, la Franche-Comté et en Bourgogne.

PEILO s.m.

- ◆ “salle de réunion chauffée, en particulier, la salle de justice”

DocFrib [1403-1421, 11 occ., **33, 34, 45, 48, 50, 51**] : sg. *peile* (1 occ. **34**), *peilo* (6 occ. **33, 34, 50, 51**), *peiloz* (1 occ. **33**), *pelo* (2 occ. **34, 48**), *peloz* (1 occ. **45**)

Item à Yacqy de Lanthe por IIII lans de peiloz : X s. (**33**, 514)

Item por I chagno et por II lans de peilo : VIII s. (**33**, 531)

Item à Perrot por eschoudar lo peilo de la justise : IIII libr. (**33**, 784)

Item à Yacqui de Lanthon por IIII lans de pelo : X s. (**34**, 434)

Item por I chagno et por II lans de peilo : VIII s. (**34**, 449)

Item à Perrot pour eschoudar lo peilo de la justise : IIII libr. (**34**, 696)

Item à domp Chievra Morta pour les fenestre dou peile de la justise : V s. (**34**, 766)

Item à Aubert Chappuis por XXII jornaes pour curvy lo teit dou grant peiloz d’Autariva : XLIII s. (**45**, 412)

[...] sesant pour juge ou pelo de la grand justise de Fribor [...]. (**48**, 1)

[...] tenant la justise deis cas atrait ou peilo de la maison de la justise de Fribor [...]. (**50**, 3 – **51**, *id.*)

Rotbuch (1376-1436) 215 s.v. *peilo* : *peilo* “pilier ; Schlafzimmer” sens erroné (1389).

CT1414 121 s.v. *peilo* : *peilo* “chambre chauffée par un poêle”.

CT1439 135 s.v. *peylo* : *peylo* “chambres chauffées par un poêle”.

CT1448 119 s.v. *peylo* : *peylo*, *poile*, *peilo* “pilier” sens erroné.

CT1476 304 s.v. *peylo* : *peylo* “fourneau de faïence ou de fonte, servant au chauffage”.

Coll. des lois 546b s.v. *peile* : *peile*, *peilo*, *poyle* “chambre chauffée, salle de séjour” (1413-1450).

Non attesté : CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

DocGren [1338, 1 occ., **1**] : sg. *peyllo* (1 occ. **1**)

ChNCh [1353-1372, 3 occ., **174, 179**] : sg. *poile* (2 occ. **174, 179**), *poille* (1 occ. **179**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 8, 201a s.v. PĒNSĪLIS : Mfr. *poille* “chambre chauffée par un poêle” (Suisse, depuis 1351), suisse *poile* (1455), afrb. *peylo* (14^e s.), Vevey *pelot* (16^e s.), asav. *peille* “salle de réunion chauffée soit par des fourneaux, soit, dans les maisons modestes, par la plaque de la cheminée et de la cuisine contiguë” (s.d.), alyon. *peepe* “chambre chauffable” (1455), adauph. *peylo* (1335).

GPSR mat. s.v. *pailo* : Afrb., aneuch., abern. et ajura. *peilo*, *poile*, *poille* “chambre” (depuis 1376). Dial. : Suisse romande. Ajoute d’autres acceptions.

Gdf 6, 61c s.v. *peile*₁ : Afrb. *peile*, *peilo* “pilier” sens erroné (1416 et 1420).

DMF s.v. *poêle*₂ : Frpr. et Bourg. *peepe* “pièce chauffée par un fourneau” (1453-1457).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 446b s.v. *poile*.

Devaux 1912, 190 s.v. *peyllo* “banne”.

Du latin PĒNSĪLIS. Désignant de manière générique une chambre chauffée, dans le corpus de Fribourg, ce type lexical se réfère particulièrement à la salle de justice. À date ancienne, dans le sens “chambre”, ce substantif est surtout attesté dans la documentation francoprovençale (depuis 1335). Il survit par ailleurs dans les dialectes de Suisse romande, mais aussi de l’est du domaine oïlique (cf. FEW). Le sens “pilier” de Gdf est erroné, puisqu’il se réfère à des attestations fribourgeoises pour lesquelles le sens “salle de justice” est plus cohérent.

PICHE s.f.

- ◆ “outil servant à creuser le sol ou à tailler la pierre, pioche”

DocFrib [1403-1420, 13 occ., **33, 34, 45, 47, 49**] : sg. *piche* (2 occ. **33, 34**) ; pl. *piches* (11 occ. **33, 34, 45, 47, 49**)

Item à Franceis Freveiz por appuentié piches et martel in la porteta : III s. III d. (**33**, 883)

Item à Petermant Burlafert por aceyrié II piches : II s. VIII d. (**33**, 980)

Item por appuentier XXXVI piches : VII d. (**33**, 981)

Item por I piche nouva : II s. VIII d. (**33**, 1122)

Item por accyrié II piches : II s. VIII d. (**33**, 1123)

Item ou favre de Sainteforin pour faire et pour melliorar piches et fossiou : LXIII s. I d. (**45**, 390)

Item ou dessudit *pour ferrar rouwes nouves* et melliorar les chers assis et metre lieres et faire chivillies et *ouges de fers*, et *pour melliorar et faire fossours, destraul, piches* et plusours autres choses de son mestier per tot l’an [...]. (**47**, 540)

Item mag. à celluy mesme por ferra rouwes et cher, assis, mettre lyres, fayre chivilles, ouges, fossou, destraul, piches, aultres chose de son mestier : VI lbr. x s. (**49**, 690)

CT1414 123 s.v. *piches* : *piches* “pioches”.

CT1448 119 s.v. *piches* : *piches* “pioches”.

CT1476 305 s.v. *piches* : *piches* “pioches, pics, outils de fer recourbés à 2 pointes et à manches de bois, servant à remuer la terre, tailler des pierres, démolir des murs”.

St-Nicolas (1470-1490) 183 s.v. *piche* : *piches* “pioches” (1470).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1458, CT1461, Coll. des lois.

DocAlpM [1567, 1 occ., **62**] : pl. *picas* (1 occ. **62**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 8, 433b s.v. PĪCUS : Afrb. et avaud. *piche* “pioche” (15^e s.), asav. *pichia*, apr. *pica* (13^e s.). GPSR mat. s.v. *pətsə* : Avaud., aval., agen., afrb. et aneuch. *piche, pichi, peche* et var. “pioche” (depuis 1367). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois.

Rn 4, 535a s.v. *pic* : *piqua* “pique, pioche”.

Lv 6, 308a s.v. *pica* : cf. Rn et ajoute des formes.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré et DMF.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 429b s.v. *piche*.

Du protoroman *PĪCCA. Ce substantif féminin désignant la pioche est connu par des attestations anciennes des domaines francoprovençal suisse romand (depuis 1367) et occitan (13^e siècle). Toutefois, l'attestation relevée dans docAlpM se réfère à une arme et non à un outil. Il survit dans les dialectes de Franche-Comté (Doubs et Jura), de Suisse romande, du Dauphiné et de Provence.

PLATERON s.m.coll.

- ◆ “planche épaisse pour la construction de ponts, madrier”

DocFrib [1403, 11 occ., **33, 34**] : coll. *plateron* (2 occ. **33**), *platheron* (4 occ. **34**), *platherons* (5 occ. **33, 34**)

Mession por marrin et platherons de pont. (**34**, 379)

Item por VI dozannes de platherons de pont : LIII s. (**34**, 387)

Item à Hencziz Huebilmant pour VIII dozannes de platheron : LXXII s. (**34**, 440)

Item à Peter Koner pour III dozannes et X de platheron : XLIII s. VI d. (**34**, 441)

CT1414 123 s.v. *platiron* : *platiron* “madrier”.

CT1439 136 s.v. *plateron* : *plateron*, *platherons* “planches épaisses, madriers”.

CT1448 120 s.v. *platerons* : *platerons* “madriers”.

CT1458 155 s.v. *platerons* : *platerons* “madriers”.

CT1461 134 s.v. *platheron* : *platheron*, *platherons* “planches épaisses, madriers”.

CT1476 306 s.v. *plateron* : *plateron* “planche épaisse, madrier”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 9, 49a s.v. PLATTUS : Suisse *plateron* “madrier” (15^e-18^e s.).

GPSR mat. s.v. *plyatairo* : Aवाद. et afrb. *placteron*, *plateron*, *platteron* et var. “planche” (depuis 1416). Dial. : Vaud et Valais.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Pier. 442a s.v. *plateron*.

Dérivé de *plat* (< lat. PLATTU) avec un suffixe *-eron*. Désignant une planche épaisse destinée à la construction des ponts, ce type lexical est uniquement connu en Suisse romande (depuis 1408). Il est de faible vitalité dans les dialectes et ne survit que dans les cantons de Vaud et du Valais.

POSA s.f.

◆ “mesure agraire de surface”

DocFrib [1415-1420, 7 occ., **47, 49**] : sg. *posa* (1 occ. **47**) ; pl. *pose* (1 occ. **47**), *poses* (5 occ. **47, 49**)

Item à la feme Johan, pastissierre, lo june, po lo loier de IIII pose de terre [...]. (**47**, 210)
Item ou dessudit pour la dicte *confrary* pour cens de V poses de terra assisse eis vignies : X s. (**47**, 461)
Item ou dessudit pour la dicte *confrary* pour lo cens de VI poses de terre eis vignies [...]. (**47**, 462)
Item à Piero Domin pour seier XXVIII poses d'avena, la posa pour XIII d., somma : XXX s. IIII d. (**47**, 669)
Item mag. por X poses assise eiz vignies : X s. (**49**, 466)
Item mag. por VI poses : XII s. (**49**, 467)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocVdGe [1280-1383, 17 occ., **6, 44, 45, 60**] : sg. *pose* (7 occ. **6, 45, 60**), *pouse* (3 occ. **6**) ; pl. *poses* (2 occ. **6, 45**), *posses* (3 occ. **44**) *pouses* (2 occ. **6**)

ChNCh [1326-1372, 555 occ., **142, 170, 181, 182**] : sg. *posa* (3 occ. **180**), *pose* (422 occ. **170, 180, 181, 182**), *posi* (1 occ. **180**) ; pl. *poses* (129 occ. **142, 170, 180, 181, 182**)

ChJu [1264, 2 occ., **22**] : sg. *posa* (2 occ. **22**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 8, 62a s.v. PAUSARE : Afrcomt. *pose* “ancienne mesure agraire” (1336), asav. *posa*, frcomt. *pause*, neuch. *pose* (depuis le 12^e s.), Vaud *pose* (depuis le 13^e s.). Dial. : Vaud et Savoie.
GPSR mat. s.v. *pose* : Avaud., aval., agen., afrb. et aneuch. *posa*, *poses* et var. “mesure agraire” (depuis 1170). Dial. : Suisse romande.
Gdf 6, 327b s.v. *pose* : Jura français *pose* “mesure agraire” (*Franchises de la Chaux-du-Dombief* 1336). Ajoute d'autres acceptations.
Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 451a s.v. *pose*.

Vitali 2007, 574a s.v. *posa* “mesure agraire” (1238).

Déverbal de *poser* (< PAUSARE). Le type lexical *posa* désignant une mesure agraire ne se constate, à date ancienne, qu'en Suisse romande (depuis le 12^e s.), en Savoie et en Franche-Comté (1336) : « afrcomt. *pose* „ancienne mesure agraire“ [...] (1336), asav. *posa*, frcomt. *pause*, neuch. *pose* (= 27 ares ; seit 12 jh.), Waadt *pose* (= 45 ares ; seit 13 jh.) [...] » (FEW). Il survit dans les dialectes de la Suisse romande et de Savoie. Gdf précise : « Suisse, *pose*, ancienne mesure de surface pour les prés, les champs et les forêts, qui valait la moitié de la

faux, ou 32, 768 pieds de champ ». Vitali (2007 : 574) ajoute : « en région franco-provençale et bourguignonne, le nom *posa / pose* est employé comme mesure agraire ».

PUAR v.

◆ “tailler la vigne”

DocFrib [1411-1415, 2 occ., **45, 47**] : inf. *puar* (1 occ. **47**), *puard* (1 occ. **45**)

Item ou-dit mougneir pour puard et por provagnye : X s. (**45**, 397)

Item pour puar et fossarar la vignie dessudicte [...]. (**47**, 812)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocForez [1388, 1 occ., **12**] : inf. *pouer* (1 occ. **12**)

DocHALp [1526, 1 occ., **19**] : inf. *poar* (1 occ. **19**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 9, 621a s.v. PŪTARE : Aneuch. *puer*, *pouer* “tailler (les vignes, les arbres)” (14^e-18^e s.), asav. *pouer* (1527), apr. *poá* (1481), *poar* (1527), mfr. *pouer* (frcomt. 1566), *puer* (Cotgrave 1611).

GPSR mat. s.v. *poua* : Avaud., afrb. et aneuch. *pua*, *puer* et var. “tailler la vigne” (depuis 1454). Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Gdf 6, 345a s.v. *pouer* : *pouer* non localisé “tailler, couper” (1469). Ajoute des formes des 16^e et 17^e siècles. Dial. : Suisse, Bagnard *poâ* “tailler”.

DMF s.v. *pouer*₁ : *podé* “tailler, couper (la vigne, les arbres)” (*Comptes du roi René* 1458). Précise qu’il s’agit d’une forme francisée du provençal *podar*. Régionalisme des domaines francoprovençal et occitan.

Rn 4, 581b s.v. *podar* : *podar* “tailler la vigne”.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 454a s.v. *pouer*.

Aebischer 1950, 147 s.v. *puard* “tailler la vigne”.

Du latin PŪTARE. Ce verbe désigne l’action de tailler la vigne. À date ancienne, il est attesté dans les domaines occitan et francoprovençal (depuis le 14^e s.). Il semblerait qu’il soit passé en moyen français par emprunt. Le DMF décrit *pouer* comme « une forme francisée du provençal *podar*. Régionalisme dont l’aire dialectale couvre les domaines franco-provençal et occitan ». Toutefois, on pourrait également considérer le moyen français *pouer* comme une forme francisée du francoprovençal *puar*, ce qui est confirmé par les formes neuchâteloises de type *puer*.

PUPERO s.m.

- ◆ “plancher sur lequel repose la meule”

DocFrib [1363, 1 occ., **14**] : sg. *pupero* (1 occ. **14**)

En après, avons ordoney que li dicte tyna doyt estre alloyé enzus de la moula dessus-ver à dux deis et dimie sens barat ; et que li pupero soyt intiers, sens awayt. (**14**, 5)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW ø

GPSR mat. s.v. *papérou* : Aवाद. *pauperoz* “partie de moulin” (1590).

GPSR mat. s.v. *pupéro* : Aवाद. et afrb. *popero*, *pouperouz*, *pupero* et var. “partie de moulin” (depuis 1363). Dial. : Vaud et Fribourg.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Müller 1985a, 158.

Ammann/Müller 2003, 51 s.v. *pupero* “plancher sur lequel repose la meule de dessous”.

Origine incertaine. Vraisemblable absent dans le FEW (cf. toutefois FEW 22/1, 226a *fenil* ; *grenier* où l’on trouve *poupedèro* f. „plancher du fenil“ qui représenterait le latin PŪLPITŪM), ce substantif désignant une partie du moulin est uniquement connu dans les cantons de Fribourg et de Vaud (dès le 14^e s.). Ainsi que le dit Müller (1985a), Gauchat a proposé une étymologie du même type que *pupitre* (< lat. PŪLPITŪM). Après avoir consulté les matériaux du GPSR, on constate que cette proposition d’étymologie apparaît uniquement sur l’enveloppe du substantif contenant les matériaux en attente de traitement du GPSR sous la mention de la main de Gauchat « même mot que pupitre ? ». Concernant la terminologie du moulin, les matériaux du GPSR contiennent la forme *kupèro* attestée dans les dialectes du canton de Fribourg et désignant le plancher du moulin. Nous n’avons pas trouvé cette forme dans FEW, mais peut-on y voir une formation similaire ? Nos analyses nous ont démontré que la notation <u> pour [u] peut provenir de plusieurs voyelles latines, dont [a] initial suivi de [l] (cf. par ex. les formes *grosoutier* et *soutier* < SALTUARIU), ce qui est relayé par le digraphe <au> dans la forme vaudoise *pauperoz* (cf. GPSR mat. *papérou*). Par ailleurs, la notation <ero> peut provenir des suffixes -ARIU/-ĒRIU (cf. la forme *contrero*). Aussi, nous proposons de reconstruire un étymon de type *PALPERIU (< PALPARE).

RAFOR s.m.

◆ “four à chaux”

DocFrib [1409-1428, 11 occ., **44**, **55**] : sg. *raffor* (4 occ. **44**), *raffort* (1 occ. **55**), *rafor* (4 occ. **44**), *rafort* (1 occ. **44**) ; pl. *rafors* (1 occ. **44**)

[...] nous outroyons ou dit Perrod pour fayre un rafort qu'il puisse prendre bos à-luy necessairoz pour lo-dit rafor eis bos de la ville [...]. (**44**, 3)

[...] li-dit Perrod doit acomplir lo-dit rafor et chavoneir dedant Pasques [...]. (**44**, 4)

Item, pout li-dit Perrod fayre eis lieufs dessus ditz un rafor ou dux se à-luy plait de fayre lo secund rafor, per tel *condicion que* li ville est intenez de prendre tote la chaux leaul et marchianda deis ditz dux rafors. (**44**, 6)

[...] li-dit Perrod doit aministreir à-la ville chaux por X s. la meys atant *comme* li ville a bessogniera pour mureir l'an avenir soit dou raffor *que* li-dit Perrod wout fayre dessus Posou de l'autre raffor qu'il doit fayre eis oges, per tel *magniere que* tant de chaux *comme* li ville hauroit dou raffor dessus Posou *que* li-dit Perrod puisse autre part vendre tant à-la ferent dou raffor eis oges. (**44**, 7)

[...] pour faire raffort por l'edifice de l'abaye [...]. (**55**, 7)

Rotbuch (1376-1436) 215 s.v. *raffors* : *raffors* “four à chaux” (1389).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 3, 908b s.v. FURNUS : Abourg. *rafour* “four à chaux, à briques” (1574), abern. *raifourt* “four à chaux” (1389), aneuch. *raffourt* (depuis le 14^e s.), asav. *rafour* (s.d.), adauph. *rafurn* (s.d.). Dial. : domaine francoprovençal et sud-est du domaine oïlique.

GPSR mat. s.v. *rafôr* : Anc. SR (sauf Jura) *raffor*, *rafort* et var. “four à chaux” (depuis 1345). Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Gdf 6, 554b s.v. *rafour* : Bourgogne *rafour* “four à chaux, à briques, etc.” (1574). Dial. : Neuchâtel *rafour*, Vionnaz *rafo*, Isère *rafôr* “four à chaux”.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 476b s.v. *rafour*.

Gonon 1964-1965, 332 s.v. *rafour* “four à chaux” (1412).

Salmon 1977b.

Composé de *rat* (< *RATIS) et de *four* (< FURNUS). Ce type lexical désignant le four à chaux est attesté dès le 14^e siècle en Suisse romande et en 1574 en Bourgogne ; il se constate aussi en Dauphiné et en Savoie. Les données dialectales, quant à elles, s'étendent de la Franche-Comté aux Hautes-Alpes, elles recouvrent ainsi le sud-est du domaine oïlique, le domaine francoprovençal et une infime partie du nord-est du domaine occitan. Les matériaux du GPSR ne contiennent pas de formes anciennes pour le Jura et Berne, mais présentent des formes modernes pour le Jura bernois (Lamboing et Prêles qui appartiennent au domaine

francoprovençal). Nos relevés dans les DocLing et la lexicographie indiquent qu’il s’agit d’un type lexical dont la diffusion diatopique ancienne était limitée au domaine francoprovençal avec, par emprunt, une expansion dans les dialectes du sud-est du domaine oïlique. Salmon (1977b : 144) offre une carte détaillée des attestations anciennes de *rafor* en domaine galloroman qui confirme nos données.

REBAYSIERE s.m.

- ◆ “celui qui coupe les draps afin de leur donner la bonne dimension”

DocFrib [1415, 1 occ., 47] : sg. *rebaysiere* (1 occ. 47)

Item de Hensly Retz *rebaysiere* pour IIII pot d’olio que il devoit à-l’espital [. . .]. (47, 24)

Rotbuch (1376-1436) 215 s.v. *rebaysierre* : *rebaysierre* sans sens (1391).

CT1414 126 s.v. *rabaisiour* : *rabaisiour*, *rebaisiour* “aplaigneur, tondeur de draps”.

St-Nicolas (1470-1490) 184 s.v. *rebaissière* : *rebaissière* “couverture de toits” sens erroné (1487).

Coll. des lois 550b s.v. [*rebaissier*] : *rebaissierre*, *rebaissior*, *rebaixieur*, *rebaissieur*, *rebaixieur* “rogner, donner la bonne dimension” (1413-1436).

Non attesté : CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476.

Anthroponymes [1326-1369, 2 occ.] : *Rabaissierrez* (1 occ., DocFrib 18), *Rabassiour* (1 occ., chNCh 142)

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 1, 273b s.v. BASSIARE

GPSR mat. s.v. *rebaisseur* : Aवाद. et afrb. *rabesseur*, *rebaixiour* “tondeur de draps” (1426-1562). Aucune donnée dialectale.

Gdf 6, 635b s.v. *rebaisseor* : Afrb. *rebaissiere*, *rebaissior* sans sens (1412-1414).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Dérivé parasynthétique du protoroman *BASSIARE avec un préfixe *re-* et un suffixe *-ierre* (< palatale + -'ATŌR). Ce nom d’agent se réfère à celui qui coupe les draps afin de leur donner la bonne dimension. Uniquement connu à date ancienne, il est attesté dans les sources vaudoises et fribourgeoises (fin du 14^e siècle). Il est surtout fréquent à Fribourg, comme par ailleurs d’autres noms d’agents formés de manière identique, ainsi que nous l’apprenons dans l’historique de l’article *arçonneur* du GPSR 1, 589a :

la formation *arsonnarre* est celle d'un nom d'agent tiré du verbe correspondant, comme dans *rammarre*, *selarre*, *apparellierre*, *rebaissierre* et autres termes d'activité spécialisée, qu'on rencontre dans les ordonnances fribourgeoises de l'époque sur la fabrication des draps.

RECORDS s.m.pl.

- ◆ “herbe qui repousse après la première fauchaison, regain”

DocFrib [1415-1420, 4 occ., **47, 49**] : pl. *recors* (4 occ. **47, 49**)

[...] *pour* seier et fenar les recors de la clos dessusdit. (**47, 272**)

Item *pour* XIX jornaes de setours qui ont seyer les recors des clos de la granges [...]. (**47, 276**)

Item *pour* XXI jorna de fenery qui se sunt aydies à fenar les recors dessusdit [...]. (**47, 277**)

Mission por seyer, fenar le fin, lé recors de la grange deiz Clos. (**49, 709**)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 1183a s.v. CÖRDUS : Dial. : domaine francoprovençal.

GPSR mat. s.v. *rekor* : Anc. SR (sauf Jura) *recors*, *recort*, *recour* et var. “regain” (depuis 1299).

Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 500a s.v. *record*.

Tappolet 1911.

Du latin CÖRDUS avec un préfixe *re-*. Ce type lexical désigne l'herbe qui repousse après la première fauchaison, le regain. Il est attesté dès la fin du 13^e siècle en Suisse romande francoprovençale et ne survit que dans les dialectes francoprovençaux de cette région. Avec raison, Tappolet (1911 : 21) suppose une diffusion diatopique alpestre et francoprovençale :

Le territoire occupé par *cordum* et *recordum* = regain, embrasse l'Italie du Nord avec une partie des Grisons, puis la vallée d'Aoste, toute la Savoie et tous les cantons sud de la Suisse romande. Au point de vue gallo-roman, c'est un vrai mot franco-provençal, sauf qu'il ne paraît pas avoir franchi la chaîne du Jura. En revanche, il a conquis au Nord le plateau de Vauffelin, qui, en général, se rattache par son vocabulaire au Jura bernois [...].

Il ajoute que ce substantif illustre pleinement le caractère très ancien du vocabulaire de cette zone de la Romania.

RELAYSIE s.f.

- ◆ “femme dont l'époux est décédé, veuve”

DocFrib [1411-1462, 5 occ., **45**, **47**, **49**, **66**] : sg. *relaixie* (1 occ. **66**), *relaysia* (1 occ. **45**), *relaysie* (1 occ. **47**), *relaysye* (1 occ. **49**), *releça* (1 occ. **47**)

Item de la *relaysia* de Bugnet : IX s. (**45**, 96)

Primo ay recehu de Jaqueta, *relaysie* de Perro Gondar de Cottens d'aumona : X s. (**47**, 3)

Item de Johan Pitet, Perro de Cottens, appart Agnes *releça* de Emonet de Lentignie gisent en l'espital : XXXVIII s. (**47**, 66)

Item de la *relaysye* de Peterman Velga pour I jornaes : X s. (**49**, 288)

[...] je suis esté cause principale et effectuale de la exurpation dez biens de Katherine, derrieremant *relaixie* de jadix Willi de Praroman [...]. (**66**, 4)

CT1414 127 s.v. *relaisie* : *relaisie* “veuve”.

CT1439 140 s.v. *relexie* : *relexie* “veuve”.

CT1448 129 s.v. *relexie* : *relexie*, *relexia* “veuve”.

CT1458 163 s.v. *relexie* : *relexie*, *relexia* “veuve”.

CT1461 139 s.v. *relexie* : *relexie* “veuve”.

CT1476 314 s.v. *relexie* : *relexie* “veuve”.

St-Nicolas (1470-1490) 184 s.v. *relaixie* et var. : *relaixie*, *relaxée*, *relexée*, *relexie* “veuve” (1471-1475).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), Coll. des lois.

DocAlpHPr [1517-1562, 3 occ. **1**, **45**] : *releysa* (1 occ. **1**), *releyssada* (1 occ. **45**), *releyssada* (1 occ. **45**)

DocHAlp [1392-1545, 4 occ., **11**, **16**] : *releysa* (1 occ. **16**), *releysaio* (1 occ. **16**), *releysha* (1 occ. **11**), *relicta* (1 occ. **16**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 5, 224a s.v. LAXĀRE : Afrb. *relexee* “veuve” (15^e s.), abern., aneuch., avaud. *relaissée* (1449-1735 = Pier.), apr. *releyssada* (1518), *releyssade* (15^e s.). Aucune donnée dialectale.

GPSR mat. s.v. *relaissée* : Avaud., afrb. et aneuch. *relaixee*, *releisia*, *relexia* et var. “veuve” (1416-1735). Aucune donnée dialectale.

Lv 7, 196a s.v. *relaisada* : *releyssada* “Wittwe”.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF et Rn.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 508a s.v. *relaissée*.

Formé avec un préfixe *re-* sur le protoroman *LAXATA, participe passé féminin substantivé du verbe latin LAXARE. Désignant la veuve, ce type lexical est attesté dès la fin du 14^e siècle dans les domaines occitan (docHAlp et docAlpM) et francoprovençal, mais ne survit pas dans les dialectes. Les DocLing confirment cette information, puisque nous trouvons des attestations à Fribourg, où la graphie se caractérise par <ie> final reflétant le traitement francoprovençal de

[‘a] précédé de palatale, et des attestations dans docHALp et docAlpHPr où les formes reflètent un traitement occitan.

REMASE s.f.

- ◆ “femme dont l’époux est décédé, veuve”

DocFrib [1415-1420, 3 occ., **47, 49**] : sg. *remase* (3 occ. **47, 49**)

Primo à Perrisson, remase de Mermet Chamblod : L s. (**47, 482**)

Item à la remase de W. de Ruery : VIII lbr. (**49, 519**)

Item à la remase de Jo. Nobloz : XX s. (**49, 521**)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 10, 234b s.v. RĚMANĚRE

Non enregistré : GPSR, Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Du latin REMANSA, participe passé substantivé du verbe latin RĚMANĚRE. Désignant la veuve, la formation de ce substantif à partir du latin RĚMANĚRE “demeurer” (cf. Gaffiot 1339a s.v. *rěmāněo*) pour signifier la veuve nous semble cohérente, comme celle qui reste après le décès de l’époux. Toutefois, la lexicographie n’enregistre pas ce substantif dans ce sens.

RESOSTALEIR v.

- ◆ “loger quelqu’un dans sa maison”

DocFrib [1374-1379, 3 occ., **21, 23**] : inf. *resostaleir* (1 occ. **23**) ; ind. prés. P3 *resostale* (1 occ. **21**) ; cond. prés. P3 *resostaleroyt* (1 occ. **21**)

[...] et li quez qui celluy dix la crya en lay lu resostaleroyt por eschappeir ou burgermeister ou li quez qui resostale persone à-la quele un auroyt *contredit* la vile et les *termeynos* [...]. (**21, 23**)

[...] en la *dicte* fortalisce je ne deyvo resostaleir estrangier por faire guerra [...]. (**23, 6**)

Coll. des lois 552a s.v. *resostaleir* : *resostaleir, resostaleir, [resoczaleir]* “héberger” (1371-1436).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 12, 358b s.v. SŪBSTARE : Afrb. *resostaler* “loger, recueillir qn” (14^e siècle), aneuch. *ressotteller* (16^e siècle). Aucune donnée dialectale.

GPSR mat. s.v. *rəsòtlā* : Afrb. *resostalereyt*, *resottalle* et var. “héberger” (1372-1481). Puis Neuch. *ressotteller* et var. “recueillir qn” (depuis 1556), Berne/Jura *resottellé*, *ressottellé* sans sens (1615-1628). Dial. : Neuchâtel.

Gdf 7, 105b s.v. *resostaler* : Afrb. *resostaleir*, *resostale*, *resostalleiz* “loger” (1371-1397).

DMF s.v. *resosteler* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 521a s.v. *ressoteler*.

Le FEW et le GPSR font remonter ce verbe au latin SŪBSTARE “être dessous”, probablement sur la base des formes neuchâtelaises de type *rəsòtlā* qui dérivent de *asòta* avec un préfixe *re-* et un suffixe *-eler* (cf. GPSR 2, 54b s.v. *asòtlĕ*). La documentation fribourgeoise et vaudoise ancienne atteste par ailleurs les substantifs *sotta* “abri” (358a) et *soste* “entrepôt de marchandise ; étable” (cf. FEW 12, 357a s.v. SŪBSTARE) sur lesquels le verbe *resostaleir* pourrait avoir été formé avec un préfixe *res-* et un suffixe verbal *-eler*. Toutefois, le DMF propose d’envisager une formation sur le verbe *osteler*, lui-même dérivé de *ostel* (< HÖSPĪTALE) et ayant également le sens de “héberger”. Indépendamment de sa formation complexe, ce type lexical est uniquement attesté dans les anciennes sources fribourgeoises (depuis 1371) et plus tard à Neuchâtel (16^e siècle) et dans le Jura bernois (17^e siècle). Il ne survit pas dans les dialectes.

[SALERETTA] s.f.

- ◆ “petit récipient contenant du sel, salière de petite taille”

DocFrib [1420, 1 occ., 49] : pl. *salerettes* (1 occ. 49)

Item à Hensly Rot potter por IIII salerettes d’estes : XI s. (49, 385)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 88a s.v. SALARIUS : Bourg. *salerete*, *salerotte* “petite salière” (1371 et 1373), Reims *sallerecte* (1459 = Gdf), aliég. *salret* (1593).

GPSR mat. s.v. *salərĕta* : Afrb. *salerettes* “petite salière” (1425) ; Aवाद., aval., aneuch. et aju. *salerette* et var. “petite salière” (depuis 1569). Dial. : Vaud, Valais et Jura.

Gdf 7, 294b s.v. *salerete* : Reims *sallerecte* “petite salière” (1459).

TL 9, 110 s.v. *salerete* : cf. FEW et Gdf.
DEAFpré s.v. *salerete* : cf. TL.
DMF s.v. *salerette* : Nord *sallierette* “salière” (1470), cf. Gdf.
Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Diminutif en *-etta* de *salière* (< latin SALARIA). Ce substantif désignant une petite salière a été relevé par la lexicographie de manière isolée : tout d’abord dans les inventaires des ducs de Bourgogne en 1317 et en 1373, puis à Reims en 1459. L’attestation de Fribourg de 1420 est, elle aussi, isolée et seulement confirmée par une forme ancienne *salerettes* (1425) dans les matériaux du GPSR. La présence de ce dérivé dans le reste de la Suisse romande à partir de la seconde moitié du 16^e siècle et son maintien dans les dialectes des cantons de Vaud, du Valais et du Jura atteste sa vitalité, bien que faible, en Suisse romande.

[SALLIETTA] s.f.

- ◆ “profit réalisé sur une propriété”

DocFrib [1426, 1 occ., **54**] : pl. *sallietes* (1 occ. **54**)

[...] awe tout le droit, fruyt, sallietes, augmentations, pertinences et appendences *per* quel nom qui puisse estre descleryé et devisé et en quelle cause et en quel luef que cen soit hont il haz estey d’ancianneté acustumé de *percevre* et recullir hont que cen soit, soit en blaz, avenaz, fin, lionage, chenevoz, mil et autre fruyt quel qui soit. (**54**, 29)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 11, 94b s.v. SALÏRE

GPSR mat. s.v. *salyaita* : Afrb. *sallietes* “lieux où sortent les ruisseaux” (depuis 1472) ; avaud. *salliete* et var. (depuis 1537). Dial. : Vaud, Valais, Fribourg et Neuchâtel sous d’autres acceptions.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Dérivé en *-etta* de *sallir* “sortir, provenir” (< SALÏRE). La forme *sallietes* du corpus de Fribourg est isolée ; elle provient selon nous du verbe *sallir*, attesté sous les formes *sallir*, *salleyt*, *salleyte* dans le corpus, qui signifie toujours “sortir, extraire”. Aussi, le sens “profits réalisés sur une propriété” que nous attribuons à *sallietta* nous semble cohérent. D’autres formes suisses romandes sont relevées dans FEW et dans les matériaux du GPSR, mais elles correspondent à d’autres sens :

frb. *šayātā* „endroit par où on faisait sortir ou entrer le bétail, servitude“, Payerne *sayātā* „sortie du champ“, GrosV. *salāytā*, Blon. *salāytę* „sortie, issue ; sortie d’une pièce de terre sur une autre qui lui doit une servitude sur le passage ; première sortie d’une femme après ses couches“, Ollon *sadęta* „saillie“, Ormonts *salęta* „sortie du champ“, Evolène *šayęt* [...]. Schweiz *sallhaita* „printemps, époque où les troupeaux sortent de l’étable où ils ont passé l’hiver, pour aller paître dans les pâturages“ [...].

SARRALLIE s.f.

- ◆ “dispositif permettant l’ouverture et la fermeture d’une porte, d’un coffre, etc., serrure”

DocFrib [1403-1411, 18 occ., **33, 34, 45**] : sg. *sarallie* (1 occ. **34**), *sarralie* (2 occ. **45**), *sarrallie* (9 occ. **33, 34**) ; pl. *sarrallies* (6 occ. **33, 34**)

Item pour melliorar une sarallie in Gaulterron et pour I libr. et dimie de fer ou masel : II s. VI d. (**34**, 1044)

Item in la dicte porta por I sarrallie nouva atot I verrouz et melliorar III sarrallies : XII s. (**34**, 1061)

Item pour la sarrallie de la grant porta et pour appendre la cheinna : XII d. (**34**, 1066)

Item por I sarrallie de fer à verrouz in l’on deis huis deis dictes fenestre : II s. VIII d. (**34**, 1074)

Item por la sarralie dou greneir de la montagnye : XVI d. (**45**, 369)

Item à Brant por una sarralie que Niclaus Velga ly havoit fait affaire [...]. (**45**, 393)

CT1439 143 s.v. *serrallies* : *serrallies*, *sarrallies* “serrures”.

CT1448 132 s.v. *sarrallies* : *sarrallies* “serrures”.

St-Nicolas (1470-1490) 185 s.v. *saraille* et var. : *saraille*, *saralie*, *sarallie*, *sarralie*, *sarrallies* “serrure” (1471-1487).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

DocGren [1338, 1 occ., **1**] : pl. *sarraylles* (1 occ. **1**)

DocForez [1314-1410, 16 occ., **13, 16, 22, 30, 37, 38, 43, 46, 47**] : sg. *seraille* (3 occ. **43**), *serralhe* (1 occ. **43**), *serralle* (1 occ. **22**), *serralli* (1 occ. **43**) ; pl. *sarralhes* (2 occ. **30**), *seralles* (1 occ. **22**), *serralhes* (3 occ. **37, 47**) ; lat. sg. *serralia* (2 occ. **38, 46**) ; pl. *sarrailliis* (1 occ. **13**), pl. *serralias* (1 occ. **16**)

DocLyon [1364-1397, 31 occ., **34, 35, 39h, 39j, 39k, 40f, 44**] : sg. *serali* (1 occ. **34**), *seralli* (5 occ. **34**), *serally* (1 occ. **34**), *serraili* (1 occ. **39h**), *serrailli* (1 occ. **39k**), *serrali* (1 occ. **44b**), *serralli* (4 occ. **34, 39j**), *serally* (1 occ. **34**) ; pl. *seralies* (1 occ. **34**), *seralles* (1 occ. **34**), *serallies* (2 occ. **34**), *serrailies* (2 occ. **34**), *serrale* (1 occ. **40f**), *serralies* (4 occ. **34**), *serrallies* (5 occ. **34, 35**)

DocAin [1465, 3 occ., **8**] : sg. *serraly* (3 occ. **8**)

DocAlpHPr [1415-1570, 4 occ., **31, 43, 48, 61**] : *sarralha* (1 occ. **43**), *serahla* (2 occ. **48, 61**), *serralho* (1 occ. **31**)

DocAlpM [1548-1552, 3 occ., **34**] : sg. *serralha* (1 occ. **34**) pl. *seralhos* (2 occ. **35**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 528a s.v. SĚRRACŮLUM : Afrb. *saraille* “serrure” (15^e s.), mfr. *seraille* (*Miracles de Notre Dame*), for. *serrailie* (1382), alyon. *serrailia* (1372), *serraille* (1416), abress. *serelli* (1385), adauph. *saraylle* (1338), apr. *saralha* (1350), *sarralha* (1495).

GPSR mat. s.v. *sarqlyə* : Avaud., aval. et afrb. *sarralie*, *serralie* et var. (depuis 1411). Dial. : Suisse romande (sauf Jura et Berne).

Gdf 7, 396b s.v. *serraille* : *seraille* “serrure” (*Miracles de Notre Dame*), Montbrison dans la Loire *serrailles* “serrure” (1382-1383), Lyon *serraille* “serrure” (1416). Ajoute une forme du 16^e siècle. Dial. : Bresse *serraille*, Suisse *serallha*, *sarallha* “serrure”.

TL 9, 544 s.v. *serraille* : cf. FEW et Gdf.

DFM 3112a s.v. *serraille* : Sud-est *seraille* “serrure” (*Miracles de Notre Dame*).

DEAFpré s.v. *seraille* : Uniquement l’acception “agrafe”.

DEAFpré s.v. *serraille* : Frpr. *serrallies* sans sens (1346), cf. Salmon 1984.

DMF s.v. *serraille* : cf. Gdf. Ajoute une forme occ. *sarailles* (*Comptes du roi René* 1458).

Rn 5, 156b s.v. *sarrar* : *serrailha*, *serralha*, *sarralha* “serrure, fermeture, enceinte, clôture”.

Lv 7, 613b s.v. *serralha* : cf. Rn et ajoute des formes.

Non enregistré : GdfC.

Bibliographie complémentaire :

Philipon 1909, 165 s.v. *serraly* “serrure”.

Devaux 1912, 197 s.v. *sarraylles* “serrures”.

Salmon 1984, 447.

Maffei Boillat 2015, 118.

Forme féminine issue du latin tardif SĔRRACŪLUM. Ce type lexical désignant la serrure est fréquemment attesté dans les sources anciennes du domaine francoprovençal dès 1338 et du domaine occitan, ce qui est confirmé par les nombreuses attestations fournies par les DocLing. Le sens “serrure” n’a pas été relevé par le DEAFpré, le TL et le DFM qui se limitent à “agrafe”. Par ailleurs, l’entrée *serraille* dans DEAFpré renvoie à une forme francoprovençale *serrallies* tirée d’un article de Salmon où elle est localisée dans le département du Rhône. Signalons que le DFM localise de manière erronée le substantif au sud-est, puisqu’il se base sur la source de Gdf qui n’est autre que le *Mariale lyonnais*. Par ailleurs, Maffei Boillat note :

L’exemple du ms. fr. 818 a été relevé par Gdf (7, 396b), d’où il est passé, indûment, comme MirND [...] dans le FEW (11, 528a). C’est ainsi que s’explique la remarque suivante du DMF (s. v. *serraille*) : « Le passage des *Mir. N.D.* (ms.) que cite GD n’a pas été retrouvé ». (Maffei Boillat 2015 : 118, note 158)

SCHENGAR v.

◆ “offrir du vin en cadeau”

DocFrib [1403, 2 occ., **33, 34**] : inf. *schengar* (2 occ. **33, 34**)

Mession por schengar.

Prumier ou sire de Montrichier por VIII pot de vin et clareir : VII s. VIII d.

Item ou sire de Kiburg por V pot vin et V clareir : X s. VIII d.

Item ou ballif de Waud intre III foys por XIII pot clareir et XIII pot de vin : XXII s. III d.

(34, 131-134 – 33 *id.*)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *siengar* : *siengar* “schenken” (1382).

CT1414 128 s.v. *schengar* : *schengar*, *schenga*, *schemgar* “verser à boire”.

CT1439 142 s.v. *schengar* : *schengar* “verser à boire, offrir (spécialement du vin d’honneur)”.

CT1448 132 s.v. *schengar* : *schengar* “verser à boire, faire un don d’honneur, spécialement un présent de vin”.

CT1458 167 s.v. *schengar* : *schengar*, *schengaes* “verser à boire ; faire un don d’honneur, spécialement un présent de vin”.

CT1461 141 s.v. *schengar* : *schengar* “faire un don d’honneur, spécialement un présent de vin”.

CT1476 319 s.v. *schengar* : *schengar*, *schenga*, *schengae*, *schengue*, *schengues*, *schengarent* “donner, offrir en cadeau, s’applique spécialement à un vin d’honneur ou à divers présents offerts à un personnage important ; verser à boire”.

Non attesté : St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocJuBe [1339, 18 occ., **168**] : ind. imp. P3 *seinquai* (4 occ. **168**), *seinquay* (1 occ. **168**), *senquai* (6 occ. **168**), *senquair* (1 occ. **168**), *senquay* (1 occ. **168**) ; part. passé m. sg. *seinquay* (3 occ. **168**), *senquai* (1 occ. **168**), f. pl. *seinquees* (1 occ. **168**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 17, 33a s.v. SCHENKEN : Suisse *schenker* “verser (à boire)” (1356). Awall. *skinqueir*, *skinker* “donner en cadeau” (1440-1447), alorr. *xainqueir* (1434-1438), Suisse *chinquer* “offrir à boire et à manger, faire une offrande” (depuis le 15^e s.).

GPSR 3, 579a s.v. *chinkê* : Afrb. et abern. *schengkar*, *schen(c)ker* et var. “donner, offrir en cadeau” (depuis 1342). Dial. : Fribourg, Berne et Neuchâtel sous d’autres acceptions.

Gdf 7, 339a s.v. *schenguer* : Afrb. *schengar*, *schinga* “gratifier, donner une gratification” (1418) et awallon. *skinquont* “donner” (1447).

DMF s.v. *schenguer* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 130a s.v. *cinquer*.

Emprunt à l’allemand *schenken*. Se référant à l’action d’offrir du vin en cadeau, il est attesté depuis le milieu du 14^e siècle en Suisse romande et depuis le milieu du 15^e en Lorraine et en Wallonie. Il survit sous d’autres acceptions dans les dialectes de Suisse romande. Sa présence dans ces trois régions s’explique par le fait que les dialectes de ces zones ont emprunté à l’allemand de nombreux termes, mais sans continuité entre elles (cf. *chulea*).

SEPPE s.f.

- ◆ “pièce de bois supportant le soc de la charrue”

DocFrib [1415, 1 occ., **47**] : sg. *seppe* (1 occ. **47**)

Item à Nicho Geneveis pour faire une charruez *nouves* et une seppe de charruez : VI s. (**47**, 547)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 2, 692a s.v. CĪPPUS : Blon. *sépa* “pièce de bois qui porte le soc de la charrue”, Hérém. Montana *šepā* “sep de charrue”, sav. *sepâ*, Annecy *cěpǎ*.

GPSR mat. s.v. *sépa* : Afrb. *seppe*, *seppes* sans sens (1416-1425). Dial. : Vaud “pièce de la charrue”.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Du latin CĪPPA, féminin de CĪPPUS. Ce substantif rare, concurrencé par le français *cep* (cf. DMF s.v. *cep*), désigne vraisemblablement une pièce de la charrue. À date ancienne, il est uniquement connu à Fribourg (1415). Il survit dans les dialectes de Suisse romande et de Savoie.

[SERAI] s.m.

- ◆ “fromage blanc obtenu en faisant cailler le petit-lait”

DocFrib [1411-1420, 7 occ., **45, 47, 49**] : pl. *saray* (2 occ. **45**), *serays* (5 occ. **47, 49**)

[...] mays dou-dit Willy Stosz pour [...] saray : VII s. VI d. (**45**, 20)

Item de celluy meisme por *dimie saray* : VI s. III d. (**45**, 105)

La mission pour achiter serays, fromage, buroz, ous, chers fresche achitee ou masel, pessons, arens et nueys et faire *composta* pour la Caremaz. (**47**, 632)

Item à Berchi Banwart de Planfaion pour appoteir VI serays bas de la montagnie de Keysericka et amyneir à-l’ostel : XXIII s. (**47**, 636)

Item por XXXI serays achité ou marchié devant Nostre Dame [...]. (**47**, 637)

Mission pour serays, fromage, bure, eux, cher fresche ou masel, ossons, pugon por le compte. (**49**, 793)

Primo pour XXXI *dimie serays* achités devant Nostre Dame ou marchyé [...]. (**49**, 794)

CT1448 134 s.v. *serays* : *serays* “espèce de fromage blanc, obtenu en faisant cailler le petit-lait”.

CT1458 169 s.v. *seray* : *seray* “sérac, fromage maigre obtenu par la coagulation du petit lait”.

Coll. des lois 554b s.v. *serai* : *serai*, *seray*, *serey*, *serex* “séré” (1415-1439).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocLyon [1350-1358, 2 occ., **26, 48**] : sg. *serez* (2 occ. **26, 48**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 494b s.v. *SERĀCEUM : Aneuch. *serai*, *sara* “espèce de fromage blanc, obtenu en faisant cailler le petit-lait” (1406, 1597-1684), asav. *serat* (ca 1572), alyon. *serez* (14^e s.).

GPSR mat. s.v. *sérac* : Afrb. et aneuch. *sera, serai, seray* et var. “sérac” (depuis 1367) ; aval. lat. *seracio* (1257), *seracium* (1333). Puis avaud., agen. et ajura (depuis le 17^e siècle). Dial. : Suisse romande.

Gdf 7, 388a s.v. *serat* : *serat* “lait conservé” (1597 et 1611), *serat* “sorte de fromage” (1572, 1605). Dial. : Comté *sèrat*, Suisse *sérac* “fromage retiré du petit lait après une seconde cuisson, ou généralement fromage mou, ce qu’on appelle fromage blanc”.

Gdf 7, 388b s.v. *seré* : *seré* “syn. de *serat*” (1528). Dial. : Comtois, Suisse romande *seré* “fromage maigre et non salé fait avec le petit lait”.

DMF s.v. *sérat* : Aduagh. *seras* “espèce de fromage blanc obtenu en faisant cailler le petit-lait” (1440-1442).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 566a s.v. *seret*.

Gebhardt 1974, 192 s.v. *sérac*.

Du latin tardif *SERACEU*. Ce type lexical désigne un fromage blanc, le *sérac* (substantif qui, selon Gebhardt, a été emprunté par le français au francoprovençal). Connue depuis le milieu du 13^e siècle sous une forme valaisanne latinisée *seracio*, il est fréquemment attesté, depuis 1350, sous des formes pleinement vernaculaires dans les sources anciennes du domaine francoprovençal, notamment à Fribourg, Neuchâtel, en Savoie et dans le Lyonnais. Il survit par ailleurs dans les dialectes francoprovençaux et aussi, par emprunt (16^e siècle), franc-comtois.

[**SESSON**] s.m.

◆ “septième mois de l’année, juillet”

DocFrib [1399, 1 occ., **31**] : *sessons* (1 occ. **31**)

Esript lo XV jor de sessons l’ant LXXXXVIII. (**31**, 21)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *session* : *session* sans sens (1379).

Coll. des lois 554b s.v. *sessan* : *sessan, session* “juillet” (1392).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 379b s.v. *SĒCTIO* : Afrb. *session* “juillet” (1392).

GPSR mat. s.v. *session* : Afrb. *cessons, session* “juillet” (1379-1550). Aucune donnée dialectale.

Gdf 7, 404a s.v. *session* : Afrb. *session* “juillet” (1392).

TL 9, 578 s.v. *session*₁ : cf. FEW et Gdf.

DMF s.v. *session* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Merlo 1904.

Gauchat 1906.

Du latin SĒCTIONEM dérivé de SĒCTIO. Uniquement attesté à Fribourg à la fin du 14^e siècle, ce type lexical se réfère au mois de juillet, ainsi que semble l'indiquer la dénomination des mois de l'année à Fribourg connue par cet extrait (cf. Gauchat 1906 : 14) :

Les membres du Conseil et des 60 sont répartis en trois séries, qui prennent tour à tour la charge d'assister aux "journées deis marches" et à la justice, pendant 4 mois "per ceste manere. Jueneir, avril, session et octouvre pour une partie, fevrier, may, ogst et november pour lautre partie, mars, semoraul, septembre et decembres pour la tierce partie" [...].

Repris par Gauchat dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* (tome 5, 88), cet extrait datant de 1392 mentionne les douze mois de l'année. Parmi eux nous trouvons *semoraul* (cf. *symoraul infra*) et *session* qui correspondent à juin et à juillet. Ajoutons que l'utilisation d'une forme issue de SĒCTIONEM pour désigner le mois de juillet s'explique par la période de la coupe de la récolte (cf. Merlo 1904, 145).

[SETOUR] s.m.

- ◆ "celui qui moissonne les champs de céréales"

DocFrib [1415-1420, 3 occ., 47, 49] : pl. *setours* (3 occ. 47, 49)

Primo ay delivré pour XXVI jornaees de setours qui ont seier les clos dessudit [...]. (47, 273)
Item pour XIX jornaes de setours qui ont seyer les recors deis clos de la granges [...]. (47, 276)
Primo por XXI jornaes de setours : XLI s. VI d. (49, 710)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocVdGe [1280, 1 occ., 6] : sg. *setour* (1 occ. 6)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 380a s.v. SĒCTOR : Afrcomt. *soipteur*, *soiptour* "faucheur" (1332 et 1368), aneuch. *seitour* (1352), *seytour* (1495). Dial. : Franche-Comté et domaine francoprovençal.

GPSR mat. s.v. *saitao* : Aवाद., aval., agen., afrb. et aneuch. *setour*, *seyteur* et var. "faucheur" (depuis 1210). Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Gdf 7, 442c s.v. *soipteur* : Franche-Comté *soipteurs*, *soiptours* "moissoneur" (1332 et 1368).

TL 9, 778 s.v. *soi(p)tor* : cf. Gdf.

DEAFpré s.v. *soitor* : cf. TL.

DMF s.v. *soiteur* : cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Gaffiot 1411b s.v. *sector*₂.
Pier. 560a s.v. *seiteur*.

Continuateur du latin SĒCTOREM, accusatif de SĒCTOR “faucheur” (Gaffiot 1411b s.v. *sector*₂), lui-même dérivé de SĒCARE. Ce nom d’agent désigne celui qui moissonne les champs de céréales. Il est attesté depuis 1210 en Suisse romande et 1332 en Franche-Comté. Il survit dans les dialectes francoprovençaux et franc-comtois.

SIBA s.f.

◆ “bloc de sel”

DocFrib [1420, 1 occ., **49**] : sg. *siba* (1 occ. **49**)

Item à Hesly Furer pour une siba de saul : VI lbr. X s. (**49**, 784)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *schibes* : *schibes* “Scheibe” (1380).

CT1458 168 s.v. *schiba* : *schiba* “cible de tireur”.

St-Nicolas (1470-1490) 185 s.v. *schiba* : *schiba*, *schibes* “poulie” (1470-1471).

Coll. des lois 553b s.v. *schibe* : *schibe*, *schiba* “bloc de sel” (1422-1453).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1461, CT1476.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 17, 30a s.v. SCHEIBE : Afrb. *schiba* “bloc de sel, en forme de cylindre aplati” (14^e-15^e s.).
GPSR 4, 62a s.v. *cible* : Afrb. *schibes* et var. “bloc de sel” (14^e-15^e s.). Dial. : Suisse romande sous d’autres acceptions.

GdfC 9, 90a s.v. *cible* : Uniquement l’acception “plaque de carton de bois, etc., sur laquelle est tracé un disque ayant un point central qui sert de tir” (Guillaume de Machaut, 1340-1377).

DMF s.v. *cible* : Acception absente, cf. formes fribourgeoises du TLF.

Non enregistré : Gdf, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 129a s.v. *cibe*.

TLFi s.v. *cible*.

Emprunt à l’allemand *Scheibe*. Sous sa désignation de “bloc de sel”, ce type lexical est uniquement attesté à Fribourg aux 14^e et 15^e siècles. Par ailleurs, si l’on considère l’article *cible* du TLFi, on découvre que sous son acception “cible”, ce substantif s’est diffusé en français à partir de la Suisse romande. La première attestation étant fribourgeoise (1380), nous pouvons affirmer que cet emprunt est d’origine fribourgeoise. Il reste toutefois à expliquer les formes de GdfC provenant de Guillaume de Machaut.

SOUTIER s.m.

- ◆ “fonctionnaire, huissier de justice”

DocFrib [1387-1479, 22 occ., **25, 33, 34, 45, 47, 70**] : sg. *southier* (6 occ. **33, 34**), *soutier* (2 occ. **25, 70**) ; pl. *southier* (10 occ. **33, 34**), *southiers* (2 occ. **33, 34**), *soutier* (1 occ. **47**), *soutiers* (1 occ. **45**)

[...] li quel dou conset et deix dos cent seront comandeiz in leur maison per lo soutier de venir in justise ou in conset [...]. (**25**, 18)

Et *prumier* quant ly borseir rendist son compte in justise eis southiers : II s. (**34**, 594)

Item à Johant d’Avrie pour despens eis southier quant l’on chargea lo pont de l’Ogy : III s. (**34**, 695)

Item eis soutier pour garder la place la vellie de Nostre Dame de Kareme [...]. (**47**, 216)

Item havons ordonné que le-quel qui sera nostre advoyé de Fribourg devra à chascun maistre dou mistier [...] delivré ung soutier de nostre ville pour gaigier les maistres et apprentis et leur fiances [...]. (**70**, 10)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *sautour* : *sautour* sans sens (1376).

CT1414 130 s.v. *soutier* : *soutier* “sautier”.

CT1439 143 s.v. *soutier* : *soutier*, *schoutier* “sautier”.

CT1448 136 s.v. *soutier* : *soutier* “sautier, huissier”.

CT1458 170 s.v. *soutier* : *soutier* “sautier”.

CT1461 142 s.v. *soutier* : *soutier* “fonctionnaire de l’ordre judiciaire, président de certaines cours inférieures”.

CT1476 323 s.v. *soutier* : *soutier* “sautier, huissier”.

St-Nicolas (1470-1490) 185 s.v. *soutier* : *soutier* “huissier” (1470-1483).

Coll. des lois 553a s.v. *sautier* : *sautier*, *sautiers*, *soutier*, *southier* sans sens (*passim*).

DocJuBe [1373, 4 occ., **298**] : sg. *soutier* (4 occ. **298**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 122a s.v. SALTUARIUS : Alorr. *sautier* “garde forestier” (1333), aneuch. *sautier*, *soutier* “huissier d’une cour de justice” (12^e-18^e s.), abern. aifr. avaud. *sautier*, “fonctionnaire de l’ordre judiciaire présidant certaines cours inférieures” aifr. *soutier* (15^e s.), Suisse *sautier* “huissier de la Justice de paix”. Dial. : Suisse romande.

GPSR mat. s.v. *sautier* : Anc. SR *sautier*, *soutey* et var. “huissier” (depuis le 13^e s.). Dial. : Suisse romande (sauf Jura).

Gdf 7, 331b s.v. *sautier* : Meuse *sautiers* “garde forestier, partic. dans les pays de montagne” (1333), aneuch. *psautiers* “id.” sens erroné (1355), aifr. *soutiers*, *souter*, *southier* “id.” sens erroné (1368, 1392, 1403).

TL 9, 228 s.v. *sautier*₁ : cf. FEW et Gdf.

DRFM s.v. *sautier*.

DMF s.v. *sautier*₁ : Suisse romande et Lorraine *sautier* et var. “garde forestier (en partic. dans les pays de montagne)”, cf. Gdf.

Non enregistré : GdfC, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 550a s.v. *sautier*.

Vitali 2007, 600a s.v. *saltarius* “officier de la justice inférieure, huissier” (1212).

Du latin SALTUARIU. Sous son acception d’huissier de justice, ce type lexical est attesté en Suisse romande depuis le 12^e siècle (Neuchâtel) et survit dans les dialectes de cette région, à l’exception du Jura. Le sens de garde forestier relevé dans la Meuse dès 1333 (cf. DRFM s.v. *sautier*) a occulté le sens spécifique que prend ce substantif en Suisse romande (cf. les sens erronés de Gdf et DMF).

SYMORAU s.m.

◆ “sixième mois de l’année, juin”

DocFrib [1370, 1 occ., **19**] : *symoraul* (1 occ. **19**)

Donei le *quinzieme* jor dou moys de symoraul [...]. (**19**, 21)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *symoraul* : *symoraul* sans sens (1378).

Coll. des lois 554a s.v. *semoraul* : *semoraul* “juin” (1392-1393).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

DocVdGe [1320, 1 occ., **30**] : sg. *somaraul* (1 occ. **30**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 11, 139a s.v. *SAMO- : Abern. *semora* “juin” (s.d.), mlt. *semorale* (Joux 1273), aneuch. *semoraul* (1367), *semoral* (1396), *semoural* (15^e s.), afrb. *symoraul* (1379), *semoraul* (1393). Dial. : Hérémece *šomǫrá*.

GPSR mat. s.v. *semoraul* : Avaud., afrb., aneuch. et aju. *semouraul*, *symeraul* “juin” (1315-1771) ; avaud. lat. *semoralis* (1273). Dial. : Valais.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 562b s.v. *semorau*.

Gauchat 1906.

Vitali 2007, 602b s.v. *semorale* “juin” (1273).

Dérivé avec un suffixe *-aul* (< *-ALE*) du verbe **semorar*, attesté par les formes dialectales *səmòrā* et *sòmòrā* (cf. Gauchat 1906, aussi FEW 11, 139a *somor* s.v. *SAMO-), lui-même issu du gaulois *SAMO- “été”. Ce type lexical se référant au mois de juin est uniquement attesté dans les anciennes sources de Suisse romande (depuis le 13^e s.) et survit dans les dialectes valaisans. À Fribourg, la dénomination des mois de l’année est connue par un extrait que l’on peut lire dans le *Recueil diplomatique* (tome 5, 88), notamment cité par Gauchat (1906 : 14) :

Les membres du Conseil et des 60 sont répartis en trois séries, qui prennent tour à tour la charge d'assister aux "journées deis marches" et à la justice, pendant 4 mois "per ceste manere. Jueneir, avril, session et octouvre pour une partie, fevrier, may, ogst et november pour lautre partie, mars, semoraul, septembre et decembres pour la tierce partie" [...].

Datant de 1392, cet extrait mentionne les douze mois de l'année dont *semoraul* et *session* (cf. *session supra*) qui correspondent à juin et à juillet. Dans docVdGe 30, 3 (« trois foyz en l'ant [...], en primaveyre, en somaraul e en outont ») *somaraul* se réfère non pas au mois de juin, mais plus vraisemblablement à l'été.

TEMPERES s.f.pl.

◆ "période spécifique de l'année, trimestre"

DocFrib [1362-1458, 38 occ., 13, 20, 31, 32, 33, 34, 45, 47, 49, 64] : pl. *temperes* (38 occ. 13, 20, 31, 32, 33, 34, 45, 47, 49, 64)

Item Guillemes à Payerne, Avenche, à Murat por ce que les viles venissant à Loyes le vendredi deis temperes de la Saint Michié et despendi : xx d. (13, 13)

[...] c'est à-savoir à-chascones temperes de l'ant [...]. (20, 14)

Item pour les temperes de Challandes. (47, 317)

Item pour cellui Alix de Broch fait eis temperes de la Saint Michié : X s. (47, 390)

[...] sexante florins de Rin de bon or et loyal poix annuelmant à payer et expedir par nostre borsier qui sera por le temps à chescune dé temperes de l'annee la quarte part tant duys qui sera en vie [...]. (64, 8)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *temperes* : *temperes* "Quartalstermin" (1376).

CT1414 131 s.v. *tempere* : *tempere* "trimestre, quart d'un appointement, payé tous les trois mois".

CT1439 144 s.v. *temperes* : *temperes* "quarts d'un appointement payé tous les trois mois".

CT1448 138 s.v. *temperes* : *temperes* "trimestres, quarts d'un appointement payés tous les trois mois".

CT1458 173 s.v. *temperes* : *temperes*, *temperez* "trimestre, quarts d'un appointement, payés tous les trois mois".

CT1461 143 s.v. *temperes* : *temperes* "saison, quart d'un appointement payé tous les trois mois, terme".

CT1476 325 s.v. *temperes* : *temperes* "saison(s), trimestre(s) ; quart(s) d'un appointement payé(s) tous les trois mois".

St-Nicolas (1470-1490) 186 s.v. *tempere* : *tempere*, *temperes* "quartier, payement par trois mois du quart d'un appointement annuel" (1471-1489).

Coll. des lois 556a s.v. *temperes* : *temperes* "trimestres" (1364-1465).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 13/1, 177a s.v. TEMPERIES : Afrb. *tempere* "saison" (1364 = Gdf).

GPSR mat. s.v. *timporè* : Aवाद. et afrb. *temperes*, *tempora* et var. "quatre-temps" (1401-1489).

Dial. : Valais.

Gdf 7, 663c s.v. *tempere* : Afrb. *tempere* “saison” (1364).
DMF s.v. *tempere* : cf. Gdf.
Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Du latin TEMPERIES. Exclusivement employé au pluriel, ce substantif féminin désigne, dans le lexique comptable, le trimestre. Uniquement attesté dans les sources anciennes de Fribourg et de Vaud, il ne survit que dans les dialectes valaisans où il est très rare. Ce type lexical se distingue du substantif masculin *tempoire* “laps de temps, époque” qui est attesté en ancien français (cf. FEW 13/1, 182a s.v. *TEMPORIUM et DEAFpré s.v. *tempoire*).

TERMEYNOS s.m.pl.

- ◆ “limites territoriales de la ville de Fribourg, frontières”

DocFrib [1319-1404, 78 occ., 4, 14, 16, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38] : pl. *termenes* (26 occ. 25, 26, 32, 35, 36, 37, 38), *termenos* (6 occ. 4, 26), *termeynes* (1 occ. 21), *termeynos* (26 occ. 4, 14, 16, 19, 21), *termines* (14 occ. 27, 28, 29, 30), *terminos* (4 occ. 27, 29, 30), *termoynes* (1 occ. 21)

[...] et doit estre un ant *continuaul* furs de Fribor et deys termenos [...]. (4, 10)

[...] li moystres et li vauletz de totz les mulens qui sunt dedant les termeynos de nostre vile de Fribor [...]. (14, 4)

[...] doyt jureir furs de la vile et les termeynos de nostre vile à-la marcy deis borgeis [...]. (16, 5)

[...] et après lu moys ne deyvent intreir dedent nostre vile ne les termeynos [...]. (19, 11)

[...] celui nos condampnons ou bant de XX sol per une foix et I moix furs de nostre ville et deis termenes sains mercy. (25, 19)

[...] et doit jureir per on moys fur de nostre ville et deis termines. (29, 12)

[...] et doit jureir per I moix furs de nostre ville et deis termenes. (35, 10 – 36, 37, 38 *id.*)

Rotbuch (1376-1436) 216 s.v. *termeyno* : *termeyno* sans sens (1376).

Coll. des lois 556a s.v. *termes* : *termenes*, *termeyne*, *termeyno*, *termeinos*, *termeynos*, *termine*, *terminoz* “limite” (*passim*).

Non attesté : CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490).

Non attesté : autres DocLing.

*FEW 13/1, 242b s.v. TERMINUS

GPSR mat. s.v. *tèrmāno* : Afrb. *termeynos* et var. “borne de la ville” (1319-fin 15^e s.) ; aval. lat. *terminus* “limite” (1326). Dial. : Valais et Genève sous d’autres acceptions.

Gdf 7, 687c s.v. *termine* : Afrb. *termeynos*, *termeines* “limite borne” (1363, 1368, 1387). Ajoute d’autres acceptions.

TL 10, 251 s.v. *termine* : Acception absente.

DEAFpré s.v. *termine* : Uniquement l’acception “espace de temps, époque”.

DMF s.v. *termine* : Acception absente.

Non enregistré : GdfC, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :
Ammann/Müller 2003, 51 s.v. *termeynos* “limites”.
RD 2, 25, n° LXXIV : *terminos* (1304), en contexte latin.

Du latin TERMINOS. Sous son acception de limites territoriales, ce substantif masculin pluriel est uniquement attesté à date ancienne dans les sources fribourgeoises (1319-fin 15^e siècle). Dans le sens plus répandu de “terme de temps, échéance” (cf. DEAFpré s.v. *termine* et DMF s.v. *termine*), le corpus de Fribourg contient le singulier *termeyno* (1 occ. **21**), le pluriel *termeynos* (1 occ. **21**) et le latin *termino* (4 occ. **31**).

TISSOT s.m.

- ◆ “celui qui fabrique les toiles et les étoffes, tisserand”

DocFrib [1420-1495, 3 occ., **47, 49, 73**] : sg. *tissot* (3 occ. **47, 49, 73**)

Item ou tissot deis teles pour tiestre dues teles : XX s. (**47, 563**)

Item de Mattix tissot pour une sepulture : XX s. (**49, 177**)

[...] je doy et payer suis entenu par ces presentes à Jehan Respy, l'ancien tissot, resident en Friburg [...]. (**73, 4**)

CT1414 132 s.v. *tissot* : *tissot* “tisserand”.

CT1448 139 s.v. *tissot* : *tossot* “tisserand”.

St-Nicolas (1470-1490) 186 s.v. *tissot* : *tissot* “tisserand” (1471-1489).

Coll. des lois 556b s.v. *tissot* : *tissot, tissotte* “tisserand” (1369-1464).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1439, CT1458, CT1461, CT1476.

DocVdGe [1320-1396, 3 occ., **29, 66**] : sg. *tissot* (3 occ. **29, 66**)

ChNCh [1379, 1 occ., **175**] : sg. *tissot* (1 occ. **175**)

Anthroponymes [1290-1401, 6 occ.] : *Tisoz* (1 occ. docForez **6**), *Tissot* (5 occ. docForez **5** ; docAin **6** ; docVDGE **70** ; chNCh **182**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 13/1, 292b s.v. TEXERE : Aneuch. *tessot* “tisserand” (1239, 1436), *tissot* (1358-1436, 1609), afrb. *tissot* (1372), abress. *tissot* (Ain 1438), afor. *tixotz* (1313). Dial. : Suisse romande (Vaud, Blonay, Ollon, Montana) et Piémont (Bruzolo).

GPSR mat. s.v. *təsq* : Afrb. *tissot, tissote* et var. “tisserand” (depuis 1360). Dial. : Vaud, Valais et Fribourg, rare dans Neuchâtel et Jura.

Gdf 7, 730a s.v. *tissot* : Afrb. *tissot* “tisserand, tisserande” (1372).

DEAFpré s.v. *tissot* : Aneuch. *tissot* et var. “celui qui exerce le métier de tisser, tisserand” (dès 1239).

DMF s.v. *tissot* : “tisserand” (1358-1479), cf. FEW et Pier.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 603b s.v. *tissot*.

Dérivé de *tisser* (< *TEXERE*) avec suffixe diminutif *-ot*. Ce nom d'agent désigne celui qui fabrique les toiles et les étoffes, le tisserand. À date ancienne, ce type lexical est connu dans tout le domaine francoprovençal (depuis 1239). Il reste par ailleurs fréquent dans les dialectes de l'entier du domaine.

TORNAFO s.m.

- ◆ “bastion en bois pour la défense d'une enceinte”

DocFrib [1415, 1 occ., **47**] : sg. *tornafo* (1 occ. **47**)

Item à Piero Chappotat et à son garczon pour VI jornaes de chappuis faite eis tornafo deis Clos : XIII s. (**47**, 617)

CT1476 328 s.v. *tornafol* : *tornafol* “ouvrage de défense”.

Coll. des lois 556b s.v. *tornafol* : *tornafol* “guichet tournant, tourniquet” (1433).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, St-Nicolas (1470-1490).

DocJuBe [1339, 2 occ., **168**] : sg. *tournefol* (2 occ. **168**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 13/2, 70b s.v. *TORNARE* : Asav. *tornalfol* “bastion en bois pour la défense d'une enceinte” (s.d.), adauph. *tornafol* (1348)

GPSR mat. s.v. *tornafol* : Avaud. *tournefol* sans sens (1459).

Lv 8, 298a s.v. *tornafol* : cf. DC.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF et Rn.

Bibliographie complémentaire :

DC 8, 128a s.v. *tornafolis* : Une forme *Tornafolles* de 1348 dans le Grésivaudan (Isère) et une forme *Tornafolli* attestée dans les statuts de Verceil dans le Piémont (13^e s.).

Composé du participe passé adjectivé *torna* du verbe *tourner* (< *TORNATU*) et de *fol* (< *FÖLLIS*), similaire au substantif *garde-fou*. Bien qu'il soit rare, ce substantif masculin désignant un bastion en bois pour la défense d'une enceinte est attesté dans les source anciennes du domaine francoprovençal. Il est également présent dans la *Première collection des lois* et dans le compte des trésoriers de 1476, où le glossaire de l'édition précise :

ouvrage de défense à rapprocher probablement de l'a. it. battifolle = *rempart, bastion* composé de l'impératif de BATTERE = *battre* et de FOLLE = *fou*, c'est-à-dire : *amuse-toi, fou (sur le rempart)* mais dont l'étymologie est douteuse (BW p. 72).

Il doit être considéré comme francoprovençalisme dans le document **168** du corpus du Jura et de Berne où il désigne, selon le glossaire de l'édition, une "construction qui défend l'accès (d'un pont par exemple)". Les formes relevées par DuCange confirment la diffusion très limitée de ce lexème.

UNGUELTARRE s.m.

- ◆ "celui qui est chargé de récolter l'ohmgeld"

DocFrib [1401-1403, 2 occ., **32, 34**] : sg. *ungueltarre* (1 occ. **34**), *unguelteiz* (1 occ. **32**)

[...] totte la dicte reculliete, treuz et levee deis dictes mellies dou vin autrefois acustumee de leveir sus les gangniours et persones estant furs deis *termenes* de *nostre* ville in totte la segniorie de *nostre* dicte ville à aveir, *percevre* et recovreir ces dictes mellies d'un-chescon amenant vin inchief soy qui ne seroit unguelteiz dident *nostre* ville [...]. (**32**, 6)

Et primier de Nichol Chenens ungueltarre per parczalles examinees : II^MIII^CXLVII lbr. (**34**, 3)

Rotbuch (1376-1436) 217 s.v. *ungueltarres* : *ungueltarres* "Weinsteuer-Einzieher" (1383).

CT1414 133 s.v. *ungueltarre* : *ungueltarre* "percepteur de l'ohmgeld".

CT1439 147 s.v. *ungueltarre* : *ungueltarre* "percepteur de l'ohmgeld".

CT1448 112 s.v. *ongueltarre* : *ongueltarre, ungueltarre* "percepteur de l'ohmgeld".

CT1458 177 s.v. *ungueltarre* : *ungueltarre, ongueltarre* "percepteur de l'ohmgeld".

CT1461 148 s.v. *vngueltare* : *vngueltare, umbgueltare, ungueltare* "percepteur de l'ohmgeld".

CT1476 331 s.v. *ungueltarre* : *ungueltarre* "percepteur de l'ohmgeld".

St-Nicolas (1470-1490) 186 s.v. *ungeltare* : *ongeltare, ongueltaire, umbgueltarre, ungueltare* "percepteur de l'ohmgeld" (1473-1483).

Coll. des lois 557b s.v. *ungueltarre* : *ungueltarre, ongueltarre* "percepteur d'impôt sur le vin" (1392-1446).

Non attesté : autres DocLing.

FEW 16, 604b s.v. OHMGELD : Afrb. *ongeltare* "percepteur de l'ohmgeld" (15^e s.).

GPSR mat. s.v. *ongeltare* : Avaud. et afrb. *ongeltare, ongueltare* et var. "percepteur de l'ohmgeld" (1383-1742). Aucune donnée dialectale.

Non enregistré : Gdf, GdfC, TL, DFM, DEAFpré, DMF, Rn et Lv.

Dérivé avec un suffixe *-arre* (-'ATÖR) de *Ohmgeld*, lui-même emprunté à l'allemand, dont le sens est "droit qu'on percevait surtout sur le vin, mais aussi sur d'autres marchandises et sur les animaux" (FEW). Ce nom d'agent désigne celui qui est chargé de récolter l'ohmgeld. Alors que ce dernier est attesté pour l'ancien français, le dérivé n'est attesté qu'à Fribourg et dans le

canton de Vaud à date ancienne (14^e-17^e). À Fribourg, les devoirs de cet office de la ville sont par ailleurs inscrits dans le *Livre des serments* :

Item ly umgueltarre doit jurar de menar son office bien et lealmant et de rendre bon compte à messegnours de tout quant que ley seraz delivrer per escript per les taxiours et auxi se il percevoit nulle personne qui feist à mettre ou mist vin en sain cen qu'il fust taxaz et sain sa voluntaz ou menast furs de la ville que cen il nottiffieraz ou burgermeister ou qui lo mettroit en sain sa licence. (AEF, Affaires de la ville A 139, 27)

VACHERIN s.m.

◆ “fromage à pâte dure”

DocFrib [1411, 6 occ., **45**] : sg. coll. *vacherin* (6 occ. **45**)

Item ha venduz à Humbert Gaysi VII dozannes de pitty fissilin et VI dozannes de vacherin, c'es à-savoir la dozanna de fissilin XX s. et la dozanna de vacherin XXXI s. et ha ehu dedant lo marchié VI pitty vacherin qui valent in argent [...]. (**45**, 12)

Item ha recehu de domp Jahan Rey pour II dozannes de pitty vacherin : XXVIII s. (**45**, 13)

Item ha recehu de Reymon II dozannes de vacherin [...]. (**45**, 14)

Item à Humbert Gaysi por ameneir II dozannes de vacherin : II s. VI d. (**45**, 350)

CT1448 142 s.v. *vacherins* : *vacherins* “vacherins, petits fromages à pâte molle, enfermés dans des caisses à bois mince, spécialement du Jura”.

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

DocLyon [1316-1389, 2 occ., **37**, **46**] : sg. *vacherin* (1 occ. **37**) ; pl. *vacherins* (1 occ. **46**)

Non attesté : autres DocLing.

FEW 14, 100b s.v. VACCA : Audauph. *vacharin* “fromage de lait de vache, de brebis et de chèvre” (ca 1500), Suisse *vacherin* “petit fromage à pâte molle, enfermé dans des caisses à bois mince, spécialement du Jura”. Dial. : domaine francoprovençal (précise que le français emprunte au francoprovençal le mot *vacherin* dès 1605).

GPSR mat. s.v. *vacherin* : Avaud., aval. et afrb. *vacherin*, *vagerin* et var. (depuis 1294). Neuchâtel et Jura (depuis 17^e s.). Dial. : Suisse romande.

Gdf 8, 127c s.v. *vacherin* : Besançon *vachelin*, *vaichelin* “lait de vache” (1469, 1470), français *vacherin* “sorte de fromage” (1605).

DEAFpré s.v. *vacherin* : alyon. *vacherin* “espèce de fromage” (*Entrées royales* 1389, cf. Baldinger 1977).

DMF s.v. *vacherin* : alyon. *vacherin* “sorte de fromage” (*Entrées royales*, 1389). Précise que *vacherin* est un emprunt au francoprovençal.

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 630a s.v. *vacherin*.

Gebhardt 1974, 190 s.v. *vacherin*.

Baldinger 1977, 155 : alyon. *vacherin* “espèce de fromage”.

Dérivé avec un suffixe *-in* de *vacher*, lui-même dérivé de *vache* (< VACCA). Le substantif *vacherin* désignant un fromage à pâte dure est uniquement attesté à date ancienne dans les sources du domaine francoprovençal (depuis 1294). Survivant dans les dialectes du domaine, il s’est répandu en français par emprunt au francoprovençal (cf. notamment DMF s.v. *vacherin*, mais aussi TLFi s.v. *vacherin* et Gebhardt 1974, 190). Dans le corpus de Fribourg, les comptes de l’hôpital de Notre-Dame, mais aussi le compte de l’abbaye d’Hauterive, contiennent quelques francoprovençalismes qui se réfèrent à des fromages et à leur fabrication : *cuaud*, *feterlin*, *fichelin*, *fruit*, *serai* et *vacherin*.

VACHERON s.m.

◆ “petit gardien de vaches”

DocFrib [1415, 2 occ., 47] : sg. *vacheron* (2 occ. 47)

Item Mermet Culet lo vacheron pour gardé les vaches pour son salliayro d’on ant : IIII lbr. (47, 515)

Item ay presteir à Richar lo vacheron qui garde les vaches en la grange sus son covent : XL s. (47, 526)

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, St-Nicolas (1470-1490), Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 14, 100a s.v. VACCA : Mfr. *vacheron* “petit gardien de vaches” (hap. 15^e s.).

GPSR mat. s.v. *vèchrøn* : Afrb. *vacheron*, *wacheron* et var. “petit vacher” (1416-1471). Dial. : Jura (depuis le 17^e s.).

Gdf 8, 128a s.v. *vacheron* : Picardie *vacheron* “petit gardien de vaches” (1422-1425), Valenciennes *vachelon* “petite vache” sens erroné (1674).

DMF s.v. *vacheron* : Pic. *vacheron* “jeune gardien de vaches” (1422-1425 = Gdf) et occ. *vaqueron* (1472).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Dérivé avec un suffixe *-on* de *vacher*, lui-même dérivé de *vache* (< VACCA). Désignant un gardien de vaches, ce substantif est rare. Attesté en Picardie au début du 15^e siècle, il est présenté comme hapax dans FEW. Il est toutefois connu à Fribourg entre 1415 et 1471 et dans le Jura suisse depuis le 17^e siècle. La présence de ce dérivé à Fribourg et en Picardie reflète un mécanisme de dérivation conjoint à ces deux zones du domaine galloroman.

VIGNOLAN s.m.

- ◆ “celui qui s’occupe des vignes, vigneron”

DocFrib [1380-1415, 6 occ., 24, 47] : sg. *vigniolan* (5 occ. 47) ; pl. *vignolans* (1 occ. 24)

[...] *que* elles ouz lours vignolans ouz message puissent vendemgiez o collir lours *dictes* vignes [...]. (24, 5)

Primo est assavoir que l’on doit doneir à Peterman lo vigniolan pour la faczon de la *dicte* vignie XXXVIII lbr. [...]. (47, 724)

Primo doit-on doneir ou dit vigniolan à-la-Magdellene : VIII lbr. (47, 725)

Item ou dit vigniolan à-la Chandellousa : LX s. (47, 726)

Item à Peterman lo vigniolan pour charreier lo fin en la vignie ensi mis en-tascho : LXVI s. (47, 734)

Item à Peterman lo vigniolan por terrar la vignie : XLIII s. (47, 737)

St-Nicolas (1470-1490) 187 s.v. *vignolans* : *vinolan*, *wignyolan* “vigneron” (1488-1489).

Non attesté : Rotbuch (1376-1436), CT1414, CT1439, CT1448, CT1458, CT1461, CT1476, Coll. des lois.

Non attesté : autres DocLing.

FEW 14, 473a s.v. *VĪNEA* : Afrb. *wignyolan* “vigneron” (15^e s.), asav. *vignolan* (1568), mfr. *vignolant* (1562). Dial. : Suisse romande, Vallée d’Aoste, Savoie, Lyon et Nice.

GPSR mat. s.v. *vənyòlan* : Avaud., afrb. et aneuch. *vignolan*, *vignyolant*, *vygnyolan* et var. “vigneron” (depuis 1365). Dial. : Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel.

Gdf 8, 237b s.v. *vignolant* : *vignolans* “vigneron” (1566 et 1571).

DMF s.v. *vignolant* : Bourbonnais *vignolans* “vigneron” (1498).

Non enregistré : GdfC, TL, DFM, DEAFpré, Rn et Lv.

Bibliographie complémentaire :

Pier. 641a s.v. *vignolan*.

Le substantif *vignolan* est un participe présent substantivé de *vignoler*, lui-même dérivé de *vignol*, dérivé de *vigne* (< *VĪNEA*). Désignant le vigneron, ce type lexical est surtout attesté dans les sources anciennes du domaine francoprovençal (depuis 1365). Il survit par ailleurs dans les dialectes de ce domaine. Les attestations des domaines oïliques et occitans sont tardives et suggèrent un emprunt au francoprovençal.

5.2.3. Discussion

Pour chaque lemme retenu nous avons proposé un bref commentaire réunissant des informations d’ordre étymologique, sémantique, diatopique et historique. Il est maintenant temps de formuler quelques mots de synthèse consacrés tout d’abord aux aspects linguistiques puis aux aspects textuels.

5.2.3.1. Aspects linguistiques

Dans ce chapitre nous fournissons des informations relatives aux catégories grammaticales représentées, aux étymologies et formations des lemmes retenus, à leur diffusion diatopique et nous terminerons par une liste des lexiques concernés, selon un classement onomasiologique.

5.2.3.1.1. Catégories grammaticales

Parmi les 107 lemmes que nous avons inventoriés, nous réunissons 48 substantifs masculins, 42 substantifs féminins, 15 verbes, un adjectif dans une locution et un adverbe. Les 48 substantifs masculins correspondent à 43 formes du singulier, trois formes du singulier mais dans un emploi pluriel et deux sont exclusivement des masculins pluriels. Les 42 substantifs féminins correspondent à 39 substantifs singuliers et trois pluriels. Ajoutons le démonstratif *cellour* que nous n'avons pas retenu dans notre glossaire mais qui est clairement un francoprovençalisme (cf. § 30.).

5.2.3.1.2. Étymologies et formations

Ici, il est nécessaire d'opérer une distinction entre (1) les formes héréditaires, (2) celles que nous considérons comme des formations romanes et (3) les emprunts tardifs. Dans la première catégorie, nous avons réuni les continuateurs d'étymons prélatins, latins, germaniques et protoromans. Dans la deuxième catégorie, nous avons réuni les composés, les déverbaux et les dérivés par suffixes et/ou préfixes d'époque romane. Enfin, notre dernière catégorie concerne les emprunts tardifs à l'allemand et les dérivés formés sur ces emprunts. Nous clôturons notre chapitre par les lemmes dont l'origine est incertaine.

Trois lemmes sont d'origine prélatine :

s.f. <i>cruchi</i>	< prélatin *CRŪSCA
s.f. <i>danny</i>	< prélatin *DANĪA
s.f. <i>jour</i>	< prélatin *JŪRIS

Nous relevons 24 continuateurs du latin, dont certains sont à rattacher à des formes du latin tardif.

s.f. <i>altery</i>	< latin ARTĒRIA, avec dissimilation de [r] > [l]
s.f. <i>avenerye</i>	< latin AVĒNARIA
s.m. <i>avoyer</i>	< latin ADVOCATUS
s.f.pl. <i>ayses</i>	< latin ADJACENS, participe présent du verbe ADJACERE
s.f. <i>chavala</i>	< latin tardif CABALLATA < latin CABALLU

s.m. <i>cuaud</i>	< latin COAGULU
s.f. <i>dignan</i>	< latin DOMĪNAM, accusatif de DOMĪNA
s.m. <i>eschieso</i>	< latin SCAPHIU
s.f. <i>faya</i>	< latin FĒTA
s.m. <i>fruit</i>	< latin FRŪCTU
v. <i>gissar</i>	< latin GYPSARE < latin GYPSUM
v. <i>maselar</i>	< latin tardif MACELLARE
v. <i>meire</i>	< latin MĒTĒRE
s.m. <i>messel</i>	< latin MĪSCĒLLUS
s.f. <i>peilo</i>	< latin PĒNSĪLIS
v. <i>puar</i>	< latin PŪTARE
s.f. <i>sarrallie</i>	< latin SĚRRACŪLA, féminin du latin tardif SĚRRACŪLUM
s.f. <i>seppe</i>	< latin CĪPPA, féminin du latin CĪPPUS
s.m. <i>serai</i>	< latin tardif SERACEU
s.m. <i>sesson</i>	< latin SĚCTIONEM
s.m. <i>setour</i>	< latin SĚCTOREM
s.m. <i>soutier</i>	< latin SALTUARIU
s.f.pl. <i>temperes</i>	< latin TEMPERIES
s.m.pl. <i>termeynos</i>	< latin TERMINOS

Nous avons inventorié cinq lemmes, y compris des dérivés, remontant à des étymons germaniques et franciques :

s.f. <i>agy</i>	< ancien germanique *HAGIA
s.m. <i>escoffeir</i>	< germanique *SKŌH- avec un suffixe -ARIU
v. <i>gruar</i>	< s.m. <i>gru</i> < ancien francique *GRŪT
s.m. <i>jordil</i>	< ancien francique GARD × protoroman *COHORTĪLE
s.m. <i>lan</i>	< ancien francique LABO

Enfin, nous considérons les dix lemmes suivant comme des continuateurs du protoroman :

v. <i>assetar</i>	< protoroman *ASSĚDITARE < latin SĚDĒRE
s.f. <i>bechi</i>	< protoroman *BECCA < latin BECCUS
s.f. <i>bossi</i>	< protoroman *BŪTTIA < latin BUTTIS
s.f.pl. <i>bueistes</i>	< protoroman *BUXIDA ou *BUXITA < latin PYXIS
s.m.coll. <i>clavin</i>	< protoroman *CLAVINU < latin CLAVUS
s.m.coll. <i>encello</i>	< protoroman *SCĪNDŪLO < latin SCĪNDŪLA
s.f. <i>escovire</i>	< protoroman *SCOPATURA < latin SCOPA
v. <i>fossorar</i>	< protoroman *FOSSORARE < latin FOSSORIUM
s.f. <i>lessie</i>	< protoroman *LAXATA < latin LAXARE
s.f. <i>piche</i>	< protoroman *PĪCCA < latin PICUS

Dans notre glossaire, nous avons constaté la présence de 49 formations romanes qui correspondent à des déverbaux, des composés et des dérivés. Elles ont été formées sur une base romane qui remonte à des étymons latins ou germaniques.

Dans le détail, nous avons relevé huit déverbaux :

s.m. <i>barrement</i>	< v. <i>barrer</i> < s.f. <i>barre</i> < protoroman *BARRA
s.f. <i>bastia</i>	< v. <i>batir</i> < germanique *BASTJAN
s.f. <i>clame</i>	< v. <i>clamer</i> < latin CLAMARE
s.m. <i>cussigné</i>	< v. <i>cussigner</i> < s.m. <i>coussin</i> < latin COXINUS
s.f. <i>essewa</i>	< v. <i>essevar</i> < latin EXAEQUARE
adj. <i>garnil</i>	< v. <i>garnir</i> < germanique *WARNJAN
s.f. <i>mesalie</i>	< v. <i>meseler</i> < latin MĪSĒLLUS
s.f. <i>posa</i>	< v. <i>poser</i> < latin PAUSARE

Ajoutons deux verbes dénonimaux :

v. <i>barrer</i>	< s.f. <i>barre</i> < *BARRA
v. <i>cussigner</i>	< s.m. <i>coussin</i> < COXINUS

Nous avons relevé trois composés :

s.m. <i>grosoutier</i>	< adj. <i>gros</i> (< GROSSU) et s.m. <i>soutier</i> (< SALTUARIU)
s.m. <i>rafor</i>	< adj. <i>ra</i> (< *RATIS) et s.m. <i>for</i> (< FŪRNUS)
s.m. <i>tornafo</i>	< adj. <i>fo</i> (< FÖLLIS) et part. passé masculin <i>torna</i> (< TORNATU)

Les dérivations par suffixe et préfixe sont les plus nombreuses (33 lemmes). Nous en présentons un tableau récapitulatif classé par suffixes puis préfixes latins.

Suffixe	Suffixe roman	Forme	Formation
-ALE	<i>-aul</i>	s.m. <i>mestraul</i>	< <i>maistre</i> < latin MAGISTER
		s.m. <i>symoraul</i>	< * <i>semorar</i> < gaulois *SAMO-
-ALIA	<i>-ali</i>	s.f. <i>mestrali</i>	< <i>maistre</i> < latin MAGISTER
-ANTE	<i>-ant</i>	s.m. <i>vignolan</i>	< <i>vignoler</i> < <i>vigne</i> < latin VĪNEA
-ARIA	<i>-ery</i>	s.f. <i>chaponerie</i>	< <i>chapon</i> < latin CAPO
		s.f. <i>jayery</i>	< <i>jaie</i> < latin CAVEA
-ARIU	<i>-eir, -ero</i>	s.m. <i>cosandeir</i>	< part. présent du latin CONSŪÈRE
-ATĪCIU	<i>-assis</i>	s.m. <i>amassis</i>	< <i>amasser</i> < <i>masse</i> < latin MASSA
-ATIO	<i>-esson</i>	s.f. <i>folliesson</i>	< <i>feuiller</i> < latin FŌLIUM
		s.f. <i>fosseresson</i>	< <i>fossorar</i> < protoroman *FOSSORARE

-A'TÖR	-our	s.m. <i>albergiour</i>	< <i>auberger</i> < germanique *HARIBERGÔN
		s.m. <i>bornaliour</i>	< <i>bornel</i> < <i>borna</i> < prélatin *BÖRNA
		s.f. <i>chargiour</i>	< <i>charger</i> < latin CARRICARE
-'ATÖR	-ierre	s.m. <i>arneschiere</i>	< <i>harnais</i> < norr. *HERNEST
-ĚLLUS	-el	s.m. <i>bornel</i>	< <i>borna</i> < prélatin *BÖRNA
-INU	-in	s.m. <i>vacherin</i>	< <i>vacher</i> < <i>vache</i> < latin VACCA
		s.m. <i>fichelin</i>	< <i>fisselle</i> < latin FISCELLA
-ITIA	-iese	s.f. <i>maunetiese</i>	< <i>maunet</i> < <i>mau</i> (< latin MALU) + <i>net</i> (< latin NITIDUS)
-ITTA	-etta	s.f. <i>jaletta</i>	< * <i>jale</i> < latin GALLĒTA
		s.f. <i>saleretta</i>	< <i>salière</i> < latin SALARIA
		s.f. <i>sallietta</i>	< <i>sallir</i> < latin SALĪRE
-ITTU	-et -ot	s.m. <i>bagniolet</i>	< * <i>bagniol</i> < BALNEOLUM
		s.m. <i>banchet</i>	< <i>banc</i> < germanique *BANK-
		s.m. <i>banderet</i>	< <i>bandeire</i> < germanique BANDWA
		s.m. <i>bosset</i>	< <i>bossi</i> < protoroman *BÜTTIA
		s.m. <i>tissot</i>	< <i>tisser</i> < latin TEXERE
-ONE	-on	s.m. <i>bollion</i>	< <i>bollie</i> < *BŒLIUM ou *BŪLLI-
		s.m. <i>vacheron</i>	< <i>vacher</i> < <i>vache</i> < latin VACCA
		s.m.coll. <i>plateron</i>	< <i>plat</i> < latin PLATTU

Préfixe	Préfixe roman	Forme	Base
DE-, DIS-	<i>de-</i>	v. <i>degravar</i>	< <i>gravar</i> < latin GRAVARE
IN-	<i>en-</i>	v. <i>enolier</i>	< <i>oiller</i> < <i>oeil</i> < latin ŌCŪLU
RES-	<i>re-</i>	s.m.pl. <i>recors</i>	< <i>cors</i> < latin CŌRDUS
		s.f. <i>relaysie</i>	< <i>lessie</i> < protoroman *LAXATA

Ajoutons à ces formes trois dérivés parasyntétiques romans :

v. *descupillier* composé du préfixe *de-* et du suffixe verbal *-illier* mais dont la base est incertaine (cf. GPSR)

v. *esdarbonar* composé du préfixe *es-* et de la désinence verbale *-ar* (< *-ARE*) sur la base du substantif *darbon* (< *DARBŌNE)

s.m. *rebaysiere* composé du préfixe *re-* et du suffixe *-iere* (< palatale + *-'ATOR*) sur la base du verbe *baissier* < protoroman *BASSIARE

Nous relevons enfin six emprunts tardifs à l'allemand. Cette catégorie réunit six substantifs et un verbe :

s.f. *chulea* < allemand *Zwillich*
s.m. *einon* < allemand *Einung*

s.m. <i>feterlin</i>	< allemand <i>Vätterling</i>
s.f. <i>fravaillie</i>	< allemand <i>Frevel</i>
v. <i>schengar</i>	< allemand <i>schenken</i>
s.f. <i>siba</i>	< allemand <i>Scheibe</i>

Ces emprunts ont pu donner lieu à des dérivés romans tels que nos deux exemples :

adv. *fravailleusement* dérivé de *fravaillie*, emprunt à l'allemand *Frevel*

s.m. *ungueltarre* dérivé avec un suffixe -'ATÖR de *unguel*, emprunt à l'allemand *Ohmgeld*

Nous avons relevé huit lemmes dont l'origine est inconnue ou très incertaine. Six d'entre eux sont enregistrés par la lexicographie, surtout par GPSR et GPSR mat. et bénéficient parfois d'hypothèses convaincantes quant à leur origine :

s.m. *bestor* signifiant "cloche d'alarme, tocsin" et dont l'aire d'utilisation se limite à Fribourg pour lequel FEW propose un rapprochement à l'ancien français *bestorner*. Nous trouvons, dans FEW 13/2, 436b s.v. TÜRRIIS : « apr. *bestorre* m. „tour d'angle à demi engagée dans le rempart“ (Montpellier 1264), *bestor* (Albi 1360, R 29, 449), *bestore* (BALpes 1410, MeyerDoc), *bistorre* (1450, Pans), lang. *bestour* M. ». Il s'agit ici d'un composé de BIS et TÜRRIIS notamment attesté dans DC 1, 669b s.v. *bisturris*, dans Rn 5, 374b s.v. *tor* (s.f. *bestor* "tourelle, bastion") et dans Lv 1, 142a s.v. *bestorre* qui complète Rn avec cette forme du féminin. Si l'on suppose que la cloche qui était sonnée en cas d'incendie se trouvait dans une tour et non un clocher, on pourrait imaginer une origine similaire au *bestor* fribourgeois.

s.f. *brissoula* signifiant "pièce en bois mobile du char" dont l'aire d'utilisation se limite aux cantons de Vaud et Fribourg qui selon GPSR pourrait être un dérivé de *BERTIARE ou de BRACHIUM.

s.f.pl. *dailles* signifiant le "pin" et dont l'aire d'utilisation se limite surtout à la Suisse romande qui remonterait selon GPSR à une origine prélatine encore inconnue.

s.f. *invista* attesté à quatre reprises dans le document 67. Ce substantif féminin uniquement attesté au pluriel semble porter un sémantisme en lien avec le bâtiment, proche du sémantisme de la fenêtre. Selon nous, il pourrait s'agir d'un dérivé avec un préfixe *in-* de *vista* lui-même dérivé de VĪDĒRE que l'on trouve dans FEW 14, 426a s.v. VĪDĒRE dans apr. *vista* "ouverture par laquelle on voit, vue, fenêtre, lucarne". Cette hypothèse est confirmée par la forme fribourgeoise *invistes* (1461) des matériaux du GPSR.

s.f. *ouvalle* signifiant "événement désastreux pouvant provoquer des dégâts, cataclysme" classé sous les inconnus dans FEW.

s.m. *pupero* qui demeure introuvable dans le FEW mais qui est enregistré dans GPSR mat. Bien que pas encore publié, un rapprochement avec *pupitre* a été proposé avec prudence par Gauchat (inscription manuscrite sur le paquet de fiches).

s.f. *remase* attesté à trois reprises dans les documents **47** et **49**. Ce substantif féminin a selon nous le sens de “veuve”. Nous le faisons remonter au participe passé féminin REMANSA du verbe RĚMANĚRE signifiant “rester, demeurer”, dans le sens de “celle qui reste” après le décès de quelqu’un. Cette formation est similaire à celle des substantifs *lessie* et *relaysie* dans le sens de “celle qui est laissée” après le décès de quelqu’un. Toutefois, sous l’article RĚMANĚRE du FEW nous n’avons trouvé aucune forme et aucun sens similaires. Mais dans cet article, nous trouvons, en Suisse romande, des formes proposant la consonne [s] qui sont issues du participe passé masculin REMANSUS. Cette hypothèse est confirmée par les matériaux du GPSR (paquets *rəmasə*), bien que ceux-ci ne contiennent pas de fiches mentionnant le sens “veuve”.

v. *resostaleir* attesté à trois reprises dans les documents **21** et **23**. Selon FEW et GPSR ce verbe est un dérivé de *sotta* du latin SŪBSTARE “être dessous”, attesté sous les formes neuchâtelaises *rəsòtlā* qui dérivent de *asòta* avec un préfixe *re-* et un suffixe *-eler* (cf. GPSR 2, 54b s.v. *asòtlē*). DMF propose plutôt d’envisager une formation sur le verbe *osteler*, lui-même dérivé de *ostel* (< HŌSPĪTALE) et ayant également le sens de “héberger”.

5.2.3.1.3. Diffusion diatopique

Nous entendons ici mieux décrire les neuf zones géographiques concernées par les lemmes retenus dans notre glossaire (nous avons renoncé à la localisation de six lemmes que nous présentons à la dernière ligne de notre tableau) :

- (1) Le domaine francoprovençal, le sud-est du domaine oïlique et le nord-est du domaine occitan, zone pour laquelle nous avons retenu cinq lemmes que nous considérons comme étant des formations d’époque ancienne.
- (2) Le domaine francoprovençal et le sud-est du domaine oïlique, zone pour laquelle nous avons retenu quatre lemmes qui reflètent la proximité linguistique entre ces deux domaines.
- (3) Le domaine francoprovençal et le nord-est du domaine occitan, zone pour laquelle nous avons retenu huit lemmes qui se réfèrent aussi au continuum linguistique entre ces deux domaines de la Galloromania.
- (4) Le domaine francoprovençal qui concerne onze lemmes qui ne semblent pas être connus, à époque ancienne, en dehors de cette zone.
- (5) Le domaine francoprovençal suisse romand et le sud-est du domaine oïlique, zone pour laquelle nous avons retenu douze lemmes qui se réfèrent à des réalités similaires et à une histoire commune.
- (6) Le domaine francoprovençal suisse romand, la Savoie et le sud-est du domaine oïlique avec trois lemmes qui se réfèrent à un lexique ancien.
- (7) Le domaine suisse romand et la Savoie avec cinq lemmes qui se réfèrent surtout à un lexique agricole et alpestre.
- (8) Le domaine suisse romand qui est la zone la plus représentée avec 37 lemmes qui démontrent la forte vitalité lexicale de cette région du domaine francoprovençal.
- (9) Fribourg qui réunit seize lemmes, dont sept statalismes.

Voici un tableau récapitulatif précisant la zone géographique et les lemmes concernés :

Zone	Lemmes
Francoprovençal Sud-est oïlique Nord-est occitan	<i>agy, bornel, degravar, faya, gissar</i>
Francoprovençal Sud-est oïlique	<i>gruar, mestrail, ouvalle, rafor</i>
Francoprovençal Nord-est occitan	<i>escovire, maselar, meire, mesalie, piche, puar, relaysie, sarrallie</i>
Francoprovençal	<i>ayses, bossi, escoffeir, maunetiese, mestraili, recors, serai, tissot, tornafo, vacherin, vignolan</i>
Suisse romande Sud-est oïlique	<i>assetar, bagniolet, barrer, bosset, clame, clavin, fosseresson, fossorar, jaletta, messel, saleretta, setour</i>
Suisse romande Savoie Sud-est oïlique	<i>jour, lan, posa</i>
Suisse romande Savoie	<i>chavala, eschieso, esdarbonar, fruit (+ Vallée d'Aoste), jordil</i>
Suisse romande	<i>albergiour, altery, avenerye, banchet, barrement, bastia, bechi, bollion, bornaliour, brissoula, bueistes, chapponerie, chargiour, cosandeir, cruchi, cussigner, cussigné, dailles, danny, descupillier, dignan, encello, enolier, essewa, fichelin, folliesson, fravailleusement, fravaillie, lessie, plateron, pupero, rebaysiere, schengar, seppe, soutier, symoraul, ungueltarre</i>
Fribourg	<i>bestor, chulea, feterlin, jayery, resostaleir, sallietta, session, siba, temperes</i> Statalismes : <i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, peilo, termeynos</i>
Non localisé	<i>arneschiere, cuaud, garnil, invista, remase, vacheron</i>

On constate que notre glossaire comprend des lemmes connus non seulement en domaine francoprovençal, mais aussi en domaines occitan et oïlique. Il s'agit ici de nos trois premières catégories qui réunissent 17 lemmes qui ont souvent une origine très ancienne (*agy, faya, meire*). En domaines occitan et oïlique, ces lemmes sont des régionalismes par emprunt ancien au francoprovençal (par ex. *bornel*) ou par phénomène de restriction (par ex. *faya*). Du fait qu'ils sont connus dans l'entier du domaine francoprovençal, il faut les considérer comme des francoprovençalismes et non des régionalismes du francoprovençal dans ce domaine.

Notre glossaire comprend aussi des francoprovençalismes qui sont attestés dans tout le domaine et dont l'aire d'utilisation a pu s'étendre au-delà du domaine francoprovençal à une date plus récente par emprunt (par ex. *serai* et *vacherin*). Bien que cette catégorie ne contienne que onze lemmes, nous savons que le domaine francoprovençal se particularise par une forte richesse lexicale (cf. Berchtold 2018).

Enfin, les catégories qui nous semblent les plus intéressantes sont celles qui sont représentées par les régionalismes francoprovençaux dont l'aire de diffusion n'a guère dépassé la Suisse romande. Il s'agit ici de nos cinq dernières catégories qui réunissent plusieurs régions.

Nous relevons douze lemmes conjoints à la Suisse romande et au sud-est du domaine oïlique. Ils prouvent la présence d'un continuum linguistique entre ces deux régions. Nous découvrons aussi que la Savoie reflète des usages lexicaux similaires à la Suisse romande, surtout pour ce qui est du lexique agricole (*chavala, eschieso, esdarbonar, fruit, jordil*). Ici aussi, le sud-est du domaine oïlique partage des réalités conjoints non seulement à la Suisse romande, mais aussi à la Savoie (*jour, lan, posa*). Ces 20 lemmes recouvrent le nord du domaine francoprovençal et le sud-est du domaine oïlique et se réfèrent à une histoire commune ancienne représentée notamment par un type lexical d'origine prélatine (*jour*), ainsi que par des formes héréditaires remontant à une latinité commune (*chavalla, eschieso, fruit*).

Nous relevons 37 lemmes dont l'usage n'a pas dépassé la Suisse romande et 16 limités à Fribourg. Ces régionalismes francoprovençaux sont les plus représentés par notre glossaire. Bien que ce phénomène s'explique par le caractère très local de notre documentation et par notre méthode, il peut aussi s'expliquer par le fait que la lexicographie semble avoir dépouillé avec plus d'attention la documentation ancienne de la Suisse romande plutôt que celle de la France francoprovençale. C'est notamment le cas du GPSR, mais aussi de Godefroy qui contient de nombreux termes fribourgeois qui sont ensuite entrés dans le FEW, puis parfois dans d'autres ouvrages lexicographiques (surtout DMF).

Ajoutons également que par notre méthode, des lemmes à caractère régional ou francoprovençal ont pu nous échapper. Mais quoiqu'il en soit, notre relevé reflète la richesse lexicale de notre corpus et par là de la Suisse romande médiévale qui a pu faire perdurer des lemmes qui appartenaient à un lexique très ancien (par ex. *cruchi, danny*), tout en sachant innover et créer des lemmes répondant aux réalités locales de ces régions, qu'elles soient administratives (*avoyer, banderet, chapponerie, essewa, termeynos*), agricoles (*altery, bechi, seppe*) ou techniques (*danny, plateron*).

5.2.3.1.4. Onomasiologie

L'analyse lexicale que nous avons menée nous a permis de découvrir que les particularismes lexicaux du corpus de Fribourg ne se limitent pas aux domaines de la construction, de l'agriculture ou de la viticulture. Nous sommes face à des innovations lexicales, qu'elles soient formelles ou sémantiques, qui ont été nécessaires pour nommer les réalités locales de la Suisse romande et de Fribourg. Qu'il s'agisse de réalités administratives, humaines ou agricoles. Rapidement, nous avons dégagé onze ensembles :

- Les dénominations des objets de la nature qui contiennent seulement deux lemmes (*dailles* et *jour*) et qui sont des lemmes dont l’origine est prélatine.
- Le lexique de l’organisation sociale et étatique, réunissant le droit, la justice et la politique qui comprend quatorze lemmes.
- Le lexique de la construction qui réunit 19 lemmes.
- Le lexique de l’agriculture avec seize lemmes.
- Le lexique de la viticulture avec neuf lemmes.
- Les dénominations des aliments (transformation des matières premières, fromages, ustensiles) avec onze lemmes.
- Le domaine du textile qui est une activité importante à Fribourg au 15^e siècle et qui est représentée par sept lemmes.
- Le domaine de l’armement et de la défense de la ville avec trois lemmes.
- Les différents statuts de personnes dont les métiers ou encore les charges politiques qui réunissent onze lemmes.
- Nous avons également réuni toute une panoplie de cuves et d’ustensiles à usages divers et variés avec cinq lemmes.
- Enfin, notre dernière catégorie réunit des lemmes relatifs à la bonne gestion de la ville et à sa propreté (*descupillier*, *escovire*, *maunetiese*, *ouvalle*, *termeynos*), à des comportements et maladies humaines (*garnil*, *mesalie*) et des périodes de l’année (*sesson*, *symoraul*, *temperes*).

Voici un tableau récapitulatif fournissant également les documents dans lesquels apparaissent ces lemmes :

<i>Type</i>	<i>Sous-type</i>	<i>Lemme</i>	<i>Documents</i>
Nature	Arbres	<i>dailles</i> <i>jour</i>	20, 33, 34, 55
Droit Politique Justice	Charges	<i>mestrali</i>	47, 49
	Action juridique	<i>amassis</i> <i>barrement</i> <i>barrer</i> <i>clame</i> <i>degravar</i> <i>resostaleir</i>	4, 11, 17, 19, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 55, 56, 57, 58, 60, 62, 67, 69, 71, 72
	Fraudes et amendes	<i>einon</i> <i>fravailleusement</i> <i>fravaillie</i>	14, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 55, 56, 58, 60
	Redevance et droits	<i>avenerye</i> <i>chapponerie</i> <i>essewa</i> <i>sallietta</i>	47, 49, 54, 56
Construction	Bâtiment Parties de bâtiment	<i>bestor</i> <i>invista</i> <i>jayery</i> <i>peilo</i> <i>pupero</i> <i>rafor</i>	14, 19, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 44, 45, 48, 50, 51, 55, 67

		<i>sarrallie</i>	
	Action	<i>assettar gissar</i>	14, 20, 49
	Installations	<i>bastia bornel</i>	20, 33, 34, 45, 69
	Machines Outils	<i>bechi danny piche</i>	33, 34, 45, 47, 49
	Fournitures	<i>clavin encello lan plateron</i>	33, 34, 45, 47, 49
	Métiers	<i>bornaliour</i>	20
Agriculture	Terrain	<i>agy jordil</i>	22, 45, 47, 49, 52, 53, 54
	Animaux	<i>faya</i>	45, 47
	Récoltes Céréales	<i>cruchi messel recors</i>	45, 47, 49, 54, 74
	Mesures	<i>posa</i>	47, 49
	Action	<i>esdarbonar meire</i>	47, 49
	Machines Outils	<i>altery banchet brissoula chargiour seppe</i>	33, 34, 47, 49
	Métiers	<i>setour vacheron</i>	47, 49
Viticulture	Action	<i>enolier folliesson fossieresson fossorar puar</i>	45, 47, 49
	Transport du vin Tonneaux	<i>bosset bossi chavala</i>	33, 34, 45, 47, 49
	Métiers	<i>vignolan</i>	24, 47
Alimentaire	Fromage	<i>cuaud feterlin fichelin fruit serai vacherin</i>	45, 47, 49
	Action	<i>gruar maselar schengar</i>	33, 34, 47, 49
	Ustensiles	<i>saleretta</i>	49
	Autres	<i>siba</i>	49

Textile	Action	<i>cussigner</i>	47
	Étoffes	<i>chulea</i> <i>cussigné</i>	47, 49
	Métiers	<i>cosandeir</i> <i>escoffeir</i> <i>rebaysiere</i> <i>tissot</i>	33, 34, 45, 47, 49, 73
Armement Défense	Métiers	<i>arneschiere</i>	33, 34
	Armes Fortifications	<i>bueistes</i> <i>tornafo</i>	33, 34, 47
Statuts personnels	Tenanciers	<i>albergiour</i> <i>mestraul</i>	1, 45, 47, 49, 50, 51, 55
	Veuves	<i>lessie</i> <i>relaysie</i> <i>remase</i>	45, 47, 49, 66
	Charges politiques	<i>avoyer</i> <i>banderet</i> <i>grosoutier</i> <i>soutier</i> <i>ungueltarre</i>	2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74
	Autres	<i>dignan</i>	49
Outils divers	Ustensiles	<i>ayses</i>	45
	Cuves	<i>bagniolet</i> <i>bollion</i> <i>eschieso</i> <i>jaletta</i>	33, 34, 47, 49
Autres	Entretien	<i>descupillier</i> <i>escovire</i> <i>maunetiese</i>	25, 41, 42
	Maladie	<i>mesalie</i>	49
	Comportement	<i>garnil</i>	39, 40
	Temps	<i>sesson</i> <i>symoraul</i> <i>temperes</i>	13, 19, 20, 31, 32, 33, 34, 45, 47, 49, 64
	Catastrophe	<i>ouvalle</i>	54
	Territoire	<i>termeynos</i>	4, 14, 16, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38

Afin de compléter notre discussion, nous avons réalisé, pour l'intégralité de notre glossaire, un classement onomasiologique selon le *Begriffssystem* (Hallig/Wartburg 1963 ; aussi Carles/Dallas/Glessgen/Thibault 2019 : 240-255). Avec ce classement, nous pouvons voir que le lexique que nous avons réuni est d'une forte diversité conceptuelle. Mais ce sont surtout les champs de l'homme au travail (B III b) et de l'organisation politique (B IV b-f) qui sont les plus représentés.

A L'univers

III Les plantes

(b) Les arbres

(b) 2 La forêt, les arbres forestiers et les autres dont on utilise le bois, etc.

dailles s.f.pl. "espèce d'arbre, pin"

jour s.f. "étendue de terrain recouverte d'arbres, forêt"

(d) Les plantes alimentaires (céréales)

cruchi s.f. "nourriture pour le bétail, son"

messel s.m. "mélange de céréales de différentes sortes, méteil"

B L'homme

I L'homme, être physique

(i) La santé et la maladie

(i) 2 Les maladies, les infirmités, les déformations, les dispositions générales

(i) 2 bb Les différentes maladies

mesalie s.f. "maladie infectieuse de l'homme, lèpre"

(k) les besoins de l'être humain

(k) 1 L'alimentation

(k) 1 cc Les aliments

(k) 1 cc 4 Les laitages

[Fromages]

feterlin s.m. "fromage frais de chèvre"

fichelin s.m. "production laitière, fromage"

fruit s.m. "production laitière, fromage"

serai s.m. "fromage blanc obtenu en faisant cailler le petit-lait"

vacherin s.m. "fromage à pâte dure"

(k) 1 cc 5 La préparation des aliments

gruar v. "réduire l'épeautre en gruau"

maselar v. "tuer des bêtes de boucherie"

(k) 1 cc 6 Les assaisonnements, le sucre, etc.

siba s.f. "bloc de sel"

(k) 3 Les vêtements

(k) 3 gg Les étoffes et les tissus

chulea s.f. "espèce de toile"

III L'homme, être social

(a) La vie de société en général

(a) 1 Le mariage, la famille, la parenté

(a) 1-6 Le veuvage

lessie s.f. "femme dont l'époux est décédé, veuve"

relaysie s.f. "femme dont l'époux est décédé, veuve"

remase s.f. "femme dont l'époux est décédé, veuve"

(b) L'homme au travail

(b) 2 L'agriculture, l'élevage, le jardinage

(b) 2 aa La ferme et ses dépendances, le bétail, l'élevage

(b) 2 aa 1 La ferme, le bétail

faya s.f. “femelle ovine adulte, brebis”

(b) 2 aa 2 La laiterie

cuaud s.m. “estomac de veau utilisé pour préparer la présure” ou “présure destinée à la fabrication du fromage”

(b) 2 cc Les travaux des champs

esdarbonar v. “défaire les taupinières d’un pré et en étendre la terre”

(b) 2 cc 1 L’attelage

cussigner v. “garnir l’intérieur d’un collier d’attelage avec un matériau matelassé”

cussigné s.m. “collier d’attelage dont l’intérieur a été garni avec un matériau matelassé”

(b) 2 cc 2 La fenaison

recors s.m.pl. “herbe qui repousse après la première fauchaison, regain”

(b) 2 cc 4 La moisson

meire v. “récolter les céréales, moissonner”

(b) 2 ff La viticulture

chavala s.f. “mesure de capacité employée pour les liquides, particulièrement pour le vin”

enolier v. “remplir un tonneau avec du vin”

folliesson s.f. “action d’ôter les feuilles inutiles des ceps de la vigne, épamprer la vigne”

fosseresson s.f. “action de labourer la vigne avec une houe”

fossorar v. “labourer la vigne avec une houe”

puar v. “tailler la vigne”

(b) 2 gg Le jardinage et l’arboriculture

agy s.f. “clôture constituée de végétaux délimitant un domaine, haie”

jordil s.m. “terrain planté d’arbres fruitiers ou de légumes, verger, jardin potager”

(b) 3 Les métiers et les professions

(b) 3 aa Généralités

(b) 3 aa 2 Les outils en général

bechi s.f. “machine à hisser les matériaux d’une construction, grue”

danny s.f. “sorte de poutre pour la construction des tours”

piche s.f. “outil servant à creuser le sol ou à tailler la pierre, pioche”

(b) 3 aa 3 Les récipients en général et les autres objets destinés à contenir qch.

bagniolet s.m. “sorte de baquet peu profond”

bollion s.m. “récipient pour matière liquide ou solide”

bossset s.m. “tonneau servant généralement au transport du vin”

bossi s.f. “tonneau servant généralement au transport du vin”

eschieso s.m. “récipient en bois de grande taille, cuve”

jaletta s.f. “seau en bois, récipient pour liquide”

(b) 3 bb Les différents métiers et professions

arneschiere s.m. “fabricant de harnais ou fabricant d’armes”

bornaliour s.m. “celui qui installe les canalisations d’eau”

cosandeir s.m. “celui qui pratique le métier de tailleur, de couturier”

dignan s.f. “servante qui s’occupe des enfants, nourrice”

escoffeir s.m. “celui qui apprête les peaux pour les transformer en cuir, tanneur” ou “fabricant de chaussures, cordonnier”

rebaysiere s.m. “celui qui coupe les draps afin de leur donner la bonne dimension”

setour s.m. “celui qui moissonne les champs de céréales”

tissot s.m. “celui qui fabrique les toiles et les étoffes, tisserand”
vacheron s.m. “petit gardien de vaches”
vignolan s.m. “celui qui s’occupe des vignes, vigneron”

(b) 5 Le commerce

schengar v. “offrir du vin en cadeau”

(b) 6 La propriété

albergiour s.m. “tenancier des biens de l’hôpital de Notre-Dame de Fribourg”
mestrali s.f. “circonscription administrative et financière soumise à l’autorité du *mestraul*”
mestraul s.m. “fonctionnaire à la tête d’une circonscription administrative”

[Revenus, usufruit]

avenerye s.f. “redevance en avoine”
chaponerie s.f. “redevance en chapons”
essewa s.f. “partage du profit qui résulte d’un contrat de bétail mis à cheptel ; part due à l’un des contractants”
sallietta s.f. “profit réalisé sur une propriété”

[Saisie, expropriation]

barrement s.m. “séquestration des biens de quelqu’un”
barrer v. “action de séquestrer les biens de quelqu’un”

(b) 7 L’habitation, la maison

(b) 7 aa Généralités

resostaleir v. “loger quelqu’un dans sa maison”

(b) 7 bb La construction

assetar v. “mettre en place une installation”
gissar v. “enduire de plâtre”
descupillier v. “enlever des décombres, déblayer”

[Bâtiments, partie de bâtiments]

bestor s.m. “cloche d’alarme, tocsin”
pupero s.m. “plancher sur lequel repose la meule”
rafor s.m. “four à chaux”

[Matériaux de construction]

clavin s.m.coll. “clou servant à fixer les bardeaux”
encello s.m.coll. “bardeau dont on couvre les toits et revêt les façades d’une maison”
lan s.m. “pièce de bois, planche ou poutre”
plateron s.m.coll. “planche épaisse pour la construction de ponts, madrier”

(b) 7 cc L’extérieur

bastia s.f. “construction en bois modifiant un cours d’eau, barrage”
bornel s.m. “canalisation en bois servant au transport de l’eau”
invista s.f. “ouverture pratiquée dans un mur, vue, fenêtre, lucarne”

(b) 7 dd L’intérieur

sarrallie s.f. “dispositif permettant l’ouverture et la fermeture d’une porte, d’un coffre, etc., serrure”

(b) 7 ff Les ustensiles de cuisine et la vaisselle

ayses s.f.pl. “ensemble d’outils et d’ustensiles nécessaires à l’accomplissement d’une tâche”
saleretta s.f. “petit récipient contenant du sel, salière de petite taille”

(b) 7 ii Les travaux généraux du ménage, de l’entretien

escovire s.f. “déchets qui ont été balayés, balayures”
maunetiese s.f. “chose dont on se débarrasse, ordure”

(b) 8 Le transport, la circulation

(b) 8 bb La voie de terre

(b) 8 bb 1 e Les véhicules et les voitures

chargiour s.m. “machine servant à charger divers matériaux”

[Les parties du char]

altery s.f. “partie de char”

banchet s.m. “partie de char”

brissoula s.f. “pièce en bois mobile du char”

seppe s.f. “pièce de bois supportant le soc de la charrue”

IV L’organisation sociale

(b) L’État

(b) 1 Les facteurs constitutifs

termeynos s.m.pl. “limites territoriales de la ville de Fribourg, frontières”

(b) 7 Le gouvernement, l’administration

amassis s.m. “assemblée bourgeoise se réunissant lors des élections”

peilo s.m. “salle de réunion chauffée, en particulier, la salle de justice”

[Charges politiques]

avoyer s.m. “première entité politique de la ville, représentant du seigneur”

banderet s.m. “officier militaire et civil chargé de conduire les milices en portant leur bannière et de défendre les intérêts de la bourgeoisie”

grosoutier s.m. “fonctionnaire, huissier de justice”

soutier s.m. “fonctionnaire, huissier de justice”

ungueltarre s.m. “celui qui est chargé de récolter l’ohmgeld”

(c) L’organisation judiciaire

(c) 3 Les procédés judiciaires

amassis s.m. “attroupement tumultueux, réunion populaire à caractère séditieux”

clame s.f. “plainte en justice”

degravar v. “accorder quelque chose à quelqu’un en compensation d’un préjudice, dédommager”

einon s.m. “action illégale générant une amende”

fravailleusement adv. “de manière frauduleuse, illégalement”

fravaille s.f. “action illégale, fraude”

(c) 4 Les peines

einon s.m. “amende, généralement financière”

jayery s.f. “établissement accueillant des individus privés de leur liberté, prison”

(f) La défense nationale

(f) 2 L’armée de terre

(f) 2 cc Les armes et les armures

(f) 2 cc 2 Les armes anciennes

bueistes s.f.pl. “engin d’artillerie, pièce de canon”

(f) 2 kk 2 La fortification ancienne

tornafo s.m. “bastion en bois pour la défense d’une enceinte”

(i) Les croyances, la religion

(i) 2 La religion

(i) 2 aa Généralités

garnil (dou dyable) adj. “possédé par le diable”

C L’homme et l’univers

I L’a priori

(c) La relation, l’ordre, la valeur

(c) 4 Les mesures, les poids

posa s.f. “mesure agraire de surface”

(f) Le temps

ouvalle s.m. “événement désastreux pouvant provoquer des dégâts, cataclysme”

sesson s.m. “septième mois de l’année, juillet”

symoraul s.m. “sixième mois de l’année, juin”

temperes s.f.pl. “période spécifique de l’année, trimestre”

En synthèse, bien que ce sont les lexiques du monde rural (agriculture, viticulture) et de la construction qui sont les plus représentés (surtout en raison de la prépondérance des documents de gestion), nous pouvons voir une importante variété lexicale dans notre glossaire.

5.2.3.2. Aspects textuels

5.2.3.2.1. Répartition des lemmes dans le corpus

Si l’on considère notre glossaire en fonction de la présence des lemmes dans les documents du corpus de Fribourg, on constate que les 107 lemmes retenus se placent dans tous les documents sauf **3**, **5**, **6** et **7**³⁷⁴. Dans les 70 documents restants seuls cinq contiennent plus de 20 lemmes ; il s’agit des documents de comptabilité **33**, **34**, **45**, **47** et **49** sur lesquels nous reviendrons plus loin. Les 65 autres documents contiennent entre un et dix particularismes. Dans ces 65 documents, une nette majorité des lemmes relevés sont des anciens statalismes, dans le sens où ils correspondent à un lexique politique, juridique et administratif fribourgeois.

Dans le détail, nous comptabilisons seize documents qui contiennent un seul lexème (**1**, **2**, **8**, **9**, **10**, **11**, **12**, **18**, **22**, **24**, **42**, **59**, **61**, **63**, **65**, **68**). Dans onze cas, il s’agit du substantif *avoyer* qui se réfère à l’avoyer de Fribourg comme autorité émettrice ou bénéficiaire du document. Les cinq cas restants sont les lemmes *agy* (**22**), *clame* (**11**), *descupillier* (**42**), *mestraul* (**1**) et *vignolan* (**24**). À l’exception de *descupillier* qui est suisse romand et qui apparaît dans un document de gestion, chacun d’entre eux sont des lemmes qui sont attestés dans une zone plus large que Fribourg et la Suisse romande.

³⁷⁴ L’absence de particularismes lexicaux dans ces quatre documents ne s’explique pas par les mêmes phénomènes. Le document **3** est un document qui n’a pas été produit à Fribourg ; il s’agit d’un traité de paix dont la rédaction a été faite en pays de Vaud dans une *scripta* très neutralisée. Au contraire des documents **5**, **6** et **7** qui sont des documents de petite taille rédigés dans une *scripta* francoprovençale dont le contenu ne demandait apparemment pas la présence de particularismes lexicaux.

Seize documents contiennent deux lemmes (15, 23, 41, 43, 44, 46, 48, 52, 57, 62, 64, 70, 71, 72, 73, 74).

- Tous sauf 41 (document de gestion) comportent le statalisme *avoyer*.
- On y constate deux autres statalismes : *banderet* (41, 43, 46) et *einon* (15).
- Dans ces documents se trouvent des lemmes appartenant au lexique politique, juridique et administratif fribourgeois qui sont des statalismes plus rares que *avoyer*, *banderet* et *einon* : *barrer* (62), *clame* (57, 71, 72) *peilo* (48), *resostaleir* (23), *soutier* (70) et *temperes* (64).
- Enfin, nous y observons des cas que l'on rencontre dans une zone plus importante du domaine francoprovençal : *descupillier* (41), *jordil* (52), *messel* (74), *rafor* (44) et *tissot* (73).

Huit documents contiennent trois lemmes (4, 16, 17, 50, 51, 53, 66, 69).

- Chacun de ces documents comporte le statalisme *avoyer*.
- On y constate trois autres statalismes : *banderet* (53, 66), *einon* (16) et *termeynos* (4, 16).
- Ici, aussi la présence de lemmes appartenant au lexique politique, juridique et administratif fribourgeois est à mentionner : *albergiour* (50, 51), *clame* (69), *degravar* (4), *barrement* (17), *barrer* (17) et *peilo* (50, 51).
- Enfin, nous trouvons aussi des lemmes que l'on rencontre dans une zone qui va au-delà de Fribourg : *bornel* (69), *jordil* (53) et *relaysie* (66).

Cinq documents contiennent quatre lemmes (13, 32, 58, 60, 67) :

- Chacun de ces documents comporte le statalisme *avoyer*.
- On y constate trois autres statalismes : *banderet* (13, 67), *grosoutier* (13) et *termeynos* (32).
- Comme ailleurs, nous y relevons des lemmes appartenant au lexique politique, juridique et administratif fribourgeois : *clame* (58, 60, 67), *fravailleusement* (58, 60), *fravaille* (58, 60) *temperes* (13, 32) et *ungueltarre* (32).
- Signalons l'hapax qui semble s'être uniquement développé à Fribourg : *invista* (67).

Trois documents contiennent cinq lemmes (31, 54, 56) :

- Chacun de ces documents comporte le statalisme *avoyer*.
- On y constate deux autres statalismes : *banderet* (31) et *einon* (31).
- Comme ailleurs, nous y relevons des lemmes appartenant au lexique politique, juridique et administratif fribourgeois : *avenerye* (56), *chaponnerie* (56), *clame* (56), *fravaille* (56), *session* (31) et *temperes* (31).
- On y observe la formation fribourgeoise *sallietta* (54).
- Signalons des lemmes suisses romands ou plus largement répandus : *jordil* (54), *messel* (54) et *ouvalle* (54).

Sept documents contiennent six lemmes (14, 27, 28, 29, 39, 40, 55). Les documents 27, 28 et 29, rappelons-le, sont la même version de la même ordonnance ; il en va de même pour 39 et 40 :

- Chacun de ces six documents contient le statalisme *avoyer*.
- On y constate cinq autres statalismes : *amassis* (39, 40), *banderet* (27, 28, 29, 39, 40), *einon* (14, 27, 28, 29, 39, 40) *grosoutier* (14, 27, 28, 29) et *termeynos* (14, 27, 28, 29).
- Comme ailleurs, nous y relevons des lemmes appartenant au lexique politique, juridique et administratif fribourgeois : *assettar* (14), *albergiour* (55), *clame* (39, 40, 55) et *fravailleusement* (55).
- Signalons les formations fribourgeoises *garnil* (39, 40) et *bestor* (27, 28 et 29).
- Signalons enfin les lemmes plus largement répandus *dailles* (55) *pupero* (14) et *rafor* (55).

Sept documents contiennent sept lemmes (20, 26, 30, 35, 36, 37, 38). Les documents 26, 30, 35, 36, 37 et 38 comportent le même lexique puisqu'il s'agit de quatre versions de la même ordonnance. Nous y trouvons les statalismes *amassis*, *avoyer*, *banderet*, *einon*, *grosoutier* et *termeynos* ; ainsi que le substantif fribourgeois *bestor*. Le lexique relevé dans le document 20 diffère. Nous y trouvons *avoyer* et *einon*, mais également des lemmes plus largement répandus (*assettar*, *bornaliour*, *bornel*, *jour* et *temperes*).

Les documents 19 et 21 contiennent huit lemmes. Le document 19 comporte *amassis*, *avoyer*, *banderet*, *einon*, *grosoutier* et *termeynos* ; ainsi que la forme fribourgeoise *bestor* et la forme suisse romande *symoraul*. Le document 21 comporte les statalismes *amassis*, *avoyer*, *banderet*, *einon* et *termeynos*, ainsi que le fribourgeois *bestor* et *resostaleir*. Ajoutons le substantif féminin *clame* qui est également attesté en domaine oïlique sud oriental.

Enfin, le document 25 contient dix lemmes. Comme précédemment, il s'agit surtout de statalismes : *avoyer*, *banderet*, *einon*, *grosoutier*, et *termeynos*. Dans ce document nous retrouvons d'autres lemmes plus largement répandus : *clame*, *escovire*, *fravaille*, *maunetiese* et *soutier*.

Les documents traités ci-dessus contiennent 45 des 107 lemmes inventoriés (soit *ca* 42% de notre glossaire). La première chose que l'on peut observer, c'est que tous les documents mentionnés ci-dessus, sauf les documents 1, 11, 22, 24, 41 et 42, contiennent le substantif *avoyer*. Ceci reflète l'importance du statut de l'avoyer de Fribourg, puisque dans chaque document émanant de la ville ou dont la ville est bénéficiaire, l'avoyer est nommé comme autorité principale. L'absence de ce lexème dans les documents 1, 11, 22, 24, 41 et 42 peut s'expliquer par le fait que le document n'a pas été rédigé sous le contrôle de l'avoyer de Fribourg. En effet, dans le cas des documents 1, 11 et 24 la ville n'est pas à l'origine de la

rédaction du document, l'avoyer de la ville n'a aucune raison d'y apparaître. Pour **41** et **42**, il s'agit de deux documents de gestion dont le contenu n'était pas contrôlé par l'avoyer mais par le secrétaire de la ville. Enfin, le cas du document **22** est plus complexe car il s'agit bien d'une sentence émise en ville de Fribourg, mais qui a été émise par l'hôpital de Notre-Dame et non par les autorités de la ville. Ceci prouve l'indépendance de cette importante institution bourgeoise qu'était l'hôpital de Notre-Dame.

Les autres lemmes concernés par ces documents appartiennent majoritairement à la catégorie des statalismes. Le substantif *amassis* apparaît dans dix documents, *banderet* apparaît dans 22 documents ; *einon* dans 19 documents ; *grosoutier* dans treize documents ; *termeynos* dans seize documents.

D'autres lemmes semblent correspondre à des réalités relatives à l'organisation de la ville, ces lemmes ne sont cependant pas forcément des régionalismes de Fribourg. Certains sont présents dans de nombreux documents : c'est le cas du substantif fribourgeois *bestor* (**19, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38**) et du substantif suisse romand et oïlique sud oriental *clame* (**11, 21, 25, 39, 40, 55, 56, 57, 58, 60, 67, 69, 71, 72**). D'autres sont attestés dans un nombre moins important de documents : c'est le cas des formes fribourgeoises *resostaleir* (**21, 23**) et *temperes* (**13, 20, 31, 32, 64**) ; ou encore le cas des formes suisses romandes *albergiour* (**50, 51, 55**), *avenerye* (**56**), *barrement* (**17**), *chapponerie* (**56**), *fravailleusement* (**55, 58, 60**) *fravaillie* (**25, 56, 58, 60**), *soutier* (**25, 70**) et *ungueltarre* (**32**) ; et enfin, c'est aussi le cas des formes *barrer* (**17, 62**), *degravar* (**4**) et *peilo* (**48, 50, 51**) qui sont des lemmes plus largement répandus.

Les lexèmes qui semblent s'être développés à Fribourg et qui n'appartiennent pas au lexique politique, juridique ou administratif sont assez rares dans ces documents. Nous en relevons seulement quatre : *garnil* (**39, 40**), *invista* (**67**), *sallietta* (**54**) et *sesson* (**31**). En réalité, ce sont les formes suisses romandes qui sont un peu plus fréquentes pour nommer d'autres réalités : *bornaliour* (**20**), *dailles* (**55**), *descupillier* (**41, 42**), *jordil* (**52, 53, 54**), *pupero* (**14**) et *symoraul* (**19**). Au contraire, les formations francoprovençales sont assez rares avec seulement quatre cas : *maunetiese* (**25**), *rafor* (**44, 55**), *tissot* (**73**) et *vignolan* (**24**). Enfin, les quelques formations qui ne se limitent pas au domaine francoprovençal, mais qui s'étendent soit au nord-est du domaine occitan ou au sud-est du domaine oïlique sont, elles aussi, fréquentes : *agy* (**22**), *assettar* (**14, 20**), *bornel* (**20, 69**), *escovire* (**25**), *jour* (**20**), *messel* (**54, 74**), *mestraul* (**1**), *ouvalle* (**54**) et *relaysie* (**66**).

Jusqu'ici nous avons uniquement abordé les documents au sein desquels nous avons relevé jusqu'à dix lemmes, ce qui nous a permis de mettre en avant l'importance du lexique politique,

juridique et administratif propre au fonctionnement de la ville de Fribourg. Ceci nous a aussi permis de démontrer que l'usage de diatopismes francoprovençaux de Suisse romande n'était pas rare, même au sein de documents portant une forte charge pragmatique, telles que les ordonnances municipales. Encore une fois, on observe, en Suisse romande et à Fribourg, une importante richesse lexicale qui ne se limite pas seulement aux domaines de la construction et de l'agriculture, mais qui concerne aussi l'administration politique des villes médiévales de Suisse romande.

Or, cette richesse lexicale ne se borne pas aux documents législatifs. En effet, nous avons vu que ce sont les documents de comptabilité qui contiennent la part la plus grande des lemmes que nous avons réunis. Ceci est dû à leur masse textuelle plus importante, mais aussi surtout à la nature de ces documents : un document de comptabilité qui se réfère à la vie quotidienne et à sa gestion contient un lexique plus varié et correspondant souvent à des réalités locales de toute sorte.

Dans le détail, les documents **33** et **34** contiennent 26 et 27 lemmes de notre glossaire. Étant donné qu'il s'agit de l'étalon et du propre du même compte, il est normal qu'on y retrouve les mêmes formes. Dans **34**, nous relevons une occurrence de *ungueltarre* qui n'a pas été relevée dans **33**. Les lemmes de ces deux comptes sont les statalismes *avoyer*, *banderet*, *einon* et *grosoutier* dont la présence s'explique par le fait que ces comptes proviennent de la trésorerie de la ville. Les autres lemmes appartiennent surtout au lexique technique de la construction (*bastia*, *bechi*, *bornel*, *clavin*, *danny*, *encello*, *jayery*, *lan*, *peilo*, *piche*, *plateron*, *sarrallie*), de l'agriculture (*brissoula*), de la viticulture (*chavala*), de l'alimentaire (*schengar*), du textile (*cosandeir*) et de l'armement et de la défense (*arneschiere*, *bueistes*). Ajoutons les statuts de personnes *soutier* et *ungueltarre*, le lemme *temperes* qui est propre au lexique de comptabilité et enfin les lemmes *jaletta* et *jour*.

Le document **45** contient 28 lemmes dont aucun statalisme fribourgeois, ce qui s'explique par le fait que ce compte concerne l'abbaye d'Hauterive et que la ville n'est aucunement responsable de la gestion de l'abbaye. Ici, il s'agit surtout des lexiques techniques de la construction (*bornel*, *clavin*, *encello*, *lan*, *peilo*, *piche*, *sarrallie*), de l'agriculture (*cruchi*, *faya*, *jordil*, *messel*), de la viticulture (*bossi*, *folliesson*, *fosseresson*, *fossorar*, *puar*), de l'alimentaire (*cuaud*, *fichelin*, *fruit*, *serai*, *vacherin*) et du textile (*cosandeir*, *escoffeir*) ; ajoutons encore le lemme *ayses* dont l'attribution à un lexique précis est impossible. Signalons ensuite les statuts personnels *mestraul*, *relaysie* et *soutier* et enfin le terme *temperes* signifiant "trimestre" qui est propre au lexique comptable.

Le document **47** contient 44 lemmes dont un seul statalisme (*banderet*). Son lexique est très varié. On y trouve des termes de la construction (*clavin, encello, lan, piche*), de l'agriculture (*agy, brissoula, esdarbonar, faya, meire, posa, recors, seppe, setour, vacheron*), de la viticulture (*bosset, bossi, chavala, enolier, fossorar, puar, vignolan*), de l'alimentaire (*feterlin, fichelin, guar, serai*), du textile (*chulea, cussigner, escoffeir, rebaysiere, tissot*), de l'armement et de la défense (*bueistes, tornafo*), différents termes qui désignent la "cuve" (*bagniolet, bollion, eschieso, jaletta*), ainsi que des statuts de personnes (*mestraul, relaysie, remase, soutier*), une charge (*mestrali*), une redevance (*essewa*) et enfin le terme du lexique comptable *temperes*.

Le document **49** contient 40 lemmes très proches de ceux du document **47** en raison du fait que ces deux documents proviennent de l'hôpital de Notre-Dame. Bien que nous y trouvons les statalismes *avoyer, banderet* et *grosoutier*, nous sommes surtout face à un lexique appartenant aux domaines de la construction (*clavin, encello, gissar, lan, piche*) de l'agriculture (*agy, altery, banchet, chargiour, esdarbonar, meire, posa, recors, setour*), de la viticulture (*bosset, bossi, fossorar*), de l'alimentaire (*guar, maselar, saleretta, serai, siba*), du textile (*chulea, cussigné, tissot*), du médical (*mesalie*) ; ajoutons différents termes désignant la cuve (*bagniolet, eschieso, jaletta*), ainsi que des statuts de personnes (*dignan, lessie, mestraul, relaysie, remase*), des charges (*mestrali*) et redevances (*essewa*) et encore une fois le lemme *temperes*.

5.2.3.2.2. Différences lexicales selon le genre textuel

Cette répartition reflète la nécessité de la prise en compte de la différence lexicale entre les documents de gestion et les autres types de documents (ordonnances, sentences, etc.). En effet, en dehors du fait que les documents de gestion contiennent bien plus de lexèmes régionaux de Suisse romande ou de francoprovençalismes en raison de leur plus importante masse textuelle, nous pouvons constater que les deux types de documents ne contiennent pas le même type de lexique, bien que de nombreux lexèmes se trouvent dans l'un et dans l'autre, ainsi que le montre notre tableau :

Type	Lemmes
Juridiques	<i>albergiour, amassis, avenerye, assettar, barrement, barrer, bestor, bornaliour, chapponerie, clame, dailles, degravar, escovire, fravaillusement, fravaillie, garnil, invista, maunetiese, ouvalle, pupero, resostaleir, sallietta, symoraul</i>
Gestion	<i>altery, arneschiere, ayses, bagniolet, banchet, bastia, bechi, bollion, bosset, bossi, brissoula, bueistes, chargiour, chavala, chulea, clavin, cosandeir, cruchi, cuaud, cussigner, cussigné, danny, descupillier, dignan, encello, enolier, eschieso, escoffeir, esdarbonar, essewa, faya, feterlin, fichelin, folliesson, fosseresson, fossorar, fruit, gissar, guar, jaletta, jayery, lan, lessie, maselar, meire, mesalie, mestrali, piche, plateron, posa, puar, rebaysiere, recors, remase,</i>

	<i>saleretta, sarrallie, schengar, seppe, serai, session, setour, siba, tornafo, ungueltarre, vacherin, vacheron</i>
Partagés	<i>agy, avoyer, banderet, bornel, einon, grosoutier, jordil, jour, messel, mestraul, peilo, rafor, relaysie, soutier, temperes, termeynos, tissot, vignolan</i>

L'inventaire de 23 lemmes propres aux documents juridiques concerne surtout le lexique politique, juridique et administratif (*amassis, avenerye, barrement, barrer, chapponerie, clame, degravar, fravaillusement, fravaillie, resostaleir, sallietta*). Les quelques termes de la construction qui apparaissent dans ces documents décrivent des activités manuelles (*assettar, bornaliour*) ou concernent des parties de bâtiments (*bestor, invista, pupero*) et sont plutôt rares. Nous trouvons aussi des charges administratives (*albergiour*), des réalités naturelles (*dailles, ouvalle*), des réalités concernant l'entretien de la ville (*escovire, maunetiese*), des caractéristiques humaines (*garnil*) ou la dénomination des mois (*symoraul*).

Le lexique qui est uniquement attesté dans les documents de gestion est le plus représenté (66 lemmes) et appartient surtout aux lexiques techniques de la construction (*bastia, bechi, clavin, danny, encello, gissar, javery, lan, piche, plateron, sarrallie*), de l'agriculture (*altery, banchet, brissoula, chargiour, cruchi, esdarbonar, faya, meire, posa, recors, seppe, setour, vacheron*), de la viticulture (*bosset, bossi, chavala, enolier, folliesson, fosseresson, fossorar, puar*), de l'alimentaire (*cuaud, feterlin, fichelin, fruit, guar, maselar, saleretta, schengar, serai, siba, vacherin*), du textile (*chulea, cosandeir, cussigner, cussigné, escoffeir, rebaysiere*), de l'armement et de la défense (*arneschiere, bueistes, tornafo*), ainsi que différents types de cuves (*bagniolet, bollion, eschieso, jaletta*) et ustensiles (*ayses*). Ajoutons quelques statuts de personnes (*dignan, lessie, remase, ungueltarre*) et quelques autres termes isolés qui concernent des droits (*essewa*), des charges administratives (*mestrali*), des réalités concernant l'entretien de la ville (*descupillier*), des caractéristiques humaines (*mesalie*) ou la dénomination des mois (*session*).

Le lexique partagé est moins représenté (18 lemmes) et concerne surtout les statalismes (*avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos*). Nous y trouvons aussi des lemmes qui se réfèrent à la construction (*bornel, peilo, rafor*), à l'agriculture (*agy, jordil, messel*), quelques statuts de personnes et métiers (*mestraul, relaysie, soutier, tissot, vignolan*) et enfin *jour* et *temperes*.

Ceci prouve que même si tel ou tel genre textuel est plus enclin à comporter tel ou tel lexique, les scribes étaient tout à fait ouverts à l'utilisation des formes francoprovençales pour décrire leur réalité indépendamment de la charge pragmatique du document. Toutefois, il est

certain que le genre textuel a une influence très nette sur les choix lexicaux, tout comme il a une influence très nette sur les habitudes graphiques.

5.2.4. Tableaux récapitulatifs

5.2.4.1. Index alphabétique

<i>Lemmes</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Occ.</i>	<i>Documents</i>
<i>agy</i> s.f.	Frpr., SE oïl., NE occ.	1378-1420	4	22, 47, 49
<i>albergiour</i> s.m.	SR	1421-1428	3	50, 51, 55
<i>altery</i> s.f.	SR	1420	1	49
<i>amassis</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1370-1407	20	19, 21, 26, 30, 35, 36, 37, 38, 39, 40
<i>arneschiere</i> s.m.	ø	1403	4	33, 34
<i>assettar</i> v.	SR, SE oïl.	1363-1371	3	14, 20
<i>avenerye</i> s.f.	SR	1435	1	56
<i>avoyer</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1293-1496	322	2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74
<i>ayses</i> s.f.pl.	Frpr.	1411	1	45
<i>bagniolet</i> s.m.	SR, SE oïl.	1415-1420	2	47, 49
<i>banchet</i> s.m.	SR	1420	1	49
<i>banderet</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1370-1464	270	13, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 46, 47, 49, 53, 66, 67
<i>barrement</i> s.m.	SR	1365	1	17
<i>barrer</i> v.	SR, SE oïl.	1365-1454	5	17, 62
<i>bastia</i> s.f.	SR	1403	2	33, 34
<i>bechi</i> s.f.	SR	1403	6	33, 34
<i>bestor</i> s.m.	Frb.	1370-1404	12	19, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 35, 36, 37, 38
<i>bollion</i> s.m.	SR	1415	2	47
<i>bornaliour</i> s.m.	SR	1371	1	20
<i>bornel</i> s.m.	Frpr., SE oïl., NE occ.	1371-1467	61	20, 33, 34, 45, 69
<i>bosset</i> s.m.	SR, SE oïl.	1415-1420	33	47, 49
<i>bossi</i> s.f.	Frpr.	1411-1420	8	45, 47, 49
<i>brissoula</i> s.f.	SR	1403-1415	3	33, 34, 47
<i>bueistes</i> s.f.pl.	SR	1403-1415	18	33, 34, 47
<i>chapponerie</i> s.f.	SR	1435	9	56
<i>chargiour</i> s.m.	SR	1420	1	49

<i>chavala</i> s.f.	SR, Sav.	1403-1415	14	33, 34, 47
<i>chulea</i> s.f.	Frb.	1415-1420	4	47, 49
<i>clame</i> s.f.	SR, SE oil.	1342-1490	34	11, 21, 25, 39, 40, 55, 56, 57, 58, 60, 67, 69, 71, 72
<i>clavin</i> s.m.coll.	SR, SE oil.	1403-1415	15	33, 34, 45, 47, 49
<i>cosandeir</i> s.m.	SR	1403-1411	5	33, 34, 45
<i>cruchi</i> s.f.	SR	1411	1	45
<i>cuaud</i> s.m.	ø	1411	1	45
<i>cussigner</i> v.	SR	1415	1	47
<i>cussigné</i> s.m.	SR	1420	1	49
<i>dailles</i> s.f.	SR	1428	7	55
<i>danny</i> s.f.	SR	1403	2	33, 34
<i>degravar</i> v.	Frpr., SE oil., NE occ.	1319	1	4
<i>descupillier</i> v.	SR	1408	2	41, 42
<i>dignan</i> s.f.	SR	1420	1	49
<i>einon</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1363-1407	43	14, 15, 16, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40
<i>encello</i> s.m.coll.	SR	1403-1420	62	33, 34, 45, 47, 49
<i>enolier</i> v.	SR	1415	2	47
<i>eschieso</i> s.m.	SR, Sav.	1415-1420	2	47, 49
<i>escoffeir</i> s.m.	Frpr.	1411-1415	6	45, 47
<i>escovire</i> s.f.	Frpr., NE occ.	1387	1	25
<i>esdarbonar</i> v.	SR, Sav.	1415-1420	6	47, 49
<i>essewa</i> s.f.	SR	1415-1420	2	47, 49
<i>faya</i> s.f.	Frpr., SE oil., NE occ.	1411-1415	6	45, 47
<i>feterlin</i> s.m.	Frb.	1415	1	47
<i>fichelin</i> s.m.	SR	1411-1415	3	45, 47
<i>folliesson</i> s.f.	SR	1411	3	45
<i>fosseresson</i> s.f.	SR, SE oil.	1411	3	45
<i>fossorar</i> v.	SR, SE oil.	1411-1420	7	45, 47, 49
<i>fravailleusement</i> adv.	SR	1428-1454	4	55, 58, 60
<i>fravaillie</i> s.f.	SR	1387-1454	6	25, 56, 58, 60
<i>fruit</i> s.m.	SR, Sav., Vallée d'Aoste	1411	3	45
<i>garnil</i> adj.	ø	1407	2	39, 40
<i>gissar</i> v.	Frpr., SE oil., NE occ.	1420	1	49
<i>grosoutier</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1362-1420	44	13, 14, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 49
<i>gruar</i> v.	Frpr., SE oil.	1415-1420	4	47, 49
<i>invista</i> s.f.	ø	1464	4	67

<i>jaletta</i> s.f.	SR, SE oil.	1403-1420	7	33, 34, 47, 49
<i>jayery</i> s.f.	Frb.	1403	4	33, 34
<i>jordil</i> s.m.	SR, Sav.	1411-1426	12	45, 52, 53, 54
<i>jour</i> s.f.	SR, Sav., SE oil.	1371-1403	3	20, 33, 34
<i>lan</i> s.m.	SR, Sav., SE oil.	1403-1420	27	33, 34, 45, 47, 49
<i>lessie</i> s.f.	SR	1420	3	49
<i>maselar</i> v.	Frpr., NE occ.	1420	1	49
<i>maunetiese</i> s.f.	Frpr.	1387	1	25
<i>meire</i> v.	Frpr., NE occ.	1415-1420	4	47, 49
<i>mesalie</i> s.f.	Frpr., NE occ.	1420	1	49
<i>messel</i> s.m.	SR, SE oil.	1411-1496	31	45, 54, 74
<i>mestrali</i> s.f.	Frpr.	1415-1420	11	47, 49
<i>mestraul</i> s.m.	Frpr., SE oil.	1293-1420	8	1, 45, 47, 49
<i>ouvalle</i> s.f.	Frpr., SE oil.	1426	1	54
<i>peilo</i> s.m.	Frb. (statalisme)	1403-1421	11	33, 34, 45, 48, 50, 51
<i>piche</i> s.f.	Frpr., NE occ.	1403-1420	13	33, 34, 45, 47, 49
<i>plateron</i> s.m.coll.	SR	1403	11	33, 34
<i>posa</i> s.f.	SR, Sav., SE oil.	1415-1420	7	47, 49
<i>puar</i> v.	Frpr., NE occ.	1411-1415	2	45, 47
<i>pupero</i> s.m.	SR	1363	1	14
<i>rafor</i> s.m.	Frpr., SE oil.	1409-1428	11	44, 55
<i>rebaysiere</i> s.m.	SR	1415	1	47
<i>recors</i> s.m.pl.	Frpr.	1415-1420	4	47, 49
<i>relaysie</i> s.f.	Frpr., NE occ.	1411-1462	5	45, 47, 49, 66
<i>remase</i> s.f.	ø	1415-1420	3	47, 49
<i>resostaleir</i> v.	Frb.	1374-1379	3	21, 23
<i>saleretta</i> s.f.	SR, SE oil.	1420	1	49
<i>sallietta</i> s.f.	Frb.	1426	1	54
<i>sarrallie</i> s.f.	Frpr., NE occ.	1403-1411	18	33, 34, 45
<i>schengar</i> v.	SR	1403	2	33, 34
<i>seppe</i> s.f.	SR frpr.	1415	1	47
<i>serai</i> s.m.	Frpr.	1411-1420	7	45, 47, 49
<i>sesson</i> s.m.	Frb.	1399	1	31
<i>setour</i> s.m.	SR, SE oil.	1415-1420	3	47, 49
<i>siba</i> s.f.	Frb.	1420	1	49
<i>soutier</i> s.m.	SR	1387-1479	22	25, 33, 34, 45, 47, 70
<i>symoraul</i> s.m.	SR	1370	1	19
<i>temperes</i> s.f.pl.	Frb.	1362-1458	38	13, 20, 31, 32, 33, 34, 45, 47, 49, 64

<i>termeynos</i> s.m.pl.	Frb. (statalisme)	1319-1404	78	4, 14, 16, 19, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 38
<i>tissot</i> s.m.	Frpr.	1420-1495	3	47, 49, 73
<i>tornafo</i> s.m.	Frpr.	1415	1	47
<i>ungueltarre</i> s.m.	SR	1401-1403	2	32, 34
<i>vacherin</i> s.m.	Frpr.	1411	6	45
<i>vacheron</i> s.m.	ø	1415	2	47
<i>vignolan</i> s.m.	Frpr.	1380-1415	6	24, 47

5.2.4.2. Lexèmes retenus par document

Doc.	Zone	Occ.	Lemmes
1	Frpr., SE oïl.	1	<i>mestraul</i>
2	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
4	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, termeynos</i>
	Frpr., SE oïl., NE occ.	1	<i>degravar</i>
8	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
9	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
10	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
11	SR, SE oïl.	1	<i>clame</i>
12	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
13	Frb. (statalismes)	3	<i>avoyer, banderet, grosoutier</i>
	Frb.	1	<i>temperes</i>
14	Frb. (statalismes)	4	<i>avoyer, einon, grosoutier, termeynos</i>
	SR	1	<i>pupero</i>
	SR, SE oïl.	1	<i>assettar</i>
15	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, einon</i>
16	Frb. (statalismes)	3	<i>avoyer, einon, termeynos</i>
17	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR	1	<i>barrement</i>
	SR, SE oïl.	1	<i>barrer</i>
18	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
19	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb,	1	<i>bestor</i>
	SR	1	<i>symoraul</i>
20	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, einon</i>
	Frb.	1	<i>temperes</i>
	SR	1	<i>bornaliour</i>
	SR, Sav., SE oïl.	1	<i>jour</i>

	SR, SE oil.	1	<i>assettar</i>
	Frpr., SE oil., NE occ.	1	<i>bornel</i>
21	Frb. (statalismes)	5	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor, resostaleir</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
22	Frpr., SE oil., NE occ.	1	<i>agy</i>
23	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	Frb.	1	<i>resostaleir</i>
24	Frpr.	1	<i>vignolan</i>
25	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	SR	2	<i>fravaillie, soutier</i>
	Frpr.	1	<i>maunetiese</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
	Frpr., NE occ.	1	<i>escovire</i>
26	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	SFrb.	1	<i>bestor</i>
27	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
28	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
29	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
30	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
31	Frb. (statalismes)	3	<i>avoyer, banderet, einon</i>
	Afrb.	2	<i>session, temperes</i>
32	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>temperes</i>
	SR	1	<i>ungueltarre</i>
33	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier</i>
	Frb.	3	<i>[arneschiere], javery, temperes</i>
	SR	9	<i>bastia, bechi, bueistes, cosandeir, danny, encello, plateron, schengar, soutier</i>
	SR, Sav.	1	<i>chavala</i>
	SR, Sav., SE oil.	2	<i>jour, lan</i>
	SR, SE oil.	2	<i>clavin, jaletta</i>
	Frpr.	1	<i>peilo</i>
	Frpr., NE occ.	2	<i>piche, sarrallie</i>
	Frpr., SE oil., NE occ.	1	<i>bornel</i>

34	Frb. (statalismes)	5	<i>avoyer, banderet, einon, grosoutier</i>
	Frb.	3	<i>[arneschiere], javery, temperes</i>
	SR	10	<i>bastia, bechi, bueistes, cosandeir, danny, encello, plateron, schengar, soutier, ungueltarre</i>
	SR, Sav.	1	<i>chavala</i>
	SR, Sav., SE oïl.	2	<i>jour, lan</i>
	SR, SE oïl.	2	<i>clavin, jaletta</i>
	Frpr.	1	<i>peilo</i>
	Frpr., NE occ.	2	<i>piche, sarrallie</i>
Frpr., SE oïl., NE occ.	1	<i>bornel</i>	
35	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
36	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
37	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
38	Frb. (statalismes)	6	<i>amassis, avoyer, banderet, einon, grosoutier, termeynos</i>
	Frb.	1	<i>bestor</i>
39	Frb. (statalismes)	4	<i>amassis, avoyer, banderet, einon</i>
	Frb.	1	<i>[garnil]</i>
	Frpr., sud-est oïl.	1	<i>clame</i>
40	Frb. (statalismes)	4	<i>amassis, avoyer, banderet, einon</i>
	Frb.	1	<i>[garnil]</i>
	SR, SE oïl.	1	<i>clame</i>
41	Frb. (statalismes)	1	<i>banderet</i>
	SR	1	<i>descupillier</i>
42	SR	1	<i>descupillier</i>
43	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, banderet</i>
44	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	Frpr., SE oïl.	1	<i>rafor</i>
45	Frb.	1	<i>temperes</i>
	SR	7	<i>cosandeir, cruchi, [cuaud], encello, fichelin, folliesson, soutier</i>
	SR, Sav.	2	<i>fruit, jordil</i>
	SR, Sav., SE oïl.	1	<i>lan</i>
	SR, SE oïl.	5	<i>clavin, fosseresson, fossorar, messel, mestrail</i>
	Frpr.	6	<i>ayses, bossi, escoffeir, peilo, serai, vacherin</i>
	Frpr., SE oïl., NE occ.	6	<i>bornel, faya, piche, puar, relaysie, sarrallie</i>
46	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, banderet</i>
47	Frb. (statalismes)	1	<i>banderet</i>

	Frb.	5	<i>chulea, feterlin, [remase], temperes, [vacheron]</i>
	SR	11	<i>bollion, brissoula, bueistes, cussigner, encello, enolier, essewa, fichelin, rebaysiere, seppe, soutier</i>
	SR, Sav.	3	<i>chavala, eschieso, esdarbonar</i>
	SR, Sav., SE oil.	1	<i>lan</i>
	SR, SE oil.	6	<i>bagniolet, bosset, clavin, fossorar, jaletta, setour</i>
	Frpr.	8	<i>bossi, escoffeir, mestrali, recors, serai, tissot, tornafo, vignolan</i>
	Frpr., NE occ.	4	<i>meire, piche, puar, relaysie</i>
	SR, Sav., SE oil.	3	<i>gruar, mestraul, posa</i>
	Frpr., SE oil., NE occ.	2	<i>agy, faya</i>
48	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, peilo</i>
49	Frb. (statalismes)	3	<i>avoyer, banderet, grosoutier</i>
	Frb.	4	<i>chulea, [remase], siba, temperes</i>
	SR	8	<i>altery, banchet, chargiour, cussigné, dignan, encello, essewa, lessie</i>
	SR, Sav.	2	<i>eschieso, esdarbonar</i>
	SR, Sav., SE oil.	1	<i>lan</i>
	SR, SE oil.	7	<i>bagniolet, bosset, clavin, fossorar, jaletta, saleretta, setour</i>
	Frpr.	5	<i>bossi, mestrali, recors, serai, tissot</i>
	Frpr., NE occ.	5	<i>maselar, meire, mesalie, piche, relaysie</i>
	SR, Sav., SE oil.	3	<i>gruar, mestraul, posa</i>
Frpr., SE oil., NE occ.	2	<i>agy, gissar</i>	
50	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, peilo</i>
	SR	1	<i>albergiour</i>
51	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, peilo</i>
	SR	1	<i>albergiour</i>
52	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, Sav.	1	<i>jordil</i>
53	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, banderet</i>
	SR, Sav.	1	<i>jordil</i>
54	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	Frb.	1	<i>sallietta</i>
	SR, Sav.	1	<i>jordil</i>
	Frpr., SE oil.	1	<i>ouvalle</i>
	SR, SE oil.	1	<i>messel</i>
55	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR	3	<i>albergiour, dailles, fravailleusement</i>
	Frpr., SE oil.	1	<i>rafor</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
56	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>

	Frb.	1	<i>avenerye</i>
	SR	2	<i>chapponerie, fravaillie</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
57	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
58	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR	2	<i>fravailleusement, fravaillie</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
59	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
60	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR	2	<i>fravailleusement, fravaillie</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
61	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
62	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>barrer</i>
63	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
64	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	Frb.	1	<i>temperes</i>
65	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
66	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, banderet</i>
	Frpr., NE occ.	1	<i>relaysie</i>
67	Frb. (statalismes)	2	<i>avoyer, banderet</i>
	Frb.	1	<i>[invista]</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
68	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
69	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
	Frpr., SE oil., NE occ.	1	<i>bornel</i>
70	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR	1	<i>soutier</i>
71	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
72	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>clame</i>
73	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	Frpr.	1	<i>tissot</i>
74	Frb. (statalismes)	1	<i>avoyer</i>
	SR, SE oil.	1	<i>messel</i>

6. Résultats

Lorsqu'une entité opte pour la langue vernaculaire dans sa production textuelle, il ne s'agit pas, pour dire les choses très simplement, de passer de l'oral à l'écrit. Il s'agit plutôt d'octroyer à une langue un nouvel espace de communication qui était alors réservé au latin³⁷⁵. En d'autres termes et pour reprendre Brunner (2009 : 31) :

il s'avère que ce passage à l'écrit ne constitue pas un simple enregistrement de la langue orale, mais qu'il implique la constitution d'un "langage écrit". La différence entre langage parlé et langage écrit ne tient en effet pas à la "dimension médiale" de la langue (réalisation par le code phonique ou par le code écrit), mais à sa "dimension conceptionnelle" (liée à une situation de communication de proximité ou de distance).

En reprenant ici la terminologie développée par Koch (1993) et Koch/Oesterreicher (1985, 2001), il est possible de rendre compte du lien entre l'oral et l'écrit dans la production documentaire médiévale. Et ce lien ne doit pas être considéré comme le passage de l'oral à l'écrit, mais il doit être abordé en fonction de la portée communicative de la tradition discursive à l'étude. Pour ce qui nous concerne, du point de vue du *continuum* communicatif, la tradition discursive à laquelle nous sommes exposée se place nettement sur le pôle extrême de la distance communicative. Plus précisément, du point de vue conceptionnel, notre documentation représente la distance communicative et du point de vue médial, elle appartient au code graphique. Dans les lignes qui suivent, nous nous efforcerons de démontrer d'un côté le rôle de l'oral (dialecte francoprovençal = code phonique) dans l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise tout en axant notre discussion sur la plus ou moins forte distance communicative des documents composant notre corpus³⁷⁶.

Ici, nous démontrerons que nos analyses permettent avant tout de décrire la *scripta* fribourgeoise en tant que système graphique propre dont la variation interne dépend des facteurs diachronique, diaphasique et diastratique. Nous verrons aussi, dans un second temps, qu'elles permettent, grâce à l'apport des DocLing, de situer la *scripta* fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman. Aussi notre propos portera tout d'abord sur les spécificités propres

³⁷⁵ La particularité du cas de Fribourg réside dans le fait que la ville a fait ce choix tardivement. Il en a résulté l'usage d'une *scripta* dont le modèle est surtout oïlique, ce qui suggère que la *scripta* neutralisée est la langue de la distance communicative.

³⁷⁶ En effet, un document de gestion interne a une distance communicative plus faible qu'un document à usage externe, telle qu'une ordonnance. Chacun de ces documents répond à d'autres besoins communicatifs, ce qui génère des choix scripturaux différents.

à la *scripta* fribourgeoise pour ensuite s'étendre à une discussion intégrant les autres corpus des DocLing. Nos résultats seront ainsi présentés en fonction de deux axes : (1) la physionomie de la *scripta* fribourgeoise et (2) la *scripta* fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman.

6.1. *Physionomie de la scripta fribourgeoise*

Lors de l'élaboration de la liste des paramètres d'analyse, nous avons volontairement renoncé à introduire un certain nombre de paramètres car les résultats obtenus par échantillonnage ne permettaient pas d'obtenir une vision contrastive de la *scripta* fribourgeoise avec les autres *scriptae* du domaine galloroman. Sur bien des points, les changements linguistiques qu'a connu le domaine francoprovençal sont partagés avec le domaine oïlique (et/ou le domaine occitan). Il nous aurait alors suffi de dire que le traitement de telle voyelle dans tel entourage est similaire dans les deux (ou trois) domaines. Dans d'autres cas, le domaine francoprovençal a effectivement connu un changement phonétique ou morphologique différent des domaines occitan et oïlique, mais le corpus de Fribourg n'attestait pas cette caractéristique ou trop rarement pour que les résultats soient probants. C'est notamment le cas de la morphologie verbale qui se montre très peu francoprovençaliste dans le corpus de Fribourg (cf. § 32. et § 33.). Cet aspect méthodologique de notre étude offre déjà un élément dans la question de la physionomie de la *scripta* fribourgeoise. Les changements phonétiques communs au domaine francoprovençal et au domaine oïlique offraient aux scribes fribourgeois la possibilité d'utiliser, dans leur production documentaire, le modèle des *scriptae* oïliques, leur économisant ainsi la nécessité d'élaborer d'autres notations, tout en leur permettant d'utiliser, dans une certaine mesure, des notations correspondant à leur dialecte. Par ailleurs, étant donné l'état avancé de l'écrit vernaculaire en domaine oïlique en 1360, les scribes fribourgeois disposaient d'un modèle parfaitement fonctionnel³⁷⁷. En bref, il semblerait qu'au moment de l'apparition du vernaculaire galloroman dans la documentation fribourgeoise, le modèle oïlique connaissait déjà une expansion et une stabilité trop importantes pour que les rédacteurs optent pour des spécificités graphiques du francoprovençal fortement divergentes des *scriptae* oïliques³⁷⁸. Dans ce sens, pour citer Gossen (1970 : 347) :

³⁷⁷ Ajoutons aussi que, probablement pour des raisons d'harmonie textuelle (cf. Carles 2011a : 538-540), ils ont refusé d'introduire dans ce modèle des graphèmes diatopiquement trop marqués.

³⁷⁸ Ici, signalons que les premiers documents en langue galloromane conservés aux AEF s'illustrent par une *scripta* très francisante (cf. *infra*). Aussi, les scribes fribourgeois avaient à leur disposition un modèle plutôt oïlique au moment où ils ont décidé de rédiger une partie de leur production textuelle en langue galloromane.

dès qu'on abandonna le latin dans la rédaction des actes, on se trouva placé devant l'alternative, soit d'essayer de fixer par écrit le parler local ou régional [...] soit d'adopter le modèle d'une *scripta* qui existait déjà [...]. Les scribes firent l'un et, avant tout, l'autre.

Selon nous, cette observation reflète de manière convaincante ce qui s'est produit à Fribourg dans la seconde moitié du 14^e siècle.

6.1.1. *Entre modèle oral et tradition scripturale : l'élaboration de la scripta fribourgeoise*

À travers les études de nos prédécesseurs et nos analyses linguistiques, nous savons que la *scripta* fribourgeoise, comme toute autre *scripta* médiévale, a un caractère composite. Aussi, il est nécessaire de déterminer qu'elles en sont les composantes. Autrement, quels sont les modèles et traditions à l'origine de l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise et en quelle mesure l'apport de ces modèles et traditions a pu évoluer. À l'instar de ce qu'a proposé récemment Glessgen (2017 : 351) pour la *scripta* parisienne, nous avons pu dégager six modèles dans lesquels a pu puiser la *scripta* fribourgeoise :

- (1) Le modèle oral, soit le dialecte fribourgeois et dans une moindre mesure le dialecte alémanique.
- (2) L'élaboration scripturale pré-textuelle en contexte latin.
- (3) Le modèle latin.
- (4) Le modèle des *scriptae* antérieures et voisines (francoprovençales, oïliques et occitanes et dans une certaine mesure alémanique).
- (5) Le modèle d'une *scripta* neutralisée découlant du dialogue entre les différentes *scriptae* du domaine galloroman.
- (6) Le modèle de la variété exemplaire de Paris suite à sa diffusion au début du 14^e siècle.

La combinaison de ces six modèles a généré une *scripta* composite dont la variance interne est surtout déterminée par les facteurs diachronique, diaphasique et diastratique. Cet état de fait établi, il s'agit dès lors de mesurer l'apport de chacun de ces modèles dans l'élaboration puis dans l'évolution de la *scripta* fribourgeoise et ainsi atteindre une meilleure description de sa physionomie.

6.1.1.1. *Le modèle oral*³⁷⁹

Nous rejoignons Glessgen (2017 : 349) lorsqu'il déclare qu'

³⁷⁹ Nous utilisons ici le facteur de l'oralité non pas dans l'idée que la *scripta* puisse représenter un reflet fidèle du dialecte fribourgeois, mais dans l'idée où l'oralité est indéniablement une source nécessaire à l'élaboration d'une variété écrite.

en ce qui concerne la part éventuelle de l'oral, nous partageons la doctrine générale qu'une mise à l'écrit tend à s'inspirer de modèles oraux, qui sont déontologiquement et concrètement antérieurs à l'écrit. Cela ne contredit pas les deux autres constats selon lesquels (i) une norme écrite une fois établie peut se trouver pour diverses raisons en décalage avec les variétés parlées en un lieu donné et (ii) un dialecte très marqué peut coexister avec une variété exemplaire écrite et orale pendant des siècles.

Une *scripta* n'est pas une langue parlée, c'est aujourd'hui une évidence³⁸⁰, mais le modèle dialectal a certainement un rôle à jouer dans une part des notations les plus spécifiques. Aussi, nous suivons Wüest (2003 : 217), lorsqu'il avance qu'

il n'est pas non plus rare que la répartition géographique de certains traits graphématiques des textes médiévaux corresponde remarquablement bien à celle de certains traits phonologiques des dialectes modernes, de sorte que l'on peut considérer ces traits phonologiques comme le *substrat dialectal générateur* de ces particularités graphématiques.

Mais ce « substrat dialectal générateur » ne doit pas être considéré comme la composante la plus importante des *scriptae* médiévales. Malgré l'apport indéniable de l'oral dans l'élaboration scripturale, il est nécessaire de considérer qu'une *scripta* dépend aussi et surtout de modèles et traditions textuels. Dans cette optique, Glessgen (2012b : 374) précise :

les langues écrites régionales que sont les *scriptae* représentent des réalisations semi-artificielles à partir des formes des langues romanes parlées et sous l'influence des modèles textuels et lexicaux du latin écrit. Elles tendent en effet à dépasser les ressemblances avec des variétés orales locales afin de gagner une apparence de langue soignée et d'être comprises dans un espace large.

Concrètement et concernant notre travail, étant donné que le modèle de l'oral doit être considéré dans l'élaboration scripturale d'une *scripta*, il a été primordial, tout au long de nos analyses, de définir quel a été le traitement phonétique sur la base duquel les notations relevées ont pu être élaborées. Aussi, lorsque nous faisons référence à des notations qui se réfèrent au traitement phonétique des différentes zones du domaine galloroman, nous n'entendons pas prétendre fournir leur réalisation phonique. Au contraire, nous entendons comprendre quel a été le changement phonétique qui se situe en amont de ces notations. Ainsi, nous nous sommes efforcée de décrire les notations diatopiquement marquées en lien avec le développement phonétique sous-jacent. Nous avons aussi fait cet effort pour les notations neutralisées qui ont

³⁸⁰ Déjà en 1978, Schüle (1978 : 190, n. 4) définit la *scripta* comme « une langue écrite, un ensemble résultant de différentes traditions (latin, française, locale). Cette langue composite n'a jamais été parlée ».

été sélectionnées par le français, car elles peuvent aussi se référer à un modèle oral sous-jacent. Cette méthode nous a permis de définir si une notation correspondait plutôt à une spécificité régionale du dialecte francoprovençal de Fribourg, du francoprovençal ou encore du domaine oïlique oriental.

Enfin, si l'oralité est un modèle à prendre en compte dans la question de l'élaboration scripturale fribourgeoise, il est nécessaire de garder à l'esprit que les rédacteurs avaient accès à au moins deux variétés orales distinctes : le dialecte francoprovençal et le dialecte alémanique³⁸¹.

Sur la base de nos analyses linguistiques, il demeure impossible de déterminer l'apport du dialecte alémanique dans les choix graphiques et morphologiques de la *scripta* fribourgeoise. Néanmoins, l'apport alémanique se fait nettement plus ressentir dans le lexique, notamment par la présence d'emprunts, dont six ont été relevés dans notre glossaire (cf. *supra* 5.2.3.1.2.).

L'apport du dialecte francoprovençal fribourgeois ressort très nettement de nos analyses linguistiques et il est quantifiable en fonction des facteurs diachronique, diastratique et diaphasique. En un sens, et c'est sur cette logique que nos paramètres ont été sélectionnés, tout élément s'écartant d'un modèle oïlique antérieur, voisin ou neutralisé est susceptible de se référer au dialecte fribourgeois. Toutefois ainsi que nous le verrons, du point de vue la régionalité de la *scripta*, la présence de spécificités fribourgeoises peut aussi se référer à l'utilisation d'un modèle scriptologique francoprovençal antérieur et voisin.

6.1.1.2. *L'élaboration scripturale pré-textuelle en contexte latin*

La scripturalité vernaculaire dans les différentes régions prend partout appui sur les traditions pré-textuelles, développées en tout lieu. L'élaboration pré-textuelle en contexte latin partage avec les *scriptae* vernaculaires pleines cette double caractéristique essentielle (i) du détachement des dialectes très localisés et (ii) des phénomènes d'interaction et d'homogénéisation entre les différentes régions. (Glessgen 2017 : 348)

L'importance du latin dans l'élaboration scripturale des langues romanes est reconnue depuis de nombreuses années. Plus récemment, Carles (2011a/b, 2013, 2016a/b, 2017) a démontré la légitimité de prendre en considération les éléments vernaculaires présents en contexte latin non seulement dans la question de l'élaboration scripturale des langues galloromanes, mais aussi dans la question de leurs trajectoires individuelles. Grâce à ses

³⁸¹ Il est en outre certain qu'une part de la population avait une connaissance et faisait probablement usage d'une variété oïlique dont la nature est impossible à déterminer dans le cadre de cette étude.

travaux, elle est parvenue à la conclusion que « nous tenons désormais la preuve que l'élaboration écrite des langues romanes commence bel et bien au 9^e siècle, autant dans les choix graphématiques que dans les choix lexicaux [...] » (Carles 2017 : 218)³⁸².

Dans le TGO, Carles (2017) revient à plusieurs reprises sur la place du francoprovençal au sein du domaine galloroman et les trajectoires spécifiques suivies par ce domaine linguistique à l'époque pré-textuelle. Bien que les sources soient nettement moins nombreuses que pour les domaines occitan et oïlique, il est juste de considérer que l'élaboration scripturale du francoprovençal a débuté en contexte pré-textuel, mais plus tardivement :

il est enfin surprenant de constater qu'au 11^e siècle, alors que les dialectes d'oc et d'oïl gagnent du terrain en contexte latin, le francoprovençal est, quant à lui, en régression. Ce constat doit sans aucun doute être mis en relation avec l'apparition de textes vernaculaires pleins vers 1100 en domaines d'oc et d'oïl. Celle-ci est préparée par la multiplication de formes vernaculaires, latinisées d'abord, pleinement romanes ensuite. *A contrario*, l'absence d'une élaboration comparable du francoprovençal à partir de 1100 trouve son corrélaire [sic] dans la faible présence de formes vernaculaires en contexte latin au siècle précédent.

L'apparition tardive de textes vernaculaires pleins en domaine francoprovençal, et plus particulièrement en Suisse romande, légitime nettement l'analyse du vernaculaire en contexte pré-textuel. Déjà en 1978, Schüle propose de voir les formes spécifiques des comptes de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard (1397-1477) (Quaglia/Theurillat/Schüle 1973-75) non pas comme du latin « plus ou moins correct » (Schüle 1978 : 190), mais bien de considérer « le fond de cette scripta du XV^e siècle comme de la langue vulgaire présentée dans un habillage » et ainsi « les régionalismes ne sont plus des accidents, mais les témoins importants d'une langue parlée que la scripta cache plutôt qu'elle ne met en lumière » (Schüle 1978 : *ib.*). Plus récemment, le mérite d'avoir abordé les manifestations de la langue vernaculaire en contexte latin dans la documentation suisse romande revient à Vitali (2003, 2007) qui constate que

malgré sa tradition millénaire, l'orthographe latine se révèle relativement malléable et susceptible de s'adapter jusqu'à un certain point aux besoins de l'expression [...]. Ainsi, les développements de la phonétique francoprovençale sont fidèlement reflétés par la graphie des cartulaires. (Vitali 2003 : 139)

³⁸² Et ailleurs : « le 9^e siècle voit quant à lui le processus d'élaboration de l'écriture vernaculaire se mettre en marche dans toute la Galloromania » (Carles 2017 : 74). Voir aussi en page 75 de l'ouvrage, les étapes de ce processus.

Concernant plus spécifiquement Fribourg, il serait intéressant de mener une analyse sur les nombreux textes latins produits par la ville avant l'apparition des textes vernaculaires pleins. Bien que notre analyse n'ait pas pris en compte cette documentation, il est assez aisé d'observer le phénomène en consultant les documents publiés dans le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg* (RD). Suite à un survol de ceux-ci, nous avons constaté, sans surprise, la présence de très nombreux toponymes et anthroponymes dans des notations pleinement vernaculaires (alémaniques ou galloromanes). Nous avons également pu y relever la mention 'vulgaliter dicitur' dans « homicidam, quod vulgaliter dicitur *murisieres* » (RD 2, 27, n° LXXV, 1307) qu'on retrouve dans notre document **21** sous la forme *murtrissyerre* ou encore « vulgaliter dicitur *Murtroz*, vel roberiam vulgaliter dictam *Robery* » (RD 2, 92, n° CII, 1326). Il s'agit ici de trois lexèmes vernaculaires, dans une graphie francoprovençalisante, introduits par une mention spéciale, mais quelques lexèmes pleinement vernaculaires et francoprovençaux, non introduits par cette mention, ont pu être relevés : notamment *enon* dans un document de 1304 (cf. *einon* dans notre glossaire) et *gyssy* dans un document de 1405 (cf. *gissar* dans notre glossaire).

6.1.1.3. *Le modèle latin*

Nous venons d'aborder l'importance de la prise en compte de l'élaboration scripturale pré-textuelle du francoprovençal. Mais, selon nous, le rôle des documents latins ne se limite pas à cet aspect. La production documentaire médiévale à laquelle nous sommes confrontée est le fait de professionnels de l'écrit pour qui le latin était la langue écrite de référence. Langue qui n'a par ailleurs pas disparu dès l'apparition des textes pleinement vernaculaires³⁸³. Dans ce sens, il est essentiel de garder à l'esprit que le poids du latin peut se ressentir et transparaître dans les choix des scribes. Pour reprendre Lusignan (2011 : 94) :

le français écrit médiéval devait beaucoup au latin. Sur le plan graphique la forme même des lettres est la même d'une langue à l'autre : à un mètre de distance, on ne peut déterminer si une charte est en latin ou en français, tant le mode de représentation graphique des deux langues est identique.

Selon nous, il est tout à fait imaginable de remplacer dans cette citation 'français' par 'langues vernaculaires écrites galloromanes'. Par ailleurs, cette remarque est valable pour les

³⁸³ Ajoutons, ainsi que le précise très justement Carles (2017 : 52, cf. aussi 94sq. pour une vue plus approfondie de cette problématique.), la nature du latin de cette époque est complexe : « celui-ci se nourrit sous sa forme écrite au moins de quatre ensembles : le latin normatif, le latin tardif, le latin savant et, enfin, les différentes langues vernaculaires de contact » ; ce qui reflète parfaitement le dialogue constant entre les langues romanes et le latin.

aspects diplomatiques d'une charte (taille du parchemin, mode de validation, écriture, marges, etc.) mais également pour les aspects textuels. En effet, il est certain que le latin a eu un rôle à jouer dans l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise dans le sens où il peut être à la source des aspects les plus homogènes de cette *scripta*³⁸⁴. Afin de constater ce phénomène, nous avons parcouru les documents latins du *Recueil diplomatique* et nous avons pu observer à quel point la similarité textuelle entre les documents latins émis au nom de la ville et les documents en langue romane est révélatrice de l'apport du modèle latin. Selon nous, la composition de documents en langue romane sur la base des documents latins à travers un procédé similaire à la traduction, ne fait aucun doute. Par ailleurs, la régularité dans le formulaire des textes latins a sans aucun doute dû influencer la régularité que l'on trouve dans celui des textes en langue romane, tout particulièrement en ce qui concerne les ordonnances.

6.1.1.4. Le modèle des *scriptae* antérieures et voisines

Le passage au vernaculaire galloroman dans la production documentaire de la ville de Fribourg est un phénomène tardif si on le compare au reste du domaine galloroman. Le premier document de notre corpus est certes daté de 1293, mais il ne s'agit pas d'un document produit par la chancellerie de la ville. Bien que le premier document qui puisse assurément être attribué à la ville est de 1319, ce n'est qu'en 1360 que la production vernaculaire romane prend de l'ampleur au sein de la production documentaire fribourgeoise. Et 1360 est une date très tardive dans le processus que Brunner (2009 : 30) nomme « la *vernacularisation* des actes de la pratique ».

De ce fait, l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise doit absolument être mise en lien avec les modèles scriptologiques galloromans préexistants³⁸⁵. Jusqu'aujourd'hui, la recherche a surtout mis en avant la prépondérance du modèle oïlique voisin : bourguignon et franc-comtois. Mais, d'autres modèles peuvent être dégagés et chacun a pu être d'un apport plus ou moins important dans l'élaboration scripturale de Fribourg.

(1) Les *scriptae* en usage dans le reste de la Suisse romande francoprovençale.

(2) Les *scriptae* en usage dans le domaine francoprovençal français.

(3) Les *scriptae* en usage dans le domaine oïlique voisin.

³⁸⁴ Il est certain que la stabilité graphique du latin a eu un rôle à jouer dans la composante faiblement marquée d'un point de vue diatopique, dans le sens où les graphies latines sont un fonds commun dans lequel les scribes ont pu puiser les notations qu'ils ont sciemment introduites dans les différentes *scriptae* galloromanes élaborées.

³⁸⁵ Nous entendons décrire ici l'apport des modèles scriptologiques préexistants dans les aspects les plus diatopiquement marqués du corpus de Fribourg. Plus loin, il sera question de discuter de l'apport du modèle de la *scripta* neutralisée et du modèle de la *scripta* exemplaire de Paris afin de mieux comprendre les aspects non marqués de la *scripta* fribourgeoise.

L'apport de ces modèles préexistants est difficile à déterminer en l'absence d'analyses quantitatives globales comprenant tous les corpus des DocLing, mais il est certain que les échanges socio-économiques entre Fribourg et les territoires voisins ont permis à la ville de se familiariser avec la production textuelle galloromane, tant littéraire que documentaire, et d'adopter ainsi des graphies représentant des spécificités diatopiques endogènes ou exogènes.

Dans cette idée, l'apport des *scriptae* régionales voisines aboutit à une régionalité dont la nature est double. D'une part, l'existence de *scriptae* francoprovençales en territoire français et l'usage de notations francoprovençalises en territoire suisse romand offrent aux scripteurs fribourgeois la possibilité d'utiliser un modèle écrit correspondant dans une certaine mesure au dialecte du lieu. D'autre part, la préexistence de *scriptae* oïliques régionales en territoire oïlique voisin découle sur l'utilisation de notations se référant à un traitement phonétique régional oïlique et non francoprovençal. Aussi, il a été nécessaire, tout au long de notre analyse linguistique, de bien distinguer les différents niveaux de régionalité d'une notation. De la sorte, une notation diatopiquement marquée peut correspondre à quatre niveaux de régionalité :

- (1) La régionalité propre à Fribourg élaborée sur la base du modèle oral.
- (2) La régionalité propre au domaine francoprovençal en son entier qui apparaît grâce au modèle de l'oral francoprovençal, mais aussi au modèle des *scriptae* francoprovençales préexistantes et voisines.
- (3) La régionalité propre au domaine oïlique oriental grâce à l'apport du modèle des *scriptae* régionales oïliques voisines. Ici, il est aussi possible de considérer que la présence d'une variété orale oïlique à Fribourg ait pu influencer l'élaboration scripturale de la ville.
- (4) Une régionalité commune au domaine francoprovençal et oïlique oriental.

Nous reviendrons plus loin sur ces types de régionalité en nous basant sur les résultats concrets de nos analyses.

6.1.1.5. Le modèle de la *scripta* neutralisée

Lors de nos analyses, nous avons constaté que la *scripta* des documents présente des formes sans marquage diatopique spécifique au domaine francoprovençal et/ou au sud-est du domaine oïlique. Pour expliquer la présence de ces formes, nous avons eu recours aux concepts de 'notation neutralisée' ou encore de '*scripta* neutralisée'. Ces termes font référence à l'utilisation du modèle préexistant d'une *scripta* dont la genèse est pluricentrique et qui est caractérisée par une tendance neutralisatrice (cf. Greub 2007 et Glessgen 2008).

Greub (2007) est parvenu à démontrer que le processus de copie génère une variété écrite se caractérisant par de fortes tendances neutralisatrices. Par ce processus mécanique de

neutralisation, une variété écrite exemplaire indépendante d'une variété exemplaire de prestige est générée. En d'autres termes (Greub 2007 : 432-433),

il se constitue donc un objet (une variété linguistique) relativement stable, et réellement présent dans les textes lus et copiés. Cette variété linguistique neutralisée, puisqu'elle est réellement présente pour les médiévaux, se trouve en position de servir de modèle linguistique. Indépendamment des autres modèles fournis à l'écrivain [...] se dégage donc un modèle linguistique existant partout, sous une forme plus ou moins pure, comme résultat du seul processus de copie.

On peut alors admettre que cette variété linguistique s'est répandue en dehors du processus de copie, ce qui a permis à Greub (2007 : 433) de postuler que cette tendance neutralisatrice est à la base de la standardisation du français :

par un processus mécanique d'abord, et par une conséquence [...] de ce processus ensuite, la langue des textes d'oïl tend à se neutraliser, indépendamment de l'influence relativement plus forte de certaines régions ou centres, ou de la volonté / nécessité de favoriser la communication à distance [...] il nous semble qu'il y a là un facteur significatif dans le procès de préstandardisation.

Par ailleurs, le phénomène de standardisation découle aussi du dialogue constant entre les différentes *scriptae* du domaine oïlique, donnant naissance ainsi à une *scripta* suprarégionale dont la genèse est pluricentrique (cf. Glessgen 2008).

La présence de formes neutralisées dans les documents fribourgeois s'explique donc par le fait que les scribes fribourgeois avaient accès à ce modèle scriptural qui, en 1360, avait eu le temps de s'établir (cf. *infra*). Mais, l'utilisation de ce modèle n'induit pas forcément l'abandon de formes diatopiquement marquées dont le modèle est l'oral ou encore les *scriptae* voisines. En effet, ainsi que le dit Greub (2007 : 433) « cela n'exclut pas, bien entendu, que cette langue puisse se resserrer délibérément, dans certains cas, sur un espace de communication plus réduit, ou sur le modèle d'une variété particulière ».

6.1.1.6. *Le modèle de la variété exemplaire de Paris*

Tout au long de nos analyses, nous faisons référence à l'apport et à l'influence toujours plus importants d'une *scriptae* française normalisée au sein de la *scripta* fribourgeoise. C'est sous différents termes que nous abordons ce processus qui mérite ici d'être clarifié. Lorsque nous avons eu recours à des termes tels que 'graphie normalisée', nous nous référons à ce que Glessgen (2017 : 313sq.) a récemment nommé la « variété exemplaire du français au Moyen

Âge » qui s'élabore à Paris à partir de la seconde moitié du 13^e siècle³⁸⁶. Afin de mieux comprendre cette composante dans l'élaboration et l'évolution de la *scripta* fribourgeoise, revenons rapidement sur le processus de diffusion de cette *scripta* exemplaire. Selon Glessgen (2017 : 334) « la diffusion d'une variété exemplaire aux 14^e et 15^e siècles à travers le territoire et le diasystème français est [...] un processus reconnu et généralement admis ». Nos analyses ont démontré que l'évolution de la *scripta* fribourgeoise s'intègre pleinement dans ce processus de diffusion.

En détail, la recherche récente (cf. surtout Glessgen 2008, 2017, Gröbl 2013, 2014 et Videsott *passim*)³⁸⁷ a démontré que la variété exemplaire de Paris s'élabore durant la seconde moitié du 13^e siècle et qu'elle « semble se diffuser dès le deuxième quart du 14^e siècle en Champagne, en Normandie, dans l'Orléanais, à l'Ouest et dans le Sud-Ouest » (Glessgen 2017 : 337-338). Pour ce qui est de la zone orientale, toujours selon Glessgen (2017 : 338) le processus débute plus tard, soit dans la seconde moitié du 14^e siècle.

Aussi, si l'on considère cette chronologie dans la question de l'apport de la variété exemplaire dans la *scripta* fribourgeoise plusieurs constats se dégagent. Avant tout, rappelons que (1) la tradition vernaculaire romane fribourgeoise s'étend entre *ca* 1290 et *ca* 1480 ; (2) le premier document dont la rédaction incombe assurément à la ville de Fribourg date de 1319 ; (3) la tradition vernaculaire romane ne débute réellement qu'à partir de 1360 ; enfin (4) le vernaculaire roman est remplacé par une *scripta* alémanique dès 1480. Si l'on réunit la chronologie de la vernacularisation des actes de la pratique à Fribourg et la chronologie de la diffusion de la variété exemplaire, nous pouvons dégager trois constats :

- (1) En 1290, l'apport de la variété exemplaire est inexistant, puisque celle-ci est en cours d'élaboration. La présence de graphies non marquées dans les premiers documents du corpus doit impérativement être expliquée autrement, notamment par l'apport du modèle d'une *scripta* neutralisée (cf. *supra*).
- (2) Avant 1360, il est erroné de se référer à la présence d'une variété exemplaire dans la *scripta* fribourgeoise. Il semble qu'il faille considérer la composante non marquée de ces documents non pas comme se référant à la *scripta* exemplaire de Paris, mais comme une composante

³⁸⁶ La question ardue de la genèse et de l'élaboration de cette variété exemplaire ne peut raisonnablement pas être abordée ici. Aussi, nous renvoyons à l'article récent de Glessgen (2017) et aux différentes publications de Gröbl (2013, 2014), de Trotter (2017), de Videsott (*passim*) précédées par celles de Lusignan (*passim*) et avec prudence à celles de Lodge (2004, 2010a/b, 2011) et Stanovaïa (2003). En bref, le processus d'élaboration de cette *scripta* « repose sur le tissu de scripturalité dense de la capitale, ce qui permet la mise en place efficace d'une variété qui devient ensuite exemplaire dans tout le diasystème du français » (Glessgen 2017 : 325).

³⁸⁷ Voir aussi Dees (1985) qui est le premier à avoir ébranlé l'idée d'une diffusion précoce de la *scripta* exemplaire de Paris ; et aussi Pfister 1993 (17) qui pose la question en ces termes : « le problème qui se pose est de savoir à quelle époque la langue de l'Ile-de-France est devenue le parler directeur pour la langue littéraire ou documentaire dans le Nord de la France. »

résultant de ce que Glessgen nomme « les vellétés et mécanismes de neutralisation qui sont intrinsèques au dialogue entre différentes *scriptae* régionales » (2017 : 338). Par conséquent, comme pour (2), la composante non marquée correspondant au modèle de la *scripta* neutralisée.

- (3) Pour ce qui est de la période située entre 1360 et 1480, l'apport de la variété exemplaire doit assurément être pris en compte. En effet, la diffusion de la *scripta* exemplaire en domaine oïlique oriental (Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté) dès la seconde moitié du 14^e siècle a probablement permis à ce processus de s'étendre au domaine francoprovençal suisse romand au tournant du siècle. Mais, il nous faut encore définir dans le détail la chronologie de la diffusion de la *scripta* exemplaire en Suisse romande et plus particulièrement à Fribourg.

L'apport de la variété exemplaire est un fait assuré au sein de la production vernaculaire fribourgeoise. Mais il se limite à une période débutant à la fin du 14^e siècle et dont le processus de diffusion se déroule tout au long du 15^e siècle (cf. *infra* pour cette chronologie qui est dès maintenant établie). Ajoutons enfin que, bien qu'il s'agisse de deux modèles distincts, la *scripta* neutralisée préexistante et la *scripta* exemplaire de Paris seront finalement en interférence à partir du moment où la diffusion de la *scripta* exemplaire de Paris a atteint la Suisse romande et Fribourg, dans le sens où « l'imitation de la *scripta* exemplaire de Paris se superpose alors aux tendances neutralisatrices intrinsèques au processus de copies, en favorisant de surcroît des formes invariantes » (Glessgen 2017 : 378).

Enfin, bien que Gossen (1957) estime qu'en domaine francoprovençal, la *scripta* exemplaire (sous le terme de 'französischen Schriftsprache') s'est diffusée dès le 13^e siècle et qu'elle est établie en 1500, il semble nécessaire de relativiser ses propos :

Im frankoprovenzalischen Gebiet liegt, wie auch in andern sprachlichen Belangen, eine Art Kompromiß vor. Der Versuch, eine frankoprov. Schriftsprache zu schaffen, ist gewagt worden, aber von ihrem ersten Auftreten an ist sie, wenn wir auf die uns überlieferten Texte abstellen wollen, durch die nordfranzösische konkurrenziert. Mischsprachliche Texte gibt es ebenfalls von Anfang an, d. h. von dem Zeitpunkt an, da man das Lateinische als Kanzleisprache aufgab. Dieser Parallelismus dauerte etwa zwei Jahrhunderte lang, dann sehen wir, je nach Gegend, entweder eine endgültige Ablösung der frankoprov. Schriftsprache durch die französische eintreten, oder eine progressive Franzöisierung der mischsprachlichen Texte, die im Laufe des 15. bis 16. Jahrhunderts ihren Abschluß findet. (Gossen 1957 : 459)

Notre analyse a démontré que chaque région du domaine francoprovençal, et par-là chaque lieu d'écriture, mérite une analyse de détail afin de déterminer précisément la chronologie de la diffusion de la variété exemplaire. L'analyse détaillée du corpus de Fribourg et la comparaison avec les corpus suisses romands nous a permis de mieux définir le processus de diffusion de cette variété aux confins de la Suisse romande. La *scripta* fribourgeoise est ainsi une des dernières *scripta* hautement régionalisée en usage en suisse romande au milieu du 15^e

siècle. Ensuite, ça sera par un processus progressif que le français sera finalement utilisé, dans le sens où il ne s'agit pas du remplacement d'une *scripta* francoprovençale par une *scripta* française, mais bien d'« eine progressive Französierung der mischsprachlichen Texte, die im Laufe des 15. bis 16. Jahrhunderts ihren Abschluß findet » (Gossen 1957 : 459).

6.1.2. La nature de la régionalité de la *scripta* fribourgeoise

Nous avons vu que la régionalité de la *scripta* fribourgeoise concerne, dans des proportions très variables, trois domaines de la langue : la grapho-phonétique, la morphologie et le lexique.

C'est dans l'analyse grapho-phonétique que les éléments les plus complexes de la *scripta* apparaissent. Nos relevés nous ont révélé un très haut degré de variance interne. Chaque paramètre nous a toujours mené vers au moins trois types de notations qui peuvent s'expliquer par le modèle de l'oral, par le modèle de la *scripta* neutralisée, mais aussi par des phénomènes d'emprunt au système graphique oïlique dans toute sa variation. Par ailleurs, cette variance interne fluctue constamment en fonction de paramètres externes.

L'analyse de la morphologie pronominale nous a surtout permis de constater qu'un lieu d'écriture est apte à développer des normes internes qui correspondent parfois aux spécificités morphologiques du dialecte du lieu. Quant au système verbal, nous avons vu que le corpus de Fribourg ne fait que très rarement usage de formes francoprovençales, voire pas du tout (cf. § 32. et § 33.). Par ailleurs, si l'on compare les études de Philipon ou de Maffei Boillat à la nôtre, nous constatons qu'ils sont parvenus à relever plus de formes verbales francoprovençales que nous, ce qui démontre une différence d'usage entre les deux zones du domaine.

Enfin, le lexique est également un axe d'analyse qui reflète le caractère diatopique des documents fribourgeois. Nous avons en effet constaté que les documents de comptabilité, qui foisonnent de réalités locales, contiennent un lexique extrêmement riche, mais que les documents législatifs pouvaient aussi contenir une richesse lexicale de nature différente.

Dès lors, un constat s'impose. La *scripta* fribourgeoise comporte des particularismes détectables dans les domaines de la grapho-phonétique, de la morphologie et du lexique. Mais ici une précision s'impose : la *scripta* fribourgeoise, ainsi que nous l'avons vu précédemment, doit être abordée en fonction de trois niveaux de régionalité :

- (1) Une régionalité propre au dialecte fribourgeois apparaissant dans des notations dont le modèle est très probablement l'oral.
- (2) Une régionalité propre au domaine francoprovençal dont les notations représentent une tradition scripturale francoprovençale (dont un des modèles est l'oral), qui est néanmoins éphémère.

- (3) Une régionalité en provenance du domaine oïlique voisin introduite dans la *scripta* fribourgeoise sur la base du modèle scriptural oïlique sud-oriental, mais qui peut également correspondre aux changements phonétiques du francoprovençal.

Nous pouvons, sur la base de nos analyses, fournir des données empiriques quant à l'apport de ces trois types de régionalité dans la *scripta* fribourgeoise en gardant à l'esprit que cette régionalité est en dialogue constant avec le modèle scriptural neutre et par la suite avec le modèle scriptural exemplaire de Paris (cf. *supra*).

6.1.2.1. Régionalité fribourgeoise

Généralement, les graphies pleinement fribourgeoises sont rares, alors que les graphies francoprovençales et les graphies communes au francoprovençal et au domaine oïlique sud-oriental sont plus fréquentes. Toutefois, bien qu'une *scripta* ne soit pas le reflet de la langue parlée, nos analyses ont démontré que les choix scripturaux des scribes fribourgeois pouvaient refléter des traitements phonétiques francoprovençaux fribourgeois. Ce cas de figure se produit toutefois rarement et la notation fribourgeoise est toujours minoritaire. C'est dans les quatre analyses suivantes qu'on observe ces particularismes fribourgeois :

- dans les issues de [a] suivi de [l] (cf. § 2.) sous les notations <au> dans les substantifs singuliers tel que *avauz* ;
- dans les issues de la diphtongaison de [ɔ] (cf. § 11.) sous les notations <ou> dans *bous* ou encore *nou* ;
- dans les issues des suffixes -A'TURA, -'CTURA et -A'TORIA (cf. § 17.) sous la notation <iri> dans *veitirie* par exemple ;
- dans les issues de [ɔku] (cf. § 12.) dans la forme *fuo* par exemple.

Du point de vue de la morphologie, l'utilisation de la forme *cellour* reflète assurément l'usage d'un dialectalisme de suisse romande, malgré une utilisation limitée et toujours concurrencée par d'autres formes (cf. § 30.).

Enfin, c'est surtout notre glossaire qui atteste une forte présence de régionalismes fribourgeois et plus largement suisses romands propres au lexique administratif (par ex. : *avoyer*, *banderet*), mais aussi à d'autres lexiques techniques (par ex. : *brissoula*, *pupero*). Ces régionalismes revêtent parfois des graphies diatopiquement marquées, mais aussi des graphies neutralisées. En effet, un scribe a à sa disposition plusieurs possibilités et il opère un choix parmi elles. Ce choix peut alors s'orienter vers une notation diatopiquement marquée ou vers une notation neutre.

6.1.2.2. Régionalité francoprovençale

Notre analyse est donc parvenue à démontrer que les changements phonétiques survenus à Fribourg ont eu une toute petite place dans la production vernaculaire de la ville, mais elle nous permet aussi de constater la présence de nombreux particularismes francoprovençaux, même s'ils sont souvent minoritaires par rapport aux notations neutralisées qui seront adoptées par le français ou aux notations importées des *scriptae* oïliques sud-orientales, qu'elles soient communes ou non au domaine francoprovençal. Nous ne mentionnerons pas toutes les analyses qui présentent des notations francoprovençales, mais nous souhaitons revenir sur quelques cas. En effet, c'est surtout dans le traitement de [u] suivi de consonne nasale (cf. § 13.), dans le maintien des voyelles finales (cf. § 19.) et dans les issues de [a] final précédé de palatale (cf. § 20.) que nous constatons l'influence que peut avoir un changement phonétique spécifique à un domaine linguistique sur les choix scripturaux des rédacteurs.

Le digramme <on> notant le traitement de [u] suivi de consonne nasale est caractéristique de la production documentaire fribourgeoise. C'est le seul cas de figure où nous observons une nette majorité de notations francoprovençales, ce qui prouve que les scribes, malgré la pression de la *scripta* neutralisée, puis de la *scripta* exemplaire de Paris, optent ouvertement et librement pour une notation rendant pleinement le traitement phonétique de leur dialecte. Ce choix peut être rendu possible par la forte fréquence de cette notation dans l'entier du domaine francoprovençal, y compris la Suisse romande.

Rapidement, notre analyse du maintien des voyelles finales (cf. § 19.) s'est focalisée sur les formes portant les graphèmes <a>, <i> et <o> en position finale, tout en limitant notre recherche des formes portant <e> aux lexèmes concernés par la présence de <a>, <i> et <o>. Par conséquent, notre analyse n'est pas exhaustive et les résultats ne rendent pas compte des fréquences réelles dans l'utilisation ou non de ces voyelles. Néanmoins, l'utilisation fréquente de <a> et <o> en position finale, bien que légèrement minoritaire par rapport à l'utilisation de <e> dans les lexèmes concernés, demeure une preuve que les scribes étaient capables d'utiliser des notations correspondant au traitement phonétique dialectal. Dans cette analyse, nous avons par ailleurs pu relever la présence du graphème <z> précédé de <a> et <o> qui est reconnue par la recherche comme étant une particularité graphique du domaine francoprovençal.

Sans entrer dans le détail, notre analyse des issues de [a] final précédé de palatale (cf. § 20.) a abouti aux mêmes conclusions et est, quant à elle, exhaustive. Le corpus de Fribourg use de notations montrant le traitement francoprovençal, mais elles sont minoritaires. Toutefois, la présence de ces notations est une preuve supplémentaire que les scribes du corpus étaient

capables de choisir, en fonction de facteurs externes, entre la notation notant le traitement phonétique du francoprovençal et la notation «e» qui ne reflète pas le traitement phonétique du lieu.

Au niveau purement graphique, le cas de figure qui nous a le plus surpris est l'usage fréquent du digramme «cz» qui a essentiellement été relevé dans les corpus francoprovençaux des DocLing (cf. § 24.). En raison du fait que les documents francoprovençaux sont plus tardifs que les documents oïliques, il est légitime de se demander si l'absence de ce digramme dans ces derniers résulte de ce facteur. Néanmoins, malgré nos recherches, nous avons été bien en peine de trouver ce digramme dans la documentation oïlique et occitane. Aussi, il nous semble opportun de signaler que la présence de ce digramme, particulièrement en position initiale ou intervocalique, est un indice à prendre en compte lorsqu'il s'agit de définir la provenance d'un texte. Sa présence postulera en faveur d'une provenance francoprovençale.

Un autre particularisme graphique a été constaté dans les notations de [ʎ] et de [ɲ] (cf. § 22. et § 23.). Nous avons découvert que la notation de ces phonèmes se faisait, comme en français, avec dédoublement du graphème «l» pour le phonème [ʎ] ou avec l'ajout du graphème «g» avant «n» pour le phonème [ɲ], et dans les deux cas avec l'adjonction du graphème «i». Mais, alors que le français a préféré les notations de type «ill» ou «ign» avec précession de «i», le corpus de Fribourg montre une préférence pour des notations de type «lli» ou «gni» ou encore «ll» ou «gn». Afin de comprendre cette particularité, nous avons mené des recherches ponctuelles dans les DocLing qui nous ont permis de découvrir que les notations «lli» ou «gni» étaient surtout utilisées dans les corpus du domaine francoprovençal. En l'absence d'études plus approfondies sur le sujet, il nous est impossible d'affirmer que le domaine francoprovençal a sélectionné une graphie différente pour noter un phonème commun à toute la Galloromania. Mais, au vu de nos résultats, nous pouvons postuler que la sélection de ces notations doit être expliquée en tenant compte du fait que le domaine francoprovençal connaît une palatalisation de [a] final précédé de palatale. Ce qui a certainement induit l'utilisation plus fréquente des notations de type «lli» et «gni» qui touche tout particulièrement des lexèmes contenant une palatale suivi de [a] final (par ex. VĪNEA).

Enfin, l'aspect francoprovençalisant de notre corpus ressort pleinement de notre relevé de francoprovençalismes. En effet, bien que de nombreux lemmes se réfèrent à des régionalismes francoprovençaux suisses romands, les francoprovençalismes sont nombreux. Ceci est une preuve de plus de la richesse lexicale de ce domaine linguistique qui a, à de maintes reprises, été prouvée ailleurs (cf. très récemment Berchtold 2018).

6.1.2.3. Régionalité oïlique

Déjà Jeanjaquet (1905) avançait que la *scripta* fribourgeoise était composée de spécificités graphiques propres au domaine oïlique sud-oriental. Nos analyses ont très souvent abouti au même constat. Il est certain que les scribes fribourgeois disposaient d'un modèle de *scripta* oïlique régionale et qu'ils en ont usé dès le début de la tradition scripturale vernaculaire. Plus concrètement, le modèle oïlique se constate dans deux configurations différentes.

Dans la plupart des cas, la *scripta* fribourgeoise contient des graphies oïliques régionales qui correspondent également au changement phonétique du francoprovençal. Lorsque l'issue phonétique est la même dans les deux domaines, les scribes fribourgeois ont préféré utiliser des notations oïliques régionales, plutôt que des notations oïliques neutralisées. Ce cas de figure s'observe particulièrement bien dans les notations rendant le traitement de [e] libre sous la notation <ei> (cf. § 5.), de [ɛ] libre sous la notation <ie> (cf. § 6.) et de [o] libre sous la notation <ou> (cf. § 10.).

La deuxième configuration est nettement plus particulière et semble se produire qu'à une seule reprise. En effet, ce n'est que dans l'utilisation de la notation <ei ey> rendant le traitement de [a] libre (cf. § 1.) que les scribes fribourgeois ont choisi une notation oïlique diatopiquement marquée qui ne correspond pas au traitement phonétique du francoprovençal. L'utilisation très fréquente de cette notation dans la tradition scripturale fribourgeoise est la preuve que les choix graphiques des scribes ne dépendent pas seulement de la réalité dialectale du lieu, mais qu'il se font sur un autre niveau.

Enfin, la proximité entre le domaine francoprovençal et le domaine oïlique sud oriental a aussi été constaté dans une part importante de notre inventaire lexical. En effet, nous avons relevé une foule de lexèmes dont la diffusion diatopique se limitait à la Suisse romande et au sud-est du domaine oïlique en recouvrant, parfois, une zone plus étendue du domaine francoprovençal, particulièrement la Savoie. Ces cas de figure renvoient soit à un lexique commun ancien remontant à des étymons protoromans (par ex. *clavin*, *fossorar*), soit à un lexique commun tardif correspondant à des dérivés romans (par ex. *bagniolet*, *jalette*).

6.1.3. Les éléments constitutifs de la *scripta* fribourgeoise

Dans les lignes qui précèdent, nous avons vu que le marquage diatopique d'une *scripta* dépend surtout de choix effectués par les hommes qui en sont responsables. En effet, il est établi que le processus d'élaboration d'une *scripta* se définit surtout par une importante réflexion découlant sur des choix qui conduisent à la création, par des professionnels de l'écrit, d'une langue écrite

normée qui est en évolution constante en raison de plusieurs facteurs. Comme le dit Goebel (1975b : 11) :

chaque réflexion métalinguale de la part de celui qui contribue au développement de l'écrit ne vise pas seulement le rapport *oral* → *écrit*, mais aussi celui de *écrit préexistant* → *écrit en gestation*. Or ceci implique le problème du choix. La réflexion métalinguale autour d'une nouvelle orthographe aboutit donc au problème de l'acceptation et du rejet de telle ou telle graphie, l'importance effective de ces deux critères (acceptation et rejet) étant loin plus large que celle de la génération spontanée ex nihilo. Dans notre cas ceci revient à dire que les scribes ayant inventé de toutes pièces telle ou telle graphie étaient à coup sûr sensiblement moins nombreux que ceux qui – d'une manière plus ou moins consciente – se trouvaient engagés dans une obligation permanente de sélection. Et que leur choix linguistique ait été guidé aussi par des facteurs extralinguistiques [...]. De tout ceci il ressort qu'au moment où le roman vulgaire commence à prendre la relève du latin traditionnel (tant dans les textes littéraires que dans leurs corollaires non littéraires), le dilemme des scribes était double : d'un côté il fallait choisir parmi la panoplie scripturaire du latin traditionnel (où bien des éléments se prêtaient aux nouveaux besoins des scribes, ne fût-ce que le trésor onomastique "vulgarisé" depuis longtemps), et de l'autre passer au crible un oral dont les contours ont dû être fixés au préalable.

Par ce processus de sélection, les professionnels de l'écrit de la ville de Fribourg ont su développer une *scripta* normée en usage au sein d'un lieu d'écriture précis, à l'image de ce que Glessgen (2008 : 521) a pu observer en Lorraine :

comme nous l'avons vu, les cinq lieux d'écriture étudiés ont développé chacun une norme rédactionnelle propre dans le domaine des formes graphiques et morphologiques ; or ces normes s'inscrivent toutes dans une tendance supra-régionale et latinisante forte : les formes régionales sont minoritaires et interviennent souvent avec des finalités pragmatiques définies.

Nous l'avons vu, la *scripta* ainsi élaborée s'est développée sur la base de plusieurs modèles et se caractérise par une régionalité multiple en fonction de paramètres externes. Mais cette *scripta*, malgré son caractère composite, est surtout une *scripta* élaborée par la chancellerie de la ville. C'est à travers l'utilisation fréquente et récurrente de certaines graphies ou encore d'usages morphologiques que les aspects les plus normés de cette *scripta* apparaissent. En ce sens, ces spécificités sont, selon nous, constitutives de la *scripta* fribourgeoise en usage au sein de la chancellerie entre 1360 et 1450. Nous avons compté quatre caractéristiques graphématiques et quatre caractéristiques morphologiques symptomatiques de la *scripta* fribourgeoise en usage au sein de la chancellerie et celles-ci ne sont pas forcément francoprovençalisantes :

- (1) le digramme <ei> notant les issues du latin 'A[(§ 1.) ;
- (2) le trigramme <aul> notant les issues du latin 'A suivi de L (§ 2.) ;
- (3) le digramme <ou> notant les issues du latin 'Ō (§ 10.) ;
- (4) le digramme <on> notant les issues du latin 'Ū suivi de N (§ 13.) ;
- (5) le maintien de la déclinaison bicasuelle (§ 25. et § 29.) ;
- (6) la régularité dans l'emploi des articles contractés (§ 26.) ;
- (7) l'utilisation récurrente de la préposition *in* (§ 9.) ;
- (8) l'utilisation récurrente du démonstratif neutre *cen* (§ 31.).

Loin de nous l'idée de réécrire ces analyses, nous reviendrons quand-même dans le détail sur les chiffres que nous avons donnés précédemment. Ceci nous permettra de démontrer la force que peut avoir une norme élaborée, mais aussi de découvrir les libertés que peuvent prendre certains secrétaires par rapport à cette norme. Par ailleurs, revenir sur ces huit points nous permettra de décrire précisément l'évolution interne de cette *scripta* d'un point de vue diachronique. Nous verrons qu'il est nécessaire dans cette discussion de considérer trois périodes : celle qui précède 1360, celle qui se situe entre 1360 et 1450 et celle qui se déroule entre 1450 et la toute fin du 15^e siècle.

6.1.3.1. Le digramme <ei> notant les issues du latin 'A[(§ 1.)

Nous l'avons vu, bien que le digramme <ei> n'est pas francoprovençal, mais oïlique oriental, les scribes du corpus de Fribourg l'utilisent de manière régulière dans les issues de [a] libre selon la répartition suivante :

Étymons	<a>	<ei>	<e>	Total
-ARE	261 ~27%	491 ~51%	205 ~22%	957
-ATRE	17 ~18%	4 ~4%	74 ~78%	95
-ATU/-ATE	146 ~9%	734 ~47%	686 ~44%	1566
-ATA(S)	223 ~12.32%	1 ~0.05%	1587 ~87.63%	1811
*BLADU	48 ~92%	2 ~4%	2 ~4%	52
NAVIS	4 100%			4
TARATRU	3 100%			3
Total	702 ~15.6%	1232 ~27.5%	2554 ~56.9%	4488

Sa très faible présence dans les issues de '-ATA(S) s'explique par un traitement phonétique particulier des féminins singulier et pluriel. Toutefois, pour ce qui est des issues des autres bases étymologiques, la répartition des trois types de notations dans le corpus est significative. En effet, si l'on observe la répartition de ces notations en fonction des documents et en excluant les issues de '-ATA(S) on peut dégager les combinaisons suivantes :

- les documents peuvent porter une seule des trois notations (28 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter deux des trois notations (28 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter les trois notations (18 documents concernés).

La présence d'une seule notation, en d'autres termes l'absence de variation, s'observe dans 28 documents. La notation francoprovençale de type <a> est la seule utilisée dans le document 7 qui est rédigé dans une *scripta* francoprovençalaisante.

La notation oïlique orientale de type <ei> est la seule utilisée dans huit documents (19, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43) qui ont tous été rédigés par la chancellerie de Fribourg entre 1370 et 1408 : 19 est de la main de Henri Nonans et 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 43 sont de la main de Pierre Cudrefin.

La notation neutralisée de type <e> est la seule attestée dans 19 documents (1, 2, 3, 6, 8, 10, 11, 12, 24, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73). Alors que son usage exclusif dans les documents 60, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73 compris entre 1454 et 1495 s'explique par l'influence de la *scripta* exemplaire dès le milieu du 15^e siècle au sein des normes de rédactions de la chancellerie de Fribourg, son exclusivité dans les documents 1, 2, 3, 6, 8, 10, 11, 12, 24 ne peut pas uniquement être expliquée par cette influence. En réalité, ainsi que l'a démontrée notre analyse diplomatique, les documents 1, 2, 3, 8, 10, 11 et 24 n'ont pas été produits au sein de la chancellerie, ce qui explique l'absence de notations régionales, qu'il s'agisse de <a> ou de <ei>. Les rédacteurs de ces documents rédigeaient leurs actes en fonction d'autres normes. Au moment de notre analyse diplomatique, nous ne savions pas s'il fallait attribuer à la chancellerie le document 12 : dans ce cas, l'absence de notations fribourgeoises pourrait permettre de trancher en faveur d'un rédacteur non fribourgeois. Mais, le document 12, daté de 1349, a été produit avant les débuts de la tradition vernaculaire fribourgeoise, et par conséquent, il a pu être rédigé à Fribourg, mais sans se baser sur une norme rédactionnelle. Il en va de même pour le document 6 qui, bien qu'il ne contienne pas de notations <a> ou <ei>, se montre francoprovençalisant. Aussi, avant la création de la chancellerie de la ville vers 1360 et l'élaboration de norme de chancellerie, il est impossible, sur la base d'un seul critère, de découvrir à qui a incombé la rédaction de ces deux documents.

La présence de deux types de notations dans le même document est aussi fréquente.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	<a>	<ei>
4	1319	35 ~90%	4 ~10%
9	1334	2 ~8%	24 ~92%

68 | 1464 | 1 ~2% | 40 ~98%

La combinaison de <a> et de <e> se constate dans les documents **4**, **9**, **68**, dans des proportions très variables. La forte fréquence de <a> dans **4** s'explique par le fait qu'il s'agit d'un document très francoprovençalisant qui a été produit en ville de Fribourg avant la création de la chancellerie, à un moment où le scribe n'avait pas encore de norme établie à suivre. La présence de <a> dans **9** et **68** est si faible qu'on peut la considérer comme étant une résurgence du francoprovençal.

La combinaison de <a> et de <ei> se constate seulement dans les documents **5**, **44**, **46** et **53** et aussi dans des proportions très variables.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	<a>	<ei>
5	1320	5 ~71%	2 ~29%
44	1409	1 ~20%	4 ~80%
46	1412	12 ~70%	5 ~30%
53	1426	6 ~22%	21 ~78%

La présence plus forte de <a> dans **5** s'explique par le fait qu'il s'agit d'un document francoprovençalisant qui n'a pas été rédigé en fonction d'une norme établie (comme le document **4**). Bien que **44** et **46** sont tous deux des documents de gestion tenus par le secrétaire de la ville, la différence d'usage entre les deux est clairement due au fait que **44** a été rédigé par Pierre Cudrefin et **46** par Peterman Cudrefin, ce dernier préférant <a> à <ei> dans ce type de document. Le document **53** a lui aussi été produit sous la responsabilité de Peterman Cudrefin, mais ici la présence de <ei> est nettement plus haute. Il est légitime de se demander si cette différence d'usage chez le même secrétaire est dû au genre textuel (cf. *infra*) ou à un changement d'attitude de sa part entre 1412 et 1426. La première hypothèse étant plus convaincante.

Enfin, c'est la combinaison de <ei> et de <e> qui est la plus fréquente. Elle se constate dans les documents **14**, **15**, **16**, **17**, **18**, **23**, **26**, **27**, **28**, **29**, **30**, **31**, **32**, **35**, **42**, **48**, **57**, **59**, **61**, **62**, **70** dans des proportions très variables.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	<ei>	<e>
14	1363	21 ~87%	3 ~13%
15	1363	4 ~57%	3 ~43%
16	1363	7 ~77%	2 ~23%

17	1365	8 ~80%	2 ~20%
18	1369	3 ~18%	14 ~82%
23	1379	13 ~72%	5 ~28%
26	1389	6 ~38%	10 ~62%
27	1392	23 ~55%	19 ~45%
28	1392	24 ~57%	18 ~43%
29	1392	25 ~57%	18 ~42%
30	1392	8 ~44%	10 ~56%
31	1400	16 ~89%	2 ~11%
32	1401	22 ~88%	3 ~12%
35	1404	71 ~99%	1 ~1%
42	1408	2 ~66%	1 ~33%
48	1418	39 ~67%	19 ~33%
57	1437	19 ~56%	15 ~44%
59	1451	7 ~70%	3 ~30%
61	1454	1 ~2%	49 ~98%
62	1454	1 ~3%	33 ~97%
70	1479	7 ~20%	29 ~80%

Une très faible présence de <ei> (entre ~1% et ~20%) s'observe dans les documents **18**, **61**, **62** et **70**. Il s'agit majoritairement de documents produits après 1451 (**61**, **62**, **70**). La faible fréquence de <ei> dans **18** (1369) s'explique par le fait qu'il n'a pas été produit par la chancellerie de la ville, mais par un rédacteur qui avait lui aussi à sa disposition les deux types de notations tout en montrant une préférence pour <e>.

L'utilisation équivalente des deux notations (entre ~40% et ~60%) s'observe dans les documents **26**, **27**, **28**, **29**, **30** et **57**. Les documents **26**, **27**, **28**, **29** et **30** sont de Pierre Nonans et contiennent entre 38% et 57% de notations <ei>. Le document **57** fait ici figure d'exception et la présence des deux notations est plus complexe à expliquer. Émis sous la responsabilité de Berhart Chaucy, l'utilisation des deux notations semblent correspondre aux habitudes de ce secrétaire (cf. doc. **59**). Mais, celui-ci fait plus souvent usage des trois notations (cf. *infra* doc. **55**, **56** et **58**).

L'utilisation fréquente de <ei> (entre ~60% et ~80%) s'observe dans les documents **15**, **16**, **23**, **42**, **48** et **59**. Alors que la régularité de l'emploi des deux notations dans **15**, **16** et **23** se réfère au fait qu'ils sont de la main de Henri Nonans et proviennent de la chancellerie de la ville, l'utilisation fréquente de <ei> dans les autres documents est plus complexe à expliquer. Le document **42** ne peut pas être intégré dans cette discussion, car nous n'avons relevé que trois

formes. Le rédacteur de **48** est Peterman Cudrefin, mais le document est produit pour le monastère de la Maigrauge et non pour la ville de Fribourg, ce qui peut influencer sur la répartition des deux notations. Comme **57**, le document **59** a été rédigé à une date charnière et porte le paraphe de Berhart Chaucy, ce qui pourrait expliquer l'utilisation de «ei» et se référer aux normes de ce secrétaire.

Enfin, une très forte présence de «ei» (entre 80% et 99%) s'observe dans les documents **14**, **17**, **31**, **32** et **35** (1363-1401) qui ont été produits par la chancellerie de Fribourg. Les documents **14** et **17** ont été produits par Henri Nonans mais contiennent un peu plus de notations régionales que les documents **15**, **16** et **23**, dont il a aussi été responsable, tout en restant dans une fourchette allant de 57 % à 87%. Les documents **31** et **32** sont des documents de gestion produits par Pierre Cudrefin qui répondent aux mêmes normes que le document **44**, qui contenait lui aussi 80% de notations «ei» contre 20% de «a» (on peut ajouter ici le document **42** qui est également de la main de Pierre Cudrefin). Le document **35**, également de la main de Pierre Cudrefin est le même que les documents **36**, **37** et **38** qui contiennent exclusivement «ei», la présence de «e» est ici à considérer comme accidentelle.

Pour finir, la troisième possibilité est la présence des trois types de notations. Celle-ci se constate dans les documents **13**, **20**, **21**, **22**, **25**, **33**, **34**, **45**, **47**, **49**, **50**, **51**, **52**, **54**, **55**, **56**, **58**, **74**.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	«a»	«ei»	«e»
13	1363	4 ~50%	2 ~25%	2 ~25%
20	1371	14 ~32%	24 ~56%	5 ~12%
21	1374	17 ~24%	51 ~72%	3 ~4%
22	1378	1 ~6%	14 ~88%	1 ~6%
25	1387	2 ~2%	84 ~90%	7 ~8%
33	1403	55 ~50%	50 ~45%	5 ~5%
34	1403	44 ~42%	59 ~56%	2 ~2%
45	1411	56 ~48%	36 ~31%	25 ~21%
47	1415	111 ~32%	102 ~29%	136 ~39%
49	1420	46 ~33%	2 ~2%	91 ~65%
50	1421	11 ~50%	10 ~45%	1 ~5%
51	1421	11 ~50%	9 ~41%	2 ~9%
52	1425	2 ~13%	11 ~74%	2 ~13%
54	1426	26 ~24%	54 ~52%	26 ~24%
55	1428	6 ~15%	28 ~70%	6 ~15%
56	1435	2 ~7%	15 ~58%	9 ~35%

58	1437	2 ~5%	27 ~73%	8 ~22%
74	1496	1 ~8%	2 ~15%	10 ~77%

La présence des trois notations est plus complexe à cerner. En premier lieu, signalons qu'elle est symptomatique des longs documents de comptabilité (**33**, **34**, **45**, **47** et **49**). Alors que **33**, **34**, **45** et **47** contiennent surtout <a> (entre 32% et 50%) et <ei> (entre 29% et 56% de <ei>), **49** contient surtout <a> (33%) et <e> (65%). Ceci prouve que le genre textuel a une influence nette sur la nature de la *scripta* et que celle-ci se particularise par une variance interne plus forte dans ce type de documents.

Les autres documents sont plus complexes à analyser. Mais la prise en compte des secrétaires sous lesquels ils sont émis éclaire certaines de leurs caractéristiques. En effet, nous savons maintenant que la notation <ei> est symptomatique de la chancellerie de la ville car, en usage exclusif ou en usage conjoint avec la notation <a> ou la notation <e>, les secrétaires en font un usage régulier et souvent majoritaire. En effet, Henri Nonans et Pierre Cudrefin utilisent de manière très fréquente cette notation (dans plus de 70% des cas), alors que Pierre Nonans et Petermann Cudrefin l'utilisent moins systématiquement (plutôt dans un ratio de 50/50). Or, lorsque nous sommes face aux trois types de notations, on peut aussi constater que les documents émis sous la responsabilité de Henri Nonans contiennent une nette majorité de notations <ei> (**21** ~72%, **22** ~88% et **25** 90%). Il en va de même pour le document **52** (74%) qui émane de Peterman Cudrefin.

Ici, les documents **50**, **51** et **54** sont particuliers car ils montrent un usage plutôt fréquent de <ei> (41% à 52%), mais aussi de <a> (24% à 50%), alors que <e> est plus rare (5% à 24%). En réalité, ces documents sont trois témoins tardifs (1421 et 1426) d'une *scripta* dont le marquage diatopique est important et similaire à celui des documents de comptabilité. Bien que **50** et **51** n'ont pas pu être attribués avec certitude à Peterman Cudrefin, **54** a été émis sous sa responsabilité et sous celle de Berhart Chaucy. Ceci nous permet de postuler que Petermann Cudrefin était effectivement responsable de ces documents, car ceux-ci ont été rédigés selon ses normes. Ces dernières ont ensuite été entérinées par Berhart Chaucy.

En effet, concernant le secrétaire Berhart Chaucy, nous avons vu que les documents **57** et **59** présentaient une utilisation de <ei> relativement fréquente (entre 56% et 70%), et que tous deux portent justement son paraphe. Or, les autres documents portant également son paraphe montrent une utilisation similaire de <ei> à celle que nous avons constaté dans **57** et **59** : il s'agit des documents **55** (~70%), **56**, (~58%) et **58** (~73%). Successeur de Peterman Cudrefin, il semble avoir perpétué l'usage de cette notation entre 1428 et 1451. Après 1451, l'utilisation de

«ei» est insignifiante, sauf dans le document **68** (1464) où la présence très forte de «ei» semble être le fait du notaire Petermann Pavilliard pour lequel nous ne possédons aucun autre document nous permettant une comparaison.

En définitive, la notation «ei» est surtout majoritaire dans les documents émis par la chancellerie fribourgeoise ou en relation directe avec la chancellerie entre 1363 et 1451. Parmi ces documents, **23** et **59** portent la mention de deux secrétaires de la ville. Toutefois, ils n'ont pas pu être attribués à la chancellerie, car leur contenu ne concernait pas la ville de Fribourg. Mais nous estimons que la fréquence de «ei» permet dès lors de considérer que si un secrétaire opère pour une autre autorité que la ville de Fribourg, celui-ci utilisera une *scripta* identique à celle qu'il utilise dans les documents provenant de la chancellerie. En ce sens, la *scripta* de chancellerie fribourgeoise peut être exportée à l'extérieure de celle-ci.

Parmi les documents émis par la chancellerie, mentionnons les documents **13** et **46** qui sont des documents de gestion qui montrent une préférence pour «a». Par contre, les documents **26** et **30** émis sous la responsabilité de Pierre Nonans préfèrent «e», bien que «ei» soit bien représenté (38% à 44% de «ei» vs. 56% à 62% de «e»). Ceci nous permet de constater une nouvelle fois que Pierre Nonans fait un usage plus faible de «ei» par rapport à «e» dans les documents dont il est responsable : **26**, **27**, **28**, **29** et **30** contiennent un pourcentage de «ei» compris entre 38% et 57%.

Ajoutons brièvement que face aux notations «ei» et «e», la notation «a» ne fait pas le poids. Uniquement majoritaire dans les documents les plus francoprovençalisants (**4** 90%, **5** 70%, **7** 100%, **46** 70%, **50** 50% et **51** 50%) ou les documents de gestion (**13** 50%), elle est souvent côtoyée à parts égales par «ei» et «e», nettement minoritaire ou totalement absente. Toutefois, il faut signaler sa présence plutôt importante dans les longs documents de comptabilité **33**, **34**, **45**, **47** et **49**, où elle est un signe de leur caractère francoprovençal.

Pour finir, nous aurons compris que la notation «e» est d'un usage fréquent tout au long du corpus de Fribourg, mais qu'elle se montre plus présente dans les documents qui n'ont pas été produits par la chancellerie et dans ceux qui ont été produits après 1451. Ceci prouve que le milieu du 15^e siècle reflète un tournant dans les normes de rédaction de la chancellerie de Fribourg.

6.1.3.2. Le trigramme «aul» notant les issues du latin 'A suivi de L (§ 2.)

La présence du trigramme «aul» a été relevé dans les issues de [a] suivi de [l] et est côtoyé par les notations de type «al» et «el» qui demeurent minoritaires («aul» ~57% vs «al» ~16% vs «el» ~27%). Tout comme pour la présence de «ei», nous reviendrons ici sur la répartition détaillée

de ces notations au sein de nos documents, afin de démontrer l'importance de ce trigramme dans la documentation fribourgeoise³⁸⁸. Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que notre relevé contenait également des adverbes de type *communelmant* et que ceux-ci portent plus facilement une notation de type <el>, ce qui influence nos résultats. Enfin, précisons que dans certains documents, le nombre de formes relevées est trop faible pour permettre des conclusions aussi probantes que celles que nous avons formulées pour le digramme <ei>. Quoiqu'il en soit, 62 documents de notre corpus sont concernés par ces trois notations qui se répartissent selon trois combinaisons :

- les documents peuvent porter une seule des trois notations (19 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter deux des trois notations (24 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter les trois notations (19 documents concernés).

La notation de type <al> n'est jamais utilisée toute seule et la notation de type <el> est la seule attestée dans les documents **11** (1 occ.) et **69** (1 occ.). C'est surtout la notation <aul> qui est régulièrement attestée seule dans nos documents, puisque ce cas de figure apparaît à 18 reprises : **1, 2, 3, 4, 12, 14, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 43, 44, 45** et **65**. Ici, la présence exclusive de cette notation ne se limite pas aux documents produits par la chancellerie de la ville. En effet, les documents **1, 2** et **3** ne sont assurément pas produits par la chancellerie ; nous avons des doutes quant au rédacteur des documents **12** et **65** ; le document **4** semble bien avoir été rédigé à Fribourg, mais à une période antérieure à la création de chancellerie ; enfin le document **45** provient de l'abbaye d'Hauterive. Néanmoins, les dix autres documents concernés ici ont été produits par la chancellerie : **14, 17, 19, 20, 21, 22, 23** par Henri Nonans, **31, 43** et **44** par Pierre Cudrefin. Ce premier constat nous permet de postuler que l'utilisation de la notation <aul> n'est pas propre à la chancellerie de Fribourg, mais qu'elle est d'un usage régulier depuis la fin du 13^e siècle et a été sélectionnée par les secrétaires. Par ailleurs, rappelons que ces deux secrétaires faisaient un usage systématique de la notation <ei>, ce qui démontre l'attention qu'ils ont porté à leurs choix scripturaux.

La présence de deux types de notations dans le même document est fréquente avec 24 documents concernés. Toutefois la combinaison de <aul> et de <al> se constate seulement dans quatre documents.

³⁸⁸ Dans notre analyse, nous avons vu que le traitement du substantif *ostel* (< HÖSPITALE) devait être traité séparément. Aussi dans cette discussion, nous exploiterons non pas les 825 formes retenues dans notre analyse, mais seulement 739 d'entre elles.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	⟨aul⟩	⟨al⟩
33	1403	43 ~98%	1 ~2%
34	1403	43 ~98%	1 ~2%
46	1412	2 ~40%	3 ~60%
47	1415	82 ~96%	3 ~4%

Les quatre sont des documents de gestion, mais de longueur inégale. Alors que **46** est plutôt bref, **33**, **34** et **47** sont de longs documents comptables. Dans ces derniers la notation ⟨aul⟩ est nettement majoritaire, contrairement à **46** qui en contient seulement 40%. Les documents **33** et **34** sont de la main de Pierre Cudrefin, alors que **46** est de celle de son frère Peterman Cudrefin. Le document **47** à quant à lui été rédigé au sein de l'hôpital de Notre-Dame.

La combinaison de ⟨al⟩ et de ⟨el⟩ est un peu plus fréquente, car elle se constate dans huit documents. Ici, il est significatif de constater que les documents concernés ont tous été produits dans la seconde moitié du 15^e siècle. Ceci démontre parfaitement que les scribes fribourgeois abandonnent leurs particularismes graphiques en optant pour des notations neutralisées à une période qui peut être précisément déterminée.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	⟨al⟩	⟨el⟩
60	1454	7 ~64%	4 ~36%
61	1454	7 ~50%	7 ~50%
63	1455	18 ~95%	1 ~5%
64	1458	5 ~62%	3 ~38%
67	1464	7 ~88%	1 ~12%
68	1464	4 ~36%	7 ~64%
70	1479	4 ~50%	4 ~50%
72	1490	1 ~50%	1 ~50%

La combinaison de ⟨aul⟩ et de ⟨el⟩ est la plus fréquente (douze documents concernés). La répartition des deux notations ne semble répondre à aucune logique, mais elle est probablement due à la forte présence d'adverbes portant le digramme ⟨el⟩. Par ailleurs, le nombre de formes retenues n'est pas significatif. Toutefois, le fait que ces deux notations ne se côtoient plus après 1437 est un fait à relever, car il appuie le constat selon lequel la notation ⟨aul⟩, caractéristique de la *scripta* fribourgeoise, tend à disparaître sous l'influence des notations oïliques.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	⟨aul⟩	⟨el⟩
9	1334	1 ~50%	1 ~50%

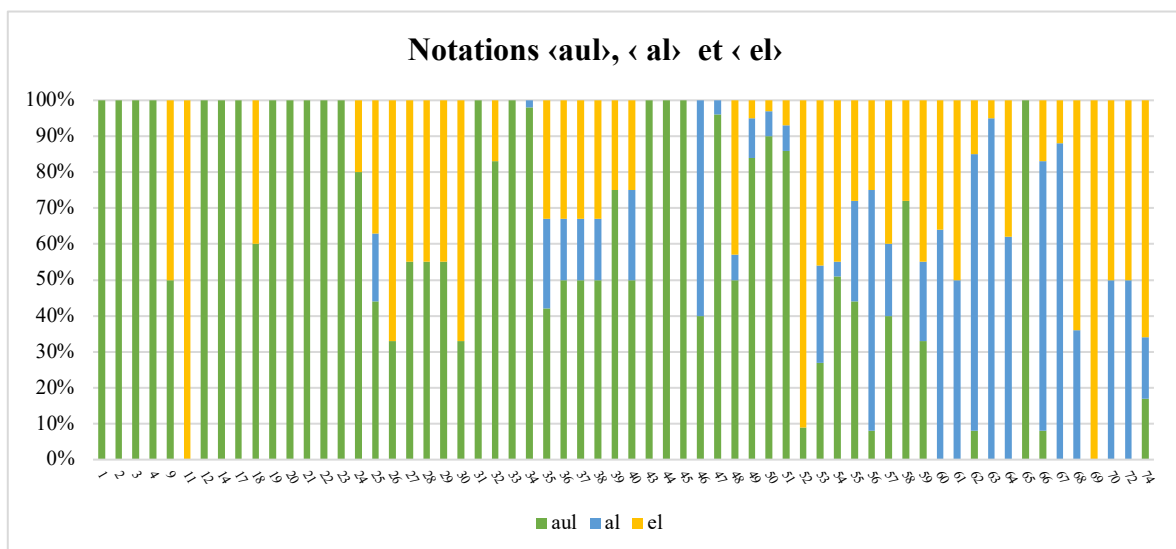
18	1369	3 ~60%	2 ~40%
24	1380	4 ~80%	1 ~20%
26	1389	1 ~33%	2 ~67%
27	1392	5 ~55%	4 ~45%
28	1392	5 ~55%	4 ~45%
29	1392	5 ~55%	4 ~45%
30	1392	1 ~33%	2 ~67%
32	1401	5 ~83%	1 ~17%
39	1407	3 ~75%	1 ~25%
52	1421	1 ~9%	10 ~91%
58	1437	8 ~73%	3 ~27%

Sans surprise, c'est la combinaison des trois notations qui est la plus fréquente ; elle concerne 19 documents. Ici aussi, la répartition est faussée par les adverbes et le faible nombre de formes retenues.

<i>Document</i>	<i>Date</i>	⟨aul⟩	⟨al⟩	⟨el⟩
25	1387	7 ~44%	3 ~19%	6 ~37%
35	1404	5 ~42%	3 ~25%	4 ~33%
36	1404	6 ~50%	2 ~17%	4 ~33%
37	1404	6 ~50%	2 ~17%	4 ~33%
38	1404	6 ~50%	2 ~17%	4 ~33%
40	1407	2 ~50%	1 ~25%	1 ~25%
48	1418	7 ~50%	1 ~7%	6 ~43%
49	1420	66 ~84%	9 ~11%	4 ~5%
50	1421	26 ~90%	2 ~7%	1 ~3%
51	1421	23 ~86%	2 ~7%	2 ~7%
53	1426	3 ~27%	3 ~27%	5 ~46%
54	1426	23 ~51%	2 ~4%	20 ~45%
55	1428	3 ~42%	2 ~29%	2 ~29%
56	1435	1 ~8%	8 ~67%	3 ~25%
57	1437	4 ~40%	2 ~20%	4 ~40%
59	1451	3 ~33%	2 ~22%	4 ~45%
62	1454	1 ~8%	10 ~77%	2 ~15%
66	1462	1 ~8%	9 ~75%	2 ~17%
74	1496	1 ~17%	1 ~17%	4 ~66%

Trois documents montrent une nette préférence nette pour <aul> : **49**, **50** et **51**. Ces documents se sont montrés très fortement marqués au niveau de leur graphie, et ce tout au long de nos analyses. Certains documents préfèrent <aul>, mais utilisent fréquemment <el>, mais très rarement <al>. Il s'agit des documents **25**, **35**, **36**, **37**, **38**, **40**, **48** et **55** qui font une utilisation des graphies <aul> et <el> similaire aux documents qui ne contiennent que ces deux notations, dans le sens où la présence de <al> n'est pas significative. Le même cas de figure se produit dans les documents **54**, **57** et **59** où l'utilisation de <aul> et <el> est indistincte, mais où <al> est peu présente. Les documents **53** et **74** préfèrent <el>, mais font un usage de <aul> et <al> équivalent. Enfin, les documents **56**, **62** et **66** préfèrent <al>. Dans ces deux derniers ensembles de documents <el>, est plus présent que <aul>, ce qui démontre l'abandon progressif de <aul> en faveur de <el> et <al> qui sont les notations adoptées par le français.

La difficulté de ce paramètre réside dans le fait qu'il combine des catégories grammaticales diverses qui n'ont pas connu le même changement phonétique. Toutefois, nos relevés reflètent un usage de la notation <aul> important et qui, malgré la concurrence de <el>, est caractéristique de la *scripta* fribourgeoise jusqu'en 1451. Après cette date, les documents comportent surtout <al> et <el>. Le graphique que nous présentons ci-dessous prouve, selon nous, la forte fréquence de <aul> jusqu'au document **59** (1451). Il prouve aussi le très faible poids de la notation <al> jusqu'au document **53** (1426). Ici, seuls deux documents sortent du lot : le document **65** qui ne contient que <aul> (2 occ.) et le document **11** (1 occ.) qui ne contient que <el>.



Pour conclure, la prépondérance du trigramme est symptomatique de la *scripta* fribourgeoise jusqu'au milieu du 15^e siècle. Par contre, sa présence importante avant la création

de la chancellerie est une preuve que les scribes fribourgeois n'ont pas innové, mais qu'ils ont sélectionné un trigramme disponible et auquel ils ont eu accès à travers les modèles antérieurs, contrairement à ce que nous avons pu voir pour le cas de <ei> dont l'usage se régularise à partir de 1360.

6.1.3.3. Le digramme <ou> notant les issues du latin 'ō (§ 10.)

Le digramme <ou> a été relevé dans les issues de la diphtongaison de [o] et est côtoyé par la notation latinisante <o>³⁸⁹ et la notation française <eu> qui demeurent minoritaires (<ou> ~79.3% vs <eu> ~19.5% vs <o> ~1.2%). Comme précédemment, nous reviendrons ici sur la répartition détaillée de ces notations au sein de nos documents afin de démontrer l'importance de ce digramme dans la documentation fribourgeoise. Tous nos documents, sauf **44**, contiennent au moins une des deux notations en fonction de deux combinaisons :

- les documents peuvent porter une seule des deux notations (55 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter les deux notations (19 documents concernés).

La notation <eu> est exclusive dans six documents compris entre 1455 et 1495 (**63, 64, 66, 68, 71, 73**). Ici, il faut comprendre l'exclusivité de cette notation comme découlant de l'utilisation du système graphique du français dès la seconde moitié du 15^e siècle. Sans entrer dans le détail, la notation <ou> est exclusive dans 48 documents compris entre 1293 et 1426, ce qui représente une période de forte stabilité. Par contre, fait remarquable, l'utilisation exclusive de <ou> est attestée dès le premier document de notre corpus. Ceci prouve selon nous que <ou> n'était pas, à l'origine, une notation diatopiquement marquée dont le modèle est le francoprovençal.

Les cas de figure les plus intéressants sont bien entendu les 19 documents dans lesquels on observe les deux notations.

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<ou>	<eu>
11	1342	9 ~64%	5 ~36%
35	1404	27 ~96%	1 ~4%
47	1415	55 ~98%	1 ~2%
48	1418	56 ~96%	2 ~4%
49	1420	32 ~84%	6 ~16%

³⁸⁹ Nous excluons cette dernière de notre discussion car elle concerne essentiellement des dérivés formés sur *seigneur*.

55	1428	35 ~83%	7~17%
56	1435	32 ~68%	15 ~32%
57	1437	56 80%	14 20%
58	1437	39 ~59%	27 ~41%
59	1451	15 ~48%	16 ~52%
60	1454	5 ~24%	16 ~76%
61	1454	5 ~19%	22 ~81%
62	1454	7 ~31%	16 ~69%
65	1462	2 ~40%	3~60%
67	1464	1 ~3%	35 ~97%
69	1467	3 ~28%	8 ~72%
70	1479	35 ~81%	8 ~19%
72	1490	6 ~25%	18~75%
74	1496	1 ~10%	10 ~90%

La présence de la notation «eu» dans les documents **35**, **47**, **48**, **49**, **55**, **57** et **70** est minime, voire insignifiante. Dans tous ces documents, à l'exception du **70**, sa présence prouve que la notation française était déjà connue. Dans **70**, la présence majoritaire de «ou» s'explique par le fait qu'il s'agit d'une copie d'un acte plus ancien qui devait contenir cette notation. Le responsable de cette copie n'a pas jugé nécessaire de remplacer les notations de l'original. La présence de «eu» dans le document **11** confirme que ce document n'a pas été produit par Fribourg. Dans les documents **56**, **58**, **59** et **65** la répartition de deux notations prouvent que, dès le milieu du 15^e siècle, «ou» tend à être remplacée par «eu». Enfin, la présence de «ou» est minime dans les documents **60**, **61**, **62**, **67**, **69**, **72** et **74** ce qui confirme qu'elle est en voie d'être définitivement abandonnée en faveur de la notation française.

Nous avons vu que la prépondérance de la notation «ou» n'était pas réservée aux documents de la chancellerie de Fribourg, mais qu'elle était aussi régulièrement attestée par les documents produits avant 1360. Ceci est une preuve que cette notation n'était pas ressentie comme spécifiquement francoprovençale et donc comme diatopiquement marquée. Par la suite, les secrétaires de la ville ont maintenu l'usage de cette notation, bien que «eu» se soit déjà diffusée ailleurs, ainsi que le prouve le document **11**. Cet usage a perduré jusqu'en 1451 (**59**), même si dès 1420 (**49**), la pression de «eu» se fait déjà ressentir. Comme nous le verrons ailleurs, c'est au changement de secrétaire (entre le document **59** et le document **60**) que l'usage change. En effet, après 1451, à l'exception du document **70**, la notation française est majoritaire, voire exclusive.

6.1.3.4. Le digramme <on> notant les issues du latin 'Ū suivi de N (§ 13.)

Le digramme <on> a été relevé dans les issues de 'Ū suivi de consonne nasale ; il est côtoyé par la notation de type <un> qui est nettement minoritaire, à condition qu'on exclue les formes de l'article indéfini (cf. § 13.). Comme précédemment, nous reviendrons ici sur la répartition détaillée de ces deux notations au sein de nos documents afin de démontrer la forte présence du digramme <on> dans la documentation fribourgeoise. Ici sont concernées 469 notations de type <on> et 68 notations de type <un>. En bref, 64 de nos documents contiennent l'une ou l'autre de ces notations qui se répartissent selon deux combinaisons :

- les documents peuvent porter une seule des deux notations (46 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter les deux notations (18 documents concernés).

La notation <un> est exclusive dans sept documents (**5, 6, 7, 71, 72, 73, 74**). Alors que dans les documents **71, 72, 73** et **74** elle s'explique par l'utilisation d'une notation qui est française, dans les documents **5, 6** et **7** elle doit être considérée comme latinisante et représente une période où la notation <on> n'était pas encore établie.

Par contre, la notation <on> est exclusive dans 39 documents (**8, 9, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 55, 58, 59, 62, 65, 67, 69, 70**). Tous sauf **8, 9, 23, 24, 45, 47** et **59** ont été produits par la chancellerie de la ville, ce qui atteste une norme rédactionnelle qui lui est propre. La présence de <on> dans les documents qui n'ont pas été produits par la chancellerie s'explique facilement. Les documents **8** et **24** ont été produits par le seigneur de Valangin et la comtesse de Neuchâtel, soit dans la région neuchâteloise, ce qui laisse penser que les rédacteurs de cette région ont opté pour la même notation que la chancellerie de Fribourg. Le document **9** provient de la région de Fribourg et l'analyse de l'écriture le rapproche très fortement des documents **13** et **14** qui ont été produits par la chancellerie de la ville sous la responsabilité de Pierre Nonans. Le document **23** a assurément été rédigé par Henri Nonans, non sous l'autorité de la ville, mais comme notaire mandaté par un tiers. Le même cas de figure se produit pour le document **59** qui a été rédigé par Berhart Chaucy. À nouveau, nous voyons qu'un secrétaire de la ville agissant comme notaire pour un tiers sélectionnera les mêmes notations que s'il avait opéré pour la chancellerie de la ville. Enfin, les documents **45** et **47** sont des documents de comptabilité qui proviennent de l'abbaye d'Hauterive et de l'hôpital de Notre-Dame qui reflètent des usages très similaires à ceux de la chancellerie de Fribourg.

Enfin, la présence des deux notations se relève dans 18 documents dans des proportions qui fluctuent fortement.

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	⟨on⟩	⟨un⟩
1	1293	1 ~33%	2 ~67%
4	1319	4 ~56%	3 ~43%
33	1403	3 ~60%	2 ~40%
35	1404	26 ~96%	1 ~4%
36	1404	27 ~96%	1 ~4%
38	1404	27 ~96%	1 ~4%
39	1404	6 ~86%	1 ~14%
40	1404	6 ~86%	1 ~14%
49	1420	5 ~31%	11 ~69%
54	1426	28 ~93%	2 ~7%
56	1435	2 ~67%	1 ~33%
57	1437	8 ~88%	1 ~12%
60	1454	6 ~86%	1 ~14%
61	1454	6 ~46%	7 ~54%
63	1455	3 ~30%	7 ~70%
64	1458	1 50%	1 50%
66	1462	2 ~40%	3 ~60%
68	1464	1 ~20%	4 ~80%

Les documents **35**, **36**, **38**, **39**, **40**, **54**, **57**, **60** contiennent une nette majorité de ⟨on⟩ (plus de 80%). Tous ont été produits par la chancellerie de la ville et reflètent le respect d'une norme établie. Les documents **4**, **33**, **56** et **64** contiennent entre 50% et 70% de notations ⟨on⟩. Le document **4** précède la création de la chancellerie et montre des choix moins normés. Le document **33** est un document de comptabilité où l'on constate une variation plus forte. Les documents **56** et **64** ont bien été produits par la chancellerie. Dans ceux-ci, la présence de la notation ⟨un⟩ reflète l'influence de la *scripta* française exemplaire.

Les documents **1**, **49**, **61**, **63**, **66** contiennent une minorité de notations ⟨on⟩ (entre 30% et 50%). Dans le document **1** dont le marquage diatopique est faible, nous expliquons cette répartition par le fait que le document n'a pas été produit à Fribourg. Le document **49** est un document de comptabilité qui n'a pas été produit par la chancellerie et qui, comme **33**, montre une variation plus importante. Dans les documents **61**, **63** et **66** la présence majoritaire de ⟨un⟩

provient de l'effet de l'influence de la *scripta* française. Cet effet se concrétise dans le document **68** qui contient ~80% de notations <un>.

En définitive, malgré la prépondérance de la notation <on>, sa répartition dans le corpus permet quand même quelques constats. Tout d'abord, les secrétaires de la ville de Fribourg n'ont pas innové, puisque <on> est attestée avant 1360 et de manière exclusive dans les documents **8** et **9** ; elle est par ailleurs timidement présente dans les documents **1** et **4**. Aussi, au moment de la création de la chancellerie, les responsables avaient sous la main un modèle préexistant qui a été réutilisé et qui correspond de surcroît au changement phonétique du dialecte francoprovençal. Le plus intéressant ici se situe dans l'usage exclusif de <on> entre 1362 et 1467. Ceci reflète selon nous une norme rédactionnelle adoptée par les premiers secrétaires fribourgeois qui a ensuite été perpétuée durant un siècle. Bien sûr, durant cette période, la notation <un> est aussi attestée. Mais c'est seulement dans les documents **49**, **61**, **63**, **64**, **66** et **68** qu'elle est majoritaire, soit dans des documents produits après 1450 (à l'exception de **49** qui répond à d'autres normes rédactionnelles étant un document de comptabilité). Ceci nous permet de constater l'influence croissante de la *scripta* française dès le milieu du 15^e siècle, même si cette influence se fait plus faiblement ressentir que pour d'autres cas. En effet, ce n'est qu'à partir du document **71** que <un> est d'un usage exclusif. En réalité entre 1450 et 1480 sa présence fluctue fortement. Alors que <un> est absent dans les documents **59**, **62**, **65**, **67** et **69**, elle est attestée entre 14% et 80% dans **60** (~14%), **61** (~65%), **63** (~70%), **64** (50%), **66** (~60%) et **68** (~80%). Par conséquent, le remplacement de <on> par <un> se réalise très progressivement et ne se conclue qu'à partir de 1481.

6.1.3.5. Le maintien de la déclinaison bicasuelle (§ 25. et § 29.)

Müller avait déjà constaté dans les documents fribourgeois qu'il avait analysés le maintien de la déclinaison bicasuelle au sein des articles définis et des démonstratifs (cf. *supra*). Lors de notre mémoire de maîtrise, nous avons formulé le même constat, qui a récemment été repris par Kristol (2016 : 356) :

[a] two-case system is attested in the fourteenth-century 'para-Francoprovençal' [...] *scripta* of Fribourg [...], although in Fribourg the opposition between masculine and feminine is neutralized in the plural oblique forms [...]. This system fades and ultimately vanishes towards the second half of the fifteenth century.

Le défaut de ces études se situait dans le fait qu'il s'agissait d'un constat basé sur des documents précédant 1450. La déclinaison bicasuelle est effectivement maintenue dans le système des

articles et tend à disparaître des documents au fil des décennies, mais selon quelles modalités ? Nous tenterons de répondre à cette question sur la base de notre analyse des articles définis (cf. § 25.) tout en nous appuyant sur celle des démonstratifs (cf. § 29.).

Ci-dessous nous faisons figurer un tableau que nous savons lourd, mais qui reste utile pour cette question. Il présente toutes les occurrences des articles définis (masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier) de chaque document du corpus. La première colonne est composée du numéro du document suivi par, entre crochets, l'indication du nombre d'occurrences d'articles indéfinis inventoriés. Ensuite, nous présentons sept colonnes : la première concerne l'utilisation du cas sujet en emploi attendu, soit *li*, la seconde relève les emplois du cas régime pour le cas sujet ; ensuite, nous faisons figurer l'utilisation de la forme élidée pour le cas sujet ; puis paraissent les mêmes trois colonnes concernant le cas régime. Enfin, la dernière colonne réunit les formes isolées. Au sein des cases, sur la première ligne, nous avons inséré les masculins singuliers suivis des masculins pluriels et, sur la seconde ligne, les féminins singuliers.

<i>Document [occ.]</i>	<i>Articles définis sujets Emploi attendu</i>	<i>Articles définis sujets Emploi non attendu</i>	<i>Forme élidée Emploi sujet</i>	<i>Articles définis régimes Emploi attendu</i>	<i>Articles définis régimes Emploi non attendu</i>	<i>Forme élidée Emploi régime</i>	<i>Autres</i>
1 [56]	8 4 5			10 6 11	1	4 4	
2 [60]	16 1			9 4 21		6 1	
3 [58]	4 6	1 - 1		11 2 27		4 1	1 <i>le m.pl.rg.</i>
4 [54]	11 3 3			10 3 12		5 7	
5 [16]	1 - 1			4 2 5		2 1	
6 [16]	- 1 1			3 4 5		2	
7 [9]	1 1 1			2 1 2		1	
8				3 1		2	

[9]		1		1		1	
9 [100]	13 17	- 2		20 14		9	
		2		22		1	
10 [6]				1 1		1	
				3			
11 [13]	- 1			3 4		1	
				4			
12 [23]	3 4			3 2		1	
		2		7		1	
13 [98]	16 -			51 19		4	
				8			
14 [60]	9 2			16 6		2	
	7	1		16		1	
15 [9]	3 -			3 -		1	
		2					
16 [18]	5 -			4 1		1	
		2		5			
17 [51]	5 5			8 7		3	
	5			17		1	
18 [34]	6 3			10 2		3	
				9		1	
19 [66]	10 4			11 14		1	
		2		24			
20 [54]	6 10			3 19		4	
	4	1		6		1	
21 [150]	45 1			18 11		26	
	4	4		39		2	
22 [40]	3 4			9 7		1	
	1	1		10		4	
23 [37]	5 1			6 1			
		1		22		1	
24 [23]		1 -		6 5		1	
	1	1		6		2	
25 [199]	39 16			38 33		9	
	4	1		54		5	
26 [71]	8 4			12 13		3	
		2		26			
27 [93]	13 9			17 6		4	
	1	4		32		7	

28 [93]	13 9 1			17 6 33		4 6	
29 [93]	13 9 1			17 6 32		4 7	
30 [68]	8 4			12 13 26		3	
31 [115]	22 - 1	1 -		12 3 56		18 2	
32 [62]	5 6	- 1		14 7 23		4 2	
33 [555]	6 2 2	- 1 1		206 47 202		56 32	
34 [449]	11 2 3	- 2		127 45 169		64 26	
35 [118]	16 10 2	- 1 2		37 15 25		4 6	
36 [122]	20 10 2	- 1 1		37 16 25		4 6	
37 [125]	20 10 2	- 2 2		37 16 26		4 6	
38 [123]	20 10 2	- 1 2		37 16 25		4 6	
39 [36]	4 1			10 5 12		3 1	
40 [35]	4 1			10 5 11		3 1	
41 [22]	- 1 3			5 1 9		2 1	
42 [23]	1 2 2			7 - 9		1 1	
43 [38]	4 - 3			9 3 15		2 2	
44 [20]	6 - 3			3 - 6		2	
45 [274]	11 1 1	14 4 2		71 31 75		56 8	
46 [90]	16 1 5			14 7 36		10 1	
47	36 12	29 -	4	182 103		122	2 le m.pl.rg.

[853]		40	2	301		17	2 le f.rg. 1 lo f.rg.
48 [135]	26 1 1	- 2 4		26 13 47		6 6	
49 [472]	- 1	11 3		110 45 162		117 19	1 le m.pl.rg. 3 le f.rg.
50 [72]	2 11 1	2 3		12 6 21		10 4	
51 [72]	2 11 1	2 3		12 6 21		10 4	
52 [49]	2 1 3	2 3		11 1 20		2 2	1 le f.s. 1 le f.rg.
53 [51]	2 3	- 2		13 9 19		1 2	
54 [227]	31 9 5	1 4 3		54 19 83		5 13	
55 [75]	12 3	3 3	7	8 1 18		17 3	
56 [79]	6 1 7	9 -		9 5 37		4 1	
57 [129]	5 1 8	21 15		21 13 33		5 7	
58 [91]	3 - 6	22 5	2	10 3 33		4 3	
59 [41]		5 4 1		9 9 5		5 3	
60 [97]		14 1 8		12 3 53		3 3	
61 [67]		8 7 2		12 12 20		3 3	
62 [68]		10 2 5	1 1	10 11 22		1 5	
63 [92]		8 6 2	2	17 15 33		4 5	
64 [40]		7 - 2	1	8 4 14		3 1	
65 [14]		3 - 1		4 - 4		2	
66		3 4	1	9 3		4	

[45]		1		17		3	
67 [70]		20 -	4	16 2		7	
		2		28			
68 [107]		5 10	1	20 8		10	
		1		46		6	
69 [36]		5 -	3	6 -		1	
		1		19		1	
70 [99]	5 1	3 10		12 12		6	1 le f.rg.
				47		2	
71 [49]		5 1		8 1		2	
		4	4	24			
72 [41]		6 3		9 4		2	
		2		12		3	
73 [14]	1 -	1 -		3 -		2	
				5		2	
74 [60]	1 -	5 2		15 7		6	
		2		17		5	
[7135]	564 231	227 108	26	1615 745	1	713	9
	103	133	11	2370		279	

Sur la base de nos analyses et de ce tableau, nous pouvons formuler quelques constats préliminaires. L'emploi de l'article défini sujet pour le régime est très rare avec une seule occurrence dans le document **1** : *li* n'est donc qu'exceptionnellement utilisé pour le cas régime. Les formes isolées sont très rares : elles se limitent à des emplois d'articles définis masculins pour le féminin dans des documents postérieurs à 1415. Constat plus intéressant, l'emploi de la forme élidée pour le sujet tant masculin que féminin est rare (26 et 11 occ.). Bien que la première occurrence soit de 1293 (**1**), c'est à partir du document **47** (1415), que son emploi est plus fréquent. Enfin, et c'est là l'aspect le plus intéressant, c'est surtout, à partir du document **59** que l'on observe un changement radical dans la répartition des formes. Comme si, du jour au lendemain, il a été décidé d'abandonner *li* pour le cas sujet. En effet, après ce document, on observe seulement *li* cas sujet dans le document **70**, par un phénomène de copie, et dans les documents **73** et **74**, sur lesquels nous reviendrons. Mais il est nécessaire de nuancer et de revenir dans le détail sur cette répartition³⁹⁰.

³⁹⁰ Nous opérons une distinction entre les documents **1** à **58** puis **59** à **74**, ces derniers étant ajoutés entre parenthèses.

La répartition de *li* et *le* pour masculin singulier sujet se fait en fonction de six combinaisons.

- L'utilisation de *li* et *le* dans un même document se constate dans quinze cas : **3, 31, 45, 47, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57** et **58** (+ **70, 72, 73**). Dans cinq documents *li* est majoritaire : **3, 31, 47, 54** et **55** (+ **70**). Dans quatre documents *le* est majoritaire : **45, 56, 57** et **58** (+ **74**). Dans trois documents le nombre d'occurrences est égal : **50, 51** et **52** (+ **73**).
- *li* est seul dans 39 documents : **1, 2, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 48** et **53**.
- *le* est seul dans quinze documents : **24** et **49** (+ **59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71** et **72**). Pour **24**, il s'agit d'une preuve supplémentaire que le document n'a pas été produit par la chancellerie.
- Le cas sujet masculin singulier n'est pas attesté dans cinq documents : **6, 8, 10, 11** et **41**.
- *li, le, l'* apparaissent conjointement dans les documents **47** (36-29-4), **55** (12-3-7) et **58** (3-22-5).
- Dans les sept documents où *li* est absent, *le* est côtoyé par *l'* : **62** (10-1), **63** (8-2), **64** (7-1), **66** (3-1), **67** (20-4), **68** (5-1) et **69** (5-3).

L'utilisation de *le* comme cas sujet est attesté depuis le document **3**, ce qui démontre que le système est déjà bouleversé. Mais c'est seulement dans les documents **45, 56, 57** et **58** que *le* cas sujet est majoritaire. Alors que dans **45**, on compte onze *li* pour quatorze *le*, ce n'est que dès le document **56** que les proportions se bouleversent. Le phénomène le plus remarquable est toutefois la présence unique de *li* cas sujet singulier dans 39 documents produits entre 1293 et 1426.

La répartition de *li* et *les* pour masculin pluriel sujet se fait en fonction de quatre combinaisons.

- L'utilisation de *li* et *les* dans un même document se constate dans 19 cas : **9, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 45, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57** (+ **70**). Dans onze documents *li* est majoritaire : **9, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 50, 51, 53** et **54**. Dans six documents, *les* est majoritaire : **45, 48, 49, 52, 57** (+ **70**). Le nombre d'occurrences est égal dans deux documents : **34** et **55**.
- L'utilisation exclusive de *li* s'observe dans 29 documents : **1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 39, 40, 41, 42, 46, 47** et **56**.
- *les* est seul dans onze documents : **58** (+ **59, 60, 61, 62, 63, 66, 68, 71, 72** et **74**).
- Le masculin pluriel sujet n'est pas attesté dans quinze documents : **5, 8, 10, 13, 15, 16, 24, 31, 43, 44, 64, 65, 67, 69** et **73**.

Ici aussi, l'utilisation exclusive de *li* dans 29 documents compris entre 1293 et 1435 est remarquable et démontre la régularité d'emploi de l'article dans la documentation

fribourgeoise. Par ailleurs, comme pour le masculin singulier, la présence de *les* pour le cas sujet pluriel dès 1334 montre que le système est déjà bouleversé.

Si l'on observe dans le détail l'utilisation de *li* pour le féminin sujet, on constate qu'elle est moins stable. Signalons aussi que *li* disparaît complètement dès le document 59.

- L'utilisation de *li* et *la* dans un même document se constate dans 18 cas : 1, 14, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 33, 35, 36, 37, 38, 45, 48 et 54. Dans ces 18 documents, *li* est majoritaire dans sept cas : 1, 14, 20, 25, 33, 36, 54. Quant à *la*, il est majoritaire dans cinq cas : 27, 28, 29, 45 et 48. Dans six cas, le nombre d'occurrence est égal : 21, 22, 24, 35, 37 et 38.
- *li* est seul dans 18 cas : 4, 5, 6, 7, 17, 31, 34, 41, 42, 43, 44, 46, 50, 51, 52, 56, 57, 58.
- *la* est seul dans 26 cas : 2, 3, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 23, 26, 30, 47 (+ 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72 et 74).
- Le cas sujet féminin n'est pas attesté dans douze documents : 10, 11, 13, 18, 32, 39, 40, 49, 53, 55, 70 et 73.
- *li*, *la* et *l'* apparaissent conjointement seulement dans les documents 1 (5-2-1) et 48 (1-4-3).
- Dans trois documents où *li* est absent, *la* est côtoyé par *l'* : 47 (40-2), 62 (5-1) et 71 (4-4).

Ce n'est que dans 18 documents (1319-1437)) que *li* est majoritaire. L'utilisation de *la* est nettement plus fréquente et ancienne (dès 1293) que celle de *le* et *les* du masculin sujet. Ceci s'explique par le fait que, contrairement à *li* masculin, *li* féminin, en plus de correspondre à un cas sujet en voie de disparition, correspond à une notation francoprovençale qui a tendance à être remplacée par une notation neutralisée. En effet, la notation neutralisée est *la* pour le cas sujet et le cas régime dans les *scriptae* oïliques. Par conséquent, en plus de maintenir le système bicasuel, la présence de *li* féminin sujet est aussi à considérer comme une forme avec marquage diatopique.

En synthèse, l'utilisation du cas sujet sous les formes *li* et *ly* est clairement majoritaire dans le corpus. En effet, l'usage exclusif de *li* est, pour les trois séries, le plus représenté (avec une moyenne de 29 documents). Par ailleurs, *li* est majoritaire dans onze documents lorsqu'il est côtoyé par le cas régime. Ensuite, dès le document 59, on constate l'usage exclusif de formes du cas régime pour le cas sujet. Dans les documents 1 à 59, le cas régime est majoritaire dans quatre documents où il est exclusif et dans cinq documents où il est côtoyé par le cas sujet (douze documents pour le féminin). L'usage des deux cas avec un nombre d'occurrences équivalant est rare (en moyenne trois documents). Excluons l'absence du cas sujet dans dix documents.

L'analyse détaillée des occurrences de l'article sujet dans le corpus de Fribourg nous permet par ailleurs d'aborder la question des rédacteurs. Lorsque le masculin singulier et pluriel est attesté sous une forme du cas régime dans les documents 1 à 46, il est fort probable que la

rédaction du document soit le fait d'un rédacteur autre que la chancellerie. En effet, parmi les documents assurément produits par la chancellerie ou en ville de Fribourg, on observe dans les documents **4, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 39, 40, 41, 42, 43, 44** et **46** un usage exclusif de *li* sujet pour le masculin singulier et pluriel, alors que pour le féminin on observe *li* et *la* dans **14, 20, 21, 22, 25, 27, 28** et **29**. Dans les documents **32, 33, 34, 35, 36, 37, 38** seul le masculin singulier porte uniquement *li*. Le document **31** fait exception avec la présence d'une occurrence de *le* pour le masculin singulier sujet (contre 22 *li*). Par conséquent, l'utilisation exclusive du cas sujet dans **5, 6** et **7** nous permet de les attribuer à la ville de Fribourg. Le document **12** répond à la même logique : l'analyse diplomatique ne nous avait pas permis de décider du rédacteur, mais il semble que la chancellerie de la ville a joué un rôle dans la rédaction de ce document. Le document **23** répond lui aussi à la même logique que les documents de la chancellerie, mais il n'a pas été rédigé par la chancellerie ; par contre, il est de la main de Henri Nonans qui agit ici comme notaire privé et non comme secrétaire de la ville.

La présence de *le* et *les* pour le cas sujet dans les documents **3, 9** et **24** nous permet de confirmer qu'ils n'ont pas été rédigés à Fribourg. Par ailleurs, il semble qu'il en aille de même pour le document **1**, et ce en raison de la présence de la forme élidée pour le cas sujet féminin et d'une forme *li* pour le cas régime ; l'absence de régularité dans la distinction sujet/régime est ici un critère à prendre en compte.

Les documents de comptabilité **45, 47** et **49** correspondent à d'autres habitudes que celles de la chancellerie. Ce constat est appuyé par la comparaison avec **33** et **34** qui sont plus réguliers et n'utilisent que très peu de cas régimes pour le sujet et aucune fois pour le masculin singulier.

Les documents **48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57** et **58** sont plus problématiques à analyser. Il s'agit dans tous les cas (sauf **52** et **53**) de sentences émises par la ville. Mais l'usage de formes du cas sujet est moins régulier, même s'il y est majoritaire (sauf dans **57** et **58**). Dans cette série, il semble qu'il faille regrouper **56, 57** et **58** où on observe l'utilisation de *li* contre *le* et *les* mais uniquement *li* pour le féminin. Dans notre chapitre sur les secrétaires et notaires mentionnés dans le corpus de Fribourg (cf. 4.3.6.7.), nous avons constaté une ressemblance diplomatique entre ces trois sentences (ajoutons encore **55**) qui sont de la main de Berhart Chaucy.

Par contre, à partir de 1451 (**59**), il est impossible de déterminer les rédacteurs des documents sur la base de cette analyse en raison du fait que nous avons observé une disparition des formes du cas sujet dès cette date. Toutefois, il faut relever que les documents **70, 73** et **74** font usage de formes du cas sujet. Dans **70**, la présence de *li* s'explique par le fait qu'il s'agit d'une copie d'un document plus ancien qui contenait très probablement *li*. Dans les documents **73** et **74**, rédigés par la même personne (cf. 4.3.6.7.13.), la forme *ly* du cas sujet apparaît dans

« nous ly advoyé, conseil et *communauté* de la ville de Fribourg » (73, 11), soit une occurrence qui doit être attribuée au contexte formulaire. Enfin, aucune conclusion n'est possible pour les documents 2, 8, 10, 11 et 18, mais l'analyse diplomatique a prouvé que ces documents n'ont pas pu être produits en ville de Fribourg.

Nous avons aussi proposé cette analyse afin de déterminer si la présence de la déclinaison dans notre corpus relevait d'un phénomène d'oralité ou de scripturalité. C'est à Gröbl (2015 : 5sq.) que nous devons un article détaillé sur les deux conceptions de la déclinaison bicasuelle en ancien français : l'une qu'il nomme 'oraliste', l'autre 'scripturaliste'. La différence entre ces deux visions se résume grossièrement au fait de savoir si le maintien de la déclinaison bicasuelle reflète un changement linguistique en cours dans les dialectes (vision 'oraliste') ou si ce maintien se réfère à une tradition scripturale tenace (vision 'scripturaliste').

Afin de se positionner sur cette question, Gröbl a réalisé une analyse de détail sur la déclinaison de l'article défini masculin (2015 : 19sq.) dans son corpus de Bauvais (cf. aussi Gröbl 2014). Selon lui (2015 : 20),

il est très improbable que la variation morphosyntaxique qu'on observe dans ce document original, et dans bien d'autres textes, représente de manière authentique la grammaire d'un quelconque dialecte ou locuteur. C'est pourquoi il me paraît judicieux de suivre une autre piste que celle retenue par les adhérents de la théorie 'oraliste'.

Ailleurs il précise (2015 : 29) :

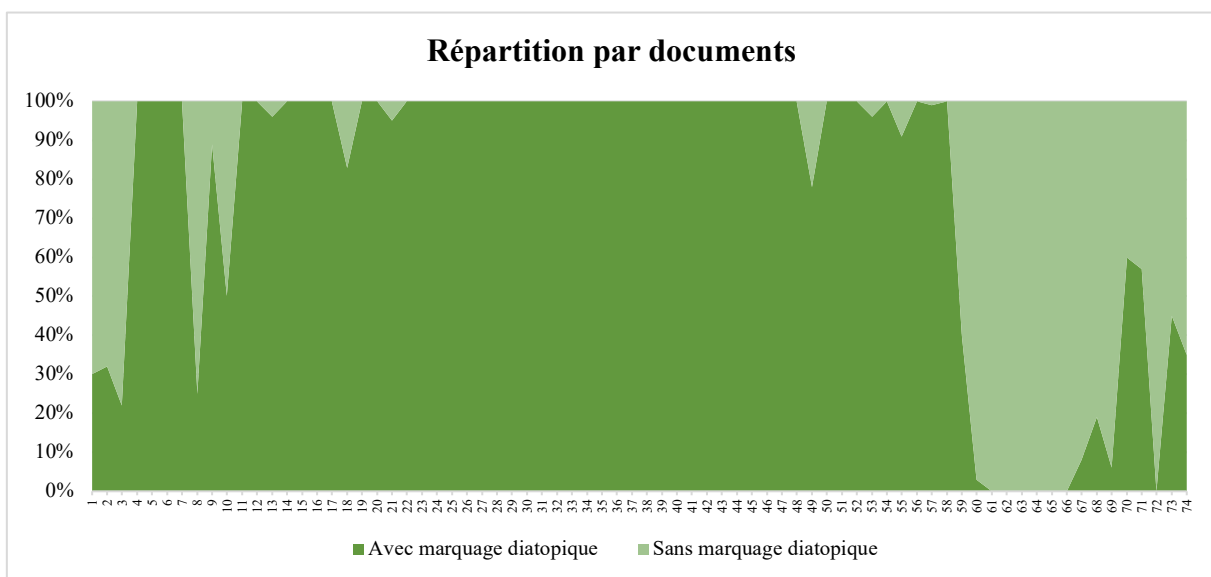
l'abandon rapide des formes fléchies dans les actes me paraît confirmer l'hypothèse 'scripturaliste', selon laquelle en Picardie la déclinaison avait disparu de la langue parlée bien avant que cette évolution ne se manifeste à l'écrit. Il semble donc que pendant un certain temps, des efforts de correction grammaticale ont contribué à un maintien artificiel des règles flexionnelles.

Son argumentaire est des plus concluant et nous le rejoignons dans ses observations. Mais pouvons-nous en dire autant de Fribourg ? Nous l'avons vu, dans le corpus de Fribourg, le maintien de la déclinaison bicasuelle s'observe dans les articles définis masculins singuliers et pluriels, mais aussi féminins singuliers. Nous savons par ailleurs que la déclinaison s'observe aussi dans l'usage des démonstratifs. Grâce aux données réunies dans l'ALAVAL, Kristol (cf. notamment 2016) a démontré que la présence d'une déclinaison bicasuelle s'observe dans certains dialectes valaisans modernes. À partir de ces faits pouvons-nous conclure que la déclinaison était aussi maintenue dans le dialecte de Fribourg ? En réalité, cette analyse de

détail nous permet surtout de constater que les scribes de la chancellerie fribourgeoise étaient des hommes formés qui ont assurément développé une norme de chancellerie. Aussi, nous voyons dans l'usage de la déclinaison bicasuelle des habitudes scriptologiques qui s'expliquent par « des efforts de correction grammaticale » (Grübl 2015 : 29) pour lesquelles il est extrêmement périlleux de se référer à une réalité dialectale³⁹¹. L'abandon soudain de la déclinaison à partir du document 59 est selon nous une preuve que les usages des scribes dépendent bien plus de l'influence de modèles scripturaux qu'oraux. Aussi, déterminer le maintien de la déclinaison dans l'oralité sur la base d'une documentation écrite répondant entièrement à des normes propres à l'écrit est impossible.

6.1.3.6. La régularité dans l'emploi des articles contractés (§ 26.)

Rappelons que les articles contractés s'observent sous neuf types de formes et que chaque document de notre corpus comporte au moins une de ces formes. Les formes avec marquage diatopique (*ou, dou, eis, deis*) et les formes adoptées par le français (*au, du, aux, des*, et dans une certaine mesure *es*). Nous avons vu dans notre analyse que le premier groupe était d'un usage très régulier tout au long de la tradition scripturale de la chancellerie de Fribourg. Afin de démontrer que la présence de ces formes est symptomatique de la *scripta* fribourgeoise, nous avons réalisé un relevé exhaustif par documents du même type que celui que nous avons proposé pour les articles définis, mais que nous ne présenterons pas ici. Ce relevé nous a permis de réaliser un graphique en aires qui reflète selon nous de manière flagrante cette régularité.



³⁹¹ Toutefois, il est certain que la présence de *li* pour le féminin singulier s'inspire du modèle oral.

Il est immédiatement perceptible qu'une nette majorité de documents préfèrent les formes avec marquage diatopique (aire inférieure en vert foncé). Mais, nous constatons aussi quelques fluctuations qu'il nous faut expliquer.

Dans le détail, les formes diatopiquement marquées sont d'un usage exclusif dans 43 documents compris entre 1319 et 1437 (**4, 5, 6, 7, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 54, 56, 58**). Ajoutons à ces documents, les documents **34** et **47** qui contiennent respectivement 250 formes avec marquage diatopique contre deux sans marquage diatopique et 325 contre une. Les formes sans marquage diatopique sont d'un usage exclusif dans sept documents compris entre 1454 et 1490 (**61, 62, 63, 64, 65, 66** et **72**). La présence exclusive de ces formes neutralisées reflète l'usage d'une *scripta* française à partir de 1454. Enfin, dans 22 documents, les deux types de formes se côtoient.

<i>Documents</i>	<i>Date</i>	<i>Avec</i>	<i>Sans</i>
1	1293	3 ~30%	7 ~70%
2	1293	6 ~32%	13 ~68%
3	1311	2 ~22%	7 ~78%
8	1333	1 ~25%	3 ~75%
9	1334	32 ~89%	4 ~11%
10	1338	1 ~50%	1 ~50%
13	1362	26 ~96%	1 ~4%
18	1369	5 ~83%	1 ~17%
21	1374	41 ~95%	2 ~5%
49	1420	147 ~78%	41 ~22%
53	1426	26 ~96%	1 ~4%
55	1428	40 ~91%	4 ~9%
57	1437	71 ~99%	1 ~1%
59	1451	8 ~40%	12 ~60%
60	1454	1 ~3%	30 ~97%
67	1464	2 ~8%	24 ~92%
68	1464	9 ~19%	37 ~81%
69	1467	1 ~6%	15 ~94%
70	1479	30 ~60%	20 ~40%
71	1481	4 ~57%	3 ~43%
73	1495	4 ~45%	5 ~55%
74	1496	7 ~35%	13 ~65%

Parmi ceux-ci, dix contiennent une majorité de formes avec marquage diatopique (**9, 13, 18, 21, 49, 53, 55, 57, 70** et **71**) ; dans onze documents, les formes sans marquage diatopique sont majoritaires (**1, 2, 3, 8, 59, 60, 67, 68, 69, 73** et **74**) ; enfin, le document **10** porte une forme marquée et une forme non marquée. Si on y observe la présence des formes avec marquage diatopique, on constate que les documents **9, 13, 18, 21, 49, 53, 55** et **57** en contiennent plus de 80% ; les documents **10, 70, 71** et **74** entre 45% et 60% ; les documents **1, 2, 3, 8, 59** et **69** entre 20% et 40% ; en enfin les documents **60, 67** et **69** moins de 10%. Ceci démontre qu'avant 1360, l'usage est moins régulier et qu'après 1451, la préférence penche en faveur des formes sans marquage diatopique.

C'est à partir du document **59** (1451) que les scribes ont abandonné les formes avec marquage diatopique. En effet, dès ce document, ces formes sont minoritaires, sauf dans **70** et **71**. Dans **70**, la prépondérance de formes avec marquage diatopique (~60% vs ~40%) est due au fait qu'il s'agit d'une copie d'un document qui contenait des formes avec marquage diatopique, maintenues par phénomène de copie. Le document **71** ne comporte que sept occurrences de l'article contracté dans un rapport de 57% vs 43%. Ceci nous permet d'affirmer que la présence exclusive de formes avec marquage diatopique permet une attribution sûre de la rédaction du document à la chancellerie. Lorsque les deux types de formes sont attestées dans des documents antérieures à 1451 (**59**), dans la plupart des cas le document ne provient pas de la ville. Aussi, dans les documents **1, 2, 3, 8, 10** et **18** l'utilisation des deux types de formes confirme qu'ils n'ont pas été produits par la chancellerie. Dans **13** et **49**, il semble que la présence des deux types de formes incombe au fait que ces documents de comptabilité sont rédigés de manière moins rigoureuse, ainsi que nous avons déjà pu le constater ailleurs. Enfin, la présence des deux types de formes dans **9, 21, 53, 55** et **57** s'explique par un relâchement par rapport à la norme établie par la chancellerie, mais ici, les formes avec marquage diatopique sont présentes à plus de 89%.

Enfin, la persistance des formes avec marquage diatopique dans les documents **59, 60, 67, 68, 69, 70, 71, 73** et **74** illustre un phénomène de tradition. Bien que la *scripta* exemplaire se soit imposée en 1451 – ainsi que le montre l'usage exclusif des formes sans marquage diatopique dans **61, 62, 63, 64, 65, 66** et **72** – l'utilisation rigoureuse des formes marquées n'a que très difficilement perdu du terrain dans la production documentaire de la ville. Ce phénomène, qui a également été observé pour le digramme <on>, met en avant le poids que peut avoir une norme de chancellerie : celle-ci peut se perpétuer durant plus d'un siècle, malgré l'influence toujours plus forte de la *scripta* française.

6.1.3.7. L'utilisation récurrente de la préposition *in* (§ 9.)

Dans notre analyse du traitement de [e], [ɛ], [e] initial et [ɛ] initial entravés par une consonne nasale, nous avons rapidement abordé le cas de la préposition *in*. Ici, malgré une équivalence phonique entre la forme *en* et la forme *in* (elles peuvent toutes deux refléter [ɛ̃]), c'est dans l'usage quasi systématique de la forme *in* dans la documentation produite par la chancellerie entre 1360 et 1420 que se situe la question que nous voulons aborder ici. Relevée à 1561 reprises, la préposition est attestée dans le corpus par 670 formes *in* et 891 formes *en*, qui se répartissent en fonction de deux combinaisons :

- les documents peuvent porter une seule des formes (34 documents concernés) ;
- les documents peuvent porter les deux formes (40 documents concernés).

Neuf documents ne comportent que la forme *in* (**13, 16, 28, 32, 39, 40, 41, 43** et **44**). Tous ont été produits par la chancellerie de la ville, ce qui prouve une nouvelle fois sa constance. Ce sont les secrétaires Pierre Nonans, Henri Nonans et Pierre Cudrefin qui étaient responsables de ces documents. Ensuite, 31 documents ne comportent que la forme *en*. Parmi ceux-ci nous trouvons les documents qui précèdent la création de la chancellerie (**1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12**) et des documents anciens qui n'ont pas été produits par la chancellerie (**18** et **24**). Dès 1421 (doc. **50**), la chancellerie semble avoir abandonné *in* en faveur de *en*, puisque les documents **50, 51, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73** et **74** ne contiennent que *en*.

Enfin, les 34 documents qui contiennent les deux formes répondent à une logique similaire à celle que nous avons déjà pu observer et ce malgré un comportement moins systématique.

Document	Date	<i>in</i>	<i>en</i>
4	1319	1 ~4%	27 ~96%
7	1326	1 ~33%	2 ~67%
9	1334	1 5%	19 95%
14	1363	3 ~17%	15 ~83%
15	1363	1 50%	1 50%
17	1365	1 ~8%	12 ~92%
19	1370	11 ~73%	4 ~27%
20	1371	3 25%	9 75%
21	1374	20 ~74%	7 ~26%
22	1378	14 ~87%	2 ~13%

23	1379	6 54%	5 46%
25	1387	78 ~96%	3 ~4%
26	1389	15 ~94%	1 ~6%
27	1392	20 ~95%	1 ~5%
29	1392	19 95%	1 5%
30	1392	14 ~93%	1 ~7%
31	1399	11 ~92%	1 ~8%
33	1403	41 ~73%	15 ~27%
34	1403	49 ~93%	4 ~7%
35	1404	43 ~93%	3 ~7%
36	1404	44 ~98%	1 ~2%
37	1404	44 ~98%	1 ~2%
38	1404	44 ~98%	1 ~2%
42	1408	2 50%	2 50%
45	1411	32 ~91%	3 ~9%
46	1412	17 ~85%	3 ~15%
47	1415	6 ~7%	85 ~93%
48	1418	10 50%	10 50%
49	1420	34 ~90%	4 ~10%
52	1425	10 77%	3 23%
53	1426	1 ~9%	10 ~91%
54	1426	2 ~2%	71 ~98%
63	1455	1 ~2%	50 ~98%
71	1481	1 ~8%	11 ~92%

Ce sont les documents produits entre 1370 et 1404 qui montrent une nette majorité de formes *in*. Après cette date, seuls **45**, **46**, **49** et **52** contiennent surtout la forme *in*. Par conséquent, ce sont Henri Nonans (**19**, **21**, **22**, **23**, **25**), Pierre Nonans (**26**, **27**, **29**, **30**) et Pierre Cudrefin (**31**, **33**, **34**, **35**, **36**, **37**, **38**, **42**) qui ont utilisé de manière très fréquente la forme *in*. Mais d'autres documents produits par Henri Nonans préfèrent *en*, c'est le cas de **14**, **15**, **17** et **20**. Pour ce qui est de Pierre Cudrefin, il est certain que sa préférence allait nettement pour *in*, puisqu'aucun document produit sous sa responsabilité porte moins de 50% de formes *in*. Les usages de Peterman Cudrefin sont nettement moins conséquents avec tantôt une majorité de forme *in* dans **46**, **48** et **52** et une nette minorité de formes *in* dans **53** et **54**. Rappelons que dans **50** et **51**, nous constatons uniquement la forme *en*. Pour ce qui est des documents les plus anciens de notre corpus et produits avant 1360 (**4**, **7** et **9**) la préférence va vers *en*. Les documents de comptabilité se comportent de manière aléatoire, puisque **45** et **49** préfèrent

nettement *in*, alors que **47** préfère nettement *en*. Enfin, la faible présence de *in* dans **63** et **71** s'explique par le remplacement de *in* par la forme française *en*.

En définitive, bien que les résultats soient moins nets que pour d'autres cas de figure, nous pouvons affirmer que jusqu'à la prise de fonction de l'office de secrétaire par Peterman Cudrefin, la chancellerie montrait une préférence pour l'usage de la notation *in* dans sa production. Ajoutons enfin que le fait que les résultats soient moins flagrants découle probablement de l'existence de <en> pour noter l'issue phonétique [ɛ̃], ce qui a permis un usage fluctuant des deux notations.

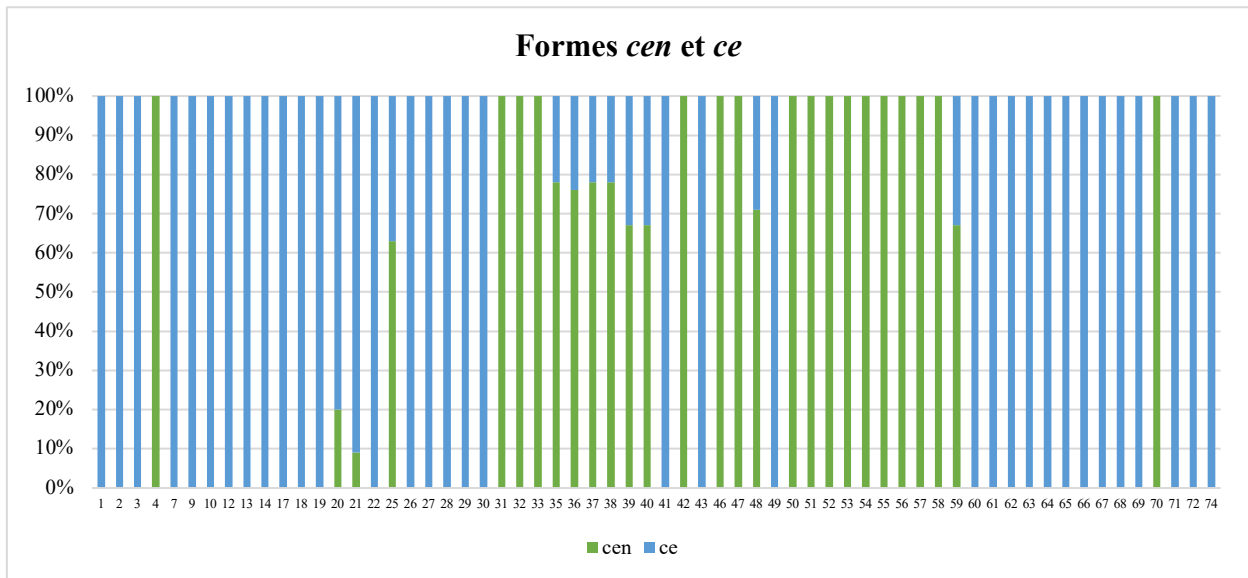
6.1.3.8. L'utilisation récurrente du démonstratif neutre *cen* (§ 31.)

Ainsi que nous l'avons vu, la présence des formes *cen* et *ce* pour l'article démonstratif est d'un usage équivalent avec 173 *cen* et 163 *ce*, mais lorsqu'on observe leur présence dans le détail, plusieurs constats peuvent être formulés. Douze documents ne contiennent ni *cen* ni *ce* comme démonstratif neutre (**5, 6, 8, 11, 15, 16, 23, 24, 34, 44, 45, 73**). Parmi les 62 documents qui les contiennent, 17 ne contiennent que *cen* (**4, 31, 32, 33, 42, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 70**). Ici, tous sauf **4, 47** et **70** sont de la main des secrétaires Pierre Cudrefin, Peterman Cudrefin et Berhart Chaucy. Ensuite, 34 documents ne contiennent que *ce* (**1, 2, 3, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 41, 43, 49, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 72, 74**). Parmi ces documents, certains ont été émis par la chancellerie, d'autres non. Mais seul **41** et **43** sont de Pierre Cudrefin. Ceci prouve que la chancellerie a au départ opté pour une forme neutralisée de type *ce* et non pour une forme diatopiquement marquée de type *cen*. La forme *ce* sera ensuite d'un usage exclusif à partir du document **60** (1454), ce qui reflète le passage à une *scripta* française. Seul le document **70** fait exception, mais nous soupçonnons ici que ce sont les parties copiées de l'ordonnance qui contiennent *cen*.

Enfin, onze documents contiennent les deux formes (**20, 21, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 48, 59**). Tous proviennent de la chancellerie de la ville et ont été émis sous différents secrétaires : **20, 21, 25** par Henri Nonans ; **35, 36, 37, 38, 39, 40** par Pierre Cudrefin ; **48** par Peterman Cudrefin ; **59** par Berhart Chaucy. Alors que dans **20** et **21** *cen* est minoritaire (29% et 9%), il est plus fréquent dans **25** (63%). Par contre, dans **35, 36, 37, 38, 39, 40, 48** et **59** *cen* est majoritaire (67% à 78%). Par ailleurs, nous avons démontré dans notre analyse que la présence de *ce* dans **35, 36, 37** et **38** est due à un phénomène de copie.

Ajoutons enfin que grâce au graphique présenté *infra*, nous constatons une période où l'utilisation de *cen* est majoritaire (doc. **31** à **59**). Cette période ne coïncide pas avec le début de la chancellerie, mais avec un changement de secrétaire : Pierre Nonans est remplacé par

Pierre Cudrefin. Et ce dernier, malgré quelques fluctuations, semble avoir instauré l'utilisation exclusive, ou du moins majoritaire, de *cen* dans la norme de rédaction de la chancellerie. Celle-ci sera perpétuée par son frère Peterman Cudrefin puis par Berhart Chaucy qui a probablement été formé par Petermann Cudrefin.



En bref, la présence de *cen* n'est pas symptomatique de l'entier de la période caractéristique de 1360-1451, mais démontre à quel point une norme établie peut être bouleversée par un secrétaire à un moment donné, puis ensuite être maintenue pendant 50 ans. En 1399, Pierre Cudrefin décide d'opter pour *cen*, comme en 1454, Pierre Faucon décide d'opter pour *ce*. Ajoutons enfin que le même cas de figure s'est produit pour l'adjectif possessif *nostron* qui a été utilisé de manière systématique par Pierre et Henri Nonans pour ensuite disparaître dès la prise de fonction de Pierre Cudrefin (cf. § 27.).

6.1.4. Les facteurs externes dans l'évolution interne de la scripta

Nous avons vu que la nature de la régionalité de ce corpus s'observe sur plusieurs niveaux et que la *scripta* fribourgeoise se caractérise par certains particularismes, mais la *scripta* fribourgeoise ne peut pas être comprise sans la prise en compte des facteurs diachroniques, diastratiques et diaphasiques.

6.1.4.1. Facteur diachronique et chronologie

Sans surprise la *scripta* du corpus de Fribourg évolue de manière radicale entre la fin du 13^e siècle et la fin du 15^e siècle. Dans de nombreuses analyses, nous avons pu constater que les

notations diatopiquement marquées se faisaient de plus en plus rares après le milieu du 15^e siècle, qu'il s'agisse de particularités grapho-phonétiques et morphologiques propres au francoprovençal ou de notations empruntées au système graphique des *scriptae* oïliques sud orientales. Signalons par contre que le lexique semble moins enclin à subir cette neutralisation. Toutefois, ainsi que nous le verrons ici, la disparition progressive des particularités régionales doit être abordée en gardant à l'esprit l'importance du genre textuel ; en effet, les documents de gestion interne se montrent plus enclins à utiliser des notations diatopiquement marquées jusqu'à la fin du 15^e siècle (cf. notamment Girardin 1900).

Au-delà de cet aspect spécifique, nous avons pu observer un alignement progressif de la *scripta* fribourgeoise sur la *scripta* exemplaire de Paris et ainsi atteindre la conclusion qu'à partir de la moitié du 15^e siècle, la *scripta* fribourgeoise est une *scripta* française. Dès ce moment, la langue écrite vernaculaire romane en usage à Fribourg doit être définie comme un français régional au sein duquel des résurgences du francoprovençal se constatent dans des graphies diatopiquement marquées apparaissant surtout dans le lexique francoprovençal et dans les documents de gestion. Au premier abord, il semble impossible de dater avec précision ce phénomène. Toutefois, étant donné notre connaissance approfondie de la documentation vernaculaire galloromane fribourgeoise d'un point de vue diplomatique, et ce grâce aux travaux de nombreux historiens et archivistes, nous pouvons faire coïncider les changements scriptologiques de notre corpus avec l'histoire de la chancellerie fribourgeoise.

Nous avons identifié huit secrétaires de la ville auxquels nous avons attribué certains documents avec plus ou moins d'assurance (cf. 4.3.6.7.). Nous avons pu, de manière plutôt inattendue, faire correspondre des changements de normes au changement de secrétaire. La rupture la plus flagrante se produit lorsque Berhart Chaucy passe la main à Pierre Faucon, soit entre les documents **59** et **60** qui ont été produits à seulement trois années d'écart (1451 et 1454). Bien que nous ayons pu observer la pression de la *scripta* française avant le document **60**, les particularismes de la *scripta* fribourgeoise tendent à disparaître seulement à partir de la prise de fonction de Pierre Faucon, ainsi que nous l'avons vu *supra* (cf. 6.1.3.8.). Aussi, nous pouvons dater avec précision le passage à une *scripta* française entre 1451 et 1454, au moment de l'entrée en fonction de Pierre Faucon au sein de la chancellerie de Fribourg.

Pour conclure, vers 1480, soit à la fin de la tradition vernaculaire romane fribourgeoise, la *scripta* en usage à Fribourg, tout du moins dans les documents à usage externe, est représentative de la variété exemplaire en provenance de Paris que nous nommons, à l'instar de Glessgen (2017 : 378) du français neutralisé qui est « une variété strictement écrite, sans réalisation orale ». Nous pouvons dire que dès 1450, nous sommes dans une situation de

diglossie nette entre francoprovençal et français, dans le sens où le francoprovençal est la langue basse limitée au domaine de l'oralité ou de la proximité et le français la langue haute qui se voit attribuer le domaine de l'écrit et donc de la distance communicative. Avant cette date, la séparation entre les deux langues est plus floue et nous préférons retenir le concept de *continuum*.

6.1.4.2. Les genres textuels

Sélectionner plusieurs genres textuels pour établir le corpus de Fribourg a démontré que lorsqu'il s'agit d'élaborer l'analyse d'une *scripta* spécifique à une ville, il est primordial de prendre en considération sa production vernaculaire intégrale. Grâce à l'excellent système de classement des AEF et aux études précédentes, nous sommes parvenue à sélectionner un corpus représentatif de la langue écrite galloromane fribourgeoise compris entre la fin du 13^e siècle et la fin du 15^e siècle. Bien qu'il aurait été possible d'ajouter à notre corpus une quantité supplémentaire de documents (particulièrement des documents de comptabilité), nous estimons que le corpus que nous avons élaboré est représentatif de cette production³⁹².

Nous avons vu que la recherche sur la *scripta* fribourgeoise s'est dès le départ dirigée vers deux types d'interprétations selon que les documents analysés étaient des documents législatifs, exécutifs et diplomatiques (ordonnances, sentences, etc.) ou des documents de gestion interne (registre comptable, etc.) ; ce qui a très certainement produit une vision dédoublée de la *scripta* fribourgeoise. Pour remédier à ceci, nous avons édité un corpus qui est composé des deux types de documents. Tout au long de nos analyses, cette spécificité nous a permis d'observer jusqu'à quel niveau les rédacteurs étaient aptes à adapter leur langue aux besoins communicatifs du document. Aussi, nous pouvons affirmer que nos analyses ont démontré l'usage de deux *scriptae* radicalement différentes : la *scripta* des documents législatifs, exécutifs et diplomatiques et la *scripta* des documents de gestion. Signalons tout de suite que chacune de ces deux *scripta* présente un haut degré de variation qui s'explique par de nombreux facteurs (date, rédacteur, etc.).

Nos analyses ont démontré que les documents de gestion étaient plus enclins à porter des notations rendant les changements phonétiques du francoprovençal, au contraire des documents de type législatif qui comportent une régionalité commune aux domaines francoprovençal et oïlique oriental, voir même exclusivement oïlique orientale. En effet, dans plusieurs analyses,

³⁹² Nous avons volontairement renoncé à l'insertion de documents plurilingues (latin/roman, germanique/roman et latin/germanique/roman) car le traitement tant éditorial qu'analytique de ce type de documents était trop différent de celui que nous avons adopté pour les documents pleinement galloromans.

nous avons vu que les notations francoprovençales étaient plus présentes dans les documents de gestion que dans les documents de type législatif. C'est notamment le cas du traitement de [a] tonique non précédé de palatale et suivi ou non de consonne nasale (cf. § 1. et § 3.). Ici, la présence de la notation francoprovençale <a(n)> a surtout été relevée dans les documents de gestion, les documents de type législatif préférant <ei> ou <ain>. Concernant le traitement de [a], lorsque celui-ci est précédé de palatale et suivi de consonne nasale (cf. § 4.), nous avons observé une majorité de notations francoprovençales de type <in> (~74% <in> contre ~26% <ien>) et celles-ci apparaissent uniquement dans les documents de gestion (seulement deux occurrences dans **50** et **51** qui sont des sentences). C'est aussi dans le traitement du suffixe -A'TURA (cf. § 17.), de [a] prétonique (cf. § 18.), des voyelles finales (cf. § 19.) et de l'épenthèse de [r] (cf. § 21.) que nous trouvons des notations francoprovençales majoritairement dans les documents de gestion. Aussi, nous pouvons affirmer que les documents de gestion se montrent nettement plus francoprovençalisans que les documents de type législatif. Ceci est une preuve supplémentaire au fait que la *scripta* d'un document ayant une forte distance communicative, soit des documents de prestige, comporte un marquage diatopique francoprovençal moindre, bien que la *scripta* utilisée dans ceux-ci ne soit pas forcément une *scripta* diatopiquement neutre. En effet, le modèle de prestige en usage à Fribourg dans les ordonnances, sentences et autres documents d'importance politique est le modèle des *scriptae* oïliques sud-orientales. Celui-ci transparait, ainsi que nous l'avons vu, dans un usage massif de notations communes aux domaines francoprovençal et oïlique oriental.

Enfin, c'est surtout au niveau du lexique que la distinction entre les deux genres textuels est la plus flagrante. Dans notre synthèse à notre glossaire (cf. 5.2.3.), nous avons vu que les documents de gestion comportaient une part plus importante de francoprovençalismes. En effet, ces documents regorgent de trésors lexicaux démontrant la richesse lexicale de la ville de Fribourg et plus largement de la Suisse romande et attestent un haut degré d'innovation lexicale. Mais on y observe aussi l'emploi d'un lexique héréditaire remontant à une latinité spécifique à cette région.

6.1.4.3. *Les lieux d'écriture*

Bien que le corpus fribourgeois se focalise sur les documents produits par la chancellerie de Fribourg ou en ville de Fribourg, nous y avons, à des fins comparatives, volontairement intégré des documents rédigés en dehors de ces lieux, mais dont le contenu concernait Fribourg. Aussi, il est nécessaire de se questionner sur les différences scriptologiques de ces deux types de documents. Notre corpus comporte 60 documents qui, selon nous, ont été rédigés par la

chancellerie de Fribourg ou en ville de Fribourg et quatorze documents qui ont été rédigés dans d'autres lieux. Il s'agit maintenant de démontrer en quelle mesure les différents lieux d'écritures se différencient les uns des autres et quelles sont leurs interactions.

Ainsi que nous l'avons prouvé ci-dessus, les documents qui ont été rédigés par la chancellerie de Fribourg ou en ville de Fribourg se caractérisent, malgré la variation incombant à la date et au genre textuel, par des choix scripturaux homogènes répondant à une norme de chancellerie établie sur la base de modèles scripturaux préexistants. Or, les documents qui n'ont pas été produits par la chancellerie de la ville, ou au sein de la ville, présentent des *scriptae* très différentes les unes des autres et surtout très différente de celle de la chancellerie.

Ici, il est important de considérer deux périodes : celle qui précède la création de la chancellerie vers 1360 et celle qui lui succède. Notre corpus contient douze documents produits avant la création de la chancellerie. Parmi ces documents, nous observons des *scriptae* très différentes. Alors que les documents **4**, **5**, **6**, **7** sont rédigés dans une *scripta* très francoprovençalisante, les documents **1**, **2**, **3**, **8**, **9**, **10**, **11** et **12** sont rédigés dans une *scripta* très peu régionalisée. Notre analyse diplomatique nous a permis de postuler que les documents **4**, **5**, **6** et **7** ont probablement été produits en ville de Fribourg, ce qui expliquerait leur caractère francoprovençalisant qui n'a cependant pas été perpétué dans la production documentaire de la ville. Les documents **1**, **2**, **3**, **8**, **10** et **11** dépendent de rédacteurs externes qui optent pour une *scripta* neutralisée très éloignée de celle qui sera en usage au sein de la chancellerie. Enfin, les documents **9** et **12** font exception. Tous deux sont rédigés dans une *scripta* qui préfigure la *scripta* fribourgeoise en usage dès 1360 au sein de la chancellerie. En effet, ils contiennent de nombreux éléments qui seront plus tard repris par la *scripta* de la chancellerie. En outre, l'analyse diplomatique de ces deux documents nous a permis de relever des similitudes avec les documents produits par le premier secrétaire de la ville, Henri Nonans, dont le formateur, Pierre, est connu comme étant lui-même notaire à Fribourg (cf. 4.3.6.7.1.).

Après 1360, cinq documents ont été rédigés en dehors de la ville (**18**, **23**, **24**, **45** et **59**). Le document **45** est un document de comptabilité produit à l'abbaye d'Hauterive qui répond à d'autres normes rédactionnelles et contient une part importante de francoprovençalismes graphiques et lexicaux. Ensuite, alors que **18** et **24** ne sont pas rédigés dans une *scripta* fribourgeoise malgré leur contenu concernant Fribourg, **23** et **59** sont rédigés dans une *scripta* fribourgeoise mais n'ont assurément pas été produits par la chancellerie de Fribourg. Mais, ce sont des secrétaires de Fribourg agissant comme notaires privés qui ont rédigés ces deux documents. Ceci prouve que la *scripta* en usage dans la chancellerie a été exportée, dans de très rares cas, en dehors de la production de la chancellerie et de la ville de Fribourg.

6.1.5. Synthèse

Tout ceci nous mène vers deux constats. Dans un premier temps, au moment de sa création, la chancellerie fribourgeoise avait à sa disposition trois modèles scripturaux et un seul de ces modèles semble avoir perduré. Il s'agit de celui des documents **9** et **12** qui ont peut-être été produits par Pierre Nonans, formateur de Henri Nonans. Dans un second temps, bien que la chancellerie ait été confrontée à des *scriptae* très différentes de celle qu'elle a élaborée, elle a, jusqu'en 1451, maintenu les choix scripturaux de ses premiers secrétaires, au point de les exporter en dehors de sa production.

Les secrétaires de la ville, car c'est bien d'eux qu'il s'agit, ont sélectionné des graphèmes diatopiquement marqués se référant au traitement phonétique francoprovençal et/ou oïlique oriental en offrant ainsi à leur *scripta* un fort marquage diatopique dont la nature est à la fois francoprovençale et/ou oïlique dans des proportions variant surtout en fonction du genre textuel et de la date du document. Mais ils ont aussi sélectionné des graphèmes représentant une *scripta* suprarégionale préexistante à laquelle ils avaient assurément accès. Ceci prouve que l'élaboration d'une norme de chancellerie ne dépend pas uniquement d'un seul modèle, mais bien de plusieurs modèles de nature extrêmement diverse. Ces modèles sont en interaction constante et leur poids dans la *scripta* élaborée dépend de paramètres externes et des besoins communicatifs du document. Le processus de sélection est ainsi le fait de professionnels de l'écrit qui se montrent parfaitement capables d'adapter leur *scripta* en fonction de la portée communicative du document qu'ils produisent. Dans ce sens, c'est surtout dans l'analyse des documents produits par Pierre Cudrefin qu'on a pu constater que le même secrétaire est capable d'opter pour des choix scripturaux extrêmement différents en fonction du document. Il utilise ainsi plus de francoprovençalismes graphiques et lexicaux dans les documents de gestion (notamment **31**, **32**, **33**, **34**, **41**, **42**, **43** et **44**) et il utilise la *scripta* de chancellerie dans les ordonnances de la ville (**35**, **36**, **37**, **38**, **39**, **40**).

Ceci est pour nous la preuve de l'indépendance de la ville de Fribourg et du caractère fortement identitaire de la *scripta* de la chancellerie fribourgeoise sans qu'elle soit nécessairement francoprovençale. La chancellerie a su s'émanciper des modèles établis et préexistants, qu'ils soient francoprovençaux et/ou oïliques, tout en élaborant une *scripta* qui lui est propre et qui varie surtout en fonction des besoins communicatifs des différents types de documents. Ici nous nous permettons de recourir au concept de l'émancipation des idiomes vernaculaires auquel van Uyftangue (2003 : 18) fait référence en ces termes : « cette émancipation a partie liée avec celle, sociale et économique, et toujours croissante, de la

bourgeoisie des villes et (ailleurs) d'une moyenne et petite noblesse » que nous avons abordée dans notre chapitre 3.

6.2. *La scripta fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman*

Par ce dernier chapitre, nous entendons répondre à trois interrogations. Nous essaierons de comprendre où se situe la *scripta* fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman. Nous essaierons de voir si et dans quelle mesure la *scripta* fribourgeoise se différencie des *scriptae* du reste du domaine galloroman. Enfin, nous verrons en quelle mesure notre analyse comparée nous permet de dégager des zones de transition et de rupture.

Dans nos analyses, nous avons eu recours, de manière ponctuelle et toujours par échantillonnage, à la totalité du corpus électronique des DocLing dans lequel a été intégré le corpus de Fribourg. Ce recours a été pour nous un moyen de comparer la production fribourgeoise avec la production documentaire recouverte par les DocLing. Nous l'avons vu, les DocLing sont composés de 26 corpus recouvrant une importante partie de la Galloromania et la plateforme Phoenix2 permet des interrogations graphématiques approfondies de chacun des *ca* 4200 documents qui le compose. La disponibilité de cette plateforme nous a permis de réaliser des balisages graphématiques qui permettent d'atteindre une meilleure compréhension des interactions entre les différentes régions de la Galloromania, ainsi que l'ont récemment proposé Carles/Glessgen (2019).

Cet aspect de nos analyses nous permet de formuler quelques considérations sur la place que prend la *scripta* fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman. Nous avons vu qu'elle se caractérise par l'usage de notations provenant du modèle de la *scripta* neutralisée dont la genèse est pluricentrique, mais aussi de notations provenant des *scriptae* oïliques sud-orientales, tout en intégrant des éléments reflétant les caractéristiques du phonétisme du francoprovençal. Aussi, elle s'intègre au sein du réseau scriptologique en faisant usage de notations ou de lexèmes que l'on a pu retrouver dans d'autres corpus composant les DocLing. Mais, sur certains aspects, la *scripta* fribourgeoise fait tout de même figure d'exception, ainsi que nous le verrons.

Ce dernier chapitre doit être lu en tenant compte d'un aspect purement chronologique. Les corpus oïliques des DocLing recouvrent une fourchette chronologique très différente de celle qui est recouverte par les corpus francoprovençaux, ce qui génère un décalage important lorsqu'il est question de comparer les usages scriptologiques des différentes régions. Les corpus oïliques comportent des documents compris entre 1204 et 1395, alors que les corpus francoprovençaux comportent des documents compris entre le début du 13^e siècle et 1496, soit

un siècle de plus. En outre, les documents oïliques ne vont que rarement au-delà de 1300, seuls les corpus de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Jura/Berne comportent 391 documents produits après 1300 et seulement 41 avant 1300. Pour le domaine francoprovençal, en excluant la Somme du code, nous avons comptabilisé 93 documents produits avant 1300, ceux-ci proviennent surtout des corpus de Neuchâtel, de Vaud/Genève et de l'Ain, alors que 458 documents ont été produits après 1300. Ce décalage est dû à une chronologie très variable du processus de vernacularisation des actes de la pratique (cf. Brunner), mais aussi aux choix éditoriaux. Néanmoins, notre analyse nous a permis de découvrir quels étaient les modèles de la *scripta* fribourgeoise dans un premier temps, puis, dans un second temps, de constater la pression de la *scripta* française au cours du 15^e siècle. En réalité, seuls les corpus francoprovençaux qui s'étendent au-delà du 14^e siècle permettent d'analyser ce phénomène.

6.2.1. La *scripta* de Fribourg et les *scriptae* du domaine francoprovençal

Nous nous y attendons et nos analyses l'ont prouvé, la *scripta* du corpus de Fribourg s'est montrée très différente de celle des corpus francoprovençaux de France. Ces derniers se caractérisent par des documents dont la *scripta* relève clairement du modèle francoprovençal, ou plus tardivement de la *scripta* exemplaire de Paris au sein de laquelle s'intègrent des éléments du francoprovençal, dans une proportion qu'il faut encore définir. Dans ceux-ci, il semble que la part d'éléments oïliques sud-orientaux y est moins importante. En effet, les corpus francoprovençaux de France ne font pas un usage aussi fréquent de graphèmes reflétant les habitudes scripturales des centres d'écriture du sud-est du domaine oïlique, particulièrement de la Franche-Comté et de la Bourgogne orientale. Ce cas de figure s'est révélé particulièrement flagrant dans notre analyse de [ʼa] libre qui est généralement rendu par <ei> à Fribourg et soit par <a> ou <e> en France francoprovençale (cf. aussi Carles/Glessgen 2019). Par ailleurs, la production vernaculaire de la France francoprovençale semble avoir subi précocement la pression de la *scripta* exemplaire de Paris par l'intermédiaire des *scriptae* de la Bourgogne occidentale. Ce processus semble s'être mis en marche dès le milieu du 14^e siècle dans le Lyonnais ainsi que l'avance Gardette (1968b : 84 ; voir aussi Durdilly 1972) : « après 1350, l'influence du français se fait sentir et, bien vite, on passe de textes dialectaux francisés à des textes français parsemés de formes et de mots de dialecte ». Concernant le Forez, la recherche a daté le changement de langue à 1372 pour la raison suivante (Gonon 1985 : 50 ; voir aussi Mattéoni 2012) :

Mais tout va changer en Forez après 1372, alors qu'en Lyonnais l'habitude de rédiger en dialecte francoprovençal continuera longtemps encore. C'est qu'en 1372, le dernier comte de Forez n'a qu'une fille, mariée au duc de Bourbon, Jean. À la mort du comte, le Forez passa sous l'administration de ce prince bourbonnais, dont la langue était le français.

En outre, nous savons que la *scripta* fribourgeoise varie fortement en fonction du genre textuel. Or, les aspects les plus francoprovençalisants du corpus de Fribourg, que l'on a surtout constatés dans les documents de gestion, se révèlent similaires aux usages scripturaux de la France francoprovençale dont les corpus comportent quasi exclusivement des documents de gestion. Ceci prouve que le genre textuel et donc la distance communicative a une influence forte sur la nature de la *scripta*, mais aussi, que Fribourg demeure profondément une région francoprovençale. Ce constat peut d'ailleurs être appuyé par la présence de francoprovençalismes lexicaux que l'on peut observer dans les deux domaines.

La comparaison des textes lyonnais avec les textes fribourgeois se heurte à un autre problème. L'année 1360 marque à Fribourg l'introduction de la langue romane dans une partie de la production documentaire de la ville, en Lyonnais, 1360 marque le début d'un changement de langue dans la documentation disponible. Ainsi que le précise Durdilly (1972 : 383-383) :

Les documents de cette époque sont variés : textes français écrits avec soin, [...] textes purement dialectaux [...] et enfin des textes qui présentent, dans des proportions variables, un mélange de français et de dialecte et qui méritent d'être étudiés avec soin, car ils peuvent apporter d'utiles indications sur l'évolution de la langue, nous apprenant, d'une part que le français essayait de concurrencer le dialecte, mais aussi que l'usage de ce français n'était pas très aisé pour tous.

Avant cette date, la recherche considère que la production lyonnaise documentaire est francoprovençale³⁹³. Les documents édités par Durdilly (1975) qui ont été produits après 1360 sont une sélection « en fonction de l'intérêt du document, de la qualité du dialecte et de l'abondance du vocabulaire qu'ils nous offraient » (Durdilly 1975 : xv). Aussi, il serait extrêmement intéressant d'analyser dans le détail la documentation lyonnaise produite après 1360 sans opérer de sélection en fonction de la langue de rédaction.

Par conséquent, les choix éditoriaux qui ont abouti à la création des corpus francoprovençaux de France créent d'importants décalages avec les corpus du domaine francoprovençal suisse. Le fait que les corpus français soient une sélection de documents les plus pertinents dans l'analyse du francoprovençal au Moyen Âge a écarté des documents dont

³⁹³ Notons que celle de Fribourg l'est aussi, puisque les seuls documents potentiellement rédigés en ville de Fribourg avant 1360 sont francoprovençaux (4, 5, 6 et 7).

la langue n'était pas du 'bon' francoprovençal ou dont la langue a été jugée française par les éditeurs. Ces derniers avaient toutefois conscience que ces documents 'français' contenaient des particularismes graphiques et lexicaux du francoprovençal ainsi que l'avance Durdilly (1972 : 383-383, citation *supra*) et le laisse entendre Gardette au sujet de documents du Forez (1968b : 72) : « les textes rédigés en français apparaissent à la fin du XIV^e siècle. Ils sont encore mal connus, bien qu'ils présentent un intérêt certain ». Aussi, nous estimons qu'il y aurait un réel intérêt à éditer ces documents en langue romane plus tardifs et disponibles dans les fonds d'archives de la France francoprovençale afin d'analyser dans le détail leur *scripta* et de voir quels en sont les modèles³⁹⁴.

Dans un second temps, si l'on considère les liens entre la *scripta* de Fribourg et la *scripta* des documents suisses romands provenant des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Berne et Jura, de nombreux constats s'imposent et diffèrent en fonction de chaque canton.

Tout d'abord et très rapidement, du fait que le corpus du Jura et de Berne se compose surtout de documents oïliques, c'est uniquement dans l'utilisation de notations oïliques sud-orientales et dans le lexique que nous pouvons déceler des similitudes entre notre corpus et celui-ci.

Par contre, le corpus de Neuchâtel est plus complexe à aborder et doit absolument être considéré selon la provenance des documents. Nous savons qu'une partie d'entre eux sont des documents venant de Besançon et qu'ils représentent une *scripta* franc-comtoise. Ces documents doivent être considérés comme oïliques, au même titre que les documents du Jura suisse. L'autre partie de la documentation a été produite en domaine francoprovençal, mais pas sous l'égide d'un seul centre d'écriture. Néanmoins, elle présente des caractéristiques du francoprovençal, bien qu'elles soient limitées aux documents les plus anciens ou aux documents de gestion. Aussi, le corpus de Fribourg et le corpus de Neuchâtel reflètent des *scriptae* similaires, que ça soit dans les notations francoprovençalisantes ou dans les notations oïliques sud-orientales. Mais alors que le corpus de Neuchâtel comporte plusieurs lieux d'écriture situés sur le domaine francoprovençal et le domaine oïlique générant une variance forte, le corpus de Fribourg en représente surtout un seul.

³⁹⁴ Dans la préface des documents linguistiques du lyonnais, Monfrin effleure d'ailleurs cette problématique (Durdilly 1975 : XII) :

Les diverses parties d'un même compte peuvent en effet avoir une coloration dialectale très différente, et on passe par des paliers insensibles d'articles très marqués à d'autres presque purement français ; on ne peut donc jamais établir une limite nette entre les deux langues.

Enfin, le corpus de Vaud/Genève est un corpus dont la *scripta* est très proche de celle du corpus de Neuchâtel. Nous y avons relevé une forte influence oïlique sud-orientale, mais aussi quelques documents qui comportent des francoprovençalismes graphiques et lexicaux. Ce corpus reflète un éclatement des lieux d'écriture plus important que celui de Neuchâtel, ce qui génère ici aussi non pas une *scripta*, mais des *scriptae* très variables en fonction du lieu d'écriture, du type de document et de la date de celui-ci.

D'un point de vue lexical, nous avons pu observer un nombre important de régionalismes francoprovençaux de Suisse romande qui ne sont pas attestés au-delà de la Savoie. Ce qui préfigure une rupture importante entre le sud et le nord du domaine francoprovençal.

En définitive, le corpus de Fribourg s'intègre pleinement dans les habitudes rédactionnelles de la Suisse romande dans le sens où le modèle des *scriptae* oïliques sud-orientales est fortement présent. Mais il s'en distingue par un aspect primordial. La ville de Fribourg est la seule ville romande possédant une chancellerie qui a su élaborer une *scripta* étonnamment homogène qu'il est impossible de déceler ailleurs en Suisse romande.

6.2.2. La *scripta* de Fribourg et les *scriptae* du domaine oïlique

En dehors de ses aspects les plus neutralisés s'expliquant par le modèle de la *scripta* neutralisée, puis ensuite par l'influence de la *scripta* exemplaire de Paris, la *scripta* de Fribourg présente des similitudes plus ou moins importantes avec les *scriptae* qui se sont développées en domaine oïlique avant 1350, à l'exception de la *scripta* du Nord (corpus de Douai).

Les similitudes grapho-phonétiques et lexicales les plus fortes se constatent avec les *scriptae* de Franche-Comté et de Bourgogne représentées respectivement par les corpus de la Haute-Saône, de Neuchâtel, du Jura français et de Jura/Berne et par les corpus de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Ces deux régions forment clairement un rempart entre le domaine francoprovençal et le reste du domaine oïlique. Nous avons toutefois le sentiment que les *scriptae* de la Bourgogne sont légèrement moins proches que celles de la Franche-Comté, ceci ressort notamment de la faible présence de la notation <ei> dans les issues de [ʼa] libre au sein des corpus bourguignons. Mais Fribourg ne sélectionne pas toutes les notations qui sont pourtant très fréquentes dans les *scriptae* de ces deux régions. En effet, si l'on observe les chiffres de certains balisages graphématiques réalisés dans Pheonix2, on constate que des particularités grapho-phonétiques de ces zones du domaine oïlique peuvent être totalement absentes dans le corpus de Fribourg, bien que la *scripta* fribourgeoise se révèle très proche des *scriptae* oïliques sud-orientales pour de nombreuses autres particularités. Par exemple, nous ne

trouvons que rarement des notations <aubl> et <aige> qui sont caractéristiques de ces régions (cf. Gossen 1967 : 296).

Les caractéristiques les plus saillantes des *scriptae* des régions orientales, mais légèrement plus septentrionales, représentées par les corpus de de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges sont quasiment absentes du corpus de Fribourg. Ce cas de figure s'est révélé flagrant dans le marquage de [k] devant [e] et [i] (Glessgen 2008 : 473) ou encore dans la très faible fréquence de notations de type <aubl>, <aul> et <auvl> reflétant la vocalisation de [b] devant [l] (Glessgen 2008 : 450). Nous relevons par ailleurs peu de cas du maintien de [w] germanique qui est caractéristique du nord-est du domaine oïlique (Gossen 1967 : 299).

Concernant les *scriptae* présentes dans les corpus de la Marne et de la Haute-Marne, il semblerait que le poids des habitudes rédactionnelles du sud-est du domaine oïlique ait formé un rempart face à la pénétration de ces *scriptae* champenoises.

Rapidement et pour finir, rappelons que de nombreux lexèmes retenus dans notre glossaire sont partagés entre la Suisse romande et le sud-est du domaine oïlique (cf. 5.2.3.1.3). Ceci appuie la présence d'un *continuum* linguistique entre ces deux zones de la Galloromania. Ces lexèmes se réfèrent à des étymons protoromans qui étayent le constat selon lequel le domaine francoprovençal s'étendait plus loin au nord-ouest à une date ancienne. D'autres sont des formations romanes relevant de réalités conjointes aux deux régions³⁹⁵.

6.2.3. La scripta de Fribourg et les scriptae du domaine occitan

Notre analyse grapho-phonétique s'est surtout focalisée sur les domaines francoprovençaux et oïliques, mais nous avons pu constater, par échantillonnage, que l'influence d'une *scripta* occitane n'est pas perceptible à Fribourg. L'éloignement géographique, les échanges plutôt rares entre Fribourg et les régions méridionales de France et enfin l'état déjà avancé de la neutralisation des *scriptae* du domaine galloroman septentrional au moment du changement de langue à Fribourg en sont certainement la cause. Néanmoins, notre analyse lexicale nous a menée vers une part non négligeable de lexèmes partagés par les deux domaines. Or, ceux-ci se réfèrent souvent à un lexique commun ancien. Ceci démontre que le lexique, contrairement aux graphies, détient un marquage diatopique plus important et plus pérenne. En effet, les lexèmes francoprovençaux ou les dialectalismes du francoprovençal (qu'ils soient partagés, ou non, avec d'autres domaines) sont moins propices à être remplacés, car la réalité qu'ils

³⁹⁵ Les affinités lexicales entre le nord du domaine francoprovençal et le sud-est du domaine oïlique ont récemment été abordées par Alessandra Bossone, aussi nous renvoyons à sa thèse pour plus de détails (Bossone en prép.).

nomment ne peut que difficilement être nommée par un autre lexème. Ils sont toutefois enclins à disparaître si la réalité à laquelle ils se réfèrent disparaît.

6.2.4. *Spécificité fribourgeoise*

La *scripta* fribourgeoise est tributaire des *scriptae* oïliques sud-orientales et comporte aussi des caractéristiques graphématiques du francoprovençal qui ont notamment été plus largement utilisées en domaine francoprovençal de France. Les *scriptae* oïliques sud-orientales forment ainsi une zone de transition très nette tout en permettant le maintien de nombreux diatopismes endogènes et exogènes dans la *scripta* développée à Fribourg à partir de 1360. Quant au lien avec le domaine francoprovençal de France, que nous décelons dans les documents de gestion, nous avons le sentiment que les similitudes ne proviennent pas d'une quelconque influence de la *scripta* lyonnaise sur la *scripta* fribourgeoise, mais plutôt du fait que Fribourg est, elle aussi, une ville francoprovençale introduisant consciemment dans sa production vernaculaire de faible distance communicative des diatopismes graphiques et lexicaux endogènes.

Ceci nous permet de rebondir sur le fait que la *scripta* du corpus de Fribourg se particularise sur bien des aspects. Tantôt inscrite dans la tradition scripturale francoprovençale, tantôt dans celle du domaine oïlique sud-oriental, c'est par cette capacité à opter pour l'un ou l'autre de ces modèles, en fonction surtout du genre textuel, qu'elle se particularise le plus. La *scripta* fribourgeoise ne reflète pas des choix scripturaux francoprovençaux ou oïliques et elle n'est pas une langue écrite de base francoprovençale ou française au sens le plus stricte. Elle est une langue écrite dont l'élaboration est le fait de professionnels de l'écrit qui avaient à leur disposition des modèles scripturaux préexistants. Ces modèles proviennent tantôt de la documentation écrite du domaine francoprovençal, tantôt de celle du domaine oïlique.

Par ailleurs, il est communément admis que la dérégionalisation des *scriptae* oïliques est déjà bien avancée au milieu du 14^e siècle, notamment en raison de la pression de la *scripta* exemplaire (cf. Glessgen 2017 pour l'état le plus récent de la question), or la documentation fribourgeoise couvre une période ultérieure à 1350. Aussi, comment expliquer le caractère diatopiquement marqué de cette *scripta* si l'on considère cette chronologie ? Malgré l'impossibilité de qualifier la *scripta* fribourgeoise de *scripta* francoprovençale au sens le plus stricte du terme, nous avons réussi à prouver qu'elle se caractérise par un fort marquage diatopique jusqu'en 1450, date plutôt tardive. La forte présence de diatopismes dans cette *scripta* jusqu'en 1450 doit être expliquée autrement que par une supposée incompétence des scribes qui nous ont prouvé, tout au long de nos analyses, jusqu'où pouvaient s'étendre leurs compétences.

Conclusion

Retenons que par notre analyse du corpus fribourgeois, nous sommes parvenue à déterminer les différents modèles et traditions qui sont à l'origine de la *scripta* fribourgeoise. Nous avons effectivement vu que ses caractéristiques internes ne se réfèrent pas à un seul modèle, mais bien à plusieurs. Ce constat mène à considérer que la *scripta* fribourgeoise n'est ni francoprovençale, ni oïlique sud-orientale, ni française. Au contraire, elle peut être l'un et/ou l'autre dans des proportions qui dépendent avant tout de facteurs externes, particulièrement ceux de date et de genre textuel. Nous retenons aussi de notre étude que, malgré une indépendance certaine de la ville de Fribourg, la *scripta* qui y a été élaborée s'intègre pleinement dans le réseau scriptologique galloroman. Ce qui exige un retour constant à la production documentaire de l'entier de ce domaine et pas seulement du domaine francoprovençal, retour rendu possible grâce aux DocLing.

Ajoutons que nos analyses nous ont offert la preuve, à travers la présence de caractéristiques récurrentes, que l'élaboration de la *scripta* fribourgeoise a découlé sur la création d'une norme de chancellerie. Or, cette élaboration incombe aux secrétaires de la ville. Aussi, leur supposée incompetence, qui a trop longtemps servi d'explication aux caractéristiques les plus diatopiquement marquées de cette *scripta*, doit absolument être écartée.

Aborder la compétence des secrétaires nous permet de revenir sur la problématique de la conscience linguistique. Selon nous, croire en l'absence de conscience linguistique chez les rédacteurs fribourgeois en raison de l'absence d'une *scripta* pleinement francoprovençale est erroné. La problématique de la conscience linguistique, problématique centrale dans la recherche sur le domaine francoprovençal, doit aussi être abordée en lien avec l'élaboration de normes de chancellerie. Dans ce sens, nous sommes parvenue à prouver la présence d'une forte conscience linguistique chez les secrétaires fribourgeois à travers l'élaboration d'une norme reflétant leur capacité à sélectionner, dans différents modèles, le graphème ou le lexème qui convenait le mieux à la situation communicationnelle. Selon nous, les secrétaires savaient précisément pourquoi ils sélectionnaient tel élément, francoprovençal ou non, et ils savaient exactement dans quel contexte ils devaient l'utiliser. En cela, ils ont une pleine conscience de leur langue parlée, même si celle-ci se révèle peu encline à entrer dans la communication écrite. En définitive, la présence d'éléments francoprovençaux dans la langue écrite n'a que peu d'importance dans la question de la conscience linguistique. Cette dernière ne se prouve pas

uniquement par la mise à l'écrit de la langue parlée du lieu, mais elle peut être prouvée par d'autres canaux.

Nous sommes consciente que l'analyse que nous avons proposée est facilitée par une longue tradition d'étude et par une situation linguistique idéale. Néanmoins, nous considérons que de nombreux cas similaires, ailleurs dans la Galloromania, mériteraient une étude approfondie de ce type. Nous avons vu que de telles études ont déjà été réalisées, que ce soit pour des régions et/ou des périodes différentes, mais dans de très nombreux autres cas, la production vernaculaire documentaire des villes du domaine galloroman n'a que trop peu été analysée. Il a trop souvent été question d'y relever les formes dialectales afin de fournir des éléments essentiels à la phonétique historique ou à la lexicographie. Mais ces études ne permettent pas de comprendre l'élaboration des *scriptae* du domaine galloroman en tant que langues écrites identitaires faisant partie d'un réseau scriptologique dense et encore mal compris.

À l'heure où la recherche tend de plus en plus vers des études macroscopiques, il nous semble important de rappeler l'importance d'études microscopiques de ce type. N'oublions pas que ces dernières enrichissent la connaissance en mettant l'accent sur des questions de détail et en fournissant aussi des réponses à des questions centrales de la recherche. Selon nous, la réalisation puis la mise en commun de ce type d'études détiennent un potentiel qu'il ne faut pas oublier.

Liste des abréviations

* = précède un étymon non attesté

abern. = ancien bernois

abourg. = ancien bourguignon

abress. = ancien bressan

achamp. = ancien champenois

adauph. = ancien dauphinois

adj. = adjectif

adomb. = ancien dombiste

AEF = Archives de l'État de Fribourg

afor. = ancien forézien

afr. = ancien français

afrb. = ancien fribourgeois

afrcomt. = ancien franc-comtois

afrpr. = ancien francoprovençal

agen. = ancien genevois

ajura. = ancien jurassien

aliég. = ancien liégeois

alyon. = ancien lyonnais

anc. = ancien

aneuch. = ancien neuchâtelois

aocc. = ancien occitan

apic. = ancien picard

apr. = ancien provençal

asav. = ancien savoyard

asuisse. = ancien suisse

AT = Anciennes Terres

aval. = ancien valaisan

avaud. = ancien vaudois

bourg. = bourguignon

ca = *circa*

cf. = *confer*

coll. = collectif

cond. = conditionnel

CR = cas régime

CS = cas sujet

CT = Comptes des trésoriers

DC = Du Cange

DEAF = *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*

DEAFpré = *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*

dér. = dérivé

dét. = déterminant

DFM = *Dictionnaire du français médiéval*

dial. = dialecte(s)

DMF = *Dictionnaire du moyen français*

DocLing = *Documents linguistiques galloromans*

DRFM = *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval*

e-DHS = *Dictionnaire historique de la Suisse en ligne*

éd. = édition

en prép. = en préparation

ENC = École Nationale des Chartes

et al. = *et alii*

ex. = exemple

f. = féminin

FEW = *Französisches Etymologisches Wörterbuch*

fr. = français

franc. = ancien francique

Frb. = Fribourg (canton)

frb. = fribourgeois

frcomt. = franc-comtois

frpr. = francoprovençal

fut. = futur

Gdf = Godefroy

GdfC = Godefroy Complément

germ. = germanique

GPSR = *Glossaire des patois de la Suisse romande*

GPSR mat. = *Glossaire des patois de la Suisse romande matériaux non publiés*

GS = Geistliche Sachen

HB = Hôpital des bourgeois

ib. = *ibidem*

id. = *idem*

imp. = imparfait

ind. = indicatif

inf. = infinitif

lat. = latin

Lv = Levy

m. = masculin

mfr. = moyen français

n. = note

n. st. = nouveau style
NE = nord-est
Neuch. = Neuchâtel (canton)
neuch. = neuchâtelois
norr. = ancien norrois
occ. = occitan
occ. = occurrence(s)
oïl. = oïlique
part. = participe
Pier. = Pierrehumbert
pl. = pluriel
pr. = pronom
pron. = pronom
prép. = préposition
prés. = présent
r. = régime
REW = *Romanisches Etymologisches
Wörterbuch*
Rn = Raynouard
s. = siècle
s. = sujet
s.d. = *sine data*
s.f. = substantif féminin
s.m. = substantif masculin
s.v. = *sub voce*
Sav. = Savoie
SE = sud-est
sg. = singulier
SR = Suisse romande
SS = Stadtsachen
ss. = et suivantes
subj. = subjonctif
subst. = substantif
TC = Traités et Contrats
TL = Tobler-Lommatzsch
v. = verbe
Val. = Valais (Canton)
var. = variantes
vs = *versus*

Index étymologique

-ABAM	219, 407	BECCUS	327, 446, 535
-ABAMUS	219, 408	BĒNE	235, 238
-ABANT	219, 408, 413, 421, 425	*BERTIARE	538
-ABAS	219, 407	BIS	447, 538
-ABAT	219, 407, 413	*BLADU	§1., 582
-ABATIS	219, 408	*BŒLIUM	448, 537
ADJACENS	439, 534	*BÖRNA	450, 537
ADJACERE	439, 534	BÖVE	270
ADVOCATUS	438, 534	BRACCHIOLA	454
-ALE	209, 525, 536	BRACHIUM	454, 538
-ALIA	501, 536	*BRUNNA	450
*ALICUNU	271	*BŪLLI-	448, 537
*ALTERI	320	BULLIRE	448
*ALTERIU	320	*BŪTTIA	327, 452, 453, 535, 537
ALTERU	319	BUTTIS	453, 535
-ANTE	424, 536	*BUXIDA	455, 535
*ANTIENU	209ss., 353	*BUXITA	455, 535
-ANUM	215	CABALLATA	310, 534
-ARE	§ 1., 229, 295, 428, 537, 582	CABALLARIU	428
-ARIA	§ 15., 179, 228, 328, 437, 443, 456, 492, 536	CABALLICARE	310
-ARIU	§ 14., 179, 228, 242, 284, 463, 466, 475, 509, 535, 536	CABALLU	197, 198, 308, 310, 311, 458, 534
ARTĒRIA	327, 432, 534	CANE	218, 239
*ASSĒDITARE	436, 535	CAPO	456, 536
-ATA(S)	§ 1., 458, 582	*CAPTIATORIA	302, 303, 307
-ATE	§ 1., 582	CAPUT	310
-ATĪCIU	434, 536	CARRICARE	457, 537
-ATIO	481, 536	CASALIS	198
-'ATŌR	§ 16., 179, 295, 319, 435, 511, 530, 537, 538	CAVEA	294, 492, 536
-A'TŌR	432, 449, 457, 537	CERA	325
-A'TŌRE	§ 16., 179	*CIBARIA	327
-A'TORIA	§ 17., 179, 577	CINCTURA	303
-A'TŌRIU	§ 16., 179	CĪPPA	520, 535
-ATRE	§ 1., 582	CĪPPUS	520, 535
-ATU	§ 1., 582	CLAMARE	460, 536
-A'TURA	§ 17., 179, 327, 476, 577, 616	CLAVICULA	355
AVĒNARIA	437, 534	*CLAVINU	462, 535
BALNEOLUM	440, 537	CLAVUS	462, 535
*BAN germ.	443	COAGULU	464, 535
BANDWA germ.	443, 537	*COHORTĪLE	493, 535
*BANK- germ.	441, 537	COMINITIATU	353
*BARRA	444, 536	COMMUNITATE	195, 202
*BASSIARE	511, 537	CONSILIARIU	278, 339
*BASTJAN germ.	445, 536	CONSŪÈRE	463, 536
*BECCA	327, 446, 535	CŌRDUS	512, 537
		CŌRIU	264
		COXINUS	465, 536
		*CRŪSCA	326, 464, 534

-I'CTURA	§ 17. 179, 517	FERICULA	333
CŪPPA	469	FĚRIT	232
*DALEA	467	FERRARIUS	333
*DANĪA	467, 534	FERRATURA	302, 303, 331, 333
*DARBŌNE	477, 537	FERRUM	333
DE-	260, 468, 537	FĚTA(S)	222, 226, 479, 535
DECANU	215, 217	FILIA(S)	322, 329, 334, 335
DĚCEM	244	FISCELLA	480, 537
DĚCIMU	244, 313	FŌCU	§ 12.
DIES	272	FŌLIUM	536
DIS-	537	FŌLLIS	529, 536
DOMĪNA	174, 470, 535	FŌRIS	§ 11., 177
DOMĪNAM	535	*FOSSORARE	482, 535, 536
*DOMNICĚLLUS	352, 353, 355	FOSSORIUM	535
DUODECIM ANUM	352, 355	FRATRES	318, 320
DŪPLARE	330ss.	FRŪCTU	485, 535
DŪPLU	331, 332	FŪRNUS	510, 536
-ĚBAM	219, 224, 407	GALLĚTA	491, 537
-ĚBAMUS	215, 219, 223, 224, 408, 413	GARD franc.	493, 535
-ĚBANT	219, 223, 224, 408	GRAVARE	458, 537
-ĚBAS	219, 407	GROSSU	536
-ĚBAT	219, 223, 224, 408	*GRŪT franc.	489, 535
-ĚBATIS	219, 408	GYPSARE	487, 535
ECCE HŌC	§ 31., 348	GYPSUM	487, 535
ECCE ILLA	§ 29.	HABEBAM	408
ECCE ILLAS	§ 29., § 30.	*HAGIA germ.	431, 535
ECCE ILLE	§ 29., § 30.	*HARIBERGŌN germ.	432, 537
ECCE ILLI	§ 29., § 30.	*HERNEST norr.	435, 537
ECCE ILLIU	§ 29.	HŌC	§ 31, 348
*ECCE ILLŌRUM	§ 29., § 30.	HONOREM	258
ECCE ILLOS	§ 29., § 30.	HŌSPĪTALE	204, 515, 539, 589
*ECCE INDE	§ 31.	-ĪA	328
ECCE ISTA	§ 29.	ILLA	327, 356
ECCE ISTAS	§ 29., § 30.	ILLAS	327, 356
ECCE ISTE	§ 29., § 30.	ILLI	356
ECCE ISTI	§ 29., § 30.	ILLŌRUM	§ 28.
ECCE ISTIU	§ 29.	ILLOS	356
ECCE ISTOS	§ 29., § 30.	ILLU	356
ECCLĚSIA	239, 244, 321	IMPERATOR	300
-ĚLLUS	450, 500, 537	ĪN	252
-ĚRA	328	IN-	537
-ĚRIA	§ 15., 179, 228	ĪNSĪMUL	§ 9.
-ĚRIU	§ 14., 179, 228, 242, 509	INTĚGRU	§ 14.
EXAEQUARE	478, 536	INTRARE	245
*EXLECTI	243	INTRATA	188
FABER	300, 333	-INU	462, 537
FABRU	319	-ĪRA	328
FACIMUS	353, 355	-ITIA	497, 537
FALLĚRE	332	-ITTA	537
*FALLĪRE	332	-ITTU	537
FALŪPA	333	JŌCU	270
FEBRUARIUS	333	JŌVENIS	263
FEMĪNA	174	*JŪRIS	493, 534

*JUROM	493	NÖVU	259
LACUS	349	NUMERU	320
LADO franc.	495, 535	ÖCÜLU	473, 537
LANA	212	-ONE	537
*LAVATORIA	303	ÖPERA	264
LAXARE	496, 513, 535	ÖPĚRARI	260
*LAXATA	496, 513, 535, 537	PACABAT	413
LEGALIS	207	PACARE	223
LEPORE	320	PALPARE	509
*LIGATORIAS	303	*PALPERIU	509
LIGATURA	303, 304, 327	PARIA	§ 15.
LIGATURAS	303	PASTOR	300
LIGAMEN	215, 217	PAUSARE	507, 535
LÖCU	§ 12.	PĚDE	235
MACELLARE	497, 535	PĚNSĪLIS	318, 320, 505, 535
MACELLUM	497	PĚTRA	227, 228
MAGISTER	501, 502, 536	PETRU	233
*MAKKJO germ.	353	PHYSICANU	215
MALE HABĪTU	328	*PĪCCA	506, 535
MALUS	497	PICUS	535
*MANDUCATORIA	303, 397	*PINCTURA	302, 307
MANU	209, 246, 250	PIPERE	320
MASSA	434, 536	PLATTU	506, 537
MATERIAMEN	210, 215, 217	PLŪMA	23
MATER	183, 300	PORTA	23, 313
MEDIANU	210, 213ss.	PÖSSE	260
MELIOREM	258, 339	PÖTERE	260
MEMBRU	320	PRATU	23, 179
*MERCATANTA	322	PRECARIA	§ 15.
*MERCATANTE	322	PROFĚCTUS	244
MERCATU	23	*PROPEANUS	210
MĚTA	222, 226	PROVIDERE	224
MĚTĚRE	227, 232, 233, 498, 535	PŪLPITŪM	509
MĚUM	235, 371	PŪTARE	508, 535
MĪSCĚLLUS	500, 535	PYXIS	455, 535
MĪSĚLLUS	409, 536	QUAERIT	232
MÖBILIS	264	QUATT(U)OR	300
MÖLA	259	QUINQUE	349
MÖLĚRE	260	*RATIS	510, 536
MONĚTA	226, 227	RĚM	235
*MONTANEA	322, 341	RĚMANĚRE	514, 539
MÖVERE	260	REMANSA	514, 539
MURU	319	REMANSUS	539
*NAVATA	191	RES-	537
NAVIS	§ 1., 582	RĚTRO	§ 6.
NĚC ŪNU	272	*RĪCA	222, 226
NĪTĪDUS	497	SACRAMENTU	322
NOSTER	300	SALARIA	516, 537
NOSTRAS	373	SALARIU	279, 283, 286
NOSTRI	§ 19., § 27.	SALE	198, 203, 206
NOSTRŪ	§ 27.	SALĪRE	516, 537
NOTARIU	279, 284	SALSA	353
NOTORIUS	287	SALTUARIU	488, 509, 525, 536

*SAMO-	525, 536	VĚNĚRE	235, 238
SAPERE	175, 218	VENIT	239
SCAPHIU	474, 535	VENIUNT	238
SCĪNDŮLA	472, 535	VĚTUS	232, 233
*SCĪNDŮLO	472, 535	VICARIU	279
*SCOFF-	475	VĪCES	222
SCOPA	476, 535	VĪDĚRE	490, 538
*SCOPATURA	303, 476, 535	VIGILIA	335, 339, 340
SCŌPĪLIA	476	VILLA	321
SECALE	318	VĪNEA	329, 533, 536, 579
SĚCARE	523	VINU	239
SĚCTIO	522	*VŌLĚRE	260
SĚCTIONEM	522, 535	*WARNJAN germ.	486, 536
SĚCTOR	522, 523		
SĚCTOREM	523, 535		
SĚDĚRE	535		
SEMĪNARE	174		
SENIOREM	254, 256, 340, 341		
SEPTIMANA	213		
SERACEU	521, 535		
SĚRRACŮLA	535		
SĚRRACŮLUM	518, 535		
SIGNARE	345		
SĪNE	§ 9.		
*SKŌH- germ.	475, 535		
SOLIDUS	488		
STABILĚRE	331		
STABULU	331		
SŪBSTARE	515, 539		
TABULA	331ss.		
TALIA	340		
TALIARE	339, 340		
TARATRU	§ 1., 582		
TEMPERIES	527, 235		
TEMPLU	320		
TĚNEANT	238		
TĚNEAT	238		
TĚNĚRE	235, 238		
TĚNET	235, 239		
TENTIO	353		
TERMINOS	528, 535		
TERRA	320, 321		
TEXERE	529, 537		
TORNATU	529, 536		
*TRIPALIARE	339		
TŪRRIS	447, 538		
UNA	321		
VACCA	23, 320, 532, 537		
VALLIS	198		
VALOREM	258		
VECTURA	302ss., 307		
VĚNEAT	238		
VENIO	238		

Bibliographie

<i>ACILPR</i>	<i>Actes des Congrès Internationaux de linguistique et de philologie romanes</i>
<i>FG</i>	<i>Freiburger Geschichtsblätter</i>
<i>R</i>	<i>Romania</i>
<i>RLaR</i>	<i>Revue des Langues Romanes</i>
<i>RLiR</i>	<i>Revue de Linguistique Romane</i>
<i>TraLili</i>	<i>Travaux de linguistique et de littérature</i>
<i>VR</i>	<i>Vox Romanica</i>
<i>ZrPh</i>	<i>Zeitschrift für romanische Philologie</i>

- Aebischer, Paul, 1923. *Sur l'origine et la formation des noms de famille dans le canton de Fribourg*, Genève, L.S. Olschki.
- Aebischer, Paul, 1926a. « Contribution à l'étude de la situation linguistique dans la vallée de La Roche du XIII^e siècle à 1500 », in : *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau, H. R. Sauerländer.
- Aebischer, Paul, 1926b. « Liégeois, Brabançons et Flamands à Fribourg (Suisse) au XV^e siècle », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* 90, 1-26.
- Aebischer, Paul, 1927. « Banquiers, commerçants, diplomates et voyageurs italiens à Fribourg (Suisse) avant 1500 », *Revue d'histoire suisse* 7, 1-59.
- Aebischer, Paul, 1928a. « Encore quelques Liégeois et Bruxellois à Fribourg (Suisse) avant 1500 », *Revue belge de philologie et d'histoire* 7, 144-152.
- Aebischer, Paul, 1928b. « L'inventaire d'un intérieur bourgeois à Fribourg au milieu du XV^e siècle », *Archives suisses des traditions populaires* 28, 61-71.
- Aebischer, Paul, 1929. « La police de la rue, des jeux et des mœurs à Fribourg aux XIV^e et XV^e siècles », *Revue pénale suisse* 42, 178-205.
- Aebischer, Paul, 1950. *Chrestomathie franco-provençale : recueil de textes franco-provençaux antérieurs à 1630*, Berne, Francke.
- Aebischer, Paul, 1976. *Les noms de lieux du Canton de Fribourg (partie française)*, *Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg*, 22, Fribourg, Fragnière.
- Agustoni, Catherine, 1982. *Le compte des trésoriers de la ville de Fribourg du premier semestre 1476*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Ahokas, Jaakko, 1959. *Essai d'un glossaire genevois d'après les registres du Conseil de la ville, de 1409 à 1536*, Helsinki, Société Néophilologique.
- Ahokas, Jaakko, 1965. « Comment se constitue la langue d'une époque et comment elle se reflète dans les textes littéraires et non littéraires (à propos de documents administratifs genevois) », in : *ACILPR X*, Paris, C. Klincksieck, 517-526.
- Alverny, André d', 1912. « Les comptes forestiers de Cervière (1391-1408) », *Bulletin de la Diana* 18, 131-179.
- Ammann-Doubliez, Chantal, 2001. « Le Grand livre des ordonnances de Fribourg / Suisse (1363-1481) : genèse et fonction », in : Cauchies, Jean-Marie / Bousmar, Eric (éds.), *"faire bans, edictz et statuz" légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en occident, ca. 1200-1550. Actes du colloque international tenu à Bruxelles les 17-20 novembre 1999*, Bruxelles, Publications des

- Facultés universitaires Saint-Louis, 17-49.
- Ammann-Doubliez, Chantal, 2009. *"La Première Collection des lois" de Fribourg en Nuithonie*, SDS FR I/2/6, Basel, Schwabe.
- Ammann-Doubliez, Chantal / Müller, Wulf, 2003. « L'ordonnance fribourgeoise de 1363 sur les moulins », in : Bouvier, Jean-Claude / Gourc, Jacques / Pic, François (éds.), *Sempre los camps auràn segadas resurgantas. Mélanges offerts à Xavier Ravier*, Toulouse, CNRS, 39-51.
- Ammann-Doubliez, Chantal / Utz Tresp, Kathrin, 2004. « Der Freiburger Stadtschreiber Petermann Cudrefin (1410-1427) und sein Testament », *FG* 81, 7-57.
- Ammann, Hektor, 1942-1957. *Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag. Quellen zur Geschichte von Gewerbe, Industrie und Handel des 14. und 15. Jahrhunderts aus den Notariatregistern von Freiburg im Üechtland*, 3 volumes, Aarau, H. R. Sauerländer.
- Ammann, Hektor, 1957. « Freiburg als Wirtschaftsplatz im Mittelalter », in : Société d'histoire du canton de Fribourg / Deutscher Geschichtsforscher Verein des Kantons Freiburg (éd.), *Fribourg – Freiburg 1157-1481*, Fribourg, Fragnière, 184-229.
- Anglade, Joseph, 1921. *Grammaire de l'ancien provençal ou ancienne langue d'Oc : phonétique et morphologie*, Paris, Klincksieck.
- Ascoli, Graziadio Isaia, 1878. « Schizzi franco-provenzali », *Archivio glottologico italiano*, 3, 61-120.
- Ayer, Cyprien, 1878. *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*, Neuchâtel, Attinger.
- Baldinger, Kurt, 1977 (compte-rendu). « Les entrées royales françaises de 1328 à 1515, par Bernard Guenée et Françoise Lehoux, (Sources d'Histoire Médiévale, p.p. l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 5), Paris (Éd. du C.N.R.S) 1968, 366 S. », *ZRPh* 93, 154-155.
- Baldinger, Kurt / Möhren, Frankwalt / Städtler, Thomas (dir.), 1975-. *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer.
- Banniard, Michel, 1992. *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, Institut d'études augustinienes.
- Banniard, Michel, 2008. « Du latin des illettrés au roman des lettrés. La question des niveaux de langue en France (VIII^e-XII^e siècle) », in : Von Moos, Peter (éd.), *Zwischen Babel und Pfingsten : Sprachdifferenzen und Gesprächsverständigung in der Vormoderne (8.-16. Jahrhundert)*, Wien, LIT, 269-286.
- Barras, Nicolas, 1980. *Le compte des trésoriers fribourgeois du premier semestre 1414 (étude linguistique)*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Bates, Arthur (éd.), 1958. *Le roman de vrai amour and Le pleur de sainte-âme*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Berchtold, Jean Nicolas Elisabeth, 1841-1852. *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, Joseph-Louis Piller.
- Berchtold, Elisabeth, 2018. *"Dictionnaire de l'ancien francoprovençal" : conception d'un projet lexicographique et réalisation sectorielle*, Thèse de doctorat, Neuchâtel/Nancy.
- Bergier, Jean-François, 1963. *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, S.E.V.P.E.N.
- Bérier, F., 1969. *Destruction du château de Peyraud et de celui de Nervieux*, Lyon, Institut de Linguistique romane.

- Blavignac, Jean-Daniel, 1858. *Comptes de dépenses de la construction des clochers de St Nicolas à Fribourg (1470)*, Paris, Techener.
- Bloch, Oscar, 1912. « Étymologie franc-comtoises et Lorraine », *R* 41, 171-183.
- Borodine, M., 1958. « Sur le développement du francoprovençal », *RLiR* 22, 81-91.
- Boschung, Peter, 1982-1983. « Die Alte Landschaft Freiburg », *Beiträge zur Heimatkunde des Sensebezirks*, 52, 253-294.
- Boschung, Peter, 1985-1986. « Freiburg, der erste zweisprachige Kanton », *FG* 64, 107-145.
- Bossone, Alessandra, en prép. *Le Dictionnaire des régionalismes du français médiéval (DRFM). Principes méthodologiques, résultats et perspectives*, Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel et EPHE.
- Bossone, Alessandra / Fuhrer, Lorraine, à paraître. « L'exploitation des *Documents linguistiques galloromans* en graphématique et lexicologie ».
- Bourciez, Édouard et Jean, 1989. *Phonétique française. Étude historique*, Paris, Klincksieck.
- Boyer, Laurent, 1964. *Introduction à l'étude du testament forézien, suivie des testaments enregistrés à la cour de Forez : 1310-1313*, Mâcon, Protat.
- Briquet, Charles-Moïse, 1907. *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4 volumes, Genève/Paris, A. Jullien/A. Picard.
- Bruchet, Max, 1906. « Notes sur l'emploi du français dans les actes publics en Savoie », *Revue savoisiennne* 47, 41-46.
- Bruckner, Albert, 1958. *Das Notariatsformularbuch des Ulrich Manot*, SDS FR I/3/5, Aarau, H. R. Sauerländer.
- Brunner, Thomas, 2009. « Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident », *Le Moyen Age* 115, 29-72.
- Büchi, Albert, 1896. « Die historische Sprachgrenze im Kanton Freiburg », *FG* 3, 33-53.
- Büchi, Albert, 1903. « Hans Greierz und seine Annalen », *FG* 10, 1-42.
- Büchi, Albert, 1907. « Freiburger Studenten auf auswärtigen Hochschulen », *FG* 14, 128-160.
- Buomberger Ferdinand, 1900. « Bevölkerungs- und Vermögensstatistik in der Stadt und Landschaft Freiburg (im Üechtland) um die Mitte des 15. Jahrhunderts », *FG* 6-7, 1-258.
- Burger, Michel, 1966. « Le suffixe valaisan -*ĒRO*, fém. -*ĒRA* », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 23, 7-15.
- Burger, Michel, 1971. « À propos de la limite nord du francoprovençal », in : Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 56-60.
- Buridant, Claude, 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, [Paris], SEDES.
- Capaccioni, Francesco / Smets, An, 2007. « "Aucunas medecinaz per l'esparvier" : édition de quelques recettes vétérinaires en ancien occitan et en franco-provençal », *R* 125, 229-238.
- Carles, Hélène, 2011a. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e siècles)*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Carles, Hélène, 2011b. « L'élaboration graphématique dans la Romania à l'époque pré-textuelle (9^e-11^e siècles) : le cas de l'occitan », in : Glaser, Elvira / Seiler, Annina / Waldispühl, Michelle (éds.), *LautSchriftSprache. Beiträge zur vergleichenden historischen Graphematik*, Zürich, Chronos, 141-153.
- Carles, Hélène, 2013. « Pour un *Trésor Galloroman des Origines* : les lexèmes vernaculaires et

- les toponymes délexicaux dans les plus anciennes chartes originales latines », in : *ACILPR XXVI*, Berlin, De Gruyter, 39-50.
- Carles, Hélène, 2016a. « Structuration étymologique du lexique galloroman avant le 12^e siècle », in : *ACILPR XXVII*, Strasbourg, ÉLiPhi, 665-676.
- Carles, Hélène, 2016b. « La régionalité lexicale dans la Galloromania avant 1100 », in : Glessgen, Martin / Trotter, David (éds.), 2016. *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge. Volume thématique issu du colloque de Zurich (7-8 sept. 2015)*, Strasbourg, ÉLiPhi, 99-110.
- Carles, Hélène, 2017. *Le Trésor galloroman des origines (TGO). Les trajectoires étymologiques et géolinguistiques du lexique galloroman en contexte latin (ca 800-1120)*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Carles, Hélène / Glessgen, Martin, 2019. « L'élaboration scripturale du francoprovençal au Moyen Âge », *ZrPh* 135, 68-157.
- Carles, Hélène / Dallas, Marguerite / Glessgen, Martin / Thibault, André, 2019. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes von Walther von Wartburg. Guide d'utilisation*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Castella, Gaston, 1922. *Histoire du canton de Fribourg depuis les origines jusqu'en 1857*, Fribourg, Fragnière.
- Castella, Gaston / Kern, Léon, 1916. « Les relations économiques de Fribourg avec Genève au XV^e siècle », *Annales fribourgeoises* 4, 228-236.
- Castella, Pierre de, 1996. *Les Fribourgeois qui ont fait de leur ville le 10^e canton suisse (1157-1502)*. Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire.
- Chambon, Jean-Pierre, 2019a. « Données onomastiques et chronologie de quelques changements phonétiques anciens dans les domaines français et francoprovençal », *RLiR* 83, 321-334.
- Chambon, Jean-Pierre, 2019b. « *Marmons* (Beinwil, canton de Soleure, Suisse) : une issue francoprovençalisante de lat. ALTU MONTE dans le nord-ouest de la Suisse alémanique », *RLiR* 83, 495-498.
- Chambon, Jean-Pierre / Greub, Yan, 2000. « Données nouvelles pour la linguistique galloromane : les légendes monétaires mérovingiennes », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 95, 147-182.
- Chambon, Jean-Pierre / Müller, Wulf, 2013a. « *Lebetain* (Territoire de Belfort) : un nouveau déhydronyme en -ANE », in : Greul, Albrecht et al. (éds.), *Die Regio Basiliensis von der Antike zum Mittelalter. Land am Rheinknie im Spiegel der Namen, La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge : aspects toponymiques et historiques*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 97-105.
- Chambon, Jean-Pierre / Müller, Wulf, 2013b. « Le nom de lieu déhydronymique *Lutran* (Haut-Rhin) : un indice du francoprovençal submergé dans le Sundgau alsacien », in : Greule, Albrecht et al. (éd.), *Die Regio Basiliensis von der Antike zum Mittelalter. Land am Rheinknie im Spiegel der Namen, La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge : aspects toponymiques et historiques*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 107-117.
- Chastonay, Isabelle de, 1988. *Étude linguistique du compte des trésoriers de la ville de Fribourg du premier semestre 1461*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Chaussée, François de la, 1977. *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*,

- Paris, Klincksieck.
- Chaussée, François de la, ³1989. *Initiation à la phonétique historique de l'ancien français*, Paris, Klincksieck.
- Chauveau, Jean-Paul, 2003. « L'utilisation du *dictionnaire* de F. Godefroy dans le FEW », in : Duval, Frédéric (éd.), *Frédéric Godefroy. Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 323-344.
- Chauveau, Jean-Paul / Greub, Yan / Seidl, Chrisitan, 2010. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Complément*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Claude, Armand, 1972. *Das erste Freiburger Rotbuch (Stadtrechnungsbuch) 1376-1436 ; Textauswahl mit linguistischem Kommentar, geschichtlicher Einleitung, Sach-, Orts- und Personennamenregister*, Diss. Fribourg.
- Cornagliotti, Anna, 2004. « Le lexique vulgaire de la comptabilité du Comte Vert (1377-1382) », in : Champrétavy, Rosito (éd.), 2004. *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 59-70.
- Costa, Maria, 1987. « Un manuscrit latin-français du XV^e siècle des Archives capitulaires d'Aoste (EX 78A) », in : *Bibliothèque de l'Archivum Augustanum* 20, Aoste, 5-41.
- Costa, Maria, 2017. « Témoignages écrits en langue vulgaire dans la Vallée d'Aoste du bas Moyen Âge », *Studi Francesi* 182, en ligne <<https://journals.openedition.org/studifrancesi/9770>>.
- Cura Curà, Giulio / Diémoz, Federica / Milani, Matteo, 2004. « L'étude d'Ernest Schüle sur les "Computa Sancti Ursi" : matériaux pour l'établissement d'un glossaire francoprovençal », in : Champrétavy, Rosito (éd.), 2004. *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 131-143.
- Dees, Anthonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises au 13^e siècle*, Tübingen, Niemeyer.
- Dees, Anthonij, 1984. « Regards quantitatifs sur les variations régionales en ancien français », in : Goebel, Hans (éd.), *Dialectology, quantitative linguistics*, Bochum, Brockmeyer, 102-120.
- Dees, Anthonij, 1985. « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *RLiR* 49, 87-117.
- Dees, Anthonij, 1987. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen, Niemeyer.
- Derolez, Albert, 2012. *The palaeography of Gothic manuscript books : from the twelfth to the early sixteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Devaux, André, 1890. *Compte du prévôt de Juis, en dialecte bressan (1365)*, Lyon, A. Storck.
- Devaux, André, ²1968 [1892]. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen Âge*, Genève, Slatkine.
- Devaux, André / Ronjat, Jules, 1912. « Comptes consulaires de Grenoble en langue vulgaire (1338-1340) », *RLaR* 55, 145-382.
- Dollinger, Philippe, 1965. « Commerce et marchands Strasbourgeois à Fribourg en Suisse au

- Moyen Âge », in : Aubin, Hermann (éd.), *Beiträge zur Wirtschafts- und Stadtgeschichte. Festschrift für Hektor Ammann*. Wiesbaden, F. Steiner, 124-143.
- Dondaine, Colette, 1971. « Traits francoprovençaux dans les parlers comtois d'oïl », *RLiR* 35, 31-39.
- Dondaine, Colette, 1972. *Les parlers comtois d'oïl : étude phonétique*, Paris, Klincksieck.
- Dorthe, Lionel / Utz Tremp, Kathrin, 2016. *Registrum Lombardorum : le premier registre notarial des Archives de l'État de Fribourg (1356-1359)*, SDS FR I/3/7, Basel, Schwabe.
- DRFM = *Dictionnaire des régionalismes du français médiéval*, sous la direction de Carles, Hélène / Glessgen, Martin, rédigé par Bossone, Alessandra / Robecchi, Marco.
- Du Cange, Charles du Fresne et al., 1883-1887. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, Favre, en ligne <<http://ducange.enc.sorbonne.fr>>.
- Dupraz, Louis, 1957. « Les institutions politiques jusqu'à la Constitution du 24 juin 1404 », in : Société d'histoire du canton de Fribourg / Deutscher Geschichtsforscher Verein des Kantons Freiburg (éd.), *Fribourg – Freiburg 1157-1481*, Fribourg, Fragnière, 54-130.
- Duraffour, Antonin, 1925. *La langue des comptes syndicaux de Châtillon-les-Dombes (1385-1500)*, Bourg, Courrier de l'Ain.
- Duraffour, Antonin, 1932. *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux d'après le parler de Vaux-en-Bugey (Ain)*, Grenoble, Institut phonétique.
- Duraffour, Antonin, 1940. « Extraits d'un Dictionnaire du franco-provençal ancien de la région française », *VR* 5, 165-166.
- Duraffour, Antonin, 1944. « En marge du Terrier de Chazelles », in : Gardette, Pierre et al. (éds.), *Mélanges J. Saunier*, Lyon, Facultés catholiques, 219-236.
- Duraffour, Antonin / Malapert, Laure / Gonon, Marguerite / Gardette, Pierre, 1969. *Glossaire des patois francoprovençaux*, Paris, CNRS.
- Durdilly, Paulette, 1964. « Nouveaux fragments du livre de comptes d'un marchand lyonnais », *RLiR* 28, 375-407.
- Durdilly, Paulette, 1966. « Extraits du livre de comptes de J. Panczus, receveur de tailles à Lyon », in : *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette*, Paris, Klincksieck, 135-146.
- Durdilly, Paulette, 1970. « Mots nouveaux d'ancien lyonnais », in : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon/Strasbourg, Société de linguistique romane, 435-440.
- Durdilly, Paulette, 1972. « Écrivait-on encore en dialecte à Lyon vers la fin du XIV^e s. ? », *RLiR* 36, 376-383.
- Durdilly, Paulette, 1974a. « Trois mots d'ancien francoprovençal », *RLiR* 38, 123-127.
- Durdilly, Paulette, 1974b. « Documents dialectaux de la région lyonnaise du XIV^e s. », in : Moignet, Gérard / Lassalle, Roger (éds.), *Actes du 5e Congrès international de langue et littérature d'oc et d'études franco-provençales. Nice, 6-12 septembre 1967*, Paris, Les Belles Lettres, 325-328.
- Durdilly, Paulette, 1975. *Documents linguistiques de la France (série francoprovençale). Documents Linguistiques du Lyonnais (1225-1425)*, Paris, CNRS.
- Durdilly, Paulette, 1981. « Quelques témoins de la langue écrite à Lyon au XV^e siècle », *VR* 40, 104-111.

- Duval, Frédéric, 2009. *Le français médiéval*, Turnhout, Brepols.
- e-DHS = *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <<https://hls-dhs-dss.ch/fr/>>, articles *Anciennes Terres, Antoine Saliceto, Avoyer, Banneret, Catherine de Savoie, Conrad d'Avenches, Fribourg (commune), Instruction publique, Jacques Lombard, Jean de Vuippens, Johann Ier de Maggenberg, Louis I^{er} de Savoie, Petermann Cudrefin, Pierre Cudrefin*.
- ENC = École nationale des chartes, 2001-2005. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, 2 volumes, Paris, École nationale des chartes.
- Escoffier, Simone, 1953. « Les frontières phonétiques de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal », *Bulletin de l'Institut de linguistique romane de Lyon*, 9-16.
- Escoffier, Simone, 1958. *La rencontre de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal entre Loire et Allier. Limites phonétiques et morphologiques*, Paris, Les Belles Lettres.
- Farina, Elisa, 2015. *Il codice J.b.VII.6 dell'Archivio di Stato di Torino : la lingua e la medicina del XV secolo in area francoprovenzale*, Tesi di Laurea, Torino.
- Ferguson, Charles, 1959. « Diglossia », *Word* 15, 325-340.
- Föllmi, Claire, 1968. *Les formes franco-provençales des comptes de la fabrique de St Nicolas de Fribourg de 1470 à 1490*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Fontanella, Lucia, 1984. « Testimonianze francoprovenzali, letterarie e non letterarie, del primo '400 », *Pluteus, periodico annuale di filologia*, 2, 141-158.
- Fontanella, Lucia, 1995. « Un ricettario quattrocentesco di area francoprovenzale », *Bollettino dell'Atlante linguistico italiano. 3e série*, 19, 47-73.
- Forel, François, 1872. *Chartes communales du Pays de Vaud, dès l'an 1214 à l'an 1527*, Lausanne, Bridel.
- Fouché, Pierre, ²1966. *Phonétique historique du français. Les consonnes et index général*, volume 3, Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, ²1969. *Phonétique historique du français. Les voyelles*, volume 2, Paris, Klincksieck.
- Fournial, Etienne, 1964. *Les mémoriaux de la chambre des comptes de Forez. Restitution du registre des années 1349-1356*, Macon, Protat.
- Fournial, Etienne / Gonon, Marguerite, 1967. *Compte de la réparation du donjon et de la construction de la chambre des comptes de Montbrison (1382-1383)*, Paris, Klincksieck.
- Fréchet, Claudine, 2004. « Les Comptes de Thoire et Villard d'après des registres allant de 1361 à 1371. Archives départementales de la Côte-d'Or B 8240 », in : Champtréal, Rosito (éd.), 2004. *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 71-80.
- Fuhrer, Lorraine, 2013. *Documents linguistiques fribourgeois des XIV^e et XV^e siècles : analyse d'une scripta partagée entre le français et la langue régionale*, Mémoire de maîtrise, Neuchâtel.
- Fuhrer, Lorraine, à paraître. « La scripta fribourgeoise au sein du réseau scriptologique galloroman : vers une meilleure compréhension de l'élaboration d'une norme de chancellerie », *ACILPR XXIX*.

- Gaffiot, Félix, 1934. *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, Hachette.
- Gardette, Pierre, 1960. « Aspects du vocabulaire francoprovençal », *RLiR* 24, 352-372.
- Gardette, Pierre, 1962. « À l'origine du provençal et du francoprovençal, quelques mots du latin de Lugdunum », *RLiR* 26, 71-89.
- Gardette, Pierre, 1963a. « Les textes non littéraires et le vocabulaire francoprovençal », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 97-109 [Aussi dans *RLiR* 26, 363-385].
- Gardette, Pierre, 1963b. « Explication de quelques mots extraits d'un tarif de péage de Belleville-sur-Saône au XIV^e siècle », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 110-121 [aussi dans *RLiR* 26, 376-387].
- Gardette, Pierre, 1963c. « Projet d'un glossaire du vieux francoprovençal », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 122-128 [aussi dans *RLiR* 26, 388-394].
- Gardette, Pierre, 1964a. « Mots provençaux dans les œuvres de Marguerite d'Oingt », in : *Mélanges de linguistique romane et de philologie médiévale offerts à Maurice Delbouille*, Gembloux, Duclot, 235-247.
- Gardette, Pierre, 1964b. « En marge des Atlas linguistiques du Lyonnais, du Massif Central, du francoprovençal du Centre. Les influences des parlers provençaux sur les parlers francoprovençaux », *RLiR* 28, 69-81.
- Gardette, Pierre, 1965. « Trois mots francoprovençaux de Marguerite d'Oingt », in : *Omagiu lui Alexandru Rosetti la 70 de ani*, București, Ed. Academiei Republicii socialiste România, 281-285.
- Gardette, Pierre, 1968a. « Trois anciens mots francoprovençaux », in : Stimm, Helmut / Wilhelm, Julius (éds.), *Verba et vocabula : Ernst Gamillscheg zum 80. Geburtstag*, München, W. Fink, 241-250.
- Gardette, Pierre, 1968b. « Le francoprovençal écrit en Lyonnais et en Forez au Moyen Âge », *RLiR* 32, 70-99 [aussi dans Straka, Georges (éd.), 1972. *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui : domaines d'oïl et domaine franco-provençal. Colloque organisé par le Centre de philologie et de littérature romanes de l'université des sciences humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967*, Paris, Klincksieck, 171-203].
- Gardette, Pierre, 1968c. « Dans quelle langue est écrit le plus ancien texte dialectal du Forez ? », in : Baldinger, Kurt (éd.), *Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag*, Tübingen, M. Niemeyer, 37-49.
- Gardette, Pierre, 1969. « Une mode provençale à Lyon au XIV^e siècle : *midon* », in : *Mélanges offerts à Rita Lejeune*, Gembloux, Duclot, 129-135.
- Gardette, Pierre, 1971a. « La romanisation du domaine francoprovençal », in : Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), *Colloque de dialectologie francoprovençale*,

- Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 1-26.
- Gardette, Pierre, 1971b. « Textes d'ancien forézien. Le compte de la réparation du donjon de Montbrison en 1382-1383 », in : Cluzel, Irénée / Pirot, François (éds.), *Mélanges de philologie romane dédiés à la mémoire de Jean Boutière (1899-1967)*, Liège, Editions Soledis, 253-265.
- Gardette, Pierre, 1972. « Aspects géographiques du lexique francoprovençal », *RLiR* 36, 322-342.
- Gardette, Pierre, 1974. « Le francoprovençal, son histoire, ses origines », in : Moignet, Gérard / Lassalle, Roger (éds.), *Actes du 5e Congrès international de langue et littérature d'oc et d'études franco-provençales. Nice, 6-12 septembre 1967*, Paris, Les Belles Lettres, 294-305.
- Gärtner, Kurt et al., 2001. *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia.
- Gasca Queirazza, Giuliano, 2004. « Individuazioni di elementi di francoprovenzale nelle carte e documenti latini medievali della Val d'Aosta », in : Champrétavy, Rosito (éd.), 2004. *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 87-93.
- Gasser, Stephan (dir.), 2019. *Le siècle oublié. Fribourg, les années 1300*, In Fine/Musée d'Art et d'Histoire Fribourg.
- Gauchat, Louis, 1891. *Le patois de Dompierre*, Halle sur Saale, E. Karras.
- Gauchat, Louis, 1906. « Étymologies », *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* 5, 14-15.
- Gauchat, Louis, 1907. « Étymologies », *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* 6, 62-63.
- Gauchat, Louis, 1924. « Jordil », *Zeitschrift für Deutsche Mundarten* 1, 91-102.
- Gauchat, Louis / Jeanjaquet, Jules / Tappolet, Ernest et al. (dir.), 1924-. *Glossaire des patois de la Suisse romande*, 8 volumes, Neuchâtel, Attinger, puis Paris/Genève, Droz.
- Gaulin, Jean-Louis, 2018. « Latin et vernaculaire dans les écritures administratives de la principauté de Savoie. L'exemple des comptes généraux du XIV^e siècle », *Médiévales* 75, 11-26.
- Gauthier, Jules, 1880. *Les documents franc-comtois des archives de Neuchâtel (Suisse)*. Besançon, Dodivers.
- Gauthier, Jules, 1900. « Recueil de quarante-huit chartes françaises de 1227 à 1280 pour servir à l'étude du dialecte franc-comtois », *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* 9, 521-574.
- Gavillet, Bernadette, 2011. *Anciens documents en langue française conservés dans les archives des cantons de Vaud et de Genève*, Neuchâtel.
- Gebhardt, Karl, 1974. « Les francoprovençalismes de la langue française », *RLiR* 38, 182-197.
- Gérard-Zai, Marie-Claire, 2016. « La langue des comptes des trésoriers de la ville de Fribourg au XV^e siècle : quelques propos liminaire », *FG* 93, 65-84.
- Gilliéron, Jules / Edmont, Edmond, 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*, Paris, H.

- Champion, en ligne <cartodialect.imag.fr>.
- Gingins-La-Sarra, Frédéric Jean Charles de / Forel, François, 1846. *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, Lausanne, Bridel.
- Girardin, Joseph, 1900. « Le vocalisme du fribourgeois au XV^e siècle », *ZrPh* 24, 199-248.
- Glessgen, Martin, 2000. « L'écrit documentaire français dans la Lorraine médiévale : quelques réflexions méthodologiques », in : Horváth, Iván (éd.), *Philology in the Internet Era / Philologie à l'ère de l'Internet. Actes du colloque de l'Université Eötvös Loránd, Budapest 7-11 juin 2000*.
- Glessgen, Martin, 2001. « Das altfranzösische Geschäftsschrifttum in Oberlothringen : Quellenlage und Deutungsansätze », in : Gärtner, Kurt et al. (éd.), *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia, 257-294.
- Glessgen, Martin, 2003. « L'élaboration philologique et l'étude lexicologique des *Plus anciens documents linguistiques de la France* à l'aide de l'informatique », in : Duval, Frédéric (éd.), *Frédéric Godefroy. Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 371-386.
- Glessgen, Martin, 2004. « Realia und Urkunden. Die Teilung eines lothringischen Stadthauses kurz nach 1400 », in : Gil, Alberto / Osthus, Dietmar / Polzin-Haumann, Claudia (éds.), *Romanische Sprachwissenschaft. Zeugnisse für Vielfalt und Profil eines Faches. Festschrift für Christian Schmitt zum 60. Geburtstag*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 423-447.
- Glessgen, Martin, 2006. « L'écrit documentaire dans l'histoire linguistique de la France », in : Guyotjeannin, Olivier (éd.), *La langue dans les actes. Actes du XI^e congrès de la commission internationale de diplomatique, Troyes 11-13 septembre 2003*, Éditions en ligne de l'École des Chartes.
- Glessgen, Martin, 2007. « Bases de données textuelles et lexicographie historique : l'exemple des *Plus anciens documents linguistiques de la France* », in : *ACILPR XXIV*, Tübingen, Niemeyer, 371-380.
- Glessgen, Martin, 2008. « Les lieux d'écritures dans les chartes lorraines du XIII^e siècle », *RLiR* 72, 413-540.
- Glessgen, Martin, 2010a. « Présentation générale. Architecture et méthodologie du projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France, édition électronique* », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 168, 7-24.
- Glessgen, Martin, 2010b. « La terre lorraine, les puissants et les hommes : la plus ancienne charte française du scriptorium de Toul (1237) », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 168, 25-46.
- Glessgen, Martin, 2012a. « Trajectoires et perspectives en scriptologie galloromane », *Medioevo Romano*, 36, 5-23.
- Glessgen, Martin, 2012b. *Linguistique romane : domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, A. Colin.
- Glessgen, Martin, 2015. « L'écrit documentaire et le projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France* », in : Trotter, David (éd.), *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin/Boston, De Gruyter, 267-295.

- Glessgen, Martin et al. (dir.), ³2016. *Documents linguistiques galloromans* (DocLing), édition électronique <www.rose.uzh.ch/docling>.
- Glessgen, Martin, 2017. « La genèse d'une norme en français au Moyen Âge : mythe et réalité du 'francien' », *RLiR* 81, 313-397.
- Glessgen, Martin / Kopp, Matthias, 2005. « Linguistic annotation of texts in non-standardized languages : the program procedures of the tool PHOENIX », in : Pusch, Claus / Kabatek, Johannes / Raible, Wolfgang (éds.), *Romanistische Korpuslinguistik II : Korpora und diachrone Sprachwissenschaft*, Tübingen, Gunter Narr, 147-154.
- Glessgen, Martin / Lebsanft, Franz, 1997. *Alte und neue Philologie*, Tübingen, Niemeyer.
- Godefroy, Frédéric Eugène, 1880-1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, 8 volumes, Paris, Vieweg.
- Godefroy, Frédéric Eugène, 1895-1902. *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Vieweg.
- Godel, Eric, 2000. « Portrait d'une ville au moyen âge tardif. Testaments fribourgeois du XV^e siècle : les registres de Berhard Chaucy et de Jacob de Canali », *FG* 77, 51-105.
- Goebel, Hans, 1970. *Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Braumüller.
- Goebel, Hans, 1972. « Moderner Dialekt und mittelalterliche Skripta in der Normandie. Ein Vergleich mit modernen Mitteln », *VR* 31, 287-333.
- Goebel, Hans, 1975a. « "Le Rey est mort, vive le Roy". Nouveaux regards sur la scriptologie », *TraLiLi* 13, 145-210.
- Goebel, Hans, 1975b. « Qu'est-ce que la scriptologie ? », *Medioevo Romano* 2, 3-43.
- Goebel, Hans, 1976. « Die Skriptologie – ein linguistisches Aschenbrödel ? Vermischtes zur Methodologie einer discipline-carrefour », *Revue Roumaine de Linguistique* 21, 65-84.
- Goebel, Hans, 1979. « *Verba volant, scripta manent*. Quelques remarques à propos de la scripta normande », *RLiR* 43, 344-399.
- Goebel, Hans / Wüest, Jakob, 2001. « Skriptaforschung / Scriptologie », in : Holtus, Günter / Michael, Metzeltin / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume 1/2, Tübingen, Niemeyer, 835-851.
- Gonon, Marguerite, 1955. « Essai d'un glossaire forézien d'après les testaments des XIII^e et XIV^e siècles », *Archivum latinitatis medii aevi*, 25, 143-154, 26, 75-140, 235-247.
- Gonon, Marguerite, 1960a. « La langue forézienne dans les registres audienciers du XIV^e siècle », *RLiR* 24, 30-68.
- Gonon, Marguerite, 1960b. « La vie religieuse en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments », *Archivum latinitatis medii aevi*, 30, 233-286.
- Gonon, Marguerite, 1961. *La vie familiale en Forez au XIV^e siècle et son vocabulaire d'après les testaments*, Paris, Les Belles Lettres.
- Gonon, Marguerite, 1963. « Quelques mots foréziens recueillis dans les testaments du XV^e siècle », *RLiR* 27, 114-118.
- Gonon, Marguerite, 1964-1965. « Glossaire forézien du XV^e siècle, d'après les testaments », *RLiR* 28, 408-445, 29, 141-186, 314-358.
- Gonon, Marguerite, 1966. « L'inventaire des biens d'un citoyen de Lyon en 1327 », in : *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Pierre Gardette. Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg*, Paris, Klincksieck,

191-196.

- Gonon, Marguerite, 1968. *La vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments : XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres.
- Gonon, Marguerite, 1970a. « Les plaisirs de la table en Forez au XV^e siècle », in : *IV^e Congrès de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales. Avignon, 7-13 septembre 1964*, Avignon, Revue de Langue et Littérature d'Oc, 495-501.
- Gonon, Marguerite, 1970b. « Les vendanges du comte de Forez en 1383 », in : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Lyon/Strasbourg, Société de linguistique romane, 441-452.
- Gonon, Marguerite, 1973. *La langue vulgaire écrite des testaments foréziens*, Paris, Les Belles Lettres.
- Gonon, Marguerite, 1973-1974a. « Le journal des dépenses du voyage à Paris des enfants du comte Jean I^{er} de Forez, Jean et Reynaud, 1322-1323 (Archives départementales de la Loire B 1907) », *Bulletin de la Diana* 43, 299-319.
- Gonon, Marguerite, 1973-1974b. « Les Foréziens à table du XIII^e au XVI^e siècle », *Archivum latinitatis medii aevi*, 39, 23-37.
- Gonon, Marguerite, 1974. *Documents linguistiques de la France (série francoprovençale). Documents linguistiques du Forez (1260-1498)*, Paris, CNRS.
- Gonon, Marguerite, 1975. « Construction en Forez au Moyen Âge. Technique matériaux, outils et instruments. Les artisans. », in : *Actes du 98^e Congrès national des sociétés savantes, Saint-Étienne, 1973. Section d'archéologie et d'histoire de l'art : archéologie minière, Forez et Massif Central*, Paris, Bibliothèque nationale, 349-360.
- Gonon, Marguerite, 1980. « La chasse en Forez, XIII^e-XV^e siècles (d'après les textes publiés) », in : *La chasse au Moyen Âge. Actes du colloque de Nice, 22-24 juin 1979*, Paris, Les Belles Lettres, 219-227.
- Gonon, Marguerite, 1984. « Prés de fauche et pâturages en Forez au XIII^e siècle », in : Tomas, François (éd.), *Paysages et milieux naturels de la plaine du Forez*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 19-24.
- Gonon, Marguerite, 1985. « Latin, français et francoprovençal en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen-Age », in : Centre d'études francoprovençales "René Willien" de Saint-Nicolas (éd.), 1985. *Histoire linguistique de la Vallée d'Aoste du Moyen Age au XVIII^e siècle. Actes du séminaire de Saint-Pierre, 16-17-18 mai 1983*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 48-52.
- Gonon, Marguerite, 1989. « Les étoffes en Forez au Moyen Âge », in : *Actes du 112^e Congrès national des sociétés savantes. Lyon, 1987. Section d'histoire médiévale et de philologie*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 149-155.
- Gonon, Marguerite, 1994. « Métiers de femmes à Lyon (XIII^e-XIV^e siècles) », in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 129-137.
- Gonon, Marguerite / Fondation Georges Guichard (Boen), 1960. *Les institutions et la société en Forez au XIV^e siècle d'après les testaments*, S.l., Association des chartes du Forez-Fondation Georges Guichard.
- Gossen, Carl Theodor, 1951. *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck.
- Gossen, Carl Theodor, 1957. « Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16.

- Jahrhundert », *ZrPh* 73, 427-459.
- Gossen, Carl Theodor, 1963a. « De l'histoire des langues écrites régionales du domaines d'oïl », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 3-16 [aussi dans *RLiR* 26, 271-282].
- Gossen, Carl Theodor, 1963b. « La scripta des chartes picardes », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 17-31 [aussi dans *RLiR* 26, 285-299].
- Gossen, Carl Theodor, 1963c. « Quelques spécimens de scripta lorraine, picarde et normande », in : Straka, Georges (éd.), *Les anciens textes romans non littéraires. Leur apport à la connaissance de la langue au Moyen Âge. Colloque international organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 30 janvier au 4 février 1961*, Paris, Klincksieck, 32-40 [aussi dans *RLiR* 26, 300-308].
- Gossen, Carl Theodor, 1964. « Untersuchungen zur jurassischen Scripta », *VR* 23, 321-354.
- Gossen, Carl Theodor, 1965. « La scripta bourguignonne et le francoprovençal », *RRL*, 10, 455-460.
- Gossen, Carl Theodor, 1966. « Les plus anciennes chartes en langue vulgaire rédigée dans l'Ajoie », in : *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Pierre Gardette. Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg*, Paris, Klincksieck, 197-206.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. *Französische Skriptastudien : Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, H. Böhlau.
- Gossen, Carl Theodor, 1968a. « L'interprétation des graphèmes et la phonétique historique de la langue française », *TraLiLi* 6/1, 149-168.
- Gossen, Carl Theodor, 1968b. « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du Moyen Âge », *RLiR* 32, 1-16.
- Gossen, Carl Theodor, 1970. « Considérations sur la scripta "para-francoprovençale" », *RLiR* 34, 326-348.
- Gossen, Carl Theodor, 1976. « L'état présent des études sur les dialectes galloromans au moyen âge », in : *ACILPR XIII*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 19-34.
- Gossen, Carl Theodor, 1979. « Méditations scriptologiques », *Cahiers de civilisation médiévale* 87, 263-283.
- Grafström, Åke, 1958. *Étude sur la graphie des plus anciennes chartes languedociennes avec un essai d'interprétation phonétique*, Uppsala, Almqvist & Wiksells Boktryckeri AB.
- Greub, Yan, 2004. « La fragmentation de la Romania et la formation de l'espace linguistique francoprovençal : le témoignage des monnaies mérovingiennes », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 15-22.
- Greub, Yan, 2007. « Sur un mécanisme de la préstandardisation de la langue d'oïl », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* 102, 429-434.

- Greub, Yan, 2019. « La diffusion de la langue littéraire au Moyen Âge : français et francoprovençal », *Langages* 215, 15-26.
- Greub, Yan / Chambon, Jean-Pierre, 2008. « Histoire des dialectes dans la Romania : Galloromania », in : Gerhard, Ernst et al. (éds.), *Romanische Sprachgeschichte : ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen, Histoire linguistique de la Romania : manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, volume 3, Berlin etc., De Gruyter, 2499-2520.
- Grévin, Benoît, 2005. « L'historien face au problème des contacts entre latin et langues vernaculaires au bas Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle) : espace ouvert à la recherche. L'exemple de l'application de la notion de diglossie », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age* 117/2, 447-469.
- Grübl, Klaus, 2013. « La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique », *RLiR* 77, 343-383.
- Grübl, Klaus, 2014. *Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241–1455)*, Tübingen, Narr Verlag.
- Grübl, Klaus, 2015. « Ce que les chartes nous apprennent sur la variation et le changement linguistique au Moyen Âge : l'exemple de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français », *RLiR* 79, 33-69.
- Guichard, Georges / Courtin De Neufbourg, Guy de / Perroy, Edouard / Gonon, Marguerite / Fondation Georges Guichard (Boen), 1933-1980. *Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle*, 29 volumes, Macon, Protat, puis Paris, Klincksieck.
- Guigue, Georges, 1882a. *Le livre de raison d'un bourgeois de Lyon au XIV^e siècle. Texte en langue vulgaire (1314-1344)*, Lyon.
- Guigue, Georges, 1882b. « Fragment d'une chronique lyonnaise (treizième et quatorzième siècle) », *La revue lyonnaise* 3, 293-302.
- Guigue, Georges, 1885. *Le carcabeau du péage de Givors de 1225*, Lyon, Librairie générale H. Georg.
- Guigue, Georges, 1886. *Récits de la guerre de Cent ans. Les Tard-venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais. Texte imprimé 1356-1369*, Lyon, Vitte et Perrussel.
- Guigue, Georges, 1906. « Le testament d'un bourgeois (Jean de la Mure) de Lyon (1361) », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 3, 349-361.
- Guigue, Georges, 1926. *Registres consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des Délibérations du Conseil de la Commune (1422-1450)*, volume 2, Lyon, Archives et bibliothèque de la ville.
- Guigue, Georges / Meyer, Paul, 1906. « Fragments du Grand livre d'un drapier de Lyon (1320-1323) », *R* 35, 428-444.
- Guigue, Marie-Claude, 1875. « Compte rendu aux religieuses de Saint-Martin-le-Paul par Pierre de la Bête, clerc, leur receveur », in : *Polyptique de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon : dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Maconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné au treizième siècle*, Lyon, A. Brun, 209-210.
- Guigue, Marie-Claude, 1882. *Registres consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des*

- Délibérations du Conseil de la Commune de 1416 à 1424*, volume 1, Lyon, Auguste Brun, Lyon.
- Guigue, Marie-Claude, 1978 [1876]. *Cartulaire municipal de la ville de Lyon. Privilèges, franchises, libertés et autres titres de la Commune. Recueil formé au XIV^e siècle par Étienne de Villeneuve*, Genève, Mégariotis Reprints.
- Guilleré, Christian / Gaulin, Jean-Louis, 1992. « Des rouleaux et des hommes : premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », *Études savoisiennes* 1, 51-108.
- Guyotjeannin, Olivier / Pycke, Jacques / Tock, Benoît-Michel, ³2006. *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols.
- Hafner, Hans, 1955. *Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen*, Bern, Francke.
- Hallauer, Jakob, 1920. *Der Dialekt des Berner Jura im XIV. Jahrhundert*, Diss. Zürich.
- Hallig, Rudolf / Wartburg, Walter von, ²1963. *Begriffssystem als Grundlage für die Lexikographie. Versuch eines Ordnungsschemas. Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie. Essai d'un schéma de classement*, Berlin, Akademie-Verlag.
- Hasselrot, Bengt, 1934-1935. « Le francoprovençal se compose-t-il de deux groupes principaux, un septentrional et un méridional ? », *Studia Neophilologica* 7, 1-17.
- Hasselrot, Bengt, 1937. *Étude sur les dialectes d'Ollon et du district d'Aigle (Vaud)*, Uppsala/Paris, A.-B. Lundequistska Bokhandeln/Droz.
- Hasselrot, Bengt, 1938-1939. « Sur l'origine des adjectifs possessifs *nostron*, *vostron* en francoprovençal », *Studia Neophilologica* 11, 62-84.
- Hasselrot, Bengt, 1966. « Les limites du francoprovençal et l'aire de "nostron" », *RLiR* 30, 257-266.
- Hasselrot, Bengt, 1974. « Adieu au francoprovençal », *RLiR* 38, 265-275.
- Heinemann, Franz, 1895. « Geschichte des Schul- und Bildungslebens im alten Freiburg bis zum 17. Jahrhundert », *FG* 2, 1-145.
- Hilka, Alfons (éd.), 1912. *Li romanz d'Athis et Prophlias*, Dresden/Halle, Gesellschaft für romanische Literatur/Niemeyer.
- Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian, 1995. *Lexikon der Romanistischen Linguistik, Volume II/2, Die einzelnen romanischen Sprachen und Sprachgebiete vom Mittelalter bis zur Renaissance*, Tübingen, Niemeyer.
- Holtus, Günter / Overbeck, Anja / Völker, Harald, 2003a. « Ce qu'un texte médiéval peut nous faire savoir. Étude et analyse d'un corpus de chartes luxembourgeoises », in : *ACILPR XXIII*, Tübingen, Niemeyer, 111-122.
- Holtus, Günter / Overbeck, Anja / Völker, Harald, 2003b. *Luxemburgische Skriptastudien. Edition und Untersuchung der altfranzösischen Urkunden Gräfin Ermesindes (1226-1247) und Graf Heinrichs V. (1247-1281) von Luxemburg*, Tübingen, Niemeyer.
- Holtus, Günter / Overbeck, Anja / Völker, Harald, 2005. « Ergebnisse des Trierer Urkundensprachenprojektes », in : Kiss, Sándor / Mondin, Luca / Salvi, Giampaolo (éds.), *Latin et langues romanes. Études de linguistique offertes à József Herman à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire*, Tübingen, Niemeyer, 399-410.
- Horiot, Brigitte, 1971. « Pronoms et déterminatifs en ancien francoprovençal », in : Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 125-150.

- Horiot, Brigitte, 1972. « Recherches sur la morphologie de l'ancien francoprovençal », *RLiR* 36, 1-74.
- Horiot, Brigitte, 2006. « Journal de comptes de l'hôtel du comte de Forez, semaine du 9 au 15 janvier 1323 n. st. (Arch. dép. Rhône, série J, non coté) », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Diglossie et interférences linguistiques : néologismes, emprunts, calques. Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 17-18 décembre 2005*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 131-136.
- Horiot, Brigitte / Du Pouget, Marc, 1990. « Un journal de recette du péage de Belleville au XV^e siècle », *RLiR* 54, 93-142.
- Hubschmied, Johann Ulrich, 1938a. « Deux noms de rivière gaulois », in : *Actes et mémoires du Premier Congrès International de Toponymie et d'Anthroponymie*, Paris, 149-155.
- Hubschmied, Johann Ulrich, 1938b. « Sprachliche Zeugen für das späte Aussterben des Gallischen », *VR* 3, 48-155.
- Hubschmied, Johann Ulrich, 1949. *Praeromanica*, Bern, Francke.
- Hubschmied, Johann Ulrich, 1951. *Alpenwörter romanischen und vorromanischen Ursprungs*, Bern, Francke.
- Jänicke, Otto, 1967. *Die Bezeichnungen des Roggens in den romanischen Sprachen unter besonderer Berücksichtigung der Galloromania*, Tübingen, Niemeyer.
- Jeanjaquet, Jules, 1905. « Un document inédit du français dialectal de Fribourg au XIV^e siècle », in : *Aus romanischen Sprachen und Literaturen, Festschrift Heinrich Morf*, Halle, Max Niemeyer, 271-296.
- Jud, Jakob, 1939. « Observation sur le lexique de la Franche-Comté et du francoprovençal », in : *Studies in French language and medieval literature presented to Professor Mildred K. Pope*, Manchester, University Press, 225-240.
- Kihaï, Dumitru, 2010. « Les lieux d'écriture dans le domaine oriental d'oïl : les paramètres extralinguistiques de leur positionnement dans le réseau scriptologique », *Bibliothèque de l'école des Chartes* 168, 47-60.
- Kihaï, Dumitru, 2011. *Écriture et pouvoir au 13^e siècle en Champagne : identification des principaux lieux d'écriture*, Thèse de doctorat, Zürich/Strasbourg.
- Kihaï, Dumitru, 2013. « Le scribe bilingue dans les productions documentaires oïliques : étude d'un cas concret », in : *ACILPR XXVI*, Berlin/Boston, De Gruyter, 257-266.
- Koch, Peter, 1993. « Pour une typologie conceptionnelle et médiale des plus anciens documents/monuments des langues romanes » in : Selig, Maria / Frank, Barbara / Hartmann, Jörg (éds.), *Le passage à l'écrit des langues romanes*, Tübingen, Gunter Narr, 39-81.
- Koch, Peter, 2008. « Le latin – une langue pas tout à fait comme les autres ? Le problème de la diglossie en Gaule septentrionale », in : Van Acker, Marieke / Van Deyck, Rika / Van Uytendaele, Marc (éds.), *Latin écrit – Roman oral ? De la dichotomisation à la continuité*, Turnhout, Brepols, 43-67.
- Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf, 1985. « Sprache der Nähe – Sprache der Distanz. Mündlichkeit und Schriftlichkeit im Spannungsfeld von Sprachtheorie und Sprachgeschichte », *Romanistisches Jahrbuch* 36, 15-43.
- Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf, 2001. « Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache /

- Langage parlé et langage écrit » in : Holtus, Günter / Metzelin, Michael / Schmitt, Chrisitan, *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume 1/2, Tübingen, Niemeyer, 584-627.
- Körner, Anja, 2001. « Continuité oder Variation ? Die Sprache der Luxemburger Grafenurkunden des 13. Jahrhunderts in Original und Kartularabschrift », in : Gärtner, Kurt et al. (éds.), *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia, 393-417.
- Kremnitz, Gerog, 1996. « Diglossie », in : Goebel, Hans et al. (éds.), *Kontaktlinguistik : ein internationales Handbuch zeitgenössischer Forschung, Contact linguistics : an international handbook of contemporary research, Linguistique de contact : manuel international des recherches contemporaines*, Berlin, De Gruyter, 245-257.
- Kremnitz, Georg, 2004. « Diglossie – Polyglossie/Diglossia – Polyglossia », in : Ammon, Ulrich et al. (éds.), *Sociolinguistics : an international handbook of the science of language and society, Soziolinguistik : ein internationales Handbuch zur Wissenschaft von Sprache und Gesellschaft*, volume 1, Berlin/New York, De Gruyter, 158-165.
- Kristol, Andres, 1989. « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIIIe et le début du XVe siècle », *RLiR* 53, 335-367.
- Kristol, Andres, 1990-1991. « Un nouveau fragment de manière de langage : Lincoln, Linc. Arch. Off., Formulary 23 », *VR* 49-50, 312-341.
- Kristol, Andres, 1994. « La prononciation du français en Angleterre au XV^e siècle », in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 67-87.
- Kristol, Andres, 1998. « Comment on apprenait le français au Moyen Age : ce qu'il nous reste à apprendre », *Acta Romanica Basiliensia* 13, 177-197.
- Kristol, Andres, 2000. « L'intellectuel "anglo-normand" face à la pluralité des langues : le témoignage implicite du ms. Oxford, Magdalen 188 », in : Trotter, David (éd.), *Multilingualism in later medieval Britain*, Cambridge, D.S. Brewer, 37-52.
- Kristol, Andres, 2002. « Traces toponymiques du francoprovençal submergé en Suisse alémanique occidentale », *VR* 61, 222-244.
- Kristol, Andres, 2003. « À la découverte de l'ancien francoprovençal : le témoignage de la toponymie haut-valaisanne », in : *Colligere atque tradere. Études d'ethnographie alpine et de dialectologie francoprovençale. Mélanges offerts à Alexis Bétemps*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, 111-119.
- Kristol, Andres, 2004. « Sur les traces du francoprovençal pré-littéraire : l'enseignement des toponymes d'origine francoprovençale dans la Romania submersa en Suisse occidentale », in : Champréavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 23-38.
- Kristol, Andres, 2005a. « La survivance du gaulois dans l'espace helvétique : nouvelles contributions toponymiques à une vieille question », *RLiR* 69, 19-51.

- Kristol, Andres, 2005b. « Le passage au français : garantie du maintien de la "romanité" de la Suisse romande », *Forum Helvetikum* 15, *Dialekt in der (Deutsch)Schweiz – zwischen lokaler Identität und nationaler Kohäsion, Le dialecte en Suisse (alémanique) – entre identité local et cohésion nationale*, 150-155.
- Kristol, Andres, 2005c. « Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale (XVe-XVIIIe siècles) », in : Ambühl, Daniela (éd.), *Le discours sur les langues en Suisse. D'un modèle d'exemple à un cas problématique ?*, Berne, Académie suisse des sciences humaines et sociales, 49-63.
- Kristol, Andres, 2013. « La Romania bâloise : la toponymie soleuroise permet-elle d'en savoir davantage ? », in : Greul, Albrecht et al. (éds.), *La région de Bâle et les rives du Rhin de l'Antiquité au Moyen Âge*, Stuttgart, Kohlhammer, 45-48.
- Kristol, Andres, 2015. « Chrestomathies et corpus de documents sonores francoprovençaux », in : Iliescu, Maria / Roegiest, Roger (éds.), *Manuel des anthologies, corpus et textes romans*, Berlin, De Gruyter, 303-322.
- Kristol, Andres, 2016. « Francoprovençal », in : Ledgeway, Adam / Maiden, Martin (éds.), *The Oxford Guide to the Romance Languages*, Oxford, University Press, 350-362.
- Kristol, Andres (éd.), 2017. *La mise à l'écrit et ses conséquences. Actes du troisième colloque "Repenser l'histoire de français", Université de Neuchâtel, 5-6 juin 2014*, Tübingen, Francke.
- Ladner, Pascal, 1981. « Politique et institutions du XII^e au XV^e siècle », in : Ruffieux, Roland (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg*, tome 1, Fribourg, Fragnière, 181-220.
- Lalande, Denis, 1981. « La naissance d'un sobriquet : *Boucicaud* », *RLaR* 85, 115-123.
- Lehr, Ernest, 1880. *La Handfeste de Fribourg dans l'Huechtland de l'an 1249*, Lausanne, Benda.
- Lescuyer-Mondésert, Jeanne-Marie, 1978. « Construction, entretien, réparation des fortifications aux XIII^e et XIV^e siècles dans les régions qui correspondent à l'actuel département de l'Ain, d'après les documents non littéraires », *Bulletin philologique et historique*, 165-181.
- Lescuyer-Mondésert, Jeanne-Marie, 1979a. « Un péage à Saint-Germain-d'Ambérieu en 1355 », *Art et histoire des pays de l'Ain* 3, 21-40.
- Lescuyer-Mondésert, Jeanne-Marie, 1979b. « Structure et entretien des étangs de Bresse et de Dombes à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle », *Art et histoire des pays de l'Ain* 2, 18-49.
- Lescuyer-Mondésert, Jeanne-Marie, 1983. « Gippons et chapirons ; estiveaulz et solars ; seya, futayne, cendal et autres "garnimenz" de la vie domestique, d'après le registre de Loyes et Villars, B8240, des Archives départementales de la Côte-d'Or », in : *Dialectologie, histoire et folklore. Mélanges offerts à Ernest Schüle pour son 70e anniversaire*, Berne, Francke, 220-230.
- Lescuyer, Jeanne, 1988-1989. « La porte de Villars à Châtillon-en-Dombes d'après les Comptes des Syndics (1375-1500) », in : *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuailon*, Grenoble, Ellug, 229-245.
- Levy, Emil, 1894-1924. *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique Roman*, 8 volumes, Leipzig, Reisland.
- Lobeck, Konrad, 1945. *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und*

- Saône, mit sechs Sprachkarten*, Genève/Erlenbach, Droz/Rentsch.
- Lodge, Anthony, 2004. *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, Anthony, 2010a. « The Sources of Standardisation in French – Written or Spoken ? », in : Ingham, Richard (éd.), *The Anglo-Norman Language and its Contexts*, York, York Medieval Press, 26-43.
- Lodge, Anthony, 2010b. « Standardisation, koinéisation et l'historiographie du français », *RLiR* 74, 5-26.
- Lodge, Anthony, 2011. « Standardisation et koinéisation : deux approches contraires à l'historiographie d'une langue », in : Dessì Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (éds.), *Koinesierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, 65-79.
- Löfstedt, Leena, 1987. « Les suffixes -ARIUS et -(AT)OR en français », in : Herman, József (éd.), *Latin vulgaire – latin tardif. Actes du 1^{er} Colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Pécs, 2-5 septembre 1985*, Tübingen, Niemeyer, 153-166.
- Lüdi, Georges, 1985. « Mehrsprachige Rede in Freiburger Ratsmanualen des 15. Jahrhunderts », *VR* 44, 163-188.
- Lüdi, Georges, 1989a. « Ein historisches Beispiel für Polyglossie : Stadtsprachen in Fribourg/Freiburg i. Ue, im XIV./XV. Jahrhundert », in : Nelde, Peter (éd.), *Historische Sprachkonflikte*, Bonn, Dümmler, 37-55.
- Lüdi, Georges, 1989b. « Un exemple de polyglossie : Fribourg i. Ue. aux XIV^e/XV^e siècles », in : Weil, Dominique / Fugier, Huguette (éds.), *Rencontres régionales. Actes du troisième colloque régional de linguistique, Strasbourg, 28-29 avril 1988*, Strasbourg Université des sciences humaines, 257-276.
- Lusignan, Serge, 1986. *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Lusignan, Serge, 2003a. « L'administration royale et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècle », in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 51-70.
- Lusignan, Serge, 2003b. « Les langues vernaculaires écrites dans le domaine roman », in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 469-472.
- Lusignan, Serge, 2004a. « Le choix de la langue d'écriture des actes administratifs en France. Communiquer et affirmer son identité », in : Boudreau, Claire et al. (éds.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 187-201.
- Lusignan, Serge, 2004b. *La Langue des rois au Moyen Âge*, Paris, PUF.
- Lusignan, Serge, 2005. « La résistible ascension du vulgaire : persistance du latin et latinisation du français dans les chancelleries de France et d'Angleterre à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age* 117/2, 471-508.
- Lusignan, Serge, 2011. « Le français médiéval : perspectives historiques sur une langue plurielle », in : Lusignan, Serge (éd.), *L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, Laval, Presses de

- l'Université de Laval, 5-107.
- Lusignan, Serge, 2012. *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Garnier.
- Maffei Boillat, Stefania, 2015. *Le Mariale lyonnais (Paris, BNF, fr. 818). Édition, traduction et étude linguistique*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Maffei Boillat, Stefania, 2016. « Un censier vaudois du XIV^e siècle en langue vulgaire », in : Maffei Boillat, Stefania / Corbellari, Alain (éds.), *L'aventure du sens. Mélanges de philologie provençale en l'honneur de François Zufferey*, Strasbourg, ÉLiPhi, 123-145.
- Magnin, Catherine, 1989. *Le Compte des Trésoriers de la ville de Fribourg du second semestre 1448*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Mallet, Edouard, 1862. *Chartes inédites relatives à la ville et au diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312*, Genève, Jullien.
- Marchot, Paul, 1900. « Note sur le consonantisme fribourgeois », *ZrPh* 24, 249-250.
- Marguerat, Philippe, 1968. *Documents linguistiques de la Suisse romande (XIII^e-XV^e)*, Thèse dactylographiée de l'École des Chartes.
- Marguerat, Philippe, 1971. « Pratiques juridiques et usages linguistiques dans le domaine francoprovençal du XIII^e au XVI^e siècle », in : Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 151-172.
- Martin, Jean-Baptiste, 1976. « Une caractéristique du francoprovençal : le pronom démonstratif neutre », in : Colón, German / Kopp, Robert (éds.), *Mélanges de langues et de littératures romanes offerts à Carl Theodor Gossen*, Berne/Liège, Francke/Marche romane, 541-554.
- Martin, Jean-Baptiste, 1990. « Francoprovenzalisch / Francoprovençal », in : Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume 5/1, Tübingen, Niemeyer, 671-685.
- Martin, Jean-Baptiste / Rixte, Jean-Claude, 2010. *Huit siècles de littérature francoprovençale et occitane en Rhône-Alpes : morceaux choisis*, Lyon, EMCC.
- Martin, Robert (dir.), 2015. *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)*, en ligne <www.atilf.fr/dmf/>.
- Marzys, Zygmunt, 1978. « De la scripta au patois littéraire : à propos de la langue des textes francoprovençaux antérieurs au XIX^e siècle », *VR* 37, 193-213.
- Marzys, Zygmunt, 1994. « Une charte jurassienne inédite du début du XIV^e siècle », in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 139-151.
- Marzys, Zygmunt / Scheurer, Rémy, 1997. « Latin et langue vulgaire dans les chartes de Bellelay au XIV^e siècle », in : Knoepfler, Denis (éd.), *Nomen latinum. Mélanges de langue, de littérature et de civilisation latines offerts au professeur André Schneider à l'occasion de son départ à la retraite* Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 299-316.
- Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), 1971. *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz.
- Matile, Georges-Auguste, 1843. *Le Miroir de Souabe, d'après le manuscrit français de la bibliothèque de la ville de Berne*, Neuchâtel, Petitpierre.
- Matile, Georges-Auguste, 1844-1848. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, s.l., s.n., puis Neuchâtel, J. Attinger.

- Matsumura, Takeshi, 2015. *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres.
- Mattéoni, Olivier, 2012. « Mots, langues et discours dans les comptes d'Étienne d'Entraigues, trésorier de Forez (2^{de} moitié du XIV^e siècle) », *Comptabilités* 4, en ligne <<http://comptabilites.revues.org/1156>>.
- Médélice, Jeanine, 1988-1989. « Désignations de la brebis dans l'espace roman », in : *Espaces romans. Études de dialectologie et de géolinguistique offertes à Gaston Tuaille*, Grenoble, Ellug, 560-569.
- Merlo, Clemene, 1904. *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi. Studiati particolarmente nei dialetti ladini, italiani, franco-provenzali e provenzali, saggio di onomasiologiai*, Roma, Ermanno Loescher.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1968. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, C. Winter.
- Meyer, Paul, 1892. « Maître Pierre Cudrifin, horloger, et la ville de Romans (1422-1431) », *R* 21, 39-52.
- Meyer, Paul, 1909. *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, H. Champion.
- Milloz, Adele Roberta, 2002. « Bref glossaire de la langue vulgaire tiré de quelques minutes notariés valdôtains (1388-1447) », *Lo Flambò* 182, 138-156.
- Möhren, Frankwalt, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique*, en ligne <www.deaf-page.de>.
- Mombello, Gianni, 1991. « Français et langue locale à la cour de Savoie au XV^e siècle (fin du XIV^e-début du XVI^e siècle) », in : *Le moyen français : recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VI^e colloque international sur le moyen français, Milan, 4-6 mai 1988*, Milan, Vita e Pensiero, 201-237.
- Monfrin, Jacques, 1962. « Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie », *RLiR* 32, 17-47.
- Morard, Nicolas, 1981. « Une réussite éphémère : l'économie fribourgeoise aux XIV^e et XV^e siècles », in : Ruffieux, Roland (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg*, tome 1, Fribourg, Fragnière, 241-283.
- Morard, Nicolas, 1985. « Le témoignage d'un notaire : achats, ventes et production à Fribourg au milieu du XIV^e siècle », *Revue suisse d'histoire* 35, 121-141.
- Morard, Nicolas, 1987. « "Grande" et "petite" école : "magister" et "magistra" à Fribourg (1249-1425) », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 81, 83-104.
- Morard, Nicolas, 2002-2003. « Fribourg instantané : un rôle de taille inédit. Métiers, richesses, pouvoirs », *Annales fribourgeoises*, 65, 11-112.
- Morard, Nicolas, 2007. « Le sort des ruraux attirés par les villes : mainmorte et liberté à Fribourg (Suisse) (XIII^e-XIV^e siècle) », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons*, volume 64, 141-179.
- Morard, Nicolas / Foerster, Hubert, 2009. *Guide des Archives de l'État de Fribourg*. Fribourg, Imprimeries Saint-Paul, édition PDF.
- Morel, Octave, 1921-1927. *La vie à Châtillon-en-Dombes d'après les comptes de syndics : 1375-1500*, 2 volumes, s.l., s.n.
- Morf, Heinrich, 1909. « Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet », *Bulletin de dialectologie romane* 1, 1-17.
- Müller, Wulf, 1981. « À propos de la scripta fribourgeoise », *VR* 40, 77-84.

- Müller, Wulf, 1982. « Aux débuts de la scripta fribourgeoise », in : Winkelmann, Otto / Braisch, Maria (éds.), *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag. Beiträge zur allgemeinen, indogermanischen und romanischen Sprachwissenschaft*, Bern/München, Francke, 857-864.
- Müller, Wulf, 1985a. « Fachsprache im mittelalterlichen Freiburg », *VR* 44, 156-162.
- Müller, Wulf, 1985b. « Les registres linguistiques de Peterman Cudrefin », in : Centre d'études francoprovençales "René Willien" de Saint-Nicolas (éd.), 1985. *Histoire linguistique de la Vallée d'Aoste du Moyen Age au XVIII^e siècle. Actes du séminaire de Saint-Pierre, 16-17-18 mai 1983*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 9-19.
- Müller, Wulf, 1988. « La terminologie du cordier en ancien fribourgeois », in : Cornagliotti, Anna (éd.), *Miscellanea di studi romanzi offerta a Giuliano Gasca Queirazza per il suo 65^o compleanno*, Alessandria, dell'Orso, 731-742.
- Müller, Wulf, 1989. « Le démonstratif en ancien fribourgeois », in : *ACILPR XIX*, A Coruña, "Pedro Barrié de la Maza Conde de Fenosa", 221-231.
- Müller, Wulf, 1990. « Le démonstratif *cellour* en ancien fribourgeois (XIV^e siècle) », *Bulletin du Centre de dialectologie et d'étude du français régional* 1, 13-28.
- Müller, Wulf, 1995. « Die Kanzleisprache im mittelalterlichen Freiburg (14. Jahrhundert) », *FG* 72, 115-129.
- Müller, Wulf, 1996. « La langue en Suisse romande à la fin du Moyen âge », in : Kremer, Dieter / Monjour, Alf (éds.), *Studia ex hilaritate. Mélanges de linguistique et d'onomastique sardes et romanes offerts à Monsieur Heinz Jürgen Wolf*, Paris, Klincksieck, 333-345.
- Müller, Wulf, 1997. « Sur la morphologie de l'ancien fribourgeois (14^e siècle) », in : Combettes, Bernard / Monsonégo, Simone (éds.), *Le moyen français : philologie et linguistique, approches du texte et du discours. Actes du VIII^e Colloque international sur le moyen français, Nancy, 5-7 septembre 1994*, Paris, Didier Érudition, 131-141.
- Müller, Wulf, 2001. « Die Urkundensprache von Fribourg im 14. (und 15.) Jahrhundert », in : Gärtner, Kurt et al. (éds.), *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia, 245-256.
- Müller, Wulf, 2002. « La Société de Fribourg (Suisse) à la fin du XIV^e siècle : l'édition d'une source anthroponymique », in : Kremer, Dieter (éd.), *Onomastik. Akten des 18. Internationalen Kongresses für Namenforschung, Trier, 12.-17. April 1993*, Tübingen, Niemeyer, 155-160.
- Niquille, Jeanne, 1921. « L'Hôpital de Notre-Dame à Fribourg », *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 11, 267-424.
- Niquille, Jeanne, 1957. « Les premières institutions sociales », in : Société d'histoire du canton de Fribourg / Deutscher Geschichtsforscher Verein des Kantons Freiburg (éd.), *Fribourg – Freiburg 1157-1481*, Fribourg, Fragnière, 230-259.
- Odin, Alfred, 1886. *Phonologie des patois du canton de Vaud*, Halle, Niemeyer.
- Olivieri, Michèle / Sauzet, Patrick, 2016. « Southern Gallo-Romance (Occitan) », in : Ledgeway, Adam / Maiden, Martin (éds.), *The Oxford Guide to the Romance Languages*, Oxford, University Press, 319-349.

- Overbeck, Anja, 2003. *Literarische Skripta in Ostfrankreich. Edition und Analyse einer französischen Handschrift des Reiseberichts von Marco Polo*, Trier, Kliomedia.
- Overbeck, Anja / Völker, Harald, 2007. « TUSTEP et les chartes médiévales. Remarques informatiques », in : *ACILPR XXIV*, Tübingen, Niemeyer, 435-442.
- Parisse, Michel, 2006. *Manuel de paléographie médiévale*, Paris, Picard.
- Patria, Luca / Telmon, Tullio, 2004. « Tracce di francoprovenzale in documenti del baliavato valsusino nel tardo Medio Evo », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 147-189.
- Peersman, Catharina, 2009. « Une approche actuelle de matériaux médiévaux : les chartes de l'abbaye de Ninove sous l'angle de la sociolinguistique historique », in : Aquino-Weber, Dorothée / Cotelli, Sara / Kristol, Andres (éds.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Bern, Peter Lang, 153-174.
- Peersman, Catharina, 2012. *L'essor des langues vernaculaires dans les chartes de Ninove. Perspectives sociolinguistiques sur l'essor et l'emploi de l'ancien français dans les chartes de l'abbaye (1137-1350)*, Presses académiques francophones.
- Perrat, Charles / Gardette, Pierre, 1961. « Le carcabeau en francoprovençal du péage de Belleville (Rhône) », *RLiR* 25, 1-46.
- Perret, André, 1979. *Guide des Archives de la Savoie*, Chambéry.
- Perret, André, 1985. « L'usage des langues latine et française en Savoie d'après des documents et des textes littéraires du Moyen Age et de la Renaissance », in : Centre d'études francoprovençales "René Willien" de Saint-Nicolas (éd.), *Histoire linguistique de la Vallée d'Aoste du Moyen Age au XVIII^e siècle. Actes du séminaire de Saint-Pierre, 16-17-18 mai 1983*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 31-47.
- Perroy, Edouard, 1937. « L'Hôtel-Dieu de Montbrison aux XIII^e et XIV^e siècles », *Bulletin de la Diana* 26, 103-137.
- Pfister, Max, 1993. « Scripta et koinè en ancien français aux XII^e et XIII^e siècles ? », in : Knecht, Pierre / Marzys, Zygmunt (éds.), *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la galloromania et son voisinage. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 17-41.
- Pfister, Max, 2001. « Nordöstliche Skripten im Grenzbereich Germania-Romania vor 1300 », in : Gärtner, Kurt et al. (éds.), *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia, 223-244.
- Pfister, Max, 2003. « Die Skripta des Berner Jura im Hochmittelalter », in : Kramer, Johannes / Niederehe, Hans Josef (éds.), *Romanistik in Geschichte und Gegenwart*, volume 9, Hamburg, H. Buske, 49-66.
- Philipon, Édouard, 1883a. « Un Lyonnais à Paris au XIV^e siècle », *Lyon-Revue* 28, 195-212.
- Philipon, Édouard, 1883b. « Une page de l'histoire de Lyon pendant la guerre de Cent Ans. Le règlement fiscal de 1351 », *Lyon-Revue* 5, 178-194, 228-247, 274-285.
- Philipon, Édouard, 1884. « Phonétique lyonnaise au XIV^e siècle », *R* 13, 542-590.

- Philipon, Édouard, 1885. « Les bénéfiques du Chapitre de Saint-Jean, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et à Poleymieux, d'après un terrier en dialecte lyonnais du XIII^e siècle », *La revue lyonnaise* 9, 420-425.
- Philipon, Édouard, 1887. « Le dialecte bressan aux XIII^e et XIV^e siècles », *Revue des patois* 1, 11-57.
- Philipon, Édouard, 1893. « Les parlers du Forez cis-ligérien aux XIII^e et XIV^e siècles », *R* 22, 1-44.
- Philipon, Édouard, 1901. « Morphologie du dialecte lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles », *R* 30, 213-294.
- Philipon, Édouard, 1905. « Compte en dialecte lyonnais du XIV^e siècle », *Revue de philologie française et de littérature* 19, 249-265.
- Philipon, Édouard, 1909. « Documents linguistiques du département de l'Ain », in : Meyer, Paul (éd.), *Documents linguistiques du Midi de la France*, Paris, Champion, 1-166.
- Philipon, Édouard, 1910. « Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles », *R* 39, 476-531.
- Philipon, Édouard, 1911. « L'*u* long latin dans le domaine rhodanien », *R* 40, 1-16.
- Philipon, Édouard, 1912. « Les parlers du duché de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles », *R* 41, 541-600.
- Philipon, Édouard, 1914. « Les parlers de la comté de Bourgogne aux XIII^e et XIV^e siècles », *R* 43, 495-559.
- Philipon, Édouard / Perrat, Charles, 1927. *Le livre du vaillant des habitants de Lyon en 1388 : estimation des biens meubles et immeubles pour servir à l'assiette de la taille*, Lyon, Audin.
- Pierrehumbert, William, 1926. *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, Attinger.
- Pierret, Jean-Marie, ²1994. *Phonétique historique du français et notions de phonétique générale*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- Poncet, Noël, 1969. *Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville de Lyon pour l'année 1353*, Mémoire de maîtrise, Lyon.
- Pope, Mildred Katharine, ²1952. *From Latin to modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester, Manchester University Press.
- Portmann, Urs, 1986. *Bürgerschaft im mittelalterlichen Freiburg : sozialtopographische Auswertungen zum ersten Bürgerbuch, 1341-1416*, Fribourg, Universitätsverlag.
- Poudret, Jean-François, 1998. *Coutumes et coutumiers. Histoire comparative des droits des pays romands du XIII^e à la fin du XVI^e siècle. Partie 1 : Les sources et les artisans du droit*. Berne, Staempfli.
- Pyhton, Fabien et al., 2018. *Glossaire des patois de la Suisse romande. Guide et complément*, Genève, Droz.
- Quaglia, Lucien / Theurillat, Jean-Marie / Schüle, Ernest, 1973-1975. *Les comptes de l'Hospice du Grand Saint-Bernard (1397-1477)*, *Vallesia* 28, 1-162, 30, 169-394.
- Rais, André, 1968. *Livre d'or des familles du Jura*, volume 1, Porrentruy, Éditions du Jura.
- Raynouard, François-Just-Marie, 1836-1844. *Lexique roman ou Dictionnaire de la langue des troubadours comparée avec les autres langues de l'Europe latine*, 6 volumes, Paris, Silvestre.
- Rebetez, Jean-Claude, 1999. « Chronologie de l'apparition des documents en français dans

- l'ancien Evêché de Bâle aux XIII^e et XIV^e siècle. », in : Henry, Philippe / Tribolet, Maurice de (éds.), *In dubiis libertas. Mélanges d'histoire offerts au professeur Rémy Scheurer*, Hauterive, Attinger, 79-93.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres.
- Robbiani, Damiano, 2019 ms. *Les comptes des trésoriers de la ville de Fribourg 1402-1483. Les dépenses d'une communauté urbaine au XV^e siècle*, Thèse de doctorat, Fribourg.
- Rohrbasser, Jacqueline, 1981. *Étude linguistique du compte des trésoriers fribourgeois du premier semestre 1458*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Roman, J. / Meyer, Paul, 1885. « Document dauphinois de la fin du XII^e siècle », *R* 14, 275-276.
- Rosellini, Aldo, 1969. « Réflexions sur les expressions "lingua vulgaris, materna, layca, romana..." », dans les documents francoprovençaux (quelques conséquences sur le plan de la francisation) », *Aevum* 43, 88-113.
- Rosellini, Aldo, 1970. « Essai sur la francisation de la vallée d'Aoste des origines au XVI^e siècle », *Studio mediolatini e volgari* 18, 113-215.
- Rosetti, Alexandu, 1975. « Remarques sur l'interprétation des graphèmes dans les textes écrits », *RLiR* 39, 394-399.
- Royer, Louis, 1923. « Un texte inédit de 1302 en langage de Grenoble », *Revue de philologie française et de littérature* 35, 152-164.
- Royer, Louis / Thomas, Antoine, 1929. *La Somme du code. Texte dauphinois de la région de Grenoble publié d'après un manuscrit du XIII^e siècle appartenant à la bibliothèque du château d'Uriage*, Paris, Imprimerie nationale.
- Rück, Peter, 1967. « Das Staatsarchiv Freiburg im 14. und 15. Jahrhundert », *FG* 55, 233-279.
- Rück, Peter, 1984. « Das öffentliche Kanzellariat in der Westschweiz (8.-14. Jh.) », in : Silage, Gabriel (éd.), *Landesherrliche Kanzleien im Spätmittelalter. Referate zum VI. Internationalen Kongress für Diplomatie, München 1983*, München, Arbo-Gesellschaft, 203-271.
- Ruffieux, Roland (dir.), 1981. *Histoire du Canton de Fribourg*, tome 1, Fribourg, Fragnière.
- Salmon, Gilbert, 1969. [*Compte des fortifications de la ville de Lyon de 1346 à 1347. Première partie : A la partie dou reauve, rognissanci de les ovres*], Mémoire de maîtrise, Lyon.
- Salmon, Gilbert, 1974. *Le lexique de la construction aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles d'après les textes français, dialectaux et latins des départements de la Loire, du Rhône, de l'Ain et de l'Isère. Étude du lexique du bois, des métaux, des matériaux extraits du sol, de la maçonnerie (étude partielle), de quelques éléments de la construction (fondements murs, escaliers, portes et fenêtres, toit)*, Thèse de doctorat, Strasbourg.
- Salmon, Gilbert, 1976. « Bateaux et bateliers sur Rhône et Saône : un voyage lexical en domaine francoprovençal au Moyen Âge », in : *Voyage, quête, pèlerinage dans la littérature et la civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 137-153.
- Salmon, Gilbert, 1976-1977. « Nouvelles remarques sur la géographie de l'ancien lexique en domaine francoprovençal », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse* 8, 45-54.
- Salmon, Gilbert, 1977a. « Du vocabulaire au lexique : quelques difficultés de l'interprétation linguistique d'un relevé exhaustif (ancien lexique de la construction en domaine

- francoprovençal) », in : Buschinger, Danielle (éd.), *Actes du colloque des 29 et 30 avril 1977 "Linguistique et Philologie" (application aux textes médiévaux)*, Amiens/Paris, Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie/Champion, 261-291.
- Salmon, Gilbert, 1977b. « Remarques sur la géographie de l'ancien lexique de la construction en domaine francoprovençal », *RLiR* 41, 130-153.
- Salmon, Gilbert, 1977c. « Que reste-t-il du lexique régional de la vigne recueilli jadis en Lyonnais par Puitspelu », in : Taverdet, Gérard / Straka, Georges (éds.), *Les français régionaux. Colloque sur le français parlé dans les villages de vigneron, organisé par la Faculté des lettres et de philosophie de l'Université de Dijon du 18 au 20 novembre 1976*, Paris Klincksieck, 161-190.
- Salmon, Gilbert, 1978. « Phonétique et graphies des XIII^e-XV^e siècles en Lyonnais-Forez. Datations et occurrences », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Mulhouse* 9, 49-70.
- Salmon, Gilbert, 1984. « Les realia médiévales : synonymie, polysémie, éléments d'approche descriptive et sémantique », in : *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, Paris, Les Belles Lettres, 439-453.
- Salmon, Gilbert, 1989. « Les régionalismes de l'ancien domaine francoprovençal : particularités locales ou attestations charnières », *Bulletin du Centre de romanistique et de latinité tardive*, 4-5, 303-325.
- Scheurer, Rémy / Morerod, Jean-Daniel, à paraître. *Documents linguistiques de la Suisse romande II. Documents en langue française antérieurs au milieu du XIV^e siècle conservés dans le canton de Neuchâtel*.
- Schmitt, Christian, 1971. « Poésie, source de la commune ? Études lexicologiques du latin parlé à Lugdunum », *RLiR* 35, 167-181.
- Schmitt, Christian, 1974a. « Genèse et typologie des domaines linguistiques de la Galloromania », *TraLiLi* 12, 31-83.
- Schmitt, Christian, 1974b. « Problèmes lexicologiques du francoprovençal », *RLiR* 38, 471-484.
- Schmitt, Christian, 1977. « À propos de la formation linguistique du domaine francoprovençal », *RLiR* 41, 91-103.
- Schnetzer, Patrick, 1979-1980. « Das Eindringen des Deutschen in die Staatskanzlei Freiburg (1470-1500) », *FG* 62, 85-135.
- Schøsler, Lene et al. (éds.), 2007. « De la philologie aux nouveaux médias : éditions de textes – linguistique de corpus – analyse informatique du langage », in : *ACILPR XXIV*, Tübingen, Niemeyer, 287-480.
- Schüle, Ernest, 1971. « Le problème burgonde vu par un romaniste », in : Marzys, Zygmunt / Voillat, François (éds.), *Colloque de dialectologie francoprovençale, Neuchâtel, 23-27 septembre 1969*, Neuchâtel/Genève, Faculté des lettres/Droz, 27-47.
- Schüle, Ernest, 1978. « Exploitation linguistique de textes historiques », *Vallesia* 33, 189-199.
- Schüle, Ernest / Scheurer, Rémy / Marzys, Zygmunt, 2002. *Documents linguistiques de la Suisse romande I. Documents en langue française antérieurs à la fin du XIV^e siècle conservés dans les cantons du Jura et de Berne*, Paris, CNRS.
- Scully, Terence / Casanova, Maurice, 1985. « Du fait de cuisine par Maître Chiquart 1420 (Ms. S 103 de la bibliothèque Supersaxo, à la Bibliothèque cantonale du Valais à Sion) », *Vallesia* 40, 101-231.

- Smith, Marc H., 2004. « Les "gothiques documentaires" : un carrefour dans l'histoire de l'écriture latine », *Archiv für Diplomatik, Schriftgeschichte, Siegel- und Wappenkunde* 50, 417-465.
- Städtler, Thomas (dir), 2010-. *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, en ligne <<http://www.deaf-page.de>>.
- Stanovaïa, Lydia A., 2003. « La standardisation en ancien français », in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 51-70.
- Staub, Friedrich et al, 1981-. *Schweizerisches Idiotikon : Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprachen*, Frauenfeld/Bâle, Huber/Schwabe, en ligne <<https://www.idiotikon.ch>>.
- Stein, Achim / Glessgen, Martin, 2005. « Resources and tools for analyzing Old French texts », in : Pusch, Claus / Kabatek, Johannes / Raible, Wolfgang (éds.), *Romanistische Korpuslinguistik II : Korpora und diachrone Sprachwissenschaft*, Tübingen, Gunter Narr, 135-145.
- Stimm, Helmut, 1952. *Studien zur Entwicklungsgeschichte des Frankoprovenzalischen*, Mainz/Wiesbaden, Akademie der Wissenschaften und der Literatur/F. Steiner.
- Stimm, Helmut, 1955. *Altfrankoprovenzalische Übersetzungen hagiographischer lateinischer Texte aus der Handschrift der Pariser Nationalbibliothek Fr. 818*, Mainz/Wiesbaden, Akademie der Wissenschaften und der Literatur/F. Steiner.
- Stimm, Helmut, 1966. « Mots francoprovençaux dans le "Mariale" du manuscrit Bibl. Nat. fr. 818 », in : *Mélanges de linguistique et de philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette*, Strasbourg/Paris, Centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg/C. Klincksieck, 439-448.
- Stimm, Helmut, 1970. « "Poire" et "pierre" en francoprovençal », in : *IV^e Congrès de langue et littérature d'oc et d'études francoprovençales. Avignon, 7-13 septembre 1964*, Avignon, Revue de Langue et Littérature d'Oc, 521-529.
- Stimm, Helmut, 1973. « Notes sur le lexique de l'ancien francoprovençal », in : *Études de langue et de littérature du Moyen Âge offertes à Felix Lecoy par ses collègues, ses élèves et ses amis*, Paris, Champion, 551-560.
- Stimm, Helmut, 1974. « Concordances lexicales entre *Girart de Roussillon* et les *Légendes et miracles* francoprovençaux », *RLiR* 38, 507-523.
- Stimm, Helmut, 1979. « Altprovenzalische Hapaxlegomena aus der Übersetzung des Liber scintillarum », in : Höfler, Manfred / Vernay, Henri / Wolf, Lothar (éds.), *Festschrift Kurt Baldinger zum 60. Geburtstag, 17. November 1979*, Tübingen, Niemeyer, 777-801.
- Suchier, Hermann, 1888. « Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten », in : Gröber, Gustav (éd.), *Grundriss der romanischen Philologie*, volume 1, Strasbourg, K. J. Trübner, 561-668.
- Tappolet, Ernest, 1911. « Le regain et la pâture d'automne dans les patois romands : articles-spécimens du Glossaire », *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* 10, 17-38.
- Taverdet, Gérard, 1971. « Traits méridionaux et franco-provençaux dans les parlers bourguignons », *RLiR* 35, 59-73.
- Taverdet, Gérard, 1995. « Französische Skriptaformen VII. Bourgogne, Bourbonnais, Champagne, Lothringen / Les scriptae françaises VII. Bourgogne, Bourbonnais,

- Champagne, Lorraine », in : Holtus, Günter / Michael, Metzeltin / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume 2/2, Tübingen, Niemeyer, 374-380.
- Taverdet, Gérard, 2008. « Les limites du francoprovençal à Besançon, à la lumière de la toponymie », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *L'onomastique gallo-romane alpine. Actes de la conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 15-16 décembre 2007*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 257-269.
- Thomas, Antoine, 1915. « Nouvèles variétés étimolojiques », *R* 44, 321-356.
- TLFi = *Trésor de la langue française informatisé*, Nancy, CNRS, ATILF, <<http://atilf.atilf.fr>>.
- Tobler, Adolf / Lommatzsch, Erhard, 1955-. *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Steiner.
- Tremp, Ernst, 1981. « Économie et société au XII^e siècle », in : Ruffieux, Roland (dir.), *Histoire du Canton de Fribourg*, tome 1, Fribourg, Fragnière, 149-179.
- Tremp, Ernst, 1997. « Fribourg et sa région », in : Paravicini Bagliani, Agostino / Fleber, Jean-Pierre / Morerod, Jean-Daniel / Pasche, Véronique (éds.), *Les pays romands au Moyen Age*, Lausanne, Payot, 50-51.
- Tribolet, Maurice de, 1982. « Fidèle et parjure au Val-de-Ruz à la fin du Moyen-Âge », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 76, 90-114.
- Tribolet, Maurice de, 1990. *Dépendance et profit seigneurial : société d'ordres et économie domaniale dans les anciennes possessions des comtes de Neuchâtel, XIII-XV^e siècle*, Dijon/Neuchâtel, Centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit, Éditions universitaires de Dijon/Archives de l'État de Neuchâtel.
- Trotter, David, 2003. « Godefroy et les archives : des attestations trompeuses ? », in : Duval, Frédéric (éd.), *Frédéric Godefroy. Actes du X^e colloque international sur le moyen français*, Paris, École des Chartes, 175-190.
- Trotter, David, 2015. *Manuel de la philologie de l'édition*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Trotter, David, 2017. « Mise par écrit et standardisation. Les cas de l'ancien français et de l'anglo-normand », in : Kristol, Andres (éd.), *La mise à l'écrit et ses conséquences. Actes du troisième colloque « Repenser l'histoire de français », Université de Neuchâtel, 5-6 juin 2014*, Tübingen, Francke, 51-65.
- Trouillat, Joseph / Vautrey, Louis, 1852-1867. *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, 5 volumes, Porrentruy, V. Michel puis J. Gürtler.
- Tuaille, Gaston, 1967. « Principes pour distinguer français et francoprovençal », *RLiR* 31, 292-296.
- Tuaille, Gaston, 1968. « Aspects géographiques de la palatalisation *u > ü*, en gallo-roman et notamment en francoprovençal », *RLiR* 32, 100-125 [aussi dans Straka, Georges (éd.), 1972. *Les dialectes de France au Moyen Age et aujourd'hui : domaines d'oïl et domaine franco-provençal. Colloque organisé par le Centre de philologie et de littérature romanes de l'université des sciences humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967*, Paris, Klincksieck, 205-235].
- Tuaille, Gaston, 1972. « Le francoprovençal : progrès d'une définition », *TraLiLi* 10, 293-339.
- Tuaille, Gaston, 1977. « La graphie -z final derrière voyelle », *RLiR* 41, 120-129.
- Tuaille, Gaston, 1994. « *Lundi* et *Dilun* en gallo-roman », in : Cerquiglini-Toulet, Jacqueline / Collet, Olivier (éds.), *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel*

- Burger*, Genève, Droz, 115-124.
- Tuaillon, Gaston, 2001. *La littérature en francoprovençal avant 1700*, Grenoble, ELLUG.
- Tuaillon, Gaston, 2007. *Le francoprovençal*, Aoste, Musumeci.
- Utz Tresp, Kathrin, 2005. « 600 Jahre Vennerbrief : 24. Juni 1404 – 24. Juni 2004 », *FG* 82, 39-82.
- Utz Tresp, Kathrin, 2011. « Notariat und Historiografie : die Freiburger Notarsfamilie Cudrefin und die Anfänge des freiburgischen Historiografie (Mitte 15. Jahrhundert) », *FG* 88, 9-51.
- Utz Tresp, Kathrin, 2012a. « *Fiat littera ad dictamen sapientum* » : *Notare, Lombarden und Juden in Freiburg im Üchtland (14. Jahrhundert)*, Zürich, Dike.
- Utz Tresp, Kathrin, 2012b. « Heureux notaires fribourgeois ? », *Annales fribourgeoises* 74, 9-20.
- Utz Tresp, Kathrin / Walter, François / Python, Francis, 2018. *Histoire de Fribourg*, 3 volumes, Neuchâtel, Libre-Alpha.
- Vachez, Antoine, 1877. *Notice sur la destruction du château de Nervieu*, Vienne, E.-J. Savigné.
- Vachez, Antoine, 1879. *Notice sur la destruction du château de Peyraud en Vivarais, faite en 1350 à la requête de la ville de Lyon*, Lyon, Mougins-Rusand.
- Valentin-Smith, Joannès-Erhard / Guigue, Marie-Claude, 1854-1885. *Bibliotheca Dumbensis. Recueil de chartes, titres et documents pour servir à l'histoire de Dombes*, 2 volumes, Trévoux, Jules Jeannin.
- Valsecchi, Barbara, 2000-2001. « Les écritures de l'administration fribourgeoises dans la période du bas Moyen Âge (1450-1550) », *Annales fribourgeoises* 64, 7-77.
- Van Acker, Marieke, 2010. « La transition latin/langues romanes et la notion de "diglossie", *ZrPh* 126, 1-38.
- Van Uytfanghe, Marc, 2003. « Le latin et les langues vernaculaires au Moyen Âge : un aperçu panoramique » in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 1-38.
- Van Uytfanghe, Marc, 2012. « La diachronie latino-romane : le conflit des chronologies et la diglossie », *ZrPh* 128, 405-456.
- Vevey, Bernard de, 1939. *La rédaction des coutumes dans le canton de Fribourg*, Fribourg, Fragnière.
- Vevey, Bernard de / Bonfils, Yves, 1941. *Le premier livre des bourgeois de Fribourg (1341-1416)*, Fribourg, Fragnière.
- Videsott, Paul, 2010a. « À propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 168 61-81.
- Videsott, Paul, 2010b. « Le plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne – édition et considérations linguistiques », in : *ACILPR XXV*, Berlin/New York, De Gruyter, 371-381.
- Videsott, Paul, 2013a. « Les débuts du français à la Chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1250-1285) », *RLiR* 77, 3-50.
- Videsott, Paul, 2013b. « Quand et avec qui les rois de France ont-ils commencé à écrire en français ? », in : *ACILPR XXVI*, Berlin/Boston, De Gruyter, 445-457.
- Videsott, Paul, 2015a. « Comment écrivait la chancellerie royale capétienne au XIII^e siècle ? Un aperçu géo-quantitatif sur la base du *Corpus des actes royaux vernaculaires du XIII^e*

- siècle », *ZrPh* 131, 863-910.
- Videsott, Paul, 2015b. *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241-1300). Présentation et édition*, Strasbourg, ÉLiPhi.
- Vieillard, Léon, 1884. *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Besançon, P. Jacquin.
- Vitale Brovarone, Alessandro, 2004. « Francese e francoprovenzale in alcuni documenti di ambiente ginevrino. Riflessioni sull'uso ufficiale delle lingue », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 95-112.
- Vitali, David, 2003. « Interférences entre le latin et la langue vernaculaire dans les chartes latines de Suisse occidentale », in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 127-145.
- Vitali, David, 2007. *Mit dem Latein am Ende? Volkssprachlicher Einfluss in lateinischen Chartularen aus der Westschweiz*, Bern/Berlin etc., Peter Lang.
- Völker, Harald, 2000. « Chartes luxembourgeoises du XIII^e siècle. Scripta régionale, locale ou individuelle ? », in : *ACILPR XXII*, Tübingen, Niemeyer, 159-166.
- Völker, Harald, 2001. « Die Skriptaforschung als eine Philologie der Varietäten. Zur Negation mit (ne) ... nient in den altfranzösischen Urkunden der Grafen von Luxemburg (1237-1281) », in : Gärtner, Kurt et al. (éds.), *Skripta, Schreiblandschaften und Standardisierungstendenzen. Urkundensprachen im Grenzbereich von Germania und Romania im 13. und 14. Jahrhundert. Beiträge zum Kolloquium vom 16. bis 18. September 1998 in Trier*, Trier, Kliomedia, 75-104.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden des Grafschaft Luxemburg (1237-1281)*, Tübingen, Niemeyer.
- Völker, Harald, 2004. « Zwischen Textedition und historischer Varietätenlinguistik. Tustep-unterstützte hypertextuelle Strukturen zur Analyse rekontextualisierter Texte », in : Reeg, Gottfried / Schubert, Martin (éds.), *Edieren in der elektronischen Ära*, Berlin, Weidler, 127-144.
- Völker, Harald, 2005. « Hypertextstrukturen in historischen Textkorpora », in : Pusch, Claus / Kabatek, Johannes / Raible, Wolfgang (éds.), *Romanistische Korpuslinguistik II : Korpora und diachrone Sprachwissenschaft*, Tübingen, Gunter Narr, 45-55.
- Völker, Harald, 2007. « A 'practice of the variant' and the origins of the standard. Presentation of a variationist linguistics method for a corpus of Old French charters », *French Language Studies* 17, 207-223.
- Vurpas, Anne-Marie, 1995. « Frankoprovenzalische Skriptae / Les scriptae francoprovençales », in : Holtus, Günter / Michael, Metzeltin / Schmitt, Christian (éds.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, volume 2/2, Tübingen, Niemeyer, 389-405.
- Vurpas, Anne-Marie, 2004. « Remarques sur le vocabulaire de l'ancien francoprovençal d'après un document inédit de l'Ain (XIV^e siècle) », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région

- autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 81-85.
- Wartburg, Walther von, 1922-. *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 25 volumes, Bonn/Bâle, Klopp/Helbing & Lichtenhahn/Zbinden.
- Wartburg, Walter von, 1941. *Les origines des peuples romans*, Paris, PUF.
- Wartburg, Walter von, 1950. *Évolution et structure de la langue française*, Berne, Francke.
- Wartburg, Walter von, 1967. *La fragmentation linguistique de la Romania*, Paris, Klincksieck.
- Werro, Romain / Berchtold, Jean / Gremaud, Jean, 1839-1877. *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, 8 volumes, Fribourg, Joseph-Louis Piller.
- Wright, Roger, 2003. « La période de transition du latin, de la *lingua romana* et du français », *Médiévales* 45, 11-24.
- Wüest, Jakob, 2003. *Le rapport entre langue parlée et langue écrite : les scriptae dans le domaine d'oïl et dans le domaine d'oc*, in : Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (éds.), *The dawn of the written vernacular in Western Europe*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 215-224.
- Wyssa, Pierre, 1981. *Le compte des trésoriers fribourgeois du premier semestre 1439*, Mémoire de licence, Fribourg.
- Zanolli, Orphée, 1975. *Cartulaire de Saint-Ours (XV^e siècle)*, in : *Bibliothèque de l'Archivum Augustanum* 5, Aoste.
- Zanolli, Orphée, 1983. « Deux procès de l'inquisition dans la seigneurie des Vallaise », in : *Bibliothèque de l'Archivum Augustanum* 15, Aoste, 163-273.
- Zimmerli, Jacob, 1891-1899. *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, 3 volumes, Basel/Genf, H. Georg.
- Zinc, Gaston, 2000. *Morphologie du français médiéval*, Paris, PUF.
- Zufferey, François, 1997. « Langues et parlers », in : Paravicini Bagliani, Agostino / Fleber, Jean-Pierre / Morerod, Jean-Daniel / Pasche, Véronique (éds.), *Les pays romands au Moyen Age*, Lausanne, Payot, 392-404.
- Zufferey, François, 2004. « Traces de francoprovençal chez trois auteurs originaires de Mâcon : Hugues de Berzé, Renaut de Bâgé et Aimon de Varennes », in : Champrétavy, Rosito (éd.), *Aux racines du francoprovençal. Actes de la Conférence annuelle sur l'activité scientifique du Centre d'études francoprovençales, Saint-Nicolas, 20-21 décembre 2003*, Région autonome de la Vallée d'Aoste, Assessorat à l'Instruction Publique, 39-57.
- Zufferey, François, 2006a. « Renaut de Bâgé ou les infortunes du gai savoir », *R* 124, 273-300.
- Zufferey, François, 2006b. « Robert de Boron et la limite nord du francoprovençal », *RLiR* 70, 431-469.
- Zufferey, François, 2007a. « La tradition manuscrite du Saint Alexis primitif », *R* 125, 1-45.
- Zufferey, François, 2007b. « Perspectives nouvelles sur l'Alexandre d'Auberi de Besançon », *ZrPh* 123, 385-418.
- Zufferey, François, 2009. « Particules affirmatives et partition du domaine gallo-roman », in : Nüesche, Hans-Rudolf (dir.), *Galloromanica et Romanica. Mélanges de linguistique offerts à Jakob Wüest*, Tübingen, Francke, 287-310.
- Zürich, Pierre de, 1918. « Catalogue des Avoyers, Bourgmaîtres, Bannerets, Trésoriers et Chanceliers de Fribourg au XV^{me} siècle », *Annales fribourgeoises* 6, 97-107.
- Zürich, Pierre de, 1919. « Une Annaliste Fribourgeois inconnu. Guillaume Gruyère (XV^{me})

- siècle) », *Annales fribourgeoises* 7, 137-152.
- Zürich, Pierre de, 1924. *Les origines de Fribourg et le quartier du Bourg au XV^e et XVI^e siècles*, Lausanne/Genève etc., Payot.
- Zürich, Pierre de, 1927. « Les avoyers de Fribourg jusqu'au début du XV^{me} siècle », *Annales fribourgeoises* 15, 41-48/62-82.
- Zürich, Pierre de, 1942. « Les "anciennes terres" de Fribourg », *Nouvelles étrennes fribourgeoises* 75, 22-31.
- Zwick, Gabirel, 1957. « La vie intellectuelle et artistique », in : Société d'histoire du canton de Fribourg / Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg (éd.), *Fribourg – Freiburg 1157-1481*, Fribourg, Fragnière, 358-395.

LES SCRIPTAE DE L'ESPACE FRANCOPROVENÇAL AU MOYEN ÂGE (13^E-15^E SIÈCLES)

L'élaboration d'une norme de chancellerie à Fribourg (Suisse)

Résumé

En 1360, alors que la ville de Fribourg usait de trois langues dans sa production documentaire, l'utilisation d'une *scripta* galloromane s'est imposée au sein de sa chancellerie. Or, bien que cette ville soit située en domaine francoprovençal, la *scripta* élaborée par la chancellerie n'est pas pleinement francoprovençale. Il s'agit d'une *scripta* dont le modèle est oïlique oriental, mais au sein de laquelle la présence de la composante francoprovençale fluctue en fonction de paramètres externes. Aussi, afin de mieux comprendre l'élaboration et l'évolution de cette *scripta* composite, cette thèse propose l'analyse quantitative des caractéristiques grapho-phonétiques, morphologiques et lexicales d'un corpus de 74 documents provenant des *Archives de l'État de Fribourg* et rédigés dans une *scripta* galloromane entre le 13^e et le 15^e siècle. Intégré au corpus en ligne des *Documents linguistiques galloromans*, ce corpus est également analysé d'un point de vue comparatif, afin de démontrer l'importance de la prise en compte de la globalité de la production documentaire galloromane dans la description d'une *scripta* spécifique à une ville.

Linguistique historique, galloroman, ancien francoprovençal, Moyen Âge, Fribourg (Suisse), édition électronique, analyse de corpus, diplomatique, scriptologie, phonétique, morphologie, lexicologie, lexicographie

Résumé en anglais

While the city of Fribourg used three languages in its documentary production, in 1360 the use of a *Galloromance scripta* became established within its chancellery. However, although this city is located in the Francoprovençal area, the *scripta* developed by the chancellery is not fully Francoprovençal. It is a *scripta* based on an eastern French model, but within which the presence of the Francoprovençal component fluctuates according to external parameters. Thus, in order to achieve a better understanding of the development and evolution of this composite *scripta*, this thesis proposes a quantitative analysis of the grapho-phonetic, morphological and lexical characteristics of a corpus of 74 documents conserved in the *Archives de l'État de Fribourg*, written in a *Galloromance scripta* and dated between the 13th and 15th centuries. As these documents have been integrated into the online corpus *Documents linguistiques galloromans*, they will also be compared with the other documents belonging to this corpus in order to demonstrate the importance of taking into account the whole of *Galloromance* documentary production in the description of the *scripta* of a particular city.

Historical linguistics, Galloromance, old Francoprovençal, Middle Ages, Fribourg (Switzerland), electronic publishing, corpus analysis, scriptology, historical phonetics, morphology, lexicology, lexicography